VILLE DE
PARIS



Vendredi 2 octobre 2026

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mercredi 15, jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18

JUILLET 2026

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Remerciements à l'équipe de France de football. 3

Hommage aux victimes des attentats de Nice du 14 juillet 2016. 3

Condoléances. 3

Adoption de comptes rendus. 4

Suspension et reprise de la séance. 5

Rappel au règlement. 5

2026 DASCO 84 - Création des fonctions de directeur du périscolaire de la Ville de Paris et détermination des modalités permettant d'y accéder, notamment par examen professionnel. 5

Amendement n° 1 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'accès au poste de catégorie A de directeur.ice périscolaire aux personnels d'animation responsables de la mise en œuvre du dispositif "Action Collégiens". 5

Amendement n° 2 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'élargissement de l'accès au poste de catégorie A de directeur.ice périscolaire. 5

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la mise en œuvre des recommandations de la Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant. 5

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la protection des enfants dans le périscolaire, au renforcement de la filière professionnelle du périscolaire et à la mise en œuvre de recommandations de la convention citoyenne. 5

Amendement n° 186 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire. 5

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques parisiennes et à la suppression des temps d'activités périscolaires. 5

Souhaits de bienvenue. 10

2026 DASCO 84 - Création des fonctions de directeur du périscolaire de la Ville de Paris et détermination des modalités permettant d'y accéder, notamment par examen professionnel. (Suite). 10

Rappel au règlement. 28

2026 DASCO 84 - Création des fonctions de directeur du périscolaire de la Ville de Paris et détermination des modalités permettant d'y accéder, notamment par examen professionnel. (Suite). 29

Rappel au règlement. 33

2026 DASCO 84 - Création des fonctions de directeur du périscolaire de la Ville de Paris et détermination des modalités permettant d'y accéder, notamment par examen professionnel. (Suite). 33

Suspension et reprise de la séance. 39

2026 DAJ 12 - Signature de 4 protocoles d'accord transactionnels relatifs à l'indemnisation de 3 victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e). 39

2026 DGGP 3 - Convention de financement avec la Métropole du Grand Paris pour la rénovation énergétique du Pavillon de l'Arsenal (1.000.000 euros). 42

Suspension et reprise de la séance. 43

Rappel au règlement. 43

2026 DFA 26 - Règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris. 43

Amendement n° 187 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire. 43

2026 DFA 21 - Budget supplémentaire du budget général 2026. 43

DFA 21-1° - Budget supplémentaire d'investissement la Ville de Paris pour l'exercice 2026. 43

DFA 21-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026. 43

Amendement n° 4 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au budget alloué à la rénovation et l'adaptation aux fortes chaleurs des écoles et des crèches parisiennes. 43

Amendement n° 5 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux subventions aux associations ADIL et BAIL pour la défense des locataires. 43

Amendement n° 6 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au budget alloué au compte foncier logement 43

Amendement n° 7 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien des dispositifs pour accompagner les personnes les plus vulnérables vers l'insertion et l'emploi. 43

Amendement n° 8 déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement du dispositif ELIAHS. 43

Amendement n° 9 déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement des moyens consacrés au repérage et à la prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène. 44

Vœu n° 10 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris. 44

Amendement n° 188 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire. 44

Vœu n° 11 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la mobilisation du patrimoine municipal au service de la production de logements sociaux et abordables. 44

Vœu n° 12 déposé par le groupe Paris apaisé relatif au financement d'un Grand Plan d'investissement pour la rénovation thermique des écoles, collèges et crèches municipales. 44

Vœu n° 13 déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'élaboration du plan d'investissement de la mandature. 44

Amendement n° 189 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au financement d'activités ludiques dans les lieux municipaux Petite enfance.....44

Amendement n° 190 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au lancement d'un Plan Volets, brasseurs d'air et rénovation des toits pour en finir avec les logements bouilloires.....44

Amendement n° 191 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'accompagnement des acteurs associatifs dans le cadre de la reprise des crèches gérées par la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon. 44

Amendement n° 192 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'adaptation du bâti de la Ville au changement climatique.....44

Amendement n° 193 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'entretien et à la création d'espaces végétalisés de proximité.....44

Amendement n° 194 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'entretien et le renouvellement du patrimoine arboré.....44

Amendement n° 195 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un fonds d'aide juridique aux librairies indépendantes.....44

Amendement n° 196 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'installation d'un centre municipal de premier accueil de 500 places.....44

Amendement n° 197 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au Plan 300 hectares d'espaces verts ouverts au public.....44

Amendement n° 198 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au soutien exceptionnel à Solidarité Sida.....44

Amendement n° 199 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au doublement de la capacité municipale d'acquisition de logements par la Ville par rapport à 2025.....44

Amendement n° 200 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un programme pluriannuel de rénovation thermique complète de l'ensemble des écoles parisiennes.....44

Amendement n° 201 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au relèvement de la taxe foncière à 23 %.....44

2026 DILT 12 - Budget supplémentaire des transports automobiles municipaux - 2026.....44

2026 DFA 27 - Budget supplémentaire emplois pour 2026.....44

Amendement n° 14 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au renforcement des effectifs de la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture pour accélérer la transition écologique des équipements publics de la Ville de Paris.....45

Amendement n° 15 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au renforcement des effectifs de la Direction du Logement et de l'Habitat.....45

Vœu n° 16 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la hausse du point d'indice suite à la hausse du SMIC et à l'amélioration des conditions d'emploi des fonctionnaires.....45

Amendement n° 202 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création de 250 postes dans le périscolaire.....45

Amendement n° 203 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement de la police municipale et à la création d'un véritable service parisien de médiation de rue.....45

Amendement n° 204 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la titularisation des adjoints d'animation à temps non complet dans le périscolaire. 45

2026 DPE 23 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget supplémentaire 2026. 45

2026 DPE 24 - Budget annexe de l'Eau. - Budget supplémentaire 2026.....45

2026 DSOL 67 - Budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance. 45

Vœu n° 17 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la réalisation d'un diagnostic global des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....45

2026 PP 39 - Budget supplémentaire 2026. 45

2026 DDCT 147 - Adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris. 73

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la reconnaissance des pétitions citoyennes en ligne dans le cadre de l'initiative citoyenne prévue par le règlement intérieur du Conseil de Paris. 73

2026 DDCT 148 - Création des commissions thématiques du Conseil de Paris. 73

Rappel au règlement. 86

2026 DPMP 6 - Subventions (195.000 euros) et conventions avec trois associations dans le cadre de l'occupation positive de l'espace public et du rapprochement entre la police municipale et les habitants. 87

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un service communal de prévention et de sûreté.....87

2026 DPMP 7 - Subventions (130.000 euros) et convention avec l'association "Paris Aide aux Victimes" (PAV) dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes. 91

2026 DSOL 80 - Subventions (191.000 euros) à 70 associations et 24 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.....92

2026 PP 48 - Modification de la délibération n° 2024 PP 25 portant dispositions relatives à la protection sociale complémentaire pour les agents de la PP relevant du statut des administrations parisiennes.....96

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à l'extension des goûters d'anniversaire dans les équipements municipaux.....97

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la garantie de la liberté de réunion à Paris et à la transparence des arrêtés d'interdiction de manifester.....99

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement de la lutte contre le marché noir de cigarettes pour protéger les buralistes parisiens. 102

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la sécurisation des canaux et des quais parisiens face aux incivilités liées à la baignade sauvage et aux nuisances nocturnes. 104

Rappel au règlement. 107

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la sécurisation des canaux et des quais parisiens face aux incivilités liées à la baignade sauvage et aux nuisances nocturnes. (Suite). 108

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la préservation de la tranquillité publique et au renforcement de la prévention autour des sites de baignade. 108

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au festival Solidays 2026. 109

Vœu déposé par l'Exécutif. 109

2026 DVD 64 - Subventions aux associations (25.000 euros) Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan " Paris : priorité Piéton ! ". 113

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à un Plan parisien de circulation et une gestion intelligente de la circulation. 113

2026 DVD 66 - Subventions (55.000 euros) et conventions avec 2 associations. - Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable. 116

2026 DVD 67 - Subventions (15.000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France. 118

2026 DVD 68 - Plan Vélo. - Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240.000 euros en fonctionnement et 98.000 euros en investissement) et conventions associées. 119

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires. 122

Compte rendu de la 4e Commission. 123

2026 DDCT 92 - Subvention (38.000 euros) à 1 association au titre de l'intégration. 124

2026 DDCT 93 - Subventions (250.000 euros) à 35 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration. 129

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement du droit à l'apprentissage du français et à l'accompagnement des personnes exilées. 129

2026 DDCT 120 - Subventions (230.000 euros) à 14 associations au titre de l'appel à projets REFUG 2026. 131

2026 DSOL 102 - Subventions de fonctionnement (14.075.351 euros) et conventions relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris. 132

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre le sans-abrisme des femmes et des familles. 132

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence à Paris et en Ile-de-France. 135

2026 DSP 40 - Conventions d'objectifs et de financement de la C.A.F. pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants/parents dans 10 centres de P.M.I. (5e, 6e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e, 17e). 137

Suspension et reprise de la séance. 139

2026 DSP 42 - Subventions (324.956 euros) et conventions avec 3 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif "Paris Med'" (15e, 18e, 19e, 20e). 139

2026 DSP 45 - Subventions (1.692.535 euros) et avenants à conventions avec la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon pour l'Hôpital-Mère Enfant de l'Est Parisien, le centre de santé sexuelle et les centres de PMI. 141

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la situation de la Fondation des Oeuvres de la Croix-Saint-Simon (FOCSS). 141

2026 DSP 50 - Subvention (6.000 euros) à l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage. 145

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'accès aux droits des gens du voyage. 145

2026 DSP 55 - Subventions (150.000 euros) et convention avec le groupement d'œuvres sociales de Belleville pour la restructuration du centre de santé Belleville (20e). 148

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la lutte contre la financiarisation de la santé et à la défense d'une offre de soins accessible, transparente et non lucrative. 149

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la santé reproductive, à l'infertilité et à l'autorisation du DPI-A dans le cadre des États généraux de la bioéthique 2026. 150

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une Maison des familles dans le 6e arrondissement. 152

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien et à la pérennité des centres médico-psychopédagogiques (CMPP). 152

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au maintien et au renforcement du centre d'accueil et de crise (CAC) Ginette Amado. 153

Vœu déposé par l'Exécutif. 153

2026 DDCT 72 - Subventions (167.000 euros) à 34 associations au titre de la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. 155

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au festival "Paris ciné contre les discris'". 155

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement de la politique de Paris pour en faire une véritable capitale antiraciste. 156

2026 DDCT 74 - Subventions (333.800 euros) à 41 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité LGBTQI+. 163

2026 DDCT 75 - Subventions (157.000 euros) à 13 associations au titre des droits humains. 169

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au signalement des LGBTphobies et l'application "Signal by Flag". 170

2026 DSOL 38 - Subventions (42.500 euros) à 13 associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers "politique de la ville" parisiens, et signature d'une convention. 171

2026 DSOL 84 - 21e Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. - Subventions au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention". Signatures conventions annuelles et pluriannuelles. 174

2026 DSOL 98 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'attribution d'une subvention d'investissement entre la Ville de Paris et la Société Anonyme d'HLM "l'Habitation Confortable" (Groupe Paris Habitat). 175

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence dans la gestion des résidences seniors parisiennes et au renforcement de l'accompagnement des personnes âgées à Paris. 175

Rappel au règlement. 181

2026 DSOL 98 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'attribution d'une subvention d'investissement entre la Ville de Paris et la Société Anonyme d'HLM "l'Habitation Confortable" (Groupe Paris Habitat). 181

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence dans la gestion des résidences seniors parisiennes et au renforcement de l'accompagnement des personnes âgées à Paris. (Suite). 181

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif au fonctionnement des clubs seniors du 19e arrondissement. 182

2026 DSOL 56 - Subventions (548.176 euros) et subventions (277.860 euros) soit (826.036 euros) pour 11 associations et une fondation mettant en place des actions de solidarité. 183

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et de qualité. 183

2026 DSOL 60 - Subventions (1.074.814 euros) et subvention d'investissement (50.000 euros) à 8 associations et une fondation pour des projets à destination de femmes isolées et de familles en situation de précarité. 186

2026 DSOL 72 - F.S.L. de Paris : avenant à convention avec EDF et convention avec le S.I.A.A.P. et avec Octopus Energy. - Aides au maintien de la fourniture d'énergie et d'eau et aux conditions de participation au F.S.L. 189

2026 DSOL 99 - Subventions (7.040.425 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris. 192

2026 DSOL 100 - Subventions (1.447.400 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 3 conventions annuelles avec les 24 associations gestionnaires d'Espaces de Vie Sociale. 192

Dépôt de questions d'actualité. 194

Suspension et reprise de la séance. 194

Examen des questions d'actualité. 194

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Maire de Paris relative à la canicule. 194

II - Question d'actualité posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris relative à la canicule. 194

VII - Question d'actualité posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative à la gestion des canicules. 194

III - Question d'actualité posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au logement. 199

IV - Question d'actualité posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux conséquences de la canicule. 201

V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche à M. le Maire de Paris relative à un Paris qui ne laisse personne au bord des vacances. 204

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux incendies en Ile-de-France. 205

2026 PL 1 - Débat organisé relatif à renforcer l'accès à la médecine de la Ville de Paris. 208

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement de l'accès à la médecine de ville à Paris. 209

2026 DSOL 103 - Subventions (100.000 euros) et convention à l'association de Solidarité Internationale d'Intégration (ASI). Lauréat "BP 2022 " des locaux équipés pour un quartier plus solidaire. 219

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la défense du Centre d'action sociale de la Ville de Paris et des centres communaux d'action sociale. 220

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la pérennisation du Territoire zéro non-recours. 221

Compte rendu de la 5e Commission. 222

2026 DLH 138 - Aide en nature à l'association "Agir et Vivre l'autisme" pour la mise à disposition de locaux situés 58, rue Archereau (19e). 223

2026 DSOL 46 - Subventions (69.500 euros) à 10 associations, avenants à convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et des aidants. 224

2026 DSOL 47 - Subventions (120.500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap. 225

Rappel au règlement. 226

2026 DSOL 47 - Subventions (120.500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap. (Suite). 227

2026 DSOL 50 - Subventions (99.500 euros) à 10 associations et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme. 227

2026 DSOL 51 - Subventions (100.000 euros) à 8 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit. 228

2026 DSOL 92 - Subventions (33.300 euros) à 9 associations et conventions ou avenants n°s 2 et 3 avec 3 d'entre elles, pour les événements inclusifs, culturels et festifs. 229

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la mise en œuvre d'un Plan parisien pour l'accessibilité universelle 2027-2032. 229

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au rétablissement d'un service PAM francilien fiable, digne et respectueux des droits des personnes en situation de handicap. 231

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au développement d'habitats inclusifs pour les personnes en situation de handicap.....232

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement du maillage territorial des bibliothèques accessibles aux personnes en situation de handicap. 233

2026 DLH 63 - Location de l'immeuble 290, boulevard Voltaire (11e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique. 234

2026 DLH 70 - Avenants 2026 aux conventions 2023-2028 de délégation de compétences et de gestion des aides à l'amélioration de l'habitat signées avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat.....236

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la défense du Fonds Vert et des moyens de la transition écologique alloués aux collectivités territoriales. 236

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une stratégie parisienne de sortie du logement de la spéculation immobilière. 236

Rappel au règlement. 239

2026 DLH 70 - Avenants 2026 aux conventions 2023-2028 de délégation de compétences et de gestion des aides à l'amélioration de l'habitat signées avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat.....240

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la défense du Fonds Vert et des moyens de la transition écologique alloués aux collectivités territoriales. 240

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une stratégie parisienne de sortie du logement de la spéculation immobilière. (Suite). 240

2026 DLH 79 - Modification de garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux situé 146, rue de Vaugirard (15e) réalisé par "3F Résidences". 241

2026 DLH 93 - Subventions (3.608.611 euros). Réalisation 211, rue de la Convention (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 50 logements sociaux (15 PLAI - 35 PLS) par Elogie-SIEMP. 242

2026 DLH 114 - Location de l'immeuble 12, rue Guy de la Brosse (5e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....243

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au maintien du calendrier d'interdiction de location des passoires thermiques et à la position de la Ville de Paris sur le projet de loi de relance du logement. 243

2026 DLH 115 - Location de l'immeuble 23, rue Achille-Martinet et 28, rue Montcalm (18e) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique. 245

2026 DLH 121 - Subventions (8.889.216 euros). - Réalisation lot B1 B4 de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche" (13e) d'un programme de construction d'une résidence étudiante de 220 logements (147 PLUS - 73 PLS) par Paris Habitat. 246

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au maintien des APL pour les étudiant.es non boursiers et extra-communautaires. 246

2026 DLH 131 - Subvention (1.372.510 euros), réalisation, 18, rue des Bluets (11e) d'un programme de construction de 10 logements sociaux PLA I par l'Habitat Social Français (HSF). 249

2026 DLH 133 - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la R.I.V.P. 250

2026 DLH 135 - Octroi de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux, d'amélioration de la qualité de service et d'îlots de fraîcheur réalisés par Aximo. 251

2026 DLH 143 - Logements sociaux du contingent du Maire de Paris. - Règlement intérieur de la commission de désignation. 252

2026 DLH 146 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2025 de la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la Soreqa. 254

2026 DLH 148 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2025 de la concession Paris Actions au Lot avec la Soreqa. 254

2026 DLH 158 - Location de l'immeuble 79, boulevard de Picpus (12e) "Paris Habitat O.P.H.". - Bail emphytéotique. 256

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'habitabilité à Paris et aux renoncements de l'État en matière d'adaptation des logements. 258

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à un plan global d'accompagnement des copropriétés privées pour l'adaptation climatique. 258

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'accélération de la rénovation des logements parisiens face aux fortes chaleurs. 258

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au déploiement des volets à Paris. 258

Vœu déposé par l'Exécutif. 258

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au projet de loi portant relance de la politique du logement. 262

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux travaux de "Paris Habitat" dans la résidence du 6, rue Larrey (Paris 5e). 262

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à un plan logement social global d'adaptation climatique, de rénovation thermique et de maîtrise des charges du parc social parisien. 263

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'accompagnement des locataires lors des travaux dans le parc social. 264

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au financement d'aménagements transitoires Porte de la Villette. 265

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la dépose des Mobiliers Urbains d'Information à l'expiration du contrat avec Cityz Média en 2027. 265

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la reprise du projet de rénovation de l'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch. 267

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la fermeture du maximum de chantiers de la Ville pour rendre de la liberté et de la mobilité aux Parisiens et aux Parisiennes. 268

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la requalification des places Claude François et Barcelone dans le cadre du programme "Embellir Votre Quartier". 268

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux moyens consacrés à l'enveloppe souplesse des pieds d'arbres. 269

2026 DU 55 - Cession par adjudication du lot de copropriété n°2 de l'immeuble 9-11, impasse Delaunay (11e). 270

2026 DU 60 - Cession d'une parcelle de terrain non bâti à Véron (89). 271

2026 DU 65 - Z.A.C. "Paris Rive Gauche" (13e). - Acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises. 272

2026 DU 84 - Cession de deux lots de copropriétés à usage commercial issus d'un legs sis 42, boulevard de Port-Royal (5e). 272

2026 DU 104 - Plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) du 7e arrondissement, modification, avis favorable de la Ville de Paris. 273

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'adaptation du projet d'aménagement de la rue Erlanger face aux enjeux climatiques. 275

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au projet Exelmans-Erlanger (Paris 16e). 277

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'inexécution de la convention d'occupation du terrain municipal du 17, avenue Junot. 278

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'instauration d'un moratoire sur les projets de bureaux et à leur transformation en espaces verts de proximité. 280

2026 DDCT 89 - Subventions (27.500 euros) à 12 associations pour le financement de 13 projets pour les quartiers "politique de la ville" parisiens 2e enveloppe (12e). 281

2026 DDCT 119 - Subventions (988.00euros) à 21 associations pour le financement de 30 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens (2e enveloppe) (11e). 282

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au maintien des équipes de développement local des 11e et 20e arrondissements. 282

2026 DDCT 125 - Subventions (195.626 euros) pour 11 projets associatifs. - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics. 283

2026 DDCT 126 - Subventions (135.670 euros) à 35 associations pour le financement de 56 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens. (2e enveloppe EDL 10). 283

2026 DDCT 129 - Subventions (61.500 euros) à 20 associations pour le financement de 37 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens (2e enveloppe) (15e). 284

2026 DDCT 132 - Subventions (271.900 euros) à 82 associations pour le financement de 108 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens (2e enveloppe) (20e). 285

2026 DDCT 135 - Subventions (90.000 euros) à 4 associations - Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2026. 286

2026 DDCT 139 - Subventions (60.500 euros) à 11 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers populaires. - Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires. 286

2026 DDCT 140 - Subventions (112.500 euros) pour 8 associations. - Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires (11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e). 287

Compte rendu de la 6e Commission. 288

2026 DFPE 173 - Subventions montant maximal (5.075.892 euros) soutien aux associations candidates à la reprise des activités du pôle petite enfance de la F.O.C.S.S. 289

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à un plan de municipalisation des établissements de la petite enfance de la F.O.C.C.S. pour garantir la sauvegarde de l'ensemble des places en crèches. 289

2026 DFPE 219 - Subventions de fonctionnement (13.287.195 euros), avenants aux C.P.O. passées par la DFPE avec la F.O.C.S.S. pour le financement de l'activité des établissements du pôle petite enfance. 289

2026 DFPE 257 - Délégation donnée au Maire de Paris en vue de compléter l'offre de reprise de la Ville de Paris dans le cadre de la procédure de cessation d'activité de la F.O.C.S.S., notamment sur le personnel. 289

Rappel au règlement. 290

2026 DFPE 173 - Subventions montant maximal (5.075.892 euros) soutien aux associations candidates à la reprise des activités du pôle petite enfance de la F.O.C.S.S. (suite). 291

2026 DASCO 31 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (13.633 euros), subventions d'équipement (24.540 euros) et subventions pour travaux (216.893 euros). 295

2026 DASCO 58 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP). 297

2026 DASCO 59 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation sur temps péri et extrascolaire mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU. 299

2026 DASCO 72 - Fusions d'écoles publiques pour la rentrée 2026. 300

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'avenir du patrimoine scolaire parisien. 300

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au recensement des logements de fonction vacants dans les établissements scolaires parisiens. 300

2026 DFPE 143 - Subventions (341.100 euros) pour 5 associations, une convention et trois avenants pour leurs actions de soutien à la parentalité visant à concilier la vie familiale, professionnelle et personnelle. 303

2026 DFPE 239 - Subventions (6.662.164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places). 303

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'accélération de l'adaptation climatique des crèches et des écoles. 303

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au financement public de l'AFC Saint-Pierre-Saint-Dominique. 303

2026 DFPE 241 - Subventions (1.945.043 euros), avenants aux CPO passées avec 10 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places) et subventions d'investissement. 307

2026 DFPE 248 - Autorisation de signature de 2 conventions de transaction liées aux marchés publics de gestion d'établissements d'accueil dont les titulaires sont les associations Crescendo et Léo Lagrange. 309

2026 DFPE 252 - Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris. 310

2026 DFPE 253 - Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. 311

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la souplesse d'accueil dans les établissements municipaux de la petite enfance. 311

Suspension et reprise de la séance. 314

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à la continuité des parcours linguistiques, notamment en italien, à Paris Centre. 314

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'accompagnement des victimes de violences dans le périscolaire parisien. 315

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la révision de la sectorisation des collèges publics parisiens. 315

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la reconnaissance de l'engagement des professionnelles de la petite enfance. 316

2026 DAJ 16 - Délibération requérant l'engagement par le Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre Mme D. et tous autres, du chef de diffamation publique. 316

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la publicité des auditions de la Mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire parisien. 320

2026 DDCT 78 - Subventions (86.500 euros) à 15 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle. 321

2026 DDCT 80 - Subventions (518.500 euros) à 30 associations au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris. 323

Salutations. 325

2026 DDCT 81 - Subventions (92.000 euros) à 13 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes. 325

2026 DICOM 11 - Convention de partenariat média avec "Le Nouvel Obs" en faveur des droits des femmes. 327

2026 DDCT 76 - Subventions (38.500 euros) à 10 associations au titre de la prise en compte du genre dans les espaces publics, festifs et sportifs parisiens. 328

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'intégration des usages des enfants et des adolescents dans les politiques parisiennes d'aménagement et de jeunesse. 328

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'élargissement du déploiement du dispositif "Demandez Angela". 331

2026 DSOL 85 - Evolution de la prestation des Internats Scolaires et Professionnels de la Ville de Paris. 332

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien des revendications des agentes et agents du Samu social de Paris. 334

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien aux agent.es du Samu social de Paris en grève. 334

Vœu déposé par l'Exécutif. 334

2026 DAE 125 - Subventions (137.500 euros) dans le cadre de l'appel à projets pour le partage de la culture scientifique à Paris. 336

2026 DAJ 11 - Approbation de l'organisation d'un concours d'éloquence de la Ville de Paris au théâtre de la Concorde. 337

2026 DJS 157 - Avenant n° 2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la SEM ELOGIE-SIEMP pour la démolition et la reconstruction du CPA Mercoeur, 4, rue Mercoeur (11e). 338

2026 DJS 163 - Subventions (161.500 euros), conventions et avenants avec 9 associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits. 340

2026 DJS 165 - Subventions (204.500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e,1 7e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes. 342

2026 DJS 166 - Subventions (278.500 euros), conventions et avenants avec 83 associations (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) pour l'accès des jeunes à la culture au sport et vacances. 344

2026 DJS 189 - Signature pour la régularisation d'une convention de financement avec la Préfecture de Région Ile de France pour l'édition 2024 du dispositif "Talents 2024". 346

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle des aides attribuées dans le cadre de "Paris Jeunes Vacances". ... 347

Compte rendu de la 7e Commission. 349

2026 DGRI 22 - Subventions (80.000 euros) et conventions à 14 associations dans le cadre de l'appel à projets " Label Paris Europe 2026 " 350

2026 DGRI 24 - Subventions (79.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international. 350

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Francesca Albanese. 350

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Nicolas Guillou, Reine Alapini-Gansou et Beti Hohler, juges de la Cour pénale internationale. 350

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la condamnation des actes de christianophobie commis contre les communautés chrétiennes de Palestine et du Liban. 350

2026 DGRI 25 - Subventions (41.620 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris. 360

2026 DGRI 27 Projet de coopération "Résilience aux inondations, données, assainissement" (RIDA) entre les villes de Paris et de N'Djamena. 362

2026 DGRI 32 - Subventions (70.000 euros) et convention avec "ACTED" pour une aide d'urgence destinée aux communautés touchées par l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo. 362

Suspension et reprise de la séance. 363

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec le peuple vénézuélien à la suite des séismes du 24 juin 2026. 364

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien aux populations sinistrées du Venezuela. 364

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la célébration de la Journée internationale de la paix. 366

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'apposition du drapeau palestinien sur les frontons de l'Hôtel de Ville et des mairies d'arrondissement de Paris. 367

2026 DDCT 96 - Subventions (15.000 euros) à 9 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" de Paris Centre. 369

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un véritable Fonds populaire d'initiative locale dans les arrondissements. 369

2026 DDCT 110 - Subventions (30.250 euros) à 12 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (18e). 371

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à une réforme du budget participatif parisien. 372

2026 DICOM 17 - Convention de partenariat avec Arena en soutien aux opérations et programmes de baignade organisés en 2026. 374

2026 DJS 104 - Subventions (52.050 euros) à 8 associations sportives (et 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) Paris Centre. 375

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au développement d'un sport populaire, émancipateur et démarchandisé à Paris. 375

2026 DJS 119 - Subventions (197.000 euros) à 10 associations sportives (et 6 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (19e). 375

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement de l'accès au sport dans les quartiers populaires. 375

2026 DJS 176 - Attribution d'un contrat d'occupation du domaine public d'une salle de boxe (centre sportif Carpentier). 375

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un Plan municipal de développement du sport féminin. 375

Vœu déposé par l'Exécutif. 375

2026 DJS 109 - Subventions (78.400 euros) à 10 associations sportives (et 2 avenants à la convention pluriannuelle d'objectifs) (9e). 380

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à un plan d'ouverture élargie des équipements sportifs municipaux. 380

2026 DJS 111 - Subventions (77.900 euros) à 12 associations sportives (dont 1 convention pluriannuelle d'objectifs et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (11e). 382

2026 DJS 114 - Subventions (246.900 euros) à 12 associations sportives (et 9 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (14e). 383

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'instauration d'un engagement social renforcé des grands clubs sportifs subventionnés par la Ville de Paris. 384

2026 DJS 120 - Subventions (138.500 euros) à 18 associations sportives (dont 1 convention pluriannuelle d'objectifs et 9 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (20e). 385

2026 DJS 173 - Approbation du namer dans le cadre de la concession de services relative au Marathon et semi-marathon de Paris. 386

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'arrêt du recours au naming pour les événements publics parisiens. 386

2026 DJS 188 - Baignades en seine. - Subvention de fonctionnement. - Autorisation de signature d'une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris (12e, 15e et Paris Centre). 390

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'élargissement des horaires d'ouverture des piscines municipales lors des vagues de chaleur et des canicules. 391

Compte rendu de la 8e Commission. 393

2026 DAE 114 - Budget participatif parisien. - Conventions, avenants à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.213.000 euros) en faveur de dix structures de l'économie circulaire. 394

2026 DPE 21 - Subventions (124.000 euros) et 10 conventions avec 9 associations œuvrant à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les "Territoires zéro déchet". 395

2026 DPE 25 - Subventions (34.700 euros) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité. 400

2026 DAE 131 - Conventions et subventions (243.000 euros) à quatre associations portant des projets en faveur du droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris (14e, 18e, 19e, 20e). 401

2026 DEVE 27 - Subventions (175.000 euros) à 3 associations pour l'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective et la sensibilisation à l'alimentation durable. 402

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la présentation d'un bilan annuel du Plan Alimentation Durable 2022-2027. 402

2026 DEVE 48 - Autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations administratives, techniques,

réglementaires relatives aux travaux dans le parc des Buttes-Chaumont (19e). 404

2026 DTEC 16 - Approbation du réaménagement du bateau Fluctuat, de son ouverture à un public plus large et de la signature d'une convention de mécénat avec un acteur privé....406

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'entretien des sépultures des personnalités historiques ayant façonné le patrimoine parisien et à l'urgence de la restauration des cimetières parisiens. 408

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'avenir des Nautes et au maintien d'une offre culturelle accessible sur les quais de Seine. 409

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la préfiguration d'une éco-région Seine comme nouvel espace de planification écologique. 410

2026 DEVE 39 - Subventions (79.500 euros) à 21 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville. 411

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien à l'Office français de la biodiversité et aux moyens publics nécessaires à la protection de la biodiversité urbaine. 413

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'accessibilité des parcs et jardins aux chiens tenus en laisse et à la réforme du règlement sanitaire départemental de Paris....414

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la mise en place d'un dispositif d'accueil des animaux de compagnie des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. 416

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la lutte contre la prolifération des épillets dans l'espace public parisien et à la protection des chiens. 416

2026 DPE 35 - Reprise en gestion de l'ancienne usine des eaux d'Auteuil au 1er juillet 2026 (16e). 417

2026 DTEC 17 - Convention d'occupation pour un projet de centrale photovoltaïque portée par la société de projet ASER Citoyens MGP au collège G.Apollinaire (15e)....418

2026 DU 90 - Protocole d'accord en vue de l'acquisition du terrain sur lequel sont édifiées les centrales de cogénération et de production/traitement d'eau, situé à Vitry-sur-Seine (94). 418

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'abandon du projet "Thermo-sur-Seine" et à la réduction de la dépendance de Paris à l'incinération des déchets. 418

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'élaboration d'une stratégie de réduction de la dépendance de la Ville de Paris à l'incinération des déchets. 418

Suspension et reprise de la séance. 428

2026 DTEC 10 - Rapport Développement Durable 2025. - Paris Demain. 428

Vœu n° 126 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la mise en place d'un indice NDVI à Paris. 428

Vœu n° 127 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une "pièce fraîche" dans les résidences de logement social parisiennes. 428

Vœu n° 128 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au développement d'espaces fraîcheur adaptés aux jeunes enfants dans l'espace public parisien. 429

Vœu n° 129 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au développement du réseau de froid parisien et de la géothermie de minime importance en direction de l'est parisien et des quartiers populaires. 429

Vœu n° 130 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transformation du rapport annuel "Paris Demain" en rapport de suivi du Plan Climat de Paris. 429

Vœu n° 131 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'adaptation des conditions de travail des agents municipaux face aux vagues de chaleur. 429

Vœu n° 132 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'un bouclier thermique d'urgence pour les établissements seniors du CASVP et les hôpitaux de l'AP-HP. 429

Vœu n° 133 déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à un plan d'urgence "chaleur" dans les transports franciliens. 429

Vœu n° 134 déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à l'ouverture du jardin de la mairie du 7e arrondissement au public, notamment dans le cadre de la lutte contre les fortes chaleurs. 429

Vœu n° 135 déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à l'ouverture prolongée en soirée du Jardin du Luxembourg durant les périodes de canicule. 429

Vœu n° 136 déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à l'ouverture du jardin de l'ancienne École Polytechnique. 429

Vœu n° 137 déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif au renforcement de la maintenance et du suivi des brumisateurs, fontaines et dispositifs de rafraîchissement gérés par Eau de Paris. 429

Vœu n° 138 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'accélération et à l'amplification du programme de végétalisation de l'espace public parisien. 429

Vœu n° 139 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la rénovation des résidences seniors à Paris. 429

Vœu n° 140 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la création d'un Réseau parisien de solidarité climatique. 429

Vœu n° 141 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à une stratégie de rafraîchissement et de résilience de Paris et des villes fondée sur la diversité des solutions d'adaptation au changement climatique. 429

Vœu n° 142 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'instauration d'un congé climatique pour protéger les travailleurs et les travailleuses les plus exposé.e.s face aux épisodes climatiques extrêmes. 429

Vœu n° 143 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la lutte contre les effets de la canicule dans les bus parisiens. 429

Vœu n° 144 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'un plan "Grand Chaud" à Paris. 429

Vœu n° 145 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'amélioration de l'information des Parisiens et à la mobilisation d'ENEDIS lors des coupures d'électricité en période de canicule. 429

Vœu n° 146 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'inscription de crédits d'investissement au BP 2027 pour un "Plan d'Urgence Confort d'été" immédiatement opérationnel. 429

Vœu n° 147 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à un plan de rénovation thermique massif du patrimoine de la Ville de Paris inscrit au Plan d'Investissement de la Mandature. 430

Vœu n° 148 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la réquisition des équipements privés rafraîchis recevant du public lors des épisodes de vigilance canicule orange et rouge. 430

Vœu n° 149 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la protection des travailleurs et des travailleuses exposés aux risques climatiques. 430

Vœu n° 150 déposé par le groupe Paris apaisé relatif au déploiement d'un plan parisien d'expérimentation de voiles d'ombrage urbaines saisonnières. 430

Vœu n° 151 déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux coupures d'électricité pendant la canicule. 430

Vœu n° 152 déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la canicule. 430

Vœu n° 153 déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement du repérage et de l'accompagnement des personnes vulnérables face aux épisodes caniculaires. 430

Vœu n° 154 déposé par le groupe Paris au centre relatif à la continuité du service public parisien en période de canicule. 430

Vœu n° 155 déposé par le groupe Paris au centre relatif à la priorisation du raccordement des équipements publics accueillant des publics vulnérables au réseau de froid urbain parisien. 430

Vœu n° 156 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au renforcement des moyens publics consacrés à la transition écologique, à l'adaptation au changement climatique et à la préservation de l'indépendance de l'ADEME. 430

Vœu n° 156 bis déposé par l'Exécutif relatif au plan d'adaptation de Paris face aux canicules assurant un droit à la fraicheur et la mise en sécurité climatique des Parisiennes et Parisiens. 430

Compte rendu de la 1ère Commission. 450

2026 DAE 106 - Subventions (3.115.000 euros) et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi. 450

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien de l'insertion par l'activité économique et à la sécurisation des parcours d'insertion des Parisiennes et Parisiens. 450

2026 DSOL 70 - Subventions (168.800 euros) et conventions annuelles avec trois associations pour l'accompagnement des allocataires du R.S.A. nécessitant une action de remobilisation préalable à l'emploi. 453

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à un moratoire parisien sur les sanctions R.S.A. et à l'abrogation du régime national de suspension-remobilisation. 453

2026 DAE 112 - Subventions et avenants (370.500 euros) à 9 structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. 455

Suspension et reprise de la séance. 457

2026 DAJ 15 - Communication de la liste des marchés conclus du 30 mars 2026 au 28 mai 2026 au titre de la délégation donnée au Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, de passation. 457

2026 DDCT 151 - Conseil d'administration de la SPLA SOREQA - Rémunération annuelle du président du conseil d'administration. 457

2026 DDCT 163 - Conseil d'administration de la Société d'économie mixte SAE POPB. - Rémunération annuelle du président ou de la présidente du conseil d'administration. 458

2026 DFA 10 - Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e). - Avenant n° 2 à la concession de travaux. 458

2026 DFA 29 - Fixation des taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation applicables à compter du 1er janvier 2027. 459

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la fiscalité des résidences secondaires et à la prévention du contournement de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. 459

2026 DFA 33 - Communication à la DRFIP de la liste des adresses des locaux susceptibles d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales au titre de l'année 2027, en application de l'article 1530 du CGI. 462

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la mise en œuvre d'une politique de soutien aux communs numériques. 463

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'exigence de transparence financière totale sur le périscolaire et à la création d'un paragraphe dédié au sein du prochain Compte Administratif. 464

2026 DILT 9 - Convention de délégation de compétence entre IDFM et la Ville de PARIS pour le transport scolaire d'enfants en situation de handicap. 465

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une gestion de proximité du dispositif PAM par la Ville de Paris. 465

2026 DRH 11 - Présentation du rapport social unique 2025. 466

2026 DRH 12 - Modification de la délibération relative à l'accueil et à l'indemnisation des stagiaires effectuant à la Ville de Paris un stage pour leur cursus scolaire ou universitaire. 468

2026 DRH 15 - Allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2026. 469

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un parcours parisien garantissant l'accès des jeunes à un stage ou à une alternance. 470

Vœu déposé par l'Exécutif. 470

2026 DAE 91 - Dispositif "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité (exercice 2025). 471

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la protection des commerçants des marchés découverts. 475

Compte rendu de la 2e Commission. 476

2026 DAC 261 - Subventions (120.000 euros) à la Fondation Mémorial de la Shoah (Paris Centre) dans le

cadre de deux conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025. 477

2026 DAC 295 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Chemetov au 12-14, rue de l'Epée-de-bois (5e). 478

2026 DASCO 78 - Dénomination du jardin-cour Ginette KOLINKA (3e). 479

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à la dénomination d'un espace public au nom de Marjane Satrapi, autrice de "Persepolis". 481

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Marjane Satrapi. 481

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Pierre-François Veil. 482

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Bernadette Chirac. 483

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Charlie Dalin. 484

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'un lieu de mémoire en hommage aux victimes françaises des attaques terroristes du 7 octobre 2023. 484

2026 DAC 58 - Subvention d'investissement (382.662 euros) à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé dans le cadre de la convention triennale tripartite avec l'ASTP et l'État. 486

Rappel au règlement. 488

2026 DAC 65 - Subventions (45.000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien à 4 festivals sur le territoire parisien et convention financière avec le Comité des fêtes et de la solidarité (13e). 488

2026 DAC 77 - Avenant n° 2 au contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel La Gaîté Lyrique (Paris Centre). 488

2026 DAC 81 - Subventions (33.000 euros) à trois associations pour l'organisation de festivals musicaux. 490

2026 DAC 95 - Subvention de fonctionnement (9.873.200 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e). 490

2026 DAC 166 - Subventions (32.000 euros) et conventions avec quatre associations culturelles dans le cadre de l'art pour grandir en centres de protection maternelle et infantile. 491

2026 DAC 230 - Subventions et conventions (66.000 euros) à "Ferraille", prospection et exploitation artistique, et Festival du Livre et de la Presse d'Écologie, proposant des manifestations littéraires. 493

2026 DAC 361 - Subventions (25.000 euros) à 7 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué à Paris Centre et convention avec l'association Art, Culture et Foi Paris. 495

2026 DAC 397 - Subventions (297.500 euros) à 52 associations et 1 organisme au titre de L'art d'être ensemble, volet Culture et Handicap 2026, et signature de 20 conventions. 497

2026 DAC 403 - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour les locaux situés 110, rue des Amandiers et 3-7, rue des Plâtrières (20e) : aide en nature à l'association "Les Plateaux Sauvages". 498

2026 DAC 439 - Subventions (58.590.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées". 500

2026 DAC 440 - Subventions (5.581.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées". 500

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à la protection des artistes, des auteurs et des créateurs face à l'intelligence artificielle générative et au soutien à la création parisienne. 501

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la normalisation de la relation entre la "Halle Saint Pierre" et la Ville de Paris. 501

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux suppressions d'heure d'enseignement artistique au sein des Conservatoires municipaux d'arrondissement, conservatoire à rayonnement régional et aux Ateliers Beaux-Arts. 503

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'arrêt des suppressions d'heures et à la titularisation des enseignants dans les conservatoires parisiens. 503

2026 DAC 419 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et MCH Group pour la manifestation Art Basel Paris. 505

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien à la librairie "Les Mots à la bouche" et à la préservation des lieux culturels LGBTQIA+. 507

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'effectivité du dépistage gratuit de la chlordécone à Paris et à l'accompagnement des personnes exposées. 508

Départ à la retraite de M. Fayçal GUIDOUM-BOUZIANI. 509

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 510

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 523

Clôture de la séance. 523

Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 524

QE 2026-28 - Question de Mme Jeanne OUVRET à M. le Préfet de police relative aux atteintes à la probité au sein des services de la Préfecture de police. 524

QE 2026-29 - Question de Mme Sophia CHIKIROU et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'acquisition en urgence de climatiseurs pour les écoles parisiennes. 525

QE 2026-30 - Question de Mme Sonia CHAOUCHE et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police de Paris relative au rajeunissement des mineurs concernés par les procédures policières à Paris. 525

QE 2026-31 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux locaux du centre de santé de la rue du Moulinet (13e). 527

QE 2026-32 - Question de Mme Sabrina NOURI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la rénovation de la Tour Keller. 528

QE 2026-33 - Question de Mme Céline VERZELETTI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le

Préfet de police de Paris relative au traitement des plaintes pour violences sexuelles sur les mineurs et au déploiement des salles Mélanie à Paris. 529

QE 2026-34 - Question de M. Rodrigo ARENAS et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au bilan financier et opérationnel de la Coopérative Carbone Paris. 530

QE 2026-35 - Question de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux moyens réellement consacrés à la lutte contre le racisme et les discriminations LGBTphobes à Paris. 532

QE 2026-36 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'activité et au fonctionnement de l'Inspection générale de la Ville de Paris. 534

QE 2026-37 - Question de M. Roland TIMSIT et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la réhabilitation du groupe Ourcq/Léon-Giraud (19e). 535

QE 2026-38 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux "200 écoles" parisiennes annoncées comme "adaptées à la chaleur". 537

QE 2026-39 - Question de MM. Emile MEUNIER, Rodrigo ARENAS, Christophe PRUDHOMME et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux garanties sanitaires, environnementales et économiques du projet "Thermo-sur-Seine" (Vitry 94). 538

QE 2026-40 - Question de M. Sylvain MAILLARD et les élus du groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative au surcoût financier des mesures d'urgence "canicule" dans les établissements publics parisiens face au défaut d'anticipation structurelle. 540

QE 2026-41 - Question de M. Éric SCHAHL et les élus du groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative à la transparence du bilan opérationnel de la police municipale face aux dégradations et à l'insécurité lors de la Fête de la Musique 2026. 541

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt. 542

Votes spécifiques. 543

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 543

Comptes rendus des Commissions. 554

Listes des membres présents. 562

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 569

Tableau des groupes politiques. 581

Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au vœu n° 3. 590

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 186. 596

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 187. 602

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au projet de délibération DFA 26. 608

Annexe n° 5 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 195. 614

Annexe n° 6 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 196. 619

Annexe n° 7 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026. 625

Annexe n° 8 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026. 628

Annexe n° 9 - Scrutin public relatif au vœu n° 18. 631

Annexe n° 10 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 205. 636

Annexe n° 11 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 206. 641

Annexe n° 12 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 207. 646

Annexe n° 13 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 208. 651

Annexe n° 14 - Scrutin public relatif au vœu n° 20. ... 657

Annexe n° 15 - Scrutin public relatif au vœu n° 27. ... 661

Annexe n° 16 - Scrutin public relatif au projet de délibération DDCT 92. 665

Annexe n° 17 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 222. 670

Annexe n° 18 - Scrutin public relatif au vœu n° 32. ... 674

Annexe n° 19 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 223. 678

Annexe n° 20 - Scrutin public relatif au vœu n° 40. ... 682

Annexe n° 21 - Scrutin public relatif au vœu n° 42. ... 686

Annexe n° 22 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 225. 691

Annexe n° 23 - Scrutin public relatif à la proposition de délibération PL 1. 695

Annexe n° 24 - Scrutin public relatif au vœu n° 52. ... 699

Annexe n° 25 - Scrutin public relatif au vœu n° 65. ... 704

Annexe n° 26 - Scrutin public relatif au vœu n° 68. ... 710

Annexe n° 27 - Scrutin public relatif au vœu n° 69. ... 715

Annexe n° 28 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 104. 721

Annexe n° 29 - Scrutin public relatif au vœu n° 71. ... 726

Annexe n° 30 - Scrutin public relatif au vœu n° 72. ... 730

Annexe n° 31 - Scrutin public relatif au projet de délibération DAJ 16. 735

Annexe n° 32 - Scrutin public relatif au vœu n° 100. 741

Annexe n° 33 - Scrutin public relatif au vœu n° 101. 747

Annexe n° 34 - Scrutin public relatif au vœu n° 102. 753

Annexe n° 35 - Scrutin public relatif au vœu n° 106. 759

Annexe n° 36 - Scrutin public relatif au vœu n° 114. 765

Annexe n° 37 - Scrutin public relatif au projet de délibération DJS 173. 770

Annexe n° 38 - Scrutin public relatif au vœu n° 124. 776

Annexe n° 39 - Scrutin public relatif au vœu n° 125.....782

Annexe n° 40 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 90.....788

Annexe n° 41 - Scrutin public relatif au vœu n° 170.....794

Annexe n° 42 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 173. 799

Annexe n° 43 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 247. 804

Annexe n° 44 - Scrutin public relatif au projet de délibération DAC 361.....810

Annexe n° 45 - Scrutin public relatif au vœu n° 177. 816

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris, assisté de Mme Jeanne OUVRET, MM. Jules PASQUIER, Yvain BOURGEAT-LAMI et Mme Annah BIKOULOULOU, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer nos travaux.

Remerciements à l'équipe de France de football.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de dire un petit mot. Nous avons plusieurs éléments de séquence introductive.

Premièrement, j'aurais préféré vous accueillir ce matin avec l'allégresse et la joie d'une victoire, mais je voudrais évidemment féliciter l'Espagne pour sa victoire. Je voudrais vous dire que j'ai eu le plaisir de rencontrer Pedro SÁNCHEZ, ce week-end, et que je lui ai dit de vive voix ma gratitude pour les mots qu'il a eus sur l'équipe de France, face aux mots très durs qui ont été, sur le plan international, dits sur notre équipe. Il me paraissait précieux, et je le lui ai dit, qu'il ait eu une parole forte pour cette très belle équipe de France. On la remercie pour son beau parcours, mais je voulais surtout leur dire qu'on est très fiers qu'ils soient le visage de la France. Toute occasion doit nous être donnée de ne pas laisser passer ce type de propos insupportables. On souhaite à tout le monde une bonne fin de Coupe du Monde.

Deuxièmement, je voulais vous dire que cette Coupe du Monde s'est passée dans de bonnes conditions de sécurité. La nuit dernière, à part quelques petits incidents très localisés, s'est bien passée, à Paris et ailleurs. J'en remercie tout le monde, avec au premier rang, les forces de l'ordre et de secours, qui nous ont appuyés.

Hommage aux victimes des attentats de Nice du 14 juillet 2016.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais commencer notre séance, chers collègues, par une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Nice du 14 juillet 2016. Vous le savez, il y a eu hier soir une cérémonie nationale d'hommage. Les attentats de Nice ont, pour notre Ville, pour nous toutes et nous tous, une résonance particulière. Dans un clin d'œil de solidarité et d'affection avec nos amis niçois, vous proposer de faire une minute de silence, avant d'entamer l'ordre du jour de notre séance.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition, survenue le 5 juin 2026, à l'âge de 85 ans, de Jeanne Orsini, ancienne élue parisienne. Née Jeanne Albertini le 14 octobre 1940 dans la petite commune de Castello-di-Rostino, en Haute-Corse, elle épouse Étienne ORSINI. De cette union, naîtront trois enfants, Pierre, Marie-Louise et Stéphane. C'est dans sa ville d'adoption, Paris, que Jeanne ORSINI s'engage en politique dans le 11e arrondissement, aux côtés d'Alain Devaquet, maire de cet arrondissement de 1983 à 1995. Très vite, elle devient adjointe en charge des affaires scolaires.

Élue le 19 mars 1989 Conseillère de Paris sur la liste Union pour Paris, que conduit Alain Devaquet, elle exerce ce mandat jusqu'en juin 1995. Au sein de l'Assemblée parisienne, Jeanne ORSINI siège au sein du groupe Rassemblement pour Paris. Elle est membre de la 4e Commission du Conseil, chargée d'examiner les dossiers liés à l'enseignement, la culture, la jeunesse, les sports, l'environnement, les parcs et jardins. L'enseignement, la transmission du savoir, l'éducation, la jeunesse, auront été les engagements de toute sa vie. Jeanne Orsini était Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à son époux, à ses enfants, à l'ensemble de sa famille, les condoléances de notre Assemblée.

Je donne la parole à François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec émotion, effectivement, que nous avons appris le décès de Jeanne Orsini. Après sa naissance en Corse, elle a très peu connu son père. Il est décédé en 1945, en Allemagne, quelques jours seulement avant la capitulation. La Corse a donné à notre Conseil plusieurs élus, non des moindres.

Son premier engagement public fut celui de représentante de parents d'élèves, dans le 11e, à l'école Saint-Sébastien. C'était un engagement bénévole, désintéressé, pour elle, qui exerçait la profession d'infirmière. Son investissement était déjà le reflet de l'importance du rôle des parents d'élèves dans la vie de nos écoles. Jeanne

Orsini y découvre une forme d'action collective, qu'elle poursuivra ensuite en politique, aux côtés d'Alain Devaquet, dans le parcours que vous venez de rappeler.

Après ses deux mandats dans le 11e, puis au Conseil de Paris, elle poursuit, après 1995, son engagement sous une autre forme, au sein de la paroisse Saint-Ambroise.

Jeanne Orsini était une femme douce et souriante, animée par un engagement profondément désintéressé. Cette discrétion aux services des autres ne l'empêchera pas d'être reconnue pour son action, puisqu'elle fut élevée au grade de Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques.

En mon nom, au nom des élus du 11e arrondissement, et au nom de mon groupe, nous souhaitons lui rendre un hommage républicain, et à adresser à son époux, Étienne ORSINI, à ses enfants, Pierre, Marie-Louise et Stéphane, et à son frère, avec lequel elle conservait le plaisir de parler corse, ainsi qu'à ses petits-enfants et à l'ensemble de ses proches, nos plus sincères condoléances.

Je voudrais profiter de cet hommage pour dire qu'une autre figure représentative du 11e nous a quittés récemment. Il s'agit de Félix Jastreb, qui fut président de l'"Association pour la mémoire des enfants juifs déportés". Je voulais aussi que l'on ait une pensée pour lui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Nelly GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Chers collèges, c'est avec émotion que notre groupe souhaite rendre hommage à Jeanne Orsini, née Albertini, qui nous a quittés il y a quelques jours, comme vous l'avez dit. Née en 1940 à Castello-di-Rostino, en Haute-Corse, elle est restée toute sa vie attachée à ses racines, à sa terre, et à sa langue, qu'elle parlait couramment avec son frère.

Très jeune, elle fut marquée par une épreuve qui forgea sans doute son caractère. Son père mourut en Allemagne en 1945, quelques jours seulement avant la capitulation. Jeanne Orsini a fait du service aux autres le fil conducteur de sa vie. Infirmière de profession, elle s'engagea comme représentante des parents d'élèves à l'école Saint-Sébastien, puis au sein de notre arrondissement, le 11e, et de notre Conseil de Paris. Aux côtés d'Alain Devaquet, elle exerça les fonctions d'adjointe des affaires scolaires, et fut Conseillère de Paris de 1989 à 1995. Ceux qui l'ont connue gardent le souvenir d'une élue attentive, soucieuse de l'intérêt général.

Après la fin de son mandat, elle continua à servir la collectivité avec la douceur qui la caractérisait. Investie au sein de la paroisse Saint-Ambroise, elle consacra de nombreuses années au catéchisme et à la transmission de ses valeurs et de sa foi, avec simplicité et bienveillance.

Son sens du devoir s'est également exprimé dans sa vie familiale. Elle accompagna avec une grande générosité sa mère, ainsi que sa belle-mère, jusqu'à la fin de leur vie, et ces dernières années, elle affronta la maladie avec courage et dignité.

Aujourd'hui, nos pensées vont vers son époux, Étienne, vers ses enfants, Pierre, Marie-Louise et Stéphane, ainsi que vers ses petits-enfants et tous ses proches.

Au nom de notre groupe, je veux saluer la mémoire d'une femme de conviction, de devoir, et de fidélité, une femme qui n'a jamais recherché les honneurs, mais qui a consacré sa vie à servir les autres, avec humilité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des 16, 17, 18 et 19 juin 2026 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des 19 et 20 mai 2026 a été publié au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Non. Il n'y en a pas. Très bien.

Ils sont donc adoptés.

Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais faire une suspension de séance de deux minutes, le temps que les membres de la convention puissent s'installer à nos côtés, et nous reprenons nos travaux.

(La séance, suspendue à neuf heures quatorze minutes, est reprise à neuf heures seize minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous commençons nos travaux.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai un rappel au règlement du président CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un rappel au règlement sur la base des articles 5 et 2 du règlement intérieur, qui sera rapide. C'est un marronnier que de lire, maintenant, au Conseil de Paris, mais je le dis quand même, toujours sur les délais de communication des éléments propres au Conseil de Paris… N'y voyez pas une obsession de notre part, mais je me permets de parler au nom de tous les groupes d'opposition. Hier, un vœu qui tombe à 16 heures 50, et puis dans les conseils d'arrondissement, maintenant, des vœux qui arrivent en plein milieu du conseil d'arrondissement, comme nous, nous l'avons eu dans le 15e, la semaine dernière.

Monsieur le Maire, on vous demande vraiment d'être attentifs à ces éléments. En plus, on ne peut pas se réinscrire dessus. Bref, je vous passe tout ce qui va avec. Merci beaucoup d'être très attentifs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le nouveau règlement intérieur permettra de corriger ces effets. Je ne peux qu'être d'accord avec vous. Par ailleurs, je le dis, nous avons, parce que c'est le début de la mandature, dû rédiger des projets de délibération en urgence. Je sais l'inconfort pour les maires d'arrondissement, et ceux de la majorité ne sont pas moins embarrassés par cela.

Normalement, le Conseil de Paris, le prochain, sera début octobre. Nous respecterons donc les délais d'introduction. Qu'il y ait des exceptions motivées par l'urgence, évidemment, mais cela ne peut pas être une règle générale. Les conditions de préparation n'ont pas été simples, je le sais, dans certains arrondissements.

2026 DASCO 84 - Création des fonctions de directeur du périscolaire de la Ville de Paris et détermination des modalités permettant d'y accéder, notamment par examen professionnel.

Amendement n° 1 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'accès au poste de catégorie A de directeur.ice périscolaire aux personnels d'animation responsables de la mise en œuvre du dispositif "Action Collégiens".

Amendement n° 2 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'élargissement de l'accès au poste de catégorie A de directeur.ice périscolaire.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la mise en œuvre des recommandations de la Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la protection des enfants dans le périscolaire, au renforcement de la filière professionnelle du périscolaire et à la mise en œuvre de recommandations de la convention citoyenne.

Amendement n° 186 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques parisiennes et à la suppression des temps d'activités périscolaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, merci beaucoup. Je veux dire quelques mots en introduction, avant de donner la parole aux représentants des membres de la convention citoyenne.

Je veux tout d'abord remercier celles et ceux qui ont participé à cette convention citoyenne, pour tout le travail accompli ces dernières semaines, et le rapport qu'ils nous ont remis en juin, qui vous est aujourd'hui restitué au Conseil de Paris.

Je veux évidemment également remercier Marine ROSSET, Anne-Claire BOUX, Yasmina MERZI, pour leur travail d'organisation, d'animation, et de suivi des travaux, qui ont porté leurs fruits.

Certains conventionnels sont présents dans les tribunes. Merci beaucoup à eux. Je les salue.

Je veux vous dire à toutes et à tous : merci de vous être portés volontaires pour cette mission, merci d'avoir accepté cette responsabilité, qui est évidemment essentielle, nous aider à refonder le périscolaire parisien. Cette refondation complète se fait sur la base d'un principe fondamental, la sécurité et le bien-être des enfants passent avant tout, et une méthode simple, écouter, agir et rendre compte. De très nombreuses recommandations formulées par la convention sont d'ores et déjà reprises lors de ce Conseil de Paris et lors du précédent, et continueront, pour les autres, d'être discutées, expertisées, dans les prochaines semaines.

Je veux saluer ici la richesse et la qualité des échanges qui ont eu lieu. Par l'écoute, la compréhension réciproque, le dialogue, nous avons ouvert la voie d'un changement qui repose sur quatre piliers. La sécurité des enfants, tout d'abord, comme priorité absolue. Ensuite, des équipes mieux formées, plus stables, et mieux encadrées. Puis, troisième pilier, refaire du périscolaire un véritable temps éducatif, et enfin, la question de la réforme des rythmes scolaires. C'est ce qu'attendent les familles parisiennes. C'est ce que nous devrons donc mettre en place.

Tout d'abord, sur la sécurité des enfants, notre priorité absolue, il ne doit y avoir aucune tolérance face aux violences, une prévention renforcée, et une transparence totale. Notre objectif est clair, et partagé, je le crois, sur nos bancs et avec la convention : pas d'adulte seul avec un enfant, notamment pendant les temps les plus sensibles, ceux du change, de la sieste, et de la pause méridienne. Cela se traduira par le renforcement des équipes pendant l'interclasse du midi et la sieste en maternelle. Les espaces sensibles dans les écoles seront sécurisés grâce à un investissement et des travaux dès cet été.

La règle est simple : suspension immédiate, signalements systématiques, et enquêtes administratives en toute transparence avec les familles, pour tout signalement de violence, sexuelle, en particulier. Aucun adulte signalé pour des violences sexuelles n'exercera plus au contact des enfants.

Les familles doivent être informées rapidement. Les chiffres des suspensions sont publiés chaque trimestre, vous le savez. Des réunions sont organisées dans les écoles concernées. Merci aux maires d'arrondissement et à l'Exécutif, en particulier Anne-Claire BOUX, qui y participe très souvent. Les victimes sont accompagnées et les recrutements sont désormais sécurisés par des contrôles renforcés.

Enfin, la Ville crée un service parisien de contrôle et d'agrément, qui aura pour mission d'effectuer des contrôles réguliers, y compris inopinés, dans les écoles.

Sur la formation des équipes, la qualité du périscolaire passe par des professionnels formés, reconnus et fidélisés. Dès la rentrée 2026, Paris ouvrira la première Ecole nationale du périscolaire en France, avec une formation initiale pour tous les agents et six jours de formation continue par an, dont un consacré à la prévention des violences.

Chaque nouvel animateur bénéficiera d'un mentorat tutorat pour l'accompagner lors de son affectation à une école. Nous engagerons un plan de 2.000 contractualisations en 3 ans, pour lutter contre la précarité des vacataires, ainsi que le recrutement de directeurs du périscolaire de catégorie A, à terme, dans chaque école, un gage important de stabilité pour les agents et de confiance pour les familles. Nous renforcerons le "pool" des A.T.S.E.M. remplaçants, avec une augmentation de 10 % de ces effectifs, qui comptent actuellement 240 A.T.S.E.M. Enfin, 35 éducateurs et éducatrices de jeunes enfants viendront renforcer l'encadrement, prioritairement dans les maternelles, en termes de soutien managérial et d'organisation des activités périscolaires.

Sur l'ambition éducative du périscolaire, nous devons en faire un temps épanouissant pour les enfants. En associant pleinement les parents, le périscolaire doit donc être un véritable temps éducatif, avec des activités de qualité, accessibles à tous les enfants. Un conseil parisien des programmes périscolaires proposera des contenus variés : sport, culture, langues, culture scientifique, expression artistique, empathie, etc. Dès la rentrée, les projets pédagogiques seront présentés aux familles. Un carnet de transmission sera expérimenté en maternelle. Nous veillerons à ce que les badges soient portés, et les trombinoscopes de l'ensemble des équipes du périscolaire affichés et à jour.

Sur la réforme des rythmes scolaires, vous l'avez compris, nous en avons déjà parlé, le "statu quo" ne satisfait plus personne. Il ne faut plus de temps morcelés, et la difficulté à expliquer et à coordonner la différence entre les temps scolaires, les T.A.P., les temps purement périscolaires, c'est un constat partagé par l'ensemble des conventionnels et qui a fait l'objet d'échanges nourris avec nous. Nous engagerons donc une réforme des rythmes scolaires, en nous inspirant de la méthode proposée par la convention citoyenne.

D'abord, une concertation avec l'ensemble des partenaires, notamment les organisations syndicales, l'Education nationale, les parents, les associations, et l'ensemble des acteurs concernés. A l'issue de cette concertation, je proposerai au directeur académique des services de l'Education nationale un ou plusieurs scénarios, avant un vote des conseils d'école prévu expressément par le Code de l'éducation, pour pouvoir demander la dérogation au directeur académique.

Le calendrier proposé est le suivant : concertation, puis vote durant le premier semestre de l'année scolaire, pour arbitrage toute fin d'année, ou début 2027 au plus tard, pour une mise en œuvre de la réforme à la rentrée scolaire 2027. Evidemment, ce que je vous dis a été discuté préalablement avec les services du rectorat, et la rectrice elle-même.

Pour conclure, je veux vous dire que ces mesures que nous allons discuter aujourd'hui et mettre rapidement en œuvre, sont le résultat des travaux d'une grande qualité, menés par la convention citoyenne, dans un dialogue, je le crois, exigeant et respectueux, mais cette démarche d'écoute et de transparence lancée avec cette convention citoyenne, pour nous, et, je le crois, pour vous aussi, ne s'arrête pas là. Nous continuerons à interroger la pertinence des mesures prises, à améliorer en continu le périscolaire parisien, à consulter les parents et les enfants, afin de renouer ce lien de confiance qui est essentiel pour l'école et les familles.

Pour cela, nous allons notamment constituer le comité de suivi voulu par la convention citoyenne, par un appel aux conventionnels volontaires, pour une première réunion dès la rentrée prochaine. Ce comité de suivi aura pour objet de garantir dans la durée la transparence du suivi de la convention, d'assurer l'information régulière des conventionnels et permettre un dialogue structuré entre les citoyens ayant participé aux travaux, des personnalités qualifiées chargées d'apporter un éclairage, et nos services, et l'Exécutif, parce qu'il faut toute une ville pour éduquer nos enfants, et que nous continuerons à y mettre toute notre énergie.

Je vous remercie encore de votre participation.

(La séance est suspendue pendant les interventions de trois représentants des membres de la convention citoyenne : Mmes Cynthia ABOUFARID, Rachel BARANES et M. Jonathan KLEIN).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais vous donner la parole.

Mme Cynthia ABOUFARID. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, nous tenons tout d'abord à vous remercier de nous accueillir aujourd'hui, et de permettre à la parole de la Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant à l'école d'être entendue dans cette enceinte.

Prendre la parole devant vous, est pour Rachel, Jonathan et moi-même, Cynthia, à la fois un honneur, mais surtout une responsabilité, car nous nous exprimons aux noms des 77 parents d'élèves parisiens représentants l'ensemble des arrondissements, au-delà de tout clivage politique, également les niveaux maternels et élémentaires, et avant tout, l'ensemble des parents de Paris ayant confié l'éducation de leurs enfants à l'école publique.

Je ne reviendrai pas sur les termes de notre mandat. Je pense que vous les avez tous bien en tête. Je voudrais néanmoins introduire notre propos par une conviction. Il n'est pas d'école qui puisse pleinement instruire, si elle n'est pas capable de protéger les enfants qui lui sont confiés. C'est cette conviction qui a guidé l'ensemble de nos travaux. Pendant plusieurs semaines, nous avons écouté, interrogé, visité des écoles, débattu, parfois vivement, mais avec une volonté commune : celle de formuler des propositions concrètes pour que chaque enfant puisse apprendre, grandir et s'épanouir, dans un cadre sécurisant et sécurisé.

Nos travaux se sont organisés autour de quatre thèmes : les rythmes scolaires, l'évolution que nous souhaitons pour le périscolaire, l'encadrement de nos enfants et, enfin, leur protection et leur épanouissement au sein de l'école.

Nous avons aujourd'hui la responsabilité de vous présenter, au nom de l'ensemble des membres de la convention que je salue, et qui sont en tribune aujourd'hui, nos principales recommandations. Je vais maintenant laisser la parole à Rachel, qui va nous présenter le tant attendu premier thème, celui qui a sans doute suscité le plus de débats, à savoir, les rythmes scolaires.

Mme Rachel BARANES. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, parler des rythmes scolaires, ce n'est pas parler d'une simple organisation administrative. C'est parler du quotidien de milliers d'enfants parisiens, de leur famille, des enseignants et des animateurs.

Les échanges menés autour des rythmes scolaires n'ont pas permis de dégager une unanimité sur le nombre de jours d'école. En revanche, une conviction s'est imposée à tous. L'organisation de l'école doit être pensée avant tout à partir des besoins de l'enfant. Une très large majorité ne souhaite plus conserver le rythme actuel de quatre jours et demi. Au-delà du nombre de jours, c'est la qualité de l'organisation qui est recherchée. Nous partageons une même priorité : offrir aux enfants des journées régulières, avec des horaires stables, et mettre fin au morcellement des temps scolaires et périscolaires, qui fragilise leur apprentissage comme leur bien-être.

Le périscolaire ne peut pas être un simple temps de garde. Il doit s'inscrire dans un véritable projet pédagogique, construit conjointement par les équipes de l'Education nationale et celles du périscolaire, afin d'assurer une réelle continuité éducative.

Nous proposons également de différencier l'organisation entre les écoles maternelles et élémentaires, tout en harmonisant les horaires d'accueil et de sortie, pour simplifier la vie des familles. Enfin, permettre des départs échelonnés du périscolaire offrirait davantage de souplesse aux parents et favoriserait les échanges avec les équipes du périscolaire.

Concernant les rythmes scolaires, deux rythmes se distinguent. Le premier, largement majoritaire, qui recueille 77 % des suffrages, est celui de la semaine des quatre jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il permettrait de consacrer une journée entière à des activités éducatives, culturelles, ou sportives de qualité, tout en garantissant des journées identiques pour les enfants, une meilleure stabilité des équipes, davantage de repos et une meilleure préparation des enseignants.

Le second, soutenu par 49 % des suffrages, prévoit cinq jours d'école, du lundi au vendredi, avec les enseignements fondamentaux le matin, les activités éducatives l'après-midi. Il présente lui aussi des atouts : des journées régulières, un début des cours à 9 heures, un accueil dès 8 heures 30, et une meilleure articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

Enfin, plusieurs pistes d'amélioration recueillent un intérêt particulier. Un début des cours à 9 heures, une pause méridienne plus courte, des temps calmes le midi, et le retour des études dirigées, assurées par des enseignants volontaires et rémunérés.

Notre responsabilité est désormais de construire une organisation lisible, stable, et ambitieuse, qui place avant tout l'intérêt des enfants et des familles au cœur de nos décisions.

Je vous en remercie et je laisse la parole à mon collègue Jonathan.

M. Jonathan KLEIN. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, si certains de nos propos se recoupent, c'est qu'ils dessinent un même diagnostic où tout s'entremêle. L'enfant ne vit pas deux journées séparées. Il traverse une seule journée, dans un même lieu, son école. Pourtant, ce que l'enfant vit comme un continuum, nos institutions le fragmentent : scolaire et périscolaire, enseignants et animateurs, Education nationale et Ville de Paris. Les dangers sont amplifiés par ces fractures. Les informations s'y perdent. Les responsabilités s'y diluent.

La sécurité de l'enfant vacille entre deux services, deux équipes, deux responsabilités. Créer des relais pour supprimer ces angles morts, c'est protéger nos enfants. La convention demande de rompre avec un périscolaire résiduel, ni passe-temps pour les enfants, ni bouche-trou pour les adultes, mais un véritable temps éducatif complémentaire dans la journée de l'élève, où les arts, le sport, les sciences, et la citoyenneté, développent son autonomie et son expression.

Éduquer, protéger et écouter, cette promesse ambitieuse exige un programme annuel, construit avec les équipes scolaires, et commun à toutes les écoles parisiennes. Dans un service public, la qualité ne peut dépendre du quartier, des ressources locales, ou du hasard de tomber sur la bonne équipe. La République ne s'arrête pas avec la classe. L'égalité doit aussi vivre dans le périscolaire. Les familles doivent savoir ce qui est proposé, qui intervient, comment les incidents sont transmis et qui en répond.

La communication entre institutions, professionnels et familles, est un problème structurel au détriment des enfants. La confiance à recréer est là. Les animateurs jouent un rôle essentiel dans le bien-être et la sécurité des enfants. Le reconnaître exige des moyens. Chaque semaine, 24 heures de classe et 23 heures 30 de périscolaire. Une mission éducative de cette ampleur ne peut pas être confiée à des professionnels insuffisamment formés, soumis à l'instabilité des équipes, et privés du temps nécessaire pour préparer les activités, transmettre les informations et travailler correctement avec les équipes scolaires.

Nous demandons des recrutements exigeants et sécurisés, la vérification des antécédents, une qualification sérieuse, obligatoire, une formation initiale et continue, des effectifs suffisants et des perspectives de professionnalisation.

La formation doit couvrir les gestes adaptés et le vocabulaire approprié, l'écoute de la parole de l'enfant, le handicap et les besoins particuliers, le bannissement des téléphones portables, la prévention de toutes les violences et les procédures de signalement.

Les précautions de langage ne protègent personne. Trous dans la raquette ou scandales du périscolaire ne décrivent pas la réalité. Il faut nommer clairement : viols, attouchements, baisers forcés, voyeurisme, exhibitionnisme, harcèlement. Nommer sans détour ces violences dans cet hémicycle, c'est rendre hommage aux enfants victimes et à leur insupportable réalité.

Humiliation, brutalité et violences dites "ordinaires" doivent être reconnues. Les violences entre enfants ne peuvent davantage être réduites à des jeux, ou à de simples anecdotes. L'école n'est pas un apprentissage de la violence. Cela exige des adultes formés, nombreux, disponibles, et capables de comprendre les enjeux pour intervenir.

Une règle inapplicable, faute d'effectif, est un mensonge. Une information perdue entre deux équipes empêche les adultes de voir la réalité vécue par les enfants. Une responsabilité collective exige des responsables clairement identifiés, un nom, un visage, des obligations, des réponses.

La continuité éducative se joue aussi dans l'architecture du temps. Une école ne peut être un assemblage d'horaires, de personnels, et de responsabilités qui s'ignorent. Le choix doit toujours partir des besoins physiologiques des enfants, et non du confort des adultes.

Nous refusons toute instrumentalisation de notre travail. Le respecter, ce n'est pas en extraire le chiffre qui arrange. C'est assumer l'arbitrage. La convention ne se substitue pas à la décision politique, mais demande que l'organisation offre à l'enfant une continuité de confiance, d'émancipation et de protection.

Après une fin d'année catastrophique pour de nombreux élèves, remercions les professionnels qui ont préservé autant que possible un semblant de normalité. Cessons d'abandonner sur les épaules des personnels en première ligne les défaillances de nos institutions. L'incapacité flagrante des politiques en place à s'adapter à l'avenir avec clairvoyance doit vous alerter collectivement sur vos responsabilités individuelles.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, les engagements ne valent que par leurs effets dans la vie réelle des enfants. Notre exigence est simple : faites en sorte qu'entre les principes votés ici et l'enfant accueilli dans son école, rien ne se perde.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Cynthia ABOUFARID. - Je finirai par le thème 4, qui était la protection et l'épanouissement de l'enfant. Jonathan en a déjà dit l'essentiel, puisque ce thème est transversal aux trois précédents, et constitue le fil conducteur de l'ensemble de nos réflexions, car une même exigence demeure. Chaque enfant doit pouvoir entrer à l'école avec la certitude qu'il sera protégé, écouté et respecté.

Nous avons formulé nos recommandations autour de trois priorités. La première est la sécurité physique et affective de nos enfants. Nous demandons qu'aucun enfant ne puisse se retrouver seul avec un adulte. Nous avons donc pris acte de la décision de la Ville de renforcer les effectifs en maternelle, mais nous insistons pour que cette exigence de protection s'applique également aux écoles élémentaires.

Nous demandons aussi que les professionnels soient formés à prévenir, détecter, et signaler les violences précédemment citées. Les procédures de signalement doivent être simples, accessibles à tous, et faire l'objet d'un suivi transparent.

Enfin, les enfants doivent connaître leurs droits, donc une information s'impose. Sur cela, il me semble également que la Ville a pris des décisions qui seront appliquées dès la rentrée, disposer d'espaces sûrs dans lesquels leur parole puisse être entendue et protégée.

La deuxième priorité, qui fait un peu l'actualité, concerne le bâti. Les bâtiments scolaires, une école protectrice doit offrir des locaux sûrs, confortables, et également adaptés aux conditions climatiques.

Nous demandons un grand plan de rénovation de nos écoles, qui soit mis en place le plus rapidement possible, tout en ayant conscience que ce sera sur du long terme, afin d'améliorer le confort thermique. Ici, on parle de confort d'été, puisqu'en ce moment, on est en plein dedans, mais également de confort d'hiver, car nombre de nos enfants, aujourd'hui, à l'école, ont froid. Il est important de ne pas l'oublier, malgré la météo. Que ce soit de développer des îlots de fraîcheur, et des lieux de refuge en période de canicule et de grand froid.

Enfin, un point important est de respecter les besoins fondamentaux d'un enfant. Je vais être un peu pragmatique. Je vais rentrer dans des cas concrets. Par exemple, le suivi de l'enfant à besoins particuliers, je pense aux enfants porteurs de handicap, de troubles et autres, entre le scolaire et le périscolaire, par un A.E.S.H. Il ne devrait pas y avoir de concession à faire entre ces deux périodes. Un enfant doit, par exemple, pouvoir aller aux toilettes, cela vise surtout le temps scolaire, mais dès qu'il en a le besoin. Il faut que les équipes soient suffisamment nombreuses pour permettre ces temps. Je vous l'ai dit, je vais rentrer dans des points très pragmatiques.

Il est également important de disposer d'un véritable temps calme pour que l'enfant puisse récupérer, à son rythme, mais également, que l'on puisse respecter son intimité. Ce sont des besoins élémentaires, mais aussi des conditions indispensables pour apprendre à se sentir en sécurité.

Notre conviction est simple. Protéger un enfant, ce n'est pas seulement empêcher qu'un danger survienne. C'est construire chaque jour les conditions qui lui permettent de grandir sereinement, de prendre confiance en lui, faire confiance aux autres et s'épanouir.

En conclusion, nous savons qu'un rapport à lui seul ne suffit pas. Sa portée dépendra des décisions qui seront prises, des moyens qui seront engagés, et du suivi qui sera assuré, dont nous souhaitons prendre part. Vous nous y avez invités. Je pense que la plupart d'entre nous accepterons l'invitation.

Je dirai surtout, parce que cela faisait partie du mandat, la confiance, Monsieur le Maire, nous en parlions ce matin, elle ne se décrète pas. Lorsqu'elle a été entamée, elle se reconstruit par des actes, par de la transparence, par la protection que nous devons garantir à nos enfants et à leur famille.

Enfin, nous vous remercions pour votre écoute, et l'attention portée à nos travaux. Nous comptons désormais sur votre engagement pour que ces recommandations ne restent pas seulement des propositions, mais qu'elles se traduisent par des décisions concrètes, durables, au service de tous les enfants parisiens.

Merci.

(La séance est reprise).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos propos introductifs.

Souhaits de bienvenue.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer les conventionnels en tribune à nos côtés. Cela a été des week-ends intenses, des soirées intenses, dans des délais exigeants. Evidemment, notre gratitude et notre engagement à suivre tout cela.

2026 DASCO 84 - Création des fonctions de directeur du périscolaire de la Ville de Paris et détermination des modalités permettant d'y accéder, notamment par examen professionnel. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il s'agit d'un débat organisé. Il y a des temps de parole prévus pour les groupes. On vous propose de rester là, et y compris de réagir, si vous le souhaitez, tout à l'heure, aux prises de parole. Je précise aussi qu'il n'y a pas d'explication de vote sur les débats organisés.

Pour commencer, la parole est au maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais prendre votre suite, et je veux commencer par remercier très chaleureusement les représentants de la convention citoyenne, ainsi que les 80 parents qui ont participé à ces travaux.

Vous avez été tirés au sort parmi 1.500 volontaires. Vous avez consacré à cette réflexion plusieurs soirées, plusieurs journées de week-end, participé à des auditions, visité des écoles, et recueilli directement la parole d'enfants et de professionnels. Cet engagement mérite d'être pleinement salué. À nouveau, merci à vous. Merci, donc, pour le travail que vous nous avez présenté ce matin, pour le temps que vous y avez consacré, et aussi pour la gravité avec laquelle vous vous êtes saisi de ces questions essentielles, la protection, le bien-être, et l'épanouissement de nos enfants.

Cette convention citoyenne, c'était un engagement de campagne, puisque nous l'avons vu juste avant, d'Emmanuel GRÉGOIRE, et plus largement, de notre majorité. Elle a été mise en place dès le début de la mandature, à l'occasion d'un Conseil de Paris extraordinaire, parce que ce sujet ne pouvait pas attendre. Nous sommes d'accord sur ce sujet. Nous avions une conscience de l'urgence, de la rupture de confiance, aussi, et des attentes très fortes des familles parisiennes. J'ai l'habitude de dire que je suis père et maire à la fois, père d'un enfant scolarisé en maternelle, et maire du 13e arrondissement. J'ai donc double conscience des attentes.

La convention citoyenne, la Mission d'Information et d'Evaluation, et la commission indépendante, traduisent une même volonté, faire toute la lumière, écouter celles et ceux qui vivent quotidiennement ces réalités, et changer profondément notre manière d'agir. Nous avons fait le choix de la transparence. Ce choix n'est pas toujours le plus confortable. Il suppose d'accepter que nos politiques publiques soient interrogées, que nos pratiques soient évaluées, que certaines de nos certitudes puissent être bousculées, mais c'est précisément notre conception de la démocratie, considérer l'intelligence collective comme une force et non comme une contrainte. Une démocratie locale vivante ne peut pas se limiter à la confrontation de positions déjà arrêtées. Elle doit permettre aux expériences de se confronter, aux analyses de s'enrichir, et parfois, aux positions d'évoluer.

J'en viens au fond de vos travaux. Je vous ai écoutés attentivement. Votre rapport va très largement au-delà de la seule question du nombre de jours d'école, qui a principalement retenu l'attention médiatique. C'était normal, d'ailleurs, d'en parler. Vous avez travaillé sur la sécurité des enfants, les modalités de recrutement, la formation et la stabilité des équipes, les taux d'encadrement, le contenu des activités, le dialogue avec les familles, évidemment, le rapport entre scolaire et périscolaire, vous avez insisté sur ce sujet, c'est vrai qu'il y a une même journée pour les enfants, la coordination entre l'Education nationale et la Ville, les conditions matérielles et d'accueil, et la place et la parole des enfants.

Vous rappelez surtout que le périscolaire ne peut pas être considéré comme une simple garderie. Il doit être reconnu comme un véritable temps éducatif, structuré autour d'un projet pédagogique ambitieux, cohérent avec le temps scolaire, et commun à l'ensemble des écoles parisiennes.

Plusieurs orientations fortes se dégagent de vos travaux. D'abord, assurer la sécurité de nos enfants, et c'est, et cela restera notre priorité absolue. Cela implique de renforcer la prévention, de sécuriser les procédures de recrutement, de mieux contrôler les antécédents, de faciliter les signalements, de garantir leur suivi et d'éviter qu'un adulte se retrouve seul avec un enfant. Le Maire l'a rappelé dans ses propos introductifs. Cela implique aussi une transparence complète à l'égard des familles, et aussi, de manière plus générale, d'ailleurs, l'information des parents, qui reste notoirement insuffisante, et cela vaut pour tout le temps passé à l'école, scolaire et périscolaire.

Ensuite, professionnaliser, revaloriser les métiers du périscolaire. Vous en avez parlé. La création, dès la rentrée 2026, d'une Ecole du périscolaire doit permettre de mieux former les animateurs et les animatrices, notamment à la protection de l'enfant, à la prévention des violences, et à la détection des signaux faibles. Nous

voulons également engager une déprécarisation massive des vacataires, stabiliser les équipes, et créer une véritable filière professionnelle, notamment avec la fonction de directeur ou de directrice du périscolaire. Le mouvement était déjà engagé. Il sera renforcé, soyez-en assurés.

Enfin, nous voulons proposer un périscolaire de qualité, ambitieux, diversifié, et accessible aux enfants. La création d'un Conseil parisien des programmes périscolaires devra permettre de définir un socle commun, tout en laissant aux équipes la capacité de l'adapter aux réalités de chaque école.

Je n'oublie évidemment pas la question des rythmes scolaires. Le rapport montre qu'elle ne fait pas l'objet d'un consensus complet. Le scénario des quatre jours recueille l'adhésion la plus forte, nous l'avons bien noté, tandis que d'autres parents privilégient cinq jours, ou une évolution des quatre jours et demi, mais vos travaux font apparaître des points d'accord qui doivent nous guider : des horaires plus réguliers, des journées plus lisibles, une meilleure prise en compte des rythmes biologiques, une organisation différenciée entre la maternelle et l'élémentaire, et un projet pédagogique partagé entre le scolaire et le périscolaire.

Il faut aussi avoir l'honnêteté de reconnaître que notre pays est passé à côté d'un véritable débat de fond sur les temps de l'enfant. La question de la semaine scolaire, comme celle de la durée des journées ou des vacances, ne peut pas être pensée uniquement à l'échelle parisienne, nous le savons. Elle appelle aussi un débat national et une évolution du cadre fixé par l'Etat.

Paris respecte aujourd'hui la réglementation en vigueur. Nous sommes, d'ailleurs, très minoritaires, mais si nous avons mis en place l'organisation actuelle, articulée autour des quatre jours et demi, nous n'en faisons ni un totem, ni un tabou. Nous faisons le choix d'ouvrir le débat sereinement, sans caricature, ni posture, avec une seule boussole : l'intérêt de l'enfant. Ce débat doit désormais se poursuivre dans les conseils d'école, au plus près des familles, des enseignants, des équipes périscolaires, et des communautés éducatives. Nous prendrons nos responsabilités. Le Maire prendra ses responsabilités.

Organiser la concertation ne signifie pas se défausser de la décision politique, et d'ailleurs, vous nous avez interpellés sur ce sujet. Cela signifie prendre des décisions mieux éclairées, plus légitimes, et plus solides, parce qu'elles auront été nourries par la parole citoyenne, et par l'expérience du terrain.

Lorsqu'on accepte réellement d'écouter, il est normal que les positions évoluent. A titre personnel, ma propre réflexion sur ces sujets a évolué. Changer d'avis, à la lumière du débat, n'est pas une faiblesse politique. C'est la preuve que la concertation produit de la connaissance, de la compréhension, et finalement, de meilleures décisions publiques. C'est cette conception exigeante de la démocratie locale que nous défendons aujourd'hui.

Alors, à nouveau, merci à vous pour votre investissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Marie-Pierre MARCHAND.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Monsieur le Maire, chers collègues, avant toute chose, je souhaite saluer, au nom du groupe Ecologiste et Social de Paris, le travail des conventionnels, qui ont ouvert la voie à une réflexion salutaire. Le fait même que les 80 parents d'élèves qui ont participé aient été tirés au sort parmi 1.500 volontaires montre bien à la fois l'enjeu de cette consultation, et un formidable désir de co-construction des politiques publiques. Pour le dire plus simplement, il s'agit du souhait d'avoir voix au chapitre sur nos vies, ce qui en fait la trame quotidienne, de nous mêler de ce qui nous regarde, d'autant plus quand il s'agit de ce que l'on a de plus cher : nos enfants.

Au-delà des recommandations elles-mêmes, qui vont être détaillées par plusieurs de mes collègues du groupe Ecologiste et Social de Paris, je souhaite m'attarder sur le fait que cette convention marque une nouvelle manière de construire la décision publique, que nous saluons. Elle est née dans un contexte de perte de confiance entre les familles, la Ville, et la communauté éducative. Face à une telle crise, la réponse ne pouvait pas être uniquement technique. Il fallait redonner une place aux familles dans la construction des solutions.

En élargissant un peu la focale, nous savons tous que cela dépasse largement la crise actuelle des écoles parisiennes, mais renvoie à une question fondamentale, celle de l'adaptation de l'école française à une demande sociale de plus de démocratie, qui taraude l'ensemble de nos institutions, construites historiquement à partir de logiques descendantes. Je vous renvoie, à cet effet, à l'ouvrage déjà ancien, mais toujours d'actualité, du sociologue François DUBET, "Le déclin de l'institution".

De nombreux autres travaux de terrain montrent aussi que, malgré des efforts réels, la place des parents à l'école semble être encore un "problème", avec tous les guillemets qui vont avec, que l'institution peine à résoudre, peut-être parce que, comme le rappelait la sociologue Chloé RIBAN, l'école n'a pas été pensée comme une institution qui communique avec les parents. Ils sont d'abord tenus à distance, et c'est finalement la loi Jospin de 1989 qui va placer les parents comme acteurs dans la communauté éducative, mais le principe de coéducation que cela implique peine à s'imposer.

Le fait que perdurent encore les clichés de la figure des parents qui interviennent trop et mal dans l'école, "versus" celle des parents démissionnaires, que l'on accole souvent aux parents des quartiers populaires, d'ailleurs, montre bien que l'on n'y est pas tout à fait, à Paris, comme ailleurs.

L'expérience de l'association "ATD Quart Monde", qui travaille depuis plusieurs années à faire dialoguer les parents et l'école par le biais du croisement des savoirs et des pratiques respectives, montre que cela permet réellement une amélioration du lien. Ce n'est pas parce qu'il s'agirait de parents issus de la grande pauvreté que nous n'avons pas à apprendre de ces méthodes. Le processus de représentation de l'autre est le même.

Alors, oui, la méthode choisie pour refonder le périscolaire autour de ces trois thèmes : écouter, agir, et rendre compte, est la bonne. Fondée sur l'écoute et la transparence, elle est la seule capable de restaurer durablement la confiance des familles. Elle a commencé par la convention citoyenne, qui n'est pas un point d'arrivée, mais le lancement d'un processus, qui doit se poursuivre à court, moyen, et long terme. Les travaux de la convention montrent que les familles souhaitent être davantage informées et associées aux décisions qui concernent leurs enfants, recevoir une information claire, régulière, et transparente, notamment en cas de difficulté ou de signalement, et disposer de temps d'échanges avec les équipes éducatives.

D'ores et déjà, certaines de ces recommandations vont être mises en œuvre dès la rentrée prochaine : présentation du projet pédagogique du périscolaire aux familles, expérimentation, en maternelle, du carnet de transmission, généralisation des badges et trombinoscopes.

Enfin, aujourd'hui, s'engage une nouvelle étape, celle du travail sur les rythmes scolaires, qui a naturellement occupé une place importante dans les échanges de la convention, mais sans qu'aucun consensus clair ne soit dégagé sur ce sujet. Ce constat justifie pleinement la poursuite d'une concertation de trois mois dès la rentrée, et un approfondissement de la réflexion autour de plusieurs scénarios. Les choix devront s'appuyer sur les études d'impact en cours, organisationnelles, budgétaires, R.H., sur un dialogue approfondi avec les familles, les personnels municipaux, et l'Education nationale, ainsi que sur des auditions d'experts. La décision sera prise dans le respect du vote des conseils d'école, pour une mise en œuvre à la rentrée 2027.

Face aux enjeux considérables qu'implique un changement des rythmes scolaires, le groupe Ecologiste et Social de Paris se félicite du sérieux de la démarche, et du signal démocratique envoyé avec la poursuite de la concertation. Vous pourrez compter, Monsieur le Maire et Mesdames les adjointes Anne-Claire BOUX et Marine ROSSET, sur les élus écologistes au Conseil de Paris et en arrondissement, pour accompagner pleinement ce processus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Inès de RAGUENEL.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mille mercis. Mille mercis aux 77 Parisiens qui ont décidé de travailler sur les temps de l'enfant, et la protection de nos enfants à Paris, dans ce climat qui est extrêmement tendu. Je les en remercie. Je vous remercie pour votre temps et votre énergie. Vous le savez, ces Parisiens, les 77 Parisiens, ont travaillé sur un sujet extrêmement grave. Les révélations, les alertes multiples, depuis longtemps, les premières auditions, aussi, de notre mission d'information et d'évaluation que nous avons commencée il y a quelques jours, tout le confirme : l'organisation du périscolaire a mis en danger des enfants à Paris.

Alors, quand le sujet est aussi grave, je trouve que la légèreté est assez inacceptable. Ces 77 parents ont passé en tout 24 heures, j'ai compté, pas plus, pour trancher la sécurité de nos enfants, la qualification des personnels, et les rythmes scolaires. 24 heures. Les parents le disent eux-mêmes : ils n'ont pas eu le temps. Ils ont dû, sur le temps imparti, acquérir non seulement une expertise, ils sont parents, puis trancher en quelques heures. Ce sont les mots de certains. Les témoignages des parents se recoupent : rien n'était préparé en amont. Tout se décidait à chaud, dans une ambiance orientée, en plus, sans contradictoire. Puis, sur la protection de l'enfant, le cœur du sujet, le constat est unanime : il n'a quasiment pas été traité.

Quant au vote sur les rythmes scolaires, c'est une grande histoire. Ce sont les parents eux-mêmes qui ont imposé un vote individuel, franc, pour savoir ce qu'ils pensaient vraiment, puisque Res publica, le cabinet de conseil que vous avez rémunéré pour cette lourde tâche de la convention, dont on ne connaît pas, d'ailleurs, le montant de la rémunération… Une fois que Res publica a organisé le vote, il a cherché à noyer le résultat en proposant aux participants de voter plusieurs fois, pour plusieurs scenarii. Ce n'est pas la démocratie telle qu'on la connaît en France. On vote plusieurs fois, pour plusieurs possibilités. Cela évite de trancher, évidemment. Jusque dans l'administration, le malaise s'est vu. Il y a des agents de la DASCO qui ont eux-mêmes jugé que Res publica infantilisait les participants.

Pire que cela, ce processus s'est engagé alors que vous aviez déjà tranché, Monsieur le Maire, contre le retour à la semaine de quatre jours. Souvenez-vous votre discours introductif, le premier jour. Alors, deux hypothèses, donc : soit la décision restait ouverte, et il fallait alors laisser libre le débat, et le laisser vivre, soit elle était déjà prise, et on nous demande ici d'applaudir une mise en scène.

Avec les élus de mon groupe, vous le savez, nous portons ce combat depuis bien longtemps, et pas par posture, par simple constat. La Ville de Paris n'a jamais fait fonctionner la semaine de quatre jours et demi, jamais. Elle n'a jamais mis les moyens. Elle a recruté dans l'urgence. Elle n'a jamais respecté les taux d'encadrement. Ce constat, apparemment, c'est aussi celui de votre propre convention.

Aujourd'hui, tout le terrain converge vers les quatre jours. Pourtant, pendant des années, vous nous opposiez le même argument : les parents n'en veulent pas. Les voilà, les parents : 77 % pour le retour à quatre jours, 14 % contre, parce que contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, ce sont 77 %. Pourtant, vous avez souhaité écrire, c'est la pépite de la journée, vous avez souhaité écrire dans le rapport qu'il n'y a pas de consensus clair. Pourquoi, sinon pour diluer un résultat qui vous dérange ?

Votre courrier, Madame BOUX, le 26 juin dernier, n'était pas mal non plus. Vous écriviez : "Aucun consensus unanime ne se dégage". Qui a demandé l'unanimité ? Personne. 77 %. Je n'appelle pas cela un doute, moi. J'appelle cela un plébiscite.

Sur les directeurs du périscolaire, vous abordez le point du projet de deliberation DASCO 84, puisqu'ici, nous sommes obligés de parler de l'ensemble des projets de délibération rajoutés sur le débat. Ce projet de délibération crée le statut de directeur du périscolaire, catégorie A, par un examen professionnel. Sur le principe, avec mon groupe, nous sommes bien sûr favorables, c'est notre combat depuis des années. La preuve, c'est qu'on a déposé depuis des années un certain nombre de vœux sur le sujet, que vous avez tous votés, refusés à chaque fois.

Nous avons même voté les vœux des communistes, ils s'en souviendront, ceux de M. SOREL, aussi. Nous les avons tous votés. Pourquoi ? C'est parce que nous étions sans idéologie. Nous voulions que cela avance, par pragmatisme. Nous n'avons pas attendu le scandale du périscolaire pour découvrir la précarisation des responsables éducatifs Ville, et d'ailleurs, des animateurs en général. Nous portions donc ce sujet quand personne, dans votre majorité, n'entendait en parler, mais, Monsieur le Marie, ici non plus, vous ne "renversez pas la table", encore une fois.

Vous créez en fait un statut isolé pour ces R.E.V., sans toucher à l'ensemble, et sans revoir la répartition des primes entre les directeurs d'école, sans même traiter, et cela, c'est le plus important, je pense, la coordination entre le directeur du périscolaire et le directeur d'école, alors même que, vous le savez, le cœur du sujet, ici aussi, c'est que l'école parisienne souffre de cette bipolarité dans les écoles. Ce n'est pas avec cette mesure seule que cela va fonctionner davantage. Je pense même que cela va l'aggraver. En réalité, vous prenez le sujet par le petit bout de la lorgnette. C'est une mesure statutaire, donc sans vision pour l'école. Cela manque d'ambition, pour nous.

C'est pour cela, et pour le retard que ce sectarisme d'hier nous a fait perdre, qu'il est honnêtement temps que nous pointions toutes ces vigilances sur les différents textes que vous portez à notre connaissance dans cette convention. Bref, sur les rythmes scolaires, sur le statut des directeurs du périscolaire, c'est le même constat : vous reculez quand il faut trancher, vous fragmentez quand il faut construire. Cet entêtement, cela nous coûte du temps, et cela débouchera sur des demi-mesures, comme c'est le cas depuis quelques semaines. Ces demi-mesures sont, d'ailleurs, très en deçà des dix ans de politiques périscolaires mal pensées et mal financées. Dans cette convention, les parents ont travaillé. Malgré les conditions, ils ont voté. Il est donc temps que cet Exécutif entende ce qu'il a organisé, qu'il tranche ce qu'il a mis en débat, suivez mon regard sur la semaine de quatre jours, et donne enfin à l'école parisienne l'ambition qu'elle mérite.

J'aurai un dernier point, puisque nous ne pourrons pas faire d'explications de vote, sur les différents vœux, et notamment, c'est bien dommage, sur le vœu bis que vous avez proposé hier à 17 heures, le "timing" était particulièrement bien choisi, pour répondre au vœu de L.F.I., du groupe de Mme CHIKIROU. Honnêtement, c'est un vœu structuré comme une lettre au Père Noël, une longue liste de cadeaux que l'on aimerait offrir aux petits enfants parisiens, mais il y a deux choses : on a oublié la date de la livraison, et puis on a oublié le prix de ces cadeaux. Il y a 22 considérants dans votre vœu, il est extraordinaire, il faut vraiment que tout le monde le lise, pour se féliciter de votre bilan, 11 occurrences de "renforcer", "poursuivre", "développer" ! Il n'y a pas un seul verbe d'obligation.

Il évoque le recrutement, il était temps, vous me direz, mais toujours rien, je sais, c'est ma maraude depuis quelques semaines, sur les dizaines de milliers d'animateurs déjà en poste. Qu'est-ce qu'on fait de ces dizaines de milliers d'animateurs ? On va les former à la rentrée, mais on ne les a même pas contrôlés. Aucun contrôle rétroactif n'a été prévu pour ces enfants, et notamment pour les enfants qui sont en ce moment même aux centres de loisirs, aujourd'hui. Tout va bien. Tout va bien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame de RAGUENEL, c'est honteux, ce que vous dites. C'est honteux. Ils sont tous contrôlés. Ils sont tous contrôlés.

Mme Inès de RAGUENEL. - Vous les avez contrôlés, depuis le début de votre mandature ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ils sont tous contrôlés en permanence.

Mme Inès de RAGUENEL. - Vous les avez recontrôlés ? C'est sur mon temps de parole, merci de me laisser…

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est grave. On ne peut pas laisser des choses qui font peur au parent… Est-ce que vous reconnaissez que c'est faux ?

Mme Inès de RAGUENEL. - Oui, bien sûr, hurlez dans le micro ! Continuez à hurler dans le micro ! Faites-moi perdre mon temps de parole !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Est-ce que vous reconnaissez que c'est faux ? Ne vous inquiétez pas, vous avez beaucoup de temps de parole.

Mme Inès de RAGUENEL. - Bien sûr. Vous décidez donc qu'il faut m'enlever une minute de temps de parole, parce que j'en ai plein ! C'est extraordinaire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous en donne deux de plus, il n'y a pas de problème.

Mme Inès de RAGUENEL. - Sur la première Ecole du périscolaire, je peux continuer, c'est le même flou, la première Ecole du périscolaire. Pourquoi cette première école ? La professionnalisation de ces métiers existe déjà. Il y a des tas de diplômes qui existent, le C.P.J.E.P.S., le B.P.J.E.P.S. le D.E.J.E.P.S., le B.A.F.A. Vous venez de découvrir que le B.A.F.A., c'est un brevet d'aptitude occasionnel, que ce n'est pas un diplôme d'Etat. On n'a pas besoin d'une Ecole du périscolaire pour le savoir. Les formations de l'Etat existent déjà. Alors, avec le flou de cette école, on se demande : est-ce que ce sera une formation diplômante reconnue, dans le cadre de ce qui est reconnu au niveau de l'Etat, ou est-ce que c'est un cursus maison, comme cela, sans aucune valeur extérieure ? Tout cela n'est pas clair.

Sur le directeur, à terme, par école, un conseil aussi qui "veillera", tous ces mots… Un Rectorat avec qui l'on "réfléchira"… Il n'y a aucune échéance dans votre texte, aucune enveloppe, à l'exception des 10 millions d'euros pour le bâti. Notre plan d'urgence, que nous avons présenté au dernier Conseil de Paris, lui, était chiffré : 50 millions d'euros, 15 mesures précises, et pourtant, vous l'avez balayé du revers, vous n'avez même pas voulu y répondre.

Pourtant, dans ce vœu bis, ici, déposé pour répondre au vœu du NPP, vous avez réussi à produire quelque chose, évidemment, en le présentant la veille du débat, mais cette façon de réagir est complètement honteuse. Alors, pour nous, ce vœu, c'est un vœu au sens propre. Vous énumérez des souhaits, mais c'est un peu ce que vous faites déjà depuis fin mars : des souhaits que l'on formule, mais jamais sans obligation à tenir, et c'est en ce sens que, pour nous, rien n'a changé dans le fonctionnement sur cette nouvelle mandature, tout comme trop de parents disent aujourd'hui que rien n'a changé dans nos écoles.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - On répondra à la fin.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer de sortir de la caricature stérile et des effets de manche, pour aller directement dans l'intérêt des enfants.

Les violences sexuelles, et particulièrement celles contre les enfants, nous font aborder l'impensable et l'insupportable. Elles sont un double crime, contre l'enfant qui en est victime, et l'adulte en devenir. Elles sont aussi un crime contre notre société, en entreprenant un système de violence et de domination, un système qui a un nom : le système patriarcal et sa culture du viol, un système enraciné, qui se renforce avec la montée des masculinismes et d'une extrême droite qui conteste l'égalité femme/homme.

Pour être à la hauteur du sujet, nous devons prendre le sujet à la racine, et opérer une révolution autant culturelle que structurelle, comme le fait la loi intégrale contre les violences sexuelles, qui avance enfin, à l'Assemblée nationale, suite au drame de Lyhanna. Il y a parfois des drames qui font reculer les conservatismes, mais que de temps perdu par les irresponsables politiques !

Les violences sexuelles dans le périscolaire parisien, révélées en 2005, auront permis de mettre à jour les défaillances graves et la nécessité de refondre notre périscolaire. Si Paris concentre la majorité des signalements et de la médiatisation, le phénomène est malheureusement national et mondial. Il appelle une action à 360 degrés, en parlant de tous les sujets, d'éducation des enfants aux enjeux du corps et de la relation à l'autre, avec le programme d'E.V.A.R., de signalements et de détection, de formation des personnels sur les V.S.S. et le repérage des signaux faibles, des moyens alloués à la justice, de communication entre tous les acteurs, enfants/adultes, Ville/justice, Ville/Education nationale, de professionnalisation de l'animation, d'organisation du périscolaire, etc. Tous ces sujets, et d'autres, sont à traiter.

Des premières mesures ont été annoncées en avril : suspension immédiate des agents mis en cause, communication avec les familles, formation obligatoire des agents, création d'une Ecole parisienne du périscolaire, cellule de traitement des signalements, commission indépendante. La refonte du système doit aller vite, tout en pensant l'ensemble des enjeux. Si le sujet est multifactoriel, nous avançons Conseil après Conseil, sujet après sujet.

Notre débat, aujourd'hui, aborde la question des rythmes scolaires. C'est un sujet en matière de violences sexuelles, mais aussi de qualité de service public. L'organisation parisienne sur quatre jours et demi a suscité une vive critique dès sa mise en place. Elle ne cesse, depuis, d'être dénoncée par les enseignants, qui demandent depuis plus de dix ans une consultation sur le sujet. Ils pointent plusieurs aberrations que nous pointons aussi :

l'arythmie des temps éducatifs, la fatigue des élèves dès le jeudi au lieu du vendredi, du fait de l'absence de la coupure du mercredi, une pause du midi trop longue, une offre très inégale d'activités périscolaires.

Les syndicats de l'animation, eux, sont aussi très critiques envers cette organisation complexe et morcelée, qui ne favorise pas la stabilité des équipes, la titularisation des agents, ni la qualité pédagogique. Ils dénoncent des temps morcelés qui empêchent la construction de véritables projets éducatifs de qualité, en particulier le mercredi. Ils dénoncent aussi des temps morcelés qui empêchent de recruter des personnels pleinement investis et stabilisés, et l'insuffisance du remplacement, avec des brigades de remplacements insuffisamment dotées.

Par ailleurs, l'organisation en quatre jours et demi, avec sa complexité intrinsèque, impacte lourdement le travail de la DASCO, devant prévoir, sur les 600 écoles, en temps réel, la bonne affectation de personnels titulaires, contractuels, vacataires, entre les T.A.P., les temps du midi, les études, l'accueil périscolaire et extrascolaire, pour des nombres sans cesse variables d'élèves. L'usine à gaz du périscolaire parisien débouche sur une gabegie de moyens humains qui ne sont pas affectés à la qualité pédagogique, ou à la sécurité des enfants.

Le résultat, au final, est insatisfaisant, avec une qualité variable, très variable, entre d'un côté, il faut être honnête, des activités, des ateliers périscolaires, qui peuvent être passionnants, en matière scientifique, culturelle, artistique, musicale, sportive, et des ateliers qui se limitent parfois à de la garderie bas de gamme, avec des personnels insuffisamment formés, aux comportements incompatibles avec un quelconque projet pédagogique.

L'expérience des quatre jours et demi a été tentée. Elle a échoué. Tirons-en les conclusions, et comme je l'ai défendu de nombreuses fois dans ce Conseil, nous continuerons donc de plaider pour la semaine des quatre jours.

Ceci ne m'empêche pas de dénoncer la diminution du temps scolaire, imposée par Nicolas SARKOZY en son temps, ce président si peu attaché à l'intérêt public. Avec la suppression, de son temps, avec Mme DATI au Gouvernement, d'ailleurs, du samedi matin, c'est une année entière de scolarité qui a été retirée à nos enfants, avec le passage des 27 heures aux 24 heures. Avec l'absence de remplacements, qui a été accentuée sous Emmanuel MACRON, c'est une deuxième année, statistiquement, qui a été supprimée, comme le révèle la Cour des comptes.

Par ailleurs, la complexité et la difficulté à recruter ne sont pas sans rapport avec les violences sexuelles. Bien sûr, je n'aurai pas la sottise, comme certains, ou certaines, devrais-je dire, de penser que c'est le système de quatre jours et demi qui provoque les V.S.S. Ces violences se produisent partout en France, qu'on ait une organisation en quatre jours, ou en quatre jours et demi. Ce n'est pas le sujet. Il n'empêche, une organisation plus simple, sur quatre jours, nous permettrait de résoudre un certain nombre de dysfonctionnements, notamment en termes de stabilisation des équipes.

Comme je l'ai défendu, amendement budgétaire après amendement budgétaire, depuis près de dix ans, il est nécessaire de mettre en place un plan de déprécarisation de l'animation. Il sera évidemment plus aisé avec une semaine de quatre jours, plus intéressante pour les personnels, et donc évidemment plus attractive. Avec moins d'agents précaires constamment renouvelés, nous pourrions plus facilement respecter des procédures strictes de recrutement et lancer un véritable plan de formation systématique aux V.S.S.

Par ailleurs, vous l'avez dit, la convention citoyenne a voté à près de 77 % pour la semaine des quatre jours. Evidemment, 77 %, ce n'est pas consensuel, si on prend la peine d'ouvrir le dictionnaire, Madame DE RAGUENEL, comme, d'ailleurs, il y avait, j'ai le souvenir, 85 % de la population qui étaient contre la réforme des retraites, sans que les amis de Mme de RAGUENEL ne l'écoutent, à l'Assemblée nationale.

Bref, il n'y a pas de consensus, mais il y a quand même un message envoyé fortement, avec des arguments structurels, que j'avance depuis des années : possibilité de développer de réels projets pédagogiques le mercredi, moindre fatigue des élèves du fait d'un mercredi plus calme, homogénéité des journées d'apprentissage, meilleure gestion et stabilisation des équipes.

Désormais, la communauté éducative doit être consultée. Je regrette, d'ailleurs, que les enseignants aient si peu été impliqués dans nos réflexions. Ils l'ont été, mais clairement insuffisamment. C'était le cas depuis plus de dix ans. Il est temps que cela cesse, je le dis ici, parce que les enseignants et enseignantes sont les experts du quotidien de nos enfants, parce qu'elles et ils sont les bâtisseurs de l'Education nationale.

Enfin, la convention fait un certain nombre de propositions, bien évidemment, au-delà de la semaine de quatre jours, qui rejoignent les nôtres : des brigades de remplacement dans l'animation correctement dotées, la formation à 100 % d'animateurs diplômés, le développement de l'E.V.A.R. dans toutes les écoles, dès la maternelle, que la droite freine comme elle peut, l'adaptation du bâti scolaire aux variations climatiques, des taux d'encadrement renforcés, il est proposé un adulte pour six à huit enfants à la maternelle, huit à dix enfants en élémentaire, des temps d'échange, et cela est important, entre le scolaire et le périscolaire, prévus dans le temps de nos agents. Nous y reviendrons.

Enfin, j'aborde mon dernier sujet concernant la professionnalisation de la filière de l'animation. Celle-ci est revendiquée tant par les syndicats, les parents d'élèves, que par la convention citoyenne. Elle passe en particulier par la montée en responsabilité des responsables locaux du périscolaire, les R.E.V. C'était un engagement d'Emmanuel GRÉGOIRE et de la gauche parisienne. Nous la réalisons aujourd'hui par le projet de délibération DASCO 84.

Nous avons déposé deux amendements. Le premier concerne le dispositif "Action collégiens", une sorte de périscolaire des collèges. Ce dispositif est très apprécié et largement reconnu pour sa qualité, encore un point positif de l'action de notre majorité de gauche, avec des personnels qualifiés, capables de développer des projets pédagogiques innovants. Nous souhaitons le développer sur l'ensemble des collèges publics, et c'était un autre engagement de campagne, mais si le passage en catégorie A était réservé aux R.E.V. dans les écoles, nous risquerions d'avoir une sorte d'injustice, avec les responsables dans les collèges. Nous déposons donc un amendement pour étendre la catégorie A aux responsables dans les collèges et j'apprécie qu'il soit acté dans ce Conseil. Enfin, nous proposons d'étendre la catégorie A à un certain nombre d'adjoints de direction.

Permettez-moi de conclure. Le chantier de la refondation du périscolaire parisien est encore largement ouvert. En matière de traitement des violences, de rythme scolaire, de professionnalisation, notre majorité a d'ores et déjà produit des ruptures. L'émancipation des enfants, la qualité du service public, le bien-être des personnels, tout ceci peut et doit être concilié dans une vision ambitieuse du périscolaire, qui participe de l'éducation populaire. Cela suppose de mettre les moyens en face des besoins colossaux de l'émancipation. C'est nécessaire et incontournable, car nous parlons des trajectoires de vie au présent et au futur de notre jeunesse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord saluer, au nom du groupe Paris apaisé, le travail très exigeant réalisé par la convention citoyenne, ces 80 parents que je salue chaleureusement, même s'ils ne sont pas tous là ce matin, qui se sont investis corps et âme, si j'ose dire, pendant deux mois, pour formuler une centaine de propositions très concrètes et pleines de bon sens, au terme de très nombreuses auditions. Vous me permettrez un petit regret. C'est que les maires n'aient pas été auditionnés. Vous avez parlé, tout à l'heure, de trous dans la raquette. On aurait pu faire remonter beaucoup de ces trous dans la raquette.

Cette convention intervient après un interminable tunnel de dénis de réalité pratiqué par l'Exécutif parisien, face aux signalements pour violences dans le périscolaire. Depuis au moins dix ans, des alertes n'ont cessé de se multiplier, et les familles, comme les élus de l'opposition qui ont relayé ces drames, se sont heurtés à un véritable mur d'indifférence. Dès juin 2015, un rapport de l'Inspection générale pointait pourtant une situation très préoccupante, mais les préconisations de ce rapport, comme celles de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le périscolaire qui sera demandé en 2016 par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, sont restées lettre morte. Pourquoi ?

Si je rappelle cet historique, ce n'est pas du tout pour polémiquer. C'est pour mettre en garde l'Exécutif sur une méthode qui consisterait à enterrer en partie le rapport de la convention citoyenne. Cela vaut également pour celui que produira, avant la fin de l'année, la M.I.E. transpartisane, présidée et demandée au nom de son groupe par notre collègue Inès de RAGUENEL sur le périscolaire, et à laquelle j'ai l'honneur de participer, comme ma collègue Catherine IBLED.

Je prends acte, Monsieur le Maire, que vous avez donné votre accord et sur la constitution de l'une et sur celle de l'autre, mais la nomination, dans le même temps, d'une autre commission, fut-elle indépendante et présidée par un ancien juge des enfants aux qualités incontestables, interroge. Faut-il ajouter un rapport au rapport, alors que les ratés sont connus et, hélas, très documentés ? Défaillance dans la chaîne de signalements, absence de formation des animateurs, je rappelle que les deux tiers sont toujours vacataires, insuffisance des contrôles, empilement des structures qui se renvoient la balle, etc.

Face à la multiplication des drames dans le périscolaire, et dont la presse a révélé l'ampleur, vous avez pris des mesures urgentes qui auraient, d'ailleurs, dû être prises sous la précédente mandature depuis longtemps : renforcement des contrôles sur le recrutement, protocole encourageant la culture du signalement et précisant l'encadrement des enfants, suspension immédiate en cas de suspicion d'agression dans le périscolaire, et, dernièrement, la création d'un directeur du périscolaire, décision dont je note au passage qu'elle n'a fait l'objet d'aucun échange avec les membres de la commission, pas plus qu'avec ceux de la M.I.E. Chassez le naturel des précédentes mandatures, il revient au galop. Tout cela manque singulièrement de méthode et peut-être, et c'est ce qui m'interroge, de vision.

En réalité, il n'est pas certain, Monsieur le Maire, que vous soyez prêt, avec votre majorité que je sens divisée sur le sujet, à "renverser la table", sur deux des aspects les plus structurants du périscolaire, nonobstant toutes les excellentes propositions qui ont été faites. On le sait, ne soyons pas hypocrites, deux des éléments les plus structurants, c'est la semaine ou pas de quatre jours, c'est la mise en place ou pas d'une autorité fonctionnelle du directeur d'école sur le périscolaire, comme, d'ailleurs, la convention l'a demandé. L'enjeu est bien, aujourd'hui, de réorganiser en profondeur le temps de l'enfant autour d'un véritable programme éducatif en garantissant, comme le demande la convention, la sécurité, le bien-être, et la qualité de l'accueil de tous les enfants, dans tous les arrondissements. Y êtes-vous prêt, Monsieur le Maire ?

En lisant le vœu qui a été déposé en urgence, hier, comme si on découvrait le sujet, vœu très bavard, qui n'est pas financé dans le budget supplémentaire, cela, vous pouvez aller vérifier, j'en doute… Une personne autour de vous, membre de la convention, disait : "Les engagements ne valent que par les actes". Eh bien, je redis que les engagements ne vaudront que par les actes.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Sonia CHAOUCHE, vous avez la parole.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, je veux d'abord saluer, au nom de mon groupe, les conventionnels citoyens qui ont exigé avec constance de réels actes plutôt que des annonces. Je dois aussi partager notre fatigue, également, sur la réception, alors nous, nous l'avons reçu juste ce matin, de ce vœu, un vœu qui reprend fidèlement les recommandations. Sur le papier, c'est très bien, mais un vœu n'est pas un projet de délibération, donc en reprendre des mots n'est pas y répondre avec des chiffres. C'est aussi l'objet de mon intervention.

Evidemment, nous sommes très favorables, puisque nous le soutenons depuis toujours, à la création d'un corps de catégorie A de directrices et directeurs de périscolaire, ouvert par examen professionnel transitoire aux R.E.V. en poste depuis cinq ans, et qui concerne, je l'espère, bientôt aussi, les directeurs adjoints du dispositif "Action collégiens". Cependant, je ne peux pas vous parler de cette catégorie A sans vous parler aussi de ce budget.

Je voudrais juste rappeler le calendrier budgétaire. Il y a un budget primitif qui s'est voté en 2025, donc le budget primitif 2026. Le plan présenté le 3 avril chiffrait à une vingtaine de millions d'euros pour les équipes d'animation et la sécurisation, ainsi que la contractualisation de 2.000 agents, qui n'ont pu être budgétés qu'à l'occasion de ce budget supplémentaire, la première occasion légale pour les y inscrire. Or, nous trouvons zéro euro identifiable et une masse salariale inchangée. Je pose donc la question : où est ce budget supplémentaire concernant le périscolaire ?

Le vœu que nous avons reçu à la dernière minute, et que j'ai lu à la dernière minute, annonce aussi 10 millions d'euros pour sécuriser les toilettes et les espaces isolés. Sont-ils compris dans l'enveloppe de 12 millions d'euros d'adaptation climatique que j'ai retrouvée dans le budget évoqué, ou s'agit-il de deux budgets distincts ? Si c'est la même enveloppe, il ne reste que 2 millions d'euros réellement consacrés au climat. Nous avons besoin d'un chiffre clair, mais pas d'une enveloppe qui sert à deux communications à la fois.

Sur le chiffre enseignement du budget lui-même, il s'agit de 17,4 millions d'euros de nouvelles autorisations de programmes, contre 23,2 millions d'euros annulés. Je suis précise sur les chiffres, parce qu'ils sont importants. Le solde net, c'est -5,8 millions d'euros. Dans le détail, il y a 4,6 millions d'euros annulés sur l'année rénovation énergétique des écoles, et 2 millions d'euros sur les cours Oasis. Ce sont deux outils climatiques au même moment où on annonce un effort climatique nouveau de 12 millions d'euros qui, eux-mêmes, ne financent que, je reprends vos termes qui sont sur le budget supplémentaire : "Des films solaires, des brasseurs d'air, et des ombrières". Ces même 12 millions d'euros, je vous invite à regarder ce B.S., qui est très intéressant, semblent présentés comme finançant conjointement le climat scolaire et le plan Antiviolences. Or, dans le détail chiffré, aucune ligne, aucun euro n'est identifiable pour ce dernier.

Ce sont tous les questionnements que j'avais, parce que je ne pouvais vous parler de ce projet de délibération sans vous parler de ce budget supplémentaire, où je me suis étonnée de ne pas voir d'euros identifiables sur cette urgence pour nos enfants. C'est un regard d'élue, mais c'est aussi un regard de mère de famille.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'origine de cette convention que vous avez souhaité mettre en place, et c'était une bonne initiative, il s'agissait de répondre à l'émoi, aux inquiétudes de familles après ces révélations d'agressions sexuelles et de viols commis sur des enfants en maternelle et en élémentaire à Paris. Cette convention, dont je salue, à mon tour, l'excellent travail de ses membres dans un délai très court, a fait émerger deux grands sujets : d'abord, les dysfonctionnements structurels du périscolaire parisien, le manque de moyens, la trop faible coordination entre les acteurs éducatifs, le déficit de transparence vis-à-vis des familles, et puis l'insuffisante professionnalisation, vous l'avez dit, des personnels de l'animation, d'où la création d'un statut spécifique pour les animateurs, qui constitue l'une de vos propositions.

A travers le projet de délibération que vous nous proposez ce matin, vous apportez une réponse encore partielle, mais concrète, celle de la création d'un poste de directeur du périscolaire en titre, un poste de catégorie A. Nous soutenons cette initiative, comme celle d'ouvrir un centre de formation dédié, une école pour tous les animateurs embauchés, que, moi-même, j'appelle de mes vœux depuis des années. Reconnaître enfin que le

secteur de l'animation dans le périscolaire est un métier à part entière suppose des engagements financiers conséquents et des arbitrages très rapides et plus significatifs que ceux qui nous sont soumis dans le budget supplémentaire que nous discuterons cet après-midi, parce que le secteur de l'animation, vous l'avez dit aussi, chers parents, ce n'est ni un sot métier, ni un "job" d'appoint.

La convention souligne aussi sa volonté de renforcer la prévention aux risques, en accompagnant les agents pour détecter tous les signaux faibles. Prévenir le risque, c'est, pour nous, et je réitère cette proposition, d'accepter de systématiser, dès la rentrée de septembre, l'installation de boîtes Papillons dans toutes les écoles, comme nous l'avons fait dans le 9e arrondissement. Cette boîte est un outil efficace et a fait ses preuves dans plus de 300 communes à travers la France, pour permettre à la parole de l'enfant de se libérer à travers un dessin ou un écrit. Reste à régler cette question qui est centrale : comment trouver la bonne procédure qui empêche un pédocriminel d'être embauché comme animateur dans le périscolaire ? C'est au cœur même de nos réflexions au sein de la M.I.E., que nous avons souhaitée, avec le groupe Paris Liberté, et que vous avez validée.

Cependant, il faut bien le dire aussi, ce qui vient ajouter de l'inquiétude, et même de la colère, chez les familles que nous rencontrons, que nous auditionnons au sein de la M.I.E., ce sont les lenteurs des enquêtes menées par la Brigade de protection des mineurs. Ces lenteurs sont intolérables, parce que les parents voient leurs enfants en grande souffrance, et face à ce mur de silence, nous sommes, il faut bien le reconnaître, impuissants. Alors, comment mieux accompagner les familles touchées directement et celles qui sont à la même école pour éviter les cascades émotionnelles ? Comment créer un dialogue plus nourri avec la Brigade des mineurs, avec le Parquet, avec l'Education nationale, qui doit prendre toute sa place, toute sa place, dans la coordination, pour que les parents retrouvent confiance dans l'institution scolaire ?

Pour terminer, la convention citoyenne a plébiscité à 77 % le retour à la semaine de quatre jours. C'est une mesure de bon sens. Elle est appelée par tous dans l'institution scolaire depuis des années, les enseignants, les directeurs d'école, les parents élus, y compris les R.E.V., y compris les animateurs, qui n'en peuvent plus des horaires morcelés qui sont préjudiciables à leur engagement dans ce métier.

Dans le rapport de la convention, il y a aussi des sujets qui font dissension : ateliers gratuits contre ateliers payants, études dirigées par des enseignants "versus" ateliers non en lien avec des devoirs à la maison. Ce sont des questionnements qui nous traversent également, et sur lesquels qu'il nous faudra, d'ailleurs, tôt ou tard, trancher, mais s'il y a un bien un sujet sur lequel tout le monde est d'accord, c'est bien de revenir à la semaine de quatre jours, donc plus d'hésitations.

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. le Maire s'est absenté, donc je vous le dis, Madame la première adjointe. Mme HIDALGO n'est plus là pour s'y opposer, alors allons-y et allons-y vite.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame la maire du 9e arrondissement.

La parole est à Mme Karine BARBAGLI.

Mme Karine BARBAGLI. - Madame la Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, je veux saluer l'engagement et la qualité des travaux de la convention citoyenne. Merci à vous, vos recommandations viennent nourrir notre réflexion sur la refonte du périscolaire parisien. Sous l'impulsion d'Emmanuel GRÉGOIRE et d'Anne-Claire BOUX, la Ville de Paris a lancé une refondation ambitieuse des temps de l'enfant à l'école, en particulier du périscolaire. C'est un engagement fort pris devant les Parisiennes et les Parisiens, et cet engagement, nous le devons d'autant plus aux enfants victimes de violences, à leur famille, et aux collectifs de parents mobilisés. Une pensée particulière leur est adressée aujourd'hui.

Nous avons agi sans attendre. Depuis le début de cette mandature, un plan d'urgence a été lancé avec des mesures fortes et immédiates pour la protection de nos enfants. Certains disent que rien n'a changé, que ce ne serait que des effets d'annonce, mais moi, élue de terrain en charge de l'éducation et des familles à Paris Centre, je peux vous le dire, les changements sont bien réels, sur le terrain. Des mesures concrètes pour agir vite et fort ont été mises en place dès le début de la mandature, et d'autres importantes sont proposées aujourd'hui.

D'abord, le principe de précaution est appliqué sans compromis, avec un point d'entrée unique pour les signalements, une ligne téléphonique dédiée, une adresse mail dédiée. Une suspension immédiate de tout agent mis en cause dès réception d'un signalement, quel que soit le type de violence, une saisine systématique du Procureur de la République, sur la base de l'article 40 du Code de la procédure pénale. Une enquête administrative de la Ville de Paris, avec une restitution systématique, désormais, des conclusions aux familles, puis un signalement au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport, le S.D.J.E.S., qui peut lui-même mener ses propres investigations.

Cela implique également une communication transparente vers les familles, avec l'organisation de réunions d'information et d'échange organisées pour les familles dans les jours suivant un signalement, avec, évidemment, les éléments dont dispose la Ville, la Ville ne pouvant se substituer ni à la police, ni à la justice, qui sont bien sûr invitées

à ces réunions. La mise en place, également, d'une cellule d'écoute dédiée et d'un accompagnement psychologique pour les victimes et les familles inquiètes, avec l'association "OSE", puis l'organisation d'une réunion spécifique avec l'"OSE", pour les parents des écoles concernées, généralement le lendemain, ou quelques jours après la réunion d'information et d'échange.

Enfin, un guide avec tous les contacts et conseils est mis à disposition de tous les parents, et par ailleurs, pour rappel, les mesures de prévention et de sécurité sont d'ores et déjà appliquées avec la vérification systématique, Madame de RAGUENEL, du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, le Fijaisv, et du casier judiciaire B2, à l'embauche et plusieurs fois par an, à chaque centre de loisirs, lors de la déclaration au S.D.J.E.S. C'est une exigence également accrue pour les procédures de recrutement, avec un contrôle d'honorabilité renforcé.

Nous avons, sans attendre, créé l'Académie des vacataires, dont le recrutement est désormais centralisé "via" les C.A.S.P.E., et non plus au niveau des responsables éducatifs Ville, avec deux jours de formation obligatoire à laquelle nous rajoutons, à partir de la rentrée, un tutorat d'un mois par un membre de l'équipe d'animation sur le terrain avant toute prise de poste.

C'est également le travail des équipes qui a été réorganisé, afin de respecter une interdiction formelle de toute situation d'isolement entre un adulte et un enfant. En maternelle, dès la rentrée, une ou un agent supplémentaire viendra renforcer les équipes dans chaque école pendant la pause méridienne.

Puis, la prévention et la sécurité passent également par la réorganisation de l'aménagement des lieux sensibles et isolés, pour éviter les angles morts, comme l'a suggéré la convention. A Paris Centre, par exemple, nous avons d'ores et déjà condamné les sanitaires adultes situés dans ceux des enfants, et également déménagé des espaces isolés, comme les Espaces Premier Livre, ou les bibliothèques. Ce sont également des contrôles renforcés, qu'une équipe effectuera avec des contrôles inopinés, en complément de ceux des coordinateurs territoriaux.

Vous avez souligné l'importance de la transparence et du dialogue avec les parents. Depuis mai, les trombinoscopes des équipes sont affichés systématiquement dans les écoles, ainsi que le port du badge obligatoire pour les animateurs et les responsables éducatifs Ville. J'ai pu également le constater cet été dans les centres de loisirs. Les trombinoscopes sont bien affichés, et sont même harmonisés en couleur jaune.

A Paris Centre, cet été, les responsables de centre organisent un café de parents chaque semaine, pour échanger avec les équipes et présenter les activités. Des portes ouvertes ont été organisées pour tous les temps périscolaires. Dès la rentrée, des réunions de présentation des équipes seront organisées dans chaque école, pour rencontrer les parents et leur présenter le projet éducatif. Enfin, une transmission sera mise en place chaque soir, pour les petites sections comme en crèches, afin de faciliter le lien parents, périscolaire et scolaire. Ces mesures, les familles les voient et elles les apprécient.

La convention citoyenne a déjà souligné la nécessité de la professionnalisation et la nécessité de stabilité des équipes du périscolaire. Ce projet de délibération présente la création de l'Ecole du périscolaire, une formation diplômante pour l'animation, dont l'objectif est que 100 % des agents en charge de l'accueil des enfants soient mieux formés, et c'est une première en France. Le Maire s'était engagé sur cette mesure. La convention citoyenne a confirmé sa nécessité. Ce projet de délibération propose également la création du poste de directrice ou directeur du périscolaire, une fonction d'encadrement en catégorie A, avec un examen professionnel exigeant, une reconnaissance pour celles et ceux qui s'engagent chaque jour auprès de nos enfants.

Cela s'accompagne d'un plan de déprécarisation de plus de 2.000 agents sur les 3 prochaines années, un renforcement des équipes des agents spécialisés des écoles maternelles, des A.T.S.E.M., le recrutement de 35 éducatrices et éducateurs de jeunes enfants qui seront dans nos maternelles dès la rentrée.

Enfin, bien sûr, les travaux de la M.I.E., dont j'ai l'honneur de faire partie, lancée depuis juillet, nous permettront d'aller plus loin, en suivant certaines de nos préconisations.

La refonte du périscolaire va de pair avec celle des rythmes scolaires. La convention citoyenne a examiné plusieurs scénarios, sans qu'aucun ne fasse complètement consensus, même si le vote majoritaire s'est porté sur le retour à la semaine de quatre jours. Pour aller plus loin et concerter plus largement, nous avons choisi de consulter les conseils d'école, le cœur vivant de nos écoles, sur les scénarios émergents. L'objectif : associer tous les acteurs, parents, enseignants en premier lieu, pour une mise en œuvre des nouveaux rythmes à la rentrée 2027.

Chers collègues, non, ce ne sont pas des effets d'annonce. Il n'est pas acceptable, aujourd'hui, que des familles soient inquiètes en confiant leurs enfants à l'école. C'est une mobilisation et des investissements conséquents. Ces décisions sont prises pour durer, pour le bien-être et la protection de nos enfants, pour la professionnalisation de nos agents. Il n'y aura pas de retour en arrière. Notre engagement, c'est reconstruire la confiance des parents avec des mesures concrètes, mesurables et pérennes, pour ce que nous avons de plus précieux : nos enfants.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est au maire du 11e arrondissement, David BELLIARD.

M. David BELLIARD, maire du 11e arrondissement. - Merci. Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, évidemment, je me joins aux remerciements pour celles et ceux qui ont participé à cette convention citoyenne, à la fois pour leur investissement et la qualité du travail et des préconisations qui nous sont faites. Je voudrais aussi saluer les 1.500 personnes qui se sont portées volontaires, qui montrent à quel point il y a un intérêt et une motivation à travailler sur les questions du périscolaire.

La crise du périscolaire que nous traversons est évidemment une épreuve qui secoue nos certitudes. Elle a au moins pour mérite de nous obliger à nous reposer des questions essentielles sur l'accueil de la parole des enfants, et la lutte contre le système de prédation patriarcale, qui en fait, ici et ailleurs, je rappelle que l'écrasante majorité des actes pédocriminels se font dans la sphère intrafamiliale, des personnes vulnérables depuis trop longtemps "silenciées" et invisibilisées. Elle interroge aussi sur le rôle, les ambitions du périscolaire, la place de l'école, et en particulier de l'école publique, et la mixité du scolaire.

Je tournerai mon intervention à la fois sur les questions de professionnalisation de la filière, et j'aurai un mot sur les rythmes scolaires, puisque le débat est aujourd'hui ouvert ou plutôt rouvert. Mes collègues écologistes compléteront le propos et nos positions sur ce sujet éminemment complexe.

Sur la filière, d'abord, ce que vient confirmer le travail de cette convention citoyenne, c'est que l'animation ne peut plus être regardée uniquement comme de la garde d'enfants, de l'occupationnel, mais doit être considérée pour ce qu'elle est : un métier essentiel du lien et du soin, qui mérite professionnalisation et structuration d'une filière en propre. Cela veut dire formation reconnue par l'Etat, par la Ville, statut stable, rémunérations décentes, perspectives d'évolutions. C'est ainsi que nous pourrons rendre ces postes, ô combien vitaux, pour nous et pour nos enfants, attractifs.

Cette professionnalisation est, en effet, l'une des clés pour répondre à ce double standard, à cette double exigence que nous avons pour le périscolaire de notre Ville, à savoir la sécurité absolue pour nos enfants, et en faire, et continuer à en faire un outil d'émancipation et de mixité sociale.

À ce titre, je salue les décisions nombreuses, contrairement à ce que j'ai pu entendre, notamment sur les bancs de la droite. Des choses très concrètes se font depuis le début de ce mandat. Je voudrais saluer ces décisions qui ont déjà été annoncées, parfois en partie mises en œuvre, évidemment par vous, Monsieur le Maire, mais aussi par votre adjointe Anne-Claire BOUX, que je sais extrêmement investie sur cette question. La création d'une Ecole du périscolaire, le renforcement des procédures de recrutement, qui, "de facto", valorise le statut et les métiers de la filière, ainsi que le déploiement d'ateliers de sensibilisation E.VA.R., pour les enfants, à partir de novembre, vont dans le bon sens et rejoignent, d'ailleurs, les recommandations de la convention.

Je soulignerai un point, plus particulièrement. C'est la possibilité enfin offerte aux cadres de l'animation, aux R.E.V., de prétendre pouvoir passer en catégorie A au titre de direction du périscolaire. C'est une revendication déjà ancienne. J'avais pu l'évoquer avec elles et avec eux lors de la campagne municipale. Nous nous étions alors engagés, avec Anne-Claire BOUX, à la porter pour ce nouveau mandat. Je suis très heureux de voir que nous allons, dès ces prochaines semaines, la mettre en place.

Enfin, je ne peux que saluer le travail de déprécarisation annoncé de la filière, avec la titularisation de 2.000 vacataires. C'est bien sûr une première étape. Nous avons des milliers de vacataires qui travaillent dans nos écoles et dans nos crèches. Nous devons amplifier le mouvement. La vacation doit rester ce qu'elle est au départ, c'est-à-dire un poste temporaire, qui permet de pallier des manques provisoires, comme des absences.

Pour autant, le recours à des vacataires doit s'accompagner d'un véritable effort de formation, pour leur permettre d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions, et de garantir un accueil de qualité pour les enfants. C'est tout le sens de la création de l'Académie des vacataires, qui a déjà permis, nouvelle preuve qu'il se passe déjà des choses, très concrètement, de former 160 agents, dans le 11e arrondissement, depuis février 2026.

Outre la filière, l'organisation du périscolaire doit être regardée de près. A ce titre, je ne peux que rejoindre les recommandations formulées par la convention citoyenne, notamment la création, dans chaque école, d'un projet pédagogique commun au scolaire et au périscolaire, afin de véritablement garantir une continuité éducative.

Cette refonte doit se construire avec les parents, qui doivent être pleinement associés aux choix, informés des objectifs poursuivis, et reconnus comme de véritables partenaires de notre service public. Ce que je retiendrai, dans les différentes semaines et différentes rencontres que j'ai pu avoir avec l'ensemble des équipes et des communautés éducatives, c'est que l'un des points essentiels est une meilleure coordination entre ce qui relève du scolaire et ce qui relève du périscolaire.

Enfin, penser le périscolaire, c'est aussi réfléchir plus largement au rythme de l'enfant. Ce débat nous est posé. Je voudrais simplement, en préambule, donner deux éléments. D'abord, je suis, et je crois que nous ne sommes pas les seuls, je le suis en tant qu'élu, je le suis en tant que parent, extrêmement attaché au périscolaire parisien. Je voudrais dire à quel point il constitue un joyau des services publics de notre Ville. Il suffit de regarder ce qui peut se

passer ailleurs, dans d'autres collectivités, pour voir l'extrême qualité du service qui nous est rendu, malgré tous les problèmes que nous rencontrons, et sur lesquels nous devons apporter des solutions.

Se regarder, c'est se désespérer, se comparer, c'est aussi se rassurer. Je voudrais le dire à celles et ceux qui voudraient réduire ou raboter ce périscolaire : je ne souhaiterais pas qu'il y ait une instrumentalisation du débat sur la sécurité de l'enfant, pour que nous en venions à amoindrir, justement, ce périscolaire. Au contraire, je crois que nous devons le renforcer.

Enfin, l'organisation du temps scolaire, pour nous, et pour moi, doit d'abord servir l'intérêt de l'enfant, et contribuer à corriger les inégalités, plutôt qu'à les reproduire. C'est dans cet horizon que je voudrais ici rappeler mon opposition à la semaine de quatre jours. Comme de nombreuses études l'ont montré, y compris des travaux portés par le C.E.S.E., le rythme de quatre jours et demi permet de mieux répartir les apprentissages, et garantit à tous les enfants un accès plus régulier à des activités éducatives et de qualité. Là où les ressources et les disponibilités des familles sont inégales, notre service public doit jouer et continuer à jouer son rôle protecteur et émancipateur.

Avoir un périscolaire sur quatre jours et demi ou cinq jours, c'est donc un choix clair en faveur de l'égalité sociale et de l'égalité scolaire. Cela permet de mieux articuler les temps scolaires et périscolaires, et de construire une véritable continuité éducative entre les enseignants, les équipes d'animation et les familles.

Avec mes collègues écologistes, je voudrais le redire ici, nous allons rentrer dans ce débat sur les rythmes scolaires. Bien sûr, nous y participerons, mais nous avons un horizon, nous avons un objectif. C'est faire primer l'intérêt supérieur de tous les enfants, et je dis bien de tous les enfants, sur les intérêts particuliers et les réponses de court terme.

Notre organisation doit d'abord et avant tout s'adapter à l'intérêt des enfants et à notre enjeu de mixité sociale et scolaire, et d'égalité des chances. Il ne s'agit pas de fermer la discussion. Nous le savons, nous devons changer, nous devons modifier, nous devons réorganiser notre périscolaire, mais il s'agit ici de veiller à ce que toute évolution soit guidée par le cap, l'intérêt des enfants, l'intérêt de tous les enfants. Je pense que, plus que jamais, cet intérêt relève d'un impératif d'une majorité de gauche et écologiste.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est au maire du 17e, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je salue les volontaires et les membres de la convention citoyenne, que vous aviez présentée, Monsieur le Maire, dans l'urgence, comme un exercice d'écoute. Encore faut-il maintenant accepter d'entendre ce qu'elle dit. Ce qui est dit est clair. Le modèle parisien du périscolaire est trop fragile, trop morcelé, trop opaque, trop inégal, selon les écoles. Il ne garantit plus partout le niveau de sécurité, de qualité, et de confiance que les familles attendent.

Ce constat, nous le portons depuis des mois. Nous l'avons porté dans cet hémicycle depuis une décennie, dans nos arrondissements, à travers plusieurs vœux, des alertes au Conseil de Paris, notamment en juin dernier, sur la formation des agents contre toutes les violences, la transparence envers les familles, les effectifs réels d'encadrement, le contrôle interne, ou encore, la nécessité d'une évaluation sérieuse du périscolaire parisien. A chaque fois, vous avez refusé. A chaque fois, vous nous avez expliqué que tout était déjà prévu, que les procédures existaient, et que nos propositions étaient soit excessives, soit inutiles.

Aujourd'hui, vous êtes rattrapés par la réalité, et d'une certaine manière, rattrapés par votre propre convention citoyenne. Que demandent les parents tirés au sort ? Peu ou prou, les mêmes choses que nous. Ils demandent des rythmes plus lisibles, des horaires harmonisés, moins de morcellement, et le scénario des quatre jours recueille la plus forte adhésion. Ce n'est pas un détail. Cela dit quelque chose, aussi, de la fatigue des enfants, de la complexité imposée aux familles, et de l'épuisement du système actuel.

Ils demandent que le périscolaire cesse d'être une variable d'ajustement. Le périscolaire ne peut pas être une garderie améliorée, ni un empilement d'activités plus ou moins lisible. Il doit devenir un vrai temps éducatif, structuré, avec un projet pédagogique clair, articulé avec l'école, sans faire du "scolaire bis".

Ils demandent une professionnalisation réelle des équipes, des animateurs mieux formés, mieux suivis, mieux reconnus, des qualifications obligatoires, de la formation continue, du temps de préparation, davantage de stabilité. Là encore, c'est ce que nous défendons. On ne sécurisera pas le périscolaire avec de la précarité, des effectifs instables, et des nouvelles organisations internes bricolées au dernier moment.

Ils demandent des contrôles renforcés au recrutement, la vérification des antécédents, des procédures claires, une culture commune de vigilance et de signalements à tous les étages. Ils demandent que jamais un adulte ne puisse se retrouver seul avec un enfant. Ils demandent des taux d'encadrement renforcés, notamment en maternelle, et une coordination avec l'école. Ce sont des mesures de bon sens.

C'est là que le bât blesse. Pourquoi ne pas l'avoir fait avant ? Pourquoi avoir attendu un scandale, puis une convention citoyenne, pour admettre que ces sujets étaient essentiels ? Pourquoi avoir rejeté nos propositions en juin, alors qu'elles allaient précisément dans ce sens ? Pourquoi ne pas avoir généralisé ce qui existait dans certains arrondissements, Monsieur le Maire, comme dans le 17e ? Notre circonscription des affaires scolaires a mis en place il y a plus de deux ans des contrôles inopinés et réguliers. Ce n'est ni révolutionnaire, ni idéologique. Quand on accueille des enfants, on vérifie, on contrôle, on évalue, on sanctionne, on améliore. C'était le rôle des responsables de la DASCO centrale, dont vous êtes l'autorité hiérarchique, avec votre adjointe.

Même chose pour la transparence. Trombinoscope des équipes d'animation présenté en début d'année scolaire, vœu obtenu et voté par la droite, ici, en 2022. Badges, planning d'activité, information sur les intervenants extérieurs, information systématique des parents en en cas d'incidents, suivi des signalements, tout cela aurait pu être engagé depuis longtemps.

Puis, il y a la question des rythmes scolaires. Pendant des années, la Ville s'est empêtrée dans la semaine des quatre jours et demi, comme si c'était devenu un marqueur politique intangible. Comme si remettre le sujet sur la table, c'était une régression, c'était interdit. Pourtant, même des villes de votre propre famille politique, de Martine AUBRY à Lilles, à Jean Germain à Tours, avaient alerté et critiqué les conditions de mise en œuvre de cette réforme, qui n'avait rien de moderne, à leurs yeux.

Paris a trop souvent confondu principes et dogmes. Votre majorité a maintenu un système morcelé, complexe, difficile à piloter, en refusant de voir ce que les familles, les agents, et les mairies d'arrondissement, remontaient depuis des années.

Alors, aujourd'hui, le sujet n'est plus de savoir qui avait raison avant les autres. Notre priorité, cela a été rappelé, ce sont les enfants, leur sécurité, leur bien-être, la confiance des parents et les conditions de travail des agents. J'espère que le fait que ces propositions viennent désormais de parents tirés au sort, Monsieur le Maire, vous rendra moins fermé que lorsqu'elles venaient de notre groupe politique, mais maintenant, il faut sortir du déni.

Nous demandons un plan d'action précis, avec un calendrier, des moyens, des objectifs vérifiables et un suivi public. La convention citoyenne ne doit pas être un paravent. Elle doit être un point de bascule sur un sujet aussi essentiel que la protection des enfants. Paris n'a plus le droit de répondre par des demi-mesures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Rachel-Flore PARDO.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Monsieur le Maire, chers collègues, d'abord, merci. Vraiment merci aux 80 parents volontaires, qui ont consacré leur temps, leur énergie, leur engagement, à la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant à l'école. Merci aussi à ces mères et à ces pères "courage", qui, depuis des années déjà, dénoncent en criant dans le désert ce qu'ils pressentent comme des violences commises sur les enfants, sans qu'on ne les entende.

Du rapport de la convention citoyenne, je retiens au moins trois choses, que beaucoup disaient depuis longtemps, déjà. D'abord, il rappelle cette chose simple : pour les parents, le périscolaire, c'est l'école. L'école, c'est le périscolaire. C'est ce lieu, ces femmes, ces hommes, auxquels ils confient leur enfant. Il alerte encore sur combien les violences dans le périscolaire ont rompu la confiance sur laquelle repose pourtant l'organisation de notre société, de notre quotidien, cette confiance qui permet aux parents de laisser leur enfant pour aller travailler.

Alors, pour réparer cette confiance, plus que des vœux, il faut des actes. Il est essentiel de vérifier effectivement les antécédents judiciaires, d'imposer une véritable formation initiale et continue, avec un niveau de qualification obligatoire et une hiérarchie claire. Il faut aussi revoir les procédures de signalements et le lien, la communication, la transparence entre l'école, le périscolaire et les familles. C'est le minimum pour protéger nos enfants. C'est le minimum pour rassurer les parents. C'est le minimum pour restaurer entre les Parisiennes, les Parisiens et la Ville de Paris, la confiance trop longtemps brisée.

Ensuite, les animateurs du périscolaire ont un rôle à jouer, non seulement pour garder les enfants, non seulement pour garantir leur sécurité, mais aussi pour permettre leur épanouissement. Lorsqu'on confie ses enfants aux services de la Ville, on n'attend pas seulement qu'ils soient gardés, mais aussi qu'ils soient éduqués, élevés, éveillés. Il est temps que le périscolaire parisien soit reconnu comme un temps éducatif à part entière, et doté d'un véritable programme pédagogique, en lien avec les enseignements scolaires. Le temps du périscolaire, ce doit être celui de la découverte et d'activités sportives, artistiques, civiques, scientifiques.

Enfin, et surtout, l'enfant doit être placé au cœur de nos réflexions. Nos enfants sont l'avenir de Paris et Paris doit être pensée à hauteur d'enfant. C'était le sens des ateliers organisés par la convention citoyenne, avec un panel d'enfants volontaires. Ecouter les enfants, c'est aussi le sens de ce positionnement qui est très clair de la convention citoyenne en faveur d'un retour à la semaine de quatre jours, pour mieux respecter le temps et le rythme de l'enfant. C'est, enfin, le sens de l'importance accordée au recueil de la parole de l'enfant et à tout ce que l'on peut mettre en

œuvre pour lui permettre de l'exprimer. Oui, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être notre seule et unique boussole, et ce doit l'être non seulement pour l'école, mais c'est ce qui doit aussi guider la construction du Paris de demain.

Alors, l'enjeu, désormais, est simple, que ce rapport pour la protection et les temps de l'enfant ne soit pas une alerte de plus oubliée sur le coin d'un bureau de l'Hôtel de Ville, et le groupe Paris apaisé y veillera.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réagis d'abord en saluant les membres de la convention citoyenne. Je salue leur rapport et leur travail, parce que je sais ce que c'est, quand on est un citoyen, et que l'on est ainsi impliqué dans un travail. D'abord, on y croit, on croit en ce que l'on fait. On s'y implique sérieusement, et puis on espère que sa contribution citoyenne va permettre de changer les choses, d'apporter quelque chose, parce qu'on se dit : "Finalement, nos élus n'ont rien fait jusqu'à présent. Voilà le résultat de leur inaction, ou de leurs manquements, donc peut-être que nous, citoyens directement concernés, nous allons pouvoir faire en sorte que les choses bougent et changent".

Vos conclusions sont très intéressantes, pour moi, parce qu'elles rejoignent exactement le diagnostic que j'ai fait l'année dernière, avant de préparer le programme du Nouveau Paris Populaire. Vous pointez, à juste titre, les éléments les plus importants : le manque de moyens budgétaires, les procédures de recrutement, le manque de formation et de professionnalisation. Vous pointez l'absence de projet pédagogique global, qui n'est pas négligeable, pour les enfants, quand on parle d'éducation communale.

Vous pointez tout ce que j'ai pointé. Vous dites : "Première chose à faire, mettez les moyens". Que vous répond le Maire ? Il vous donne la parole à la tribune, c'est formidable, bravo, bien sûr, qu'il faut le faire, mais que vous répond le Maire ? En réalité, comme l'a dit tout à l'heure Sonia CHAOUCHE, zéro euro dans le budget, parce que c'est "pipeau", les 12 millions d'euros qu'il a mis dans le périscolaire, après avoir prétendu dans la presse qu'il allait mettre 20 millions d'euros. C'est "pipeau". Il n'y a pas de recrutements supplémentaires.

Vous savez sur quoi il table ? Je vais vous le dire. Cet été, il y a 2.000 inscriptions de moins dans les centres de loisirs. Il dit donc : "2.000 inscriptions de moins, pas besoin de recruter". C'est bon. Vous saccagez les services publics. Vous dégoûtez les gens des services publics. Ensuite, vous direz : "Il n'y a pas besoin de recruter. Regardez, finalement, il y a moins d'inscrits". La même politique que MACRON et LECORNU. Ils disent : "Il n'y a plus d'enfants dans les écoles publiques, on peut fermer des classes. On peut fermer des écoles. Il n'y a plus besoin de recruter, il n'y a plus d'enfants dans les écoles publiques". Voilà le système qui est en train de se mettre en place, y compris pour le périscolaire. La droite arrive avec sa superbe décision : "Supprimons le périscolaire, plus besoin !"

Enfin, à un moment donnez, vous prenez la décision, Monsieur le Maire. Vous dites : "J'ai promis de révolutionner le périscolaire à Paris, parce qu'en 2015, quand il y a eu les premières alertes sur le périscolaire, j'étais en responsabilité". Monsieur le Maire, dites-vous bien cela : vous étiez en responsabilité ! Vous avez dix ans d'inaction, dix ans de manquements, pour que l'on en arrive à ce résultat.

Il va donc falloir que vous preniez les décisions. Nous, nous allons nous défendre, et nous allons faire en sorte que vous agissiez, puisque nous avons fait un signalement au Procureur de la République, je vous le rappelle, où nous pointons tous ces manquements, ces inactions. Je crois que la responsabilité des élus, y compris la responsabilité pénale, peut être questionnée.

Mesdames, Messieurs les conventionnels, nous allons nous battre, nous, le Nouveau Paris Populaire, pour que le budget soit modifié. Nous allons nous battre pour qu'enfin, il y ait une vraie prise de conscience et des actions réelles qui soient mises en œuvre à Paris. Pour le moment, je peux vous assurer que ce ne sont que des paroles verbales. Le "Maire Instagram" est à l'œuvre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je concède les "paroles verbales", oui…

Madame LECOUTURIER ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à peine installée, ce que met en lumière la M.I.E. sur le périscolaire est accablant. Durant nos premières auditions, nous avons vite décelé que la complexité du système du périscolaire et de la DASCO pouvait paralyser la réactivité de l'administration, au point de laisser des dysfonctionnements graves prospérer, y compris des situations de harcèlements physiques et de violences sexuelles.

La convention citoyenne l'a écrit noir sur blanc, je la remercie aujourd'hui, les procédures sont mal définies, mal déployées, voire inapplicables. Quand une administration est incapable de réagir vite pour protéger des enfants, c'est le système qu'il faut revoir, et pas seulement les procédures, et pendant que la machine administrative s'enlise, les familles, elles, se retirent.

"Le Monde" rapporte une baisse de 13 % des inscriptions dans les centres de loisirs cet été, avec des chutes allant jusqu'à 36 % dans les arrondissements touchés par les scandales. Ce n'est pas un signal faible. C'est un vote

de défiance massif. Les parents le disent : la confiance n'est pas restaurée, et si rien ne change profondément, ils seront encore plus nombreux, à la rentrée, à ne pas inscrire leurs enfants dans le périscolaire.

Face à cela, la réponse de la Ville, la création de postes de directeurs du périscolaire en catégorie A, est présentée comme une avancée. Alors oui, comme l'a dit Delphine BÜRKLI, c'est une reconnaissance du rôle essentiel des responsables éducatifs, mais soyons lucides, c'est aussi un sparadrap sur une plaie béante. Vu la gravité des faits, nous avons besoin d'un choc, et pas seulement d'un ajustement cosmétique.

Ce choc, les parents l'ont formulé dans la convention citoyenne. Ils ont exprimé clairement que le scénario le plus pertinent pour stabiliser les équipes, améliorer la qualité du périscolaire et rendre les journées lisibles, c'est la semaine des quatre jours, soutenue par 77 % des membres de la convention. Ce rythme permet des journées identifiées par les enfants, une meilleure organisation, une cohérence éducative renforcée, et surtout, un périscolaire de qualité, avec des animateurs formés, suivis et enfin stabilisés, parce que le périscolaire ne peut pas être une zone grise. La convention l'a dit, la frontière entre le scolaire et le périscolaire est trop étanche. Cette étanchéité est le terreau de dysfonctionnements, de perte d'informations, des failles de sécurité.

Nous sommes à un moment critique. Les parents désertent les centres de loisirs. Les équipes sont épuisées. La confiance est brisée. Alors, oui, nous devrons remettre de la confiance, mais pas seulement avec des annonces. Les familles n'attendront pas. Les enfants ne peuvent pas attendre. Il est temps de reconstruire un périscolaire parisien sûr, digne, stable, digne de la confiance des parents et garant de la sécurité des enfants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Valentin GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée, car chacun pense en être si bien pourvu, que ceux même qui sont les plus difficiles à contenter, en toute chose, n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont". Descartes pointait déjà, il y a près de quatre siècles, dans son "Discours de la méthode" : "Celles et ceux qui n'ont jamais douté de leur propre jugement, quand bien même ils seraient les plus difficiles à contenter en toute autre chose". Sur les bancs de la droite, on ne manque pas d'assurance sur le sujet qui nous occupe ce matin : semaine de quatre jours, fin des T.A.P. dès la rentrée prochaine sans discussion. Voilà, nous dit-on, ce que le bon sens commande.

La droite a réponse à tout, tout le temps, en toutes circonstances, sauf tous les six ans, lorsqu'il faut convaincre les Parisiennes et les Parisiens que ses solutions sont les bonnes, mais le bon sens, chers collègues de l'opposition, ce n'est pas de trancher à la place des familles et des équipes, avant même de les avoir écoutées. Le bon sens, ce n'est pas d'imposer une vérité, et d'imposer sa vérité. Le bon sens, c'est de permettre à 80 parents d'élèves, tirés au sort parmi 1.500 volontaires, d'œuvrer avec le plus grand sérieux, pour établir des priorités et des propositions pour la refonte du périscolaire et de son organisation, parce que le périscolaire occupe une place importante pour les familles parisiennes, et essentielle, parce que les enjeux qui s'y jouent dépassent largement la question de la simple garde d'enfants.

J'en viens à la méthode, celle que notre majorité a choisie et a mis en place depuis le début de la mandature, une méthode qui privilégie l'écoute, plutôt que les certitudes, la concertation, plutôt que les postures, le travail de fond, plutôt que les effets d'annonce, sans négliger les nécessaires décisions d'urgence à prendre et que nous avons portées dès le début du mandat.

Un plan d'action adopté dès avril pour répondre aux attentes des familles parisiennes, et mettre en place des mesures de sécurité et de protection pour les enfants, et en parallèle, des réflexions qui s'inscrivent dans un temps plus long, pour une amélioration durable et en profondeur du périscolaire parisien. C'est le cas de cette convention citoyenne, comme c'est le cas, également, de la commission d'enquête indépendante, lancée il y a quelques semaines, et présidée par Antoine GARAPON. Comme c'est le cas aussi de la mission d'information et d'évaluation qui a été installée le 2 juillet dernier.

Chacune de ces missions, dans leur champ de compétences, aura pour objet de mettre en lumière des fonctionnements et de faire des préconisations. Je forme d'ailleurs le vœu que toutes ces instances conservent cette même exigence : écouter d'abord, travailler ensuite, et conclure enfin. Cela devrait être une évidence. Malheureusement, certains préfèrent aujourd'hui commenter les auditions avant, fabriquer des vérités partielles à coups de vidéos, et substituer la viralité à la rigueur, mais ce n'est pas ma conception d'une mission d'information. Nous avons récemment vu à l'Assemblée nationale jusqu'où cela pouvait mener, d'utiliser ces méthodes.

A l'opposé, à la lecture de votre rapport, Mesdames et Messieurs les membres de la convention citoyenne, cela témoigne de la qualité de votre travail et de votre engagement. Merci pour le sérieux de vos travaux, merci pour ces nombreuses heures d'audition, d'échanges, de visites, avec pour seule finalité, le bien-être des enfants et leur protection. Merci d'avoir mis votre vie personnelle entre parenthèses pour l'intérêt général, et merci pour ces priorités

et ces propositions qui nous sont présentées aujourd'hui, pour une refonte en profondeur de notre organisation périscolaire.

La question des moyens ne saurait évidemment être éludée, et nous ne pouvons que regretter l'arrêt par l'Etat du fonds de soutien aux activités périscolaires depuis la rentrée dernière, "a fortiori", dans un contexte financier difficile pour les collectivités locales. La formation et la professionnalisation des agents, tout comme la sécurisation de leur recrutement, les premières mesures annoncées par le Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE, y répondent, d'ailleurs, en grande partie, l'Ecole du périscolaire, la formation continue, le mentorat, le renforcement de l'encadrement avec la création de la fonction de direction du périscolaire, ou encore, la clarification apportée au processus de recrutement, devenu plus exigeant. Vous évoquez également la nécessité d'un programme pédagogique commun avec le temps scolaire, et plus largement les attentes concernant la qualité des activités proposées, et là encore, les mesures annoncées vont dans ce sens.

Enfin, j'évoquerai aussi ce sujet des rythmes scolaires. La presse s'en est fait largement écho et il est d'ailleurs intéressant de constater le nombre de questions que chaque scénario pose, et les réflexions que cela entraîne et qui appellent à ne pas simplifier, ni caricaturer le débat. La question qui est posée, c'est d'abord celle de l'organisation du temps scolaire la mieux adaptée aux enfants, au-delà de toute idéologie, ou parti pris. Vous le dites, sur ce sujet, il n'y a pas de consensus clair, même si deux scénarios suscitent l'approbation des membres de la convention.

Nous n'ignorerons pas ces résultats, mais à nouveau, je vais parler de méthode. Là où mes collègues de droite veulent imposer avec force la semaine de quatre jours et la fin des T.A.P., nous optons pour la concertation et la démocratie locale. Là où nos collègues de droite voudraient que des changements soient imposés dès la rentrée prochaine dans un arrondissement, sans se préoccuper des conséquences pour les familles ou les agents de la Ville, nous assumons d'organiser une transition organisée pour tout changement, avec une mise en place à la rentrée 2027.

Le Maire de Paris l'a annoncé, les différents scénarios pour l'organisation de la semaine seront proposés au vote des conseils d'école. C'est d'ailleurs conforme aux modalités de dérogation au rythme scolaire prévues par le Code de l'éducation. Nous assumons ce choix, qui est celui du sérieux, qui est gage d'une réforme durable et d'une adhésion citoyenne.

Je conclurai en revenant à Descartes, qui écrivait, toujours dans son "Discours de la méthode" : "Ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien". C'est exactement ce que nous avons voulu faire avec cette convention citoyenne, ne pas nous contenter des certitudes de chacun, mais nous donner collectivement une méthode pour les mettre à l'épreuve des faits et construire des décisions justes, parce que lorsqu'il s'agit de protéger nos enfants, la méthode n'est pas un détour, elle est une obligation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Manon HAVET.

Mme Manon HAVET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier les membres de cette convention citoyenne, pour leur engagement dans cet exercice démocratique ambitieux, et saluer le Maire de Paris, Anne-Claire BOUX, ainsi que Marine ROSSET pour avoir fait le choix de cette méthode participative, avec l'utilisation du tirage au sort, et avec une attention pour que la diversité des écoles et des parents parisiens soit représentée.

Ces propositions sont le fruit d'un travail de fond très sérieux et doivent être étudiées avec la plus grande rigueur et avec la plus grande attention. Dans cette optique, je rappelle la nécessité de penser à une bonne articulation de la convention citoyenne avec la mission d'information et d'évaluation, la M.I.E., qui vient de débuter. Les membres de la M.I.E. auraient, en effet, tout intérêt à entendre des représentants et représentantes de la convention citoyenne, afin de discuter de certaines de leurs préconisations.

Si je salue la méthode participative qui a été choisie, je salue aussi la réactivité de l'Exécutif parisien dans la prise en compte de certaines des recommandations des conventionnels, avec certaines mesures dont l'application se fera dès la rentrée prochaine.

L'objectif de cette convention citoyenne concerne la prévention des violences, mieux protéger les enfants face aux violences sexuelles, mais aussi éducatives, verbales, physiques, qui touchent le périscolaire parisien. La protection des enfants doit, en effet, être notre priorité absolue, notre boussole, notre préoccupation constante dans la mise en place de l'accueil périscolaire.

Le groupe Ecologiste et Social de Paris, David BELLIARD l'a rappelé, est favorable aux quatre jours et demi, puisque c'est le rythme optimal pour le développement des enfants, pour la qualité de l'apprentissage, pour l'égalité des chances, également. C'est une vraie mesure de justice sociale, une mesure pour l'intérêt de tous les enfants. Cette organisation des temps scolaires doit se faire dans un contexte où la sécurité de nos enfants est absolument garantie. Le périscolaire doit avoir lieu dans un cadre sécurisé, et vous proposez, chers conventionnels, à cet égard, plusieurs solutions tout à fait adaptées, réalistes, dont certaines ont d'ores et déjà été écoutées. Les propositions que

vous faites sont adossées à une culture collective de la vigilance, que vous appelez de vos vœux. Cette nouvelle culture doit nous guider. Elle doit être le soubassement des mesures à mettre en place.

Plusieurs propositions que vous faites sont très solides pour incarner cette culture de la vigilance dans l'accueil périscolaire. J'en citerai quelques-unes : tout d'abord, la garantie qu'aucun animateur ne se retrouve seul avec un enfant, avec un contrôle strict de deux adultes encadrants au minimum, et cette recommandation a été écoutée, puisque le Maire de Paris et Anne-Claire BOUX ont d'ores et déjà annoncé que pour la rentrée prochaine, plus un enfant ne serait seul avec un adulte, notamment pendant les temps les plus sensibles : le change, la sieste, la pause méridienne, et cela se traduira nécessairement par le renforcement des équipes.

Deuxièmement, pour garantir la sécurité physique et affective des enfants, vous appelez à repenser l'organisation du bâti, en particulier des lieux intimes, l'intimité des enfants dans les sanitaires, dans les espaces de change, doit être garantie, et, en effet, la prévention passe aussi par l'adaptation de ces espaces sensibles. Je salue à ce sujet l'annonce par l'Exécutif d'un plan de 10 millions d'euros pour requalifier les espaces isolés, mais la prévention des différentes formes de violences passe aussi par l'éducation et la sensibilisation des familles et des enfants, pour l'enfant, l'éducation à son intégrité, à la compréhension de soi, de ses besoins, de ses rapports à l'autre.

A cet égard, vous proposez de former les enfants et les équipes à la communication non violente, pour lutter contre les violences physiques et psychologiques, la communication non violente permettant de développer la capacité à communiquer vers l'autre d'une manière qui favorise l'empathie, l'expression des besoins, des frustrations, et la compréhension réciproque. Cet apprentissage dès le plus jeune âge est bien de nature à améliorer les relations interpersonnelles et à limiter les conflits.

Education et sensibilisation, également, des enfants à leurs droits, à leurs besoins fondamentaux, à leur intimité, au consentement, à la lutte contre le harcèlement et les violences, car chaque enfant doit être capable d'identifier ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. C'est absolument crucial, et vous proposez des ateliers qui pourraient s'appuyer sur des dispositifs concrets de prévention, du type boîte Papillons, respectomètre, violentomètre, baromètre des émotions, à chaque fois adaptés aux âges des enfants.

Vous recommandez aussi, vous avez raison de le faire, vous demandez que le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, E.V.A.R., soit appliqué dans toutes les écoles. A ce sujet, je salue l'ambition qui est portée par Anne-Claire BOUX de développer ce programme y compris dans les temps périscolaires parisiens, dans le cadre du plan d'urgence périscolaire, pour donner des repères, pour donner des mots, pour donner des outils, pour pouvoir dire les choses. En effet, l'éducation précoce contribue à prévenir les violences et à mieux les repérer. Vous suggérez à cet égard de faire intervenir des acteurs spécialisés, et, en effet, nous appuyer sur les associations et les professionnels engagés dans la lutte contre les violences faites aux enfants, les acteurs qui ont développé une expertise pour parler aux plus jeunes de réalités très difficiles à appréhender, et ils le font notamment par des histoires, par des chansons, par du théâtre. Cette recommandation est donc très pertinente.

L'éducation à la vie affective et relationnelle, à cet âge, doit, oui, à cet âge, se faire en impliquant également les parents. C'est l'optique qui est la vôtre. Vous faites à ce sujet beaucoup de propositions très concrètes, tel que le fait que la présentation du programme E.V.A.R. soit faite aux parents et qu'il y ait un suivi à ce sujet. Egalement, vous proposez la remise aux parents d'un kit, en début d'année, leur permettant de sensibiliser les enfants et de pouvoir appréhender ces questions difficiles. Impliquer les parents, c'est, en effet, un point important. Lorsque l'équipe éducative et les parents utilisent les mêmes mots, les mêmes repères, parlent des mêmes droits, cela facilite grandement la compréhension par les enfants.

Je salue tout autant la proposition de former à la détection des situations anormales, pour pouvoir les qualifier, les reconnaître, afin qu'il devienne impossible de fermer les yeux sur ces dernières.

Prévenir les violences, cela passe aussi, ces points ont déjà été évoqués par mes collègues, par l'amélioration des procédures de recrutement, par la déprécarisation de la filière de l'animation, pour constituer des équipes stables, et également, par la formation, beaucoup de recommandations très pertinentes à ce sujet.

Un mot, pour finir, pour que les préconisations qui ressortent de vos travaux, et j'en ai cité quelques-unes, qui concernent les R.H., le bâti, pour que ces préconisations soient totalement mises en œuvre, il est indispensable d'avoir des moyens à la hauteur des ambitions, tant, vous le rappelez, le manque de moyens est un obstacle structurel à la professionnalisation et à la sécurité. Vous trouverez à cet égard le groupe Ecologiste et Social de Paris en soutien pour accroître les efforts financiers qui sont nécessaires à la prévention des violences dans le cadre d'un périscolaire renforcé, de qualité, déprécarisé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Monsieur le Maire, dans ce dossier qui vous mobilise beaucoup depuis votre réélection, vous n'êtes pas responsable de tout, mais vous n'êtes pas non plus responsable

de rien. Certes, vous avez démissionné de votre fonction de premier adjoint en juillet 2024, dans le cadre de la primaire qui vous a opposé à Rémi FÉRAUD, pour l'investiture du P.S. parisien, mais pendant dix ans, d'avril 2014 à juillet 2024, vous avez été en responsabilité une décennie, au cours de laquelle vous avez successivement occupé les fonctions d'adjoint chargé des ressources humaines, puis des finances, avant de devenir premier adjoint, pendant six ans.

A ce titre, vous avez accompagné la réforme du périscolaire parisien, que ce soit par vos attributions en matière de gestion du personnel, puis de responsable des finances. Vos arbitrages ont donc directement influé sur la gestion des personnels d'animation, qu'il s'agisse de leur recrutement, de leur contrôle, de leur rémunération, ou des crédits consacrés aux associations intervenantes. C'est, d'ailleurs, au titre de votre qualité de maire adjoint au personnel que nous vous avions alerté sur les insuffisances du dispositif, en avril 2015.

Venant d'un maire d'opposition, nos alertes ont été balayées par votre prédécesseur. Comme chacun le sait maintenant, un rapport de l'Inspection générale datant de juin 2015 avait émis de nombreuses prescriptions. Chacun a pu mesurer leur acuité. Dix ans plus tard, lorsque les signalements révélés par la plupart, par nos collègues Nelly GARNIER et Inès de RAGUENEL, signalements de violences et d'agressions sexuelles se sont malheureusement multipliés. Vous étiez alors député, occupé par le national, mais très présent à Paris, puisqu'il vous fallait lutter contre vos propres amis.

Mes chers collèges, nous le savons tous, on a toujours nos pires ennemis dans sa propre formation politique Cet axiome vaut encore davantage à Paris, et on ne peut s'empêcher de penser que vos anciens amis, en réalité, vos anciens ennemis, que vous avez en grande partie éliminés, vous ont laissé beaucoup de poussière sous le tapis, mais avant 2024, pendant dix ans, vous aviez la possibilité d'agir. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? C'est vrai, les violences n'étaient pas documentées, mais ne pouvait-on pas y penser ? Car malheureusement, depuis la nuit des temps, mes chers collègues, partout où il y a des enfants, il y a des pédophiles potentiels.

Monsieur le Maire, si vous n'avez rien fait, faut-il y voir une conséquence de votre proximité avec Jean-Marc AYRAULT, dont vous avez été le collaborateur, et dont la semaine des quatre jours et demi avait été une réforme phare ? Etait-ce parce que votre anté-prédécesseur avait voulu appliquer cette réforme à Paris, contre l'avis de la très grande majorité des directeurs d'école qui, jusque-là, avaient un rôle prépondérant, ce n'est pas drôle, c'est la vérité, dans le recrutement des animateurs, ce qui contribuait, d'ailleurs, à justifier pleinement leur décharge d'enseignement ?

De fait, Monsieur le Maire, vous étiez occupé par les problèmes de votre formation politique, par les arbitrages liés à la gestion de la majorité municipale. Vous n'avez rien vu, et en dépit de nos alertes, que beaucoup de mes collègues ont rappelées tout à l'heure, vous n'avez pas agi. Dès 2022-2023, dans le sillage de Cap Maternelle, vous pouviez sortir des T.A.P. les écoles maternelles qui concentrent, d'ailleurs, la très grande majorité des signalements, et vous ne l'avez pas fait. Depuis votre élection, il y a trois mois, vous êtes face au mur des plaintes qui se multiplient, et devant une crise systémique, qui, pour avoir été longtemps niée, se déploie malheureusement dans tous les arrondissements, affaiblissant l'école publique et les activités périscolaires.

Alors que, dès votre élection, vous pouviez, selon la formule, "renverser la table" et mettre fin à l'organisation actuelle, ne plus recourir à des associations et conforter les animateurs de la Ville, qui sont effectivement dans une très grande souffrance, vous avez choisi de recourir à une convention citoyenne, dont je salue les membres. Même en pesant sur sa composition, elle s'est exprimée majoritairement, cela a été rappelé à plusieurs reprises, pour la fin du système actuel, et le retour de la semaine de quatre jours, une véritable catastrophe, puisque c'est ce que nous réclamions depuis des années, et encore aujourd'hui, dans nos arrondissements, avec le vœu qui est présenté.

Alors, mes chers collègues, nous l'avons compris, rien ne va changer à la rentrée de septembre, à notre grand regret. Monsieur le Maire, nous vous le demandons instamment : ne traitez pas cette affaire de façon partisane. Nous nous serions tous passés de ce débat, vous le premier. Quand il s'agit de nos enfants, il ne faut pas tergiverser. Il faut décider et prendre ses responsabilités. Monsieur le Maire, il n'est pas encore trop tard.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Laëtitia VIPARD.

Mme Laëtitia VIPARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en premier lieu, je tenais d'abord à remercier chaleureusement les 80 parents tirés au sort, ainsi que l'ensemble des participants à cette convention citoyenne pour la qualité de leurs travaux. Je voulais aussi saluer la méthode participative de cette convention. Le rapport remis au Maire de Paris et dont j'ai pris attentivement connaissance est très riche. Il propose des solutions concrètes et facilement applicables dans nos écoles.

Ces derniers mois, sous l'impulsion du Maire de Paris et de son adjointe Anne-Claire BOUX, des avancées importantes ont été réalisées pour renforcer la protection des enfants dans les accueils périscolaires, améliorer les dispositifs de signalements, et accroître la transparence envers les familles, n'en déplaise à certaines personnes sur les bancs de la droite, dont j'ai entendu les propos, ce matin, sans doute trop occupées à faire des vidéos Instagram pour assister à nos échanges.

Ces évolutions impulsées par l'Exécutif traduisent aussi un changement de paradigme profond. La protection des enfants et l'écoute de leurs paroles sont désormais au cœur de notre politique éducative parisienne. Nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape, avec la création de postes de directrices et de directeurs du périscolaire, la contractualisation de 2.000 animateurs vacataires, ou encore, l'ouverture d'une Ecole dans le périscolaire. Avec ces mesures, la Ville fait le choix de la déprécarisation, de la professionnalisation, et de la reconnaissance des métiers de l'animation. Elle fait le choix de temps périscolaires comme des temps d'éducation populaire à part entière, nécessitant des professionnels reconnus, formés et justement valorisés. Le groupe Ecologiste et Social de Paris ne peut que se féliciter de ces orientations.

Deux autres préconisations du rapport ont particulièrement retenu mon attention. La première concerne le renforcement de coopération avec l'Education nationale. Aujourd'hui encore, les frontières entre le scolaire et le périscolaire restent trop étanches. Elles nuisent à la continuité éducative, à la circulation des informations, et parfois même à la protection des enfants. Les enfants ne vivent pas leurs journées en silos administratifs. Ils passent simplement d'un temps à l'autre. Les familles ne comprennent pas que les différents interlocuteurs se renvoient la balle quand il y a un problème. Notre organisation doit être à la hauteur de ces enjeux. Le futur projet éducatif de territoire devra faire de cette coopération un principe de fonctionnement intangible de la politique éducative parisienne.

Le rapport formule, d'ailleurs, plusieurs propositions concrètes en ce sens, comme des temps de transmission entre enseignants et animateurs, des journées pédagogiques communes, ou encore, des conseils d'école uniques réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs. Notre objectif doit être clair : construire une véritable communauté éducative, où tous les acteurs travaillent ensemble au service des enfants.

Le second point concerne la place qui doit être laissée aux enfants eux-mêmes. Pendant longtemps, les temps périscolaires ont d'abord été pensés comme un mode d'accueil en dehors du temps scolaire. Le premier critère doit désormais être celui de l'intérêt de l'enfant. Cela suppose de reconnaître les enfants comme de véritables acteurs des politiques éducatives et des activités périscolaires. Ils doivent pouvoir exprimer leurs attentes, participer au choix des activités, être consultés sur leur qualité et contribuer à faire évoluer les projets. Le rapport propose notamment de développer les conseils d'enfants, de recueillir régulièrement leurs avis sur les activités, et de leur permettre de participer davantage aux choix de ces dernières. J'ai également été sensible à la place accordée aux jeux libres. Dans une société où tout est souvent cadré et organisé, laisser aux enfants des espaces de jeux sans contraintes, des espaces d'imagination, de calme et de rêverie, est aussi une manière de leur permettre de grandir.

Au fond, cette convention citoyenne nous invite à changer de regard. Une politique périscolaire n'est pas seulement une politique d'organisation des temps. C'est d'abord et avant tout une politique de l'enfance, qui fait confiance aux professionnels, qui associe les familles, qui écoute les enfants, et qui rassemble l'ensemble de la communauté éducative autour d'un objectif commun : permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement sûr, bienveillant, et stimulant. A nous, désormais, de continuer à transformer ces orientations en réalisations concrètes, au service des enfants parisiens et de leur famille. Le groupe Ecologiste et Social de Paris y prendra toute sa part.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai un rappel au règlement de Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je fais un rappel au règlement sur la base de l'article 9, puisque la collègue qui vient de prendre la parole du groupe Ecologiste et Social de Paris fait référence à des vidéos Instagram, que je suis en effet en train de faire. Je sors de l'hémicycle à peu près pour aller faire des vidéos.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas totalement lié à notre règlement.

Mme Sophia CHIKIROU. - Ce que je tiens à dire, Monsieur le Maire…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez-la finir, cela ira plus vite…

Mme Sophia CHIKIROU. - Je fais beaucoup de vidéos pour les réseaux sociaux en ce moment, parce que comme vous avez tout mis en débats organisés, donc en temps réduit pour notre temps de parole, nous sommes obligés d'aller prendre la parole à l'extérieur, sur les réseaux sociaux, pour pouvoir exprimer pleinement notre point de vue. Je tenais à le dire.

Deuxième rappel au règlement… Calmez-vous. Calmez-vous. Ce n'est pas possible… Je vous ai réveillés, dès que je prends la parole. On s'ennuie quand vous parlez. Dès que je prends la parole, cela vous excite, la preuve que vous êtes encore vivants !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela fait bizarre quand on vous le fait, Madame CHIKIROU ! Allez-y.

Mme Sophia CHIKIROU. - Deuxième rappel au règlement, Monsieur le Maire, je viens de découvrir, parce que vous vous exprimez aussi beaucoup dans la presse, beaucoup plus que moi, en tout cas, vous dites : "Nous n'avons aucune marge de manœuvre pour ce qui est du budget". Vous découvrez donc maintenant que vous ne pourrez pas tenir vos promesses ? C'est quand même un événement gravissime, parce que je vous rappelle que le débat budgétaire… C'est seulement sept minutes pour mon groupe… Comment fait-on pour avoir un débat sérieux sur le budget dans ces conditions ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Allez, on enchaîne.

Madame CHIKIROU, vous avez le temps de parole que les Parisiens ont souhaité vous donner, pardonnez-moi de vous le rappeler.

2026 DASCO 84 - Création des fonctions de directeur du périscolaire de la Ville de Paris et détermination des modalités permettant d'y accéder, notamment par examen professionnel. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame la Maire, Catherine LECUYER, vous avez la parole.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le verdict est tombé. Les conclusions de la convention citoyenne sont claires : les parents d'élèves tirés au sort se sont prononcés majoritairement pour le retour de la semaine de quatre jours. Que faites-vous, Monsieur le Maire, face à ce choix limpide ? Vous temporisez, vous repoussez l'arbitrage à la fin de l'année 2026, pour une mise en œuvre en 2027. Vous refusez de trancher, sous prétexte d'éviter un choix arbitraire, alors que le cap majoritaire vous est donné par votre propre outil de concertation.

Certes, vous avez reconnu que l'organisation actuelle n'est clairement pas satisfaisante et qu'il faut l'abandonner. C'est un premier aveu de lucidité. Depuis 2013, Paris s'est entêtée dans une "usine à gaz" qui épuise les enfants et fragmente les équipes, mais votre calendrier n'est pas à la hauteur de l'urgence, car pendant que vous hésitez entre trois scénarios pour la rentrée 2027, la réalité du terrain, elle, n'attend pas. Le diagnostic n'est pas seulement technique, il est alarmant. Notre système actuel ne fait pas que fatiguer les enfants, il a failli à les protéger. Le caractère systémique de la crise est sous nos yeux : 132 animateurs suspendus depuis le début de l'année, dont 52 pour des suspicions de violences sexuelles ou sexistes.

Vous annoncez un plan de 20 millions d'euros, 10 millions d'euros pour sécuriser les toilettes et les espaces isolés, et des contrôles inopinés. C'est le strict minimum et nous soutiendrons tout ce qui protège les petits Parisiens, mais ne nous trompons pas de cible. Aligner les millions et recruter 15 contrôleurs ne suffira pas à réparer un modèle structurellement bancal. Le fond du problème, c'est la précarité et le morcellement. Sur 13.500 animateurs à Paris, 10.000 sont des vacataires. Vous promettez d'en contractualiser 2.000 sur 3 ans. C'est un pansement sur une voie d'eau. Tant que vous vous entêterez à vouloir maintenir la semaine de quatre jours et demi en cherchant des lissages, ou des regroupements le vendredi après-midi, vous condamnerez ces agents à des rythmes hachés et impossibles. Vous perpétuerez ce sous-effectif chronique dénoncé par les syndicats.

Regardons ce que font 90 % des communes de France. Elles ne sont pas moins "progressistes" que Paris. Elles ont simplement choisi le bon sens. Elles sont pragmatiques. Elles sont revenues aux quatre jours. Elles ont regroupé le périscolaire le mercredi, permettant de bâtir une filière stable, attractive, avec des professionnels mieux formés et mieux encadrés.

Monsieur le Maire, la politique n'est pas une affaire d'orgueil dogmatique, ou de calculs de calendrier pour sauver la face. Les conseils d'école vont devoir voter à la rentrée. Ne leur imposez pas des scénarios de compromis, qui ne feront que prolonger l'agonie des rythmes actuels. Ayons, ayez le courage de la clarté. La convention citoyenne a montré la voie. Pour la sécurité de nos enfants, pour la dignité des animateurs, et pour le bon sens des familles, cessons de procrastiner. Paris doit maintenant acter sans détour le retour à la semaine des quatre jours.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole, pour terminer, est à M. Guillaume DURAND.

En tribune, pas de motif d'enthousiasme, on le garde pour soi.

Monsieur Guillaume DURAND ?

M. Guillaume DURAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à toutes et tous pour les interventions. Cette convention avait pour vocation de nourrir durablement les politiques éducatives parisiennes et je crois que cela a été le cas. Les recommandations sont multiples, diverses sur plein de sujets, et constituent une base solide pour poursuivre les travaux engagés.

Oui, le débat s'est beaucoup focalisé sur les rythmes scolaires, mais la convention rappelle bien que la qualité des temps de l'enfant ne se résume pas à l'organisation de la semaine, et comme le rappelle encore ce matin la

"F.C.P.E.", ce n'est pas uniquement, voire peut-être pas du tout la question des rythmes scolaires, qui réglera la question des violences faites aux enfants dans les établissements.

D'ailleurs, je tiens à resouligner ce qu'a dit mon collègue Jean-Noël AQUA, qui a suscité, je crois, quelques remous, mais le problème principal des violences faites aux enfants, et c'est ce que toutes les mobilisations "enfantistes" disent, c'est le patriarcat, et c'est le comportement des hommes, et c'est bien à la racine que ces premières choses doivent être faites.

Je voulais dire aussi à Mme de RAGUENEL que je ne comprends pas son étonnement par rapport au mode de scrutin qui a été proposé sur les différents scénarios de rythme scolaire. La démocratie, ce n'est pas juste choisir entre différents scénarios dont on n'a pas forcément eu le temps de chiffrer le coût pour la Ville, de détailler l'organisation exacte. C'est une très bonne chose que la manière dont a été conduite la consultation a été de pouvoir s'exprimer sur plusieurs scénarios. On peut être d'accord sur différents scénarios, en soutenir plusieurs, en rejeter d'autres. C'est très intéressant. D'ailleurs, ce que montre le rapport, oui, il y a un scénario qui est plus largement plébiscité que les autres, mais certains sont moins rejetés aussi. Je salue, d'ailleurs, les annonces qui ont été faites par le Maire de Paris, pour étudier davantage un certain nombre de scénarios et qu'ensuite, à l'éclairage de ces études, on puisse prendre une décision en lien, d'ailleurs, avec les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves.

Quelques éléments qui ont été mis en lumière par cette convention sont largement partagés. C'est le cas de le dire aussi. Il y a des éléments de dissensus, mais il y a aussi beaucoup d'éléments de consensus. D'abord, renforcer la protection de l'enfance, mieux articuler les temps entre scolaire et périscolaire, avec un projet pédagogique qui soit mieux articulé, reconnaître davantage les métiers de l'animation, améliorer l'inclusion des enfants en situation de handicap, et, bien sûr, développer la prévention, l'écoute et le recueil de la parole des enfants.

Dans ce cadre, des recommandations ont été faites, et c'est bien le sujet du vœu de l'Exécutif de commencer à les mettre en œuvre, avec la poursuite de la professionnalisation des équipes, le fait de conforter les temps de préparation et de coordination, de renforcer les moyens consacrés à la protection de l'enfance, et d'améliorer l'information et le dialogue avec les familles, enfin, de consolider le pilotage et le suivi des dispositifs sur l'ensemble du territoire parisien. Ce sont des premières pistes que nous allons commencer, et je fais totalement confiance à ma collègue Anne-Claire BOUX, pour les mettre en œuvre rapidement.

Enfin, cette convention rappelle que le temps scolaire et le temps périscolaire forment un continuum éducatif, et que nous devons les considérer de cette manière. Travailler l'ensemble de ces temps améliorera réellement le quotidien des enfants, leurs apprentissages. C'est également le cas pour les familles et les professionnels. Je pense qu'il est désormais temps de mettre fin aux polémiques. La M.I.E. suivra son cours. Des premières recommandations de cette convention seront mises en œuvre, et rendez-vous est donné à la rentrée pour poursuivre le travail.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Alors, merci à tous les intervenants.

Je vais proposer aux membres de la convention citoyenne, d'abord, de réagir sur les interpellations, les questions, ou les échanges qu'il y a eus. Ensuite, Anne-Claire BOUX et Marine ROSSET interviendront pour l'Exécutif.

Je vous remercie.

Je vous en prie.

Mme Cynthia ABOUFARID. - Nous vous remercions pour l'attention portée par la plupart d'entre vous sur les travaux que nous avons menés. Néanmoins, nous souhaitons effectuer une réponse à Mme de RAGUENEL, mais je constate et je regrette, qu'après sa sortie spectaculaire, elle ne soit plus disponible pour entendre notre réponse.

Nous l'avons dit…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame SCHIAPPA, personne ne le savait.

Mme Cynthia ABOUFARID. - Je n'étais pas au courant…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si elle l'avait évoqué, nous le saurions.

D'accord. C'est très bien. Tout le monde en est informé et elle a tout notre soutien. L'incident est clos.

Mme Cynthia ABOUFARID. - Ceci étant… Effectivement, je pense que l'ensemble de la convention sera d'accord pour adresser nos condoléances à Mme de RAGUENEL.

Néanmoins, je vais revenir sur ses propos. Nous l'avons dit, nous refusons l'instrumentalisation de nos enfants. Nous estimons que nos enfants valent mieux que cela.

S'il vous plaît, je ne vous ai jamais interrompus. On vous a écoutés. On n'a eu aucune réaction, ni en tribune, ni ici. Je vous demanderai, s'il vous plaît, de nous écouter. Nous sommes ici en tant que citoyens, en tant que parents…

Je parle au nom de l'ensemble des membres de la convention. Je n'ai pas de carte du P.S., Monsieur… Je vous demande… Je vous demande…

Je ne vais pas rentrer dans les détails politiques, mais vraiment, Monsieur, je vous assure que l'on a su tous ensemble, ici présents, dépasser nos différents politiques. Nous aimerions, et je m'adresse à l'ensemble de l'hémicycle, que ce soit la même chose ici.

Ce que nous retenons, malgré vos remerciements, nous regrettons le mépris avec lequel Mme de RAGUENEL a traité notre rapport. C'est ce que nous avons ressenti, majoritairement, en tout cas, pour les membres qui sont ici. Je vous le dis sans nuances.

Nous sommes intervenus en tant que parents et non en tant que professionnels, mais ce travail de parents, c'est un travail que nous faisons à temps plein. Nous sommes venus avec notre expérience, des expériences diverses, des expériences parfois douloureuses, pour travailler sérieusement, et le réduire à 24 heures, c'est assez méprisant. Je pense que vous en conviendrez, dans la mesure où nous avons passé plus de 50 heures. Certains ont passé du temps personnel, au-delà des temps de rassemblement, pour effectuer des échanges, des recherches, pour vous apporter des réponses, à l'ensemble de cet hémicycle, qui soient constructives.

Au-delà des contradictions et des incohérences de son discours, je vous le dis, on regrette que vous n'ayez pas dépassé le clivage politique. Les quatre jours sont pensés pour le bien-être de nos enfants. Ici, il y a des gens qui étaient pour quatre jours, d'autres non. Ce n'est pas qu'une carte politique que nous avançons ici. C'est le bien-être de nos enfants. Nos enfants ne sont pas un spectacle. Pour nous, nous ne sommes pas dans un coup de communication. Nous avons besoin que vous dépassiez cela, s'il vous plaît, dans votre ensemble, vraiment, pour que nous puissions avancer…

Je ne fais aucune leçon de morale, Monsieur. Nous avons eu, au sein… Je suis désolée, je déborde un peu par rapport à ce qui était prévu. Je suis là pour représenter l'ensemble de la convention. Nous avons eu, au sein de la convention, des dissensions. Nous n'étions pas d'accord. Nous n'étions pas tous d'accord. Nous l'avons dit. On ne donne aucune leçon, dans la mesure où Mme de RAGUENEL elle-même nous explique que nous n'avons pas passé assez de temps sur le sujet.

Je ne vais pas m'étendre. Je vais laisser la parole à Jonathan, parce que je pourrais parler des heures, je suis très bavarde. Je vais laisser la parole à Jonathan, qui pourra…

Oui, Monsieur, oui, Monsieur… Oui, nous avons d'autres choses à vous dire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais reprendre un peu la police de séance. Je ne sais pas à quel moment vous pensez que c'est intelligent de couper la parole à des représentants de convention citoyenne.

Je précise autre chose. Les membres de la convention citoyenne, je ne les connais pas. On ne se connaît pas. Honnêtement, on a eu des échanges un peu francs, et parfois même un peu vifs, quand il y a eu des restitutions. Je vous assure que l'exigence qu'ils vous adressent, ils nous l'adressent également. Ne les suspectez donc pas, dans leur grande diversité, d'être proches de qui que ce soit.

Non, vous n'avez pas le droit de parole. Stop. On enchaîne.

Je souhaite…

S'il vous plaît…

Je suspends la séance deux minutes. Je veux voir les présidents de groupe !

(La séance, suspendue à onze heures trente-cinq minutes, est reprise à onze heures trente-sept minutes).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je sais que tout le monde est très déçu des circonstances de l'organisation de notre débat, puisque la défaite a beaucoup pesé sur les corps et les esprits, mais on va…

Votre groupe a abondamment usé des dépôts de dernière minute, si je peux me permettre.

Allez, je vous en prie. Continuez, et on s'écoute respectueusement.

Mme Rachel BARANES. - Je vais reprendre la parole.

Je tiens à remercier l'ensemble des Conseillers de Paris pour l'attention et la bienveillance qu'ils ont apporté au travail de la convention. C'est au moins le point positif.

Je reprends les propos de ma collègue Cynthia, juste ici. On a eu des retours de certains membres qui ont été très choqués et atteints, parce qu'on a essayé de décrédibiliser notre démarche. Comme elle le rappelle, nous sommes parents. Certains sont parents élus. Certains ont eu des enfants qui ont subi des attouchements. Nous sommes vraiment venus ici pour cela. On tient à le rappeler. Nous ne visons personne.

Ce que l'on demande ici, par exemple, je sais que Mme de RAGUENEL, je redis son nom, est présidente des travaux d'une M.I.E. On l'invite à s'approprier nos travaux, car on sait qu'elle a auditionné certains parents d'élèves, et on vous invite aussi à vous nourrir de la convention pour développer des pistes concrètes, au-delà des divergences politiques.

Merci.

M. Jonathan KLEIN. - Chers élus, nous parlons ici de la parole et de l'écoute, mais j'ai l'impression que, parfois, le mieux, c'est de se taire pour écouter.

Je vous remercie globalement pour l'accueil de notre travail, et pour l'expression de vos convictions qui sont aussi variées que les nôtres.

Néanmoins, je rejette le mépris et la caricature du travail que nous avons fait. Je regrette l'incompréhension, la méconnaissance, et certains mensonges sur le processus qui fut le nôtre. Notre convention est constituée d'avis hétérogènes et nous demandons de les respecter. La diabolisation faite par certains est insupportable. Notre rapport a été adopté librement, par 76 voix pour, 1 abstention, et aucune voix contre.

J'invite tout le monde à faire ce que nous avons réussi, nous, modestes parents : dépasser les postures et agir pour le bien commun, avec respect. La volonté de certains de diviser se heurtera à notre ferme volonté de rester soudés, non pas malgré nos différences, mais avec et forts de nos différences. Nous avons envie de croire en nos politiques. Démontrez-nous collectivement que c'est encore possible. Évoluer, changer d'avis, n'est pas une faiblesse. C'est une force, que nous avons expérimentée sur plusieurs sujets au sein de la convention. Notre comité de suivi sera là pour vous rappeler régulièrement aux devoirs qui vous incombent.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Marine ROSSET, pour commencer.

J'ai déjà donné la parole, donc après.

Allez-y, Marine.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les conventionnels, je voudrais tout d'abord dire combien je suis fière de la réussite oui, de la réussite des travaux de la Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant à l'école, et adresser mes plus chaleureux remerciements à chacune et chacun de ses membres.

Quoique vous ayez entendu ce matin comme critiques, comme approximations mensongères, comme tentatives de décrédibilisation, ne doutez pas de votre travail. Vous avez relevé un défi démocratique ambitieux, dans des délais certes particulièrement contraints, mais parce qu'imposés par l'urgence et l'importance des sujets abordés. Vous vous êtes saisis, chers parents, de l'espace d'écoute, de dialogue et de réflexion ouvert grâce au Maire de Paris, en toute liberté et en toute indépendance.

Je ne connais pas d'autres collectivités, d'autres institutions, qui auraient confié, à un moment aussi compliqué, sur un sujet aussi délicat, le soin à des citoyennes et des citoyens de faire des recommandations pour guider l'Exécutif. C'est ce choix que nous avons fait, redonner la parole et nous mettre à l'écoute. La démarche de la convention citoyenne veut participer à la reconstruction du lien de confiance entre la Ville et les parents, et au-delà même de ses conclusions.

Vous avez mené un travail de fond sur des questions complexes et très difficiles. Votre engagement, votre sérieux, et votre exigence ont été exemplaires. Je veux très sincèrement vous en remercier, remercier l'ensemble des partenaires ayant contribué aux travaux de la convention qui les ont nourris. Enfin, remercier les équipes de la DASCO, de la DDCT et le cabinet Res publica, qui ont accompagné et facilité ce travail collectif.

Sur le fond, les plus de 100 recommandations formulées s'articulent autour de priorités que nous partageons, la construction d'un projet éducatif partagé, entre les temps scolaires et périscolaires. Le renforcement, la formation, et la professionnalisation des équipes. Le développement des dispositifs de prévention, de détection, et de signalements des violences. L'amélioration de la communication et de la coordination entre les acteurs. La définition, enfin, d'un rythme régulier, avec des horaires harmonisés, tout au long de la semaine.

Comme Mme Laëtitia VIPARD, j'ai été tout particulièrement sensible, aussi, à vos propositions relatives à l'épanouissement des enfants et à l'apprentissage progressif de leur autonomie. Vous rappelez très justement combien il est important de leur permettre d'être acteurs de leur quotidien, de faire des choix, et de s'impliquer davantage dans leurs activités. Cette ambition éducative mérite toute notre attention.

Nous sommes à présent interrogés sur un droit de suite de la convention, point sur lequel les choses sont très claires, et depuis le début : le souhait est bien d'inscrire dans la durée cette méthode fondée sur l'écoute, la transparence, et l'évaluation continue des mesures mises en œuvre. C'est à cette seule condition que l'exercice prend tout son sens et que la démocratie est respectée.

Comme prévu dans le mandat délibératif écrit dès le début de la convention, nous allons très vite constituer le comité de suivi de la convention, sur le principe simple d'une participation de tous les conventionnels volontaires et de personnalités qualifiées associées. Une première réunion se tiendra dès l'automne pour revenir sur la rentrée, et la période de concrétisation des premières mesures. L'engagement que nous prenons est bien de tenir au moins une réunion par semestre.

L'objectif est de permettre à la convention de suivre dans la durée la traduction de ses recommandations et les mesures annoncées par l'Exécutif, grâce à un tableau de bord établi et partagé. Les directions de la Ville seront pleinement mobilisées pour accompagner ce travail. Tel que prévu dans le mandat, des personnalités qualifiées seront également associées. Je vous le garantis, à Paris, pas de convention citoyenne sans suite, ni de droit de suite.

S'agissant des conclusions de la convention sur les rythmes, c'est un fait. Plusieurs scénarios ont été étudiés et votés. Le scénario des quatre jours arrive effectivement largement en tête du vote, et le rapport de la convention écrit également qu'il n'y a pas de consensus clair parmi les conventionnels, assorti du souhait exprimé d'organiser plus de concertation avec les parents. La convention a donc jeté des bases qui fondent la suite du travail. Très clairement, elle a surtout montré que le "statu quo" n'est pas envisageable et que l'organisation actuelle des quatre jours et demi, avec T.A.P. les mardis et vendredis à 15 heures 30, doit évoluer.

J'en suis convaincue, l'association des citoyennes et citoyens à la décision publique et la délibération collective produisent de l'intelligence démocratique. Dans l'élaboration des politiques publiques, écouter les habitants est une nécessité, celles et ceux déjà mobilisés, mais aussi d'autres, plus éloignés, par simple tirage au sort, en leur permettant d'entrer dans les sujets et de monter en compétence.

Mesdames et Messieurs les conventionnels, je le sais, vous ne ressortez pas tout à fait les mêmes de cette expérience, et malgré le spectacle politique parfois décevant, je fais le pari que vous demeurerez des Parisiennes et des Parisiens engagés au service de l'intérêt général. Pour cela, soyez-en remerciés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Rappel au règlement, Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 2, sur la conférence d'organisation et sur le débat organisé, parce qu'effectivement, on va nous demander de voter sur un vœu qui est, en fait, votre plan d'action, votre programme, qui est presque un projet de délibération propre, et que l'on a reçu, cela dépend, j'ai tout entendu. Moi, en tout cas, j'en ai pris connaissance à l'instant. On ne peut pas se prononcer sur un sujet aussi sérieux, sur l'ampleur d'un plan…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MEUNIER. Concluez ?

M. Émile MEUNIER. - La conclusion, pour moi, est très simple.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut qu'elle soit courte, surtout.

M. Émile MEUNIER. - Soit on renvoie ce vœu à une délibération propre à un prochain Conseil, soit on suspend 15 minutes, que l'on ait le temps de le lire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MEUNIER, ce vœu est introduit depuis hier après-midi. On en a parlé et vous connaissez le principe. Les vœux de l'Exécutif viennent ramasser les vœux déposés. Le délai de dépôt des vœux de l'Exécutif est dépendant du délai de dépôt des vœux préalables. Ce n'est pas la première fois. Ce n'est qu'un vœu, et non, ce n'est pas un plan d'action, puisque, par définition, un vœu, ce n'est pas un plan d'action.

Madame Anne-Claire BOUX…

Vous avez déjà eu un rappel au règlement, vous n'en aurez pas un deuxième.

2026 DASCO 84 - Création des fonctions de directeur du périscolaire de la Ville de Paris et détermination des modalités permettant d'y accéder, notamment par examen professionnel. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Anne-Claire BOUX ?

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je souhaite me joindre aux remerciements pour tout le travail et l'engagement des membres de la convention citoyenne, dans un temps très court, et le grand nombre de recommandations de qualité. Un grand merci à vous.

Cela fait aussi maintenant plus de trois mois que nous rencontrons les familles, les représentants des parents d'élèves, la "F.C.P.E.", la "P.E.E.P.", les collectifs de lutte contre les violences sur mineurs, "SOS périscolaire", "#MeTooEcole". Je tiens également à les en remercier.

Dès le premier Conseil de Paris, nous avons lancé un plan d'urgence centré sur la parole de l'enfant. Nous avons mis en place une cellule d'écoute avec un numéro unique, et nous avons, dès le premier signalement pour violences sexuelles ou éducatives, suspendu la personne hors du contact des enfants. C'est une première en France et cela va au-delà du cadre légal, donc oui, nous avons engagé notre responsabilité politique, mais aussi notre responsabilité individuelle. Nous nous sommes engagés à la transparence. Aujourd'hui, à chaque signalement, dans la semaine, une réunion d'information est organisée avec les parents, voire plusieurs, pour informer l'ensemble des écoles concernées. Nous restituons les enquêtes administratives et nous allons continuer.

Alors, aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape, avec cette présentation des premières mesures issues de la convention citoyenne, que nous mettrons en œuvre dès la rentrée 2026, et oui, cela a été un défi, entre il y a trois semaines, la restitution de cette convention citoyenne, et aujourd'hui, leur présentation, pour qu'elles s'appliquent dès la rentrée 2026. Nous ne pouvons pas attendre sur ce sujet. On a des injonctions contradictoires. On nous dit : "Non, il faut plus de temps", "Oui, il faut aller plus vite". Aujourd'hui, nous allons vite, nous allons les mettre en œuvre dès la rentrée 2026.

Je tiens à remercier les collaborateurs et collaboratrices, l'administration qui a travaillé sans relâche, pour que nous puissions vous présenter ce plan, aujourd'hui, qui sont au contact des parents sur le terrain, face à leurs inquiétudes. Je sais que c'est dur pour nos agents. Je les remercie de tenir, de continuer à tenir pour nos enfants. Je pense que l'on peut vraiment les applaudir.

En premier lieu, les conventionnels ont souligné le besoin de renforcer l'encadrement, notamment en maternelle, pour rendre effective cette règle : jamais un adulte seul avec un enfant. Oui, nous allons renforcer les effectifs des agents, notamment sur le temps sensible du midi et de la sieste, avec l'objectif qu'il y ait toujours deux personnes pour les toilettes et les changes des enfants. Nous allons augmenter le remplacement des A.T.S.E.M., qui sont des repères pour les enfants en maternelle. Les équipes seront aussi accompagnées par des éducateurs de jeunes enfants en maternelle, sur le modèle des crèches.

Les conventionnels ont également insisté sur la professionnalisation et la revalorisation des métiers du périscolaire. C'est pour cela que nous vous proposons, avec ma collègue Carine ROLLAND, de mettre en place un directeur du périscolaire dans chaque école, en catégorie A, et concernant l'amendement du P.C.F., pour étendre le passage des catégories A à d'autres agents, sachez que dans le cadre du dialogue social présidé par ma collègue Carine ROLLAND, cette discussion nous a permis d'étendre ce passage en catégorie A pour les adjoints éducatifs d'Action collégiens. Pour les autres corps que vous mentionnez, nous continuerons le dialogue social pour voir quelles évolutions sont possibles.

Concernant l'amendement du NPP, sur l'ancienneté de cinq ans, oui, nous avons fait le choix d'équipes expérimentées pour répondre à cette exigence de protection. Par ailleurs, la condition de 40 ans que vous mentionnez n'existe nulle part. Je pense donc que c'est une erreur.

Pour ce qui concerne cette revalorisation et cette professionnalisation des agents, nous annonçons un plan de déprécarisation massif de 2.000 agents pour permettre davantage de stabilité, et une Ecole du périscolaire ouvrira ses portes en septembre, avec la création d'une formation diplômante, parce que, oui, le B.A.F.A. n'est pas suffisant. Nous formerons bien 100 % des agents, les nouveaux, mais ceux déjà en poste. Par ailleurs, pour répondre à la critique sur le B.A.F.A., ce n'est pas du niveau de la Ville. C'est au niveau national, aujourd'hui, que l'on permet à des animateurs d'exercer sans B.A.F.A., ou avec au minimum le B.A.F.A., donc oui, aujourd'hui, la Ville de Paris va plus loin, en créant cette formation diplômante.

Je ne sais pas ce que vous avez, Madame CHIKIROU…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne répondez pas à ses provocations, puisque personne ne l'entend, à part elle. Il faut vivre avec.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Oui, c'est un brouhaha.

Nous allons donc poursuivre, dans la droite ligne des préconisations de la convention citoyenne. Nous allons aussi poursuivre le renforcement des conditions de recrutement, avec un mentorat d'un mois supplémentaire, qui s'ajoute aux deux jours de mise en situation qui suivent l'entretien.

Est-ce qu'on peut arrêter ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Petite pause…

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - J'ai l'impression que l'intérêt des enfants…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame CHIKIROU, on ne fait pas de vidéo dans une instance ! C'est ridicule ! Vous êtes ridicule. Faire des Instagram en séance ? À quel niveau de décalage est-on ? Je ne vous donnerai pas la parole pour la 74e fois sur un rappel au règlement ce matin.

Deuxième chose, arrêtez de hurler pendant qu'elle parle. Laissez-la parler tranquillement. On ne vous interrompt pas.

Non, c'est la conséquence de ce que vous faites tout le temps, à chaque fois…

Mme BOUX, et elle seule. Écoutez-la, elle a beaucoup de choses intéressantes à vous dire, y compris pour corriger des mécompréhensions de votre part.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Madame CHIKIROU, il est où, l'intérêt des enfants, quand vous faites cela, en pleine séance du Conseil de Paris ? Il est où, l'intérêt des enfants ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Stop… Laissez-la répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Il est où, l'intérêt des enfants ? Quel spectacle !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez-la répondre.

Allez-y.

Anne-Claire BOUX, et elle seule.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vais continuer, mais ce serait bien que les Parisiennes et les Parisiens puissent entendre ce que l'on a à leur dire, aujourd'hui.

Nous poursuivrons donc le renforcement des conditions de recrutement, avec la mise en place d'un mentorat d'un mois pour chaque nouveau et nouvelle agent, qui s'ajoute aux deux jours de mise en situation qui ont déjà été mis en place.

Oui, avec ma collègue Carine ROLLAND, notre objectif, ce sont des équipes stables et formées pour construire un cadre protecteur dans nos écoles, pour que les enfants puissent s'y épanouir pleinement.

Le périscolaire, cela a été dit par plusieurs d'entre vous, doit être appréhendé comme un véritable temps pédagogique, comme le propose la convention citoyenne. Nous créerons un programme du périscolaire pour la rentrée 2027, avec la mise en place d'un conseil d'experts éducatifs. Il comportera un module d'éducation à la vie affective et relationnelle en maternelle, qui sera déployé dès la rentrée 2026, outil indispensable pour prévenir les violences et libérer la parole.

Oui, Madame BÜRKLI, nous mettrons aussi en place le dispositif de boîtes Papillons.

Plusieurs mesures sont prévues pour renforcer le lien entre le périscolaire et scolaire, car le fonctionnement dissocié des deux temps est un facteur de risque bien identifié.

Par exemple, l'autorité fonctionnelle des directeurs, cela ne dépend pas de la Ville de Paris. C'est en lien avec le Rectorat. C'est même une évolution du cadre législatif. Vous faites quoi ? Vous êtes au Gouvernement. Faites changer la loi !

Plusieurs mesures, sont d'ailleurs… Renforcer les liens, c'est une recommandation qui est formulée par toutes et tous. Dans la continuité de ces mesures, nous mettrons en place une réunion de présentation de rentrée avec les parents, de l'équipe du périscolaire et du projet pédagogique.

D'autres mesures viendront compléter la convention citoyenne, avec cette transformation du périscolaire et cet objectif d'épanouissement et de protection des enfants.

Concernant le vœu du groupe Paris Liberté sur le passage de la semaine à quatre jours, la convention a rappelé cette nécessité de poursuivre les échanges sur un sujet si important. Ma collègue Marine ROSSET y a répondu, ainsi que le Maire, mais est-ce que franchement, on croit que l'on va régler la question des violences dans le périscolaire en limitant le débat à la semaine de quatre jours et demi, ou de quatre jours ? Soyons lucides ! Soyons lucides !

Moi, je déplore qu'aujourd'hui, le débat ne porte quasiment que sur cela, alors qu'il y a énormément de mesures à mettre en place pour protéger les enfants. On va continuer à y travailler. Nous avons pris nos responsabilités. Nous avons décidé d'assumer les défaillances qui ont conduit à ce que des enfants soient victimes de violences dans le périscolaire, mais nous ne pouvons tolérer que vous mentiez. Vous mentez quand vous dites que la Ville de Paris n'effectue pas le contrôle d'honorabilité. C'est faux ! Il est effectué chaque année. Il est effectué à chaque ouverture de centre de loisirs. C'est faux ! Arrêtez de mentir, arrêtez d'instrumentaliser !

Vous voulez que je vous dise, le problème de ce contrôle d'honorabilité ? Je vais vous le dire, le problème du contrôle d'honorabilité ! Ce sont trois fichiers nationaux qui ne donnent que les condamnations. Aujourd'hui, une plainte qui est en cours d'instruction, une condamnation classée sans suite, cela n'apparaît pas dans les fichiers ! Votre loi ne protège pas les enfants ! Vous êtes au Gouvernement depuis dix ans, mais qu'est-ce vous faites ? Qu'est-ce vous faites ? Dix ans ! Dix ans, et vous le savez ! Vous le savez, alors arrêtez de mentir !

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît…

Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - J'ai bientôt fini, rassurez-vous.

Nous vivons dans une société où 3 % des plaintes donnent lieu à une condamnation. Ils sont où, les moyens pour la justice ? Ils sont où, les moyens pour la brigade des mineurs ? Vous n'êtes pas au Gouvernement depuis dix ans, encore ? Quels moyens vous avez donnés à la justice ? Quels moyens vous avez donnés à la justice depuis dix ans ? Vous avez une responsabilité. Vous avez une responsabilité. Ce sujet ne se réglera pas uniquement à Paris, et j'appelle le Gouvernement à reprendre… J'ai fini…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Arrêtez. Laissez Anne-Claire BOUX parler.

Elle a le droit. Elle a le droit !

Laissez-la parler.

Anne-Claire ?

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Vous dire d'assumer vos responsabilités n'est pas une diversion. J'appelle le Gouvernement à reprendre l'ensemble des mesures de la "Coalition féministe" dans la loi intégrale et enfin, nous lutterons contre les V.S.S., contre les V.S.M.

Alors, pour finir, j'ai un message pour les enfants et les parents. A tous les enfants qui ont subi des violences, je veux leur dire : "Je vous crois". A tous les parents de ces enfants, je veux dire que je vous crois, et c'est ce qui continuera de guider notre action avec détermination.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Rappel au règlement du président M. COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Mes chers collègues, très brièvement, moi, je suis indigné par l'image que nous donnons collectivement devant les conventionnels. Les interruptions successives, les interjections, les quolibets, etc., face à des situations aussi difficiles, pardon, mais cela nous met dans une image collective de notre Conseil de Paris tout à fait problématique. Je propose donc que les esprits arrêtent de s'échauffer. On a encore quelques votes à réaliser. Faisons-le au moins correctement, ne serait-ce que par respect pour les parents qui se sont investis pendant plusieurs semaines sur le sujet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Avant de procéder aux différents votes, je voudrais dire quand même deux ou trois choses. Notamment Florence BERTHOUT, vous évoquez à mon avis deux sujets totalement centraux dans votre intervention, en disant les deux sujets, ce ne sont pas les seuls, Anne-Claire et Marine l'ont dit, et la convention a beaucoup travaillé sur plein de points de détail, honnêtement, qui nous ont permis de monter en puissance sur le train de mesures d'urgence qui seront mises en place, mais celle de la dualité périscolaire/scolaire… D'abord, vous dites qu'il y a un problème de dualité périscolaire/scolaire à Paris. Non, partout en France, dans les communes où il y a… Ce n'était pas vous, cela, mais Inès de RAGUENEL disait : "Il y a un problème de dualité périscolaire/scolaire à Paris". Non, en France, et c'est le législateur qui l'a ainsi voulu, et on ne va pas polémiquer, mais le sujet de l'autorité fonctionnelle des directeurs d'établissement, y compris sur le périscolaire, cela a été beaucoup porté par la convention et nous, nous sommes d'accord avec cela.

Avec Anne-Claire, on pense que l'un des sujets peut être ce sujet, mais l'état du droit, et si vous ne me croyez pas, que la mission d'information et d'évaluation auditionne la Rectrice, et lui pose la question, l'état du droit ne donne pas d'autorité fonctionnelle opérationnelle à un directeur d'école sur le périscolaire. Ce n'est pas vrai. Il n'y a pas de cadre qui le permette. Cela ne veut pas dire que cela ne peut pas fonctionner dans certaines circonstances. Quand le directeur d'école s'entend bien avec le directeur de périscolaire, cela va bien, mais le problème, c'est de régler quand cela ne va pas. Nous n'avons pas les bases légales pour cranter l'autorité fonctionnelle d'un directeur sur tout ce qui concerne son établissement.

C'est un sujet dont on a parlé avec la Rectrice, je le rappelle, y compris dans un régime parisien dérogatoire pour les directeurs d'école, en matière de décharge de classe, en matière de rémunération complémentaire, et d'hébergement par un logement de fonction. On va évoquer ce sujet, mais nous n'avons pas les bases légales sur ce point. Je pense que c'est un sujet dont le législateur devrait se saisir.

Deuxième chose, sur les rythmes éducatifs, on a proposé un chemin de méthode. On a écarté les scénarios et leurs travaux pour lesquels la convention avait considéré qu'ils n'étaient plus souhaitables, le premier d'entre eux étant le système actuel, mais deux choses, on peut au moins partager un diagnostic. J'en ai déjà parlé avec les conventionnels. J'en ai parlé avec beaucoup d'organisations syndicales, etc. Vous nous dites : "Revenez à quatre jours. Revenez à quatre jours.", mais je rappelle que le Code de l'éducation, pas vous, mais le Code de l'éducation, c'est quatre jours et demi.

La semaine de quatre jours n'est obtenue que sur dérogation, et il se trouve qu'on vit dans un pays un peu particulier. C'est que 85 % des élèves de ce pays ne respectent plus le Code de l'éducation, mais sont soumis à

dérogation. Moi, j'ai posé la question : est-ce que le législateur va s'en saisir ? On comprend que ce ne sera pas le cas d'ici la fin de la législature, mais c'est quand même un vrai sujet que la dérogation devienne la règle générale.

Cela m'amène à deux choses. Monsieur LECOQ, le régime dissocié maternelle/élémentaire est totalement refusé par le Rectorat. Il n'existe pas. Il n'existe pas, pour des raisons d'organisation des plannings. Le régime dissocié maternelle/élémentaire n'existe pas, et si vous n'en êtes pas convaincus, vous invitez la Rectrice à la M.I.E. et vous lui posez les questions dont, modestement, j'essaie d'être le relais, afin qu'elle vous réponde clairement.

Deuxième chose, je m'adresse à vous, Madame la maire du 8e, vous dites : "Il fallait aller plus vite. Il fallait aller plus vite", mais la Rectrice nous a dit : "On ne peut pas aller plus vite que la rentrée de septembre 2027". Il faut changer des dizaines de milliers d'agendas. Il faut réorganiser tout le scolaire, tout le périscolaire, et donc, moi, je suis Maire depuis mars, et dans le cadre des travaux, il n'était pas possible, je l'ai dit dès le début, de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires en septembre 2026, et donc, cela le sera pour septembre 2027.

Enfin, on peut avoir un débat nourri, vous avez compris que les positions ne sont pas unanimes sur les bancs de la majorité en termes de scénario cible idéal. Je comprends que ce n'est pas le cas non plus dans les rangs de l'opposition, et c'est tant mieux.

Je finis par deux mots, l'un sur le budget. J'entendais L.F.I. vociférer, en disant : "Pas de budget ! Pas de budget !", mais apprenez à lire les documents. Nous allons, à 14 heures, attaquer le budget supplémentaire. Il y a 10 millions d'euros de crédits de paiement. Il y a 12 millions d'euros d'autorisations de programmes. Il y a les mouvements R.H., notamment dont on a besoin en gestion, pour le mettre en œuvre immédiatement. A 14 heures, on se redonne donc à nouveau rendez-vous sur ce sujet et on vous expliquera, et on vous apprendra comment lire un budget. Cela vous permettra au moins de ne pas vociférer pendant une heure, en disant : "Pas de budget ! Pas de budget !", alors que c'est factuellement faux, mais je ne vous le reproche pas, je sais que c'est un peu long et dans le délai qui est le nôtre.

Enfin, un élément un peu plus solennel, Inès de RAGUENEL n'est pas là, mais vous lui rapporterez mes propos. Anne-Claire vient de l'évoquer, et je crois important de le dire, la Ville a sans doute beaucoup de défauts, mais il y en a un qu'elle n'a pas. C'est d'avoir été pris en défaut de contrôle sur ses recrutements. Là où, sans doute, toutes les communes ne sont pas aussi exigeantes et vertueuses, la Ville n'a été prise en défaut de contrôle sur aucun recrutement, y compris dans les inspections générales, les affaires administratives, et la M.I.E. pourra évidemment s'en assurer.

Malheureusement, ces contrôles sont faits sur les trois fichiers auxquels nous avons, depuis le début de la mandature ajouté, un quatrième. Ils sont faits et ils ne suffisent plus. En plus, vous devriez le savoir, le sujet des discussions sur le projet de loi protection de l'enfance, sur lequel nous espérons, par amendement, introduire l'extension du traitement des antécédents judiciaires pour les personnels de la filière périscolaire… Cela ne s'appliquera d'ailleurs, du coup, pas qu'à Paris, mais partout, et ce serait bien normal.

Cependant, je crois vraiment important, vis-à-vis… On a des défauts, mais vis-à-vis de nos agents, vis-à-vis des parents qui nous confient leurs enfants, tous les agents sont contrôlés, et même quand les agents se sont très mal comportés, que ce soit en instruction, ou déjà des faits condamnés, ils avaient été contrôlés et il n'existait pas de moyens, sur le plan strictement R.H., de bloquer, et cela depuis très longtemps, et je pense qu'et la M.I.E., et la commission parlementaire permettront de le vérifier.

Enfin, vous me demandiez, Monsieur LECOQ, vous me disiez hors micro : "Oui, mais quand sont-ils contrôlés ?", etc. Réponse : on respecte les règles. Tous les agents qui travaillent, à chaque fois, c'est un principe, ils sont recontrôlés dès lors que l'on rouvre des cycles d'accueil collectif de mineurs. Tous les agents qui "bossent" cet été aux centres de loisirs viennent de faire l'objet, par les autorités compétentes, de tous les contrôles diligents, et tous le seront à nouveau avant la rentrée scolaire de septembre, parce que ce sont les règles, c'est la loi, et on refait les contrôles.

Vous verrez qu'à la M.I.E. et à la commission parlementaire, on pourra même rentrer dans un niveau de granularité, de détails, sur des choses qui, moi, ne me satisfont pas, par exemple, que la Ville ne fait pas les contrôles elle-même, puisqu'elle n'en a pas la compétence légale. Sur le Fijaisv, elle saisit la Préfecture, et c'est la Préfecture qui exerce, donc, il y a des sujets, je pense, aussi, où on peut améliorer les choses.

Bref, c'était un débat très nourri. Honnêtement, à chaque Conseil de Paris, nous y consacrons du temps. C'était, je crois, important que l'on puisse le faire avec ceux qui ont consacré beaucoup de temps à cela, dans le regard de parents qui est le leur, et surtout, de l'émulation et de la réflexion collective qui en ressort.

Moi, je n'ai pas d'avis préconçu sur les rythmes scolaires. On a un processus de discussion et de travail et j'ai déjà dit que mon inclination personnelle était plus sur les quatre jours et demi, cinq jours, que sur quatre jours, mais que je n'avais pas d'interdit. Si à la fin, il était décidé que majoritairement, notre Assemblée voulait que nous allions vers la semaine de quatre jours, nous le ferions. Je suis très respectueux de cela, y compris que mon opinion ne s'impose pas à chaque fois que nous avons un débat.

Je vais mettre maintenant aux voix les différents éléments.

L'amendement n° 1 du groupe Communiste de Paris est-il maintenu ou retiré ?

Il est retiré. Merci.

L'amendement n° 2 du groupe Communiste de Paris est-il retiré ?

Il est retiré…

En réponse au vœu n° 3, l'Exécutif a déposé un vœu n° 3 bis. Le vœu n° 3 du groupe NPP est-il maintenu, ou retiré ?

Il est maintenu.

Je le mets aux voix, avec un avis défavorable.

Il n'est pas remonté jusqu'à moi. Est-ce que la Séance a enregistré la demande de scrutin public ? Scrutin public.

Est-ce qu'on est prêt à ouvrir la procédure de vote ?

Est-ce qu'on est prêt à ouvrir le scrutin ?

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe NPP.

C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 120

Abstention : 0

NPPV : 6

Pour : 32

Contre : 82

(Voir détail des votes annexe n° 1).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 3 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 135).

Nous avons la proposition d'amendement n° 186 du groupe NPP. Est-elle maintenue ?

Elle est maintenue.

C'est un scrutin public. On ouvre les procédures de vote.

C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je clos la procédure de vote.

Je vous donne le résultat de scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 141

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 131

(Voir détail des votes annexe n° 2).

La proposition d'amendement n° 186 est repoussée au scrutin public.

Très bien.

Ensuite, le vœu n° 77 du groupe "Paris Liberté !" est-il maintenu ?

C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Il n'y a pas d'explications de vote sur les débats organisés.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Paris Liberté !".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 84).

Nous avons terminé cette séquence.

Je voudrais remercier les membres de la convention citoyenne et vous proposer cinq minutes de suspension de séance, le temps de réorganiser, et nous allons entamer l'examen des projets de délibération, et pas du budget supplémentaire, pour garder le pivot qui avait été prévu en conférence d'organisation.

Cinq minutes et on se retrouve.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures quatorze minutes, est reprise à douze heures vingt minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, la séance est reprise.

2026 DAJ 12 - Signature de 4 protocoles d'accord transactionnels relatifs à l'indemnisation de 3 victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons donc notre séance, avec l'examen des projets de délibération de la 3e Commission. Le président de la 3e Commission a un empêchement de dernière minute, mais évidemment, on enchaîne directement.

On a le projet de délibération DAJ 12, signature de quatre… Je ne veux pas être le seul à travailler dans cette séance, un peu de concentration. Signature de quatre protocoles d'accord transactionnels.

La parole est à Nelly GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Monsieur le Maire, chers collègues, avant toute chose, je souhaite avoir une pensée pour Laura, Adèle, Simon, et Nathanaël, et pour leur famille. Nos pensées vont également à toutes les personnes blessées, à celles qui ont perdu leur logement ou leur commerce et qui, depuis sept ans, vivent avec les conséquences physiques, psychologiques et matérielles de cette explosion de Trévise.

Nous voterons bien évidemment pour ces quatre protocoles d'accord transactionnels relatifs à l'indemnisation, mais je voudrais réagir sur la manière dont les considérants présentent le rôle de la Ville de Paris. A les lire, on pourrait croire que la Ville s'est tenue aux côtés des victimes tout au long de ces sept années. Ce n'est malheureusement pas la réalité. L'histoire de l'explosion de la rue de Trévise, c'est celle d'un combat et d'une insupportable attente : combat et attente pour la reconnaissance du statut de victime, combat et attente pour l'indemnisation, combat et attente pour la vérité.

Pendant sept ans, alors même qu'elles devaient déjà faire face à des blessures physiques, à des traumatismes psychologiques, à la perte de leur logement ou de leur activité professionnelle, les victimes ont dû mener un combat

permanent pour obtenir ce qui leur était dû. Chaque avancée a été obtenue de haute lutte. Rien ne leur a été donné spontanément, et aujourd'hui encore, ce combat n'est pas terminé. Malgré l'accord-cadre, la majorité des victimes ne sera pas indemnisée avant le procès. Les négociations sont toujours extrêmement difficiles avec les assureurs. Certains dossiers stagnent depuis des années sans aucune indemnisation, et les victimes concernées se retrouvent en situation de grande précarité, et à l'absence d'indemnisation, s'ajoute le point financier lié à la procédure judiciaire.

Or, vous le savez, cette procédure judiciaire a encore été allongée avec le report à l'automne du procès où la Ville de Paris comparaîtra pour homicides et blessures involontaires. Il est important de rappeler que ce report a été obtenu à la demande des avocats de la Ville de Paris, pour ne pas interférer dans la campagne électorale. Pourtant, il aurait été utile que les Parisiens puissent être éclairés sur les responsabilités de la Ville dans le cadre des dernières élections. Finalement, deux élections auront passé entre le drame de Trévise et le procès qui permettra de faire la lumière sur la responsabilité de la Ville de Paris. Un temps interminable pour ceux qui ont vécu ce drame dans leur chair.

Alors, oui, nous voterons cette délibération, mais il était important de rappeler ces éléments, car nous ne pouvons pas laisser réécrire l'histoire. Les victimes de la rue de Trévise et leur famille n'ont pas obtenu des avancées, parce que la Ville les a accompagnées avec diligence. Au contraire, elles ont obtenu des avancées, parce qu'elles se sont battues sans relâche pendant sept ans, soutenues par la maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKLI, par la coprésidente de notre groupe, Rachida DATI, et d'autres élus de l'opposition.

Aujourd'hui, je veux dire à Lynda, à Luis-Miguel et ses trois enfants, Elsa, Lucas et Hugo, à Océane et son fils Kélian, à Anaïs, à Inès, à Angela, à Amor, à Ameroch, et à l'ensemble des proches des victimes, que nous restons mobilisés à leurs côtés. Depuis sept ans, ils affrontent cette épreuve avec une force remarquable. Nous continuerons à les soutenir dans leur combat pour la vérité, la justice et l'établissement de toutes les responsabilités.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Alexandre MENNUCCI.

M. Alexandre MENNUCCI. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, je me joins aux propos de Nelly GARNIER lorsqu'elle apporte son soutien aux victimes. La Ville de Paris, dans le projet de délibération, l'indique, a toujours souhaité se tenir aux côtés des victimes. C'est la raison pour laquelle en 2022, il n'y a pas sept ans, mais en 2022, un accord-cadre a été conclu par la Ville de Paris, afin de permettre l'indemnisation des victimes avant la reconnaissance de toute responsabilité, et selon un mécanisme qui est extrêmement classique, qui est celui d'un fonds d'indemnisation qui permet à la Ville d'être subrogée dans les droits des victimes, une fois qu'elle les a indemnisés, mais je dois le dire, de manière tout à fait inédite. Il n'y a pas une ville en France, après un drame, qui a conclu pareil protocole pour se tenir aux côtés des victimes, leur permettre une indemnisation avant tout procès, ni une ville de droite, ni une ville d'une autre sensibilité politique.

Alors, je veux bien que l'on fasse polémique de tous les sujets, que l'on considère que tout est vocation à faire son beurre politique pour essayer de faire monter les mayonnaises. La réalité, c'est que le travail de la première adjointe, depuis le 29 mars, c'est de continuer de se tenir aux côtés des victimes pour permettre leur indemnisation, plus de 220 victimes ont déjà été indemnisées, plus de 470 dossiers ont déjà été traités. Le mandataire de l'assureur nous adresse les dossiers dans les temps qui sont les siens, en fonction des discussions qui sont les siennes avec les assureurs, et la Ville traite les dossiers en neuf jours, alors que son obligation est de les traiter en deux mois. La plupart des dossiers ont été traités. La Ville se tient aux côtés des victimes. Elle continuera à le faire. Elle respecte le temps judiciaire. Elle respecte le travail de la justice, mais, de grâce, arrêtons les polémiques permanentes sur tous sujets. La Ville agit pour les victimes, elle le fera jusqu'au bout et elle est fière de le faire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et pour le coup, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vient d'évoquer Alexandre MENNUCCI.

Je vous avoue que j'ai été assez surprise par votre propos. Je veux bien, là aussi, que l'on puisse débattre politiquement de tout un tas de sujets qui nous divisent. Je peux comprendre le fait de vouloir exister par une microcapsule vidéo visant à faire de la polémique, mais là, sincèrement, ce n'est pas digne des victimes.

Effectivement, nous nous tenons à leurs côtés. Effectivement, il y a un protocole d'accord, avec un fonds d'indemnisation inédit par nature, qui n'a jamais été fait auparavant, avec un mandataire qui a été désigné et que nous laissons libre d'examiner les dossiers au fil de l'eau. Il nous les remonte au cas par cas et nous les traitons en moins de dix jours, neuf jours, pour être tout fait précise, et les victimes sont indemnisées à la hauteur de ce qui a été demandé.

Effectivement, il y a une action judiciaire qui est en cours, et elle permettra, je l'espère, aux victimes, d'obtenir réparation et de comprendre, y compris pour la Ville de Paris, ce qui s'est passé exactement et chacun assumera ses responsabilités.

Pour autant, sur tout le volet d'indemnisation des victimes, franchement, Madame GARNIER, ce n'est pas digne de faire une intervention de cette nature. Ce n'est pas digne de considérer que c'est Mme BÜRKLI et Mme DATI qui… Pour le coup, Mme DATI, je crois, n'était pas Maire de Paris sous la précédente mandature, ne l'est toujours pas sous cette mandature, et n'a eu aucun rôle à jouer. Ce sont les services de la Ville, ce sont les élus de la Ville de Paris, de la majorité, qui ont mené ce travail.

En l'occurrence, si vous aviez été plus présente, au précédent Conseil de Paris, vous auriez su qu'il y avait une délibération sur le précédent Conseil de Paris et j'avais indiqué dans mes réponses qu'il restait quatre dossiers en suspens, sur lesquels nous n'avions pas de retour, à ce stade, de la part des assureurs et du délégataire qui avaient été désignés, qui nous avait indiqué revenir vers nous rapidement, et que pour pouvoir indemniser les victimes rapidement, nous l'avons fait passer au précédent Conseil de Paris, et j'avais indiqué qu'il y aurait probablement, dans le prochain Conseil, ou le suivant, une autre délibération pour les quatre victimes restantes.

S'il vous plaît, un peu de dignité. Je crois qu'"a minima", les victimes le méritent, et un peu de reconnaissance pour ce travail d'indemnisation, qui est quand même important.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Un rappel au règlement. Monsieur MAILLARD ?

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Monsieur le Maire, je ne sais pas sous quel format je vais intervenir. Je fais partie de ceux qui, à 9 heures 15, avec Mme BÜRKLI, nous étions à ce moment et nous avions toute la journée accompagnée ces familles.

Juste dire une chose, Madame EL AARAJE…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez-le conclure rapidement.

M. Sylvain MAILLARD. - M. le Maire me donne la parole. Je lui ai demandé la parole. Je réponds.

Est-ce que vous pouvez entendre, et je parle aussi à M. le Maire, qui a été au moins une fois à une commémoration auprès…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tous les ans, sauf une.

M. Sylvain MAILLARD. - Je me souviens parfaitement d'une fois. Vous savez les difficultés. Vous avez rencontré vous-même l'ensemble des victimes. Madame CORDEBARD, qui est peut-être présente, à l'heure actuelle, dans l'Assemblée, a rencontré toutes les victimes et dire que la Mairie de Paris, la Ville de Paris, est aux côtés des victimes, honnêtement, c'est indigne. Je vous le dis, c'est indigne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela me permettra, moi, de conclure. Je ne sais pas comment vous pouvez prononcer cette phrase, Monsieur MAILLARD.

La Ville fait ce qu'elle peut, et comme l'a dit Alexandre MENNUCCI, c'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'un fonds d'indemnisation d'une collectivité locale est engagé pour un incident de sécurité publique. C'est la première fois. C'est unique, à tel point, d'ailleurs, et j'en avais la charge, à l'époque, qu'il nous a fallu un contreseing des services de Matignon, qui a un peu tardé, puisqu'il faut avoir des bases légales, pour avoir des rescrits administratifs, pour créer un objet qui, en vrai, n'existait pas en droit, et tant mieux.

Je sais, honnêtement, je ne vais pas rentrer dans le débat ici, je sais la difficulté des familles, leurs souffrances, et le ressenti parfois un peu douloureux qu'elles ont dans leurs relations avec la Ville. Je le sais et nous aurons un procès, parce qu'il y a deux volets différents. Il y a celui de la responsabilité de la Ville, et ce n'est pas à moi d'en juger, ce sera à la justice de faire, et deuxièmement, il y a la question de l'accompagnement des victimes de ce type de drames, que ce soit celui de Trévise, ou d'autres. C'est vrai qu'il y a souvent une double peine, triple peine, du fait de la longueur des procédures, mais je ne veux pas polémiquer sur ce sujet. Les victimes ont besoin de réponses. Honnêtement, ce véhicule juridique nous permet, modestement, mais quand même, de façon inédite dans l'histoire, d'apporter des indemnisations préalables.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAJ 12).

J'en profite pour dire que j'étais moi aussi à 9 heures 15 le jour de l'explosion. Madame la Maire du 9e, je pense, en a le souvenir, et tous les jours qui ont suivi, et toutes les années qui ont suivi.

2026 DGGP 3 - Convention de financement avec la Métropole du Grand Paris pour la rénovation énergétique du Pavillon de l'Arsenal (1.000.000 euros).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un dernier projet de délibération et nous suspendons pour le déjeuner, puisqu'on reprend à 14 heures, vous l'avez en tête, pour le budget supplémentaire le DGGP 3, convention de financement à la Métropole du Grand Paris pour la rénovation énergétique du Pavillon de l'Arsenal.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est l'illustration très concrète de ce que peut produire une coopération intelligente entre les collectivités. Nous sommes, aujourd'hui, appelés à autoriser la signature d'une convention de financement avec la Métropole du Grand Paris, afin d'accompagner la rénovation énergétique du Pavillon de l'Arsenal, à hauteur d'1 million d'euros, permettant ainsi de préserver un équipement culturel majeur de notre capitale et d'améliorer significativement sa performance énergétique.

Je voudrais profiter de cette occasion pour souligner un point important : le financement de la Métropole du Grand Paris, à travers son Fonds d'investissement métropolitain. Le Fonds d'investissement métropolitain est d'abord un outil particulièrement efficace au service des communes. Créé en 2016 sous l'impulsion du président OLLIER, son principe est simple : accompagner financièrement les investissements locaux qui répondent aux grandes compétences métropolitaines, qu'il s'agisse de la transition écologique, de l'aménagement, du développement économique, ou encore, de l'adaptation au changement climatique. Depuis sa création, il a permis de financer 1.808 projets, pour un montant de 382 millions d'euros, au bénéfice de 130 communes et des 11 établissements publics territoriaux.

Le F.I.M. est également un formidable outil de solidarité territoriale. Près des deux tiers des projets financés sont situés dans l'est et dans le nord de la Métropole, contribuant ainsi à un rééquilibrage territorial concret entre les différents territoires métropolitains.

Voilà une politique publique qui dépasse le discours pour produire des résultats mesurables, et évidemment, Paris bénéficie pleinement de cette dynamique métropolitaine. C'est important de le souligner. Depuis 2016, 20 projets parisiens ont été soutenus par le Fonds d'investissement métropolitain, pour un montant total de 10 millions d'euros.

Lors de la dernière attribution, en décembre 2025, la Ville de Paris a bénéficié de deux nouvelles subventions d'1 million d'euros chacune, l'une pour l'acquisition de balayeuses électriques, l'autre pour la rénovation énergétique, et c'est le cas aujourd'hui, du Pavillon de l'Arsenal que nous examinons aujourd'hui. Le Pavillon de l'Arsenal est un lieu emblématique de la réflexion sur la ville, son architecture, et son avenir. Qu'il puisse également devenir un exemple de rénovation énergétique est une excellente nouvelle.

Enfin, je souhaite saluer le travail conduit par la Métropole du Grand Paris à travers le fonds, qui répond concrètement aux attentes des communes. C'est pourquoi, nous voterons bien évidemment ce projet de délibération avec conviction, tout en rappelant que derrière ce million d'euros, se trouve une institution qui démontre, année après année, son utilité pour Paris, comme pour l'ensemble des communes du Grand Paris, mais je sais que vous en êtes convaincu, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui. Merci à la Métropole.

La parole est à Mme Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, cher Daniel, pour cette intervention, qui permet effectivement de saluer l'investissement de la Métropole du Grand Paris "via" ce fonds d'investissement, dans la rénovation, en l'occurrence, ici, du Pavillon de l'Arsenal, mais sur bien d'autres projets. Je sais que nous porterons ensemble les demandes de cofinancement que nous allons avoir dans les prochains mois, dans le cadre des prochains budgets à destination d'un certain nombre de projets urbains et d'autres types de projets sur le territoire parisien.

Très rapidement, vous dire que le coût total du projet de la rénovation du Pavillon de l'Arsenal est aux alentours de 16 millions d'euros et qu'il fait l'objet d'un financement croisé assez exemplaire, donc j'en profite pour le saluer : effectivement, 1 million d'euros de la Métropole du Grand Paris, au titre du Fonds d'investissement métropolitain, 3,1 millions d'euros de l'Etat au titre du Fonds vert et 1,5 million d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

Pourquoi est-ce que je dis cela ? C'est parce que j'en profite pour saluer le travail des services, le travail de l'adjointe aux finances, et des adjoints aux finances précédents, puisqu'à chaque fois que nous le pouvons, nous essayons de mobiliser des cofinancements qui nous permettent, pour le coup, de pouvoir soulager un peu les financements directs de la Ville de Paris et nous avons besoin que ces cofinancements perdurent.

Nous en profitons donc ici pour rénover le Pavillon de l'Arsenal, un bâtiment emblématique, avec une architecture particulière, et au-delà de cela, un enjeu patrimonial fondamental, donc évidemment que je vous appelle à voter pour ce projet de délibération, et merci pour votre intervention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGGP 3).

Nous suspendons notre séance et nous reprendrons nos travaux à 14 heures par l'examen du budget supplémentaire.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures trente-cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai un rappel au règlement du président M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, sur la base de l'article 2 de notre règlement intérieur.

J'ai vu passer une vidéo dans laquelle la présidente CHIKIROU, en "story" sur Instagram, prend à partie une de nos élues, en l'occurrence Gwenaëlle AUSTIN, la filme dans ce qui ressemble un peu à un harcèlement de cour de collège.

Très sincèrement, je pense que notre Assemblée, le Conseil de Paris, en l'occurrence, qui traite de sujets importants tout au long de la journée, ce matin, nous évoquions les violences dans le périscolaire, cet après-midi, le budget supplémentaire… Je pense vraiment que notre Assemblée mérite mieux que ce type de comportements, qui sont irrespectueux vis-à-vis de nos élus, et je pense qu'on se grandirait à éviter ce type de mises en scène grotesques et pathétiques.

2026 DFA 26 - Règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris.

Amendement n° 187 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire.

2026 DFA 21 - Budget supplémentaire du budget général 2026.

DFA 21-1° - Budget supplémentaire d'investissement la Ville de Paris pour l'exercice 2026.

DFA 21-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026.

Amendement n° 4 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au budget alloué à la rénovation et l'adaptation aux fortes chaleurs des écoles et des crèches parisiennes.

Amendement n° 5 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux subventions aux associations ADIL et BAIL pour la défense des locataires.

Amendement n° 6 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au budget alloué au compte foncier logement

Amendement n° 7 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien des dispositifs pour accompagner les personnes les plus vulnérables vers l'insertion et l'emploi.

Amendement n° 8 déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement du dispositif ELIAHS.

Amendement n° 9 déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement des moyens consacrés au repérage et à la prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène.

Vœu n° 10 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris.

Amendement n° 188 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire.

Vœu n° 11 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la mobilisation du patrimoine municipal au service de la production de logements sociaux et abordables.

Vœu n° 12 déposé par le groupe Paris apaisé relatif au financement d'un Grand Plan d'investissement pour la rénovation thermique des écoles, collèges et crèches municipales.

Vœu n° 13 déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'élaboration du plan d'investissement de la mandature.

Amendement n° 189 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au financement d'activités ludiques dans les lieux municipaux Petite enfance.

Amendement n° 190 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au lancement d'un Plan Volets, brasseurs d'air et rénovation des toits pour en finir avec les logements bouilloires.

Amendement n° 191 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'accompagnement des acteurs associatifs dans le cadre de la reprise des crèches gérées par la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon.

Amendement n° 192 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'adaptation du bâti de la Ville au changement climatique.

Amendement n° 193 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'entretien et à la création d'espaces végétalisés de proximité.

Amendement n° 194 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'entretien et le renouvellement du patrimoine arboré.

Amendement n° 195 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un fonds d'aide juridique aux librairies indépendantes.

Amendement n° 196 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'installation d'un centre municipal de premier accueil de 500 places.

Amendement n° 197 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au Plan 300 hectares d'espaces verts ouverts au public.

Amendement n° 198 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au soutien exceptionnel à Solidarité Sida.

Amendement n° 199 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au doublement de la capacité municipale d'acquisition de logements par la Ville par rapport à 2025.

Amendement n° 200 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un programme pluriannuel de rénovation thermique complète de l'ensemble des écoles parisiennes.

Amendement n° 201 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au relèvement de la taxe foncière à 23 %.

2026 DILT 12 - Budget supplémentaire des transports automobiles municipaux - 2026.

2026 DFA 27 - Budget supplémentaire emplois pour 2026.

Amendement n° 14 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au renforcement des effectifs de la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture pour accélérer la transition écologique des équipements publics de la Ville de Paris.

Amendement n° 15 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au renforcement des effectifs de la Direction du Logement et de l'Habitat.

Vœu n° 16 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la hausse du point d'indice suite à la hausse du SMIC et à l'amélioration des conditions d'emploi des fonctionnaires.

Amendement n° 202 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création de 250 postes dans le périscolaire.

Amendement n° 203 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement de la police municipale et à la création d'un véritable service parisien de médiation de rue.

Amendement n° 204 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la titularisation des adjoints d'animation à temps non complet dans le périscolaire.

2026 DPE 23 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget supplémentaire 2026.

2026 DPE 24 - Budget annexe de l'Eau. - Budget supplémentaire 2026.

2026 DSOL 67 - Budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Vœu n° 17 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la réalisation d'un diagnostic global des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

2026 PP 39 - Budget supplémentaire 2026.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous abordons l'examen du budget supplémentaire. Ce débat intégrera le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 25 et le B.S. emploi, ainsi que les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement, des T.A.M., de l'eau, de l'assainissement, des établissements de l'aide sociale à l'enfance, et de la Préfecture de police.

Les temps de parole fixés intégreront la présentation des amendements et vœux. Je vous précise qu'il n'y aura pas de reprises de parole au moment des votes. Compte tenu de l'ordre du jour très dense de notre séance, je ne vais pas faire de propos introductif, pour que nous puissions commencer tout de suite nos débats, et j'interviendrai en conclusion, après les adjointes et la Préfecture de police.

Pour commencer, la parole est à Mme Marie-Pierre MARCHAND…

Pardon, il y a une prise de parole introductive de la Préfecture de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, dans la continuité du vote par votre Assemblée du compte administratif pour 2025, j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le projet de budget supplémentaire 2026 du budget spécial de la Préfecture de police.

Dans un contexte budgétaire contraint pour l'ensemble des contributeurs, depuis maintenant plusieurs exercices, ce budget supplémentaire vise essentiellement à soutenir la capacité opérationnelle des services, dont, naturellement, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ainsi qu'à couvrir les dépenses inéluctables et à maintenir le fonds de roulement du budget spécial.

En effet, ce budget permet d'apporter un financement complémentaire à la brigade pour ses dépenses de fonctionnement courant, de soutenir les services des administrations parisiennes, notamment pour l'exécution du plan R.H. d'attractivité des administrations parisiennes de la Préfecture de police, de sanctuariser les excédents, comme à chaque exercice, pour garantir un fonds de roulement minimal, et ce, conformément aux recommandations du comptable public, et d'inscrire les écritures techniques de dotations aux amortissements et aux provisions.

Au total, ce budget affiche, toutes sections confondues, un montant de +77,2 millions d'euros. Les crédits ouverts au budget spécial sur l'exercice en cours passent ainsi de 801,3 millions d'euros, ce qui avait été voté au budget primitif, à 878,5 millions d'euros, avec le budget supplémentaire qui vous est soumis aujourd'hui. Cette hausse du budget spécial se rapporte pour 42 % à la section d'investissement et pour 58 % à la section de fonctionnement.

Il est important de noter que nous avons construit ce budget supplémentaire avec la préoccupation constante de maîtriser la dépense. Conformément aux engagements pris par le Préfet de police, l'augmentation chiffrée du montant cumulé des deux sections ne se traduit par aucun appel à contribution supplémentaire, j'insiste, de la part de la Ville, ou des autres contributeurs, qu'il s'agisse de l'Etat, des communes, de la Petite Couronne et des départements, notre préférence étant allée à une mobilisation des excédents comptables.

Deux points que je souhaite évoquer aujourd'hui, tout d'abord, la section d'investissement. Il vous est proposé une augmentation de +32,8 millions d'euros par rapport au budget primitif, soit +32 %. Cette augmentation est essentiellement liée à l'inscription obligatoire de l'affectation des résultats de l'exercice 2025, à hauteur de 32,1 millions d'euros. Cette hausse permet l'inscription de 16,3 millions d'euros de nouveaux équipements et de 16,6 millions d'euros de dépenses immobilières.

Concernant ces dépenses immobilières, la programmation pluriannuelle a été révisée pour tenir compte de la cinétique des chantiers, dont certains sont en avance de phase. 1,4 million d'euros sont nécessaires en 2026 pour les travaux du centre de secours Deglane de la B.S.P.P. à Saint-Denis, et 15,2 millions d'euros pour les opérations des administrations parisiennes, dont la caserne citée et Massillon. Ces dépenses sont entièrement financées par les excédents.

Concernant les dépenses d'équipements, sur les 16,3 millions d'euros, 8,6 millions d'euros, soit 53 % des nouveaux besoins d'équipements, sont alloués à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. 7,7 millions d'euros sont affectés aux administrations parisiennes et aux services communs. Ces nouveaux crédits vont permettre de payer les engagements non soldés de l'année 2025, d'un total de 9 millions d'euros, dont 5 millions d'euros pour la B.S.P.P., suite au retard de livraison de véhicules. Ils vont aussi permettre l'achat de nouveaux matériels informatiques, d'outillages, de tenues d'intervention. Comme chaque année, ces nouvelles dépenses d'équipements sont financées par la mobilisation de l'excédent cumulé et l'ajustement des dotations aux amortissements.

Deuxième point, la section de fonctionnement. Le budget supplémentaire prévoit une progression de 44,4 millions d'euros. C'est +6,4 % par rapport au budget primitif que vous aviez voté. Cette augmentation permet d'inscrire 28,6 millions d'euros de dépenses non affectées, c'est-à-dire sanctuarisées pour garantir le fonds de roulement, ce qui permet d'assurer un niveau de trésorerie adapté aux besoins du budget spécial. Je précise qu'en 2025, ce fonds de roulement était de 31 millions d'euros, et qu'en 2024, il était, comme cette année, de 29 millions d'euros. 15,8 millions d'euros de dépenses affectés, c'est-à-dire des crédits qui répondent à des mesures nouvelles. Dedans, on trouve 8,7 millions d'euros pour le fonctionnement de la B.S.P.P., 5,7 millions d'euros pour celui des administrations parisiennes, et 1,4 million d'euros au titre des écritures techniques de provisions. Plus précisément, ces dépenses affectées se répartissent entre des dépenses de personnel, 2,6 millions d'euros, celles de fonctionnement courant, pour 11 millions d'euros, et les dotations aux amortissements et aux provisions, pour, 2,2 millions d'euros.

Un petit focus pour la B.S.P.P., +8,7 millions d'euros. Les besoins sur la masse salariale sont en légère hausse, par rapport au budget primitif 2026, une hausse de 0,6 million d'euros, ce qui permettra à la brigade de couvrir la hausse du S.M.I.C., applicable depuis le 1er juin dernier. Je souhaite ici souligner que grâce aux efforts réalisés à la fois sur le recrutement et sur la fidélisation de ses effectifs, la brigade s'est nettement rapprochée de son effectif cible, ce qui est une excellente nouvelle, que nous avons pu aborder lors de la conférence consultative de gestion de la brigade.

En revanche, la brigade a besoin de crédits supplémentaires sur le fonctionnement courant, à hauteur de 7,5 millions d'euros, en particulier pour des achats de médicaments pour répondre à la loi Matras, qui prévoit un certain nombre d'obligations en la matière, pour des équipements et pour des petits travaux d'entretien. Ce besoin permet aussi de réajuster à la hausse les dotations aux amortissements, de 0,6 million d'euros.

Ces nouvelles dépenses sont donc couvertes par l'inscription d'une recette issue du sous-rattachement à l'exercice 2025, des restes à devoir pour les contributeurs. Pourquoi ? C'est parce que les calculs de l'atterrissage 2025 ont dû se faire un peu plus tôt, du fait de la mise en place du nouvel outil comptable du budget spécial.

Aussi, le calcul des soldes provisoires des contributeurs au budget de la B.S.P.P. n'a pas tenu compte de la totalité des dépenses de l'exercice 2025. Il résulte de cette situation un sous-rattachement de 8 millions d'euros, que je vous propose donc d'inscrire au budget supplémentaire 2026, pour couvrir le besoin de la B.S.P.P., ce sans qu'il ne soit fait appel à de nouvelles contributions. Je tiens cependant à préciser devant votre Assemblée que cette situation d'autofinancement du budget supplémentaire de la B.S.P.P. est conjoncturelle. En effet, cette mobilisation d'une recette exceptionnelle pour répondre aux besoins ne pourra se reproduire dans les prochaines années.

Pour ce qui concerne les administrations parisiennes et les services communs, +5,7 millions d'euros, le budget supplémentaire vous propose une hausse des dépenses de personnel de 2 millions d'euros, afin de garantir à la Préfecture de police de pouvoir déployer le plan R.H. pour relancer l'attractivité des administrations parisiennes et remettre à niveau les recrutements. Ce plan d'action visant à renforcer les effectifs et à fidéliser les agents des administrations parisiennes a été, comme vous le savez, mis en œuvre fin 2025. Il cible un effectif à 2.800 agents à la fin 2026. Il commence déjà à produire ses effets. Néanmoins, l'augmentation récente du S.M.I.C., les différentes revalorisations des charges sociales se répercutent naturellement financièrement sur ce plan. Cet apport

supplémentaire est donc nécessaire pour sécuriser la soutenabilité budgétaire des prévisions de recrutements, et renforcer la compétitivité des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

Les dépenses de fonctionnement courant affichent, elles aussi, une progression de 3,5 millions d'euros par rapport au budget primitif. Ces crédits permettent de prendre en charge des dépenses incompressibles des administrations parisiennes. Dedans, on trouve notamment les loyers, l'entretien des équipements et la restauration sociale.

Enfin, les dotations aux amortissements et aux provisions sont revues à la hausse, de 1,5 million d'euros, essentiellement au titre des provisions pour risques contentieux et créances douteuses. Toutes ces nouvelles dépenses sont exclusivement financées par les excédents. Aucune contribution nouvelle n'a été sollicitée à la Ville de Paris.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, avec la présentation du projet de budget supplémentaire 2026, qui s'inscrit donc dans un esprit de maîtrise et de soutenabilité, prenant en compte le contexte budgétaire contraint que connaissent l'Etat et les collectivités, tout en apportant les moyens supplémentaires nécessaires à la Brigade de sapeurs-pompiers, et plus largement, à la Préfecture de police pour exercer pleinement ses missions à vos côtés.

Je vous remercie pour votre attention.

Je suis naturellement à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Marie-Pierre MARCHAND.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier les services de la Ville pour le travail conséquent fourni sur l'élaboration de ce budget supplémentaire.

Le premier acte budgétaire de cette mandature est d'autant plus important qu'il met en lumière le contraste entre une collectivité qui investit pour ses habitants et un Etat qui ne cesse de se désengager. Au niveau national, l'Etat trahit ses engagements en faveur de la transition écologique et sociale. Au cœur de la troisième canicule qui touche la France, il autorise la remise en location des passoires thermiques. Il limite MaPrimeRénov'. Il coupe dans le budget de l'économie sociale et solidaire. Les projets "cathédrales" présidentiels l'illustrent : l'Etat préfère construire des "data centers", plutôt que de garantir l'accès à l'eau à ses administrés. Son lancement dans une course effrénée vers le toujours plus, vers le toujours plus vite, illustre que non seulement notre Gouvernement se détourne des priorités écologistes, mais aussi, qu'il leur préfère un modèle qui court à sa perte et qui nous emmène avec lui.

Au niveau local, l'Etat trahit ses engagements vis-à-vis des collectivités, en réduisant encore le Fonds vert, en diminuant la dotation globale de fonctionnement. Il laisse les collectivités financer seules l'effort d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Cerise sur le gâteau, il leur demande de se serrer la ceinture, alors que la dette locale ne représente que 8 % des 3,460 milliards d'euros de la dette publique, desquels l'Etat est principalement responsable.

C'est ce contexte national contraint qui explique la physionomie de ce budget supplémentaire, qui rend d'autant plus notable ce qu'il parvient tout de même à accomplir. Nous le savons toutes et tous, ce B.S. s'inscrit dans un contexte contraint. Le produit des D.M.T.O. serait inférieur de 85 millions d'euros à ce qui était inscrit dans le budget primitif. La dotation globale de fonctionnement est nulle, depuis 2022.

Malgré cela, la Ville de Paris fait preuve de responsabilité budgétaire et d'une bonne gestion financière. Le compte administratif de 2025 nous a montré que l'épargne brute s'est élevée à 800 millions d'euros et que la durée de désendettement est repassée sous la barre des 12 ans. Cette stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement permet aujourd'hui de dégager 12,9 millions d'euros autofinancés par la Ville.

Ces nouvelles capacités d'investissement sont intégralement affectées à la lutte contre les violences dans le périscolaire et l'adaptation climatique des établissements scolaires. Nous portons ces priorités depuis le début de la mandature. Nous serons attentifs, afin qu'elles se retrouvent avec encore plus d'ambition dans le programme d'investissement de la mandature et dans le budget primitif. De plus, après concertation de nos partenaires de majorité, un plan relais ambitieux sera engagé pour mieux isoler les logements parisiens face à la chaleur. Le GESP y sera particulièrement attentif.

Nous aurions voulu intégrer de nombreuses autres mesures dans ce budget supplémentaire. La mise en accessibilité des espaces publics, la végétalisation de la ville, l'accès au logement pour tous, la réduction des risques sanitaires font partie des priorités que le GESP soutiendra tout au long de cette mandature.

En conclusion, Madame la Maire, nous voterons ce budget supplémentaire, mais les prochaines étapes devront être beaucoup plus ambitieuses, beaucoup plus ambitieuses, parce qu'alors que la France traverse sa troisième canicule en seulement deux mois, cet été demeure le plus frais du reste de nos vies. Beaucoup plus ambitieuses, parce que l'accentuation de la sécheresse menace les écosystèmes, la biodiversité, l'agriculture, nos ressources

forestières, nos puits de carbone. Beaucoup plus ambitieuses, parce que la Ville de Paris est la capitale européenne où la mortalité liée à la chaleur est la plus élevée. Beaucoup plus ambitieuses, parce que nous n'avons pas le choix.

La Ville de Paris ne peut pas, à elle seule, atténuer drastiquement le changement climatique, mais elle peut s'adapter de sorte à protéger ses habitants, surtout les plus précaires. Comme l'alertait le Haut Conseil pour le climat, la semaine dernière, les politiques climatiques doivent changer d'échelle. Si nous voulons tenir nos engagements et financer les transitions, nous avons une seule alternative : un P.I.M. et un budget primitif profondément socio-écologique et ambitieux. La Ville de Paris, par son statut, ses outils, et son rayonnement, a un rôle clé à jouer dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Emmanuel MACRON disait en 2022 : "Ce mandat sera écologique, ou ne sera pas". Il ne l'a pas été. Chers partenaires de la majorité, chers collègues de l'opposition, le GESP veillera à ce que le nôtre le soit, parce que nous n'avons pas le choix.

Je vous remercie.

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MARCHAND.

La parole est à M. Sylvain MAILLARD.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Madame la Maire.

Il me semble que depuis près d'une décennie, maintenant, la session du Conseil de Paris de l'été suit un cours immuable. Alors que le budget supplémentaire ne devrait être qu'un simple ajustement technique, destiné à intégrer les résultats de l'exercice précédent, à Paris, sous la conduite de Mme HIDALGO, puis désormais de la vôtre, Monsieur le Maire, il se transforme chaque année en une illustration cinglante de votre aveuglement idéologique face aux réalités économiques. On vient d'en avoir un exemple criant.

Tout ce qui va bien, c'est la Municipalité, où c'est magnifique. Tout ce qui va mal, c'est bien sûr l'Etat. En cela, votre budget supplémentaire 2026 ne dévie pas de sa trajectoire délétère. C'est un budget prudent, certes, mais purement défensif, qui utilise les excédents passés pour masquer des fissures structurelles de plus en plus profondes, et liquider tous les excédents de fonds de roulement péniblement reconstitués, pour seulement six mois d'exercice. Il est la suite logique du compte administratif, avec un constat immuable : l'addiction mortifère aux recettes volatiles, la crise immobilière qui va nous dévaster.

Monsieur le Maire, notre groupe vous a alerté. Il vous a alerté 1 fois, 10 fois, 100 fois. Vous avez assis votre modèle de dépenses frénétiques sur une bulle, celle des droits de mutation à titre onéreux. Aujourd'hui, la réalité vous rattrape brutalement. Ce budget supplémentaire acte une chute de 85 millions d'euros de recettes fiscales, liées aux transactions immobilières. Ce n'est pas la faute de l'Etat. C'est simplement la faute d'un non-travail en amont et d'une dépendance par rapport au marché immobilier, et ce n'est qu'un début. Les ventes ont dégringolé de 24 % sur les 5 premiers mois de l'année.

Comment choisissez-vous de financer ce trou d'air de plus de 106 millions d'euros ? Par un amortisseur exceptionnel, la reprise de l'excédent de fonctionnement 2025. Vous utilisez le passé pour boucher les trous du présent, alors que vous devriez amorcer des efforts budgétaires si nécessaires. Ce faisant, vous hypothéquez l'avenir. Que ferez-vous au budget primitif 2027, lorsque ce coussin financier aura disparu et que le marché de l'immobilier sera toujours au fond du gouffre ? Jusqu'à présent, vous n'avez pris aucune mesure structurelle. Votre seule réponse a été d'augmenter la fiscalité immobilière de 0,5 point, matraquant un peu plus un secteur déjà agonisant. Monsieur le Maire, vous vous préparez à l'augmentation des impôts locaux. Vous vous préparez à l'augmentation des impôts locaux.

Que dire de votre autosatisfaction sur la dette ? L'autorisation d'emprunt reste inchangée, à 658 millions d'euros. Vous multipliez les engagements hors bilan, les concessions et les délégations de service public. Vous repoussez la charge financière sur les usagers et sur les budgets futurs. C'est une bombe à retardement, mais vous ne trompez personne. Nous passerons au-dessus des 10 milliards d'euros de dettes dès cette année, une défaillance budgétaire qui ne profite pas à la qualité des services publics parisiens.

Il n'est que d'évoquer la direction des affaires scolaires et du périscolaire. La Ville a communiqué à grand bruit sur un premier plan de 20 millions d'euros sur le périscolaire. Or, votre réflexe naturel à faire exploser les budgets semble avoir soudainement disparu. Nous ne trouvons dans ce budget rectificatif que 12 millions d'euros fléchés sur le plan contre les violences. Où sont les 8 millions d'euros d'écart ? Faut-il comprendre que ces dépenses sont déjà reportées à janvier prochain, faute de capacité à les mettre en œuvre ? Vous ajustez la masse salariale, vous revalorisez la filière animation, ce qui est nécessaire pour l'attractivité, mais c'est cruellement insuffisant pour résoudre la crise profonde du recrutement, du manque de formation, et du déficit de contrôle qui met en danger nos enfants.

Monsieur le Maire, ce budget supplémentaire est le reflet d'une municipalité qui semble s'essouffler avant même de réellement débuter, prisonnière de sa propre communication. Vous affichez une "stricte maîtrise des dépenses", mais la marge de manœuvre réelle disponible se résume à une misère : 12,9 millions d'euros. Tout le

reste n'est que recyclage, écritures d'équilibre, ou ajustements subis. Vous sacrifiez les investissements structurants, le climat, pour financer les urgences du quotidien, faute d'anticipation.

Enfin, il est urgent d'engager un exercice de transparence sur l'exécution de vos autorisations de programmes, pour cesser ce grand nettoyage estival de crédits virtuels. Il est urgent de diversifier nos recettes pour ne plus dépendre uniquement de la spéculation immobilière. Il est urgent de présenter une trajectoire de désendettement réel et structurel, mais face à ces urgences, vous vous contentez d'effets d'annonce. Au bout du compte, ce sont les Parisiens qui en paieront le prix, parce que ce manque de sincérité, de transparence, d'ambition écologique dans l'adaptation au changement climatique, d'ambition pour notre sécurité et, plus encore, pour celle de nos enfants… Nous voterons, le groupe "Paris Liberté !" votera contre ce projet de délibération.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat sur le budget supplémentaire qui nous réunit a à peine démarré qu'il est déjà l'occasion de relever un certain nombre de contradictions flagrantes, en particulier sur les bancs de la droite parisienne, nous l'avons vu, je le crois, à l'instant, trois contradictions, en réalité.

La première contradiction flagrante, de ceux qui font mine de s'inquiéter de la santé financière de la Ville de Paris, tout en soutenant un Gouvernement qui a littéralement ruiné le pays à force de multiplier les cadeaux au profit des grandes entreprises et des plus riches. C'est dire s'ils sont mal placés pour nous donner des leçons de sérieux budgétaire.

Deuxième contradiction flagrante, des mêmes qui font toujours mine de s'inquiéter de la santé financière de la Ville de Paris, tout en appuyant un Gouvernement qui a littéralement pillé les collectivités territoriales en général, Paris en particulier. Je note, d'ailleurs, que les collectivités de bords politiques divers abondent toutes dans le même sens, et relèvent ce pillage des collectivités par l'Etat.

Troisième contradiction, de ceux qui, à droite de cet hémicycle, nous reprochent de trop dépenser, tout en nous reprochant de ne pas avoir assez investi pour le périscolaire, ou pour l'adaptation au changement climatique. Les mêmes, d'ailleurs, qui, au cours de la dernière mandature, voulaient nous mettre sous tutelle, parce que nous investissions trop en matière de lutte contre le changement climatique. C'est dire que tout cela n'a en réalité aucun sens.

C'est dire que nous avons davantage à faire à un jeu de postures, qu'à une prise en compte très sérieuse des réalités auxquelles nous sommes confrontés, mais rassurez-vous, chers collègues de la droite, vous n'avez pas le monopole des contradictions, parce que j'en entends aussi du côté de l'opposition, quelques rangs derrière moi. Contradiction de ceux qui osent accuser la Ville de Paris d'inaction climatique, alors qu'ils ont engagé la campagne municipale en disant qu'ils voulaient remettre des voitures dans Paris. C'était une interview au "Parisien". Comment peut-on accuser la Ville de Paris de ne pas assez faire pour lutter contre la pollution et contre le changement climatique et, dans le même temps, faire campagne en disant : "Il faut davantage de "bagnoles"", et se faire ainsi le relais du lobby de la voiture ? Tout cela n'a en réalité aucun sens, et tout cela relève du pur et simple jeu de postures, exactement comme le fait la droite parisienne.

La réalité, elle tient en deux constats simples. Le premier, c'est que la santé financière de la Ville de Paris est bonne. D'ailleurs, toutes les agences de notation, pourtant, ce n'est pas ma référence, le reconnaissent de manière unanime. Le deuxième, c'est que l'actualité nous rappelle plus que jamais que nous avons besoin d'investissements publics et de services publics forts, pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés. Qui peut penser une seule seconde que l'on résoudra les problèmes auxquels nous sommes confrontés, en matière de changement climatique, s'il n'y a pas un investissement massif pour isoler davantage les bâtiments, pour isoler davantage les écoles, pour isoler davantage les logements, au premier rang desquels les logements sociaux ? C'est ce que nous faisons en rénovant 5.000 logements sociaux et écoles. Nous allons amplifier ces efforts.

D'ailleurs, j'ai entendu, parfois, une critique sur les bancs de la droite, nous disant : "Plutôt que de préempter des immeubles, vous auriez mieux fait d'œuvrer pour l'adaptation climatique", mais savez-vous par exemple que chaque immeuble qui est préempté par la Ville de Paris, qui est racheté par la Ville de Paris, fait systématiquement l'objet de travaux pour être isolé, de telle sorte que leurs habitants voient leurs charges baisser, leur loyer baisser, et leur qualité de vie s'améliorer. Ce sont des faits. C'est la réalité.

Vous savez, vous pouvez brailler autant que vous voulez, personne ne vous entend. D'ailleurs, aux dernières élections municipales, vous avez beaucoup braillé et manifestement, les Parisiens ne vous ont pas beaucoup entendus non plus !

Pour faire face à… Vous avez raison, au Sénat, vous êtes beaucoup plus calmes. C'est beaucoup mieux, d'ailleurs.

Pour faire face à cette réalité, nous avons en réalité besoin d'investir, et nous avons besoin de lever, nous l'assumons parfaitement dans notre groupe, de nouvelles recettes, des recettes qui ne mettent pas à contribution les plus fragiles, qui ne mettent pas à contribution les salariés de notre Ville, ceux qui font vivre notre Ville au quotidien, mais effectivement, les propriétaires de biens vacants, et nous souhaitons effectivement l'augmentation de la taxe des logements vacants. Nous sommes heureux que l'on avance en ce sens, l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires, l'augmentation de la taxe sur les friches commerciales, les bureaux vides, parce qu'il est effectivement scandaleux d'avoir autant de surfaces vacantes, alors qu'autant de gens "galèrent" à se loger. Voilà les propositions que nous faisons, avec notre groupe.

Nous avons aussi déposé un vœu qui vise à ce que le foncier municipal, lorsqu'il est inutilisé, puisse être transformé en logements sociaux. C'est l'objet d'un vœu que nous avons déposé, rattaché à ce budget supplémentaire.

En tout cas, nous sommes convaincus que notre Ville, avec vous, Monsieur le Maire, avec notre majorité municipale, avance sur la bonne voie. Notre groupe est très déterminé à y contribuer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis une semaine, Paris connaît sa troisième vague de canicule de l'été, trois épisodes d'une intensité exceptionnelle, et une quatrième qui s'annonce. Cela ne relève plus de l'accident climatique, mais annonce ce que sera désormais notre quotidien. Nous devons regarder cette réalité en face. Le changement climatique est déjà là. Il bouleverse nos villes, nos services publics, notre manière de construire, d'investir et de protéger les plus fragiles. Paris figure parmi les grandes villes européennes où la mortalité liée aux canicules est la plus préoccupante. Les études de l'Inserm, comme celles de "The Lancet", le documentent année après année.

Ce constat devrait tous nous conduire à revoir nos priorités, car derrière les chiffres, il y a des réalités très concrètes : des personnes âgées qui ne trouvent plus de refuge contre la chaleur, des agents municipaux contraints de travailler dans des conditions dégradées, mais aussi, des milliers d'enfants qui passent leurs journées dans des crèches, dans des écoles, des collèges, devenus de véritables saunas. Qui peut accepter qu'au XXIe siècle, des salles de classe atteignent des températures supérieures à 35°C ? Qui peut accepter que les personnels soient contraints d'improviser des solutions d'urgence ? La réponse ne peut pas être ponctuelle. Elle doit être structurelle, et permettez-moi de le dire clairement, votre majorité ne peut plus invoquer la fatalité. Cela fait 25 ans que la gauche et les écologistes gouvernent cette Ville, 25 ans pour anticiper, 25 ans pour investir, 25 ans pour protéger.

Il y a dix ans exactement, en décembre 2015, Paris accueillait la COP 21. 195 nations adoptaient l'Accord de Paris, avec l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C. Mme HIDALGO signait des engagements solennels, au nom de notre Ville, sous les applaudissements du monde entier. Dix ans plus tard, où en sommes-nous ? Seules environ 10 % des crèches, des écoles et des collèges parisiens ont bénéficié d'une rénovation thermique globale. A ce rythme, il faudra plusieurs décennies pour adapter l'ensemble de notre patrimoine scolaire, et pourtant, les diagnostics existent.

En 2023, cette Assemblée a voté la création d'une M.I.E. intitulée "Paris à 50°C". Cette mission a produit un rapport de qualité, avec 85 recommandations précises pour adapter notre ville aux vagues de chaleur extrême. Alors, je demande : trois ans plus tard, qu'en est-il ? Combien de ces recommandations ont été mises en œuvre ? Pendant que nos enfants suffoquent dans leur classe, combien d'écoles ont été rénovées ?

C'est précisément ce que nous reprochons, avec mon groupe Paris apaisé, à ce budget supplémentaire. Alors oui, vous annoncez 22 millions d'euros pour l'adaptation climatique des écoles, 12 millions d'euros dans le budget supplémentaire, et 10 millions d'euros dans votre vœu. 22 millions d'euros, cela pourrait paraître important, mais regardons la réalité en face. La réalité, c'est que le budget global d'investissement pour les écoles a été divisé par deux. Autrement dit, vous reprenez d'une main ce que vous donnez de l'autre. L'école est devenue le parent pauvre de cette municipalité. Rapportés aux 9,4 milliards d'euros de dépenses de fonctionnement de la Ville, ces 22 millions d'euros représentent 0,23 % du budget.

Pour respecter les objectifs du plan Climat et les engagements pris lors de l'Accord de Paris, il faudrait investir près de 3 milliards d'euros d'ici 2050, soit environ 150 millions d'euros supplémentaires par an. Nous sommes donc bien loin du compte, avec 22 millions d'euros, et pourtant, j'entends déjà certains, sur les bancs de votre majorité, expliquer que si les moyens manquent, c'est la faute de l'Etat, évidemment.

Alors, permettez-moi de rappeler quelques faits. Lorsque le Gouvernement a créé le Fonds vert, en 2023, pour accompagner les collectivités dans leurs investissements de transition écologique, 2 milliards d'euros mobilisés, une partie importante de cette majorité n'a cessé de le critiquer. Aujourd'hui, ces mêmes voix réclament davantage de financement. Alors soyons cohérents. Vous ne pouvez pas dénoncer systématiquement les dispositifs créés par l'Etat et, quelques mois plus tard, expliquer qu'ils seraient finalement indispensables.

D'ailleurs, je tenais à rectifier une erreur énoncée ce matin sur les rythmes scolaires. La loi Peillon de 2013 a été assouplie par décret, de manière officielle, donc, le 27 juin 2017, permettant aux municipalités de revenir à la semaine de quatre jours, et aujourd'hui, 87 % des municipalités ont fait ce choix, comme les villes de Lyon, Lille, Marseille, Toulouse, contrairement à ce qui a été dit ce matin, petite parenthèse terminée.

Puisque nous parlons de financements extérieurs, reconnaissons une réalité. Sans les fonds européens, la situation serait bien pire, à Paris. Le FEDER et les crédits du plan France relance cofinancent une partie des rénovations thermiques de nos bâtiments publics. Heureusement que l'Europe est là pour pallier certaines insuffisances de notre municipalité, car la réalité est simple : la première responsabilité appartient à la Ville. Un budget supplémentaire est toujours un choix politique, et les chiffres de ce budget montrent que ces choix ne sont plus les bons. La prévision des droits de mutation diminue de 85 millions d'euros, conséquence directe de 25 années d'une politique désastreuse en défaveur du logement privé.

L'épargne annoncée lors du budget primitif apparaît beaucoup moins solide qu'espérée, mais ce qui est encore plus préoccupant, c'est la manière dont la Ville réagit, lorsque ses hypothèses ne se réalisent pas. Elle annule plus de 245 millions d'euros d'autorisations de programmes, comme des projets de végétalisation stoppés dans le 5e arrondissement, par exemple, la végétalisation de la rue Gay Lussac, ou encore, dans le 15e arrondissement, la place de Panama, la rue Castagnary, la rue de Cherbourg, et contrairement à ce que dit M. BROSSAT, les immeubles préemptés par la Ville ne sont pas tous mis aux normes, pas du tout. Cela, c'est la réalité.

Que retrouve-t-on parmi les principales variables d'ajustement ? Les rénovations énergétiques, les établissements scolaires. Les investissements qui préparent l'avenir sont les premiers sacrifiés, et c'est exactement l'inverse de ce qu'il faudrait faire, car une rénovation thermique n'est pas une dépense. C'est un investissement sur plusieurs décennies, un investissement qui protège les enfants, qui améliore les conditions d'apprentissage, qui réduit les consommations d'énergie, qui diminue les charges de fonctionnement, et qui participe à la réduction de nos émissions.

A l'inverse, la dette municipale atteint des niveaux historiques, près de 10 milliards d'euros. Cette trajectoire ne peut pas durer. Il faudrait changer de modèle. C'est donc dans cet esprit que je demande que la Ville demande, dès le budget primitif 2027, un véritable grand plan pluriannuel de rénovation thermique des écoles, des collèges et des crèches parisiennes, un plan transpartisan, avec un calendrier, des objectifs annuels, des établissements identifiés et une trajectoire d'investissement conforme aux engagements du plan Climat, soit 150 millions d'euros par an. Un plan financé de manière responsable, accompagné d'économies sur les dépenses de fonctionnement : rationalisation des fonctions support, simplification administrative, déploiement d'une I.A. publique. L'objectif est simple : renforcer notre capacité d'autofinancement, plutôt qu'alourdir la dette.

Alors, pour notre groupe, le choix est fait. Nous préférons investir dans les écoles, plutôt que dans les dépenses de fonctionnement. Nous préférons une écologie des résultats à une écologie des discours, parce que les prochaines canicules n'attendront pas, et parce que les enfants parisiens méritent mieux que des promesses vieilles de plus de dix ans. Ils méritent des politiques capables de les protéger. Ils méritent des actes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 2014, quand Anne HIDALGO a été élue, le budget supplémentaire, elle en avait fait un acte fort de son début de mandat. Il y avait d'ailleurs eu une communication. Là, nous n'avons même pas eu un mot d'introduction du Maire sur son budget supplémentaire. En 2020, elle a envoyé un signal très fort, avec 460 millions d'euros d'emprunt, à la fois pour amortir le choc du Covid, c'est une réalité, mais également pour lancer les grands investissements de sa mandature. On pense notamment aux "coronapistes". D'ailleurs, elle avait eu le sens du "timing". Il y avait eu une crise, le Covid, et elle avait su en profiter pour pouvoir accélérer sur un sujet, les pistes cyclables. On ne peut pas dire que vous ayez le même sens du "timing" sur la rénovation des écoles.

Vous, Monsieur GRÉGOIRE, que dit votre budget supplémentaire ? On a beau l'éplucher, je dirais qu'il fait "plouf", parce qu'en réalité, c'est un budget de gestion, technique, où vous faites des transferts, des annulations dans les postes emplois et dans les autorisations de programmes, mais il n'y a absolument pas d'acte fondateur, de direction, de vision qui est donné. Je le dis, c'est un budget supplémentaire d'inaction et j'ose peut-être même employer le mot d'impuissance politique, puisque vous-même, Monsieur le Maire, vous l'avez-vous même reconnu dans l'interview du "Parisien". Vous êtes impuissant, puisque les Parisiens n'ont pas acheté assez d'appartements, donc je n'ai pas assez de recettes, et donc, je ne pourrai pas faire tout ce que je voudrais faire. Ecoutez, ce n'est pas notre vision des choses.

Il y avait quand même de vrais sujets qui ont été mentionnés pendant la campagne, qui ont été évoqués à longueur de Conseils jusqu'à maintenant : le périscolaire. Comment refondre, "renverser la table", à iso-budget, il faudra que l'on m'explique. La rénovation des écoles, pareil, j'y reviendrai. Je dirais un mot, parce qu'il faut être tout à fait rigoureux, mais quasiment rien. Je rappelle quand même que vous avez eu un P.L.U. bioclimatique avec le vote des "écolos" sur une promesse forte, qui était les 300 hectares d'espaces verts nouveaux, pas un hectare de

budgété en plus dans le budget supplémentaire. A cette heure, on va attendre 2100 avant de voir le premier parc. Les résidences seniors, nouveau scandale qui arrive, j'espère que vous l'avez budgété aussi, parce qu'il y a 101 résidences seniors. Il y en a beaucoup à mettre aux normes. Bref, il y a une litanie d'investissements à faire, que ce soit en fonctionnement, mais aussi en investissement, et rien, dans ce budget supplémentaire, qui en tient compte.

Alors, c'est vrai, si on creuse un peu, il n'y a pas besoin de creuser, vous l'avez mis en gras et souligné, rendez-vous compte, on met 12 millions d'euros d'autorisations de programmes sur les écoles. Oui, alors, déjà, en face, il y a une annulation de 26 millions d'euros d'autorisations de programmes, sur des thèmes à peu près identiques, d'ailleurs, les cours "Oasis", climat, les toits… Je ne sais plus. Il y a tout plein d'acronymes. Certains sont justifiés, parce que le programme arrive au bout, mais il y en a certains, on est incapable de savoir si c'est une annulation, si c'est justifié, si c'est caduc. Rien n'est dit et quand je pose des questions, on n'a pas les réponses.

Puis, je rappelle quand même qu'il faut se méfier des autorisations de programmes. Les groupes politiques le savent très bien. On peut faire semblant pour voter un budget, mais j'ai souvenir, en 2023, de 100 millions d'euros d'autorisations de programmes à la suite de la mission d'information et d'évaluation "Paris à 50°C". Je cherche toujours l'exécution de ces 100 millions d'euros. Quelque chose me dit qu'ils ne vont pas tarder à être annulés, eux aussi.

Alors, c'est vrai, il y a aussi 12,9 millions d'euros de crédits d'investissement, mais vous me dites : "C'est pour le climat écoles et le périscolaire". On ne sait pas qui est quoi, qui va où. Est-ce que c'est pour des toilettes ? Est-ce que c'est pour des cours" Oasis" ? Rien n'est dit. Pareil, j'ai posé la question, aucune ventilation ne nous est donnée. 12,9 millions d'euros, c'est 0,6 % de votre budget d'investissement, Monsieur le Maire. Quand on prétend, comme vous l'avez fait, qu'on est en retard et qu'il y a urgence, comment oser faire passer dès votre premier budget 0,6 % d'investissement dans le sujet numéro 1 de cette mandature ? C'est 20.000 euros par école, si vous faites la division.

Périscolaire, zéro emploi en plus, zéro dépense de fonctionnement en plus, et pour le reste, cela a été dit, encore et toujours, depuis maintenant plus de vingt ans, vous êtes "D.M.T.O.-dépendants". Vous êtes "D.M.T.O.-addicts". On le sait, on finance des charges fixes avec des recettes variables. Ce n'est pas durable. On en a conscience, mais qu'avez-vous fait depuis vingt ans ? Vous saviez bien que l'eldorado de l'immobilier de Jean-Louis MISSIKA allait un jour prendre fin. Il fallait changer la structure budgétaire, pour pouvoir avoir un budget stable, financé sur des recettes stables, c'est-à-dire la taxe foncière, que vos alliés de la majorité disent du bout des doigts. On commence déjà à l'entendre.

La preuve, d'ailleurs, que c'était de la mauvaise gestion, vous avez prévu au budget primitif 150 millions d'euros en plus de D.M.T.O. Vous en supprimez 85 millions d'euros dès ce budget supplémentaire. En fait, pour vous, la préparation d'un budget, c'est un peu comme la danse de la pluie. Vous invoquez le ciel pour que les Parisiens aient pu acheter suffisamment d'appartements pour pouvoir remplir les caisses, ou mieux encore, que les prix de l'immobilier aient augmenté pour augmenter vos recettes. En gros, vous misez sur la spéculation.

Alors, c'est un peu commode, comme vous le faites, Monsieur le Maire, d'accuser l'Etat. C'est vrai, le budget de l'Etat nous prive de 44 millions d'euros, que ce soient des dépenses en plus, ou des recettes en moins, mais que je sache, Monsieur le Maire GRÉGOIRE, le député GRÉGOIRE, avait coconstruit ce budget pour ne pas censurer le Gouvernement LECORNU, donc le député GRÉGOIRE a coûté 44 millions d'euros au Maire GRÉGOIRE de la Ville de Paris.

Notre politique, vous l'avez compris, ce sont des services publics forts, l'école, l'entretien des logements sociaux, c'est un scandale, nous y reviendrons, la création des espaces verts, la rénovation… Bref, tout cela, on ne le financera pas par la vente du Parc des Princes. On ne le financera pas par la marchandisation de l'espace public, mais par la taxe foncière, et vos alliés de la majorité le savent, et vous finirez par y arriver.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame Maud GATEL, vous avez la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce budget supplémentaire était attendu. Certes, ce n'est, en général, qu'un exercice d'ajustement, et nous n'espérions pas "le Grand Soir". Néanmoins, c'était votre premier rendez-vous budgétaire, le premier où vous pouviez commencer à traduire vos engagements en actes, et de ce point de vue, le compte n'y est pas. Finalement, ce budget est dans la droite ligne des précédents. Le curseur est déplacé à la marge, mais la logique reste la même.

Or, depuis votre élection, vous avez fait beaucoup d'annonces. Vous avez annoncé un plan de 20 millions d'euros pour refonder le périscolaire. Vous avez promis zéro enfant à la rue. Vous avez dit vouloir faire de l'adaptation de Paris au dérèglement climatique une priorité. Vous avez également expliqué vouloir engager une nouvelle trajectoire de gestion, mieux maîtriser les finances de la Ville, avec entre 400 et 500 millions d'euros d'économies.

Nous pouvions donc légitimement attendre, dans ce budget supplémentaire, que ce soit la première traduction concrète de ces engagements, et ce n'est pas du tout ce que nous constatons. Un seul exemple : le périscolaire.

Alors oui, nous retrouvons les 12,9 millions d'euros dans ce budget, ainsi qu'une autorisation de programmes de 12 millions d'euros pour l'adaptation climatique des écoles, après, je le rappelle, une division par deux du budget dédié ces dernières années, mais où sont les 20 millions d'euros annoncés ? Où est la traduction des annonces de ce jour ?

"Apprenez à lire un budget", avez-vous dit, Monsieur le Maire, ce matin. Cette injonction, je pense, concerne en premier lieu votre Exécutif, puisqu'après vos annonces, nous sommes allés à la recherche des 10 millions d'euros de crédits de paiement auprès des différents cabinets, sans succès, puisque personne n'a été capable de nous expliquer où ils étaient. Est-ce bien sérieux, sur un sujet aussi grave ? Nos questions sont assez simples. Quelle part du budget supplémentaire finance la lutte contre les violences ? Quelle part est consacrée aux travaux ? Quelles écoles seront concernées ? Selon quel calendrier ?

Au fond, ce qui manque, dans ce budget, c'est la visibilité, et cela transparaît dans la gestion des investissements. L'annulation des 245 millions d'euros d'A.P. devenues caduques est une mesure de sincérité budgétaire, mais elle révèle aussi des crédits votés qui n'ont jamais été engagés, une sous-exécution que nous avons eue l'occasion de dénoncer, en un mot, un décalage entre les promesses faites et les réalisations effectives.

Compte tenu de l'inadaptation de nos écoles au dérèglement climatique, il est ainsi douloureux de voir d'un côté une annulation d'A.P dédiées à la rénovation énergétique des écoles, pour un montant de près de 4 millions d'euros, même montant que vous annoncez aujourd'hui comme une amélioration, et s'il est de bonne gestion d'annuler des crédits pour des projets abandonnés, la Z.T.L., manifestement, d'autres nous posent un vrai problème. Je pense notamment à des crédits concernant l'accessibilité des équipements publics, car derrière les lignes comptables, ce sont des projets attendus par les Parisiens qui prennent encore du retard, et une capitale qui ne respecte toujours pas ses obligations en matière d'inclusion.

Au-delà de ces mesures, ce budget confirme surtout une réalité. Les marges de manœuvre financières de la Ville demeurent extrêmement limitées. L'excédent est absorbé par la baisse des droits de mutation. Les dépenses de fonctionnement ne connaissent aucune inflexion et les capacités d'investissement restent contraintes. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas une succession d'annonces. C'est une trajectoire. Nous avons besoin d'un P.I.M., d'un calendrier, de priorités clairement hiérarchisées, et c'est, d'ailleurs, l'objet de notre vœu. C'est à cette condition que les ambitions affichées deviendront crédibles.

Enfin, un dernier élément, le contraste est saisissant avec le budget présenté par la Préfecture de police. Là aussi, les contraintes budgétaires sont fortes. Pourtant, les évolutions proposées se font à moyens constants par redéploiement, avec une recherche d'efficacité assumée. Nous aurions aimé retrouver cette même exigence dans le budget de la Ville, parce que gouverner aujourd'hui, ce n'est pas simplement annoncer. C'est choisir. C'est prioriser. C'est précisément ce que ce budget supplémentaire ne fait pas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chaque année, il y a quatre moments de discussion budgétaire qui nous réunissent ici, Conseillères et Conseillers de Paris, dans l'optique de prévoir, d'ajuster, ou de tirer le bilan des moyens financiers que notre majorité vote, et ainsi, de doter en conséquence les politiques municipales parisiennes. Ces moments sont une colonne vertébrale de notre action. Sans eux, pas de politique climatique, pas de politique de logement, de solidarité, en somme, pas de transformation de la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. Je veux, moi aussi, au nom de mon groupe, remercier tous les agents qui ont participé à la préparation de ce budget supplémentaire.

Alors, quel en est l'objectif ? D'abord, c'est l'occasion d'amender les décisions du budget primitif voté lors de la dernière mandature, en décembre dernier, grâce aux excédents dégagés en 2025. C'est donc un exercice de réalité, de gestion responsable, face aux Parisiennes et aux Parisiens qui ont réaffirmé en mars dernier leur volonté d'une gestion saine des finances de notre Ville.

Alors, il est vrai que ce budget supplémentaire s'inscrit dans une temporalité particulière, un moment de transition entre deux mandatures, deux équipes exécutives, des élus pour partie renouvelés, qui portent des priorités qui leur sont propres. Notre responsabilité, ici, et dans ce moment particulier, c'est justement de permettre une forme de continuité, la continuité d'une politique de solidarité, de transition écologique, cela a été dit, de proximité, et d'efficacité, et je pense que tous les Parisiennes et les Parisiens l'ont vu. Les investissements massifs qui ont été faits, cela a été fait pour améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, et ces transformations, les événements récents nous ont prouvé à quel point elles sont toujours plus urgentes et nécessaires.

L'objectif, ici, est d'ajuster notre travail aux nouvelles données du compte administratif. C'est cela, l'objectif d'un budget supplémentaire, mais cela ne peut pas être l'occasion de dire tout et n'importe quoi, ou de remettre à plat

l'ensemble des politiques publiques municipales qui ont été menées lors des mandats précédents. Ce n'est pas le bon véhicule pour le faire, tout simplement.

La cohérence budgétaire exige que l'on ne mélange pas les genres. La discussion budgétaire en propre, structurelle, elle, aura lieu en fin d'année. Chacun pourra s'exprimer, et nous y reviendrons, ce sera en octobre prochain, comme chaque fin d'année, d'ailleurs. Ce sera alors le moment de définir nos orientations, nos priorités, et de les doter de budgets idoines.

Pour l'heure, voici une partie des données proposées pour ce budget supplémentaire, et l'Exécutif y reviendra avec Johanne KOUASSI. Il reprend l'excédent de fonctionnement de 176,8 millions d'euros constatés au compte administratif de 2025, adopté le mois dernier, mais doit tout de même, effectivement, procéder à certains ajustements, notamment en raison d'une baisse constatée de 131 millions d'euros de recettes de fonctionnement, par rapport au B.P. de décembre. En clair, le report des excellents résultats que nous avons votés "via" le compte administratif de 2025 va nous permettre d'amortir la baisse exogène de nos revenus de fonctionnement. C'est une baisse qui, je le rappelle, est décorrélée des efforts de gestion de la Ville de Paris.

Tout d'abord, cela a été dit, le récent ralentissement du marché de l'immobilier, c'est vrai, une tension sur les taux d'intérêt, qui nous amène à désinscrire 85 millions d'euros de recettes au titre des D.M.T.O. Ensuite, le régime déclaratif mis en œuvre par l'Etat, pour établir les rôles des taxes d'habitation sur les résidences secondaires, et c'est assez frustrant, compte tenu du fait que le nombre de résidences secondaires ne cesse d'augmenter, à Paris, selon l'Insee, et, pour autant, nous fait perdre 21,3 millions d'euros sur le budget. Enfin, comme à son habitude, dans son désengagement sans fin, oui, cela a été dit, l'Etat ne compense pas près de 24,6 millions d'euros de pertes de fiscalité locale, issues d'allègements qui ont été décidés par le législateur, sans consultation ni accord de la Ville, évidemment.

Puisque le désengagement de l'Etat ne suffit pas, ce budget spécial acte également une hausse des dépenses de fonctionnement, notamment "via" un prélèvement de près de 19 millions d'euros au titre du DILICO, donc de l'Etat, mais également, 1,5 million d'euros d'augmentation des états spéciaux d'arrondissement, d'autres opérations diverses, pour une hausse générale du budget 2026 de près de 68 millions d'euros. Voici pour le fonctionnement.

En termes d'investissement, le budget supplémentaire acte 79,6 millions d'euros de dépenses supplémentaires. D'abord, cela a été dit, l'inscription de 12,9 millions d'euros issus de l'autofinancement, entièrement affectés à l'investissement dans les écoles, pour la mise en œuvre du plan contre les violences dans le périscolaire, pour la rénovation et l'adaptation des établissements scolaires au changement climatique. Ce sont deux sujets dont l'urgence totale nécessite des investissements adaptés.

Au-delà de cela, pour vous donner quelques exemples concrets, on peut citer, au niveau culturel, 6 millions d'euros pour les travaux à l'église Saint-Sulpice, dans le 6e. 7,6 millions d'euros sont prévus pour plusieurs opérations de crèches, notamment, par exemple, dans le 13e arrondissement, 1,5 million d'euros pour sécuriser les voies souterraines des Halles à Paris, 1,1 million d'euros pour le jardin du Val-de-Grâce, les transports, aussi. 1,5 million d'euros serviront à remplacer les bornes de recharge électrique. Des investissements, donc, au niveau modéré, eu égard à cet exercice, qui nous permettent toutefois de travailler à continuer de changer concrètement la vie des Parisiennes et des Parisiens.

En résumé, mes chers collègues, ce budget reflète bien nos priorités. C'est un budget supplémentaire dont nous discutons, je le rappelle, celui de la majorité de la Ville. Notre situation, nos choix politiques solides, malgré les vents contraires du marché de l'immobilier et le désengagement d'Etat, qu'on le veuille ou non. Nous maintenons le cap d'une Ville qui investit dans l'éducation, l'aménagement du territoire, la culture, ou encore, l'environnement. En clair, nous écoutons, nous adaptons en défendant une gestion claire, agile et responsable de nos finances publiques à Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Frédérique DUTREUIL.

Frédérique d'abord, et Grégory CANAL après.

M. Tom ROUFFIO. - Monsieur le Maire, je peux prendre sa place, si vous le souhaitez. Comme cela, on y gagne.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Marie-Pierre et le groupe de la majorité vient de rappeler le contexte particulier contraint dans lequel s'inscrit ce budget supplémentaire. Comme vous le saviez, un budget supplémentaire ne vous permet pas de repartir d'une page blanche.

Sophia, ce sera à toi juste après moi, si tu le veux bien.

Il ajuste nos prévisions à la réalité de l'année, à la baisse de certaines recettes attendues, notamment les droits de mutation dont nous dénonçons régulièrement notre trop grande dépendance, et aux dépenses qui ne peuvent pas être différées, mais même contraint, un budget reste un choix politique, et les choix que nous faisons aujourd'hui

disent ce que nous considérons comme essentiel. Ils dessinent une même politique : préserver l'habitabilité de Paris face au dérèglement climatique et aux vagues de canicules qui se succèdent.

Dans une ville dense et minérale comme Paris, végétaliser, ce n'est pas saupoudrer l'espace public de poudre de perlimpinpin. Ce sont des espaces qui recréent des continuités écologiques et rendent nos rues plus respirables et habitables. D'ailleurs, la transformation de l'espace public, mené par l'ancienne majorité et toujours en cours, a profondément accru le patrimoine arboré parisien et fut vitale lors de ces trois dernières vagues de canicules.

Cette politique nous oblige désormais dans la durée, et d'ailleurs, effectivement, c'est bien David BELLIARD qu'il faut remercier pour cela, à entretenir, adapter, renouveler ce patrimoine, face au vieillissement des arbres, aux maladies, et à l'intensification des effets du dérèglement climatique. La continuité et l'accélération de cette politique sont bien essentielles et c'est là que le budget intervient.

Enfin, j'aimerais revenir sur un amendement porté par notre groupe, qui poursuit la même logique à l'échelle de nos quartiers. 3 millions d'euros permettront de financer l'entretien et la création d'espaces végétalisés de proximité, à travers 220 projets répartis dans les arrondissements, notamment autour des aires de jeux et des lieux de la vie quotidienne. Cette proximité est fondamentale, car face à la chaleur, nous ne sommes pas toutes et tous égaux. Certaines personnes disposent d'un jardin, d'une cour arborée, ou de la possibilité de quitter Paris lors des épisodes les plus difficiles. D'autres vivent dans des logements exigus, mal isolés, parfois déjà surchauffés, et dépendent entièrement de l'espace public pour trouver quelques degrés en moins, un banc à l'ombre, ou un peu de fraîcheur autour du canal.

La répartition des arbres, des sols et des espaces verts est donc aussi une question sociale. Lorsque l'ombre et la fraîcheur sont concentrées dans certains quartiers, elles deviennent des privilèges. Lorsque nous végétalisons en priorité les quartiers les plus minéraux, lorsque nous entretenons les espaces de proximité, et lorsque nous garantissons à tous et toutes un accès quotidien à la fraîcheur, elles deviennent des droits. Cela, c'est la justice climatique que nous défendons. Cet amendement nous invite à reconnaître que le vivant n'est ni un décor, ni un agrément. Il est une infrastructure essentielle à la ville de demain, et à mesure que Paris se réchauffe, le droit à l'ombre ne peut plus dépendre du quartier dans lequel on habite. Il doit devenir un droit pour toutes et pour tous. C'est pourquoi nous invitons à voter cet amendement.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je sais pourquoi il y avait un différend. C'est que le papier que vous avez imprimé ne respecte pas exactement le tourniquet, donc cela revenait, mais c'est bon, Frédérique, je t'ai mis à la fin de la liste, tel qu'inscrit sur votre feuille.

La parole est à Grégory CANAL.

Je voulais obstinément ne pas le faire, mais à un moment, je suis obligé de céder !

M. Grégory CANAL. - Allez ! Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, premièrement, Monsieur le Maire, une petite correction historique, si je puis me permettre, puisque manifestement, beaucoup de monde de votre majorité est devenu amnésique dans l'intervalle, mais je voudrais quand même leur rappeler que lorsque François HOLLANDE a accédé à l'Élysée, il a engagé une baisse historique de la D.G.F., de l'ordre de 25 % sur sa mandature, ce qui s'est traduit par -11 milliards d'euros. Je crois franchement que de ce point de vue, on n'a aucune leçon à recevoir, dans la mesure où les Gouvernements MACRON n'ont pas baissé la D.G.F. Elle a augmenté depuis 2023, et pour Paris, la facture est de 680 millions d'euros. Rien que cela ! Mesdames et Messieurs, charité bien ordonnée commence toujours par soi-même.

Cette considération technique étant établie, j'en reviens donc à mon propos sur les D.M.T.O., la situation du logement à Paris, car c'est un fait qui est absolument irrépétible et qui s'impose à tous, le marché parisien de l'immobilier s'est effondré. Tout le monde l'a dit largement, mon collègue Sylvain MAILLARD en premier, -85 millions d'euros de D.M.T.O. qui se sont évanouis, et sur les cinq premiers mois, au moins 24 % de transactions en moins. C'était absolument catastrophique, et cela ne va pas s'arrêter, puisque comme vous le savez, la B.C.E. a augmenté son principal taux directeur de 0,25 %, et comme vous le savez, l'inflation étant très établie, il n'est pas du tout envisageable, pour un bon moment, que la B.C.E. baisse ses taux, ce qui va donc raréfier la demande de logements, et donc, diminuer encore plus davantage le marché immobilier, et donc les recettes pour la Ville de Paris.

Face à ce champ de ruines, on aurait pu se dire qu'il était temps de prendre des mesures correctives, en tout cas, de changer la trajectoire, eh bien pas du tout. Il suffit de lire l'amendement des messieurs communistes, M. BROSSAT en tête, pour s'étonner de découvrir qu'il faut continuer sur cette trajectoire, et allons-y, proposer 100 millions d'euros d'abondements supplémentaires au compte foncier de la Ville de Paris, amendement qui est absolument fou et totalement dingue, dans la mesure où il va peser, "in fine", sur la taxe foncière, telle que cela nous est proposé dans cet amendement. Je voudrais rappeler que c'est quand même assez surprenant de voir les communistes nous proposer 100 millions d'euros. D'ailleurs, pourquoi 100 millions d'euros, et pas 50 millions d'euros,

ou 200 millions d'euros, ou 300 millions d'euros ? Au point où vous en êtes, vous auriez pu dire 1 milliard d'euros, on n'aurait pas vu la différence. D'ailleurs, ce n'est pas un amendement, c'est un tract.

Je voudrais quand même vous rappeler votre œuvre, Monsieur BROSSAT, parce qu'aujourd'hui, vous déplorez la pénurie dont vous êtes l'organisateur principal. Je rappelle que sous votre autorité, moins 66.000 logements ont été retirés à cause de la préemption du marché libre, ce qui veut dire, en gros, 4.150 immeubles délestés du marché privé à Paris, qui engagent donc une contraction du marché.

Toujours sous la majorité de gauche, qui gouverne maintenant cette Ville depuis 25 ans, une augmentation de la taxe foncière absolument dingue, sans compter une pression foncière gigantesque, 200 % en 25 ans. C'est plus 5 % annuels, un record ! N'en jetez plus !

Sans compter, à vous et à M. BAUDRIER, votre acharnement à mobiliser tous les leviers disponibles pour dissuader les propriétaires d'investir sur le marché parisien : la hausse de la taxe foncière, évidemment, mais aussi l'encadrement des loyers, les multiplications de taxes diverses et variées, sans compter votre lobbying, que vous êtes en train d'exercer avec insuccès, je l'espère, en tout cas, auprès de Bercy, des différents Ministères considérés.

100 millions d'euros, vous me direz : "Pour quoi faire ?", parce qu'il n'y a absolument rien d'indiqué dans votre amendement. C'est l'amendement le plus paresseux de cette session, juste une ligne pour nous dire qu'il faut prendre 100 millions d'euros, qui seront payés par la taxe foncière. Comme cela, c'est bien, ce sont les propriétaires qui payent donc à prix d'or la pénurie, ce qui va, du coup, jouer sur la spéculation et fera réévaluer leurs biens, mais on se doutait bien que les relations entre M. BAUDRIER et le gros capital étaient beaucoup plus proches qu'il n'y paraissait. On le voit à chaque Conseil de Paris.

Tout cela n'est vraiment pas sérieux, parce que je vais vous dire, moi. On a calculé, dans notre groupe, ce que cela fait, vos 100 millions d'euros, de manière concrète, avec la préemption. D'abord, la préemption, il faut quand même le rappeler, c'est une préemption à prix d'or. C'est à peu près 13.000 euros le mètre carré. Quand on voit la rue Martinet à 13.000 euros le mètre carré, la rue de Rome à 15.000 euros le mètre carré, le boulevard Voltaire à 16.500 euros, franchement, n'en jetez plus ! Oui, c'est préemption, et réhabilitation, rénovation, comme vous le dites. La réhabilitation, rénovation, c'est 7.500 euros le mètre carré, c'est-à-dire 2 fois plus que le prix d'un palace à Paris. On a tous compris que vous aimiez le grand luxe, mais après, quand on visite les logements sociaux, on se rend compte que ce n'est pas tout à fait cela, mais on sait pourquoi. On l'a dit dans d'autres Conseils de Paris.

13.500 euros le prix moyen, d'ailleurs, ce n'est pas moi qui invente ce chiffre. C'est M. BAUDRIER qui nous l'a indiqué. Je ne fais que répéter sottement ce que dit la version historique des communistes. Rapportés aux 100 millions d'euros, cela fait à peu près 152 logements de 50 mètres carrés. C'est Byzance, il n'y a rien à dire ! Ce qui satisfait 1 demandeur sur 2.150 à Paris, une misère, mais on va se contenter de cela ! Je vous le dis, vous auriez dû taper les 500 millions d'euros ! Pourquoi 100 millions d'euros ? Il n'y a aucune raison. Il fallait aller beaucoup plus loin. Ce qui veut dire, de surcroît, si je prolonge la queue de la comète, que les 60.000 logements que vous nous avez promis sont absolument insensés et infondés, et qu'ils n'auront jamais lieu, car ils coûteraient, avec cette équation, exactement la somme de 13 milliards d'euros, soit 5 fois la T.F. moyenne des habitants parisiens. C'est absolument insensé, insoutenable. Même la lune est plus facilement accessible que vos chimères.

Je voulais vous dire, pour finir, évidemment, que nous ne voterons absolument pas ce vœu, mais il paraît que dans cette majorité, Monsieur le Maire, il reste des socio-démocrates. Je dis cela comme cela. Il n'est pas faux que j'en ai rencontré, ces derniers jours, quelques-uns. J'ose espérer qu'ils sont majoritaires dans votre majorité et qu'ils seront à nos côtés pour repousser cet amendement scélérat - vous ne m'en voudrez pas pour cette petite référence historique, c'était une parabole - et qu'ils se mettront à nos côtés pour tourner une bonne fois pour toutes la page des années BROSSAT, des pages, Monsieur le Maire, qui vont vous envoyer directement dans le mur, voire au peloton d'exécution budgétaire, car cela finira très, très mal…

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur CANAL, oui, nous ne lâcherons rien sur le logement. La crise est trop grave. Nous avons été réélus sur ce programme. Nous le tiendrons. À prix d'or ou pas, il est de notre responsabilité de ne laisser personne à la rue.

Je veux, pour ma part, je ne vais pas reparler du logement, Ian BROSSAT l'a fait assez bien. Je veux parler de celles et ceux que cette austérité frappe en premier, les plus précaires. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé sur le soutien de l'insertion par l'activité économique et la sécurisation des parcours d'insertion des Parisiennes et des Parisiens. Les structures de l'insertion par l'activité économique et le dispositif Premières heures sont des acteurs essentiels de la lutte contre le chômage de longue durée, contre la pauvreté et l'exclusion. Ces structures sont celles qui permettent le retour durable à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées, notamment les allocataires du R.S.A. Nous souhaitons que la Ville maintienne, en 2026, son niveau d'accompagnement de ces structures, en préservant les crédits municipaux, et en soutenant celles et ceux qui sont en difficulté économique.

Nous en appelons aussi à la responsabilité du Gouvernement. Il doit rétablir les crédits consacrés à l'insertion, au niveau de la loi de finance de 2024, en tenant compte de la revalorisation du S.M.I.C. On ne fait pas d'économies sur le dos des plus fragiles.

Enfin, je veux dire ici, en quelques mots, malheureusement, toute ma colère sur la situation de la culture, abandonnée par l'Etat. Nous y reviendrons plus longuement lors de la Commission culture, mais je ne peux pas laisser passer ce qui se joue. Regardez ce qui se passe. Les libraires et éditeurs indépendants sont à l'agonie. Nous avons déposé un amendement pour soutenir le festival Formula Bula, qui fait vivre et qui donne de la visibilité et du chiffre d'affaires à des dizaines d'éditeurs. J'espère sincèrement que la Ville trouvera les moyens de le soutenir, parce qu'il serait proprement scandaleux que cette 14e édition doive être annulée en septembre.

Partout, les budgets culturels s'effondrent. Depuis mars dernier, dans les villes conquises par l'extrême droite, la culture est devenue une cible que l'on abat méthodiquement. On y censure des spectacles, on y met les bibliothèques sous tutelle, on y étrangle les associations culturelles. Ce n'est plus de la rigueur budgétaire, c'est une entreprise idéologique de destruction.

Monsieur le Maire, vous avez signé une tribune qui alerte sur la baisse des subventions allouées par l'Etat à 28 institutions culturelles majeures. Je salue cette démarche et j'y associe mon groupe. Oui, il faut le porter, le budget culture à 1 % du budget total de l'Etat. Face à ce saccage organisé, Paris doit être un rempart, et porter un budget culture à la hauteur des besoins. Nous défendrons toujours avec force une culture libre, ouverte, et accessible à toutes et tous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sophia CHIKIROU, pour 26 secondes et demie.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire. Oui, comptez bien les secondes que vous nous accordez généreusement.

Moi, je vais vous parler du règlement budgétaire et financier. On pense que votre réforme de la caducité va, certes, nettoyer le stock comptable, mais on a un problème, parce qu'elle ne garantit pas la transparence sur ce que vous effacez. J'essaie de parler dans des termes simples, mais en gros, sur les annulations, vous n'expliquez jamais pourquoi vous annulez.

Nous, nous faisons donc un amendement pour vous demander de nous présenter une fois par an un tableau des annulations, une explication des annulations, parce que nous voulons pouvoir distinguer les politiques que vous n'aurez pas menées à terme, et donc ce que vous n'aurez pas fait, donc les annulations politiques, de ce qui relève de la caducité des programmes, etc.

C'était tout court, tout simple. J'espère que ce n'était pas trop dur pour vos oreilles.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non. Je vous ai connue plus dure…

Merci.

La parole est à Pierre BATY.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Voici votre premier budget supplémentaire. Ces dernières semaines, vous avez rappelé l'ampleur des défis. Permettez-nous alors de vous poser une question simple : où sont les efforts, où sont vos inflexions, où sont vos nouvelles priorités ? Aujourd'hui, alors même que les marges de manœuvre se réduisent, absolument rien ne change. Demain, ce sera de nouveau l'augmentation des impôts des Parisiens et l'explosion de l'endettement de la Ville, sans aucune amélioration de nos services publics.

Pourtant, il faut adapter Paris au changement climatique. Il faut préparer le vieillissement de la population. Ce sont les deux grandes transitions de notre siècle. Paris n'y échappe pas. Elles exigent des investissements massifs. Vous ne dégagez qu'un budget "rustine" pour nos écoles. Pourtant chaque, année, des élèves doivent quitter leurs salles de classe tant les températures deviennent insupportables. Où sont les investissements indispensables pour rénover notre parc de logements sociaux ? Des milliers de familles vivent encore dans des logements mal isolés, des passoires thermiques l'hiver et de véritables fours l'été.

Que dire du vieillissement de notre population ? Là encore, nous ne voyons ni anticipation, ni stratégie, ni même de véritables prises de conscience. Dans les résidences, appartements de la Ville, les habitants vieillissent, sans accompagnement adapté, et sans réponse face aux canicules. L'état préoccupant de certaines résidences aurait dû pourtant provoquer un électrochoc. Nous attendions un véritable plan d'investissement, mais aucune réponse n'est apportée.

Oui, Monsieur BROSSAT, vous pouvez vous gargariser d'ouvrir le siège climatisé du Parti Communiste, mais pendant ce temps, des milliers… Je ne peux pas, parce qu'il n'est pas climatisé. Pendant ce temps, des milliers de locataires âgés du parc social restent enfermés chez eux derrière de grandes baies vitrées exposées au soleil, je sais que cela vous fait du mal de l'entendre, sans volets, sans isolation, sans équipement de rafraîchissement, et trop

souvent, sans accompagnement. Gouverner, Monsieur BROSSAT, ce n'est pas gérer les urgences médiatiques. C'est préparer les défis de demain, mais nous faisons, à regret, le constat que Paris, et vous-même, continuent de regarder ailleurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Arnaud LEHOUX.

M. Arnaud LEHOUX. -. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela a été dit, ce budget supplémentaire est l'occasion de faire évoluer la politique budgétaire et de réaffirmer certaines des priorités que nous portons depuis le début du mandat, au premier rang desquelles la lutte contre les violences dans le périscolaire et l'adaptation climatique des établissements scolaires. Cette dernière avait fait l'objet, vous vous en souvenez, de la "niche" de notre groupe lors du dernier Conseil de Paris. Au regard des violents épisodes caniculaires que nous traversons, ces lignes budgétaires supplémentaires, donc, s'imposaient.

D'autres urgences appellent également notre attention, et n'ont pas été, à ce stade, prévues au budget supplémentaire. C'est pourquoi notre groupe a déposé un certain nombre d'amendements, détaillés par mes collègues, mais maintenant que l'ensemble des groupes ont eu l'occasion de s'exprimer sur ce budget supplémentaire, et plus généralement, sur les priorités budgétaires que la Ville devrait porter selon eux, nous pouvons dresser un premier constat. La plupart des groupes appellent à financer les politiques écologiques et sociales que défendent les écologistes depuis plus de 50 ans, et à accélérer la transformation de la ville, à l'œuvre depuis 25.

Pour réaliser cette ambition, nous aurons besoin de capacités d'investissement massives pendant ce mandat, dans le contexte contraint lié au désengagement de l'Etat qui a été rappelé. Au passage, je dois dire qu'entendre dans cette Assemblée la députée de ma circonscription du 15e sud, issue des rangs de la majorité présidentielle, dire que la Ville n'en fait pas assez sur les réhabilitations thermiques, alors même que le Gouvernement vient de mettre fin au programme de recherche sur l'adaptation des logements et des territoires, a quelque chose de surréaliste, pour ne pas dire incohérent et irresponsable.

En tout état de cause, les élus de notre groupe exploreront toutes les possibilités de financement dans les discussions budgétaires structurantes à venir. Les possibilités d'économies que la Ville peut réaliser pour réduire ses dépenses, partout où cela est judicieux : sur les dépenses énergétiques, sur les achats publics, sur les frais de fonctionnement. Notre groupe fera des propositions en ce sens, mais sera particulièrement vigilant à ce que ces économies ne se fassent jamais au prix d'une dégradation de nos services publics à Paris.

Les possibilités, également, de nouvelles recettes que la Ville pourra dégager. Devant les urgences écologiques et sociales auxquelles Paris doit faire face, nous le disons, aucune piste ne doit être écartée. Dans la construction du plan d'investissement de la mandature et dans le débat d'orientation budgétaire, notre groupe fera des propositions pour dégager de nouveaux leviers d'investissement pour la Ville, et notamment sur le volet fiscal, n'en déplaise aux collègues des groupes de droite. Il ne devra y avoir aucun tabou, mais, là encore, une vigilance toute particulière pour que les évolutions de fiscalité aillent exclusivement dans le sens d'une plus grande justice fiscale, d'une part, et qu'aucune nouvelle recette n'entre en contradiction avec les objectifs écologiques de la Ville, d'autre part.

Prenons donc rendez-vous pour les débats sur le plan d'investissement de la mandature et d'orientation budgétaire. Que l'ensemble des groupes qui appellent aujourd'hui à des investissements supplémentaires fassent des propositions concrètes, pour en donner les moyens financiers à la Ville. C'est dans cet état d'esprit constructif et exigeant que se trouve notre groupe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, venons-en au grand renoncement de ce budget supplémentaire pour 2026 : la transition écologique. Vous saturez le débat public de promesses et d'incantations sur la neutralité carbone, mais à la lecture du document budgétaire, le verni se fissure. Vous revendiquez une ambition écologique, mais votre budget organise son recul. La fonction environnement subit une baisse nette de 11,5 millions d'euros en investissement, et de 2,7 millions d'euros en fonctionnement. Vous retirez 4,58 millions d'euros à l'isolation des groupes scolaires, en pleine urgence climatique, alors que nos classes surchauffent, alors qu'elles sont fermées. Quel est le signal que vous envoyez aux Parisiens ? Vous retirez aussi 3,1 millions d'euros à la performance énergétique, et vous déclarez sans objet le programme ENR 2030, amputé de 2 millions d'euros. Ce ne sont pas des ajustements techniques. Ce sont des renoncements politiques.

Même constat sur la végétalisation, 600.000 euros annulés sur l'objectif de 150 hectares de bâtiments végétalisés et 400.000 euros sur les pieds d'arbre. A ce rythme, Paris sera verte dans les brochures, mais restera minérale dans la réalité.

Vous annoncez 12 millions d'euros pour adapter l'école aux canicules avec des films solaires et des brasseurs d'air. Il était temps. Face à l'inertie de la Ville, sachez que des parents nous ont demandé s'ils pouvaient financer eux-mêmes les stores, ainsi que les ventilateurs au plafond. Nous en sommes là : à des familles qui veulent se substituer à la Ville.

Certes, ces équipements sont utiles, mais ne les présentez pas, s'il vous plaît, comme une politique climatique. Ce sont des mesures d'urgence, des pansements posés sur des bâtiments trop longtemps délaissés, et pendant que vous mettez en scène ce rattrapage, vous réduisez les crédits de rénovation du bâti scolaire, comme je viens de le dire précédemment. Vous financez enfin les ventilateurs, après avoir renoncé à adapter les bâtiments. Ce n'est pas de l'adaptation climatique, je vous le dis. C'est l'organisation budgétaire de la surchauffe.

Dans le même temps, vous annulez 2 millions d'euros sur les cours "Oasis" des collèges. Parlons des collèges. La Ville de Paris ne se contente pas, d'ailleurs, d'accumuler du retard dans la rénovation de ses propres établissements. Elle compromet également les travaux engagés par la Région Île-de-France dans plusieurs cités mixtes régionales, notamment à François Villon. Mal entretenir son patrimoine scolaire, c'est déjà préoccupant, mais retirer les financements et ralentir ceux qui agissent, c'est affligeant.

Alors, ce budget résume votre politique : une communication abondante, et lorsque les contraintes vous rattrapent, la transition énergétique devient la variable d'ajustement. L'écologie n'est pas une couleur de brochure. Elle doit se lire dans les arbitrages, et vous promettez la neutralité carbone en 2050, mais vous commencez par neutraliser les crédits, et ce, dès 2026.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Valentin GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Aucun budget, aussi bien construit soit-il, ne peut anticiper toutes les réalités auxquelles une collectivité sera confrontée quelques mois plus tard. Gouverner, ce n'est pas simplement exécuter un budget, quoi qu'en pense la droite. C'est savoir adapter son action lorsque les circonstances l'exigent. Le budget supplémentaire que nous examinons aujourd'hui en est une parfaite illustration.

Deux réalités se sont imposées à nous et nécessitent des réponses, en ce début de mandat. La première concerne les violences dans le milieu périscolaire, et la seconde les conséquences du changement climatique, qui frappe déjà le quotidien des enfants parisiens avec des épisodes de chaleur toujours plus précoces, toujours plus fréquents, et toujours plus intenses.

La première mission d'une ville, c'est de protéger ses enfants. C'est précisément cette priorité que traduit ce budget supplémentaire. Grâce à la maîtrise de nos dépenses, la Ville consacre 12,9 millions d'euros de crédits nouveaux à des priorités clairement identifiées, la mise en œuvre du plan de lutte contre les violences dans le périscolaire et l'adaptation de nos établissements scolaires au changement climatique.

Premier objectif, protéger les enfants contre les violences. Nous avons choisi la voie de la transparence, celle de l'exigence, et surtout, celle de la co-construction, parce que la confiance des familles ne se décrète pas, elle se construit par des actes, des moyens, et une exigence permanente. Concernant l'urgence climatique, nous savons désormais que les vagues de chaleur ne sont plus des événements exceptionnels. Elles deviennent une réalité durable, et nous devons adapter notre patrimoine scolaire à cette nouvelle donne.

Ce budget d'investissement permettra également d'accélérer l'adaptation des établissements pour améliorer durablement le confort thermique des élèves et des personnels. Une salle de classe où il fait 35°C, voire plus, n'est plus une salle où l'on peut apprendre sereinement. Adapter nos écoles, ce n'est donc pas seulement une politique environnementale, c'est une politique éducative, une politique de santé publique, une politique d'égalité, car tous les enfants n'ont pas les mêmes conditions de vie, lorsqu'ils quittent l'école.

Au fond, ce budget supplémentaire raconte deux conceptions de l'action publique. Il y a ceux qui considèrent que l'adaptation peut attendre, que l'on peut repousser les investissements, différer les décisions, réduire les moyens, qui sont dans l'incantatoire permanent, et il y a notre choix, qui est celui d'agir.

Le hasard du calendrier est, d'ailleurs, particulièrement révélateur. Le 9 juillet dernier, en pleine succession de vagues de chaleur, le Haut Conseil pour le climat a publié son rapport annuel. Il juge les mesures d'adaptation de notre pays insuffisantes et appelle l'Etat à changer d'échelle face à l'accélération du dérèglement climatique. Je n'ai pas entendu un mot sur ce point de la part des élus de droite qui ont pris successivement la parole. Trois jours plus tôt à peine, nous apprenions que le Gouvernement mettait fin à des programmes de recherche sur l'adaptation des

logements et des territoires, deux décisions prises à quelques jours d'intervalle qui disent tout du décalage entre la parole et les actes.

A Paris, nous faisons exactement l'inverse. Nous investissons. Nous anticipons. Nous adaptons nos écoles. Nous renforçons la protection des enfants. C'est sans doute ce qui constitue la grande différence entre la gauche, aujourd'hui, et la droite dans son opposition. Là où certains voient d'abord des coûts, nous voyons des enfants. Là où certains choisissent d'attendre, nous choisissons d'agir maintenant, et il n'y a pas de plus belle mission pour la puissance publique que de permettre à chaque enfant de grandir, d'apprendre, et de s'épanouir dans une école sûre, accueillante, et adaptée aux défis de son époque.

Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Frédérique DUTREUIL.

Mme Frédérique DUTREUIL. - J'entends, au final, depuis le début de ces échanges, que nous sommes tous d'accord sur le fait que nous devons augmenter les investissements, mais si j'avais une réponse hypocrite à donner, je dirais celle qu'a donnée le Président de la République, Emmanuel MACRON, hier. Je vous répondrai : "Nous sommes adaptés au réchauffement climatique". Cela signifie que vous n'avez pas besoin d'aller plus loin, mais il précise, en revanche, que l'on ne s'adapte pas à un pic qui n'a pas d'équivalent aujourd'hui en Europe et qui n'a jamais eu d'équivalent dans notre histoire, ce qui est la définition du réchauffement climatique.

Lorsqu'on entend cela, on se demande si Emmanuel MACRON a bien créé le Haut Conseil pour le climat et s'il y a bien eu des experts, des scientifiques, qui ont fait des projections, il y a maintenant plus d'une dizaine d'années, bien plus longtemps, mais au moins depuis huit ans. Avec ces phénomènes, qui ne sont plus des phénomènes exceptionnels, nous sommes rentrés dans un quotidien, c'est-à-dire ce que nous allons vivre en permanence. Ce n'est plus le caractère exceptionnel, effectivement, ce qu'il faut, c'est s'adapter et atténuer les effets du réchauffement climatique. Pour ce faire, nous sommes tous d'accord : il faut des investissements.

En fait, ces investissements auraient dû avoir lieu bien avant, puisque plus on anticipe, plus le coût est minoré. Aujourd'hui, les effets du réchauffement climatique, du fait de l'inaction des Gouvernements en place, au moins bientôt depuis dix ans, fait que ce que cela va coûter aux Parisiens, mais au-delà, aux citoyens français, aux contribuables, les coûts sont exponentiels.

D'un point de vue économique, ce que je veux dire, nos entreprises, notre système économique, n'est pas prêt. Nous regardons sur Paris. Nous avons des boulangers qui font des syncopes dans leur boulangerie, des restaurateurs qui s'évanouissent dans leur cuisine. Nous avons un modèle économique qui est basé essentiellement sur le tourisme. Le P.I.B. parisien, c'est plus de 50 % de l'activité touristique. Nous ne pourrons pas continuer avec ce système.

La question est : est-ce que Paris a sa part ? Oui. Est-ce que Paris doit être ambitieuse dans son programme d'investissement de la mandature ? Oui. Cependant, pour y parvenir, effectivement, la question des recettes est une vraie question, un vrai enjeu. Quand j'entends M. CANAL qui nous explique que nous avons augmenté la taxe foncière, c'est vrai, pourtant, le taux communal de Paris fait partie des taux communaux les moins élevés des grandes villes. Nous étions auparavant en première position d'un taux communal le plus bas. Nous sommes dans les trois premières villes. Quand je vois la mairie du Havre, la taxe foncière du Havre, le taux communal, c'est plus 53 %. Quand on prend le taux communal de la ville de Nice, c'est 32 %. Nous sommes à moins de 21 %. Je veux donc bien que l'on dise effectivement que l'augmentation de la taxe foncière, Paris… mais on reste dans les taux les plus bas.

Si vous avez des solutions pour trouver d'autres recettes, y compris, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faudra rationaliser les dépenses, qu'il y a effectivement des leviers d'économies, en termes de simplification, mais pour autant, pour pouvoir absorber le coût de l'adaptation et de l'atténuation, qui a été estimé à 2 milliards d'euros par an pour Paris, et cela comprend la part de l'Etat, des collectivités locales, et des entreprises, il va nous falloir, au final, et là, je m'adresse à la droite, il va falloir qu'au moment de la discussion de la loi de finance, que vous soyez vent debout pour exiger une augmentation des crédits en matière d'investissement, pour combattre, en tout cas, pour adapter et atténuer les effets du réchauffement climatique, qui, pour le coup, pour répondre à M. MAILLARD, sont mortifères. Un budget n'est pas mortifère. Le réchauffement climatique est mortifère. Nous avons des gens qui décèdent.

Pour terminer, et juste pour aborder un amendement proposé par les écologistes, je suis d'accord que dans le 9e, il faut de sacrés investissements. C'est un arrondissement très minéral. C'est un message à l'attention du Maire de Paris, de ne pas oublier les arrondissements parisiens très minéraux, dont le 9e fait partie, mais pour en revenir à l'amendement proposé par les écologistes, et notamment pour préserver la santé de nos agents, concernant effectivement des efforts à faire au 163, avenue d'Italie. Effectivement, nous avons des remontées des agents qui travaillent dans des conditions très difficiles. La Ville avait annoncé des opérations pour améliorer leurs conditions de travail. On attend effectivement que ce soit mis en place. On a déposé un amendement qui ajoute 1,4 million d'euros en investissement pour financer l'opération de génie climatique de ce bâtiment précis.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérémy REDLER.

Monsieur le Maire ? C'est à vous.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Je vais faire court. C'est comme dans un relais de 4 fois 100 mètres, il faut rattraper le retard de ses prédécesseurs.

Monsieur le Maire, Madame la Préfète, ce projet de budget supplémentaire de la Préfecture de police est avant tout un budget de consolidation. Il mobilise l'excédent de l'exercice 2025, sans solliciter de contribution supplémentaire de la Ville de Paris. C'est un élément, évidemment, que nous saluons, dans un contexte où chacun doit veiller à la bonne maîtrise des finances publiques. Ce budget permet de renforcer les capacités opérationnelles de la Préfecture de police.

Vous le savez, chère Madame la Préfète, je ne manque jamais une occasion de rendre hommage aux hommes et aux femmes de la Préfecture de police et de la B.S.P.P. Au-delà des chiffres, ce budget répond à une réalité. Celle de l'évolution des besoins de nos services de sécurité et de secours. Cette réalité, nous la constatons chaque jour sur le terrain.

Face à l'augmentation des interventions et la multiplication des crises, et aux nouveaux défis auxquels notre Capitale est confrontée, les agents de la Préfecture de police et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris font preuve d'un professionnalisme et d'une réactivité remarquable. Qu'il s'agisse d'assurer la sécurité des grands événements, de protéger les Parisiennes et les Parisiens au quotidien, ou de porter secours dans les situations les plus critiques, leur engagement est sans faille. Nous tenons à leur rendre ici hommage, et à saluer le travail exceptionnel qu'ils accomplissent, souvent dans des conditions difficiles, avec un sens du devoir et du service public qui force le respect.

Derrière les crédits destinés aux véhicules, aux équipements, aux casernes, ou encore, aux moyens opérationnels, il y a des femmes et des hommes qui interviennent chaque jour, souvent dans l'urgence, parfois au péril de leur vie. Les pompiers sont les héros du quotidien. Leur engagement mérite notre reconnaissance, mais aussi des moyens à la hauteur de leurs missions.

Nous prenons également acte des crédits destinés à améliorer l'attractivité des métiers de la Préfecture de police et à accompagner les investissements immobiliers et numériques. Recruter, fidéliser, et donner de bonnes conditions de travail à celles et ceux qui assurent la sécurité des Parisiennes et des Parisiens est un enjeu majeur.

En définitive, ce budget supplémentaire traduit un choix clair : celui d'augmenter nos capacités opérationnelles, de soutenir nos agents, et en premier lieu, nos sapeurs-pompiers et les policiers de la Préfecture de police, qui incarnent chaque jour le courage et le dévouement.

Pour ces raisons, nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Dernière intervention, Alexandra JARDIN.

Mme Alexandra JARDIN. - Bonjour.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dimanche dernier, la forêt de Fontainebleau a été frappée par un incendie d'une ampleur exceptionnelle. En 2 jours à peine, près de 2.500 hectares ont brûlé, soit plus de 10 % de ce massif classé réserve de biosphère. C'est le plus grand incendie de son histoire moderne.

Je veux donc commencer, alors que nous débattons aussi sur le budget supplémentaire de la Préfecture de police, M. REDLER l'a dit, je voudrais commencer par rendre hommage, au nom du groupe Socialiste et divers gauche, à toutes celles et ceux, sapeurs-pompiers, pilotes des canadairs, hélicoptères, réservistes, qui se sont mobilisés pour lutter contre cet incendie. Madame la Préfète, je vous remercie de leur transmettre toute notre reconnaissance et notre soutien.

Comme l'a rappelé notre coprésidente de groupe Céline HERVIEU, le budget supplémentaire n'est pas un "budget primitif bis". Il ne redéfinit pas les priorités de notre mandature. En revanche, il confirme l'ambition que nous nous sommes fixée et que les Parisiennes et les Parisiens ont choisi de renouveler. Celle de construire une ville plus accueillante, plus solidaire, plus dynamique, et surtout, surtout, plus durable.

L'incendie de Fontainebleau et les épisodes de canicules que nous subissons depuis maintenant plusieurs mois nous rappellent combien cette ambition est aujourd'hui indispensable. Les conséquences du changement climatique ne sont plus une hypothèse. Elles sont très concrètes, tous les jours, dans notre quotidien, et dans celui des Parisiennes et des Parisiens. Elles touchent notre santé, nos écoles, nos logements, notre espace public, et elles frappent tout d'abord les plus fragiles, les personnes âgées, les enfants, les plus précaires, les personnes vivant dans des passoires thermiques, cela a été dit, et aussi, beaucoup de nos concitoyennes et de nos concitoyens qui vivent sous les toits de Paris. Il est important de le redire.

C'est pourquoi, Paris doit continuer à être un acteur moteur de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation de notre territoire, parce qu'au fond, il ne s'agit pas seulement d'environnement, il s'agit de santé publique, de justice sociale, de réussite éducative, de bien-être au travail et de qualité de vie.

A Paris, nous avons déjà beaucoup fait et ce, depuis plusieurs mandatures. Nous avons végétalisé notre ville, créé des îlots de fraîcheur, transformé les cours d'école en cours Oasis, engagé la rénovation énergétique de notre patrimoine, et adapté progressivement notre espace public. Des choix, il faut le dire, parfois, souvent, contestés, mais qui apparaissent aujourd'hui plus nécessaires que jamais, mais nous savons aussi qu'il reste beaucoup, beaucoup à faire.

Il reste à faire, et ce budget supplémentaire en constitue une étape. Il prévoit, cela a été dit, notamment 12 millions d'euros supplémentaires pour adapter nos établissements scolaires. Il poursuit également les investissements en faveur du réseau de chaleur, de la plantation d'arbres, et de l'alimentation plus durable, mais l'adaptation au changement climatique ne repose pas seulement sur des investissements. Il repose aussi sur l'investissement d'hommes et de femmes, et je veux ici saluer les agents de la Ville qui, pendant les épisodes de canicule, accompagnent les personnes les plus vulnérables, assurent la continuité du service public, et restent présents sur le terrain, malgré des conditions de travail de plus en plus difficiles. Je tiens à les remercier personnellement.

Oui, Paris a agi et Paris continuera d'agir, mais disons-le clairement, Paris ne peut pas agir seule. Cela a déjà été dit, mais le Haut Conseil pour le climat est clair, dans son dernier rapport. Notre pays doit changer d'échelle pour accélérer son adaptation au changement climatique. Pourtant, alors que l'urgence climatique est réelle, nous assistons à un double désengagement de l'État, cela a été beaucoup dit, mais d'abord, sur le plan financier, on l'a déjà dit lors de l'examen du compte administratif. Chaque année, l'Etat réduit les moyens des collectivités locales et nous le constatons encore une fois sur le budget supplémentaire, avec près de 25 millions d'euros, encore, de baisse de compensation. Ensuite, sur le plan écologique, car depuis plusieurs années, alors que l'urgence écologique est bien réelle, et on le constate chaque jour, l'Etat n'a fait que baisser les crédits alloués à la transition écologique. Je pense notamment au Fonds vert, qui devait accompagner les collectivités locales pour la transition énergétique, et qui a vu ses crédits réduits à peau de chagrin, ces dernières années, passant de plus de 2,5 milliards d'euros à quelques centaines de millions d'euros. Encore une fois, les collectivités doivent faire toujours plus, avec toujours moins.

Pourtant, avec ce budget supplémentaire, Paris réaffirme un choix clair : malgré les contraintes budgétaires, malgré le désengagement de l'Etat, nous continuerons à investir pour protéger les Parisiennes et les Parisiens, mais le changement climatique appelle une mobilisation de tous et toutes, et je pense que l'on y reviendra, lors de ce Conseil, de l'Etat, des opérateurs publics, et de l'ensemble des acteurs concernés.

En 2015, je vous le rappelle, Paris a donné son nom à un accord historique qui a appelé à une responsabilité partagée dans la lutte contre le changement climatique. 11 ans plus tard, Paris continue et continuera de prendre toute sa part. A chacun, désormais, de prendre pleinement la sienne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est tout d'abord à Johanne KOUASSI, ensuite à Carine ROLLAND, puis à la Préfecture de police.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je remercie l'ensemble de mes collègues et chacun et chacune des intervenants de ce débat sur ce budget supplémentaire.

Je voudrais d'abord m'adresser au président de la 1ère Commission, M. Sylvain MAILLARD. Je vous ai entendu parler de "manque d'ambition". Je pense que s'il y a un manque d'ambition, il n'est pas du côté de l'Exécutif. Je citerai un chiffre, qui est vraiment, pour moi, l'illustration de l'inaction climatique de votre Gouvernement. Le Fonds vert est passé de 60 millions d'euros en 2023, à 13,5 millions d'euros en 2026, de 60 millions d'euros, à 13,5 millions d'euros, selon les chiffres donnés par la Préfecture d'Île-de-France. Avoir comme seul objectif la réduction de l'investissement et la casse du service public, c'est peut-être votre projet, mais ce n'est pas le nôtre, et ce n'est pas un programme.

Que montre ce budget supplémentaire ? Il montre que la Ville va continuer à investir pour protéger les plus faibles contre le changement climatique, oui, le changement climatique que la droite a tant nié et qu'elle a aggravé en refusant d'adapter notre ville. Ce budget supplémentaire montre qu'en effet, et cela, on n'a pas de mal à le reconnaître, les finances de la Ville sont touchées par la baisse des D.M.T.O., la baisse de la T.H.R.S., et les impacts de la loi de finances 2026, là encore, commise par votre Gouvernement, pour un montant global de 130,9 millions d'euros.

Cependant, ce que montre surtout ce budget supplémentaire, c'est finalement la solidité de la Ville, puisque ces chocs sont absorbés sans même toucher à l'autorisation d'emprunt. C'est donc un budget supplémentaire de

responsabilité et d'action. Pourquoi ? C'est parce que quand les recettes baissent, une collectivité responsable ne promet pas l'avenir. Elle ne tire pas de plans sur la comète. Elle prépare l'avenir et priorise. Les priorités politiques, on les retrouve dans ce budget supplémentaire, avec un acte d'investissement supplémentaire sur le bâti scolaire, avec deux volets : la protection contre les violences dans le périscolaire et pour adapter le bâti contre les vagues de chaleur.

Quelques mots, quand même, sur les contrevérités concernant les autorisations de programmes. Je le rappelle, elles sont annulées lorsqu'elles sont exécutées ou renouvelées d'année en année. Après ce budget supplémentaire, le stock d'autorisations de programmes sera de 7,5 millions d'euros. On est donc loin d'un investissement entravé, ou de l'impuissance, terme d'ailleurs beaucoup repris par Émile MEUNIER dans ses interventions.

Je vais à présent répondre rapidement aux nombreux amendements. Le premier, le n° 187 sur le DFA 26, qui revient justement sur le règlement budgétaire et financier de la Ville, et introduit la règle de caducité automatique des autorisations de programmes. Cela vise tout simplement à mieux gérer le stock de crédits ouverts ou reportés. C'est, d'ailleurs, une pratique qui est fortement encouragée par le commissaire aux comptes, et qui permettra aussi de mieux piloter le programme d'investissement de la mandature.

Bien sûr, comme je m'y suis engagée en 1ère Commission, nous sommes favorables à ce qu'un bilan de la mise en œuvre de la caducité des autorisations de programmes soit présenté devant cette même Commission, ce qui permettrait d'avoir une vision consolidée de ces annulations. C'est pourquoi je propose au groupe Nouveau Paris Populaire de bien vouloir retirer son amendement.

Je vais à présent peut-être traiter les demandes d'amendement par thématique. Celles qui sont relatives aux enjeux d'adaptation du bâti, au changement climatique, il y avait l'amendement n° 4 du groupe Communiste de Paris sur les écoles et les crèches, l'amendement n° 190 du groupe Ecologiste et Social de Paris sur le plan volets, les brasseurs d'air, l'amendement n° 200 du groupe Nouveau Paris Populaire sur le programme pluriannuel de rénovation thermique, et enfin, l'amendement n° 192 sur le bâti de la Ville concernant des locaux de la DSOL, avenue d'Italie. Bien entendu, sur ce dernier point, nous y sommes sensibles, et ce sera traité dans le cadre du plan d'investissement de la mandature. Pour tous les autres, nous procédons à une demande de retrait, puisqu'il existe déjà des enveloppes budgétaires dédiées, et un abondement inscrit au budget supplémentaire, comme vous avez pu le constater. Par ailleurs, l'Exécutif présentera en 8e Commission un vœu relatif au plan d'adaptation de Paris face aux canicules.

Je passe à présent au vœu n° 12 de Paris apaisé, relatif au financement d'un grand plan d'investissement pour la rénovation thermique des écoles, collèges et crèches municipales. Écoutez, nous proposons un avis défavorable, bien que nous nous réjouissions que la droite découvre le sujet, enfin ! Heureusement, l'Exécutif ne vous a pas attendus pour investir massivement dans ces rénovations. Nous émettons donc un avis défavorable.

Sur la partie espaces publics et végétalisation, les amendements n°s 193 et 194 du groupe Ecologiste et Social de Paris, et l'amendement n° 197 du groupe Nouveau Paris Populaire, là encore, demande de retrait, puisque la Direction des Espaces verts et de l'Environnement dispose d'un stock d'autorisations de programmes pour mener à bien ces opérations.

Concernant la partie commerce, solidarité et emploi, on a vu un amendement, l'amendement n° 195, du groupe Nouveau Paris Populaire. Alors vraiment, là aussi, demande de retrait, sinon, défavorable, pas sur le fond, peut-être, mais pour être clair, ce vœu reprend tout simplement une proposition qui figurait dans le programme d'Emmanuel GRÉGOIRE. Finalement, les bonnes idées finissent par faire consensus. Vous n'avez peut-être pas suivi, mais en juin dernier, le Conseil de Paris a adopté un vœu de l'Exécutif qui prévoit déjà la mise en place d'un Observatoire parisien des librairies, ainsi que le principe d'un fonds, qui est inscrit dans la feuille de route. Aussi, il n'y a pas lieu d'adopter aujourd'hui cet amendement.

L'amendement n° 7 du groupe Communiste de Paris, sur le soutien des dispositifs vers l'insertion et l'emploi, pareil, c'est une demande de retrait, parce que les financements sont bien prévus.

L'amendement n° 198 du groupe Nouveau Paris Populaire, sur le soutien exceptionnel à "Solidarité Sida", en effet, il y a eu un appel à générosité lancé par "Solidarité Sida" par la voix de son président, qui ne visait pas à compenser les pertes liées à l'organisation du festival Solidays, qui, je le rappelle, l'a été par la Préfecture de police pour des raisons climatiques. Plus largement, à ce stade, l'association n'a pas communiqué sur les montants non collectés, ni sur l'impact financier réel de cette campagne. Il n'apparaît pas souhaitable que la Ville compense le recours à l'assureur, bien que d'autres actions en soutien puissent être prévues.

Concernant l'urgence sociale, amendement n° 196 du groupe Nouveau Paris Populaire sur un centre municipal de premier accueil de 500 places, la Ville est en échange avec l'Etat concernant l'ouverture d'un centre de premier accueil, qui nécessite absolument le concours de l'Etat pour fonctionner. Je le rappelle, c'est une compétence de l'Etat. Un travail est engagé.

Sur la partie logement, l'amendement n° 5 du groupe Communiste de Paris, relatif aux subventions aux associations "A.D.I.L." et "BAIL" pour la défense des locataires, ces subventions seront bien accordées, d'où la demande de retrait.

L'amendement n° 199 du groupe Nouveau Paris Populaire, relatif au doublement de la capacité municipale d'acquisition de logements par la Ville, par rapport à 2025, et l'amendement n° 6 du groupe Communiste de Paris, relatif au budget alloué au compte foncier logement, font l'objet de demandes de retraits, parce que tous les leviers pour créer des logements sociaux abordables supplémentaires sont bien activés, notamment la mobilisation du patrimoine municipal, avec un travail actif en la matière.

Sur le vœu n° 11 du groupe Communiste de Paris, c'est un avis favorable sur la mobilisation du patrimoine municipal.

Amendement n° 8 du groupe Paris au centre, relatif au renforcement du dispositif E.L.I.A.H.S., il y a bien une demande de retrait, puisque la Ville est déjà très impliquée auprès des bailleurs sociaux, avec une mobilisation forte de mes collègues Antoine ALIBERT et Jacques BAUDRIER sur le sujet, de même que sur l'amendement n° 9 du groupe Paris au centre, sur la prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène.

Enfin, sur la partie fiscalité, le vœu n° 10 du groupe Communiste de Paris, relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville, avec un sous-amendement du groupe Nouveau Paris Populaire au vœu n° 10, avis favorable au vœu du groupe Communiste de Paris, et défavorable au sous-amendement.

Sur le vœu n° 13 de Paris au centre, sur l'élaboration du plan d'investissement de la mandature, là, il y a une demande de retrait. Nous n'avons pas attendu votre vœu. Le Maire l'a d'ores et déjà annoncé. Il y a un travail d'élaboration du programme d'investissement de la mandature, auquel sont, d'ailleurs, pleinement associées les mairies d'arrondissement, qui pourront en attester.

Je laisse la parole à ma collègue Carine ROLLAND, pour compléter sur la partie emploi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame ROLLAND, c'est à vous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je m'en voudrais de ne pas commencer mon intervention, bien sûr, sans des remerciements appuyés à l'ensemble des agents de la Ville, qui veillent à la continuité des services publics à longueur d'année, en cette période toute particulière de canicule. Ils adaptent leurs horaires, ils prennent soin, ils et elles, bien sûr. Tout cela mérite d'être toujours rappelé.

Pour ce qui est du budget supplémentaire, redisons-le une fois de plus, cet après-midi, il ne s'agit pas d'un nouveau budget des effectifs. C'est bel et bien l'objet du budget primitif, le précédent est celui qui viendra, que de prévoir les grandes orientations du budget emploi. Nous y reviendrons à l'automne. L'objet de ce projet de délibération, en revanche, c'est bien de permettre d'adapter, de continuer d'adapter en permanence notre organisation à l'évolution des besoins des services, et d'accompagner les priorités qui se sont imposées depuis le début de l'année.

Cela a été dit, je le réitère, cela intervient dans un contexte budgétaire contraint pour l'ensemble des collectivités locales, en premier lieu pour Paris, situation qui nous oblige, bien sûr, à nous engager et à être aussi fidèles aux engagements que nous avons pris devant les Parisiennes et les Parisiens, que responsables dans la gestion de nos moyens. C'est pourquoi, et cela répond à certaines choses que j'ai entendues ce matin, ce budget supplémentaire ne présente pas de création nette d'emploi. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas là d'ambition, mais cela veut dire que nous faisons le choix de déployer les ressources humaines sur les politiques publiques et les postes qui en ont aujourd'hui le plus besoin. D'où, effectivement, des transferts de postes, des transformations d'emplois, des tableaux peut-être un peu arides, mais dont je vous assure qu'ils ont des réalités et qu'ils répondent à des besoins concrets extrêmement présents.

J'en viens donc aux amendements et vœux qui ont été déposés. Deux amendements nous viennent du groupe Communiste de Paris, le n° 4, tout d'abord. Nous partageons pleinement, et je crois que nous en sommes tous conscients, l'objectif défendu, notamment par Jacques BAUDRIER, de faire de la lutte contre la spéculation immobilière et les logements vacants, les détournements du parc résidentiel, un combat majeur, absolument nécessaire, de la gauche parisienne, qui amène, c'est un engagement qu'avait pris M. le Maire, à la création d'une équipe dédiée aux contrôles. C'est le sens de cette brigade de protection du logement que nous allons mettre en place dès cette année. Nous mobilisons pour cela des redéploiements de postes, nécessaires à la montée en puissance de cette équipe. Cela étant un engagement très clair, très concret et immédiat, il m'amène à demander le retrait de l'amendement.

Le n° 13 porte sur les effectifs de la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture, là encore, objectif partagé, celui d'une transition écologique comme enjeu majeur de l'époque, de la période, de la mandature. Pour ce faire, des moyens humains sont nécessaires, bien sûr, et nous l'examinerons, là aussi, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des effectifs. Nous en avons échangé. C'est une demande de retrait.

Trois amendements ont été déposés par le groupe Nouveau Paris Populaire. Les n°s 202 et 204 portent sur les effectifs du périscolaire et les titularisations, sujet amplement évoqué ce matin par ma collègue Anne-Claire BOUX. Là aussi, je crois que personne, ici, n'ignore l'ampleur des engagements qui ont été pris. Ils se traduisent déjà par des moyens considérables au service des enfants, au service des familles, et bien sûr, à destination des agents.

C'est le sens du renforcement des équipes dans les écoles, pour le change et l'accompagnement aux toilettes des tout-petits, de la création du service parisien d'agrément et de contrôle, du recrutement d'éducatrices et d'éducateurs de jeunes enfants, les postes sont publiés, de la création de l'Ecole du périscolaire, de la nouvelle fonction de direction du périscolaire, catégorie A, ainsi que du plan de déprécarisation, qui porte à 2.000 le nombre de contractualisations, à terme, permettant de réduire durablement la précarité.

Simplement, cela ne se fait ni d'un clic, ni d'un claquement de doigts magique, et qu'aurions-nous entendu, si nous avions dit que, dès le B.S., nous étions en capacité de le faire. Il s'agit de recruter des agentes et agents. Il s'agit de s'assurer de la qualité de ces recrutements, de la qualité de ces formations, donc oui, acceptons et souffrons tous ensemble que cela prenne un peu de temps, et que cela ne se traduise pas dans les tableaux que j'évoquais tout à l'heure. En revanche, quant aux moyens dédiés, dont j'ai entendu parler ce matin, soyez rassurés, ils ont été évalués et sont bel et bien déjà prévus, avis défavorable, donc.

Concernant l'amendement n° 203, relatif aux effectifs de police municipale, la réponse est de même nature. Je précise juste que les mouvements inscrits à la DPMP correspondent principalement à des transformations statutaires, soit à une structuration plus solide de la direction. Je suis ravie de voir que le Nouveau Paris Populaire s'intéresse ainsi à la DPMP, avis défavorable.

J'en viens, enfin, au vœu n° 16 présenté par le groupe Communiste de Paris, sujet majeur, celui de l'attractivité de la fonction publique territoriale. La progression des carrières, la reconnaissance des compétences, le pouvoir des agents, sont des clés de cette attractivité. Nous continuerons donc, même si cela ne plaît pas partout dans l'hémicycle, à interpeller l'Etat, comme le fait ce vœu, sur la nécessaire revalorisation du point d'indice. Il ne s'est rien passé, ce 1er juillet, et cela fait plusieurs 1ers juillet que cela n'arrive pas, et que cela plaise ou non, cela relève de la responsabilité de l'Etat, effectivement. Tout cela n'est donc pas à notre main, mais nous nous y associons complètement et donnons un avis pour cette partie du texte. Nous avons proposé de faire évoluer la rédaction du vœu, pour ce qui est des engagements qui relèvent directement de la Ville, le ratio promus "versus" promouvables pour les catégories A, aller crescendo sur ce ratio, et la politique de déprécarisation que j'évoquais à l'instant.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, bien sûr, à adopter le projet de délibération, à rejeter les amendements auxquels l'Exécutif a émis un avis défavorable, et à adopter le vœu, s'il était accepté comme amendé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Je vais donner la parole à la Préfecture de police.

Que les secrétaires généraux des groupes veillent à bien distribuer les cartes, parce qu'on va enchaîner avec beaucoup de scrutins publics, ensuite.

Allez-y.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il n'y a pas eu de question particulière visant le budget supplémentaire de la Préfecture de police. Dans les débats, vous avez beaucoup évoqué le changement climatique. Juste pour dire que c'est aussi, évidemment, une préoccupation qui nous concerne et que nous sommes en train de réfléchir, là aussi, pour notre programmation immobilière, à voir comment mieux anticiper les vagues de chaleur futures, dans un budget naturellement contraint. Cela concerne les commissariats, où il y a des enjeux de climatisation et de rafraîchissement très importants, mais également nos bâtiments des administrations parisiennes, et donc nous sommes en train de cartographier et de voir ce que nous pouvons proposer en termes d'amélioration du confort de nos agents pour les années à venir, en termes de climatisation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à toutes et à tous pour ces débats.

Nous allons maintenant procéder aux différents votes. Il y a de très nombreux votes, donc je demande à chacun d'être attentif. Je vais demander si les amendements, vœux, etc., sont maintenus, et ensuite, je procéderai aux votes.

L'amendement n° 187 du groupe NPP est-il maintenu ?

Il est maintenu.

Il est à scrutin public. On peut ouvrir, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

C'est tout bon pour tout le monde ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos. Je vous remercie.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 127

Abstentions : 26

NPPV : 0

Pour : 8

Contre : 93

(Voir détail des votes annexe n° 3).

La proposition d'amendement n° 187 est repoussée au scrutin public.

Nous passons au projet de délibération DFA 26, sur le règlement budgétaire et financier de la Ville. Il y a une demande de scrutin public. On peut ouvrir le vote.

C'est avec un avis favorable de l'Exécutif. C'est un projet de délibération proposé par l'Exécutif, au cas où, ce qui est généralement le cas des projets de délibération.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos. Je vous remercie.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 136

Abstentions : 5

NPPV : 0

Pour : 122

Contre : 9

(Voir détail des votes annexe n° 4).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2026, DFA 26).

Nous passons donc sur le vote concernant le budget supplémentaire. C'est le projet de délibération DFA 21.

Il y a un amendement n° 4 du groupe Communiste de Paris.

Est-il retiré ?

Il est retiré.

L'amendement n° 5 ?

Il est retiré.

L'amendement n° 6 ?

Il est retiré.

L'amendement n° 7 ?

Il est retiré.

L'amendement n° 8 du groupe Paris au centre est-il retiré ?

Il faut me le dire, parce que je nourris toujours quelque espoir.

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 8 est repoussée.

L'amendement n° 9 du groupe Paris au centre est-il maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 9 est repoussée.

L'amendement n° 188 du NPP, c'est technique, c'est un amendement au vœu. Le vœu est-il maintenu, le vœu n° 10 du groupe Communiste de Paris ? Non ? Il est maintenu ?

D'accord. Je suis obligé de demander si l'amendement au vœu est maintenu. Il l'est.

Je mets aux voix l'amendement n° 188, qui est un amendement à un vœu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

J'imagine que vous êtes encore un peu favorables à votre amendement.

Non, il n'y a pas de scrutin public dessus. C'est un vote à main levée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 188 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 136).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 137).

Le vœu n° 12 du groupe Paris apaisé est-il maintenu ? Oui.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 13, proposition de retrait.

Oui ? Il est retiré.

L'amendement n° 190 du groupe Ecologiste et Social de Paris…

Le vœu ? Si, c'est un amendement du groupe Communiste de Paris ? C'est au groupe Communiste de Paris d'en décider. Le vœu n° 13, pour moi, il est du groupe Communiste de Paris. Manifestement, vous avez une information plus fiable que ma feuille. Je suis désolé, mais le groupe Communiste de Paris a décidé de retirer votre vœu.

Allez, je le mets aux voix, du coup, c'est cela ?

D'accord, très bien.

C'est donc un vœu non pas du groupe Communiste de Paris, mais de quel groupe, pardon ?

Paris au centre. C'est donc un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe Paris au centre.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

L'amendement n° 189 a été retiré de l'ordre du jour.

L'amendement n° 190 du groupe Ecologiste et Social de Paris est-il maintenu ? Non.

L'amendement n° 191 a été retiré de l'ordre du jour.

L'amendement n° 192 est-il retiré ? Oui.

L'amendement n° 193 est-il retiré ? Oui.

L'amendement n° 194 a été retiré de l'ordre du jour.

Nous avons ensuite l'amendement n° 195 du groupe NPP. Est-il maintenu ?

Je réessaierai à chaque fois quand même.

C'est un scrutin public, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a pu voter.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 102

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 9

Contre : 92

(Voir détail des votes annexe n° 5).

La proposition d'amendement n° 195 est repoussée au scrutin public.

Vous voulez vraiment que je rouvre le scrutin ?

Nous avons un scrutin public, à nouveau, pour vous rattraper.

L'amendement n° 196 va être mis au vote. C'est un scrutin public, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous pouvez à tout moment retirer vos demandes de scrutins publics.

Avis défavorable.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 113

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 8

Contre : 105

(Voir détail des votes annexe n° 6).

La proposition d'amendement n° 196 est repoussée au scrutin public.

Vous retirez toutes vos demandes de scrutins publics ?

Allez, je vous donne la parole, Madame CHIKIROU. Cela vaut bien 252.000 scrutins publics pendant notre séance, oui.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, je disais que peut-être que l'on pouvait retirer nos demandes de scrutins publics, parce que la machine ne fonctionne pas très bien, et c'est vrai que c'est un peu agaçant, mais je voulais en profiter pour vous dire qu'avec la révision du règlement intérieur, vous allez nous priver de ce droit de désanonymiser les votes, parce que le scrutin public, l'intérêt du scrutin public, c'est que l'on sait qui vote quoi sur quoi, et donc, quelques années après, on peut dire : "Tiens, quand on a présenté le vœu pour augmenter la taxe foncière, vous avez refusé".

Vous savez, vous parlez d'Émile MEUNIER. Vous dites : "Oui, Émile MEUNIER était membre d'Europe Ecologie les Verts et de la majorité à la précédente mandature", mais Émile MEUNIER les a quittés, parce qu'il ne les supportait plus. Il n'était plus d'accord avec leur politique ! C'est vrai ! Il est donc venu avec nous pour dire : "J'en ai marre de l'hypocrisie. J'en ai marre de l'inaction climatique d'Anne HIDALGO et de sa majorité. Je veux être avec La France insoumise, parce qu'il est temps de passer à l'action", et il a créé les Verts populaires. C'est comme cela que désormais, vous avez la possibilité, vous, les écologistes, d'être avec des gens qui sont pour l'action écologique, et non pour l'inaction.

Sur ce, merci, Monsieur le Maire, pour ce temps de parole supplémentaire, et nous retirons le scrutin public.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nous maintiendrons la capacité d'avoir des scrutins publics, mais dans les conditions prévues par le C.G.C.T., comme partout, dans les autres collectivités.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 197 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 197 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 198 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 198 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 199 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 199 est repoussée.

L'amendement n° 200. Ce sont toujours des amendements NPP.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 200 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 200 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 201 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 201 est repoussée.

Mes chers collègues, je vous propose d'abord de vous prononcer sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026, projet de délibération DFA 21-1°, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2026 DFA 26 des 15, 16 et 17 juillet 2026 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2025 DFA 68-1 des 16, 17, 18, et 19 décembre 2025 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2026 ;

Vu la délibération 2026 DFA 20 des 16, 17, 18 et 19 juin 2026 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2025 ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

- à la somme de -165.793.110,71 euros en dépenses pour ce qui concerne les autorisations de programme, soit un total net post budget supplémentaire de 7.522.608.698,32 euros, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme) ;

- à la somme de 143.911.240,89 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, ce qui porte les crédits votés à 2.482.789.694,89 euros.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 3 : Le montant de l'autorisation d'emprunt demeure inchangé et s'établit à 657.973.428,00 euros."

(Voir annexe n° 7).

Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris, le projet de délibération DFA 21-1°.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est adopté. (2026, DFA 21-1°).

Après l'investissement, le fonctionnement. C'est le projet de délibération DFA 21-2°, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je vous propose donc de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris, le projet de délibération DFA 21-2°, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2026 DFA 26 des 15, 16 et 17 juillet 2026 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2025 DFA 68-2 des 16, 17, 18, et 19 décembre 2025 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2026 ;

Vu la délibération 2026 DFA 20 des 16, 17, 18 et 19 juin 2026 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2025 ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 99.719.230,13 euros.

- Recettes : 99.719.230,13 euros.

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération, ce qui porte le montant des crédits votés à 10.398.313.321,13 euros en dépenses et en recettes.

(Voir annexe n° 8).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel."

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est adopté. (2026, DFA 21-2°).

Nous avons le budget supplémentaire des états spéciaux. Nous commençons par les transports automobiles municipaux pour l'exercice 2026.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DILT 12).

Nous avons le budget supplémentaire emploi pour 2026, le projet de délibération DFA 27.

Nous avons tout d'abord un amendement n° 14 du groupe Communiste de Paris.

Est-il maintenu ? Non.

L'amendement n° 15 du groupe Communiste de Paris, est-il maintenu ? Non.

Le n° 16, c'est un vœu, avec un avis favorable et une proposition d'amendement formulée par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 138).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 202 déposée par le groupe Nouveau Pais Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 202 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 203 déposée par le groupe Nouveau Pais Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 203 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 204 déposée par le groupe Nouveau Pais Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 204 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 27. Il s'agit du budget supplémentaire, volet emploi.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFA 27).

Nous passons au vote du budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 23).

Nous continuons par le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2026.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 24).

Je propose de vous prononcer sur le budget supplémentaire de l'exercice 2026 de l'A.S.E., l'Aide sociale à l'enfance. C'est le projet de délibération DSOL 67.

Il y a un vœu n° 17 du groupe Nouveau Paris Populaire. Est-il maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 67).

Nous passons au budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police, pour l'exercice 2026. Il s'agit du projet de délibération PP 39. J'ai une demande de droit de vote dissocié par le groupe Ecologiste et Social de Paris sur le budget de la Préfecture de police, en distinguant le chapitre 901-2 en investissement et le chapitre 931-2 en fonctionnement.

Est-ce que je suis clair, dans mes consignes ? Je mets aux voix l'investissement et le fonctionnement en deux temps.

Je fais d'abord le chapitre investissement. C'est le 901-2, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce chapitre.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le chapitre 901-2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 931-2, qui est le budget de fonctionnement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le chapitre 931-2 est adopté.

Je mets enfin aux voix le budget spécial supplémentaire 2026 de la P.P. Il s'agit du PP 39… Non, c'est bon, puisqu'on l'a fait en deux fois.

Nous avons terminé avec l'exercice du budget supplémentaire…

C'est pour cela que je voulais être clair. Il y a deux votes distincts entre le 901-2 en investissement et le 931-2 en fonctionnement.

Oui. C'est pour cela que j'ai le budget supplémentaire 2026 PP 39, à l'exception de ce que nous venons déjà de voter. Comme je voyais tout le monde voter la même chose, je me disais : "Bizarre de demander un vote dissocié". Je trouvais cela pratique…

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 39 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 39).

Nous en avons terminé avec l'examen du budget supplémentaire.

2026 DDCT 147 - Adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la reconnaissance des pétitions citoyennes en ligne dans le cadre de l'initiative citoyenne prévue par le règlement intérieur du Conseil de Paris.

2026 DDCT 148 - Création des commissions thématiques du Conseil de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose que nous enchaînions, parce que nous avons encore un sujet important, qui est l'adoption du règlement intérieur du Conseil de Paris pour la nouvelle mandature. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé, avec des temps de parole définis.

Qu'il me soit permis, je sais que cela a demandé énormément de travail pour tous les groupes. Je tiens évidemment à remercier en particulier Maxime DES GAYETS, les membres de l'Exécutif et mon cabinet, permettant à tous les groupes de réfléchir à une façon optimisée, démocratique et efficace d'organiser nos débats.

Pour commencer, la parole est à M. Jérôme STERKERS.

M. Jérôme STERKERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le règlement intérieur qui nous est proposé aujourd'hui n'est pas un projet de délibération comme les autres. Il fixe les règles selon lesquelles nous allons débattre tout au long de cette mandature. Il organise le fonctionnement de notre Assemblée, le contrôle de l'action de l'Exécutif, le droit de proposition des groupes, et plus largement, la vie démocratique du Conseil de Paris pour les six années qui viennent.

C'est pourquoi notre groupe a fait le choix de participer de manière constructive aux travaux de la Commission du règlement intérieur. Nous avons formulé des propositions, obtenu plusieurs avancées, mais aussi, exprimé des désaccords. Une idée simple a guidé notre démarche : nous partageons l'objectif de fluidifier le débat. Personne ne souhaite des séances interminables, des procédures inutilement complexes, ou des règles trop contraignantes, mais cette nécessaire simplification ne pouvait pas se faire au détriment des droits de l'opposition, dont le règlement intérieur est aussi et d'abord le protecteur.

C'est une équation difficile qui imposait à chacun de faire des concessions. C'est pourquoi nous avons défendu le principe suivant : si l'opposition accepte de réduire certains temps d'intervention, le nombre des vœux, ou de simplifier certaines procédures, il est légitime que la majorité et l'Exécutif consentent eux aussi un effort comparable. C'est à cette condition que les nouvelles règles peuvent être perçues comme équilibrées et acceptées par tous.

Dans cet esprit, je veux d'abord saluer plusieurs évolutions positives. Je pense aux dispositions qui prennent mieux en compte les problématiques liées au handicap, les contraintes liées à la parentalité, ou à certaines situations personnelles.

Je veux également saluer la possibilité, désormais actée, de réunir les commissions en vidéoconférences, ainsi que l'engagement de l'Exécutif de conserver le modèle mixte qui prévalait depuis 2020. C'est une modernisation bienvenue.

La fusion du quota des vœux rattachés et non rattachés, ainsi que leur limitation globale, préserve leur fonction tribunitienne, tout en évitant les abus trop souvent constatés, qu'il s'agisse des cavaliers, ou de vœux sans liens avec les compétences de notre Assemblée.

La nouvelle répartition des temps garantit également l'expression de chacun, tout en limitant les répétitions. C'est un effort partagé avec l'Exécutif, auquel il appartiendra de le faire respecter par ses membres. Nous y serons attentifs.

Pour autant, plusieurs réserves demeurent. La première concerne les commissions. Les choix parfois baroques, Monsieur le Maire, que vous avez faits dans l'attribution des délégations conduisent, en effet, à créer deux commissions particulièrement denses : la 5e, et surtout, la 1ère. Celle-ci traitera donc des finances, des R.H., du dialogue social, de la gouvernance, des assemblées, de la sécurité, des relations avec les arrondissements, du Grand Paris, de l'aide aux victimes, des grands projets, de l'évaluation des politiques publiques, de la résilience, et, comble de l'ironie, de la simplification. Nous exprimons donc de sérieuses réserves sur cette organisation.

Nous regrettons également que notre proposition visant à limiter le nombre de débats organisés à l'initiative de l'Exécutif n'ait pas été retenue, non pas parce que nous voulions moins de débats, mais parce que nous voulons un ordre du jour plus lisible. À force d'empiler débats organisés, communications, présentations, séquences citoyennes et temps protocolaires, le déroulé de nos séances finit par être mité. Il perd en lisibilité. Il perd en fluidité, et les délibérations en deviennent parfois presque accessoires. Il est nécessaire qu'un véritable travail de rationalisation de l'ordre du jour soit engagé au plus vite.

Dans le même esprit, nous avons été nombreux à constater que l'outil ODS et notre système de vote accusent leur âge. Il est temps que la réflexion entamée à ce sujet depuis cinq ans aboutisse.

Enfin, je veux dire un mot de l'organisation générale de nos séances. Vous avez fait le choix, Monsieur le Maire, d'augmenter le nombre de Conseils de Paris. Nous pensions que cela permettrait de densifier nos sessions. Force est de constater que c'est exactement l'inverse qui se produit. Les Conseils demeurent aussi longs, voire plus longs que lors de la précédente mandature, qui détenait déjà pourtant un record en la matière.

A quoi bon multiplier les séances si chacune continue de durer quatre ou cinq jours ? A ce rythme, nous pourrons bientôt annoncer le retour des Six jours de Paris, mais, hélas, ce ne sera pas à Bercy, mais à l'Hôtel de Ville ! Je précise, d'ailleurs, que nous préférerons toujours poursuivre nos séances en soirée, plutôt que d'étaler les débats sur quatre ou cinq journées. Aucune autre grande collectivité territoriale ne fonctionne de cette manière. Ce n'est satisfaisant pour personne, ni pour la qualité de nos débats.

Mes chers collègues, moderniser notre Conseil, ce n'est pas seulement modifier quelques articles du règlement intérieur. C'est aussi faire le choix d'une organisation plus cohérente, plus efficace, et plus respectueuse de la qualité du débat démocratique. C'est cet équilibre que nous avons défendu tout au long de nos travaux. C'est dans cet esprit que nous voterons ce règlement intérieur.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je partage votre avis. Nous pensions qu'augmenter le nombre de séances en réduirait la durée, et pas du tout. Donnez de l'espace, et on remplit l'espace, comme on dit. On peut toujours apprendre…

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Nous sommes aujourd'hui amenés à adopter le nouveau règlement intérieur du Conseil de Paris. Je voudrais d'abord saluer la méthode qui a présidé à son élaboration, notamment, Maxime

DES GAYETS, qui a parfaitement joué son rôle de président. Les échanges ont été nourris. Il y a naturellement eu des désaccords, mais ils se sont déroulés dans un esprit d'écoute et de dialogue. Chacun est venu avec ses propositions, mais aussi avec la volonté commune d'améliorer le fonctionnement de notre Assemblée. Au fond, nous poursuivons tous le même objectif : rendre le Conseil de Paris plus lisible, plus efficace, et plus audible, notamment pour les Parisiens qui suivent nos débats.

Il nous fallait tout d'abord actualiser notre règlement, compte tenu de nouvelles règles législatives ou réglementaires intervenues ces dernières années. Je pense tout particulièrement à la question des conflits d'intérêts, qui fait l'objet, à juste titre, d'un article spécifique. A cet égard, nous devrions nous appuyer plus sur les travaux de "France urbaine", pour que la Ville mette en place une aide au déport, à l'instar de ce qui existe dans plusieurs grandes villes, et ce d'autant plus que nous faisons des déclarations d'intérêts sur une base obligatoire ou facultative, auprès de la commission déontologie de la Ville. Je pense également à la création de la Conférence des maires, issue de la loi P.L.M., qui devra jouer un rôle effectif et central dans cette nouvelle mandature.

De manière générale, je crois que nous avons trouvé plusieurs points d'équilibre, même si d'autres auraient pu être améliorés. Nous avons su concilier l'exigence d'un engagement fort des Conseillers de Paris, avec les réalités de l'exercice du mandat d'aujourd'hui. C'est dans cet esprit que nous avons défendu le maintien de la visioconférence pour les réunions de commissions. Certains souhaitaient la supprimer. Nous avons collectivement trouvé une solution équilibrée, qui préserve la qualité des travaux, tout en tenant compte des nouvelles modalités d'exercice du Conseil.

Par ailleurs, les dispositifs relatifs aux temps de parole devraient permettre d'améliorer la lisibilité de nos débats, pour les Parisiens et Parisiennes, tout en garantissant la qualité des échanges et le respect des droits de l'opposition. En contrepartie, je voudrais le rappeler, il est vraiment indispensable que l'Exécutif s'inscrive dans la même logique d'effort et de responsabilité dans ses prises de parole.

Pour autant, à l'instar des débats organisés par l'Exécutif, nous aurions souhaité que les débats organisés à l'initiative d'un groupe puissent bénéficier d'un temps de parole renforcé, par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Nous l'avions évoqué en commission, cher Maxime.

Je voulais également souligner l'intérêt, à juste titre, d'intégrer dans le règlement intérieur des dispositifs concernant la démocratie locale. Je fais référence à l'assemblée citoyenne, ou encore, aux initiatives citoyennes, en vue d'un référendum local, ou d'une consultation des électeurs. Ce sont des dispositions bienvenues.

Je souhaite également saluer la création d'une Commission des dénominations, qui permettra d'examiner avec davantage de cohérence les propositions de plaques mémorielles et de dénominations de l'espace public. Je crois que c'est également quelque chose d'important.

Cependant, un règlement intérieur ne vaut que s'il est respecté par tous, évidemment. Or, nous ne pouvons ignorer une difficulté récurrente de notre fonctionnement. Les rappels au règlement se multiplient au fil des séances, parce que les règles ne sont pas toujours appliquées. Nous continuons trop souvent à recevoir des projets de délibération, des communications, des documents complémentaires, hors des délais raisonnables, ce qui ne permet pas un travail d'analyse sérieux. Nous voyons également apparaître des projets de rattachement de délibérations à des débats, sans qu'ils n'aient été évoqués au préalable en conférence des présidents. Je pense, notamment, au projet de délibération sur la gratuité des cantines scolaires, rattaché à la communication sur les solidarités, ou au projet de création des directeurs du périscolaire à la Ville de Paris, rattaché au débat sur la convention citoyenne.

Si nous nous imposons des règles plus exigeantes collectivement, elles doivent s'appliquer à tous, y compris à l'Exécutif. Ce règlement intérieur modernise utilement le fonctionnement de notre Assemblée, même s'il pourra encore évoluer à plus long terme. Il faudra sans doute réfléchir à une réflexion plus large. Je pense, notamment, à la création, si le législateur le permet un jour, d'une commission permanente, à l'image de ce qui existe dans les conseils régionaux, ou départementaux. Une telle évolution permettrait de déléguer certaines décisions techniques et de consacrer davantage de temps en séance aux grands débats qui intéressent les Parisiennes et Parisiens.

Nous aurions pu profiter du débat, justement, sur la suppression du Département de Paris, et la fusion avec la Ville de Paris, qui a créé, finalement, une collectivité à statut particulier, pour envisager une commission permanente. Ce point était notamment porté par notre collègue Philippe GOUJON, maire du 15e, quand il était député.

Il nous appartient désormais de faire vivre ce règlement dans un esprit de responsabilité, de respect mutuel, et d'exemplarité, car la qualité de notre démocratie locale ne dépend pas seulement des règles que nous écrivons, mais de la manière dont nous les appliquons collectivement, séance après séance, car un règlement intérieur ne doit pas seulement organiser le débat, il doit aussi et va évoluer avec son temps, répondre aux vœux du XXIe siècle. Evidemment, nous voterons ce projet de règlement.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, c'est une révision qui est très intéressante. Moi, je dis : on est dans un moment qui est l'heure de vérité. C'est le moment de vérité avec Emmanuel GRÉGOIRE, que ce soit sur le budget, mais aussi sur cette révision du règlement intérieur. Vous savez, Monsieur le Maire, cela y est, on a compris. On va finir par regretter Anne HIDALGO, puisqu'avec elle, il y avait plus de démocratie et dans les conseils d'arrondissement, et dans le Conseil de Paris, puisqu'il faut que les gens comprennent qu'alors que vous faites réviser le règlement intérieur du Conseil de Paris, il se passe la même chose dans les conseils d'arrondissement. Je vais y revenir.

Moi, je pense que vous êtes en train de préparer le tableau d'un maire autocrate. Oui, j'y vais fort, et je vais vous dire pourquoi. Quand vous avez un Maire qui décide de former son cabinet avec plus de 30 Conseillers, dont chacun est chargé de suivre à la culotte un adjoint au maire, et vous le savez, une espèce d'Exécutif bis, qui a le pouvoir, réellement, que vous avez plus d'une trentaine d'adjoints au maire qui se partagent une seule direction, par exemple les affaires sociales, il y a six ou sept adjoints au maire, pour une directrice, la pauvre… J'espère qu'elle les supporte et qu'elle s'en sort.

Vous avez cette fragmentation des délégations, et vous avez, par ailleurs, une inspection générale de la Ville de Paris qui, depuis deux ans, ne fait plus rien, en tout cas rien de public. On n'a pas de rapport public, pas de communication sur ce sujet, avec du "recasage", en effet. Il a raison. Mon camarade Émile MEUNIER me rappelle comment vous avez recasé des gens de la sorte, pour vous assurer d'avoir la main sur l'inspection générale de la Ville de Paris. Vous muselez, vous mettez sous contrôle votre majorité, votre Exécutif. Vous mettez sous contrôle, maintenant, votre opposition, en la faisant taire.

Moi, je sais que la révision est une révision anti-L.F.I. Soyons clairs. On vous dérange. On vient d'arriver. Cela allait très bien pendant 25 ans. La droite et le P.S. ensemble, on se renvoyait la petite balle, ainsi, et derrière, on négociait des petits arrangements entre amis, pour tel ou tel arrondissement. Très bien. C'est votre affaire. Ce n'est pas la nôtre. On arrive, on vous dérange. Vous vous êtes mis d'accord, droite et majorité P.S., pour faire cette révision du règlement, pour faire taire les nouveaux arrivés, La France insoumise. Vous nous faites taire ici, au Conseil de Paris, et dans les conseils d'arrondissement. Tous, sauf, pour le moment, Lucie CASTETS et David BELLIARD, j'espère que vous ne céderez pas aux pressions, tous ont fait des révisions du règlement intérieur pour nous faire taire.

Diminuer notre droit d'amendement, diminuer notre droit de déposer des vœux, diminuer notre temps de parole, tout faire pour nous faire taire, mais vous n'allez pas nous faire taire, Monsieur GRÉGOIRE ! Vous vous trompez ! Vous voyez, vous, vous êtes le "Maire Instagram", qui passe sa vie à faire de jolies images sur le canal Saint-Martin. Vous allez découvrir le Nouveau Paris populaire, capable d'aller sur les réseaux sociaux, de déployer sa force de frappe militante sur les réseaux sociaux, pour vous faire savoir ce qui ne va pas dans cette Mairie, et ce qui ne fonctionne pas.

Vous riez, c'est parfait. J'adore voir les gens rire comme cela, parce que vous êtes très contents d'essayer de nous faire taire. Vous n'y arriverez pas, ni ici, d'ailleurs, ni dehors. Il y aura autant de temps de parole. Nous en profiterons systématiquement. Nous ne laisserons pas une minute de silence. Nous continuerons de faire notre travail, malgré tous les efforts que vous pouvez faire pour nous faire taire.

Ce règlement intérieur pose aussi un problème pour les citoyens. Cela, on va le voir. Vous n'avez acté aucune avancée démocratique pour les citoyens. C'est-à-dire que vous prétendez être proches des gens, mais surtout, surtout, les petits droits que vous leur accordez de pouvoir vous interpeller sont sous votre contrôle. Vous refusez l'automaticité de la transmission des vœux par les conseils de quartier. On sait que dans le 20e, par exemple, il n'est même plus possible, pour les conseils de quartier, de transmettre des vœux.

Vous faites en sorte que les citoyens ne puissent pas être présents ici. Les citoyens, vous les aimez sous cloche, vous les aimez sur vos vidéos, mais vous ne voulez surtout pas qu'ils puissent avoir un droit de pétition, qu'on puisse être saisis pour un droit de pétition, qu'il puisse y avoir une possibilité de référendum d'initiative locale, qui se traduirait ici, dans cette Mairie, ou peut-être au moins une fois par an. C'est le sens de nos amendements. Les citoyens pourraient poser un sujet pour que l'on en discute et qu'on en débatte.

Il n'y a pas seulement l'opposition, que vous voulez contrôler et faire taire. Il y a aussi et surtout les citoyens, que vous ne voulez pas voir venir vous déranger. Ce qu'il va se passer, ce sont des manifestations devant cette Mairie, par les citoyens. Moi, je leur dis : la seule façon de se faire entendre, et pas de se faire moquer comme vous le faites, par Emmanuel GRÉGOIRE et son Exécutif, si sûr de lui, ce sera de venir manifester. Vous pourrez compter sur nous, à la fois pour relayer vos revendications, relayer votre parole, et empêcher ce Maire, qui se la joue "cool" sur les réseaux sociaux… Mais en réalité, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, vous êtes bien pire qu'Anne HIDALGO. Sur tout ce que l'on pouvait reprocher à Anne HIDALGO, finalement, vous êtes pire qu'elle.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas une insulte, Mme CHIKIROU… Merci beaucoup.

Madame CHIKIROU, accusez-moi d'autocrate, après tout, vous avez le droit, mais enfin, comme la presse fait état de vos qualités managériales, de votre douceur avec vos collaborateurs… J'imagine, j'imaginais… C'est "Monsieur le Maire", Madame CHIKIROU, "Monsieur le Maire", pas "Emmanuel".

Madame Séverine de COMPREIGNAC, c'est à vous.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame CHIKIROU, chacun son tour !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame Séverine de COMPREIGNAC, c'est à vous.

Allez-y. On s'habitue…

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Je peux ? Merci…

C'est à moi, Madame CHIKIROU. Ce n'est pas à vous.

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, après quelques réunions, quelques papiers échangés, vous nous proposez aujourd'hui d'adopter le nouveau règlement intérieur de cette mandature. Je ne vais pas tout reprendre, mais énoncer quelques idées simples.

D'abord, remercier Maxime DES GAYETS d'avoir mené ces travaux, et surtout, d'avoir mis en œuvre un véritable esprit de consensus. Bien sûr, un consensus, cela ne veut pas dire que tout va à tout le monde, mais au moins, il me semble que chacun a pu s'exprimer, et chacun a été écouté, à défaut d'être toujours entendu, d'ailleurs.

Tout ne va pas, mais globalement, il y a de vrais progrès par rapport au règlement intérieur précédent. Les deux priorités du groupe Paris au centre étaient simples : respecter les droits de l'opposition, ce qui me semble acquis, et redonner de la visibilité à nos débats, ce qui est loin d'être gagné.

Sur ce sujet, on est passé, comme le disait notre ami Jérôme STERKERS tout à l'heure, on est passé à 20 ans de Conseils d'1 à 2 journées tous les 2 ou 3 mois, à des Conseils de 4 jours. Désormais, nous en sommes à un Conseil par mois, ce que je trouve très bien, mieux que de se retrouver une fois tous les deux ou trois mois, mais cela y est, ils durent déjà quatre jours, et on n'a pas encore tout vu, je pense… Sincèrement, avec tout le respect que j'ai pour l'administration et la majorité de ce Conseil, je ne comprends pas comment on en arrive là. De grandes régions qui gèrent des milliards, comme nous, voire davantage, se réunissent une fois par mois, quelquefois une demi-journée supplémentaire, quand c'est le moment du budget. Je crois que cela demande un autre travail que celui du règlement intérieur, mais cela mérite réflexion.

Concrètement, sur le règlement, les choses ont avancé. Sur la rationalisation des échanges au sein de notre Conseil, d'abord, je crois que l'on y arrive à peu près. Pour les projets de délibération, la désignation d'un orateur principal et la possibilité d'expression d'autres membres du groupe pour un temps plus court, c'est bien plus intéressant pour les Parisiens, me semble-t-il, quoi qu'en pense Mme CHIKIROU.

Cette rationalisation passe aussi par la limitation de l'expression de l'Exécutif, qui, au mandat précédent, débordait largement d'un temps raisonnable, toujours à la gloire du Maire, et au grand mépris de l'opposition. C'était très difficile à supporter. J'espère que cela ne reviendra pas.

Je regrette, sur ce sujet, que l'on n'ait pas adopté ma proposition, celle de se limiter à un débat par Conseil, hors débats obligatoires. J'espère, Monsieur le Maire, que vous saurez vous autolimiter.

La question des vœux, aussi, était importante. Il me semble qu'à un moment donné, les vœux doivent représenter les priorités politiques d'un groupe. Quand on arrive à en faire presque 50 par Conseil pour un seul groupe, on ne sait plus très bien de quoi on parle, et on noie tous les débats. La solution trouvée n'est pas optimale, mais nous avons progressé, par rapport à l'existant.

En revanche, j'ai échoué à vous convaincre de mettre en place une forme de recevabilité des vœux, pour s'assurer qu'ils sont conformes à l'objet de la collectivité, et qu'ils n'ont pas déjà été présentés dans les 6 ou 12 derniers mois, mais il vous est bien sûr loisible, Monsieur le Maire, de le faire.

Il y a aussi, enfin, la question sensible des commissions, pour lesquelles nous avons eu des débats infinis sur la question du présentiel, ou de la "visio", en œuvre depuis 2020. Je voudrais m'arrêter une minute sur ce sujet. Notre collègue M. MEUNIER n'a cessé de nous rappeler que nous étions très bien indemnisés, c'est tout à fait vrai, et donc, que nous n'avions pas le droit d'exiger des séances de Conseil plus courtes, ou des commissions en "visio", sauf que cela n'a rien à voir. La seule question qui vaille, c'est l'utilité et la visibilité des débats.

Moi, je veux bien traverser tout Paris pour aller en commission. Encore faut-il que celle-ci ait le moindre intérêt et je pense ne pas être la seule à penser cela. La semaine dernière, traversée de Paris avec les températures que l'on connaît, 35 minutes de commission, avec un président absent, un maire adjoint absent, et une seule question pour alimenter les débats, la mienne, pour laquelle j'ai reçu la réponse suivante : les services m'ont dit que c'était mieux. Je veux bien traverser tout Paris, mais pour quelque chose qui a de l'intérêt.

Il y a un point sur lequel nous n'avons pas avancé, qui est une réminiscence du début de mon premier mandat. C'est l'aspect totalement figé de nos débats. Pas de réponses possibles, nous avons sauvé le droit de réplique pour les questions d'actualité, et pas d'interactions dans les débats, et je le regrette.

Enfin, je voudrais terminer sur un aspect qui concerne les petits groupes, et ceux de l'opposition, en particulier, les moyens financiers mentionnés dans le règlement intérieur. Ils devraient quasiment être inversement

proportionnels à la taille des groupes, ou au moins, avec une structure de base plus juste. Pour cela, il faudrait que le principal groupe de la majorité accepte quelques sacrifices. Je comprends qu'ils n'y sont pas prêts, parce que le nombre de projets de délibération est le même pour la majorité et l'opposition, et que les moyens humains et techniques sont très différents. Voilà, Monsieur le Maire, ce qui pourrait constituer une véritable avancée pour notre Capitale, un plus grand respect des oppositions.

Notre groupe votera donc ce règlement intérieur, qui n'est pas idéal, selon notre point de vue, mais qui a le mérite de faire quelques bonnes avancées.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Dominique KIELEMOËS est absente, parce qu'elle avait une contrainte familiale, et je crois que la question que vous avez formulée ne lui a pas été transmise, mais elle y répondra, j'en suis certain, avec beaucoup de plaisir, après.

Jérôme COUMET, Monsieur le Président ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la révision d'un règlement intérieur est toujours un exercice particulier. Il ne s'agit pas de défendre un projet politique de majorité, et c'est bien normal. Il s'agit de fixer les règles du débat démocratique, et à ce titre, chacune et chacun, en tout cas, la grande majorité des élus, doit pouvoir s'y retrouver. Je constate, à écouter les différentes interventions, que tel me semble être le cas.

C'est en tout cas dans cet esprit que nous avons travaillé. Notre groupe n'a jamais considéré que ce texte devait être celui de la majorité contre les oppositions. Nous avons cherché le dialogue, fait évoluer plusieurs dispositifs, et recherché, chaque fois que possible, le consensus. Je veux d'ailleurs saluer, comme d'autres l'ont fait, le travail conduit par Maxime DES GAYETS, qui a animé cette révision avec beaucoup de disponibilité, d'écoute, et un véritable esprit de compromis.

Cette révision répond d'abord à une réalité institutionnelle. Le Code général des collectivités territoriales n'a pas été pensé pour une collectivité comme Paris, qui est à la fois commune, Département et Capitale, et par conséquent, rassemble une Assemblée de 163 Conseillers. Il n'empêche, même si nous avons dû travailler dans le respect du cadre fixé par le législateur, et en intégrant toutes les évolutions récentes du droit, nous avons essayé d'avancer. Ce règlement apporte donc plusieurs avancées concrètes.

D'abord, il permet de mieux organiser les séances, dont chacun convient qu'elles sont devenues trop longues, sans corseter le débat, mais en lui redonnant de la force et de la lisibilité. Chaque groupe pourra désigner un orateur principal, tandis que les autres interventions seront resserrées pour éviter les répétitions, et cet effort de concision concernera aussi l'Exécutif.

Aussi, permettez-moi de rappeler qu'un droit démocratique n'est pas affaibli parce que son usage est organisé. Il est au contraire renforcé lorsqu'il ne peut plus être noyé dans le détournement de procédures. C'est le sens de l'encadrement des rappels au règlement abusifs, des suspensions de séance, des scrutins publics, du nombre de vœux et des délais de dépôt des amendements, car, oui, un amendement déposé au dernier moment permet peut-être un effet de manche, mais un amendement déposé suffisamment tôt pour pouvoir l'examiner peut devenir une décision applicable. Nous faisons le choix de l'efficacité, plutôt que de la mise en scène, du fond, plutôt que de la forme.

Ce nouveau règlement donne également une place plus claire et plus cohérente à la participation citoyenne. Là où les dispositifs étaient auparavant dispersés, ils sont désormais regroupés dans un titre qui organise un véritable parcours démocratique, et d'ailleurs, nous devrons l'affirmer dans les mois qui viennent.

Enfin, il améliore également les conditions d'exercice de nos mandats. Je pense à la Conférence des maires, aux nouvelles possibilités de visioconférences pour les commissions, à la prise en compte des élus en situation de handicap, au droit à la formation, ou encore, au renforcement de la prévention des conflits d'intérêts.

Notre responsabilité est donc de préserver notre équilibre, et je sais déjà ce qui pourrait nous être reproché, mais finalement, je vois que c'est très limité. Certains disent que nous ne sommes pas allés assez loin, et puis les autres, quelques-uns, disent que nous sommes allés trop loin, et c'est peut-être le signe que nous avons trouvé le bon chemin.

D'ailleurs, je veux ici saluer le climat général de notre commission, à part, peut-être, effectivement, un groupe, que vous reconnaissez par ses vociférations, et donc, je voudrais dire à Mme Sophia CHIKIROU, qui s'exprime bruyamment, que quand tout le monde est pour, elle est contre, contre tout, toujours tout, et je ne pense pas que ce soit cela, la démocratie. La démocratie, c'est écouter les autres.

En tout cas, c'est cette voie du compromis, du respect du pluralisme, de l'efficacité démocratique, que notre groupe assumera pleinement en votant ce règlement intérieur, car il ne cherche pas à réduire le débat, il cherche à lui rendre toute son utilité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Président DURAND ?

M. Guillaume DURAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, me joindre aux remerciements à Maxime DES GAYETS, à son cabinet, ou aux personnes des services de la Séance, qui ont travaillé à la rédaction de ce règlement. C'est toujours compliqué d'arriver aux bonnes formulations, et je pense que de ce point de vue, le travail a été fait avec précision, et va nous permettre d'avoir un règlement qui est plus efficace et plus opérationnel.

Quelques points particuliers que nous souhaitions mettre en exergue. D'abord, la participation citoyenne, le fait d'avoir ajouté de nouveaux dispositifs, par exemple, celui d'un référendum d'initiative citoyenne. Je crois que c'était une revendication d'un certain groupe politique de cette Assemblée qui n'a pas été mentionnée, mais désormais, s'il y a suffisamment d'électrices et d'électeurs qui se rassemblent, alors, il sera proposé au Conseil de Paris d'organiser un référendum sur le sujet proposé par ces habitantes et ces habitants.

Plus largement, je pense que le droit de pétition a été renforcé. Il faudra encore mieux travailler pour publiciser ce droit, afin que les citoyennes et citoyens qui souhaitent déposer une pétition soient mieux accompagnés, et que ce dispositif soit mieux connu.

Mon collègue Jérôme COUMET parlait de ceux qui pensaient que nous n'allions pas assez loin. Pour être très franc, de notre côté, nous pensions que nous pouvions aller davantage dans le raccourcissement de nos Conseils, et travailler sur la réduction du nombre de vœux, mais nous avons consenti, effectivement, au compromis. Il y a donc des avancées sur ce sujet, et nous pourrons toujours contribuer à compléter l'ordre du jour, puisque nous pourrons toujours disposer de 163 vœux supplémentaires, ce qui permet, je le crois, d'aborder suffisamment de sujets d'actualité dans le cadre de nos séances.

Quelques mots aussi sur la police de l'Assemblée. Je pense que nous avons une démonstration, depuis ce matin, de pourquoi nous avions besoin d'un règlement intérieur supplémentaire. Je voudrais le dire assez calmement, le Conseil de Paris n'est pas un théâtre. Ce n'est pas non plus l'annexe d'Instagram. Ce n'est pas un studio de tournage, et les paroles qui sont prononcées au micro et en séance sont les seules paroles qui comptent. Ce qui se passe en dehors des micros ne fait pas partie du folklore du Conseil de Paris.

Depuis que je suis arrivé dans cette instance, je suis sidéré du brouhaha souvent permanent, des invectives hors micro, des rappels au règlement, et des invectives hors prises de parole. Je pense que le règlement que nous écrivons et l'engagement qui a été pris, notamment de la part de l'Exécutif, d'avoir une police de l'Assemblée qui soit plus "ferme", j'emploierai le mot, est de nature à apaiser nos débats.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excusez-moi. Je demande une interruption de séance, Mme CHIKIROU recommence à filmer notre séance en direct. Interruption de séance.

(La séance, suspendue à seize heures trente-six minutes, est reprise à seize heures trente-sept minutes).

M. Guillaume DURAND. - Comme je le disais, seuls les propos tenus au micro l'importent, donc les commentaires hors cadre sur des caméras ou des réels Instagram nous importent peu. Ce n'est pas l'objet de ce Conseil.

Je voudrais à nouveau saluer le travail qui a été fait. Je crois qu'effectivement, il y a un amendement supplémentaire qui a été déposé pour interdire les captations en séance. Nos séances sont retransmises en direct au public. Ce n'est pas le cas de tous les conseils, d'ailleurs, dans d'autres villes de France. Je pense que nous faisons beaucoup d'efforts sur le sujet. Il faut que cela puisse continuer ainsi.

Enfin, un dernier mot sur les commissions. Je pense que l'on est toutes et tous d'accord pour se dire que nos commissions doivent regagner en intérêt. C'est l'objet d'un certain nombre de dispositions qui ont été prises, notamment la possibilité, pour le bureau des commissions, d'organiser des réunions en dehors de l'ordre du jour du Conseil, pour davantage d'auditions et de travail de fond, et j'espère que toutes et tous auront l'envie, désormais, de venir en commission, et peut-être même de se dire que finalement, le présentiel, c'était la meilleure des modalités.

C'est pourquoi nous voterons ce règlement intérieur des deux mains.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci à toutes et tous pour le travail qui a été fait sur le règlement intérieur, on le sait, un travail pas toujours facile. Il y a comme un écho, en fait. A chaque fois, que je parle, vous parlez, quand je m'arrête, vous arrêtez de parler ? D'accord. Très bien…

Je souhaitais effectivement m'attacher, dans la continuité des propos de mon collègue, à quelques avancées sur le règlement intérieur, portées par notre groupe, notamment concernant la police de l'Assemblée.

Sur une première chose, tout d'abord, la possibilité nouvelle, inscrite, je l'espère, de sanctionner les comportements sexistes, racistes, homophobes, et plus largement, portant atteinte à la dignité des personnes. Prévues à l'article 12 du nouveau règlement intérieur, les sanctions peuvent être : un rappel à l'ordre, un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, un retrait temporaire de parole, ou l'exclusion de l'hémicycle pouvant aller jusqu'à une demi-journée.

A la fois, nous saluons cette avancée d'inscription dans le règlement intérieur, à la fois, nous nous désolons qu'en 2026, nous soyons obligés de venir inscrire dans le règlement intérieur du Conseil de Paris, qu'il ne faut pas tenir des propos sexistes, racistes, homophobes, ou discriminants, de manière générale.

Si nous en sommes arrivés à vouloir que non seulement, ce soit inscrit dans notre règlement, mais qu'en plus, il puisse y avoir des sanctions, c'est parce que malheureusement, nous avons observé, Conseil après Conseil, en particulier depuis le début de cette mandature, une hausse des propos sexistes. Nous en avons eu encore la preuve ce matin. Quand une femme prend la parole, "a fortiori", quand une femme racisée prend la parole, elle est systématiquement interrompue. Elle est systématiquement chahutée dans son propos et elle ne peut pas aller jusqu'au bout de sa prise de parole, et c'est une honte absolue qu'une femme, lorsqu'elle est au micro, lorsqu'elle est en train de prendre la parole, soit systématiquement interrompue.

Cependant, malheureusement, le sexisme n'est pas l'apanage de nos collègues masculins, et tous les propos sexistes, d'où qu'ils viennent, doivent être sanctionnés, les propos sexistes, mais aussi, les propos virilistes, parce que quand on entend à longueur de Conseil, des "Il n'a pas de "couilles"", "ça nous casse les "couilles"", cela aussi, cela n'a pas de place dans notre hémicycle. Cela n'a pas de place dans la bouche des élus. Les propos sexistes, ou les propos virilistes, n'ont aucune place dans cet hémicycle, et nous ne les tolérerons pas.

Au micro… Chers collègues, cela vous fait rire, mais c'est pourtant la réalité de ce que l'on entend, au micro, ou hors micro. Au micro, nous ne les tolérerons pas, mais nous ne les tolérerons pas non plus hors micro. Ces propos, nous ne les tolérerons pas non plus, parce que nous avons observé que certains et certaines ont du mal à accepter, visiblement, lorsqu'une femme, par exemple, préside la séance et qu'elle est, là aussi, systématiquement chahutée, systématiquement victime de propos sexistes. Oui, chers collègues, vous soupirez, mais vous savez très bien ce à quoi je fais référence.

Bref, des propos toujours plus méprisants, toujours plus virulents, et toujours plus sexistes, et malheureusement, le patriarcat ne s'arrête pas aux murs de cette belle salle du Conseil de Paris. C'est donc un rappel indispensable pour mon groupe. Nous nous félicitons que ces dispositions soient inscrites dans le nouveau règlement intérieur du Conseil de Paris.

Enfin, nous espérons, et je m'inscrirai dans la suite des propos de mon collègue coprésident du groupe Ecologiste et Social de Paris… Nos propos sont filmés. Ils sont retransmis en direct. Tous les Parisiens et les Parisiennes qui veulent venir assister au Conseil de Paris peuvent venir assister à nos débats en siégeant dans l'hémicycle. Les vidéos qui sont tournées en direct et qui visent à se moquer ouvertement des collègues élus du Conseil de Paris n'ont pas leur place. Notre débat doit être politique. Notre débat doit être d'idées et il ne doit pas en être autrement, et nous saluons les nouvelles avancées dans ce Conseil de Paris qui nous permettront, je l'espère, de prendre un peu de hauteur dans notre hémicycle pour parler, ne l'oublions pas, de ce pour quoi les Parisiennes et les Parisiens nous ont élus, ce qui les concerne, leur vie quotidienne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Maxime DES GAYETS.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez été un certain nombre à appeler à ce que l'Exécutif puisse se discipliner, j'essaierai donc de ne pas être trop long dans mon intervention.

Je commencerai quand même par formuler deux types de remerciements. Un, d'abord, à vous, Monsieur le Maire. Quand on a évoqué ensemble cette réforme du règlement intérieur, vous m'avez donné mandat pour que l'on essaie de trouver un juste équilibre et un bon équilibre. Evidemment, un vrai remerciement à l'ensemble des groupes, qui ont joué le jeu de cette discussion, qui n'était pas gagnée dès le départ, qui ont essayé de trouver des compromis, et qui ont su être capables de tracer des chemins qui nous permettent aux uns et aux autres de nous retrouver sur nos règles de vie en commun. Merci à vous, et merci pour les mots que vous avez pu avoir dans l'animation de tout cela.

J'aimerais quand même préciser à notre Assemblée que je connais très bien les limites d'un règlement intérieur. Il y a le texte, il y a l'esprit et il y a l'état d'esprit. Nous aurions pu construire le meilleur règlement intérieur qui soit ; finalement, c'est l'attitude de chacun, la façon dont nous le ferons vivre, qui nous permettra, je l'espère, d'avoir des débats non seulement sereins, mais aussi utiles aux citoyens.

J'ai entendu dans vos interventions tout à l'heure le fait qu'il fallait justement penser aux citoyens et aux habitants de Paris, et j'aimerais qu'on garde cela collectivement à l'esprit, aux citoyens qui nous regardent, et le fait d'avoir des débats quelquefois déconstruits, animés, ne me semble pas forcément un gage de démocratie, j'y reviendrai, mais aussi aux citoyens qui sont des agents des services du Conseil de Paris. Je crois que, dans la façon dont nous avons construit ce règlement intérieur, mais aussi, je l'espère, dans la façon dont nous allons nous comporter et dont nous continuerons à nous comporter, nous aurons en tête que, si nous sommes là pour représenter les Parisiens, nous sommes appuyés par une administration qui doit pouvoir travailler dans de bonnes conditions. C'est aussi pour eux, je crois, que nous devons nous discipliner, peut-être l'Exécutif, mais aussi l'ensemble de l'Assemblée.

Madame CHIKIROU, je reviendrai tout à l'heure sur le fond de vos propos, mais vous avez débuté votre intervention en mettant en cause des collaborateurs, en mettant en cause des agents. Chacun s'exprime comme il l'entend, mais sachez que, pour ma part, je considère que les collaborateurs ont des places de collaborateurs, que les agents ont des places d'agents, et qu'il n'est jamais bon d'être dans la confusion des rôles quand on est élu. Il y a donc une responsabilité qui est la responsabilité des élus, et les collaborateurs n'ont pas à être liés et à porter la charge de cette responsabilité. J'aimerais que vous l'ayez en tête, parce que je ne trouve pas que ce soit une façon correcte de se comporter.

Pour revenir à l'ensemble de vos interventions, d'abord, Jérôme STERKERS, vous êtes intervenu notamment sur la nécessité d'avoir un équilibre dans la façon dont nous avions mené nos travaux et dont nous avions pu trouver des voies de discussion entre nous. J'ai bien entendu que vous souhaitiez que l'Exécutif puisse montrer l'exemple. Vous êtes revenu sur des sujets d'importance, notamment des sujets matériels, je pense à la question du logiciel ODS. C'est un peu technique. Je le prends comme un encouragement à ce que nous puissions avancer, je l'espère, dans un dialogue avec l'ensemble des groupes et les mairies d'arrondissement, dans l'amélioration de notre fonctionnement. Je le prends comme la nécessité, ou en tout cas comme un appel, ou une intervention d'appel, pour que nous puissions avancer rapidement sur ces chantiers. Vous le savez, nous en avons parlé, ce sont des choses qui me tiennent particulièrement à cœur.

Monsieur COURTOIS, je vous remercie évidemment pour vos propos. Vous êtes revenu notamment sur la question de la loi P.L.M. A travers cela, je trouve que vous mettez le doigt sur un point central : la spécificité de notre Assemblée. Au-delà de la loi P.L.M., elle a une double nature. Elle n'a pas de commission permanente, vous l'avez dit, elle ne peut pas en avoir aux termes de la loi d'aujourd'hui. On voit bien que nous sommes une Assemblée très politique, mais aussi une Assemblée d'individualisation. C'est quelque chose d'un peu compliqué dans nos travaux, et je crois qu'il faudra continuer à regarder la façon dont nous pouvons améliorer cet ensemble.

Madame CHIKIROU, au-delà de ce que vous avez évoqué, je proposerai de ne pas trop m'y étendre, vous avez quand même indiqué que vous considériez que ce règlement intérieur était fait contre vous. Je vais peut-être vous décevoir, mais pas du tout. D'abord, c'est un règlement intérieur qui a été construit avec des gens, pas par ChatGPT. On a travaillé ensemble, et je crois que l'on a essayé - Émile, votre coprésident de groupe, le reconnaîtra volontiers - ou, en tout cas, que je me suis astreint à continuer à avoir un dialogue constant avec les uns et les autres. Toutefois, il est vrai que la démocratie, en tout cas de mon point de vue, ce n'est pas d'essayer de se revendiquer plus nombreux que ce qu'ont donné les électeurs. Cela, c'est vrai. D'ailleurs, je crois que c'est La Fontaine qui avait écrit à ce sujet, avec une histoire de grenouille. Vous devriez regarder la fin de la fable, c'est toujours très instructif.

Madame de COMPREIGNAC, vous êtes revenue, vous aussi, sur la question de la discipline de l'Exécutif, en indiquant que vous aviez d'abord fait des propositions qui n'avaient pas été retenues. Je ne peux que vous rendre le point, c'est vrai, mais je crois que chacun a essayé de faire un effort. Sur cette discipline, je crois qu'il faudra effectivement que nous arrivions à peut-être mieux organiser les séances. Vous avez notamment pointé du doigt régulièrement le fait que l'administration n'avait pas toujours eu la possibilité ni la capacité de transmettre des rapports et des projets de délibération à temps. C'est vrai, on voit que cela pose des difficultés. Si les amendements déposés en dernière minute peuvent poser des difficultés, il est vrai aussi que la façon dont travaille l'Exécutif peut nourrir cela. Je ne peux que le reconnaître avec vous, et vous assurer que nous allons y travailler.

Monsieur le Président COUMET, vous êtes revenu notamment sur la conférence des maires. On en a peu parlé, mais c'est vrai que ce règlement intérieur et cette réforme étaient indispensables, ne serait-ce que par la loi P.L.M., qui introduisait une conférence des maires. Nous avons essayé de favoriser la présence, la place et la parole des maires d'arrondissement.

Monsieur le Président DURAND, vous êtes intervenu, pour votre part, sur la participation citoyenne, en relevant les éléments que nous avons pu souligner et faire avancer ensemble dans le cadre de ce règlement intérieur. Vous avez été plusieurs à intervenir sur ces questions centrales. J'en parlais encore avec Mme la maire adjointe Marine ROSSET, ce qui est dans le règlement intérieur nécessitera un travail de la part de l'Exécutif, dans un dialogue avec les groupes, j'imagine, pour rendre plus lisibles et plus facilement mobilisables ces outils de participation citoyenne, sur lesquels nous souhaitons nous impliquer. Il faudra donc que le semestre qui s'ouvre nous permette d'avancer sur ces sujets.

Enfin, Madame NAGET, je vous remercie pour vos propos. Sur la question de la police des séances, il y avait quelquefois des non-dits dans le règlement intérieur. Nous sommes par ailleurs très contraints par le C.G.C.T. Nous avons d'ailleurs essayé de préciser les choses sur toute une série de points. En tout cas, j'ai vu votre intervention comme un appel à prolonger tout cela.

Une fois que j'ai pu répondre à l'ensemble des intervenants, il m'appartient de vous indiquer les positions de l'Exécutif sur les amendements qui ont été déposés. Je me permettrai de le faire de façon rapide.

Je vous indique que, sur l'amendement n° 205, déposé par le groupe NPP, nous émettons un avis défavorable. Il en est ainsi pour le n° 206, pour le n° 207 et pour le n° 208. Ces quatre amendements étaient des amendements, qui, je crois, posaient des désaccords de fond sur la façon dont nous organisons la séance. Je crois qu'il n'y aura pas d'étonnement de la part du groupe NPP sur notre position.

Sur l'amendement n° 209, il y a demande de correction orthographique, qui m'avait d'ailleurs déjà été signalée. Je plaide coupable, c'est moi qui ne l'ai pas reprise dans nos échanges. Nous donnerons donc un avis favorable sur l'amendement n° 209.

Sur l'amendement n° 210, j'y reviendrai dans un instant, nous demanderons le retrait, puisque nous ferons un amendement de l'Exécutif qui correspond également à cet article 12.

Sur les amendements n°s 211, 212, 213, 214, 215, ainsi que le n° 216, nous allons émettre des avis défavorables. Les deux derniers amendements, les n°s 215 et 216, concernent les conseils de quartier. En réalité, nous pensons que ce type d'évolution doit se faire en lien avec les mairies d'arrondissement, c'est pourquoi nous vous demanderons le retrait.

Enfin, vos derniers amendements, les n°s 217, 218, 219 et 220, viennent préciser les dispositifs de participation citoyenne. Ils ne sont pas orthogonaux avec ce qu'il y a dans le règlement intérieur. Comme je l'ai dit, nous avons besoin d'y travailler, nous vous demanderons donc de bien vouloir les retirer dans l'attente de ces chantiers.

Enfin, je vous indique, Monsieur le Maire, que nous avons déposé deux amendements de l'Exécutif. Le premier est relatif à la réécriture de l'article 12, puisqu'il y a eu des amendements déposés à ce sujet. Nous indiquons que constituent notamment des troubles au bon déroulement des débats les propos et comportements discriminatoires, fondés sur l'un des motifs prévus par la loi ou portant atteinte à la dignité des personnes. Sur l'article 15, c'est un amendement qui vise à s'assurer du bon déroulement de notre séance, en demandant que les élus s'abstiennent de captations vidéo et sonores pendant la tenue de nos débats.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Nous avons beaucoup de vœux et amendements du groupe Nouveau Paris Populaire, sur lesquels il y a des demandes de scrutin public. Sont-elles maintenues ? Très bien, allons-y.

Le scrutin est ouvert.

D'abord, la proposition de vœu référencée n° 18, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 106

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 8

Contre : 98

(Voir détail des votes annexe n° 9).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Si vous voulez, nous pouvons y passer 5 minutes, voire 22 minutes, mais cela ne changera strictement rien au résultat. Je pense que c'est mieux.

Nous passons…

Rouvrez le scrutin, mais après, cela suffit, nous y passerons deux heures. Cela vous fait plaisir, c'est très digne pour la démocratie.

Dites-vous que c'est bientôt fini.

Vous n'avez même pas fait le plein dans votre groupe ! Il y en a un qui est déjà parti ailleurs.

Non, les procédures de vote sont lancées, on y va, sauf si vous me dites que vous voulez supprimer le scrutin public.

La proposition d'amendement n° 205, on y va. Avis défavorable.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

C'est bon, on clôt le scrutin.

Résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 100

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 91

(Voir détail des votes annexe n° 10).

La proposition d'amendement n° 205 est repoussée au scrutin public.

La proposition d'amendement n° 206, je lance les opérations de vote. Avis défavorable.

Ce n'est pas parce que l'on répète 50 fois chacun "cela ne marche pas"… A l'évidence, cela ne marche pas, donc on attend un peu. L'ordinateur ne va pas aussi vite.

C'est bon, le scrutin est ouvert pour la proposition d'amendement n° 206. Avis défavorable, sauf pour Mme CHIKIROU, qui peut voter pour.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 114

Abstentions : 14

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 91

(Voir détail des votes annexe n° 11).

La proposition d'amendement n° 206 est repoussée au scrutin public.

Sur la proposition d'amendement n° 207, le scrutin public est-il maintenu ? Oui.

Ouverture de la procédure de vote. Avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Résultat de ce scrutin :

Nombre de votants : 103

Abstentions : 13

NPPV : 0

Pour : 8

Contre : 82

(Voir détail des votes annexe n° 12).

La proposition d'amendement n° 207 est repoussée au scrutin public.

C'est peut-être Émile MEUNIER qui a changé d'avis, cela lui arrive de temps en temps.

Si, cela fonctionne.

La proposition d'amendement n° 208, en scrutin public.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

C'est bon, je clos le scrutin.

Résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 119

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 110

(Voir détail des votes annexe n° 13).

La proposition d'amendement n° 208 est repoussée au scrutin public.

Merci.

Vous voulez retirer les scrutins publics ? Je vous donne la parole, Madame CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Je retire mes scrutins publics, parce que je pense que tout le monde…

Il y a trois raisons. La première, c'est que l'on a un vrai problème technique avec cette machine aujourd'hui, cela complique donc le vote.

La deuxième raison, c'est que je crois que l'on a compris que personne n'avait l'intention de voter nos amendements, et nous le regrettons. Nous aurions aimé au moins vous convaincre de voter nos amendements sur les droits des citoyens pour intervenir dans le Conseil de Paris et pour avoir plus de démocratie directe. Vous les bloquez, c'est entendu.

La troisième raison, très sincèrement, c'est parce que, moi-même, je me lasse d'autant de scrutins publics. Cela compte.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Imaginez, si vous en venez à vous lasser vous-même, à quel point nous le sommes.

C'est amusant, parce qu'on retire le scrutin public au moment où nous allons émettre un avis favorable sur l'un de vos amendements. Il s'agit de l'amendement n° 209, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 209 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 210 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 210 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 211 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 211 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 212 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 212 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 213 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 213 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 214 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 214 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 215 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 215 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 216 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 216 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 217 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 217 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 218 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 218 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 219 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 219 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 220 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 220 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 253 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 253 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 254 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 254 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 147 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DDCT 147).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 148).

Merci beaucoup. Nous avons adopté…

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ah oui, un rappel au règlement de M. BOULARD. Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un rappel au règlement en vertu de l'article 9, sur la police de séance.

Je voulais connaître les sanctions pour une élue ou un élu qui filmerait ou capterait nos travaux. Nous avons voté les amendements n°s 253 et 254, je voulais donc savoir comment nous allons appliquer le nouveau règlement à partir du mois de septembre, Monsieur le Maire. Quelles sanctions, quels moyens allez-vous prendre si nous avions des élus qui ne le respectaient pas ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Maxime DES GAYETS, pour vous répondre.

M. Maxime DES GAYETS. - Monsieur le Maire, merci pour votre question.

Vous le savez, nos travaux et la police de l'Assemblée sont encadrés par le C.G.C.T. Ce règlement intérieur spécifie effectivement les comportements inadéquats et appelle dans ce cas la présidence de séance à agir. Pour agir, il y a une gradation de sanction, qui va d'un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal à un retrait de parole si nécessaire. Vous le savez, c'est posé dans le C.G.C.T., mais je ne doute pas que nous n'arriverons jamais à ce type d'extrême, il est également possible de faire sortir des élus de séance. En sachant que, dans ce cas, ils gardent la capacité de donner une procuration.

Je ne doute pas que toutes ces cimes de sanctions ne seront jamais atteintes par une Assemblée aussi sage que la nôtre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à toutes et à tous.

2026 DPMP 6 - Subventions (195.000 euros) et conventions avec trois associations dans le cadre de l'occupation positive de l'espace public et du rapprochement entre la police municipale et les habitants.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un service communal de prévention et de sûreté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous enchaînons en reprenant les affaires courantes de la 3e Commission, et nous examinons le projet de délibération DPMP 6, l'amendement n° 221 et le vœu référencé n° 20.

La parole est à Céline VERZELETTI, pour commencer.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, refonder en profondeur la politique de tranquillité publique et de prévention à Paris est une urgence. Nous voulons rompre avec une vision purement sécuritaire pour bâtir un véritable service communal de prévention et de sûreté humain, pérenne et ancré au plus près des Parisiennes et des Parisiens.

La première mesure phare que nous avions sur notre programme consiste à sortir de la logique des interventions hors sol. Nous proposons d'expérimenter la création d'antennes de proximité intégrées au sein de nos maisons de la vie associative et citoyenne. L'idée est simple mais puissante : faire travailler sous un même toit, de manière coordonnée, notre police municipale, des médiateurs, des éducateurs spécialisés et des assistants sociaux.

La sécurité et la tranquillité publique ne se résument pas à la verbalisation, elles reposent d'abord sur la désescalade, la connaissance fine des quartiers et le traitement social des difficultés. Cette présence globale et humaine doit être déployée en priorité dans nos quartiers populaires et dans les secteurs qui connaissent des tensions récurrentes.

Pour que la police municipale soit pleinement efficace, elle doit être adaptée aux réalités complexes de notre temps, c'est pourquoi nous demandons d'étudier la création de brigades municipales spécialisées. Nous avons en effet besoin de professionnels formés spécifiquement pour la prise en charge des violences sexistes et sexuelles. Nous avons besoin de brigades dédiées aux questions de santé mentale, d'addiction et de grande vulnérabilité.

C'est en travaillant main dans la main avec les acteurs sociaux et sanitaires que nous apporterons des réponses durables et dignes. Mes chers collègues, l'occupation positive de l'espace public ne peut pas se faire sans les forces vives de nos quartiers. Aujourd'hui, face à l'inflation et à la baisse des financements globaux, nos petites associations de quartier et nos collectifs de riverains s'asphyxient. Pendant ce temps, l'Etat se désengage massivement, laissant, par exemple, le service pénitentiaire d'insertion et de probation en sous-effectif criant pour assurer ses missions d'insertion et prévenir la récidive.

Face à cette carence, la Ville de Paris doit jouer son rôle de bouclier social. Nous demandons un plan de soutien financier d'urgence ciblé vers ces petites structures, ces clubs de prévention et ces médiateurs, qui font vivre la citoyenneté et l'auto-organisation au quotidien, et non pas donner des subventions très importantes au "Groupe SOS" comme il l'est prévu dans ce projet de délibération.

Enfin, nous ne construirons rien de durable sans rétablir un lien de confiance solide entre la population et les forces de l'ordre, j'entends bien la Police nationale, en effet, mais aussi la police municipale. Ce lien est aujourd'hui profondément abîmé par des doctrines nationales marquées par la multiplication des contrôles au faciès et des amendes abusives, qui ciblent injustement la jeunesse de nos quartiers.

Pour y remédier, nous avons porté et nous continuons à porter des exigences fortes :

- Une évaluation citoyenne annuelle de la police municipale, associant les conseils de quartier, les associations, les commerçants, les bailleurs et les mairies d'arrondissement. C'est la garantie d'une action transparente et adaptée aux besoins réels.

- Une demande ferme à la Préfecture de police pour expérimenter à Paris le récépissé de contrôle d'identité. C'est un outil de justice, de respect et d'efficacité réclamé depuis des années par les défenseurs des droits humains pour mettre fin aux discriminations si souvent constatées, malheureusement.

En conclusion, mes chers collègues, ce vœu propose un changement de paradigme. Il dessine une ville où la sûreté rime avec la justice sociale, la proximité, la démocratie, et non avec violence, inégalité sociale, injustice, stigmatisation et racisme. Nous ne voulons plus voir des "gamins" de 13 ou 14 ans interpellés et menottés par des agents de Police nationale pour avoir arrosé, par exemple, des personnes avec un pistolet à eau ou pour des incivilités. Nous ne voulons plus de violences ni d'amendes abusives.

Pour des quartiers populaires respectés, pour un service public de proximité renforcé, et pour une tranquillité publique durable, je vous invite à voter massivement en faveur de ce vœu.

Merci.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Jeanne OUVRET, pour cinq minutes.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, sur ce vœu du NPP, nous sommes d'accord et nous pensons également que Paris doit poursuivre le développement d'une véritable politique de prévention construite avec l'ensemble des acteurs de terrain et dotée de moyens nécessaires afin que la tranquillité publique parisienne soit fondée sur la médiation, l'action sociale, le dialogue, plutôt que sur des logiques répressives que veulent nous imposer certains, qui ne fonctionnent pas et discriminent.

Cette politique pourra aussi servir de manière à construire dès aujourd'hui une politique capable de résister demain, peut-être, aux logiques de répression, de stigmatisation et de division que pourraient porter des politiques gouvernementales de droite réactionnaire et d'extrême droite, si elles venaient malheureusement à s'imposer en 2027.

Pour cela, le groupe Ecologiste et Social votera pour ce vœu.

Ensuite, concernant l'amendement du NPP sur le fait de supprimer la subvention accordée au "Groupe SOS Solidarités" pour la poursuite des chantiers tapage dans le 18e arrondissement, nous partageons également un constat : aucun monopole associatif n'est souhaitable. Il est important de soutenir une diversité d'acteurs, de favoriser les structures de proximité, de renforcer le tissu associatif local.

Cet objectif, nous devons le poursuivre, nous devons le travailler. Toutefois, pour que cette évolution ne s'improvise pas, supprimer aujourd'hui les subventions dans le cadre de ce projet ne nous paraît pas possible et fragiliserait un dispositif essentiel pour les jeunes qui en bénéficient aujourd'hui et qui pourraient en bénéficier demain.

Pour cette raison, nous ne pourrons pas voter pour cet amendement.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame OUVRET.

Je donne la parole à la première adjointe, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci pour vos interventions sur un sujet qui est éminemment important et qui fait l'objet d'échanges réguliers, à la fois au sein de la DPMP dans ses différentes entités, mais aussi avec la Préfecture de police et avec l'ensemble des acteurs de la prévention et de la médiation, notamment de la prévention spécialisée.

Nous avons à Paris une attention particulière sur les sujets de prévention, prévention de la délinquance, préventions des rixes. En l'occurrence, sur le point très précis de la prévention spécialisée, ce sont près de 1,4 million d'euros qui sont donnés chaque année sous forme de subventions à des associations avec lesquelles nous travaillons autour d'actions très précises et très concrètes qui ont vocation à endiguer les phénomènes de délinquance et les phénomènes de dérive d'un certain nombre de nos jeunes, et pas uniquement dans les quartiers populaires, j'y reviendrai juste après.

Je veux vous dire très précisément que l'appel à projets 2026 comportait un axe précis, celui de la parentalité, de façon à mieux accompagner les familles de nos jeunes, à destination de leur responsabilité et, au-delà, de l'accompagnement de nos jeunes, de façon à leur permettre non seulement d'éviter le décrochage scolaire, mais aussi d'éviter tout un tas de phénomènes de bandes, de violences, etc., qui ont parfois des effets délétères sur leur parcours personnel et professionnel.

Je veux vous dire aussi, mais nous aurons l'occasion d'y revenir en fin d'année, que, sur l'appel à projets de l'année prochaine, j'ai souhaité que nous puissions avoir un prisme particulier sur la question du virilisme et de ses conséquences sur la perception qu'ont nos jeunes de ces phénomènes de bandes, de ces excès de violence.

Sur la question des quartiers populaires, je l'évoquais à l'instant avec le maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER, j'aimerais quand même dire que nous avons eu la semaine dernière un point que l'on appelle le "G.L.T.D. bandes" avec la Procureure de Paris, la Préfecture de police, l'ensemble des commissaires de tous les arrondissements, ainsi que l'ensemble des arrondissements, qui étaient présents ou représentés, où nous avons justement pu évoquer la question de ces phénomènes de violence et de notre capacité collective à les endiguer.

Il s'avère que le constat aujourd'hui, à date, d'un point de vue purement mathématique, mais aussi du point de vue de la physionomie de nos différents arrondissements, est qu'il y a deux arrondissements où ces phénomènes de bandes prennent des tournures inquiétantes, avec de plus en plus de rixes par ailleurs : le 15e et le 16e arrondissement.

J'ai donc proposé que, à la fin de l'été, nous puissions avoir un point spécifique sur la question du redéploiement d'un certain nombre de nos actions de prévention à destination non pas des quartiers populaires, comme on le dit, mais plutôt de points précis dans l'ouest de Paris, notamment avec le développement de clubs de prévention, j'espère que l'on y arrivera, qui sont une bonne façon de répondre à ces phénomènes de bandes.

Ensuite, par rapport à ce qui a pu être évoqué sur le vœu n° 20 et, plus globalement, aux propos tenus, il y a un continuum de sécurité et de sûreté qu'il faut être en mesure d'assurer. Bien sûr, la prévention, nous en faisons énormément. Bien sûr, la médiation, nous en faisons énormément. A un moment, bien sûr qu'il y a aussi un effet de répression, qui est absolument nécessaire.

Sur l'exemple que vous avez évoqué, Madame VERZELETTI, non, il n'y a pas à ma connaissance de mineurs qui ont été menottés et arrêtés parce qu'ils arrosaient simplement des passants sur une route. Ce sont des faits dont je ne peux pas vous parler ici, mais je suis à votre disposition pour en échanger en aparté. Ils n'ont pas vocation à être publics, pour respecter les procédures en cours. On parle là plutôt de faits de délinquance, de délinquance avancée, auprès de très, très jeunes, je vous le confirme, ce qui nous inquiète par ailleurs, et de jeunes qui sont identifiés et que nous souhaitons accompagner et protéger.

J'en profite pour dire un mot à toutes celles et ceux qui s'amusent à filmer des "gamins" de 13 ou 14 ans, à les publier sur les réseaux sociaux sans connaître leur histoire ni leur parcours, sans connaître les procédures en cours et sans connaître l'incidence que cela a. Cela m'inquiète plutôt pour ces "gamins". Dans quelques années, quand ils auront envie, je l'espère, de trouver un travail, de faire des études, bref, qu'ils auront tout simplement grandi, et j'espère que nous aurons réussi à les accompagner au mieux, j'espère pour eux que ces vidéos qui sont tournées et qui, malheureusement, ne les servent pas ne les mettront pas en difficulté. Je nous invite donc à une très grande vigilance collective sur ce point.

Ce sera un avis défavorable sur votre vœu.

Je me permets un dernier point, Monsieur le Maire, sans vouloir être trop longue. A la police municipale parisienne, il y a un comité d'éthique qui est présidé par l'ancien Préfet de police, Michel DELPUECH. Je propose à la 3e Commission qu'il puisse être auditionné, et que vous puissiez échanger avec lui sur le volet transparence, formation, mais aussi signalement, si vous le souhaitez. Il pourra vous rendre compte des faits qu'il a pu accompagner, en sachant que la base de l'existence de ce comité n'est pas légale, c'est une décision de la Ville de Paris, il a donc quelques limites.

Je vous propose de vous en reparler quand vous le souhaitez.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la première adjointe.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 221 déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif…

Oui, il y a une explication de vote, mais elle a été demandée sur le vœu, et non sur l'amendement, si mes informations sont bonnes.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 221 est repoussée.

Je vous remercie.

Il y avait d'abord une demande d'explication de vote de M. KANTÉ sur le vœu n° 20, déposé par le groupe NPP.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous prie de m'excuser, d'abord, il y a la question du vœu. Est-il maintenu ? Oui.

Allez-y, je vous en prie.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Mes chers collègues, le groupe Paris apaisé votera contre ce vœu. Pourquoi ? Parce que, à la lecture de ce vœu, une contradiction saute aux yeux. Vous affirmez vouloir renforcer la sécurité de proximité et recréer un lien de confiance avec les habitants. Pourtant, votre exposé des motifs dans son entièreté repose sur une remise en cause des forces de l'ordre, une énième.

Vous présentez les contrôles au faciès comme une pratique généralisée, vous évoquez des amendes abusives et mettez en cause les doctrines d'intervention de la Police nationale, et même municipale. Comment prétendre créer un lien de confiance quand on alimente en permanence la défiance envers ceux qui assurent notre sécurité ?

La réalité est tout autre. Chaque jour, des policiers nationaux et municipaux accomplissent une mission difficile dans un contexte de violence croissante, et certains y perdent même la vie. Je pense à Xavier Jugelé, à Jean-Baptiste Salvaing, à Éric Masson, à Stéphanie Montfermé. Derrière l'uniforme, il y a des femmes et des hommes qui servent la République au péril de leur vie. A quand une prise de parole avec la même ferveur pour saluer l'engagement des policiers que celle que vous déployez pour les mettre en cause ?

Oui, nous avons besoin de prévention, de médiateurs, d'éducateurs, d'associations, mais la prévention ne se construit pas contre la police, elle se construit avec elle.

Enfin, demander une évaluation citoyenne annuelle de la police municipale et réclamer un récépissé de contrôle d'identité revient à entretenir une suspicion permanente à l'égard des forces de l'ordre, alors que les Parisiens et les Parisiennes attendent avant tout une police présente, soutenue et efficace.

La sécurité ne se construit pas en opposant systématiquement la police aux habitants, elle repose au contraire sur une coopération entre les forces de l'ordre, les acteurs sociaux, les associations et les élus. Encore faut-il cesser de jeter en permanence l'opprobre sur celles et ceux qui nous protègent.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y avait une demande de scrutin public sur ce vœu n° 20. Est-elle maintenue ? Oui.

Je vais donc vous demander de bien vouloir voter par scrutin public, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est lancé.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 83

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 15

Contre : 68

(Voir détail des votes annexe n° 14).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPMP 6).

2026 DPMP 7 - Subventions (130.000 euros) et convention avec l'association "Paris Aide aux Victimes" (PAV) dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPMP 7, subventions et convention avec l'association "Paris Aide aux Victimes".

Il y avait une demande de prise de parole de Mme Hélène BIDARD, pour le GCP.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup.

Chers collègues, le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui porte tout de même sur 130.000 euros de renouvellement du soutien de la Ville de Paris à l'association "Paris Aide aux Victimes". C'est un acteur essentiel d'accompagnement des victimes d'infractions pénales. Toutefois, il est important de rappeler que "Paris Aide Aux Victimes", "P.A.V.", doit s'inscrire dans l'ambition portée par la Ville de Paris depuis plus de dix ans de faire de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité de notre action publique.

En 2015, avec Anne HIDALGO, nous avons créé l'observatoire parisien de lutte contre les violences faites aux femmes. Pendant dix ans, il a permis de réunir les institutions, associations féministes et les acteurs de terrain pour mieux faire connaître le système des violences, améliorer les réponses publiques et mettre en œuvre des dispositifs de protection, d'accompagnement et de prévention.

Cet observatoire a permis de construire une véritable politique publique partenariale. Les violences faites aux femmes ne peuvent être combattues par une seule institution, elles exigent la mobilisation de la justice, de la police, de la santé, des services sociaux, des associations spécialisées et des acteurs de proximité.

Cette méthode repose sur une conviction que nous avons portée depuis des années : les violences faites aux femmes ne relèvent pas de la sphère privée, elles constituent un enjeu majeur d'égalité entre les femmes et les hommes, elles sont le symbole le plus brutal des inégalités existantes dans notre société, elles traduisent des rapports de domination qu'il nous appartient de combattre politiquement.

C'est pourquoi Paris a fait le choix d'une politique publique féministe, fondée sur le partenariat avec les associations et les institutions pour transformer les constats en actions concrètes.

Cette mobilisation est à nouveau et est toujours indispensable. Chaque année, les chiffres rappellent l'ampleur des violences sexistes et sexuelles, l'ampleur des violences conjugales et sexuelles, les violences intrinsèques à la prostitution, aussi, qui continuent de marquer le parcours de nombreuses femmes.

Notre approche féministe doit donc consister à agir à tous les niveaux : prévenir, protéger, accompagner les victimes dans leur parcours de sortie des violences, former les professionnels, garantir un accès effectif au droit.

Cette politique s'appuie aussi sur le Schéma départemental de l'aide aux victimes, signé par l'Etat, la Ville et les partenaires associatifs. Il coordonne les actions de l'ensemble des acteurs et identifie parmi les publics prioritaires les femmes victimes de violences, mais aussi les mineurs victimes de harcèlement scolaire ou de la prostitution, par exemple.

C'est évidemment dans cette dynamique que doit s'inscrire l'action de "Paris Aide aux Victimes". Pour de nombreuses femmes victimes de violences, cet accompagnement est déterminant. Les juristes et les psychologues spécialisés de "P.A.V." assurent un accompagnement gratuit, confidentiel et adapté. Grâce à ces permanences, notamment dans les maisons de justice et du droit, les points d'accès au droit, les unités médico-judiciaires de l'Hôtel-Dieu, la maison des femmes de la Pitié-Salpêtrière, que nous avons ouverte ensemble, l'association rend l'accès au droit concrètement possible.

Soutenir "Paris Aide aux Victimes", c'est participer à poursuivre un engagement constant de la Ville pour ne jamais laisser les victimes seules face aux violences, garantir leurs droits, et construire avec les associations féministes et les institutions partenaires une ville plus protectrice et plus égalitaire.

Néanmoins, notre engagement ne peut s'arrêter là. Depuis plus de dix ans, Paris construit des réponses concrètes avec l'observatoire, je le disais, avec les réseaux d'aide aux victimes d'infractions pénales, avec le Schéma départemental, avec les associations féministes, toujours, dans nos organisations. Il reste pourtant un enjeu national majeur : il nous faut franchir une nouvelle étape avec une véritable loi intégrale contre toutes les violences faites aux femmes et aux enfants.

Notre Conseil s'est déjà exprimé, mais je tenais à le redire pour que nous puissions ensemble le partager de nouveau : lutter contre les violences nécessite une politique globale articulant prévention, éducation à l'égalité, protection des victimes, accompagnement des parcours de sortie des violences, formation des professionnels, amélioration de la réponse judiciaire, et des moyens à la hauteur des besoins. C'est le combat porté aujourd'hui notamment par la députée Céline THIÉBAULT-MARTINEZ et par la sénatrice Laurence ROSSIGNOL, aux côtés des associations féministes et "enfantistes", pour l'adoption d'une loi intégrale contre les violences.

Cette revendication repose sur une conviction essentielle : les violences sexistes et sexuelles, les violences conjugales, les violences intrafamiliales relèvent d'un même continuum de violences et appellent une réponse publique cohérente, ambitieuse et financée.

Nous affirmons aussi que, à l'échelle nationale, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants doit enfin bénéficier d'un cadre législatif à la hauteur de l'urgence et des attentes de toutes les victimes avec cette loi intégrale.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

Je donne la parole à la première adjointe, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chère Hélène BIDARD, pour cette prise de parole sur ce sujet éminemment important, celui de l'aide aux victimes.

Vous le savez, vous l'avez souligné, la Ville de Paris soutient très fortement "Paris Aide aux Victimes", l'association de référence sur notre territoire pour l'accueil, l'information, l'accompagnement juridique, psychologique et social des victimes d'infractions pénales. C'est une subvention effectivement importante, mais dont la portée va bien au-delà de ce périmètre, puisque vous évoquez le sujet particulier des violences intrafamiliales et des violences conjugales.

Sachez par ailleurs que nous avons, et vous le savez, chère Hélène, un ensemble de travailleurs sociaux dans les commissariats, 16 très exactement, financés par la Ville de Paris, et qu'il y a un travail étroit avec la Préfecture de police sur ce point. Par ailleurs, le Schéma d'aide aux victimes qui est prévu en septembre permettra une meilleure coordination et une meilleure déclinaison par thématique, notamment celle des violences faites aux femmes.

Un travail étroit est fait en lien avec le parquet, et la Procureure, avec qui j'ai eu l'occasion d'en échanger, est en phase à la fois avec l'enjeu d'une meilleure coordination et le renforcement des actions sur ce sujet.

J'en profite aussi pour dire un mot sur l'attention particulière que nous prêtons à la question des violences sexistes et sexuelles dans l'espace public. Là aussi, j'en profite pour souligner l'engagement de la Préfecture de police sur ce point, sur les différents gros événements que nous avons connus depuis notre prise de fonction le 29 mars dernier.

Bien au-delà de cela, la question des baignades en Seine met aussi en lumière de nouvelles difficultés, si je puis dire, sur la question des V.S.S. et de leur traitement. J'en profite pour souligner la bonne coordination que nous avons pu avoir les soirs de grands événements et sur ces moments particuliers pour permettre un accompagnement des victimes idoines, un traitement rapide par un officier de police judiciaire, une prise de plainte, un accompagnement par ailleurs sur la plainte, et un accompagnement des victimes. C'est vraiment une excellente chose.

Je tiens à dire à toutes celles et ceux qui nous écoutent qu'il n'y a aucune intransigeance sur la question des V.S.S., qu'il n'y a aucune tolérance sur ce sujet, et que nous allons encore rehausser d'un cran notre action en la matière, que ce soit dans l'espace public ou dans les baignades en Seine et sur les événements qui ont lieu à Paris.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la première adjointe, pour ces éléments de clarification, qui montrent la mobilisation de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DPMP 7).

Je vous en remercie.

2026 DSOL 80 - Subventions (191.000 euros) à 70 associations et 24 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSOL 80 relatif à l'attribution de subventions à plus de 70 associations et 24 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

Il y avait des demandes de prise de parole, je commence par Mme Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous voterons bien sûr ce projet de délibération avec notre groupe. Il s'agit de subventions à 70 associations, à 75 projets pour être exacte, et des dizaines de manières différentes de tenir le lien avec les jeunes et leurs familles, en passant par des médias comme le sport, le théâtre, la musique, la création de contenus numériques. Cette diversité n'est pas un détail, c'est une force, parce qu'aucune porte d'entrée à elle seule ne suffit à toucher tous les jeunes concernés. Je veux ici saluer toutes les équipes qui mettent en place et qui pensent ces projets sur nos territoires, notamment sur nos quartiers populaires.

Je ne peux pas m'arrêter là, parce que le vote d'aujourd'hui n'est pas un simple acte de gestion, cela doit aussi être l'occasion de nous demander collectivement si nous regardons ce phénomène avec la bonne focale.

C'est peut-être une évidence, en tout cas pour ceux qui ont plus de 40 ans comme moi, mais les rixes ne sont pas un phénomène nouveau. Les sociologues, je citerai Marwan MOHAMMED, le rappellent avec constance, ce phénomène est très ancien, notamment dans toute l'histoire urbaine, en particulier en région parisienne. On parlait des apaches dans les années 1950, des loubards dans les années 1970-1980. Ce qui a changé en revanche, c'est la dimension protéiforme qu'ont prise les rixes et les affrontements aujourd'hui. Elles ne ressemblent plus à celles d'il y a quarante ans, elles se déclenchent et s'amplifient par les réseaux sociaux notamment. On est donc dans une logique de réputation qui circule, qui s'enflamme beaucoup plus qu'avant.

Le travail de terrain le montre bien, la majorité de ces conflits ne relève ni du trafic ni du grand banditisme. Il s'agit encore une fois, pour reprendre les mots de Marwan MOHAMMED, d'une sociologie de rivalités de quartiers, une question de réputation, d'honneur, d'appartenance territoriale, qui persiste parfois sans que les jeunes eux-mêmes se souviennent de son origine. Ce n'est pas de la délinquance organisée, c'est un mal-être collectif qui s'exprime par le territoire, faute de trouver ailleurs à s'exprimer.

C'est là que l'éducation populaire a quelque chose à dire. Sur le terrain, que je continue de suivre de près, des équipes construisent autrement des projets non consuméristes, des projets de podcasts et des créations collectives. Je pense au travail de plusieurs associations soutenues dans ce projet de délibération. Cela ne vise pas à occuper les jeunes, mais bien à en faire des acteurs de leur propre quartier.

Développer des associations de jeunes, leur donner la main sur des projets, c'est aussi une manière de prévenir. On ne défend pas un territoire dont on est fier et dont on est coauteur de la même façon que celui dont on a la relégation.

Cela m'amène à poser une autre question, la suivante : avons-nous vraiment pensé l'urbanisme et le droit à la ville pour ces jeunes concernés ? Je prends un exemple de terrain, volontairement sans le localiser précisément, tant la situation se répète d'un quartier à l'autre. Imaginons un service public de proximité, je prends la mission locale ou le pôle emploi, qui se trouve implanté sur un secteur identifié par certains jeunes comme un territoire rival. Résultat : ils n'y mettent tout simplement pas les pieds. Ce sont alors des professionnels, individuellement, sur leurs propres initiatives, qui vont directement à la rencontre de ces jeunes sur leur quartier. C'est admirable, mais est-ce un modèle qui peut se pérenniser ? C'est un contournement de la politique publique, qui n'a pas assez intégré cette fracture territoriale dès sa conception.

Ce n'est ni la seule illustration ni la solution à tout, mais elle dit quelque chose de notre manière de faire de la politique de la ville, qui est trop souvent pensée sans intégrer ce que le terrain sait déjà.

Alors, chers collègues, au-delà de ce vote, trois choses me semblent devoir nous engager collectivement : sortir enfin ces associations de l'appel à projets annuel en allant vers une pluriannualité qui reconnaisse leur professionnalisme ; articuler vraiment nos politiques de prévention avec nos politiques d'aménagement et d'implantation des services publics ; faire confiance aux jeunes eux-mêmes comme acteurs de la solution, et pas seulement comme un public à occuper.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CHAOUCHE, pour cette intervention sur un sujet d'importance.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD, vous souhaitiez dire un mot de plus.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Oui, pour aller dans le même sens que ma collègue Sonia.

Un constat. Depuis plusieurs années, Paris n'échappe pas à l'augmentation des affrontements violents entre groupes de jeunes. Des adolescents, parfois très jeunes, sont blessés ou tués dans des rixes armées. Ce phénomène n'est pas une fatalité, et il n'appelle pas seulement une réponse policière ou judiciaire, il appelle une politique de prévention à la hauteur.

Les associations qui interviennent auprès des jeunes accomplissent évidemment un travail indispensable de prévention, de médiation et d'accompagnement. Elles sont présentes là où les institutions ont malheureusement disparu. Elles créent du lien, restaurent la confiance, accompagnent les jeunes, leur famille, interviennent dans les

quartiers, dans les établissements scolaires, dans l'espace public. Leur travail permet d'éviter que des conflits ne dégénèrent en violences parfois dramatiques.

Néanmoins, la prévention des rixes ne peut pas se résumer à financer des associations. Les rixes sont des symptômes de fractures sociales beaucoup plus profondes : le recul des services publics, par exemple, la précarité, les discriminations, le décrochage scolaire, le manque de perspectives pour une partie de la jeunesse, la disparition des lieux de sociabilité et la diminution des éducateurs spécialisés et des équipes de prévention.

On ne mettra pas fin aux rixes uniquement par davantage de caméras ou de répression, parce que cela ne répond pas aux causes du problème. Le tout répressif a échoué, on le sait. On ne fera pas reculer les rixes en multipliant les effectifs de maintien de l'ordre dans les quartiers ni en durcissant sans cesse les réponses pénales contre des mineurs, mais par le rétablissement d'une véritable police de proximité, désarmée de sa dimension répressive de choc, donc sans des unités de type B.A.C. ou B.R.A.V.-M., sans L.B.D. ni grenades, etc.

Comme nous l'avons défendu dans le programme du Nouveau Paris Populaire, nous voulons remettre la prévention au cœur des politiques publiques. Cela passe par le renforcement de la prévention spécialisée avec davantage d'éducateurs de rue, présents dans les quartiers populaires particulièrement. Cela passe par le soutien aux associations sportives, culturelles, d'éducation populaire, qui offrent aux jeunes des espaces d'émancipation et de construction collective. Cela passe aussi par des maisons de quartier ouvertes, des équipements publics accessibles, des moyens renforcés pour des missions locales, des centres sociaux, des structures d'accompagnement des familles, avec un soutien à la fonction parentale, et, surtout, la lutte contre le décrochage scolaire. Cela passe par le déploiement de véritables parcours de sortie de la délinquance, qui accompagnent les jeunes concernés vers l'insertion, plutôt que de les enfermer dans une trajectoire pénale.

Nous défendons également une approche de santé publique de la jeunesse en renforçant l'accès aux psychologues, aux médiateurs, aux travailleurs sociaux, aux dispositifs d'accompagnement des adolescents confrontés aux violences, aux ruptures familiales ou aux difficultés scolaires.

La prévention des rixes, c'est aussi lutter contre les inégalités territoriales. Les quartiers populaires ne doivent plus être les oubliés de la république. Ils ont besoin d'investissements publics, de service public renforcé, et d'une présence humaine durable, pas uniquement d'une présence policière.

Les jeunes ne sont pas un problème à gérer, ils sont une richesse. Les politiques doivent leur offrir des perspectives d'avenir, des droits, des lieux où se retrouver, où se construire.

Nous voterons donc ce projet de délibération, comme l'a dit ma collègue, mais nous continuerons à défendre une politique plus ambitieuse, une politique qui s'attaque aux causes des violences plutôt qu'à leurs seules conséquences.

Prévenir les rixes, c'est avant tout investir dans la jeunesse, dans l'éducation, dans la culture, dans le sport, dans les services publics et dans la justice sociale. C'est cette vision que porte le Nouveau Paris populaire, et c'est ce programme que porte la France insoumise, qui sera mise en place dès 2027 si Jean-Luc MÉLENCHON est élu Président de la République.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je demande à Mme la première adjointe, peut-être pas de vous répondre sur 2027, mais sur le projet de délibération en discussion.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Vous voyez, je suis un peu décontenancée. J'allais commencer en disant "une fois n'est pas coutume, je partage 100 % de vos propos", hormis la fin, évidemment, que je ne commenterai pas.

Je veux vous dire que je partage sincèrement une très grande partie de vos propos, et peut-être dire un petit mot plus particulier sur la question de la prévention des rixes à Paris tel que l'on essaie de la mettre en œuvre.

D'abord, ma conviction est qu'elle fonctionne, et qu'elle fonctionne plutôt bien, on le voit sur trois arrondissements en particulier, deux plutôt, le 19e et le 20e arrondissement - je mets de côté le 18e, où la situation est encore, par moments, un peu complexe. C'étaient les arrondissements où il y avait le plus de rixes et où il y avait le plus de difficultés inhérentes à tout ce que vous avez pu évoquer. Comme je le partage, je n'y reviendrai pas.

Il y a eu un investissement conséquent de la Ville de Paris avec plusieurs approches.

Il y a une présence de police de proximité, assurée par la police municipale parisienne, à qui nous demandons clairement d'aller au contact des jeunes, d'aller échanger avec eux, d'aller discuter, d'être plutôt dans un triptyque qui commence par la prévention, la médiation, et qui peut, par moments, se terminer par une sanction. Pour le coup, dans la population jeune, ce n'est jamais le cas, ou, en tout cas, ce n'est pas le cas statistiquement dans ce qui me remonte.

Ensuite, nous travaillons en coordination avec les commissaires locaux. Je dois le dire, même s'il peut parfois y avoir des difficultés sur certains territoires, ce sont des choses qui fonctionnent. Cela fait maintenant plus de dix ans que nous faisons cela à Paris, et chacun a trouvé sa place.

Vous avez les clubs de prévention et la police municipale parisienne, qui intervient côté P.M. pure et côté médiateur. Vous avez des associations d'accompagnement et des associations culturelles et sportives, que nous soutenons financièrement, et j'y reviendrai. Pour le coup, elles font aussi un travail par rapport à ce que vous évoquez, sur l'insertion des jeunes, sur le fait de leur permettre de trouver leur place. A Paris, on n'est pas du tout dans une vision infantilisante ni répressive. Il faut aussi accepter que, on l'a tous connu, il y a un âge de la vie où il y a une phase de construction individuelle qui peut parfois être plus complexe, où on se pose des questions, où il y a une défiance vis-à-vis de l'autorité, et il faut savoir l'accompagner de la bonne manière.

Il y a aussi tout un panel de séjours éducatifs qui sont proposés, de séjours de vacances. Ce n'est sans doute pas suffisant, je le partage plutôt, je pense qu'il faudrait des budgets beaucoup plus conséquents, mais je vais y revenir de façon plus précise.

Il y a tout un travail qui est fait sur la question des rixes. Je l'évoquais tout à l'heure, la semaine dernière, le G.L.T.D. bandes avait lieu au tribunal de police, en présence des services du vice-procureur, en l'occurrence, du parquet de Paris, en présence de représentants du Préfet de police, de la police municipale parisienne, avec son directeur, moi-même, et le bureau prévention, médiation, aide aux victimes, qui est une composante importante que je vous invite à regarder de près, qui fait des choses assez extraordinaires à Paris, l'ensemble des commissaires de tous les arrondissements, et les élus de chaque arrondissement. L'idée est de faire un point précis, arrondissement par arrondissement, d'où nous en sommes.

Ce qui ressort de ces éléments, et je me permets, Monsieur le Maire, de m'y attarder un peu, c'est d'abord que le phénomène de rixe a globalement diminué à Paris, sauf à deux endroits, où je suis extrêmement préoccupée, je l'ai évoqué au Préfet de police, le 15e arrondissement et le 16e arrondissement. Clairement, nous avons là des phénomènes de bandes, avec exactement ce que vous décrivez, des phénomènes territoriaux. Par exemple, nous avons eu un cas récemment dans le 11e arrondissement où un jeune franchissait un territoire en métro et s'est retrouvé acculé, agressé, tabassé pour avoir osé franchir une rue qui ne faisait pas partie de son territoire.

Ce qui m'inquiète, c'est le profil des jeunes. Sur les rixes évitées, parce qu'il y en a beaucoup, du fait de ce travail de prévention, on est sur des jeunes beaucoup plus jeunes qu'on peut l'imaginer, on parle de 13-14 ans. Quand il y a "in fine" rixe, on parle de jeunes de 14-15 ans, avec un recours quasi systématique à l'arme blanche, et donc, forcément, des faits de violences plus importants, des décès, même si c'est un phénomène de moins en moins important à Paris, il reste quand même extrêmement grave, et l'usage des réseaux sociaux.

C'est pour cela que je souhaite que notre prochain appel à projets soit orienté sur la question du virilisme, non pas comme un mouvement de tuerie de masse comme cela peut exister outre-Atlantique, par exemple, mais plutôt comme un mouvement de propagation d'inégalités femmes-hommes, de propos extrêmement misogynes, extrêmement sexistes, et extrêmement violents, "in fine", avec une culture viriliste très importante chez de très jeunes enfants, on parle de 13-14 ans, qui sont donc amenés à devenir des adultes propageant ce genre de choses et, par ailleurs, ayant une vision très violente de la société.

Je suis plutôt d'accord avec vous, la vidéoprotection n'est pas une solution à tout. Pour autant, elle est importante. Je vous le dis, là où nous avons réussi à apaiser le plus la situation, c'est parce que nous avons installé, en lien avec la Préfecture de police, bien sûr, des caméras de vidéoprotection aux abords de certains établissements scolaires étant identifiés comme de vrais lieux de départ de phénomènes de meutes, clairement…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Madame la première adjointe.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Oui, pardon.

Pour le coup, on a réussi cela, parce qu'on peut les identifier tout de suite, au-delà de la coordination qui est faite.

Bref, je pourrais vous en parler pendant des heures, mais je n'avais pas fait attention que j'avais largement dépassé.

L'implication des parents, évidemment. Madame de LA ROCHEFOUCAULD, je crois que vous connaissez bien le 20e arrondissement. Nous avons développé, en lien avec la prévention des rixes, justement, des groupes WhatsApp de mamans - beaucoup de mamans, on peut le regretter - qui fonctionnent plutôt bien, et qui, clairement, en lien avec les grands frères, réussissent à accompagner, avec les associations de prévention, les médiateurs, la police municipale et les commissariats, le fait de prévenir ce type d'événement.

Pardon, j'avais encore plein de choses à vous dire, mais on aura l'occasion d'y revenir lors de nos débats de rentrée sur ces sujets.

Sur les budgets, à un moment donné, la Ville de Paris ne peut pas pallier tous les désengagements de l'Etat. Nous faisons beaucoup, beaucoup plus. Nous allons essayer de rentrer dans une logique pluriannuelle, mais il y a aussi un moment où la question des budgets nationaux est nécessaire.

Pardon, Monsieur le Maire, j'ai été totalement indisciplinée, je m'en excuse.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Oui, exceptionnellement, mais je pense que c'est un sujet qui nous interpelle tous, j'ai donc laissé cet échange se prolonger au-delà du raisonnable.

La parole est à M. le maire du 16e, Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots pour aller dans le sens de Mme la première adjointe. C'est évidemment un phénomène que l'on prend au sérieux dans le 16e arrondissement.

Qui aurait pu imaginer, il y a quelques mois, voire quelques années, que le 16e arrondissement fasse partie de ces réunions au Parquet et au tribunal que nous avons eues la semaine dernière, notamment concernant les rixes ?

C'est un sujet que nous prenons en considération. Nous avons évidemment échangé à plusieurs reprises sur ce sujet avec le commissaire du 16e arrondissement, avec le Préfet de police, je remercie ici son représentant, qui ont pris les choses en main dans le sud de notre arrondissement.

C'est un sujet que nous voulons évidemment voir perdurer, pas les rixes, mais la prévention de ces rixes. C'est pour cette raison que je souhaite que l'on puisse mettre en place tout ce qu'a évoqué Mme la première adjointe pour essayer d'endiguer au plus vite ce phénomène entre le 15e et le 16e arrondissement. Philippe GOUJON, j'en suis sûr, sera d'accord avec mes propos. Il y a un sujet de prévention qui est très important et, évidemment, un sujet de répression, mais qu'a bien pris en compte la Préfecture de police.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour votre éclairage.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 80, mais j'imagine qu'il sera voté à l'unanimité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DSOL 80).

Effectivement, et je vous en remercie.

2026 PP 48 - Modification de la délibération n° 2024 PP 25 portant dispositions relatives à la protection sociale complémentaire pour les agents de la PP relevant du statut des administrations parisiennes.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 48 concernant une délibération relative à la protection sociale complémentaire pour les agents de la PP relevant du statut des administrations parisiennes.

Il y avait une demande de prise de parole de Mme VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous examinons en effet le projet de délibération PP 48, vous l'avez dit, qui vise à modifier les dispositions relatives à la protection sociale complémentaire des agents de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

Je tiens bien évidemment, au nom de notre groupe du Nouveau Paris Populaire, à saluer cette mesure. Rehausser la participation financière de l'employeur pour le risque santé de 15 à 40 euros par mois, et ce, dès le 1er septembre, si j'ai bien compris, est une excellente décision. C'est une avancée concrète et attendue pour le pouvoir d'achat de nos agents, dans un contexte économique que nous savons difficile pour les travailleurs et travailleuses du service public. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le comité social territorial a validé ce projet à l'unanimité le 16 juin dernier.

Cependant, mes chers collègues, ce projet de délibération ne doit pas être un point d'aboutissement, mais plutôt le point de départ d'une réflexion plus globale sur les conditions de vie et de travail de ces personnels. L'exposé des motifs de ce texte s'appuie sur deux piliers fondamentaux : le renforcement de l'attractivité des administrations, et l'harmonisation des droits des agents. Nous partageons pleinement ces deux objectifs, mais, pour qu'ils soient réellement atteints, nous devons regarder la situation dans sa globalité.

La protection de nos agents ne s'arrête pas aux portes de la mutuelle santé. La protection sociale et l'action sociale sont les deux faces d'une même pièce, celle de la dignité, du bien-être au travail, et de la reconnaissance des agents qui font tourner nos services publics au quotidien. C'est pourquoi je profite de ce projet de délibération pour formuler une demande claire, et c'est aussi une demande des agents de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes : qu'ils puissent être pleinement affiliés à l'"A.G.O.S.P.A.P.", l'Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes.

Pourquoi cette demande est-elle parfaitement cohérente avec le reste qui nous est présenté aujourd'hui ? D'abord, par souci d'harmonisation et de justice sociale. Si nous voulons une véritable équité de traitement entre les agents, il est logique qu'ils bénéficient tous des mêmes prestations sociales, culturelles, de loisir et d'aide aux familles que propose l'"A.G.O.S.P.A.P.". Ensuite, pour répondre à ce fameux défi de l'attractivité brandie dans ce projet de délibération. On sait qu'il y a quand même un problème d'attractivité, puisqu'il y a énormément de postes vacants au sein de ces administrations.

Aujourd'hui, pour attirer et fidéliser les personnels, le levier salarial et indemnitaire est nécessaire, et je pense qu'il y a un gros effort à faire, mais il ne suffit plus. Un agent choisit aussi une administration pour la qualité de son action sociale, pour l'accès facilité aux vacances pour ses enfants, pour les chèques culture, pour les soutiens en cas de coup dur.

Monsieur le Préfet, chers collègues, voter l'augmentation de la prise en charge de la mutuelle à 40 euros est un très bon signal, mais allons jusqu'au bout de cette logique d'attractivité et de progrès social, et engageons dès maintenant des démarches pour permettre la filialisation de ces agents à l'"A.G.O.S.P.A.P.". Je vous demande de donner les moyens d'une politique sociale globale, moderne et protectrice pour les personnels de la Préfecture de police.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame VERZELETTI.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, pouvez-vous répondre ? Je vous remercie.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère. Effectivement, je vous remercie d'avoir souligné l'avancée sociale que représente cette décision du Préfet de police. Le projet de délibération exposé a pour objectif, dans un souci d'équité, d'aligner le régime de soutien employeur à la protection sociale complémentaire sur le volet santé au profit des agents des administrations parisiennes de la Préfecture de police sur celui des autres agents qui relèvent du Ministère de l'Intérieur.

La fixation du soutien employeur à 50 % de la cotisation mensuelle effectivement acquittée par l'agent, dans la limite de 40 euros par mois, intervient à compter du 1er septembre de cette année, et fait suite à une demande des organisations syndicales exprimée au premier trimestre et à un dialogue social soutenu tenu au second trimestre 2026.

Jusqu'au 30 août, les agents continuent à bénéficier du soutien employeur à hauteur de 15 euros par mois, mis en œuvre depuis 2023. La mise en œuvre rétroactive de la mesure poserait de sérieux problèmes de mise en œuvre administrative.

Pour la suite, dès l'automne 2026, la Préfecture de police redéfinira le régime du soutien employeur applicable à la protection sociale complémentaire prévoyance, qu'il conviendra de financer à compter du 1er janvier 2027. Actuellement, ce soutien s'élève à 7 euros par mois et par agent. Les projections du surcoût ne sont pas encore stabilisées ni connues, mais je ne manquerai pas de revenir vers vous dès qu'une évaluation sera faite par les services de la Préfecture de police.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces éléments de réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, PP 48).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à l'extension des goûters d'anniversaire dans les équipements municipaux.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous en avons quelques-uns.

Nous allons débuter avec M. GUÉNANEN sur le vœu référencé n° 21, qui va nous parler de l'extension des goûters d'anniversaire dans les équipements municipaux.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci.

Monsieur le Maire, Madame la première adjointe, mes chers collègues, à Paris, organiser l'anniversaire de son enfant peut rapidement devenir un casse-tête. Tous les logements ne permettent pas d'accueillir une dizaine d'enfants, louer une salle privée représente souvent une dépense importante et, lorsque la fête se tient à la maison, elle met parfois à l'épreuve la patience des voisins, autant que celle des parents, je parle en connaissance de cause.

Nous avons donc pris pendant la campagne un engagement très concret : créer un réseau parisien de salles municipales accessibles à des tarifs abordables, afin que les familles puissent y organiser un anniversaire, une fête, ou simplement un moment de convivialité. Ce n'est pas une mesure accessoire, c'est une question d'égalité. Le droit de se retrouver et de célébrer les moments importants de la vie ne devrait pas dépendre de la taille de son appartement ni de celle de son portefeuille.

Le 7e arrondissement nous a d'ailleurs récemment montré que c'était parfaitement possible. Je regrette que Mme DATI ne soit pas là pour l'entendre ou nous faire part de son expérience. Paname, son chien, a eu la chance et le privilège de fêter son anniversaire dans le jardin de la mairie du 7e arrondissement…

Oui, tout à fait, Paname.

… avec ses invités, il n'était pas tout seul, son gâteau, comme quoi, on ne se refuse aucun luxe, et sa bougie, tout à fait. C'est documenté.

Tant mieux pour Paname, je suis très content pour lui, mais cet équipement public, habituellement fermé aux Parisiennes et aux Parisiens, pourrait peut-être aussi, j'émets cette hypothèse, accueillir les anniversaires des enfants du quartier. A Paris, l'accès aux équipements municipaux ne devrait pas dépendre du fait d'avoir quatre pattes, deux pattes, deux jambes, peut-être pourrions-nous donner cet accès aux enfants du 7e arrondissement.

A travers ce vœu, nous proposons donc d'ouvrir des créneaux, notamment le mercredi après-midi, dans des salles ou des espaces municipaux adaptés. Les conditions de réservation devront être simples, transparentes, accessibles pour toutes les familles. Une première expérimentation pourra être conduite dans le 7e arrondissement, puis évaluée avant d'être élargie.

Je rassure les maires d'arrondissement, il ne s'agit pas de privatiser nos mairies, il s'agit au contraire de les rendre plus publiques, plus accessibles, puisque nous les appelons "la maison commune", notamment lorsque nous marions des personnes. Tout à fait, les mairies d'arrondissement sont les maisons communes.

Nos équipements municipaux appartiennent aux Parisiennes et aux Parisiens, et doivent pouvoir davantage entrer dans leur vie quotidienne.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Valentin GUÉNANEN. - Je finis.

Puisque Paname a pu souffler ses bougies à la mairie du 7e arrondissement, permettons désormais aux petits Parisiens et aux petites Parisiennes d'en faire autant.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme la première adjointe, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

D'abord, sérieusement, la question qui est soulevée par ce vœu, qui peut paraître anecdotique, des collègues souriaient un peu, est en réalité assez importante. On est dans une ville à forte densité, on le sait, avec une taille d'appartement plutôt modeste pour un très grand nombre de Parisiens, une majorité. Pour nous, il y a clairement un impératif, celui de l'intensité d'usage.

Au-delà de ce cas que vous évoquez, cher Valentin GUÉNANEN, un autre sujet se pose : comment peut-on accepter, à l'heure d'aujourd'hui, d'avoir un certain nombre de bâtiments publics, mais aussi d'immeubles privés, qui sont utilisés à moins de 20 % de leur capacité d'usage ?

J'ai donc souhaité, sous la responsabilité de Richard BOUIGUE dans l'Exécutif, je ne sais pas s'il est présent, que nous puissions travailler à cette question de l'intensité d'usage. Le vœu que vous déposez va pleinement dans ce sens, ce sera évidemment un avis favorable.

En revanche, cela n'exonérera pas les parents de devoir gérer une dizaine d'enfants, qui, selon leur âge, peuvent être plus ou moins turbulents sur le temps de l'après-midi, mais disons que cela fera des espaces un peu plus grands pour les laisser faire des bêtises.

Oui, avis favorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur Jérémy REDLER, maire du 16e, vous souhaitiez intervenir.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En quelques minutes, nous, à la mairie du 16e, n'avons pas attendu votre vœu pour tester cette expérimentation. Nous l'avons fait il y a maintenant quelques années, et il s'avère que c'est très compliqué à mettre en place.

Nous l'avons fait parce que nous avons eu des demandes, qui nous ont parfois émus. Vous le disiez, certaines personnes n'ont pas les moyens de louer une salle, certaines personnes ont des très petits appartements, et se retrouvent dans une classe où d'autres enfants peuvent faire un anniversaire chez eux.

Nous l'avons donc testé à la mairie du 16e, mais plusieurs problèmes se posent.

D'abord, une fois que l'on a ouvert les vannes, autant vous dire que l'on avait des dizaines et des dizaines de demandes pour très peu de salles. Vous le savez, à la mairie du 16e, nous avons peut-être une ou deux salles qui permettent éventuellement de le faire. Evidemment, si vous me rendez mes gymnases réquisitionnés, cela me permettra peut-être de faire plus d'anniversaires. En tout cas, en termes de demandes, c'est très compliqué.

Il y a donc évidemment le nombre de demandes, mais il y a aussi un deuxième sujet, qui est une question d'assurance, notamment pour les enfants, et il y a le sujet des tarifs. Vous le savez, nos salles ont des tarifs, votés en conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris, et nous ne pouvons évidemment pas faire des tarifs différents si c'est un anniversaire, un baptême, un mariage ou un cocktail. Juridiquement, ce ne serait pas possible. Cela devient donc très compliqué à mettre en place.

C'est pour ces raisons que nous sommes revenus en arrière. Nous avons fait ce test, mais c'était honnêtement ingérable, notamment pour les agents. Il faut aussi penser aux personnels des mairies, qui travaillent dur, matin, midi et soir.

Concernant le chien de Mme DATI, vous l'avez remarqué, le cocktail qui avait eu lieu était dans le cadre de ce que l'on appelle "Toutous en fête". Nous faisons exactement la même chose à la mairie du 16e. Je n'ai pas de chien, personnellement, mais nous organisons des apéritifs canins. Vous le savez, la mairie du 16e…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Laissez M. le Maire terminer.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Monsieur le Sénateur, calmez-vous.

Vous le savez, à la mairie du 16e, nous sommes très attachés aux familles, mais aussi à la cause animale. C'est pour ces raisons que nous organisons beaucoup d'événements tournés vers les animaux dans le 16e, mais aussi dans le 7e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 139).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la garantie de la liberté de réunion à Paris et à la transparence des arrêtés d'interdiction de manifester.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 22 relatif à la garantie de la liberté de réunion à Paris.

C'est notre collègue Jeanne OUVRET qui souhaitait parler de ce sujet.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte sur un sujet fondamental, celui de nos libertés publiques. La liberté de manifester n'est pas une faveur accordée par l'administration, c'est une liberté protégée par notre Constitution, par la Convention européenne des droits de l'homme, et par une jurisprudence constante du Conseil d'Etat. Son interdiction doit rester une exception strictement justifiée, proportionnée et motivée.

A Paris, nous sommes passés de 6 arrêtés d'interdiction de manifester en 2016 à 370 en 2022. Depuis 2022, aucune donnée publique n'est disponible, alors même que cette pratique s'est poursuivie, touchant des mobilisations sociales, des rassemblements en soutien à la Palestine, la mobilisation contre la réforme des retraites, ou encore, plus récemment, le concert organisé par la France insoumise le 21 juin. A chaque fois, le tribunal administratif a cassé la décision du Préfet.

On voit donc bien se multiplier des arrêtés, reposant parfois sur des motivations très généralistes, quasiment identiques d'une manifestation à l'autre, et des décisions publiées si tardivement qu'elles rendent presque impossible de faire des recours effectifs.

Notre vœu demande alors plus de transparence sur l'évolution de ces interdictions, une demande de publication dans des délais permettant de faire des recours, et le respect effectif du caractère exceptionnel des interdictions.

Ce vœu ne signifie pas qu'aucune interdiction ne sera jamais justifiée à nos yeux. Quant aux rassemblements, par exemple, qui appellent à la haine raciale, qui reprennent des symboles nazis, des symboles fascistes, qui constituent donc, par nature, un trouble à l'ordre public qui est caractérisé, documenté, l'interdiction est entièrement justifiée. Ce que nous dénonçons, c'est que ces arrêtés touchent souvent des mobilisations sociales sans justification réelle, et c'est bien souvent qu'ils sont cassés par le tribunal administratif.

Voter ce vœu, c'est simplement…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous demande de conclure, s'il vous plaît.

Mme Jeanne OUVRET. - … demander de la Préfecture qu'elle respecte les règles qui doivent déjà s'appliquer sur le papier.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme la première adjointe veut-elle dire un mot avant M. le Représentant du Préfet de police ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Je veux bien répondre, rapidement, sur ce point, parce que ce vœu soulève un sujet important.

D'abord, la liberté de manifester est une liberté fondamentale, et, dans ce pays, nous sommes dans un Etat de droit. Je peux vous dire que, pour avoir des échanges réguliers avec la Préfecture de police, de ce que j'ai pu en voir à ce stade, il y a évidemment des obligations de motivation, de publicité, de contrôle juridictionnel, vous l'avez évoqué, mais il y a aussi un certain nombre de difficultés opérationnelles auxquelles on peut être confrontés, qui nécessitent parfois des ajustements de toute dernière minute, avec des faisceaux d'indices qu'il s'agit de remonter, avec des éléments de situation qui peuvent être amenés à évoluer, et avec, parfois, des faits assez exceptionnels qui peuvent amener à examiner la situation un peu différemment.

Pour le coup, je vais prendre l'exemple que vous avez cité, parce que je ne voudrais pas laisser croire n'importe quoi et que j'avais été interpellée par les organisateurs du concert de la France insoumise.

Je tiens d'abord à dire qu'il n'a pas été déclaré en tant que concert mais en tant que manifestation, et nous avons découvert par les réseaux sociaux qu'il s'agissait d'un concert. La Préfecture de police, mais je laisserai le Préfet répondre, a évalué la situation dans un cadre assez exceptionnel, celui de la Fête de la musique, avec tous les débordements que vous avez vous-mêmes dénoncés liés à son organisation l'année précédente. Je crois que l'on était, Monsieur le sous-préfet, à 2,1 millions de personnes dans l'espace public le seul soir de la Fête de la musique. Autant vous dire que c'est un vrai casse-tête en termes de prise en charge et de capacité, y compris pour nos propres équipes de nettoiement, de sécurité, de médiation, de barriérage et de protection des Parisiennes et des Parisiens. Cela demande énormément d'organisation.

En l'occurrence, vous savez ce qu'il s'est passé ? Les organisateurs du concert de la France insoumise nous ont finalement écrit en disant : "En fait, nous avons un problème, nous sommes en pleine canicule et nous n'avons pas d'eau, en dehors des bouteilles d'eau en plastique qui étaient prévues. Un raccordement à un point d'eau est-il possible ?" Ce n'est pas possible, parce que cela n'avait pas été déclaré au préalable et qu'il faut cinq jours pour monter un bec d'eau par Eau de Paris. Nous sommes même allés jusqu'à regarder s'il était possible de mettre un camion d'approvisionnement d'eau à proximité, du fait de la canicule, mais Eau de Paris n'avait aucune possibilité.

En n'étant pas tout à fait transparent sur le cadre précis de la demande, on en arrive à ce genre de situation. L'Etat de droit est à protéger, bien évidemment, mais il est aussi à respecter, parce que c'est ce qui permet le fonctionnement institutionnel qui garantit la sécurité de chacun et la préservation des libertés de chacun.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - J'en profite donc pour rappeler ce point, puisque vous m'en donnez l'opportunité.

C'est un avis défavorable sur votre vœu.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la première adjointe, Madame la Conseillère, vous avez raison de dire que la liberté de manifester constitue une liberté fondamentale, et son exercice doit être concilié avec la prévention des troubles à l'ordre public et avec la sécurité des personnes et des biens.

Les manifestations sur la voie publique relèvent d'un régime déclaratif prévu par le Code de la sécurité intérieure, les articles L. 211-1 et suivants. En application de ce code, une manifestation peut être interdite lorsqu'elle est de nature à troubler l'ordre public. Ces décisions sont prises au cas par cas, à partir des éléments dont dispose la Préfecture de police au moment où elle prend sa décision.

Sont notamment pris en compte le contexte du rassemblement, le lieu déclaré, les risques de violences ou d'affrontements, les antécédents éventuellement constatés, ainsi que les conditions de sécurisation du rassemblement. Une mesure d'interdiction n'a donc aucun caractère automatique, elle ne se fonde pas sur l'objet revendicatif du rassemblement ni sur la nature des opinions qui y sont exprimées, mais sur l'existence de risque caractérisé pour l'ordre public. Lorsqu'une telle mesure est prononcée, elle est adaptée, nécessaire et proportionnée au regard de la situation. Ces décisions sont prises d'ailleurs, comme vous l'avez rappelé, sous le contrôle du juge administratif.

S'agissant de la publicité des arrêtés, les déclarants ou leurs représentants reçoivent notification des décisions qui les concernent, conformément au Code des relations entre le public et l'administration, permettant ainsi l'exercice des voies de recours devant le juge administratif, parfois dans des délais très courts. Les arrêtés sont également consultables sur le site internet de la Préfecture de police.

Vous le savez, il n'y a d'interdiction ni générale ni absolue en droit administratif. Lorsque les circonstances le permettent, la Préfecture de police peut proposer aux déclarants des adaptations, notamment sur le lieu, sur l'horaire ou sur les modalités de rassemblement. C'est ce que l'on appelle un arrêté d'interdiction partielle, puisque l'on propose un autre lieu ou d'autres modalités pour exprimer la revendication.

Ces échanges, comme la prise en compte d'éléments nouveaux qui sont portés tardivement à la connaissance des services, peuvent conduire certaines décisions à intervenir dans des délais contraints et en pleine réactivité. Leur notification et leur mise en ligne, qui est systématique, interviennent alors dans les meilleurs délais.

Le Préfet de police continuera d'exercer ses compétences pour garantir l'exercice des libertés publiques et préserver l'ordre public dans la Capitale.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il y avait des demandes d'explications de vote. Mme VERZELETTI, d'abord.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci.

Bien évidemment, nous voterons ce vœu avec force. Comme cela a été dit tout à l'heure, la liberté de manifester, la liberté de se rassembler est vraiment un droit fondamental, et je pense que la Préfecture doit changer de braquet. L'interdiction doit être l'exception, et non la règle. C'est vrai que les chiffres sont assez éloquents, il y a énormément d'interdictions. C'est un premier problème.

Concernant ce que vous avez dit, Madame EL AARAJE, par rapport à la Fête de la musique, par exemple, et à la demande de la France insoumise, il y a des arguments qui ne tiennent pas devant la justice, et il me semble d'ailleurs que le tribunal nous a donné raison. Lorsqu'une liberté est un droit fondamental, on ne peut pas opposer, par exemple, un manque de moyens ou autre. C'est vrai que la Mairie, la Préfecture doit assurer la sécurité et la possibilité pour ces manifestations de se tenir, c'est une obligation. Ce n'est plus un droit fondamental s'il est fonction de tel et tel moyen mis à disposition. Souvent, on sait que les moyens sont mis à disposition pour d'autres festivités ou d'autres choix, on n'est donc plus dans le respect de la liberté fondamentale.

Ensuite, pour terminer, il y a aussi un vrai sujet sur les délais. Vous l'avez dit, nous avons des délais pour faire les déclarations, mais, généralement, les réponses sont très tardives. Cela devient aussi un problème, parce que nous devons pouvoir nous retourner auprès du tribunal, faire des recours par rapport aux décisions. Lorsque nous avons des décisions, des retours, des réponses de la Préfecture la veille ou 48 heures avant, cela devient très compliqué d'avoir un recours. C'est un problème de respect du droit.

Je pense donc qu'il y a deux choses à rectifier…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Céline VERZELETTI. - … au niveau de la Préfecture.

Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Abdoulaye KANTÉ, vous vouliez aussi intervenir en explication de vote.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Oui, très rapidement.

Je veux revenir sur le fait que nous avons la chance d'être dans un pays qui a cette valeur de liberté, cette démocratie qui nous est chère.

J'entends certains dire que l'on interdirait les manifestations, ce qui est complètement faux. La plupart des manifestations, 99 % des manifestations qui se déroulent en France se passent très bien. Le rôle des forces de

l'ordre n'est donc pas d'empêcher de manifester, mais de garantir que chacun puisse exercer cette liberté en sécurité, tout en protégeant les personnes, les biens et l'ordre public. Lorsqu'il y a des restrictions, c'est qu'il y a des risques ou une forme d'anticipation pour expliquer qu'il pourrait y avoir un trouble à l'ordre public. En aucun cas les forces de l'ordre ne font en sorte d'arrêter ou de stopper une manifestation pacifique.

Je voulais simplement revenir sur ce point pour dire que nous voterons évidemment contre le vœu en question, mais je vais également suivre le Préfet de police et la première secrétaire pour dire qu'il ne faut pas non plus tomber dans cette forme de fatalisme de croire que nous sommes dans un pays dictatorial qui fait de la répression et qui empêche systématiquement les gens d'exprimer leur colère, qui est totalement légitime.

Encore une fois, on peut évidemment taper sur les forces de l'ordre quand il y a lieu, mais, quand il s'agit d'assurer la sécurité des personnes et des biens, je pense qu'on devrait les remercier.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que le vœu n° 22, après ce débat, est maintenu. Cela aurait été bête de faire des explications de vote avec un vœu qui n'existe plus, j'aurais mieux fait de poser la question avant.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Une abstention.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement de la lutte contre le marché noir de cigarettes pour protéger les buralistes parisiens.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 23 relatif au renforcement de la lutte contre le marché noir de cigarettes pour protéger les buralistes parisiens.

Je donne la parole à M. Thierry GUERRIER, pour deux minutes maximum.

M. Thierry GUERRIER. - Monsieur le Maire, merci.

Si vous le voulez bien, nous allons parler à notre tour sécurité, trafic, emploi de la police municipale, et, si j'ose dire, nous allons rentrer dans le dur.

Avec mon groupe, "Paris Liberté !", nous voudrions profiter de ce vœu pour rappeler le Maire, Emmanuel GRÉGOIRE, à un de ses engagements dès son élection quand il indiquait vouloir apaiser l'espace public. J'ai été heureux d'entendre il y a quelques instants la première adjointe reconnaître que, s'il y avait bien un secteur où l'espace public a un besoin urgent d'être préservé, c'est notre 18e arrondissement, dont je suis élu, un 18e ravagé par une véritable explosion de ventes à la sauvette, toutes sortes de trafics, en particulier le marché noir de cigarettes.

Les stations Barbès et La Chapelle, les secteurs Château Rouge, porte Montmartre et Marx-Dormoy sont des hauts lieux très connus, de longue date, de ces trafics, et cela va de l'un à l'autre. Les riverains de ces quartiers, les voisins, les buralistes aussi, sont les victimes directes et permanentes de ces ventes et des autres délinquances et troubles qu'elles engendrent.

Votre majorité dit vouloir apaiser l'espace public, mais qu'en est-il vraiment ? Exploitez tous les leviers, notamment la police municipale, pour protéger les commerçants légaux buralistes qui paient leurs taxes, eux, et subissent de plein fouet la concurrence déloyale et criminelle du marché noir.

Vous savez que, à l'occasion du projet de loi sur l'extension des prérogatives des polices municipales, un amendement a été voté au Sénat pour octroyer aux policiers municipaux un pouvoir de saisie immédiate de la marchandise illégale, et on sait que c'est une action efficace qui brise les réseaux de distribution. Nous espérons que, comme patron de la première police municipale de France, le Maire pèsera de tout son poids pour faire voter ce texte avant la fin de la législature.

Quoi qu'il en soit, sur ce sujet, vous n'avez pas besoin, nous n'avons pas besoin de tout attendre simplement de l'Etat, comme on le fait ou comme vous le faites assez systématiquement ici. C'est au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publique dans les rues de sa commune, et il peut, nous pouvons, vous pouvez ici fixer un meilleur cadre d'emploi à notre police municipale pour endiguer ce fléau.

Avec les élus du groupe "Paris Liberté !", nous vous proposons ce vœu pour que la Ville de Paris renforce son dispositif de police municipale pour lutter contre le marché noir de cigarettes et contre les nuisances qu'il engendre sur les riverains et les buralistes…

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Maxime DES GAYETS au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci. Votre temps de parole est écoulé.

M. Thierry GUERRIER. - … et pour que la Ville de Paris, je finis une phrase…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Pour vous répondre…

M. Thierry GUERRIER. - … plaide aussi pour une extension des prérogatives de la police municipale.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - … la parole est à Mme la première adjointe.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur GUERRIER. Je suis d'accord avec un constat, celui de la prolifération de revendeurs en tous genres à certains endroits de Paris. Vous évoquez le trafic de cigarettes, mais on a bien d'autres types de problématiques. Il nous faut des outils pour pouvoir nous attaquer à ce sujet.

Pour autant, j'aurai un avis défavorable sur votre vœu. Je laisserai le représentant de la Préfecture de police, s'il souhaite s'exprimer sur ce vœu, vous donner des détails plus précis sur certains lieux que vous avez pu évoquer et que nous avons clairement identifiés, sur lesquels des actions au long cours sont menées, que nous ciblons comme priorité.

Toutefois, je ne souhaite pas que nous nous focalisions uniquement sur les vendeurs de cigarettes, parce que tout un tas de revendeurs à la sauvette posent des problèmes. La vente de cigarettes est un cas spécifique, notamment dans certains quartiers que nous connaissons bien. Nous souhaitons expérimenter des "kobans", des dispositifs de police municipale fixes que nous allons poser à certains endroits, mais nous aurons une communication dédiée aux questions de sécurité à la rentrée, dans les prochains Conseils, nous aurons l'occasion d'y revenir. Par exemple, le Maire souhaite que nous allions voir ce qu'il est possible de faire à Château Rouge, nous avons identifié la porte de Clignancourt, et il y en a évidemment d'autres.

Sur la loi que vous évoquez sur le renforcement des prérogatives des polices municipales, je ne suis pas tout à fait… D'abord, je pense que ce texte, malheureusement, ne verra pas le jour, non pas parce que les socialistes y seraient opposés, mais parce que je pense que le Parlement n'a pas de majorité, on le constate, et cela va devenir très compliqué. Ce sera peut-être le cas, mais cela m'étonnerait fortement. De toute façon, je ne suis pas forcément favorable à ce que nous étendions de façon non discutée et non concertée les prérogatives des polices municipales pour pallier les désengagements de l'Etat.

Je vous le rappelle, la sécurité et l'ordre public ne sont pas de la compétence du Maire à Paris, ce sont les compétences du Préfet de police. Je suis donc extrêmement vigilante à ce que la police municipale parisienne intervienne dans son champ de prérogative, à certains endroits, tel que prévu dans le cadre de ses compétences, et il y a d'autres endroits qui sont plutôt ceux de la Préfecture de police.

La saisine de cigarettes, pourquoi pas, je suis prête à ce que l'on en discute, mais quelle formation ? Quels effectifs ? Comment est-ce que l'on agit ? Comment est-ce que l'on sécurise, y compris nos agents ? A ce stade, je pense que le compte n'y est pas, mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, Madame la première adjointe, Monsieur le Conseiller.

La vente illicite de cigarettes et de tabac demeure effectivement fortement implantée dans certains secteurs de la Capitale que vous avez pu évoquer, et concerne principalement le Nord-Est parisien, le 18e en particulier, autour de Barbès, Marx-Dormoy, La Chapelle, et des portes Montmartre et Clignancourt. C'est un phénomène qui touche également le 10e arrondissement, notamment aux abords du boulevard de la Chapelle et de la gare du Nord, ainsi que le 20e porte de Montreuil, sur la voie publique comme dans certains commerces.

Nous sommes pleinement engagés dans la lutte contre ces ventes à la sauvette, qui dégradent la physionomie de la voie publique et alimentent l'économie souterraine. Les services de police conduisent des opérations régulières de voie publique, des contrôles ciblés et des saisies. Dans le 10e arrondissement, deux opérations sont programmées chaque semaine. Dans les 18e et 20e, des opérations sont également menées avec les services des douanes, et, lorsque la situation des vendeurs le justifie, avec la sous-direction de lutte contre l'immigration irrégulière.

Ces actions permettent de limiter les nuisances visibles et l'occupation de l'espace public. Toutefois, les points de vente peuvent se reconstituer rapidement après les opérations d'éviction. Elles sont donc complétées, lorsque les éléments recueillis le permettent, par des investigations judiciaires afin de remonter les circuits d'approvisionnement et de démanteler les réseaux.

Cette mobilisation se traduit par un volume important de procédures. Sur les six premiers mois de cette année, 9.156 procédures simplifiées relatives à la vente à la sauvette ont été établies, ainsi que 2.196 amendes forfaitaires délictuelles, dont 1.090 dans le seul 10e arrondissement, et 1.000 dans le 18e.

Les services de police verbalisent également les acheteurs de tabac vendu à la sauvette, en application du décret du 18 décembre 2019. Au premier semestre de cette année, le 18e arrondissement concentre plus de 80 % des contraventions dressées dans le ressort parisien, avec 427 procès-verbaux. Le 10e arrondissement connaît également une progression, avec 26 procès-verbaux établis, contre 17 sur la même période en 2025.

Le Préfet de police poursuivra son action dans la durée en concentrant ses efforts sur les secteurs les plus touchés, et nous continuerons de mobiliser les services de police, avec le concours précieux des services municipaux, afin de limiter les nuisances provoquées par ces trafics, de prévenir la reconstitution des stocks, des filières et des points de vente, et de préserver, bien sûr, la tranquillité des riverains, ainsi que les conditions d'activité des professionnels.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous allons passer au vote. Votre vœu n° 23 est-il maintenu ?

M. Thierry GUERRIER. - Oui, nous le maintenons, malgré les précisions du Préfet et de la première adjointe, que je remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Dès lors, je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la sécurisation des canaux et des quais parisiens face aux incivilités liées à la baignade sauvage et aux nuisances nocturnes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 24 relatif à la sécurisation des canaux et des quais parisiens face aux incivilités liées à la baignade sauvage et aux nuisances nocturnes.

La parole est à Mme Valentine SERINO, pour le groupe "Paris Liberté !". Deux minutes.

Mme Valentine SERINO. - Merci, Madame la Maire.

Chaque épisode de canicule transforme les canaux et les quais parisiens en lieux de très forte affluence, s'accompagnant de comportements dangereux et de nuisances qui ne peuvent plus être ignorées. Le canal Saint-Martin, qui a encore tristement fait l'actualité dernièrement, est l'illustration de votre manque d'organisation et d'anticipation.

Depuis plusieurs années, je ne vous l'apprends pas, des baignades sauvages ont lieu dans des secteurs non aménagés et non surveillés, avec des plongeons risqués depuis les passerelles, avec une profondeur insuffisante, sans parler de tout ce qui est au fond du canal. Cette année, au moins deux morts auraient pu être évitées dans le 10e arrondissement si la Ville avait été plus proactive en amont de la première vague de canicule.

Nous soutenons bien évidemment le développement d'espaces de baignade équipés, encadrés et surveillés, mais cela ne peut fonctionner que si, parallèlement, l'interdiction de se baigner ailleurs est réellement appliquée. La prévention est indispensable, mais elle ne suffit manifestement pas. Les règles doivent être respectées.

En plus des baignades, les quais sont le théâtre de rassemblements qui dégénèrent, avec leur lot de réjouissances, parmi lesquelles l'alcoolisation à outrance et le tapage nocturne. Dernièrement, en pleine canicule, des habitants ont ainsi pu nous témoigner qu'ils ne peuvent plus dormir les fenêtres ouvertes au bord du canal.

Paris est une fête, oui, mais celle-ci ne doit pas être gâchée par le comportement asocial et irresponsable d'une poignée d'usagers hors de contrôle et de bandes d'adolescents aux parents démissionnaires. C'est pourquoi nous demandons un renforcement significatif de la présence de la police municipale sur les quais et les passerelles afin de faire respecter l'interdiction de la baignade en dehors des zones autorisées, prévenir les comportements dangereux et lutter plus efficacement contre les nuisances, de jour comme de nuit.

Monsieur le Maire, Madame la Maire, il est temps que les fauteurs de troubles, "La Douane" et autres consorts, soient rattrapés par la patrouille. Il s'agit d'une exigence de sécurité publique, de tranquillité et de respect des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Lamia EL AARAJE, pour vous répondre. Ensuite, je donnerai la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame SERINO, vous voyez, je suis de bonne composition aujourd'hui, et plutôt dans le dialogue, mais, franchement, ne m'obligez pas à sortir de mes gonds. Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit à l'instant. On peut discuter de la situation sur le canal Saint-Martin, qui est particulièrement inacceptable, et je vais y revenir, mais je ne peux pas vous laisser dire que la Ville de Paris aurait la responsabilité de deux décès sur le canal Saint-Martin. C'est vraiment indigne de votre part.

La zone de baignade a été clairement indiquée. Il y a eu des fermetures sur l'ensemble des passerelles, où, tous les jours, les agents de la DVD allaient poser des barrières qui étaient enlevées systématiquement après. L'ensemble des effectifs de la DT du 10e arrondissement côté DPMP a été mobilisé. J'ai demandé au nouveau directeur, par ailleurs, de renforcer les effectifs, à la fois par la brigade d'appui, mais aussi par des effectifs venus des autres DT avoisinantes pour gérer le canal Saint-Martin. J'ai sollicité le Préfet de police en demandant un renfort de la Police nationale, qui est venue tout au long d'un certain nombre de week-ends pour appuyer nos actions.

Que voulez-vous que je vous dise ? Quelqu'un a envie de sauter en dehors de la zone de baignade, alors qu'on lui dit que c'est interdit et, au-delà, que c'est dangereux, parce que, en plus, ils peuvent se fracasser le crâne dans le fond, ils peuvent être retenus par la vase qui se trouve au fond, et que, par ailleurs, se baigner quand on a un peu bu, voire beaucoup pour certains, cela ne fait souvent pas bon ménage.

Nous avons vraiment agi très fortement. Que cela ne soit pas suffisant, je suis prête à ce que l'on en discute et je le reconnais, et ce n'est pas normal ; que vous nous reprochiez d'être responsables de décès, c'est non ! Je vous demande donc de retirer votre propos, premièrement.

Ensuite, sur la situation au niveau du canal, oui, il faudra faire autrement les prochaines années. Oui, il y a aujourd'hui des fauteurs de troubles, à l'évidence, notamment avec de la musique amplifiée le soir, notamment avec des gens qui restent le long du canal jusqu'à des heures très tardives. Oui, nous avons bien prévu non seulement de continuer à renforcer le dispositif, mais aussi d'avoir des modalités d'ouverture des baignades un peu différentes, dans l'hypothèse d'une nouvelle canicule, pour soulager la pression sur le canal.

Par ailleurs, j'ai proposé aux riverains, mais apparemment pas à tous, puisque certaines associations disent que je ne les ai pas contactés, n'hésitez pas à me les renvoyer. Je crois qu'une date est prévue, sous le contrôle de mon équipe, avec la mairie du 10e arrondissement à la rentrée. Avec les périodes de congé, ce n'était pas possible. Oui, nous souhaitons les entendre et nous souhaitons prendre en compte ce qu'ils évoquent.

Pour autant, je propose que chacun reste mesuré dans ses propos. Je crois que personne ne peut se réjouir de ce qu'il s'est passé. En l'occurrence, et je finirai là, je l'ai évoqué tout à l'heure quand je parlais de la question de la prévention de la délinquance, je vous invite à beaucoup de prudence sur ce que vous pouvez dire, notamment sur certains mineurs, je le rappelle quand même, de 13 ans que vous évoquez. Vous n'avez pas connaissance ni des situations personnelles et familiales ni des situations judiciaires…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - … il ne faut jamais oublier que, même s'ils sont délinquants, ce que je ne nie pas pour un certain nombre d'entre eux, ce sont d'abord des enfants de moins de 15 ans qu'il nous faut protéger.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je vous invite à tenir votre temps de parole, mais le sujet est effectivement extrêmement grave.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, Madame la première adjointe, Madame la Conseillère.

Sur cette question très complexe de la baignade, je voudrais intervenir de façon très neutre pour expliquer que la baignade dans les canaux parisiens demeure interdite en dehors des zones expressément autorisées, en application des dispositions relatives à la police de la navigation intérieure et de l'arrêté du Préfet de police du 26 juin 2025, relatif à la baignade dans la Seine et les canaux parisiens.

Bien sûr, et tout le monde le comprend, cette interdiction répond à des impératifs de sécurité. Les canaux, vous l'avez dit, Madame la première adjointe, présentent des risques particuliers liés à la navigation, la présence d'écluses et d'ouvrages, à la variation de hauteur d'eau, de profondeur, ainsi qu'à la présence éventuelle d'obstacles immergés ou de végétaux aquatiques.

La question des noyades est prégnante. Sur toute la zone d'action de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, c'est-à-dire Paris et la Petite couronne, la B.S.P.P. a réalisé, en 2025, 187 interventions pour personnes noyées en

plan d'eau ou en cours d'eau dans sa zone de compétence. Elles ont concerné 150 victimes, dont 39 personnes décédées et 20 en urgence absolue. Plus de la moitié des interventions se sont déroulées sur le secteur de Paris.

Il y a effectivement une corrélation forte, nous l'avons vu ces dernières semaines, entre les risques de noyade et les périodes de forte chaleur, qui est évidemment une évidence statistique dans les interventions de la B.S.P.P. La chaleur favorise la fréquentation des plans d'eau et les comportements à risques, en particulier les baignades non encadrées ou les mises à l'eau en dehors des sites surveillés.

Les mises à l'eau et les sauts depuis les ouvrages, lorsqu'ils interviennent en dehors des zones spécialement aménagées, exposent ainsi les intéressés à des risques de noyade ou de blessures qui peuvent aussi perturber la circulation fluviale. Les interventions des forces de sécurité, en particulier lors des épisodes de forte chaleur, ont pour objet de prévenir les accidents et de protéger les personnes.

Concernant plus spécifiquement le canal Saint-Martin, l'existence d'une zone de baignade autorisée ne vaut pas autorisation générale de baignade sur l'ensemble du canal, elle n'y est permise que dans le strict périmètre organisé par la Ville de Paris, dans des jours, des horaires et des règles de sécurité spécifiques.

S'agissant des nuisances nocturnes que vous avez évoquées aux abords des canaux, des mesures réglementaires spécifiques sont déjà applicables dans plusieurs secteurs concernés, et deux arrêtés préfectoraux du 30 décembre 2025 encadrent, du 3 janvier 2026 au 3 janvier 2027, la consommation et la vente à emporter des boissons alcooliques en permanence, tous les soirs, à partir de 19 heures jusqu'à 7 heures du matin le lendemain. Il y a également une interdiction de vendre des boissons alcooliques de 22 heures à 7 heures dans les périmètres qui incluent le canal Saint-Martin, mais aussi les quais de Seine, ainsi que plusieurs secteurs du quartier du bassin de la Villette et du canal de l'Ourcq.

Nous sommes pleinement mobilisés, en lien avec la police municipale, dans le respect des compétences de chacun, pour veiller au respect de ces dispositions, faire cesser les comportements les plus perturbateurs et lutter contre les situations d'ivresse publique manifeste et de tapage nocturne dans ces secteurs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Retirez-vous votre vœu ? Vous ne le retirez pas. Comme il est maintenu, j'ai un certain nombre d'explications de vote.

Mme Céline VERZELETTI, pour le groupe NPP.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci.

Le vœu présenté par nos collègues du groupe "Paris Liberté !", à notre avis, fait vraiment fausse route. D'ailleurs, nous voterons bien évidemment contre.

En effet, derrière le constat partagé des risques liés à la baignade sauvage, parce que, oui, il y a bien des risques liés à la baignade sauvage et il y a bien des tensions nocturnes, la réponse proposée s'enferme vraiment dans une logique purement idéologique, celle du tout répressif. Ce texte repose sur une approche uniquement sécuritaire et court-termiste. Réclamer une tolérance zéro et un déploiement massif et permanent de la police municipale pour verbaliser systématiquement, c'est vraiment transformer un problème de santé publique à la base. On le sait, les premiers baigneurs l'ont fait lors du premier pic de la canicule, avant même, d'ailleurs, qu'il y ait autorisation de baignade.

Je ne pense pas, et l'Exécutif est finalement un peu dans la même logique, que la réponse ne serait que sécuritaire ou d'envoyer beaucoup plus de police. A un moment donné, par rapport à des incivilités ou au respect du lieu de baignade, il y a aussi des professionnels qui sont présents, qui savent très bien le faire et qui peuvent réguler l'occupation de l'espace public sans qu'il y ait systématiquement ce tout répressif. Je pense aux médiateurs, aux éducateurs de rue. En effet, ils sont de moins en moins nombreux, et c'est bien dommageable.

Je le répète, et je ne parle pas forcément des jeunes qui ont pu être arrêtés, mais il y a eu énormément de jeunes et de très jeunes qui ont été verbalisés, et cela ne résout absolument pas le problème. Vous pouvez les verbaliser, mais, s'il n'y a pas une compréhension de la dangerosité de ce qu'ils font, ils recommenceront. Je pense donc que ce n'est pas la solution. Véritablement, il faudrait qu'il y ait des encadrants adultes en nombre beaucoup plus important, qui soient à même de faire de la prévention. Ce serait beaucoup plus utile et nécessaire.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste et Social.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues.

Valentine SERINO, je suis content de vous entendre parler du canal dans le Conseil de Paris, puisque vous nous avez manqué au conseil d'arrondissement, où on a discuté de cette situation, qui est beaucoup plus compliquée que ce que vous voyez sur BFM.

Hamza "La Douane", c'est la star du canal Saint-Martin, mais c'est un jeune homme de 14 ans qui joue avec un pistolet à eau. Doucement !

Les sujets sont extrêmement sérieux, ils valent beaucoup mieux que les raccourcis que vous nous imposez au travers de votre vœu. La question du bruit au bord du canal Saint-Martin est un enjeu de santé publique. Oui, nous devons réguler les usages, nous devons réguler, le soir, les personnes qui sont au bord du canal Saint-Martin. Oui, les passerelles sont dangereuses, il ne faut pas sauter des passerelles.

Oui, le canal Saint-Martin est un bassin d'eau qui a été indispensable pendant la période de canicule, et je suis heureux que les écologistes aient agi depuis des années pour faire en sorte que ce canal puisse être ouvert à la baignade à l'occasion des fortes chaleurs.

Madame SERINO, je voudrais donc vous faire une recommandation : s'il vous plaît, venez dans le 10e et venez vous intéresser à l'arrondissement dans lequel vous êtes élue.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Un autre élu du 10e, M. Gaston LAVAL, a demandé à s'exprimer pour le groupe Socialiste, Place publique, divers gauche.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Madame la Maire.

Je n'avais absolu pas prévu de prendre la parole, me disant que ce vœu serait tout simplement rejeté, mais j'ai été absolument estomaqué, comme la première adjointe, par les mots qui ont été employés tout à l'heure.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a interloqué également la première adjointe, mais, Madame SERINO, quand vous dites "autre La Douane", vous vous inscrivez parfaitement dans le schéma de la bollosphère qui vise à désenfantiser un "gamin" de 14 ans. Certes, il fait quelque chose de "débile", mais peut-on rappeler, comme vient de le dire Sylvain RAIFAUD, que l'on parle d'un enfant ? Si on peut éviter de mettre tous les problèmes du canal Saint-Martin sur un enfant qui fait une "connerie"…

Il y a évidemment des choses à améliorer, mais votre vision du monde est d'une tristesse infinie. Venez sur le canal ! Les gens sont heureux, ils ont le sourire. Ouvrir cette baignade, ouvrir ces espaces, piétonniser, ce que vous avez toujours refusé, c'est permettre aux gens de se réapproprier l'espace public, de vivre ensemble, de vivre en extérieur, à un moment où on en a tous le plus besoin.

Il y a évidemment les sujets à régler, notamment pour les riverains, la première adjointe et le Préfet de police vous ont répondu sur ces points, mais faisons en sorte que les Parisiens et les Parisiennes puissent profiter de cet espace qui est aussi le leur !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Chers collègues, je vous invite à un peu plus de calme.

S'il vous plaît. Madame, j'ai la parole, il semblerait, et vous ne l'avez pas.

Ce vœu est mis aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif…

Excusez-moi, on a commencé, je mets aux voix, vous parlerez après.

Alors, Madame, allez-y.

Rappel au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous avons entendu. J'ai bien entendu votre rappel au règlement pour mise en cause d'un membre de l'Assemblée. Lequel ?

M. Eric SCHAHL. - … en utilisant cette Assemblée sur un sujet qui n'a absolument rien à voir. Ils savent parfaitement la raison pour laquelle elle n'était pas présente au conseil d'arrondissement, elle a été excusée sur le sujet.

Deuxièmement, les sous-entendus sur son domicile sont parfaitement scandaleux. Elle habite depuis plus de dix ans dans cet arrondissement, vous le savez parfaitement, et ces propos sont absolument insidieux.

Vos collègues disaient tout à l'heure que les attaques sur les membres de notre Assemblée à raison du sexe sont scandaleuses ; cela marche des deux côtés de l'Assemblée !

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien, dont acte.

Madame la première adjointe ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Je ne fais jamais cela, mais je vais essayer de le dire à plusieurs reprises, de façon très calme et solennelle : je nous invite à ne pas nommer des mineurs, qui sont d'abord

des mineurs, de moins de 14 ans, qui sont déjà exposés médiatiquement. Pour celles et ceux qui le souhaitent, on peut…

Attendez. Je vous propose que l'on en discute en aparté. Il y a, je crois, le respect des règles de droit et, malgré toutes les divergences que l'on peut avoir sur le plan politique, il y a quelques fondamentaux. La question de la protection de l'enfance en est une. La question du respect de l'instruction en est une autre. La question du respect des procédures judiciaires en est une autre.

Est-ce que vous pouvez m'écouter et ne pas chercher à polémiquer ?

Je ne cherche pas à polémiquer, je le rappelle d'abord aux membres de la majorité, voyez-vous, je ne m'adressais même pas à vous. Pour une fois que je ne vous vise pas, ne vous sentez pas visé, punaise !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Reprenons un peu de calme.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la sécurisation des canaux et des quais parisiens face aux incivilités liées à la baignade sauvage et aux nuisances nocturnes. (Suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée référencée n° 24 par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la préservation de la tranquillité publique et au renforcement de la prévention autour des sites de baignade.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 25 relatif à la préservation de la tranquillité publique et au renforcement de la prévention autour des sites de baignade.

Je donne la parole à M. KANTÉ, pour le groupe Paris apaisé, pour deux minutes.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, face au changement climatique et à des épisodes de canicule toujours plus fréquents et intenses, Paris doit devenir une ville plus supportable pour toutes les Parisiennes et les Parisiens. Développer des espaces de fraîcheur est un enjeu de santé publique. L'ouverture du canal Saint-Martin, comme des sites de baignade dans la Seine, répond à cette nécessité.

Toutefois, les épisodes de forte chaleur entraînent aussi une fréquentation exceptionnelle de ces sites. Au canal Saint-Martin, notamment, nous avons constaté des nuisances pour les riverains, des déchets, des comportements dangereux, des incivilités et des difficultés à faire respecter les règles de sécurité.

Je vais malheureusement revenir sur le décès dramatique de ce jeune homme de 21 ans, survenu le 26 juin, en dehors de la zone de baignade surveillée. Que cela nous rappelle que la prévention et la sécurité doivent rester une priorité.

Notre vœu ne remet absolument pas en cause ces espaces de baignade. Au contraire, il vise à mieux les organiser, à renforcer la prévention, la présence des médiateurs, des agents de prévention et, lorsque la fréquentation l'exige, des effectifs de police municipale afin de garantir le respect des règles et la tranquillité des riverains.

Je suis convaincu que nous partageons tous le même objectif : permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de profiter de ces espaces de fraîcheur en toute sécurité, tout en préservant la qualité de vie de nos riverains.

Si vous considérez que ces dispositifs sont déjà en place, alors, Madame la première adjointe, ce vœu ne fait que conforter et réaffirmer notre volonté collective d'aller encore plus loin. Je ne vois aucune raison de ne pas le voter, c'est un vœu de bon sens, d'anticipation et de responsabilité.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame la première adjointe, vous avez la parole, pour répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Je ferai la même réponse que sur le vœu précédent, une demande de retrait, sinon un avis défavorable, pour les raisons que j'ai évoquées précédemment.

J'en profite pour souligner qu'il est assez incroyable, je dois le dire, de voir désormais la droite favorable à la baignade dans la Seine et dans les canaux. C'est un moment d'émotion politique pour moi. C'est une belle évolution par rapport à la mandature précédente, bravo à vous !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Votre vœu est-il maintenu ? Si le vœu n° 25 est maintenu, j'ai une explication de vote de M. Sylvain RAIFAUD pour le groupe écologiste.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons contre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Paris apaisé, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au festival Solidays 2026.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 26 relatif au festival Solidays 2026.

Je donne la parole à Antoine LESIEUR, du groupe Paris apaisé.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Solidays est un festival majeur à Paris, qui, depuis plus de vingt-cinq ans, porte un engagement fort dans la lutte contre le V.I.H. Je tiens ici à saluer l'engagement de Luc BARRUET, fondateur de "Solidarité Sida", une personnalité rassembleuse et résiliente qui se bat depuis tant d'années pour ce festival, avec des centaines de bénévoles exceptionnels, en lien avec la Région Ile-de-France. Je souligne ici l'action en la matière des deux présidents successifs, HUCHON et PÉCRESSE.

Cette année, face à une canicule exceptionnelle, la Préfecture de police a pris la décision d'annuler le festival quelques heures seulement avant son ouverture. Si nous ne remettons pas en cause cette décision, nous tenons à rappeler ici l'extraordinaire savoir-faire des organisateurs de Solidays, qui ont déjà eu l'occasion de faire face à ce genre de situation, et sans annulation.

En effet, mes chers collègues, cette annulation a un coût économique lourd. Au-delà des frais d'organisation, "Solidarité Sida" perd près de 3 millions d'euros, fragilisant grandement des actions essentielles de prévention et de solidarité, en France comme à l'international.

C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture et la Région, puisse poursuivre son travail d'élaboration d'un protocole d'anticipation canicule applicable aux grands événements parisiens, et étudie, Madame la Maire, la possibilité d'une subvention exceptionnelle.

Avec mon groupe Paris apaisé, nous souhaitons également que la Ville accompagne Solidays juridiquement et administrativement pour lui permettre de faire valoir au mieux ses droits auprès des assureurs, notamment, et ainsi, de limiter au maximum les pertes financières.

Nous demandons également à la Ville de relayer largement l'appel aux dons et aux initiatives de mobilisation lancées par Solidays à travers ses canaux de diffusion et de communication officiels.

Enfin, la Mairie doit faire tout son possible pour que le festival continue d'occuper son emplacement actuel, malgré les difficultés de "France Galop". Solidays, c'est Longchamp, et Longchamp, c'est Solidays.

Ce vœu, mes chers collègues, c'est notre engagement pour un Paris solidaire et protecteur, qui sait faire vivre sa culture et protéger l'un de ses joyaux.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Sur le vœu n° 26, nous proposons un vœu n° 26 bis de l'Exécutif sur cette question de l'annulation de dernière minute du festival Solidays.

D'abord, je veux dire que cette décision de la Préfecture de police s'est faite dans un contexte inédit des canicules et, surtout, à un moment où, je dois le dire, les forces de la B.S.P.P. étaient… je ne dirais pas plus que saturées, mais atteignaient un niveau de tension extrêmement fort. J'en profite pour saluer l'ensemble des agents de la B.S.P.P., qui sont extrêmement mobilisés, d'abord sur la phase de canicule, ensuite sur le feu de la forêt de Fontainebleau, où ils ont envoyé des équipages de renfort, et, je dois le dire aussi, sur toutes les conséquences de la canicule et de ce que cela implique en termes de stress et de confrontation à des situations, notamment de décès, loin d'être évidentes.

Ce choix a aussi été pris du fait de la situation d'engorgement des hôpitaux parisiens au moment où le festival devait avoir lieu et ne remet absolument pas en cause le soutien de la Ville de Paris à cet événement. Nous versons historiquement 300.000 euros de subvention à "Solidarité Sida", 100.000 euros au titre de la culture, 50.000 euros au titre de la solidarité internationale et 150.000 euros au titre de la santé. Il y a aussi une subvention en nature de la Ville à hauteur de 356.000 euros et des "brouettes" pour le montage, le démontage et la communication du festival.

Nous avons évidemment vécu très douloureusement cette annulation, et nous nous sommes depuis engagés pour permettre de garantir la meilleure couverture des pertes par les assureurs, ce qui est quand même un enjeu important, on en a échangé avec le Préfet de police.

Nous soutenons donc ce vœu, qui a vocation à marquer et à affirmer très clairement notre position par rapport à l'annulation de ce festival. Nous espérons le voir se reproduire l'année prochaine, et nous continuerons bien sûr à soutenir la cause.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la première adjointe, Monsieur le Conseiller, je vous remercie de me donner l'occasion de revenir sur l'annulation du festival Solidays, qui est intervenue, comme vous le savez, dans un contexte météorologique exceptionnel, marqué par la vigilance rouge canicule à Paris et en Ile-de-France, avec des températures extrêmes, y compris la nuit.

Le festival devait accueillir plusieurs dizaines de milliers de personnes par jour en plein air, dans des conditions de chaleur extrême et d'exposition prolongée. Le maintien de l'événement faisait peser sur les participants un risque sanitaire important de déshydratation, de malaise, de coup de chaleur, et pouvait entraîner un nombre élevé de prises en charge sanitaires.

J'ajoute, et vous l'avez dit, Madame la première adjointe, que ce risque devait aussi être apprécié au moment de cette deuxième canicule au regard de la situation extrêmement tendue des urgences hospitalières, fortement sollicitées par les effets de la canicule sur l'ensemble de la population. Dans ce contexte, un afflux supplémentaire de patients aurait pu fragiliser davantage leur capacité d'accueil et de prise en charge.

Je tiens aussi à dire que le démontage du festival a entraîné celui du dispositif de sécurité sanitaire, du D.P.S., qui était porté par les associations de sécurité civile, et que ce démontage a permis de rendre en renfort à la B.S.P.P. plusieurs dizaines de vecteurs, c'est-à-dire des ambulances, immédiatement disponibles pour servir au reste de la population, et mises à leur disposition à Paris et en Petite couronne. C'était extrêmement salutaire à ce moment-là.

Par ailleurs, les dispositifs de prévention et de rafraîchissement qui étaient envisageables sur le site ne permettaient pas à eux seuls de ramener le risque sanitaire à un niveau compatible avec la tenue de l'événement.

Une demande d'annulation a donc été adressée aux organisateurs. Compte tenu de l'urgence, il appartenait en effet au Préfet de police de prendre une mesure nécessaire, adaptée et proportionnée.

Pour l'avenir, vous l'avez dit, l'un et l'autre, la Préfecture de police partage l'objectif d'une meilleure anticipation des effets des épisodes de chaleur extrême sur les grands événements parisiens. Ce travail s'inscrit notamment dans l'élaboration du Plan départemental canicule et chaleur extrême, élaboré par le Secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, en lien avec la Ville de Paris et l'ensemble des acteurs concernés par ces épisodes caniculaires.

Ce travail d'anticipation ne peut toutefois pas se substituer à l'appréciation exercée par le Préfet de police au cas par cas, et chaque décision, même si elle est extrêmement difficile à prendre, doit tenir compte de la situation concrète, c'est-à-dire l'intensité de l'épisode météorologique, la configuration du site, les mesures de prévention et de rafraîchissement prévues, le nombre de participants attendus et, surtout, le facteur essentiel, celui du niveau de tension des urgences hospitalières, qui a un impact extraordinaire sur la mobilisation des secours et les capacités de prise en charge disponibles pour la population.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Compte tenu de ces explications et du vœu n° 26 bis déposé par l'Exécutif, maintenez-vous votre vœu, le groupe Paris apaisé ?

M. Antoine LESIEUR. - Merci.

Nous voterons favorablement au vœu de l'Exécutif. En revanche, nous maintenons notre vœu, car plus précis, notamment sur les demandes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Sur le vœu n° 26, qui est donc maintenu par le groupe Paris apaisé, la parole est à M. Roland TIMSIT, pour le groupe NPP.

M. Roland TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais ici expliquer pourquoi notre groupe votera le vœu du groupe Paris apaisé.

L'annulation brutale de l'édition 2026 du festival Solidays, sous le coup d'une canicule extrême et d'une saturation de nos services d'urgence, est un signal d'alarme climatique et sanitaire. Pour l'association "Solidarité Sida", c'est un séisme, une perte sèche de 3 millions d'euros, mettant directement en péril des programmes de prévention et de soins vitaux, tant en France qu'à l'internationale.

Cependant, pour nous, ce drame local est le miroir d'un scandale bien plus vaste à l'échelle nationale. Au moment même où Solidays perd ses ressources, le Gouvernement Lecornu, soutenu par le groupe Paris apaisé, malheureusement, acte une coupe de 1 milliard d'euros dans la contribution française au Fonds mondial de lutte contre le Sida.

Alors que la France était le deuxième contributeur historique, ces coupes, couplées au désengagement états-unien, nous mènent droit vers la catastrophe. L'ONUSIDA prévient : ce retrait financier pourrait entraîner 10 millions de nouvelles infections et 3 millions de décès supplémentaires d'ici cinq ans. L'objectif d'éradication du V.I.H. à l'horizon 2030 est délibérément sacrifié par une politique d'austérité qui a déjà amputé l'aide publique au développement de 38 % depuis 2024.

Dans ce contexte, notre groupe soutient ce vœu et exige des actes concrets.

Au niveau municipal, la Ville doit offrir un accompagnement juridique et administratif à "Solidarité Sida" pour qu'elle puisse faire valoir ses droits auprès des assureurs et limiter ses pertes financières. Elle doit aussi user de sa communication institutionnelle pour relayer massivement les appels aux dons. Il est aussi urgent de créer un protocole canicule définissant des seuils d'alerte clairs pour ne plus subir des annulations de dernière minute qui épuisent nos acteurs associatifs.

Au niveau national, nous joignons notre voix à celle de notre groupe parlementaire pour demander au Ministre des Affaires étrangères de sécuriser la participation française à l'éradication du Sida.

La lutte contre le V.I.H. ne peut être la variable d'ajustement du budget de l'Etat ou de l'impréparation climatique. Nous voterons ce vœu avec détermination.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai aussi une explication de vote de Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le vœu n° 26. Vous avez aussi une explication de vote sur l'autre ; si vous voulez faire les deux en même temps, ce serait bien.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Madame la Maire.

Notre groupe "Paris Liberté !" avait, au lendemain de l'annulation du festival Solidays, saisi M. le Maire de Paris, M. Emmanuel GRÉGOIRE, de la situation due à cette annulation. Nous n'avions pas voulu en faire un vœu, parce que je considère que, parfois, il y a des sujets que l'on peut traiter en dehors du Conseil. Je remarque néanmoins que la médiatisation est toujours utile à certains groupes.

Nous aurions donc pu, nous aussi, faire un vœu, mais, pour ce sujet, nous avons saisi M. le Maire. Ce n'est bien entendu pas notre rôle de contester les décisions qui ont été prises par les autorités municipales, préfectorales et de l'Etat, et nous comprenons absolument toutes les raisons que vous avez exposées à l'instant, Madame la première adjointe. Cependant, comme cela a été rappelé, Solidays, c'est avant tout une idée géniale qui a été faite pour se battre au quotidien contre l'avancée du virus. Vous le savez, c'est un sujet qui me tient personnellement à cœur. Il a été créé il y a plus de trente ans par Luc BARRUET et Luc ELZIÈRE. Derrière Solidays, c'est l'association "Solidarité Sida" qui vient en aide à de nombreuses associations qui œuvrent sur le terrain, et pas qu'en France, justement, mais aussi à l'international, pour essayer d'enrayer la progression du virus.

Derrière ces 3 millions d'euros de recettes en moins, ce sont donc des projets qui ne verront pas le jour. Pour cela, nous ne pouvons qu'être absolument attristés et nous battre sur tous ces bancs de l'hémicycle pour essayer d'aider Solidays et "Solidarité Sida".

J'ai pu, lors de la commission, interroger Mme l'adjointe en charge de l'international, qui me disait que l'association "Solidarité Sida" n'avait pas fait de demande de subvention exceptionnelle. Je me réjouis donc, Madame la première adjointe, de votre avancée dans l'hémicycle en disant que, naturellement, si les assurances ne couvrent pas l'intégralité du déficit, vous viendrez, comme le font d'autres Villes et d'autres collectivités locales, en soutien de "Solidarité Sida". Nous allons donc…

Pardon ?

Justement, j'ai compris cela, mais ce n'était peut-être pas extrêmement clair. En tout cas, nous souhaitons que, au-delà de ce que les assurances rembourseront, parce que je pense qu'elles ne rembourseront pas 100 %, le Conseil de Paris puisse émettre une subvention exceptionnelle pour cette année qui sera extrêmement compliquée pour l'association "Solidarité Sida".

Je me réjouis du fait que vous allez mettre en place un plan Canicule pour les grands événements, mais je voudrais quand même redire que l'association et les organisateurs de Solidays ont l'habitude de tenir un festival pendant des périodes de grande chaleur, et leur professionnalisme ne peut pas être remis en cause non plus.

En tout cas, je vous remercie pour ces avancées, et je veux bien une clarification, Madame la première adjointe, sur la subvention exceptionnelle.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai laissé dépasser le temps parce qu'elle avait deux explications de vote, à la fois sur le vœu n° 26 et sur le vœu n° 26 bis.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris apaisé, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

J'ai maintenant une explication de vote de M. Bechir SAKET BOUDERBALA, pour le groupe Ecologiste.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Merci à vous de me donner la parole. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur cette question, mais, quand on entend le débat qui est posé, il est légitime et extrêmement intéressant de le porter à notre connaissance collective.

Je pense que le sujet de fond qui est posé aujourd'hui, c'est la question de la doctrine de la Préfecture de police. Vous passez votre temps à improviser les interdictions plutôt qu'à organiser l'adaptation. C'était le cas sur la question des "fan zones", c'était le cas sur la question de l'après-Pride. Je me suis retrouvé à 23 heures 30 à faire la circulation rue Saint-Martin, alors que l'on avait fait une demande au nom de la Mairie pour que la rue soit fermée.

Je pense qu'il y a un vrai sujet de la doctrine de la Préfecture de police en matière d'interdiction, d'adaptation au changement climatique, et il ne sera pas résolu par un vœu. J'espère que les événements des dernières semaines ont fait prendre conscience aux fonctionnaires. Dieu sait que l'on respecte beaucoup l'institution de la Préfecture de police, mais il y a un ensemble de "loupés" depuis deux mois, et je pense qu'il faut se reprendre.

La deuxième chose, c'est que, sur la question des pertes, c'est en effet 3 millions d'euros de perte pour Solidays. Je remercie infiniment nos collègues élus des 50 nuances du centre d'être intervenus pour demander que Paris soutienne absolument Solidays et que l'on verse les 3 millions d'euros, mais je rappelle simplement une chose : si on a autant besoin de Solidays aujourd'hui, c'est parce que votre Gouvernement a laissé à la générosité citoyenne le soin de financer nos luttes LGBT. Je veux bien que l'on trouve 3 millions d'euros à Paris, mais rendez les 1 milliard d'euros du Fonds mondial pour la lutte contre le V.I.H. C'est l'une des mesures les plus dures de votre bilan en matière de LGBT-phobie.

Franchement, je sais que vous n'assumez pas le soutien au Gouvernement, mais ces opérations de "pink-washing" au Conseil de Paris pour nous demander une ligne budgétaire alors que vous découpez des pans entiers de la défense des personnes LGBT dans notre pays, du soutien aux politiques de santé, du soutien aux politiques de prévention, je trouve cela tout simplement indigne, vraiment indigne !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je dois dire que vous vous étiez inscrit sur une explication de vote, je ne choisis pas les intervenants.

Maintenant, je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police, qui souhaitait intervenir sur ce vœu n° 26 bis.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Simplement pour dire une chose, Monsieur le Conseiller : quand on est en responsabilité, on doit prendre des décisions. Parfois, cela se fait dans l'urgence, parfois, cela se fait dans la difficulté, mais c'est notre décision, et elle n'a qu'un seul objectif, celui de la protection des populations.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 140).

2026 DVD 64 - Subventions aux associations (25.000 euros) Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan " Paris : priorité Piéton ! ".

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à un Plan parisien de circulation et une gestion intelligente de la circulation.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous en avons fini avec ces sujets, et nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 64 et le vœu référencé n° 27 qui y est ratttaché, relatif à un Plan parisien de circulation et une gestion intelligente de la circulation.

Je donne la parole à M. Jules PASQUIER, pour le groupe Paris au centre.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous voterons évidemment ces subventions, elles soutiennent des associations qui font un travail essentiel pour apaiser les tensions ou tenter d'apaiser les tensions que nous connaissons, hélas, dans les rues parisiennes.

Toutefois, ce projet de délibération donne surtout l'occasion de parler plus largement de l'espace public parisien. Je tiens à le dire, premièrement, les associations seules ne peuvent pas régler toutes les problématiques observées dans l'espace public parisien. Deuxièmement, accorder des subventions ne suffira pas à réparer ce que la puissance publique parisienne n'a pas su ou voulu suffisamment gérer et organiser.

Chers collègues, je crois qu'il est plus que temps de mener une véritable politique en matière d'organisation de notre espace public. Rappelons les faits.

Vélos, piétons, trottinettes, voitures, terrasses et j'en passe, les usages de l'espace public parisien sont multiples et évolutifs. Il faut le reconnaître, la Ville peine à accompagner ces évolutions efficacement. Le résultat, nous le connaissons : Paris est le théâtre de nombreuses tensions sur son espace public entre les usagers, que la Ville a érigé les uns contre les autres.

Il nous faut donc faire beaucoup mieux, en commençant notamment par rendre bien plus praticables les trottoirs parisiens, en particulier pour les personnes en situation de handicap, trop souvent oubliées, et réorganiser, enfin, les trop nombreux carrefours parisiens dangereux. Nous les connaissons très bien, ils ont été listés, notamment par les associations cyclistes.

Au fond, notre position au groupe Paris au centre est simple : nous refusons d'opposer les usagers de l'espace public parisien, chacun doit y trouver sa place. La Ville ne peut pas demander aux usagers de mieux partager un espace lui-même mal organisé. Nous appelons donc à une politique volontariste en matière d'apaisement de l'espace public, non plus à de simples ajustements, et je tiens à dire que nous, les élus de Paris au centre, serons au rendez-vous si vous vous engagez dans cette voie.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste et Social.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il ne faut jamais oublier que la marche est le premier mode de déplacement à Paris. Nous sommes toutes et tous piétonnes et piétons, et c'est une mobilité accessible à toutes et à tous qui est bonne pour l'environnement et le pouvoir d'achat.

Pourtant, malgré les efforts des dernières mandatures, auxquels les écologistes se sont très largement associés, qu'ils ont très largement impulsés, les voitures occupent encore une place trop importante, et on doit continuer à piétonniser largement et à adapter la Ville pour permettre la marche.

C'est particulièrement dans cette période de forte chaleur et de canicule que nous vivons en ce moment que l'on voit que la transformation de l'espace public est une absolue nécessité et reste une nécessité, malgré les efforts, qui sont nombreux avec David BELLIARD. Le plan Piéton 2023-2030 a été adopté et largement entamé dans la mandature précédente. Il y a le code de la rue, avec la priorité absolue des piétons sur tous les autres modes de déplacement.

Aussi, quand j'entends mon collègue de droite dire "vous montez les gens les uns contre les autres", ce n'est pas vrai. Enormément d'efforts ont été faits pour faire en sorte d'avoir une meilleure cohabitation. C'est l'objectif aussi du code de la rue et, évidemment, l'objectif de réduire la vitesse de circulation automobile à 30 kilomètres par heure.

L'objectif de cette mandature est de continuer à créer des "rues aux enfants", de continuer à créer des "cœurs piétons", un dispositif qui fonctionne remarquablement et qui doit être poursuivi. Ce sont des investissements lourds qui doivent être consentis par la Ville.

La question de l'usage de l'espace public se pose. Je suis assez choqué quand j'entends dans certains endroits dire que l'on n'est pas pour l'agrandissement des trottoirs, donc que l'on n'est pas pour une politique pour les piétons, au motif que l'on aurait des questions sur l'usage. Je pense que nous devons réguler les usages, et le rôle des associations, de ce point de vue, est absolument essentiel pour favoriser la cohabitation, particulièrement dans les quartiers populaires.

Je voulais donc saluer et remercier les associations qui font l'objet de ce projet de délibération, notamment "60 Millions de Piétons", avec sa grille de la marchabilité. Je crois que, maintenant, la revue de détail est nécessaire si nous voulons être assurés d'avoir une accessibilité totale de la ville pour l'ensemble des usagères et usagers. Ce travail de "60 Millions de Piétons" est donc particulièrement important.

Je voulais également saluer deux associations du 10e arrondissement.

D'abord, "A.I.R.E.S. 10", sur la place du Buisson-Saint-Louis, qui est une réussite. Si vous y êtes allés, vous avez pu constater que la place a été totalement transformée dans la période récente. Le centre social "A.I.R.E.S. 10" se l'est appropriée totalement. C'était déjà le cas depuis un moment, il faut le dire, mais, dans ce nouvel aménagement, une nouvelle ambition se développe. Grâce à la Ville, grâce à cette subvention, qui est relativement modeste par rapport à ce qui est fait, l'association pourra continuer son travail.

L'autre association du 10e arrondissement, c'est la "Maison du Canal", la régie de quartier du 10e arrondissement. Elle aussi travaille pour les quartiers, pour faire en sorte de s'approprier l'espace public et qu'il puisse y avoir une vie ensemble dans cet espace public reconquis.

Je crois que c'est très important que l'on continue d'accompagner tout ce mouvement, en remerciant les associations qui s'y engagent.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, la parole est à Mme Céline VERZELETTI, pour le groupe NPP, qui va présenter le vœu n° 27.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'examen de ce projet de délibération DVD 64 nous donne l'opportunité de poser une question centrale, par le biais de notre vœu rattaché, pour le quotidien des Parisiennes et des Parisiens, celle de l'usage, du partage et de la pacification de notre espace public.

Au nom du Nouveau Paris Populaire, je vous réaffirme notre vision. Pour nous, la voirie n'est pas une juxtaposition de couloirs où chaque mode de transport doit lutter pour sa survie, c'est un bien commun. Aujourd'hui, ce bien commun souffre d'un manque de lisibilité, de cohérence et, trop souvent, d'un manque de sécurité, particulièrement pour les plus vulnérables d'entre nous, les piétons, les enfants et nos aînés.

Nous ne voulons plus d'une gestion au coup par coup, rue par rue, chantier par chantier. Changer le sens de circulation d'une artère au gré des travaux sans vision d'ensemble ne fait que déplacer les embouteillages, frustrer les automobilistes et, surtout, mettre en danger les cyclistes et les piétons. Paris a besoin de clarté, pas de cacophonie.

C'est pourquoi le Nouveau Paris Populaire défend une méthode radicalement différente. Nous voulons coconstruire main dans la main avec les associations d'usagers, les riverains et les commerçants un véritable plan de circulation globale, cartographié et territorialisé. Ce plan doit être pensé à l'échelle de nos quartiers et de notre métropole. L'objectif est simple : sanctuariser la place du piéton, sécuriser les mobilités douces, tout en maintenant une fluidité indispensable pour les services de secours, les artisans et les livraisons.

Partager la voirie, c'est aussi accepter que les besoins de la ville changent au cours d'une même journée. Nous proposons d'initier une phase d'expérimentation audacieuse : les rues modulables. Pourquoi figer l'usage d'une voie 24 heures sur 24 ? Une même rue pourrait, selon des plages horaires bien définies, devenir piétonnes et scolaires aux heures de sortie des classes pour protéger nos enfants, s'ouvrir aux livraisons en début de matinée, et retrouver une circulation mixte le reste du temps. C'est cela, une gestion intelligente et humaine de l'espace urbain.

Enfin, la fluidité et la sécurité ne doivent plus s'opposer. Nous voulons déployer des feux intelligents, connectés et adaptatifs. Trop souvent, les cyclistes ou les piétons attendent à des carrefours déserts, ou, à l'inverse, se retrouvent nassés sur des trottoirs trop étroits face à un flux ininterrompu. Ces feux de nouvelle génération permettront de réguler la circulation en temps réel selon l'usage effectif. Ils donneront la priorité aux transports en

commun et aux vélos lorsque c'est nécessaire, tout en garantissant des temps de traversée sécurisés et dignes pour les piétons.

En conclusion, mes chers collègues, le partage de la voirie ne doit plus être une source de conflit ou d'aménagement technocratique. A travers le projet DVD 64, nous demandons que Paris passe d'une politique de réaction à une politique d'anticipation. Donnons-nous les moyens d'une ville fluide, respirable, mais avant tout protectrice.

Le Nouveau Paris Populaire portera sans relâche cette exigence de concertation et d'innovation pour que chaque Parisien et chaque Parisienne, quel que soit son mode de déplacement, se réapproprie sa ville en toute sécurité.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Dan LERT, pour répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je profite de ce projet de délibération et de vos interventions, chers collègues, pour rappeler que beaucoup d'efforts ont été faits par la Ville de Paris pour favoriser la marche à pied, l'apaisement, la sécurisation et le partage de l'espace public.

L'adaptation de nos déplacements va évidemment se poursuivre. Elle passe par le renforcement de la place du piéton en libérant Paris de la voiture individuelle. Nous avons déjà beaucoup agi, et je veux saluer ici l'action de mon prédécesseur, David BELLIARD, notamment avec le plan "Paris : Priorité Piéton !".

Nous devons évidemment continuer à sécuriser les déplacements des plus vulnérables, affirmer partout la priorité piétonne, garantir la conciliation des modes de déplacement, garantir l'accessibilité de l'espace public et offrir davantage de confort aux piétons.

Pour le projet de délibération qui nous concerne aujourd'hui, deux associations sont extrêmement engagées dans l'apaisement et le partage de l'espace public parisien. La première est "60 Millions de Piétons", une importante association qui mène des actions de plaidoyer en faveur des piétons dans les villes, que vous connaissez bien. Ses membres participent déjà étroitement à la co-construction des aménagements piétons, à la promotion des déplacements à pied, et veillent à garantir partout l'accessibilité de la voirie. "Cafézoïde" est aussi un acteur phare dans le 19e arrondissement, très identifié, très apprécié des familles, pionnier sur les rues aux enfants, qui participe aussi à l'amélioration de l'expertise de la Ville.

Concernant le vœu rattaché à ce projet de délibération, qui est un peu éloigné de l'objet du projet de délibération, je tiens à souligner que la co-construction avec les associations a déjà commencé. Ces associations participent à identifier les dispositifs favorables à une cohabitation sûre et apaisée entre tous les usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes, à mobilité réduite, ou encore en faveur des transports en commun. A travers ces actions, ces associations œuvrent pour rendre l'espace public toujours plus accessible, sûr et agréable pour tous les usagers, afin de favoriser le développement de la marche à pied et renforcer la place du piéton.

Pour l'ensemble des projets d'aménagement que nous conduisons, nous travaillons étroitement avec les maires d'arrondissement pour garantir la mise en cohérence des plans de circulation au niveau de chaque quartier et à l'échelle parisienne, comme ce que nous allons faire sur la rue Lemercier dans le 17e arrondissement. Ce travail poursuit trois priorités : la réduction du trafic, la limitation de la circulation de transit et la sécurisation des piétons et des cyclistes.

Concernant les feux intelligents que vous appelez de vos vœux, ces systèmes sont déjà déployés par les services de la Ville de Paris et pilotés depuis le P.C. Lutèce de la Ville. Je salue d'ailleurs tous les agents de la DVD qui travaillent au P.C. Lutèce. Un certain nombre de feux sur les points stratégiques disposent déjà de capteurs qui leur permettent d'adapter leurs signaux aux conditions de circulation en temps réel.

Pour toutes ces raisons, je vous propose le retrait de votre vœu et de voter évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 27 déposé par le groupe NPP est-il maintenu ? Oui. Souhaitez-vous toujours un scrutin public ? D'accord.

Nous allons faire un scrutin public sur ce vœu, qui a un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

C'est le projet de délibération qui apparaît, cela ne va pas. Je vous propose de suspendre une minute.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures sept minutes, est reprise à dix-neuf heures dix minutes).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous propose de reprendre notre séance. Visiblement, le problème est réglé.

Nous votons pour la proposition vœu n° 27 du groupe NPP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 81

Abstentions : 6

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 66

(Voir détail des votes annexe n° 15).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 64).

2026 DVD 66 - Subventions (55.000 euros) et conventions avec 2 associations. - Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 66 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec deux associations, actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable.

Je donne la parole à Gaston LAVAL, pour le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'était pas tant une intervention pour commenter les subventions, vous vous en doutez, mais pour en profiter pour dire deux mots sur la logistique urbaine.

Ce sujet est trop méconnu des Parisiennes, des Parisiens, des citoyens et des citoyennes en général, et est toujours relégué aux arrières-pages des programmes municipaux. Je me félicite donc que le programme de l'union de la gauche aux dernières élections ait vraiment mis ce sujet au cœur de sa stratégie en termes de déplacement pour les améliorer, et nous féliciter collectivement que le sujet de la logistique urbaine soit pleinement intégré dans l'intitulé de l'adjoint au transport, Dan LERT.

Je rappelle que la logistique représente 20 % de la circulation à Paris, mais 40 % de la pollution, notamment du fait de la congestion qu'elle entraîne. Avoir une vraie stratégie en matière de logistique urbaine, c'est donc permettre d'avoir plus de fluidité si on étend les horaires pour les livraisons, et surtout, puisque c'est l'objet de ces demandes de subventions, de développer à fond, comme nous le faisons depuis plusieurs mandats maintenant à Paris, la cyclologistique, donc développer les infrastructures et soutenir les associations dont "Les Boîtes à Vélo". C'est une fédération absolument exemplaire, qui pousse également, et j'invite celles et ceux qui siègent au conseil métropolitain à faire de même, pour avoir des stratégies logistiques au niveau métropolitain.

Le congrès des "Boîtes à Vélo" s'est passé à Aubervilliers, symbole fort qui montre les ruptures de continuité cyclable, c'est donc un axe de travail absolument important. Vous le savez, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Surtout, cette filière permet de mettre à mal le modèle de plateformisation, d'ubérisation de l'ensemble de notre société, à commencer par la livraison de biens, et de montrer qu'un autre modèle est possible quand il s'agit de transport à vélo.

Evidemment, j'apporte un soutien total à ces demandes de subventions et à cette filière.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Mme CHIKIROU, pour le groupe NPP.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Chaque semaine, à Paris, c'est plus de 1,1 million de livraisons, de mouvements de marchandises qui ont lieu. Ce sont des chiffres de 2018, de l'APUR. On imagine que, depuis 2020, avec l'explosion des livraisons et des commandes du commerce en ligne, cela a certainement dû augmenter. Néanmoins, aucun chiffre, aucune donnée n'existe précisément sur le flux de marchandises et de livraisons. C'est d'ailleurs un signal. Quand on a une stratégie logistique urbaine durable, c'est assez incroyable de se dire que, depuis 2018, aucune donnée mise à jour n'existe, alors que l'on sait qu'il y a eu un tournant en 2020.

C'est la première chose qu'il faut dire. La stratégie qui a été adoptée en 2022 par votre majorité en est donc à quatre ans de mise en œuvre, logiquement.

On vote du financement pour une tête de réseau, c'est-à-dire des gens qui vont animer la sensibilisation, la connaissance, la publicité sur la logistique et la livraison à vélo. C'est très intéressant, il faut évidemment soutenir ce type de fédération et d'association.

Toutefois, quand on voit que, quatre ans après, vous affichez des résultats de "94 % de nos actions ont été engagés", on se demande ce que cela représente comme efficacité, finalement. J'ai cherché partout. Quand on sait que l'on a un flux ascendant des livraisons, on se demande comment vous faites pour y faire face.

Personnellement, je trouve que les budgets que je vois investis dans la logistique urbaine durable ne sont pas à la hauteur de l'ampleur du phénomène et de la nécessité d'accélérer une logistique urbaine durable. Ce ne sont pas seulement des actions d'accompagnement de professionnels, d'animation du réseau, d'ateliers par-ci, par-là qui nous permettront d'agir. Concrètement, il faut des mesures presque radicales, presque systémiques à Paris.

La première que nous estimons essentielle, c'est de remettre à jour le plan de circulation à Paris. Cela fait deux décennies que cela n'a pas été le cas, à part en 2013, avec une remise à jour partielle. Il est temps d'avoir un plan de circulation qui intègre cette question, qui n'est pas un à-côté, mais qui est fondamentale, elle est même au cœur de la circulation à Paris. Elle est déterminante pour la qualité de l'air, pour la qualité en termes de pollution sonore. Elle est déterminante pour le temps que l'on peut perdre dans les embouteillages, elle est déterminante pour la circulation, déterminante pour tout.

Il est donc grand temps, à mon sens, de mettre dans ce budget supplémentaire une vraie mission pour revoir le plan de circulation à Paris, qui intègre, et même qui met au cœur de ce plan de circulation la question de la logistique urbaine.

C'est ce que nous proposons avec le Nouveau Paris populaire, une logistique intégrée au plan de circulation, parce que nous considérons qu'il va être difficile, voire quasiment impossible, marginalement en tout cas, de modifier les déplacements des habitants. En tout cas, on ne peut pas le faire sans travailler avec les artisans, les commerçants, les services publics et les transporteurs de marchandises.

Par ailleurs, on estime qu'il faudrait cartographier précisément, j'ai envie de dire zone de circulation par zone de circulation, quartier par quartier, le niveau de besoin et ce qu'il se passe réellement à différentes périodes de l'année. Cela nécessite un temps d'observation, puisque cela n'a pas été fait, vraisemblablement, ou de façon partielle, c'est-à-dire sur certains quartiers, mais pas sur toutes les zones. Il faut donc absolument faire ce travail pour ensuite déterminer… De même, je n'ai pas trouvé où vous vouliez mettre les 50 hubs, etc. Nous sommes pour mobiliser, par exemple, les parkings souterrains. Cela suffit de laisser cela au privé, il faut les remunicipaliser, parce que cela doit être totalement intégré dans une stratégie de logistique urbaine durable.

Vous voyez, le problème de ce budget supplémentaire, et le problème que l'on soulève finalement sans cesse, c'est de vous dire : d'accord pour le diagnostic, d'accord pour les plans qui sont imprimés sur 150 pages, pas de problème, mais, à un moment donné, si le budget ne suit pas, si l'action ne suit pas, on est toujours dans la procrastination. Désolée de le dire ainsi. Au bout de quatre ans, vous n'êtes pas capables de nous présenter les résultats de la stratégie que vous avez mise en œuvre.

Financer des têtes de réseaux, financer des associations, oui, mais il faut des résultats, et on vous demande au moins d'avoir une étude. Cela prendra un peu de temps, je ne dis pas que cela se fera du jour au lendemain, mais une étude sur l'état des lieux et les conséquences de cette stratégie durable pour pouvoir en mesurer les choses.

En tout cas, rester sur des données de 2018 pour évaluer une politique, cela n'a pas de sens. Il faut la mettre à jour. C'est ce que nous vous invitons à faire. De toute façon, si vous ne le faites pas, en 2027, avec l'Etat et Jean-Luc MÉLENCHON, nous le ferons.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions. Il est clair que, dans le contexte caniculaire que nous connaissons, qui est fortement lié au réchauffement climatique, nous devons poursuivre l'adaptation du transport de marchandises. Ce transport de marchandises doit connaître une profonde transformation.

Je vais essayer de répondre sur la question des chiffres. A Paris, ce secteur représente à lui seul 25 % des émissions de gaz à effet de serre. On a en parallèle, en raison de l'explosion du commerce en ligne et de la livraison à domicile, un nombre de véhicules de livraison qui circulent et stationnent à Paris en très forte augmentation. L'Institut Paris Région a sorti un chiffre concernant les colis livrés annuellement à Paris : 61 millions d'euros. Je cite les chiffres de l'Institut Paris Région pour essayer de vous préciser où nous en sommes de ce côté.

Aux côtés des émissions de gaz à effet de serre, on a aussi la production de polluants atmosphériques, qui s'ajoutent aux importantes nuisances sonores générées par la livraison à Paris. Vous savez que les véhicules de livraison encombrent l'espace public, génèrent d'importants conflits d'usage, mettent en danger les piétons et les cyclistes qui circulent notamment dans les angles morts. C'est pourquoi mon prédécesseur, David BELLIARD, en réponse à ces problématiques, a souhaité mettre en œuvre une ambitieuse stratégie de logistique urbaine.

Pour vous répondre, Madame CHIKIROU, je vous propose que nous puissions avoir un bilan de la mise en œuvre de cette stratégie de logistique urbaine en commission à la suite de ce Conseil de Paris, nous verrons dans quelle commission, pour apprécier les résultats de cette politique mise en œuvre sous le précédent mandat, qui intègre bien évidemment les enjeux de circulation à Paris.

L'objectif de cette stratégie est simple : permettre une réelle mutation du secteur des transports de marchandises, via notamment le développement de la cyclologistique, une filière très importante, comme l'a souligné mon collègue Gaston LAVAL. C'est là qu'agissent notamment "Les Boîtes à Vélo", une association qui structure la filière et accompagne les professionnels du secteur de la cyclologistique.

De même pour la question de l'association "Certibruit", qui permet une atténuation de la pollution sonore liée au transport de marchandises lié aux livraisons, notamment en accompagnant les professionnels du secteur vers des livraisons plus silencieuses, en décalant notamment les horaires de livraison.

Je me permets de mettre en valeur l'action de ces associations.

On continuera évidemment à travailler sur ces enjeux, qui sont très importants. Je suis d'accord avec le fait que les enjeux autour de la stratégie de logistique urbaine de la Ville de Paris ne sont pas suffisamment mis en avant, notamment sur l'importance en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Nous aurons l'occasion, si vous en convenez, de revenir en commission sur les résultats de cette stratégie, voir les ajustements éventuellement nécessaires, avec les membres du Conseil de Paris intéressés par ces enjeux.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 66).

2026 DVD 67 - Subventions (15.000 euros) et convention avec l’association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 67 relatif à l'attribution de subventions et d'une convention avec l'"Association des usagers des transports - F.N.A.U.T. Ile-de-France".

La parole est à Gaston LAVAL, pour le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Madame la Maire.

Dans la continuité de l'intervention précédente, je veux vraiment saluer le travail de la "F.N.A.U.T." au niveau national, de l'"A.U.T. Ile-de-France" au niveau régional, ces expressions absolument essentielles de la voix des usagers, qui travaillent au quotidien avec l'ensemble des collectivités qui font appel à leur expertise, et, surtout, qui permettent de bien faire remonter l'ensemble des problématiques que les usagères et les usagers peuvent rencontrer.

Ce sont des voix généralistes pour ce qui concerne la "F.N.A.U.T." ou l'"A.U.T." en Ile-de-France. Il y a évidemment aussi énormément d'associations, soit géographiquement localisées, soit thématisées, que ce soient les associations pour les personnes en situation de handicap, qui ont été notamment réunies récemment au C.I.M.I.F. autour d'Ile-de-France Mobilités sur les schémas d'accessibilité de l'ensemble des transports, auquel la Ville de Paris

était partie prenante, ou l'ensemble des associations de cyclistes, les associations de piétons, qui font un travail absolument remarquable.

Je suis donc très heureux que l'on puisse voter des subventions pour la "F.N.A.U.T." dans le cadre de ce Conseil de Paris. Les résultats ont été là sur la méthode, avec, pour 2025, les travaux spécifiques sur le bus 91, la ligne qui relie les gares. Puisque l'on parle de bus, j'ai un mot de solidarité envers l'ensemble des usagers de bus, mais surtout envers les chauffeurs, qui ont des conditions extrêmement difficiles. Nous aurons l'occasion d'y revenir un peu plus tard dans ce Conseil, lors des débats sur la canicule.

Je suis également très heureux de voir que, avec la convention qui sera signée à l'aune de ce projet de délibération, pour 2026, il y aura un travail d'évaluation sur l'avenir du bus P.C. dans le 16e arrondissement dans le cadre de la nécessité de prolongation du tram 3 pour boucler la boucle, si je puis dire, et, avec cela, l'amélioration de l'ensemble des schémas de circulation cyclable, notamment où nous sommes en déficit dans l'Ouest parisien.

Merci, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue, de votre intervention, qui me donne l'occasion à mon tour de rappeler le rôle essentiel de la "Fédération nationale des associations d'usagers des transports en Ile-de-France". Vous l'avez fait, je n'en rajouterai pas, mais la "F.N.A.U.T. Ile-de-France" agit au quotidien pour améliorer les transports collectifs, promouvoir l'intermodalité et les mobilités actives, renforcer la sécurité routière et, plus largement, contribuer à une meilleure qualité de vie urbaine.

A Paris, très concrètement, nous entretenons des relations régulières et historiques avec la "F.N.A.U.T.", et un partenariat de travail régulier et structuré a été mené, notamment avec la direction de la voirie et des déplacements. La "F.N.A.U.T." réalise notamment des études sur la mobilité ou l'aménagement de l'espace public, qui nourrissent les réflexions municipales sur l'évolution des réseaux de transport et l'aménagement de l'espace public.

Comme cela a été indiqué à l'instant par Gaston LAVAL, cela nous permettra d'avoir l'expérience usagée sur le secteur porte d'Auteuil-porte de Saint-Cloud, notamment dans le cadre du projet de bouclage du tramway 3a.

Ces études sont fondamentales, elles apportent un regard d'usagers complémentaire des expertises institutionnelles et nourrissent concrètement les réflexions de la Ville sur l'évolution des réseaux de transport et l'aménagement de l'espace public. C'est pourquoi je vous invite à voter dès demain cette subvention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 67.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 67).

2026 DVD 68 - Plan Vélo. - Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240.000 euros en fonctionnement et 98.000 euros en investissement) et conventions associées.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 68, plan Vélo, subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations, montants de 240.000 euros en fonctionnement et 98.000 euros en investissement et conventions associées.

Je donne la parole à Émile MEUNIER, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais profiter de ce projet de délibération qui apporte des subventions aux associations de vélo, qui est un bon projet de délibération, pour vous parler du plan Vélo tel que nous l'imaginons. Nous l'avons d'ailleurs présenté devant les associations de vélo, qui avaient organisé pendant la campagne une sorte d'échange avec les candidats. Je pense que c'est bien que chaque candidat ou candidate qui s'est exprimé sur le sujet tienne ensuite ses promesses.

Il s'agit d'un projet de délibération qui donne des subventions, mais c'est une toute petite part de ce qu'il faudrait faire pour un plan Vélo réellement ambitieux. La première des choses, c'est commencer par affirmer la création d'un service public du vélo à Paris dans toutes ses composantes, j'y viendrai ensuite. La deuxième chose, c'est évidemment la question des infrastructures, il n'y a pas besoin de le dire, les pistes cyclables sécurisées, les

fameux 1.000 boulevards et ronds-points que l'on a identifiés comme dangereux, avec une priorité à mettre sur 200 ronds-points.

A la fois sur les infrastructures et sur les ronds-points, au Nouveau Paris Populaire, nous avions fait l'effort de le chiffrer à +10 millions d'euros par an. D'ores et déjà, on ne les a pas dans le budget supplémentaire, on attend donc énormément du budget primitif. Si on ne retrouve pas ces 10 millions d'euros par an dans le budget primitif, cela signifie que ce qui a été promis aux associations, c'est-à-dire une accélération des pistes cyclables et des travaux de sécurisation de ces ronds-points, ne sera pas tenu. Il faut le noter.

L'autre point, c'est évidemment le Vélib'. On ne peut pas se satisfaire de toutes ces années de service mi-figue mi-raisin. Vous le savez, c'est une société qui s'en occupe ; nous souhaitons revenir à une régie directe. Pourquoi ? C'est quand même assez fantastique, il n'y a que la Ville de Paris qui paie, assume les risques, répond du service public devant les usagers, mais n'a pas la maîtrise du service rendu aux usagers. On prend tous les coups, mais on n'a pas la main sur ce que l'on pourrait faire pour améliorer les choses. On a la main directement via des négociations avec Smovengo, c'est pourquoi on en est tout de même, tenez-vous bien, à 13 avenants au contrat. C'est bien la preuve que, à chaque fois, on est obligé d'aller supplier pour essayer d'améliorer un peu à la marge le service. On voit bien que ce n'est pas tenable dans la durée. C'est pour cela qu'il faut reprendre le service en régie directe.

Je vous donne deux exemples concrets que l'on est incapable de faire faire à Smovengo. Premier exemple : les tournées la journée. Vous le savez, les personnes qui viennent de la périphérie viennent mettre leurs Vélib' au centre ; on s'attend à ce que quelques tournées remettent les Vélib' dans les arrondissements périphériques. Eh bien, ce n'est pas possible, on ne peut pas l'imposer avec le contrat actuel. On est obligé d'aller supplier : "Est-ce que vous voulez bien que l'on change le contrat pour arriver à le faire ?" Ce qu'ils ne veulent pas, évidemment. L'autre exemple, c'est qu'ils n'ont que deux ateliers de réparation, alors qu'il en faudrait beaucoup plus, et plus dispatchés sur le territoire. Là aussi, on ne peut rien leur imposer, parce que le contrat a été "foutu" d'une telle manière que ce n'est pas nous qui avons la main. Il faut donc reprendre cela en service direct.

Ensuite, nous voulons une grande maison de l'école des vélos, principalement pour les enfants, mais aussi pour les adultes. On sait que cela peut être un frein à l'emploi pour certains publics. Dans cette école, il y aura évidemment des cours d'auto-réparation en lien avec les associations. C'est là que j'en arrive au cinquième pilier de notre grand plan Vélo : le soutien aux associations.

Vous voyez bien que, avec ce projet de délibération, on ne rentre que par le petit bout de la lorgnette dans ce qui devrait être une véritable politique publique du vélo dans la ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste et Social, s'il vous plaît.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération a pour objet de subventionner un certain nombre d'associations qui interviennent pour faciliter la pratique du vélo. On peut se réjouir de la transformation absolument puissante qui est intervenue ces dernières années à Paris. Enfin, le vélo est passé devant la voiture comme mode de déplacement. C'est le résultat des efforts très significatifs que la Ville a réalisés depuis plusieurs années, plusieurs décennies.

Evidemment, le travail est en cours, on doit continuer de travailler pour faire en sorte que la ville dispose des infrastructures adaptées et qu'elle soit enfin 100 % cyclable. C'est évidemment ce que s'attache à faire l'Exécutif parisien dans son action et ce pourquoi nous avons fait campagne il y a encore quelques semaines pour poursuivre et accentuer ce travail.

Il y a la question des infrastructures, évidemment, c'est la première priorité, de faire en sorte que l'on soit en sécurité lorsqu'on l'est sur son vélo, de ne pas avoir peur de prendre une portière, une voiture. Cela nécessite d'adapter en profondeur l'espace public, et c'est ce qui est fait.

Il y a aussi : comment est-ce que l'on se sent à l'aise à être sur un vélo ? C'est tout le travail qui est fait par les associations, que je voulais remercier au travers de cette intervention et au travers du vote positif, vous vous en doutez, de notre groupe, pour ce projet de délibération. Elles font en sorte de donner des cours d'apprentissage, notamment à destination des écoles et des collèges, de mettre en place des bourses de vélo, pour permettre à chacune, chacun, d'avoir un vélo pour un prix modique, et des ateliers de réparation pour que tout le monde se sente à l'aise pour réaliser les quelques petites réparations à faire de temps en temps sur son vélo et être tout à fait autonome avec cela.

Les associations luttent aussi contre les inégalités en garantissant à chacune et à chacun son autonomie dans ses déplacements. En particulier, et c'est vraiment l'accent qui est mis dans ce projet de délibération, des associations accompagnent les publics qui sont parfois les plus éloignés de la pratique, notamment les femmes, dans les quartiers populaires, pour que le vélo soit accessible à tout le monde.

Ce sont des associations qui sont très souvent des associations de quartier, qui sont ancrées, que la Ville soutient, et qui permettent de soutenir la place grandissante du vélo à Paris, qui va encore grandir grâce à notre action et à celle des associations.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions, qui me permettent de rappeler l'ambition de la Ville de Paris, initiée depuis maintenant plus de vingt ans, de construire une ville 100 % cyclable, et son engagement à y parvenir à travers le plan Vélo, un outil majeur de la transformation et de l'adaptation de Paris aux enjeux de santé et aux enjeux climatiques.

Nous avons fortement agi à Paris, et nous n'avons pas attendu ces projets de délibération qui concernent des subventions aux associations vélos pour agir fortement et favoriser le développement de la place du vélo, avec plus de 1.500 kilomètres de linéaires cyclables. L'engouement populaire n'est plus à démontrer, avec une explosion de la pratique, puisque la fréquentation du réseau cyclable a encore augmenté de 7 % entre 2025 et 2026.

Un seul chiffre, emblématique : 33.700 passages en 24 heures le soir de la Fête de la musique sur la piste du boulevard Sébastopol, avec un passage par seconde entre 22 heures et 2 heures du matin. Cela en fait la piste la plus empruntée d'Europe.

Cet engagement de la Ville se traduit par le renforcement de l'écosystème vélo sur le territoire parisien au travers de subventions aux associations à plusieurs niveaux, et au travers de l'aménagement de nouvelles infrastructures cyclables sécurisées et confortables, le développement massif de solutions de stationnements vélos adaptés à tous les besoins, et l'accompagnement d'une véritable culture vélo, notamment grâce à l'apprentissage du savoir rouler à vélo, au vélo-école et à des ateliers de réparation.

Je n'oublierai pas de citer la sécurisation des carrefours dangereux que nous avons faite, en associant évidemment les associations vélos qui ont identifié ces carrefours dangereux. 73 carrefours dangereux ont déjà été sécurisés de manière tactique ou de manière pérenne pour sécuriser la pratique du vélo à Paris.

Le développement de cette culture vélo passe évidemment par le soutien aux associations, qui œuvrent fortement pour adapter la Ville de Paris en faveur du vélo dans un environnement apaisé et sécurisé, "Mieux se déplacer à Bicyclette", le réseau "RéPAR", ou l'"Association Rosa-Parks" pour l'inclusivité sur les questions vélos.

Pour répondre très directement au sujet du Vélib', je voudrais commencer par rappeler que Vélib' est le service de vélo partagé le plus utilisé au monde. A Paris, un vélo sur quatre en circulation est un Vélib'. C'est un service public très utilisé par les jeunes.

Je voudrais profiter de cette intervention et de l'interpellation, quelque part, sur la question du service public Vélib' pour saluer le travail et le bilan du président de l'Agemob, Sylvain RAIFAUD, puisque son action a permis d'atteindre le nombre de vélos qui est prévu au contrat, 20.000 vélos, 21.000 vélos aujourd'hui qui sont disponibles sur le réseau Vélib', plus une meilleure régulation des stations vides et des stations pleines. On a beaucoup amélioré les choses de ce côté. C'est ce qui explique le succès de Vélib'.

Le chantier qui est devant nous, le véritable grand chantier qui est devant nous pour le mandat qui s'ouvre, c'est la question de l'état des vélos, la qualité des vélos et la qualité du service, qui doit vraiment être amélioré de la part de l'opérateur Smovengo. Le contrat sera renouvelé à échéance 2032, et toutes les options sont sur la table pour la suite de ce contrat emblématique de l'action de la Ville de Paris en faveur du vélo.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous allons passer au vote. J'ai de la part de "Paris Liberté !" des demandes de deux votes disjoints.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 9 du projet de délibération DVD 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Abstention du côté droit.

L'article 9 est adopté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, l'article 15 du projet de délibération DVD 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 15 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 68 dans sa gobalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DVD 68).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif au renforcement de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 28 relatif au renforcement de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

Je donne la parole à M. Jérémy REDLER, pour le groupe "Paris Liberté !". Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le vœu que je présente aujourd'hui porte sur un sujet qui devrait tous nous rassembler : la sécurité des enfants aux abords des établissements scolaires.

Vous le savez, la sécurité routière est une priorité de la mairie du 16e. Chaque matin et chaque soir, des milliers d'enfants, de parents, d'enseignants et de personnels traversent les rues de Paris pour rejoindre les écoles. Ces moments concentrent des flux importants, avec des situations parfois complexes : stationnements irréguliers, manque de visibilité, comportements dangereux de certains automobilistes, ou encore vitesses excessives.

Dans le 16e arrondissement comme ailleurs à Paris, la mairie d'arrondissement est régulièrement saisie par les directeurs d'école, les représentants de parents d'élèves ou, tout simplement, les habitants sur ces questions. Ces signalements ne sont pas théoriques, ils traduisent des inquiétudes très concrètes de familles qui souhaitent simplement que leurs enfants puissent se rendre à l'école dans de meilleures conditions de sécurité.

Depuis plusieurs années, la mairie du 16e agit concrètement sur ces sujets et a régulièrement porté des propositions, notamment au Conseil de Paris, pour renforcer la sécurité routière aux abords des établissements scolaires. Toutefois, nous devons aujourd'hui aller plus loin, car la sécurité routière ne repose pas uniquement sur la responsabilité individuelle des conducteurs, elle repose aussi sur la capacité de la collectivité à aménager un espace public lisible, sécurisé et adapté aux usages.

Les outils existent, la réglementation permet désormais le déploiement de dispositifs lumineux, renforçant la visibilité des passages piétons. Le renforcement du marquage au sol, l'amélioration de la signalisation verticale, ou encore l'installation de dispositifs d'alerte peuvent contribuer à changer les comportements et à mieux protéger les usagers les plus vulnérables, notamment nos enfants.

Notre proposition est donc pragmatique. Nous demandons qu'une étude globale soit menée aux abords des établissements scolaires, en lien étroit avec les mairies d'arrondissement, afin d'identifier les points nécessitant des améliorations prioritaires. Nous demandons également qu'un véritable programme de modernisation de la signalisation soit engagé dans les secteurs identifiés.

Ce que nous proposons, ce n'est pas une mesure générale ou un effet d'annonce, c'est une démarche de terrain, fondée sur la connaissance des quartiers et sur la remontée quotidienne des familles de nos arrondissements.

La sécurité des enfants doit être une priorité permanente, elle ne doit pas dépendre uniquement de la mobilisation des élus locaux ou des signalements des habitants. Elle doit être portée par une politique municipale ambitieuse…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - … adaptée et dotée de moyens à la hauteur des enjeux. C'est le sens de mon vœu.

Je vous en remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 16e. Vous avez raison, la sécurité des enfants n'est pas négociable. Plus qu'une exigence, c'est une obligation que nous portons à Paris avec un très haut niveau d'ambition. Pouvoir lâcher la main

de nos enfants dans la rue et qu'ils se réattribuent pleinement l'espace public sans risquer d'accidents routiers du fait des voitures qui circulent, c'est toute l'ambition que nous poursuivons en construisant la ville à hauteur d'enfant. Cela suppose une volonté politique et de la détermination, celle de réduire la place de la voiture à Paris pour piétonniser largement. C'est ce que nous avons fait avec les 300 rues aux enfants, que nous allons poursuivre à la demande très forte des Parisiennes et des Parisiens.

Les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements travaillent chaque jour pour sécuriser les déplacements, notamment aux abords des écoles. Dans le 16e arrondissement, beaucoup a déjà été fait dans ce sens : 16 établissements sont situés sur des aires piétonnes dans lesquelles la circulation de transit et le stationnement des voitures au-delà de 30 minutes sont interdits, 25 établissements ont déjà fait l'objet d'aménagements de sécurisation, comme, par exemple, l'élargissement et la protection des trottoirs par la pose de barrières supplémentaires, le déploiement de dispositifs de ralentissement des voitures en amont, ou encore des marquages au sol et la pose de panneaux "école, ralentir", dont certains sont lumineux.

Ces aménagements sont nécessaires et apportent des premières réponses. Je vous propose que nous regardions ensemble, avec les équipes de la Direction de la Voirie et des Déplacements, ceux qu'il conviendrait de renforcer ou de compléter, car nous partageons l'ambition et l'idée de sécuriser les circulations des enfants et des familles sur le chemin de l'école.

Je vous proposerai aussi d'aller encore plus loin dans le déploiement de nouvelles rues aux enfants dans le 16e arrondissement, qui en est encore malheureusement trop peu pourvu. Ces rues végétalisées et apaisées, car fermées ou très limitées à la circulation, sont des solutions très efficaces, qui permettent véritablement de lâcher la main de nos enfants et de les sécuriser pour ce qui concerne les circulations.

Je vous propose que nous échangions sur ces points et, dans l'intervalle, de bien vouloir retirer votre vœu, afin que nous puissions travailler ensemble sur ces sujets qui méritent toute notre attention.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il retiré, Monsieur le Maire ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - En réalité, pour l'ensemble de ce que je demande dans mon vœu, vous avez l'air de penser exactement la même chose, Monsieur le Maire. Je ne comprends pas pourquoi vous ne donnez pas un avis favorable à mon vœu, puisque vous proposez de faire exactement ce que je demande, que l'on travaille ensemble pour que nous puissions améliorer la sécurité des familles.

Je ne vois pas l'intérêt de le retirer et je ne comprends pas pourquoi vous ne donnez pas un avis favorable, puisque vous dites la même chose que ce que je demande dans mon vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 28 n'est pas retiré et il a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Paris Liberté !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée…

Vous voulez un scrutin public ? Que voulez-vous ? Non, c'est bon ? Vous voulez compter ? Allez, comptons. C'est vrai que cela fait longtemps que l'on n'avait pas compté.

On recommence.

Qui est pour ?

Je pense quand même qu'il n'y a pas besoin de compter.

Qui est contre ? Voilà.

Qui s'abstient ? Voilà.

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole pour les travaux de la 4e Commission à Mme Ophélie MADINIER, présidente de la 4e Commission.

Mme Ophélie MADINIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis fière de vous présenter à nouveau aujourd'hui les travaux de la 4e Commission, et je tiens à remercier une fois de plus l'ensemble de ses membres pour la qualité des débats qui ont animé cette séance du mois de juillet.

Les projets de délibération que nous soumettons au Conseil dessinent une fois de plus avec clarté l'engagement de Paris comme Ville qui protège, soigne et accompagne tous les Parisiens et Parisiennes, en particulier les plus vulnérables.

Notre Commission s'est d'abord penchée sur l'accueil et l'intégration des personnes exilées et l'hébergement des personnes sans abri sur des projets de délibération rapportés par M. AHOUDIAN.

Plusieurs projets de délibération visant à financer les associations qui mènent des actions de soutien à l'intégration des personnes exilées, notamment en matière d'apprentissage du français, ont été présentés.

Nous avons aussi examiné un projet de délibération visant le financement des actions d'hébergement de la Ville pour les familles et les jeunes en errance, envers lesquels elle est particulièrement engagée.

En matière de santé, grâce à l'action de M. ALIBERT, la Ville agit pour garantir à toutes et tous un égal accès à des soins de qualité à travers le soutien au dispositif Paris Med', qui est essentiel pour assurer que les Parisiens et Parisiennes continuent à avoir un accès de qualité à des soins de proximité et à une médecine de ville en secteur 1, et à travers le soutien à la médecine de ville, qui s'illustre avec le financement de la restructuration du centre de santé de Belleville, indispensable pour les habitants du quartier.

Nous avons également discuté d'une subvention pour l'accès au droit et au soin pour les personnes tziganes et gens du voyage, qui permet de lutter contre les discriminations.

Nous avons, enfin, à nouveau débattu de la situation de la "F.O.C.S.S.", dont les offres de reprise sont à présent connues, et sur lesquelles les adjoints, en particulier MM. CROSNIER et ALIBERT, ont pu revenir sur leur champ d'action. Le dialogue avec les syndicats continue, de nombreuses offres du secteur privé non lucratif et du secteur public ont été faites, et la Ville continue à chercher des solutions de reprise pour l'ensemble des activités de la "F.O.C.S.S." dans les meilleures conditions pour les usagers et pour les salariés. Nous aurons l'occasion de continuer à en débattre en séance.

En matière de lutte contre les discriminations, nous avons examiné les projets de délibération rapportés par Mme BIKOULOULOU. Notre Commission a pu examiner le financement d'un grand nombre d'associations de lutte contre les discriminations, notamment du festival Paris Ciné contre les "discri'". Nous avons également abordé le soutien plus spécifique à des associations engagées en soutien à la visibilité LGBTQIA+ et à l'égalité.

En matière d'actions à destination des seniors, ensuite, nous avons discuté de plusieurs vœux et projets de délibération rapportés par M. CROSNIER visant à préserver le lien social et à garantir un cadre de vie digne. Nous soutenons les actions des centres sociaux, qui organisent de nombreuses activités d'accès au droit, culturelles et de lien social, en particulier dans les quartiers "politique de la ville", pour les personnes âgées.

Un projet de délibération prévoit aussi le financement d'une nouvelle résidence autonomie à travers la transformation de l'E.H.P.A.D. Jardin des Plantes dans le 5e arrondissement. Cet investissement nécessaire nous a aussi permis d'aborder à nouveau les efforts constants de la Ville pour lutter contre les nuisibles et conduire des travaux de rénovation thermique et de confort dans les résidences seniors de la ville.

Enfin, face à la précarité, la Ville propose de déployer plusieurs programmes de solidarité que porte Mme KONÉ, des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire, avec notamment leur adaptation pendant la période d'été afin d'en assurer la continuité, le soutien de la Ville aux associations pour les femmes isolées, en situation de précarité, notamment avec le soutien à l'association "Règles Elémentaires", qui a fêté ses dix ans cette année et qui lutte contre la précarité menstruelle, une question fondamentale pour la dignité des personnes.

Enfin, plusieurs projets de délibération proposent de réaffirmer l'engagement de la Ville en soutien aux centres sociaux, notamment face aux difficultés financières importantes qu'ils rencontrent, et au regard du rôle essentiel qu'ils jouent dans l'accès au droit, le lien social et la solidarité de proximité dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2026 DDCT 92 - Subvention (38.000 euros) à 1 association au titre de l’intégration.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour commencer, nous examinons le projet de délibération DDCT 92 relatif à l'attribution d'une subvention de 38.000 euros à une association au titre de l'intégration.

Je donne la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Les associations qui œuvrent pour l'intégration, l'accès au droit et l'accompagnement des personnes étrangères accomplissent une mission d'intérêt général absolument essentielle. Elles accueillent, orientent,

apprennent le français, accompagnent dans les démarches administratives, facilitent l'accès au logement, à la santé, à l'emploi et à l'éducation. Elles rendent effectifs des droits qui, sans elles, resteraient bien souvent théoriques.

Néanmoins, si ces associations sont aujourd'hui aussi indispensables, c'est parce que l'Etat se désengage de ses responsabilités. Les dysfonctionnements de l'A.N.E.F., les délais interminables pour obtenir ou renouveler un titre de séjour, les ruptures de droits, la saturation des dispositifs d'hébergement et la précarisation des personnes exilées ne sont pas des fatalités, ce sont des choix politiques.

Comme nous l'avons défendu pendant la campagne municipale du Nouveau Paris Populaire, nous voulons faire de Paris une véritable ville refuge, une ville où personne n'est privé de ses droits en raison de son origine, de sa nationalité ou de sa situation administrative, une ville qui accompagne plutôt qu'elle ne stigmatise, une ville qui protège plutôt qu'elle n'abandonne.

L'accès au droit ne doit pas reposer sur le seul engagement du monde associatif, il doit être pleinement porté par le service public. Nous défendons le renforcement des permanences d'accès au droit dans tous les quartiers, le développement de l'accompagnement juridique gratuit, dédié au droit du travail et aux démarches de régularisation, un accès effectif aux cours de français, en augmentant les subventions aux associations et en créant des places municipales supplémentaires dans les arrondissements les plus concernés, ainsi qu'un véritable accueil municipal de proximité pour les personnes exilées.

Nous voulons également rappeler que l'intégration, cela ne se décrète pas, cela se construit, par l'accès au logement, à l'école, à la santé, à l'emploi, à la culture. C'est pour cela que nous refusons les politiques qui fabriquent la précarité administrative et organisent l'exclusion. Les associations ne doivent pas devenir des sous-traitants des carences de l'Etat, leur rôle est d'innover, d'accompagner, de créer du lien social, pas de remplacer des services publics affaiblis.

Soutenir les associations, c'est défendre une certaine idée de Paris, une ville solidaire, accueillante, antifasciste et fidèle à l'universalité des droits.

Nous continuerons également à exiger que l'Etat assume ses responsabilités et garantisse à chacun et chacune des droits fondamentaux auxquels il est normalement tenu. Il faut aller plus loin que l'accès au droit et faire de Paris la capitale de l'antiracisme. Parce que le racisme, ce n'est pas une question de comportement individuel isolé, comme on voudrait nous le faire croire, c'est le produit des inégalités réelles. On ne vit pas de la même manière selon son nom, son adresse, sa couleur de peau, sa religion réelle ou supposée. Les discriminations à l'embauche, dans l'accès au logement, dans les contrôles d'identité ou dans certaines démarches administratives continuent de frapper des milliers de Parisiens et de Parisiennes.

Comme nous l'avons déjà défendu dans le programme du Nouveau Paris Populaire, nous voulons faire de Paris la capitale de l'égalité réelle et la capitale de l'antiracisme. Il faut créer une véritable stratégie municipale de lutte contre le racisme, dotée d'objectifs précis et de moyens dédiés, renforcer les permanences juridiques gratuites dans tous les arrondissements, développer des maisons des droits et des points d'accès au droit, former l'ensemble des agents municipaux à la prévention des discriminations, soutenir l'éducation populaire, les associations de quartier, les initiatives citoyennes qui déconstruisent les préjugés dès le plus jeune âge.

Nous voulons également renforcer les moyens consacrés à la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement, soutenir les associations qui accompagnent les victimes, défendre les lieux de mémoire de l'immigration, de la colonisation et des luttes antiracistes.

Nous défendons aussi une ville qui protège les personnes étrangères, plutôt qu'une ville qui les renvoie à des démarches administratives interminables. Les dysfonctionnements de l'A.N.E.F., les ruptures de droit, les délais de régularisation et les difficultés d'accès au service public sont devenus des facteurs majeurs d'exclusion.

Paris doit continuer à être une ville refuge qui garantit un accès effectif au droit pour tous et toutes. Nous ne le redirons jamais assez, il ne peut pas y avoir de politique antiraciste crédible sans s'attaquer aux discriminations institutionnelles. Il faut défendre le récépissé de contrôle d'identité, dénoncer les contrôles au faciès, les verbalisations discriminatoires qui touchent les jeunes, particulièrement dans nos quartiers populaires.

Nous ne voulons pas seulement réparer les conséquences du racisme, nous voulons en combattre les causes. C'est le projet que nous portons avec le Nouveau PARIS populaire à Paris. C'est aussi le projet que porte Jean-Luc MÉLENCHON pour l'élection présidentielle de 2027, une république qui garantit l'égalité réelle, une république qui renforce les services publics, une république qui combat toutes les formes de discrimination et fait de l'antiracisme une priorité de l'action publique.

Notre ambition est simple : faire de Paris et de la France une république où l'égalité n'est pas seulement inscrite au fronton des mairies, mais vécue concrètement par chacun et chacune d'entre nous.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Pierre LISCIA, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Pierre LISCIA. - Merci.

Mes chers collègues, j'ai honte. J'ai honte pour la Ville de Paris. J'ai honte pour vous. J'ai honte pour la gauche, qui s'est compromise. J'ai honte pour la gauche, qui a tourné le dos à son héritage républicain et universaliste. J'ai honte de voir le Conseil de Paris s'apprêter à verser 38.000 euros d'argent public à une association qui, depuis des années, n'a de cesse de piétiner les valeurs de la République, de salir nos institutions et d'entretenir la haine de ceux qui l'incarnent au quotidien, à commencer par nos policiers. Il ne s'agit pas là de dérapages, c'est une ligne politique, une ligne politique assumée, revendiquée année après année.

Souvenez-vous que la "L.I.C.R.A." avait elle-même solennellement exhorté la Ville de Paris à renoncer à financer la "F.A.S.T.I.", considérant que, je cite, "ses prises de position rendaient choquante l'idée même de l'octroi d'une subvention d'argent public".

La "F.A.S.T.I.", donc, que vous vous apprêtez à financer, affirme que la France s'est dotée de lois racistes et islamophobes, qui seraient un outil de plus au service du racisme d'Etat. Elle accuse la France de mener une politique de ségrégation contre nos compatriotes musulmans, de vouloir en faire des sous-citoyens, d'organiser leur exclusion systématique du marché du travail et d'avoir érigé l'islamophobie en politique d'Etat, établissant même un parallèle inacceptable avec la France des années 1930.

La "F.A.S.T.I." a récemment annoncé rejoindre le "Collectif stop islamophobie", qui s'est illustré par son soutien au "C.C.I.E.", qui n'est autre que la reconstitution du "C.C.I.F.", qui, je le rappelle, est une organisation qui a été dissoute par l'Etat en raison de ses liens avec l'islamisme radical, de sa proximité avec les Frères musulmans, et de sa contribution au raid numérique qui a précédé l'assassinat de Samuel Paty.

La "F.A.S.T.I." continue d'entretenir un discours de haine, un discours de haine à l'égard de nos forces de l'ordre, qu'elle accuse de harcèlement policier systématique contre les personnes migrantes et les musulmans. Elle parle de "violence d'Etat qui s'abat contre les personnes racisées, tuées par la police", je cite encore une fois. Ce ne sont pas des prises de position anciennes, ce ne sont pas des prises de position sorties de leur contexte, ce sont des publications récentes et assumées.

Par ce projet de délibération, vous confiez à cette association, la "F.A.S.T.I.", des missions de lutte contre les discriminations. Peut-on lutter contre les discriminations tout en expliquant que la France est un Etat raciste, que la République est islamophobe, que nos policiers persécutent et tuent les musulmans, que nos lois sont comparables à celles des années 1930 ? C'est donc cela, la vision que la Ville de Paris souhaite promouvoir avec l'argent du contribuable parisien ?

La Ville de Paris n'a pas à financer une idéologie nauséabonde qui piétine la République et ses valeurs, qui piétine nos institutions et les forces de l'ordre, et qui attise la haine. On ne peut pas passer son temps à vomir la république et prétendre ensuite vivre à son crédit.

Nous voterons évidemment contre ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maintenant, la parole est à Mme Geneviève GARRIGOS. Est-ce que nous pouvons l'écouter, peut-être ? Elle a quelque chose à dire.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, M. LISCIA a honte ; moi, je suis fière. Ce sont deux visions différentes.

La "Fédération des associations de solidarité avec toutes les immigrées", comme elle l'exprime par son nom même, est une association profondément attachée à l'internationalisme, en soutien à tous ceux et toutes celles qui ont traversé les frontières et doivent réapprendre toute une façon de communiquer, de s'intégrer et de vivre dans un nouveau cadre, cadre qui n'est pas toujours accueillant ni bienveillant.

La "F.A.S.T.I." mène de très beaux projets, dont j'ai été témoin comme ancienne élue du 20e : la permanence d'accès aux droits sociaux à la bibliothèque Assia-Djebar, Manger Bouger Interculturel, les cours de français, des actions dont le succès ne se dément pas depuis des années et dont la qualité est saluée par tous et toutes.

La "F.A.S.T.I.", dont l'ampleur est nationale depuis plus de 50 ans, reçoit, pour mener ses actions, des financements de nombreux organismes publics, notamment celui de l'Etat, ce brûlot bien connu.

Je crains que le sérieux et la qualité des interventions inattaquables ne fassent, hélas, pas le cœur des débats aujourd'hui, car l'intervention de Pierre LISCIA à l'instant vient remettre un sou dans la polémique morte-vivante entretenue par la droite de cet hémicycle sous toute la mandature précédente.

En cause, principalement, les mots choquants d'un responsable de la fédération en 2015, démis depuis, que l'association a elle-même dénoncé depuis bien longtemps. Il en a fallu aussi peu pour que la liberté d'expression de l'association fasse depuis l'objet d'un procès en sorcellerie permanent sous prétexte d'internationalisme, voire d'anticolonialisme, qui lui-même serait le faux-nez d'on ne sait trop quel entrisme inavouable et incompatible avec les valeurs de la république.

En 2020, je tiens à le rappeler, le Conseil de Paris avait souhaité mettre à plat les accusations faites envers l'association, et organisé pour ce faire une audition spéciale de la 4e Commission avec des salariés et des responsables de l'association. Au terme de cette audition, il s'est avéré que les propos réellement problématiques et très isolés de l'ancien président ne correspondaient en aucune manière au positionnement de l'association dans son ensemble, qu'elle les avait déjà dénoncés et s'en était déjà justifiée auprès de l'Etat, qui restait et qui reste l'un de ses principaux financeurs, et qu'elle avait la confiance des autres acteurs du tissu associatif concerné, notamment celui d'"Emmaüs" et du "Secours catholique".

Oui, la Ville a fait toute diligence, elle n'est pas restée les bras ballants face aux accusations graves qui étaient formulées envers elle, et son travail a montré qu'il n'y avait pas lieu de supprimer les financements de l'association.

Cela n'a pas empêché une partie de la droite de continuer à dire pis que pendre de l'association, pourtant déjà fragilisée par des attaques de l'extrême droite. Les "A.S.T.I." de Gironde ont ainsi fait l'objet d'une trentaine d'actes de vandalisme de la part de l'extrême droite identitaire en 2022 et 2023, avec des inscriptions parfaitement racistes sur leurs locaux de Bordeaux et Pessac.

Oui, la "F.A.S.T.I." est internationaliste et l'assume. Elle a sa parole sur la société française, parole qui lui appartient et doit rester libre, car c'est aussi un grand principe, une valeur fondamentale de la république que d'accepter la remise en question de ses lois. Sans cette liberté d'expression, ce n'est pas la République que l'on défend, c'est l'Etat, et un Etat qui serait bien peu démocratique au demeurant.

Je regrette de voir resurgir cette polémique morte-vivante en ce début de nouvelle mandature, et je sais que les Parisiennes et les Parisiens qui connaissent les projets de l'association sont encore plus lassés que moi. Néanmoins, s'il faut le faire, j'interviendrai chaque fois que nécessaire pour la défendre, comme je l'ai fait lors de la mandature précédente.

Oui, on a le droit d'être internationaliste, même le 14 juillet. Toutes celles et tous ceux qui connaissent la pensée de Jean Jaurès savent que beaucoup d'internationalisme ramène toujours au patriotisme dans une république qui tient réellement à des valeurs.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

Maintenant, la parole est à Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour le groupe Communiste de Paris.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Chers collègues, il y a véritablement des constantes dans cette Assemblée. Il y a des constantes de la droite, qui semble avoir fait de la "F.A.S.T.I." une de ses cibles favorites. A force de procès d'intention, d'amalgame et de caricature, on pourrait presque parler d'une forme d'acharnement. Vous pouvez avoir honte de vous, Monsieur LISCIA. Pourtant, les faits sont têtus.

Dès 2020, à la demande de la droite, la "F.A.S.T.I." avait aussi été auditionnée par la 4e Commission pour répondre à des accusations, vos accusations, particulièrement graves. Cette audition n'a fait que confirmer ce que nous savions déjà : ces attaques étaient infondées, au point que le Gouvernement lui-même a maintenu ses financements.

Nous aussi, nous sommes constants. Je veux saluer ici ma collègue Camille NAGET, qui n'est pas là ce soir, mais qui, dès le début de la précédente mandature, dénonçait cette volonté permanente de stigmatiser les personnes étrangères et les associations qui les accompagnent. Elle rappelait alors que certains élus passaient leur temps à s'en prendre à celles et ceux qui ne correspondaient pas exactement à leur vision du Parisien idéal. Six ans plus tard, manifestement, certains n'ont toujours pas changé de logiciel.

Que fait réellement la "F.A.S.T.I." ? Elle accompagne, elle protège et elle émancipe. Elle tient des permanences d'accès au droit, elle accompagne des personnes étrangères dans leurs démarches administratives, elle propose des cours de français, lutte contre les discriminations et crée chaque jour les conditions d'une véritable intégration républicaine. Eh oui, voilà la réalité. C'est une association qui fait vivre les valeurs de la république, quand d'autres préfèrent entretenir les fantasmes.

Puisque la droite est constante dans ses attaques, nous serons tout aussi constants pour défendre la "F.A.S.T.I.", ses bénévoles, ses salariés, et toutes celles et tous ceux qui, chaque jour, font vivre concrètement la solidarité et l'accès au droit.

Bien entendu, nous voterons ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le dernier intervenant sur ce projet de délibération, M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, déjà, revenons sur l'objet de ce projet de délibération. 38.000 euros, cela peut paraître une belle somme, mais c'est moins qu'un équivalent temps plein pas payé très haut, soyons clairs, sur des actions qui sont absolument essentielles.

Paris accueille des immigrés, Paris a accueilli des immigrés de tout temps, et cela va continuer. On a donc besoin de ces actions de la "F.A.S.T.I." pour faire de l'accès au droit, il y a besoin de cette association pour faire de l'accès au droit, il y a besoin d'avoir des cours de français. Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux de Valérie PÉCRESSE qui sont ici, vous faites voter des choses en disant qu'il faut que, sur les chantiers, les gens parlent français. Eh bien, apprenons-leur le français, et subventionnons la "F.A.S.T.I." pour cela.

Sur la santé et la réduction des risques, le fait de pouvoir donner l'accès à la santé aux personnes qui viennent d'arriver en France et qui viennent d'arriver à Paris est aussi essentiel. Les microbes ne savent pas quelle est la nationalité des personnes qu'ils infectent, on a donc besoin de ces actions de santé.

En fait, vous n'écoutez pas vraiment quand je parle. C'est la deuxième fois que j'interviens après M. LISCIA, et cela avait déjà été pareil, il parle sur moi. On va s'écouter gentiment.

C'est simplement pour dire que, première étape, on a besoin de ces actions.

Deuxièmement, on est sur une question de liberté associative qui est essentielle. Dans le dernier mandat, malheureusement, cela a été rappelé par les oratrices intervenues avant moi, le problème, c'est qu'une partie de la droite a un problème avec le fait que les associations et que les responsables associatifs puissent donner leur point de vue de façon libre. Je crois que c'est cela, votre problème. Je vais peut-être prononcer un gros mot, je suis désolé, mais, en France, on a le droit de parler d'islamophobie, c'est possible. On peut prononcer ce mot, on peut dénoncer l'islamophobie sans pour autant être un islamiste.

Vous faites un amalgame, Monsieur LISCIA, en recyclant une vieille polémique que vous avez fabriquée vous-mêmes en 2018. Vous avez fabriqué vous-mêmes cette polémique avec la "F.A.S.T.I.", vous avez instrumentalisé des propos que vous avez réduits à l'époque, pour faire en sorte que l'association soit mise sous surveillance. Elle a été sous surveillance, elle est sortie de la surveillance, elle est subventionnée par l'Etat, elle est subventionnée par la Ville de Paris, il n'y a aucun problème avec la FASTI, cela a été dit par les intervenantes avant moi, donc arrêtez maintenant.

Maintenant, Monsieur LISCIA, ma question est : pourquoi faites-vous tout cela ? Je me demande pourquoi il y a toujours un orateur sur les bancs de la droite pour venir sur ces questions pour participer à la victoire culturelle de l'extrême droite. C'est scandaleux, ce que vous faites ! C'est scandaleux ! Il faut arrêter cela maintenant ! Vous avez une responsabilité énorme, Monsieur LISCIA, et j'espère que vous allez bientôt cesser ce jeu malaisant dans lequel vous êtes engagé et qui est très nocif pour notre démocratie.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Dans le calme et l'apaisement, nous allons avoir la réponse d'Adji AHOUDIAN, pour l'Exécutif.

M. Adji AHOUDIAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, cher Pierre, et merci beaucoup, évidemment, à tous les "copains" de la gauche qui sont intervenus précédemment.

Madame la Maire, je vais simplement me contenter de faire ce que vous avez dit, c'est-à-dire d'apporter une réponse apaisée, sans esprit de polémique particulier.

Ce projet de délibération propose de renouveler notre soutien à la "Fédération des associations de solidarité à tous les immigrés", dite "F.A.S.T.I.". Elle s'inscrit pleinement dans l'engagement de la Ville de Paris en faveur d'une politique d'intégration tournée vers l'accès effectif au droit pour toutes et tous.

Pour certains, effectivement, et on l'entend, ce projet de délibération suscite, comme par le passé, des interrogations dans cet hémicycle. Le soutien de la Ville à la "F.A.S.T.I." n'est pas un soutien de circonstances ni un soutien idéologique, c'est d'abord et avant tout un soutien à un travail de terrain, à des projets identifiés au bénéfice de personnes que nos services rencontrent chaque jour dans les points d'accès au droit, dans les bibliothèques, dans les centres sociaux et dans les permanences d'arrondissement ouvertes deux fois par semaine, portées par une vingtaine de bénévoles dont je veux remercier ici la mobilisation.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi rigoureux que nous évaluons dans le cadre de la convention pluriannuelle qui nous lie. Cher Pierre LISCIA, n'ayez pas peur, n'ayez pas honte. Effectivement, nous suivons cette association, une convention nous lie à cette association, et cette convention nous permet de suivre de manière très concrète les actions, car nous finançons d'abord et avant tout les actions.

Chers collègues, je nous invite à voter le plus possible pour cette association.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Il y a une demande de scrutin public du groupe "Paris Liberté !"…

Il n'y a pas d'explication de vote sur un projet de délibération, ce n'est pas un vœu.

Non, il n'y a pas d'explication de vote sur un projet de délibération. Vous avez demandé un scrutin public, nous allons maintenant…

Tous les autres étaient inscrits, comme M. LISCIA était lui-même inscrit sur ce projet de délibération, et chacun a parlé cinq minutes.

Très bien. En revanche, vous avez demandé un scrutin public, nous allons donc faire un scrutin public. Je vous demande de vous préparer pour le vote.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DDCT 92.

Le scrutin est ouvert.

Evidemment, c'est un projet de délibération, c'est donc un projet de délibération de l'Exécutif, qui est pour. Cela va de soi.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 93

Abstentions : 0

NPPV : 0

Pour : 73

Contre : 20

(Voir détail des votes annexe n° 16).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2026, DDCT 92).

2026 DDCT 93 - Subventions (250.000 euros) à 35 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement du droit à l'apprentissage du français et à l'accompagnement des personnes exilées.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 93 et le vœu rattaché référencé n° 29. Le vœu est relatif au renforcement du droit de l'apprentissage du français et à l'accompagnement des personnes exilées. Le projet DDCT 93 concerne l'attribution de subventions à 35 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

Je donne donc la parole à Mme Sabrina NOURI, pour le groupe NPP et pour nous présenter notamment le vœu n° 29.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce budget supplémentaire nous rappelle une réalité que nous retrouvons dans de nombreuses politiques publiques : les besoins sociaux augmentent, mais les moyens ne suivent pas. Trop souvent, ce sont les collectivités, et surtout les associations, qui compensent les conséquences des politiques nationales. Ce projet de délibération en est une parfaite illustration.

Nous voterons bien entendu ces subventions, elles soutiennent des associations qui accomplissent un travail remarquable, elles permettent chaque jour à des milliers de personnes d'apprendre le français, d'accéder à leur droit, de trouver un travail, de mieux connaître nos institutions et de construire leur place dans notre société, mais je veux rappeler une conviction forte : nous sommes profondément attachés à la langue française, parce qu'elle est une langue d'émancipation, une langue de culture, une langue de citoyenneté, mais aussi une langue portée par la francophonie, qui unit des peuples sur plusieurs continents.

La langue française n'appartient à personne, elle est un patrimoine commun, un outil de partage et de liberté. C'est précisément pour cette raison que nous refusons qu'elle devienne un instrument de sélection administrative.

Depuis la loi du 26 janvier 2024, l'Etat conditionne de plus en plus l'accès ou le maintien du droit au séjour à la maîtrise du français. Il transforme progressivement une obligation de moyen en obligation de résultat, sans garantir à toutes et à tous les moyens effectifs d'apprendre la langue dans de bonnes conditions. C'est une contradiction profonde. On ne peut pas exiger davantage tout en laissant les associations absorber seules l'augmentation des besoins. C'est pourquoi nous avons déposé un vœu, que je vous invite à voter.

Nous avons accepté les amendements proposés par l'Exécutif, parce que nous partageons l'objectif de renforcer le soutien aux associations et l'accompagnement des personnes exilées. Toutefois, nous tenons à maintenir un point essentiel : l'interpellation du Gouvernement. Car, si l'Etat choisit de faire de la maîtrise du français une condition d'accès à certains droits, alors, il doit en assumer pleinement les conséquences, il doit investir massivement dans les dispositifs publics de formation linguistique, garantir leur gratuité et donner aux associations les moyens d'accomplir leur mission.

Défendre la langue française, ce n'est pas multiplier les barrières administratives. Défendre la langue française, c'est donner à chacune et à chacun les moyens de se l'approprier. C'est le choix que fait Paris, c'est aussi le choix que l'Etat doit enfin assumer.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Adji AHOUDIAN.

M. Adji AHOUDIAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chère Madame NOURI, votre vœu me permet de rappeler une réalité que nous mesurons chaque jour dans nos dispositifs : la maîtrise du français n'a jamais été aussi structurante pour le parcours des personnes exilées. A Paris, où près d'une personne sur cinq est immigrée, plus de 6.700 apprenants réguliers ont été accueillis dans les 180 actions que nous finançons, auxquels s'ajoutent les 1.800 personnes évaluées dans le cadre du réseau E.I.F.-F.E.L.

Pour les publics exilés s'y ajoute un désengagement marqué de l'Etat et de la Région sur les financements dédiés au français langue étrangère, l'arrêt courant 2025 des parcours d'entrée dans l'emploi et des actions "compétences de base professionnelles", et, surtout, comme vous le rappelez, l'accès en vigueur au 1er janvier dernier de la loi "contrôler l'immigration, améliorer l'intégration". Cette loi fait basculer l'exigence linguistique en passant le B1, puis le B2 au cœur des parcours de régularisation, alors même que ces niveaux demeurent difficilement atteignables pour les publics les moins scolarisés.

Fort heureusement, la Ville de Paris n'a pas attendu ce durcissement pour agir. Nous portons depuis 2015 dans le cadre du plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés un engagement volontariste autour de l'intégration des personnes exilées, quelle que soit leur situation administrative.

Avec le présent projet de délibération, nous soutenons 35 associations qui font vivre cette politique au quotidien, par exemple : "Alphabétisation et accompagnement des ressortissants d'Afrique de l'Ouest", association qui intervient au cœur des foyers de travailleurs migrants pour toucher les publics les plus invisibilisés ; l'association "Alpha IV", qui accueille inconditionnellement les personnes peu ou pas scolarisées et prend en charge financièrement la passation de leurs examens ; l'association "Joli Monde", qui a fait de la rentrée partagée du 19e un modèle de coordination territoriale.

Dans cette perspective, nous poursuivons la consolidation de notre offre, nous renforçons son adaptation aux profils les plus fragiles, en particulier les femmes, souvent les publics les plus précaires, et nous travaillons à mieux couvrir les territoires et les profils encore insuffisamment pris en charge, notamment les grands débutants et les parents sans solution de garde.

Chère Madame NOURI, comptez sur nous pour continuer à être un interlocuteur franc, et parfois exigeant, de l'Etat sur cette question. S'il revient aux collectivités et aux associations de tenir la promesse d'un apprentissage réellement accessible à toutes et à tous, l'Etat ne peut durcir les exigences linguistiques tout en réduisant les moyens qu'il consacre aux dispositifs publics de formation.

Pour cette raison, je nous invite à voter favorablement ce vœu amendé.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Dans la mesure où vous acceptez les amendements, si j'ai bien compris, voulez-vous quand même un scrutin public ? C'est bon ? Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 141).

Je mets désormais aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 93).

2026 DDCT 120 - Subventions (230.000 euros) à 14 associations au titre de l'appel à projets REFUG 2026.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 120 relatif à l'attribution de subventions à 14 associations au titre de l'appel à projets REFUG 2026.

Je donne la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour le groupe NPP.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur LISCIA, vous allez pouvoir encore avoir honte, parce que nous allons voter ce projet de délibération, qui va donner de l'argent à des associations pour que les réfugiés et les demandeurs d'asile apprennent le français, ne vous en déplaise.

Nous voterons ce projet de délibération…

Oui, oui, mais il y a aussi la "F.A.S.T.I.". La "F.A.S.T.I." n'est pas dans ce projet de délibération, mais elle est là aussi pour apprendre le français aux migrants.

Ah bon ? C'est à géométrie variable pour vous.

Nous voterons donc ce projet de délibération, parce que…

Nous voterons donc ce projet de délibération, disais-je, parce que l'apprentissage du français est un levier essentiel d'émancipation, d'autonomie et d'accès au droit, pour les réfugiés et pour les demandeurs d'asile.

Les associations permettent à des milliers de personnes, tout particulièrement à des femmes, souvent éloignées des dispositifs de formation, d'accéder à la langue, mais aussi à leur droit à l'emploi, à la santé et à l'éducation. Pour de nombreuses femmes, ces cours représentent bien plus qu'un apprentissage linguistique, il constitue un espace d'émancipation, de socialisation, de confiance en soi et, parfois, la première étape vers une autonomie économique et sociale.

Nous voulons rappeler que cet apprentissage ne peut pas être pensé uniquement comme un outil d'intégration, il est avant tout un droit. Ce droit ne doit pas dépendre de la bonne volonté des associations ni de la disponibilité de financements ponctuels. Comme nous l'avons défendu dans le programme du Nouveau Paris Populaire, nous voulons une ville qui garantisse un accès effectif au droit pour tous et toutes sans distinction d'origine ou de nationalité. Cela passe donc par un renforcement massif des cours de français gratuits, accessibles dans tous les quartiers, avec des horaires adaptés aux contraintes des familles et des solutions de garde d'enfant permettant réellement aux femmes d'y participer.

Nous défendons également une approche féministe de ces politiques publiques. Les femmes exilées ou migrantes sont souvent confrontées à des discriminations croisées : précarité, isolement, difficultés administratives, violences, dépendance économique. Leur permettre d'apprendre le français, c'est leur donner davantage de pouvoir d'agir et de renforcer leur autonomie.

Bien sûr, nous saluons le travail formidable fait par les associations, mais il ne faut pas se tromper de responsabilité. Si elles sont aujourd'hui en première ligne, c'est aussi parce que l'Etat s'est désengagé de nombreuses missions d'accueil, d'accompagnement et de formation.

Bien sûr, nous allons continuer à défendre un véritable service public de l'accès au droit, doté de moyens à la hauteur des besoins, en complément du travail associatif, et non en substitution.

Parce qu'une ville accueillante est une ville qui donne à chacun et à chacune les moyens d'être autonome, parce que la langue est un outil d'émancipation, et non un instrument d'exclusion, nous voterons ce projet de délibération.

Nous continuerons à porter cette ambition à Paris comme au niveau national, une république qui investit dans l'égalité réelle, des services publics et l'émancipation plutôt que dans la précarité administrative et les politiques de stigmatisation, et aujourd'hui plus que jamais, avec le pouvoir macroniste qui a durci la politique migratoire en reprenant toujours davantage les thèses de l'extrême droite jusqu'à faire en sorte que cette dernière célèbre une victoire idéologique fragilisant les droits des personnes exilées et légitimant un discours de stigmatisation.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Adji AHOUDIAN.

M. Adji AHOUDIAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce projet de délibération, qui propose de soutenir 31 associations intervenant dans le champ de l'accès au droit, illustre concrètement l'engagement volontariste de la Ville de Paris en faveur de l'intégration de toutes celles et de tous ceux qui vivent sur notre territoire, quel que soit leur statut.

Je tiens à saluer le travail remarquable de ces associations, qui constituent le maillage indispensable d'une politique d'accès au droit digne pour celles et ceux qui ont fait de Paris leur ville d'accueil. Derrière chaque nom, il y a des permanences juridiques, des maraudes, des ligues d'urgence, des écrivains publics numériques : l'association "Act Up" et sa permanence droits sociaux pour les personnes séropositives, l'association "Anafé" aux côtés des personnes enfermées dans les zones d'attente de Roissy et d'Orly, la "Cimade" et ses cinq permanences parisiennes, l'association "Dom'Asile", qui domicilie gratuitement les personnes exilées, l'association "Droits devant", dont la cellule d'urgence est mobilisable 24 heures sur 24, l'association le "G.I.S.T.I.", dont l'expertise juridique irrigue tout le secteur, l'association "Antanak", qui lutte contre l'illectronisme dans le Nord-Est parisien, ou encore l'association "Femmes de la Terre", l'association "F.T.C.R.", et l'"Association franco-chinoise Pierre-Ducerf", qui accompagne les publics migrants dans leur langue et au plus près de leur réalité.

Il faut le rappeler, l'accès au droit est la première étape du parcours d'intégration, celle qui reconnaît à chaque personne son statut de citoyenne ou de citoyen, celle qui ouvre la porte au droit commun, à la santé, au logement, à l'éducation et à l'emploi.

Notre soutien est d'autant plus crucial qu'il intervient dans un contexte d'un désengagement massif de l'Etat : baisse des moyens de la plateforme A.G.I.R., recul du soutien aux associations d'intégration des primo-arrivants, dégradation de l'accompagnement de l'O.F.I.I. avec la fin des certifications linguistiques et la dématérialisation à marche forcée de l'apprentissage du français. A cela s'ajoute un durcissement continu de l'accès au droit, la loi immigration du 26 janvier 2024 et la circulaire Retailleau du 23 janvier 2025 restreignant l'admission exceptionnelle aux séjours. Le dysfonctionnement chronique de l'A.N.E.F. et la dématérialisation excluent les personnes en rupture numérique et allongent les délais d'instruction, au point de faire perdre un emploi.

Dans ce contexte, voter ce projet de délibération, c'est clairement faire un choix politique, et dire de manière très simple et très claire : Paris a été, Paris est et Paris restera une ville refuge.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DDCT 120).

2026 DSOL 102 - Subventions de fonctionnement (14.075.351 euros) et conventions relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre le sans-abrisme des femmes et des familles.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 102 et le vœu référencé n° 30 qui s'y rattache, relatif à la lutte contre le sans-abrisme des femmes et des familles. Le projet DSOL 102 concerne des subventions de fonctionnement et conventions relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour le groupe Communiste de Paris, pour commencer.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, nous voterons naturellement ce projet de délibération, sans surprise, parce qu'il traduit un engagement concret de la Ville de Paris face à une urgence sociale qui s'aggrave chaque jour.

Les sites de mise à l'abri provisoires, les S.M.A.P., permettent de mettre à l'abri des familles avec enfant, des jeunes en errance, des femmes particulièrement vulnérables, tout en leur proposant un accompagnement vers des solutions pérennes. Avec plus de 14 millions consacrés à ces dispositifs, la Ville démontre une nouvelle fois qu'elle refuse de détourner le regard face à la détresse humaine.

Bien sûr, nous ne sommes pas naïfs, tout n'est pas parfait, loin de là. Les sites mobilisés ne sont pas toujours les plus adaptés, et pas seulement dans le 16e arrondissement. Les ouvertures se font souvent dans l'urgence, faute d'anticipation, alors que nous préférerions des solutions plus dignes, plus pérennes, et mieux préparées.

Si la Ville est contrainte d'agir ainsi, c'est parce que l'Etat continue, lui, de se désengager. Depuis plusieurs années, les fermetures de places d'hébergement se multiplient, alors même que les besoins explosent. Ce constat n'est pas une lubie de quelques associations militantes, c'est celui de l'ensemble du secteur social : associations, fédérations, collectivités, travailleurs sociaux.

L'"Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale", l'"U.N.C.C.A.S.", appelle à son tour l'Etat à assumer pleinement ses responsabilités et à créer les places d'hébergement qui font aujourd'hui cruellement défaut…

Si.

Ce diagnostic est partagé par tous ceux qui sont confrontés chaque jour à la réalité de la rue, et je vous invite vraiment à venir voir ce qui s'y passe.

Sans doute que M. le Préfet, qui n'est pas là, nous rappellerait le nombre de nuitées financées par l'Etat. Nous ne le contestons pas, nullement, mais ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est que l'hébergement d'urgence n'est pas une faveur, ce n'est pas une politique facultative, c'est une obligation légale de l'Etat, et cette obligation ne consiste pas à héberger une partie des personnes sans domicile, elle consiste à héberger tout le monde.

Lors de la dernière Nuit de la Solidarité, 3.850 personnes étaient encore recensées à la rue…

C'est la réalité, c'est une obligation.

Derrière ce chiffre, il y a des familles, des enfants, des jeunes, des femmes, et des vies. Le compte n'y est pas, tout simplement.

Cette faillite de l'Etat met également une pression insoutenable sur le 115, dont les équipes sont à bout de souffle et contraintes, chaque jour, de répondre à une demande largement supérieure aux places disponibles. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir lors de l'examen d'un vœu consacré au fonctionnement du 115 et à la mobilisation des salariés du Samusocial, que je salue.

Comme à chacune de nos interventions sur l'hébergement d'urgence, nous continuerons aussi de défendre la réquisition des bâtiments durablement vacants, à commencer par l'ancien hôpital du Val-de-Grâce, qui pourrait accueillir dignement des personnes aujourd'hui laissées à la rue, plutôt que de rester inutilisé. Vous voyez, moi aussi, je suis constante.

Puisqu'on nous oppose sans cesse un contexte budgétaire, tirons-en les conséquences. Oui, allons chercher les financements là où ils doivent être et présentons la facture à l'Etat. La solidarité nationale ne peut pas reposer uniquement sur les collectivités.

Nous voterons donc ce projet de délibération parce qu'il permet de mettre immédiatement des personnes à l'abri, mais nous continuerons à exiger que l'Etat prenne ses responsabilités. Personne ne devrait être condamné à la rue.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Juliette SABATIER, pour le groupe Socialiste, Place publique, divers gauche.

Mme Juliette SABATIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais tâcher d'être brève, Gwenaëlle AUSTIN a déjà dit l'essentiel. Mon propos consistera essentiellement à souligner l'exemplarité de la Ville en matière d'hébergement d'urgence.

En effet, depuis 2023, Mme AUSTIN l'a mentionné, Paris a ouvert dans ses propres murs des sites de mise à l'abri provisoire, S.M.A.P. Concrètement, cela veut dire de la mise à disposition de mètres carrés, mais aussi des investissements pour rendre ces lieux aussi accueillants que possible pour des familles, des femmes isolées, des jeunes.

La Ville subventionne aussi les associations pour faire fonctionner ces lieux, et c'est tout l'objet de ce projet de délibération, ces lieux qui offrent un réel répit de plusieurs semaines ou mois et permettent d'inscrire les familles et les jeunes hébergés dans des parcours de droit commun.

La Ville subventionne également les associations pour les mises à l'abri en gymnase, en derniers recours, et c'est une solution insatisfaisante pour tout le monde, nous en avons parfaitement conscience. Cela me donne l'occasion de répondre à M. le maire du 16e arrondissement, je crois qu'il n'est plus là, qui souhaitait tout à l'heure que les gymnases réquisitionnés lui soient rendus. Personne ne réquisitionne par plaisir des lieux qui ne sont pas faits pour cela, pour y mettre à l'abri des personnes qui, sinon, dormiraient dehors, par temps très froid, par temps très chaud. Personne ne prend à la légère la suspension de créneaux sportifs et des cours d'E.P.S. pour répondre à des besoins humanitaires. Dans les gymnases, on essaie de faire du travail social, mais, en réalité, on répond à la nécessité la plus impérieuse de mise à l'abri.

J'en reviens au projet de délibération pour souligner le travail titanesque des associations qu'il nous est proposé de continuer à subventionner : "Aurore" dans le 16e, l'"Armée du salut" dans le 15e, "Emmaüs Solidarité"

dans le 18e pour les familles, dans les 5e et 20e pour les jeunes, mais aussi "Equalis" et "Alteralia" pour l'accompagnement social en gymnase.

Enfin, je veux dire un mot sur le beau projet porté par le "Centre d'action sociale protestant" pour l'accès au logement de femmes exilées afghanes, en partenariat avec "Paris Habitat". Cela se passe près de la porte de Montreuil." Paris Habitat" met à disposition des appartements, et le "C.A.S.P." accompagne dans leur intégration ces femmes, venues d'un pays où les droits fondamentaux sont bafoués, en particulier ceux des femmes.

En agissant de la sorte, en subventionnant ces associations, la Ville leur donne, en excédant encore une fois sa stricte compétence, les moyens d'aider ces hommes, ces femmes, ces jeunes à construire un projet de vie hors de la rue et en sécurité. C'est notre fierté.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD pour présenter le vœu n° 30. Trois minutes, s'il vous plaît.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, nous présentons un vœu relatif à la lutte contre le sans-abrisme des femmes et des familles. J'ai un chiffre que je voudrais citer : 3.857 personnes sont à la rue depuis janvier 2026. C'est un record depuis 2018. Nous voulons absolument interpeller l'Etat, bien sûr, parce qu'il est toujours le principal responsable de cette errance de ces femmes et de ces enfants, particulièrement en période de canicule.

Nous sommes allés devant la Préfecture d'Ile-de-France il y a quelques semaines, où une remise à la rue de ces familles et de ces enfants a été faite. Heureusement qu'il y a eu un hébergement en gymnase, parce que ces femmes et ces enfants se sont retrouvés dans une période de canicule sans hébergement, sans endroit pérenne.

Ce que nous demandons maintenant, c'est la prise en considération de ces femmes et de ces familles. On sait qu'ils ont été logés le soir même. Malheureusement, les mineurs isolés se sont retrouvés sans-abri le soir, mais je sais qu'ils ont été pris en charge un peu plus tard. On pense que cela ne peut pas continuer ainsi.

Nous avons demandé qu'il y ait des logements pérennes. Nous avons besoin des logements pérennes pour ces femmes et ces familles, pour qu'ils puissent s'intégrer, justement. Pour l'instant, les solutions d'hébergement sont des solutions d'urgence. Il faut donc y travailler, et nous espérons travailler avec l'Exécutif. Nous attendons des réponses sur les 4.000 places qui ont été promises bientôt, nous n'avons pas vu de ligne budgétaire. On sait qu'il y en a pour les travaux, mais nous n'avons pas de solution, de budget, de ligne budgétaire sur ce qu'il va se passer après pour subventionner la mise à l'abri de ces gens.

Il y a aussi les 500 places qui devaient être ouvertes avant les 4.000, qu'en est-il ? Il n'y a pas non plus de ligne budgétaire sur ces 500 places qui ont été promises par M. le Maire et qui ont été l'une de ces lignes de la campagne municipale. Il y a cette promesse des 500 places, cette promesse des 4.000 places, et pas un enfant à la rue d'ici l'hiver prochain.

Nous espérons travailler demain main dans la main avec l'Exécutif pour avoir des réponses sur les lignes budgétaires liées à ces 500 places et à ces 4.000 places, et cette bulle que nous attendons avec impatience.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole es à Adji AHOUDIAN. Monsieur le Maire.

M. Adji AHOUDIAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais effectivement essayer de répondre.

Madame la Maire, chers collègues, lors de tous les Conseils de Paris depuis le début de cette mandature, nous avons tous, sans exception, exprimé à de nombreuses reprises le choix que la Ville fait depuis plusieurs années de financer sur ses deniers propres des dispositifs de mise à l'abri dans des lieux municipaux pour faire face à une situation parisienne d'extrême précarité en nette dégradation, que l'Etat, compétent en matière d'hébergement d'urgence, ne parvient pas à résorber.

Ce projet de délibération DSOL 102, soumis au vote de notre Assemblée, donne ainsi un aperçu concret de l'investissement réalisé par la Ville de Paris pour mettre à l'abri les personnes les plus vulnérables en situation de rue dans une grande partie des lieux que nous mobilisons et finançons.

Anciens établissements scolaires, gymnases, résidences étudiantes, tous ces lieux ont plusieurs points en commun : aucun d'entre eux ne devrait avoir pour vocation d'héberger des personnes contraintes à la vie à la rue, aucun d'entre eux ne devrait constituer une solution de mise à l'abri durable. Pourtant, tous sont mobilisés par la Ville, faute de solution d'hébergement pérenne et adapté aux situations rencontrées, que l'Etat se doit de prendre en charge en augmentant sensiblement les moyens dévolus à l'hébergement d'urgence inconditionnel.

Nous faisons donc le choix du dépassement de nos compétences, nous faisons le choix de l'action, du refus de la fatalité, et du déploiement de solutions d'urgence.

Les opérateurs associatifs que nous finançons pour la gestion de ces lieux ou que nous soutenons sur les dispositifs de logement spécifiques réalisent un travail remarquable que je veux saluer et valoriser ici. Ils incarnent un "Paris refuge" que nous ne cesserons jamais, inlassablement, de défendre et de traduire en actes concrets.

A ce jour, la Ville a ouvert 21 lieux de mise à l'abri hébergeant plus de 2.150 personnes vulnérables. Dans tous ces lieux, les opérateurs effectuent un travail minutieux d'évaluation des besoins et d'orientation vers des solutions d'hébergement pérenne de droit commun, solutions qui se font de plus en plus rares et qui entraînent un rallongement des séjours dans nos dispositifs d'urgence.

Chère Madame de LA ROCHEFOUCAULD, votre vœu met en lumière l'un des publics vulnérables pour lequel la Ville fournit un effort conséquent, comme je viens de le rappeler, en allant bien au-delà du cadre de ses compétences municipales et départementales. Il m'est apparu important de le mettre en évidence dans la formulation de votre vœu, tant par souci d'honnêteté intellectuelle que de conformité à une réalité de terrain incontestable.

Je vous remercie donc de nouveau pour le travail collaboratif fructueux que nous avons mené sur ce vœu, auquel j'émets un avis favorable dans sa version amendée.

Madame la Maire, si vous me permettez un petit mot complémentaire pour répondre à Mme de LA ROCHEFOUCAULD concernant le plan 4.000, nous sommes aujourd'hui à trois mois de mandature, laissez-nous simplement le temps de déployer ce dispositif. Si, effectivement, une administration, un service, ou même l'Etat a la capacité d'ouvrir 4.000 places en trois mois, je pense que nous n'aurions pas à en parler dans cette Assemblée.

Je tiens par la même occasion à saluer le travail du secrétaire général, qui est pleinement mobilisé pour la recherche des lieux. Merci beaucoup, chère Madame DAUDÉ.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, acceptez-vous les amendements ?

Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD. - Oui, Madame la Maire, et je remercie M. AHOUDIAN pour la collaboration très fructueuse sur ce vœu.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Dans ce cas, nous restons sur la jurisprudence précédente et vous ne faites pas de scrutin public, c'est bon ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Non, Madame la Maire. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 142).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 102.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 102).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence à Paris et en Ile-de-France.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 31 relatif à la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence à Paris et en Ile-de-France.

Je donne la parole à Mme Juliette SABATIER, pour le groupe Socialiste, Place publique, divers gauche.

Mme Juliette SABATIER. - Je vous remercie.

Rebonjour à toutes et à tous.

Ce vœu est parti de deux constats, et je tiens à préciser qu'il n'a pas été rédigé en réaction au mouvement social du Samusocial très récent, il vient d'une réflexion qui a été menée notamment par Geneviève GARRIGOS, qui

a elle-même rédigé un vœu dans le 16e arrondissement pour demander la recherche de lieux pouvant être convertis en hébergements d'urgence dans cet arrondissement.

Ce vœu part de deux choses. D'une part, de l'engagement de la Ville que j'ai évoqué dans ma précédente intervention à créer 4.000 places, quand bien même c'est avant tout une compétence de l'Etat. Ce vœu part aussi de ce constat factuel que les lieux d'hébergement d'urgence, sous leurs différentes formes, réservations hôtelières, C.H.U., C.H.R.S., etc., mais aussi tous les dispositifs de médiation vers le logement, les divers types de foyers, comme on les appelle dans le langage courant, sont inégalement implantés dans la Capitale et sont plus présents dans le Nord et l'Est parisien, et plus rares à l'ouest de Paris.

Evidemment, on ne modifiera pas "a posteriori" les faits historiques ni les choix politiques qui ont abouti à ces implantations et à cette iniquité. Cependant, notre groupe considère qu'il est possible de procéder à des rééquilibrages.

Nous portons en préalable le vœu que le Gouvernement assume ses responsabilités en ouvrant des places d'hébergement, dont nous manquons cruellement. Je ne redéveloppe pas sur le sujet, il a été très bien évoqué précédemment.

Si nous voulons plus de places, nous voulons aussi que ces ouvertures se fassent préférentiellement dans les territoires qui en sont actuellement les moins pourvus, que les arrondissements sous-dotés en structure d'hébergement soient particulièrement mobilisés dans les recherches de lieux pouvant faire l'objet, soit de nouvelles implantations, soit de conversions de bâtis existants en lieux d'accueil.

Enfin, nous souhaitons que cette recherche d'un meilleur équilibre s'applique à l'échelle métropolitaine, qui nous semble la plus pertinente dans le cadre d'un plan coordonné…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, c'est deux minutes.

Mme Juliette SABATIER. - … pour tendre vers plus d'équité. Chaque territoire doit participer à l'effort de solidarité, ceux qui le font déjà, mais aussi ceux qui ont trop longtemps refusé de le faire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Adji AHOUDIAN, qui peut respecter son temps de parole. Deux minutes.

M. Adji AHOUDIAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Je vais faire très vite, il n'y a pas de difficulté particulière.

Cher Monsieur COUMET, Monsieur le Président, Madame SABATIER, Monsieur TRAN, votre vœu pose une exigence juste que je tiens à saluer, celle du partage équitable entre tous les arrondissements de Paris du devoir de solidarité envers les personnes qui dorment à la rue. C'est un principe auquel nous souscrivons sans aucune réserve, j'ai eu l'occasion de le rappeler à maintes reprises.

Chère Madame la Maire, je ne serai pas plus long, et je nous invite à voter pleinement ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. TIMSIT, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

M. Roland TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, nous voterons ce vœu, car nous voulons soutenir toute démarche qui pointe la responsabilité de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence, même si je considère que vous ne le faites pas d'une manière suffisamment ferme.

Samedi, j'étais une nouvelle fois dans le 19e, dans le quartier Stalingrad, rue du Département, rue d'Aubervilliers. La situation va exploser. Personne ne pourra dire qu'il ne le savait pas.

Il y a trois jours, un ancien du quartier a retenu des jeunes qui voulaient aller brûler des tentes à la suite d'agressions. On parle de viol, je ne sais pas, car il est difficile de parler. Un agent de la voirie a été attaqué au couteau. La bibliothèque Hergé a fermé à la suite d'insultes et de menaces de mort. Le personnel a demandé son retrait.

Oui, l'Etat est coupable, et je pense qu'il ne faut pas tarder à assigner l'Etat en justice, comme l'a fait la Ville de Grenoble.

Nous avons discuté avec M. AHOUDIAN et Mme KONÉ au conseil du 19e arrondissement sur les distributions de gourdes d'eau, les points d'eau. Je ne veux pas polémiquer, je pense que vous faites ce que vous voulez, en tout cas ce que vous pouvez, et je veux y croire. Toutefois, cela craque. Ce que je veux dire, c'est que cela craque dans nos quartiers, cela craque dans le 19e. Cette situation d'hébergement, de gens qui sont sous des tentes dans la canicule, cela pousse à des affrontements. Cette politique, que certains d'extrême droite veulent, c'est le tous contre tous.

Alors, Monsieur AHOUDIAN, vous avez répondu à ma collègue, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, mais il ne faut pas tarder. Vous m'avez dit que, si on n'a pas les 4.000 places, on attaque l'Etat en justice, mais il faut que ces 4.000 places viennent tout de suite, rapidement, parce que la situation va exploser. C'est ce que je voulais vous dire

ce soir, c'est ce signal d'alarme que je voulais vous donner. Il faut attaquer l'Etat en justice le plus rapidement possible.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je crois qu'il y avait quelques amendements, mais vous avez accepté les amendements, Madame SABATIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31 déposée par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 143).

2026 DSP 40 - Conventions d'objectifs et de financement de la C.A.F. pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants/parents dans 10 centres de P.M.I. (5e, 6e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e, 17e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSP 40 concernant des conventions d'objectifs et de financement de la C.A.F. pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants-parents dans dix centres de P.M.I. dans les 5e, 6e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e, 17e.

J'ai une prise de parole de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Les lieux d'accueil enfants-parents constituent un maillon essentiel du service public de la petite enfance. Ces espaces permettent aux parents, et particulièrement aux parents isolés et aux familles monoparentales, d'être accompagnés dans les premières années de parentalité. Ils offrent des lieux d'écoute, de sociabilisation, de prévention et de soutien, tout en favorisant le développement des jeunes enfants. Ils sont également un outil précieux pour repérer précocement les situations de fragilité et prévenir les ruptures, mais aussi pour garantir un accompagnement post-partum renforcé dans tous les centres de P.M.I.

Toutefois, nous voulons aussi rappeler que la petite enfance traverse aujourd'hui une crise profonde. Les difficultés de recrutement, le manque de professionnels, les fermetures de structures, la pénurie de places en crèche, la dégradation de travail des personnels fragilisent énormément tout le secteur de la petite enfance.

D'autant plus que les familles parisiennes font face à de nombreuses contraintes, rendant souvent difficiles les premières années à la naissance d'un enfant. Ils ont des logements souvent trop petits, des temps de transport souvent trop importants, et à cela s'ajoutent des situations de précarité sociale et économique qui fragilisent le quotidien de nombreuses familles, particulièrement à Paris.

On ne peut pas d'un côté développer des dispositifs de soutien à la parentalité et, de l'autre côté, accepter des fermetures de crèches ou la diminution de l'offre d'accueil. Les familles, vous le comprenez bien, ont besoin d'une politique cohérente.

Comme nous l'avons porté dans le programme du Nouveau Paris populaire, nous voulons faire de la petite enfance une priorité absolue. Cela passe par le renforcement du service public, la création de nouvelles places en crèche publique, la réouverture des structures fermées. Avec le problème de la "F.O.C.S.S.", qui va fermer énormément de structures, certaines sont encore très fragilisées, des gens vont se retrouver sans travail, pour l'instant 500 personnes, et ce n'est pas terminé. Vous imaginez bien que l'on a besoin de la réouverture de ces structures lorsque les besoins existent, le recrutement et la revalorisation des professionnels, le développement des centres de P.M.I. avec le renforcement des équipes, qui doivent rester des services publics de proximité accessibles à toutes les familles.

Nous voulons également renforcer les lieux d'accueil enfants-parents dans tous les quartiers de Paris, et particulièrement dans les quartiers populaires, où ils jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités dès la première année de vie. Les familles parisiennes font face à de nombreuses contraintes, rendant souvent difficiles les premières années, comme je viens de le dire. Les inégalités ne commencent donc pas à l'école, elles commencent bien avant. C'est dès la petite enfance que se construisent les conditions de l'égalité.

Nous demandons aussi une approche universelle de la P.M.I. Les centres de protection maternelle et infantile ne doivent pas être considérés comme des dispositifs réservés aux publics les plus précaires, ils sont un pilier de notre système de prévention et doivent bénéficier à toutes les familles qui en ont le besoin.

Nous appelons l'Etat à prendre ses responsabilités. Les collectivités et la C.A.F. ne peuvent pas, à elles seules, porter l'avenir de la petite enfance. Il faut un investissement national massif dans les P.M.I., les modes d'accueil, la médecine préventive, les métiers de la petite enfance et le soutien à la parentalité.

Investir dans les tout-petits, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement plus qu'utile que nous pouvons faire pour construire une société plus juste et plus égalitaire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais me permettre un petit pas de côté sur l'objet du projet de délibération, comme vient de le faire ma collègue Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, qui a largement parlé de la petite enfance, pour souligner que, il y a un peu plus d'une heure désormais, l'Assemblée nationale, et donc le Parlement, a définitivement adopté la loi légalisant l'euthanasie et le suicide assisté. Je crois que l'on peut véritablement s'en féliciter, c'est une avancée fondamentale pour le droit à mourir, le respect de la dignité des personnes. Vu que l'on introduit les projets de délibération sur la santé et que c'est un sujet qui a largement occupé la société, les débats dans les familles, les débats auprès des personnels soignants, je voulais le souligner en introduction de ces débats.

Pour revenir à la question du projet de délibération sur le renouvellement de la convention qui nous lie avec la C.A.F. pour dix lieux d'accueil enfants-parents dans les P.M.I. de la Ville, je vous remercie, Madame de LA ROCHEFOUCAULD, d'avoir insisté sur l'utilité de ces structures inspirées de la philosophie de Françoise Dolto.

Vous le savez peut-être, ce sont des lieux à la Ville de Paris qui sont classés familles et petite enfance, ce sont donc plutôt une politique et des lieux pilotés par ma collègue Anne-Claire BOUX. Il y en a deux dans notre arrondissement, que l'on partage, notre cher 20e arrondissement, la Maison des Sources et le Jardin des Roses.

Je vous rassure, pour ce qui concerne le service de la P.M.I., qui dépend de la Direction de la Santé publique, près de 85 % du public ayant droit est atteint par nos services. En l'occurrence, cette convention permet justement d'augmenter l'offre des lieux d'accueil enfants-parents, non pas simplement dans des espaces dédiés, mais y compris dans les P.M.I., ce qui permet d'avancer et d'augmenter les services rendus à la population, comme vous l'évoquiez. Je partage complètement les enjeux, notamment dans le cadre du développement de la maison et des parcours des 1.000 premiers jours.

Je veux simplement vous dire que, depuis 2022, dix centres de P.M.I. permettent d'accueillir ce dispositif conventionné avec la C.A.F. Je ne les citerai pas tous, seulement une, en regardant de l'autre côté de l'hémicycle, la P.M.I. Exelmans, que j'ai eu le plaisir d'inaugurer la semaine dernière dans le 16e arrondissement, qui est un magnifique établissement. Pour les familles, vous l'avez dit, je ne vais pas vous paraphraser, c'est un dispositif essentiel qui lutte notamment contre l'isolement et qui permet aussi l'apprentissage par les pairs sous l'œil bienveillant des personnels de nos équipes de protection de l'enfance.

Cette convention et ce renouvellement fixent plusieurs objectifs que vous avez pu lire dans le projet de délibération ; je vous en fais l'économie, car il est tard. Néanmoins, je vous incite vraiment à voter ce projet de délibération, car ce renouvellement nous permettra par ailleurs de maintenir l'agrément de la C.A.F., absolument nécessaire pour continuer à percevoir les financements.

J'aimerais insister sur le fait que ce projet de délibération s'inscrit pleinement dans nos ambitions de la prévention précoce, du soutien à la parentalité, de la réduction des inégalités en santé. Par ailleurs, ces actions et ces ateliers offerts dans les P.M.I. sont très appréciés par les personnels, qui arrivent à développer de nouvelles propositions et de nouvelles pratiques. Bien sûr, cela nécessite par ailleurs de les accompagner et que cela ne se fasse pas aux dépens d'autres activités essentielles, mais je sais que l'on peut compter sur l'abnégation du personnel des P.M.I. et de leur intérêt pour aller sur ce sujet.

Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération, qui sera le dernier de cette soirée, de ce premier jour, le projet de délibération DSP 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DSP 40).

Pour ceux qui veulent regarder le "foot", c'est maintenant, à 21 heures. Je vous souhaite une bonne soirée, nous nous retrouvons à 9 heures demain matin. Chacun soutient qui il veut, mais quand même, vive l'Angleterre !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 15 juillet 2026 à vingt-heures cinquante-cinq minutes, est reprise le jeudi 16 juillet 2026 à neuf heures, sous la présidence de Mme Johanne KOUASSI, adjointe).

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

2026 DSP 42 - Subventions (324.956 euros) et conventions avec 3 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif "Paris Med'" (15e, 18e, 19e, 20e).

Mme Johanne KOUASSI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 42 et l'amendement n° 224. Le projet de délibération DSP 42 est relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec trois organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif "Paris Med'" dans les 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

La parole est à M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cet amendement et mon intervention visent à s'interroger sur la pertinence du dispositif "Paris Med'". Ce dispositif essaie d'améliorer l'offre de soins et de réguler l'installation des médecins en regardant un petit peu le bilan. 2015 : 5.450 médecins généralistes à Paris ; 2025 : 4.957, donc une diminution du nombre de médecins. Qui plus est, dans le même temps, le nombre de généralistes en secteur 2 - c'est une particularité de Paris alors que nationalement quasiment aucun généraliste n'est en secteur 2 avec dépassement d'honoraires -, c'est 4 % ; à Paris, nous frisons les 25 %. Il y a donc un véritable problème. Ce n'est pas en aidant la médecine libérale qu'on réglera le problème de l'accès aux soins des Parisiens. Ces aides à la médecine libérale constituent une aide directe aux professionnels, mais quelle aide ?

On voit là l'objet de l'amendement qui est de supprimer la subvention à un cabinet, à une société montée au niveau immobilier avec une société civile immobilière. Que se passe-t-il ?

Nous finançons avec des fonds publics le patrimoine immobilier de professionnels libéraux. On pourrait peut-être faire la même chose pour d'autres professions qui sont en difficulté. Est-ce que la médecine libérale est en aussi grande difficulté qu'il faille financer le patrimoine immobilier de libéraux, sans améliorer l'offre de soins à la population ?

Eh bien nous, nous disons non. Il faut absolument que l'on remette à plat ce dispositif "Paris Med'" et que la totalité de notre subvention soit dédiée à un autre type de médecine, qui est la médecine en centre de santé, pluriprofessionnelle (généralistes, spécialistes, infirmiers, "kinés").

Centre de santé veut dire professionnels de santé salariés, donc plus de dépassements d'honoraires. On aura un débat sur cette question, donc je déroulerai un petit peu la manière dont nous voyons les choses, mais c'est un amendement d'appel pour notre collègue ALIBERT pour que l'on puisse discuter en commission de la légitimité de ce dispositif "Paris Med'".

Le bilan de ces aides qui sont octroyées aux libéraux, que ce soit à Paris ou pour l'ensemble des collectivités de France, montre que c'est la course à l'échalote pour un certain nombre de libéraux.

Ils vont aller s'installer là où il y a les meilleures subventions. Je suis aussi conseiller régional, quand on regarde les implantations sous la forme de sociétés civiles immobilières, on voit des investissements de 1,5 à 2 millions d'euros pour de l'immobilier. En additionnant la subvention de la commune, de la Région, de l'Agence régionale de santé, le reste à charge pour la collectivité de libéraux, c'est 200.000 à 300.000 euros.

Cela ne me paraît pas très raisonnable. Au regard des difficultés que rencontrent aujourd'hui les Parisiens, plus largement les Français pour avoir accès à un médecin généraliste traitant, surtout un médecin disponible qui prend sans rendez-vous, qui fait des visites à domicile, je pense que l'on pourrait consacrer les fonds publics à une réorientation fondamentale du mode d'exercice des professionnels de santé, pour qu'ils répondent réellement aux besoins de la population.

Les deux autres subventions, ce sont des sociétés civiles de moyens, c'est un petit peu différent. On n'a pas déposé d'amendement parce que ce sont des subventions sur des activités qui sont immédiatement intéressantes pour la population.

En revanche, continuer à financer des sociétés civiles immobilières, j'insiste, c'est-à-dire financer le patrimoine immobilier de professionnels libéraux, cela pose un problème. Notre groupe souhaite que l'on arrête de financer, sur des fonds publics, ce type d'activité.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais me concentrer sur la maison de santé de Paris Lilas, parce que dans votre projet de délibération, vous dites que cela va compenser la fermeture du centre de santé Haxo.

Bien sûr, on peut saluer l'extension d'une maison de santé dans cette partie de Paris, mais vu la fermeture du centre de santé Haxo, cela va être compliqué. L'extension de la maison de santé Paris Lilas ne va pas permettre de pallier la fermeture d'Haxo comme vous le suggérez. Cela ne compensera que partiellement la disparition, parce que le centre de santé Haxo constitue un véritable service public de proximité pour les habitants du 19e et du 20e arrondissement.

Le centre de santé Haxo, c'étaient 9.000 usagers par an, un suivi de médecine généraliste avec 9 spécialistes, des soins dentaires, un service de radiologie, des I.V.G. médicamenteuses pratiquées sur place, et tout cela en secteur 1, évidemment.

Rien ne pourra vraiment remplacer ce suivi et cette offre de médecine de proximité dans ce quartier et dans un arrondissement particulièrement qui manque cruellement de cette offre.

C'est pourquoi on craint vraiment que cette proposition de délibération soit présentée comme une réponse totalement insuffisante quand les besoins restent largement supérieurs aux capacités de la nouvelle structure.

Dans notre programme du Nouveau Paris Populaire, nous avons défendu une santé comme un service public accessible à tous et toutes, le développement des centres de santé associatifs, le maintien des structures existantes, le recrutement de professionnels de santé salariés, la lutte contre les déserts médicaux, et bien entendu le renforcement de la médecine de proximité.

On refuse totalement cette logique où on ferme progressivement des centres de santé en espérant que d'autres structures absorbent les besoins. Les habitantes et les habitants des quartiers populaires ont vraiment besoin d'une offre de santé qui soit renforcée et pas simplement réorganisée.

Nous sommes vraiment préoccupés par les difficultés croissantes d'accès aux soins. Il y a des délais pour obtenir des rendez-vous, des pénuries de médecins généralistes comme l'a dit mon collègue Christophe PRUDHOMME, des renoncements aux soins pour des raisons financières ou géographiques.

Dans ce contexte, chaque fermeture d'un équipement de santé fragilise l'égalité d'accès aux soins. C'est pourquoi nous allons nous abstenir sur cette proposition de délibération, parce que cette extension, même si elle va dans le bon sens, ne répond pas pleinement aux conséquences de la fermeture du centre de santé Haxo.

L'ambition, pour nous, est plus forte. Aucun quartier populaire ne doit perdre une offre de santé de proximité. Il faut renforcer le maillage territorial des centres de santé, développer le salariat médical et faire de l'accès aux soins un droit effectif pour tous et toutes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Bonjour à toutes et tous. Merci, Monsieur le Maire.

Je suis déçu de votre abstention, chers collègues du NPP, mais cela ne va pas gâcher mon plaisir de défendre ce projet de délibération, qui va justement permettre de répondre à ce que vous dénoncez, c'est-à-dire d'accompagner l'installation de professionnels de santé à Paris, et ce, dans plusieurs arrondissements, en l'occurrence les 15e, 18e, et le 19e limitrophe du 20e arrondissement.

Vous avez essayé de faire un bilan de "Paris Med'" à l'instant, Monsieur PRUDHOMME, je vous en remercie. Vous le savez, cela a été créé en 2015 et renforcé en 2023. Grâce à Paris Med', la Ville agit concrètement pour préserver l'offre de soins de proximité accessible à tous les Parisiens, puisque ce dispositif vise à accompagner l'installation, le maintien et le développement de cabinets, de groupes, de maisons et de centres de santé, qui exercent exclusivement en secteur 1, avec une attention particulière portée sur les plus fragiles.

Depuis 2023, vous avez cité les chiffres de la baisse de la démographie médicale qui sont hélas la conséquence de choix nationaux, mais grâce à notre dispositif parisien, ce sont 47 projets qui ont été soutenus avec près de 250 professionnels de santé et plus de 2,6 millions d'euros d'investissement qui permettent d'améliorer l'offre de soins de premier recours.

Dans ce projet de délibération, vous avez donc une maison de santé dans le 15e arrondissement, dans le quartier Cambronne, qui va notamment tourner en particulier sur des soins infirmiers du jeune enfant à la personne âgée.

Vous avez par ailleurs une structure dans le 18e arrondissement que vous refusez de soutenir alors que c'est justement l'un des quartiers classés par l'A.R.S. en zone d'intervention prioritaire, c'est-à-dire un désert médical.

Vous demandiez à quel besoin cela va répondre. Je vais vous les citer. Il y aura 4 box médicaux avec de la médecine générale, des spécialités de gynécologie, de pédiatrie et de gériatrie. Typiquement, les offres sur lesquelles on a un déficit aujourd'hui à Paris et je crois que l'on peut se réjouir de pouvoir installer et accompagner cette installation dans le 18e.

Et enfin, je suis ravi de parler du 20e arrondissement avec la M.S.P. des Lilas, puisque je maintiens que cette offre et cet accompagnement de la Ville sur lequel la mairie du 20e arrondissement et la Ville de Paris ont été largement mobilisées ces dernières années vont permettre, oui, pas forcément d'augmenter l'offre, mais de résorber une partie de l'offre.

Cela a été le choix de la Croix-Rouge de fermer ce centre de santé, qui a impacté le 20e et le 13e arrondissement et d'autres communes en Ile-de-France.

On a l'habitude de soutenir les acteurs associatifs, encore faut-il qu'ils souhaitent être soutenus, ce qui n'était pas le cas de la Croix-Rouge.

Si l'on supprime les autres financements de la Croix-Rouge, Monsieur PRUDHOMME, on discute avec eux, mais cela veut dire, par exemple, qu'on les mettrait en péril sur une offre de psychiatrie juvénile dans le 18e arrondissement. C'est ce que vous voulez ?

Nous sommes donc ravis de soutenir ce centre, et je salue le collectif Haxo qui s'est largement mobilisé. Cela va être dans ce quartier du 19e et du 20e, 10 équivalents temps plein de professionnels supplémentaires, 5 médecins généralistes, 2 cardiologues qui sont d'ores et déjà recrutés.

Je tiens à préciser qu'en plus, la M.S.P. des Lilas permet notamment d'accompagner la santé des enfants, des adultes, des femmes enceintes et dispose d'un partenariat ville-hôpital déjà très actif avec le service des urgences pédiatriques de Robert Debré. Je crois que l'on peut s'en réjouir.

Je vous encourage donc toutes et tous, chers collègues, non pas à vous abstenir, mais à voter ce projet de délibération, si tant est que vous vouliez être cohérents sur la défense de l'offre médicale à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Il y a un amendement n° 224. Est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 224 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 42).

2026 DSP 45 - Subventions (1.692.535 euros) et avenants à conventions avec la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon pour l'Hôpital-Mère Enfant de l'Est Parisien, le centre de santé sexuelle et les centres de PMI.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la situation de la Fondation des Oeuvres de la Croix-Saint-Simon (FOCSS).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DSP 45, l'amendement n° 222 et le vœu référencé n° 32. Il s'agit de subventions et d'avenants à la convention avec la F.O.C.S.S.

La parole est à Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme je l'avais souligné lors de notre précédente séance, nous avons en débat différents projets de délibération qui concernent la F.O.C.S.S., ce qui nous apparaît déraisonnable.

Nous sommes face à une situation particulière d'une fondation qui a 120 ans d'âge, reconnue d'utilité publique, je répète, 1.600 salariés, 100.000 utilisateurs parisiens des différents services, et là on nous segmente dans des projets de délibération, des subventions, des reprises d'activités. Cela ne nous apparaît pas très sérieux.

Là, nous sommes sur ce projet de délibération concernant des activités qui relèvent des missions de la Ville-Département, puisque la P.M.I. et les centres de santé sexuelle, ce sont des actions que doit mettre en œuvre le Département.

Il peut le faire par délégation de service public à des associations, mais cela ne nous apparaît pas très sérieux de nous présenter ces projets de délibération de manière segmentée, dans l'état de connaissance que nous avons sur les éventuels repreneurs, puisque comme on l'avait souligné, l'administratrice judiciaire est allée au-delà de ses responsabilités et a lancé une procédure de vente à la découpe.

On se retrouve aujourd'hui avec des repreneurs publics, privés, associatifs et surtout une absence de repreneurs pour un certain nombre d'établissements, avec un nombre de suppressions d'emplois estimé entre 400 et 600.

Dans un autre projet de délibération, la Ville a l'air de se féliciter que des professionnels soient licenciés, pour pouvoir éventuellement les embaucher sur les postes qui sont vacants aujourd'hui dans un certain nombre d'établissements. Postes qui sont vacants du fait de la faible attractivité de ces métiers pour les professionnels, au regard des conditions de travail et de rémunération.

Tout cela ne nous apparaît pas très sérieux. L'ensemble des activités de la Fondation Œuvres de la Croix Saint Simon relève de missions publiques financées pour une part par la Ville en ce qui concerne la petite enfance et en particulier dans l'objet de ce projet de délibération, la P.M.I. et le centre de santé sexuelle. Nous avons la Région pour les centres de formation, et nous avons l'Etat avec les A.R.S. pour les structures sanitaires.

Nous réitérons donc notre demande, non pas de traiter de manière segmentée et de s'inscrire dans la disparition de la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et de sa vente à la découpe, mais bien, Monsieur le Maire, que vous preniez les choses en main, puisque c'est dans l'intérêt de la population, l'offre de soins et l'offre médico-sociale et sociale au niveau de la petite enfance, afin qu'une table ronde soit mise en place entre les différents financeurs que sont la Ville, la Région et l'Etat. "A priori", sur la question des finances - je rebondis sur un autre des projets de délibération -, vous êtes prêts à préfinancer, à promettre des financements à d'éventuels repreneurs d'un certain nombre de structures, en particulier de crèches.

Il y a vraiment un manque de sens politique dans la démarche de la Ville sur des activités dont certaines relèvent de ses compétences, notamment au niveau de la petite enfance en ce qui concerne les crèches et les P.M.I.

Nous insistons et nous avons accompagné le comité de défense de la F.O.C.S.S. pour demander au Ministère de la Santé qu'il puisse examiner la poursuite de l'activité. Ce, d'autant que nous le répétons, il y a une opacité totale sur la situation financière de cette association, on n'a pas la réalité de la dette.

Qui plus est, une partie des difficultés financières sont de la responsabilité de l'Etat qui, ces dernières années, a demandé à la Fondation de reprendre un certain nombre d'établissements qui, dans le domaine médico-social, sont structurellement déficitaires. Les villes le savent, puisque bien souvent elles compensent ces déficits.

Il y a donc là un enjeu aujourd'hui majeur. Pour l'instant, le tribunal de commerce n'a pas prononcé la liquidation judiciaire de la F.O.C.S.S.

On réinterviendra, mais je termine sur ce point : laisser la pieuvre SOS mettre la main sur les bijoux de famille de la Croix Saint Simon, ce n'est pas raisonnable politiquement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Laëtitia VIPARD.

Mme Laëtitia VIPARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, le 14 avril dernier, un coup de tonnerre a secoué le monde du social et du médico-social avec l'annonce de la mise en cessation de paiements de la Fédération Œuvre de la Croix Saint Simon.

La F.O.C.S.S., dont nous avons déjà eu l'occasion de parler encore à l'instant, est une fondation laïque réelle créée il y a 120 ans. Elle gère principalement dans l'Est parisien 65 structures à but non lucratif dans les domaines de la santé, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, du handicap ou encore du grand âge.

Elle emploie près de 1.600 salariés aujourd'hui légitimement inquiets pour l'avenir de leurs emplois.

Derrière ces chiffres, ce sont aussi des milliers d'usagers, de familles, de patients, d'enfants et de personnes âgées qui dépendent chaque jour de ses établissements.

Dans le champ de la santé, la F.O.C.S.S. gère notamment l'hôpital mère-enfant de l'Est parisien, situé dans le 11e arrondissement, ouvert à l'emplacement de l'ancienne clinique des Bluets, lieu emblématique des luttes sociales, ouvrières et féministes et d'une certaine conception de la santé accessible à tous, humaine et émancipatrice.

La F.O.C.S.S. gère également un centre de santé sexuelle situé aussi dans le 11e et trois centres de protection maternelle et infantile situés dans les 11e, 19e et 20e arrondissements.

Ces lieux ne sont pas de simples structures de soins, ce sont des points d'appui essentiels de notre politique de santé publique. Chaque jour, ils accueillent, préviennent et accompagnent des populations souvent très fragiles et éloignées des soins. Ils proposent une conception essentielle de la santé accessible à toutes et tous, de proximité, qui prend le temps de la prévention, de l'écoute et de l'accompagnement.

La situation de la F.O.C.S.S. est malheureusement loin d'être un cas isolé. Depuis plusieurs années, de nombreux établissements sanitaires et médico-sociaux non lucratifs sont confrontés à des difficultés financières croissantes : inflation, insuffisance des financements publics, pénurie de professionnels, augmentation des besoins en santé, tous les voyants sont au rouge.

Cette crise révèle les limites d'un modèle de financement qui tend à appliquer aux établissements de santé des logiques de rentabilité incompatibles avec leurs missions d'intérêt général. On ne peut pas demander à des structures qui accueillent des publics fragiles, qui investissent dans la prévention et prennent le temps nécessaire auprès des patients, d'être évaluées uniquement à l'aune de leur équilibre comptable. Car, ce qui fait la richesse de ces établissements ne figure dans aucun bilan financier : le temps consacré aux patients, la qualité de l'accompagnement, le travail en réseau avec les acteurs sociaux, la capacité à aller vers celles et ceux qui renoncent aux soins.

A l'heure où les inégalités sociales de santé se creusent, où l'accès aux soins devient chaque année de plus en plus difficile pour une partie de nos concitoyens, préserver ces acteurs, c'est défendre une certaine conception du service public de la santé. C'est affirmer que la santé est un droit fondamental et un bien commun et non un secteur soumis à des impératifs de rentabilité. C'est défendre un modèle de santé fondé sur la solidarité, l'universalité, l'inconditionnalité, la prévention et l'accès effectif aux soins pour toutes et tous.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui permettra d'assurer le financement des établissements de santé de la F.O.C.S.S. jusqu'à la fin de l'année 2026.

Le groupe Ecologiste et Social de Paris le votera naturellement, car il y a urgence à garantir la continuité de ces missions essentielles et à apporter de la visibilité aux professionnels comme aux usagers.

Mais, nous resterons particulièrement vigilants aux conditions de reprise de l'ensemble des activités de la F.O.C.S.S. par un opérateur public ou privé à but non lucratif, car le choix de ce futur opérateur ne pourra pas se résumer à une simple question d'équilibre financier. Ce dernier devra garantir la continuité des missions, préserver les équipes, maintenir la qualité et prise en charge, et faire vivre les valeurs qui animent la F.O.C.S.S. depuis plus d'un siècle.

Nous serons également attentifs à ce que cette reprise ne soit pas le prétexte à une réduction de l'offre de soins et d'accompagnement, à un abandon des missions les moins rentables ou à une remise en cause de l'accès inconditionnel aux soins pour toutes et tous.

Le devenir des activités de la F.O.C.S.S. nous dira beaucoup de la place que nous accordons aux acteurs de l'économie sociale et solidaire dans notre système de santé et de la capacité des pouvoirs publics à réussir à protéger des structures qui assurent au quotidien des missions d'intérêt général auprès des publics les plus fragiles. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous l'avez compris, l'objet de ce projet de délibération est d'autoriser le versement des subventions que la Ville de Paris attribue chaque année à la F.O.C.S.S. pour les établissements et activités relevant du champ de la santé.

Les subventions que je vous appelle à voter ici, pour continuer à préserver l'activité et l'emploi le temps de la fin de la procédure judiciaire, serviront très concrètement au fonctionnement de l'hôpital mère-enfant de l'Est parisien, au centre de santé sexuelle situé dans les mêmes locaux dans le 11e arrondissement, qu'on a eu l'occasion de visiter avec le maire David BELLIARD, ainsi que trois P.M.I. dans les 11e, 19e et 20e.

Pour cette année, ces subventions sont effectivement proratisées en tenant compte de la cession éventuelle des activités qui interviendrait fin octobre début novembre, et nous veillerons naturellement à ce que les repreneurs des activités puissent bénéficier des mêmes financements.

Sur votre amendement, je ne crois pas que vous l'ayez présenté, mais hélas et tout le monde le regrette, je crois, dans cet hémicycle, il n'est plus question aujourd'hui d'espérer un redressement, mais d'accompagner au mieux la cession des activités pour permettre le maintien de l'activité au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens, ainsi que des personnels.

C'est pourquoi j'émets un avis défavorable sur votre amendement. Dès l'annonce, hélas, de la situation de la F.O.C.S.S., le Maire de Paris a écrit au ministre de la Santé et au Premier ministre pour leur demander d'intervenir, sans réponse à ce stade.

Dans la continuité de l'action du Maire, l'intégralité de l'Exécutif a saisi les autres financeurs, l'A.R.S., la C.P.A.M., la Région Ile-de-France pour faire au mieux ensemble.

Depuis le dernier Conseil, de nombreux repreneurs ont eu l'occasion de se positionner "via" la "data room". Le 15 juin, sur le champ des activités sanitaires, quasiment l'intégralité des sites bénéficiait d'une offre de reprise et notamment des acteurs publics, associatifs ou privés à but non lucratif qui sont les seuls que la Ville envisage de s'engager à soutenir vis-à-vis de l'administratrice judiciaire. Dès le début, cela faisait partie de nos trois lignes de conduite.

Je vais en citer quelques-unes :

- celle du groupe SOS en lien avec l'A.P.-H.P. sur l'hôpital mère-enfant, le CSAPA dans le 10e, la P.M.I. Avron et le centre de santé Clavel ;

- celle de l'A.P.-H.P. sur la H.A.D., mais aussi sur une école de soins infirmiers ;

- celle de la Fondation Ambroise Croizat, là aussi sur l'hôpital mère-enfant et la H.A.D., ou encore l'hôpital Saint-Joseph pour le centre de santé du 15e arrondissement.

On poursuit donc le travail pour assurer idéalement l'élargissement de ces offres et faire en sorte que tout le personnel soit repris dans les meilleures conditions possibles. On a particulièrement insisté auprès de la C.P.A.M. pour obtenir les informations manquantes pour convaincre certains repreneurs de se positionner sur le centre de santé Clavel.

Par ailleurs, il y a aussi la Villa Vauvenargues sur laquelle on insiste pour qu'elle trouve un débouché, puisque c'est un établissement très particulier qui contribue à la fois au secteur de la petite enfance et à la périnatalité dans un environnement qui en est hélas dépourvu dans le 18e arrondissement.

Enfin, j'ai particulièrement interpellé l'A.P.-H.P. en profitant du conseil de surveillance pour lui demander de faire une offre la plus sécurisante possible, si tant est qu'elle était retenue, pour rassurer le personnel de la F.O.C.S.S. de l'hospitalisation à domicile.

Vous le voyez, on s'occupe de faire le lien avec l'administratrice judiciaire et nous avons encore rencontré les représentants du personnel des organisations syndicales pour leur demander leur position sur toutes ces reprises des acteurs publics ou privés à but non lucratif et ce, afin d'avancer de concert avec eux et dans leur intérêt et ceux des Parisiens et des Parisiennes.

La table ronde des financeurs que vous appelez de vos vœux existe déjà. Elle s'est encore réunie le 29 juin dernier, notamment à l'occasion d'un comité parisien d'accès aux soins. Par ailleurs, nous avons, comme je le disais, reçu le personnel et nous continuerons de le recevoir jusqu'au 15 septembre prochain, date définitive de l'évolution des7 propositions, que ce soit celles de la Ville ou celles des autres repreneurs.

Pour toutes ces raisons, étant donné que votre vœu est pour partie satisfait, je vous appelle à le retirer pour permettre de continuer à travailler dans l'intérêt de l'offre de soins.

Sinon, j'émettrai un avis défavorable au nom de l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

L'amendement n° 222 déposé par le groupe NPP est-il maintenu ? Il y a une demande de scrutin public ?

On ouvre les procédures de vote.

Je demande aux secrétaires généraux des groupes de distribuer systématiquement les cartes. Avis défavorable.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 71

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 62

(Voir détail des votes annexe n° 17).

La proposition d'amendement n° 222 est repoussée au scrutin public.

Nous passons au vœu référencé n° 32 du même groupe. Est-il maintenu ? Scrutin public ? Très bien. Avis défavorable.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je vous remercie, le scrutin est clos.

Résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 79

Abstentions : 3

NPPV : 0

Pour : 8

Contre : 68

(Voir détail des votes annexe n° 18).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 45).

2026 DSP 50 - Subvention (6.000 euros) à l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'accès aux droits des gens du voyage.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons le projet de délibération DSP 50 et le vœu référencé n° 33 relatif au renforcement des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'accès au droit des gens du voyage.

La parole est à Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Les gens du voyage, oui, ce sont des citoyens et des citoyennes à part entière, normalement titulaires des mêmes droits que les autres, et leur mode de vie est reconnu par la loi.

Pourtant, le débat public les concernant est presque toujours réduit à une question d'ordre public. Je dirais même qu'il y a toujours, quand on parle des gens du voyage, une suspicion.

A chaque installation, les mêmes discours, "expulser plus vite, sanctionner davantage, durcir la loi". Le Sénat a même fait une proposition de loi en ce sens, qui est toujours en lecture à l'Assemblée nationale, en espérant qu'elle ne passe pas.

Mais lorsqu'il s'agit de respecter les obligations légales et de création d'aires d'accueil, c'est-à-dire de leur garantir l'accès à l'eau, à l'électricité, aux sanitaires, à la scolarisation des enfants, alors là, l'Etat n'est plus là ! Il ne respecte pas les obligations, tout d'un coup, il n'y a plus personne.

On ne peut pas reprocher à des familles de s'installer sur des terrains quand on ne leur offre pas des équipements que la loi impose depuis plus de 20 ans, plus de 20 ans !

Les gens du voyage ne demandent pas des privilèges, ils demandent simplement qu'on applique la loi. L'actualité récente a malheureusement démontré ce qui était en train de se passer, des démantèlements de camps, particulièrement ce qui s'est passé en Seine-Saint-Denis récemment.

Dans plusieurs communes, des expulsions ont été menées sans qu'aucune solution ne soit proposée aux familles concernées. Cette logique de confrontation permanente ne règle rien, elle déplace les difficultés, mais ne les résout pas.

A cela s'ajoute maintenant l'urgence climatique avec les épisodes de canicule que l'on a vus. Vivre sur une aire insuffisamment équipée, sans ombre, sans eau, sans accès fiable à l'électricité, cela met des vies en danger et il y a des enfants dans ces camps et des personnes âgées.

Il faut donc assurer un accès effectif au droit, le droit à la santé, à l'éducation, aux services publics, bref, à des conditions de vie dignes.

Notre vœu propose des mesures concrètes, c'est-à-dire mieux connaître les besoins, renforcer l'accompagnement social, adapter les dispositifs lors des épisodes climatiques extrêmes, rappeler et imposer au gouvernement ses obligations en matière de création d'aires d'accueil.

Bien sûr, cela ne suffit pas. Comme nous l'avons défendu dans le programme du Nouveau Paris populaire, nous refusons que certaines populations soient constamment désignées comme des problèmes à gérer plutôt que des citoyens à protéger. Nous devons garantir les mêmes droits à tous et toutes, sans distinction d'origine, sans distinction de mode de vie ou sans distinction de condition sociale.

Nous voulons être une ville qui protège au lieu de stigmatiser. Une ville qui garantit l'égalité réelle devant les services publics et qui refuse que certaines populations soient traitées comme des citoyens de seconde zone, comme c'est le cas pour les gens du voyage.

Les gens du voyage sont victimes de discriminations persistantes, de préjugés et d'une stigmatisation politique qui alimente le rejet plutôt que la solidarité. Notre rôle n'est pas d'entretenir ce discours. Il est de faire respecter les droits fondamentaux des gens du voyage.

Nous voterons ce projet de délibération qui accorde une subvention à l'association "Adept", parce que son travail, bien sûr, est essentiel. Elle accompagne des familles dans l'accès aux soins, aux droits sociaux, aux démarches administratives, aux services publics. Elle intervient là où les institutions sont trop souvent absentes.

Mais là encore, les associations ne doivent pas devenir des béquilles de carence de l'Etat, comme toujours. Elles ne peuvent pas remplacer une véritable politique publique garantissant des aires d'accueil dignes, l'accès à l'eau, à l'électricité, aux sanitaires, aux soins et à la scolarisation.

Soutenir "Adept" est bien sûr indispensable, mais faire respecter les droits des gens du voyage l'est tout autant. C'est pourquoi nous vous invitons à voter notre vœu, parce qu'une ville qui défend les droits humains ne peut pas détourner le regard lorsque certaines populations sont privées des conditions de vie les plus élémentaires.

L'égalité devant la loi n'a de sens que si elle se traduit concrètement par des politiques publiques. La dignité, cela ne se délègue pas. L'accès au droit, cela ne se sous-traite pas. Il appartient aux pouvoirs publics de garantir à chacun et chacune les mêmes droits, la même protection et le même respect. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à Manon HAVET.

Mme Manon HAVET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération propose l'attribution d'une subvention de 6.000 euros à l'Association départementale pour la promotion et l'accès au droit des Tsiganes et gens du voyage afin de soutenir le projet de santé que porte cette association en faveur des familles qui résident sur l'aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes dans le 12e.

Cette association met en œuvre un accompagnement sanitaire de qualité qui est articulé avec son centre social itinérant. Cet accompagnement sanitaire est indispensable pour les 80 personnes, dont 34 enfants, accueillies sur cette aire d'accueil.

Le projet de santé de cette association comprend plusieurs actions, qui sont déjà en cours sur l'aire d'accueil du bois de Vincennes. En effet, depuis 2022, l'Association départementale pour la promotion et l'accès au droit des Tsiganes et gens du voyage exerce ses missions en lien avec la communauté professionnelle territoriale de santé du 12e sur l'aire d'accueil du bois de Vincennes, permettant notamment la consultation d'un médecin généraliste un jeudi matin par mois, la consultation d'une infirmière chaque lundi, le dépistage et le traitement des pathologies, et la prévention ainsi que le rattrapage vaccinal qui est un enjeu crucial.

Cette association fait également le lien avec divers partenaires "via" sa médiatrice santé, ce qui permet le passage d'une équipe d'un centre médical de soins dentaires sur l'aire pour un temps de prévention. Une visite du centre dentaire Eastman est d'ailleurs prévue prochainement avec un groupe d'enfants dans le cadre du centre de loisirs.

Un partenariat existe avec la Caisse primaire d'assurance maladie, qui permet la réalisation de bilans de santé. Des ateliers sur la grossesse, la petite enfance, la nutrition ont lieu avec le réseau de santé périnatal parisien. Des

goûters santé sont réalisés avec la C.P.T.S. pour échanger avec les jeunes sur le tabac, la santé sexuelle et les risques épidémiques.

Par ce projet de délibération, la Ville de Paris illustre son engagement pour l'accès aux soins des publics vulnérables avec un soutien qui permettra de consolider et de pérenniser les actions de cette association, qui joue un rôle essentiel auprès des Tsiganes et des gens du voyage du bois de Vincennes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes collègues Manon HAVET et Sophie de LA ROCHEFOUCAULD ont tout dit sur l'objet de ce projet de délibération. Je ne vais donc pas être plus long. Je vous encourage tous à le voter pour le travail effectivement essentiel d'amélioration de l'accès aux soins et de l'aller vers ces publics.

Je vais maintenant associer ma collègue Fatoumata KONÉ pour la réponse concernant le vœu qui a été déposé au titre de sa délégation, vu qu'il a été rattaché sur un projet de délibération santé.

Déjà, rappeler l'action de la Ville sur les aires d'accueil des gens du voyage parisiennes, situées dans le bois de Vincennes et dans le bois de Boulogne. Elles comportent un total de 30 emplacements pour 193 personnes et accueillent par ailleurs 80 enfants. On a vu l'objet du projet de délibération, qui est notamment de les accompagner dans l'amélioration de leur santé et de l'accès aux soins.

Toutes les actions menées par la Ville s'inscrivent dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2024 - 2030, signé par le préfet de Région et la Mairie de Paris, qui constitue notre feuille de route fournie pour les années à venir.

Il permet notamment un accompagnement social assuré par le Centre social itinérant de l'"Adept", qui comprend depuis 2022 l'investissement particulier que je tiens à souligner des C.P.T.S. des 12e et 16e arrondissements.

Sur le vœu rattaché plus particulièrement, je vous propose de le retirer puisqu'il est globalement largement satisfait. Le dialogue structuré avec les associations existe. La Ville de Paris agit en lien étroit avec elles. Les objectifs du vœu concernant l'association des acteurs sont ainsi mis en œuvre.

Le schéma départemental, j'en parlais, prévoit déjà une comitologie pour faire le bilan et ajuster les actions au fil de l'eau.

Et enfin, nous avons pour preuve de l'association des associations et de notre investissement déjà organisée à la Ville de Paris plusieurs temps forts sur le sujet. Je vais citer :

- le séminaire "Les gens du voyage, une journée pour comprendre" en avril 2024 avec la F.N.A.S.A.T. ;

- les 18e journées nationales de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage en décembre dernier, qui permettent d'illustrer notre investissement.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, puisqu'il est satisfait. Je vous remercie pour autant de nous avoir permis de débattre de ce sujet pour illustrer notre action.

Il n'est pas prévu d'évacuation par la Ville de Paris, contrairement à ce que vous citiez en Seine-Saint-Denis, mais je ne doute pas que vos collègues là-bas s'en saisiront et je vous propose donc de le retirer. Sinon, j'émettrai un avis défavorable au nom de Fatoumata KONÉ et de l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Le vœu n° 33 est-il maintenu ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 50).

2026 DSP 55 - Subventions (150.000 euros) et convention avec le groupement d'œuvres sociales de Belleville pour la restructuration du centre de santé Belleville (20e).

M. LE MAIRE DE PARIS. Nous examinons le projet de délibération DSP 55 relatif à l'attribution de subventions et d'une convention avec le groupement d'œuvres sociales de Belleville pour le centre de santé Belleville.

La parole est à Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, bien sûr, nous voterons ce projet de délibération. Nous profitons néanmoins de ce projet de délibération pour mettre l'accent sur les difficultés rencontrées par les centres de santé, puisqu'un vœu est présenté ensuite sur la financiarisation du système de santé, toute l'évolution actuelle qui ne permet plus aux Français et aux Françaises d'avoir accès à un médecin, d'avoir un médecin traitant.

Je rappelle que 7 millions de Français n'ont pas de médecin traitant. Un certain nombre de patients aujourd'hui renoncent à consulter un spécialiste ou retardent la consultation du spécialiste parce que, en particulier à Paris, 80 % des spécialistes sont en secteur 2.

Je poursuis donc l'intervention que j'ai faite précédemment sur le fait qu'il y a une grosse différence entre un centre de santé et la médecine libérale. Il faut que nous aidions ces centres de santé, et dans un contexte financier très restreint aujourd'hui, ne nous dispersons pas. Concentrons nos moyens sur la médecine moderne qui est la médecine des centres de santé pluriprofessionnels, salariés, sans dépassements d'honoraires plutôt que de continuer à financer des M.S.P., des maisons de santé pluriprofessionnelles, le monde libéral.

On aura un débat sur cette question, malgré les quelques améliorations au niveau de la convention des centres de santé, il y a un différentiel des aides qui sont apportées par la forfaitisation d'un certain nombre d'activités médicales, où aujourd'hui les libéraux touchent quasiment 2 fois plus que les mêmes médecins en centre de santé. Il y a donc un problème et ces questions-là ne sont pas discutées.

Monsieur le Maire, cela aurait pu être l'objet d'une discussion lors de la proposition de vote de la loi de financement de la Sécurité sociale que vous avez votée ? Aujourd'hui, s'étonner qu'il y ait une financiarisation du système, c'est faire preuve d'une certaine duplicité.

Dans le cadre de l'évolution de la situation, pourquoi avons-nous des centres de santé à but lucratif qui se cachent derrière une façade associative ? Parce que Mme BACHELOT, dans sa loi à l'époque, a supprimé l'autorisation préalable d'ouverture de ces centres de santé.

Quelques mesures ont été prises récemment pour limiter, mais aujourd'hui, on voit bien, ces centres de santé s'ouvrent, puis quelques mois ou quelques années après sont fermés parce qu'ils ont fraudé massivement la Sécurité sociale, voire ont massacré des patients comme les centres de santé dentaires.

A un moment donné, il faut être clair. L'avenir pour les patients et non pour la profession médicale, c'est effectivement d'aider massivement et exclusivement les centres de santé et la médecine salariée pluriprofessionnelle et d'arrêter de financer la médecine libérale, qui souvent se cache derrière une façade associative, mais derrière, c'est du gros "business" avec des phénomènes d'opportunités.

Pour un certain nombre de médecins, c'est la course à l'échalote. Ils vont s'installer là où la collectivité locale va apporter le plus d'aide et quand la collectivité locale diminue ces aides, ils ferment le cabinet et s'en vont, comme cela a été le cas récemment en Seine-et-Marne.

Je profite de ce projet de délibération pour insister sur le fait que l'accès à la santé, l'accès aux soins est une des premières préoccupations des Français. A Paris, c'est la deuxième après le logement. En France, c'est la santé avant le logement. A Paris, c'est le logement et la santé.

Il serait bien qu'on ait un débat général sur ces questions pour que des choix politiques clairs soient faits. Savoir si effectivement on veut une véritable politique de rupture pour que les Français puissent avoir accès à des soins de qualité sans restriction et sans être obligés de sortir la carte bleue. C'est la carte vitale qui doit suffire pour se soigner en France, et donc pour cela, il faut arrêter de se disperser. Concentrons nos moyens, qui aujourd'hui sont limités, sur une autre forme de médecine que celle qui est en échec le plus total.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Antoine ALIBERT, pour vous répondre.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai l'impression que l'on tourne un peu en rond dans le débat, mais je vais le redire. Vous parlez des Françaises et des Français et vous appelez de vos vœux une évolution de la législation nationale, je le partage.

Ce qui nous intéresse ici, en tout cas l'Exécutif et la majorité, ce sont les Parisiens et les Parisiennes et leur capacité à accéder à des soins en secteur 1.

Pour ce faire, chaque euro public investi par la Ville de Paris permet de garantir une offre de soins en secteur 1. Eh oui, nous ne faisons pas de l'idéologie quand il s'agit là d'accompagner un cabinet médical en secteur 1, ici de créer un centre de santé municipal, ou là d'accompagner une offre associative, ce qui est l'objet de cette subvention et de ce projet de délibération. Nous, nous continuerons effectivement à investir pour sauver l'offre de soins.

Je vous encourage donc à voter ce projet de délibération. Vous appeliez de vos vœux tout à l'heure que l'on soutienne la F.O.C.S.S. comme si nous ne le faisions pas pour les œuvres associatives, mais c'est typiquement l'objet de ce projet de délibération DSP 55. 38 % du coût total de l'opération est supporté par la Ville de Paris pour accompagner cet acteur historique dans le quartier du Grand Belleville.

Cela va permettre de pérenniser 10 équivalents temps plein de médecins généralistes, de spécialistes, 5 psychologues et 1 orthophoniste qui est l'une des offres les plus en tension, et je le redis, exclusivement en secteur 1, sans dépassements d'honoraires.

Cela traduit effectivement la politique qui est celle de notre majorité depuis plusieurs années et que l'on va continuer, ne vous en déplaise, d'accompagner l'offre de soins et son installation à Paris.

Je vais me permettre de vous reprendre, tout à l'heure vous évoquiez la dégradation de l'offre de médecine générale à Paris, mais en réalité, dans le ratio habitant/offre de médecine générale, elle diminue partout en France, elle augmente à Paris. C'est aussi le résultat de notre accompagnement méthodique de chaque offre possible en secteur 1.

Je vous appelle donc à voter ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSP 55).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la lutte contre la financiarisation de la santé et à la défense d'une offre de soins accessible, transparente et non lucrative.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 34 est relatif à la lutte contre la financiarisation de la santé.

La parole est à Mme Lucie CASTETS.

Mme Lucie CASTETS, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai choisi de déposer ce vœu sur un projet qui devrait voir le jour dans le 12e arrondissement, en septembre prochain. Un projet de nouveau centre de santé à but lucratif, qui affiche la promesse d'un accès rapide aux soins avec une communication tarifaire autour d'un forfait de 30 euros.

A quoi donne accès ce forfait de 30 euros ? Non pas à une consultation remboursée par la Sécurité sociale, non, mais à un coupe-file. 30 euros pour être soigné plus vite. Pour le comprendre, il faut chercher, cliquer, déchiffrer.

Ce projet porte donc de nombreux risques. Il illustre un phénomène que nous devons combattre collectivement : l'installation d'un système de santé à deux vitesses. Une santé pour celles et ceux qui peuvent payer, une autre pour les autres. Une santé où l'on ne soigne plus selon les besoins, mais selon les moyens. Une santé où la rapidité d'accès devient un privilège. C'est cela la financiarisation de la santé, quand l'intérêt commercial grignote l'intérêt général.

C'est pourquoi les autorités de l'Etat doivent à tout le moins et à défaut d'une politique de santé publique plus ambitieuse, contrôler scrupuleusement ce type d'acteurs, leur modèle économique, leurs pratiques commerciales et l'information donnée aux patients.

Au fond, le sujet dépasse bien sûr le seul cas du 12e arrondissement. Il pose une question de principe : quelle santé voulons-nous développer à Paris ? Une santé fondée sur l'égalité d'accès, la transparence et la continuité des soins ? Ou une santé où l'on multiplie des offres apparemment attractives, mais dont la logique conduit à une sélection par la capacité à payer, à une segmentation de l'accès, voire à une confusion pour les usagers ?

La Ville de Paris, cela a été dit, soutient toute initiative qui améliore l'offre de soins dès lors qu'elle est publique, conventionnée ou plus largement accessible de manière universelle à toutes et à tous. Car non, toutes les offres de santé ne se valent pas. On ne peut pas renvoyer dos à dos une offre à but lucratif qui trie les patients et une offre universelle accessible à toutes et à tous, quels que soient leurs moyens.

Il n'y a aucun sens à dire que toute nouvelle offre de soins serait par nature un progrès. Lorsqu'elle est excluante, elle nous éloigne au contraire d'un système de santé universel, efficace et financé de manière socialisée. Les études le montrent à plusieurs reprises, le financement socialisé de la santé est plus efficace que le recours aux assurances privées.

A Paris, nous faisons un autre choix : nous défendons une santé publique universelle, des centres de santé, des dispositifs publics et plus largement tous les leviers qui garantissent une offre de soins accessible, lisible et sans dépassement.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter ce vœu unanimement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine ALIBERT, pour vous répondre.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, chère Lucie.

Effectivement, une mission d'information de la commission des affaires sociales du Sénat, déjà en septembre 2024, soulignait le risque pour l'indépendance des professionnels de santé d'une financiarisation mal encadrée.

Un rapport conjoint de l'Inspection générale des finances et de l'I.G.A.S., en juillet 2025, appelait à la définition d'un cadre qui permettrait de garantir la primauté des objectifs de santé publique sur les enjeux financiers. Nous attendons toujours que l'Etat se saisisse enfin de ce sujet et se dote des outils de régulation ou, à défaut, dote les collectivités des moyens d'y réagir et de lutter contre.

Encore plus récemment, un rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie était sans appel : les dépassements d'honoraires poursuivent leur progression, atteignant près de 4,7 milliards d'euros en 2025 et une tendance qui pourrait les porter à près de 10 milliards d'euros en 2040.

C'est sur ce point, effectivement, que la Ville de Paris continue d'encourager l'installation de toute offre de soins qui est en secteur 1, conventionnée et universelle.

J'aimerais quand même souligner sur le sujet que vous pointez, Madame la Maire, un point qui me semble important pour nos débats. La structure citée dans votre vœu n'est pas un centre de santé, mais un cabinet libéral qui pratique des dépassements d'honoraires abusifs.

Le centre de santé, lui, en secteur 1 non lucratif, est inscrit dans la loi et l'utilisation du terme "centre de santé" sur ce type d'offre est fallacieuse. Je pense que cela mériterait une intervention de notre part pour le rappeler au propriétaire de ce centre.

Enfin, j'aimerais quand même préciser que l'accès aux soins ne se résume pas à la capacité à obtenir une consultation isolée. Il suppose l'accès à un médecin traitant, un suivi durable, l'accès à des informations fiables et des dispositifs solides de prévention, ainsi qu'une prise en charge coordonnée. C'est le sens de l'action de la Ville de Paris en la matière.

En attendant que le Gouvernement légifère ou nous donne les moyens d'intervenir, je vous appelle toutes et tous à voter ce vœu qui, je l'espère, sera unanime.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 144).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la santé reproductive, à l'infertilité et à l'autorisation du DPI-A dans le cadre des États généraux de la bioéthique 2026.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons le vœu référencé n° 35 relatif à la santé reproductive.

La parole est à Marion-Émi ALIX.

Mme Marion-Émi ALIX. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'aimerais vous raconter l'histoire de Lucie. Lucie a 33 ans, comme beaucoup de femmes et de couples, elle souhaite devenir mère et fonder une famille.

Cependant, son couple est confronté à l'infertilité. Pendant 5 ans, sa vie est rythmée par la P.M.A., les traitements hormonaux, les injections, les prises de sang à l'aube, les rendez-vous médicaux qu'il faut faire rentrer dans une vie professionnelle, les espoirs qui renaissent à chaque tentative, puis les déceptions.

En 5 ans, 15 embryons lui sont transférés, puis enfin une grossesse. Lors de la première échographie, Lucie entend le cœur de son bébé battre. 15 jours plus tard, il ne bat plus, elle doit subir un curetage. Les analyses révèlent que l'embryon était porteur d'une anomalie chromosomique. Lucie dira plus tard, "si le D.P.I.-A. avait été autorisé en France, cet embryon n'aurait probablement jamais été transféré et j'aurais pu éviter de nombreuses F.I.V.".

Le diagnostic préimplantatoire ou D.P.I.-A. permet, avant le transfert de l'embryon, d'identifier certaines anomalies chromosomiques afin d'éviter, dans des situations précises, les transferts voués à l'échec.

L'histoire de Lucie est malheureusement celle de milliers de femmes et de couples de Parisiennes et de Parisiens. Derrière ces parcours, il y a des traitements lourds, des fausses couches, une santé mentale qui s'épuise, des carrières mises entre parenthèses, des couples éprouvés et parfois l'obligation de partir à l'étranger lorsqu'on en a les moyens.

Paris, ville engagée pour la santé des femmes, les droits reproductifs et l'égalité d'accès aux soins, ne peut rester silencieuse dans le cadre des Etats généraux de la bioéthique. C'est pourquoi ce vœu propose de réaffirmer notre soutien aux personnes confrontées à l'infertilité, aux médecins et aux associations qui les accompagnent, et demande que la France autorise le D.P.I.-A. dans un cadre défini par la loi et conforme aux recommandations scientifiques, médicales et éthiques.

Il demande à la Ville de Paris d'organiser un événement en novembre sur ce sujet, parce que derrière ce débat de bioéthique, il y a des vies suspendues, des souffrances trop souvent invisibles et un immense désir d'enfant.

Je ne parlerai même pas aujourd'hui du coût pour notre système de santé, de ces parcours qui s'allongent inutilement, mais surtout du coût humain, du coût psychologique que supportent les couples confrontés à l'infertilité.

Je veux enfin saluer l'association "Bamp !" ici présente, qui accompagne chaque jour avec courage les personnes confrontées à l'infertilité et porte leurs voix dans le débat public. Je vous invite à signer leur pétition, à adopter ce vœu et à permettre que cette évolution soit examinée, afin que nous puissions faire évoluer la loi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Je rappelle que c'est deux minutes maximum.

La parole est à Antoine ALIBERT.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons pleinement l'esprit de ce vœu et la nécessité de mieux prendre en compte les difficultés rencontrées par les personnes confrontées à l'infertilité, et notamment les femmes et les mamans.

Derrière les statistiques, il y a des parcours de vie souvent comme celui que vous évoquiez de Lucie, qui sont marqués par l'attente, les échecs successifs, la charge mentale, les conséquences psychologiques et souvent les inégalités sociales liées à l'accès aux soins ou la sélection par l'argent s'il faut partir à l'étranger pour pouvoir se faire accompagner.

Je crois effectivement que c'est notre responsabilité collective de reconnaître cette réalité et d'apporter des réponses.

La Ville de Paris est d'ailleurs pleinement engagée sur ces enjeux de santé reproductive, à travers notre réseau de protection maternelle et infantile, nos centres de santé sexuelle et nos actions en faveur de l'accès à la contraception, à l'I.V.G., à la santé périnatale et plus largement aux droits sexuels et reproductifs.

S'agissant spécifiquement du diagnostic préimplantatoire, des aneuploïdies, le D.P.I.-A., nous comprenons les attentes exprimées par certaines associations, notamment celles que vous avez citées, chère Marion-Emi, des patients et des professionnels qui y voient des possibilités d'améliorer les parcours de P.M.A., bien que ces sujets touchent des questions liées aux enjeux médicaux, scientifiques et éthiques importants, qui méritent d'être examinés avec rigueur.

C'est un sujet discuté dans le cadre des Etats généraux de la bioéthique, où de nombreuses sociétés savantes et institutions ont insisté sur le fait que le D.P.I.-A. permettrait d'optimiser l'utilisation des embryons existants et ainsi d'améliorer le taux de naissance viable.

Certains et certaines ont évoqué des risques de dérive eugéniste et attendent par conséquent légitimement un encadrement législatif et réglementaire solide. Néanmoins, tous les experts évoquent que dans les pays comme l'Espagne où le D.P.I.-A. existe depuis 20 ans, aucun risque de dérive eugéniste n'a été observé.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable afin que nous puissions participer depuis la Ville de Paris à ce débat public en organisant, avec l'ensemble des personnes et des associations concernées ou confrontées par l'infertilité, une réunion sur le sujet à l'occasion du mois dédié en novembre prochain.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 145).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une Maison des familles dans le 6e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 36 déposé par le groupe "Paris Liberté !", relatif à la création d'une Maison des familles dans le 6e arrondissement, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien et à la pérennité des centres médico-psychopédagogiques (CMPP).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons le vœu référencé n° 37 relatif au soutien à la pérennité des centres médico-psychopédagogiques.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, d'après une récente étude de Santé publique France, 13 % des enfants présentent un trouble probable en santé mentale, soit 1 enfant par classe. Un chiffre très haut qui nous alerte, nous inquiète et nous oblige.

Il nous alerte et nous inquiète sur la santé et la santé mentale des enfants, qui malheureusement se dégradent dans notre pays et dont les indicateurs objectifs viennent confirmer les témoignages des enseignantes et enseignants, des personnels éducatifs, des personnels d'animation, etc., que nous pouvons entendre en tant qu'élus dans les conseils d'école, par exemple.

Un chiffre aussi qui nous oblige collectivement. La Ville, bien sûr, mais aussi l'Etat, qui a déclaré, ne l'oublions pas, la santé mentale comme grande cause nationale deux années de suite, et dans le même temps fait des coupes drastiques dans les financements dédiés à la prise en charge en santé et "a fortiori" en santé mentale.

Pourtant, on le sait, une prise en charge dès la détection des besoins, sans délai et en proximité, est essentielle pour les enfants, pour leur permettre d'aller mieux, pour éviter que des troubles de l'apprentissage s'installent.

Pour cela nous avons des outils formidables qui existent, les C.M.P.P., centres médico-psycho-pédagogiques, mais avec bien souvent des délais d'attente beaucoup trop longs et extrêmement difficiles à supporter pour les familles, par manque de professionnels pouvant accueillir des enfants.

Avec le groupe Communiste, nous nous inquiétons très fortement de l'annonce de l'A.R.S. de la diminution potentielle des financements, qui mettrait encore plus à mal un secteur déjà affaibli.

Nous souhaitons même pouvoir aller plus loin avec une meilleure prise en charge et un meilleur financement, notamment pour intégrer tous les temps de non-consultation dans le financement.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, et je vous invite à voter collectivement ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Antoine ALIBERT, pour vous répondre.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, chère collègue NAGET.

Personne ne peut ignorer la crise profonde que traverse aujourd'hui la pédopsychiatrie, alors que les besoins augmentent fortement, que les délais d'accès s'allongent et que les équipes sont confrontées à des tensions croissantes.

Une récente étude australienne faisait d'ailleurs le lien entre, par exemple, les épisodes de chaleur extrême et l'augmentation des troubles mentaux. C'est un exemple parmi tant d'autres dont on connaît les causes et l'augmentation des conséquences alors que les admissions en hôpital psychiatrique, elles, diminuent par faute de personnel et de moyens.

Dans ce contexte, les C.M.P.P. jouent un rôle précieux grâce à leur approche pluridisciplinaire que vous évoquiez, chère Camille, et notamment la gratuité de la prise en charge et leur capacité à accompagner des situations complexes sur la durée.

Je veux néanmoins rappeler que le financement des C.M.P.P., leur organisation et leur régulation dépendent et relèvent avant tout de l'Etat et des agences régionales de santé. C'est donc bien au Gouvernement et à l'A.R.S. qu'il appartient de garantir des moyens adaptés à leurs missions et aux populations dans le besoin.

Avec le Maire de Paris, nous allons solliciter un rendez-vous auprès de l'A.R.S. pour faire un point sur le sujet. Par ailleurs, nous intégrerons cette question dans la définition du plan parisien de santé mentale à l'occasion des différents groupes de travail, qu'ils soient techniques ou politiques.

Nous l'organisons d'ores et déjà depuis ces trois premiers mois et nous donnons rendez-vous à tous les groupes de la majorité, mais aussi du Conseil de Paris plus largement, pour l'aborder.

Pour ces raisons et l'engagement d'intégrer cette dimension dans notre démarche globale autour des discussions qui seront les nôtres, j'émets, au nom de l'Exécutif, un avis favorable à votre vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 146).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au maintien et au renforcement du centre d'accueil et de crise (CAC) Ginette Amado.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons maintenant les vœux référencés n°s 38 et 38 bis relatifs au maintien et au renforcement du centre d'accueil et de crise, C.A.C., Ginette Amado.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous venons de le dire, la santé mentale a été déclarée grande cause nationale, non pas une fois, mais deux fois, très bien.

Pourtant cette priorité ne s'est toujours pas traduite par des actes et restera donc, nous le craignons, un simple slogan.

Aujourd'hui, nous parlons du C.A.C. Ginette Amado, un centre de proximité indispensable, qui accueille depuis plus de 40 ans des personnes en souffrance psychique, souvent dans des situations de crise, en leur offrant une prise en charge immédiate, humaine et adaptée.

Or, depuis ce samedi 11 juillet, le C.A.C. Amado tel qu'il était n'existe plus. Le projet porté par le G.H.U., prévoyant la suppression de l'accueil de nuit, du week-end et des 6 lits d'hospitalisation, se met progressivement en place avec le redéploiement des soignantes et des soignants, vidant ainsi ce centre de sa raison d'être. C'est un non-sens.

Alors que les services de la psychiatrie sont déjà saturés, que le C.P.O.A. connaît des taux d'occupation insupportables et que les urgences sont à bout de souffle, affaiblir un dispositif qui permet justement d'éviter l'engorgement de ces urgences serait une faute, et il est encore temps de revenir en arrière.

La psychiatrie publique n'a pas besoin d'une nouvelle restructuration comptable, elle a besoin de moyens, de personnels et de lieux d'accueil ouverts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En santé mentale, nous avons besoin de multiplier la diversité des réponses au plus près des besoins des patientes et des patients.

Des structures comme le C.A.C. Ginette Amado permettent aussi d'éviter des hospitalisations trop longues, d'éviter l'enfermement grâce à du soin ancré dans la ville.

Avec ce vœu, nous demandons que la Ville de Paris utilise tout son poids, y compris en tant que copropriétaire des locaux, pour obtenir le maintien intégral des missions du C.A.C. Ginette Amado, préserver ses capacités d'hospitalisation et garantir l'avenir de ce service public essentiel. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine ALIBERT, et j'aurai trois explications de vote ensuite.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Camille, merci pour votre intervention et votre mobilisation, mais aussi celle de tous les acteurs de cet hémicycle sur le sujet du C.A.C. Amado, ce centre d'accueil et de crise, dont on sait l'importance pour le secteur psychiatrique et de santé mentale des 5e, 6e, 7e et 8e arrondissements.

Conformément au dernier débat qui s'était tenu dans la mandature précédente en novembre 2025, qui demandait, dans l'attente d'une étude médico-économique, de rappeler que la Ville s'oppose à la fermeture du centre d'accueil et de crise, j'ai très rapidement sollicité le G.H.U. Paris-Psychiatrie neurosciences, l'A.R.S., la communauté médicale, mais aussi l'ensemble des organisations et représentants du personnel pour que l'on se mette d'accord et que l'on essaie de sortir par le haut de cette situation.

Situation qui était enkystée au sujet de ce C.A.C. en particulier et qui a permis la réalisation d'une étude confiée au Centre national de l'expertise hospitalière.

Je tiens à rappeler dans cet hémicycle que le cadrage de cette étude avait été accepté par l'intégralité des parties prenantes et qu'elle a permis de rencontrer et auditionner plus de 25 interlocuteurs et interlocutrices, dont un maire d'arrondissement de notre Conseil, celui du 6e arrondissement, des parlementaires parisiens et plusieurs conseillers et conseillères de Paris.

Les conclusions et les préconisations de cette étude, aussi imparfaites soient-elles dans le délai imparti qu'était le nôtre, étant donné l'urgence du défaut de personnel, feront désormais l'objet de discussions au sein d'un groupe de travail hebdomadaire entre la direction du G.H.U. et des représentants des salariés.

Le nœud gordien, si vous me permettez de donner mon avis sur ce sujet, restera, selon moi, la continuité du service et notamment une offre qui ne peut pas être uniquement sur des horaires ambulatoires de travail et pas élargie aux week-ends.

Je vous propose donc de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif, parce que le sujet du C.A.C. a été largement travaillé, continuera de l'être et d'être porté auprès des institutions et des partenaires pour qu'on adopte un vœu qui élargisse la focale et nous permette de préfigurer un état de la psychiatrie et de la santé mentale pour tous les secteurs, visant à atteindre l'objectif évoqué dans le rapport parlementaire d'un C.A.C par secteur et c'est l'objet de mon vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'ai trois explications de vote.

Monsieur Christophe PRUDHOMME, tout d'abord.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues, bien sûr, nous allons voter le vœu amendé par l'Exécutif. Je rebondis sur la proposition d'Antoine ALIBERT, effectivement, on a un problème de relation avec l'Agence régionale de santé.

Je voudrais apporter quelques précisions. J'ai eu des contacts hier avec les ex-salariés du Centre d'accueil et de crise. Le Centre d'accueil et de crise est fermé et une éventuelle réouverture dégradée est envisagée au mois de novembre.

En plein été, alors que les urgences générales sont surchargées, la seule possibilité pour les patients qui sont laissés à l'abandon par l'Etat est d'aller aux urgences générales. C'est un scandale !

Je veux bien parler dans le vœu, de partenariat avec l'A.R.S. Non, on n'est pas dans un partenariat. On est dans une opposition frontale avec les décisions prises par l'A.R.S. sur un certain nombre de sujets.

Et donc, banco, Monsieur ALIBERT, je souhaite vous accompagner si effectivement il y a une rencontre avec l'A.R.S., pour que l'on puisse mettre sur la table, de manière transpartisane, l'ensemble des dossiers, dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, parce que la politique de l'Etat aujourd'hui est anticonstitutionnelle.

Le préambule de la Constitution de 1946 précise que l'Etat doit assurer la santé de la population. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. La dégradation de l'accueil dans les services d'urgence dans les hôpitaux entraîne ce qu'on appelle pudiquement des morts évitables. La politique du Gouvernement est une politique meurtrière. Ceux qui ont voté la loi de financement de la Sécurité sociale ont une responsabilité forte aujourd'hui !

J'insiste et je le dis avec force, parce que tout ce qu'on dit aujourd'hui, il ne suffit pas de dire "c'est la faute de l'Etat", mais comment on agit en tant que collectivité locale auprès de l'Etat. L'Etat aujourd'hui, c'est l'Agence régionale de santé. On a donc beaucoup de choses à dire à l'Agence régionale de santé, que ce soit sur l'installation des médecins ou sur l'aide aux centres de santé.

Sur la psychiatrie, il ne suffit pas de dire, c'est une grande cause nationale, on travaille en partenariat et on fait le mois de la santé mentale, alors qu'on a tous...

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est fini.

La parole est à Irénée FREROT.

FREROT. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci d'abord à notre collègue Camille NAGET d'avoir soumis ce sujet du C.A.C. Amado à notre Conseil. Merci pour la réponse de l'Exécutif, le vœu qui est proposé.

Un centre d'accueil et de crise, c'est comme son nom l'indique, ce n'est pas toujours le cas, mais là le nom veut bien dire ce qu'il est censé dire, un centre qui accueille la crise, un centre qui accueille la détresse psychique dans toute sa dimension profondément humaine.

C'est un lieu à l'écart des hôpitaux psychiatriques où, quand on sent la crise monter, on sait qu'on y trouvera une petite équipe avec laquelle on a tissé des liens de confiance. Un lien qui passe en premier lieu par la parole dans un lieu qui n'est pas à l'écart de la cité, mais au cœur de la ville, où le désordre mental n'est pas traité comme un trouble à contenir, mais comme une détresse à accompagner.

Le C.A.C. de la rue Garancière, c'était tout cela. C'était le premier C.A.C. créé en France, il y a 45 ans, par Ginette Amado, une psychiatre militante d'un accueil profondément humain de la détresse psychique.

Depuis 2019, il avait été déplacé sur le site de Sainte-Anne pour travaux, dans un pavillon dédié, et depuis samedi dernier, l'accueil de nuit n'y est plus possible, cela a été rappelé. L'équipe historique des soignants qui faisait vivre cette structure a été largement dispersée et pour de nombreux patients, cette évolution suscite une grande inquiétude.

J'ai pu échanger avec plusieurs patients qui sont très très inquiets de ces évolutions, qui ne comprennent pas vraiment pourquoi on arrête cet accueil de nuit.

Cette défense des modèles des C.A.C. va continuer, elle est portée par des élus de tous bords, du niveau local jusqu'au niveau parlementaire, et les points sur lesquels il ne faut vraiment pas céder, c'est inclure les patients dans l'étude qui sera faite au niveau parisien, comme proposé par notre collègue Antoine ALIBERT, et préserver l'accueil de nuit dans ces structures.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Antoine LESIEUR.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le centre Ginette Amado apporte une réponse indispensable aux enjeux de santé mentale des habitants des 5e et 6e arrondissements. J'ai moi-même eu l'occasion, avec Florence BERTHOUT, de rencontrer les acteurs du centre, les soignants et les acteurs mobilisés pour son maintien. La mairie du 5e s'est particulièrement mobilisée, tout comme d'ailleurs celle du 6e.

Les échanges nous ont permis de mesurer l'importance de cette structure qui joue, depuis de nombreuses années, un rôle essentiel dans les soins psychiatriques en offrant une réponse de proximité rapide et adaptée aux besoins des patients.

Dans un contexte où les services de psychiatrie et les urgences sont déjà sous forte tension, il serait difficilement compréhensible de fragiliser un dispositif qui contribue précisément à assurer une continuité des soins.

Le maintien d'un centre 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec des capacités d'hospitalisation répond à un véritable besoin de santé publique. Nous partageons donc, Monsieur le Maire, les propositions formulées dans ce vœu, elles vont dans le sens de l'intérêt des habitants des 5e et 6e directement concernés, mais également de l'ensemble des Parisiens qui bénéficient de cette offre de soins.

Nous appelons à une concertation réelle avec les professionnels de santé et à la préservation de ce service indispensable. Nous resterons également très vigilants sur la situation de toutes les structures dédiées, C.M.P. et C.M.P.P.

Mes chers collègues, une psychiatrie efficace, c'est une psychiatrie au service de tous les malades. Nous voterons donc favorablement ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 38 est-il retiré au profit du vœu n° 38 bis de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2026, V. 147).

2026 DDCT 72 - Subventions (167.000 euros) à 34 associations au titre de la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au festival "Paris ciné contre les discris'".

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement de la politique de Paris pour en faire une véritable capitale antiraciste.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons le projet de délibération DDCT 72, l'amendement n° 223, ainsi que les vœux référencés n°s 39 et 40, et nous passons d'Antoine ALIBERT à Annah BIKOULOULOU.

Pour commencer, la parole est à Mme Marie-Pierre MARCHAND.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Monsieur le Maire, chers collègues, à l'heure où la France, comme trop d'autres pays de ce monde, est en proie à la montée des mouvements réactionnaires et populistes, les collectivités locales ont la responsabilité d'agir et de mobiliser tous les moyens possibles pour lutter contre toutes les formes de discrimination.

La Ville de Paris prend, et nous en sommes heureux, toute sa part dans cette mission. C'est pourquoi, pour la 4e année consécutive, la Ville souhaite, à travers ce projet de délibération entre autres, renouveler son soutien financier au festival "Paris ciné contre les discris". Un festival de cinéma engagé qui propose au grand public des films accessibles et populaires, français ou étrangers, à tarif réduit, avec intervention d'associations ou chercheurs.

Ce festival est une réussite. L'année dernière, il a connu plus de 40 % de fréquentation et ce sont plus de 1.650 billets qui ont été vendus.

Mais actuellement, ce festival est organisé en partenariat avec les cinémas UGC dans un contexte qui, c'est peu de le dire, nous interroge et nous inquiète fortement.

Vous vous souvenez certainement que notre Conseil a voté récemment le soutien aux grévistes des personnels de l'UGC Cité les Halles, confrontés à des conditions de travail inacceptables. Vous connaissez aussi les menaces de rachat de la part du magnat d'extrême droite Vincent BOLLORÉ, qui contrôle depuis octobre 2025 plus de 34 % du capital.

Après avoir racheté Canal+, premier financeur du cinéma français, le milliardaire ambitionne de faire main basse sur l'ensemble de la chaîne de production audiovisuelle. C'est pour cela que si le groupe Ecologiste et Social de Paris souhaite soutenir, développer et pérenniser le festival "Paris ciné contre les discris", il lui apparaît indispensable de pouvoir engager un mouvement de remise en cause du partenariat avec UGC.

C'est pour cela que notre vœu demande que soient étudiées et recherchées des alternatives au partenariat avec UGC, à travers le riche réseau de cinémas indépendants et d'institutions culturelles de la Ville de Paris, qui auront la capacité d'organiser des projections. Ce, en s'assurant bien sûr que ces alternatives permettent de pratiquer le tarif réduit opéré actuellement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame Ophélie MADINIER ?

Mme Ophélie MADINIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 25 juin, la C.N.C.D.H. publiait son rapport annuel sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie sur les faits de l'année 2025.

Je voudrais vous parler de ce rapport, car il dessine une réalité alarmante bien que parcellaire. Nous le savons, l'absence de signalement ou de plainte liée aux discriminations masque la véritable ampleur de la violence quotidienne.

Ce rapport met en lumière une mécanique implacable. Je cite : "plus on rejette les immigrés, plus on rejette les personnes perçues comme juives, musulmanes, asiatiques, Roms, noires, plus on s'oppose à l'égalité femmes hommes et aux droits des personnes LGBTQIA+".

Combattre la haine, c'est donc la combattre dans toutes ses manifestations, sans jamais hiérarchiser les souffrances. Le constat est sombre, 2.489 actes antireligieux ont été recensés en 2025, soit près de 7 par jour. Les faits antichrétiens s'élèvent à 843, ciblant principalement des édifices. Nous assistons aussi à une explosion de l'antisémitisme avec 1.320 faits, soit une hausse vertigineuse de 203 % par rapport à 2022.

Dans le même temps, les faits islamophobes bondissent de 88 %, atteignant un pic durant le ramadan. Globalement, les atteintes racistes et xénophobes progressent de 17 %.

Au cœur de ce sombre tableau, le rapport nous impose d'ouvrir les yeux sur l'antitsiganisme, nous l'avons évoqué plus tôt. Les personnes roms restent la minorité la plus largement victime de discrimination dans notre pays. L'adhésion aux stéréotypes les plus terribles demeure massive : 49 % des sondés les associent au vol. 53 % prétendent qu'ils exploitent des enfants. 56 % affirment qu'ils ne veulent pas s'intégrer.

Cette stigmatisation produit des ravages matériels : discrimination, accès au logement très difficile et une ségrégation scolaire qui s'accentue. De nombreuses collectivités se refusent à offrir des aires d'accueil dignes et plus

de la moitié de ces espaces sont relégués sur ou à proximité de zones polluées. C'est un des visages les plus concrets du racisme environnemental.

Face à cela, la C.N.C.D.H. dénonce le recul du volontarisme politique et les propos ministériels stigmatisants au niveau national. Face à la démission de l'Etat, notre réponse doit être claire, la Ville de Paris doit être une ville refuge. Ils font moins, nous ferons deux fois plus.

Pour donner corps à notre slogan, "Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous", nous passons aujourd'hui à des actes concrets annoncés notamment dans la communication du Maire au dernier Conseil :

- l'identification des discriminations grâce au lancement de grandes campagnes de "testing" ;

- la sensibilisation à travers un plan massif contre le racisme et l'antisémitisme dans nos collèges ;

- face aux alertes de la C.N.C.D.H. et de nombreuses associations sur les contrôles au faciès, nous allons aussi expérimenter le récépissé de relevé d'identité pour la police municipale ;

- et enfin, la nomination d'un délégué général à la lutte contre les discriminations, qui permettra d'assurer la coordination de toutes nos directions.

Rien de tout cela ne se ferait sans le tissu associatif parisien, qui agit au quotidien pour accompagner les victimes et la libération de la parole. Ce projet de délibération renforce notre soutien indispensable à leur égard.

Je veux saluer chaleureusement le travail remarquable et la détermination de notre adjointe, Mme Annah BIKOULOULOU, sur ce sujet fondamental.

Mes chers collègues, pour faire de Paris un rempart contre la haine, je vous invite à voter massivement ce projet de délibération.

Par ailleurs, je précise qu'en lien avec le vœu que notre groupe a proposé pour que le prochain festival "Paris ciné contre les discris" puisse travailler avec le riche réseau de cinémas indépendants de la ville, le groupe Ecologiste et Social de Paris s'oppose très fermement à la mainmise du groupe BOLLORÉ sur l'audiovisuel français et à présent sur UGC.

Nous nous abstiendrons donc sur cette partie du projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons évidemment ce projet de délibération. Il concerne 160.000 euros pour 34 associations qui luttent chaque jour contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination. C'est essentiel, c'est primordial.

Ces associations tiennent des permanences juridiques, forment des jeunes dans les collèges, accompagnent des victimes au quotidien. Ce texte le rappelle lui-même : 1,2 million de personnes sont chaque année victimes d'une atteinte raciste, antisémite ou xénophobe et 97 % d'entre elles ne portent jamais plainte, comme l'a rappelé ma collègue.

J'ai vu que la Ville de Paris a un plan. Le PPLCRA 2025 - 2028, c'est une bonne chose. Cependant, j'ai quelques questions. Comment ce plan est-il mis en œuvre depuis son adoption ? Il est écrit qu'un observatoire parisien des discriminations indépendants avec du "testing" sur le logement et l'emploi sera mis en place prochainement. Où en sont sa création, son calendrier et son budget ?

La majorité de ces 34 associations n'ont qu'une convention annuelle reconduite sans garantie. J'ai donc une autre question : est-il prévu de généraliser la pluriannualité qui sécurise déjà les plus grandes structures ?

Ce sont aussi toutes ces questions qui ont nourri notre programme, celui du Nouveau Paris Populaire, avec un Paris capitale de l'antiracisme.

Nous avions budgété un fonds parisien antiraciste sanctuarisé de 10 millions d'euros par an pour que ces engagements aient enfin un budget garanti ; des clauses antidiscrimination obligatoires dans tous les marchés publics et toutes les subventions municipales, mesure que je vois absente dans votre plan actuel ; et une véritable délégation générale à l'égalité réelle rattachée à la mairie pour que ce combat irrigue le logement, la santé, l'école, le recrutement des agents.

Pourquoi cela compte-t-il tant aujourd'hui ? En 2025, plus de 9.700 crimes et délits à caractère raciste et xénophobe ou antireligieux ont été enregistrés en France, en hausse de 5 % en un an.

Les actes antimusulmans ont bondi de 88 %. Les actes antisémites ont un niveau historiquement élevé avec 1.320 faits. 2 meurtres racistes ont marqué notre année 2025, ceux d'Aboubakar Cissé et Hichem Miraoui.

Ce combat ne se limite pas au racisme. 35 % des actifs déclarent avoir subi une discrimination au travail ces 5 dernières années en raison de leur sexe, de leur âge, de leur handicap, ou parce qu'ils sont "gays", lesbiennes, "bi",

"trans", "queer", LGBTQIA+. Une personne perçue comme noire, arabe ou maghrébine a 2,8 fois plus de risque d'être discriminée à l'embauche ; une personne en situation de handicap, 1,7 fois plus.

Je voudrais terminer, parce que pour moi c'est en lien, le 7 juillet dernier, l'Assemblée nationale a adopté, avec les voix du R.N., de l'U.D.R., de L.R. et du bloc central, ce que nous nommons "le permis de tuer". Une pétition initiée par le collectif "Stop aux violences d'Etat" et les collectifs militants a été mise en place. Il y a déjà plus de 600.000 signatures, je vous invite donc à la signer.

Après le vote, les députés ont scandé "foutez-les dehors" à des familles de victimes présentes dans les tribunes, allant jusqu'à qualifier leurs enfants de multicondamnés. C'est indigne, c'est révoltant, c'est le contexte dans lequel nous vivons.

J'en parle parce que cette loi concerne encore les mêmes personnes, les jeunes de nos quartiers perçus comme noirs ou arabes.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous allons voter le projet de délibération ainsi que le vœu des écologistes sur "Paris ciné contre les discris", parce que la lutte contre toutes les formes de discrimination est évidemment un combat que nous partageons pleinement.

Le cinéma est un formidable outil d'émancipation. A travers les œuvres qu'il diffuse, il peut contribuer à combattre le racisme, l'antisémitisme, les LGBTphobies, le sexisme, le vandalisme et toute forme de haine.

Mais, il y a pour nous une contradiction majeure, que ma collègue Ophélie MADINIER a d'ailleurs soulevée : le festival est organisé en partenariat avec UGC. Or, depuis 2025, Canal+, contrôlé par le groupe BOLLORÉ, est entré au capital d'UGC à hauteur de 34 %, avec un objectif de prise de contrôle total à l'horizon 2028.

Cette concentration a d'ailleurs suscité une vive inquiétude dans le monde du cinéma. Par exemple, lors du dernier Festival de Cannes, plusieurs milliers de professionnels, dont je fais partie, ont signé la tribune "Zappez BOLLORÉ" pour dénoncer l'emprise croissante de toute la filière cinématographique par le groupe BOLLORÉ.

C'est évidemment une préoccupation que nous partageons, parce que la lutte contre les discriminations ne peut pas être dissociée du pluralisme culturel et de l'indépendance de la création.

Bien entendu, nous voulons aussi apporter notre soutien aux salariés de l'UGC Cité les Halles, qui se sont récemment mobilisés par une grève pour dénoncer leurs conditions de travail. Les droits sociaux et la lutte contre les discriminations sont deux combats qui vont de pair. On ne peut pas défendre d'un côté une culture émancipatrice sans défendre celles et ceux qui la font vivre.

On ne veut pas que le groupe BOLLORÉ soit associé à un festival dont l'objet est précisément de lutter contre les discriminations. Les valeurs portées par ce festival méritent des partenaires dont les engagements sont pleinement cohérents avec l'ambition.

Nous demandons à la Ville de Paris d'engager une réflexion sur les partenariats futurs culturels. Nous souhaitons que les prochaines éditions de ce festival puissent s'appuyer sur des partenaires pleinement en accord avec les valeurs d'égalité, de justice sociale, de pluralisme et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

En fait, clairement, nous ne voulons pas de BOLLORÉ dans ce festival. On ne combat pas les discriminations avec BOLLORÉ.

Nous voterons ce projet de délibération, mais nous avons proposé un amendement visant à supprimer le partenariat avec UGC, parce qu'à travers cet amendement, il est affirmé un principe simple : la lutte contre les discriminations ne peut être crédible si elle sert, même indirectement, à offrir de la visibilité à un groupe économique dont les activités contribuent à diffuser des idées d'extrême droite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, face à la persistance des discriminations, du racisme et de l'antisémitisme, notre devoir est d'agir avec détermination.

C'est un impératif républicain qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs publics, associatifs et éducatifs. Les chiffres rappelés dans ce projet de délibération sont préoccupants. Les discriminations continuent de toucher des milliers de personnes, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, ou encore aux services publics.

Elles fragilisent notre cohésion nationale et alimentent un sentiment d'injustice auquel nous devons répondre avec détermination.

Nous saluons donc le soutien apporté par la Ville de Paris aux nombreuses associations, qui chaque jour interviennent sur le terrain pour sensibiliser les jeunes, accompagner les victimes, favoriser le dialogue et défendre l'égalité des droits.

Nous sommes également attachés à ce que ce financement public soit attribué avec la plus grande exigence. L'argent des contribuables doit soutenir des projets qui rassemblent et contribuent à renforcer la confiance de tous les Parisiens dans l'action publique.

C'est précisément pour cette raison que nous souhaitons différencier un article de ce projet de délibération, l'article 21 relatif à la subvention attribuée à la "Ligue de l'enseignement". Notre désaccord ne porte évidemment pas sur le principe de l'éducation populaire ni sur la nécessité de lutter contre les discriminations.

En revanche, nous ne pouvons ignorer certaines prises de position et certains soutiens exprimés par cette association.

Les subventions de la Ville doivent s'adresser à des associations dont les engagements ne suscitent aucune ambiguïté quant au respect des valeurs républicaines et à la cohésion de notre société. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cet article.

Cette divergence ne remet évidemment pas en cause notre soutien à l'ensemble des autres associations, qui accomplissent un travail remarquable au service de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

C'est pourquoi notre groupe votera en faveur de ce projet de délibération, tout en demandant un vote disjoint et en votant contre l'article 21.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame Emmanuelle HOFFMAN, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle HOFFMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en ce 16 juillet 2026, journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France, je souhaite saluer les associations et acteurs engagés au quotidien contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, véritables poisons dans notre société.

Je le dis avec autant plus d'émotion et de fermeté que mon père était un enfant caché grâce à des Justes. Quant aux associations, je pense aux actions de la "LICRA", du "Mémorial de la Shoah" ou encore de l'Observatoire des inégalités cités dans le projet de délibération, dont le travail est indispensable. Elles accompagnent les victimes, sensibilisent les plus jeunes, font vivre le dialogue et défendent concrètement les droits de celles et de ceux qui trop souvent en sont privés.

La République ne peut pas se satisfaire de seulement réparer les blessures. Elle doit empêcher qu'elles ne se reproduisent à la racine. L'égalité n'est pas un slogan, c'est la possibilité pour chaque enfant, quels que soient son nom, son origine, sa religion, son orientation sexuelle, son handicap ou son quartier, d'avoir les mêmes chances de réussir. C'est cela la promesse républicaine.

Or, nous savons que cette promesse est encore trop souvent trahie par les discriminations. Ce sont des parcours de vie que les associations accompagnent. Face à cela, nous devons avoir une réponse globale, oui, il faut combattre avec la plus grande fermeté le racisme et l'antisémitisme.

L'antisémitisme connaît aujourd'hui une recrudescence insupportable et aucune ambiguïté ne doit être permise. Chaque acte, chaque menace, chaque intimidation est une atteinte à notre République.

Notre groupe Paris apaisé avait d'ailleurs proposé, dans le cadre de la campagne municipale, la création d'une brigade spécialisée de la police municipale dédiée à la lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme, afin d'améliorer le recueil des signalements, le suivi des victimes et la réponse de proximité.

Mais la lutte contre la discrimination ne s'arrête pas là. Elle suppose aussi de garantir :

- un accès égal au droit ;

- l'accès au logement, parce qu'on ne doit pas être écarté d'une location en raison de son nom ou de ses origines ;

- l'accès à l'emploi, parce que le talent ne devrait jamais dépendre d'un patronyme ou d'une adresse ;

- l'accès aux soins, notamment en renforçant les centres municipaux de santé, en facilitant les dépistages ;

- l'accès à la culture, parce qu'elle est un formidable levier d'émancipation et de connaissance de l'autre.

Elle suppose enfin de soutenir durablement les associations qui agissent sur le terrain. Pas seulement par des aides ponctuelles, mais par des engagements pluriannuels qui leur donnent de la visibilité et leur permettent d'accompagner les publics dans la durée.

Notre devoir est simple : faire de Paris une ville où chacun peut vivre librement, en sécurité, avec les mêmes droits et les mêmes opportunités. C'est cela, au fond, faire vivre les valeurs de la République, ne pas se contenter de les proclamer, mais les concrétiser dans le quotidien des Parisiennes et des Parisiens à travers des soutiens financiers.

Notre groupe Paris apaisé votera en faveur des subventions accordées aux associations qui incarnent et font vivre ces valeurs par leurs actions. A l'inverse, nous ne pourrons soutenir des associations dont les actes et propos ne sont pas en accord avec ces principes, comme la "Ligue de l'enseignement", article 21, dont certains propos tenus lors d'ateliers étaient contraires aux valeurs de la laïcité, ou comme la "Fasti", qui parle notamment de racisme d'Etat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Annah BIKOULOULOU, pour votre engagement pour la lutte contre toutes les discriminations et un grand merci évidemment pour toutes les associations qui font l'objet de ce projet de délibération et qui sont très justement toutes soutenues par la Ville.

A travers ce projet de délibération, je voulais en citer quelques-unes : la "PSV" pour la Prévention du site de la Villette ; "l'Amitié judéo-musulmane" ; "Les jeunes Chinois de France", qui travaille aussi sur ces questions de discrimination.

Je voulais envoyer un salut spécial évidemment à la "Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives" ; à "l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie", qui fait un travail très important dans le 10e arrondissement de lutte contre les discriminations, fil rouge de leur action ; au "Mémorial de la Shoah", à la "Maison des potes", à la "Maison de l'égalité" ; et à l'Observatoire des inégalités".

Un autre salut spécial pour le Paris des faubourgs, un des centres sociaux du 10e arrondissement, et là aussi un travail continu, soutenu avec l'ensemble des personnes qui fréquentent le centre social et des interventions aussi à différents endroits.

Ce que font "SOS Racisme", "Touche pas à mon pote" avec la question des identités multiples et complexes, le projet "Salam Shalom salut" ; et puis évidemment la "Ligue de l'enseignement".

Je suis terrorisé, je vous le dis franchement, d'avoir cette discussion quasiment à chaque Conseil de Paris. Chaque fois qu'il est question de la "Ligue de l'enseignement", quelqu'un de droite... Là, c'est Jérémy REDLER, vous êtes maire, Monsieur... Je ne comprends pas comment l'on revient toujours sur ce débat.

La "Ligue de l'enseignement" a été créée avant l'Education nationale, avant la loi sur la laïcité, et ce sont les personnes de la "Ligue de l'enseignement" qui ont contribué, par leur engagement et leur conviction, à faire en sorte que la laïcité en France, le rapport à l'éducation en France soit celui qu'il est aujourd'hui.

Vous insultez une institution qui a 160 ans, et pourquoi ? Parce que dans un atelier, il y a 4 ou 5 ans maintenant, des jeunes ont dit qu'ils trouvaient que le principe de laïcité était instrumentalisé, qu'ils se sentaient discriminés de ce fait.

En fait, ce sont des jeunes qui ont exprimé cela dans le cadre d'un atelier, alors que l'atelier portait sur la liberté d'expression. Il aurait donc fallu que les animateurs de la "Ligue" disent non, vous ne pouvez pas dire ce que vous pensez, ce que vous ressentez ? Il faut partir du ressenti des personnes et ensuite travailler à partir de cela.

Sur le fond, je ne suis pas d'accord avec vous ni avec la méthode qui consiste, plusieurs années après, à faire d'un atelier qui a eu lieu une fois, un motif, sans que vous n'ayez eu aucun contact avec les responsables de la "Ligue".

Ce sont des républicains comme vous, Monsieur REDLER. Ce sont des républicains comme nous toutes et tous qui sommes dans cette salle. Vous devriez échanger et travailler avec eux. Ils gèrent 16 centres Paris Anim' à Paris, le travail de la "Ligue de l'enseignement" est extrêmement important à Paris, vous ne pouvez pas les insulter comme cela.

Pour le prochain Conseil de Paris, lorsqu'il y aura un projet de délibération sur la "Ligue de l'enseignement", j'espère que l'on aura progressé les uns et les autres dans l'intérêt de la démocratie, dans l'intérêt de la lutte contre les discriminations et pour éviter de continuer de donner cette victoire culturelle à l'extrême droite, qui devrait vous faire honte !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à toutes et à tous.

Je vais donner la parole à Annah BIKOULOULOU, mais je voudrais lui dire que j'ai pris connaissance des insultes, je ne les ignorais pas dans leurs principes généraux, mais je les ai lues, parce que vous les avez partagées, Madame la Maire. J'ai été profondément choqué et je tiens à vous dire devant tout le monde ici, et c'est valable pour chacune et chacun d'entre nous, tous ceux qui sont victimes de ce type d'attaque, quels qu'en soient les motifs, parce qu'ils sont de couleur, parce qu'ils sont de gauche, parce qu'ils sont de droite, parce qu'ils n'auraient pas la bonne tête et pas le bon moment, nous les soutiendrons dans les plaintes qui seront déposées sur les attaques sur les réseaux sociaux. Je le dis aux élus de la majorité ou de l'opposition, on ne va pas se laisser faire, d'où que cela vienne. Et donc, Madame, je vous suggère de porter plainte et nous vous apporterons assistance.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - Merci pour ce mot de soutien, Monsieur le Maire.

Chers collègues, être victime de discrimination, ce n'est jamais anodin. C'est être renvoyé à son nom avant ses compétences, à sa religion avant son histoire, à son physique ou à son orientation sexuelle avant la personne que l'on est. Cette violence est réelle et je sais combien nombre de Parisiens et Parisiennes craignent pour leur sécurité. A travers ces 34 conventions, nous voulons dire à toutes celles et tous ceux qui vivent ces discriminations à Paris : vous ne serez pas seuls.

A Paris, lorsqu'une personne est victime de racisme, d'antisémitisme, d'islamophobie, de LGBTphobie, de validisme ou de toute autre discrimination, elle doit trouver une porte à laquelle frapper, une association pour l'accompagner et une collectivité pour la soutenir, et nous serons là.

Partout en Europe, les extrêmes droites progressent. Elles prospèrent toujours de la même manière : en désignant des boucs émissaires, en opposant les personnes entre elles. Face à cela, la mémoire est un outil de vigilance. Je veux saluer ici le travail du "Mémorial de la Shoah" que ce projet de délibération propose de soutenir de nouveau.

En transmettant l'histoire de la Shoah, mais aussi celle du génocide des Tutsis au Rwanda et plus largement des crimes contre l'humanité, il nous aide à reconnaître les mécanismes qui précèdent toujours les violences : les préjugés, la désignation d'un ennemi et la déshumanisation.

Connaître ces mécanismes est indispensable non seulement pour notre mémoire collective, mais aussi pour reconnaître aujourd'hui les discours et les actes qui les réactivent.

La recrudescence de l'antisémitisme nous le rappelle particulièrement. Des personnes sont insultées, agressées ou menacées parce que juives, des écoles, des lieux de culte et des commerces sont pris pour cibles.

Nous ne devons jamais nous habituer à cette réalité et devons refuser de banaliser l'antisémitisme.

A ce titre, je tiens à saluer le travail de la fresque de l'antisémitisme que je vous propose également de soutenir aujourd'hui. Elle intervient en milieu scolaire pour lutter contre les préjugés antisémites dès le plus jeune âge. Une nécessité absolue face aux discours de haine qui se propagent sous l'œil parfois permissif d'encadrants, comme le montre la récente découverte sur les agissements antisémites et racistes ayant eu cours à l'Ecole normale catholique Blomet, pour ne citer que cet exemple.

Je pense également aux gens du voyage, les débats parlementaires récents nous rappellent combien les préjugés à leur encontre restent vivaces. Ou encore aux bénévoles de l'association "Li'llah" agressés alors qu'ils menaient une maraude solidaire à Paris Centre, agressés parce que musulmans.

Ces exemples nous rappellent qu'aucune discrimination n'est acceptable et ne doit être relativisée. Nous devons être intraitables face à l'antisémitisme, au racisme, à l'islamophobie et à toutes les discriminations. C'est le sens de l'engagement que nous portons à Paris.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons franchi une nouvelle étape en adoptant plusieurs mesures concrètes pour renforcer notre action, à commencer par la création d'un poste de délégué général à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine LGBTQIA+.

Les conventions que nous examinons aujourd'hui s'inscrivent dans cette même ambition, parce que lutter contre les discriminations, c'est aussi donner aux associations les moyens d'agir. Certaines transmettent la mémoire, d'autres accompagnent les victimes, les orientent, les écoutent ou les défendent devant les tribunaux. D'autres encore sensibilisent, forment et préviennent. C'est ainsi que nous faisons vivre une politique de lutte contre les discriminations au plus près des associations et des personnes. C'est donc dans cet esprit que je vous invite à voter ce projet de délibération.

En ce qui concerne plus précisément les deux vœux rattachés à ce projet de délibération, l'Exécutif est favorable aux vœux du GESP, qui rappelle l'importance de la pérennisation du festival "Paris lutte contre les discriminations" en explorant de nouveaux partenariats, tout en ne sacrifiant pas l'édition 2026 dont nous savons l'écho particulier qu'elle portera à quelques mois de la présidentielle.

Finalement, je demande au groupe NPP de retirer son amendement, qui de fait condamnerait à ne pas pouvoir mettre en œuvre l'édition 2026 du Festival. Egalement, à retirer son vœu puisque celui-ci est satisfait par notre précédente communication.

Sur la "Ligue de l'enseignement", je regrette que le travail sérieux de cette structure soit ainsi discrédité, mais je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nous avons d'abord la proposition d'amendement n° 223 du groupe NPP. Est-elle maintenue ?

C'est un scrutin public, on peut ouvrir les votes. Avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 79

Abstentions : 18

NPPV : 0

Pour : 10

Contre : 51

(Voir détail des votes annexe n° 19).

La proposition d'amendement n° 223 est repoussée au scrutin public.

Merci beaucoup.

Nous passons au vœu n° 39 du GESP avec un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 148).

Il y a ensuite le vœu n° 40 déposé par le NPP. Il sera maintenu ?

J'ai une explication de vote de M. Abdoulaye KANTÉ.

M. Abdoulaye KANTÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais apporter tout mon soutien à Mme BIKOULOULOU, notamment sur les propos racistes qu'elle a subis. Je sais ce que vous subissez, vous avez tout mon soutien.

Par ailleurs, nous voterons contre ce vœu, pourquoi ? Parce qu'il repose sur un amalgame que nous ne pouvons pas accepter. Vous mélangez la lutte contre le racisme, qui est un combat essentiel que nous partageons tous, avec une remise en cause de l'action des forces de l'ordre, avec une lecture totalement erronée de la loi récemment adoptée concernant l'usage des armes par les policiers.

Dire que la loi instaurerait un permis de tuer est faux, est une contre-vérité, voire un mensonge. Cette loi ne retire aucunement la responsabilité aux policiers, elle ne les place pas au-dessus des lois. Chaque usage de l'arme reste contrôlé par la justice, comme c'est le cas encore aujourd'hui.

Les policiers n'ont jamais demandé un droit de tuer, ils demandent simplement le droit de pouvoir protéger leur vie et celle des autres lorsque celles-ci sont confrontées à un danger extrême, dans un cadre strict, légal.

En associant cette loi à une prétendue dérive raciste de notre République, vous envoyez un message profondément injuste à des femmes et des hommes qui servent tous les Français sans distinction d'origine, de religion ou de couleur de peau.

L'antiracisme mérite mieux que des raccourcis idéologiques. Il mérite de rassembler, pas de diviser. Il mérite des faits, pas des slogans.

Nous combattrons toujours le racisme avec la plus grande fermeté, mais nous refuserons d'autant qu'il soit instrumentalisé pour discréditer nos forces de l'ordre et diffuser des contrevérités.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Scrutin public, s'il vous plaît.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe NPP.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 80

Abstentions : 4

NPPV : 0

Pour : 15

Contre : 61

(Voir détail des votes annexe n° 20).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

D'abord, j'ai un vote dissocié sur l'article 21 du projet de délibération DDCT 72.

Je mets donc, aux voix, à main levée, l'article 21 du projet de délibération DDCT 72, l'article 21 du projet de délibération DDCT 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 21 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 72 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 72).

2026 DDCT 74 - Subventions (333.800 euros) à 41 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité LGBTQI+.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 74 relatif à l'attribution de subventions à 41 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité LGBTQI+.

La parole est tout d'abord à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette année comme en 2020, le mois de juin n'a pas vu s'élancer le cortège coloré et revendicatif de la Marche des fiertés parisienne. Dans les deux cas, le report de ce temps fort du Mois des fiertés LGBTQIA+ à l'automne s'est justifié par des préoccupations sanitaires et cette année par la canicule qui nous accable. Ce report a un coût pour les associations durement éprouvées par les annulations et reports de dernière minute. Il a un coût pour notre collectivité, cette mobilisation annuelle étant, pour bien des personnes, un espace de liberté et d'affirmation de soi attendu toute l'année, dans un contexte national et international où les libertés semblent bien fragiles, en particulier celles d'être soi et d'aimer selon son cœur.

Dans le même temps, les haines anti-LGBTQIA+ ne faiblissent pas. Avec 4.900 actes recensés par le Ministère de l'Intérieur en 2025 et 1.771 situations répertoriées dans le rapport 2026 de "SOS homophobie", les chiffres sont plus que préoccupants et l'actualité de ces derniers mois égrène les noms des victimes, de Joëlla, femme transgenre battue à mort à Nouméa en février dernier ; Noahm, tout jeune homme "gay" tué à Metz en février, aux clients et serveurs du Zanzi Bar de Saint-Etienne, brutalisés le week-end dernier et dont 3 sont grièvement blessés.

Les actes se répètent, la parole des victimes se libère et c'est heureux, mais trop rares sont les soutiens adressés par les responsables politiques à toutes les personnes LGBTQIA+ qui craignent ces violences. Je

souhaiterais leur dire, en notre nom collectif, toute notre solidarité, leur dire que ces actes sont inacceptables et que nous espérons que toute la lumière sera faite, notamment sur leur caractère discriminatoire anti-LGBTQIA+.

Je pense aussi aux bars, commerces et lieux de socialisation "queer" qui dénoncent les dégradations, incivilités ciblées du voisinage et autres intrusions hostiles, notamment à Paris le Merci Marsha, le Titi bar, le WAB et la librairie Violette and co.

Pour que notre société progresse, pour que la honte et la peur changent définitivement de camp, il faut que la visibilité, la fierté, l'éducation au respect fassent reculer les stéréotypes, préjugés, discriminations et violences. C'est tout le sens de ce projet de délibération, qui conjugue le soutien à 41 associations de ce champ.

Comme toujours, il serait fastidieux de faire le résumé de toutes ces actions et de saluer une par une les associations. Je voudrais pour ma part souligner en particulier le soutien à des associations majeures sur le plan national comme "SOS homophobie" ou "le Refuge", des piliers interassociatifs parisiens que sont l'"Inter-LGBT", le centre LGBTSQIA+, "la Bulle" de la rue Mahler et l'incontournable "Ardhis".

Je voudrais aussi souligner la diversité croissante de ce paysage associatif et notamment les nombreuses associations à dominante lesbienne, comme bien sûr "Cineffable", mais aussi "Label Gouine", "les Dégommeuses", "les Tornades" ou l'association "Violette and co".

Les nombreuses associations "trans" dont l'incontournable "Acceptess-T", le collectif "Intersexe", activiste qui tient à bout de bras les revendications trop souvent invisibilisées des personnes intersexes, ou "l'A.C.G.L.S.F.", une des plus anciennes associations LGBTSQIA+ de Paris par et pour les personnes sourdes.

Enfin, je pense aux associations familiales comme l'"A.P.G.L." ou le "Collectif famille", qui donnent à voir une diversité des modèles familiaux que nous peinons souvent à prendre en compte dans les politiques publiques au niveau national.

Nous avons la chance à Paris de pouvoir nous appuyer sur ce tissu associatif et sur l'engagement bénévole de ses membres. Mes chers collègues, ne nous y trompons pas, ce n'est pas tant nous qui faisons vivre le monde associatif LGBTSQIA+, c'est surtout le monde associatif LGBTSQIA+ qui fait vivre pour nous la promesse de l'égalité républicaine, qui est la devise de notre nation et son principe le plus essentiel.

L'accueil des victimes, l'accompagnement respectueux des personnes, l'accès au droit, la formation des personnels à l'accueil de toutes et tous, toutes ces missions sont d'intérêt général et n'auraient pas lieu d'être dans une France sans discriminations.

Je me réjouis que Paris les soutienne alors même que beaucoup de communes ne le font pas ou pas vraiment. Mais avec le report de la Marche des fiertés et l'approche des échéances politiques de 2027, les associations font face à des incertitudes profondes pour leur avenir. Ici encore, il est de notre devoir d'être présents et solidaires.

Paris sera toujours une ville refuge pour toutes les personnes LGBTSQIA+, vous pouvez compter sur nous. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, nous allons voter ce projet de délibération, parce qu'aujourd'hui, soutenir les associations LGBTQIA+, ce n'est pas simplement financer des projets, c'est aussi défendre leurs droits, leurs libertés et parfois leur vie.

Je ne vous rappellerai pas l'événement dramatique qui a eu lieu à Metz, d'un jeune homme qui a perdu la vie pour son orientation sexuelle, cela s'appelle de l'homophobie.

Les associations accueillent des jeunes chassés de chez eux par leur famille. Elles accompagnent des victimes d'agressions, soutiennent des personnes "trans" dans leurs démarches, luttent contre l'isolement, assurent des permanences juridiques, sociales, psychologiques qui sont absolument indispensables.

Malheureusement, nous devons regarder la réalité en face, les actes LGBTQIA+phobes augmentent, les agressions se multiplient parce que les discours de haine se banalisent.

Cette violence, elle n'arrive pas de nulle part, elle ne tombe pas du ciel. Partout dans le monde, l'extrême droite mène une offensive méthodique contre les droits des personnes LGBTQIA+, elle désigne des boucs émissaires, elle remet en cause l'existence même des "trans" et cherche à faire reculer les droits conquis par des décennies de lutte.

Les mots ont des conséquences. Les discours de haine préparent les discriminations, légitiment les agressions et alimentent des passages à l'acte. La haine de l'extrême droite, elle blesse, exclut et tue. Face à cette offensive, Paris ne peut pas se contenter de déclarations, Paris doit être un rempart.

Comme nous l'avons porté dans le programme du Nouveau Paris populaire, nous voulons faire de Paris une capitale de l'égalité réelle et des libertés. Cela suppose un véritable plan municipal de lutte contre les

LGBTQIA+phobies doté de moyens renforcés. Cela suppose de protéger durablement les lieux "queer" menacés par la spéculation immobilière.

Elles attendent des réponses. Qu'en est-il des subventions pour ces associations qui ont besoin d'être soutenues par rapport à cela et aussi, par exemple, pour insonoriser souvent des lieux qui risquent de fermer si on ne les protège pas ?

Cela nécessite de s'occuper des gens qui sont en rupture familiale, de renforcer les permanences d'accès au droit, d'améliorer l'accès à la santé, notamment pour les personnes "trans".

Cela suppose aussi de former l'ensemble des agents municipaux à la lutte contre les discriminations et de soutenir davantage les associations d'éducation populaire, qui interviennent dans les écoles, les centres d'animation, les clubs sportifs, pour déconstruire les préjugés avant que cela ne devienne des violences.

Les luttes contre les LGBTQIA+phobies ne concernent pas seulement les personnes LGBTQIA+, elles concernent toute la société. Une démocratie ne se mesure pas à la capacité de protéger celles et ceux que la haine cherche à désigner, à isoler et à faire taire.

Nous continuerons à porter une ambition plus forte : faire de Paris une ville où personne n'a peur de se tenir la main, où aucun jeune n'est condamné à la rue en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, où les lieux "queer" sont protégés, où les discours de haine se trouvent souvent face à une résistance politique populaire et républicaine.

Face à celles et ceux qui veulent diviser, exclure et faire reculer les droits, notre réponse restera toujours la même : plus d'égalité, plus de solidarité et plus de liberté. Je vous remercie.

(Mme Marine ROSSET, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Marine ROSSET, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

C'est dommage, je voulais vraiment poser une question à Emmanuel GRÉGOIRE, je ne me suis pas rendu compte qu'il partait. Je voulais l'interroger parce que lors du dernier Conseil de Paris, le Nouveau Paris populaire a déposé un vœu pour inciter la Ville de Paris à se porter partie civile aux côtés des victimes d'agressions homophobes. Ce vœu n'avait pas été accepté, mais on ne nous a jamais donné d'explications. On ne nous a pas dit pourquoi la Ville refuserait de se porter partie civile dans les cas d'agressions homophobes.

J'aimerais comprendre, parce que tout à l'heure, Emmanuel GRÉGOIRE nous a dit que pour les élus adjoints au Maire, Conseillers de Paris, pour lui-même, la Ville pourrait se porter partie civile à leurs côtés pour des agressions, des injures racistes, antisémites, sexistes, etc., mais pour les citoyens parisiens qui se feraient agresser physiquement dans la rue par des actes racistes, antisémites, homophobes ou sexistes, la Ville ne se porterait pas partie civile à leurs côtés.

C'est bien dommage que le Maire ne soit pas là pour me répondre. Peut-être que ses conseillers pourront lui transmettre ma question. Peut-être qu'il aura le courage de revenir tout à l'heure et d'apporter une réponse claire, parce que l'une des meilleures façons de s'engager dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et le sexisme est aussi d'être aux côtés des associations ou des personnes quand les cas sont particulièrement scandaleux, dans un tribunal.

J'espère que vous le savez mieux que moi ou alors je vous l'apprends avec plaisir, la plus grande des difficultés des victimes de racisme, d'actes antisémites, de sexisme ou d'homophobie est de déposer plainte, de faire enregistrer leur plainte…

J'ai cinq minutes, Madame, je suis en intervention. Vous avez l'air de vouloir me couper la parole, donc je vous le dis.

La plus grande difficulté des personnes victimes de ce type d'actes est de pouvoir déposer plainte et d'obtenir justice. Vous le savez, par exemple, dans les cas de viol, 94 % des plaintes sont classées sans suite.

Le fait que la Ville de Paris s'engage aux côtés des victimes ou des associations qui se constituent, elles, partie civile quand elles le peuvent, serait un signal extrêmement fort, extrêmement puissant pour permettre d'aboutir à ce que justice soit faite tout simplement. Un signal pour dire, au nom de toute la ville : nous sommes aux côtés de ces citoyens parce que nous ne sommes pas d'accord pour que le moindre acte puisse avoir lieu.

Voilà la question que je voulais poser à Emmanuel GRÉGOIRE et que je pose à cette majorité, à cet exécutif. Vous êtes communistes, écologistes, socialistes, vous dirigez la ville depuis 25 ans. Je vous pose la question : depuis 25 ans, n'avez-vous pas voté des dizaines de fois des vœux ou des délibérations pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, etc. ? Vous l'avez certainement fait des dizaines de fois. Je ne me remets même pas en cause un seul instant vos convictions sur ce point, mais je vous demande, cela a-t-il marché ? Tout ce que vous avez fait jusqu'à présent a-t-il abouti à stopper la déferlante xénophobe et la déferlante homophobe qui

existent dans notre pays et sont poussées par des milliardaires du type BOLLORÉ ? Avez-vous réussi à empêcher cela ?

Aujourd'hui, la seule façon de se dresser, c'est de se dresser fort. La Ville de Paris a les moyens d'être aux côtés des citoyens. On peut sortir des déclarations et de belles paroles, j'ai envie de dire, pour agir concrètement.

Je réitère donc ma question, je veux savoir pourquoi Emmanuel GRÉGOIRE refuse cette idée de se constituer partie civile aux côtés des victimes d'actes ou d'agressions homophobes.

Merci, Madame la Maire.

Mme Marine ROSSET, adjointe, présidente. - Je réagissais simplement. Oui, je sais que c'est compliqué de porter plainte pour homophobie.

Je vous remercie.

La parole est à M. Bechir SAKET.

M. Bechir SAKET. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne réagirai pas à ce qu'a dit notre collègue Sophia CHIKIROU. Il y a aussi un sujet légal dans le fait de systématiser la question d'être partie civile en tant que ville auprès de citoyennes et de citoyens, un sujet d'ordre juridique à traiter et un sujet de moyens, puisque cela représente des sommes assez importantes.

Pour revenir au projet de délibération, très beau projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui, la bataille menée sur la question de la défense des LGBT et des droits des personnes LGBT à Paris est essentielle.

J'irai même plus loin, on entend beaucoup trop d'organisations, beaucoup trop de personnes, souvent à droite d'ailleurs de l'hémicycle, nous dire : "vous distribuez trop de moyens, trop de subventions aux associations" et on se rend compte aujourd'hui qu'on en a de plus en plus besoin.

J'entendais encore, il y a quelques semaines, ce gérant d'un bar LGBT me dire : "pour nous, Bechir, tu comprends, la Marche des fiertés, c'est d'abord une opération commerciale. Nos batailles, on les a gagnées, on a le mariage pour tous, on a l'adoption, et aujourd'hui il serait bon que des organisations comme l'"Inter-LGBT" n'organisent plus la marche". C'est quand même cela qu'on entend aujourd'hui, donc le recul sur la question des LGBT et de la lutte contre les LGBTphobies est essentiel.

Quand on nous dit tout cela, les subventions, le fait qu'on est suffisamment avancé à Paris et qu'on n'a pas plus besoin finalement de s'occuper de ces questions, eh bien, malheureusement, souvent, l'actualité nous rattrape. Le 31 mai dernier, un homme rentrait chez lui à vélo, rue Lafayette, et il entend "on attrape ce sale PD". Quelques secondes plus tard, il était à terre, le bras fracturé et la mâchoire brisée. La première structure qui a recueilli sa parole et rendu publique cette violence, c'était "Stop homophobie".

Voilà pourquoi nous avons besoin des associations. Nous avons besoin de Terrence et de cette ligne d'écoute qui entend parfois les victimes avant la police, avant la presse, avant nous toutes et tous.

Nous avons besoin d'"Acceptess-T", parce que le droit ne suffit pas lorsqu'une personne "trans" doit encore se battre pour que son identité soit respectée par une administration.

10.000 euros permettront à Giovanna et à son équipe de poursuivre leur accompagnement juridique. Ce sont plus de 900 personnes qui ont déjà bénéficié de ce travail l'an dernier.

Nous avons besoin de "La Bulle", rue Malher. Sept associations y ont réuni leurs forces pour proposer des permanences, de l'autosupport et des espaces de dialogue. La Ville met des locaux à disposition pour 10 % des prix du marché et leur accorde en plus une subvention de 20.000 euros, qui figure dans ce projet de délibération.

Nous avons besoin d'aider "Basiliade" lorsque des jeunes sont rejetés par leurs familles ou arrivent à Paris après avoir fui les persécutions. Son dispositif d'hébergement dispose de 23 logements, ce sont à peu près 48 jeunes adultes vulnérables qui peuvent être accueillis.

Nous avons besoin du Centre LGBT, qui mériterait d'ailleurs d'être rénové. En 2025, il a accueilli 20.000 personnes avec 2 salariés. 2 salariés, 20.000 personnes, chers collègues, cela dit d'ailleurs beaucoup de la force du mouvement associatif et du besoin de renforcer les moyens qu'on lui accorde.

Nous n'avons pas besoin des associations uniquement lorsque les vies se brisent. Nous avons besoin, et ma chère collègue Geneviève GARRIGOS l'a dit, de "La Mutinerie" pour distribuer du matériel de santé sexuelle, mais aussi pour qu'on puisse se rencontrer et faire la fête sans peur.

Nous avons besoin de "Violette and Co", n'en déplaise à la droite, pour que les livres, les idées et les mémoires féministes circulent.

Nous avons besoin des "Tornades" et du Festival des Dramagouines, parce que les villes lesbiennes méritent d'occuper la scène plutôt que de rester dans les marges.

Nous avons besoin du comité "Miss Trans" pour que les personnes "trans" soient regardées autrement qu'à travers les polémiques dont elles sont devenues la cible.

Nous avons besoin de l'"Association les journalistes LGBT", parce que la violence peut commencer souvent dans les mots qui sont choisis dans les médias.

Voilà où ira l'argent public des Parisiennes et des Parisiens, ces 333.800 euros. Ces moyens sont complétés par plusieurs dispositifs mis en œuvre par la Ville.

Je tiens aussi ici d'ailleurs à saluer l'engagement qui a été celui de notre collègue et amie Chloé SAGASPE à l'occasion de la précédente mandature, pour débloquer ce fonds de 100.000 euros supplémentaires pour les commerces LGBT, demande qui avait été pourvue par Jean-Luc ROMERO-MICHEL en tant qu'adjoint.

L'annulation de la Marche des fiertés et de Solidays, nous en parlions hier, a encore fragilisé cet écosystème. Elle a supprimé des espaces de prévention et de financement dont dépendent nombre de ces structures.

Je sais, chère Annah BIKOULOULOU, Madame la Maire adjointe, que vous portez cette politique avec force. Vous savez que l'égalité ne se résume pas à un drapeau sur une façade, mais aux droits que l'on rendra véritablement effectifs, aux lieux que l'on maintiendra ouverts et aux personnes que l'on refuse d'abandonner.

Je salue les deux premiers mois de travail ensemble, notamment sur le volet de Paris Centre, et je sais que vous continuerez de vous engager sur ces questions avec force. La Ville elle-même doit encore évoluer, je vous le dis et on se le dit ici, elle doit mieux accueillir les personnes "trans" dans ses services et faciliter leurs démarches administratives. Elle doit former ses agents, revoir ses formulaires et s'assurer que ses propres procédures ne deviennent jamais une humiliation supplémentaire.

Alors oui, nous avons encore besoin de ces associations. Nous aurons besoin de ces associations tant qu'une femme aux cheveux courts pourra être insultée parce qu'on l'aura supposée lesbienne, tant qu'un garçon dans cette ville qui porte du fond de teint sera traité de tapette, tant que des personnes "trans" seront prises pour cibles dans la rue, tant qu'il y aura encore des gens pour croire qu'ils ont leur mot à dire sur la famille des autres.

D'ici là, les associations LGBT de Paris tiennent la digue. Je leur dis, vous êtes notre force, vous êtes notre fierté, et à toutes les personnes LGBT derrière elles, nous devons dire, vous n'êtes pas seules, cette ville est la vôtre, sans réserve et sans condition. Nous ne serons jamais loin de vous ni derrière vous, nous serons à vos côtés aujourd'hui, demain, chaque jour où il le faudra.

Nos victoires ne sont pas derrière nous, Madame CHIKIROU, vous avez raison, les batailles recommencent chaque fois qu'un droit est menacé. La lutte contre les discriminations est un engagement du quotidien et malheureusement jamais elles ne s'éteindront. C'est pour cela que nous serons toujours là pour continuer de les défendre. Je vous remercie.

Mme Marine ROSSET, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. BATY.

M. Pierre BATY. - Merci, Madame la Maire.

Je reviendrai juste sur l'intervention précédente. C'est peut-être fait pour une vidéo pour les réseaux sociaux, donc je me permets d'avertir ceux qui nous écoutent, il n'y a eu absolument aucune intervention à droite ou au centre pour réduire les subventions de ce rapport. Il n'y a eu absolument aucune demande déposée par voie d'amendement pour retirer une subvention ou critiquer la pertinence de l'une d'entre elles.

Madame la Maire, nous sommes fiers, fiers que Paris soit depuis des décennies un refuge pour les lesbiennes, les "gays", les personnes "bi", "trans", "queer" ou intersexes. Fiers que notre ville soit devenue un lieu où chacun peut vivre son identité librement, l'exprimer ou tout simplement revendiquer le droit à l'indifférence.

Mais cette fierté ne doit pas nous conduire à baisser la garde. Ce que nous ont dit les associations lors du Mois des fiertés nous l'a malheureusement rappelé et nous pensons à ce titre à Noahm, nous pensons à sa famille.

En France, près de 551.000 actes anti-LGBT ont été enregistrés par les services de police et de gendarmerie en 2025. Paris demeure à ce titre l'agglomération la plus concernée. Dans notre ville, nous gardons en mémoire les attaques contre le bar Merci Marsha, l'agression de Kilian FROELHY ou encore celle du cycliste de la rue Lafayette.

Lors de la dernière Nuit blanche, les attaques lesbophobes et antisémites visant Barbara BUTCH ont une nouvelle fois montré que nous devons rester d'une vigilance absolue face à toute violence, toute intimidation ou toute parole qui attise la haine.

Nous devons donc aller plus loin dans l'accompagnement des victimes et dans le soutien aux personnes LGBT. C'est aussi un enjeu de santé publique, le sentiment d'isolement et de solitude demeure particulièrement fort chez de nombreuses personnes LGBT et peut conduire à des situations de grande vulnérabilité ou à des comportements à risque.

C'est pourquoi nous nous réjouissons du soutien porté dans ce projet de délibération aux associations et notamment au centre LGBTQI+ de Paris Ile-de-France. L'Etat en demeure aujourd'hui le premier financeur et nous pensons qu'il est temps de renforcer l'engagement de notre ville afin de permettre au centre de développer davantage ses actions et sa présence dans l'ensemble des quartiers de notre capitale.

Nous espérons par ailleurs que la Ville fera tout son possible pour que la Marche des fiertés 2026 se tienne à la rentrée, au mois de septembre. Notre Ville doit être également aux côtés des bars et des lieux LGBT, et notamment en protégeant l'identité du Marais.

Enfin, nous ne pouvons ignorer ce qui se passe aujourd'hui au Sénégal. Les appels à l'aide se multiplient, des personnes LGBT y sont traquées, menacées, emprisonnées ou condamnées en raison de leur orientation sexuelle. Notamment, nous pensons à notre compatriote, bien entendu, qui est actuellement détenu pour homosexualité.

La politique LGBTphobe de haine et de violence du gouvernement sénégalais est une honte pour notre humanité. Paris a toujours été une terre d'accueil et de liberté, alors sachons, avec les associations, conduire les dispositifs d'accompagnement qui permettront de répondre à ces situations d'urgence tout en continuant à faire de notre ville un espace où chacun peut vivre libre, en sécurité et dans la dignité. Je vous remercie.

Mme Marine ROSSET, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Annah BIKOULOULOU.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Avant toute chose, je voudrais avoir un mot pour l'"Inter-LGBT" et l'ensemble des associations qui la composent, puisque le report de la Marche des fiertés a été une décision difficile. Je sais combien cette marche compte pour les personnes LGBTQIA+, pour les associations et puis plus largement pour notre ville.

Je veux saluer le sens des responsabilités dont elles ont fait preuve. Elles ont fait le choix de reporter un moment de visibilité, de revendications et de célébration pour protéger le plus grand nombre. Ce choix dit beaucoup de ce qu'elles sont, des associations qui savent porter des combats, rassembler, célébrer, mais aussi prendre leurs responsabilités lorsque les circonstances l'exigent.

Précisément toute l'année, elles font preuve du même engagement et du même soin à l'égard de la Communauté. Quand un jeune est rejeté par sa famille, quand une personne "trans" cherche un accompagnement dans sa transition, quand une victime de LGBTphobie cherche un recours, quand une personne âgée LGBT souffre d'isolement, quand une personne est contrainte de fuir son pays parce qu'elle est persécutée en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, c'est là que les associations sont présentes et changent concrètement des vies.

Ce travail est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Les actes anti-LGBT continuent d'augmenter, et partout dans le monde des gouvernements s'en prennent aux droits des personnes LGBTQIA+ et aux associations qui les défendent. Aucun droit n'est définitivement acquis.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons adopté plusieurs mesures pour renforcer notre accompagnement en faveur des droits des personnes LGBTQIA+ et les conventions que nous examinons aujourd'hui sont le prolongement de ce travail. Elles donnent aux associations en première ligne les moyens d'agir. Je veux remercier l'ensemble des associations que je vous propose de soutenir aujourd'hui pour leur engagement, souvent bénévole, mais toujours indispensable.

Les droits des personnes LGBTQIA+ n'ont jamais progressé par hasard, ils ont progressé parce que des personnes se sont organisées, ont milité, ont accompagné, ont résisté aussi souvent, et donc maintenant c'est à notre tour d'être au rendez-vous en adoptant ce projet de délibération et en leur donnant les moyens de continuer leur action.

Mme Marine ROSSET, adjointe, présidente. - Merci, Madame l'Adjointe.

J'ai une demande de vote dissocié du groupe "Paris Liberté !" sur les articles 31, 32 et 40.

Je mets donc aux voix, à main levée, ces articles.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les articles 31, 32 et 40 sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 74 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 74).

2026 DDCT 75 - Subventions (157.000 euros) à 13 associations au titre des droits humains.

Mme Marine ROSSET, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 75 et la parole est à Mme de LA ROCHEFOUCAULD, pour cinq minutes.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Soutenir les associations qui défendent les droits humains est aujourd'hui une nécessité politique. Partout dans le monde, les régimes autoritaires progressent, les libertés publiques reculent, les opposants politiques sont réprimés, les journalistes emprisonnés ou tués, les personnes exilées sont pourchassées et le droit international est piétiné avec une impunité totalement croissante.

Dans ce contexte, les associations accomplissent évidemment un travail indispensable. Elles accueillent des personnes ayant fui les persécutions, accompagnent les victimes de violences politiques et défendent les droits des personnes détenues, luttent contre la traite des êtres humains et contre l'exploitation par le travail.

Nous voterons donc ce projet de délibération pour les 13 associations et les 14 projets qu'il porte.

Mais les droits humains, cela ne peut pas être à géométrie variable, on ne peut pas invoquer le droit international lorsqu'il sert les intérêts des puissances occidentales, puis détourner le regard lorsqu'il est violé à Gaza, en Cisjordanie ou ailleurs.

On ne peut pas dénoncer l'autoritarisme à l'étranger tout en acceptant en France la répression des mouvements sociaux, les violences policières, les contrôles au faciès, la criminalisation des militants écologistes, syndicaux ou antiracistes et les atteintes répétées au droit de manifester.

On ne peut pas prétendre défendre les personnes exilées tout en laissant des femmes, des enfants, des familles dormir à la rue à Paris, en organisant des expulsions de campements et en maintenant des milliers de personnes dans la précarité administrative.

On ne peut pas combattre l'esclavage moderne sans s'attaquer aux donneurs d'ordre, à la sous-traitance en cascade et aux entreprises qui prospèrent sur l'exploitation des travailleurs sans papiers.

Les droits humains, ce n'est pas une politique de communication. Ils engagent l'ensemble de l'action publique. Comme nous l'avons porté dans le programme du Nouveau Paris populaire, nous voulons faire de Paris une véritable capitale des droits humains, une ville refuge pour les personnes persécutées, une ville qui protège les lanceurs d'alerte, les journalistes, les défenseurs des libertés, une ville qui garantit l'accès au droit, au logement, à la santé, aux services publics, quelle que soit la nationalité ou la situation administrative.

Nous voulons renforcer les dispositifs d'accueil des personnes exilées, développer les permanences juridiques gratuites, protéger les associations menacées et mettre les moyens de la Ville au service de celles et ceux qui combattent les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, les LGBTphobies et toutes les formes d'oppression.

Nous voulons également que la commande publique parisienne soit exemplaire. La Ville ne doit pas passer de contrat avec des entreprises qui bafouent les droits sociaux, exploitent les travailleurs ou participent à des violations graves du droit international.

Soutenir les associations, bien sûr, est indispensable, mais elles ne doivent pas être condamnées à pallier seules les défaillances des Etats. Elles ont besoin de financements stables, pluriannuels, pas d'une mise en concurrence permanente par appel à projets.

Nous continuerons à porter une exigence plus forte : que les droits humains soient appliqués partout, pour tous et toutes, sans hiérarchie entre les victimes et sans exception dictée par les intérêts diplomatiques ou économiques. Les droits humains sont universels ou ils ne sont pas. Paris doit avoir le courage de les défendre avec constance, y compris quand cela dérange les gouvernements et les puissants. Je vous remercie.

Mme Marine ROSSET, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Annah BIKOULOULOU.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Les droits humains, ce n'est pas qu'une question juridique ou philanthropique, c'est concret, c'est le droit de s'exprimer et d'informer librement, le droit de manifester, le droit de ne pas être contrôlé ou surveillé arbitrairement, le droit d'avoir un procès équitable, le droit de ne pas être torturé, réduit en esclavage ou condamné à mort.

Ces droits, beaucoup d'entre nous en bénéficient chaque jour sans même y penser, mais il suffit de regarder l'actualité pour comprendre à quel point ces droits restent fragiles. Ils peuvent vaciller au détour d'un amendement.

Quand, à l'Assemblée nationale, on débat de l'élargissement des contrôles d'identité ou des amendes délictuelles qui s'appliqueraient même aux mineurs et sans audience devant un juge, ou que l'on parle de nouveaux dispositifs de surveillance ou de répression, c'est de nos droits humains qu'il est question.

Le projet de loi Ripost et la proposition de loi à juste titre surnommée "permis de tuer", tous les deux adoptés en première lecture à l'Assemblée nationale par l'Alliance des droites et de l'extrême droite, le rappellent.

L'inquiétude qu'ils suscitent pour les droits humains et les libertés fondamentales est partagée par de nombreux professionnels du droit. Parce que, être républicain et attaché à l'Etat de droit ne tient pas seulement au nom de son parti, c'est aussi dénoncer les dérives quand elles menacent nos communs.

L'engagement des magistrats, des syndicats, de tous les corps de la société pour le respect des droits humains est essentiel, tout comme l'est l'action menée par les associations de défense des droits humains. Elles sont les premières vigies lorsque les droits fondamentaux sont bafoués. Ces actions, elles les mènent aussi parce qu'elles sont bien souvent la première porte d'entrée à laquelle frappent celles et ceux dont les droits ont été violés.

Le centre Primo-Levi accompagne les survivantes et survivants de la torture. L'Observatoire international des prisons rappelle qu'une personne détenue reste une personne de droit.

"Ensemble contre la peine de mort" poursuit son combat pour l'abolition universelle.

Le "Comité contre l'esclavage moderne" accompagne les victimes et lutte contre les formes d'exploitation que l'on souhaiterait voir appartenir au passé et qui prospèrent pourtant au cœur même de notre capitale, y compris dans les beaux quartiers.

La S.U.D.H., la "Ligue des droits de l'homme" et "L'Alliance des avocats pour les droits de l'Homme" défendent les libertés fondamentales, en France comme à l'international.

"Reporters sans frontières", quant à eux, protègent une liberté essentielle, celle d'informer.

Je pourrais en citer d'autres. Toutes ces associations ont des champs d'action différents, mais elles ont un point commun : elles rendent les droits effectifs. Dans une démocratie, ce travail est indispensable, c'est pour cela que la Ville de Paris doit être à leurs côtés.

Pendant la campagne, nous nous sommes engagés à faire de Paris une ville des droits humains. Cela commence par une responsabilité simple : protéger les protecteurs. Cela signifie accueillir celles et ceux qui, parce qu'ils défendent les droits humains, sont contraints de quitter leur pays, leur ville ou leur lieu de vie pour poursuivre leur combat en sécurité.

C'est aussi leur donner les moyens d'agir en soutenant leurs associations, en finançant leurs actions et en faisant vivre leur combat ici, à Paris. Parce qu'agir pour les droits humains, ce n'est pas seulement défendre des principes, c'est donner à celles et ceux qui les défendent les moyens de continuer à le faire.

Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération.

Mme Marine ROSSET, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 75).

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au signalement des LGBTphobies et l'application "Signal by Flag".

Mme Marine ROSSET, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 41 relatif au signalement des LGBTphobies et l'application "Signal by Flag".

Je donne la parole à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les violences et les discriminations dans l'espace public demeurent une réalité. Les personnes LGBTQIA+ y sont particulièrement exposées, et l'on estime que près de 96 % des faits ne sont jamais signalés aux forces de l'ordre, une vraie invisibilité.

Face à cette réalité crue, nous avons besoin d'outils simples, rapides et accessibles. C'est précisément ce que propose l'application "Signal by Flag", développée par l'association "Flag", association qui regroupe des agents des Ministères de l'Intérieur et de la Justice. Association que la Ville de Paris connaît bien, puisqu'elle s'occupe de former les policiers municipaux à mieux prendre en charge les LGBTphobies.

Cette application dont le lancement a été opéré au Ministère de l'Intérieur par notre collègue Marlène SCHIAPPA, alors ministre, est donc bien plus qu'un outil de signalement. En quelques secondes, elle permet de déclencher une alerte grâce à un bouton d'urgence, de transmettre sa localisation, de signaler discrètement une

agression ou une situation dangereuse, d'être orienté vers les secours ou vers les associations spécialisées et de localiser les lieux labellisés en lieux sûrs.

C'est un outil moderne, gratuit, utile et développé, sans but lucratif. Il ne bénéficie pas seulement aux personnes victimes de LGBTphobie, il peut être utilisé par toute personne confrontée à une situation de violence, de harcèlement ou de discrimination. C'est pourquoi nous demandons que la Ville mène une véritable campagne de communication pour faire connaître cette application aux Parisiennes et aux Parisiens sur les supports publicitaires, dans les équipements municipaux comme les bibliothèques, les gymnases ou les C.C.A.S.

Nous demandons également, car c'est le rôle de Paris d'être prescriptrice, qu'elle expérimente son intégration sur les terminaux des policiers municipaux ou "a minima" son utilisation par un membre de chaque équipage. Grâce au bouton d'urgence, à la géolocalisation et à la transmission immédiate des informations, cette application constitue un outil supplémentaire pour une projection rapide des secours et une hausse des interventions en flagrant délit.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est Annah BIKOULOULOU.

Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le mois dernier, dans cet hémicycle, nous parlions du 30e rapport de "SOS homophobie" et de l'augmentation des violences LGBTphobes dont il est fait état. Dans la communication du maire du mois dernier, nous avons aussi longuement parlé de solutions comme la nomination d'un délégué ou d'une déléguée à la lutte contre les discriminations, ou la hausse du soutien aux associations LGBTQIA+.

Mais il y a aussi un travail essentiel à mener effectivement pour fluidifier le parcours judiciaire des victimes. Trop souvent, les plantes n'aboutissent pas ou ne sont même jamais déposées tant les obstacles sont nombreux. C'est un enjeu que vous soulignez à juste titre dans votre vœu et je suis pleinement mobilisée sur ce sujet, en lien avec les acteurs LGBTQIA+, la Préfecture de police et le Parquet de Paris.

En effet, la Ville œuvre à bâtir un Paris plus sûr avec un maillage de lieux refuges, un dispositif de signalement renforcé et un meilleur accompagnement des victimes. Ce, car la liberté ne se mesure pas seulement aux droits inscrits dans la loi, elle se mesure aussi à la possibilité de marcher dans la rue sans peur, de tenir la main de la personne que l'on aime sans regarder derrière soi, de rentrer chez soi sans avoir à modifier son trajet ou à dissimuler qui l'on est.

Tant que ce ne sera pas une évidence pour toutes et tous, nous aurons le devoir d'agir. Cette insécurité que vous évoquez a une origine : les violences patriarcales. Elles visent les femmes, les personnes LGBTQIA+ et toutes celles et tous ceux qui s'écartent des normes que ce système impose.

Parce que ces normes façonnent aussi notre rapport à l'espace public, elles exigent des réponses communes et ambitieuses. Avec mes collègues Barbara GOMES et Gabrielle SIRY-HOUARI, nous sommes dans la construction de cette réponse dont le succès demande une grande concertation, l'engagement de toutes les parties : associations, lieux, police municipale, cet engagement devant être maximal.

Avec Paris Safe Place et le dispositif "Ask Angela" en phase de concertation, Barbara GOMES en pose les bases. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas acter aujourd'hui de modalités définitives, qui doivent encore être construites collectivement. Pour cette raison, nous sommes donc défavorables à ce vœu, tout en en partageant évidemment les objectifs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 41 est-il maintenu ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Paris apaisé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2026 DSOL 38 - Subventions (42.500 euros) à 13 associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers "politique de la ville" parisiens, et signature d'une convention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 38 : subventions à 13 associations pour leurs actions en direction des seniors au sein des quartiers "politique de la ville".

Nous passons à Maxime CROSNIER.

La parole est à Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

J'en profite, Monsieur le Maire, pour vous dire que pendant votre courte absence, je reconnais, courte absence, j'ai posé une question, je ne sais pas si on vous l'a transmise et si vous pourrez me répondre.

Je demandais pourquoi vous aviez refusé, lors du précédent Conseil de Paris, de voter notre vœu pour que la Ville de Paris se constitue partie civile aux côtés des victimes d'agressions homophobes.

Ce serait bien que vous répondiez, parce que vous avez dit tout à l'heure, à juste titre, à notre collègue qui est victime d'agressions et d'insultes racistes, que la Ville se porterait à ses côtés.

Je trouve que ce qui est valable pour les conseillers de Paris et les adjoints quand ils sont victimes d'actes ou d'agressions racistes, antisémites ou sexistes devrait être valable pour des citoyens qui sont pris pour cibles pour leur orientation sexuelle notamment. J'aimerais donc bien que vous me répondiez.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si vous m'autorisez à le faire tout de suite, il faut avoir intérêt à agir, tout simplement, deuxième année de droit.

Quand j'ai dit à Mme Annah BIKOULOULOU que nous lui apporterions notre soutien, ce n'est pas du tout en nous constituant partie civile, c'est en apportant le soutien par la protection fonctionnelle et l'assistance juridique. La Ville de Paris comme personne morale ne peut pas porter plainte sur des faits dans lesquels elle n'a pas d'intérêt à agir tout simplement.

Néanmoins, sur le principe, je partage votre avis dans l'assistance et la protection, nous les devons à toutes les victimes en général.

A vous !

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci de me rendre la parole, Monsieur le Maire.

Je vous assure qu'il y a moyen de se porter partie civile aux côtés des citoyens victimes d'agressions homophobes. En deuxième année de droit, troisième année de droit et même en master de droit, je vous garantis que je peux vous démontrer comment vous pourrez vous porter partie civile. Nous reviendrons donc avec un vœu à la rentrée dans lequel nous vous expliquerons précisément comment le faire. Ne vous inquiétez pas, nous aiderons les services juridiques de la Ville de Paris pour rendre service à nos concitoyens.

En attendant, nous allons venir sur ce projet de délibération 38, qui est pour moi l'occasion de vous parler d'un des plus grands défis peut être parmi tous ceux que notre ville connaît : le défi du vieillissement.

C'est l'occasion de parler de la courbe démographique dans notre ville, parce que vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes une ville qui vieillit. Nous sommes une ville dont une bonne partie de la population, et cela va aller s'accroissant, a plus de 65 ans.

Je sais que vous le savez, puisque vous avez fait adopter, enfin ce n'était pas vous, c'était la précédente, mais c'était vous aussi en même temps, le schéma senior 2022 - 2026 et vous avez même un contrat de ville 2024 - 2030, un pacte parisien pour les quartiers populaires, un zonage prioritaire des préventions qui dressent tous le même constat : le vieillissement est l'une des plus grandes transformations démographiques de la prochaine décennie. On est d'accord, vous hochez la tête et pourtant…

Et pourtant, Monsieur GRÉGOIRE, alors que tout le monde a conscience de la situation, aujourd'hui, avec les trois épisodes de forte chaleur et de canicule, après l'épisode de 2003, on sait que nous avons des morgues pleines à l'heure actuelle. Vous le savez, j'espère. Vous savez que nous avons des morgues dans notre ville qui sont pleines et font que la délivrance des certificats d'inhumation prend du temps.

Je le sais parce qu'il y a une dizaine de jours, j'ai perdu un ami et on ne peut toujours pas l'enterrer. D'accord ?

On est dans une situation où cela va s'aggraver et dans votre budget supplémentaire 2026, alors qu'on est en train de vivre une pression comme celle-là, que vous avez fait toutes les études et les diagnostics sur l'urgence de prendre des politiques publiques adaptées au vieillissement et à la courbe démographique de notre vie, rien !

Ce petit projet de délibération, somme toute valable, bien sûr, on vote pour, il n'y a pas de problème, 42.500 euros pour 13 associations parce qu'elles mènent des actions de quartier, de sensibilisation, d'aller vers formidables.

Les associations se substituent à la Ville et à une vraie politique publique. Ce n'est pas par des actions et des appels à projets que vous allez résoudre un problème aussi systémique.

Ma question est donc : pourquoi rien dans votre budget supplémentaire, Monsieur le Maire ? Pourquoi ne prenez-vous pas conscience que si vous n'investissez pas maintenant, si vous ne mettez pas les moyens maintenant en 2026, quand vous rendrez la Ville en 2032, la situation sera pire qu'aujourd'hui, parce que les choses vont en s'aggravant.

C'est une question que je vous pose : puisque vous n'avez rien fait pour le B.S. 2026, c'est que vous avez prévu de tout mettre dans le budget primitif 2027 ? C'est un sujet très important pour notre part, le Nouveau Paris populaire.

Nous, nous avons présenté un plan pendant la campagne, je vous invite à aller piocher dedans, allez prendre nos idées. C'est d'utilité publique, je vous assure. Pour le périscolaire, vous l'avez fait, je suis très heureuse que vous présentiez l'idée d'une école du périscolaire. C'était dans mon programme.

Là, allez-y, il y a des idées à prendre. 90 % des personnes de plus de 65 ans veulent du maintien à domicile. Je pense même qu'on peut monter plus haut. Pour cela, je vous fais une proposition claire, sachez que sous Chirac, c'était le cas : la remunicipalisation du service aux personnes âgées. L'A.P.A., par exemple, il faut remunicipaliser tout cela.

Je ne dis pas que les associations font mal leur travail, mais qu'aujourd'hui elles ont de telles difficultés de recrutement, une telle précarisation des personnels qu'il y a un non-recours à l'A.P.A.

Je vous raconte une histoire très rapidement. Mon propre père est bénéficiaire de l'A.P.A. Il reçoit les petits chèques tous les mois, mais ne peut pas les utiliser. Il ne les utilise pas, pour la simple raison que nous n'avons pas été capables de trouver une association avec du personnel stable. On nous dit : "le lundi ce sera Marie, le mardi ce sera Joséphine, le mercredi ce sera Fatou". On ne nous dit pas "c'est Fatou toute l'année" ou "Joséphine toute l'année", alors qu'une personne âgée a besoin de stabilité, n'importe qui d'ailleurs, donc actuellement le système ne marche pas et il faut le changer urgemment.

Je vous propose de municipaliser dès le budget primitif 2027, pour qu'on soit prêt dans trois ans à faire face au défi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La réponse de Maxime CROSNIER.

M. Maxime CROSNIER, adjoint. - Madame CHIKIROU, merci pour votre intervention qui pointe, à juste titre, le défi qui est le nôtre face aux enjeux démographiques et au vieillissement de la population.

Nous partageons évidemment ce constat, ce projet de délibération vient en soutien aux habitants et habitantes des quartiers populaires vieillissants. Le contrat de ville prévoit un chapitre dédié au vieillissement au sein des quartiers populaires. Pour votre bonne information, environ 48 % des personnes en logements sociaux ont, par exemple, plus de 60 ans.

Vous indiquez que c'étaient des subventions éparses. Non, sur ce point je me dois de vous répondre, c'est en fait une politique d'ampleur menée par la Ville de Paris.

Les habitants des quartiers populaires représentent 17 % de la population parisienne, et 25 % des crédits municipaux leur sont dédiés. C'est notamment tout le travail que mène mon collègue Karim ZIADY.

Vous indiquez que la politique devrait être plus municipalisée. Je me dois quand même de vous dire que la Ville de Paris dispose de 15 E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., de plus de 100 résidences appartements, et de plus de 20 résidences autonomie.

C'est une politique systémique menée à destination des seniors parisiens. Nous allons continuer, puisque le Maire de Paris a annoncé l'ouverture de 3 nouveaux E.H.P.A.D. et la transformation de 1.000 places de résidence autonomie.

La politique de l'A.P.A. est une politique départementalisée, comme vous le savez, Madame CHIKIROU, c'est donc une politique menée par la Ville de Paris en tant que département.

Vous parlez de deux choses, à la fois de l'accès effectif aux prestations et de leur simplification. Sur le volet de l'accès effectif, je vous invite quand même à vous rapprocher des maisons de solidarité dont c'est l'objet de pouvoir travailler sur ce sujet.

La simplification, vous avez raison, est un sujet important porté depuis la dernière mandature par ma collègue la première adjointe Lamia EL AARAJE et sur lequel nous allons continuer à travailler, notamment en lien avec Fatoumata KONÉ.

Sur ces différents sujets, je vous invite évidemment à voter pour la subvention qui soutient les habitantes et habitants des quartiers populaires vieillissants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 38).

2026 DSOL 84 - 21e Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. - Subventions au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention". Signatures conventions annuelles et pluriannuelles.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le projet de délibération DSOL 84 est relatif à la 21e Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

La parole est à Pierre BATY.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un véritable cri d'alerte que nous souhaitons lancer aujourd'hui, nous avons de plus en plus le sentiment que nos seniors ne vous intéressent pas. Pourtant, ce sont toujours les plus fragiles qui payent les conséquences des dysfonctionnements de notre ville. 1 Parisien sur 4 aura plus de 60 ans d'ici 2050, soit une progression de 30 % depuis le début de notre siècle. C'est un bouleversement démographique majeur, mais nous ne nous y préparons pas.

Pire encore, dès aujourd'hui l'accompagnement de nos aînés n'est pas à la hauteur et je souhaite peser mes mots. Paris est aussi un département. A ce titre, il a une responsabilité sociale envers ses seniors.

Les résidences appartements de la ville sont un héritage de Jacques Chirac. Elles avaient été créées pour permettre à des retraités modestes de continuer à vivre dans leur propre quartier, mais faute de places suffisantes en résidences autonomie ou en E.H.P.A.D., elles accueillent aujourd'hui ou maintiennent des personnes dont la perte d'autonomie nécessite un accompagnement bien plus important. C'est un véritable drame humain.

Alors, avec Maud GATEL, la présidente de notre groupe, nous avons exercé notre droit de visite en tant qu'administrateurs du C.A.S.-V.P. dans l'une de ces résidences. Ce que nous y avons vu est inquiétant : l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie est insuffisant et ne suit pas l'évolution de leur état de santé. Je ne parle même pas de l'adaptation aux canicules, sur laquelle nous reviendrons dans une prochaine délibération. Là, je veux parler de l'essentiel, de l'absence de suivi médical régulier.

Je parle d'une présence des assistantes sociales très en deçà des besoins. Je parle de situations sanitaires parfois indignes. Nous avons rencontré une résidente dont les vêtements n'étaient plus lavés faute de machine à laver accessible. Malgré de grandes difficultés à se déplacer, elle était contrainte de faire sa lessive dans une bassine, dans sa salle de bains.

Dans une autre résidence, ce sont des logements qui ne disposent toujours pas de douche, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner pour l'hygiène des personnes.

Ces situations portent atteinte à la dignité de nos aînés, elles dégradent aussi les conditions de vie de l'ensemble des résidents, souvent eux-mêmes âgés et fragiles et affectés de pathologies parfois lourdes. Il ne s'agit pas là de cas isolés, mais des conséquences d'un manque d'anticipation et d'un manque de moyens face au vieillissement de la population.

Nous connaissons tous cette maxime, "la véritable mesure d'une société se trouve dans la manière dont elle traite ses membres les plus vulnérables". Alors, Monsieur le Maire, il est temps que Paris soit à la hauteur de cette exigence. Nos aînés méritent mieux, ils méritent de vieillir dans la dignité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Maxime CROSNIER devant se déporter sur ce projet de délibération, c'est Fatoumata KONÉ qui répondra pour l'Exécutif.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BATY, pour votre intervention. Concernant votre intervention et notamment la visite que vous évoquez d'une résidence, je sais que vous êtes en lien direct avec Maxime CROSNIER, qu'il est pleinement mobilisé sur ces sujets-là.

Je dirais simplement que, effectivement, on demande beaucoup à Paris et que Paris met beaucoup de moyens et notamment pour les publics seniors. On pallie aussi beaucoup l'absence de l'Etat.

En fait, ce qui serait bien, c'est plutôt que de nous interpeller uniquement sur la situation des seniors parisiennes et parisiens, alors que cette conséquence est nationale, il faudrait pouvoir mutualiser nos forces pour interpeller ensemble les pouvoirs publics, le gouvernement, afin que les seniors, à l'échelle nationale, puissent être mieux traités.

Bien évidemment, la situation parisienne, nous la connaissons. Je sais que mon collègue Maxime CROSNIER, pour en discuter et travailler avec lui, est pleinement mobilisé sur ces sujets et nous allons continuer à y travailler.

Ce, particulièrement sur ce projet de délibération, qui est important, je suis d'accord avec vous, puisqu'il permet la mise en œuvre pour 2026 de la stratégie de prévention de la perte d'autonomie à Paris avec le financement de 219 projets pour un montant total de plus de 4 millions d'euros, montant délégué par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Ces financements font suite à l'appel à candidatures de la Commission des financeurs et l'instruction conjointe des projets par les membres de la Commission présidée par la Ville de Paris, composée notamment de l'A.R.S., de la C.N.A.V., de la C.P.A.M., de la Mutualité française et de l'Agirc Arrco.

Les projets retenus s'inscrivent dans le plan triennal de prévention de la Commission, qui s'articule autour de sept grandes priorités, je ne vais pas toutes les citer, mais notamment la nécessité :

- d'adapter et de sécuriser le maintien à domicile ;

- de renforcer la prévention de la perte d'autonomie des seniors vivant en établissement ;

- de préserver leur santé physique, mentale, etc.

Tout ceci est en lien avec votre interpellation et votre intervention.

Une attention est portée à la couverture fine de l'ensemble du territoire parisien et à l'adéquation des projets avec la pluralité des profils de seniors parisiens. Un travail a ainsi été engagé cette année pour accompagner le déploiement de projets pour les seniors en situation de grande exclusion, qu'ils soient ou non accompagnés par des structures spécialisées, notamment dans le cadre de dispositifs de logements accompagnés.

En quelque sorte, j'espère que vous l'avez compris, Monsieur BATY, ce projet de délibération et ce financement à hauteur de 4 millions d'euros visent aussi à améliorer cette situation et à accompagner les seniors en détresse que vous avez pleinement évoqués dans votre intervention.

Je nous invite donc toutes et tous à voter des deux mains pour ce projet de délibération. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 84).

2026 DSOL 98 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'attribution d'une subvention d'investissement entre la Ville de Paris et la Société Anonyme d'HLM "l'Habitation Confortable" (Groupe Paris Habitat).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence dans la gestion des résidences seniors parisiennes et au renforcement de l'accompagnement des personnes âgées à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 98 et le vœu référencé n° 42 relatif à la transparence de la gestion des résidences seniors parisiennes et du renforcement de l'accompagnement des personnes âgées.

La parole est à Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci beaucoup, Monsieur GRÉGOIRE, Monsieur le Maire.

Je dois dire que je suis un peu déçue. Je suis un peu déçue parce qu'hier, vous m'avez promis un petit cours spécial sur le budget supplémentaire, je ne l'ai pas eu. Je ne vous cache pas que je suis très déçue. Les 20 millions, je les cherche encore, je ne les trouve pas. Je m'attendais à un petit cours, vous ne me l'avez pas donné hier, je suis déçue.

Ce budget supplémentaire, parlons-en parce qu'il est vraiment révélateur des priorités que vous allez engager pour cette mandature, en tout cas pour l'année qui va se terminer en décembre et on verra pour le budget primitif.

Lorsqu'il s'agit de nos aînés, nous avons un devoir. Plus de 20 % de la population parisienne est âgée. Garantir à chacune et chacun une vieillesse digne, c'est important, dans un logement sûr, entretenu et accompagné.

Ce projet de délibération va donc dans le bon sens, il faut le reconnaître. Construire ou réhabiliter des résidences autonomie est véritablement indispensable, nous le voterons évidemment.

Pour autant, nous ne pouvons pas examiner ce projet de délibération sans regarder la réalité vécue aujourd'hui par certains résidents des établissements déjà gérés par la Ville de Paris.

Le 21 mai dernier "Envoyé spécial" révélait des images absolument insoutenables de la résidence Beloeil Miller, des logements infestés de cafards, des déchets accumulés, des personnes âgées en perte d'autonomie, littéralement livrées à elles-mêmes.

Je remercie d'ailleurs Fabienne ATTALI, locataire et lanceuse d'alerte sur ce sujet sur le plateau. Sur le plateau, l'adjoint chargé des seniors qualifiait lui-même ces images d'insupportables et indignes. Puis, interrogé par Élise LUCET sur une question simple : "imagineriez-vous vos grands-parents vivre dans cette résidence ?", vous répondez : "non, je ne pense pas". Permettez-moi alors de vous poser une autre question : pourquoi les grands-parents des autres devraient-ils, eux, continuer à vivre dans ces conditions ?

Plus de 50 jours après les engagements publics que vous avez pris, Monsieur GRÉGOIRE, Patrice vit toujours dans l'insalubrité. C'est une question de suivi social, d'accompagnement des personnes les plus fragiles, de lutte contre l'habitat indigne et de présence humaine.

Pour le Nouveau Paris populaire, la politique du vieillissement ne peut pas se limiter à construire de nouvelles résidences. Elle doit aussi garantir un entretien exemplaire du patrimoine existant, renforcer les équipes de proximité, accompagner les situations de grande vulnérabilité et assurer un contrôle régulier des conditions de vie dans tous, je dis bien tous les établissements municipaux. Vous l'avez dit tout à l'heure, il y en a une centaine.

Notre ambition est claire : faire de Paris une ville où l'on vieillit dignement, quels que soient son quartier, ses revenus ou son état de santé. Parce que, au rythme où nous allons, avec le périscolaire qui se dégrade, oui, Paris est vieillissante.

En faisant fuir les familles de Paris, cela va continuer, vous allez accélérer le vieillissement parisien, donc construire est indispensable pour l'avenir, mais entretenir, accompagner et protéger celles et ceux qui vivent est tout aussi essentiel.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, je vais abonder dans le sens de ma collègue Sabrina NOURI sur la gestion des résidences seniors. Evidemment, développer des résidences autonomie est une absolue nécessité face au vieillissement de la population parisienne, elle n'a déjà pas assez de place pour se loger. Cela construit une réponse utile pour des personnes âgées qui souhaitent conserver leur indépendance, mais qui veulent bénéficier d'un cadre de vie sécurisé, d'une présence humaine et d'un accompagnement adapté.

Néanmoins, ce projet de délibération ne doit pas nous conduire à ignorer les difficultés que connaissent aujourd'hui les résidences seniors parisiennes. Ces derniers mois, comme l'a dit Sabrina, des témoignages préoccupants ont fait état de logements dégradés, de situations d'isolement, de personnels en nombre insuffisant et d'un accompagnement parfois inadapté à l'évolution de la perte d'autonomie de ces résidents.

"Envoyé spécial", comme cela a été dit, a montré des situations dramatiques, des personnes âgées qui vivent dans des conditions d'insalubrité, infestation de nuisibles et dégradation du bâti, donc cela ne date pas d'hier. Ce sont des situations qui se sont installées et il a fallu vraiment cette émission pour révéler le scandale de l'état de ces résidences.

Bien sûr, créer de nouvelles structures est absolument indispensable, mais garantir des conditions de vie dignes dans celles qui existent déjà est tout aussi indispensable. Cela doit conduire la Ville à s'interroger largement sur l'avenir de ces résidences appartements et sur les moyens qu'elle est prête à mettre pour consacrer l'accompagnement du vieillissement de la population parisienne.

La réponse ne peut pas être uniquement technique ou administrative. Multiplier les diagnostics, les contrôles, les procédures ne remplacera jamais la présence humaine, les travailleurs sociaux, les professionnels de santé, les moyens nécessaires pour accompagner dignement les personnes âgées.

C'est pourquoi nous demandons un plan plus ambitieux de rénovation des résidences seniors parisiennes, un renforcement des effectifs, une présence accrue des professionnels sociaux et de santé, la lutte renforcée contre l'isolement et une meilleure association des résidents aux décisions qui concernent leur cadre de vie. Le dernier point est indispensable.

C'est pour cela que nous, nous revenons sur notre demande d'audit indépendant lancé sur l'état de l'ensemble des 101 résidences gérées par le C.A.S.-V.P. et que ce soit confié à un organisme extérieur à la Ville et à ce C.A.S.-V.P.

Comme nous l'avons porté dans le programme du Nouveau Paris populaire, nous défendons une politique du grand âge fondée sur la dignité, l'autonomie et les services publics. Vieillir dignement, cela ne doit pas dépendre uniquement de ses revenus. Nous voulons renforcer le maintien à domicile lorsqu'il est souhaité, développer les

résidences autonomie publiques, soutenir les services d'aide à domicile, créer davantage de logements adaptés au vieillissement, et garantir un accès effectif aux soins, à la culture, au sport et à la vie sociale.

Nous refusons que le vieillissement soit traité sous le seul angle de la dépendance. Les personnes âgées sont des citoyens et des citoyennes à part entière. Elles ont droit à un logement de qualité, à des espaces collectifs vivants, à des activités, à la participation citoyenne et une véritable qualité de vie.

Nous voulons également rappeler que la crise du grand âge est aggravée par le désengagement de l'Etat. Les collectivités territoriales sont de plus en plus sollicitées pour répondre à des besoins qui nécessitent pourtant une politique nationale ambitieuse.

Il ne s'agit pas seulement de construire de nouvelles résidences, il s'agit que toutes les personnes âgées puissent vieillir dignement, quel que soit leur niveau de revenu, dans des logements de qualité, avec des services publics renforcés et un accompagnement humain à la hauteur de leurs besoins. La société du bien vieillir fondée sur la solidarité plutôt que sur la logique comptable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci.

Vous avez compris que si nous étions nombreux de notre groupe à prendre la parole, c'est parce que nous allons faire de ce sujet un sujet fort de la mandature. Je vous avoue que je ne le connaissais pas bien. Je suivais cela un peu de loin et c'est le reportage d'"Envoyé spécial" qui a été comme un choc.

Je me suis dit, dans les résidences parisiennes ? Je savais que dans le privé, il pouvait y avoir des problèmes, etc., mais je n'imaginais pas une seconde que dans les résidences sous la responsabilité de la Ville de Paris, payées par nos impôts, il pouvait y avoir de telles situations.

Honnêtement, je vous le dis avec humilité, désolé de ne pas tout connaître aux politiques de la Ville, mais cela m'est tombé dessus comme une armoire. Evidemment, on se projette tous, on pense à nos parents, aux grands-parents avant cela, etc.

Je me suis donc un peu intéressé au dossier. Effectivement, j'ai vu qu'il y avait trois types de résidences. Les résidences appartements, 101 gérées par la Ville de Paris ; les résidences autonomie, 22, je crois ; et les E.H.P.A.D., une quinzaine.

On imagine bien que c'est un processus. Le reportage portait sur les résidences appartements. En fait, on se rend compte qu'énormément de personnes qui vivent dans les résidences appartements n'y ont pas leur place. Elles ont leur place dans les résidences autonomie.

On s'est rendu compte aussi, et cela m'a un peu étonné, que les journalistes ont fait le test sur 6 résidences sur 101, et sur 6 au moins 2 étaient dans un état déplorable. Alors, un petit produit en croix, je me dis, combien cela en fait sur 101 ? On ne peut pas faire de produit en croix, mais comment on n'a pas l'information, on a demandé un audit et un état des lieux, mais personne ne nous les a fournis.

Aujourd'hui, conseiller de Paris, je suis incapable de vous dire combien de résidences appartements sont dans un état correct ou sont dans un mauvais état. Impossible ! Et Tom, tu ne sais pas non plus. Tu peux faire la tête que tu veux, tu ne le sais pas.

Nous demandons donc cette information. Monsieur le maire de Paris, au nom du droit d'information des élus, on va vous envoyer un courrier, on veut un dossier sur l'état des résidences, résidence par résidence. Celles qui ne sont pas en état, on veut savoir si des travaux sont prévus. Si oui, de quelle ampleur et de quel montant ? Et là je vous parle des résidences appartements, mais on va faire la même chose pour les résidences autonomie et pour les E.H.P.A.D.

Quelque chose me dit, Monsieur le Maire, qu'il va y avoir des investissements à mettre. Ce qui m'embête un peu, c'est que l'on vous a entendu pendant la campagne et encore lors du budget supplémentaire, vous ne voulez pas augmenter l'emprunt. Vous ne voulez pas augmenter les impôts, vous ne voulez pas augmenter les investissements. Vous avez bien dit, ce sera à investissement égal.

Par rapport à la vague démographique qui arrive et de vieillissement, comment ferez-vous pour financer ces investissements ? Vous n'avez pas voulu le faire dans ce budget supplémentaire, j'espère qu'avec l'état des lieux que vous nous fournirez, on pourra tous se mettre d'accord sur une enveloppe pour le budget primitif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Pierre BATY, vous avez la parole.

M. Pierre BATY. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avions déposé un vœu pour faire cet audit lors du dernier Conseil, parce que, comme pour d'autres services publics de la Ville de Paris, il y a beaucoup d'inquiétude chez les usagers, beaucoup d'inquiétude chez les familles. Il y aurait besoin d'un véritable exercice de transparence en annonçant le lancement d'un audit, que chacune des chambres soit visitée, que chacun des seniors soit rencontré et qu'on puisse avoir un peu la situation en la matière. Cela nous semblerait nécessaire encore plus avec cette période de canicule. Ce contact humain serait absolument nécessaire.

Effectivement, nos aînés les plus fragiles souffrent dans les résidences seniors de la ville. Très peu, voire aucune n'est adaptée au réchauffement climatique. Pour nous, plus grave encore, les exercices budgétaires qui s'annoncent, et notamment celui que nous avons eu hier, ne prévoient pas les investissements qui sont indispensables à cette transition.

Ce sont toutes les résidences appartements en réalité qu'il faudrait transformer en résidences autonomie selon nous, et mettre fin à ce statut hybride et en plus pour certaines peut être peu solide juridiquement, qui nous mène aujourd'hui dans une forme d'impasse avec une population qui vieillit.

Egalement, un manque de places dans les autres dispositifs qui nous amène à mettre dans les résidences seniors des personnes qui n'ont pas ou plus le degré d'autonomie suffisant.

Il y a donc urgence à adapter les lieux de vie de nos seniors, qui vivent avec des pertes d'autonomie, avec des pathologies liées à l'âge, alors même que l'accompagnement proposé par la Ville dans ses résidences est insuffisant. Les locataires, pourtant, continuent de payer leur loyer.

Pour rappel, ce ne sont pas des loyers sociaux. Dans les résidences appartements, le prix au mètre carré est parfois supérieur à celui d'un logement dans le parc privé similaire, en tout cas bien supérieur à celui du logement social. En contrepartie, ils ne bénéficient aujourd'hui d'aucun véritable service adapté au grand âge. Pire, ces logements deviennent de véritables pièges à chaleur lors des épisodes caniculaires.

Nous nous sommes rendus sur place, dans une de ces résidences notamment, avec l'adjoint au maire que je remercie pour sa présence. Le constat était néanmoins accablant pour nous : de grandes baies vitrées dans ces logements orientés plein sud, en plein soleil ; aucun volet, aucune protection solaire efficace, pas de dispositif de rafraîchissement ou de ventilation au sein des logements.

Les résidents sont invités à rejoindre des salles dites rafraîchies, puisque là aussi elles ne sont pas véritablement climatisées. Ce sont uniquement des petits climatiseurs d'ailleurs que vous cibliez, Monsieur le Maire, dans vos dernières interventions sur l'adaptation au réchauffement climatique.

Ces salles sont bien entendu inaccessibles la nuit. Or, les médecins et les accompagnants seniors nous disent que c'est précisément là que les nuits tropicales sont les plus dangereuses pour les seniors, elles empêchent les appartements de se refroidir et pour des personnes âgées fragiles, souffrant de graves pathologies, cette situation constitue un risque sanitaire majeur.

Qui plus est, nous aurons ces prochaines années une explosion du nombre de semaines de canicule et des nuits tropicales, nous le savons tous. Ces rustines ne sont plus satisfaisantes et c'est l'ensemble de ces logements qu'il faut que la Ville adapte. Il est indispensable d'engager ainsi, sans attendre, un vaste programme d'adaptation de ces résidences, l'installation de protections solaires, l'amélioration de l'isolation, la ventilation et le rafraîchissement des logements lorsque cela est possible.

Enfin, le dispositif Reflex a, semble-t-il, montré ses limites. Au-delà des appels ponctuels, il faut mettre en place, au sein de notre ville, un véritable suivi sanitaire des personnes les plus vulnérables, avec des visites régulières et des dispositifs d'alerte renforcés pendant les épisodes de chaleur.

Nos seniors ne peuvent plus être les oubliés de la politique d'adaptation au changement climatique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Ophélie MADINIER.

Mme Ophélie MADINIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je remercie vivement Maxime CROSNIER pour son engagement au service des seniors de la ville, mais aussi d'avoir éclairé l'ensemble des membres de la 4e Commission sur les résidences seniors, leurs enjeux en matière d'accompagnement social des résidents et résidentes, de lutte contre les nuisibles et sur l'action de la Ville en la matière. Nous en avons aussi longuement discuté lors du dernier Conseil de Paris.

Si des difficultés existent, il est fou de laisser penser que la Ville de Paris ne fait rien pour les seniors. Vous avez pu, Monsieur BATY, visiter la résidence Beloeil avec M. CROSNIER et constater par vous-même la complexité de la situation, mais aussi et surtout l'action déterminée de la Ville pour améliorer les conditions de vie des résidents et résidentes. C'est d'ailleurs sur des travaux de restructuration que vous mentionnez que porte ce projet de délibération.

Je me suis moi-même rendue, avec M. le Maire du 11e arrondissement et Maxime CROSNIER, cette semaine dans la résidence appartement Philippe Auguste dans le 11e arrondissement et j'ai pu mesurer l'engagement de la Ville. La résidence a été entièrement rénovée sur le plan thermique et la restructuration de confort de chaque appartement continue.

Les maisons des solidarités suivent la situation individuelle de chaque résident et résidente avec une attention particulière en période de canicule, grâce aux passages réguliers de la gardienne de la résidence et un accès permanent à une salle rafraîchie.

Sur le plan de l'accompagnement social, les résidents peuvent bénéficier d'un accompagnement assuré par la maison des solidarités et par la mission locale en résidence qui accompagne les seniors les plus fragiles.

Par ailleurs, d'importants moyens sont mis en œuvre pour assurer la salubrité des résidences. La Ville de Paris dispose d'équipes dédiées à la lutte contre les nuisibles, qui interviennent dans les résidences gérées par le C.A.S.-V.P. dès qu'une situation est signalée.

Des actions préventives et curatives sont mises en œuvre, en lien avec des prestataires spécialisés, afin de traiter les infestations et d'en assurer le suivi dès lors qu'un signalement est effectué.

Depuis janvier 2025 également, la DSOL a mis en place un comité de suivi des nuisibles pour les résidences. Il est réuni chaque mois et permet d'examiner les situations signalées, de définir des actions à engager en fonction du niveau de gravité et d'assurer le suivi des interventions.

Lorsque les situations concernent des personnes particulièrement fragiles, notamment celles qui présentent des troubles de type syndrome de Diogène, dont on a également eu l'occasion de discuter en 4e Commission, la Ville de Paris priorise un accompagnement social et médico-social adapté. Ce sont des situations qui nécessitent une prise en charge progressive conciliant le respect de la personne avec les impératifs de sécurité des autres résidents et résidentes.

L'ensemble de ces efforts peut encore être renforcé et c'est le cas grâce au vœu de l'Exécutif qui a été porté au dernier Conseil de Paris, qui annonce des moyens supplémentaires pour accompagner les seniors, des évolutions de l'offre d'hébergement, notamment avec la création de nouvelles places en résidence autonomie. Ceci répond en partie à ce que vous appelez de vos vœux, chers collègues du Nouveau Paris populaire.

C'est justement l'objet de ce projet de délibération qui permet le financement d'un projet de restructuration complète de l'E.H.P.A.D. Jardin des plantes en résidence autonomie dans le 5e arrondissement, pour accompagner les seniors autonomes recherchant un lieu de vie collectif et sécurisé.

C'est cette ambition de restructuration globale des résidences pour accueillir et protéger les seniors dans de bonnes conditions et adapter leur lieu de vie au réchauffement climatique que nous défendons et que nous défendrons notamment tout à l'heure à travers le vœu relatif à la rénovation des résidences seniors à Paris, que nous portons dans ce Conseil.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Maxime CROSNIER.

M. Maxime CROSNIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais déjà commencer, avant de vous répondre, par le projet de délibération. Il s'agit en effet d'un projet de délibération de transformation en résidence autonomie, qui permet d'illustrer concrètement l'ambition que nous portons pour nos résidences. Je voudrais juste insister sur deux spécificités de cette résidence.

La première, c'est une résidence particulièrement inclusive, puisqu'une partie des logements de la résidence seront dédiés à des personnes sourdes et malentendantes, donc je tiens aussi à saluer le travail de ma collègue Azaded AKRAMI-CASTANON sur le sujet.

La deuxième, c'est une résidence ouverte sur le quartier puisque les seniors du quartier pourront bénéficier du restaurant Emeraude, du pôle gérontologique et des services d'autonomie à domicile.

Cela étant dit, je vais répondre aux différents points sur lesquels vous avez bien voulu nous interpeller.

La première chose, c'est sur l'état des résidences. Vous semblez dire qu'il y a un manque de transparence sur l'état de ces résidences. Je tiens quand même à vous indiquer que j'ai fait une présentation en 4e Commission à la suite de la demande de M. BATY, j'ai fait une présentation au C.A. du C.A.S.-V.P., je me suis rendu à la résidence Beloeil qui est citée dans le document d'"Envoyé spécial", avec Pierre BATY et Maud GATEL. Je pense donc qu'en matière de transparence, la Ville fait sa part.

Je voulais aussi réagir fortement aux propos de Mme NOURI, qui cite des situations individuelles. Je ne pense pas que ce soit exactement le lieu pour parler de situations individuelles et pointer des difficultés sociales

particulières. Sachez néanmoins que l'ensemble des personnes qui sollicitent une réorientation se les voient proposer. Dès lors, il faut toutefois avoir leur accord, ce qui n'est pas chose aisée dans certaines situations, mais quiconque a un proche à domicile le sait.

Je voulais également réinsister sur le travail mené par la Ville de Paris contre les nuisibles. Madame MADINIER, vous aviez en effet indiqué qu'un comité se réunissait mensuellement et que des moyens dédiés ont été mis en place, notamment pour lutter contre le phénomène dit de Diogène. Cette action doit être poursuivie, les enjeux, notamment démographiques, nous y invitant.

Je voulais enfin parler d'une politique plus globale à destination des aînés. Madame de LA ROCHEFOUCAULD, vous avez bien voulu parler de la situation des aides à domicile et je voulais appuyer vos propos. Je voulais d'ailleurs vous inviter à lire le très bel article de "l'Humanité", ce jour, qui parle justement des aides à domicile de la Ville de Paris et pointe leur rôle durant la canicule.

Ce vœu est en effet l'occasion de saluer le rôle central des aides à domicile en période de canicule. Leur intervention quotidienne peut se révéler cruciale pour veiller à la fois à la bonne hydratation et plus largement au lien social face à la chaleur qui isole. Nous devons veiller aux conditions de travail de ces femmes en modulant les horaires de travail et en adaptant les équipements.

Enfin, Monsieur BATY, vous m'avez sollicité sur le dispositif Reflex. En effet, je peux vous indiquer, comme d'ailleurs ce sera présent dans le vœu de l'Exécutif face aux situations de canicule, que nous réfléchissons à augmenter ce dispositif à la fois dans le nombre de personnes accompagnées et dans les suites qui peuvent être données.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif donne un avis défavorable au vœu du Nouveau Paris populaire et vous invite évidemment, en revanche, à voter pour le projet de délibération. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Juste un petit mot, d'abord, je remercie Maxime CROSNIER sur la situation de la résidence à Neuilly, nous y sommes allés ensemble le lendemain de la diffusion, j'ai visité tous les appartements, en l'occurrence ceux qui étaient diffusés dans le reportage. Comme l'a dit Maxime CROSNIER, je ne crois pas qu'il soit ici le plus pertinent de pointer telle ou telle situation individuelle, mais en l'occurrence ceux qui ont été appelés à témoigner ne sont généralement pas victimes, mais responsables de la situation.

J'ai visité les appartements, ce sont des gens qui sont dans une immense détresse personnelle, qui d'ailleurs recoupent le sujet, on l'avait évoqué au Conseil de Paris il y a un an et demi, le sujet de la situation des patients, ou en tout cas des résidents en situation dit Diogène, même si c'est un terme impropre, et qui font l'objet d'un accompagnement individuel.

Le maire de Neuilly-sur-Seine était avec nous, il est en lien avec l'A.R.S. pour prendre en charge la situation individuelle de quelques cas particuliers, qui évidemment provoquent une situation profondément préjudiciable à leur situation personnelle d'abord, mais également au fonctionnement de l'ensemble de la résidence.

Je pense donc qu'il faut que nous évitions les cas d'instrumentalisation individuelle de gens qui sont, à titre personnel, en grande souffrance, et je le dis avec un peu de gravité.

Nous avons plusieurs éléments. D'abord, le vœu n°42 du groupe Nouveau Paris populaire est-il maintenu ?

Mais l'accompagnement médico-social est là à très haute intensité, appelez votre collègue maire de Neuilly-sur-Seine, c'est lui qui a les compétences en matière d'intervention dite "obligatoire et forcée" pour nettoyer.

Franchement, ce n'est pas sérieux la façon dont ces cas sont instrumentalisés. Vous êtes allé les voir ou pas ? Vous avez vu dans quelle situation personnelle ils sont, la souffrance dans laquelle ils sont, le refus d'être pris en charge ? Vous l'avez vu ? Franchement, ce n'est pas très honnête, ce n'est pas honnête et j'y retournerai, parce que nous suivons… Si vous voulez ! Allez !

Le vœu 42 est-il maintenu ?

J'ai une explication de vote de Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire. Je crois que ce sujet…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez-y, Madame TYSSANDIER, ne cédez pas aux provocations de Mme CHIKIROU.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je ne peux pas intervenir dans ce brouhaha.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez-y, Madame TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - S'il vous plaît, un peu de... On peut faire la police ? Ce n'est pas à moi de faire la police de séance, mais est-ce qu'on peut parler ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous assure que je m'y applique, mais c'est un exercice compliqué, toujours pour la même personne. Madame TYSSANDIER, allez-y.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Ce sujet est un sujet absolument… Madame CHIKIROU, s'il vous plaît, je vous ai écoutée parler. Cela suffit !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je fais une suspension de séance.

On fait une suspension de séance, que Mme CHIKIROU retrouve son calme.

(La séance, suspendue à douze heures huit minutes, est reprise à douze heures dix minutes).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame TYSSANDIER, c'est à vous !

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un rappel au règlement du président COUMET et du président DURAND.

Madame TYSSANDIER, pardon, rappel au règlement des deux présidents d'abord.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Nous sommes dans une instance délibérative, nous ne pouvons pas tout accepter et en dehors du comportement de la co-présidente du groupe, des propos sont inacceptables. J'espère qu'ils ont été consignés dans notre nouveau règlement intérieur. Nous avons d'ailleurs prévu qu'il puisse y avoir des sanctions ou des choses engagées contre les insultes, et j'aimerais que l'on s'y pose deux minutes pour qu'enfin, on retrouve un peu de sérénité dans notre hémicycle.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président DURAND ?

M. Guillaume DURAND. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

En complément de ce que vient de dire M. COUMET et au-delà des propos qui sont passibles de sanctions dans le cadre de notre nouveau règlement intérieur, j'aimerais intimer à tout le monde ce que j'ai redit hier : les propos qui ne sont pas tenus dans le micro ne sont pas des propos sur lesquels nous avons à répondre. La mauvaise foi ou les mensonges de l'opposition sur ce sujet, quand ils n'ont pas la parole, j'invite tout le monde à ne pas y répondre et à ne pas les considérer.

Je vous remercie.

2026 DSOL 98 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'attribution d'une subvention d'investissement entre la Ville de Paris et la Société Anonyme d'HLM "l'Habitation Confortable" (Groupe Paris Habitat).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transparence dans la gestion des résidences seniors parisiennes et au renforcement de l'accompagnement des personnes âgées à Paris. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame TYSSANDIER, à vous !

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que ce sujet mérite moins que du brouhaha en séance pour en parler, donc c'était important d'essayer de rétablir l'ordre.

Le sujet des personnes âgées est un sujet extrêmement grave et nous ne découvrons pas aujourd'hui la grande misère dans laquelle un certain nombre de nos aînés vivent, notamment en zone urbaine et notamment à Paris.

Les derniers scandales qui ont été révélés montrent l'ampleur, toute la difficulté sociale dans laquelle un certain nombre de nos aînés se trouvent. Moi je crois, et cela a été abordé, que les questions d'adaptation des logements au changement climatique sont une réelle nécessité. La climatisation ne doit pas être un dogme. Il faut vraiment y penser pour nos aînés.

Je pense aussi que l'adaptation aux questions de handicap est un énorme sujet qui n'a que très peu été traité sous la précédente mandature et j'espère que vous en tiendrez compte, Monsieur le Maire.

La situation de misère sociale, de non-accompagnement social dans laquelle sont certains de nos aînés, et j'ai eu l'occasion de le redire lors du Conseil d'administration, Monsieur l'adjoint de la C.A.S.-V.P., fait qu'il y a urgence.

Je sais que vous allez nous dire, la psychiatrie ne va pas, l'Etat ne fait pas son travail sur la psychiatrie, etc., mais la Ville de Paris, vous avez les moyens. On a voté hier un budget indigent sur ces questions-là. Vous avez les moyens de consacrer des moyens financiers, mais aussi de l'accompagnement social pour que nos aînés ne soient plus tout seuls dans un certain nombre d'appartements.

Donc nous, nous ne prendrons pas part au vote parce que nous voulons vous laisser une chance, Monsieur l'adjoint au maire, de faire votre travail. Nous serons extrêmement vigilants, avec mon groupe, pour vérifier que les choses soient engagées et soient faites dans le respect de nos aînés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

C'est donc un scrutin public sur la proposition de vœu n° 42, avec un avis défavorable.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Merci à tous, le scrutin est clos.

Résultat de scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 109

Abstention : 0

NPPV : 31

Pour : 6

Contre : 72

(Voir détail des votes annexe n° 21).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 98).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif au fonctionnement des clubs seniors du 19e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons maintenant le vœu référencé n° 43 relatif au fonctionnement des clubs seniors du 19e arrondissement.

La parole est au maire du 19e, François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec ce vœu nous souhaitons rappeler combien les clubs seniors constituent un service public de proximité essentiel pour les habitantes et les habitants de nos quartiers. Dans le 19e arrondissement, ce sont ainsi plus de 900 usagers et près de 20.000 participations chaque année aux activités proposées.

A l'heure où l'isolement des personnes âgées progresse fortement, ces clubs sont bien plus que des lieux d'animation, ils sont des lieux de prévention, de convivialité, de maintien de l'autonomie, et bien souvent le premier rempart contre la solitude.

Or, ces derniers mois, les clubs du 19e ont connu des difficultés importantes dues à des absences de personnel, à des vacances de poste et à l'impossibilité de remplacer certains agents.

Ces difficultés ont hélas conduit à des fermetures ponctuelles, à des annulations d'activités et à une dégradation du service rendu aux usagers.

Bien sûr, les services de la Ville se sentent mobilisés. Je tiens à saluer leur engagement. Les recrutements sont en cours et un retour progressif à un fonctionnement normal est aujourd'hui espéré.

Nous avons d'ailleurs pu le constater ces derniers jours, notamment lors de l'épisode caniculaire où les clubs ont joué leur rôle de lieu de fraîcheur et de solidarité avec l'ouverture de salles rafraîchies, la mobilisation des gardiens, des rondes auprès des résidents et lorsque cela était nécessaire, le concours de partenaires associatifs comme la "Croix-Rouge".

Cette situation a aussi confirmé que nous ne pouvons plus dépendre uniquement des aléas de remplacement lorsqu'il s'agit d'un service aussi essentiel. C'est donc l'objet de ce vœu : consolider les recrutements engagés, réfléchir à de nouvelles capacités de renfort, améliorer l'information des usagers et garantir durablement la continuité du service.

Parce que derrière ces clubs, vous l'avez compris, il y a des femmes et des hommes qui trouvent chaque jour un lien social, une activité et parfois simplement une présence, c'est donc l'objet de ce vœu que je nous invite à voter.

(M. Dan LERT, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Maxime CROSNIER.

M. Maxime CROSNIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 19e arrondissement, merci pour ce vœu. Les clubs seniors de la Ville de Paris proposent en effet aux Parisiens et aux Parisiennes de 55 ans et plus, qu'ils soient préretraités, retraités ou en situation de handicap, une offre diversifiée d'activités.

Il est vrai que 2 clubs seniors sur 4 sont fermés actuellement dans le 19e arrondissement. Je regrette cette situation et les fermetures temporaires qui ont affecté ces équipements.

Ces fermetures s'expliquent par plusieurs arrêts maladie et des congés maternité, qui malheureusement ne sont pas remplacés. Je mesure pleinement les conséquences que cette fermeture a pu avoir sur le lien social et le quotidien des seniors concernés du 19e arrondissement, même si les seniors parisiens, quel que soit leur lieu d'habitation, ont accès à l'ensemble des clubs du territoire parisien.

La proximité reste un enjeu important, notamment pour lutter contre l'isolement et je ne peux que regretter la fermeture temporaire de ces deux clubs. Je tiens toutefois à vous assurer, comme vous l'avez indiqué, que cette situation sera résolue dès la rentrée de septembre 2026, permettant ainsi une reprise pleine et entière des activités des clubs.

Ce vœu me donne l'occasion de rappeler la richesse et la qualité des 65 clubs seniors de la Capitale présents dans l'ensemble des arrondissements, qui constituent des lieux essentiels de convivialité et de rencontre.

J'ai eu l'occasion de visiter plusieurs clubs seniors depuis le début de mon mandat et de réaliser leur rôle particulièrement utile lors des épisodes de fortes chaleurs, vous l'avez mentionné, en offrant aux personnes âgées qui le souhaitent des espaces rafraîchis et accueillants.

Nous avons d'ailleurs pu, le week-end dernier, le 14 juillet, ouvrir un club supplémentaire par arrondissement comme salle rafraîchie, grâce à la mobilisation des volontaires de la "Croix-Rouge", que je remercie.

Je ne peux que souligner l'engagement de la Ville à garantir, dès la rentrée de septembre 2026, le plein fonctionnement des quatre clubs seniors du 19e arrondissement. Soyez assurés de notre implication sur le sujet.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable à ce vœu et vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 43 déposée par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 149).

Je vous remercie.

2026 DSOL 56 - Subventions (548.176 euros) et subventions (277.860 euros) soit (826.036 euros) pour 11 associations et une fondation mettant en place des actions de solidarité.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et de qualité.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 56 et le vœu référencé n° 44 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et de qualité.

La parole est à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chaque jour, les associations permettent à des milliers de Parisiens et de Parisiennes de se nourrir dignement. Derrière ces subventions, il y a des bénévoles, des salariés, des distributions alimentaires, mais surtout des femmes, des familles, des étudiants, des retraités, des travailleurs pauvres et des personnes sans domicile qui, sans ces associations, ne mangeraient tout simplement pas.

Mais lorsque l'aide alimentaire devient une composante permanente de notre modèle social, ce n'est pas une bonne chose, ce n'est pas une réussite. C'est plutôt le symptôme d'un échec collectif.

A Paris, les besoins ne diminuent pas, ils augmentent. Les associations le disent, toutes les files d'attente s'allongent, les profils des bénéficiaires évoluent, de plus en plus de personnes qui travaillent ont désormais recours à l'aide alimentaire et doivent choisir entre se nourrir, se soigner ou se chauffer.

Le droit à l'alimentation est un droit fondamental. Dans la 7e puissance économique mondiale, personne ne devrait être contraint de dépendre d'un colis alimentaire pour vivre. C'est pour cela que nous présentons ce vœu aujourd'hui.

Nous ne demandons pas simplement de soutenir les associations, nous demandons que la lutte contre la précarité alimentaire devienne une véritable politique de la Ville de Paris.

Comme nous l'avons porté dans notre programme du Nouveau Paris Populaire, nous voulons faire de Paris une ville où l'accès à une alimentation saine, durable et de qualité est garanti pour tous et toutes.

Cela suppose de renforcer durablement les moyens des associations, mais aussi de développer une véritable politique publique, davantage d'épiceries solidaires, de restaurants solidaires et populaires, un meilleur accès aux produits frais, biologiques et locaux, des circuits courts, une lutte renforcée contre le gaspillage alimentaire et un soutien accru aux structures de l'économie sociale et solidaire.

Bien sûr, la cantine gratuite, en tout cas pour les trois premières tranches immédiatement, une cantine gratuite et "bio" bien entendu.

Il faut généraliser les expérimentations aussi de la sécurité sociale de l'alimentation à l'ensemble de Paris et bien sûr, comme je l'ai dit, la cantine. Aujourd'hui, une alimentation saine et de qualité est un luxe. Cela ne devrait pas être un luxe.

Nous défendons également une politique qui s'attaque aux causes de la précarité plutôt qu'à ses seules conséquences. La meilleure politique d'aide alimentaire reste une politique qui garantit des revenus décents, un logement abordable, un emploi stable et des services publics forts. Nous refusons que l'aide alimentaire devienne une normalité.

Une ville solidaire ne se mesure pas au nombre de colis qu'elle distribue. Elle se mesure à sa capacité de faire en sorte que chacun puisse vivre dignement de son travail, de ses revenus, de ses droits, sans avoir à dépendre de l'aide pour se nourrir.

Enfin, nous portons une ambition qui dépasse ce projet de délibération. Notre objectif est de faire reculer durablement la précarité alimentaire. C'est ce projet que nous défendons au Nouveau Paris Populaire et avec la France insoumise : garantir le droit effectif à une alimentation saine de qualité, renforcer les services publics, revaloriser les revenus, bloquer les prix des produits de première nécessité et faire de la lutte contre la pauvreté une priorité qui soit nationale.

Jean-Luc MÉLENCHON porte ce programme qui vise notamment à renforcer les protections sociales, à lutter contre la pauvreté et à garantir les droits fondamentaux. Il ne s'agit pas de gérer la pauvreté, il s'agit de la faire reculer.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues…

Merci pour votre intervention, Madame de LA ROCHEFOUCAULD...

M. Dan LERT, adjoint, président. - S'il vous plaît, on écoute l'oratrice.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Pour ma part, je suis toujours un peu sceptique de croire qu'on peut mettre en place ou proposer une politique publique globale à travers un simple vœu et à travers votre vœu, vous laissez croire qu'on ne fait pas grand-chose alors qu'en fait, on fait déjà beaucoup.

Effectivement, la lutte contre la précarité alimentaire constitue depuis plusieurs années une priorité, et je dis bien une priorité de la Ville de Paris. Plus que de simples constats, ce sont chaque jour nos équipes de la Ville de Paris, les associations, mais aussi les Parisiennes et les Parisiens eux-mêmes qui nous alertent sur l'augmentation continue des besoins, sur l'évolution des publics concernés.

Je pense aux familles, notamment monoparentales, aux personnes âgées, aux personnes sans solution d'hébergement, aux jeunes travailleurs, ou encore aux étudiantes et aux étudiants vivant en quartier populaire ou ailleurs dans notre Capitale.

En 2025, près de 12,2 millions d'équivalents repas ont été distribués à Paris, soit plus de 33.200 repas chaque jour, contre 11,8 millions en 2024. Cette progression traduit l'ampleur des besoins, mais aussi la mobilisation de la Ville et l'engagement quotidien de notre tissu associatif, dont la vitalité demeure menacée.

En cette période d'été, plus dure que jamais pour les personnes précaires qui subissent la vague de chaleur encore plus violemment, les distributions alimentaires ont été étendues.

Oui, on fait notre travail. Les associations ne cessent d'alerter sur la fragilité de leur modèle économique, dans un contexte de baisse continue des financements de l'Etat. A Paris, nous mettons un point d'honneur à continuer de soutenir celles et ceux qui distribuent chaque jour des repas, accompagnent les personnes et innovent pour répondre aux nouvelles situations d'urgence.

Vous l'aurez compris, c'est un choix politique que nous assumons pleinement. Depuis 2023, nous animons une coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire, et avec eux nous construisons des indicateurs, nous suivons l'évolution des besoins et nous faisons évoluer nos réponses.

Des groupes de travail ont été consacrés à l'alimentation des jeunes enfants et à l'accès des personnes les plus précaires à une l'alimentation saine et durable. Ce travail se poursuit en 2026 autour du bénévolat et des parcours alimentaires, afin de mieux accompagner les bénéficiaires.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD, vous avez déposé un vœu qui a été rejeté au Conseil du mois de juin. Vous proposez à nouveau la gratuité des cantines scolaires pour l'ensemble des enfants. On vous y avait répondu, je vous y avais répondu.

Je continue de penser que dans un contexte budgétaire contraint, et on l'a tous dit, ce n'est pas une bonne idée. Beaucoup de familles à Paris ont les moyens de contribuer aux repas de leurs enfants. Ici, nous sommes aussi toutes et tous nombreux à y contribuer. Je dis contribuer, car même les familles les plus riches à Paris bénéficient d'une prise en charge de près de la moitié du repas de leurs enfants par la Ville. On paye 7 euros pour un coût global de 14 euros le repas à Paris.

En revanche, les plus précaires bénéficieront, dès la rentrée prochaine, de la gratuité de la cantine dans les écoles publiques. Cela concerne 17.000 enfants, ce qui représente 2,5 millions de repas intégralement pris en charge chaque année par la Ville, et démontrez-moi où cela se passe de la même manière dans une autre collectivité en France. Ce, avec du "bio" et du durable comme le dit ma chère collègue Audrey PULVAR.

Notre ambition ne s'arrête pas à l'accès aux repas grâce à un prix différencié. Elle porte aussi sur la qualité des repas que mangent nos enfants, avec une très grande exigence en matière de "bio", de produits locaux et labellisés.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 44 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 56).

2026 DSOL 60 - Subventions (1.074.814 euros) et subvention d'investissement (50.000 euros) à 8 associations et une fondation pour des projets à destination de femmes isolées et de familles en situation de précarité.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 60 et l'amendement technique n° 184 qui s'y rattache.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup.

Chers collègues, il est important de parler ensemble de ce projet de délibération puisqu'il porte sur la précarité vécue par les femmes. Une précarité qui n'est ni un hasard ni une fatalité. Elle est le résultat d'inégalités sociales et de genre qui accompagnent les femmes tout au long de leur vie et les exposent davantage à la fragilité.

Comme le disait Simone de Beauvoir, on ne naît pas femme, on le devient. Cette phrase nous rappelle surtout que les parcours des femmes restent marqués par les assignations sociales, les inégalités, les obstacles spécifiques.

Lorsque ces inégalités rencontrent la pauvreté, leurs conséquences sont d'autant plus brutales, parce que oui, la précarité se vit d'abord au féminin. En France, les femmes gagnent en moyenne un quart de moins que les hommes. Dans le privé, leur revenu salarial reste inférieur de 21,8 % à travail identique.

Derrière ces chiffres, il y a toujours plus de carrières interrompues, des temps partiels subis, une concentration du travail des femmes dans des métiers moins rémunérés et où la pénibilité n'est pas reconnue, et un accès toujours inégal aux postes à responsabilités.

Ces inégalités ne s'arrêtent pas à la vie active. A la retraite, les femmes perçoivent des pensions inférieures de 38 % à celles des hommes. C'est le résultat d'inégalités accumulées, des carrières moins rémunérées, davantage interrompues aussi pour la famille, et une prise en charge de responsabilités parentales qui repose très largement sur les femmes.

Ce sont d'ailleurs les femmes qui, à plus de 80 %, sont des aidantes. Chaque fois qu'on parle d'aidants, on devrait systématiquement en parler au féminin et elles sont aidantes même quand elles sont elles-mêmes précaires.

La pauvreté des femmes, ce n'est pas un accident, c'est le produit d'un système d'inégalités. C'est pourquoi il est essentiel de parler de tels projets de délibération.

Si nous ignorons la réalité vécue par les femmes, nous construisons des politiques publiques qui passent à côté des problématiques réelles vécues par les femmes, et donc nous ne pouvons porter de bonnes solutions.

Cette réalité, elle est particulièrement forte pour les familles monoparentales. Elles sont composées à plus de trois quarts là aussi de femmes, de mères seules avec des enfants, dont plus de la moitié sont sous le seuil de pauvreté.

Etre une mère seule, c'est assumer les ressources du foyer, les démarches administratives, les enfants, le travail et tous les imprévus du quotidien. C'est ne pas avoir de répit, souvent ne pas avoir droit aux vacances. C'est l'accumulation de responsabilités qui exposent aussi davantage à la pauvreté, aux difficultés de logement, aux obstacles à l'emploi et à l'épuisement.

De nombreux engagements ont été pris pendant la campagne municipale à ce sujet. Il s'agit maintenant de les mettre en œuvre de manière urgente.

Je sais que Mme de LA ROCHEFOUCAULD est inscrite avant moi, donc je vais la précéder. Avec Fabien ROUSSEL, nous avons un programme chiffré et étayé sur ces inégalités, mais ce n'est pas le sujet. Nous allons parler de ce que nous devons faire maintenant en tant qu'élus locaux et de notre responsabilité comme élus locaux face à cette réalité.

La Ville de Paris doit affirmer son choix de politiques publiques féministes contre la pauvreté, répondre à l'urgence, s'attaquer aussi aux causes structurelles des inégalités. Je veux saluer l'association "Aurore" qui accompagne les femmes victimes de violences conjugales et familiales, qui a rejoint l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, le centre Suzanne Kepès, la résidence Alix et Albert Jacquard où les femmes sont mises à l'abri, protégées et accompagnées vers la reconstruction et l'autonomie.

Je veux également souligner le travail de l'association "Règles élémentaires", la précarité menstruelle prive encore beaucoup trop de femmes de leur dignité. Garantir l'accès aux protections périodiques, sensibiliser, former les acteurs et actrices de terrain, c'est aussi mener un combat féministe.

Enfin, je veux mettre la lumière particulièrement sur l'association "Le Filon", basée dans le 17e. Depuis sa création, cette association accueille des femmes en situation de précarité, victimes de violences, dans un espace pensé pour elles. C'est un lieu où elles peuvent être accueillies sans jugement, souffler, être écoutées, accéder à leurs droits, prendre soin d'elles et retrouver progressivement confiance.

"Le Filon" agit aussi sur les représentations en sensibilisant le grand public à la réalité des femmes en situation de pauvreté, en situation de rue, car lutter contre la précarité des femmes, c'est aussi lutter contre leur invisibilisation.

Mais "Le Filon" connaît aussi des difficultés et je ne peux qu'inviter l'Exécutif à soutenir d'autant plus l'association "Le Filon", à les rencontrer, à leur permettre de continuer et même d'étendre leurs actions d'une manière plus importante. Ce, car cette association est à la fois une association qui lutte contre la précarité et une association féministe.

Voilà donc un projet de délibération important, qui mériterait même d'être renforcé, je le crois.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame BIDARD, pour votre petite intervention. Non, je n'allais pas parler de Jean-Luc MÉLENCHON cette fois-ci ! Je n'en ai plus besoin, vous savez très bien que tout cela est dans notre programme et que quand Jean-Luc MÉLENCHON sera élu, nous mettrons tout cela en place. C'est vous qui m'avez tendu le bâton pour vous faire battre, si j'ose dire, à comparer M. ROUSSEL avec M. MÉLENCHON, 2 %, 22 %, je le rappelle en passant.

Maintenant, on va parler du DSOL 60 contre le sans-abrisme des femmes et des familles, qui pour nous est lié aussi au DSOL sur lequel nous avions travaillé avec M. AHOUDIAN et notre vœu qui a d'ailleurs été voté en ce sens. Je continuerai donc sur le même sujet.

Chaque jour, les associations accueillent, protègent, mettent à l'abri et accompagnent des femmes victimes de violences, des mères seules avec leurs enfants, des femmes exilées, des familles sans domicile et des jeunes en situation de grande vulnérabilité.

Bien sûr, elles assurent ce que l'Etat ne garantit pas et ce qu'il garantira, j'espère, en 2027. A Paris, des femmes continuent à dormir à la rue, des enfants grandissent dans des hôtels sociaux pendant des mois, parfois des années. Des familles restent sans solution après avoir appelé le 115. Des jeunes filles isolées, parfois en recours de minorité, passent des nuits dehors faute d'une mise à l'abri immédiate.

Pour une femme, vivre à la rue, cela signifie être exposée en permanence aux violences sexistes et sexuelles, aux agressions, à l'exploitation, à la traite ou à la prostitution de survie. C'est une violence supplémentaire qui exige une réponse publique spécifique. C'est pourquoi il ne suffit pas de demander davantage de places d'hébergement.

Comme nous l'avons défendu dans le programme du Nouveau Paris populaire, nous voulons que Paris renforce un véritable parcours de protection pour les femmes sans domicile, davantage de places d'hébergement dédiées aux femmes et aux familles, des structures adaptées aux victimes de violences, un accompagnement médico-social et psychologique renforcé, un accès effectif au droit, à la santé, à l'emploi et bien sûr au logement.

Nous demandons également que les mineurs et les jeunes en recours de minorités ne soient plus jamais laissés à la rue. "Utopia 56" vient de m'envoyer un message, nous avons encore des mineurs isolés, là aujourd'hui, qui sont à leurs côtés et sont toujours sans domicile.

Nous avons déjà porté cette exigence lors de la canicule, mais elle vaut pour toute l'année. Aucun enfant, aucun adolescent ne devrait dormir dehors dans une capitale comme Paris.

Nous voulons aussi renforcer les équipes mobiles afin que les femmes isolées, souvent invisibles parce qu'elles cherchent à se protéger, puissent être repérées, accompagnées et orientées avant que leur situation ne s'aggrave.

Nous demandons également que la Ville poursuive le développement des solutions de logement pérennes, de pensions de famille, de résidences sociales et de dispositifs permettant une véritable sortie du sans-abrisme. On ne résout pas cette crise en multipliant les nuitées d'hôtel ou les dispositifs temporaires. Il faut une approche globale de la lutte contre la précarité.

Le logement, la santé, la protection de l'enfance, l'accès au droit, la santé mentale, la lutte contre les violences faites aux femmes et l'accès à une alimentation digne doivent être pensés ensemble.

Les politiques publiques ne peuvent pas continuer à fonctionner en silo. L'Etat continue de manquer à ses obligations. Le droit à l'hébergement est un droit inconditionnel. Lorsqu'il n'est pas respecté, ce sont des femmes, des enfants et des familles qui en payent le prix et le prix fort.

Nous demandons donc que Paris poursuive le rapport de force avec l'Etat. Il faut assigner l'Etat afin qu'il ouvre des places d'hébergement nécessaires, finance durablement les associations et respecte enfin ses obligations légales.

Nous considérons également que la Ville doit étudier tous les leviers, y compris contentieux, lorsque l'Etat laisse des personnes à la rue en violation de ses obligations.

Nous voterons ce projet de délibération parce que les associations sont essentielles. Mais l'idée n'est pas de mieux gérer la misère, c'est qu'aucune femme, aucune famille, aucun enfant, aucune jeune fille ne soit contrainte de dormir à la rue. C'est ce que nous portons avec le Nouveau Paris Populaire et que nous continuerons à défendre jusqu'à ce que le droit au logement et à l'hébergement devienne une réalité pour tous et pour toutes.

Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Jeanne OUVRET.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà évoqué hier soir les engagements de la Ville de Paris pour les personnes sans abri, notamment les femmes et les enfants en situation de grande précarité et je veux remercier encore notre adjointe Fatoumata KONÉ qui s'engage depuis le début de cette mandature.

Ce projet de délibération met en avant le fait notamment qu'à la dernière Nuit de la solidarité, 11 % de personnes à la rue étaient des femmes, et c'est un chiffre bien sous-estimé, comme mes collègues l'ont dit.

Je veux profiter de ce projet de délibération pour rappeler, une nouvelle fois, la honte des choix faits par l'Etat, par la Préfecture de Paris, qui laissent des milliers de personnes sans solution d'hébergement chaque jour, alors même que la mise à l'abri devrait être un droit inconditionnel et garanti par la loi.

Nous constatons, au contraire, une fragilisation constante. Chaque mois, des places sont fermées et des nuitées supprimées pour des objectifs budgétaires, mais alors pour aucune solidarité. Même pendant la canicule, 400 places ouvertes, 400 places alors que 5.000 personnes subissaient la canicule dehors, une température de 50 degrés dans les tentes.

Pour les femmes et les enfants qui sont à la rue, ce sont des critères dénoncés par des associations et par le Samusocial de Paris, qui sont tout simplement complètement délirants.

L'hébergement d'urgence se durcit chaque jour et ce sont des enfants à partir de 3 mois qui ne sont plus prioritaires. Ce sont des femmes enceintes qui ne sont pas prioritaires avant 7 mois. Nous avons collectivement une responsabilité, nous sommes tous d'accord, et hier vous l'avions évoqué. Nous devons être nombreux dans chaque mobilisation aux côtés des associations pour dénoncer l'inaction de l'Etat, refuser toute logique de restriction budgétaire.

Il faut agir à notre échelle pour pallier aussi ces manquements et j'ai confiance en la Ville de Paris pour continuer à le faire. Merci.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Mesdames.

Chers collègues, effectivement, ce projet de délibération DSOL 60 nous rappelle une réalité qui est trop souvent invisible, celle des femmes en situation de rue ou de très grande précarité. Lors de la dernière Nuit de la solidarité, il a été recensé 11 % de femmes à la rue, un chiffre en légère baisse, on peut s'en réjouir, mais qui reste largement sous-estimé.

Pour se protéger des violences, beaucoup de femmes se rendent invisibles, elles dorment cachées, alternent entre hébergements précaires, squats ou nuits chez des tiers. Cette invisibilité est une stratégie de survie, elle ne doit jamais conduire à leur invisibilisation dans nos politiques publiques. Etre une femme à la rue, c'est subir des vulnérabilités spécifiques : violences sexistes et sexuelles, difficultés d'accès aux soins, notamment gynécologiques, précarité menstruelle, traumatisme psychique et atteinte profonde à la dignité et à l'estime de soi.

C'est pourquoi la Ville de Paris soutient des dispositifs spécialisés parfois non mixtes, qui offrent bien plus qu'une mise à l'abri : un accompagnement global vers les droits, les soins et la reconstruction. Il s'agit d'un choix politique fort, celui de répondre à l'urgence sans jamais renoncer à la dignité, à l'égalité et l'émancipation.

Madame BIDARD, vous nous avez cité quelques-unes de ces associations que nous soutenons, notamment "Aurore", dont le centre Suzanne Képès et la résidence sociale Alix Albert Jacquard mettent à l'abri et accompagnent des femmes victimes de violences dans un cadre sécurisé.

Vous avez parlé de l'association "Le Filon", j'ai entendu votre appel au soutien à cette association, on va s'en saisir et les rencontrer.

Vous avez aussi cité l'association "Règles Elémentaires" qu'on soutient et qui a permis notamment de redistribuer 530.000 protections menstruelles jetables et plus de 4.000 protections réutilisables auprès de 290 structures partenaires à Paris en 2025, et c'est conséquent. En tant que femme, on sait que c'est important.

Je pense aussi à "Camping-Care", dont l'approche innovante rappelle une évidence : retrouver l'estime de soi. C'est souvent la première étape vers la réinsertion.

Je veux aussi saluer le travail d'"A.D.S.F.", l'Association pour le développement de la santé des femmes, dont les équipes mobiles vont au-devant des femmes les plus éloignées des soins, et dont nous renforçons les maraudes grâce à l'acquisition de vélos-cargos.

Enfin, je veux saluer l'ensemble des équipes salariées et bénévoles qui portent ces actions au quotidien. Depuis que je suis adjointe aux solidarités, j'ai visité énormément de structures et je constate qu'il y a de plus en plus de dispositifs dédiés aux femmes. Et cela, c'est une avancée parce que c'est indispensable et je m'en réjouis.

Pour répondre aussi à certaines des interventions concernant la situation avec l'Etat, Madame de LA ROCHEFOUCAULD, j'ai presque envie de dire que vous vous trompez de combat. Quand vous nous enjoignez de faire un recours contre l'Etat, je suis d'accord avec vous, mais je ne me trompe pas quand je dis que la situation de grande précarité, les personnes à la rue et les campements ne sont pas uniquement sur le territoire parisien. On peut peut-être mener un combat collectif et enjoindre l'ensemble des maires sur le territoire national à faire mener un recours avec l'Etat, et on peut travailler ensemble en ce sens.

Ne mettez pas uniquement la pression sur Paris, mettez la pression sur toutes les collectivités, sur tous les maires, on peut travailler ensemble. Je vous tends la main, travaillons ensemble et menons ce recours avec l'Etat, parce que cette situation est catastrophique à Paris, mais elle l'est en fait sur le territoire national et c'est important de le rappeler.

Je vous invite de toute façon à voter ce projet de délibération parce qu'il est important, vous l'avez compris, travaillons ensemble si vous le souhaitez. Merci.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 184 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 184 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 60 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de deliberation amendé est adopté. (2026, DSOL 60).

2026 DSOL 72 - F.S.L. de Paris : avenant à convention avec EDF et convention avec le S.I.A.A.P. et avec Octopus Energy. - Aides au maintien de la fourniture d'énergie et d'eau et aux conditions de participation au F.S.L.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 72 et l'amendement n° 225 qui y est rattaché.

La parole est à Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

De quoi s'agit-il ? On va parler de précarité énergétique. C'est très important dans notre ville. La contribution d'E.D.F. au Fonds de solidarité en quelque sorte augmente de 20 %, passant de 1,250 million à 1,5 million. Ceci est la traduction que les besoins augmentent et que la précarité énergétique dans notre ville s'aggrave.

C'est tout ce qu'on a comme indicateur de l'évolution de la précarité énergétique dans notre ville, parce que malheureusement, dans ce projet de délibération, et je vous pose la question, il n'y a pas, en annexe, les éléments qui nous permettraient de voir combien de personnes ont bénéficié, donc ont sollicité, ne serait-ce déjà que sollicité ce fonds.

On ne peut pas savoir combien de coupures d'électricité ont été évitées grâce à ce fonds. On ne connaît pas les délais de traitement des dossiers.

Bref, nous n'avons quasiment aucun indicateur sur l'ampleur de la précarité énergétique dans notre ville, si ce n'est ce petit indicateur d'une augmentation de 20 % de la contribution d'E.D.F., ce n'est pas négligeable.

Face à cette précarité énergétique, j'interpelle l'actuelle majorité : que fait-on ? Depuis 4 mois maintenant, on vous dit, au moins agissons là où nous pouvons agir tout de suite, c'est-à-dire dans les logements publics.

Vous avez la présidence d'à peu près tous les bailleurs sociaux de Paris, pas tous, mais les plus gros, les plus importants, etc. Je vous dis, il est temps d'agir sur les charges locatives. Gelons les charges locatives, examinons

ces charges locatives parce que je suis certaine que les familles gagneront si on fait cet audit et ce gel sur les charges locatives, qui ne cessent d'exploser, vont continuer d'augmenter et sont vraiment une source de malheur pour de très nombreux locataires.

Vous nous dites non, on ne fera pas cela parce qu'on mettra en difficulté les bailleurs. Je crois qu'il faut savoir faire de la solidarité parisienne, de la solidarité locale dans ce genre de situation.

Ensuite, on vous dit autre chose, qui est essentiel à mes yeux, nous connaissons des périodes de grand froid où les gens vont mettre davantage de chauffage électrique ou des radiateurs d'appoint électriques pour compléter leur chauffage qui n'est pas suffisant.

Enormément de personnes âgées qui sont dans des logements publics sont chauffées à 19 degrés, ce n'est pas suffisant pour elles. Souvent, elles mettent un radiateur d'appoint pour monter à 20, 21 degrés, ce qui fait des factures énergétiques qui explosent. Vous êtes d'accord.

Que se passe-t-il en période de grande chaleur ? Partout les gens vont soit s'équiper de climatiseurs portatifs, soit faire tourner les ventilateurs non-stop. Les factures vont exploser, donc on vous propose de mettre en place une négociation avec les fournisseurs qui sont partenaires du F.S.L., pour étudier la création d'un dispositif de ristourne exceptionnelle en période de grand froid ou de grande chaleur sur les factures énergétiques.

Il faut qu'on fasse jouer au maximum la solidarité et le poids de la Ville de Paris pour éviter que les gens soient sans cesse les mêmes punis, punis de nouveau, et qu'ils finissent par considérer que tout ce qui concerne l'écologie, tout ce qui concerne le changement climatique, c'est pour eux. Ils ne seront que les victimes de tout cela.

Ce sont donc des propositions très concrètes. Vous me dites, Tom, qui est ici devant moi... Tom est très important dans tout ce qu'on fait et dans notre politique, parce que Tom est quelqu'un qui est d'accord fondamentalement avec nous, mais il dit tout le temps "non, mais Sophia, c'est trop cher". "Non, mais Sophia, ce n'est pas réaliste". Tom est très important dans la politique que l'on fait. Tom, reviens…

Voilà, il est allé s'asseoir à droite, mais ce n'est pas parce qu'il est de droite.

Ce que je veux dire, c'est que vous n'avez pas le courage, la détermination politique ou la volonté de le faire sur le gel des charges locatives. Admettons, on continuera de se battre avec les locataires, vous verrez, on va vous en parler plus tard, mais au moins sur ce point, allez négocier avec les fournisseurs d'énergie et demander des ristournes pour le grand froid et les périodes de grande chaleur. Merci beaucoup.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Monsieur le Maire, je vais attendre que Mme CHIKIROU soit attentive pour pouvoir lui répondre, sinon cela ne sert pas à grand-chose.

Monsieur Émile MEUNIER, Madame CHIKIROU, c'est par ici, parce que je vais vous répondre, mais si vous ne m'écoutez pas… D'accord, vous pouvez aussi, mais comme vous ne m'écoutiez pas, je vous interpellais simplement.

En fait, vous avez tourné le regard quand je vous ai interpellés, mais vous discutiez entre vous. Si vous n'écoutez pas ma réponse, cela ne sert pas à grand-chose.

Comment ? Ah ! Ce n'est pas de la susceptibilité, si vous n'écoutez pas ma réponse, on peut en discuter après, c'était vraiment cela. Je ne suis pas susceptible, je veux juste être entendue et écoutée quand je parle.

M. Dan LERT, adjoint, président. - La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - J'y vais, Monsieur le Maire, excusez-moi.

Je me réjouis de votre intérêt pour le Fonds social pour le logement et vous avez raison, c'est un outil très important pour la Ville de Paris, qui permet entre autres de soutenir les ménages en difficulté, d'éviter le basculement vers la précarité et l'exclusion.

Il ne permet pas uniquement de soutenir sur les questions d'énergie, il permet aussi de lutter contre l'expulsion du logement.

Il s'adresse aux Parisiennes et aux Parisiens qui rencontrent des difficultés pour accéder ou garder leur logement. Nous en parlons régulièrement et beaucoup d'entre vous ont pris la peine de lire le rapport lors du Conseil de juin dernier. Il y avait beaucoup d'éléments dans ce rapport.

Certes, vous précisez que l'annexe n'était pas détaillée, mais nous avons présenté un rapport au Conseil du mois de juin avec tous les éléments précis concernant le F.S.L., on vous l'enverra si vous le souhaitez.

M. Dan LERT, adjoint, président. - S'il vous plaît, sur la droite de l'hémicycle, on écoute l'oratrice.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Le F.S.L. permet d'aider les ménages en difficulté, en apportant une aide financière pour se maintenir dans le logement ou payer les factures d'énergie, vous avez raison, Madame CHIKIROU, un accompagnement social et/ou l'intermédiaire locatif.

Plus de 12.000 ménages sont concernés à Paris par les aides pour lutter contre la précarité énergétique. Le budget du F.S.L., c'est plus de 30 millions d'euros, dont près de 5 millions de contributions volontaires de la part de partenaires, dont certaines entreprises de l'énergie. Vous en avez cité et nous travaillons au quotidien la relation de la Ville avec ces partenaires, pour les inciter à contribuer toujours davantage.

Madame CHIKIROU, concernant l'amendement que vous avez déposé, vous avez fait preuve de beaucoup de pédagogie pour expliquer cet amendement. Evidemment, on comprend la démarche : négocier des tarifs exceptionnels pendant les périodes de forte chaleur ou de grand froid où les factures énergétiques prennent plus d'ampleur.

Si l'idée peut être intéressante, bien qu'elle ne relève pas de notre compétence, je rappelle que c'est quand même une compétence de l'Etat. Je suis personnellement attachée à l'idée de la tarification sociale de l'énergie plus que des négociations ponctuelles. Tous les ménages n'ont pas besoin du même soutien et toutes les pratiques ne méritent pas la dépense de la collectivité.

En alternative, vous proposez une contribution augmentée. Vous devez donc être satisfaite du projet de délibération, et vous l'avez dit, puisqu'il acte de 20 % la contribution d'E.D.F. au F.S.L.

On a en plus un nouveau partenaire qui s'est lui-même manifesté pour pouvoir contribuer effectivement au F.S.L.

Pardon ? Oui, mais c'est déjà une première avancée. On prend, moi je ne dis pas non, on prend, on avance, c'est un petit partenaire et on va essayer d'en chercher d'autres.

La contribution est quand même plus importante avec les 20 % d'E.D.F. et les 10.000 euros, comme vous le citiez, du nouveau partenaire.

J'ai eu l'occasion justement, il y a deux semaines, de participer au comité de pilotage du F.S.L., qui nous a donné tous les détails des chiffres. Si vous le souhaitez, je peux proposer que cette présentation détaillée soit faite avec les chiffres, je vous regarde chère Ophélie MADINIER, en 4e Commission, parce que c'est important.

On a aussi la CCAPEX, la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, qui démontre que tout le travail effectué à Paris marche, parce que Paris est la seule ville en France où les expulsions locales ont reculé de 6 % en 2025. Ce n'est rien 6 %, mais en comparaison, à l'échelle nationale, dans toutes les collectivités, les expulsions locatives sont à + 27 %. On peut au moins se réjouir de tout le travail qui est fait à Paris. Merci.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 225 du Nouveau Paris Populaire est-il maintenu ? Il y a une demande de scrutin public sur la proposition d'amendement n° 225 du groupe Nouveau Paris populaire.

Le vote est ouvert, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 86

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 7

Contre : 79

(Voir détail des votes annexe n° 22).

La proposition d'amendement n° 225 est repoussée au scrutin public.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 72).

Je vous remercie.

2026 DSOL 99 - Subventions (7.040.425 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris.

2026 DSOL 100 - Subventions (1.447.400 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 3 conventions annuelles avec les 24 associations gestionnaires d'Espaces de Vie Sociale.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 99 : subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs interdirections avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris.

La parole est à Mme Gwenaëlle AUSTIN.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Les centres sociaux sont bien plus que des équipements de proximité. Dans nos quartiers populaires, ils sont souvent la première porte à laquelle on frappe lorsqu'on est isolé, lorsqu'on rencontre une difficulté administrative, lorsqu'on cherche à apprendre le français, à accompagner ses enfants dans leur scolarité ou tout simplement à recréer du lien.

Les résultats sont là, en 2024, plus de 91.000 Parisiennes et Parisiens ont participé à la vie des centres sociaux. Ce sont aussi 26.120 personnes accompagnées dans leurs démarches d'accès au droit ; 2.596 adultes accompagnés dans l'apprentissage du français et plus de 1.700 enfants soutenus dans leur scolarité ; 9.000 personnes accompagnées face à la fracture numérique ; et près de 3.000 jeunes accueillis dans des activités qui leur sont dédiées.

Ces chiffres racontent une réalité, celle des équipes qui chaque jour luttent concrètement contre le non-recours au droit, l'isolement, les inégalités, les fractures sociales... C'est pénible ces bruits derrière, c'est insupportable.

Ils innovent aussi, vélos-écoles pour les femmes, jardins partagés, radio citoyenne, soutien à la santé mentale, actions intergénérationnelles, fêtes de quartier, autant d'initiatives qui redonnent confiance et font vivre nos quartiers.

Dans un contexte où les services publics sont trop souvent fragilisés et où la précarité progresse, soutenir les centres sociaux, c'est faire le choix de la prévention, de la cohésion sociale et de la dignité.

Je veux enfin et surtout adresser un immense merci aux salariées et aux salariés, aux 2.391 bénévoles qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leur humanité, avec un clin d'œil tout particulier aux bénévoles et aux salariés du centre social Rosa Parks dans le 19e arrondissement, et à son directeur Florent LAJOUS. Leur engagement est irremplaçable. Sans eux, nos quartiers seraient plus fragiles, plus isolés et moins solidaires.

C'est donc avec conviction que je vous invite tous à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Comme les sujets des projets de délibération qui se suivent sont liés, j'avais demandé à répondre aux trois projets DSOL 75, 99 et 100 en même temps, s'il est possible de tout "ramasser" ensemble, ainsi je ferai une seule et même réponse.

Merci.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Pardon, Madame la Maire. On va donc donner la parole à Mme Sonia CHAOUCHE sur le projet de délibération DSOL 100, puisque les objets sont identiques.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très brève et très rapide. Evidemment, nous voterons avec notre groupe pour ces projets de délibération, parce que ces espaces de vie sociale sont essentiels. Ils font partie de l'écosystème d'un quartier, ils sont le repère. Ce sont vraiment des repères vitaux pour la plupart des gens qui vont vers ces endroits-là.

Je voudrais juste faire la focale en une minute sur le quai de la Loire dans le 19e, dans un lieu que je connais bien, où je suis aussi parfois allée : le Cafézoïde. Le Cafézoïde, c'est une trentaine de personnes qui sont attablées les midis. Personne ne leur demande de justificatif ni de rendez-vous. Elles sont venues ici pour manger, parce que depuis 20 ans on sert inconditionnellement 80 repas par jour 7 jours sur 7.

C'est exactement cela un espace de vie sociale. C'est un lieu où l'on rentre sans dossier, sans rendez-vous, sans prouver qu'on mérite d'être aidé. Le projet de délibération lui-même le décrit comme un lieu d'observation privilégié des évolutions du quartier et de repérage des vulnérabilités sociales.

S'il n'y avait pas ces lieux, il n'y aurait pas ces 80 couverts quotidiens à Cafézoïde ni les 160 heures d'alphabétisation données par les bénévoles à "R.S.I. La Ressource" dans le 17e, ni cette centaine de femmes qui apprennent à nager et à faire du vélo plus loin dans le 20e.

Multipliez ces histoires par 24 structures et vous obtenez 119.000 Parisiennes et Parisiens qui, en 2024, ont trouvé une porte ouverte quand ils en avaient besoin. Ce ne sont pas des lieux d'animation parmi d'autres, ce sont vraiment des lieux où l'on repère un enfant parfois en décrochage avant l'école, une mère isolée qui est parfois à bout, épuisée, donc ces espaces de vie sociale sont plus que nécessaires. Nous voterons donc évidemment ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux deux interventions sur les deux projets de délibération, je donne donc la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chères collègues, pour vos interventions, il y a évidemment un point de convergence que nous partageons toutes en l'occurrence, les centres sociaux et les espaces de vie sociale que l'on nomme plus simplement E.V.S. sont des piliers indispensables de la cohésion sociale à Paris.

Je sais l'engagement aussi de mes collègues adjoints au maire impliqués et concernés par le cofinancement de l'ensemble de ces projets de délibération qui sont présentés. Je vais les citer, Karim ZIADY, Antoine ALIBERT, Anne-Claire BOUX ou encore Florian SITBON s'inscrivent dans un cofinancement des actions menées, c'est important de le rappeler.

Je sais le soutien des maires d'arrondissement qui ont ces structures sur leur territoire et sont attachés à ces lieux inscrits dans la logique de partenariat. Ces trois projets de délibération, dont deux ont fait l'objet d'inscription, sont dans la continuité de notre politique d'animation de la vie sociale. Nous faisons un choix politique clair, celui d'investir dans les solidarités de proximité.

Nous proposons ainsi d'accorder plus de 8,4 millions d'euros au fonctionnement global des 31 centres sociaux culturels et aux 24 espaces de vie sociale parisiens dans le cadre de leur convention pluriannuelle. Cela inclut des subventions d'investissement pour l'achat d'équipements ou de menus travaux pour 4 structures.

Parmi l'offre de services parisiens, ces lieux associatifs font partie des premières portes auxquelles on frappe dans ces quartiers quand on a une question, un besoin, voire une difficulté. On y accompagne tous les publics, comme les familles notamment monoparentales très représentées. Vous l'avez très bien dit, chères collègues, on y facilite l'accès aux soins, le soutien à la parentalité, l'accès à la culture, etc., mais surtout, on y crée du lien. On y permet aux habitantes et aux habitants de s'engager, d'agir ensemble et de vivre leur quartier.

A l'heure où les fragilités sociales s'accentuent, où l'isolement progresse, nous l'avons encore constaté lors des épisodes de canicule, leur rôle est plus essentiel que jamais. Nous connaissons aussi les difficultés auxquelles ces associations sont confrontées : hausse des coûts des loyers, des charges salariales, nous mesurons les impacts et les risques que cela représente.

Le projet de délibération DSOL 99 et la hausse des subventions aux centres sociaux nous permettent de tenir l'engagement de la Ville, de leur donner les moyens de poursuivre leurs missions. Les structures concernées par les difficultés font évidemment l'objet d'une attention particulière et d'un suivi renforcé des équipes de la Ville en partenariat avec la C.A.F. et la Fédération, et j'y travaille pleinement en rencontrant actuellement les structures.

Je vais profiter de ce projet de délibération pour dire un mot et saluer l'engagement de la Fédération des centres sociaux et du réseau des Espaces vie sociale, partenaires précieux pour les structures elles-mêmes, la C.A.F. et la Ville de Paris.

Avant de conclure, je salue sincèrement le travail des associations, des gestionnaires, de leurs équipes, des milliers de bénévoles mobilisés dans leur vie de quartier.

Un mot aussi pour dire qu'étonnamment ou c'est peut-être un hasard, deux des structures citées, le centre social Rosa Parks et le Cafézoïde, sont issues du 19e arrondissement. C'est mon arrondissement de rattachement, je connais pleinement le Cafézoïde et je précise que c'est un café des enfants, donc très très très précieux pour les quartiers, pour les enfants des quartiers et pour la mixité.

Je ne vous raconte pas ma vie, mais mon fils le fréquente très régulièrement, c'est très important d'avoir une structure comme celle-ci, on gagnerait à avoir davantage de cafés des enfants dans Paris.

Je vois que M. le Maire me fait des grimaces, donc je m'arrête là et vous invite à voter ces projets de délibération. Merci beaucoup.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 99).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 100).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Dan LERT, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que sept questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Maire de Paris est relative à "la canicule".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris est relative à "la canicule".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris est relative "au logement".

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "aux conséquences de la canicule".

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche à M. le Maire de Paris est relative à un "Paris qui ne laisse personne au bord des vacances".

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative "aux incendies en Ile-de-France".

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris est relative à "la gestion des canicules".

Nous allons en terminer là pour cette séance. Je vous remercie et nous reprenons à 14 heures 30 pour les questions d'actualité.

Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je vous invite à prendre place.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons commencer la séance consacrée aux questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste de Paris à M. le Maire de Paris relative à la canicule.

II - Question d'actualité posée par le groupe Paris apaisé à M. le Maire de Paris relative à la canicule.

VII - Question d'actualité posée par le groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative à la gestion des canicules.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons tout d'abord par trois questions d'actualité regroupées. Il s'agit de celles du groupe Communiste de Paris, du groupe Paris apaisé et du groupe "Paris Liberté !", puisqu'elles concernent toutes les trois une question relative à la canicule.

Je donne la parole au groupe Communiste de Paris.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous connaissons effectivement un troisième épisode de canicule en l'espace de deux mois. Une canicule douloureuse, une canicule à certains égards meurtrière. Nous avons vu, en effet, même si les chiffres restent à confirmer, une augmentation de la mortalité, notamment de personnes seules dans leur appartement.

Cette canicule nous rappelle deux évidences. La première, c'est que ces épisodes risquent de se multiplier et de se développer dans les années qui viennent. La deuxième, c'est que cette canicule met en relief de profondes inégalités : des inégalités en matière d'emploi, en matière de travail, car tout le monde n'est pas exposé à la canicule de la même manière, selon le travail qui l'occupe ; une deuxième forme d'inégalité en matière de logement, car nous ne vivons pas la canicule de la même façon, selon que nous habitons un vaste appartement climatisé dans l'Ouest parisien ou une chambre de bonne sous les combles. La canicule est donc, à bien des égards, une violence de classe.

Tout cela, cette réalité, cette certitude que ce type d'épisode va se multiplier, appelle une transformation profonde de la ville, une transformation profonde de notre espace public.

Il faut le dire aussi, nous avons beaucoup fait au cours des dernières années. Où en serions-nous, d'ailleurs, si nous n'avions pas rénové chaque année 5.000 logements sociaux ? Où en serions-nous si nous n'avions pas rendu la Seine et les canaux baignables ? Où en serions-nous si nous n'avions pas mis en place les "rues aux écoles" et les cours "oasis" dans nos établissements scolaires ? Où en serions-nous si nous n'avions pas profondément végétalisé la ville, y compris en faisant face à des résistances importantes ?

Il n'en reste pas moins qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment pour l'accès à la fraîcheur, pour faire en sorte que cet accès ne soit pas un privilège, mais un droit garanti pour l'ensemble des Parisiens, et particulièrement pour les plus vulnérables.

Tout cela rend nécessaire la mise en place de salles rafraîchies. Cela a été le cas dans nombre de mairies d'arrondissement. Il ne s'agit pas simplement d'une question de confort, il s'agit d'une question de survie.

Il est donc absurde de voir qu'un certain nombre de lieux restent inaccessibles. Il est absurde de voir qu'à quelques mètres d'ici, en face des fenêtres de l'Hôtel de Ville, de grandes surfaces du BHV restent inaccessibles, alors même que c'est un espace climatisé et que tant de gens "crèvent" de chaud dans leur appartement. Il est absurde de voir que les jardins de Matignon, ouverts pour les Journées du patrimoine, restent fermés au plus grand nombre, alors que c'est un grand espace vert qui serait très utile.

Ma question est simple : comment la Ville compte-t-elle faire en sorte que de nouveaux lieux, de nouveaux espaces publics et privés, frais et parfois climatisés, puissent, dans les prochains épisodes de canicule, être mis à disposition du plus grand nombre ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président BROSSAT.

La deuxième question d'actualité est celle du groupe Paris apaisé.

Mme Emmanuelle HOFFMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite tout d'abord dire un grand merci aux sapeurs-pompiers de Paris, aux soignants, aux policiers, aux agents municipaux et à l'ensemble des professionnels mobilisés face aux épisodes caniculaires que nous traversons. Leur dévouement ne peut toutefois masquer une réalité : les canicules vont se multiplier, et Paris, notre Ville, doit mieux s'y préparer.

La question est simple : sommes-nous réellement prêts à protéger les Parisiennes et les Parisiens, et notamment les plus fragiles ?

La chaleur est d'abord une urgence sanitaire. En 2025, plus de 5.700 décès ont été attribués à la chaleur en France, dont une majorité de personnes âgées. En Ile-de-France, 557 décès ont été attribués à la chaleur.

A Paris, le dispositif ""Reflex est censé répondre à cet enjeu. Pourtant, sur le terrain, les élus constatent qu'il ne permet pas encore d'identifier et d'accompagner toutes les personnes isolées. Combien de seniors ne sont-ils pas encore inscrits ? Combien ont été effectivement contactés pendant cette canicule ?

Nous souhaitons un renforcement du dispositif, une politique d'aller vers, en lien avec les mairies d'arrondissement, les associations et les acteurs de terrain. L'illectronisme est une réalité. C'est à nous d'aller vers les personnes âgées, pas d'attendre qu'elles remplissent un formulaire numérique.

L'adaptation concerne aussi nos équipements publics. Que se passe-t-il lorsque les enfants rentrent dans des classes qui frôlent les 35 à 40°C ? Les résidences seniors et les logements sociaux sont des bouilloires thermiques, invivables pour beaucoup, à cause des travaux non réalisés, notamment sur les façades les plus exposées au soleil.

Les Parisiens attendent des bâtiments mieux protégés contre la chaleur, avec de l'ombrage, des protections solaires, de la ventilation et, lorsque c'est nécessaire, des solutions de rafraîchissement adaptées. Les fontaines et les brumisateurs doivent fonctionner tout l'été. Les piscines municipales doivent pouvoir étendre leurs horaires lors des épisodes de forte chaleur. Nous le demandons.

Enfin, nous refusons l'opposition entre adaptation climatique et climatisation. Oui, il faut végétaliser partout où cela est possible et lutter contre les îlots de chaleur. Pour autant, lorsqu'il fait 40°C, personne ne peut sérieusement contester l'utilité de la climatisation dans un E.H.P.A.D., une crèche ou un établissement de santé, lorsqu'il n'existe pas d'alternative. Cessons le dogmatisme de l'écologie punitive. Je n'oublie pas non plus les personnes sans abri.

Monsieur le Maire, l'adaptation au changement climatique ne se mesure pas au nombre de plans présentés, mais à notre capacité à protéger effectivement les Parisiens. Allez-vous prioriser et cibler les interventions dans les écoles, les crèches, les résidences seniors qui n'en peuvent plus ? Allez-vous renforcer la politique d'aller vers pour le dispositif "Reflex" ? Nous le demandons depuis des mois. Allez-vous étendre les horaires des piscines et veiller à la continuité du service public ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La troisième question d'actualité est celle du groupe "Paris Liberté !".

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, les épisodes de canicule nous rappellent à l'ordre. Le changement climatique n'est plus une hypothèse lointaine, c'est une réalité brûlante. La question n'est plus de savoir s'il faut agir, mais si vous avez anticipé. La réponse est un non catégorique.

Le printemps et l'été 2026 s'apparentent à la chronique d'un chaos annoncé : vigilance rouge dès le mois de mai, record de chaleur battu en juin, hôpitaux saturés, déclenchement du plan blanc et des classes transformées en étuves à près de 40°C.

Il y a quelques jours, le Haut-Conseil pour le Climat lançait l'alerte : nous entrons en zone dangereuse. En vérité, Paris y est entrée depuis longtemps, par la faute de vos choix.

Nous connaissons le diagnostic, mais vous avez choisi l'aveuglement. Depuis 2023, la revue "The Lancet" classe Paris comme la ville la plus mortelle d'Europe face aux canicules, piégée par un urbanisme hyperminéralisé qui transforme la Capitale en radiateur nocturne.

Face à ce péril, quelle a été votre réponse ? Une commande passée dans la panique : 1.200 climatiseurs d'appoint pour 620 écoles, soit à peine deux appareils par établissement, à l'efficacité relative, ce sont vos propres mots. Pire encore, livrés si tard que les derniers arrivent pendant les vacances. Climatiser des classes vides, voilà le chef-d'œuvre de votre changement de doctrine.

Certes, vous affichez vos cours "oasis" et vos opérations de végétalisation, mais regardons la réalité en face : une cour-"oasis" n'empêchera jamais une salle mal isolée de s'envoler à 40°C. Une façade végétalisée ne corrigera jamais 25 ans de surdensification et de bétonisation méthodique, que vous défendiez encore il y a quelques jours à Aix-en-Provence.

Votre écologie est une écologie de façade. Vos budgets sont des mirages. Votre gestion est une succession de renoncements.

Vous avez retiré les 12 millions d'euros destinés à la transition écologique des écoles. Vous avez supprimé les cours-"oasis". Vous avez annulé les 2 millions d'euros pour les énergies renouvelables. Vous avez rayé d'un trait de plume les budgets pour les pieds d'arbre. Soit vous votez des budgets que vous n'exécutez pas, soit vos dispositifs ne fonctionnent pas. Dans les deux cas, vous devez des comptes aux Parisiens.

Le fond du problème, c'est votre dogmatisme. Je vois que c'est un mot qui revient régulièrement dans la bouche de vos oppositions. Vous opposez l'atténuation du changement climatique à l'adaptation. C'est une faute majeure. L'atténuation prépare demain, l'adaptation protège aujourd'hui. Il ne faut pas choisir, il faut faire les deux. Personne n'imaginerait interdire le chauffage en hiver sous prétexte de lutter contre le froid. Pourquoi ce bon sens s'évapore-t-il dès qu'il s'agit de la canicule ?

A force d'idéologie, vous formulez des propositions baroques, comme la réquisition des bâtiments privés climatisés. C'est là - et je reprends le bon mot de notre collègue Pierre LISCIA - la "soviétisation de la fraîcheur". Voilà un paradoxe insoutenable : vous refusez la climatisation dans les équipements publics, mais vous comptez sur celle du secteur privé quand l'air devient irrespirable.

Pendant ce temps, Paris affiche près de 10 milliards d'euros de dettes, sans même que la Ville ne soit préparée. Il y a trois ans, la mission d'information et d'évaluation "Paris à 50°C" a voté 85 recommandations unanimes, dont 52 issues de notre groupe. Trois ans plus tard, aucun suivi : vous avez tout simplement enterré votre mission.

Je tiens toutefois à saluer la seule véritable anticipation du nouvel Exécutif : celle de guetter méthodiquement les vœux de l'opposition pour en piller la substantifique moelle. Votre vœu global n'est qu'un plagiat de masse, destiné à cacher votre panne d'idées et votre paresse programmatique.

Au moment où les Parisiens étouffent, votre service public municipal de la piscine bat, quant à lui, en retraite. En pleine canicule, vos piscines ferment encore plus souvent qu'à l'habitude. Je parlerai en connaissance de cause

pour le 8e arrondissement : l'unique piscine publique est fermée près d'un jour sur deux depuis mai, en raison des grèves, des arrêts maladie, "et cætera". C'est inacceptable, alors que la Ville enjoint aux Parisiens de chercher la fraîcheur.

Monsieur le Maire, nous vous proposons une approche pragmatique, débarrassée de toute idéologie : rénover en priorité les bâtiments les plus exposés, sanctuariser les écoles, les crèches et les E.H.P.A.D., et mobiliser sans tabou tous les outils pour protéger les plus fragiles.

Ma question est donc simple : quand présenterez-vous enfin une programmation pluriannuelle, dotée d'actions concrètes, d'un budget précis, d'un calendrier ferme et d'un suivi public des 85 recommandations de la M.I.E., avec une obligation de résultat ? Les Parisiens n'attendent plus vos communications de crise, ils attendent une Ville qui les protège et qui les sécurise. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Alice TIMSIT, pour répondre aux trois questions d'actualité.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, permettez-moi de vous dire une chose. J'avais l'impression, ces derniers jours, de vivre dans un monde un petit peu dystopique. Figurez-vous que cette impression se perpétue grâce à vous, Madame LECUYER. Je crois que c'est là "l'hôpital qui se fout de la charité" !

Je me réjouis toutefois que votre groupe se rallie à la science. C'est une très bonne nouvelle, et nous partageons le constat. Paris traverse sa troisième canicule depuis le mois de mai. Des Parisiennes et des Parisiens sont morts de chaud, chez eux, souvent seuls. Pendant que nous siégeons, les braises de la forêt de Fontainebleau continuent de brûler. Le changement climatique n'est pas une menace pour 2050, c'est notre nouvelle réalité.

Souffrir de la canicule n'est pas une fatalité, c'est, encore une fois, une inégalité, une inégalité que nous devons combattre. Nous ne mourons pas de chaud : nous mourons parce que nous vivons dans une bouilloire thermique, nous mourons parce que nous vivons à la rue. C'est cela, la réalité. La chaleur est une inégalité qui doit se combattre à la racine.

Face à cette crise, j'aimerais dire une chose : malgré toute sa préparation en termes d'adaptation, Paris a, il est vrai, encore beaucoup à faire. Notre Ville n'est pas tout à fait prête, et Paris a beaucoup appris, aussi, durant ces dernières semaines.

Je veux remercier la mobilisation exceptionnelle de tous les agents de la Ville, de toutes celles et de tous ceux qui ont ouvert les parcs et les jardins la nuit, de toutes celles et de tous ceux qui ont maraudé auprès des personnes à la rue, et de toutes celles et de tous ceux qui ont appelé, un à un, les inscrits au fichier Reflex, que oui, nous élargirons, et que oui, nous devrons élargir.

Nous tirons déjà des leçons de tout cela, grâce au retour d'expérience de l'ensemble des directions, que je remercie à nouveau, de tous les maires d'arrondissement également, que je remercie ici, et des chefs d'établissement, aussi, des écoles et des crèches. Ce travail de retour d'expérience est essentiel : il vient nourrir également le vœu de l'Exécutif que nous vous présenterons demain, pour assurer l'adaptation de Paris face aux canicules et pour faire du droit à la fraîcheur, pour toutes et tous, une réalité.

Oui, chers collègues, comme l'a souligné le Maire, nous devons faire mieux. Nous devons accélérer, notamment sur les petits travaux d'adaptation dans les écoles, dans les crèches, dans les P.M.I., dans les résidences seniors et dans tous les services publics qui accueillent des publics vulnérables. Tout ce que vous appelez de vos vœux - les stores, les brasseurs d'air, les climatiseurs, les brumisateurs - nous l'avons intégré. Tout cela est déjà lancé, bien sûr, dans l'attente de rénovations globales.

Je crois toutefois qu'il nous faut être lucides face aux canicules extrêmes qui vont se répéter. Les brasseurs d'air ne suffiront pas. Lors d'une crise, il faut aussi des mesures organisationnelles, des mesures de bon sens, celles qui ne coûtent parfois presque rien, mais qui permettent de sauver des vies : aérer les équipements la nuit, accompagner vers les salles rafraîchies les personnes qui ne peuvent plus se déplacer, assurer, encore une fois, des refuges climatiques, des salles rafraîchies, y compris de nuit, pour les plus vulnérables.

En amont, nous devons organiser la solidarité climatique. Pour cela, il nous faudra mobiliser des lieux frais qui existent déjà, c'est ce que nous faisons en partie. Regardez notre ville : vous l'avez souligné, cher Ian BROSSAT, il y a des centaines de milliers de mètres carrés climatisés - des bureaux, des commerces, des cinémas, des grands magasins, le BHV, juste à côté. Il y a quelque chose, je crois, d'insupportable à les voir porte close, pour certains réservés aux consommateurs, pendant que dehors, les plus vulnérables suffoquent.

Sur ce point, je vous rejoins : nous devons recenser ces lieux avec tous les acteurs, avec la Préfecture de police ; nous devons aussi conventionner avec les gestionnaires volontaires pour ouvrir dès la vigilance orange ; et nous demandons à l'Etat d'aller au bout, en donnant au préfet, avec la Ville, le pouvoir de mobiliser, voire de réquisitionner temporairement ces équipements, si c'est nécessaire, quand des vies sont en jeu.

La fraîcheur, je crois, c'est notre bien commun, et l'un des biens communs les plus précieux. Elle ne peut pas être un privilège des plus fortunés dans une ville à 50°C.

Paris apporte déjà des réponses. Nous y travaillons depuis des années, depuis plusieurs mandats : le plan Climat, les cours "oasis", la végétalisation massive de nos rues, le premier réseau de froid urbain d'Europe, la rénovation massive des logements sociaux, la rénovation également massive des logements privés "via" Eco-rénovons Paris, des points d'eau, plus de 1.300 dans toute la Capitale. Nous devons, bien sûr, accélérer.

Ce travail d'adaptation, de planification, nous le continuerons cet été, sur la base du retour d'expérience de ces trois canicules, pour faire toujours mieux. A la rentrée, avec le Maire, à son initiative, nous ouvrirons une concertation qui associera l'ensemble des maires d'arrondissement, comme les présidents de groupe de cette Assemblée, pour donner aux mesures du vœu de l'Exécutif et aux recommandations de la mission "Paris à 50°C" une méthode claire, un calendrier, un budget. A l'automne, nous vous présenterons également le premier bilan de vulnérabilité de nos équipements, et, début 2027, Paris adoptera sa trajectoire d'adaptation, en lien avec l'ensemble des partenaires privés et publics du territoire.

J'aimerais vous dire une chose avant de conclure. Tout cela, tout ce que nous venons d'évoquer, nous ne pourrons pas le réaliser seuls : tout le monde devra faire sa part. Car, dans tout cela, où est l'Etat ? Où est l'Etat, Mesdames LECUYER et HOFFMAN ? Où est l'Etat ? Où sont ces mesures d'urgence ? Où sont ces solutions ?

Ce que nous voyons en ce moment, c'est le démantèlement des agences environnementales. Ce sont des projets de loi prédateurs pour la ressource en eau, c'est la destruction du Fonds vert, ce sont des hôpitaux à bout de souffle et en attente de rénovation thermique. L'Etat recule, le Gouvernement, précisément, recule, au moment où tout devrait avancer.

Chers collègues de droite, vos collègues du Gouvernement et de la Région Ile-de-France ont, eux aussi, la main sur ce qui ne dépend pas de nous : les transports, par exemple, dans lesquels nous devons pouvoir continuer à nous déplacer quand il fait près de 50°C…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez Mme TIMSIT vous répondre.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Mme PÉCRESSE n'a pas la main sur la Région et sur les transports en Ile-de-France, peut-être ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Les relations de M. BOULARD avec Mme PÉCRESSE, vous savez…

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Les transports, dans lesquels nous devons pouvoir continuer à nous déplacer quand près de 50°C sont relevés dans des rames. Ils ont également la main sur d'autres mesures : une loi "zéro logement bouilloire", ou encore, pourquoi pas, un congé climatique pour celles et ceux qui travaillent dehors et qui meurent de chaud en travaillant dehors ; un plan pour le bâti hospitalier, également.

Chers collègues de droite et du centre qui partagez manifestement ces constats, aidez Paris, vous aussi, en sollicitant le Gouvernement.

Enfin - et je conclurai sur ce point - je veux rappeler qu'il n'y aura pas d'adaptation possible dans une France à +4°C. Dans une France à +4°C, nous ne vivons pas, nous survivons. C'est pourquoi nous n'opposerons jamais l'adaptation à la baisse de nos émissions. C'est un combat que nous menons de front, et que nous continuerons à mener de front, parce que nous partageons la seule obligation qui vaille : que nous ne mourions plus jamais de chaud à Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La question du groupe Nouveau Paris populaire est posée par Rodrigo ARENAS…

Ah oui, pardon, le droit de réplique ! Allez, Madame LECUYER, commencez.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Madame TIMSIT, merci pour votre réponse. La réalité, c'est que cela fait 25 ans que la gauche est au pouvoir à Paris. Cela fait donc 25 ans que vous aviez matière à adapter la ville au dérèglement climatique. La réalité, c'est que les maires d'arrondissement se sont retrouvés seuls face à des problématiques monstrueuses dans les crèches, dans les écoles, avec des petits climatiseurs qui leur ont été donnés au compte-gouttes…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez Mme LECUYER exercer son droit de réplique.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - J'ai envie de dire qu'il faut être pragmatique. Nous n'avions aucune feuille de route, nous nous sommes retrouvés face à nous-mêmes. Nous avons été obligés, non pas de réquisitionner, mais d'aller gentiment demander l'aide d'hôtels, en tout cas de privés, qui sont venus nous prêter main-forte pour gérer cet épisode très difficile pour les habitants. J'ai donc besoin de pragmatisme, et non pas d'idéologie.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame HOFFMAN, allez-y.

Mme Emmanuelle HOFFMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes au Conseil de Paris, vous êtes le Maire de Paris, nous sommes élus à Paris. Pourquoi se défausser sur l'Etat ? C'est facile ! Pour vous, la suppression d'une agence environnementale aurait-elle un effet sur la situation des Parisiennes et des Parisiens ?

Nous demandons une chose, et les maires d'arrondissement demandent une chose : des résultats, des propositions, du concret. C'est très bien de décliner et de défausser la responsabilité sur l'Etat. Je ne suis pas élue, pour ma part, pour me défausser sur l'Etat. Je suis élue pour agir à Paris, pour les Parisiens et les Parisiennes. Nous attendons donc des résultats, nous attendons un bilan, et nous attendons des actes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour le droit de réplique.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier chaleureusement - le terme est choisi à dessein - Alice TIMSIT pour sa réponse. Remercier aussi, à mon tour et au nom de mon groupe, l'ensemble des agents de la Ville de Paris qui ont été mobilisés pendant cette période compliquée. Je crois que je le fais au nom de tous.

Simplement, permettez-moi de relever un certain nombre de contradictions, quand même. Les mêmes qui nous font ici l'éloge de la "clim" soutiennent un gouvernement qui a remis en location 700.000 logements qui sont des bouilloires thermiques absolument invivables. Je veux bien que personne ne soit responsable de rien, que Paris ne soit pas en France, que le Gouvernement ne soit pour rien dans la situation que nous vivons. Je ne fais que dire une réalité.

Les mêmes qui font ici l'éloge de la "clim'" ont mis à zéro l'aide aux bailleurs sociaux pour la rénovation des logements sociaux. Zéro ! Les mêmes viennent de diviser par quatre les crédits du Fonds vert qui permettent la rénovation énergétique de nos écoles. Tout cela, ce sont des réalités que vous devez assumer, parce que c'est le gouvernement que vous soutenez !

Quant à l'idée selon laquelle le pragmatisme serait de votre côté et le dogmatisme du nôtre : vous trouvez logique d'avoir des centaines de milliers de mètres carrés climatisés et vides, alors que des gens "crèvent" de chaud dans leur appartement ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que vous considérez que le droit de propriété est supérieur au droit à la survie. Nous assumons que rien n'est supérieur au droit à la survie, pour des Parisiens qui "crèvent" de chaud dans leur appartement et qui doivent avoir la possibilité de vivre correctement !

Bien sûr, c'est le débat qui nous oppose à vous. Comme vous le dites très justement, Madame LECUYER - au moins êtes-vous lucide sur ce point - nous sommes en responsabilité depuis 25 ans, parce que nous avons été élus et que vous avez été battus. C'est très bien ainsi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Allez, nous nous écoutons les uns les autres.

III - Question d'actualité posée par le groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au logement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La question d'actualité est désormais celle du groupe Nouveau Paris populaire, posée par Rodrigo ARENAS : "Logement !"

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez, s'il vous plaît, nous écoutons Rodrigo ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - C'est la canicule, cela a encore des effets !

Comme dans d'autres arrondissements, vous le savez, le 13e arrondissement est plein de ces tours emblématiques d'une époque révolue, où vivent des milliers de familles dans des biens en mauvaise condition.

Prenons la tour Abeille. Ce sont des ascenseurs non réparés, parce que des travailleurs refusent de se rendre dans des cages d'ascenseur où il fait 60°C, et nous les comprenons bien, c'est tout à fait légitime. Ce sont aussi des factures fantômes pour des entreprises d'espaces verts qui n'existent pas. Une facture d'électricité passée de 35.000 euros à 92.000 euros, parce que le bailleur a oublié de demander l'application du bouclier tarifaire. Ce sont aussi des fenêtres qui basculent et tombent sur les trottoirs. Vous, vous nous répondez : circulez, il n'y a rien à voir.

En effet, quand nous vous demandons de faire un audit général portant sur l'état des logements et des immeubles du parc social, et que vous le refusez, c'est bien une façon de dire aux locataires que vous ne les croyez pas. Quand nous vous demandons de geler les charges locatives pour examen, parce qu'elles sont nombreuses à être injustifiées - à l'instar de la tour Abeille que je viens de nommer - et que vous refusez, c'est bien que vous voulez cacher au public la mauvaise gestion de certains bailleurs.

Pour donner corps à ce que vous vous entêtez à invisibiliser, nous avons décidé d'agir en mettant en place un site participatif, "sos-logement.fr". Il s'agit, pour les locataires de "Paris Habitat", d'Elogie, de la R.I.V.P., des 3F, de la Sablière -, bref, de quelque bailleur social que ce soit - de publier une petite vidéo qui montre l'invisible. De vos fenêtres cassées à vos baignoires abîmées, en passant par vos appartements mal chauffés ou vos armoires infestés de cafards, nous allons ensemble montrer dans quelles conditions indignes les bailleurs sociaux vous imposent parfois de vivre, chères Parisiennes et chers Parisiens.

Je le dis à celles et ceux qui nous regardent : n'hésitez pas à témoigner. Postez votre vidéo sur le site "sos-logement.fr". Si vous n'êtes pas à l'aise avec cette méthode, plus technique, contactez vos élus de la France insoumise et des Verts populaires : ils viendront vous aider et vous donneront un coup de main. Les autres élus qui veulent les aider, n'hésitez pas, portez-vous volontaires, nous vous expliquerons comment cela fonctionne.

L'objectif, tout simplement : ôter le voile de cécité qui obstrue la vue de certains élus qui, pourtant, siègent chez ces bailleurs sociaux, pour qu'enfin ils agissent. Démontrer, avec notre vue sur "sos-logement.fr", que ce ne sont pas des cas isolés, mais bien un système mis en place par des bailleurs qui ne font pas leur travail et qui jouent en permanence la montre pour retarder les investissements nécessaires au bon entretien de leur parc immobilier.

Ensemble, s'il le faut, nous mènerons une action collective en justice pour forcer les bailleurs et la Mairie de Paris à nous respecter, à vous respecter. Car notre objectif, c'est d'avoir, à Paris, des logements 100 % accessibles, certes, mais surtout 100 % dignes.

Ma question est donc simple, Monsieur le Maire : reconnaissez-vous les faits que j'ai dits devant la représentation parisienne, ou allez-vous rester encore et toujours dans le déni ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher conseiller. Votre question va me permettre de rappeler la réalité des faits, qui sont présentés chaque mois de novembre dans le cadre de la communication sur la rénovation de notre parc social, comme dans les études de l'organisme indépendant qu'est l'A.N.C.O.L.S. Tous les trois ans, les rapports de l'A.N.C.O.L.S. sur nos trois bailleurs parisiens paraissent ; ils sont parus l'an dernier, ils sont consultables en ligne, c'est une autorité indépendante. Ils disent tous que le parc social de nos bailleurs, qui représente 85 % de l'offre de logements sociaux à Paris, est particulièrement bien entretenu, et que la gestion est tout à fait saine et de qualité. C'est une autorité indépendante qui le produit.

Sur le bilan de la rénovation de nos logements sociaux, c'est Paris, et la grande collectivité, qui a commencé le plus tôt à engager des rénovations d'ampleur de logements sociaux, dès 2009, à la suite du plan Climat adopté dans cette enceinte en 2007. Nous avons engagé la rénovation de près de 80.000 logements sociaux. Nous produisons chaque année une étude, "via" l'APUR, qui nous permet de présenter les résultats objectivés de ces rénovations. D'ailleurs, à l'échelle internationale, les rénovations des logements sociaux parisiens sont, de loin, les plus efficaces, avec 34 % d'économie d'énergie. Nous avons des délégations internationales qui viennent très régulièrement visiter nos chantiers, pour montrer la réalité des économies réalisées.

Sur la pose d'occultants : systématiquement, nous posons des occultants lors des rénovations. Depuis cinq ans - parce qu'il est vrai que, dans notre parc social, comme dans l'ensemble du parc parisien, il y avait malheureusement une majorité de logements qui n'avaient pas d'occultants - nous avons engagé un programme dit "îlot de fraîcheur", qui nous permet d'équiper massivement des dizaines de milliers de logements chaque année. D'ici la fin du mandat, comme nous nous y sommes engagés, l'ensemble des logements sociaux de Paris sera équipé d'occultants ; ce sera d'ailleurs le seul ensemble de logements de France à l'être.

Sur la rénovation du parc - même si tout n'est pas parfait, et je vous invite, Monsieur ARENAS, à me transmettre des éléments, parce que, bien sûr, il y a parfois des problèmes qui peuvent arriver - le parc de logements sociaux de Paris est le mieux rénové, celui où la pose de volets est la plus rapide de France, et je pense que nous devons collectivement en être fiers.

Dénigrer ici le parc de logements le mieux entretenu de France, c'est tirer une balle dans le pied du logement social, et utiliser exactement les mêmes arguments que Mme DATI a utilisés pendant la campagne pour le dénigrer et l'attaquer.

Nous avons engagé, avec l'ensemble des amicales de locataires, une charte pour travailler sur les requalifications au titre du plan Climat. Toutes, du D.A.L. à la C.L.C.V. en passant par la C.N.L., ont signé cette charte et sont tout à fait ravies de nos engagements. Les locataires peuvent voter tous les plans de requalification, et nous engageons, avec elles, un travail pour une charte de la gestion locative ; elles sont tout à fait heureuses de s'engager avec nous, et avec l'ensemble des maires d'arrondissement que nous allons associer.

Merci d'arrêter de critiquer le logement social. Face à vos accusations infondées, je puis vous dire que j'exprime toute ma solidarité à tous les salariés du parc social parisien - "Paris Habitat", R.I.V.P. et Elogie-SIEMP -, agressés par ces accusations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Droit de réplique, Monsieur ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Monsieur le Maire, je pense que la politique du logement impulsée par le Conseil national de la Résistance aurait été bien étonnée de vous, Monsieur BAUDRIER. Je le sais, parce que, dans ma jeunesse, j'ai milité à leurs côtés sur l'habitat indigne en banlieue, que vous connaissez bien. Entre les discours de l'époque et la réalité d'aujourd'hui, il y a bien un grand écart idéologique qui m'étonne.

Vous êtes aussi responsable des millions de mètres carrés de bureaux vides que vous avez construits. Quand j'entends, tout à l'heure, que l'on appelle à ne pas climatiser, des bureaux en verre et en béton sans climatisation, cela n'existe pas. Je vous invite donc vraiment à être plus serein, et peut-être plus objectif, avec ce que vous dites.

L'audit que nous avons demandé, Monsieur BAUDRIER, porte sur l'ensemble des bailleurs sociaux : sur l'état du logement, des immeubles, sur la qualité. Il existe d'ailleurs une institution pour cela, l'Inspection générale de la Ville - vous l'avez peut-être en tête, puisque la Ville est administratrice et préside même les conseils d'administration de ces bailleurs.

Avec votre intervention - et je conclurai sur ce point, car les deux minutes ne sont pas nécessaires -, vous donnez pleine légitimité à l'action que nous menons sur les réseaux sociaux. En effet, toutes celles et tous ceux que vous avez balayés d'un revers de main n'ont que cette arme pour faire connaître leur situation. Ils n'ont que cette arme pour mettre en avant ces cafards qui sortent des prises électriques. Ils n'ont que cette arme pour faire état des fenêtres et des baies vitrées qui se comportent comme des effets de serre en temps de canicule.

J'ai envie de vous dire, Monsieur BAUDRIER, que vous en êtes pourtant l'héritier. Ce sont les solidarités collectives qui permettent de résister quand cela va mal. Ces résistances collectives, vous êtes censé en être l'héritier. Aujourd'hui, vous en êtes le pourfendeur. Vous nous trouverez à vos côtés chaque fois que vous aurez besoin d'être là. Pour l'instant, je vous invite toutefois à regarder le programme présidentiel que nous portons, et à convaincre votre Premier secrétaire de nous rejoindre, car c'est ensemble que nous mettrons en œuvre ce que vous essayez de défendre, et que vous défendez bien mal au Conseil de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un mot, seulement, sur ce point. Nous avons tous fait campagne, et nous faisons très souvent du terrain. Personne, ici, ne prétend que la situation est parfaite. Pardonnez-moi de vous le dire - vous avez le droit de faire de la publicité pour votre plateforme Internet -, la réalité, c'est que les maires d'arrondissement, les élus d'arrondissement, sont là pour cela : faire remonter les situations quand elles ne sont pas normales. Certaines ne le sont pas.

Le temps que nous mettions en œuvre les programmes de rénovation - je sais, c'est une situation pénible - accordez-nous au moins le crédit du volume d'investissement et du rythme de rénovation que nous avons adoptés, qui sont quasiment uniques au monde en termes de ratio du nombre d'appartements rénovés par rapport au parc dont nous avons la tutelle. Personne n'est parfait, mais vous n'êtes pas obligé non plus de tomber systématiquement dans la caricature la plus absolue.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Paris au centre à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux conséquences de la canicule.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à deux questions qui ont aussi trait à la canicule, mais sous un angle différent ; c'est pourquoi elles n'ont pas été regroupées avec les autres. C'est d'abord la question d'actualité n° 4 du groupe Paris au centre, "Faire face aux conséquences de la canicule".

La parole est à Mme BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

L'incendie d'une ampleur inédite qui ravage, à nos portes, la forêt de Fontainebleau depuis dimanche nous touche et nous bouleverse. Ce sont déjà plus de 2.000 hectares de forêt qui ont été détruits sous nos yeux, du jamais-vu en Ile-de-France.

Avant toute chose, nous souhaitons exprimer notre profonde solidarité envers les habitants et les élus locaux. Nous pensons à Anthony VAUTIER, maire d'Arbonne-la-Forêt. J'ai aussi une pensée amicale pour le député de ce territoire, Frédéric VALLETOUX. Nous rendons, bien sûr, hommage à l'ensemble des sapeurs-pompiers, gendarmes, agriculteurs et agents de l'O.N.F. mobilisés jour et nuit pour tenter de faire face à ces murs de flammes.

L'élan de solidarité est à la hauteur de l'attachement des Franciliens à ce massif emblématique. Pour nous, Parisiens, c'est aussi notre jardin : celui des familles, des scolaires et des enfants de nos centres de loisirs, qui y découvrent la richesse de la biodiversité et son histoire.

Pendant longtemps, les incendies de forêt semblaient être une réalité réservée au Sud de la France. Désormais, ils se produisent à quelques kilomètres de nous. Qu'ils soient d'origine volontaire ou accidentelle, une réalité s'impose : les vagues de chaleur et la sécheresse ont considérablement favorisé leur propagation. Le

changement climatique transforme des risques autrefois exceptionnels en menace bien réelle pour l'Ile-de-France et pour Paris.

La forêt de Fontainebleau constitue l'un des principaux réservoirs de biodiversité de notre région, avec 6.600 espèces animales recensées et 5.700 espèces végétales. Elle participe à la qualité de l'air que nous respirons et protège des ressources essentielles pour les Franciliens et les Parisiens. Les nappes souterraines de la Seine-et-Marne alimentent d'ailleurs la moitié de l'eau potable distribuée par Eau de Paris. Nous avons appris qu'une des aires d'alimentation des sources de Bourron se trouvait dans la zone incendiée. Quels sont les impacts réels sur la distribution et la qualité de l'eau ?

Lorsque des milliers d'hectares de forêts disparaissent, ce sont des habitats naturels détruits, des espèces fragilisées et un écosystème indispensable à la préservation de nos ressources en eau, durablement affecté. La Ville de Paris, Monsieur le Maire, s'honorerait à prendre toute sa part à la régénération de ce massif et à accompagner les villages durement touchés.

Ce désastre écologique doit aussi nous conduire à nous interroger sur le bois de Vincennes et le bois de Boulogne, dont les arbres ont énormément souffert ces dernières semaines. Nous le savons, ils jouent un rôle essentiel pour la biodiversité, la qualité de l'air également, le rafraîchissement de la ville et le cadre de vie des Parisiens. Pourtant, lors des travaux de la mission d'information et d'évaluation consacrée à ces bois, le risque d'incendie n'était pas considéré comme un risque majeur. Les événements de Fontainebleau nous montrent que nous devons désormais changer de regard. Les risques d'hier ne sont plus ceux de demain, et notre politique de prévention doit évoluer en conséquence.

Monsieur le Maire, envisagez-vous de réévaluer le risque incendie dans les bois de Boulogne et de Vincennes, de renforcer les mesures de prévention, de surveillance et de protection de ces espaces naturels, afin de mieux protéger les Parisiens face aux nouveaux risques engendrés par le changement climatique ? L'incendie de Fontainebleau, comme les récentes canicules, nous rappelle que le changement climatique fait émerger de nouveaux risques, et que nous n'avons plus d'autre choix que d'accélérer notre adaptation et de renforcer notre gestion de crise pour protéger nos populations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Lamia EL AARAJE, pour vous répondre, et puis, évidemment, M. le Préfet ensuite.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, Delphine BÜRKLI, de pointer du doigt, effectivement, un sujet de préoccupation majeure. Au-delà de la situation de Fontainebleau, sur laquelle je vais revenir, je pense que nous sommes en train de changer complètement de paradigme. Je vais vous répondre et revenir peut-être un peu sur l'origine du mal, si je puis dire.

Fontainebleau, actuellement - et vous l'avez fait, je vous en remercie - c'est un incendie majeur, que nous n'aurions jamais imaginé en Ile-de-France, il faut quand même se le dire, avec une mobilisation extrêmement importante. Je partage complètement vos pensées à destination des habitants, des élus, de toutes celles et de tous ceux qui sont engagés actuellement sur ce feu. Une pensée particulière, notamment, pour les sapeurs-pompiers, qui ont bénéficié d'un contingent de la B.S.P.P. qui est allée prêter main-forte : un peu moins de 80 hommes, me semble-t-il, y sont, depuis le 13 juillet dernier. J'en profite pour avoir une pensée singulière pour les agents de la B.S.P.P. qui, au-delà de cet incendie, sont extrêmement mobilisés depuis le début de la canicule, et je sais combien ils sont éprouvés.

Cela doit nous interroger, et vous avez raison, sur nos deux bois, le bois de Boulogne et le bois de Vincennes. Nous avons d'ores et déjà, en lien avec la secrétaire générale de la Ville - que j'en profite pour saluer et pour remercier - un travail d'identification à la fois du risque et, au-delà, de prise en charge d'éventuels incendies. Nous en avons eu un, malheureusement, au bois de Boulogne, le week-end dernier, je crois. Nous avons tout de suite diligenté des agents de la DEV, qui sont allés évaluer sur place l'impact sur le bois. J'avais partagé ces informations aussitôt après avec le maire Jérémy REDLER. C'était un feu de broussaille, en l'occurrence. Ce n'est pas, il est vrai, quelque chose auquel nous sommes habitués. Nous allons donc revoir l'adaptation de nos risques sur ces deux bois. Il n'y a pas eu d'impact immédiat sur les végétaux ; quelques arbres ont été touchés, mais pas de façon inquiétante.

Plus globalement, nous savons qu'actuellement, effectivement, les végétaux sont extrêmement éprouvés. Il faudra que nous y revenions.

Je vous avoue que je me délecte quand même un petit peu depuis le début de ces questions. Je voudrais, notamment, en profiter pour pointer un certain nombre de paradoxes. Vous entendre, Madame LECUYER, vous entendre, Madame HOFFMAN, et vous aussi, Madame BÜRKLI, aujourd'hui, nous alerter sur la non-adaptation de la Ville de Paris au changement climatique, alors que cela fait 25 ans que vous vous opposez à tout ce que nous proposons de faire, à tout ce que nous faisons en matière d'adaptation de la Ville au changement climatique… je dois dire que, si ce n'était pas aussi grossier, cela me ferait presque rigoler.

Quand nous avions monté la mission "Paris à 50°C", que n'avons-nous pas entendu ! Que nous étions des poètes, que nous étions des illusionnistes, que c'était n'importe quoi et que cela ne servait à rien. Quand nous avons monté la mission "Résilience", de même, que n'avons-nous pas entendu comme critiques de votre côté ! Quand nous avons végétalisé, piétonnisé, investi avec l'Etat des millions d'euros pour rendre la Seine baignable, vous nous avez expliqué que nous étions trop radicaux, que nous étions des idéologues et qu'il fallait être beaucoup plus dogmatique.

Ce que je constate aujourd'hui, c'est que vous nous expliquez que nous n'allons pas assez vite sur la baignade dans la Seine, qu'il faudrait piétonniser davantage, continuer de végétaliser, continuer d'investir. Or, figurez-vous que c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire.

La question que je voudrais vous poser, c'est : que fait le Gouvernement pendant ce temps ? Où est le Fonds vert ? Où sont les investissements en matière de rénovation thermique du parc social ? Jacques BAUDRIER l'a évoqué : nous investissons 10 fois plus que l'Etat à Paris, sur tout le territoire français. Où sont les mesures d'urgence bâtimentaire ? Pourquoi voulez-vous, en permanence, confronter des mesures ponctuelles - la climatisation - à des mesures structurelles - la rénovation thermique des bâtiments ?

En parlant de la B.S.P.P., que fait la Région Ile-de-France ? Pourquoi Mme PÉCRESSE a-t-elle supprimé 1,5 million d'euros à destination de la B.S.P.P., pendant que la Ville de Paris investit 120 millions d'euros ?

Voyez-vous, vous qui opposiez tout à l'heure pragmatisme et dogmatisme, vous êtes ceux qui, justement, sont dans l'idéologie permanente - avec une force d'adaptation que je dois quand même saluer, puisque, aujourd'hui, vous avez franchi un cap. Je vous en remercie et, surtout, je vous en félicite. Désormais, continuez de soutenir tout ce que vous dites. Je pense donc que vous allez voter tous les prochains projets de délibération que nous proposerons pour piétonniser, végétaliser et améliorer la qualité de l'eau de la Seine. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Souhaitez-vous répondre ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas verser dans la politique politicienne. Je regrette la réponse de Mme la première adjointe. Je veux lui rappeler que nous avons rapporté la mission "Paris à 50°C", et que, sur ces sujets, nous n'avons jamais varié.

Je vous proposais à tous de porter notre regard au-delà du périphérique, à travers cette question, parce que ce qui se passe à quelques kilomètres de chez nous nous concerne. Je posais donc la question sur les bois de Vincennes et de Boulogne : qu'est-ce qui peut se passer aujourd'hui ? Je vous posais aussi la question de la qualité de l'eau qui arrive dans les tuyaux des Parisiens et des Parisiennes. "Quid" de l'impact de cette aire d'alimentation qui se trouve dans la zone incendiée ? Y a-t-il un impact sur l'eau qui arrive chez nous, à Paris ? Je n'ai pas la réponse.

Je proposais aussi que la Ville de Paris puisse participer. C'est un monument du patrimoine national, cette forêt de Fontainebleau. C'est notre jardin, et nous pourrions participer à sa reforestation, à sa régénération. Voilà, je le fais de façon très consensuelle, et je ne m'attendais pas à cette réponse. Ainsi va la vie politique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Un mot, d'abord : une bonne partie de l'incendie a eu lieu, indirectement, sur un terrain de la Ville, puisqu'il s'agit de zones de captation d'"Eau de Paris". Nous surveillons tout cela de très près, sans qu'il n'y ait eu d'incidence. Nous reboiserons les parcelles, qui sont immenses. Nous vous donnerons le chiffre une fois que l'incendie aura été stabilisé. Il se trouve que nous sommes propriétaires fonciers d'une partie de la zone sinistrée.

La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs.

C'est un été de tous les records, comme vous le savez, comme vous pouvez le constater sur le terrain. Au 14 juillet 2026, nous avons déjà traité 215 feux d'espaces naturels sur notre secteur. Le record précédent, toutes périodes estivales confondues ces dernières années, datait de 2023 : nous avions traité 201 feux en juillet et en août 2023. En 15 jours de juillet 2026, nous comptons donc davantage de feux qu'en deux mois de l'année 2023.

C'est pourquoi je vous propose, Monsieur le Maire, que nous menions une mission exploratoire - Mairie, O.N.F., O.F.B., Préfecture de police, B.S.P.P. - afin d'étudier ensemble les actes de gestion, d'entretien et de lutte contre l'incendie des forêts de Paris et de son agglomération, et de déterminer ce qu'il convient de faire pour les entretenir et éviter qu'elles ne prennent feu, mais aussi pour pouvoir, avec les matériels que nous détenons, les éteindre le cas échéant.

Comme vous le savez, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris a inventé la lance diphasique et l'a industrialisée avec des partenaires français. Elle engendre une diminution de 80 % de l'eau utilisée et suscite moins de dégâts collatéraux. C'est pourquoi nous avons, avec ce matériel, apporté un appui certain aux sapeurs-pompiers

du 77, qui luttent encore, au moment où je vous parle, contre ce feu qui ravage 10 % de cette magnifique forêt de Fontainebleau.

La B.S.P.P. a engagé également des chantiers de fond : l'électrification des parcs d'engins, l'utilisation de matériaux biosourcés pour améliorer l'isolation des casernes, la mise en place d'îlots de fraîcheur dans chaque centre de secours quand cela est possible, et l'adaptation du rythme des relèves et des tenues d'intervention, qui fera bientôt l'objet d'une généralisation.

Votre rôle, ici, Mesdames, Messieurs les élus, est déterminant, puisque c'est vous qui votez ces financements de la B.S.P.P. Vous l'avez fait hier, et vous aurez encore à le faire. Je vous remercie très vivement de votre soutien à cette unité indispensable à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, mais, j'ose l'ajouter, aussi, à l'ensemble de celles et ceux qui font la biodiversité de ce beau territoire.

L'enjeu est aussi de prêter main-forte aux collègues engagés sur les fronts extérieurs à l'agglomération parisienne - je le disais, avec près de 80 effectifs déployés - et, en retour, il nous faut apprendre à être plus autonomes, car nous arrivons fatalement à des situations où les incendies se cumulent sur les mêmes temporalités ; nous devons donc pouvoir faire face en totale autonomie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Nous donnerons bien entendu une suite favorable à ces travaux en commun. Nous aurons à ajuster nos dispositifs et nos méthodes de coordination. J'en profite pour dire, Monsieur le Préfet - mais je vous le dis tellement souvent - combien j'apprécie de travailler avec vous dans ces moments un peu exigeants. Je le dis également à l'autre préfet de référence : nous avons, je crois, travaillé ensemble du mieux possible durant ces semaines exigeantes.

V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche à M. le Maire de Paris relative à un Paris qui ne laisse personne au bord des vacances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La question d'actualité suivante est celle du groupe Socialiste, Place publique et divers gauche, posée par Jérôme COUMET, relative à "un Paris qui ne laisse personne au bord des vacances".

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour éclairer nos débats, je veux d'abord dissiper un oubli, une omission ou une méconnaissance de Rodrigo ARENAS. Il parlait en effet d'une tour gérée non pas par la Ville de Paris, mais par Mille et Une Vies Habitat, une S.A. d'H.L.M. adossée à un groupe bancaire. Ainsi, au moins, connaîtrez-vous les choses. Il ne s'agit pas de pointer un doigt vengeur, mais il faut savoir où le pointer.

Mes chers collègues, pour beaucoup de familles, l'été est synonyme de départ en vacances. Chacun sait cependant que de nombreux Parisiens ne peuvent pas partir et restent dans la Capitale. Dans un contexte où le pouvoir d'achat demeure une préoccupation forte, il est essentiel que chacun puisse profiter de l'été, se rafraîchir, pratiquer une activité physique, partager un moment en famille ou entre amis, sans avoir le loisir de voyager.

L'offre d'activités estivales à Paris est toujours d'une richesse remarquable. Il y a bien sûr les baignades dans la Seine, au canal Saint-Martin maintenant, ou au bassin de la Villette, mais aussi "Paris Plages", les activités organisées par les mairies d'arrondissement, les programmations spécialement destinées aux jeunes, les animations culturelles en plein air, ou encore les espaces de détente dans nos parcs et jardins.

Ces dispositifs sont essentiels et très précieux, parce qu'ils font de Paris une ville où l'on peut se sentir en vacances à deux stations de métro de chez soi, sans avoir à dépenser de l'argent. C'est bien cela, le droit aux vacances : un véritable service public estival, accessible à toutes et à tous, quels que soient ses moyens ou son quartier.

Monsieur le Maire, pouvez-vous donc nous présenter les principaux dispositifs mis en place cet été pour permettre à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens, et notamment à celles et ceux qui ne peuvent pas partir en vacances, de profiter pleinement d'un été populaire et accessible dans notre ville ? Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Maxime SAUVAGE.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

L'été n'est effectivement pas synonyme de vacances pour tout le monde, et, dans tous les cas, rarement pour deux mois pleins. Chaque année, une partie importante des Parisiennes et des Parisiens - vous l'avez dit, Jérôme COUMET - ne quitte pas la capitale, notamment pour des raisons économiques.

C'est une conviction forte de notre majorité : l'accès aux loisirs, aux sports, à la culture, à la fraîcheur et à l'eau ne doit dépendre ni du lieu de résidence, ni du niveau de revenu. C'est précisément le rôle du service public parisien que de garantir à chacun et à chacune la possibilité de profiter pleinement de sa ville toute l'année.

Cet été encore, la Ville de Paris propose aux Parisiennes et aux Parisiens, avec "Paris en Seine", une programmation estivale populaire, culturelle et sportive dans tous les arrondissements. Le festival "Paris l'Été", qui a débuté il y a quelques jours, propose des rendez-vous artistiques et culturels jusqu'à début août.

En cet été très chaud - et nous le vivons encore aujourd'hui - il y a évidemment la question essentielle de la fraîcheur et de l'accès à l'eau. Les Parisiennes et les Parisiens peuvent également profiter gratuitement d'espaces aménagés pour se baigner, avec des animations et des aires de détente pour les familles, avec "Paris Plages". Cette année, ce sont neuf sites qui sont ouverts pour se baigner en toute sécurité. Chère Catherine LECUYER, nous sommes davantage dans la socialisation de l'eau que dans la soviétisation de la fraîcheur, avec la Seine et ses trois sites de baignade - Bercy, Louis-Philippe et Grenelle - qui, en une semaine d'ouverture, ont déjà accueilli 33.000 personnes, soit un tiers de toutes celles venues se baigner sur l'ensemble de l'été 2025.

Il y a également le canal Saint-Martin, dont l'ouverture précoce, en juin, a marqué les esprits ; le bassin de la Villette, où se trouve notamment un petit bassin pour les enfants ; et, évidemment, nos quatre centres sportifs, avec des baignades éphémères sur les portes de Paris, dans des quartiers populaires. J'en profite pour remercier chaleureusement les agentes et les agents de la Ville et nos partenaires, comme la Fédération française de natation, qui rendent ces dispositifs possibles, y compris dans des conditions parfois difficiles, lors d'épisodes de fortes chaleurs.

L'accès à la fraîcheur, ce sont aussi nos musées, nos parcs, nos bois et nos jardins, autant de lieux cartographiés dans un "parcours fraîcheur" par notre Office de tourisme, "Paris je t'aime". Les équipements sportifs municipaux restent mobilisés, évidemment, comme nos piscines, dont les tarifs - et je le rappellerai toujours - sont parmi les plus accessibles de France. Avec les "Paris Sport Dimanche" estivaux, nous continuons à faire du sport un moment de partage, accessible gratuitement à toutes et à tous.

Avec "Paris Sport Vacances", ce sont ainsi des milliers de jeunes de 7 à 17 ans qui peuvent découvrir ou approfondir une activité sportive, grâce à 470 stages proposés pendant 8 semaines, tout l'été, avec une tarification soit gratuite pour les stages à la demi-journée, soit payante pour les stages à la journée, adaptée aux familles et modulée selon le quotient familial. Des activités éducatives, culturelles et civiques sont également proposées aux jeunes Parisiennes et Parisiens de 11 à 18 ans, dans le cadre du programme "Ville Vie Vacances", avec des sorties au théâtre, des ateliers d'écriture, de danse, d'art urbain, d'arts plastiques ou encore de montage vidéo. Pour les plus grands, c'est le "Pass Jeunes" de la Ville qui permet d'accéder, gratuitement ou à tarifs réduits, à une offre culturelle et sportive riche et diversifiée. A tout cela s'ajoute, évidemment, une programmation estivale propre à chaque arrondissement.

Enfin - et je terminerai sur ce point - l'été parisien est aussi un moment où le sport se vit comme un spectacle populaire et partagé. Cette année encore, nous pourrons assister gratuitement à de grands événements sportifs, comme l'"Esports World Cup", qui a débuté le 6 juillet et se tient à la Porte de Versailles jusqu'au 23 août, et pour laquelle 1.500 places sont mises gratuitement à disposition par la Ville de Paris, notamment au bénéfice des enfants de nos centres de loisirs. C'est aussi l'arrivée du Tour de France à Paris, le 26 juillet, qui donnera lieu à de beaux rassemblements populaires, une fois encore, le long de la rue Lepic comme à l'arrivée sur les Champs-Elysées. Ce sont, enfin, les championnats d'Europe de natation, qui se tiendront début août à Paris, avec des épreuves de natation en eau libre dans la Seine et de plongeon en haut vol depuis le pont de Bir-Hakeim, performances qui seront visibles par toutes et tous, gratuitement, sur nos quais et sur la Seine.

L'été à Paris, vous l'avez compris, sera donc une nouvelle fois populaire, culturel et sportif. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Président.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je suis étonné d'entendre des propos méprisants pour les personnes qui n'ont pas les moyens de partir. C'est la réalité pour beaucoup de Parisiennes et de Parisiens. Moi, je me réjouis très fortement d'autant de choses proposées gratuitement, et notamment aux tout-petits. Je pense que c'est extrêmement important pour notre ville de Paris, et qu'il est essentiel, aussi, de le rappeler ici avec force. Merci à vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste et Social de Paris à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux incendies en Ile-de-France.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La dernière question d'actualité est celle du groupe Ecologiste et Social de Paris, relative aux incendies en Ile-de-France.

La parole est à Guillaume DURAND.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police.

Dans la veine de ce qu'a évoqué notre consœur Delphine BÜRKLI, les feux de forêt qui ravagent la France depuis plusieurs semaines sont aux portes de Paris. Chaque été, nous voyons de plus en plus d'hectares de forêt brûlés en France, avec le triste record de 70.000 hectares en 2022. Par un effet de proximité, toutefois, la localisation de cet incendie en plein cœur de la région marque tout particulièrement nos esprits, et à raison, puisque Fontainebleau, poumon vert de notre région, est le plus grand réservoir de biodiversité en Europe.

Ce triste événement est l'occasion, pour nous, de renouveler notre gratitude aux forces de secours, et plus précisément à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, intervenue en renfort. Une brigade dont nous soutenons non seulement les actions, mais pour laquelle, comme vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, nous nous efforçons de trouver les moyens budgétaires, et à laquelle nous portons l'attention politique nécessaire à l'amélioration de ses conditions d'engagement et de déploiement, malgré une pression opérationnelle de plus en plus forte.

En cette période de canicule, nous savons que la Brigade est sursollicitée, et tout porte à croire que cela ne fera que s'intensifier. Il serait donc intéressant, Monsieur le Préfet de police, d'avoir les chiffres de cette sursollicitation, et de convenir, pour la rentrée, d'un bilan de l'été qui fasse état de l'impact de l'accroissement du risque incendie sur une brigade d'ores et déjà surmobilisée par le secours aux victimes en période de canicule.

Vous évoquiez également le développement des lances diphasiques. Nous serons preneurs d'un point d'étape sur le plan de modernisation de la Brigade, et sur la mesure dans laquelle cette amélioration technique lui permet aussi d'intervenir dans de nouveaux lieux et de nouvelles situations.

Dans ce nouveau régime climatique qui s'ouvre à nous, et dans lequel nous sommes en réalité déjà entrés, l'action de la B.S.P.P. ne suffit toutefois pas. Le renforcement des moyens de la sécurité civile, y compris aériens, à l'échelle nationale, est indispensable. Nous ne pouvons plus nous contenter d'une flotte de 12 Canadair dont l'effectif n'a pas augmenté depuis 2000, malgré les engagements pris par l'Etat pour la régénérer et l'augmenter de quatre engins.

A chacune et à chacun ses responsabilités. La situation, notamment celle de Fontainebleau, a mobilisé de nombreux pompiers, réduit en cendres plus de 2.000 hectares de forêt et mis en danger 6.000 espèces qui y vivent.

Cela revient à nous interroger, de manière plus générale, sur l'attitude volontariste de la Ville dans l'organisation de la solidarité, qu'il s'agisse de celle envers les personnes ou de la protection du vivant, et notamment de la faune et des écosystèmes, fortement impactés.

Dans ce contexte d'urgence, quels sont les dispositifs de solidarité activables par la Ville de Paris lorsque nos territoires voisins sont touchés par des catastrophes ? Comment la Ville de Paris peut-elle concrètement leur venir en aide, en matière d'accueil des personnes évacuées, de prise en charge des victimes potentielles, de sauvetage, de transport des animaux en danger, de mise à disposition de petits et gros équipements, mais aussi de protection des grandes infrastructures ?

Une fois l'urgence passée et les moyens de réponse immédiate mobilisés, nous devrons renforcer l'accompagnement de la résilience des territoires voisins. Quels sont donc nos leviers en matière de relogement des personnes déplacées ou qui se retrouvent sans domicile ? Quels sont nos leviers d'accompagnement de la restauration massive des écosystèmes, et de soutien à des politiques publiques d'adaptation pour limiter les risques futurs ?

Enfin, à l'aune de cette accélération des crises, de la démultiplication des risques et d'un "effet cocktail" difficile à mesurer, et en conscience des risques croissants que courent les bois de Boulogne et de Vincennes : est-il prévu une revue à mi-mandat du schéma interdépartemental d'analyse et de couverture des risques 2023-2028 ? Dans quelle mesure une concertation renouvelée avec les départements et la Région est-elle envisagée pour assurer la résilience du territoire francilien ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Maxime DES GAYETS, pour vous répondre, puis le Préfet de police.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint. - Monsieur le Président DURAND, merci pour votre interpellation, qui nous permet de nouveau de réaffirmer notre plein soutien aux habitants, aux élus, aux agriculteurs, ainsi qu'à l'ensemble des femmes et des hommes aujourd'hui à la fois mobilisés et impactés par l'incendie de Fontainebleau. Vous avez évoqué les sapeurs-pompiers, mais je pense aussi à l'O.N.F., aux forces de sécurité, à l'ensemble des acteurs de la société civile.

Je ne reviens pas - cela a d'ailleurs été évoqué dans d'autres questions - sur la force de ce méga-feu à Fontainebleau, qui vient nous rappeler que les feux de forêt et de végétation ne sont plus seulement un risque réservé à d'autres régions, vous le savez, mais sont déjà un risque francilien.

Vous avez d'ailleurs posé un certain nombre de questions légitimes sur la réaction des acteurs publics face à ce type d'événements, et beaucoup de ces réponses nécessitent, vous l'avez dit - et je reprends votre dernier propos - une coordination bien plus étroite qu'aujourd'hui entre la Région Ile-de-France, l'A.E.V. et la Métropole. La Ville doit y prendre sa pleine part.

Vous nous avez interrogés sur la solidarité de Paris. Cela, vous le savez, puisque nous avons la chance, vous et moi, de siéger au comité de suivi et de gestion de la B.S.P.P. La Ville contribue à financer la B.S.P.P. de manière importante, et celle-ci s'est mobilisée. Cela a été rappelé par M. le Préfet, à la fois par des moyens matériels et humains, actuellement mobilisés pour lutter contre cet incendie, porter secours aux éventuelles victimes, et tout cela en renfort avec le S.D.I.S. de Seine-et-Marne, qui, je crois, a pu bénéficier de la technologie de la lance diphasique, innovation aujourd'hui attendue et recherchée par d'autres acteurs de l'univers des pompiers.

Je veux saluer le professionnalisme - vous l'avez fait, vous aussi - le courage et la disponibilité des effectifs supplémentaires de la B.S.P.P., dans un moment où, nous avons tous pu le constater, ils ont été durablement mobilisés face à la canicule ; il faut qu'ils en soient évidemment remerciés.

Cette mobilisation des acteurs publics s'exprime aussi à travers "Eau de Paris", dont les équipes sont actuellement mobilisées - et cela permettra de répondre à Mme BÜRKLI - pour accompagner les services de sécurité civile et suivre les conséquences de l'incendie sur la ressource en eau. Vous l'avez évoqué, les sources de Bourron représentent près de 4 % de l'eau distribuée aux Parisiens. A ce stade, tout a été fait pour qu'il n'y ait pas d'impact, mais, nous le voyons bien, il va falloir renforcer notre préparation face au risque de feu de forêt au plus près de la ville.

Je veux vous donner quelques éléments, Monsieur le Président. D'abord, saluer le travail conduit par mon collègue Antoine GUILLOU et par les équipes de la DEV. Ce sont près de 300 agents qui assurent aujourd'hui l'entretien des bois de Boulogne et de Vincennes : le débroussaillage, la surveillance, la sensibilisation et la préparation des accès pour les secours, en lien étroit avec la B.S.P.P. C'est un travail souvent discret, que l'on évoque peu ici, mais absolument essentiel, notamment face au risque d'incendie.

Il faut évidemment remercier et souligner la mobilisation de l'ensemble des directions de la Ville ces derniers jours. Je veux évoquer la cellule de crise aujourd'hui activée sous l'autorité du secrétariat général, ainsi que le comité de pilotage consacré à la sécheresse, animé par ma collègue Alice TIMSIT, qui essaie de suivre et d'anticiper les conséquences de cet événement exceptionnel.

Il faudra, de toute façon, que nous allions au-delà de ces réactions et de ces réponses dans l'instant. Je veux le dire ici, et c'est un élément de réponse à votre questionnement : la Ville de Paris se rendra évidemment disponible pour participer au retour d'expérience que vous avez vous-même initié, Monsieur le Préfet, je crois, et qui sera conduit par les autorités compétentes, afin que nous puissions tirer l'ensemble des enseignements de cette crise, et notamment renforcer la prévention dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

Ensuite, je tiens à vous le dire, nous nous attacherons à ce que ce retour d'expérience permette, avec la Préfecture de police, la B.S.P.P. et l'Office national des forêts, d'actualiser notre analyse du risque incendie et, si nécessaire, d'engager les mesures de prévention qu'il faudra mettre en œuvre dans les deux bois parisiens.

Enfin, Monsieur le Président, je veux vous annoncer que, dans le prolongement de l'exercice de crise consacré aux crues, la Direction de la Transition Ecologique et du Climat organisera au cours de l'année 2027 un exercice de crise dédié précisément à la sécheresse et à ses conséquences, afin de préparer l'ensemble de nos services à des crises climatiques qui se cumulent désormais. Canicules, sécheresses, tensions sur la ressource en eau et incendies de végétation se conjuguent : il nous faut donc pouvoir nous y préparer au mieux.

Plus largement, au-delà de l'action des collectivités, nous croyons qu'il faudra aussi que le législateur se saisisse de ces enjeux. J'ai en tête le récent dépôt d'une nouvelle P.P.L. transpartisane visant à mieux protéger les forêts, à adapter la sylviculture au changement climatique et à créer un fonds national dédié à la protection et à la résilience des massifs forestiers. Les événements que nous connaissons montrent que ce débat est désormais indispensable. Les incendies de Fontainebleau ne sont pas qu'un avertissement, ils nous poussent à agir ; nous espérons pouvoir nous mobiliser, en tant que Ville de Paris, mais aussi avec l'ensemble des acteurs attendus. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

Je ne vais pas être très long, puisque vous avez quasiment tout dit. Pour autant, je tenais à tous vous remercier, individuellement et collectivement, pour les financements accordés à la B.S.P.P.

En droit commun, en moyenne, la B.S.P.P. intervient 1.200 à 1.250 fois par jour. Sur 24 heures, c'est 1.250 interventions. Nous sommes aujourd'hui à 1.659, donc légèrement au-dessus de la moyenne. A l'occasion de la première canicule, nous étions entre 2.300 et 2.500 interventions par jour. Cela veut dire qu'effectivement, quand nous calibrons un dispositif à l'année pour environ 1.200 interventions, les effectifs et les matériels sont soumis à rude épreuve, puisque nous sommes au double des événements sur lesquels nous intervenons. Les feux de végétation, comme les inondations, sont des éléments supplémentaires qui s'ajoutent à ceux du quotidien : accidents domestiques, sanitaires, routiers, feux de maison ou d'appartement.

Vous le comprenez - et je le redis - les pompiers sont soumis actuellement, outre la chaleur, à une suractivité du fait de ces feux.

S'agissant du déploiement de la lance diphasique, elle est en train d'être généralisée. Elle plaît à toutes celles et à tous ceux qui, en France comme ailleurs, utilisent des camions-pompes, puisque, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cette lance, qui mélange l'eau et l'air, permet d'économiser à peu près 80 % d'eau ; ce sont donc des rotations en moins pour les camions, et des événements qui peuvent être plus rapidement traités.

S'agissant de la zone - puisqu'il faut replacer, de mon point de vue, l'ensemble du traitement de ces sujets au niveau zonal -, nous sommes intervenus en renfort auprès du S.D.I.S. 77 ; s'il y avait des feux de forêt, c'est au niveau de la zone, donc de la Région Ile-de-France, que nous interviendrions, pour avoir un effet massif.

S'agissant enfin des avions, je me permets de prendre la parole sur ce sujet, puisque j'ai été leur chef il y a une douzaine d'années : j'étais le sous-directeur des moyens nationaux, qui comportait notamment la gestion des moyens aériens de la sécurité civile. Il y a une donnée qui, malheureusement, n'a pas changé - qui est en train de changer, et nous pouvons nous en féliciter : nous étions, et nous sommes encore, sous la coupe d'une seule entreprise, Bombardier, la seule à fabriquer des Canadair, et qui pratique des prix exorbitants.

Je donnerai un exemple. Lorsque j'ai pris mes fonctions, une pièce qui permet au Canadair de tenir son assiette coûtait moins de 25.000 euros. Quand j'en suis parti, trois ans après, elle coûtait plus de 150.000 euros. Vous imaginez bien que nous nous posons des questions. En outre, cette entreprise a eu du mal à reprendre son activité.

Comme vous le savez, la France a déjà commandé deux nouveaux avions, et des pourparlers sont en cours avec deux entreprises françaises : l'une qui transforme des A.T.R. en avions-largueurs d'eau, à moindre coût - c'est, de plus, français et européen - et l'autre qui développe un avion, lui aussi français et européen, en capacité d'écoper comme le font les Canadair.

Je suis donc relativement confiant sur la capacité européenne à agir, d'une part ; d'autre part, également sur l'augmentation de la flotte, qui est très significative : il y a 10 ans, nous avions six Canadair, nous en avons huit ; et nous avions deux Dash, nous en avons aujourd'hui huit également. S'y ajoutent des marchés de prestations et de locations d'hélicoptères légers et lourds, qui permettent également d'intervenir.

Je proposerai au directeur général de la sécurité civile, si le Ministre de l'Intérieur l'accorde, que, cet hiver, nous puissions faire des exercices avec des moyens aériens. Il me semble important de faire des reconnaissances, dans le cas où l'une des deux forêts parisiennes serait en flammes - ce que j'espère ne jamais voir. Pour autant, se préparer, c'est ne pas subir.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Président DURAND ?

M. Guillaume DURAND. - Merci beaucoup pour vos réponses à tous les deux.

Je voulais d'abord renouveler le témoignage de notre solidarité aux habitantes et aux habitants, aux élus des territoires impactés, notamment en Seine-et-Marne.

Je vous remercie de votre réponse sur les moyens aériens. Nous sommes moyennement rassurés : nous voyons l'évolution positive, mais c'est quand même avec beaucoup de retard. Je me permets de rebondir sur les interprétations de deux de mes collègues communistes : s'il y a une seule entreprise et qu'elle pratique des prix trop élevés, nous pouvons aussi la nationaliser ou acheter le brevet directement.

Au-delà de cette question, celle-ci nous permettait aussi de valoriser le travail titanesque, dont nous n'avons pas encore parlé, des associations de protection de la faune sur le terrain. Nous en citions quelques-unes : "Faune Alfort", "Futur Asso", la L.P.O., bien sûr, que nous soutenons à la Ville de Paris, l'"Association des naturalistes de la vallée du Loing", "La Chevêche" et "Pie verte Seine-et-Marne", qui se sont mobilisées depuis le début de cette catastrophe. Bien que leur travail de réponse immédiate soit majeur, c'est tout le travail post-incendie qui sera crucial, avec le recensement, la restauration des habitats et l'accompagnement éventuel à la reproduction. Le gros du travail est donc devant nous.

Merci pour vos réponses, merci pour l'action de la Ville, et merci à ces associations et à tous les bénévoles venus leur prêter main-forte. Il faudra, là aussi, que nous soyons en soutien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2026 PL 1 - Débat organisé relatif à renforcer l'accès à la médecine de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement de l'accès à la médecine de ville à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons reprendre le cours normal de notre séance, avec le débat organisé, proposition de projet de délibération pour renforcer l'accès à la médecine de ville, des temps de parole étant prévus pour les groupes.

Nous commençons par Pierre LISCIA.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la désertification médicale à Paris n'est plus un risque : c'est déjà une réalité, et surtout une bombe à retardement dont le compte à rebours est déjà enclenché.

Les faits sont là : Paris est confrontée à une crise majeure de sa démographie médicale. Aujourd'hui, l'âge moyen des médecins parisiens est de 57 ans. Près de 4 médecins sur 10 ont déjà plus de 65 ans. Plus précisément, 37 % des généralistes et 41 % des spécialistes ont atteint ou dépassé cet âge. Autrement dit, nous connaissons déjà la vague de départs à la retraite qui arrive.

Nous le savons, le temps politique n'est pas le temps médical : former un médecin prend 10 ans. Ce n'est donc pas lorsque nous constatons qu'il manque des médecins qu'il faut commencer à agir, c'est 10 ans plus tôt, c'est donc aujourd'hui. La politique consiste précisément à anticiper les crises avant qu'elles ne surviennent, plutôt qu'à les subir une fois qu'elles ont éclaté.

Cette crise qui vient n'est toutefois pas seulement démographique : elle est aussi territoriale, car les inégalités d'accès aux soins deviennent de plus en plus fortes. Certains arrondissements comptent environ un médecin pour 300 habitants ; dans d'autres, comme le 18e arrondissement, c'est moins d'un médecin pour 1.000 habitants. Les 14e, 18e et 19e arrondissements sont désormais identifiés parmi les territoires les plus carencés.

A cette crise démographique et territoriale s'ajoute une troisième crise, celle de l'accessibilité financière. Aujourd'hui, 70 % des médecins généralistes parisiens exercent en secteur 1, contre 90 % au niveau national ; chez les spécialistes, ils ne sont que 20 %. Pour beaucoup de Parisiens, la difficulté est double : trouver un rendez-vous, puis pouvoir se le payer.

Les conséquences sont déjà là. Nombreux sont les Parisiens et les Parisiennes qui ont déjà renoncé à des soins ou les ont reportés, en raison des délais d'attente ou pour des raisons financières. Lorsque les patients ne trouvent plus de médecin de ville, ils n'ont plus qu'une seule porte à pousser : celle des urgences. Résultat, les délais d'attente moyens dans les hôpitaux parisiens avoisinent désormais cinq heures, contre 2 heures 51 en moyenne en 2014.

Nous avons donc tous les ingrédients d'une crise sanitaire annoncée : moins de médecins, des inégalités territoriales de plus en plus fortes dans l'accès aux soins, des consultations de plus en plus difficiles à obtenir et de plus en plus coûteuses, des besoins de santé qui vont continuer d'augmenter dans les années à venir, des soins reportés, parfois même abandonnés, et des services d'urgence déjà saturés. Pris séparément, chacun de ces constats est déjà préoccupant ; mis bout à bout, ils deviennent un cocktail absolument explosif.

Tous les indicateurs sont au rouge. C'est pourquoi nous devons agir dès aujourd'hui : agir aujourd'hui pour ne pas subir. C'est l'alerte que nous vous lançons. N'attendez pas que la crise éclate pour agir. N'attendez pas que cette bombe à retardement ait explosé pour en gérer les conséquences dans l'urgence, l'improvisation et le bricolage. L'urgence ne peut pas devenir une méthode de gouvernement. La politique, comme je le disais, c'est agir aujourd'hui pour ne pas subir demain.

Que faut-il faire ? Je crois qu'il faut d'abord éviter deux erreurs. La première, c'est de considérer que cette crise est inéluctable. La seconde serait d'en faire un sujet de polémique politicienne, en prétendant que rien n'a été fait jusqu'à présent : cela serait faux. Notre objectif n'est pas de distribuer les bons et les mauvais points ; il est bel et bien de construire une stratégie ambitieuse pour garantir demain l'accès aux soins à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens.

Oui, la Ville agit déjà. Oui, des dispositifs existent, avec notamment "Paris Med'", les dispositifs d'accompagnement des projets d'exercice collectif, l'aide à la recherche de locaux ou le soutien à l'installation de professionnels de santé. Nous le reconnaissons sans difficulté. La vraie question n'est pas de savoir si nous faisons quelque chose ; elle est de savoir si ces initiatives sont suffisantes pour répondre à la crise qui s'annonce. Je crois que la réponse est non. Non pas parce que les politiques que vous menez sont mauvaises - la preuve, c'est que nous les soutenons - mais parce que la crise s'accélère, et que l'action publique doit accélérer elle aussi.

J'entends naturellement que la santé est d'abord une compétence de l'Etat : c'est l'Etat qui fixe les règles, c'est lui qui organise la formation, c'est lui qui conventionne les professionnels. Cela ne signifie pas pour autant que la Ville serait condamnée à regarder la situation se dégrader sans agir. Car former davantage de médecins ne suffira pas : encore faut-il qu'ils choisissent d'exercer à Paris. C'est précisément là que la Ville a un rôle à jouer, un rôle décisif.

En effet, quand un jeune médecin choisit son lieu d'installation, il ne regarde pas simplement l'endroit où il a fait ses études : il regarde où il pourra exercer dans de bonnes conditions. Or, beaucoup de jeunes médecins hésitent à s'installer à Paris, ou y renoncent, quand bien même ils y auraient été formés. Pourquoi ? Parce que les coûts d'exercice sont parmi les plus élevés de France. Un médecin généraliste qui exerce en secteur 1, avec une consultation plafonnée à 30 euros, perçoit la même rémunération qu'il exerce à Paris, à Tours, à Orléans ou à Limoges. En revanche, son loyer, les charges de son cabinet et les coûts de fonctionnement sont bien plus élevés à Paris qu'ailleurs. A rémunération identique, Paris est donc objectivement moins attractive que beaucoup d'autres territoires.

L'attractivité d'une ville ne dépend donc pas seulement du nombre de médecins qu'elle forme : elle dépend aussi des conditions qu'elle leur offre pour exercer, pour s'installer et, surtout, pour rester. C'est précisément sur ce terrain que la Ville peut agir. Elle ne forme pas les médecins, mais elle peut leur donner envie de venir exercer à Paris et, surtout, d'y rester. Elle peut agir sur les conditions d'installation, d'exercice et de vie. Autrement dit, elle peut rendre Paris plus attractive.

C'est précisément l'objet du projet de délibération que nous vous proposons. Notre ambition est simple : faire de Paris non seulement une ville où l'on se soigne, mais aussi une ville où les soignants ont envie de s'installer durablement.

Pour cela, nous proposons de mobiliser pleinement les leviers dont dispose déjà la Ville : son patrimoine immobilier, ses centres de santé, ses bailleurs, ses capacités d'investissement, ses politiques de prévention, ses partenariats avec les hôpitaux et les professionnels libéraux. Il n'y a pas de solution miracle, pas de baguette magique contre la désertification médicale, mais il y a une certitude : si nous ne créons pas aujourd'hui les conditions favorables à l'installation des soignants, nous en subirons tous les conséquences demain.

Nous vous proposons donc de créer à Paris un véritable écosystème propice au développement de la médecine de ville, avec des mesures concrètes, immédiatement mobilisables, qui relèvent pleinement des compétences de la Ville. Comprenez bien que ce projet de délibération n'est pas un texte d'opposition, c'est un texte d'anticipation et de co-construction. Vous le voyez, Monsieur le Maire, nous saisissons la main tendue pour co-construire la politique municipale avec vous. Nous ne proposons pas de repartir de zéro : nous proposons de renforcer ce qui fonctionne, de compléter ce qui manque et d'innover lorsque c'est nécessaire. Surtout, nous proposons de faire enfin de l'accès aux soins une véritable priorité stratégique pour Paris.

Concrètement, cette stratégie repose sur plusieurs grands axes. D'abord, renforcer l'offre de soins de proximité, en développant progressivement un centre de santé municipal dans chaque arrondissement, afin de garantir à tous les Parisiens une offre de soins de premier recours, accessible et sans dépassement d'honoraires ; en modernisant les centres existants ; en développant des maisons médicales de garde et des dispositifs de soins non programmés, afin d'offrir une réponse adaptée lorsque les cabinets sont fermés et de désengorger les services d'urgence.

Ensuite, attirer et fidéliser davantage les professionnels de santé, en facilitant l'accueil des docteurs juniors grâce à des aides à l'aménagement des cabinets qui les recevront ; en facilitant le logement des soignants, avec des logements sociaux pour les professionnels paramédicaux et des logements intermédiaires pour les médecins ; en continuant le dialogue avec l'A.P.-H.P. pour loger les étudiants en médecine ; en facilitant aussi les déplacements des soignants qui interviennent à domicile, avec, par exemple, l'accès aux voies de bus lorsque cela est possible. Car, après le renoncement aux soins des patients, nous assistons aussi à un renoncement aux soins des soignants, tant les conditions de circulation dans Paris sont devenues difficiles.

Nous souhaitons aussi faire de la santé mentale une priorité pour la Ville de Paris, en renforçant les dispositifs d'accompagnement psychologique, notamment pour les jeunes, en soutenant les centres médico-psychologiques et en donnant davantage de moyens au conseil local de santé mentale, afin de mieux coordonner les acteurs de terrain.

Enfin, dernier axe, renforcer les coopérations entre la médecine de ville et l'hôpital, parce qu'il ne peut plus y avoir, d'un côté, l'hôpital et, de l'autre, la médecine libérale : les deux doivent travailler ensemble, en développant des parcours de soins coordonnés et en renforçant les partenariats avec l'A.P.-H.P. pour préserver une offre hospitalière de proximité.

Mes chers collègues, j'en conclus : vous l'avez compris, cette proposition de délibération est une main tendue, avec des propositions concrètes, pragmatiques, réalistes et surtout transpartisanes. Car cette proposition de délibération n'est pas celle d'un groupe politique, c'est une proposition de délibération au service des Parisiennes et des Parisiens, une proposition de délibération pour les médecins et pour tous les personnels soignants à Paris. A eux, nous disons que nous les soutenons, que nous ferons tout pour que Paris devienne et reste un cadre propice à l'exercice de leur profession.

J'espère donc sincèrement que vous saurez mettre vos vieux réflexes de côté pour dépasser les clivages partisans, et que vous saurez considérer ces propositions pour ce qu'elles sont. En effet, les Parisiennes et les Parisiens ne nous demanderont pas demain qui avait raison ; ils nous demanderont si nous avons su agir à temps. En matière de santé, anticiper n'est pas un luxe, c'est une responsabilité.

C'est pourquoi nous vous invitons à voter cette proposition de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, malgré une forte densité médicale, l'accès aux soins à Paris - cela a été rappelé - s'est beaucoup dégradé ces dernières années.

Plutôt que de chercher les coupables désignés d'avance, l'Etat pour les uns, la Ville pour les autres, peut-être l'A.P.-H.P. pour certains, la proposition du groupe Paris apaisé a deux mérites : celui d'objectiver et de documenter la situation et celui d'en tirer des propositions fortes et, je crois, constructives.

Je voudrais revenir sur deux constats à partager, peut-être, ensemble. Le premier, qui doit nous interpeller, est celui du vieillissement des médecins dans la Capitale, généralistes et spécialistes confondus, ainsi que celui de la diminution de l'offre de médecine générale de proximité. L'âge moyen d'exercice est en effet de 50 ans pour l'ensemble des médecins, mais, surtout, un tiers des généralistes ont plus de 65 ans, ce qui présage, hélas, une accélération des départs à la retraite, alors même que les besoins de santé progressent à Paris, avec l'effet du vieillissement et - nous ne l'oublions pas - une concentration importante de populations fragiles. Il est ainsi de plus en plus difficile de trouver un médecin traitant, généraliste ou spécialiste ; c'est particulièrement inquiétant dans des spécialités comme la gynécologie ou la psychiatrie.

Le deuxième constat est celui de l'inégalité d'accès aux soins. Il y a l'inégalité territoriale, certes, mais il y a également l'inégalité sociale, avec une difficulté, dans tout Paris, d'accéder à une médecine en secteur 1. Je rappelle d'ailleurs - la Ville n'y est pour rien - que Paris concentre la plus forte proportion, en France, de médecins exerçant en secteur 2.

Pour enrayer ce mouvement, il y a des solutions. Une partie d'entre elles sont portées par la proposition présentée cet après-midi. Il s'agit tout d'abord de développer et de moderniser les centres de santé municipaux. Je peux témoigner, comme maire du 5e arrondissement, ayant porté aux côtés de l'ancien adjoint Bernard JOMIER la rénovation du centre de santé municipal Adélaïde Hautval - qu'au passage, Mme la Maire de Paris voulait fermer - que rénover et restructurer un centre de santé municipal, c'est un peu un parcours du combattant.

Pendant la campagne, nous avons proposé, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, de créer un centre de santé municipal dans chaque arrondissement, avec des généralistes et des spécialistes, des consultations sans dépassement d'honoraires et, surtout, la mise en place d'un service de garde. C'est une belle proposition. Cette proposition, également portée par le groupe "Paris Liberté !", permettrait de prendre en charge des soins non programmés et de désengorger les fameux services d'urgence hospitalière.

Une série de propositions concernent également l'attractivité des professions de santé et l'amélioration de leurs conditions d'exercice. Plusieurs solutions doivent être explorées rapidement. Il y a d'abord celle de l'aide à l'installation et à l'aménagement de cabinets de groupe et de structures d'exercice coordonné. "Paris Med'", ainsi que le Fonds territorial d'accessibilité de l'Etat, ont permis d'accompagner, ces 10 dernières années, je crois, à peu près une petite cinquantaine de structures. Il faudrait mettre en place un dispositif d'aide de la Ville pour financer des travaux de mise aux normes, en particulier d'accessibilité, des cabinets exerçant à titre individuel. Le coût de cette mise aux normes est un frein, vous le savez, à l'installation des médecins, et notamment des jeunes médecins.

Monsieur le Maire, il faut vraiment que le G.I.E. "Paris Commerces" devienne un véritable outil d'aménagement sanitaire. Je peux témoigner, comme maire du 5e arrondissement, qu'il y a une vacance tout à fait inexplicable et très conséquente de locaux gérés par ce G.I.E. Comme l'opposition le propose depuis de nombreuses années, de grâce, réservons des logements sociaux aux soignants, qui sont en première ligne.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur les politiques de prévention et de santé mentale, qui concernent en premier lieu notre jeunesse. Je rappelle que Paris est la ville en France qui accueille le plus d'étudiants, avec une concentration très particulière dans le 5e arrondissement. J'y suis, comme maire et mère, évidemment très sensible.

Certes, la Ville de Paris n'a pas la maîtrise des politiques publiques en matière de santé, mais elle peut - je dirais, elle doit - impulser et accompagner. Quelques exemples : en créant deux nouveaux points "Quartier Jeunes", avec la gratuité des soins sans avance de frais, ce qui est proposé cet après-midi. A cet égard, je salue le formidable travail de structures comme le centre de santé Colliard, que vous soutenez, Monsieur le Maire, et que la Région soutient, qui fait un travail extraordinaire pour les jeunes ; en soutenant aussi des parcours de soins et de prévention, en complémentarité des appels à projets lancés par l'A.R.S. - le centre de santé du square de la Mutualité est très en avance sur cette question ; et en défendant, à l'échelle des arrondissements, des structures dédiées à la santé mentale. Je voudrais redire tout le soutien que mon groupe - et, je pense, tout cet hémicycle - apporte aux C.M.P., C.M.P.P. et B.A.P.U., qui font un travail absolument extraordinaire, cela a été rappelé ce matin.

Enfin, je dirai, en conclusion, que c'est en coordonnant tous les acteurs de la santé sur nos territoires que nous apporterons des solutions concrètes : l'A.R.S., les C.P.T.S., la médecine de ville, la médecine hospitalière, les professions médicales et paramédicales, les pharmaciens, les associations. Le dialogue entre toutes ces parties permet de trouver, souvent, des solutions très opérationnelles, à l'instar du contrat jeunesse de mon arrondissement,

qui a pointé la relative méconnaissance, par les étudiants, des services auxquels ils peuvent avoir accès, et qui a donné lieu à l'élaboration d'un guide santé jeune.

Au-delà de la coordination, je soutiens l'idée de créer un bel écosystème à Paris, au service des Parisiennes et des Parisiens et de leur santé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je suis très surpris que la droite défende la médecine collectiviste dans les centres de santé. Monsieur LISCIA, je pense que c'est "l'hôpital qui se fout de la charité". Vous êtes un pompier pyromane, parce que vous nous proposez ici que la Ville répare ce que vous détruisez, avec vos amis au niveau du Gouvernement, depuis des années.

Je vais arrêter là la polémique, car il y a des solutions. Si nous pouvons être d'accord avec le constat que vous avez présenté, en revanche, le diagnostic est bon, mais le traitement ne l'est pas. Le traitement, aujourd'hui, c'est que nous sommes face à un échec total du système public-privé, de la médecine libérale, des cliniques privées en concurrence avec les hôpitaux.

Si nous voulons effectivement développer des centres de santé - et, comme je l'ai dit ce matin, l'intérêt d'un centre de santé, ce sont des médecins salariés, donc sans dépassement d'honoraires - nous sommes aujourd'hui dans une situation où il faut les développer et arrêter de subventionner la médecine libérale, qui n'a pas apporté le résultat que nous souhaitions. Car, s'agissant de ce que disait Antoine ALIBERT ce matin : non, le nombre de médecins à Paris disponibles pour la population en secteur 1 n'a pas augmenté ; le nombre de médecins a diminué, la population a diminué, mais, dans le même temps, le nombre de médecins généralistes en secteur 2 a très fortement augmenté et atteint aujourd'hui quasiment 25 % des professionnels.

Ce que nous avons posé comme proposition dans notre programme - et ce n'est pas révolutionnaire, cela se fait aujourd'hui à Marseille, comme dans d'autres villes de France, avec l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille -, ce sont des centres de santé où la Ville remplit ses responsabilités. Sa responsabilité, c'est d'aider les médecins à ne plus être propriétaires de leur outil de travail, c'est-à-dire de fournir les locaux et la logistique. En revanche, ce n'est pas à la Ville de gérer, à terme, des centres de santé pour remplacer l'Etat et la Sécurité sociale. Nous avons l'Assistance publique et un certain nombre d'hôpitaux privés à but non lucratif qui savent très bien gérer les centres de santé. Cela permet effectivement d'avoir une attractivité pour les médecins, de les maintenir à Paris, car, pour un médecin, travailler en ville et à l'hôpital est aujourd'hui très attractif.

Nous avons donc des liens très forts avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris. D'ailleurs, elle était, autrefois, gérée dans cette salle, puisque c'était initialement un outil de la Ville de Paris. Aujourd'hui, cela se fait à Marseille ; des propositions sont développées par la Fédération nationale des centres de santé et la Fédération hospitalière de France, qui proposent effectivement de rapprocher - ce que vous avez dit, Monsieur LISCIA - l'hôpital de la ville. Ouvrons l'hôpital sur la ville, confions la gestion des centres de santé aux hôpitaux, qui savent faire : gérer du personnel, commander du matériel, etc.

Cela a un intérêt pour le patient, sur son parcours de soins. Le patient qui vient dans le centre de santé avec sa carte Vitale, s'il a besoin d'un examen complémentaire - un scanner ou une I.R.M. - n'a pas besoin d'utiliser Doctolib, qui phagocyte ses données et les fournit aux Américains - car les données de santé sont aujourd'hui un véritable problème. S'il a besoin de cet examen complémentaire ou d'être hospitalisé, il va voir la secrétaire, il a sa date de rendez-vous, et ce sera la même équipe de médecins qui va le suivre. Pour les infirmières, pour les autres professionnels, avoir cette activité mixte entre la ville et l'hôpital, c'est attractif, et nous pourrons recruter.

Le gros problème, aujourd'hui, c'est la médecine libérale. La médecine libérale repose sur deux principes : la liberté d'installation et la rémunération à l'acte. Ce ne sont pas des économistes marxistes, ou je ne sais quoi, qui le disent : c'est inflationniste, car il faut faire du chiffre d'affaires ; on multiplie donc les actes pour l'augmenter, alors que, salariés, on essaie de prescrire au mieux pour le patient.

Nous avons donc aujourd'hui ces propositions ; c'est effectivement une révolution, mais cette révolution, nous en avons besoin aujourd'hui, et je peux vous dire que nous sommes complètement en phase avec les Parisiennes et les Parisiens : 80 % d'entre eux ne veulent plus de la liberté d'installation, ni d'être confrontés à des dépassements d'honoraires. Pour l'éviter, il ne faut plus rémunérer les médecins à l'acte : il faut qu'ils soient salariés, comme les infirmières, les kinésithérapeutes, ce qui leur permettra d'avoir de meilleures conditions de travail. Car, quand nous sommes salariés, nous avons une vraie protection sociale, que nous n'avons pas comme travailleurs indépendants, en particulier avec la féminisation de la profession. Je peux vous dire que mes jeunes collègues, quand elles sont en congé de maternité, voient vite la différence entre notre bonne mère à tous, la Sécurité sociale, et l'assurance personnelle du travailleur indépendant.

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur PRUDHOMME.

La parole est à M. Pierre BATY, pour cinq minutes. Si vous ne souhaitez pas consommer l'intégralité de vos cinq minutes, n'hésitez surtout pas.

M. Pierre BATY. - Madame la Maire, oui, Paris dispose encore d'une forte densité médicale, mais cette moyenne cache une réalité beaucoup plus préoccupante : des inégalités territoriales considérables et, surtout, une pyramide des âges catastrophique. C'est l'éléphant dans la pièce. Aujourd'hui, 37 % des médecins généralistes parisiens et plus de 40 % des spécialistes ont plus de 65 ans, soit près du double de la moyenne nationale. Dans quelques années, c'est une véritable vague de départs à la retraite qui nous attend. Cela fait d'ailleurs plus de 12 ans que notre groupe tire la sonnette d'alarme.

Pourquoi en sommes-nous là ? Parce que Paris est devenue une ville qui repousse progressivement les familles, les jeunes actifs, et donc aussi les jeunes médecins. Lorsqu'on ne peut plus se loger, lorsqu'on ne peut plus construire son projet de vie, on ne s'installe pas durablement à Paris. C'est pourquoi nous défendons une mesure simple et concrète : les logements tremplins - proposer à des étudiants ou à de jeunes médecins volontaires un logement accessible, en contrepartie d'un engagement d'exercer pendant 10 ans à Paris, en secteur 1. C'est une politique gagnant-gagnant : elle favorise l'installation durable des praticiens et permet de rééquilibrer progressivement cette pyramide des âges qui menace aujourd'hui l'accès aux soins des Parisiens.

Deuxième sujet : Paris est devenue un repoussoir également pour de nombreux professionnels de santé installés en Petite couronne ou ailleurs en Ile-de-France, qui nous disent renoncer à venir exercer, même quelques heures, à Paris, à effectuer des remplacements ou même des visites à domicile. Pourquoi donc ? Parce que tout est devenu plus compliqué. Nous ne demandons pas de privilèges ; nous demandons simplement, pour eux, que la Ville accepte de faciliter la vie de ceux qui prennent soin des plus fragiles.

Enfin, troisième point : la santé ne peut plus être la politique oubliée de votre mandature. La Ville dispose de leviers importants pour agir. Elle peut faciliter l'installation des professionnels, développer les maisons de santé, soutenir la médecine de proximité, investir dans la prévention, lutter contre les inégalités territoriales et renforcer la coopération avec les hôpitaux. Or, nous avons trop souvent le sentiment que ces sujets passent après tout le reste.

Nous partageons les propositions contenues dans le projet de délibération de nos collègues de "Paris Liberté !", en particulier celles visant à renforcer l'offre de soins de proximité et l'attractivité de Paris pour les professionnels de santé, car il nous faut désormais véritablement changer d'échelle. Au fond, la question est simple : à Paris, l'accès à un médecin ne doit plus dépendre de son arrondissement, ni de son âge, ni même de ses revenus. La santé n'est pas une politique accessoire, c'est l'une des premières attentes des Parisiens, et il est temps que notre Ville en fasse une véritable priorité.

Nous devons travailler avec l'A.P.-H.P., dont le Maire de Paris est le président du conseil d'administration, pour mieux fluidifier les parcours de soins et désengorger les services d'urgence. Trop de patients se retrouvent aujourd'hui aux urgences, faute d'avoir pu consulter un médecin de ville, ce qui n'est satisfaisant ni pour les patients, ni pour les soignants.

Nous devons également ouvrir un chantier sur l'avenir des maisons de santé. Il y a quelques mois, notre groupe Paris au centre a tenu des assises parisiennes de la santé. Autour de la même table étaient réunis les représentants des professionnels de santé, des acteurs de l'A.P.-H.P., des représentants des patients, des financeurs publics et mutualistes. Tous nous ont adressé le même message : le modèle des maisons de santé est aujourd'hui fragile. Il fonctionne, il répond à un besoin, mais il ne pourra pas se développer sans un engagement beaucoup plus fort de la Ville.

En s'appuyant davantage sur les mutuelles, sur les associations gestionnaires et sur les professionnels eux-mêmes, Paris pourrait changer d'échelle. Nous pourrions développer un véritable réseau de maisons de santé de proximité et faire en sorte qu'il n'existe plus aucun désert médical dans notre Capitale, ni pour la médecine générale, ni pour les spécialités les plus recherchées, comme la gynécologie ou la dermatologie.

Nous avons d'ailleurs formulé plusieurs propositions concrètes pendant la dernière campagne municipale, et cette "niche" de "Paris Liberté !" en est le témoignage. Nous serons heureux de pouvoir la voter, en espérant qu'elle soit une première étape d'une nouvelle politique municipale ambitieuse. Nous pouvons ainsi faciliter l'installation des professionnels de santé dans les rez-de-chaussée vacants des bailleurs de la Ville et de la S.E.M. "Paris Commerces", avec un véritable accompagnement administratif ; développer des coopérations métropolitaines ; encourager l'exercice mixte, libéral et salarié ; et lancer une véritable politique de santé digne de ce nom, qui ne commence pas seulement lorsque l'on est malade, mais bien avant : cela s'appelle la prévention. Nous pensons qu'elle doit s'adresser en premier lieu à notre jeunesse, en luttant contre l'obésité infantile, en permettant le développement de l'activité physique et du sport, qui doivent redevenir des objectifs majeurs de notre Ville. Cela suppose, par exemple, de mieux articuler les temps scolaires et périscolaires, pour permettre à davantage d'enfants de pratiquer une activité sportive régulière.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Juliette SABATIER, pour cinq minutes au maximum.

Mme Juliette SABATIER. - Je vous remercie, Madame la Maire. Message bien reçu.

Mes chers collègues, comme mes collègues de gauche, je défends l'accès aux soins pour toutes et tous sur le territoire parisien, et sans reste à charge autant que possible. Je vous fais donc part de mon étonnement de voir des élus de la droite mettre en avant les permanences d'accès aux soins de santé, alors même que vos représentantes et représentants, à l'échelle nationale, prônent la suppression de l'aide médicale d'Etat, par exemple. Je m'interroge donc sur la cohérence politique au sein de vos rangs.

Je pars de cet exemple, car cette contradiction traverse la majorité des propositions formulées dans cette niche, et dont beaucoup rejoignent ce que la Ville de Paris met déjà en œuvre.

Vous dressez un tableau assez catastrophiste de l'accès aux soins à Paris. Bien entendu, notre ville n'est pas épargnée par la désertification médicale, mais les chiffres que vous avancez me paraissent exagérés - ou, du moins, l'interprétation que vous en donnez l'est -, car il n'est pas besoin de dramatiser, en parlant de "ville repoussoir" pour les médecins, ni de mettre en cause l'attractivité de la Capitale, pour prendre la mesure des défis de la démographie médicale actuelle. Je vous dirai même que cela manque un tout petit peu de respect pour des départements dans une situation infiniment pire que la nôtre.

C'est parce que Paris a pris la mesure de ces enjeux que le programme "Paris Med'" a été initié il y a une dizaine d'années et amplifié depuis trois ans, avec un ratio secteur 1 sur secteur 2 qui évolue plus favorablement que dans le reste de la France. Antoine ALIBERT l'a rappelé ce matin.

Plusieurs sujets du projet de délibération convergent ainsi avec les objectifs de la majorité, comme le fait de cibler prioritairement les quartiers populaires, de renforcer les centres de santé municipaux, de mettre en place une veille solidaire pour les personnes isolées. C'est déjà ce qu'a entrepris cette majorité de gauche, avec sept centres de santé, trois centres de prévention et de dépistage, plus de 20 centres de santé sexuelle, et de nombreux engagements pris pour créer, agrandir ou rénover des lieux de soins de proximité, dont sept centres de santé municipaux.

Quant à la santé des femmes, vous soulevez un point tout à fait pertinent, et nous nous rejoignons aussi sur le fait que les besoins et les spécificités de la santé féminine ont trop longtemps été mal pris en compte et mal pris en charge par une médecine patriarcale. Il est donc nécessaire, oui, de multiplier les campagnes d'information sur l'endométriose, les cancers du sein et de l'ovaire, le papillomavirus, pour ne citer que ces exemples. C'est déjà ce que nous faisons, avec des dispositifs variés, y compris mobiles. Nous entendons aussi renforcer l'accès à l'I.V.G. sans entrave, et poursuivre la lutte contre la précarité menstruelle dans la mandature qui s'ouvre.

Dernier point de convergence que je veux aborder : le renforcement des moyens alloués à la P.M.I. et le soutien à la parentalité, que notre plan de mandature détaille bien au-delà de ce que vous proposez dans ce projet de délibération.

Parce que le texte de votre projet de délibération cible imprécisément les difficultés d'accès à la santé à Paris, parce qu'il méconnaît les outils de gouvernance dont Paris s'est déjà dotée, parce qu'il préempte les concertations en cours, parce qu'enfin il apparaît souvent moins-disant par rapport à nos objectifs, nous ne pourrons pas voter pour ce projet de délibération, tout en reconnaissant les bonnes orientations qu'il porte sur certains sujets.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SABATIER. Il vous restait même 1 minute et 37 secondes sur votre temps de parole. Si tout le monde pouvait faire le même effort, ce serait super.

La parole est à Mme Carine PETIT, pour cinq minutes au maximum.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, chère collègue.

Le constat, le diagnostic, est clairement partagé. Vous l'avez rappelé, la santé, l'accès aux soins, occupe une place prépondérante pour les Parisiennes et les Parisiens. Les difficultés sont majeures : ce sont les délais de rendez-vous, l'accès à un médecin, l'accès tout simplement à un médecin traitant, à un spécialiste, les visites à domicile aussi pour les personnes qui ont de grandes difficultés à se déplacer, et tout cela pour des soins en secteur 1 et sans dépassement d'honoraires.

De plus en plus de Parisiennes et de Parisiens subissent clairement la crise des déserts médicaux. Vous avez d'ailleurs rappelé que les 14e, 18e et 19e arrondissements étaient entrés dans ces zones très sensibles, où le désert en secteur 1 et sans dépassement d'honoraires était pointé, malgré une première densité hospitalière, par nombre d'habitants présents dans nos arrondissements.

Votre projet de délibération demande beaucoup de choses : ouvrir un centre de santé municipal dans chaque arrondissement, soutenir financièrement les professionnels, ouvrir des maisons sport-santé, financer des travaux pour les professionnels, augmenter aussi les logements réservés aux soignantes et aux soignants. Toutefois,

Monsieur LISCIA, vous avez précisé "logement intermédiaire pour les médecins" : nous proposons donc que ce soit pour l'ensemble de la communauté professionnelle de santé.

La Ville, rien que la Ville, toujours la Ville : elle devrait donc se substituer à tous les autres acteurs publics de la santé, et au premier chef aux cinq, six ou sept ministres de la Santé de ces dernières années, ainsi qu'aux derniers Premiers ministres d'Emmanuel MACRON. Tout cela comme si le poids des choix faits au niveau national était transparent, indolore pour l'accès aux soins des patientes et des patients, des habitantes et des habitants des villes, des grandes villes comme du milieu rural, et pour les professionnels de santé.

Depuis plus de 10 ans, ce sont en effet la remise en cause et la suppression de l'aide médicale d'Etat, les déremboursements, le reste à charge, aussi, pour les soins élémentaires, qui se sont multipliés, non pas par magie, mais bien par une logique politique libérale, qui éloigne la santé d'un bien commun qui doit être porté par une action publique forte et un service public fort.

Nous ne voulons pas opposer maisons de santé pluridisciplinaires et centres de santé. Nous ne voulons pas opposer les logements pour les soignantes et les soignants, les secrétariats médicaux ou les médecins. Nous voulons agir aujourd'hui, comme depuis de nombreuses années, sur tous les leviers, pour augmenter l'offre de soins et les parcours de soins. Oui, nous soutenons l'A.P.-H.P. pour son lien et ses partenariats renforcés d'une médecine de ville avec l'hôpital. Oui, nous soutenons aussi les établissements hospitaliers sans but lucratif, pour qu'ils développent des parcours de soins au plus proche des habitantes et des habitants.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas soutenir une proposition de délibération émanant d'un groupe qui s'est systématiquement opposé à tous les projets de construction de logements sociaux - là où nous réservons de plus en plus de logements aux professionnels de santé -, un groupe qui s'est également opposé, ou n'a pas réagi, lorsqu'il s'agissait, pour le Val-de-Grâce par exemple, de proposer un pourcentage d'équipement de santé publique pour ce secteur de Paris.

Dans le 14e arrondissement, nous faisons confiance à Antoine ALIBERT et au Maire de Paris pour appliquer ses engagements, qui vont bien au-delà de votre proposition de délibération. Notre engagement, pris auprès des Parisiennes et des Parisiens dans le 14e arrondissement, c'est : oui, rénover le centre de santé Ridder, augmenter son nombre de consultations et de parcours de soins ; continuer aussi d'agrandir et de proposer quatre sites d'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires, en lien avec les hôpitaux de l'arrondissement ; et continuer de produire, de construire et de proposer du logement social pour tous les professionnels de santé. Continuer aussi de soutenir le centre de santé Fournier, particularité exceptionnelle pour l'accès aux soins de toutes et de tous. Merci pour votre écoute.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PETIT.

La parole est à Camille NAGET, pour cinq minutes au maximum, là encore. Nous essayons de raccourcir un tout petit peu, de façon à ne rien enlever à la qualité, tout en gagnant un peu de temps.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

J'ai cru, un instant, que mon groupe Communiste avait déposé une proposition de délibération.

Je me permets une petite incise. Lorsque Mme PETIT, Mme la maire du 14e, a pris la parole, elle a été interrompue par des cris de l'autre côté de l'hémicycle. Lorsque Mme SABATIER a pris la parole, elle a été interrompue par des cris de l'autre côté de l'hémicycle. Lorsque M. PRUDHOMME a pris la parole, il a été écouté. Remarquez quand même…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Attendez, Madame NAGET.

Monsieur MAILLARD, la présidente de séance, c'est moi. Si vous avez besoin de vous calmer, vous sortez boire un verre d'eau, mais vous n'interrompez pas les orateurs, et vous les respectez, surtout quand ce sont des femmes, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Allez-y, Madame NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Je reprends donc, sans interruption.

J'ai cru, un instant, que mon groupe Communiste avait déposé une proposition de délibération, mais, après lecture attentive, il s'agit bel et bien d'une proposition de délibération du groupe de droite "Paris Liberté !" qui, je le remarque, fait un exercice de souplesse intellectuelle et politique qui n'a rien à envier aux meilleurs gymnastes. Nous ne nous y trompons pas, toutefois, et nous voterons contre ce proposition de délibération, qui, par exemple, sous couvert de vouloir lutter contre la désertification médicale, propose un recours croissant à la télémédecine pour les professionnels de santé de la Ville de Paris.

Pendant quelques instants, chers collègues, je me suis dit que, après des années à soutenir la médecine 100 % libérale, la liberté d'installation, à participer à la financiarisation de la santé, vous aviez radicalement changé d'avis. Or, il n'en est rien : vous vous livrez simplement à un exercice de style.

Nous notons positivement, bien sûr, que vous repreniez nos propositions de création de centres municipaux de santé. Comme quoi, quand on dit que l'art de la pédagogie, c'est la répétition… Après vous être abstenus sur les très nombreux vœux du groupe Communiste, sous le précédent mandat, pour la création de C.M.S., vous avez été bien inspirés de vous inspirer de notre programme, que vous reprenez à votre compte.

Oui, nous avons un constat partagé : Paris, et en particulier les arrondissements de l'Est et du Nord-Est parisien, est en voie de désertification médicale. L'accès aux soins devient un parcours de plus en plus périlleux dans notre Capitale, et pour deux raisons principalement : la démographie médicale - ou plutôt sa répartition géographique à Paris - et la pratique des dépassements d'honoraires, dont notre ville détient le triste record.

Pendant des années, il a été théorisé que, pour réduire les dépenses de santé, il fallait réduire le nombre de médecins. Comme quoi, peut-être, moins de médecins feraient plus de malades. Nous voyons bien que 50 ans de politique libérale en matière de santé n'ont produit que les effets que vous constatez aujourd'hui.

Ces dernières années, nous avons vu la casse systématique de notre système de santé. Pourquoi les hôpitaux sont-ils asphyxiés ? Pourquoi tous les centres de santé municipaux ou associatifs à but non lucratif sont-ils systémiquement déficitaires ? Parce qu'il y a eu la fameuse T2A, la tarification à l'activité, que votre famille politique a portée en 2024 avec M. Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé. Parce qu'il y a eu la loi dite Bachelot, en 2009, qui a créé les G.H.T., avec toutes les conséquences que nous connaissons sur les hôpitaux, en forçant le regroupement.

Nous le redisons, nous portons avec constance l'opposition au projet Hôtel-Dieu/Novaxia, comme à la destruction des hôpitaux Bichat-Beaujon au profit d'un gigantesque hôpital à Saint-Ouen.

En mars 2025 encore, Mme Agnès EVREN, au Sénat, a voté pour une proposition de loi autorisant les médecins à pratiquer des dépassements d'honoraires en zone sous-dense, puisque le manque de médecins et le problème de la démographie médicale tiendraient, selon cette logique, au manque d'attractivité financière pour les médecins.

Nous, donc, avec les élus communistes - ici au Conseil de Paris, mais aussi au Parlement, au Sénat ou à l'Assemblée nationale -, nous n'avons eu de cesse, en cohérence, de porter des propositions ambitieuses : pour le salariat des médecins avec des centres municipaux de santé, pour l'obligation d'installation dans les territoires carencés, contre les dépassements d'honoraires, contre les centres de santé à but lucratif qui détournent l'argent de l'Assurance maladie et, donc, notre bien collectif.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Camille NAGET. Vous êtes arrivée au terme des cinq minutes.

Mme Camille NAGET. - Je termine.

Vous parlez de la santé des femmes. Mes chers collègues, pour l'accès à l'I.V.G., nous vous invitons aussi à voter avec nous pour la suppression de la clause de conscience, véritable obstacle à l'accès des femmes à une I.V.G. de qualité et dans de bonnes conditions.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Lila BOUADMA, pour deux minutes.

Mme Lila BOUADMA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Les propositions du groupe "Paris Liberté !" portent des constats que nous partageons toutes et tous : difficulté d'accès aux soins, fragilisation de la médecine de ville et tensions sur l'hôpital public. Vous n'avez pas envie de l'entendre, mais ces constats ne sont pas le fruit du hasard : ils sont le résultat de près de 10 années de politique nationale de santé. Paris doit prendre sa part, et elle le fait déjà - je fais notamment référence aux projets de délibération de ce matin - mais la Ville ne peut pas réparer seule ce qui relève d'abord de l'Etat.

Comme mon temps de parole est limité, je vais insister d'abord sur un point exposé dans les motifs du groupe "Paris Liberté !". Les docteurs juniors, contrairement à votre souhait, ne sont pas des médecins remplaçants destinés à pallier l'insuffisance de l'offre de soins : ce sont des médecins en formation, engagés dans une quatrième année de consolidation, dans un cadre d'autonomie supervisée. Transformer une réforme pédagogique en outil de gestion de la pénurie serait injuste et inefficace. En outre, la formation des médecins et la définition de leur terrain de stage relèvent d'un cadre universitaire et national : elles n'ont pas vocation à être décidées ici.

Plus largement, votre projet rassemble 28 mesures sans construire une véritable architecture d'ensemble. Beaucoup supposent l'intervention de l'Etat, de l'A.R.S., de l'assurance maladie, de l'A.P.-H.P., des universités et des professionnels de santé, sans organiser clairement leur articulation ; et, notamment, les interactions ville-hôpital sont largement impensées. Faute de cette architecture, les mesures s'accumulent sans former un projet réellement construit. "In fine", les six axes donnent le sentiment que l'on a voulu embrasser tous les sujets de santé, mais l'exhaustivité apparente ne remplace pas une politique publique avec des priorités claires, des moyens identifiés et des partenaires institutionnels associés dès le départ.

En conséquence, je ne voterai pas cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame BOUADMA.

Pour répondre, je donne la parole à Antoine ALIBERT, pour l'Exécutif.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pour trois minutes, Antoine.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Trois minutes ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Oui, ce serait bien.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Je vais essayer d'aller très vite pour vous faire plaisir, Madame la Maire.

Je vais déjà commencer par une note de satisfaction. Après des années à expliquer que la santé ne pouvait pas être abandonnée aux seules logiques du marché, que les collectivités avaient un rôle à jouer pour organiser l'offre de soins - j'en veux pour preuve la création de la Direction de la santé publique de la Ville de Paris il y a désormais quatre ans, pour soutenir et corriger les inégalités territoriales - nous constatons aujourd'hui que nos collègues de la droite découvrent les vertus de l'intervention publique et des collectivités en matière de santé, et je m'en réjouis.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Excusez-moi, chers collègues, sur les bancs de la droite. Monsieur MAILLARD, on vous entend très fort, même quand vous chuchotez. Je vous invite à laisser M. ALIBERT vous répondre, au nom de l'Exécutif, sur une disposition que vous avez vous-même portée.

M. Antoine ALIBERT, adjoint. - Sur le fond, cela a été dit, nous partageons le constat. C'est parce que nous partageons ce constat, que nous prenons ce sujet au sérieux et que nous ne le découvrons pas aujourd'hui, après les élections municipales, que nous avons agi toutes ces dernières années, et ces dernières mandatures.

Vous le savez, la Ville dispose d'un réseau de sept centres de santé municipaux - l'un a été évoqué dans le 5e par la maire -, polyvalents et dentaires, qui accueillent près de 50.000 consultations pour des Parisiens et des Parisiennes tous les ans. Nous avons également trois centres médico-sociaux, 23 centres de santé sexuelle, un centre de lutte contre la tuberculose, un centre de dépistage de la drépanocytose et six centres de vaccination. C'est cela, concrètement, la politique de santé de la Ville de Paris, et nous n'avons pas attendu votre niche pour la mettre en œuvre. Depuis 2023, sachez que trois de nos centres municipaux sont par ailleurs mis à disposition de la permanence des soins ambulatoires.

Je ne reviendrai pas non plus sur tous les projets de délibération qui illustrent notre investissement sur tous les pans de l'activité et de l'offre de soins, que nous avons évoqués ce matin. J'aimerais quand même souligner que nous avons créé plusieurs maisons sport-santé et que nous avons pris l'engagement de les doubler : il y en a déjà quatre, ouvertes, qui permettent d'accompagner, comme outil de prévention, les malades chroniques, et notamment les Parisiens et les Parisiennes atteints d'un cancer.

Sur la santé des femmes, nous aurons l'occasion de revenir sur les engagements qui ont été les nôtres pendant la campagne, en particulier sur la création d'un parcours pour l'endométriose. Nous y travaillons avec Barbara GOMES, et je ne reviendrai pas sur toutes nos promesses de campagne, car je suis sûr que vous avez pu les suivre. Les Parisiennes et les Parisiens nous ont fait confiance, et ils savent ce sur quoi nous nous sommes engagés.

Ce que j'aimerais vous dire, c'est que, à la main tendue que vous nous donnez, chers collègues L.R., je vous propose de saisir la nôtre, que nous vous avons tendue sur la question de la santé mentale. En la matière, vous avez été invités à une réunion sur le sujet début septembre, ainsi que tous les groupes qui composent cet hémicycle - je l'avais déjà annoncé, vous avez reçu l'invitation - et nous pourrons traduire cet engagement de travailler ensemble, pour l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, sur ce sujet en particulier. Sur le reste, et sur les éléments de votre projet de délibération, ils sont déjà satisfaits, je n'y reviendrai pas.

J'aimerais quand même insister, avec le temps, compté, qui me reste, sur le fait qu'il est faux de dire que la Ville n'a pas de dispositif de pilotage de l'offre. Nous avons été l'une des premières collectivités à installer des C.P.T.S. dans tous les arrondissements, à créer des maisons de garde comme les rencontres de l'offre de soins, précisément pour "Paris Med", et à répondre à l'enjeu de l'installation des praticiens. Nous avons même lancé, avant même la parution du décret Lecornu, le premier comité d'accès aux soins de premier recours.

Sur ce point, chers collègues de la droite, qui pour partie êtes conseillers régionaux, nous avons eu l'occasion de débattre, pendant ce comité d'accès aux soins de premier recours issu du décret Lecornu, de l'enjeu de mieux dialoguer entre institutions et de coordonner les aides. Il faudrait, et il serait pertinent - comme la Ville le fait quand elle installe et qu'elle donne des crédits pour l'installation de praticiens dans tous les arrondissements, sans regarder la couleur politique - que le Conseil régional fasse la même chose et investisse les mêmes montants, au prorata de la population, dans la collectivité centre de la région qu'est Paris, comme nous le faisons pour les arrondissements. C'est une main que je vous tends, pour travailler ensemble, entre une ville de gauche et une région de droite, pour coordonner nos aides au bénéfice des Parisiens et des Parisiennes.

Enfin, sur les vœux, permettez-moi d'en douter, mais nous pourrons en rediscuter. Moi aussi, je vous tends la main, et je vous encourage à la saisir, dans l'intérêt des Parisiens et des Parisiennes.

Pour finir, concernant le vœu du groupe Nouveau Paris Populaire et de nos collègues, j'ai lu avec attention ce que vous citez comme le modèle marseillais de l'A.P.-H.M. Sachez que nous voulons construire le modèle parisien, et que le modèle de l'A.P.-H.M. est déjà satisfait, car notre collectivité a créé des centres de santé municipaux. Ce que nous faisons, et que nous discutons aujourd'hui avec l'A.P.-H.P., c'est précisément de créer davantage de centres de santé municipaux et de mettre les box médicaux à disposition des spécialistes de l'A.P.-H.P., pour qu'ils viennent tenir des consultations dans nos centres municipaux. J'en conclurai, et je vous donne rendez-vous à la rentrée pour continuer à travailler sur le plan de santé mentale de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur ALIBERT.

Je vais donner la parole à M. LISCIA, pour deux minutes. Je demande aux secrétaires généraux des groupes, dès lors qu'une demande de scrutin public a été formulée sur cette proposition de délibération, de bien vouloir préparer les cartes de vote, s'il vous plaît.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur ALIBERT, je vous apprécie, mais quelle déception, franchement. Quelle déception ! Si nous vous écoutons, nous partageons l'essentiel : vous partagez le diagnostic, vous ne contestez pas l'urgence, vous reconnaissez par ailleurs que nos propositions vont dans le bon sens. Pourtant, vous appelez à voter contre cette proposition de délibération. Pourquoi ? Si ce n'est pas le fond qui nous sépare, c'est donc bien la politique.

Vous parliez tout à l'heure de manque de cohérence. Nous, nous sommes très cohérents, très à l'aise. Nous avons plutôt le sentiment que c'est vous, dans la majorité, qui êtes mal à l'aise avec cette proposition, et c'est précisément cela que je regrette. En effet, sur un sujet aussi essentiel que l'accès aux soins pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, les vieux réflexes partisans ne devraient même pas avoir leur place. Les Parisiens méritent mieux que de voir leur avenir compromis par ni plus ni moins que des pudeurs d'appareils politiques partisans.

Je regrette que, plutôt que de considérer nos propositions, vous renvoyiez la balle à d'autres, que vous justifiiez des positions contre un peu comme vous le pouvez, que vous regardiez dans le rétroviseur quand nous, nous essayons de regarder l'avenir. Mes chers collègues, vous avez déjà perdu 10 ans sur l'adaptation de Paris au changement climatique, avec les résultats que nous connaissons aujourd'hui. Vous avez déjà perdu 10 ans sur le périscolaire, avec les résultats que nous connaissons aujourd'hui. Aujourd'hui, vous vous apprêtez à perdre 10 ans de plus sur l'accès aux soins, avec les résultats que nous déplorerons demain.

Je regrette aussi votre position sur la forme. En effet, au début de cette mandature, Emmanuel GRÉGOIRE nous avait expliqué qu'il voulait changer de méthode…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LISCIA. Cela fait deux minutes. Finissez votre phrase.

M. Pierre LISCIA. - Je conclus, sur la méthode. C'est important, la méthode. Emmanuel GRÉGOIRE voulait changer de méthode : moins de sectarisme, moins de dogmatisme, plus de dialogue, de concertation, de co-construction. Nous y avons cru, sauf que les vieux réflexes reprennent le dessus, et c'est bien dommage.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LISCIA. Accessoirement, il faudrait que vous nous donniez les coordonnées de votre "coach" sportif, puisqu'apparemment, il fait beaucoup de bien en termes de souplesse aux adducteurs.

Je vous propose de passer au vote. Le vœu n° 19 du groupe Nouveau Paris Populaire, avec un avis défavorable de l'Exécutif est-il retiré ? Non. Il est donc maintenu. Vote à main levée.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le proposition de délibération PL 1, dans le cadre d'un scrutin public, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 99

Abstentions : 6

NPPV : 0

Pour : 44

Contre : 49

(Voir détail des votes annexe n° 23).

La proposition de délibération PL 1 est repoussée au scrutin public.

2026 DSOL 103 - Subventions (100.000 euros) et convention à l'association de Solidarité Internationale d'Intégration (ASI). Lauréat "BP 2022 " des locaux équipés pour un quartier plus solidaire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DSOL 103 : 100.000 euros de subvention.

Je donne la parole, pour cela, à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour au maximum cinq minutes, mais deux ou trois minutes, ce serait extraordinaire, Madame de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Je vais faire de mon mieux, Madame la Maire, je vous remercie.

Nous parlons d'inclusion numérique. Les associations qui luttent contre l'exclusion numérique défendent aujourd'hui un droit fondamental : le droit d'accéder effectivement à ses droits.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Chers collègues, nous avons presque fini la 4e Commission. Je vous assure, si vous avez envie de discuter, n'hésitez pas à le faire dehors. Laissez Mme de LA ROCHEFOUCAULD finir son propos, pour que nous puissions avancer. Nous allons y arriver.

Allez-y, Madame.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Je vous remercie, Madame la Maire. Je reprends.

Elles accompagnent des milliers de personnes âgées, d'exilés, d'étudiants, de personnes en situation de handicap ou en grande précarité, qui se retrouvent confrontées à une administration devenue inaccessible. Si tant de personnes, aujourd'hui, ont besoin d'un accompagnement pour effectuer une démarche administrative, ce n'est pas parce qu'elles seraient incapables d'utiliser un ordinateur : c'est parce que l'Etat a organisé le démantèlement progressif de l'accueil physique dans les services publics. A force de fermer des guichets, de supprimer des postes et de tout dématérialiser, l'Etat crée une forme d'exclusion : une exclusion administrative.

Aujourd'hui, ne pas maîtriser un outil numérique peut signifier perdre ses droits sociaux, ne plus accéder à un logement, ne pas pouvoir renouveler un titre de séjour, perdre une allocation ou renoncer à ses droits. L'exemple de l'A.N.E.F. est totalement emblématique : des milliers de personnes étrangères se retrouvent plongées dans une insécurité administrative permanente, à cause d'une plateforme défaillante, sans interlocuteur, sans rendez-vous et parfois sans possibilité de faire valoir leurs droits. Ce n'est pas une modernisation de l'administration, c'est une déshumanisation du service public.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Allez discuter dehors, sérieusement. C'est vraiment très désagréable. Respectons-nous, s'il vous plaît. Si cela ne vous intéresse pas, n'hésitez pas à sortir.

Allez-y, Madame de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Je vais presque croire que c'est parce que c'est une femme qui prend la parole que vous continuez à parler, Messieurs.

Merci, Madame la Maire, je reprends.

Comme nous l'avons porté dans le programme du Nouveau Paris Populaire, nous voulons reconstruire des services publics de proximité. Nous défendrons la réouverture de guichets physiques dans tous les quartiers, le renforcement des maisons de services publics, des permanences municipales d'accès au droit, afin que personne ne soit laissé seul face à une administration numérique. Nous voulons faire de l'inclusion une politique municipale ambitieuse, en développant des formations gratuites, des espaces d'accès au numérique dans tous les quartiers populaires et un accompagnement renforcé des personnes âgées, des personnes exilées et des familles les plus modestes.

Le numérique ne peut pas être un filtre social, parce que nous ne pouvons pas abandonner celles et ceux qui ne rentrent pas dans les cases d'un algorithme. Nous voterons ce projet de délibération.

Je m'arrête là, je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci infiniment, d'autant plus que vous avez été interrompue à plusieurs reprises.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Fatoumata KONÉ, pour au maximum deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Nous vivons une période où les guichets ferment et où les démarches ne sont plus qu'en ligne. Vous l'avez dit, Madame de LA ROCHEFOUCAULD, et l'accès aux services publics se réduit donc étape par étape. Les mairies d'arrondissement, les associations, l'ensemble des services publics municipaux sont mobilisés pour compenser, accompagner, pallier cette tendance de l'Etat. L'impact est donc important, et notamment pour les publics les plus éloignés du numérique, comme les seniors, les personnes précaires ou encore les personnes ne maîtrisant pas bien le français.

L'Etat avait fait le choix de financer des conseillers numériques - 60 postes à Paris - présents dans les mairies d'arrondissement, les maisons des solidarités, auprès d'associations, et il a décidé désormais d'arrêter le financement à la fin de cette année 2026. Manifestement, la question de l'accès au droit des Parisiennes et des Parisiens n'est pas son sujet.

Les habitantes et les habitants du 17e arrondissement, à travers le budget participatif, ont décidé de soutenir les associations sur ce sujet - en l'occurrence l'association "Solidarité internationale, intégration et inclusion numérique" -, ce qui nous permet de la subventionner à hauteur de 100.000 euros. La Ville reste donc mobilisée, surtout quand l'Etat se désengage.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 103).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la défense du Centre d'action sociale de la Ville de Paris et des centres communaux d'action sociale.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons désormais à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 46 relatif à la défense du Centre d'action sociale de la Ville de Paris et des centres communaux d'action sociale, avec un amendement n° 226 déposé sur ce vœu.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour deux minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je ne serai pas longue sur ce vœu. Il visait un débat qui avait lieu au Parlement, autour d'un amendement de la droite tendant à revenir sur l'obligation, pour les collectivités territoriales, de créer des C.C.A.S. - donc à les rendre facultatifs. Fort heureusement, cet amendement a été repoussé, mais nous maintenons notre inquiétude, puisque c'est la deuxième fois que la droite, au Parlement, revient à la charge.

Nous le savons : si, demain, les collectivités territoriales, les communes, n'ont plus l'obligation de créer des centres communaux d'action sociale, ce sera une catastrophe. Cela revient à dire que la politique sociale, c'est facultatif, que nous ne sommes pas obligés - nous, collectivités territoriales, nous, communes - de répondre à la crise, de répondre aux urgences, de répondre aux besoins des habitants et des habitantes.

J'en profite, brièvement, pour nous alerter collectivement. Ma collègue Gwenaëlle AUSTIN et mon collègue Jean-Noël AQUA sont allés rencontrer les personnes présentes devant le Samusocial, en grève, avec de nombreux enfants, de nombreuses familles à la rue, dans les conditions climatiques que nous connaissons. Il est demandé aux bailleurs d'ouvrir les portes, de permettre à ces familles de se mettre à l'abri. Nous appuyons cette demande : il y a vraiment urgence à intervenir. Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour deux minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Merci, Madame NAGET, pour ce vœu dont je partage totalement l'esprit et l'objectif.

Je suis bien sûr d'accord avec vous, les centres d'action sociale sont des outils essentiels de l'action des communes pour les solidarités. Une fois de plus, quand quelque chose marche, quand des outils fonctionnent pour l'égalité, pour la lutte contre la précarité, la droite au pouvoir décide de s'y attaquer. Au nom de la simplification, ils ont décidé de saisir toutes les occasions pour démanteler notre modèle social. Nous avions compris depuis longtemps que l'action sociale, l'égalité et la lutte contre la pauvreté n'étaient pas une priorité - souvent même pas une considération - et, sans relâche, ils vont essayer de tout démanteler.

Nous, c'est le contraire : nous avons affiché une ambition inédite dès le début de la mandature en matière d'action sociale, et nous y travaillons au quotidien pour que Paris protège toujours les Parisiennes et les Parisiens.

Vous me permettez de profiter de ce vœu pour saluer l'action sans relâche des agentes et des agents de la Ville au service des plus fragiles. Ils font preuve, depuis plusieurs semaines, d'un engagement sans faille au service des plus précaires. Ils sont volontaires et réorganisent leurs horaires, et donc leur vie privée, pour répondre présent dans l'enchaînement des canicules. Merci beaucoup à elles et à eux.

Ce vœu aura, bien entendu, un avis favorable. Je vais répondre à l'amendement du groupe Nouveau Paris Populaire, sur lequel j'émettrai un avis défavorable : ce n'est pas du tout le sujet du vœu. Pour vous répondre sur le fond : pour 2026, le budget du C.A.S.-V.P. prévoit de poursuivre la trajectoire d'accroissement du nombre d'agents et d'agentes, de renforcer les effectifs des maisons des solidarités de plus de 17 E.T.P., d'accorder une progression de 1,93 million d'euros pour les évolutions de carrière, et de reconnaître l'engagement des agentes et des agents par des avancements automatiques dans les grilles indiciaires et les changements de grade ou de corps, notamment. Les agentes et les agents du C.A.S.-V.P. méritent que l'on continue d'y travailler avec sérieux.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Je finis ma phrase : et leurs conditions de travail et leur rémunération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 226 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 226 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 150).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la pérennisation du Territoire zéro non-recours.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu référencé n° 93 relatif à la pérennisation du "Territoire zéro non-recours".

La parole est à Mme MADINIER, pour au maximum deux minutes. Ce n'est pas pour vous pressuriser, j'essaie simplement de gagner un peu de temps. Tout le monde fait des efforts, je vous en remercie, mais si nous voulons finir avant lundi, ce serait bien que nous accélérions un peu.

Merci beaucoup à vous, Madame MADINIER.

Mme Ophélie MADINIER. - Merci, Madame la Maire, je vais faire le plus rapidement possible.

Mes chers collègues, le non-recours au droit est une grande injustice : c'est la réalité de milliers de personnes qui, faute d'informations ou face à des démarches trop complexes, ne bénéficient pas des aides sociales auxquelles elles ont pourtant strictement droit.

A Paris, le dispositif "Territoire zéro non-recours" apporte une réponse concrète à cette situation. L'objectif est simple : mieux coordonner nos administrations et aller au-devant des habitants et des habitantes, pour leur permettre d'accéder effectivement à leurs droits. Ces territoires zéro non-recours ont permis des coopérations inédites entre les

services de la Ville, les administrations de l'Etat, les bailleurs sociaux et les acteurs de terrain ; ils ont aussi conduit la Ville à identifier les bénéficiaires d'aides sociales nationales qui devraient également bénéficier d'aides municipales, et, enfin, à ouvrir leurs droits. Ce dispositif a par ailleurs favorisé la mise en place de nombreuses actions d'aller vers.

Ces résultats sont très concrets : 4.400 personnes en situation de non-recours ont été rencontrées, 1.700 ont été reçues dans les nouvelles permanences, et les droits sociaux, nationaux et municipaux, de nombreux Parisiens et Parisiennes ont pu être ouverts.

Encore une fois, face à une expérimentation réussie, le Gouvernement n'en tire pas la conséquence logique : s'engager à pérenniser et à généraliser, pour qu'un plus grand nombre de citoyens et de citoyennes en bénéficient. Pourtant, du point de vue des parcours des bénéficiaires, la lutte contre les ruptures de droits est indispensable ; et, en matière de politique publique, multiplier les expérimentations sans lendemain n'a aucun sens. L'impact, ici, est jugé très positif par toutes et tous, les acteurs du champ social comme les personnes accompagnées. Il faut donc pérenniser.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous demandons à la Ville d'interpeller l'Etat pour qu'il pérennise, généralise le dispositif et sécurise son financement, et de poursuivre le territoire zéro non-recours dans les arrondissements concernés, puis de le généraliser à l'ensemble des arrondissements parisiens. Enfin, il faut développer le réseau de partenaires, notamment les associations et les centres sociaux, pour renforcer encore les actions d'aller vers. Mes chers collègues, je vous invite donc à voter ce vœu. Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MADINIER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour une minute. Nous allons y arriver.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe. - Je vais faire court. Je ne vais pas redire ce que vous avez dit, Madame MADINIER, mais simplement souligner qu'effectivement, l'Etat a, pour une fois - j'ai envie de dire - lancé une très belle initiative : l'expérimentation pour lutter contre le non-recours, fléau dans notre pays, qui s'appelle "Territoire zéro non-recours". Paris y participe et, comme vous l'avez très bien dit, cela marche. Cela marche de coordonner les acteurs, les institutions ; cela marche de mettre les usagers au centre des préoccupations.

Malheureusement, cette expérimentation s'achèvera à la fin de l'année, et nous n'avons pas d'information de la part de l'Etat, ni sur un arrêt, ni sur un prolongement, ou, encore mieux, une généralisation. A ce titre, nous n'avons pas attendu l'Etat : le Maire a tenu à l'annoncer au Conseil de Paris, et nous souhaitons avancer sur le sujet et faire de Paris un territoire zéro non-recours. Nous entamons donc une démarche de bilan de l'expérimentation, pour démontrer concrètement son efficacité, et nous allons concevoir une nouvelle étape pour l'accès au droit dans notre ville. Quel que soit le nouveau modèle, nous aurons besoin de tous les partenaires autour de la table.

Avis favorable pour ce vœu, donc.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 93 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, amendée l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 151).

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons désormais aux travaux, conformément au règlement intérieur, de la 5e Commission du Conseil de Paris. Pour cela, je donne la parole à son président, M. Nicolas ROUVEAU, pour le temps le plus court possible. Merci beaucoup.

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons étudier les projets de délibération et vœux à l'ordre du jour de cette 5e Commission. Pour commencer, plusieurs projets de délibération de subventions à des projets d'action, d'information, de soutien, d'inclusion, de loisirs culturels et festifs adaptés, à destination des personnes en situation de handicap, qui seront rapportés par Azadeh AKRAMI-CASTANON.

Sur les questions de logement, nous allons étudier, avec Jacques BAUDRIER, les avenants, en 2026, aux conventions 2023-2028 de délégation de compétences et de gestion des aides à l'amélioration de l'habitat, signées avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat. Cette convention fixe d'abord les objectifs de production de logements sociaux entre la Ville et l'Etat. Nous savons aussi que la Ville de Paris est fortement engagée dans les rénovations de copropriétés privées, à travers son programme d'intérêt général "Eco-Rénovons Plus", qui sera prolongé jusqu'à la fin de l'année, pour permettre aux copropriétés de voter à l'automne leurs travaux et de déposer leurs demandes de subvention en fin d'année. L'attribution d'un nouveau marché d'accompagnement "Eco-rénovons Paris", ainsi que la

mise en œuvre d'un nouveau programme d'intérêt général, seront délibérées d'ici la fin de l'année, et ce programme devra, au vu des canicules que nous connaissons, être très ambitieux.

Ce projet de délibération sera aussi l'occasion d'étudier plusieurs vœux : pour interpeller le Gouvernement sur la question de l'habitabilité face aux canicules, sur la loi logement en ce moment en discussion au Parlement, ou encore sur la diminution du Fonds vert. Nous savons que le Fonds vert constitue un levier majeur pour accompagner les collectivités dans leurs investissements en faveur de la transition écologique. Doté de 2,5 milliards d'euros en 2024, puis ramené à 2 milliards d'euros en février 2024, le Fonds vert a encore vu ses crédits réduits sur les budgets suivants. Ces diminutions interviennent alors même que les collectivités sont en première ligne pour adapter les territoires au changement climatique.

Nous allons également revoir le règlement intérieur de la commission d'attribution des logements sociaux de la Ville de Paris, pour permettre toujours plus de transparence, avec une représentation de tous les groupes politiques. Nous allons inscrire dans ce règlement l'attribution de jusqu'à 250 points de cotation aux situations de violences conjugales. Les dispositifs d'hébergement d'urgence que la Ville de Paris met en place sont indispensables, mais ils ne constituent qu'une étape : trouver un logement pérenne pour une personne qui quitte un conjoint violent est la condition indispensable pour pouvoir partir, se reconstruire et retrouver sa sécurité. Nous faisons ainsi du logement un véritable levier de protection des victimes.

Enfin, plusieurs projets de délibération permettront d'avancer dans nos objectifs du plan local d'urbanisme bioclimatique, de production de 40 % de logements sociaux et abordables. Demain, en 1ère Commission, nous délibérerons pour fixer les taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation applicables à compter du 1er janvier 2027, avec pour objectif de remettre sur le marché près de 20.000 logements.

Sur les questions de voirie, Thomas CHEVANDIER rapportera plusieurs vœux et projets de délibération sur l'espace public, sur la réparation de dommages induits par la Ville de Paris, sur le pont des Arts. Sur les questions d'urbanisme, François VAUGLIN rapportera plusieurs projets de délibération sur des acquisitions et cessions de plusieurs parcelles, et un projet de délibération sur le projet de pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale. Enfin, Karim ZIADY rapportera plusieurs projets de délibération de subvention à des associations œuvrant dans les quartiers "politique de la ville", dans de nombreux arrondissements de Paris.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Président de la 5e Commission.

2026 DLH 138 - Aide en nature à l'association "Agir et Vivre l'autisme" pour la mise à disposition de locaux situés 58, rue Archereau (19e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Désormais, nous examinons le projet de délibération DLH 138 : aide en nature à l'association "Agir et vivre l'autisme" pour la mise à disposition de locaux.

La parole est à Mme Sophia CHIKIROU, pour cinq minutes au maximum.

Mme Sophia CHIKIROU. - Je passe !

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Applaudissements unanimes ! Je propose donc de donner la parole à Mme Sabrina NOURI, pour moins de cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce budget supplémentaire nous oblige à regarder une question assez simple : quelle ville voulons-nous construire ? Une ville qui s'adapte aux personnes en situation de handicap ou une ville qui leur demande encore de s'adapter à elle ? Je pense que l'Exécutif a fait le choix numéro 2. Pour nous, le Nouveau Paris Populaire, nous faisons le premier choix : une ville qui s'adapte aux personnes en situation de handicap. L'accessibilité universelle n'est pas une politique sectorielle, c'est une exigence démocratique.

Ce projet de délibération va bien évidemment dans le bon sens. Nous votons, bien entendu, cette mise à disposition de locaux au profit de l'association "Agir et vivre l'autisme", ainsi que le maintien des activités de "Loisirs Pluriel" et du G.E.M. partagé. Ces structures accomplissent un travail essentiel, formidable, pour les enfants, les familles et les adultes en situation de handicap.

Ce projet de délibération pose toutefois une question beaucoup plus large. L'inclusion ne peut pas dépendre uniquement de l'engagement remarquable des associations : elle doit devenir une responsabilité pleine et entière de la puissance publique. Aujourd'hui encore, beaucoup trop de familles se heurtent à un véritable parcours du combattant, un parcours d'obstacles : trouver une place, accéder à un accueil de loisirs, être accompagnées dans les démarches, se déplacer, accéder au sport, à la culture, aux services publics. Voilà la réalité des Parisiens et des Parisiennes en situation de handicap.

Pour nous, l'accessibilité universelle doit devenir la grande cause communale de la prochaine mandature. Cela suppose des locaux adaptés, mais aussi des moyens humains, des professionnels formés, des animateurs

spécialisés, des équipements accessibles, des démarches administratives simplifiées. Surtout, une logique plutôt simple : ne plus penser le handicap comme une exception, mais construire, dès l'origine, une ville pensée pour toutes et tous.

Nous le disons souvent, une ville accessible aux personnes en situation de handicap est une ville plus agréable pour chacun : pour les personnes âgées, pour les familles, pour les enfants, pour les poussettes, pour toutes celles et ceux qui rencontrent un obstacle dans leur quotidien. L'accessibilité universelle n'est pas un coût, c'est un investissement dans l'égalité, et c'est cette ambition que nous continuerons de défendre au sein du Nouveau Paris Populaire.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame NOURI, merci pour votre concision.

Pour répondre, je donne la parole à Mme AKRAMI-CASTANON, pour un maximum de trois minutes.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Je vais essayer d'être courte, Madame la Maire.

Je vous remercie, Madame la Conseillère, pour votre intervention. S'agissant de l'accessibilité universelle, je crois que vous avez aussi déposé un vœu qui porte sur ce sujet, sur notre bilan en la matière : j'aurai l'occasion de partager ma vision, celle de l'Exécutif. Le projet de délibération que vous avez évoqué ici porte sur un autre objectif : il s'agit de mettre à disposition des locaux pour plusieurs associations, et notamment pour accueillir, dans une ancienne école désaffectée, un I.M.E., un institut médico-éducatif.

Cela me donne l'occasion de vous dire quelques mots de ma vision, celle de l'Exécutif parisien, sur l'inclusion scolaire. Pour nous, l'inclusion des enfants en situation de handicap, notamment des enfants autistes, dans l'école ordinaire, avec tous les enfants, doit être la norme, doit être l'horizon. Néanmoins, pour y arriver, une véritable transformation de l'école inclusive est nécessaire, et, malheureusement, nous n'y sommes pas. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'I.G.A.S., c'est l'I.G.E.S.R., qui, dans un récent rapport, nous disent qu'il est nécessaire d'aller vers une accessibilité pédagogique, de revoir toutes les méthodes pédagogiques, de former les enseignants à l'inclusion et, surtout, de ne plus voir le handicap comme une anomalie à corriger, à compenser, mais comme une véritable différence à inclure.

Nous n'y sommes pas encore, beaucoup de chemin reste à parcourir, et, en attendant, nous aurons besoin de dispositifs adaptés, notamment dans nos écoles. L'une des solutions, ce sont les I.M.E. Une autre solution, que nous soutenons très fortement à la Ville de Paris, c'est d'avoir des unités externalisées des I.M.E. - donc les U.E.A. et les U.M.A. en ce qui concerne les enfants autistes - ou encore les classes U.L.I.S. dans les écoles. Nous allons donc continuer à essayer d'inclure autant que possible ce dispositif dans les écoles.

Je sais que Mme la première adjointe, vous êtes particulièrement engagée et vous soutenez cette orientation, et je vous remercie de votre engagement en la matière. Ici, le projet de délibération vise à installer un I.M.E. et un centre de loisirs à Paris, notamment dans une école désaffectée. Demain, toutefois, nous espérons que, dans des écoles ouvertes avec les autres enfants, nous aurons des I.M.E. externalisées. Surtout, nous espérons qu'un jour, tous les enfants seront à l'école avec les autres, dans les classes avec les autres. Je suis convaincue qu'un jour, nous finirons par y arriver : c'est le combat que nous portons.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame AKRAMI-CASTANON.

Je vous confirme que c'est un projet qui me tient à cœur. Je suis sûre que nous allons y arriver dans cette mandature.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 138.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 138).

2026 DSOL 46 - Subventions (69.500 euros) à 10 associations, avenants à convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et des aidants.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 46, et la parole est à M. PRUDHOMME, pour au maximum deux minutes - moins, ce serait formidable.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Madame la Maire, je vais être très court.

Je profite de ce projet de délibération pour souligner une difficulté rencontrée aujourd'hui par les personnes porteuses d'un handicap : les difficultés de fonctionnement de la M.D.P.H. La Ville a fait des efforts pour réduire les

délais de traitement des dossiers, mais, lors de la dernière commission exécutive de la M.D.P.H., une anomalie a quand même été soulignée, que je tenais à relever ici, pour l'ensemble des conseillers de Paris. La Ville a fait des efforts, elle prend sa part - c'est un cofinancement entre la Ville et l'Etat pour la M.D.P.H. La Ville a augmenté son financement de 41 % entre 2021 et 2025, les besoins sont là. L'Etat, pendant la même période, n'a augmenté sa part que de 4 %.

Or, au regard de la priorité qui semble être donnée, dans les discours politiques, y compris de la droite, à la prise en charge de ces personnes, il y a quand même un problème aujourd'hui. La Ville peut continuer à faire des efforts, parce que nous manquons toujours de personnel à la M.D.P.H. Il faut savoir que de nombreux agents ont accepté de faire des heures supplémentaires pour pouvoir diminuer le stock de dossiers, y compris le samedi. Très bien, mais nous avons besoin d'embauches. Or, pour des embauches, il faut des crédits ; et, pour ces crédits, la Ville peut mettre au pot, mais il faut que l'Etat, aussi, fasse un effort.

Je tenais à souligner cette anomalie, parce que le désengagement de l'Etat dans ses structures cofinancées est une catastrophe, alors que, dans les discours - comme sur la question des troubles mentaux, dont on dit que c'est la grande cause nationale, ou le handicap, la grande cause nationale - dans les faits, ce n'est pas la réalité. Merci.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace Mme Lamia EL AARAJE au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur PRUDHOMME.

La réponse est à l'Exécutif, pour trois minutes.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, pour votre intervention. Elle n'est pas exactement sur l'objet du projet de délibération, mais je peux aller dans votre sens : vous avez parfaitement raison.

Je m'étais engagée à faire une présentation, lors de la commission exécutive de la M.D.P.H., de la situation financière de la M.D.P.H. et des contributions respectives de l'Etat et de la Ville de Paris. Je peux donc vous confirmer que ce que vous dites est exact. Les contributions de la Ville de Paris ont augmenté à peu près en proportion de l'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap, peut-être légèrement en dessous. En face, la contribution de l'Etat est restée quasiment stable, ce qui fait que nous arrivons dans une situation où la Ville de Paris compense systématiquement le sous-financement par l'Etat. Aujourd'hui, la M.D.P.H. de Paris est dans une situation très tendue et, en effet, il suffit de deux, trois arrêts maladie pour qu'à nouveau, nous ayons des délais qui soient rallongés. Je regrette effectivement que l'Etat n'assume pas toute sa compétence et tous ses engagements sur le sujet.

Permettez-moi de vous dire quelques mots de l'objet de ce projet de délibération, qui vise à accorder des subventions à un certain nombre d'associations pratiquant la pair-aidance. J'y tiens vraiment, car c'est un dispositif, une méthode d'accompagnement qui a fait ses preuves, qui a des évaluations très positives, et dans le cadre de laquelle les personnes en situation de handicap, ou les personnes qui sont malades, sont accompagnées par d'autres personnes concernées par le même handicap. Ainsi, dans cette expérience de la pair-aidance et de l'accompagnement, la maladie ou le handicap sont légitimés ; l'expérience est légitimée et reconnue, elle est comprise.

Surtout, je souhaite insister sur un point : dans ce cadre, nous sommes sur une auto-détermination collective. Nous ne sommes plus dans une logique d'assistance ; ce sont les personnes concernées qui aident d'autres personnes concernées et qui s'organisent collectivement. C'est la véritable émancipation. Je suis très heureuse de pouvoir vous présenter ce projet de délibération, qui apporte ces subventions à ces associations.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 46).

2026 DSOL 47 - Subventions (120.500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSOL 47, avec une demande de prise de parole de Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je vais essayer de faire vite aussi.

Les associations tiennent debout un système qui, sans elles, laisserait encore davantage de personnes sur le bord du chemin. Elles créent des espaces de rencontre, combattent l'isolement, favorisent l'autonomie, rendent les activités accessibles, accompagnent les personnes comme leurs proches. Elles font vivre concrètement des droits que la puissance publique peine encore à garantir. Elles ne devraient pas, toutefois, avoir à pallier les défaillances structurelles de nos politiques publiques.

L'inclusion, ce n'est pas une faveur, c'est un droit fondamental, et ce droit est aujourd'hui souvent bafoué. Le handicap ne réside pas seulement dans les limitations rencontrées par une personne : il réside surtout dans les obstacles - bâtiments inaccessibles, logements inadaptés, transports impraticables, démarches administratives excluantes, manque criant d'accompagnement humain, difficultés persistantes d'accès à l'école, à l'emploi, aux soins, à la culture ou au sport. Ce sont des choix politiques qui fabriquent l'exclusion.

Plus de 20 ans après la loi de 2005, le constat est vraiment accablant : l'égalité réelle n'est pas au rendez-vous. Les personnes en situation de handicap et leur famille doivent encore se battre, au quotidien, pour faire valoir des droits qui devraient être garantis sans condition. Cette situation n'est pas seulement indigne, elle est le résultat d'un manque de volonté politique.

Avec le Nouveau Paris Populaire, nous devons enfin rendre effective l'accessibilité universelle dans tous les espaces publics, privés et ouverts au public ; investir massivement dans l'adaptation des logements et des transports ; renforcer les services publics d'accompagnement humain ; garantir un revenu digne et sécurisé pour les personnes en situation de handicap ; construire une école réellement inclusive, avec les moyens nécessaires ; et assurer un soutien durable et revalorisé aux associations.

A Paris, l'accessibilité universelle doit devenir une obligation politique transversale, et non un objectif secondaire : logement, espace public, équipement, petite enfance, école, culture, sport, santé, services publics. Surtout, plus rien ne doit être décidé sans que les personnes concernées soient consultées. Construire une ville inclusive, ce n'est pas demander aux personnes en situation de handicap de s'adapter en permanence : c'est transformer en profondeur nos politiques pour garantir enfin l'autonomie, la dignité et l'égalité réelle entre tous et toutes.

Nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame de LA ROCHEFOUCAULD.

Je donne la parole à Mme AKRAMI-CASTANON.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Merci au Nouveau Paris Populaire pour son intervention. Je me réjouis de voir que l'action en faveur des personnes en situation de handicap et l'accessibilité universelle sont des exigences partagées au sein de cet hémicycle, de façon transpartisane, et que c'est aussi soutenu politiquement.

Madame la Conseillère, je vous confirme aussi mon attachement à ce que, effectivement, ce soit l'environnement qui s'adapte aux personnes ; et je dirais même : ce n'est pas seulement l'environnement, c'est aussi la société qui doit s'adapter, et c'est notre culture qu'il faut changer. J'aurai l'occasion d'y revenir, car nous sommes marqués par une culture validiste, encore plus profonde que ce que nous pensons, et, pour transformer vraiment la ville et la société, nous aurons besoin de nous arracher à cette culture.

Quelques mots pour vous dire qu'au cours de ce mandat, je porterai le combat anti-validiste, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ainsi que le droit à l'autodétermination des personnes concernées, qui est un fondement - en soutenant au maximum des associations, comme le propose ce projet de délibération, et, surtout, en développant des politiques publiques qui adaptent l'environnement et la société aux personnes, et non l'inverse. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération, et je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Rappel au règlement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Est-ce un rappel au règlement ? Je vous en prie, Madame la Présidente.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je fais ce rappel au règlement sur l'article 2, je crois, sur la police de séance, ou sur la conférence des présidents, peu importe.

C'est pour vous dire qu'avec mon groupe, nous avons décidé de retirer une cinquantaine d'interventions. Je le dis parce que les gens qui regardent et qui suivent nos débats vont peut-être s'en étonner et se dire que nous n'intervenons pas sur tous les sujets ; mais nous avons quand même fait en sorte de pouvoir intervenir sur tous les

sujets. Je trouve important de le faire, parce que nous avons tenu une conférence des présidents au cours de laquelle vous nous avez demandé, Monsieur DES GAYETS, de nous organiser pour réduire un peu le temps de parole, afin de pouvoir terminer nos travaux samedi soir - y compris en prolongé, s'il le faut, samedi soir - et ne pas ainsi imposer aux agents de la Ville un retour le lundi, parce que cette séance du Conseil aurait débordé les quatre jours prévus.

Je tenais donc à le dire aux autres groupes : nous faisons cet effort, nous, Nouveau Paris Populaire, opposition. J'espère donc que les groupes de la majorité, en feront autant, et que l'Exécutif veillera à ne pas dépasser deux, trois minutes de temps de parole, aussi. Que tout le monde joue le jeu, parce que, nous, nous le faisons, et c'est un effort, pour l'opposition, que de le faire. J'espère donc que vous parviendrez, Monsieur DES GAYETS, à obtenir la même chose de votre propre majorité.

Merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la Présidente. Je vois que vous avez confiance en moi ; j'essaierai de ne pas vous décevoir. En revanche, j'ai peu confiance en moi. Ce sont des propos qui me plaisent.

2026 DSOL 47 - Subventions (120.500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap. (Suite).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DSOL 47).

Je vous en remercie.

2026 DSOL 50 - Subventions (99.500 euros) à 10 associations et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Le projet de délibération DSOL 50 porte lui aussi sur des subventions aux associations, notamment dans le champ de l'autisme.

Il y avait, je crois, une demande de parole de Mme VIPARD, pour quelques minutes.

Mme Laëtitia VIPARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention va s'inscrire dans la continuité de celle de mes collègues du Nouveau Paris Populaire.

Pour commencer, permettez-moi de rappeler quelques chiffres. En France, près de 1,3 million de personnes sont concernées par des troubles du spectre autistique, dont 320.000 enfants. Derrière ces chiffres, il y a des réalités très concrètes : des diagnostics encore trop tardifs, des parcours semés d'embûches, des ruptures de prise en charge, des difficultés d'accès à la scolarisation, aux loisirs, aux soins, à la formation ou encore à l'emploi. Trop souvent, ce sont les familles qui portent seules la charge de ces difficultés : elles doivent rechercher les interlocuteurs, coordonner les accompagnements, inventer des solutions lorsque les dispositifs existants ne répondent pas aux besoins, ou tout simplement quand ils n'existent pas. Cette réalité n'est pas acceptable.

Nous savons pourtant qu'un repérage précoce, des accompagnements adaptés et des environnements inclusifs permettent de transformer durablement les parcours de vie des personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique. L'inclusion n'est pas une faveur que l'on accorde, c'est un droit que nous devons rendre effectif.

C'est précisément dans cet espace que les associations jouent un rôle essentiel : elles innovent, expérimentent, accompagnent, créent du lien, et, bien souvent, pallient l'insuffisance des politiques publiques. Je pense à "Sur les bancs de l'école", qui propose des dispositifs innovants de scolarisation inclusive, comme l'"Autisme Friendly Academy", collège qui accueille des adolescents autistes, ou la "Maison de Ted", dans le 14e arrondissement, qui accueille chaque semaine près de 250 enfants et leurs familles. Je pense également à l'association "Ikigaï", qui favorise l'inclusion scolaire, périscolaire et sportive, en accompagnant les familles et en formant les professionnels. Je pense aussi à l'association "Le Papotin, fenêtres sur la ville" et à son fameux journal, que vous connaissez sans doute, ou à l'association "Turbulences", qui montre combien la culture, les médias et la création artistique peuvent être de puissants leviers d'émancipation et d'inclusion.

Pour raccourcir mon propos, je ne vais pas citer la totalité des 10 associations concernées par ce projet de délibération, mais toutes accomplissent un travail remarquable au quotidien, pour accompagner les personnes autistes et leurs proches, innover et, concrètement, lever les obstacles.

Leur action s'inscrit pleinement dans le projet de société anti-validiste que nous défendons au sein des écologistes, à savoir celui d'une société qui cesse de considérer les personnes handicapées à travers leurs prétendus déficits, et qui interroge plutôt les obstacles qu'elle produit elle-même. Une société qui s'adapte aux différences et qui n'impose pas aux personnes de s'adapter à elle. Enfin, une société qui garantit à chacune et à chacun un égal accès à l'éducation, à la culture, au sport, au loisir, à l'emploi, et, plus largement, à une pleine citoyenneté.

Construire une ville inclusive, ce n'est pas demander aux personnes en situation de handicap de s'adapter à une société pensée sans elles : c'est transformer cette société pour qu'elle soit accessible à toutes et tous. C'est rendre nos écoles plus inclusives, nos équipements sportifs plus accessibles, nos institutions culturelles plus accueillantes, nos services publics plus attentifs à la diversité des besoins, et notre espace public plus hospitalier.

Cette ambition est au cœur de l'action portée par notre collègue Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe au Maire de Paris chargée de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, et je profite de mon intervention pour saluer son action et son engagement. A travers ce projet de délibération, Paris réaffirme que les associations sont des partenaires indispensables de la transformation sociale et de la construction de politiques publiques plus inclusives. Elle réaffirme qu'une ville inclusive ne se juge pas seulement à ses intentions, mais à sa capacité à rendre effectifs les droits de toutes et tous. En soutenant ces associations, Paris fait le choix d'une société plus juste, plus accessible et plus accueillante pour les personnes autistes et leurs familles. C'est pourquoi le groupe Ecologiste et Social de Paris votera naturellement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame Azadeh AKRAMI-CASTANON, vous avez été concise tout à l'heure et j'imagine que vous le serez à nouveau.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Oui, pour gagner du temps, permettez-moi simplement de remercier très chaleureusement Laëtitia VIPARD pour son intervention, et je vous invite à voter le projet de délibération. Je ne pouvais pas faire plus court que cela.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame CHIKIROU, vous voyez que je commence à avoir des effets.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 50).

2026 DSOL 51 - Subventions (100.000 euros) à 8 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose de passer au projet de délibération DSOL 51. Il s'agit encore d'un projet de délibération sur des subventions à des associations.

Je crois que Mme Sabrina NOURI voulait dire quelques mots.

Mme Sabrina NOURI. - Oui, tout à fait, quelques mots pour vous dire que le constat est quand même clair, mes chers collègues, sur la situation des personnes handicapées. Nous avons là un sujet pour faire de Paris une ville accessible. Nous proposons, nous, dans notre programme, l'accessibilité universelle, et nous voulons en faire une priorité communale. Toutefois, quand nous examinons le budget supplémentaire, nous constatons qu'il n'y a rien. Et, quand je dis rien, c'est rien.

Le périscolaire, nous n'en avons pas parlé suffisamment, c'est dommage : il est entré dans un débat où nous n'avons pas pu débattre - parce que, au fond, les débats ne sont pas des débats, bref. Or, au niveau du handicap, c'est quand même inquiétant. Nous allons, bien entendu, attendre encore la fin de l'année, le budget primitif, pour voir ce que nous allons voir.

Quel est votre projet ? Quel est le projet pour les Parisiens et les Parisiennes ? Quel est le projet pour les enfants en situation de handicap ? Aucune rupture budgétaire n'est annoncée, ni pour ce mois-ci, ni pour la fin de l'année. Aucun plan d'investissement n'est identifiable, pas de crédit nouveau clairement identifié non plus. Le

handicap reste traité par une politique sectorielle. Nous refusons cette idéologie : nous voulons que tout le monde puisse accéder aux transports, aux logements, comme tout un chacun. C'est tout à fait naturel et normal. Il faut changer de paradigme ; et, si vous voulez changer de paradigme, il faut y mettre les moyens. Si vous n'y mettez pas les moyens, cela veut dire que vous renoncez d'ores et déjà. Nous ne renoncerons pas. Le Nouveau Paris populaire ne renoncera pas.

Nous faisons, projet de délibération après projet de délibération, le constat que vous subventionnez des associations, mais les associations ne peuvent pas se substituer à l'engagement public, ce n'est pas possible. Le budget supplémentaire, nous l'actons, il n'y a rien. Nous allons contacter toutes les associations pour le leur annoncer, parce qu'elles s'inquiètent, elles attendent : certaines vont recevoir les subventions, mais les autres ne vont rien recevoir, et Paris ne va pas avancer sur ce sujet.

Malheureusement, c'est une méthode dont nous avons l'habitude, puisque le Gouvernement procède exactement de la même manière : de la communication, quelques subventions par-ci, par-là, mais, au final, vous ne changez pas le fond, parce que vous n'avez aucun projet sur ce sujet. C'est bien dommage.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Ce sont des propos sévères, mais Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON va vous répondre, peut-être.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Oui. Encore une fois, je reviendrai plus longuement sur ma vision de l'accessibilité universelle, et sur celle de la Ville, tout à l'heure. Pour vous répondre, cependant, permettez-moi de vous dire que je ne suis pas certaine de comprendre votre intervention.

Quand vous parlez des subventions aux associations, en disant qu'elles s'inquiètent et qu'il n'y a rien au B.S., au budget supplémentaire : il n'y a rien au B.S. parce que c'est déjà prévu dans le budget primitif. Les projets de délibération que nous sommes en train de passer ne sont pas des projets de délibération en blanc : derrière, il y a de l'argent, l'argent va être versé à ces associations. J'écarte donc un petit peu cette critique, que je ne suis pas certaine d'avoir comprise.

Maintenant, quand vous dites que les associations ne vont pas se substituer : bien entendu, elles ne vont pas se substituer. Néanmoins, je crois qu'il est particulièrement important de faire avec les personnes concernées, et la plupart d'entre elles sont des associations de personnes concernées ; j'y suis très attachée, et je continuerai donc à les soutenir fortement, autant que je le pourrai.

Sur le fait de ne pas se substituer : nous parlons ici de budget de fonctionnement, pour verser l'argent à des associations. Il y a aussi le budget d'investissement aussi. Bien entendu, l'accessibilité universelle est une politique transversale, et, à cet égard, je peux vous dire qu'il n'y a pas moins d'une trentaine de lignes budgétaires qui me sont rattachées et qui relèvent de différentes directions - que ce soit la Direction de la voirie ou la DLH -, soit 20 à 30 lignes relevant de l'investissement. Dans le cadre du plan d'investissement de la mandature, bien entendu, il y aura des engagements financiers sur ces lignes-là. Dans le cadre du budget primitif aussi, et c'est dans ce cadre-là qu'il faudra garder ces éléments. Je vous remercie, en tout cas, de votre soutien sur cette question financière, car, en effet, il y a besoin d'argent. Pas de souci, donc, sur cette association.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 51).

2026 DSOL 92 - Subventions (33.300 euros) à 9 associations et conventions ou avenants n°s 2 et 3 avec 3 d'entre elles, pour les événements inclusifs, culturels et festifs.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la mise en œuvre d'un Plan parisien pour l'accessibilité universelle 2027-2032.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSOL 92 et il y a aussi un vœu référencé n° 47, là encore des subventions à des associations.

Madame NOURI, vous souhaitiez intervenir ?

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir un peu sur le budget supplémentaire, qui aurait dû être l'occasion de fixer des priorités claires pour le début de cette nouvelle mandature - au moins cela - mais nous n'avons rien vu du tout. Or, sur l'accessibilité comme sur trop de sujets, nous retrouvons encore une accumulation de dispositifs, d'actions ponctuelles et

d'annonces, sans toujours disposer d'une vision d'ensemble, d'un calendrier précis et des moyens permettant d'en mesurer la portée réelle.

Le présent projet de délibération propose d'attribuer 33.300 euros à neuf associations, pour l'organisation d'événements inclusifs, culturels et festifs. Nous le voterons naturellement. Ces projets sont vraiment utiles : ils permettent à des personnes en situation de handicap d'accéder à la culture, au sport, à la création artistique, à la prise de parole et à la vie collective, et ils contribuent à changer les regards et à combattre les préjugés. Nous voulons notamment saluer le travail d'"Accès Culture", qui rend le patrimoine et le spectacle vivant accessibles aux personnes sourdes, malentendantes, aveugles ou malvoyantes, grâce à l'audio-description, à la langue des signes, aux maquettes tactiles et aux visites adaptées. Nous saluons également les initiatives qui associent les personnes autistes à des projets artistiques, musicaux et sportifs, ou encore celles qui permettent à des élèves des classes U.L.I.S. de participer pleinement à la vie culturelle et sportive de leur quartier.

Nous devons aussi être lucides. Comme je le disais précédemment, des événements inclusifs, aussi nécessaires soient-ils, ne suffisent pas à rendre Paris accessible. L'accessibilité ne peut pas être une quinzaine dans l'année, elle ne peut pas être une politique de communication, elle ne peut pas reposer principalement sur l'engagement des associations tandis que les obstacles structurels demeurent. Car, aujourd'hui encore, les Parisiennes et les Parisiens ne peuvent pas entrer dans un équipement public, ne peuvent pas circuler librement sur certaines portions de voirie, renoncent à des activités culturelles ou sportives, rencontrent des difficultés pour accéder à une école, à un service municipal, à une consultation, à un logement ou à un transport. Trop souvent, la personne en situation de handicap doit encore s'adapter à une ville qui n'a pas été pensée pour elle.

Pour le Nouveau Paris Populaire, nous voulons renverser cette logique. Comme j'ai essayé de vous l'expliquer tout à l'heure, ce n'est plus aux personnes de s'adapter à la ville, c'est bien à la ville de devenir accessible à toutes et à tous. C'est cela, l'accessibilité universelle : ce n'est pas une politique sectorielle réservée à quelques équipements, c'est un principe qui doit traverser toutes les politiques municipales - le logement, la voirie, les transports, l'école, le périscolaire, la culture, le sport, le numérique et l'accès au service public.

Une ville accessible à une personne en fauteuil est aussi plus accessible à une personne âgée, à un parent avec une poussette, à une personne blessée ou à quelqu'un qui rencontre temporairement des difficultés de mobilité. C'est un investissement dans l'égalité et dans la qualité du service public. C'est le sens de notre vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame AKRAMI-CASTANON, vous avez la parole.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas m'étendre sur les associations financées grâce à ce projet de délibération : vous en avez dit suffisamment de bien, et je pense que nous sommes toutes et tous très reconnaissants aux associations pour le travail qu'elles font.

Vous parliez de la quinzaine de l'accessibilité et de l'inclusion, qui, en effet, se déroulera à partir de la fin du mois de septembre, le 29 septembre, et vous avez déploré le fait que nous communiquions sur cette quinzaine.

J'ai rencontré beaucoup d'associations de personnes en situation de handicap, des dizaines et des dizaines, et je peux vous dire une chose : le handicap souffre d'une véritable invisibilisation. C'est un sujet invisible, et il faut le faire sortir de cette invisibilisation. C'est ce que nous demandent les associations et les personnes concernées.

Je peux vous dire qu'en ce moment, dans le monde anglo-saxon, on célèbre le mois des fiertés "handi". Ce mois permet de rappeler la valeur égale des vies des personnes handicapées et des autres personnes. Je forme le vœu qu'un jour, ce mois s'étende à la France. En attendant, j'ai proposé de faire une quinzaine de l'accessibilité en septembre, pour valoriser ces existences, ces vies handicapées, et affirmer leur valeur égale. Je crois que les associations nous en sauront gré.

Je pense que changer les mentalités, cela commence aussi, et avant tout, par des questions de visibilisation : il faut reconnaître les discriminations et, surtout, renverser le stigmate, comme nous avons su le faire pour d'autres combats dans le passé. Je pense qu'il est temps de mener ce combat culturel pour valoriser les existences des personnes handicapées, et c'est aussi comme cela que nous arriverons à atteindre l'accessibilité pleine et entière : le changement culturel précède souvent le changement réel. Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y avait un vœu n° 47 avec ce projet de délibération déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire. Est-il maintenu ? Il est maintenu. Il y avait une demande de scrutin public. Est-elle maintenue ou pouvons-nous passer ? Parfait.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe NPP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 152).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 92).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au rétablissement d'un service PAM francilien fiable, digne et respectueux des droits des personnes en situation de handicap.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner le vœu référencé n° 48 - nous sommes sur un vœu non rattaché - relatif au rétablissement d'un service P.A.M. francilien fiable, digne et respectueux.

La parole est donnée à Mme Gwenaëlle AUSTIN, pour deux minutes.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - "Nous avons l'impression que les personnes en situation de handicap sont condamnées à rester chez elles". Ces mots sont ceux d'un usager parisien du service P.A.M., recueilli récemment par "Le Parisien". Derrière cette phrase, il y a une réalité insupportable : des trajets annulés à la dernière minute, des rendez-vous médicaux manqués, des journées de travail compromises, des sorties auxquelles il faut renoncer. Pour des centaines d'usagers parisiens, le droit à la mobilité est devenu une incertitude quotidienne, et cela n'est absolument pas acceptable.

Depuis la régionalisation du P.A.M., "Ile-de-France Mobilités" est l'autorité organisatrice du service : elle en fixe les règles, choisit les opérateurs et doit en garantir la qualité. Elle est présidée par Mme Valérie PÉCRESSE. En novembre 2023, face au premier dysfonctionnement, des engagements forts avaient été pris : davantage de conducteurs, une plateforme plus efficace, moins d'annulations et un service enfin fiable. Deux ans et demi plus tard - trois ans et demi, que dis-je -, le constat est sans appel : courses annulées, retards, difficultés de réservation, impossibilité de joindre la plateforme.

Les associations alertent, les élus communistes à la Région interpellent depuis des années, les usagers se mobilisent aujourd'hui à travers une pétition, pour faire respecter leurs droits. Ce vœu demande donc à la Ville de Paris d'interpeller une nouvelle fois "Ile-de-France Mobilités" et sa présidente, afin que ses engagements soient enfin tenus. En effet, lorsqu'un service de transport adapté ne fonctionne plus, ce n'est pas seulement un service public qui est défaillant : c'est l'égalité des droits pour toutes et tous qui recule.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame AUSTIN.

La parole est à l'Exécutif, pour deux minutes.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - J'ai fait une minute, parfois, précédemment ; cette fois-ci, je vais peut-être devoir faire deux ou trois minutes, quand même.

Monsieur le Maire, merci. Mesdames et Messieurs les élus, je remercie le groupe Communiste pour son vœu, qui demande à Ile-de-France Mobilités et à sa présidente, Mme PÉCRESSE, de travailler au rétablissement d'un service P.A.M. respectueux des droits fondamentaux des personnes handicapées. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Ce vœu tombe à pic, en plein cœur d'une période où être en mesure de se déplacer devient un enjeu de vie ou de mort.

Lorsqu'une canicule fait rage, les refuges climatiques sont indispensables, c'est vrai, mais encore faut-il pouvoir les atteindre. A quoi cela sert-il de proposer des salles rafraîchies, accessibles aux personnes à mobilité réduite qui ont trop chaud chez elles, si ces personnes sont empêchées de se déplacer jusqu'à ces salles rafraîchies, si le chauffeur P.A.M. n'est jamais venu et qu'elles se retrouvent donc assignées à résidence, coincées dans leur bouilloire thermique ? Car c'est cela, la différence entre une personne handicapée et une personne valide : la personne handicapée se retrouve coincée, assignée à résidence, lorsque le chauffeur ne vient pas, et la canicule prend alors un tout autre impact.

C'est la situation dramatique à laquelle les personnes handicapées ont été confrontées ces dernières semaines, et j'ai recueilli de nombreux témoignages en ce sens, qui m'ont bouleversée. Grands oubliés des statistiques, comme souvent d'ailleurs, les personnes handicapées souffrent tout particulièrement de la chaleur, comme les seniors, pour lesquels la canicule de 2003 a au moins permis une prise de conscience collective. Pour les

personnes en situation de handicap, la prise de conscience n'est pas encore là. Je vais vous parler, par exemple, de personnes paraplégiques, tétraplégiques ou atteintes de maladies chroniques, qui ont des problèmes de thermorégulation, ou encore de celles atteintes de troubles cognitifs ne permettant pas de percevoir la soif ni les signes de déshydratation. Personne ne parle de ces personnes ; je souhaite en parler aujourd'hui.

Si "Ile-de-France Mobilités" ferme les yeux sur la qualité du P.A.M. en temps normal, bafouant déjà complètement un droit fondamental à la mobilité et à l'autonomie, elle ne peut plus fermer les yeux en situation de crise, où avoir accès à la fraîcheur est un besoin vital, d'autant plus pour une personne handicapée. Les usagers et les usagères sont profondément insatisfaits, et je ne compte plus les courriels qui nous arrivent - à vous-même, vous l'avez dit, à moi, à M. le Maire. Les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap déplorent un service qui se dégrade, avec des chauffeurs contraints d'annuler au dernier moment, ou qui ne se présentent finalement jamais au bas de chez l'usager. C'est de cela qu'il s'agit.

Il est temps de réformer ce service, défaillant, c'est vrai. Les nouvelles mesures annoncées la semaine dernière, à la suite du conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités", ont beau être encourageantes, je reste particulièrement vigilante. Je vous remercie de votre vœu ; j'attendrai que ces belles annonces soient suivies de faits. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous rencontrons cette semaine même le prestataire Keolis, avec la première adjointe, en fin de semaine, pour faire le point et demander des engagements d'amélioration de ce service.

J'appelle ainsi à voter favorablement ce vœu du groupe Communiste. Merci.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 48 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 153).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au développement d'habitats inclusifs pour les personnes en situation de handicap.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose maintenant l'examen du vœu référencé n° 49 relatif au développement d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap.

Il y avait une parole demandée par M. ROUVEAU, pour deux minutes.

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce vœu, nous souhaitons réaffirmer la volonté de la Ville de Paris de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre pleinement dans la ville, en leur donnant accès à un logement choisi, adapté et inclusif. L'habitat inclusif, reconnu par la loi ELAN de 2018, est une réponse concrète aux aspirations de nombreuses personnes en situation de handicap qui souhaitent vivre chez elles de manière autonome, tout en bénéficiant d'un cadre de vie sécurisé, d'espaces de vie à partager, de liens sociaux et d'un accompagnement adapté favorisant l'autonomie.

Aujourd'hui, les besoins sont immenses : plus de 2.500 personnes suivies par la M.D.P.H. de Paris sont en attente de logement. Paris s'est engagée ces dernières années, en soutenant plusieurs projets de vie partagée, avec trois appels à projets développant 18 projets depuis 2022. Nous devons poursuivre dans cette voie, puisque des leviers existent. Le rapport Piveteau-Wolfrom, "Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous", remis en 2020 au Premier Ministre de l'époque, formulait des propositions ambitieuses pour accélérer le développement de l'habitat inclusif. Certaines ont trouvé une traduction réglementaire, notamment avec l'ouverture du prêt locatif aidé d'intégration, le P.L.A.-I., au projet d'habitat inclusif. D'autres restent encore à mettre en œuvre, en particulier le financement des espaces communs, pourtant indispensables à la réussite de ces projets.

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui de relancer un appel à projets dès 2026, de programmer durablement le développement de l'habitat inclusif dans tous les quartiers de Paris, en réservant une part de la production de logements sociaux P.L.I. à ces opérations, et d'inscrire des objectifs clairs dans les conventions conclues avec les bailleurs sociaux. Nous demandons également que la Ville porte, auprès de l'Etat, la mise en œuvre des préconisations du rapport Piveteau-Wolfrom, afin de donner aux collectivités et aux bailleurs les moyens de développer ces projets dans de bonnes conditions.

L'habitat inclusif n'est pas une politique de niche, c'est une politique d'inclusion, de solidarité et de citoyenneté : c'est permettre à chacun de choisir son lieu de vie, plutôt que de subir une orientation faute d'alternatives. Je vous invite donc à soutenir ce vœu, afin que Paris poursuive et amplifie son engagement en faveur de l'habitat inclusif et apporte des réponses concrètes aux attentes des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à l'Exécutif, pour deux minutes, puisqu'il s'agit d'une réponse à un vœu.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Conseiller, cher Nicolas, merci beaucoup pour ce vœu. Je tiens à remercier très chaleureusement le groupe Ecologiste et Social de Paris pour ce vœu, qui demande à l'Exécutif de s'engager sur le développement de l'habitat inclusif à destination des personnes en situation de handicap, avec une programmation claire - et c'est important. L'habitat inclusif est au cœur de la vision que je porte : il s'agit de donner la possibilité à chacune et à chacun, quels que soient le type et le niveau de son handicap - j'insiste sur ce point - de vivre chez soi, chez soi, au sein de la société, avec les autres, tout en étant accompagné selon ses besoins.

Cette exigence d'inclusion est la pierre angulaire de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, qui a été ratifiée par la France en 2010. Pourtant, en 2021, le comité d'experts de l'O.N.U. a rendu un avis très critique, qui regrette des politiques publiques, en France, fondées sur le modèle médical et des approches paternalistes du handicap. En d'autres termes, la France n'a pas encore intégré pleinement l'approche du handicap fondée sur les droits humains. A ce titre, l'habitat inclusif constitue une alternative à l'hébergement en établissement et permet d'aller progressivement vers une certaine désinstitutionnalisation, ainsi que le comité d'experts de l'O.N.U. y a invité la France.

L'occupant dispose de son choix, je tiens à le rappeler : soit son propre logement, soit un logement en colocation. Il bénéficie toujours d'un espace de vie commun, ainsi que de la mutualisation des services d'aide à domicile. C'est réellement un mode d'habitat multiforme, qui s'adapte aux besoins et aux choix des personnes.

Depuis le début de mon mandat, j'ai eu l'occasion de rencontrer des dizaines d'associations, et je peux vous dire que la question de l'accès au logement est fondamentale, et encore plus l'accès au logement social, car les personnes en situation de handicap sont discriminées dans le cadre de l'accès aux études et à l'emploi, et sont donc dans des situations particulièrement précaires financièrement.

Enfin, développer les habitats inclusifs est une réponse - partielle, vous l'avez dit, cher Nicolas - aux 2.583 notifications M.D.P.H. en attente de mise en œuvre ; cela permettra à des personnes de vivre chez elles de façon autonome, tout en bénéficiant d'un accompagnement en partie mutualisé. Je soutiens ainsi pleinement le vœu du groupe Ecologiste et Social de Paris, que je remercie chaleureusement, et je vous appelle à le voter favorablement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Ce sera effectivement un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 49 déposée par le groupe Ecologiste et Social de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 154).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement du maillage territorial des bibliothèques accessibles aux personnes en situation de handicap.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il y a maintenant l'amendement n° 227 et le vœu non rattaché référencé n° 50 relatif au renforcement du maillage territorial des bibliothèques accessibles aux personnes en situation de handicap.

La parole est à Mme la présidente GATEL, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une bibliothèque, ce n'est pas un équipement public comme un autre : c'est un lieu où se concrétisent des droits fondamentaux - le droit d'apprendre, de s'informer, de participer pleinement à la vie de la cité. C'est pourquoi l'accessibilité universelle est une condition de l'égalité. La loi de 2005 nous le rappelle.

Pourtant, plus de 20 ans après son adoption, le constat est sans appel à Paris s'agissant des bibliothèques : sur les 74 équipements, seuls 42 sont aujourd'hui accessibles aux personnes en situation de handicap. L'inclusion ne se résume toutefois pas à une rampe d'accès : elle suppose aussi que chacun puisse trouver une offre adaptée à ses besoins, et c'est l'objet des pôles "Lire autrement" et des pôles sourds. Or, aujourd'hui, seuls cinq établissements parisiens disposent d'un pôle sourd, et seulement deux d'un pôle "Lire autrement". Cette offre reste concentrée dans quelques arrondissements, créant une véritable inégalité territoriale : selon l'endroit où l'on habite à Paris, l'accès à une bibliothèque réellement inclusive est plus ou moins facile, et ce n'est pas acceptable. L'inclusion ne doit pas dépendre du code postal.

Notre vœu est donc simple : nous demandons à la Ville de définir une stratégie de déploiement de ces différents dispositifs, avec un calendrier et un objectif clair de maillage territorial, et, bien évidemment, de déployer les formations nécessaires pour les personnels. Parce qu'une ville inclusive, c'est une ville qui permet à chacun d'accéder au savoir, à la culture, dans des conditions d'égalité ; parce que l'accessibilité est une question de dignité autant que de droit ; et parce qu'au fond, une bibliothèque qui s'adapte à toutes les différences est une bibliothèque qui remplit pleinement sa mission de service public. J'espère donc que ce vœu recueillera l'assentiment de l'ensemble de cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Mme AKRAMI-CASTANON, pour deux minutes.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe. - Madame GATEL, je vous remercie pour votre intervention, pour votre soutien et pour votre engagement sur cette question, que je sais ô combien sincères.

Je remercie le groupe Paris au centre pour son vœu, qui nous demande de renforcer l'accessibilité des bibliothèques de la Ville et de permettre, en effet, le développement de pôles sourds et de pôles "Lire autrement" dans le réseau des bibliothèques. Ce vœu me donne tout d'abord l'occasion de remercier le travail et l'engagement des agentes et des agents des différentes bibliothèques, déjà largement investis en faveur d'une accessibilité toujours plus universelle de notre service public ; qu'ils et elles en soient remerciés.

A Paris, il y a déjà cinq bibliothèques pôles sourds et deux bibliothèques pôles "Lire autrement", réparties sur le territoire. Dans les bibliothèques pôles sourds, les agentes et les agents sont formés à la langue des signes française, grâce à des cours en cinq groupes de niveau ; une attention particulière est portée à l'accueil et à la médiation auprès des personnes sourdes et malentendantes. Ces bibliothèques, où l'on trouve aussi des agentes et des agents directement concernés - c'est très important - sont aussi particulièrement motrices dans la mise en valeur de la culture sourde, je tenais à le souligner, et dans la sensibilisation contre les discriminations validistes ; je les en remercie chaleureusement.

La plupart des bibliothèques du réseau se dotent, par ailleurs, de livres en gros caractères et de livres sonores pour le public déficient visuel, dans une démarche d'accessibilité universelle sur laquelle plusieurs orateurs et oratrices ont insisté ; et, encore une fois, je me réjouis du soutien transpartisan à cette question. Nous n'oublions donc, bien sûr, pas l'accessibilité P.M.R. de nos bibliothèques ; par ailleurs, je souhaite préciser que, plus récemment, le service des bibliothèques et du livre s'est même engagé dans une démarche d'amélioration des conditions d'accueil des personnes en situation de handicap psychique.

Vous voyez, beaucoup de choses sont d'ores et déjà faites, mais nous allons aller plus loin, ainsi que vous nous y invitez. Avec mon collègue Florian SITBON, nous avons à cœur de renforcer l'accessibilité des bibliothèques parisiennes, pour assurer un meilleur accès à la culture à toutes et à tous, en effet. Ainsi, dans les arrondissements qui ne sont pas dotés de bibliothèques pôles sourds ou pôles "Lire autrement", les besoins vont être évalués, pour voir comment nous allons déployer ces bibliothèques.

J'appelle donc à voter favorablement votre vœu.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Maxime DES GAYETS au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 227 déposée par le groupe Nouveau Paris Populaire, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 227 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par le groupe Paris au centre, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 155).

2026 DLH 63 - Location de l'immeuble 290, boulevard Voltaire (11e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 63 : location de l'immeuble 290, boulevard Voltaire, dans le 11e, à Elogie-SIEMP, bail emphytéotique.

Monsieur CANAL, pour trois minutes, s'il vous plaît.

M. Grégory CANAL. - Merci beaucoup, Madame la Maire, mes chers collègues.

Monsieur BAUDRIER, quel plaisir de vous retrouver aujourd'hui.

Je vois, dans ce projet de délibération, trois vices cachés qui attirent notre attention. Le premier vice concerne le Conseil de Paris. En effet - je me permets de le rappeler à la sagacité générale -, c'est le mécanisme de la moins-value budgétaire qui permet de payer moins d'impôts vis-à-vis de l'Etat, sur le fondement de la taxation S.R.U. Vous savez que, pour qu'un projet de logement social soit soutenable, il faut qu'il soit compris entre 3,2 et 4 %. En l'espèce, il est à 3,52 %, ce qui est parfaitement dans les cordes. Il n'en demeure pas moins - et c'est contraire à l'esprit de la loi, Monsieur BAUDRIER - que vous intégrez dans votre comptabilité la partie commerce à hauteur de 40 %, ce qui n'est pas recommandé par la loi S.R.U., qui s'adosse exclusivement au logement social. Si l'on devait retirer ces 40 % du calcul, vous tomberiez à 1,71 %, et votre opération serait disqualifiée par les Domaines. Je conçois que cet argument, ce système byzantin que vous avez mis en place, soit légal, mais il n'en est pas moins totalement contraire à l'esprit de la loi. Cela me fait penser non pas à une démarche de collectivité territoriale, mais bien à celle d'un fonds spéculatif immobilier.

Ceci étant dit, je vois un deuxième vice caché, derrière celui-ci : c'est l'arnaque que vous faites à l'Etat, tout simplement, parce que vous faites la même chose vis-à-vis de la taxe que vous devez à l'Etat au nom de la loi S.R.U. Votre mécanisme vous permet d'économiser, grosso modo, 1.962.000 euros. Or, dedans, vous intégrez donc la part commerciale, à hauteur de 400.000 euros. Ce qui veut dire qu'en réalité, vous avez arnaqué l'Etat de 400.000 euros. Là, Monsieur BAUDRIER, c'est irrégulier, car la loi l'interdit strictement : vous n'auriez jamais dû défalquer 962.000 euros. Je tiens à vous dire, Monsieur BAUDRIER, que si l'Etat est attentif, avec son contrôle de légalité, il est censé rejeter votre projet de délibération. Je dis cela, je ne suis pas le représentant de l'Etat aujourd'hui.

Troisième observation : cette fois-ci, c'est pour les Parisiens. J'observe quand même que le montant des travaux présente toujours une facture astronomique : 7.700 euros le mètre carré. Je sais que vous adorez les palaces sociaux, mais, quand on les visite après, même livrés tout neufs, on est très, très loin de la facture des palaces parisiens, qui, eux, sont à moins de 5.000 euros le mètre carré, je vous le rappelle. La cerise sur le gâteau, Monsieur BAUDRIER, c'est que, lorsque le bailleur se sera remboursé des loyers capitalisés, il aura, à la fin du bail emphytéotique, bénéficié de 13 millions d'euros de plus-value, sans compter la révision des baux commerciaux, qui l'enrichira encore davantage.

Vous avouerez que, pour un bailleur social, c'est un équilibre budgétaire un peu trop proche du grand capital que vous êtes toujours prompt à dénoncer. Néanmoins, je vous l'ai déjà dit, Monsieur BAUDRIER : derrière vous se cache un conseiller patrimonial pour grande fortune exceptionnelle. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, tout conseiller patrimonial qu'il est, pour trois minutes maximum.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur CANAL, au moins, vous faites preuve d'une certaine créativité : tous les prétextes vous sont bons pour vous opposer au logement social, une fois de plus. Comme vous le savez, Paris est une ville très attractive commercialement, et, pour acheter des immeubles et les transformer en logements sociaux, il y a très souvent des commerces. C'est le cas dans cet immeuble, où il y a des commerces pour plus de 400 mètres carrés de logements. Dans l'équilibre de cette opération, comme dans tous les équilibres de toutes les opérations de logement social, nous prenons en compte les commerces. C'est bien heureux, et de bonne gestion de la part de nos bailleurs sociaux, en l'occurrence Elogie-SIEMP.

Vous avez longuement glosé sur les supposés vices de cette opération ; permettez-moi de vous en rappeler toutes les vertus. Nous sortons d'une canicule, et il y a beaucoup de Parisiennes et de Parisiens qui ont vécu dans des bouilloires thermiques. Quelles sont les bouilloires thermiques à Paris ? Ce sont typiquement les immeubles du XIXe siècle, construits à l'époque et en attente de rénovation. Cet immeuble du 290, boulevard Voltaire a été construit en 1880 : il comprend 7 logements sur 12 en DPE "G", donc déjà interdits à la location, trois en F et deux en E - 100 % de passoires et de bouilloires thermiques ; 4 de ces 12 logements sont vacants. Ce que vous nous proposez donc, Monsieur CANAL, en votant contre, c'est surtout de garder ces logements vides, de garder des bouilloires thermiques pour que les locataires subissent les futures canicules. Bravo ! Tout cela est totalement en contradiction avec les paroles de votre groupe sur l'obligation d'investir et de rénover le logement.

Avec notre politique pour le logement social, nous créons du logement social, nous apportons de la justice sociale ; je tiens à saluer le maire du 11e, David BELLIARD, ainsi que son adjoint ici présent, Adrien TIBERTI, très engagé sur ce sujet. En outre, nous rénovons du parc et nous supprimons des bouilloires thermiques. Ce projet de délibération est donc exactement ce qu'il faut faire à Paris, pour la justice sociale, pour lutter contre les canicules et le réchauffement climatique. Nous en sommes fiers.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci d'avoir tenu votre temps.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 63).

2026 DLH 70 - Avenants 2026 aux conventions 2023-2028 de délégation de compétences et de gestion des aides à l'amélioration de l'habitat signées avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la défense du Fonds Vert et des moyens de la transition écologique alloués aux collectivités territoriales.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une stratégie parisienne de sortie du logement de la spéculation immobilière.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 70 : avenants aux conventions de délégation de compétences et de gestion des aides à l'amélioration de l'habitat, signées avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat, l'amendement technique n° 255 et les vœux rattachés référencés n° 51 et n° 52.

Je donne la parole d'abord à M. Yvain BOURGEAT-LAMI, pour le groupe Socialiste et divers gauche, pour trois minutes.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération nous permet de fixer, pour l'année 2026, les aides aux logements sociaux et à l'amélioration de l'habitat privé, notamment au travers d'une convention avec l'A.N.A.H. Pour commencer, parlons des aides pour les logements sociaux. Pour 2026, l'avenant propose de fixer le montant des droits à engagement à hauteur de 57,3 millions d'euros. Grâce à cet important engagement de la Ville, nous pourrons créer plus de 3.000 logements sociaux. Nous avancerons, grâce à cette impulsion financière, vers l'objectif annoncé par le maire de 30.000 nouveaux logements sociaux, pour permettre à toutes et à tous de se loger à Paris. Car, rappelons-le, ce sont près de 60 % des Parisiennes et des Parisiens qui sont éligibles à un logement social.

Certains, notamment à droite de cet hémicycle, nous expliquent que les logements sociaux, c'est bien, mais qu'il ne faudrait pas les faire comme cela, ou alors pas dans leurs arrondissements ; ils dénigrent la mixité sociale que nous créons, tout en critiquant la baisse démographique. Pour vous le rappeler, les Parisiennes et les Parisiens ne quittent pas Paris parce qu'ils ne l'aiment pas ou parce qu'ils y vivraient mal, mais parce qu'ils cherchent très souvent plus grand, ou parce qu'ils ne peuvent pas payer un loyer aussi élevé. Créer des logements sociaux, c'est précisément leur permettre de rester à Paris.

Pour préciser, le projet de délibération propose de créer 1.271 P.L.A.-I., 1.272 PLUS et 1.090 P.L.S., soit des créations répondant aux trois catégories possibles, des plus modestes jusqu'aux classes moyennes. Voilà comment nous faisons de Paris une ville pour toutes et tous, une ville où tout le monde peut vivre.

Un dernier mot sur la partie rénovation du bâti privé de ce projet de délibération. La Ville va ouvrir un peu plus de 40 millions d'euros en autorisation d'engagement, pour permettre d'accélérer la rénovation des logements privés ; c'est notamment le programme "Eco-rénovons Paris Plus". Il nous faut accélérer ces aides à la rénovation, en ciblant notamment les passoires thermiques. La canicule que nous vivons actuellement montre durement à quel point ces logements entraînent une réelle souffrance pour leurs locataires. A l'heure où le Gouvernement souhaite revenir sur l'interdiction de louer les logements classés en catégorie F ou G, ou encore réduire le Fonds vert qui aide à la rénovation thermique, nous, à Paris, nous continuons d'œuvrer pour la rénovation des logements. Vivre dans un logement où il fait froid l'hiver et chaud l'été, ce n'est ni acceptable, ni une obligation ; et, grâce aux aides de la Ville de Paris, les propriétaires peuvent rénover leur logement pour rentrer dans les critères de location et en finir avec la passoire thermique.

Pour conclure, ce projet de délibération montre que notre majorité souhaite réellement faire de Paris une ville permettant au plus grand nombre de vivre et de se loger.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame Sabrina NOURI, pour le groupe Nouveau Paris Populaire, trois minutes, s'il vous plaît.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Le logement est devenu la première urgence sociale à Paris, et c'est précisément pour cela que ce projet de délibération mérite davantage qu'un simple vote technique. Bien sûr, nous le voterons, parce qu'il permet à la Ville de

continuer à exercer les compétences déléguées par l'Etat pour financer le logement social et la rénovation de l'habitat privé. Toutefois, nous voulons dire une chose très clairement : la crise du logement n'est plus une crise, elle est devenue une urgence démocratique.

Aujourd'hui, plus de 327.000 ménages attendent un logement social à Paris, avec un délai d'attente médian de 34 mois. Pendant ce temps, les loyers continuent d'exploser, des familles vivent à l'hôtel, des jeunes actifs quittent Paris, des étudiants renoncent à leurs études. Des salariés indispensables au fonctionnement de notre ville - enseignants, infirmières, aides-soignants, policiers municipaux, agents de la Ville - ne peuvent plus y habiter, n'y habitent pas, pour la plupart. Pendant que des centaines de milliers de personnes cherchent un toit, près de 137.000 logements restent vacants à Paris, auxquels s'ajoutent 130.000 résidences secondaires. Autrement dit, plus de 270.000 logements sont aujourd'hui soustraits à l'habitat permanent, alors que des centaines de milliers de familles attendent un logement. Voilà le scandale véritable sur le logement parisien. Ce n'est pas une fatalité, c'est le résultat de choix politiques, éminemment politiques.

Avec le Nouveau Paris Populaire, le logement n'est pas une marchandise, c'est un droit fondamental ; et, lorsqu'un droit fondamental est livré au marché, ce sont toujours les plus modestes qui payent la facture. Notre projet est donc profondément différent. Nous voulons d'abord produire davantage de logements sociaux, mais, surtout, produire les logements dont les Parisiens ont réellement besoin. Aujourd'hui encore, la part des logements P.L.A.-I. - même si vous faites des efforts, nous le voyons dans les projets de délibération - destinés aux ménages les plus modestes, demeure insuffisante. Nous voulons rééquilibrer la production vers ces logements très sociaux.

Nous voulons également mettre fin à la ségrégation territoriale. Il n'est plus acceptable que les quartiers populaires continuent d'assumer seuls l'effort de solidarité, pendant que certains arrondissements de l'Ouest parisien restent très loin des objectifs fixés par la loi S.R.U.

A quand le plan d'urgence communal du logement, un plan reposant sur plusieurs piliers : une régie foncière offensive, capable d'acquérir plusieurs centaines d'immeubles durant la mandature ; la transformation massive des bureaux vacants ; la généralisation de la préemption lorsque l'intérêt général le justifie ; la création d'une agence locative municipale pour remettre les logements privés sur le marché à des loyers accessibles ? Bref, ce plan existe : c'est celui du Nouveau Paris Populaire, car le logement ne peut plus être laissé aux seules logiques de rentabilité : il doit redevenir un service public.

Enfin, ce projet de délibération nous rappelle aussi une réalité : la Ville dépend encore trop largement des arbitrages financiers de l'Etat. Or, chacun voit bien que l'Etat se désengage progressivement de ses politiques du logement. Nous continuerons donc à demander que l'Etat assume pleinement ses responsabilités financières ; mais nous avons la solution : voter Jean-Luc MÉLENCHON en 2027. Oui, le droit au logement doit pouvoir primer sur le droit à la spéculation.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Madame CHIKIROU, pour trois minutes, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sophia CHIKIROU. - Attendez, avant de décompter mon temps, car je voulais préciser quelque chose à Mme la Maire. J'ai donné mon accord pour retirer un peu plus de cinquante interventions, mais j'ai bien dit à M. DES GAYETS que je ne jouerai pas sur le temps d'intervention, parce que, parfois, nous avons des sujets sur lesquels nous avons besoin de cinq minutes, et c'est le cas ici. Pour nous - et, maintenant, vous pouvez décompter mon temps -, je passe au sujet du logement.

Pour nous, le logement, c'est la principale préoccupation des Parisiens. Ce n'est pas seulement une urgence, c'est la condition de leur bien-être dans cette ville, et c'est la cause de nombreux départs, de nombreuses dépressions, de nombreuses maladies, de nombreux mal-être. Quand on parle du logement à Paris, et quand on fait une campagne municipale, on ne peut pas traiter le logement comme un dossier parmi d'autres, un débat parmi d'autres : c'est le sujet central. En effet, nous avons pris prétexte de ce projet de délibération pour pouvoir l'aborder, et nous sommes nombreux à nous y être inscrits pour en discuter. Moi, je vais prendre le temps d'en discuter, à la suite de ma collègue Sabrina.

D'abord, reconnaissez-vous tous, ici, que le logement est la première des préoccupations des Parisiens et la condition de leur bien-être ? Si oui, comment se fait-il que, dans le budget supplémentaire 2026 présenté par le nouveau Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE, il n'y ait aucune prise de conscience, aucun effort supplémentaire ? Je vais vous prendre quatre exemples.

La brigade de contrôle de l'encadrement des loyers et de la qualité des logements : vous avez parlé de 150 agents. En réalité, vous reprenez des agents dans d'autres directions, vous ramenez tout cela, vous changez le nom et vous dites : "Nous avons créé une nouvelle brigade, regardez, c'est tout nouveau, c'est tout frais". C'est faux, c'est "fake". La réalité, c'est que vous continuez de faire la même chose, au moment où l'encadrement des loyers est largement menacé, où les loyers continuent d'augmenter - à tel point que les prix des loyers, entre 2001 - quand vous êtes arrivés - et aujourd'hui, ont augmenté de plus de 80 %. Si vous voulez louer aujourd'hui, c'est plus 80 %

par rapport à 2001. Ce qui veut dire que ce sont 25 ans de spéculation immobilière que vous avez accompagnée, accompagnée et accompagnée.

Vous avez le terrain du logement public, celui sur lequel vous pourriez intervenir pour baisser les prix, car c'est ce que demandent les Parisiens : ils veulent que nous baissions aussi les prix des logements dans lesquels ils vivent. Dans le logement public, l'urgence, c'est d'arrêter de fixer les loyers avec, comme point de référence, les loyers du privé. Quand vous annoncez, sur vos plateformes Internet, que vous êtes à moins 10 ou moins 15 % par rapport au privé, vous continuez de considérer que le marché privé est votre référence.

Le problème - c'est le deuxième sujet que je veux aborder - c'est que vous construisez le budget de la Ville de Paris sur les droits de mutation. Vous le construisez donc sur une fiscalité entièrement dépendante de la spéculation immobilière, des prix du marché, car plus les prix sont élevés, plus vous gagnez, comme un spéculateur. Voilà ce qui se passe, et c'est la grande maladie de cette ville. Si nous continuons à fonctionner dans cette logique, les Parisiens seront les dindons de la farce. En effet, vous aurez beau venir ici nous dire : "Nous faisons tous les efforts du monde pour le logement", ce n'est pas vrai. Mesdames, Messieurs, vous ne faites pas cela : vous attendez, au contraire, que les prix augmentent, parce que vous avez fondé tout votre budget sur les prix de l'immobilier et la spéculation immobilière.

Troisième sujet : "Airbnb" et le contrôle des meublés touristiques. Le logement touristique, le meublé : zéro contrôle ne pourra être fait, alors qu'aujourd'hui nous savons ; mais nous ne voyons, dans le budget supplémentaire, aucun effort sur ce point.

J'ai une question, il me reste quelques secondes, puisque Mme la Maire compte les secondes. J'ai une vraie question. Vous avez basé tout votre budget supplémentaire… M. le Maire, Emmanuel GRÉGOIRE, est allé déclarer : "Nous n'avons plus de marge de manœuvre budgétaire." Vous dites : "Il nous manque 85 millions d'euros de fiscalité liée aux droits de mutation." Nous sommes d'accord ? Êtes-vous sûr qu'il s'agit bien de 85 millions d'euros ? Je pose la question, nous voudrions les calculs. En effet, en avril, il y a une vraie chute, mais, ensuite, en mai-juin, cela remonte. Comment arrivez-vous donc à un trou de 85 millions d'euros ? Ce budget supplémentaire est-il sincère, vraiment sincère ? C'est une question que j'ai le droit de poser en tant qu'opposante. Nous ferons une question écrite pour savoir précisément ce qu'il en est de ces 85 millions d'euros.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Adrien TIBERTI, pour le groupe Communiste de Paris.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je pensais faire une intervention sur la rénovation du parc de logement, question essentielle au vu de ce que nous vivons depuis quelques semaines. Or, je m'aperçois que nous sommes sous le feu de critiques contradictoires. La droite nous reproche d'être de dangereux bolcheviques qui collectivisent le marché du logement - ce n'est pas vraiment une critique, en réalité, plutôt un hommage - et le Nouveau Paris Populaire nous reproche d'être de dangereux spéculateurs immobiliers. Je pense que, dans un cas comme dans l'autre, l'outrance l'emporte sur la réalité ; et, si les critiques sont aussi contradictoires, c'est qu'elles sont fausses, l'une et l'autre.

Ce que je remarque, en revanche - car c'est bien cela, le sujet du projet de délibération -, c'est que les crédits de l'Etat sont insuffisants. On annonce 3.600 logements sociaux supplémentaires financés avec l'aide de l'Etat cette année, mais ce n'est pas suffisant au regard des besoins. Nous, nous sommes engagés pour 30.000 logements sociaux supplémentaires dans la mandature ; c'est donc plus d'argent de l'Etat qu'il nous faudrait.

Dans ce projet de délibération, il y a aussi les crédits pour la rénovation du parc privé. Ils prévoient les subventions pour aider à la rénovation de 3.400 logements privés. Or, à Paris, l'année dernière, c'est plus de 5.000 logements dont la rénovation a été financée. Les crédits de l'Etat sont donc insuffisants.

Autre baisse, qui fait l'objet du vœu défendu par le groupe Communiste : celle du Fonds vert. Le Fonds vert, il y a deux ans, était à 2,5 milliards d'euros ; aujourd'hui, au budget 2026, il est à hauteur de 675 millions seulement, et, encore, il fait l'objet de gels de crédits. Cette baisse du Fonds vert, c'est l'organisation, par l'Etat, de l'incapacité d'adapter rapidement notre ville - le parc de logement privé, notamment, qui est dans un bien plus mauvais état que le parc de logement public, nous ne cesserons de le rappeler, et les équipements publics, qui, eux aussi, ont besoin de rénovation.

Pourquoi l'Etat n'a-t-il plus d'argent pour financer ce que tout le monde dit ici être nécessaire ? Tout simplement parce que l'Etat, le Gouvernement, dont il y a des représentants sur les bancs de la droite, fait des choix politiques radicalement différents. Par exemple, le président de la République s'est gargarisé, pas plus tard que lundi, d'avoir doublé le budget du Ministère de la Défense. Il fait donc un choix tout simple : acheter des armes plutôt que de rénover les logements. Dans le même temps, un rapport sénatorial transpartisan a chiffré à 211 milliards d'euros par an les subventions de l'Etat aux entreprises. Cela aussi, ce sont des sommes absolument folles et considérables, qui sont détournées des véritables besoins de la population. En effet, si nous bénéficiions d'une toute petite partie de cet argent pour permettre la rénovation des logements, il reviendrait dans la poche des entreprises, notamment celles de rénovation thermique.

En deux phrases, deux idées : j'ai trouvé beaucoup d'argent pour financer la rénovation thermique, que tout le monde, par ailleurs, trouve absolument nécessaire. Toutefois, pour pouvoir le faire, il faut faire des choix politiques. Le choix des communistes, le choix de la majorité municipale, c'est toujours le même : c'est celui du partage. Ce mot vous fait hurler à chaque fois. Quand nous parlons du partage de la fraîcheur, vous avez hurlé ce matin ; quand je vous parle maintenant du partage de la richesse pour financer la réponse aux besoins sociaux, évidemment, vous êtes en désaccord. Or, le partage des richesses est une nécessité absolue pour donner les moyens à l'Etat, et, derrière, aux collectivités locales, de financer la rénovation du parc de logement. C'est tout l'intérêt du vœu que nous faisons sur le Fonds vert, et c'est tout l'intérêt de ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, de façon synthétique, M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je remercie tous les intervenants de gauche qui ont soutenu la production de logements sociaux. Je voudrais répondre à un intervenant qui n'est pas intervenu : Monsieur CANAL, vous êtes inscrit sur quasiment tous les projets de délibération, et, bizarrement, sur celui-là, qui est le plus important financièrement, vous ne vous inscrivez pas - parce que c'est celui où l'Etat, que vous soutenez, nous demande de produire du logement social. Bizarrement, face à cela, vous n'avez rien à dire, alors que l'Etat nous demande de produire plus de 3.600 logements sociaux. Notre objectif est d'en produire plus de 4.000 par an, mais 3.600, ce n'est pas zéro. Comment pouvez-vous soutenir un Etat qui nous demande de produire du logement social et, en même temps, voter contre tous les projets de délibération de logement social ? Vous êtes complètement dans la contradiction, et vous auriez dû vous exprimer pour lever ces contradictions sur ce projet de délibération.

En tout cas, nous accuser, comme vous l'avez fait, Madame CHIKIROU, de ne pas intervenir assez sur le marché immobilier… Aujourd'hui, l'Etat, dans ce projet de délibération, nous apporte 57 millions d'euros, une partie du budget national pour produire du logement social : 400 millions. Toutefois, le budget de l'Etat, c'est pour toute la France, 400 millions. Le budget de la Ville de Paris pour produire du logement social, c'est 600 millions d'euros. La Ville de Paris est de loin le premier acteur pour la production de logement social en France. Ce projet de délibération l'atteste, et je pense que nous pouvons être fiers de cet engagement pour le logement social, et que nous n'avons pas à rougir des chiffres de production auxquels nous arrivons.

S'agissant de la rénovation du parc, l'engagement de l'Etat est effectivement, comme l'a très bien dit Adrien TIBERTI, très insuffisant, avec 52 millions d'euros. En tout cas, vous pouvez compter sur nous, avec ma collègue Alice TIMSIT, pour nous mobiliser afin d'obtenir plus de moyens de l'Etat et arriver à rénover 10.000 logements cette année. Nous espérons bien que ces 52 millions d'euros, à la suite d'avenants à négocier - je vois le directeur régional de l'habitat et du logement à la rentrée - arriveront dans les 90 à 100 millions, et que nous rénoverons effectivement 10.000 logements privés, en priorité des passoires thermiques.

Je terminerai en un mot, pour apporter un avis favorable au vœu déposé par le groupe Communiste et défendu, à juste titre, par Adrien TIBERTI, qui soulève la baisse dramatique du Fonds vert, divisé par quatre et encore amputé de 162 millions d'euros entre les deux canicules. C'est lamentable. Enfin, pour le vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire, j'y répondrai dans le cadre d'un vœu de l'Exécutif rassemblant un certain nombre de vœux sur la politique du logement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Rappel au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - J'ai des demandes d'intervention. Un rappel au règlement…

M. Grégory CANAL. - Donnez-moi la parole, Madame la Présidente, faites un effort ! Vous avez du mal à présider ces séances, Madame ! Quand on demande trois fois de suite la parole sur la base du règlement intérieur…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous permettez que je parle ?

M. Grégory CANAL. - Je vous en prie, mais, trois fois qu'on lève la main, au bout d'un moment, on peut regarder la droite !

Ensuite, pour répondre rapidement à M. BAUDRIER. Premièrement, Madame la Présidente, mes chers collègues, on nous a demandé à tous de retirer des projets de délibération, donc nous avons retiré des interventions. Deuxièmement, Monsieur BAUDRIER, je voudrais vous dire, désolé de vous décevoir, mais nous votons pour !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Suspension de séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quatre minutes, est reprise à dix-huit heures huit minutes).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Tout le monde veut-il bien se rasseoir ? S'il vous plaît, puis-je m'exprimer ? J'ai laissé l'intervenant parler ; j'ai très bien vu que vous vouliez demander la parole, je vous ai même proposé de faire des explications de vote, mais M. BAUDRIER était en train de parler. Franchement, je trouve que vous avez une obsession un peu étrange. En attendant, je vous donne la parole. Voulez-vous toujours avoir la parole

avant que je vous la donne ? Je vous la donne, je vous ai même proposé de faire des explications de vote, Monsieur CANAL. Là, vous avez la parole, alors allez-y.

M. Grégory CANAL. - Merci. Madame, ce que je vous reproche…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Quant à vous, Monsieur, j'attends des excuses de votre camarade.

M. Grégory CANAL. - Je vous parle en tant que président de groupe. Madame la Présidente, vous nous donnez chaque fois, et c'est la deuxième fois que vous le faites, le sentiment de nous présider avec partialité. Je ne demande rien, j'ai le droit de m'exprimer. Dans une ambiance pas désagréable, M. BAUDRIER m'interpelle, je demande simplement de répondre dans une ambiance à peu près courtoise. Trois fois, Madame, j'ai invoqué mon règlement intérieur, vous me toisez comme cela, et puis, au bout d'un moment, de guerre très lasse, vous me la lâchez. Ce que je vous demande simplement, Madame la Présidente, c'est de présider avec impartialité, je n'en demande pas plus. La présidente d'un groupe, le premier de l'opposition, invoque le règlement intérieur, je vous en fais le signe plusieurs fois. Je n'en demande pas plus. Je demande du respect, Madame la Présidente, pour votre opposition, ne vous en déplaise.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous avez exprimé tout ce que vous vouliez. En attendant, j'attends les excuses de votre collègue.

2026 DLH 70 - Avenants 2026 aux conventions 2023-2028 de délégation de compétences et de gestion des aides à l'amélioration de l'habitat signées avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la défense du Fonds Vert et des moyens de la transition écologique alloués aux collectivités territoriales.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une stratégie parisienne de sortie du logement de la spéculation immobilière. (Suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous continuons les débats. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 255 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 255 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 51 déposée par le groupe Communiste de Paris, amendée par l'Exécutif puisque vous avez accepté l'amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2026, V. 156).

Le vœu n° 52 du groupe Nouveau Paris Populaire est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif qui sera présenté un peu plus tard - c'est le vœu n° 60 ? Très bien. Tout le monde est-il prêt pour le scrutin public ? Les groupes s'organisent, s'il vous plaît. Nous votons.

Allez-y.

M. Roland TIMSIT. - Madame la Maire, merci. Je suis d'autant plus heureux de pouvoir faire cette intervention que j'apprécie votre présidence.

Madame la Maire, chers collègues, oui, le logement est un droit fondamental, il ne peut donc pas être abandonné aux seules logiques du marché. Notre vœu vise à sortir le logement de la spéculation immobilière. Regardons la réalité en face. Comme l'a dit ma collègue Sabrina NOURI, fin 2023, 327.000 foyers attendaient un logement social, pour seulement 12.000 attributions par an. Après 25 ans de gestion socialiste, la Ville n'a toujours pas atteint les 25 % de logements sociaux. Pendant ce temps, 31 % des logements violent l'encadrement des loyers en toute impunité, quand un à deux logements sur cinq restent vacants à Paris.

Le projet de délibération DLH 70 fixe, pour 2026, un objectif de 3.633 logements sociaux, dont seulement 1.271 P.L.I. C'est insuffisant face à l'urgence. Nous demandons que la Ville interpelle l'Etat pour obtenir davantage de crédits, et qu'elle réoriente la production vers le P.L.I. et le PLUS au détriment du P.L.S. Nous demandons aussi que

les aides publiques à la rénovation énergétique ne servent plus à enrichir des propriétaires sans contrepartie : elles doivent garantir le maintien des locataires, la maîtrise des loyers et la baisse réelle des charges.

Autre scandale, des bureaux entiers restent vacants pendant que des familles dorment à la rue : nous exigeons une stratégie renforcée de transformation de ces bureaux en logements sociaux, en logements étudiants, en pensions de famille. Enfin, nous demandons un usage plus offensif de la préemption publique, pour reprendre la main sur le foncier parisien et endiguer la spéculation. Ce vœu trace une ligne claire : à Paris, ce sont les habitants qui doivent primer, jamais la rente. Je vous appelle à voter notre vœu. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons lancer le scrutin public sur la proposition de vœu référencée n° 52 du groupe Nouveau Paris populaire, qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous pouvez voter, l'opération de vote est commencée.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 101

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 92

(Voir détail des votes annexe n° 24).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 70 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DLH 70).

2026 DLH 79 - Modification de garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux situé 146, rue de Vaugirard (15e) réalisé par "3F Résidences".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 79 : modification de garantie d'emprunts pour un programme de création de logements sociaux situés 146 rue de Vaugirard, dans le 15e arrondissement, réalisé par 3F Résidences.

M. CANAL a la parole.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Présidente.

Mon cher Monsieur BAUDRIER, ce petit immeuble du 15e Nord, situé sur l'emprise de l'hôpital Necker-Enfants malades, attire toute notre attention. C'est un bâtiment en briques, avec un jardin, classé, aux éléments architecturaux monumentaux d'une grande valeur patrimoniale, datant de 1930, relevant du domaine de l'A.P.-H.P., et préempté voici 10 ans. A l'occasion de sa préemption, initiée en 2016, nous avions fait plusieurs propositions - car, je le rappelle, cette préemption s'est faite, malheureusement, sans aucune coordination avec la mairie du 15e arrondissement, ce qui n'est pas une surprise. Or, ce ne sont pas les projets qui manquaient.

Nous souhaitions faire un hôtel hospitalier, c'est-à-dire permettre aux enfants d'être accueillis dans cette structure pour leur éviter des hospitalisations nocturnes, ou, à défaut, pour accueillir les parents. Projet rejeté. Nous avons fait une nouvelle proposition, car, dans l'intervalle, l'hôpital Necker avait été lauréat d'un concours, avec 43 autres établissements sanitaires, pour avoir des dispositifs d'accompagnement ; en l'espèce, nous proposions que cet établissement soit dédié à l'accueil résidentiel du personnel médical ou infirmier. Tous ces projets nous ont été refusés. Pour celui-ci, en l'espèce, un espace commun de 250 mètres carrés était disponible, qui devait accueillir laverie, salle d'étude, salle de bureau et de réunion, buanderie, "et cætera".

Sauf que, dans l'intervalle, ces 250 mètres carrés ont totalement disparu. Or, je rappelle que M. BROSSAT, à l'époque, en 2017, avait donné son engagement solennel, ici même dans l'hémicycle, de conserver cet espace de 250 mètres carrés.

Dans l'intervalle, que voyons-nous ? La création de cinq logements de 19 mètres carrés, c'est-à-dire des logements clapiers. Il faut être honnête : on ne peut pas dire que ce soit, en matière de dignité, la perfection. Je voudrais savoir pourquoi vous êtes revenus sur cette parole donnée. Le projet que vous aviez auparavant nous convenait ; ce n'était pas celui que nous avions spontanément à l'esprit, mais nous nous étions rangés à cet avis. Dans l'intervalle, vous avez donc rogné.

Je voudrais dire, de surcroît, que nous avons, au total, perdu 10 ans d'affectation de ce bâtiment, 10 ans de perdus ; là encore, nous ne comprenons pas d'où viennent tous ces allers-retours. Pouvez-vous nous éclairer sur ces deux sujets, sur lesquels nous sommes parfaitement mécontents dans le 15e arrondissement ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Monsieur CANAL, une fois n'est pas coutume, vous vous opposez donc à un projet de logement social. En l'occurrence, il s'agit d'un projet de pension de famille pour des personnes à la rue, 30 logements sociaux. Nous sommes fiers, chaque année, de financer au moins quatre pensions de famille, car il y a malheureusement beaucoup de personnes connaissant un parcours de rue. Ce projet, nous en sommes une fois de plus fiers. Je ne comprends pas comment vous pouvez les désigner comme des logements clapiers. Venez visiter avec nous des studios dans les pensions de famille, vous verrez les personnes les plus heureuses d'intégrer des logements sociaux. Ayant connu des parcours de rue, elles sont ravies de pouvoir les intégrer, d'autant plus qu'un accompagnement social leur permet d'habiter dans les meilleures conditions.

S'agissant du logement du personnel hospitalier, vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Paris a acté une convention avec l'A.P.-H.P. pour réserver, sur son contingent, 100 logements par an à ce personnel. C'est un effort exceptionnel, très important. D'ailleurs, nous avons demandé à l'ensemble des mairies d'arrondissement, si elles le souhaitaient, de mettre à disposition un certain nombre de logements sur leurs contingents. Or, il me semble que le nombre de logements que nous a délégués la mairie du 15e arrondissement est de zéro.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 79).

2026 DLH 93 - Subventions (3.608.611 euros). Réalisation 211, rue de la Convention (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 50 logements sociaux (15 PLAI - 35 PLS) par Elogie-SIEMP.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 93 concernant le 211, rue de la Convention, encore dans le 15e arrondissement, 50 logements sociaux, Elogie-SIEMP.

Monsieur CANAL, vous avez la parole.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues.

Toujours dans le 15e arrondissement : opération d'acquisition-amélioration de trois unités, en réalité, même si nous ne nous penchons que sur une seule, qui se valorise à 3 millions, sur un projet de 18 millions. Nous sommes satisfaits de cette programmation, dans la mesure où, enfin, vous avez décidé de loger essentiellement - en tout cas, dans une part très majoritaire - des publics intermédiaires, des classes moyennes, dont nous sommes particulièrement satisfaits.

Au demeurant, Monsieur BAUDRIER, j'ai quand même des observations à vous formuler. Nous aurions bien voulu connaître, dans ce dispositif, la valeur vénale et la répartition entre ces trois lots, car nous n'en avons pas de visibilité ; nous n'avons de visibilité que sur la subvention, accordée à hauteur de 3 millions, ne serait-ce que pour savoir si la Ville de Paris y retrouve ses petits.

Deuxième observation, temporelle : les travaux vont débuter seulement dans deux ans et être livrés en 2030. Vous n'êtes pas sans savoir que cela va beaucoup perturber l'ensemble des résidents. Même dans cette résidence, il y a cinq logements vacants, et je me demande pourquoi ils le sont encore, et pourquoi ils le resteront - car, je vous le

rappelle, le délai de maintien des logements vacants dans cet édifice est largement supérieur à celui constaté dans le secteur privé. Merci de vos éclaircissements, Monsieur BAUDRIER.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je suis satisfait que, pour une fois, vous ne vous opposiez pas à un projet de délibération créant du logement social et abordable. Effectivement, c'est une opération très importante dans le 15e arrondissement, sur un ensemble de 92 logements. Ce projet de délibération ne concerne que les 50 premiers, mais avec, à la fois, du logement social - 15 logements très sociaux, P.L.A.-I., 35 logements P.L.S. - et 42 logements abordables. C'est une opération portée particulièrement par la foncière du logement abordable.

Vous aurez d'ailleurs tous les éléments globaux sur la programmation au conseil d'administration, où il me semble que vous êtes représentés. Notre objectif, pour lutter contre la disparition du parc locatif privé - du fait de l'augmentation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants, et aussi de la vente de nombreux immeubles de la part des héritiers, parce que nous sommes dans une grande phase de transmission d'héritage - c'est effectivement de produire toujours les 4.000 logements sociaux par an auxquels nous sommes engagés, mais aussi 4.000 logements abordables. Cette opération est emblématique du développement de la foncière de logement abordable, présidée par ma collègue et camarade Barbara GOMES, puisque c'est la plus grosse opération qu'elle a réalisée, dans le 15e arrondissement. Nous développons du logement intermédiaire, du logement abordable, partout dans Paris, y compris dans le 15e, et j'espère que vous accompagnerez les nombreux projets de délibération de création de logements abordables qui seront développés dans l'ensemble des arrondissements de Paris. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 93).

2026 DLH 114 - Location de l'immeuble 12, rue Guy de la Brosse (5e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au maintien du calendrier d'interdiction de location des passoires thermiques et à la position de la Ville de Paris sur le projet de loi de relance du logement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 114 et le vœu rattaché référencé n° 53. Il s'agit, pour le DLH 114, de la location de l'immeuble 12, rue Guy-de-la-Brosse, dans le 5e arrondissement, à la R.I.V.P., bail emphytéotique.

La parole est à M. MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous connaissez tous la loi contre les passoires énergétiques, qui interdit progressivement leur mise en location : d'abord en 2025, puis en 2028, puis en 2034. L'idée, c'est de pousser les propriétaires à faire des travaux de rénovation thermique, profitables à la fois pour l'hiver et pour l'été : une rénovation permet aussi de poser des volets, par exemple. C'était un peu la seule loi "écolo" en 10 ans de macronisme. Or, même cela ne leur suffisait pas, et ils veulent reculer : c'est-à-dire que le propriétaire ne sera plus obligé de faire les travaux pour pouvoir mettre en location son logement indigne.

C'est une très mauvaise idée : nous l'avons vu avec la canicule, ce n'est pas le moment de reculer. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire de la décence et de la santé une variable d'ajustement. En outre, ce serait une prime à ceux qui ont attendu de faire les travaux : si l'on a attendu, on voit les échéances reculer, et l'on a donc bien fait de ne pas respecter la loi. Pour toutes ces raisons, ce Conseil, à plusieurs reprises, s'était opposé au décalage de la loi.

Quelle ne fut pas ma surprise quand, le 21 mai, devant l'Assemblée des territoires, le Maire de Paris, nouvellement élu, a dit : "C'est très bien si on décale, cela fera un peu d'oxygène". Or, nous voyons qu'il n'y avait aucune urgence à décaler, étant donné les conditions de chaleur que nous connaissons ; et cela ne veut pas dire qu'en hiver, il ne fera pas froid. Je voudrais donc que ce Conseil réaffirme que le calendrier de cette loi ne doit pas bouger. Il ne faut pas faire des "stop-and-go" : il faut, une bonne fois pour toutes, fixer un calendrier - il est fixé - et s'y tenir.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne donc la parole à Mme Florence BERTHOUT, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Je serai très rapide.

Je ne vais pas voter ce projet de délibération, parce que c'est franchement un non-sens financier, et j'ajouterai un non-sens social. Nous avons discuté d'un budget supplémentaire qui a montré que les marges de manœuvre financières étaient très contraintes - je sais me l'appliquer à moi-même, puisque je n'ai pas demandé un euro supplémentaire dans le B.S. de la mairie du 5e. Franchement, chers collègues, nous allons acquérir un immeuble pour 6.630.000 euros. Le 3 juin dernier, le service local du domaine de Paris a estimé que la valeur normale de marché pour le loyer capitalisé de ce bail était d'un peu plus de 6 millions d'euros. Pour réaliser - écoutez bien - 14 logements sociaux. Tant mieux, ce n'est pas cela le problème. 14 logements sociaux sur une surface, il faut s'accrocher, de 646 mètres carrés, à laquelle nous allons rajouter une surface commerciale de 133 mètres carrés.

Je vais vous dire : vous pouvez regarder dans toute la France, vous ne trouverez jamais, hors travaux, un coût du mètre carré aussi exorbitant. Bien sûr, c'est habillé des oripeaux de la contribution au logement social, de la mise aux normes énergétiques. Je pense que c'est un non-sens, je pense que c'est irresponsable. J'ajouterai un chiffre. Faute d'argent dans la caisse, nous avons bloqué, dans le 5e arrondissement, le prolongement de la végétalisation de la rue Gay-Lussac, qui coûtait 10 fois moins cher que cet achat d'immeuble. Je peux vous dire que, si nous avons interrogé, tous azimuts, les habitants, ils préféreraient que nous terminions la végétalisation plutôt que d'acheter un immeuble où nous ferons 14 logements pour une surface habitable de 646 mètres carrés, c'est-à-dire que nous ne ferons que des petits studios et, peut-être, quelques très petits F2. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur CANAL ?

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Présidente.

Aux propos de ma collègue Florence BERTHOUT, il faut rajouter le fameux mécanisme de moins-value budgétaire, qui est, cette fois-ci, estimé à 4.185.000 euros sur 6.063.000 euros. Là encore, c'est énorme - un montant vertigineux, il faut s'en rendre compte -, bien au-dessus de la moyenne, puisque nous sommes quasiment à 60 % de mécanismes d'optimisation, contre une moyenne, généralement, dans vos projets de délibération, Monsieur BAUDRIER, autour de 30 à 40 % : vous êtes très largement au-dessus. Ce n'est quand même pas un exercice vertueux, d'autant plus que, là-dedans, vous recommencez votre irrégularité sur la loi S.R.U., puisque vous intégrez 20 % de recettes issues du commercial, ce qui est illégal, je me permets de le rappeler.

Soit dit en passant, l'avis des Domaines est éclairant sur ce point. Page 3, pour la détermination du taux de soutenabilité, on nous parle d'un montant de travaux de 4.400 ; page 4, cette fois-ci pour la détermination de la valeur vénale du bien, on passe à 4.400.000 euros de différence. Où sont-ils passés ? Aucune mention. On subodore que ce sont les frais d'honoraires, cela me paraît assez évident ; mais il serait préférable de le préciser.

Je rajoute à cela, pour faire écho à ce que disait Florence BERTHOUT tout à l'heure, les travaux : 7.700 euros le mètre carré, c'est quand même le double de la pratique parisienne. Il y a quand même un problème sur la gestion des travaux, sur laquelle il y a d'ailleurs très peu de documentation - un peu, mais insuffisamment - : cela pose problème. Sans compter, aussi, le paiement des intermédiaires : 497.000 euros, 7,5 % de la transaction globale, c'est-à-dire le double de la pratique du marché. Quels sont donc les intermédiaires par lesquels vous passez, pour que ce soit si cher ?

Pour toutes ces raisons, il est évident que nous ne pouvons absolument pas voter ce projet de délibération. Je me permets de vous dire, soit dit au passant, que les Domaines eux-mêmes ne valident pas votre opération : ils se contentent d'en prendre acte. Quand on dit cela, on a tout dit. Nous voterons donc contre une opération totalement byzantine.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur BAUDRIER ?

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Une fois de plus, vous vous opposez, comme presque toujours, à la création de logements sociaux, Monsieur CANAL. Madame BERTHOUT, je vous concède tout à fait que votre position est beaucoup moins systématique que celle de M. CANAL, et je tiens à le relever. Néanmoins, le 5e arrondissement compte moins de 10 % de logements sociaux. C'est un arrondissement touché de plein fouet par le développement des résidences secondaires, des logements vacants, des "Airbnb" - à ce propos, je me permets de répondre à Mme CHIKIROU : nous avons gagné une bataille supplémentaire contre "Airbnb" ces jours derniers, avec 440.000 euros d'amende, et nous allons remettre des dizaines de milliers de logements sur le marché.

Néanmoins, il nous faut créer du logement social, et, dans le 5e arrondissement, cela a un coût important, effectivement, que nous assumons, pour rénover des immeubles anciens comme celui de la rue Guy-de-la-Brosse. Nous allons continuer à investir, cela va avoir un coût ; mais, comme j'ai pu le rappeler, le budget de la Ville de Paris pour créer du logement social, y compris dans le 5e, le 6e, le 7e, et le 8e arrondissement, sera important, et nous

continuerons à réaliser ces investissements. Et ce, bien évidemment, en intégrant les coûts des commerces, qui nous permettent de minimiser ceux de la production de logements sociaux, puisqu'ils apportent un peu de revenus.

Pour répondre à M. CANAL sur le contenu de la fiche des Domaines, qui mélange effectivement un certain nombre de chiffres de façon incohérente : les services du Domaine, cela dépend de l'Etat. Nous leur avons demandé de préciser ces éléments, nous n'avons pas de réponse à ce stade. Il me semble que vous avez certaines relations avec des ministres ; donc, si vous pouvez nous aider pour que ces avis soient de meilleure qualité, ce sera avec plaisir.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Sur les logements, j'y répondrai dans un vœu de l'Exécutif global. J'appelle donc au retrait au bénéfice du vœu qui répondra au sujet légitime que vous abordez. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu n° 53 est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif que nous attendons tous après ?

M. Émile MEUNIER. - A condition que je puisse avoir une explication de vote au moment du vœu de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Bien sûr. Nous notons bien l'explication de vote sur le vœu n° 60. Le vœu n° 53 est retiré, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 114.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 114).

2026 DLH 115 - Location de l'immeuble 23, rue Achille-Martinet et 28, rue Montcalm (18e) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 115 : location de l'immeuble 23, rue Achille-Martinet et 28, rue Montcalm, dans le 18e arrondissement, à "Paris Habitat O.P.H.", bail emphytéotique.

La parole est à M. CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues.

Toujours ce même fameux mécanisme magique de l'optimisation budgétaire : 1.815.000 euros sur 4.555.000 euros, toujours avec intégration des revenus du commerce, ce qui rend le projet de délibération irrégulier et illégal, je me permets de vous le préciser. Oui, c'est illégal, c'est totalement illégal, il faut juste lire la loi. Désolé, Monsieur BROSSAT.

Ensuite, les dissonances convenues et habituelles - c'est un marronnier que de le dire - entre le projet de délibération et l'avis des Domaines, on ne comprend pas : 13 logements dans le projet de délibération, 12 dans les Domaines ; surface habitable, 574 dans l'une, 555 dans l'autre ; partie commerciale, pareil, 95 dans l'une, 92 dans l'autre. Franchement, ce n'est quand même pas sorcier, Monsieur BAUDRIER. Vous savez, le mécanisme, c'est que vos services envoient aux Domaines, les Domaines font leurs observations, corrigent, renvoient la documentation, et vos services, normalement, doivent intégrer les corrections des Domaines. C'est cela, la procédure, cela ne va pas plus loin ; mais, malheureusement, j'observe que ceux qui font les erreurs sur ces projets de délibération sont ceux-là mêmes qui vous rédigent vos fiches, ce qui fait que vous répondez toujours à côté de la plaque.

Une fois cela dit, c'est toujours le même suspense sur cette affaire de taux de soutenabilité. En effet, dans ce projet de délibération, il n'y a pas une seule ligne, pas une seule, sur la volumétrie et le contenu des travaux, et pour une raison très simple : vos services, avant de déterminer précisément le besoin en travaux, calculent le taux de soutenabilité ; et c'est en fonction de ce calcul - c'est-à-dire tomber entre 3,2 et 4 % - qu'ils déterminent en conséquence l'enveloppe des travaux. Peu importe que cette enveloppe corresponde ou non à la réalité, c'est vraiment un non-sens. Vous nous demandez, en réalité, de valider un projet de délibération sans que nous ayons aucune visibilité, ni sur la temporalité, ni sur le contenu des travaux. C'est un vrai problème démocratique : nous votons à vue sur vos projets de délibération. Nous voterons évidemment contre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Une fois de plus, des prétextes, des termes techniques complexes, juste pour s'opposer, une fois de plus. Il y a cinq minutes, c'était dans le 5e, maintenant c'est dans le 18e ; mais, au moins, vous êtes cohérent, vous êtes toujours contre le logement social.

Vous nous avez beaucoup parlé de termes techniques, de taux de soutenabilité ; mais avez-vous rencontré les locataires de cet immeuble, menacés par une vente à la découpe d'un marchand de biens, qui nous demandaient de le racheter pour ne pas être virés, pour qu'il ne soit pas vendu pour faire des résidences secondaires ? Avez-vous pensé à eux ? Leur avez-vous parlé de taux de soutenabilité du projet de délibération, à ces locataires qui allaient être virés et qui n'auraient pas eu de logement ?

Nous, nous sommes fiers de racheter cet immeuble pour qu'il soit pérennisé dans ce quartier, à Montmartre, pour que cela reste du logement locatif social, pour qu'il y ait des habitants, pas des résidents secondaires, pas des "Airbnb". Nous en sommes fiers, et nous allons rénover cet immeuble, une fois de plus une passoire thermique, une bouilloire thermique ; ces locataires vont y rester pour longtemps, dans des logements rénovés. Nous en sommes fiers, et vous pourrez leur dire, à cause du taux de soutenabilité de je ne sais quoi : "J'ai voté contre le fait que vous restiez dans votre immeuble".

Merci, Monsieur CANAL.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 115.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 115).

2026 DLH 121 - Subventions (8.889.216 euros). - Réalisation lot B1 B4 de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche" (13e) d'un programme de construction d'une résidence étudiante de 220 logements (147 PLUS - 73 PLS) par Paris Habitat.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au maintien des APL pour les étudiant.es non boursiers et extra-communautaires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 121 et le vœu référencé n° 54 relatif au maintien des A.P.L. pour les étudiants non boursiers extracommunautaires.

Pour le DLH 121, il s'agit de la réalisation du lot B1-B4 de la Z.A.C. "Paris-Rive-Gauche", dans le 13e, d'un programme de construction d'une résidence étudiante de 220 logements, 147 PLUS et 73 PLS, par "Paris Habitat".

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste de Paris.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le logement étudiant fait les frais de l'austérité tous azimuts imposée sur les dépenses publiques par la droite, avec la complicité de l'extrême droite. C'est aberrant, quand on sait l'importance des études dans les trajectoires d'une vie, mais aussi pour le dynamisme culturel et scientifique d'un pays - un dynamisme intellectuel qui, précisément, se développe sur 10, 20, 30 ans, par de l'activité économique. La précarité étudiante n'est pas une fatalité, mais bien le résultat de choix budgétaires, autant sur le logement étudiant, le plus gros poste de dépense, que sur le gel des bourses décidé par Lecornu et ses acolytes. Imposer la précarité aux étudiants, comme le fait la droite, c'est donc non seulement aberrant en termes humains, mais aussi en termes économiques et sociaux. Encore une aberration du court-termisme des irresponsables politiques.

Aujourd'hui, en France, sur 700.000 étudiants boursiers, le C.R.O.U.S. ne dispose que de 175.000 logements, obligeant ces derniers à se tourner vers le marché privé, où les loyers augmentent plus vite que les aides. Visiblement, l'argent coule à flots quand il faut construire des Rafale ; nous disons, à l'inverse, qu'il doit couler à flots pour la dépense sociale. Nous proposons d'ailleurs une taxe sur les transactions financières fléchée vers le C.R.O.U.S.

Ceci dit, l'action de la Ville de Paris tranche avec le contexte national et la politique de la droite. Notre majorité de gauche fait du logement social étudiant une priorité depuis de nombreuses années : nous finançons des résidences sociales pour les boursiers hors C.R.O.U.S. Alors que le C.R.O.U.S. gère environ 7.750 logements à Paris, la Ville de Paris, elle, produit plus de 1.000 logements sociaux étudiants chaque année. On peut apprécier la différence.

Ce projet de délibération s'insère donc dans ce cadre, et il est tellement révélateur. Nous parlons de la création de 220 logements étudiants : là où l'Etat se désengage, la Ville avance. Cependant, alors que le C.R.O.U.S. devait prendre en charge la totalité de la gestion de cette nouvelle résidence, il n'en a pas eu les moyens et a dû revoir à la baisse sa participation. Ce projet de délibération acte donc le sauvetage, par la Ville, de l'opération. Sans cela, ce seraient 220 appartements qui ne seraient pas disponibles à la rentrée de septembre, faute de ce nouveau montage. Au final, le projet de délibération acte le retrait du C.R.O.U.S., la soustraction, malheureusement, de 73 logements de sa gestion, et leur compensation en logements PLS. C'est un exemple des conséquences bien concrètes de

l'austérité infligée aux étudiants. Alors que le C.R.O.U.S. se voit contraint de revoir à la baisse sa participation, la Ville de Paris, elle, non seulement fait le choix inverse, mais augmente sa contribution, au-delà des obligations réglementaires : c'est l'utilité d'une majorité de gauche aux manettes.

Ceci dit, la gestion du logement étudiant m'amène naturellement à la question des A.P.L. Le Gouvernement entend, à nouveau, faire les poches des étudiants étrangers extracommunautaires ; on entend bien, en stéréo, comment il surfe sur la préférence nationale portée par l'extrême droite. J'entendais, hier, un élu de droite dire qu'il avait honte. Je pense que son inconscient devait probablement lui souffler le fait d'appartenir à une droite qui reprend le programme de l'extrême droite pour ses petits calculs électoralistes. Honte à vous d'être tellement coupés de la réalité étudiante et de la vie universitaire !

Le mois dernier, le Gouvernement avançait sur l'augmentation des frais d'inscription pour ces mêmes étudiants étrangers ; aujourd'hui, ils comptent s'en prendre à leurs A.P.L. Or, tout cela aura deux conséquences bien concrètes : la fuite des étudiants étrangers de nos cursus, et le rétrécissement de la production intellectuelle dans nos universités, car notre recherche repose largement sur la présence d'étudiants étrangers. En les repoussant, le Gouvernement affaiblit notre potentiel de recherche pour les 10, 15, 20 ans à venir - dans un contexte où, notamment avec l'essor de l'intelligence artificielle, la recherche devient un nœud central du développement de nos sociétés.

J'ai développé l'argument sur les conséquences universitaires de cet acharnement, qui sent les relents xénophobes. Par ailleurs, quelle aberration et quel contresens sur les missions des universités ! Des universités dont le nom se réfère précisément à l'universel. Car les connaissances se développent et se renforcent par l'échange : l'échange des idées, l'échange des personnes ; les idées circulent avec les hommes. La vie errante de Zénon, dans "L'Œuvre au noir" de Yourcenar, vient le résumer par cette phrase : "Qui serait assez insensé pour mourir sans avoir fait au moins le tour de sa prison ?" Face à la xénophobie rampante et à la vacuité intellectuelle de cet acharnement contre les étrangers, nous demandons donc, dans un vœu, que le Gouvernement revienne sur ces attaques contre les A.P.L. des étudiants étrangers. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Sabrina NOURI, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Dans ce projet de délibération, je trouve qu'il y a un paradoxe, effectivement. D'un côté, Paris, qui manque cruellement de logements étudiants - les loyers explosent, la précarité étudiante ne cesse de s'aggraver - ; de l'autre, le C.R.O.U.S., qui ne peut plus subvenir aux besoins de construction de logements. Au départ, cette résidence devait être exploitée par le C.R.O.U.S. dans les conditions financières prévues lors de son montage. Depuis fin 2025, le C.R.O.U.S. explique qu'il ne peut plus assumer ces conditions ; le contrôleur budgétaire s'oppose même à la prise en gestion de la résidence. Pourquoi ? Parce que la redevance demandée est devenue insoutenable.

Face à cette difficulté, quelle est la réponse à porter ? Ce n'est pas de renforcer les moyens du C.R.O.U.S., ce n'est pas de demander à l'Etat d'assumer pleinement ses responsabilités, c'est de modifier le projet. La résidence passe ainsi de 220 logements sociaux à 147 logements PLUS et 73 logements P.L.S., afin de rendre le modèle économique plus soutenable pour le C.R.O.U.S. C'est précisément là que nous avons un désaccord de fond, car cette évolution interroge la vocation sociale même de cette résidence. Le PLS reste du logement social, mais il s'adresse à des publics qui disposent de revenus plus élevés que ceux pouvant accéder au PLUS ou au P.L.A.-I.. Dans ce contexte où la précarité étudiante atteint un niveau historique, où de nombreux jeunes peinent simplement à payer leur loyer ou à se nourrir, qui pourra réellement accéder à ces logements ?

La réponse à la crise du logement étudiant ne peut pas être de construire des logements progressivement moins accessibles socialement. Nous sommes face à un renversement inquiétant : ce n'est plus le besoin des étudiants qui détermine le projet, c'est la contrainte budgétaire qui redéfinit sa vocation sociale. Cela révèle une réalité plus profonde : ce projet de délibération est le symptôme du désengagement de l'Etat. Le logement étudiant est une mission nationale ; le C.R.O.U.S. ne devrait pas être contraint de renoncer à une partie de son modèle social, faute de financement suffisant. Au lieu de soutenir davantage le service public du logement étudiant, l'Etat demande d'adapter les projets à ses propres contraintes budgétaires. En réalité, si le Parti socialiste arrêtait de sauver le Gouvernement, peut-être que nous n'en serions pas là. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette logique.

Enfin, cette résidence s'inscrit dans le cadre de la Z.A.C. "Paris-Rive-Gauche", et je rappelle que nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer nos réserves sur cette opération d'aménagement, souvent critiquée pour sa densité, pour sa gouvernance et pour la place insuffisante laissée aux besoins sociaux dans certains arbitrages. Pour le Nouveau Paris Populaire, la crise du logement étudiant appelle une réponse beaucoup plus ambitieuse : nous proposons de renforcer massivement l'offre de logement réellement accessible, de transformer les bureaux vacants en logements, de reprendre la maîtrise publique du foncier et de faire du logement un droit effectif plutôt qu'un produit soumis aux équilibres financiers.

Parce qu'un étudiant ne devrait jamais renoncer à ses études faute de logement, parce que le logement étudiant est un investissement dans l'égalité des chances, et parce que ce n'est pas aux étudiants de payer le prix du désengagement de l'Etat, nous allons bien évidemment voter pour. Nous soutenons l'objectif de créer des logements étudiants, mais nous refusons de cautionner un modèle dans lequel on adapte progressivement la vocation sociale d'un projet aux difficultés budgétaires du C.R.O.U.S., au lieu de donner enfin aux services publics les moyens d'assurer pleinement leur mission.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour poursuivre, la parole est à M. PRUDHOMME pour le groupe Nouveau Paris populaire.

M. Christophe PRUDHOMME. - Ma collègue a tout dit. Je retire donc mon intervention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Bien.

Madame CHIKIROU, vous ne retirez rien ?

Mme Sophia CHIKIROU. - Nous contribuons. Je vais quand même dire un mot. En effet, depuis tout à l'heure, sur cette séquence essentielle qui traite du logement, l'Exécutif nous répond : "Ah oui, mais c'est la faute de l'Etat, c'est le budget de l'Etat, qui a fait énormément de coupes", dans le logement public, dans la rénovation thermique, en effet. Nous le savons depuis quelques mois maintenant. Or, vous déplorez les conséquences de ce que le Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE, lorsqu'il était député, a laissé passer. Il se vantait, dans la presse, de négocier avec Lecornu ; il savait pertinemment que sa négociation avec Lecornu allait aboutir à des coupes budgétaires que les Parisiens paieraient ensuite dans leur quotidien, sur cette grande question fondamentale qu'est le logement.

Aujourd'hui, vous présentez un vœu pour dire que c'est intolérable - et, en effet, cela l'est - que les étudiants étrangers soient exclus du bénéfice de l'A.P.L. De même, cette xénophobie d'Etat, Emmanuel GRÉGOIRE l'a acceptée ; il ne s'est pas dit : "C'est trop, je censure." Bien au contraire, il a dit : "Regardez comme je suis raisonnable, moi, regardez comme je suis intelligent par rapport à la France Insoumise ; moi, je négocie, je fais avancer les choses, je permets de maintenir la stabilité dans l'austérité". Maintenant, Monsieur BAUDRIER, qui êtes communiste, ou autre, vous déplorez les conséquences mêmes que l'actuel Maire de Paris a contribué à mettre en œuvre dans ce pays.

Etudiants, habitants, peu importe qui vous êtes à Paris, sachez-le bien : quand vous avez voté pour Emmanuel GRÉGOIRE, vous avez voté pour quelqu'un qui trouve acceptable de mettre le logement dans cette situation dans notre pays. Voilà ce que je veux dire avec clarté, car cela suffit, cette hypocrisie qui règne un peu sur ce débat sur le logement. Assumez, dites : "Oui, l'Etat et nous - parce que vous êtes d'accord avec Emmanuel GRÉGOIRE - avons convenu que nous allions faire dans un système où l'on coupe dans les budgets sociaux, où l'on coupe dans les budgets écologiques, où l'on coupe dans les services publics." Aujourd'hui, vous ne répondez donc pas aux besoins, c'est la vérité : vous vous inscrivez dans ces coupes budgétaires.

Pire, Emmanuel GRÉGOIRE commence à peine son mandat que, déjà, il nous annonce : "Attention, cela va être difficile à Paris aussi". Vous, Monsieur BAUDRIER, vous nous disiez tout à l'heure : "Nous avons tablé sur 85 millions de recettes en moins sur la taxe sur les droits de mutation". Or, figurez-vous que cela pourrait être bien pire : cela pourrait monter à 100 millions dans les prochains mois. Finalement, vous faites la même politique que celle de Lecornu, je ne vois pas la différence ; on fait semblant, dans ce cadre d'austérité budgétaire, où la seule chose que vous êtes capables de nous répondre, c'est "nous refusons d'augmenter les impôts".

Toutefois, augmenter la taxe foncière dans notre ville, ce n'est pas augmenter un impôt injuste. Nous sommes, il faut le rappeler, l'une des villes ayant l'une des taxes les plus faibles, peut-être la ville de France qui a la taxe la plus faible. Or, quand nous avons proposé d'augmenter la taxe foncière de 2,5 %, nous avons dit : "Cela fera entrer plus de 360 millions d'euros dans les caisses". Nous avons donné des exemples concrets et précis : un 130 mètres carrés dans le 11e arrondissement, cela représenterait, pour son propriétaire, seulement 11 euros de plus par mois de taxe foncière. Avec cela, nous pourrions financer le périscolaire, des résidences étudiantes, des maisons de santé. Voilà ce que nous avons défendu.

C'est bien dommage que les gens aient fait confiance à ce système, qui fait que nous allons traîner comme un boulet, à la fois le budget que vous, les socialistes, avez laissé passer l'an dernier, mais aussi le budget que nous avons aujourd'hui, parce que, finalement, les conséquences sont payées par les Parisiens, par les étudiants, par les jeunes et par les familles.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à Ladji SAKHO.

M. Ladji SAKHO. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, c'est avec une profonde indignation que je prends la parole face à cette décision qui va briser le destin de milliers d'étudiants étrangers. Après le parcours du combattant que nous leur imposons pour obtenir un titre de séjour, après l'explosion des frais d'inscription des étudiants non européens, ces derniers sont

désormais marqués au fer rouge : pas d'A.P.L., pas de logement. Leurs dossiers ne seront même plus examinés, et certains jeunes vont se retrouver tout simplement à la rue.

Derrière la brutalité de ces décisions politiques, il y a des visages, ceux qui vivent de mon travail d'ouvrier, sur le centre de nuit. Ces étudiants étrangers, ces jeunes, sont sanctionnés pour le seul crime d'être venus construire leur avenir en France. Je les connais, je les côtoie tous les jours, je vis avec eux. Je pourrais ainsi vous parler de ma sœur, que j'ai logée de 2011 à 2014, à son arrivée du Sénégal, alors qu'elle était promise à la galère. Elle travaille désormais dans l'immobilier, elle fait notre fierté, elle paie ses impôts, elle contribue à l'économie française.

Ce qu'il y a d'insupportable dans cette décision, c'est qu'elle est une nouvelle preuve que les digues sont en train de sauter entre la droite et l'extrême droite. Je l'ai dit à nos collègues de droite : arrêtez de courir derrière le Rassemblement national et l'extrême droite. Cette mesure est profondément discriminatoire, et je suis particulièrement fier d'appartenir à cette majorité municipale.

Nous émettons ainsi le vœu que la France, avec ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, demeure une terre d'accueil pour les étudiants étrangers, qui participent grandement au rayonnement académique, scientifique et culturel de notre pays. Je veux enfin saluer Mélody TONOLLI, ma collègue adjointe au Maire en charge de la vie étudiante, avec qui, ainsi qu'avec Jacques BAUDRIER, nous avons uni nos voix pour saisir le Premier ministre et pour que le Gouvernement revienne sur cette infâme décision.

Quant au sujet de la programmation, qui inclut désormais une part de P.L.S., il s'agit ici d'un cadre exceptionnel pour sauver cette opération, au regard des difficultés rencontrées par le C.R.O.U.S., car l'immeuble est livré cet été, et il était hors de question de ne pas pouvoir attribuer les 220 chambres aux étudiants étrangers boursiers éligibles aux A.P.L. Sur les P.L.I., je vous renvoie vers le vœu de l'Exécutif, que mon collègue Jacques BAUDRIER vous présentera, au sujet du projet de loi logement et de la programmation de logements très sociaux à Paris.

Je vous propose donc de voter le projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 54 déposée par le groupe Communiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2026, V. 157).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 121).

2026 DLH 131 - Subvention (1.372.510 euros), réalisation, 18, rue des Bluets (11e) d'un programme de construction de 10 logements sociaux PLA I par l'Habitat Social Français (HSF).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 131 : subvention pour la réalisation, 18, rue des Bluets, dans le 11e, d'un programme de construction de 10 logements sociaux P.L.A.-I. par l'Habitat social français.

Monsieur Grégory CANAL, vous avez la parole.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Présidente.

J'interviens donc sur ce projet de délibération qui se veut exemplaire d'un point de vue environnemental. De quoi s'agit-il ? De la destruction d'un immeuble récent, de 2009, pour ensuite le reconstruire. Vous nous expliquez, dans ce projet de délibération, que c'est exemplaire - je ne vois pas beaucoup en quoi - et que c'est quasiment neutre en carbone. Cela nous surprend quand même beaucoup, car, honnêtement, la sobriété en matière carbone, c'est quand même d'être beaucoup plus proche du maintien d'un bâtiment que de le détruire pour le reconstruire.

Nous sommes un peu perplexes lorsque nous lisons ce projet de délibération, et nous en cherchons la cause. Pour quel motif détruisez-vous un bâtiment récent, de 2009, pour le reconstruire ? Vous m'expliquez que ce bâtiment est dégradé. Ce qui me semble dégradé, quand on lit votre projet de délibération, c'est plutôt le diagnostic. En effet, quand on lit un peu plus loin, il est marqué très clairement que le sujet, ce n'est pas simplement qu'il est dégradé :

c'est surtout que vous avez décidé de faire de la densification urbaine. En effet, vous détruisez un bâtiment R+1 pour construire un R+5 derrière. Cela veut donc dire que vous densifiez, et qu'il n'y a absolument rien d'écologique là-dedans. Je me permets d'attirer votre attention sur cet élément : cela ne sert à rien de nous mentir, autant dire la vérité, c'est une densification, "cœur d'îlot", pas plus que cela.

Élément anecdotique : vous nous expliquez que le bâtiment contient de l'amiante, et que c'est la raison pour laquelle il faut absolument le détruire. Or, Monsieur BAUDRIER, vous avez construit ce bâtiment en 2009 : à cette date, l'amiante était interdite en France depuis déjà 12 ans. Je voudrais donc savoir pourquoi il y a de l'amiante dans ce bâtiment, alors qu'elle était interdite depuis déjà 12 ans. Vous avouerez quand même que c'est un peu spécieux.

Dernier élément : vous nous demandez de valider, à l'euro près, la maîtrise d'œuvre, l'architecte donc, qui ne sera pas sélectionné avant une grosse année ; je ne vois donc pas pourquoi, tout d'un coup, nous devrions nous précipiter pour payer cela à l'euro près. Ce projet de délibération est totalement en contradiction avec tout ce que vous indiquez. Il n'y avait aucune raison de raser cet immeuble ; vous n'avez fait que de la densification, et rien du tout en matière environnementale.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur CANAL, vous étiez contre le logement social dans le 5e, vous étiez contre le logement social dans le 18e, et, maintenant, vous êtes contre le logement social dans le 11e. Nous sommes en train de faire le tour de Paris, le tour de l'opposition de la droite au logement social.

Cette opération est effectivement exemplaire, parce que c'est un petit bâtiment R+1, avec seulement deux logements, et que nous allons pouvoir construire, sur cette parcelle, 10 logements : cela va loger huit familles de plus. Pour un petit bâtiment R+1 comme celui-ci, avec un potentiel de surélévation important, les fondations ne peuvent pas assumer une surélévation de quatre étages. Il est donc tout à fait logique, et plus vertueux sur le plan environnemental, de reconstruire ce type de parcelle.

Je peux vous dire que, à la suite du P.L.U. bioclimatique que nous avons voté il y a trois ans, nous nous étions engagés à produire 2.800 logements par an, alors que nous étions, à l'époque, à 1.500 ; les derniers chiffres montrent que nous en sommes à 3.300 logements construits par an, dont beaucoup de logements sociaux, et nous nous en félicitons : nous réalisons des opérations de surélévation, de densification comme celle-ci, mais aussi de transformation de garages et de bureaux - 33.000 mètres carrés de bureaux pour 1.200 logements l'an dernier. Ainsi, nous construisons beaucoup plus de logements qu'avant, tout en préservant davantage d'espaces de pleine terre. C'est cela, une politique de logement et de végétalisation de la ville cohérente et écologiste.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 131).

2026 DLH 133 - Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la R.I.V.P.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 133 : octroi, réitération et modification de garantie d'emprunt pour un programme de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la R.I.V.P.

Monsieur CANAL ?

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur BAUDRIER, ce projet de délibération permet d'avoir une garantie d'emprunt sur six rénovations-réhabilitations de logements dans le cadre du plan Climat, décidées entre 2014 et 2018, c'est-à-dire il y a à peu près 10 ou 12 ans. D'ailleurs, la plus vieille opération, c'est la rue de Picardie : 12 ans d'âge. Sur le principe, nous ne sommes pas contre, évidemment, cela me semble assez naturel.

Tout de même, pourquoi 12 ans d'écart ? Nous nous interrogeons. Les travaux n'auraient-ils pas été réalisés ? Nous avons vérifié : il y en a au moins un dont nous sommes sûrs qu'il a été réalisé. C'est quand même assez surprenant de ne pas avoir beaucoup d'explications sur ce point. Notre sentiment, sur ce projet de délibération, c'est que ces travaux ont été réalisés il y a 10 ans, payés par le bailleur sur fonds propres ; et que, 10 ans après, celui-ci

décide de se faire rembourser. C'est ce qu'on appelle une opération sur fonds de roulement, une pratique bien connue dans le monde du B.T.P.

Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi vous ne l'assumez pas. En effet, vous ne faites pas du tout de garantie d'emprunt sur une opération de rénovation, puisqu'elle a déjà eu lieu et a déjà été financée : vous donnez une garantie d'emprunt sur une opération sèche de 40 ans, qui engage les Parisiens. Certes, le risque est minime ; mais, par principe, vous nous faites croire que vous rénovez. En réalité, vous ne rénovez pas : vous faites simplement une assurance sur une écriture comptable, rien de plus. Cela nous paraît quand même assez déroutant.

D'ailleurs, Monsieur BAUDRIER, si vous aviez fait cette opération le moment venu, c'est-à-dire en 2018, les taux étaient à 0,75 % ; ils sont désormais à 1,5 %. Ce qui veut dire que le coût de cette garantie d'emprunt a tout simplement été multiplié par deux. C'est vraiment de l'impécuniosité dans la gestion des données publiques, c'est même irresponsable. Pour cette raison simple et élémentaire, qui n'a rien à voir avec une opération de rénovation, nous voterons donc contre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à M. BAUDRIER, pour répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Il a bien été écrit, dans le projet de délibération, que, pour certains projets, la garantie d'emprunt devait faire l'objet de sollicitations ultérieures. Cet "ultérieur", c'est maintenant, c'est maintenant. La R.I.V.P. en a donc besoin pour mobiliser les prêts et financer ces opérations ultérieurement, comme c'était prévu. Je vous propose d'ailleurs d'aller visiter ensemble, avec le président de la 5e Commission, s'il le souhaite, la très belle opération de rénovation de la R.I.V.P. rue de Picardie, emblématique par sa pose d'occultants, sa réhabilitation avec des matériaux biosourcés et sa végétalisation de la cour.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 133.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 133).

2026 DLH 135 - Octroi de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux, d'amélioration de la qualité de service et d'îlots de fraîcheur réalisés par Aximo.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 135 : octroi de garanties d'emprunt finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux, d'amélioration de la qualité de service et d'îlots de fraîcheur, réalisés par Aximo.

Monsieur CANAL, vous avez la parole.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Présidente.

Même compliment sur ce projet de délibération. Nous sommes satisfaits de la rénovation thermique décidée il y a à peu près cinq ans sur ce bâtiment du 15e arrondissement. Cinq ans pour la rénovation thermique ; mais le dossier a traîné pendant cinq ans pour y ajouter des idées de fraîcheur - ce qui nous convient, mais nous aurions bien voulu que les deux se fassent en même temps, car, là encore, mêmes causes, mêmes effets. En 2021, lorsque l'opération a été réalisée, les taux étaient à 0,5 % ; ils sont à présent à 1,50 %. Vous avez ainsi multiplié par trois le coût de l'emprunt, et donc par trois les risques de garantie que prend la Ville de Paris. Là encore, flagrant délit d'impécuniosité. Nous voterons, car nous sommes pour ce dispositif ; mais je me permets d'attirer votre attention sur votre légèreté dans la gestion des données publiques.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur BAUDRIER ?

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Sans trop prolonger les débats, merci, Madame la Présidente.

Monsieur CANAL, en l'occurrence, il y a effectivement un programme de rénovation qui a pris un peu de temps, du fait d'un avis négatif de la Commission du Vieux Paris sur l'un des deux bâtiments, ce qui l'a retardé un certain temps. C'est pour cela qu'il y a un délai. Voilà l'explication technique.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 135).

2026 DLH 143 - Logements sociaux du contingent du Maire de Paris. - Règlement intérieur de la commission de désignation.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 143 et l'amendement technique n° 55 de l'Exécutif, ainsi que les amendements n° 228 et n° 228 bis. Il s'agit, pour le DLH 143, des logements sociaux du contingent du Maire de Paris, et du règlement intérieur de la commission de désignation.

Je donne la parole, pour commencer, à M. Yvain BOURGEAT-LAMI, du groupe Socialiste, Place publique et divers gauche.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité de tous ceux que nous étudions depuis tout à l'heure : quand nous créons des logements sociaux, il faut pouvoir, ensuite, les attribuer. Pour cela, nous avons une commission qui fonctionne déjà dans une transparence assez importante, notamment parce que quatre Parisiennes et Parisiens y siègent, avec une voix consultative : ils s'inscrivent, sont tirés au sort, et peuvent participer à son travail.

Cette transparence va être renforcée. Pourquoi ? Notamment parce que le nouveau règlement intérieur propose une modification des représentants du Conseil de Paris, pour intégrer l'ensemble des groupes, et donc tous les groupes d'opposition. C'est une bonne chose, pour faciliter la transparence et renforcer le travail de la commission, mais ce n'est pas la modification la plus importante. La modification la plus importante a été évoquée tout à l'heure, lorsque le président de la 5e Commission a présenté ses travaux : c'est l'attribution de jusqu'à 250 points de cotation pour les personnes victimes de violences.

Pour rappel, comment fonctionne l'attribution des logements sociaux ? Nous avons des cotations, des points qui permettent d'étudier les dossiers ; ceux-ci sont pseudo-anonymisés, et l'idée, c'est que la commission puisse se fier aux cotations et aux points. L'attribution de ces 250 points permet, notamment pour les personnes victimes de violences - et disons-le clairement, ces femmes, car ce sont, dans la quasi-totalité, des femmes qui sont victimes de violences - d'avoir plus facilement accès à un logement social, un logement sûr, qui leur permet de commencer le travail de reconstruction. C'est là que la Ville joue son rôle, pour permettre à toutes et à tous, et notamment aux personnes victimes de violences, d'avoir accès à un logement. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Sabrina NOURI, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération ouvre davantage la commission à l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris, et il prévoit une meilleure prise en compte des victimes de violences conjugales dans les critères de cotation des demandes de logement. Ce sont des avancées positives, une évolution que nous soutenons.

Ce projet de délibération soulève également une question importante, que je n'arrive pas à m'expliquer, et c'est pour cela que nous avons déposé un amendement. Le nouveau règlement prévoit une cotation spécifique pour les victimes de violences conjugales "particulièrement graves". Cette intention est évidemment légitime, mais une interrogation demeure : qui décide qu'une violence est particulièrement grave ? Sur quels critères ? Selon quelles procédures ? Avec quelle garantie d'égalité entre toutes les victimes ? Pour nous, il faut être extrêmement vigilant sur les mots utilisés à ce sujet. En effet, il n'existe pas de petite violence conjugale : toutes les violences sont graves, toutes peuvent détruire une vie, toutes peuvent conduire une femme à devoir quitter son domicile dans l'urgence. S'il est nécessaire de prioriser certaines situations, en raison d'un danger immédiat, cette priorisation doit reposer sur des critères objectifs, transparents et connus de toutes et tous. Nous souhaitons donc que l'Exécutif précise publiquement les modalités d'application de cette disposition, afin qu'aucune victime ne puisse avoir le sentiment que sa situation serait considérée comme insuffisamment grave pour bénéficier d'une protection renforcée.

Au-delà de cette question, ce projet de délibération nous rappelle une réalité fondamentale : pour une femme victime de violences, accéder rapidement à un logement n'est pas simplement une question de politique du logement, c'est souvent la condition pour pouvoir quitter son agresseur. C'est parfois la différence entre rester sous emprise et pouvoir reconstruire sa vie. C'est pourquoi nous défendons une approche beaucoup plus globale. Pour nous, une politique féministe ne peut pas se limiter à améliorer les procédures administratives : elle doit garantir une véritable chaîne de protection. Cela passe par davantage de places d'hébergement d'urgence, par des lieux d'accueil de proximité, par un accompagnement juridique, psychologique et social, par des associations durablement financées, par des professionnels formés, et, bien sûr, par un accès prioritaire et rapide à un logement lorsque la sécurité d'une femme est en jeu.

Nous défendons également une attention particulière aux femmes les plus vulnérables : les femmes en situation de handicap, les femmes âgées, les femmes précaires, qui sont encore trop souvent invisibilisées dans les politiques publiques, alors qu'elles cumulent les facteurs de risque.

Enfin, ce projet de délibération nous rappelle une autre évidence : la meilleure politique de lutte contre les violences faites aux femmes ne consiste pas uniquement à mieux classer les dossiers, elle consiste à donner aux victimes les moyens concrets de partir. Le logement est l'un de ces moyens. C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération, mais j'attends bien évidemment les explications sur le sujet que je soulève, à propos des mots "particulièrement graves", tout en appelant la Ville à aller plus loin, avec une politique féministe ambitieuse, dotée de moyens à la hauteur des enjeux. En effet, protéger les femmes victimes de violences, ce n'est pas seulement reconnaître leur situation, c'est leur donner les moyens de retrouver leur liberté. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Adrien TIBERTI, pour le groupe Communiste de Paris.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous connaissons la situation en matière de logement social : beaucoup de demandeurs et peu de logements disponibles. Cet écart crée une tension qui oblige à la transparence la plus totale.

Paris a une histoire, celle où Jacques Chirac et Jean Tiberi, à l'époque en responsabilité, s'arrangeaient pour donner les logements aux copains - des logements de la Ville dont beaucoup n'étaient pas conventionnés, ne répondaient pas aux conventions H.L.M., pour pouvoir légalement les donner sans contrôle. Voilà cette histoire. Nous n'oublions pas qu'elle a des héritiers, à en croire, par exemple, les révélations du "Canard enchaîné" et les nombreux courriers de Mme DATI pour sa petite famille. Quand je vois ce que prépare votre ami, le Ministre JEANBRUN, je me dis que la droite ne change pas.

Dans le projet de loi de relance pour le logement, ne voit-on pas qu'il est prévu de donner plus de pouvoir au maire sur les attributions, y compris un droit de veto sur les attributions de logements sociaux ? Pourquoi ? Hormis la haine des pauvres qui pourrait susciter ce veto, qu'est-ce qui justifie cette disposition dans un projet de loi de relance du logement ? En quoi cela relance-t-il le logement, de donner un droit de veto au maire ? Je ne le vois pas.

Nous prenons aussi nos responsabilités sur les violences faites aux femmes, mais je rappelle la loi. Que dit la loi ? La loi dit : éviction du conjoint violent. Sauf que les délais de la justice - Monsieur CANAL, vous en êtes responsable - sont tels que la loi n'est jamais mise en œuvre. Nous, en responsabilité, nous donnons donc les moyens, par l'augmentation de la cotation, aux femmes victimes de violences de partir le plus rapidement possible. C'est notre honneur, c'est ce que nous faisons, et nous en sommes fiers : nous voterons ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Présidente, merci à tous les intervenants.

Chers collègues, si nous débattons aujourd'hui du règlement intérieur de la commission de désignation des candidats aux logements sociaux, c'est parce que cette commission est au cœur d'un enjeu fondamental : garantir que l'accès au logement social à Paris se fasse dans la transparence, l'équité et le respect absolu des droits des demandeurs - et je dirais même des droits des demandeurs et des demandeuses, puisque la majorité des demandeurs de logements sociaux sont des demandeuses. Je veux le dire clairement : ces principes ne sont pas négociables.

Chaque semaine, ce sont 150 dossiers qui passent dans la commission que nous coprésidons, présentés de manière anonyme pour éviter toute influence induite. Cette règle de l'anonymat n'est pas un détail : c'est une barrière contre les pressions, contre les passe-droits, contre les interventions discrètes qui ont trop longtemps entaché les politiques d'attribution de logements. Nous faisons le choix de la transparence, et la mise à jour du règlement de la commission vient renforcer cette exigence.

Nous proposons ainsi à tous les groupes du Conseil de Paris, sans exception, de participer à cette commission hebdomadaire. Certains font le choix de ne pas y participer, je le regrette. J'en profite pour rappeler que cette commission est ouverte au public : nous allons d'ailleurs augmenter le nombre de séances ouvertes aux Parisiennes et aux Parisiens. Nous assumons nos décisions, nos critères, nos débats, et nous faisons entrer les citoyens dans un espace où, ailleurs, tout se passe derrière des portes closes. Cela permet aux Parisiennes et aux Parisiens de mieux comprendre le cadre des attributions de logements sociaux, et tous ceux qui participent aux commissions nous remercient de cette ouverture.

Cette mise à jour du règlement permet aussi de préciser les choses sur la cotation concernant les victimes de violences conjugales. C'est un sujet extrêmement important : plus de 5.500 femmes victimes de violences sont aujourd'hui demandeuses de logements sociaux à Paris. C'est un chiffre terrible : 5.500 femmes victimes de violences. Il s'agit d'une cotation avec une graduation et une surpondération de 250 points supplémentaires, donc très importante pour les situations les plus dangereuses et urgentes.

Madame NOURI, vous avez eu raison de préciser que les violences conjugales sont graves, et je pense que, dans cette instance, personne ne le remet en question. Ce principe de cotation graduée a été travaillé avec de nombreuses associations, et ces 250 points supplémentaires répondent à leurs demandes. Je citerai la Fédération nationale solidarité femmes, "Libre Terre de Femmes", "Aide aux femmes battues", l'Union régionale solidarité femmes, le collectif féministe contre le viol et d'autres associations. Ces associations souhaitaient une meilleure graduation, avec une valorisation plus poussée des situations les plus urgentes et dangereuses. Cela passe par un signalement des associations membres du réseau de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, des intervenants sociaux du commissariat, ou des travailleurs sociaux des maisons de solidarité et des espaces parisiens pour les femmes.

Je vous propose donc d'intégrer plutôt la notion de "situations les plus graves", car cette distinction doit exister pour les situations les plus urgentes, conformément au travail réalisé avec toutes les associations. Ce règlement intérieur modernisé n'est pas un simple ajustement administratif, c'est un acte politique. Il affirme que Paris refuse les pratiques opaques qui ont pu exister par le passé - comme l'a rappelé, à juste titre, Adrien TIBERTI, les arrangements discrets, les décisions arbitraires. Il affirme que le logement social doit être attribué selon des règles claires, contrôlées, transparentes et centrées sur les besoins des demandeurs. Je vous remercie donc de voter le projet de délibération, avec les deux amendements de l'Exécutif - pour l'absence de certains groupes à la commission, et pour clarifier la situation des victimes de violences conjugales. Ce projet de délibération nous fait honneur, pour une transparence qui, je l'espère, fera école bien au-delà du territoire parisien. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 55 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 55 est adopté.

En réponse à l'amendement n° 228 du groupe Nouveau Paris Populaire, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 228 bis. Retirez-vous votre amendement n° 228 au profit du n° 228 bis ?

M. Émile MEUNIER. - Oui, nous le retirons.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 228 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 228 bis est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 143 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 143).

2026 DLH 146 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2025 de la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la Soreqa.

2026 DLH 148 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2025 de la concession Paris Actions au Lot avec la Soreqa.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 146 et DLH 148 : approbation des éléments financiers de la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la Soreqa, et approbation des éléments financiers, au 31 décembre 2025, de la concession "Paris Action" avec la Soreqa.

Monsieur Roland TIMSIT, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

M. Roland TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération est passionnant. La Soreqa, c'est la Société de requalification des quartiers anciens. A la lecture de ce rapport, un constat s'impose : la Soreqa n'est pas seulement un opérateur technique, c'est l'outil privilégié de notre municipalité pour garantir le droit à la

dignité pour tous les Parisiens. Je trouve que c'est un très bel exemple de ce que peut et doit faire la puissance publique, et, précisément, notre ville.

Depuis sa création en 2010, la Soreqa a prouvé qu'elle était une machine de guerre contre l'insalubrité. Rien qu'en 2025, son action s'est poursuivie de manière soutenue, intervenant sur tous les fronts, de l'acquisition foncière à l'accompagnement social, jusqu'à la livraison de logements neufs. La qualité de la Soreqa réside d'abord dans sa capacité d'intervention directe : en 2025, ce sont 34 actes d'acquisition qui ont été régularisés, représentant un investissement foncier de près de 8,9 millions d'euros. Qu'il s'agisse de préemption ou d'expropriation, la Soreqa utilise les prérogatives de puissance publique avec une précision chirurgicale, pour reprendre le contrôle des immeubles les plus dégradés.

La force de la Soreqa, c'est aussi son travail dans l'ombre, au sein des copropriétés privées, "via" le dispositif O.A.H.D. Fin 2025, elle accompagnait 78 adresses privées, et le résultat est spectaculaire : 20 votes de travaux sont intervenus cette année, pour un montant total de 11,3 millions d'euros. En devenant elle-même propriétaire des lots ciblés, elle possède 26 logements dans ce cadre à ce jour. La Soreqa débloque des situations de gestion complexes et redynamise des copropriétés autrefois en défaillance. Elle est le moteur qui permet de lever les arrêtés d'insalubrité, en accompagnant le montage de 6,24 millions d'euros de subventions auprès de l'A.N.A.H. et de la Ville.

L'habitat indigne ne se traite pas qu'avec du béton. Depuis 2010, ce sont 528 ménages qui ont été relogés grâce à l'ingénierie de la Soreqa En 2025, 22 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social individualisé, levant les freins sanitaires et financiers vers un logement digne. C'est un travail médico-social incluant la prévention contre le saturnisme, et la signature d'une réhabilitation qui ne laisse personne sur le bord du chemin.

Mes chers collègues, face à ce bilan si positif, une question se pose : pourquoi limiter cette excellence à des périmètres restreints, ou à des adresses au compte-gouttes ? Le traité de concession vient d'être prolongé jusqu'en 2034, c'est une excellente nouvelle, mais nous devons aller plus loin. A la fin de l'exercice 2025, la Soreqa traite 99 adresses. Au regard des défis de la rénovation énergétique et de l'évolution des poches d'insalubrité dans tous les arrondissements, ce n'est pas du tout assez. N'en déplaise à M. BAUDRIER, que je mets au défi de visiter avec moi les nombreux logements insalubres du 19e. Monsieur BAUDRIER, prévoyez une journée, il faudra au moins cela, je calerai mon agenda sur le vôtre - et d'accepter un rendez-vous avec moi pour cela.

Vous l'avez compris, j'apprécie les compétences de la Soreqa. Il serait donc judicieux de les étendre à l'ensemble du territoire parisien. La Soreqa a démontré qu'elle savait concilier protection du patrimoine - en travaillant étroitement avec la commission du Vieux Paris - et modernité architecturale. Elle sait transformer des taudis en logements sociaux de qualité, comme les 55 logements livrés en 2025 dans les 12e, 13e, 15e, 17e et 18e arrondissements. La Soreqa est un outil rodé, efficace, profondément humain. Approuver ses comptes aujourd'hui est donc un acte de gestion nécessaire contre le mal-logement. Faisons donc de la Soreqa l'opérateur unique d'une ville où il n'y aurait plus aucune adresse indigne à Paris. Monsieur BAUDRIER, je réitère ma proposition : venez avec moi visiter les logements insalubres du 19e.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Monsieur TIMSIT, je vous remercie d'avoir relevé la qualité du travail de la Soreqa. N'oublions pas qu'en 2001, il y avait 2.200 immeubles insalubres, indignes, surtout dans les 20e et 18e arrondissements ; nous avons gagné, depuis 2009, cette grande bataille contre l'habitat indigne à Paris : 2.200 immeubles ont été soit transformés en logements sociaux, soit rénovés profondément en termes de copropriétés. La Soreqa a joué un rôle absolument majeur. Bravo à toutes ses équipes, qui nous ont permis de gagner cette bataille.

Bien entendu, comme cette grande phase d'éradication de l'habitat indigne est terminée depuis 2018, la Soreqa gère un nombre d'adresses beaucoup plus limité - en particulier quelques immeubles où sévissent encore, malheureusement, des marchands de sommeil : 69 adresses traitées en 2025, comme vous l'avez très bien dit, Monsieur TIMSIT. La Soreqa ne s'arrête toutefois pas là : depuis 2009 - c'était une S.P.L. travaillant avec Plaine Commune -, elle travaille beaucoup sur l'habitat indigne sur les territoires de Plaine Commune et d'Est Ensemble. Pour ce qui est des adresses à Paris, elle travaille de façon étroite avec le service technique de l'habitat - plus de 100 agents qui interviennent et posent, de façon de plus en plus nombreuse, des arrêtés d'insalubrité ou de péril - pour faire la chasse à l'insalubrité.

Monsieur TIMSIT, je vous propose donc de nous transmettre toutes les adresses possibles ; le plus efficace sera que les agents assermentés du service technique de l'habitat, qui ont des compétences plus importantes que nous, aillent effectivement acter des arrêtés d'insalubrité ou de péril si nécessaire. Je peux vous dire qu'ils sont d'une pleine diligence : ce sont des agents extrêmement engagés dans la lutte contre les marchands de sommeil ; nous avons d'ailleurs gagné, en plein accord avec le ministre de la Justice, de très belles victoires grâce à eux. Je tiens à les féliciter et à les en remercier. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 146).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 148).

Comme M. CANAL s'était désinscrit, normalement, je n'aurais pas dû le présenter.

2026 DLH 158 - Location de l'immeuble 79, boulevard de Picpus (12e) "Paris Habitat O.P.H.". - Bail emphytéotique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 158 et les amendements n° 181 et n° 182. Le projet DLH 158 concerne la location de l'immeuble 79, boulevard de Picpus, dans le 12e, à "Paris Habitat O.P.H.", bail emphytéotique.

Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe "Paris Liberté !", va présenter les amendements n° 181 et n° 182.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

C'est un bail emphytéotique avec beaucoup d'incohérences. Peut-être, Monsieur BAUDRIER, allez-vous pouvoir m'éclairer sur celles-ci. Tout d'abord, dans un seul et même dossier, vous avez deux dates impossibles, deux montants de travaux, deux bailleurs et une redevance sous-tarifée dans l'avis du Domaine. Cela fait quand même beaucoup.

Sur la date, d'abord : l'exposé des motifs se fonde sur un avis du 24 janvier 2026. Le problème, c'est que l'avis produit est du 24 juin 2026, et que votre demande d'avis n'a été déposée que le 2 juin 2026. Un avis rendu cinq mois avant d'avoir été demandé, donc. Je vous pose donc une première question très simple : quel avis fonde ce projet de délibération ? Celui du 24 janvier, que vous ne produisez pas, ou celui du 24 juin, que vous produisez, mais que vous ne citez pas ? Voilà ma première question.

La deuxième concerne les travaux. La saisine du Domaine annonce 2.938.737 euros ; trois semaines plus tard, l'avis retient 3.886.114 euros. Vous avez donc un écart de 947.000 euros sans la moindre explication. Là encore, Monsieur BAUDRIER, je vous le demande solennellement : quel est cet écart ?

Ensuite, le commerce de 80 mètres carrés. Vous avez intégré un loyer dans le calcul de la moins-value ; et, vous le savez, la loi S.R.U. parle de logement, et non de boutique. Finalement, ce sont 17.212 euros de loyer commercial annuel injectés dans le calcul d'une moins-value S.R.U. Vous avez donc trouvé le moyen de faire financer et subventionner une vitrine par du logement social. Ensuite, l'avis du Domaine désigne comme bailleur "Elogie-Siemp", mais le projet de délibération parle de "Paris Habitat", ou d'un autre bailleur, d'ailleurs.

Pour résumer : une date incohérente, un bailleur qui n'est pas le bon, un montant des travaux non concordant, et une redevance que le Domaine juge sous-évaluée de 100.000 à 400.000 euros. Cela fait beaucoup ; mais, je vous l'avoue, la position de notre groupe dépendra de vos réponses.

J'en viens maintenant au projet en tant que tel - et c'est pour cela que j'ai une démarche vraiment positive et constructive, puisque j'ai déposé deux amendements. Sur ce type de projet de construction, comme vous le faites actuellement sur une dent creuse, je suis favorable. Je vous le dis d'ailleurs : récemment, dans le 12e arrondissement, il y a eu deux autres dossiers ressemblants un peu à celui-ci, au 42, cours de Vincennes et au 19, rue de Prague, où vous avez utilisé des dents creuses situées sur des ensembles et des avenues très larges - souvent des places, d'ailleurs. Lorsque vous construisez sur des dents creuses - souvent peu jolies, d'ailleurs -, qui permettent de combler des endroits sans créer d'îlots de chaleur, vous m'avez chaque fois trouvée positive et favorable sur ces votes.

La seule différence - et c'est pour cela que je vous interroge - c'est qu'il n'y a pas de dossier. D'habitude, sur tous les dossiers que j'ai votés favorablement, que je vous ai cités, il y avait une prospective de l'intégration architecturale que vous alliez réaliser, une sorte de projection du bâtiment. Or, là, nous votons sans rien savoir. Si, demain, vous nous faites une verrue architecturale à cet endroit, nous n'en savons rien. Je trouve regrettable que, dans votre dossier, il n'y ait pas au moins un schéma, comme d'habitude, un dessin, puisqu'il s'agit d'une démolition-construction. Comment allez-vous construire ? Je vous ai déposé un amendement qui vous demandait de vous engager sur une intégration architecturale respectant l'existant, pour que ce soit simplement joli et esthétique, et qui

prenne aussi en compte le confort d'été - nous avons eu suffisamment de débats dans ce Conseil de Paris sur la canicule. Là encore, il n'y a pas d'engagement. Certes, il y a le P.L.U. bioclimatique, mais pas d'engagement très volontariste sur le confort d'été. Dans mon amendement, je détaille tout cela de façon très précise, tout ce qui permet d'améliorer le confort d'été.

Ensuite, oui, j'ai déposé aussi un amendement sur la répartition, parce que vous ne créez que du P.L.A.-I et du PLUS. Or, je pense que, même s'il ne s'agit pas de beaucoup de logements nouveaux, une répartition mieux équilibrée et conforme au P.L.H., avec aussi du P.L.S… Vous parlez souvent de vouloir aider les classes moyennes, mais là, sur ces nouvelles constructions, vous créez zéro P.L.S., et je trouve que le signal envoyé à la classe moyenne n'est pas le bon. C'est pour cela que je vous ai déposé un amendement sur ce sujet aussi. Intégration architecturale, donc, pour que les élus, ici, sachent sur quoi nous allons voter et comment nous allons construire ; et aussi un rééquilibrage du logement social. Je vous le dis encore, sur ce comblement de dents creuses, et donc sur la création de nouveaux logements, je vous suis. Je vous ai néanmoins posé, en préambule, trois questions sur trois énormes incohérences. Je me demande même si vous n'auriez pas intérêt à retirer votre projet de délibération, à mieux le travailler, à mettre un dessin de perspective du logement et à le représenter au prochain Conseil de Paris. Je vous le dis vraiment de façon très constructive.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à M. Nicolas ROUVEAU, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame MONTANDON, je suis ravi de vous entendre dire que vous êtes favorable à ce projet, et à d'autres projets du 12e arrondissement que nous avons pu travailler lors de la dernière mandature.

Sur vos deux amendements - je laisserai Jacques BAUDRIER répondre sur le reste - les chiffres de la demande en logement social ont été publiés à la fin du mois de juin dernier : plus de 2 millions de personnes attendent un logement social en Ile-de-France, dont, on le sait, plus de 320.000 demandes de ménages à Paris. Parmi eux, plus de 60 % sont dans les seuils de P.L.A.-I, donc dans du logement très social. Or, vous nous demandez régulièrement de loger les classes de première ligne, et notamment nos agents de la Ville : 40 % de ceux qui demandent le 12e arrondissement sont dans ces seuils de P.L.A.-I. Ce sont nos éboueurs, les personnes qui travaillent dans les cantines, les personnels de la petite enfance, celles qui travaillent dans les parcs et jardins et dans le bois de Vincennes. Tous ces gens, il faut pouvoir les loger. Néanmoins, seuls 27 % des logements à Paris sont du P.L.A.-I. Il faut donc rééquilibrer : c'est une demande expresse de la mairie du 12e arrondissement, sur cette parcelle située dans un quartier très déficitaire en logement social, d'avoir une part plus importante de P.L.A.-I, pour pouvoir loger ces personnes. Mettez donc en conformité vos votes et vos demandes, s'il vous plaît.

Ensuite, sur le deuxième amendement, vous dites : "Il y a certes le P.L.U.". Oui, le P.L.U. bioclimatique est le document de référence. Désormais, nous ne construisons pas n'importe comment. Évidemment, la mairie du 12e arrondissement sera vigilante et travaillera avec "Paris Habitat" pour un projet qui s'intègre le mieux possible dans le quartier. Avez-vous eu un seul projet sur lequel vous avez trouvé quelque chose de fantasque dans la dernière mandature ? Nous travaillons attentivement avec les porteurs de projets pour qu'ils s'intègrent au mieux et respectent le confort d'été et d'hiver pour les futurs habitants du 12e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Jacques BAUDRIER, pour répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame MONTANDON et Monsieur ROUVEAU, pour vos interventions sur ces très beaux projets, qui sont, une fois de plus, emblématiques de la création de logements sociaux, conformément aux orientations de notre P.L.U. bioclimatique. C'est effectivement une dent creuse, une ancienne boutique Damart en R+1, sur un espace public extrêmement large, au début du boulevard de Picpus, juste à côté de la place de la Nation et du cours de Vincennes, également très large, où nous avons pu réaliser, comme vous l'avez dit à juste titre, Madame MONTANDON, un très beau programme au 42, cours de Vincennes. C'est donc typiquement de la densification à côté d'espaces publics très larges, des dents creuses, où il est plus que nécessaire et logique de créer des logements sociaux.

Pour répondre à vos interpellations, Madame MONTANDON : vous avez relevé, à juste titre, une coquille. Je vous propose de faire un petit amendement technique, de retenir l'avis du 24 juin 2026. Le mois de janvier est clairement une erreur, une coquille en première page du projet de délibération. Pour ce qui est des incohérences de l'avis des Domaines, je vous propose de voir avec les services de l'Etat qui les ont édictés.

Enfin, pour répondre à vos deux amendements en termes d'insertion architecturale : ce projet de délibération n'est que le premier, pour la création du logement social ; c'est la location de l'immeuble que nous venons de préempter il y a quelques semaines. Il y aura un autre projet de délibération, en termes de financement, qui proposera un projet architectural. Bien sûr, comme l'a dit à juste titre Nicolas ROUVEAU, conformément au P.L.U.,

avec le confort d'été intégré : le P.L.U. respecte la RE-2020, seuil 28 - donc les seuils les plus exigeants en matière de confort d'été appliqués en France. Il sera conforme à ce cadre, et prendra donc en compte toutes les revendications portées dans votre amendement. Je vous propose de le retirer au bénéfice de cette réalité ; nous aurons le débat dans quelques mois, lors du prochain projet de délibération.

Enfin, sur la programmation, Nicolas ROUVEAU vous l'a très bien exprimé : nous sommes dans un secteur du 12e où il y a plutôt peu de logements sociaux, et des besoins importants en termes de rééquilibrage. Nous avons donc privilégié, en accord avec la mairie du 12e arrondissement, le P.L.A.-I. Sur d'autres secteurs, comme, par exemple, un très grand programme financé l'an dernier, avenue Arnold-Netter, il y avait une part plus importante de P.L.S. Je vous propose donc, sur la base de ces deux explications, de retirer vos amendements et, je l'espère, de voter pour la première fois, à l'unanimité, un projet de délibération de logement social durant cet après-midi.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame MONTANDON, retirez-vous les amendements ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je vous remercie de la réponse. Je les conserve, mais je peux vous dire que je vote favorablement ce projet de délibération. Je les conserve au moins pour que vous puissiez vous en inspirer lorsque vous ferez le deuxième projet de délibération, qui, précisément, montrera l'intégration.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 181 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 181 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 182 déposé par le groupe "Paris Liberté !", maintenu, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 182 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 158.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DLH 158).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'habitabilité à Paris et aux renoncements de l'État en matière d'adaptation des logements.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à un plan global d'accompagnement des copropriétés privées pour l'adaptation climatique.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'accélération de la rénovation des logements parisiens face aux fortes chaleurs.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif au déploiement des volets à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les vœux n°s 56, 57, 59, 60 et le vœu n° 60 bis de l'Exécutif.

Je donne la parole, pour commencer, concernant le vœu n° 56, à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Madame la Maire, chers collègues, "on crève de chaud". Qui ne l'a pas dit, qui ne l'a pas prononcé, qui ne l'a pas entendu ? C'était vrai. Deux fois plus de personnes sont mortes chez elles lors de

la deuxième canicule, pas celle que nous vivons actuellement. "Crever de chaud", c'est ce qui nous pend à toutes et à tous au nez dans les années à venir. Quand les écologistes parlent, depuis bien longtemps, d'habitabilité de la planète, c'est à commencer par l'habitabilité de nos villes, et de Paris aujourd'hui. C'est cela qui est en jeu, et cela devrait présider à nos débats et nous conduire, plutôt qu'à nous invectiver, à trouver des portes de sortie. C'est bien ce que ce vœu propose : trouver des portes de sortie.

En effet, quand on parle à une vieille dame isolée qui pense que, le soir, chez elle, elle peut ne pas se relever le lendemain matin à cause de la chaleur, ou à des parents qui se lèvent la nuit en panique, se demandant dans quel état est leur enfant et comment il dort, nous leur devons cela - et plus encore à l'avenir, car ces canicules seront la norme de demain, nous le savons toutes et tous.

C'est pendant ce temps que le Gouvernement a fait ce choix incroyablement bizarre. Nous croyions que seule comptait, pour les gouvernements Macron successifs, la communication ; ils allaient donc communiquer sur toutes les solutions qu'ils allaient proposer. Pas du tout : désormais, même les petits travaux d'intérieur ne sont plus financés. On sait que la rénovation globale de l'intérieur compte pour la rénovation thermique d'hiver ; pour la rénovation thermique d'été, chaque petit travail fonctionne - la pose d'un volet, d'un pare-soleil compte.

Les écologistes, pour l'habitabilité de la ville, demandent donc à l'Etat un grand plan d'installation de volets ; une augmentation du Fonds vert, qui doit servir, je le rappelle, à rénover en partie nos écoles ; l'assurance, pour tous les Français, d'un logement pouvant être rénové thermiquement, avec des objectifs non pas de long terme, à 2050, mais de court terme ; et, surtout, comme le recommande la Fondation Abbé Pierre, la lutte pour zéro logement bouilloire. Globalement, les Bâtiments de France doivent revoir leurs avis, et l'Etat renoncer à la remise sur le marché des logements passoires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Geoffroy BOULARD, qui va nous présente le vœu n° 57 de "Paris Liberté !".

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

C'est un vœu qui porte sur un angle trop souvent oublié : les copropriétés privées. Or, la majorité des Parisiens vit dans le parc privé, et une part importante des personnes âgées, donc des personnes les plus vulnérables aux fortes chaleurs, vit dans ces copropriétés - 55.000 immeubles gérés en copropriété à Paris. Si nous voulons vraiment adapter Paris au réchauffement climatique, nous devons évidemment agir sur ce plan, pas uniquement sur les bâtiments municipaux et le parc social - c'est nécessaire, nous en avons déjà parlé -, mais aussi embarquer les copropriétés privées.

Le problème, nous le connaissons : beaucoup de copropriétés voudraient avancer, mais se heurtent à des freins techniques, financiers, administratifs et juridiques. Les projets de rénovation globale sont complexes, les décisions en assemblée générale sont difficiles, les études coûtent cher, les procédures sont longues, les règles d'urbanisme sont mal comprises ou interprétées de manière variable. La Ville doit jouer ce rôle de facilitateur. Certes, "Eco-Rénovons Paris" et "CoachCopro" existent déjà, ce sont des outils utiles. Il faut toutefois aller plus loin : un accompagnement plus global, avec une stratégie plus massive, plus lisible et, surtout, plus incitative.

Notre vœu propose la mise en place d'un plan global d'accompagnement des copropriétés privées pour l'adaptation climatique, la sortie du chauffage fossile et le rafraîchissement décarboné, avec un fonds d'accompagnement de la performance thermique - pour financer notamment l'ingénierie en amont - et un fonds de garantie des forages verts parisiens, pour lever les freins liés à la géothermie de surface. Vous le savez, la géothermie et le géocooling sont des solutions particulièrement intéressantes à Paris, car elles permettent de rafraîchir sans rejeter d'air chaud dans l'espace public, contrairement aux systèmes individuels mal maîtrisés. Nous demandons donc une étude et la mise en place d'une cellule municipale d'appui technique, budgétaire et administratif, qui associe les partenaires, y compris l'Etat, afin d'accélérer les projets vertueux pour notre ville.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - M. ARENAS, maintenant, qui va présenter le vœu n° 59 pour le groupe Nouveau Paris populaire.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur BAUDRIER, nous vous avons entendu tout à l'heure tendre la main, d'une façon adroite, pour travailler collectivement sur des réhabilitations et des constructions qui répondent aux enjeux climatiques, pendant l'été comme pendant l'hiver, et qui améliorent aussi les conditions de vie des habitantes et des habitants des logements sociaux, en particulier les enfants et les personnes âgées. Nous acceptons cette main tendue - si nous ne nous sommes pas trompés d'interprétation - afin de pouvoir, dans ce sens, disposer d'éléments factuels pour statuer.

Cela passe par l'association des bailleurs, sociaux en particulier, pour disposer des chiffres précis des logements les moins adaptés aux changements climatiques. Je sais que "Paris Habitat" a déjà commencé ce travail ; il serait bon de le systématiser, afin que le Conseil de Paris dispose des données et des orientations les plus actualisées, et que notre Assemblée puisse agir dans le bon sens. Je dis cela, car des éléments existent aussi, notamment pour la mise en protection des personnes âgées. Voyez-vous, quand le dispositif "Reflex", mis en place

par la Commune de Paris, ne recense que 10.000 personnes inscrites volontairement, alors que la Capitale compte plus de 200.000 personnes de plus de 75 ans, on voit bien qu'il y a de grandes marges d'amélioration et de mise à l'abri de ces personnes fragiles.

Voyez-vous, ces orientations que nous proposons, ces données chiffrées auxquelles nous aspirons, ne seront pas là pour pointer du doigt, mais, au contraire, pour travailler collectivement. D'ailleurs, les commissions sont là pour cela, comme les différents groupes auxquels nous appartenons, y compris pour confronter les idées. Nous venons d'entendre la question de la géothermie ; il y a aussi la mise à contribution des sous-sols. Je dépose actuellement une proposition de loi en ce sens, car les sous-sols parisiens, vous le savez, sont peut-être le meilleur endroit pour rendre la chaleur la moins accessible et la moins délétère pour la population. Enfin, vous comprendrez que ce vœu met aussi à contribution l'Etat, dont nous connaissons la responsabilité, et il me semble qu'il nous rassemble.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Dernier vœu, le vœu n° 60, présenté par M. Jules PASQUIER, pour le groupe Paris au centre.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je crois qu'il suffit de lever les yeux vers les immeubles parisiens, en période de canicule, pour se rendre compte de quelque chose qui ne va pas : les bâtiments parisiens sont bien trop peu dotés en volets. Il me faut ici reconnaître les efforts faits par la Ville sur la dotation en volets pour les logements sociaux ; mais, comme vous le savez, Paris n'est pas simplement composé de logements sociaux. En ce qui concerne le parc privé - vous le traitez dans le vœu bis qui nous a été présenté -, vous préférez, comme d'habitude, chercher des coupables pour justifier votre propre retard : vous y ciblez l'Etat et les propriétaires, pour vous les seuls responsables de l'absence de volets sur ces bâtiments.

L'idée, ici, n'est pas de dire que tout est parfait, mais se défausser en permanence n'est pas à la hauteur d'une ville comme Paris. Paris peut et doit mieux faire pour doter ses bâtiments de volets. Pour une première raison : au budget primitif 2025, 0,6 million d'euros étaient votés pour doter la Ville d'un fameux "plan volets". Or, dans les comptes administratifs 2025, seuls 200.000 euros de crédits ont été effectivement dépensés par la Ville de Paris. Je pense qu'il y a des progrès à faire dans l'utilisation, par la Ville, de ses propres crédits, avant de cibler l'Etat.

Deuxième raison : il faut bien reconnaître que les A.B.F. bloquent fréquemment la pose de volets à Paris. Toutefois, Paris peut et doit faire mieux : elle ne peut pas se contenter de constater ce blocage, elle doit être actrice et moteur du changement. C'est donc l'objet du vœu que nous avons souhaité présenter, pour que la Ville se mette autour de la table avec les A.B.F. et travaille à un nouveau cadre, plus souple, pour doter la ville de plus de volets.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. BAUDRIER, qui va tenter de ramasser tout cela de façon concise.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Ma réponse va porter sur sept vœux différents, dont celui sur le projet de loi logement. Je vais essayer d'être concis, tout en répondant aux sept interventions, dont celle de M. MEUNIER, qui fera d'ailleurs une explication de vote, comme nous nous y sommes engagés tout à l'heure.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, la France traverse aujourd'hui une crise du logement d'une ampleur inédite, marquée par l'effondrement de la construction - pas à Paris, puisque la création de logements a été multipliée par deux dans notre ville depuis deux ans, mais à l'échelle nationale - une pénurie de logements sociaux et abordables, et une hausse préoccupante des logements inoccupés. Paris, comme toutes les zones tendues, a subi de plein fouet les conséquences, et ce, malgré 25 ans d'engagement constant de notre collectivité pour créer du logement social, éradiquer l'habitat insalubre, encadrer les loyers et mieux protéger les locataires.

Face à cette crise inédite, malheureusement, le projet de loi dit de relance du logement, présenté par le Gouvernement, manque fortement de moyens et d'ambition. Certaines décisions récentes vont même à rebours du principe du droit au logement et renforcent la précarité. Notre région compte 7 millions de mètres carrés de bureaux vides, dont 1 million de mètres carrés transformés à Paris, et le Gouvernement ne propose rien pour avancer sur la transformation de ces bureaux. La lutte contre la spéculation immobilière exige également de pérenniser et de renforcer l'encadrement des loyers, de mieux réguler les meublés touristiques, de réquisitionner les logements vacants, et d'augmenter la fiscalité sur les résidences secondaires, grâce à la décorrélation que nous proposons à la taxe foncière.

Nous avons gagné, au P.L.F. 2026, grâce au député GRÉGOIRE, qui s'est beaucoup engagé pour cela, la possibilité de doubler la taxe sur les logements vacants - nous le voterons samedi matin, avec ma collègue Johanne KOUASSI. Toutefois, il nous faut aller plus loin, il nous faut décorréler la taxe sur les résidences secondaires de la taxe foncière : ce sont plus de 100.000 logements que nous pourrions libérer à Paris, pour loger 200.000 personnes supplémentaires. Ces outils sont indispensables, et rien n'est proposé dans le projet de loi logement en ce sens.

Evidemment, comme plusieurs d'entre vous l'ont relevé, cette crise du logement se double désormais d'une crise climatique - les canicules que nous venons de traverser nous l'ont malheureusement rappelé -, qui frappe en particulier les zones urbaines denses comme Paris, avec une précarité énergétique aggravant les inégalités sociales et sanitaires. La Ville de Paris n'a pas attendu : pour les rénovations d'ampleur, plus de 73.000 rénovations de logements sociaux ont déjà été engagées depuis 2009. Nous avons créé, il y a plus de quatre ans déjà, la subvention "îlot de fraîcheur" pour massifier la pose de volets dans le parc social, permettant l'installation de plusieurs dizaines de milliers de volets, avec un objectif de 100 % de volets pour les logements sociaux d'ici la fin de la mandature - objectif que nous sommes les seuls à proposer à l'échelle nationale.

Pour les copropriétés privées - pour répondre à M. PASQUIER et à M. BOULARD -, le dispositif "Eco-Rénovons Paris" offre un accompagnement et des aides financières importantes pour des travaux d'isolation et d'installation de protections solaires. Venez à toutes les réunions publiques "Eco-Rénovons Paris" que nous allons animer avec ma collègue Alice TIMSIT : la question de la pose de protections solaires est systématiquement abordée par les nombreux participants. Pour les changements de système de chauffe, il y a toutes nos aides, complétées par le chèque apporté par la Métropole du Grand Paris, qui cofinance des études, et que nous présentons également.

Bien sûr, il faut aller plus loin. Le principal frein à la rénovation des copropriétés, à la pose de volets, ce sont les moyens de l'Etat, de l'A.N.A.H., de MaPrimeRénov' Copropriété, qui ont encore été rabotés pour réaliser ces travaux. Il nous faut un plan national d'adaptation climatique des logements, avec une réduction des délais administratifs, un budget canicule, une augmentation très importante des budgets de l'A.N.A.H. Bien sûr, nous travaillons depuis plusieurs années avec eux à une évolution des doctrines patrimoniales et des avis des A.B.F. Aujourd'hui, 70 % des refus d'autorisation d'urbanisme à Paris découlent d'un avis défavorable des A.B.F., et, malheureusement, cela peut entraîner aussi un refus de pose de protections solaires. Des amendements au projet de loi logement, transpartisans, déposés par de nombreux groupes parlementaires, devraient nous permettre de lever enfin ces blocages et de passer à un avis simple des A.B.F. pour les protections solaires. C'est une nécessité absolue.

Il nous faut aussi une meilleure stabilité législative, pour ne pas briser la dynamique engagée depuis le vote de la loi climat-résilience, effectivement fondatrice, comme l'a dit M. MEUNIER il y a quelques instants, afin que les locataires et les propriétaires occupants ne pâtissent pas des décalages de travaux, en subissant les effets des bouilloires et des passoires thermiques. Les exigences qui découlent de l'urgence climatique ne peuvent pas être systématiquement renvoyées "à la Saint-Glinglin", en réduisant les budgets. Il nous faut plus de budget. Il nous faut aussi lutter contre les résidences secondaires qui, dans le Centre et l'Ouest de Paris, sont souvent un frein au vote des travaux - un frein important, complémentaire, malheureusement, de celui des A.B.F., à la rénovation des logements.

Sur ces sujets, la Ville poursuivra ses actions, en missionnant l'APUR pour cartographier, de façon encore plus précise, l'ensemble des bâtiments exposés aux fortes chaleurs, et en renforçant l'accompagnement des copropriétés, avec l'Agence parisienne du climat. Mes chers collègues, Paris a montré la voie : Paris a investi, rénové, accompagné. Je vous propose donc de retirer vos différents vœux au profit d'un vœu de l'Exécutif, avec un avis favorable, à la demande du groupe Ecologiste et Social de Paris, à l'intégration d'un attendu sur le projet de loi "zéro logement bouilloire".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Comme vous le savez, en réponse aux différents vœux, l'Exécutif a déposé son vœu. Le vœu n° 56 du groupe Ecologiste est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui, c'est bien.

Le vœu n° 57 du groupe "Paris Liberté !" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 57 est rejeté.

Ensuite, le vœu n° 59 du Nouveau Paris populaire est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Vous le maintenez ? Ils le maintiennent. Avis défavorable, donc.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 59 est rejeté.

Ensuite, le vœu n° 60 du groupe Paris au centre est-il maintenu ? Oui, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 60 est rejeté.

Pour le vœu n° 60 bis, j'ai donc, comme promis, une explication de vote de M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur BAUDRIER, mes chers collègues.

Nous n'allons pas, en deux minutes, balayer toute la loi logement. Nous sommes d'accord avec l'ensemble des demandes que vous faites ; nous voterons donc ce vœu, cela est une évidence. En revanche, je voudrais faire deux remarques.

La première, c'est sur la décorrélation entre la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Je sais que l'Exécutif attend énormément de cette décorrélation, puisqu'elle lui permettra d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires - ce qui est une bonne chose - sans avoir à augmenter la taxe foncière, donc sans avoir à en payer le coût politique auprès des propriétaires, des multipropriétaires. J'invite à un peu de prudence sur ce point. Si nous arrivons à l'obtenir, c'est formidable, et nous serons les premiers à voter cette augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Si nous n'y arrivons pas, je veux que l'Exécutif ait bien en tête que le plan B, c'est l'augmentation de la taxe foncière, qui permettra ensuite d'augmenter aussi cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires, au nom du principe de corrélation, vous l'avez compris. Voilà le premier point.

Le second point, c'est le report des échéances de la loi Climat, l'obligation de rénovation thermique. Notre vœu, c'était de dire que l'on ne reporte pas, que l'on garde la loi Climat telle qu'elle est. Le Maire de Paris, devant l'Assemblée des territoires, a pris une position différente, en disant que l'on peut reporter, que l'on a besoin d'un peu d'oxygène. Le vœu que vous proposez - je cite : "maintenir un calendrier précis pour les obligations de rénovation des logements" - je comprends que vous n'irez pas frontalement contre le Maire, mais il n'est pas extrêmement clair. Vous voulez un calendrier précis, et qu'ensuite l'on n'y revienne pas ? Sommes-nous d'accord ? J'ai besoin de savoir ce que vous dites : sommes-nous d'accord sur le fait que l'on ne touche pas à la loi Climat sur ce point ?

Je vous remercie.

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 bis de l'Exécutif, avec un avis évidemment favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2026, V. 158).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au projet de loi portant relance de la politique du logement.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous informe que le vœu n° 58 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux travaux de "Paris Habitat" dans la résidence du 6, rue Larrey (Paris 5e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons donc l'amendement n° 257 et le vœu n° 61, et la parole est à Mme BIRABEN, pour deux minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite, chers collègues, vous parler de la résidence Larrey, située dans le 5e arrondissement, qui a fait l'objet d'un vote récent portant sur les travaux de rénovation. Ma prise de parole ne tient absolument pas compte de cet événement : je ne remets pas du tout en cause le vote des locataires. Je souhaitais quand même souligner pourquoi 44 % d'entre eux avaient voté négativement, car cela appelle toute notre attention.

C'est une très belle résidence H.B.M., en béton et en briques rouges, qui date de 1926 : elle a donc cent ans aujourd'hui, et elle illustre le patrimoine populaire parisien. Elle a besoin d'une réhabilitation, nous en sommes

entièrement d'accord. Le problème, c'est que le bailleur social "Paris Habitat" veut absolument imposer la pose d'une V.M.C., une ventilation mécanique, avec des gaines verticales perforant les sols, un moteur, complétée par une étanchéité des façades avec un isolant. Or, ces immeubles de briques et de béton respirent bien, leurs murs aussi : ce sont des immeubles de l'entre-deux-guerres, qui ne sont pas des passoires thermiques, et qui bénéficient d'un système de ventilation naturelle très ingénieux, performant, et qui plus est esthétique - on le lit sur les façades. Les locataires de la résidence Larrey souhaitent pouvoir conserver ces dispositifs de ventilation naturelle : de petites briques bleues, vernissées, magnifiques et trouées. Ces bâtiments, il y en a beaucoup d'autres, dans la périphérie parisienne, toujours pareil, des H.B.M. en briques rouges, et ils sont souvent…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BIRABEN. Cela fait deux minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Attendez, je peux terminer…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Non, cela fait deux minutes.

Je vais donner la parole, pour vous répondre, à Jacques BAUDRIER, pour deux minutes.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Il y a aussi un amendement présenté. Il faut être un peu sérieux, quand même. Vous dites : "Je ne remets pas en cause le vote des locataires", mais votre vœu remet complètement tout à plat, et signifierait qu'il faudrait totalement arrêter, de fait, la rénovation de cet ensemble immobilier, qui est une bouilloire thermique. Franchement, il faut être un peu sérieux. Vous proposez de renoncer à la ventilation mécanique contrôlée. Nous avons participé, vous et moi, à de très nombreuses réunions publiques avec l'ensemble des locataires, et nous avons bien expliqué que, dans le cas de ce type d'immeubles, ne pas installer de V.M.C., cela voudrait dire que l'on créerait des volumes d'humidité extrêmement importants et que l'on rendrait l'immeuble entièrement insalubre. C'est complètement déraisonnable et irresponsable. Vous nous proposez de renoncer à isoler un bâtiment, mais comment voulez-vous rénover des logements sans isolation ? Tout cela n'est pas sérieux.

Je vous propose qu'enfin, nous puissions respecter la volonté qui s'est exprimée majoritairement, celle des locataires associés par "Paris Habitat", qui ont enfin approuvé la rénovation de cet ensemble - malgré, je tiens à le dire, toutes les menaces et toutes les pratiques de désinformation, franchement extrêmement douteuses, à l'égard des locataires, auxquelles, d'ailleurs, les responsables des amicales de locataires ont résisté. Merci aux locataires de la résidence Larrey, qui ont enfin approuvé ce projet de rénovation, qu'il est hors de question de remettre en cause, comme vous le proposez par ce vœu.

Je tiens aussi à remercier la maire du 5e, Florence BERTHOUT, qui a porté avec moi ce très beau projet, qui va améliorer cet habitat. Merci, donc ; surtout, un rejet massif et total de ce vœu indigne.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 257 du groupe Nouveau Paris populaire, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 257 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 61 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à un plan logement social global d'adaptation climatique, de rénovation thermique et de maîtrise des charges du parc social parisien.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 62 et je donne la parole à Geoffroy BOULARD, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Dans le 17e arrondissement, nous comptons 16.700 logements sociaux. Entre 2020 et 2025, 22 opérations de rénovation ont été votées, concernant plus de 1.100 logements, et plusieurs opérations d'îlots de fraîcheur ont été financées. Nous devons toutefois changer d'échelle : il ne suffit pas de développer du logement social, Monsieur BAUDRIER, il faut encore que ces logements restent habitables, notamment pendant les canicules.

Or, certains logements deviennent, il faut le dire, très difficiles à vivre : derniers étages, exposition plein sud ou ouest, immeubles insuffisamment isolés, secteurs très minéraux, absence de protection solaire, parties communes surchauffées.

Notre vœu est simple : il propose un plan global d'adaptation climatique, de rénovation thermique et de maîtrise des charges du parc social parisien, avec deux volets. Un volet rapide, d'urgence - les stores, les volets, les films solaires, les protections des baies vitrées, les rideaux thermiques, les brasseurs d'air, les points d'eau, les espaces collectifs rafraîchis ou mieux protégés. Puis un volet plus structurel : la rénovation thermique lourde, le confort d'été, la sobriété énergétique, la neutralité carbone, les végétalisations, évidemment en cours, la désimperméabilisation des pieds d'immeubles et la création d'îlots de fraîcheur. Nous demandons une cartographie des résidences les plus vulnérables, transmise aux mairies d'arrondissement, et un calendrier pluriannuel clair. L'objectif est simple : protéger les locataires, maîtriser les charges et faire du parc social un levier majeur de l'adaptation climatique.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER, pour une minute.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur BOULARD, vous nous demandez un plan stratégique. Chaque année, au mois de novembre, nous vous en présentons un, avec la communication sur la rénovation du parc social, sur les 5.000 par an, et sur les îlots de fraîcheur avec la pose de volets. Ce plan stratégique existe, nous le mettons en œuvre depuis 2009, vous avez tous les éléments. Vous réinventez la roue, quelque chose que nous faisons depuis 17 ans. Aussi, les bailleurs sociaux ont des plans stratégiques de patrimoine qu'ils peuvent vous présenter pour les immeubles du 17e arrondissement ; nous allons systématiser la pose de volets, développer celle de brasseurs d'air, bien entendu en lien avec les maires d'arrondissement, et vous serez associés pour tous les logements sociaux du 17e arrondissement.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, qui est déjà plus que satisfait.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BAUDRIER.

Le vœu n° 62 du groupe "Paris Liberté !" est-il maintenu ? Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée,

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 62 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'accompagnement des locataires lors des travaux dans le parc social.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 63 relatif à l'accompagnement des locataires.

La parole est à Maud GATEL, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Nous souhaitions, par ce vœu, parler des bailleurs sociaux, et notamment de ceux de la Ville. Je sais qu'il est très compliqué, dans cette Assemblée, d'élever le niveau d'exigence relatif aux bailleurs sociaux ; nous souhaitions néanmoins le faire, car les locataires du parc social ne sont pas des sous-locataires, et il y a beaucoup à redire sur la gestion locative en temps normal, mais aussi en période de travaux.

Il nous semble plus que nécessaire, au regard des expériences que nous partageons toutes et tous sur ces bancs, au moment des travaux de rénovation - évidemment nécessaires, mais lourds de conséquences sur le quotidien des locataires du parc social - d'élever ce niveau d'exigence, notamment à travers un socle relatif à l'information, mais aussi à l'aller-vers, à destination des locataires les plus fragiles - je pense aux personnes les plus âgées, mais aussi aux personnes en situation de handicap. Plus globalement, de mettre en place un dispositif de contrôle pour assurer que les travaux soient réalisés dans les meilleures conditions, et que les personnes les plus fragiles puissent être au mieux accompagnées dans cette période, à la fois nécessaire et particulièrement éprouvante pour ces différents locataires.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Pour vous répondre, M. BAUDRIER, pour une minute.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame GATEL, pour votre vœu, qui soulève effectivement de vraies questions. Les opérations de rénovation de logements en site occupé sont des interventions complexes ; elles sont intrusives, peuvent bouleverser le quotidien des locataires les plus fragiles, et souvent les plus âgés, durant la période des travaux ; elles génèrent stress et angoisse pour ces locataires. Ces opérations demandent donc aux équipes de maîtrise d'ouvrage d'avoir la plus grande vigilance dans la mise en œuvre des chantiers, et cela passe par une très bonne connaissance du site et des locataires.

Il y a un an, nous avons engagé un travail avec nos trois bailleurs sociaux parisiens et l'ensemble des associations de locataires - du D.A.L. à la C.N.L. en passant par la C.L.C.V. - pour signer une charte commune, autour de la concertation et de l'accompagnement des requalifications Plan Climat. Signée par l'ensemble des acteurs, elle répond de fait à l'ensemble de vos remarques : durant la phase d'étude, une bonne connaissance des locataires et l'identification des habitants les plus vulnérables ; une information et un accompagnement tout au long de l'opération, avec des temps d'échange réguliers ; une bonne préparation des chantiers ; un vote pour les travaux, associant les locataires, pour tous les bailleurs ; le fait de proposer des logements de courtoisie et des lieux d'accueil ; un contrôle important des entreprises durant l'exécution des travaux ; et la désignation d'une personne référente du chantier.

Tout ce "modus operandi" est bien détaillé dans cette charte, présentée également aux mairies d'arrondissement. Elle ne l'a pas encore été à l'ensemble des Conseillers de Paris. Je vous propose, si le président de la 5e Commission en est d'accord, de vous la présenter lors d'une prochaine session, pour échanger avec vous. Je pense que cette charte apporte l'ensemble des réponses aux questions, d'ailleurs légitimes, que vous soulevez dans ce vœu.

Je vous propose donc de le retirer au profit de cette information. Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 63 du groupe Paris au centre est-il maintenu ?

Mme Maud GATEL. - Il est retiré, compte tenu des explications de M. le Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Maud GATEL. - Non, j'ai une minute. Simplement pour dire que tous ces éléments sont extrêmement importants, et que nous serons particulièrement vigilants et exigeants quant à la tenue des différents engagements pris. C'est du quotidien des locataires du parc social qu'il est question, et nous souhaitons qu'ils soient dans les meilleures conditions possibles, y compris pendant les travaux.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au financement d'aménagements transitoires Porte de la Villette.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu n° 64 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la dépose des Mobiliers Urbains d'Information à l'expiration du contrat avec Cityz Média en 2027.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu n° 65 et je donne la parole, pour une minute, à M. Irénée FREROT, que je ne vois pas. Une minute, s'il vous plaît. Nous essayons de restreindre un peu les temps de parole pour accélérer. Allez-y, je vous en prie.

M. Irénée FREROT. - N'est-ce pas censé être deux minutes ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - C'est deux minutes, mais nous avons demandé à tout le monde de faire un petit effort, d'essayer de restreindre les interventions pour gagner un peu de temps, puisque, à l'heure où je vous parle, nous sommes toujours sur une fin de Conseil prévue lundi en milieu d'après-midi. Je vous propose d'accélérer un peu.

M. Irénée FREROT. - D'accord. Désolé, j'étais en retard sur l'ouverture de mon texte.

C'est un vœu, effectivement, sur les mobiliers urbains d'information et la publicité commerciale. Comme vous le savez, les écologistes sont radicalement contre. Dans ce vœu, nous proposons qu'à l'issue du contrat sur les mobiliers urbains d'information avec "Cityz Media", qui devra être rediscuté à la fin de l'année, nous allions vers une fin de la publicité commerciale, que nous retirions une partie de ces mobiliers - notamment les plus encombrants

dans l'espace public - et que nous allions vers un affichage uniquement d'informations municipales, de campagnes d'information, d'intérêt général, avec, éventuellement, l'affichage d'œuvres d'art.

Je crois qu'il est important de garder en tête que, effectivement, la publicité rapporte de l'argent, que la Ville a besoin d'argent, mais qu'il faut se demander pourquoi cela rapporte. Or, cela ne rapporte que dans la mesure où cela suscite des consommations additionnelles, et donc des pollutions additionnelles. Pour nous, nous ne pouvons pas financer l'adaptation au changement climatique, la transformation écologique, avec de l'argent qui en est la cause. Nous ne pouvons pas financer ce qui nous sauve avec l'argent de ce qui nous tue. Nous proposons donc de sortir de la publicité, au moins sur ce premier contrat, qui devrait être rediscuté d'ici six mois.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le groupe Ecologiste souhaite un scrutin public sur ce vœu. J'invite les secrétaires généraux à bien veiller à ce que les cartes soient distribuées.

Je donne la parole, pour une minute, à Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vais faire le plus concis possible, pour dire que je demanderai un retrait, sinon un avis défavorable, pour une raison très simple : ce vœu anticipe le débat qui aura lieu à la fin, au moment du renouvellement de la concession. C'est à ce moment-là que nous aurons le débat politique, ce sera le bon cadre pour l'avoir. Je vais juste insister sur un point et relever un attendu. S'il vous plaît, il y a un brouhaha très important…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - S'il vous plaît, pouvons-nous juste nous écouter ? Nous n'entendons pas du tout M. CHEVANDIER intervenir.

Allez-y, Monsieur CHEVANDIER, il ne vous reste qu'une seconde.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Pour dire un mot, il y a une phrase, dans le vœu, qui me pose difficulté. Il y est écrit que cette concession est marginale, parce qu'elle représente un millième des recettes de la Ville. Je pense que le débat ne doit pas se poser en ces termes, dans un contexte extrêmement contraint pour les finances de la Ville : ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros de recettes potentielles pour la Ville, c'est notre capacité d'investissement, notre capacité à mener des politiques d'adaptation. Je vous propose le retrait, sinon le rejet.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Il y a une demande d'explication de vote de Mme GATEL, puis de M. BOULARD. Tenez-vous prêts pour le scrutin public, s'il vous plaît.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous partageons la perception des Verts concernant la nécessité de diminuer la place de la publicité dans la ville. Nous voterons toutefois contre ce vœu, pour une raison assez simple : sur ces M.U.I., dont il faudra évidemment que nous discutions dans le cadre du R.L.P., dont nous attendons avec impatience la révision, nous ne sommes pas favorables à ce que la baisse des redevances se fasse au profit d'une communication qui n'est pas de l'information à destination des Parisiennes et des Parisiens. Nous souhaitons regarder ce sujet globalement, entre la question des finances publiques et celle de la place de la publicité dans la ville ; raison pour laquelle nous ne voterons pas votre vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Monsieur BOULARD, explication de vote en une minute.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Nous ne voterons pas non plus ce vœu. Nous partageons ce qui a été dit par Maud GATEL. Pour nous, il faut retrouver un équilibre dans l'affichage municipal, et nous aurons l'occasion d'en reparler. Un affichage qui permet notamment aux mairies d'arrondissement de communiquer, cela paraît important. Tout ne peut pas être à la gloire des programmes municipaux, des animations municipales centrales ; nous vous demandons donc un rééquilibrage, et de permettre aussi à davantage d'entreprises d'utiliser ce support pour communiquer, que ce ne soit pas réservé à des grandes marques qui en ont les moyens. Vous le savez, cela s'est réduit comme peau de chagrin : 90 % de l'affichage est actuellement à la main de la mairie centrale, et 10 % pour les entreprises. Il y a un enjeu de recette, évidemment, mais aussi un enjeu d'accès, pour les P.M.E., à ce type d'affichage commercial, sans qu'il soit invasif ; et, pour les mairies d'arrondissement, la possibilité de communiquer sur leurs événements, sur leurs animations. C'est aussi une conséquence de la loi Paris-Lyon-Marseille.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BOULARD.

Je vais donc ouvrir le scrutin public sur le vœu n° 65, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est donc ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 128

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 42

Contre : 85

(Voir détail des votes annexe n° 25).

Le vœu n° 65 est rejeté au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la reprise du projet de rénovation de l'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 66 et la parole est à M. REDLER, pour deux minutes, une minute dans un monde idéal. Monsieur REDLER, s'il vous plaît, Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le vœu que nous présentons aujourd'hui est d'une grande simplicité : il ne demande pas un nouveau projet, ni un investissement supplémentaire, il demande simplement que la Ville respecte ses engagements.

L'allée centrale de l'avenue Foch est l'une des perspectives les plus emblématiques de notre Capitale. Son éclairage public, installé dans les années 1950, est aujourd'hui arrivé à un niveau de vétusté particulièrement préoccupant. Au fil des années, les candélabres historiques ont été remplacés, au gré des pannes, par des équipements provisoires qui dégradent progressivement la qualité paysagère de cette avenue prestigieuse. La mairie du 16e a pris ses responsabilités et a financé elle-même les contre-allées. Toutefois, vous le savez, nous n'aurons jamais le budget nécessaire pour l'allée centrale. Cette situation n'est satisfaisante pour personne, ni pour les riverains, ni pour les promeneurs, ni pour l'image que Paris souhaite donner de son patrimoine.

C'est précisément pour cette raison que la Ville avait programmé une rénovation complète de cet éclairage, dès 2026. Cette programmation avait été présentée collectivement, par la Ville de Paris et la mairie du 16e, aux habitants et aux conseils de quartier. Or, nous apprenons aujourd'hui que cette opération est suspendue, sans véritable explication et sans qu'aucun calendrier ne soit désormais communiqué. Cette décision est incomprise par les habitants, car, au-delà de la dimension patrimoniale, il s'agit aussi d'un enjeu de sécurité, de confort des usagers et de qualité de l'espace public. Notre demande est donc particulièrement raisonnable : nous souhaitons que la Ville confirme la reprise de cette opération et qu'elle communique un calendrier prévisionnel de réalisation. Les habitants du 16e ne demandent pas d'annonce supplémentaire, ils demandent simplement que les engagements pris soient tenus.

Je vous en remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, M. CHEVANDIER, pour une minute, s'il vous plaît.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, je vais être très court : je vais émettre un avis favorable sur ce vœu, puisque ces travaux étaient bel et bien prévus. Il a fallu un peu plus de temps pour faire un certain nombre de vérifications techniques ; désormais, les études sont finalisées, les matériaux stockés, et je reviendrai vers vous très vite pour vous communiquer le calendrier prévu. Nous aussi, nous avions à cœur de rendre à cette belle avenue Foch et à sa perspective toute leur splendeur. Avis favorable, donc.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - J'ai une explication de vote de Mme CHIKIROU, pour une minute.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

C'est l'occasion, pour nous, de parler de l'avenue Foch - non pas de qui vous savez, Epstein, qui y habitait ; c'était de l'humour, en quelque sorte, pas forcément très drôle. En tout cas, je voulais parler de l'avenue Foch, et notamment du plan des 300 hectares d'espaces verts promis dans le P.L.U. bioclimatique. En effet, dans ce plan avait été évoquée, pendant la campagne, par Emmanuel GRÉGOIRE et d'autres de ses porte-parole, l'idée que l'avenue Foch serait transformée en un espace vert qui viendrait, avec ses hectares, contribuer à mettre de la nature dans la ville de Paris.

Or, cela me donne l'occasion de parler du budget supplémentaire, dans lequel, encore une fois, on ne trouve pas une ligne pour commencer, ne serait-ce qu'amorcer, la transformation et la création de nouveaux espaces verts. Dans ce budget supplémentaire, c'est même l'inverse, puisqu'on y retire, par exemple, 600.000 euros du programme des 150 hectares de bâtiments végétalisés ; des crédits sont réduits pour les 30 hectares dans les bois, et même pour l'ouverture d'un site de l'A.P.-H.P. et d'autres opérations qui devaient y contribuer. Cela m'interroge beaucoup sur la réalité de la mise en œuvre de ces 300 hectares ; je rappelle que nous avons adressé une mise en demeure à la Ville de Paris, pour qu'elle établisse une programmation pour ces 300 hectares d'espaces verts, et qu'au mois de septembre, si vous ne répondez pas à cette mise en demeure, nous ferons une assignation.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHIKIROU.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2026, V. 159).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la fermeture du maximum de chantiers de la Ville pour rendre de la liberté et de la mobilité aux Parisiens et aux Parisiennes.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu n° 67 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la requalification des places Claude François et Barcelone dans le cadre du programme "Embellir Votre Quartier".

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 68 et je donne la parole à M. REDLER, pour une minute.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce vœu, là encore, est un appel à la cohérence. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris affirme vouloir adapter l'espace public aux conséquences du changement climatique. Les épisodes caniculaires se succèdent, les températures battent des records, et chacun s'accorde désormais à dire que Paris doit se préparer à des étés de plus en plus extrêmes. L'épisode de chaleur que nous connaissons depuis quelques semaines le démontre encore. Dans ces conditions, nous ne pouvons plus considérer certaines places uniquement sous l'angle de leur voirie ou de leur stationnement : nous devons aussi les regarder comme des espaces de santé publique.

Les places Claude-François et de Barcelone en sont une parfaite illustration. Aujourd'hui, ce sont deux espaces très largement minéralisés, fortement exposés au soleil, où la présence du végétal demeure insuffisante, et où les phénomènes d'îlots de chaleur sont particulièrement marqués. Pourtant, avec la Ville et les riverains, nous avions identifié ces deux sites comme prioritaires dans le cadre du programme "Embellir votre quartier". Des études avaient été engagées, une réflexion lancée, des travaux même programmés. Puis, ces projets ont été brutalement interrompus, à la suite d'un arbitrage politique de la précédente mandature. Aujourd'hui, nous apprenons qu'aucun financement n'est prévu et qu'aucune reprise n'est envisagée. C'est évidemment difficilement compréhensible. Comment expliquer aux habitants que l'on fait de l'adaptation climatique une priorité, tout en abandonnant précisément des projets qui avaient pour objectif de végétaliser des espaces particulièrement exposés aux fortes chaleurs ?

Notre vœu demande donc simplement le lancement des travaux de la place Claude-François et la reprise de l'étude en cours de la place de Barcelone. Je rappelle que ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme "Embellir votre quartier", qui était financé ; et, s'ils ne se faisaient pas, que deviendraient les dépenses fléchées et votées en conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris pour ces projets ? Ces places peuvent devenir des exemples de transformation réussie de l'espace public, conciliant la qualité de vie et l'adaptation climatique. J'espère donc que vous soutiendrez ce vœu de bon sens.

Je vous en remercie, Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - M. CHEVANDIER, pour vous répondre. Allez-y.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Monsieur le Maire, je me réjouis de votre intervention, et j'en profite pour relever qu'elle dénote peut-être d'un changement d'opposition de votre côté, puisqu'il n'y a aujourd'hui que deux "rues aux écoles" végétalisées dans le 16e arrondissement, alors que la volonté était d'en faire davantage. Je retiens, de vos propos sur les deux places en question, que vous souhaitez davantage végétaliser des places aujourd'hui dédiées à la voiture. Peut-être, en cohérence, développerez-vous la même position, par exemple, sur les abords du Trocadéro.

Ceci étant dit, un mot pour vous dire que les travaux sur la place de Barcelone - vous avez normalement reçu, ces derniers jours, un courrier en ce sens - vont être engagés pour mettre en œuvre le programme élaboré dans le cadre d'"Embellir votre quartier". Quant aux travaux de la place Claude-François, ils ne peuvent pas être effectués tels qu'ils avaient été envisagés, notamment pour des raisons techniques liées aux différents sous-sols.

Pour cette raison, je vous propose de retirer votre vœu, puisqu'il est à moitié satisfait ; pour les raisons techniques, nous pourrons en parler dans un autre cadre, quand nous nous rencontrerons. Je vous propose donc un retrait, sinon, rejet.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Très bien.

Demande de retrait de l'Exécutif. Le vœu est-il retiré ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Le vœu n'est évidemment pas retiré et je demande un scrutin public sur ce vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Scrutin public à la demande du groupe "Paris Liberté !" sur le vœu n° 68. Nous n'allons pas faire une discussion en aparté. Nous avons compris : scrutin public, pas de retrait.

Nous passons donc au scrutin public, s'il vous plaît. Tout le monde est-il prêt ? Scrutin public sur le vœu n° 68, avec un avis défavorable.

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 111

Abstention : 0

NPPV : 8

Pour : 25

Contre : 78

(Voir détail des votes annexe n° 26).

Le vœu n° 68 est rejeté au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif aux moyens consacrés à l'enveloppe souplesse des pieds d'arbres.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pour le vœu n° 69, la parole est de nouveau à M. REDLER. Si vous pouviez faire un peu plus court que tout à l'heure, s'il vous plaît.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce vœu porte sur un sujet très concret du quotidien des Parisiens : l'entretien et l'aménagement des pieds d'arbres. Je crois que cela concerne l'ensemble des arrondissements parisiens. Ce sont parfois de petits espaces, à l'échelle d'une ville comme Paris, mais qui concentrent de nombreux enjeux : la sécurité des déplacements, l'accessibilité des trottoirs, la qualité du cadre de vie et, bien sûr, la place de la nature en ville.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris affirme faire de la végétalisation de l'espace public une priorité. Nous partageons pleinement cet objectif, cher Thomas CHEVANDIER : planter des arbres, développer la présence du végétal, créer des espaces plus agréables et plus frais sont des réponses indispensables face au changement climatique, et je n'ai pas changé d'avis sur cette question. Encore faut-il, toutefois, être capable d'entretenir et de valoriser le patrimoine végétal existant. C'est précisément l'objet d'une enveloppe souplesse dédiée aux pieds d'arbres, créée dans le cadre de l'acte 2 de la territorialisation des politiques municipales. L'objectif est clair : permettre aux maires d'arrondissement d'agir rapidement sur des besoins identifiés localement, au plus près des habitants.

C'est une bonne démarche, mais encore faut-il donner aux arrondissements les moyens de leurs ambitions. Dans le 16e, ce sont aujourd'hui plus de 300 arbres qui nécessitent une intervention et qui demeurent sans aménagement définitif. Or, l'enveloppe que vous nous attribuez ne permet d'en traiter qu'une vingtaine : 20 sur 300. Ajoutons à cela l'arbitrage préalable de la S.T.V., qui demande de profiter de cette enveloppe dans le cadre de tels

ou tels travaux. Autrement dit, les besoins sont clairement identifiés, mais nous ne disposons ni des moyens nécessaires, ni de la jouissance de l'arbitrage. C'est là toute la difficulté.

Les habitants ne comprennent pas que l'on puisse annoncer de grandes politiques de végétalisation à l'échelle parisienne et, dans le même temps, laisser des centaines de situations très concrètes en attente, faute de crédits. Notre demande est donc simple : il ne s'agit pas de remettre en cause l'enveloppe existante, mais de l'abonder, pour qu'elle puisse réellement répondre aux besoins du terrain. Tel est l'objet de notre demande concernant cette enveloppe souplesse dédiée aux pieds d'arbres.

Je vous en remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - En quelques mots, pour dire que, depuis l'adoption d'une nouvelle doctrine sur les pieds d'arbres en 2023…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il y a vraiment beaucoup de brouhaha. Pouvez-vous sortir si vous souhaitez discuter à l'extérieur ? Merci beaucoup. La parole aux orateurs.

Monsieur CHEVANDIER…

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Depuis l'adoption d'une nouvelle doctrine d'entretien des pieds d'arbres en 2023, la situation s'est considérablement améliorée. Parmi les outils, effectivement, la création de cette enveloppe de souplesse à destination des maires d'arrondissement permet de résoudre un grand nombre de problèmes. Malgré tout, aujourd'hui, la situation n'est pas complètement résolue. Effectivement, cette enveloppe souplesse est indispensable pour les maires d'arrondissement. Pour ce qui est de la taille de cette enveloppe, elle sera débattue ensuite, au moment des discussions budgétaires. Ce n'est pas l'occasion d'y revenir par ce vœu, dans cette temporalité. C'est pourquoi je vous propose un retrait, sinon un rejet.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Oui, avec une demande de scrutin public.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Monsieur le Maire du 16e arrondissement, avec toute l'amitié que je vous porte, si c'est possible d'anticiper un peu les demandes de scrutin public, ne serait-ce que pour que les groupes puissent se préparer, dans l'esprit de la bonne tenue de cette Assemblée… Je rappelle quand même que, jusqu'à présent, nous sommes sur un calendrier prévu à mi-journée lundi. Je nous propose donc d'accélérer un peu.

Demande de scrutin public sur le vœu n° 69, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 115

Abstentions : 8

NPPV : 0

Pour : 23

Contre : 84

(Voir détail des votes annexe n° 27).

Le vœu n° 69 est rejeté au scrutin public. Quelle surprise !

2026 DU 55 - Cession par adjudication du lot de copropriété n°2 de l'immeuble 9-11, impasse Delaunay (11e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons désormais aux projets de délibération rapportés par M. VAUGLIN, le projet DU 55, et la parole est à Mme Sabrina NOURI pour cinq minutes, et si nous pouvons essayer de faire un peu moins, ce serait formidable.

Mme Sabrina NOURI. - Je me retire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Très bien, merci beaucoup.

Le projet de délibération DU 55 n'est donc pas examiné. Il fera l'objet d'un vote global à la fin du Conseil.

2026 DU 60 - Cession d'une parcelle de terrain non bâti à Véron (89).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Projet de délibération DU 60 et la parole est à Mme CHIKIROU pour cinq minutes, mais si c'est possible de faire plutôt trois minutes, ce serait formidable.

Mme Sophia CHIKIROU. - Je vais essayer, promis.

Voilà encore un projet de délibération qui vise à vendre le patrimoine des Parisiens. Vous allez me dire : "Allez, Sophia, tu exagères vraiment, c'est 2.060 euros la parcelle, c'est une parcelle agricole située dans l'Yonne, c'est bon, pourquoi Paris a-t-il des terrains dans l'Yonne ?" Eh bien, oui, c'est une réalité, Paris a des terrains en dehors de Paris - je le dis pour les gens qui nous regardent - et le patrimoine de Paris ne s'arrête pas au périphérique. Ces terrains que Paris possède en dehors de Paris servent souvent l'intérêt général ; en l'occurrence, concernant cette parcelle, sachez-le, chers Parisiens - on ne le savait pas -, Paris la possède parce que c'est une mesure de protection de l'eau. L'idée était de préserver la ressource en eau ; parfois, cela peut être pour préserver les terres agricoles, soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement. En tout cas, posséder des terres en dehors de Paris est un enjeu à la fois pour les Parisiens et, à l'extérieur, un enjeu d'intérêt général.

Or, nous avons un petit souci sur cette parcelle et cette vente, car c'est une cession définitive : nous allons la vendre. Au départ, c'était censé être pour l'agriculteur qui l'exploite. Puis, finalement, en regardant les documents, on voit que quelqu'un vient se substituer à lui pour acquérir cette parcelle, mais on ne sait pas bien qui. Ce n'est pas net. Je vous pose donc une question : pourquoi ne pas plutôt proposer à cet agriculteur, qui a besoin de cette parcelle pour travailler, un bail rural environnemental qui lui permettrait de l'exploiter, tout en gardant la main sur elle, et donc sur son avenir, sur la ressource - car elle est située près d'un aqueduc, que l'on cherchait à protéger le jour où on l'avait acquise, "et cætera" ? Il y a un véritable enjeu environnemental, d'intérêt général, mais aussi de conservation du patrimoine des Parisiens et de la Ville de Paris ; il ne s'agit pas de vendre même les petits bouts, pour essayer, finalement, de faire quoi ? Je ne sais pas. En effet, cela n'a pas d'intérêt de débarrasser Paris de son patrimoine.

Je voudrais donc savoir pourquoi ne pas conserver au moins une partie de la parcelle, comme cela avait également été recommandé, car de nombreuses questions se posent autour d'elle. Pourquoi autoriser une personne à se substituer à l'agriculteur ? On ne sait pas s'il s'agit d'une personne physique ou morale. Ce sont des questions que je vous pose ; je ne sais pas si vous, ou l'adjoint, serez en mesure d'y répondre. L'idée, c'est au moins d'essayer de protéger autant que possible ce bout de terre, notamment au moment où nous avons des discussions nationales, avec le retour de la loi Duplomb - une loi pire que la loi Duplomb initiale, vous le savez -, et tous les dangers portés à la fois sur la ressource en eau, sur les sols et sur la qualité de notre agriculture.

Je dis donc : ne pouvons-nous pas faire autrement que de céder cette parcelle ? Madame Audrey PULVAR - je sais que vous avez été adjointe à l'agriculture urbaine - nous pourrions tout à fait imaginer de consulter "AgriParis", ou autre, pour voir ce que nous pourrions faire d'autre de cette parcelle, plutôt que de la vendre. Je n'ai pas vu l'avis d'"AgriParis", donc je ne sais pas s'il a été consulté ; peut-être l'a-t-il été, mais, en tout cas, l'avis n'était pas joint en annexe.

Voilà ce que je voulais dire, Madame la Maire. Ce sont des questions que je pose. Nous allons nous opposer à la vente du patrimoine. Nous sommes contre la vente du patrimoine des Parisiens, et pour un moratoire sur celle-ci, y compris pour des parcelles à 2.000 euros. Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. François VAUGLIN, pour deux minutes.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Nous parlons de 2.800 mètres carrés dans l'Yonne, d'une petite parcelle située le long d'un aqueduc et qui n'a plus d'usage pour la protection de l'eau. En l'occurrence, "Eau de Paris" mène une action déterminée et tout à fait exemplaire au niveau national, puisque ce sont près de 20.000 hectares qui sont aujourd'hui protégés à ce titre ; elle a d'ailleurs obtenu de la Commission européenne la possibilité de distribuer directement les aides aux agriculteurs, pour accélérer le processus de conversion au "bio". Ici, nous ne sommes pas du tout dans ce sujet : c'est une parcelle résiduelle de 2.000 mètres carrés, qui longe un aqueduc et n'a pas d'intérêt pour la protection de l'eau. C'est M. Cédric BAUDOIN qui a repris l'exploitation de ses parents, à la suite de leur cessation d'activité. Il n'y a donc aucun loup ; vous pouvez voter sans aucun regret ce beau projet de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur VAUGLIN, pour cette explication extrêmement claire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 60).

2026 DU 65 - Z.A.C. "Paris Rive Gauche" (13e). - Acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DU 65 et la parole est à M. MEUNIER. Si vous pouvez faire trois minutes, Monsieur MEUNIER, je vous en serai très reconnaissante.

M. Émile MEUNIER. - Oui, je vais essayer.

C'est la Z.A.C. "Paris Rive gauche". Pourquoi fallait-il absolument intervenir sur ce projet de délibération ? Parce qu'il y a encore la possibilité de ne pas reproduire l'erreur d'aménagement commise côté Austerlitz. Côté Austerlitz - le groupe Ecologiste, sous la dernière mandature, s'y était opposé fermement, avec les habitants ; il y avait eu des mobilisations, malheureusement cela n'a pas payé -, les socialistes ont bétonné autour de la gare d'Austerlitz, avec le siège de l'A.F.D., complètement démesuré, plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés, un centre commercial obsolète avant même d'être sorti de terre. Bref, c'est une sorte de tour couchée, construite ainsi sur de la pleine terre. C'est délirant. C'est fait, c'est fait, nous le regrettons. Je pense qu'un jour ou l'autre, des responsabilités seront prises, au moins morales, vu le réchauffement climatique.

La bonne nouvelle, c'est que, de l'autre côté, côté porte d'Ivry, à Bruneseau, il reste un terrain préservé. Sur ce terrain, nous avions réussi à faire tomber les projets de tours prévus, première victoire. Il y a une sorte de projet, annexe B, meilleur que les tours, mais qui reste quand même un mauvais projet, puisque ce sont, en gros, des dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux sur des endroits actuellement en pleine terre. Vous voyez, nous sommes tous désolés par ce réchauffement climatique ; mais je me suis dit : au moins, espérons que cette crise suscite un peu un réveil collectif, notamment dans cette majorité, et que l'on se dise : ce qui n'est pas encore bétonné, on arrête de le bétonner. Ce sera un vœu proposé par notre collègue Christophe PRUDHOMME. Porte d'Ivry, Bruneseau, je vous en conjure, penchez-vous sur le dossier, n'écoutez pas tout ce qu'on vous dit, pensez contre vous-mêmes, et demandez-vous : faut-il vraiment bétonner ici ?

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, surtout pour votre concision.

Pour vous répondre, M. VAUGLIN, pour deux minutes.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Le débat sur Bruneseau, je n'y reviens pas : nous l'avons eu au dernier Conseil de Paris, et ce projet de délibération ne porte pas spécifiquement sur Bruneseau. Il porte tout simplement sur les transferts, les acquisitions-cessions, auprès de la S.E.M.A.P.A., de diverses emprises. Nous sommes dans une Z.A.C. : l'opérateur réalise un certain nombre de voiries, d'espaces publics, et, en retour, les vend à la collectivité, qui les achète. Ce projet de délibération est donc le premier d'une série d'une dizaine, puisqu'il s'agit d'un plan d'acquisition étalé sur une dizaine d'années, prévoyant que la Ville acquière les voiries construites par la S.E.M.A.P.A. dans le cadre de cette Z.A.C. Voilà, c'est tout.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 65).

2026 DU 84 - Cession de deux lots de copropriétés à usage commercial issus d'un legs sis 42, boulevard de Port-Royal (5e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DU 84.

La parole est à Mme la maire du 5e arrondissement, si possible pour trois minutes, mais soyons fous, deux minutes, ce serait formidable.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ecoutez, je vais voir, je ne fais pas de promesse, car il s'agit d'une cession de deux lots de copropriété qui, à propos de cession de bien, m'interroge beaucoup, tant sur le plan moral qu'en termes d'aménagement économique.

Une gentille dame, Mme D., décédée en 2020, a fait un legs au profit de la Ville de Paris, que nous avons accepté en Conseil en mars dernier. C'est un petit legs, un rez-de-chaussée de 23 mètres carrés, avec deux réserves, des toilettes. Il est aujourd'hui occupé par un commerce qui, je crois, a un assureur. En l'occurrence, la Ville propose de s'en dessaisir alors qu'elle a l'opportunité d'hériter d'un local commercial qui, je le précise, ne génère

pas de coût d'acquisition ni ne nécessite de remise en état. C'est un local qui est une opportunité supplémentaire, surtout pour maîtriser la typologie des commerces. Si l'occupant actuel vient à partir et que la Ville n'est plus propriétaire, elle perd le contrôle de la destination, donc la possibilité d'encadrer l'activité et le loyer.

La Ville, d'abord, ne m'a pas informée alors qu'il a toujours été convenu que "Paris Commerces" devait un tant soit peu travailler avec les maires d'arrondissement. On m'a dit : ""Paris Commerces" n'est pas intéressée par cet emplacement". Il faut dire qu'aujourd'hui, "Paris Commerces" dans le 5e arrondissement dispose de 13 locaux vacants dans lesquels elle est incapable de faire des travaux.

Ainsi, l'aménagement commercial des destinations, Monsieur l'Adjoint, c'est une priorité totale. Dans le 5e comme ailleurs, vous savez qu'on a de gros problèmes de destination, et moi, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir revenir sur cette cession, qui ne correspond à aucune logique commerciale.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à François VAUGLIN pour deux minutes.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci.

Vous avez quasiment fait la question et la réponse. Quoi qu'il en soit, je tiens à exprimer mes regrets si "Paris Commerces" ne vous a pas tenue au courant de l'évolution de ce dossier comme maire d'arrondissement, je vous le dis. Oui, je vous le dis. C'est dit, dont acte.

Pour autant, la configuration de ce commerce, comme vous l'avez dit vous-même, n'a franchement pas d'intérêt pour la Ville ni pour "Paris Commerces" au regard de sa configuration. Il est sur deux niveaux, il a une faible surface en rez-de-chaussée et comprend un sous-sol accessible par un escalier de très faible largeur et en très mauvais état. Il ne dispose que d'un seul point d'eau en sous-sol avec un sanibroyeur. Bref, je pourrais être encore plus précis, notamment sur le plan énergétique. Il est donc vraiment mal configuré pour son usage.

Il est loué, donc la destination ne changera pas et c'est pour permettre de financer d'autres projets, pourquoi pas notamment dans le 5e arrondissement, que cette cession est proposée.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 84.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DU 84).

2026 DU 104 - Plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) du 7e arrondissement, modification, avis favorable de la Ville de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 104 concernant le P.S.M.V. du 7e arrondissement.

La parole est à M. Nicolas ROUVEAU pour trois minutes, s'il vous plaît.

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Madame la Maire.

Il nous est donc proposé une modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur, le P.S.M.V., du 7e arrondissement, pour mener à bien le projet de l'Assemblée nationale pour la modernisation de l'accueil du public. Ce projet est mis en attente depuis le début de l'année, car une modification de ce P.S.M.V. était nécessaire avant le dépôt du permis de construire. L'intérêt de ce projet est incontestable pour améliorer les capacités d'accueil des visiteurs de l'Assemblée nationale et notamment des personnes à mobilité réduite.

Par contre, le projet, on le connaît toutes et tous pour l'avoir vu passer dans la presse l'année dernière, et tel qu'il est présenté aujourd'hui, il contrevient à plusieurs règles majeures du P.L.U. bioclimatique que nous avons adopté, à savoir la démolition-reconstruction et l'utilisation de matériaux peu respectueux de l'environnement. A l'heure où l'on vit notre troisième canicule de l'année, l'utilisation du verre en façade et de l'aluminium ne paraît pas du tout adaptée au climat parisien. Le bâtiment de l'Assemblée nationale se doit d'être un modèle vertueux pour toutes et tous.

C'est pour cela que le groupe Ecologiste s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Emile MEUNIER, pour trois minutes si possible, Monsieur MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Oui, ce sera même encore plus court, car je suis d'accord avec tout ce qu'a dit le président de la 5e Commission, mais il en déduit un vote en contradiction avec tout ce qu'il dit avant. Quand on reconnaît qu'en période de canicule, on construit un four… Parce que c'est un four, le "truc", il faut aller voir les photos, avec ces espèces de rideaux gondolés en verre - on dirait un Apple Store -, en plein été, sur une place minérale... Merci la "clim".

Après, il y a la question de l'esthétisme qui peut se discuter. Un Apple Store à cet endroit, je ne suis pas trop d'accord, et la Commission du Vieux Paris, à l'unanimité… Je sais que certains ici ne la portent pas dans son cœur, la Commission du Vieux Paris, mais elle existait avant vous et elle existera après vous. A l'unanimité, elle a dit : "Non, ce projet, ce n'est pas possible". Et quand on connaît l'histoire de ce projet… C'est la présidente de l'Assemblée nationale qui se fait un peu un "ego trip", pardon de l'expression, car elle veut laisser sa trace, et elle nous "pond" un Apple Store dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

On ne peut pas voter pour, il faut donc voter contre. On va tous voter contre et appeler la présidente de l'Assemblée nationale à la raison.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole est à Mme BIRABEN, pour trois minutes, s'il vous plaît.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération nous demande d'avaliser le déclassement de deux espaces protégés au plus haut niveau du plan de sauvegarde du 7e arrondissement. De quoi parle-t-on ? Du jardin de la présidence, le jardin de l'hôtel de Lassay, classé jardin d'intérêt patrimonial et historique majeur, et de la cour du Pont, classée cour d'intérêt patrimonial et historique majeur. Sur ces espaces, le règlement du P.S.M.V. est sans ambiguïté. Aucune construction n'y est admise, ni en élévation, ni en sous-sol. Le jardin doit demeurer en pleine terre et le pavage de la cour doit être strictement maintenu.

Ce que propose la modification, c'est de reclasser ces espaces en espaces "en blanc", c'est-à-dire en espaces constructibles. C'est une suppression pure et simple de protection. Autrement dit, comme le projet est incompatible avec le plan de sauvegarde, on modifie le plan de sauvegarde. Ce n'est plus le projet qui respecte la règle, c'est la règle qu'on plie au projet.

Trois raisons majeures fondent notre opposition.

La première est patrimoniale. Nous sommes au cœur du site patrimonial remarquable dans le périmètre des rives de la Seine, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, face à la perspective de la Concorde et de la Madelaine. Un plan de sauvegarde n'existe que pour protéger précisément ces lieux-là. Si les protections les plus fortes cèdent ici, sur le site le plus emblématique du secteur sauvegardé, que vaudront-elles ailleurs ?

La deuxième raison tient de la précédente : le déclassement n'est ni réversible, ni limité au projet actuel. Une fois ces espaces passés "en blanc", la protection disparaît pour tous les projets futurs, quels qu'ils soient. Chaque propriétaire du secteur sauvegardé pourra demain s'en prévaloir. En effet, pourquoi refuser à un particulier ce que l'on accorde sur mesure à l'Assemblée nationale ?

La troisième raison, c'est la méthode. Notre Assemblée a demandé en avril 2025 la mise en révision générale des deux P.S.M.V. parisiens pour les remettre en compatibilité avec le P.L.U. bioclimatique. Cette révision, prescrite par le Préfet en juillet 2025 et dont la conduite a été confiée à la Ville, n'a même pas engagé ses études, et on nous demande déjà de la devancer par une modification expresse découpée sur les besoins d'un seul pétitionnaire. Au moment même où l'on prétend mettre le P.S.M.V. en compatibilité avec un P.L.U. bioclimatique qui sanctuarise la pleine terre partout ailleurs dans Paris, nous mesurons l'incohérence. On nous demande, de surcroît, d'acter que la suppression des protections les plus élevées du plan ne porte pas atteinte à son économie générale. Chacun mesure ce que cette affirmation a de paradoxal.

Nous ne sommes pas isolés dans cette analyse, et je viens d'écouter mes collègues : par une résolution adoptée en séance plénière du 8 juillet 2025, la Commission du Vieux Paris s'oppose fermement et unanimement à la démolition pure et simple de l'actuel pavillon d'accueil, qui date de 1888 et qui a le mérite de la discrétion, au profit d'un bâtiment entièrement neuf. Aussi, la pétition de l'association "Sites & Monuments" a réuni 56.000 signatures et l'UNESCO a été saisie au titre des rives de la Seine. Les experts, les défenseurs du patrimoine et les citoyens, tous disent la même chose.

Un mot d'écologie, puisque cette majorité s'en réclame. Le classement du jardin impose le maintien de la pleine terre et de sa qualité écologique. Creuser des cours anglaises sur deux niveaux de sous-sol dans l'emprise d'un jardin historique, c'est aussi artificialiser la pleine terre, à rebours de ce que tout le P.L.U. bioclimatique prétend défendre.

Soyons clairs, nous ne contestons pas la légitimité de l'Assemblée nationale à vouloir mieux accueillir ses visiteurs, nous contestons que l'on y parvienne en supprimant des protections patrimoniales que des générations ont mis un demi-siècle à construire. D'autres solutions existent, elles n'ont pas été retenues. Parce que la Ville de Paris

doit être la gardienne de son patrimoine et non le greffier de sa dérégulation, nous voterons contre et appelons l'ensemble de notre Assemblée à faire de même.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci beaucoup.

A vous entendre, on pourrait penser que notre Conseil est amené à délibérer sur un projet. Or, ce n'est pas le cas, il est amené à délibérer sur l'évolution du P.S.M.V., que le Préfet nous a demandée. Cette évolution est effectivement motivée par un projet, un projet d'accueil du public qui soit digne, et pour l'Assemblée nationale, je pense que c'est un objectif qui pourrait rassembler sur tous ces bancs. Chacun peut mesurer à quel point les conditions d'accueil du public à l'Assemblée nationale sont aujourd'hui dégradées, en tout cas qu'elles ne sont pas à la hauteur du bâtiment.

Ensuite, il s'agit de poser le cadre qui permettra de définir un projet. Tout le monde parle du projet parce qu'il y a eu un jury, jury dans lequel les représentants du patrimoine les plus éminents de cette Ville ont siégé, jury qui a choisi une agence, "Moatti-Rivière", qui a été distinguée à plusieurs reprises pour la qualité de ses réalisations et qui développe depuis de nombreuses années une approche attentive aux enjeux environnementaux.

Par ailleurs, c'est un projet qui n'est pas encore approuvé. Dès lors que le P.S.M.V. sera modifié, une commission locale du S.P.R. sera constituée et amenée à se prononcer. Il y aura aussi une enquête publique qui permettra aux différents acteurs, dont les élus ici présents, de s'exprimer sur le dessin même du projet. En l'occurrence, le P.S.M.V. interdit aujourd'hui à l'Assemblée de créer un sous-sol et des cours anglaises qui sont nécessaires pour ce "hub" d'accueil. Ainsi, cette modification consiste essentiellement à faire évoluer les emprises qui sont classées D.V.1 et D.M.1, qui empêchent ce sous-sol et ces cours anglaises, pour permettre leur réalisation. Cela ne remet aucunement en cause l'économie générale du P.S.M.V. J'ajoute que le permis de construire sera délivré par l'Etat et sur un avis conforme de l'Architecte des bâtiments de France.

Toutes les procédures et toutes les garanties sont donc assurées pour garantir le fait que le projet sera respectueux du patrimoine. Le dessin qui a circulé dans la presse est une première esquisse, ce n'est pas le projet définitif. Encore une fois, le Conseil est amené à se prononcer sur l'évolution du P.S.M.V. et c'est à ce sujet que je vous appelle à voter favorablement.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vous propose de mettre aux voix le projet DU 104 avec un scrutin public demandé par le groupe "Paris Liberté !"… Vous comprendrez que chaque fois que le scrutin public est ouvert, cela coupe le micro.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Je le précise quand même, dans la mesure où c'est un projet de délibération, c'est un avis favorable de l'Exécutif. Je le précise au cas où.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Tout le monde a bien pu voter ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 101

Abstentions : 23

NPPV : 0

Pour : 62

Contre : 16

(Voir détail des votes annexe n° 28).

Le projet de délibération DU 104 est adopté au scrutin public. (2026, DU 104).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'adaptation du projet d'aménagement de la rue Erlanger face aux enjeux climatiques.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu n° 70.

La parole est au maire du 16e arrondissement, M. Jérémy REDLER, pour trente secondes. Je "rigole"… Et sans scrutin public, sinon préviens-nous dès maintenant.

Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

Petit problème technique…

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Censuré. Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce vœu ne vise pas à remettre en cause la nécessité de construire des logements ni celle de créer des équipements publics indispensables, comme une école ou une crèche. Personne sur ces bancs ne conteste ces besoins. En revanche, nous considérons qu'un projet conçu il y a plus de 10 ans ne peut être réalisé aujourd'hui comme si rien n'avait changé. En effet, en 10 ans, tout a changé. Le climat a changé, les attentes des Parisiens ont changé et les exigences que nous nous sommes collectivement fixées à travers le P.L.U. bioclimatique ont-elles aussi profondément évoluées. L'épisode caniculaire que nous connaissons en est une illustration. Nous avons tous constaté combien les espaces arborés, les sols perméables et les îlots de fraîcheur étaient devenus essentiels.

Or, le projet Erlanger prévoit aujourd'hui la suppression de 17 arbres, dont plusieurs sujets majeurs qui participent pleinement à l'équilibre écologique de cette parcelle. Nous parlons d'un site qui constitue l'un des rares espaces de respiration du Sud du 16e, un espace qui accueille déjà une école, qui bénéficie d'un patrimoine végétal remarquable et qui joue un rôle concret contre les îlots de chaleur.

Faut-il rappeler que ce projet a déjà été censuré par la justice. Le Tribunal administratif puis le Conseil d'Etat ont annulé le premier permis de construire en raison notamment de sa mauvaise intégration à son environnement et des atteintes portées aux espaces verts protégés. Cette décision aurait dû conduire à une remise à plat plus ambitieuse du projet. Or, le permis délivré en 2023 ne modifie qu'à la marge la conception initiale, essentiellement en supprimant un étage. Mais les enjeux, eux, ne sont plus ceux de 2015. Aujourd'hui, nous avons un P.L.U. bioclimatique et nous expliquons partout qu'il faut préserver chaque arbre mature, désimperméabiliser les sols, renforcer les continuités écologiques et adapter la Ville aux fortes chaleurs.

Alors, soyons cohérents. La Ville ne peut pas, d'un côté, faire de la lutte contre le changement climatique le cœur de son discours politique et, de l'autre, poursuivre un projet ancien sans le réinterroger au regard de ses nouveaux objectifs. Notre demande est donc simple, nous demandons de reprendre le dialogue avec la mairie d'arrondissement, avec les riverains et avec les associations, nous demandons d'étudier sérieusement la préservation des arbres existants et nous demandons de renforcer la végétalisation, de développer les sols perméables, d'intégrer pleinement des cours "oasis" et, surtout, de déposer un nouveau permis de construire conforme aux ambitions du P.L.U. bioclimatique que vous avez vous-mêmes portées.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - En réalité, ce vœu, pour conclure, Madame la Maire…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Non, là, c'est terminé. La parole, pour vous répondre…

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Ce vœu est un appel à la cohérence…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - … est à M. François VAUGLIN pour deux minutes.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - … faisons en sorte que ce projet public devienne une référence en matière d'adaptation climatique…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Non, vous avez fait 2 minutes 20, n'abusez pas de ma sympathie.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Le 16e est prêt à travailler avec vous, Madame la Maire…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Moi aussi, je suis prête à travailler avec le 16e arrondissement…

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - … pour y parvenir.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - … surtout quand il respecte les temps de parole.

Allez-y, Monsieur VAUGLIN, pour répondre.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Moi aussi, je suis prêt à travailler avec vous. Cela dit, il s'agit d'un projet qui a 10 ans et qui a été modifié substantiellement, car pour réduire l'impact sur son environnement proche, plusieurs évolutions ont été engagées.

Le nombre de logements et le nombre de classes au sein de l'école ont été diminués, et cela représente tout de même 1.800 mètres carrés de surfaces qui ont été supprimés. La hauteur des bâtiments a été réduite, passant de 10 et 8 niveaux respectivement le long du boulevard Exelmans, à 6 et 4 niveaux le long de la rue Erlanger. Cette dédensification a mécaniquement libéré de l'espace au sol, permettant de créer une continuité entre la cour de l'école et l'espace vert végétalisé, ce qui faisait partie des demandes qui étaient portées et qui sont donc d'ores et déjà satisfaites. Les surfaces végétalisées sont ainsi passées de 480 à 650 mètres carrés. Les aménagements de la cour ont été repensés - vous connaissez le programme -, cour "oasis", lutte contre l'îlot de chaleur urbain, diagnostics phytosanitaires qui ont été effectués sur les arbres. Certains se dégradent et sont dans un état médiocre, et ils seront tous évidemment compensés.

Enfin, l'impact environnemental de ce projet passe aussi par des choix architecturaux avec des matériaux biosourcés, comme le demande d'ailleurs le P.L.U.-B., géo-sourcés, avec des menuiseries en bois, à bardage en bois, de la pierre en façade, une structure qui allie bois et béton, ainsi qu'une isolation en béton de chanvre et en laine de roche. Bref, l'essentiel du contenu du vœu est donc satisfait.

En revanche, l'objectif de programmation de logements sociaux et d'écoles reste nécessaire.

Je passe, car il y a d'autres détails…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai une demande d'explication de vote de M. Emile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

On a eu une canicule, on ne va pas y revenir. Je crois que, maintenant, tout le monde a compris que ce n'était que le début. Chaque année ou tous les 2 ou 3 ans, les choses vont empirer. Dès lors, qu'est-ce que des gens responsables font par rapport à une telle situation ?

Pour notre groupe, c'est très simple : on ne touche plus à un mètre carré de pleine terre au sol. On essaie d'en regagner quand on peut en regagner, mais, "a minima", on ne construit plus au sol. Nous ne sommes donc pas contre le fait de construire au-dessus de cette école. S'il faut ajouter quelques étages pour faire des logements, pourquoi pas. Mais on ne touche plus à la terre. Vraiment, je le dis, même si cela peut paraître un peu excessif : "Ah, il faut nous laisser un peu de souplesse pour construire". Mais pensez à ce que vous penserez, vous, dans 10 ans, après dix canicules comme cela. Et quand vous vous retournerez, vous vous direz : "Purée, on a encore bétonné alors qu'on avait toutes les informations". A un moment, il faut savoir mettre une limite, et nous, notre doctrine est claire, je la répète et c'est celle qu'on défendra pendant tout le mandat et la campagne qui viendra ensuite : on ne bétonne plus un mètre carré de pleine terre au sol.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 70 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 70 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif au projet Exelmans-Erlanger (Paris 16e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 71. Mme BERTHOUT n'est pas en séance. Mme BOILLOT ?

Allez-y, Madame BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci. Je parlerai également du projet Erlanger.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'ambition affirmée par le P.L.U. bioclimatique renforce la protection des arbres anciens et remarquables, la lutte contre l'artificialisation des sols et fait de la préservation des îlots de fraîcheur une priorité de l'aménagement urbain. Pourtant, dans quelques semaines, des arbres monumentaux seront abattus à la demande de "Paris Habitat" dans le 16e pour massifier la parcelle de l'école Erlanger. J'avais présenté en 2019 un vœu au Conseil de Paris, vœu adopté et obtenant que le projet Erlanger soit revu à la baisse, conformément au Plan Climat. Nous alertions déjà sur le caractère démesuré de cette opération et sur ses conséquences environnementales. Retirer 2.000 mètres carrés de surface de plancher créée n'y change rien.

Depuis 2019, les faits nous ont donné raison, car le permis de construire a été annulé par le Tribunal administratif, arrêt confirmé par le Conseil d'Etat, mais surtout, c'est le contexte qui a profondément changé. Le P.L.U. bioclimatique fixe désormais des exigences beaucoup plus fortes. Or, l'actuel permis de construire est toujours moins-disant en maintenant la création d'immeubles jusqu'à R+8 en surplomb de l'école, qui reste une école prison.

Notre démarche n'est donc pas de remettre en cause la construction de la future école Erlanger, ni les logements, ni les équipements publics, mais de les réaliser dans des conditions conçues selon les standards actuels de la transition écologique, et non selon des principes d'aménagement d'une autre époque.

Nous demandons donc que le projet soit retravaillé avec les élus, en priorité avec le maire d'arrondissement, M. REDLER, avec les riverains et les associations, afin de le mettre en conformité avec les ambitions du P.L.U. bioclimatique.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Julie BOILLOT. - Il serait absolument scandaleux que durant l'été, des arbres monumentaux soient abattus.

Je vous remercie…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Julie BOILLOT. - … et je demande un scrutin public.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Décidément…

La parole, pour vous répondre, est à M. VAUGLIN…

M. François VAUGLIN, adjoint. - C'est le même débat…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - … et, s'il vous plaît, préparez-vous pour un scrutin public demandé par le groupe Paris apaisé.

M. François VAUGLIN, adjoint. - C'est le même débat et les mêmes arguments, donc même réponse.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Très bien.

C'est donc un avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 71, avec une demande de scrutin public. Avis défavorable de l'Exécutif.

Est-ce que tout le monde est prêt ?

Le scrutin est ouvert. Avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 81

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 22

Contre : 58

(Voir détail des votes annexe n° 29).

Le vœu n° 71 est rejeté au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'inexécution de la convention d'occupation du terrain municipal du 17, avenue Junot.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 72.

La parole est à M. Emile MEUNIER pour deux minutes.

M. Emile MEUNIER. - Ouh là, oui, bien sûr que c'est à moi.

Le terrain Junot, c'est le terrain de pétanque à Montmartre, vous savez, celui… Vous savez, celui où le maire du 18e, Eric LEJOINDRE, a envoyé 7 cars de C.R.S. pour déloger des joueurs de pétanque, des boulistes ! Sept cars de C.R.S ! Et ce terrain a été confié, après un appel d'offres, à un hôtel-restaurant de luxe, où Brad PITT, de temps en temps, passe la nuit. Il est ravi, le propriétaire de l'hôtel de luxe. Pourquoi ? Parce qu'il a percé la barrière entre ce terrain et son hôtel, et maintenant, ses "copains", ses clients peuvent déambuler, coupe de champagne à la main, et profiter de 750 mètres carrés supplémentaires sur un site classé à Montmartre qui, avant, profitait juste aux habitants et à la vie sociale du quartier.

Mme Sophia CHIKIROU. - C'est "dégueulasse" !

M. Emile MEUNIER. - Bravo ! Bravo !

Mais ce n'est pas fini ! La cerise sur le gâteau, c'est que depuis 3 ans que l'hôtel particulier a le terrain, alors qu'il s'était engagé à faire 600.000 euros de travaux d'investissement pour, soi-disant, l'ouvrir la journée au public, figurez-vous que ces 600.000 euros n'ont jamais été dépensés ! Ah ! Et figurez-vous que depuis 3 ans - je vous jure que c'est vrai, j'ai déposé une question écrite -, il ne paie aucun loyer. Il refuse de payer le loyer, alors qu'on lui faisait un loyer au rabais à 60.000 euros, même pas indexé sur l'inflation ! Il ne paie pas, il dit : "Vous comprenez, comme je n'ai pas encore fait les investissements, je n'ai pas à payer le loyer". Le "type", ça fait 3 ans qu'il profite de son terrain pour ses clients, et la Ville l'a "dans le baba".

Mme Sophia CHIKIROU. - Et les boulistes !

M. Emile MEUNIER. - Et les boulistes, je n'en parle pas, les pauvres, ils n'ont toujours pas de terrain de pétanque dans le 18e, après s'être fait "virer" par des C.R.S. Bravo la gauche !

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

Pour vous répondre, la parole est à M. VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - C'est aussi un débat récurrent de notre Conseil. D'ailleurs, pas seulement de notre Conseil, mais aussi, vous l'avez évoqué, de questions écrites, puisque vous avez formulé quasiment de la même façon une question écrite, et la réponse ne vous convenant pas, cela revient à nouveau au Conseil, qui a déjà débattu à de très nombreuses reprises sur le sujet.

Il s'agissait d'un terrain occupé sans droit ni titre depuis de très nombreuses années. La Ville en a repris possession et le permis de démolir du petit bâtiment construit sans droit non plus a été régulièrement affiché, dès le 21 mars 2025, pour l'aménagement du futur site. Les choses ont été engagées - je raccourcis, car vous avez déjà les éléments, du fait que je vous ai répondu par écrit.

Sur le loyer, je vous ai répondu aussi. La prise de possession des lieux le 21 octobre 2024 a été faite. La Ville a procédé, comme vous le savez, à l'appel de cette redevance pour les années 2024, 2025 et 2026…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Est-ce que vous pouvez laisser M. VAUGLIN vous répondre ? Pour le coup, ne l'invectivez pas, il vous répond.

Merci. Allez-y, Monsieur VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Moi, je suis d'une patience sans limite. J'essaie juste d'être dans le dialogue, pas dans l'invective.

En l'occurrence, le dossier est en cours de traitement par la Direction des Finances et des Achats pour transmission à la Direction régionale des Finances publiques en vue du recouvrement, car c'est le service… Eh oui, c'est le service qui a la capacité de faire ce recouvrement. La Ville est donc évidemment déterminée à faire appliquer le droit jusqu'au bout, depuis le début et jusqu'à la fin, sur ce dossier.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur VAUGLIN.

J'ai une demande d'explication de vote d'Antoine DUPONT pour le GESP.

Monsieur MEUNIER, je crois qu'on a tous compris votre position, vous avez eu l'occasion de vous exprimer. La parole est donc à M. DUPONT, et on avance.

Allez-y, Monsieur DUPONT.

Allumez le micro de M. DUPONT, s'il vous plaît. Pourquoi le micro de M. DUPONT ne marche pas ?

M. Antoine DUPONT. - Merci. Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Le terrain du 17, avenue Junot, situé au cœur de Montmartre, est un bien public au statut juridique clair, le Conseil d'Etat l'a rappelé. Il a indiqué que la Ville était évidemment fondée à signer une convention d'occupation à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, et sur ce point, il ne peut y avoir de traitement différencié au regard du droit, comme on a pu parfois l'entendre dans cet hémicycle.

Pourtant, notre groupe avait voté contre la délibération d'attribution de la gestion des lieux à la société "Fremosc" en 2023, car nous défendions, et c'est toujours le cas, le fait que pour concilier l'ensemble des objectifs à la fois de renaturation et d'activité sportive, la régie était la solution la plus adaptée. Néanmoins, au regard des retards accumulés, nous sommes inquiets. Ils sont certes en partie liés à des demandes complémentaires des A.B.F., mais le résultat, qui a été expliqué, reste le même : aucun permis d'aménager n'a encore été déposé.

C'est ainsi que, dans ces conditions, la S.A.S. "Fremosc" justifie le non-versement de la redevance annuelle de 60.000 euros depuis octobre 2024. Pourtant, la société exploite bel et bien le terrain, et la Ville est donc tout à fait fondée à demander un recouvrement des sommes dues, "a minima" que celles-ci soient partielles. Nous ne demandons pas qu'elles soient totales, mais au moins partielles.

Tu me laisses finir, s'il te plaît.

Nous restons donc vigilants sur le respect de la convention d'occupation, et face à cette situation, si elle perdure, nous souhaiterions que la convention puisse être dénoncée et qu'un travail soit engagé pour étudier un projet de reprise en régie municipale.

C'est pour ces raisons que le groupe Ecologiste et Social de Paris s'abstiendra sur ce vœu. Nous partageons l'objectif de défendre l'intérêt général et sommes prêts à travailler avec l'Exécutif pour trouver une solution durable et respectueuse du droit et des engagements pris envers les citoyennes et les citoyens.

Je vous en remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de M. GUERRIER.

M. Thierry GUERRIER. - Oui, Madame la Maire, merci beaucoup.

Nous sommes très sensibles au contenu de ce vœu, car nous considérons que les habitants du 18e aujourd'hui sont spoliés compte tenu de tout ce qui a été expliqué à l'instant, et nous pensons qu'il faut en effet une remunicipalisation, à tout le moins une convention claire, et ne pas laisser à cet hôtel de luxe cet octroi de l'espace public, alors même qu'il y avait toute une tradition depuis une cinquantaine d'années.

A cet égard, nous avons réfléchi et hésité, nous nous abstiendrons, mais nous voulions dire que nous étions du côté des habitants du 18e arrondissement, qui ont besoin en effet de retrouver l'espace auquel ils pouvaient accéder de façon très simple depuis des décennies.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le vœu n° 72 du groupe NPP…

Vous faites une demande de scrutin public ? Formulez-la juste différemment en demandant un scrutin public, plutôt qu'en m'interpellant comme cela.

M. Emile MEUNIER. - Madame la Présidente, est-ce que vous voulez bien… ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Avec grand plaisir. Bien sûr.

J'ai donc une demande de scrutin public du groupe NPP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 89

Abstentions : 28

NPPV : 0

Pour : 11

Contre : 50

(Voir détail des votes annexe n° 30).

Le vœu n° 72 est rejeté au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'instauration d'un moratoire sur les projets de bureaux et à leur transformation en espaces verts de proximité.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu n° 73.

La parole est à M. PRUDHOMME, pour le groupe NPP.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer de faire court. Nous sommes effectivement dans une situation d'urgence climatique. Ainsi, dans une situation d'urgence, il faut savoir prendre des décisions radicales et de rupture. Or, ce n'est pas ce qu'on voit aujourd'hui et c'est l'objet de ce vœu.

Comme l'a dit Emile MEUNIER tout à l'heure, il est aberrant de continuer à construire sur des terrains. Ces terrains doivent être réservés à des espaces verts, de nature, pour que les Parisiens puissent essayer de survivre

aux épisodes de grande chaleur que l'on connaît aujourd'hui. Or, des bureaux sont aujourd'hui disponibles à Paris et en banlieue. Ils sont vides et représentent plusieurs millions de mètres carrés. Continuer à construire des bureaux serait donc une aberration.

L'objet de ce vœu, c'est simplement de dire : on arrête de construire des bureaux sur un certain nombre de terrains que nous avons listés, qui correspondent à des surfaces très importantes et qui permettraient de remplir l'objectif des 300 hectares d'espaces verts ouverts au public annoncé dans le Plan local d'urbanisme. Il s'agit de Python-Duvernois dans le 20e, 66.500 mètres carrés, de la porte de Montreuil, 26.000 mètres carrés, de Maine-Montparnasse, 50.000 mètres carrés, de Bruneseau nord, 40.000 mètres carrés, de Bercy-Charenton, 48.000 mètres carrés. C'est un appel à la raison, comme le disait Emile MEUNIER tout à l'heure, pour que nous ne regrettions pas des mesures que nous n'avons pas prises au moment où elles pouvaient l'être.

Nous appelons donc à voter massivement ce vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci.

M. Christophe PRUDHOMME. - C'est un vœu pour l'avenir de Paris et des Parisiennes et des Parisiens.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, adjoint. - Merci beaucoup.

Ce vœu pose une question de fond : quelle ville voulons-nous ? La réponse, nous l'avons apportée en votant le P.L.U. bioclimatique, qui est un P.L.U. qui prévoit la mixité fonctionnelle dans tous les aménagements. Supprimer tous les bureaux, tous les locaux d'activité tertiaire notamment dans les opérations d'aménagement de la Ville reviendrait à créer des cités-dortoirs, à créer des cités monofonctionnelles dont on sait tous les désordres qu'elles provoquent et le mal-être qu'elles suscitent pour les habitantes et les habitants.

Si votre modèle, c'est de dire aux gens : "Il y a des bureaux à la Défense, vous n'avez qu'à prendre le R.E.R. A tous les matins pour aller à la Défense et rentrer le soir", on amplifie les désordres de cette Métropole. Non, c'est vraiment le fond du problème. C'est le fond du problème. Oui, il y a une crise du foncier tertiaire, donc oui, nous travaillons à la reprogrammation d'un certain nombre d'opérations, mais toujours avec ce souci de l'équilibre.

Dernière chose, sur la nature en ville. Je ne peux pas vous laisser dire qu'on n'aménage pas d'espaces verts. Quand vous voyez les 3 hectares qui sont prévus à Python-Duvernois autour du parc Aretha-Franklin, quand vous voyez l'ambition des 300 hectares d'espaces verts créés et accessibles au public d'ici 2040, cette ambition est évidente et elle est de notre côté.

C'est pourquoi nous vous appelons à rejeter ce vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de Nicolas ROUVEAU pour le groupe Ecologiste.

M. Nicolas ROUVEAU. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'a dit M. le maire, il y a moins de 2 ans, nous avons voté le Plan local d'urbanisme bioclimatique, et le groupe Ecologiste de l'époque, à travers son chef de file Emile MEUNIER, les maires d'arrondissement et l'ensemble des militants "écolos" de Paris que j'associe, se sont pleinement mobilisés sur cette révision du P.L.U., et des équilibres ont été trouvés sur de nombreux projets. Il faut donc laisser le temps au P.L.U. bioclimatique de se mettre en œuvre, et nous ferons un bilan dans quelques mois.

Il y a certainement, sur certaines opérations, des choses à revoir, notamment des structures culturelles, des associations, des structures d'E.S.S. qui attendent des locaux d'activité. Il y a aussi cette requalification du périphérique en boulevard urbain que nous attendons.

Pour ces raisons, nous ne pouvons pas voter ce vœu. Laissons le P.L.U. bioclimatique se faire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur ROUVEAU.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 du groupe NPP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 73 est rejeté.

2026 DDCT 89 - Subventions (27.500 euros) à 12 associations pour le financement de 13 projets pour les quartiers "politique de la ville" parisiens 2e enveloppe (12e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 89.

La parole est à Mme CHIKIROU. Pour lui répondre ensuite, nous…

Vous passez ? Très bien.

2026 DDCT 119 - Subventions (988.00euros) à 21 associations pour le financement de 30 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens (2e enveloppe) (11e).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au maintien des équipes de développement local des 11e et 20e arrondissements.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons donc au projet de délibération DDCT 119 et au vœu n° 74 sur les E.D.L. des 11e et 20e arrondissements.

La parole est à Mme Sabrina NOURI, pour cinq minutes, et si vous pouvez en faire moins, j'en serai ravie. Merci beaucoup.

Mme Sabrina NOURI. - J'essaie. Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est un bon projet de délibération et j'en profite pour présenter le vœu. Ce projet permet de soutenir 21 associations. Je veux saluer ici le travail remarquable de ces associations qui sont souvent le premier recours des habitantes et des habitants. Elles accompagnent les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes exilées également, elles créent du lien là où les fractures sociales sont les plus fortes.

Nous voterons donc ce projet de délibération, mais il pose aussi une question de fond : peut-on faire vivre une politique de la ville ambitieuse uniquement grâce aux associations ? La réponse est évidemment non. Les associations sont indispensables, mais elles ne remplaceront jamais un service public fort, et c'est précisément le rôle des équipes de développement local. Les E.D.L. sont le trait d'union entre les habitants, les associations, les écoles, les bailleurs sociaux, les services municipaux et l'ensemble des partenaires institutionnels. Elles connaissent les quartiers, elles connaissent les acteurs, elles connaissent les situations, elles assurent un travail quotidien de coordination qui ne se voit pas toujours, mais sans lequel beaucoup de projets ne pourraient tout simplement pas fonctionner.

Or, depuis plusieurs mois, ces équipes vivent une profonde inquiétude. Les agents, les organisations syndicales, les associations, les élus locaux, tous nous alertent sur le projet de fusion des équipes de développement local du 11e et du 20e arrondissement. Cette fusion est incompréhensible. Elle intervient au moment même où la Ville affirme, dans son Pacte parisien pour les quartiers populaires, vouloir renforcer les moyens humains et financiers consacrés à ces territoires, mais comment peut-on annoncer que l'on renforce la politique de la ville tout en éloignant les équipes du terrain ? Comment peut-on parler de proximité tout en mutualisant des services qui reposent précisément sur leur ancrage local ? Nous avons entendu les agents, nous avons rencontré les associations, nous avons échangé avec les habitants, et le constat est unanime : cette fusion risque d'affaiblir la connaissance fine des quartiers, de dégrader les conditions de travail des équipes et de fragiliser les partenariats, construits parfois depuis des années.

Je veux d'ailleurs rappeler un fait important : cette opposition dépasse largement notre groupe. L'adjoint chargé de la politique de la ville, M. Karim ZIADY, s'est lui-même opposé à ce projet. Les mairies du 11e et du 20e arrondissement ont également exprimé leurs réserves. Lorsque les agents, les syndicats, les associations, les élus d'arrondissement et même l'adjoint compétent disent tous la même chose, il est peut-être temps d'entendre le terrain.

C'est précisément le sens de ce vœu que nous présentons aujourd'hui. Nous demandons de renoncer définitivement à cette fusion, de maintenir deux équipes de développement local distinctes, de pourvoir rapidement le poste de chef de projet du 11e arrondissement et, surtout, de donner enfin à la politique de la ville les moyens humains qu'elle mérite, car la politique de la ville ne se résume pas à des appels à projets.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame NOURI.

Pour vous répondre, M. ZIADY. Deux minutes, Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

M. Karim ZIADY, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame NOURI, pour votre intervention et merci d'avoir rappelé et salué le professionnalisme des agents des E.D.L. du 11e et du 20e.

Oui, comme cela avait été annoncé, on a fait un cycle de travail avec la DDCT et on a trouvé une solution, donc pas de fusion. On a trouvé une solution qui convenait à tout le monde, à la mairie du 11e et la mairie du 20e, aux E.D.L. et à tous les agents concernés. Effectivement, je m'étais engagé, c'est chose faite et je remercie Lamia EL AARAJE et son cabinet, le Secrétariat général de la Ville. Je sais que l'administration a prévu de rencontrer les organisations syndicales et évidemment, je suis également à leur disposition.

Comme ce vœu est exaucé, je vous demande de bien vouloir, s'il vous plaît, le retirer. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

C'est une demande de retrait car satisfaite. Est-il retiré ?

Mme Sabrina NOURI. - Le chef de projet va être engagé, c'est cela ? Vous vous engagez à recruter le chef de projet du 11e ?

M. Karim ZIADY, adjoint. - Je m'engage à…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Rapidement, Monsieur ZIADY, car là, on est en dehors de toute règle. Mais allez-y.

M. Karim ZIADY, adjoint. - Je m'engage à ce qu'il y ait bien 3 personnes à l'E.D.L. et qu'il n'y ait pas de fusion.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Donc retiré ? Très bien. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 119.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Pardon, qui s'abstient ?

Il est donc…

J'ai une demande de vote disjoint, c'est cela ? Sur l'article 10 ? D'accord, donc vote disjoint.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 10 du projet de délibération DDCT 119.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

L'article 10 est donc adopté.

Je remets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 119 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 119).

Très bien, je vous remercie.

2026 DDCT 125 - Subventions (195.626 euros) pour 11 projets associatifs. - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Projet de délibération DDCT 125.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 75.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 75 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 125 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DDCT 125).

2026 DDCT 126 - Subventions (135.670 euros) à 35 associations pour le financement de 56 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens. (2e enveloppe EDL 10).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Projet de délibération DDCT 126.

La parole est à Mme CHAOUCHE pour trois minutes, si c'est possible. Ce serait formidable.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Je vais prendre beaucoup moins de temps, évidemment.

Nous voterons ce projet de délibération. Il s'agit d'un projet qui va subventionner des actions à 35 associations pour 56 projets dans notre 10e arrondissement, mon arrondissement, des projets avec des associations comme "Aires 10", "CRL10", "La Maison du Canal"… C'est important, car cela va financer aussi tout ce qui est permanence numérique, de l'accompagnement à la scolarité pour les jeunes des quartiers, des ateliers socio-linguistiques, de l'accompagnement aux familles.

Je vais digresser un peu, justement, sur les subventions que l'on peut donner aux quartiers "politique de la ville". Pourquoi ? Je félicite la Ville, qui a évolué ces dernières années grâce notamment aux travaux de l'APUR, puisqu'elle a compris que le seul Q.P.V. réglementaire de l'Etat ne suffisait pas à capter la réalité sociale du terrain, et je crois que c'est ce qui a conduit à l'adoption, en 2024, d'une carte parisienne des quartiers populaires, plus large que celle de l'Etat. C'est vraiment un progrès et je veux le saluer.

Toutefois, élargir une ligne ne fait pas disparaître la ligne. Il y a quelques semaines à peine, la Ville a lancé, et je m'en réjouis aussi, le B.A.F.A. populaire. C'est une formation complète et gratuite pour les jeunes des quartiers populaires. C'est une très bonne mesure, mais, à nouveau, elle repose sur un critère unique qui est l'adresse. Pourquoi j'en parle ? Un jeune de 17 ans qui vit dans un quartier prioritaire va pouvoir bénéficier de ce B.A.F.A. populaire, mais un jeune qui habite à quelques mètres de là n'en bénéficiera pas, non pas parce que la Ville n'a pas progressé, mais parce que même une carte mieux dessinée reste une carte avec un "dedans" et un "dehors".

Ainsi, il y a une question que je voudrais poser et peut-être sera-t-il possible de collaborer avec M. ZIADY à ce sujet : peut-on, dispositif par dispositif et notamment dans le cadre du B.A.F.A. populaire, prévoir une clause de repérage complémentaire pour que les professionnels de terrain, ceux qui connaissent vraiment les jeunes et les familles, puissent signaler des situations comparables, situées juste à la marge du périmètre ?

C'était l'objet de mon intervention, une petite digression, mais je tenais à le dire ici.

Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. ZIADY pour vous répondre.

M. Karim ZIADY, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je partage quasiment tout ce qu'a dit ma collègue Mme CHAOUCHE. Je suis d'accord pour qu'on y travaille ensemble et je remercie aussi la mairie du 10e arrondissement qui a fléché ces subventions, ainsi que l'E.D.L. pour le travail qui est fait. Je rencontrerai toutes les associations.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur ZIADY.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 12 le projet de délibération DDCT 126 où il y a une demande de vote disjoint du côté de "Paris Liberté !".

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

L'article 12 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 126 dans sa globalité.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 126).

2026 DDCT 129 - Subventions (61.500 euros) à 20 associations pour le financement de 37 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens (2e enveloppe) (15e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DDCT 129.

La parole… Il n'y a pas d'inscription dessus. C'est un amendement technique. Amendement technique de l'Exécutif n° 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 76 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 129 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté. (2026, DDCT 129).

2026 DDCT 132 - Subventions (271.900 euros) à 82 associations pour le financement de 108 projets dans les quartiers "politique de la ville" parisiens (2e enveloppe) (20e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Projet de délibération DDCT 132.

La parole est à Mme de LA ROCHEFOUCAULD. Pour trois minutes, on essaie ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Pour le plus rapidement possible, Madame la Maire. Je vous le promets, je fais le maximum. Je vous remercie.

108 projets dans les quartiers populaires de la Ville, dans le 20e, ce 20e que je connais bien. Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération, car les habitants des quartiers populaires ont besoin de moyens supplémentaires, comme l'a dit aussi ma collègue Sonia CHAOUCHE, et parce que les associations, les collectifs et les acteurs de terrain qui portent ces projets accomplissent un travail vraiment indispensable et particulièrement dans des conditions difficiles pour maintenir le lien social là où il manque le plus souvent.

Fougères-Le Vau, Saint-Blaise, Python-Duvernois, Félix-Terrier porte de Montreuil, porte de Vincennes, Amandiers ou encore Belleville, les inégalités sociales, là-bas, ne sont pas une abstraction, elles sont vécues chaque jour. Chaque jour, précarité, discriminations, relégation, difficultés d'accès aux services publics, manque d'équipement, logements dégradés, voilà la réalité que subissent des milliers d'habitants. Les 108 projets financés contribueront à renforcer le lien social, l'accès à la culture, le sport, la réussite éducative, la santé, la vie associative, l'insertion. Oui, ces projets sont vraiment utiles, oui, ils sont nécessaires et, oui, nous les soutiendrons.

Mais la politique de la ville ne peut pas être une rustine permanente sur les dégâts causés par des décennies d'abandon des politiques libérales. Les habitants des quartiers populaires n'ont pas besoin de quelques appels à projets supplémentaires, ni d'être enfermés dans une logique de territoire - je mets des guillemets - "à problème". Ils ont besoin de justice, de dignité et d'égalité réelle. Nous voulons rompre avec cette logique de saupoudrage, de dispositifs précaires, de mise en concurrence des associations. Les quartiers populaires ne peuvent pas dépendre année après année de financements incertains pendant que les inégalités se creusent.

Nous voulons un véritable plan d'investissement massif, durable, des services publics renforcés partout, des centres de santé accessibles, des médiateurs, des éducateurs en nombre, des équipements sportifs et culturels dignes, des écoles avec des moyens à la hauteur, des logements rénovés et sortis de la spéculation, des transports publics fiables et accessibles et une présence renforcée des services municipaux. Nous voulons aussi redonner le pouvoir aux habitants, car les premiers experts des quartiers populaires, ce sont celles et ceux qui y vivent. Il est temps de passer d'une logique descendante à une véritable démocratie locale où les habitants décident.

C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour votre concision.

Pour vous répondre, M. ZIADY, vraiment pour une minute.

M. Karim ZIADY, adjoint. - Oui. Merci à Mme de LA ROCHEFOUCAULD pour son intervention que je partage en grande partie.

C'est un projet de délibération très important. Il faut le rappeler, il montre aussi, en parallèle, un désengagement très fort de l'Etat sur toute une série de dispositifs. Nous mobilisons le droit commun du côté de la Ville, mais il faudra aussi qu'on réfléchisse à améliorer le soutien aux associations dans ces quartiers. C'est un projet de délibération qui est très important pour nombre d'associations du 20e. Il est donc important de le voter.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Un vote disjoint est demandé par le groupe "Paris Liberté !" sur les articles n°s 27, 30, 76 et 81.

Je mets donc aux voix, à main levée, ces 4 articles.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les articles nos 27, 30, 76 et 81 sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 132 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 132).

2026 DDCT 135 - Subventions (90.000 euros) à 4 associations - Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2026.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons désormais au projet de délibération DDCT 135.

La parole est à Mme NOURI, pour deux minutes…

Mme Sabrina NOURI. - Je cède la parole.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Très bien.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Je passe aussi, Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Très bien, merci beaucoup.

2026 DDCT 139 - Subventions (60.500 euros) à 11 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers populaires. - Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons donc au projet de délibération DDCT 139.

La parole est à Mme NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons ce projet de délibération, car les associations qui interviennent dans nos quartiers populaires accomplissent un travail plus qu'essentiel.

Mais aujourd'hui, je voulais vous parler des habitantes et des habitants de ces quartiers, car lorsqu'on parle des quartiers populaires, on parle trop souvent des problèmes - ma collègue vient de le dire également -, et nous, nous voulons parler des personnes, nous voulons parler des femmes qui élèvent seules leurs enfants, qui cumulent parfois deux emplois, qui s'investissent dans les associations de parents d'élèves, dans les centres sociaux, dans les conseils citoyens, dans les collectifs de locataires. Nous voulons parler de ces mères qui tiennent leur quartier debout, nous voulons parler des jeunes qui créent des associations, organisent des tournois sportifs, des fêtes de quartier, des ateliers culturels, des jardins partagés. Nous voulons parler des retraités qui continuent à transmettre, des bénévoles qui donnent de leur temps, des éducateurs, des médiateurs, des animateurs. Bref, nous voulons parler de celles et ceux qui font vivre les quartiers populaires, parce qu'il faut arrêter de regarder ces quartiers uniquement à travers le prisme de la pauvreté.

Les quartiers populaires ne sont pas des territoires à problème, ce sont des territoires de solutions, des territoires d'engagements, des territoires de solidarités, des territoires d'inventions, et c'est précisément ce que la France Insoumise porte depuis des années. Lorsque nous avons organisé les Rencontres nationales des quartiers populaires, ce n'était pas pour parler des quartiers populaires, c'était pour permettre aux habitantes et aux habitants de parler eux-mêmes de leur quotidien, de leurs attentes, de leurs propositions. Les habitants ne sont pas seulement les bénéficiaires des politiques publiques, ils doivent être les auteurs, ils doivent être associés aux décisions, ils doivent participer à l'élaboration des politiques qui les concernent.

Voilà notre différence. Nous ne voulons plus de politiques publiques conçues depuis les bureaux de l'Hôtel de Ville ou des Ministères, nous voulons des politiques construites avec celles et ceux qui vivent ces réalités au quotidien.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. ZIADY, vraiment en une minute, s'il vous plaît.

M. Karim ZIADY, adjoint. - Oui, merci, Madame NOURI, pour votre intervention.

Avant moi, c'était ma collègue Anne-Claire BOUX et Mélody TONOLLI lors du précédent mandat, et l'objectif de ce pacte, c'était effectivement de construire avec les associations, de construire avec les habitants. Evidemment, à la mi-parcours de ce pacte, je pense qu'il y aura des choses à revoir et qu'il faudra réassocier tout le monde autour de la table, mais c'est bien le but de ce pacte et je pense que c'est important. Il y a 20 % de la population parisienne qui vit en Q.P.V. et, vous l'avez dit, il faut que la question des familles monoparentales soit désormais une priorité aussi.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 139.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 139).

2026 DDCT 140 - Subventions (112.500 euros) pour 8 associations. - Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires (11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - On passe au projet de délibération DDCT 140.

La parole est à Mme CHAOUCHE. Je tiens à vous dire que depuis 2 heures, nous avons gagné 10 minutes sur l'heure prévisionnelle de fin prévue lundi après-midi, ce qui n'est pas grand-chose. Voyez, même en allant très vite, on n'arrive pas à aller assez vite, donc allons encore plus vite, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer d'être rapide, mais c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. C'est un projet de délibération qui subventionne des associations qui soutiennent les réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires.

Ce projet de délibération, c'est 112.000 euros, 8 associations, 7 arrondissements. Je voudrais quand même vous dire la réalité de ce qu'est une famille monoparentale. En France, une famille sur 4 est aujourd'hui monoparentale. A Paris, ce sont 3 familles sur 10. Dans nos quartiers populaires prioritaires, ce sont près de 4 familles sur 10, et dans plus de 80 % des cas, ce sont des mères, des femmes qui portent seules ces charges économiques, domestiques, éducatives, administratives.

Je voudrais saluer évidemment toutes ces associations. Je pense à "13 Avenir" dans le 13e, dont la subvention double cette année et passe de 6.000 à 12.500 euros, pour consolider un réseau de voisinage qui fonctionne vraiment bien. Par contre, il y a l'association "Projets 19", qui avec son action "Parcours d'Elles" dans le 19e avait demandé 24.000 euros, et elle n'en reçoit qu'une fraction. Ce n'est pas forcément un reproche, mais c'est tout de même un constat que je voudrais qu'on regarde ensemble.

Pourquoi ? Nous demandons à des associations de faire de l'accompagnement individuel, du répit, de l'insertion professionnelle, de l'accès aux droits avec des bouts de subventions donnés un peu chaque année, comme cela, sans jamais les sécuriser dans la durée. Cette précarité locale fait écho à une injustice plus large à l'échelle nationale. Aujourd'hui, une pension alimentaire s'élève en moyenne à 180 euros par mois, alors que le coût réel d'un enfant est estimé à 625 euros, et cette pension pourtant destinée à l'enfant est aujourd'hui imposée comme un revenu par le parent qui la reçoit, dans l'immense majorité par la mère, tout en restant déductible pour celui qui la verse, ce qui est quand même ahurissant. C'est ce que la proposition de loi de notre députée Sophia CHIKIROU a mis sur la table à l'Assemblée nationale : défiscaliser ces pensions perçues, les indexer automatiquement sur l'inflation et revaloriser l'allocation de soutien familial. Le texte n'a pas encore été voté définitivement, mais il le sera, je l'espère, cette année.

Je voulais aussi rappeler quelque chose à notre maire Emmanuel GRÉGOIRE. Je sais qu'il a signé personnellement le Pacte pour les mères isolées et les familles monoparentales, porté, entre autres, par le collectif des Mères Déters. Il s'est engagé sur deux axes très concrets : renforcer le plan municipal dédié aux familles monoparentales et agir pour réduire les factures et rééquilibrer l'accès des services municipaux. Il n'y a pas longtemps, j'ai eu quelques mères de ce collectif, et elles insistaient bien sur l'engagement n° 9 que je voudrais resituer, c'est-à-dire faciliter la participation des mères isolées et des familles monoparentales dans la démocratie locale et faciliter l'accès aux droits. Aujourd'hui, il y a des permanences dédiées qui ont été mises en place dans des mairies d'arrondissement du Centre, du 18e et bientôt dans le 17e, et pour cela, vraiment, bravo. Cependant, les familles monoparentales, vous l'aurez compris, demandent plus : une instance dédiée dans chaque mairie d'arrondissement.

Désolée d'avoir été un peu longue, je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. ZIADY.

M. Karim ZIADY, adjoint. - Merci beaucoup, Madame CHAOUCHE, pour votre intervention que je partage en très grande partie.

C'est un projet de délibération important, car on soutient effectivement des dispositifs de soutien psychologique, de soutien à la pratique physique et sportive, de soutien à des moments de convivialité, des moments de répit pour les mères isolées.

Concernant l'association "Projets 19", j'ai échangé avec eux par mail et j'ai prévu de les rencontrer. Il faut faire plus, vous avez raison. C'est une priorité de ce mandat et, avec mes collègues Anne-Claire BOUX et Isabelle ROCCA, qui est Conseillère déléguée, on va s'attacher à travailler à faire beaucoup plus de choses pour les familles monoparentales. Il faut que ce soit un public prioritaire et que ce soit une priorité en termes de ciblage de subvention.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une nouvelle demande de vote disjoint du groupe 'Paris Liberté !" sur l'article 2 de ce projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DDCT 140.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 140 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 140).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - On passe aux travaux de la 6e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, M. Valentin GUÉNANEN, pour deux minutes.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Madame la Maire.

Je vais même faire plus court que cela. Puisqu'on n'a que 10 minutes d'avance, je vais rendre mes 5 minutes de présentation des travaux de la 6e Commission. Pour qu'on puisse rentrer dans le vif du sujet, je vais en profiter pour remercier les élus et, surtout, les services de la Ville pour la qualité des échanges et des travaux préparatoires, pour nous avoir accompagnés dans cette réunion de 6e Commission.

Je vous propose donc qu'on passe tout de suite à l'examen des projets de délibération et qu'on gagne non plus 10, mais 15 minutes dès maintenant.

Je vous en remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup. C'est un effort conséquent que je salue vraiment. Sachez que je l'apprécie énormément.

Nous allons examiner le projet de délibération DAJ 16.

La parole est à Mme BERTHOUT, qui n'est pas là, M. MEUNIER, qui n'est pas là, Mme CHIKIROU non plus, M. LECOQ non plus.

Mme GATEL. Madame GATEL, sur le projet de délibération DAJ 16 ?

On va faire une suspension de séance. Laissez-moi une petite minute pour bien comprendre ce qu'il en est.

(La séance, suspendue à vingt-et-une heures vingt-huit minutes, est reprise à vingt-et-une heures vingt-neuf minutes, sous la présidence de Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe).

2026 DFPE 173 - Subventions montant maximal (5.075.892 euros) soutien aux associations candidates à la reprise des activités du pôle petite enfance de la F.O.C.S.S.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à un plan de municipalisation des établissements de la petite enfance de la F.O.C.C.S. pour garantir la sauvegarde de l'ensemble des places en crèches.

2026 DFPE 219 - Subventions de fonctionnement (13.287.195 euros), avenants aux C.P.O. passées par la DFPE avec la F.O.C.S.S. pour le financement de l'activité des établissements du pôle petite enfance.

2026 DFPE 257 - Délégation donnée au Maire de Paris en vue de compléter l'offre de reprise de la Ville de Paris dans le cadre de la procédure de cessation d'activité de la F.O.C.S.S., notamment sur le personnel.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - On va reprendre par les projets de délibération DFPE 173, 219 et 257 et le vœu n° 80.

La parole est à M. PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - On relie trois projets de délibération, tant mieux. Peut-être que je vais être répétitif sur cette question, il aurait été bien que l'on puisse discuter de l'ensemble de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon sans segmenter entre les différentes Commissions, puisque la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon intervient dans la petite enfance, dans le sanitaire, dans la formation.

Dans ces projets de délibération, il y a des choses quand même assez étonnantes : on préfinance d'éventuels repreneurs alors que, dans ces repreneurs, nous voyons apparaître une association que l'on ne connaît ni d'Eve ni d'Adam, "Premier pas", dont le dépôt des statuts en préfecture s'est fait le 8 mai 2026, et comme deuxième repreneur le groupe" S.O.S.". Nous sommes face à une fondation qui a montré son expérience, son expertise dans un certain nombre de domaines reconnus d'utilité publique et qui est en situation de difficulté financière, et on préfinance des repreneurs. Quand il y a une structure en difficulté financière, on voit comment sortir cette structure de ses difficultés financières. Lors du premier Conseil que nous avons tenu, nous avons eu le dossier d'une filiale du groupe "S.O.S.", "Crescendo", qui était en difficulté et, effectivement, on a voté une augmentation des dotations, à la fois en investissement et au prix annuel du berceau.

Il est donc un peu étonnant que la Ville de Paris se positionne ainsi sur ce que j'avais appelé par son nom, c'est-à-dire une catastrophe sociale. Et face à une catastrophe sociale, on ne peut pas réagir de cette manière. Ce, d'autant que dans l'un des projets de délibération, on se félicite, de fait, implicitement que des établissements ferment, que des professionnels de la petite enfance se retrouvent licenciés et qu'on puisse, parce qu'on a des difficultés, un problème d'attractivité, les réembaucher sur des postes vacants dans les crèches municipales. Tout cela n'est pas très sérieux.

Surtout, l'un des repreneurs, ce n'est pas n'importe qui. Le groupe "S.O.S.", on le voit apparaître dans un nombre de projets de délibération incroyable tout au long de nos séances. Ils interviennent sur plein de choses. Mais le groupe "S.O.S." est l'objet de polémiques qui aujourd'hui doivent nous inquiéter sur son avenir. Je suis très carré sur cette question. Le groupe "S.O.S." est dirigé par M. BORELLO, qui a profité de sa position politique pour devenir le "Tapie" du médico-social, largement financé par des crédits d'Etat "via" les agences régionales de santé. Le jour où M. BORELLO, le groupe "S.O.S." n'aura plus le soutien du Gouvernement actuel et de son grand ami M. MACRON et qu'on regardera les finances du groupe "S.O.S.", on risquera d'être face à un scandale de type "Orpéa".

Je répète ce que nous demandons aujourd'hui. Nous avons encore demain une réunion avec le comité de défense de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, avec un membre du cabinet de Mme RIST et le directeur général de l'A.R.S., pour discuter du vrai problème, qui est de maintenir dans son fonctionnement et dans son intégrité, dans le cadre d'un plan de redressement financier, la Fondation de la Croix Saint-Simon, avec l'intégralité de ses établissements et un maintien total de l'emploi. On a discuté hier de centres de P.M.I. et d'un centre pour la santé sexuelle, ce sont des missions du Département qui ont été déléguées. Or, dans cette délibération hier, alors qu'on délègue à quelqu'un dont vous pensez aujourd'hui qu'il va disparaître, il n'est même pas proposé que la Ville reprenne en gestion directe ce qui est de sa responsabilité. Tout cela est l'objet d'un déni de réalité, d'une non-prise en compte de la gravité de la situation par la Ville de Paris.

Ainsi, nous restons, nous, le groupe NPP, sur notre position. Nous demandons une table ronde des financeurs que sont la Ville, l'A.R.S. pour les établissements de santé et la Région pour les établissements de formation, afin que l'Etat puisse jouer son rôle…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Vous avez très largement dépassé…

M. Christophe PRUDHOMME. - … pour le maintien de l'intégrité de la Fondation…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - … Monsieur PRUDHOMME. J'ai manqué de vigilance.

M. Christophe PRUDHOMME. - Je termine. Je termine.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Non, vous avez terminé.

La parole est donc à M. MEUNIER, qui n'est pas là. La parole est à Mme Camille NAGET, et pardon, parce que…

Pardon ? Vous êtes cinq inscrits du même groupe sur le même projet de délibération. J'imagine que, globalement, vous allez dire à peu près la même chose, d'autant que M. PRUDHOMME a fait 5 minutes 30. Est-ce que vous acceptez de faire un petit effort pour limiter un peu nos temps de parole ?

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas rentrer dans le détail… Christophe connaît très bien le dossier. Il vous l'a très bien expliqué… Ce que je peux… Non, c'est un dossier sérieux. Non, par contre, quand vous parlez…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Vous arrivez la bouche pleine, Monsieur MEUNIER…

M. Emile MEUNIER. - Ecoutez, je ne sais pas si vous, vous avez parlé…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - … vous comprendrez que c'est un peu étonnant.

M. Emile MEUNIER. - … aux salariés de la F.O.C.S.S. Est-ce que vous avez… Ceux qui "rigolent" et qui ricanent, est-ce vous avez parlé aux salariés de la F.O.C.S.S. ? Moi, j'ai parlé aux salariés de la F.O.C.S.S. et je vais vous dire ce qu'ils disent de la Ville de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pardon, juste pour le procès-verbal, je tiens à préciser que personne ne ricane ou ne "rigole" pour les salariés de la F.O.C.S.S. C'est parce que vous êtes arrivé la bouche pleine, Monsieur MEUNIER, dans l'hémicycle au moment de prendre la parole. Comprenez que c'est un peu étonnant.

M. Emile MEUNIER. - Mais c'est quoi l'intérêt, là ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Voilà pourquoi effectivement…

M. Emile MEUNIER. - C'est quoi l'intérêt, là ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - … il a pu y avoir des rires.

M. Emile MEUNIER. - On a un débat de fond…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Allez-y, Monsieur. Parlez du fond, justement. Alors allez-y.

M. Emile MEUNIER. - Déjà, vous allez vous calmer, Madame la Maire. Je vais…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je suis extrêmement calme.

M. Emile MEUNIER. - C'est vrai ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Ne me parlez pas comme cela. Ne me parlez pas comme cela.

M. Emile MEUNIER. - D'où vous donnez des ordres comme cela ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Non. Vous ne me parlez pas comme cela, Monsieur MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Bon, je peux… On peut aborder le fond ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Parce que ça, c'est une remarque sexiste, Monsieur MEUNIER…

M. Emile MEUNIER. - D'accord, d'accord…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - …. je souhaite que ce soit noté au P.V.

M. Emile MEUNIER. - … et votre façon de me parler, c'est quoi ? C'est quoi, votre façon de me parler ? Vous donnez des ordres !

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Vous avez… Vous avez la parole, Monsieur MEUNIER.

Rappel au règlement.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Rappel au règlement de Mme HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Pour la tenue de nos débats, vous n'avez pas à vous adresser de cette manière, Monsieur MEUNIER, à Mme la Présidente, puisque vous êtes arrivé en retard. Vous n'étiez pas censé prendre la parole, vous n'étiez pas présent dans la salle au moment où vous avez été appelé. Ensuite, vous avez la bouche pleine et, maintenant, vous osez prendre à partie Mme la Présidente avec des propos qui sont inacceptables.

Je ne sais pas si on fait une suspension, mais si vous voulez poursuivre vos propos, faites-le dans le calme et dans le respect de la présidence.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Il y a une demande de suspension de séance, elle est de droit.

(La séance, suspendue à vingt-et-une heures trente-sept minutes, est reprise à vingt-et-une heures trente-huit minutes, sou la présidence de Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vous propose que nous reprenions nos travaux dans le bon esprit qui avait lieu jusqu'à présent. Je remercie tout le monde de l'effort qui est fait, je sais que c'est contraignant. Simplement, c'est pour essayer de finir un peu plus tôt que lundi après-midi.

Monsieur MEUNIER, il n'y avait nulle volonté… Je vais vous donner la parole. Il n'y avait nulle volonté de vous empêcher de vous exprimer. Simplement, vous n'étiez pas là au moment où je vous ai appelé.

Mme CHIKIROU demande un rappel au règlement. Sur la base de quel article, Madame CHIKIROU ? Allez-y, à vous la parole…

M. Emile MEUNIER. - Nous ne ferons pas de rappel au règlement, je vais prendre 15 secondes pour expliquer, pour ceux qui nous regardent, qu'ils ne se disent pas que c'est le "foutoir".

Il y a eu une pause pour que les élus puissent manger un sandwich - c'est normal, nous allons aller jusqu'à 23 heures -, ce que beaucoup d'entre nous ont fait. Les débats se sont accélérés et, en mangeant mon sandwich, j'ai entendu : "Emile, reviens, tu dois intervenir". Excusez-moi de courir pour essayer d'intervenir, excusez-moi d'avoir encore un peu la bouche pleine. J'ai subi des ricanements de la part de la salle et, forcément, j'y réponds. Cela, c'était juste l'explication, et, Madame la Maire…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je pense que c'était plus sur le ton de la plaisanterie que pour se moquer.

M. Emile MEUNIER. - Alors si je l'ai mal compris…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je vous propose de prendre la parole, Monsieur MEUNIER, et on va essayer d'avancer.

Allez-y, je vous en prie.

M. Emile MEUNIER. - Ecoutez, si je l'ai mal compris, il n'y a plus de problème.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chers collègues, on va laisser M. MEUNIER s'exprimer…

M. Emile MEUNIER. - Voilà. Si j'ai mal compris…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Effectivement, pour celles et ceux qui le souhaitent, il y a de quoi manger à la cafétéria juste à côté. N'hésitez pas à y aller, mais pas tous en même temps pour ne pas avoir à courir en revenant.

2026 DFPE 173 - Subventions montant maximal (5.075.892 euros) soutien aux associations candidates à la reprise des activités du pôle petite enfance de la F.O.C.S.S. (suite).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Allez-y, Monsieur MEUNIER, à vous la parole.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, et j'essaierai de faire court, comme vous l'avez demandé.

Je disais donc que quand on parle aux salariés de la F.O.C.S.S., on constate qu'ils ont le sentiment - je ne sais pas si c'est vrai, l'adjointe nous le dira - que la Ville de Paris les a abandonnés. Pourquoi elle les a abandonnés ? Je vais vous expliquer exactement le raisonnement tenu par les représentants des salariés. Je n'ai pas parlé, évidemment, aux 1.800 salariés, mais à leurs représentants.

Eux, ils demandaient une chose : qu'il n'y ait pas un démantèlement de la F.O.C.S.S., que la Ville de Paris… Evidemment, la Ville de Paris ne peut pas tout faire, il y a un tribunal de commerce, un administrateur, une volonté de liquider et, derrière, il y a des "gros sous" et des gros intérêts qui n'attendent qu'une chose : cette liquidation pour racheter à la casse les activités les plus lucratives avec les immeubles de la Ville de Paris. Ils s'attendaient donc à ce que la Ville soit un peu l'organisatrice d'un redressement de l'activité, c'est-à-dire qu'elle aille négocier avec l'Etat, avec les parties prenantes, l'A.P.-H.P. pour que l'activité ne soit pas divisée et qu'elle soit reprise en bloc.

Je vous le dis, ce travail-là, d'après les informations qu'on a et sur la base de ce dont j'ai pu me rendre compte, n'a pas été fait correctement par la Ville. J'ajoute que la Ville joue à un jeu dangereux, puisque depuis maintenant deux Conseils, elle dépose des vœux en disant : "On va reprendre une partie. On va reprendre la P.M.I., on va reprendre des crèches dans le 20e, on va reprendre des crèches ici". Ainsi, quel signal envoie la Ville ? Mettez-vous deux secondes à la place des salariés. Quel signal elle envoie ? Elle dit : "Allez-y à la découpe, moi je prendrai ma part". Evidemment, ceux qui sont récupérés par la Ville sont contents, ils préfèrent cela que ne rien avoir du tout. Mais l'entreprise dans son ensemble, la fondation dans son ensemble a le sentiment d'être abandonnée.

Moi, je pose la question, Madame la Maire : est-ce que la Ville a encore comme objectif un redressement complet de la F.O.C.S.S. et de participer aux négociations, d'aller faire pression sur l'Etat, sur les créanciers pour que la Fondation soit sauvée dans son ensemble ? Ou est-ce qu'elle a déjà acté une liquidation en prenant sa part pour faire en sorte que le bateau ne coule pas totalement ?

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER, et merci pour votre concision.

La parole est Mme NAGET, si possible pour deux ou trois minutes.

Mme Camille NAGET. - Oui, merci, Madame la Maire.

C'est un sujet que nous avons effectivement déjà longuement abordé et, avec le groupe Communiste, nous avons été présents à chacune des mobilisations, à la rencontre des salariés. Nous avons pu d'ailleurs voir certains de nos collègues, mais peut-être pas suffisamment et nous pouvons le regretter.

Bien sûr, ce qu'il se passe avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon est un désastre, et cela nous met aussi face à certaines politiques menées par la Ville. Nous l'avons dit, nous pensons, par exemple, que tout ce qui relève de notre champ de compétences obligatoires, telles que les P.M.I., devrait être repris en régie sans qu'on s'interroge. De toute façon, nous allons devoir le faire et je sais que la Ville de Paris s'est positionnée pour reprendre quelques P.M.I., et nous, nous avons poussé pour que l'offre sur les P.M.I. soit la meilleure. Mais la Ville ne peut pas non plus se dire qu'elle va compenser 50 millions d'euros de mauvaise gestion là où l'Etat refuse de le faire. N'oublions pas que notre budget doit être voté en équilibre. On ne peut pas avoir plus de dépenses que de recettes.

Merci pour vos leçons de grammaire, Madame CHIKIROU, je pense que cela fait avancer le débat de manière extrêmement pertinente. Je vous remercie de votre pertinence.

Ainsi, en tant que collectivité, nous devons voter notre budget en équilibre - à l'équilibre, peu importe - en dépenses et en recettes. Et compenser 50 millions d'euros de désengagement et de mauvaise gestion de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, pour la Ville de Paris ce n'est pas possible. Ce que nous regrettons, c'est que l'Etat ait refusé de s'engager, parce que lui, il aurait pu, d'une part, intervenir auprès des tribunaux et, d'autre part, travailler à un échéancier de la dette et veiller à une bonne reprise en gestion pour la pérennisation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Maintenant, dans la situation dans laquelle nous sommes, la Ville a pu se positionner et faire quelques offres de reprise ou soutenir des projets de repreneur. Nous, nous soutenons le projet de reprise de certaines crèches par les anciens salariés et les anciennes salariées de la F.O.C.S.S. C'est un modèle, et nous serions mal placés pour ne pas défendre un modèle dans lequel ce sont les salariés qui reprennent le pouvoir et qui reprennent la gestion de leur lieu de travail. Nous, nous saluons le fait que la Ville les soutienne, les encourage et les accompagne financièrement mais aussi dans le développement, parce que ce n'est pas facile. On le sait, ce n'est pas facile et ils auront besoin de notre soutien.

Nous souhaitons aussi, nous le disons, que la Ville soutienne les offres qui sont à but non lucratif et qui sont en cohérence idéologique avec l'offre de soins déjà faite. Je pense notamment à l'hôpital Mère-Enfant et l'association "Ambroise Croizat" qui s'est positionnée et qui, pour nous, est le repreneur idoine pour ce type de soin, absolument adapté. Mais nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

La parole est à Mme BERTHOUT, qui n'est pas là, donc à Mme AUSTIN...

Sur ce projet de délibération, très bien…

M. TIMSIT a donc la parole.

M. Roland TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, je regrette que ce débat intervienne si tard et d'une manière si hâtive, et l'intervention de ma collègue Camille NAGET, malheureusement, me fait penser que la majorité a entériné la fin de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. C'est si vrai que dans un projet de délibération, la Mairie de Paris propose de subventionner des structures de la F.O.C.S.S. seulement jusqu'au mois d'octobre, période à laquelle devra statuer le Tribunal de commerce. Le Tribunal de commerce n'a pas encore dit son dernier

mot, il devra se réunir fin septembre ou en octobre, et l'Etat non plus n'a pas dit son dernier mot. Les dés ne sont pas jetés et nous pouvons encore agir pour sauver la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Ce que je regrette, c'est que la Ville entérine déjà la fin de cette Fondation.

On l'a dit cet après-midi quand on a eu un débat sur la santé à Paris, Christophe PRUDHOMME a maintes fois exprimé le bien-fondé de cette Fondation qui regroupe 100.000 patients, 1.800 salariés, 65 structures. Il est donc inadmissible d'entériner la vente à la découpe de cette Fondation, ce qui est la position de la majorité aujourd'hui. Je le redis, nous avons un rendez-vous demain avec le directeur général de l'A.R.S. et avec le Ministère de la Santé. Tout est possible. Pourquoi la Mairie de Paris ne dit pas : "Nous nous prononçons officiellement pour le maintien de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et de ses 65 structures" ? C'est une question de principe. Après, je le sais très bien, on va me dire : "Oui, mais la Mairie ne peut pas juridiquement reprendre toutes les structures". Je l'entends. Ce que je demande simplement, c'est une prise de position politique, philosophique, morale, humaine, parce qu'il s'agit de la santé des Parisiens, consistant à dire : "Oui, cette Fondation doit exister, doit perdurer". À partir de là, acceptez de faire une table ronde avec l'A.R.S., avec l'Etat pour trouver les financements, pour identifier les problèmes de financement qu'il y a eu avant, car visiblement, il y a eu une mauvaise gestion, et pour se donner les moyens de maintenir cette Fondation, qui doit exister.

Pour terminer, je dirais que ce qui a beaucoup choqué les salariés qui se sont rassemblés samedi matin devant l'Hôtel de Ville, c'est qu'ils aient appris que la Mairie de Paris voulait reprendre une crèche, mais était intéressée par la reprise de salariés de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Et la proposition de la Mairie, c'est de reprendre ces salariés sans l'ancienneté - sans l'ancienneté - et sans tenir compte de la convention collective de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Précisément, la Mairie de Paris, encore une fois, et c'est la preuve de cette vente à la découpe, pioche, prend des salariés de la P.M.I., des crèches, de telle ou telle structure, fait son marché, et cette Fondation va disparaître alors qu'elle a un potentiel et un professionnalisme que tout le monde reconnaît.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Madame la Maire.

Je ne suis pas totalement d'accord avec ce qui a été dit auparavant. Une collectivité ne se juge pas seulement à ce qu'elle construit, elle se juge aussi à ce qu'elle empêche. Notamment empêcher qu'une crise financière devienne une crise pour des familles, empêcher qu'un redressement judiciaire se traduise par des fermetures de crèches, empêcher que l'incertitude d'une structure ne bouleverse le quotidien de milliers de parents et de professionnels.

C'est exactement le sens des trois projets de délibération qu'on examine aujourd'hui, car derrière les 13 millions d'euros que nous votons, il ne s'agit pas simplement de financer une association, il s'agit d'avoir aussi un peu de stabilité et de temps, du temps pour que la justice fasse son travail, du temps pour organiser les reprises et du temps pour garantir que demain matin, les parents pourront continuer à déposer leurs enfants dans leur crèche avec la même confiance qu'hier. C'est cela que nous protégeons aujourd'hui, nous, Ville de Paris. Lorsqu'un acteur d'intérêt général vacille, la puissance publique ne détourne pas le regard, elle assume ses responsabilités, elle protège la continuité du service rendu aux habitants, elle accompagne les salariés et elle prépare l'avenir. Je veux d'ailleurs saluer les professionnels de la Fondation. Depuis des mois, ils continuent d'accueillir les enfants avec le même engagement, alors qu'ils vivent eux-mêmes une période d'incertitude profonde, et ils méritent notre reconnaissance.

Après avoir garanti la continuité des financements, nous affirmons aujourd'hui que la Ville est prête à aller plus loin : reprendre, recruter et agir. C'est un choix politique, car lorsque des missions d'intérêt général sont menacées, la puissance publique ne peut pas se contenter d'attendre la décision du tribunal, elle se doit de préparer la suite. En proposant de recruter les personnels de la petite enfance qui ne seraient pas repris, la Ville protège bien plus que des emplois, elle protège un savoir-faire dont Paris a cruellement besoin. Nous parlons souvent de places en crèche, mais une place en crèche sans professionnels, ce n'est plus une place de crèche. Dans un secteur qui connaît déjà des difficultés majeures de recrutement, laisser partir ses compétences serait une erreur considérable.

Ce deuxième projet de délibération envoie donc un signal fort. Nous refusons que cette crise se traduise par une perte durable de professionnels pour Paris, et aujourd'hui, notre responsabilité est simple : préserver les équipes, préserver les compétences et garantir aux familles que la continuité du service primera toujours les aléas d'une procédure judiciaire.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GUÉNANEN.

La parole est à Mme VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Oui, très rapidement. Je vais faire certainement plus rapidement, mais, justement, pour continuer, je tirerai toujours le fil par rapport aux salariés.

Justement, le démantèlement et la liquidation de cette Fondation, c'est une catastrophe pour les salariés, pour plusieurs raisons. D'ailleurs, vous le mettez vous-même dans le projet de délibération, où il est bien précisé qu'il n'y aurait ni reprise automatique des contrats de travail, ni transferts de plein droit. Cela veut dire clairement que les salariés, si ce démantèlement était avéré, perdraient en conditions de travail et aussi en rémunération. De toute manière, les salariés de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon nous l'ont dit, et cela met aussi en lumière les mauvaises conditions de travail et les mauvaises rémunérations des agents et des salariés des crèches municipales, et c'est aussi une raison pour laquelle il y a peu d'attractivité. Les salariés de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon ne souhaitent pas forcément être repris dans les conditions actuelles des crèches municipales, car ils perdraient, et en conditions de travail, et en rémunération. C'est un véritable problème. Oui, c'est dommage de perdre en compétence avec des salariés qui pendant des années ont eu la qualification et ont fait preuve de compétence.

Je dirai autre chose. Les oubliés, ce sont aussi les assistantes maternelles qui exercent dans les crèches familiales. On leur a dit d'ores et déjà que, de toute manière, pour elles, il n'y aurait aucune reprise. C'est aussi un véritable problème.

Je pense que ce projet de délibération met en lumière l'inaction de la Mairie sur ce dossier, et il faut que cela cesse, car il peut y avoir maintien de cette structure. Mais il faut que la Mairie agisse avec l'A.R.S., on l'a dit, et avec la Région. Ensuite, cela met également en lumière, et ce sera un autre sujet, le fait qu'aujourd'hui, les salariés des crèches municipales sont très mal rémunérés et ont de très mauvaises conditions de travail.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BOUX, à qui je demanderai le même effort de discipline qu'à tous les autres membres de l'Exécutif et de cette Assemblée.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, je vais essayer de faire de mon mieux, je vous promets d'être plus rapide sur les prochains projets de délibération.

Pour le coup, tout cela est très confus, très contradictoire et, en fait, vous arrivez très en retard. En effet, au moment où la F.O.C.S.S. est arrivée dans cette procédure du Tribunal de commerce, dès le départ, le Maire de Paris a écrit à la Ministre, à l'A.R.S., à la C.N.A.M., parce que, oui, au tout départ de cette histoire, ce sont des enjeux nationaux et des enjeux de financement de la petite enfance. Mais là, cela fait 6 mois. Et si la Ville n'avait pas accompagné la procédure au Tribunal de commerce, le 15, il n'y aurait pas eu d'offre, et si la F.O.C.S.S. n'avait pas été sauvée, toutes les places auraient fermé.

Habituellement, vous connaissez assez bien vos dossiers, notamment vous, Monsieur PRUDHOMME, mais là, ce n'est pas possible, et tout est contradictoire dans ce que vous dites. Vous m'avez interrogée au premier Conseil de Paris, vous m'avez dit : "Avez-vous un plan ?". Je vous ai répondu : "Oui, on a un plan". Et là, on a déroulé tout le plan qu'on vous avait présenté, c'est-à-dire travailler avec des repreneurs associatifs qui partagent nos valeurs pour qu'il y ait des reprises associatives. Ce n'est pas un préfinancement. En fait, aujourd'hui, vous nous reprochez de soutenir à hauteur de plusieurs millions d'euros des repreneurs associatifs qui partagent nos valeurs pour sauver des crèches. Tout cela est complètement aberrant. Par ailleurs, vous nous accusez de vouloir reprendre à la découpe les personnels, mais on propose de sauver des emplois, et dans des conditions qui sont les plus favorables possibles.

Je vais vous répondre sur plusieurs points.

Sur la question du personnel et notamment des crèches familiales, les crèches familiales ne seront, en effet, pas reprises dans les offres. Nous sommes déjà en train de travailler avec les assistantes maternelles pour leur offrir la possibilité de rejoindre la Ville de Paris dans des crèches familiales qui sont déjà à proximité de leur domicile et de leur activité actuelle. On travaille en accompagnement individualisé pour trouver la meilleure continuité pour ces professionnelles. Par ailleurs, je ne sais pas d'où vous sortez ces histoires d'ancienneté. L'objectif, c'est d'accompagner individuellement chaque professionnel. Les conditions de la Ville, de la fonction publique ne sont pas les mêmes que les conditions de la F.O.C.S.S., il y a des avantages et des inconvénients. Nous travaillons pour pouvoir offrir à ces personnels les meilleures conditions pour nous rejoindre, et nous travaillons établissement par établissement. Et là, personne n'a parlé des enfants. Il y a des enfants dans ces crèches et on va faire en sorte qu'ils ne perdent pas leurs repères et qu'on puisse les accueillir dans de bonnes conditions.

Oui, nous accompagnons tout ce dossier avec beaucoup de vigilance. Nous apportons tout notre soutien aux salariés et aux parents que nous avons reçus avec mes collègues Antoine ALIBERT et Maxime CROSNIER. Non, je suis désolée, la problématique est une problématique de financement national. On met beaucoup d'argent sur la table…

Je me dépêche mais, je vous le promets, je serai plus rapide sur les prochains projets de délibération. Pour le coup, on met un investissement qu'aucune collectivité ne mettrait pour sauver les établissements et pour sauver aussi le projet de la F.O.C.S.S. Aujourd'hui, deux tiers des établissements pourraient être repris avec les personnels, avec les enfants et avec les beaux projets de la F.O.C.S.S., et concernant les établissements qui ne pourront pas

être repris, nous nous engageons à travailler avec les équipes pour essayer de reprendre les enfants et les personnels dans des crèches où il y a des places vides et pour garder les collectifs ensemble.

Honnêtement, je vous invite à voter ce projet de délibération, qui est un investissement important de la Ville de Paris pour pouvoir garder les activités de la F.O.C.S.S.

Je vous remercie.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace Mme Lamia EL AARAJE au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame l'Adjointe.

Je vais mettre aux voix… D'abord, je vais demander si le vœu NPP est maintenu. Parfait.

Je le mets aux voix, à main levée, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est favorable au vœu n° 80 ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 80 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 173.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 173).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 219.

Pour ?

Contre ?

Qui s'abstient ? Abstention, merci.

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 219).

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 257.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 257).

2026 DASCO 31 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (13.633 euros), subventions d'équipement (24.540 euros) et subventions pour travaux (216.893 euros).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe maintenant au projet de délibération DASCO 31 avec plusieurs amendements, n°s 185 et 250.

La parole est à M. Eric SCHAHL, pour trois minutes si c'est possible.

M. Eric SCHAHL. - Merci, Monsieur le Maire.

Voter des vœux sur les fermetures de classes dans les collèges parisiens, c'est une chose, mais les familles parisiennes ne sont pas payées de mots, mais de crédits. A tout le moins, elles attendent que la Ville de Paris tienne ses engagements pour les collèges comme la Région le fait pour les lycées. La Région Ile-de-France assume ses missions avec 6,6 milliards engagés en 10 ans ; le plan d'investissement pour les lycées est le plus important jamais porté par une collectivité locale en France. A Paris, cet effort a bénéficié à 72 lycées, qui ont bénéficié de travaux conséquents pour améliorer les conditions d'enseignement de 54.000 lycéens.

Dans les cités scolaires mixtes qui relèvent de la compétence croisée de la Région et de Paris, cet effort se doit d'être commun. Aussi, la parole doit être respectée pour ne pas emboliser le calendrier des travaux. C'est particulièrement le cas à François-Villon dans le 14e, où vous avez choisi de déprogrammer unilatéralement votre participation dans la restructuration de la demi-pension, alors que cette rénovation est au cœur des échanges entre la Région, la Ville et la mairie du 14e arrondissement depuis 2017 et qu'elle relève de la convention signée en janvier 2025. D'ailleurs, pour preuve, vous aviez déjà autorisé l'installation des bâtiments périscolaires pour les travaux. La restauration des collégiens, ce n'est pas une variable d'ajustement de vos arbitrages budgétaires.

Dans le cas de François-Villon, c'est particulièrement vrai, parce qu'il y a un public fragile. Il y a un collège classé en éducation prioritaire, un lycée polyvalent, technologique et professionnel sans voie générale et il y a un micro-lycée qui accueille des jeunes en situation de raccrochage. Dans ce contexte, un repas digne, c'est un impératif social et c'est une condition de la réussite des élèves. La rénovation de la demi-pension prévoit une augmentation de 700 à 1.200 places. Son coût sera de 13,7 millions d'euros. La part qui correspond aux collégiens représente 32,6 %. Avec une règle de trois, le cofinancement attendu par la Ville de Paris est de 4,5 millions d'euros.

Pour conclure, nous vous demandons de penser aux élèves de François-Villon, nous vous demandons de reconsidérer votre arbitrage en tenant compte de votre parole et de reprendre le dialogue avec la Région pour tous les projets qui risquent dorénavant l'embolie, au premier rang desquels la cité scolaire du collège-lycée Chaptal.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme la présidente GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mon intervention sera dans la droite ligne de l'intervention de mon collègue Eric SCHAHL et concerne de la même manière la cité scolaire François-Villon.

C'était un projet très ambitieux de rénovation complète du lycée mais également de la demi-pension, avec des améliorations notables, notamment sur l'augmentation de la capacité, la distinction des flux, la mise aux normes en matière d'incendie ou encore une rénovation thermique ambitieuse. Et comme c'est malheureusement trop souvent le cas dans les cités scolaires, le sujet du financement semble faire capoter ce projet extrêmement nécessaire pour toute une cité scolaire. Pourtant, les discussions ont été nombreuses et une convention a même été signée. Même si certains protagonistes aujourd'hui ne sont plus là, la parole de la Ville a été donnée pour cofinancer à hauteur de plus de 4 millions d'euros les rénovations nécessaires pour cette demi-pension qui concerne à la fois les collégiens, les lycéens et de nouveaux lycéens à partir de la rentrée prochaine.

Comme Eric SCHAHL, je vous demanderais donc de revenir sur cette décision, pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'il est bon de ne jamais revenir sur la parole donnée, et malheureusement, entre Hélène-Boucher et Chaptal, on a le sentiment que cela devient une habitude concernant les cités scolaires. Ensuite, parce que c'est préjudiciable pour les collégiens, pour les lycéens et pour les futurs lycéens à partir de la rentrée prochaine. Enfin, parce que ces retards vont engendrer un surcoût qui sera également préjudiciable aux finances de la Ville.

Ainsi, Madame la Maire, rassurez-nous, nous avons besoin d'avoir votre confirmation que ces 4 millions d'euros seront débloqués pour que les travaux puissent se lancer le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Mme la maire Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues.

Nous sommes très attachés à la rénovation et au bon entretien de nos établissements, y compris à la bonne coopération avec la Région. Par contre, je vais mettre les choses très au clair. Nous avons une convention, nous avons respecté cette convention pour le lycée-collège François-Villon, et ce sont 6,6 millions d'euros qui ont été mis sur la table par la Ville. J'ai bien eu la sollicitation du vice-président de la Région, nous avons consulté cette convention et il n'était pas prévu, dans ce plan de travaux, la demi-pension. Si vous retrouvez une convention où il est indiqué que nous partageons les faits pour ces travaux-là… J'ai rencontré le vice-président de la Région, nous respectons le cadre de nos conventions, de nos engagements. Pour le coup, vraiment, j'ai vérifié, je suis arrivée sur ce dossier, il n'y a aucun engagement écrit qui a été pris par la Ville sur cette demi-pension.

Par ailleurs, du coup, les crédits n'ont pas été programmés. Je ne vais pas vous sortir de l'argent qui n'existe pas dans un budget pour un engagement qui n'existe dans aucune convention. Ainsi, ne faites pas croire que nous revenons sur un engagement et ne me faites pas le coup des repas dignes pour les enfants, c'est bon. On a beaucoup investi, on va poursuivre les discussions, mais vous ne pouvez pas nous dire qu'on revient sur un engagement qui n'existe pas.

Vous savez bien, Madame GATEL, qu'on a l'habitude de travailler ensemble, si j'avais pu vous dire "oui", je l'aurais fait, mais là, ce n'est pas dans la convention.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces éclaircissements.

Nous avons donc 2 amendements liés à ce projet de délibération.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 185 du groupe Paris au centre, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 185 est rejeté.

Je mets aux voix, également avec un avis défavorable de l'Exécutif, l'amendement n° 250…

Un scrutin public est appelé. Je vous prie de rejoindre vos places si c'est possible. Scrutin public sur l'amendement n° 250 du groupe "Paris Liberté !", avec un avis défavorable.

Est-ce qu'on peut lancer… ? Cela va arriver. L'amendement est recherché par la machine.

Oui, j'en suis désolé, mais que voulez-vous… Le fait que le groupe "Paris Liberté !" demande un scrutin public fait visiblement détonner la machine !

On est bon ! Non, toujours pas ?

On clôt le scrutin. Vous avez pu voter ? Non ? On reprend.

Allez-y, je vous en prie.

Eric, je suis désolé. Je crois que vous alliez nous annoncer une bonne nouvelle. Le problème, c'est que comme le scrutin est lancé, je ne peux pas vous donner le micro !

Essayez le micro.

M. Eric SCHAHL. - C'est bon, merci, Monsieur le Maire.

Deux choses. Premièrement, on ne va pas faire durer indéfiniment le débat. On va donc retirer la demande de scrutin public, mais je vous demande de tenir compte… Continuons cette discussion derrière, car le plus important, c'est qu'on puisse travailler en conscience main dans la main, Région et Ville de Paris, sur les cités scolaires.

Deuxièmement, comme j'ai le micro et que je vais rendre la parole et qu'on vient de gagner quelques minutes, j'en profite pour dire tout mon soutien à Mme CHIKIROU qui a été indignement attaquée tout à l'heure par une attaque sexiste de sa collègue Mme NAGET. Voilà, je voulais dire que ce n'est pas acceptable et qu'on est solidaire contre…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci…

M. Eric SCHAHL. - … toutes les attaques sexistes.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix… S'il vous plaît. Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 250 du groupe "Paris Liberté !".

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 250 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous en remercie. (2026, DASCO 31).

2026 DASCO 58 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet DASCO… S'il vous plaît… S'il vous plaît !

Je passe au projet de délibération DASCO 58.

Il y avait une demande de prise de parole de Mme Sabrina NOURI, pour trois minutes si c'est possible.

Mme Sabrina NOURI. - J'essaie, j'essaie.

Oui, nous voterons bien évidemment ce projet de délibération. Il s'agit de 980.400 euros à 82 associations et, bien évidemment, nous votons pour. Mais permettez-moi d'utiliser ce projet de délibération pour vous poser une question, et pas des moindres, au sujet d'une contradiction budgétaire, à mon sens, que l'Exécutif doit expliquer.

Dans le budget supplémentaire, l'autorisation de programme intitulée "temps d'activité périscolaire" diminue précisément de 197.268 euros. Il s'agit d'une ligne d'investissement et non des subventions de fonctionnement que

nous votons aujourd'hui. Mais nous ne mélangeons pas les deux, c'est bien là la seule ligne budgétaire supplémentaire dont l'intitulé comporte explicitement le mot "périscolaire". Je dis bien sur l'ensemble du budget supplémentaire, et c'est en cet instant qu'on voit le mot "périscolaire" apparaître.

A quoi cela correspond ? C'est une annulation ? Quelle opération était initialement prévue ? Cela a été abandonné, reporté ? Dans quelle école ? Cette diminution aura-t-elle une conséquence sur les locaux, les équipements, les conditions d'organisation des T.A.P. ? Ces réponses sont vraiment nécessaires, car au-delà de cette ligne symbolique, l'analyse globale du budget supplémentaire ne fait apparaître aucun crédit nouveau de masse salariale pour le périscolaire et aucun renforcement net des emplois. Les mouvements de fonctionnement sont présentés comme des transferts à enveloppe constante, tandis que le budget supplémentaire des emplois est à solde global nul.

Je vais vous dire quelque chose, Madame BOUX : les parents d'élèves sont très en colère, même après les annonces de vendredi matin. Moi, je suis donc très inquiète, car en réalité, avec ce budget supplémentaire, on avait une possibilité de donner un cap, on avait une vraie possibilité d'envoyer un message positif aux parents d'élèves.

La refonte, c'était ce qui était prévu. La refonte totale du périscolaire avec 20 millions, etc.

Et pour le moment, nous n'avons rien, et apparemment, je ne sais pas lire le budget supplémentaire. J'attendais des explications de M. GRÉGOIRE, qu'il m'apprenne à lire un budget supplémentaire, mais "a priori", même les parents ne savent pas lire un budget supplémentaire, car eux aussi ont remarqué qu'il n'y avait pas d'engagement supplémentaire pour le périscolaire. Cela nous pose vraiment question, car nous entamons cet été l'animation, les centres de loisirs, bien que les enfants, les parents aient déserté le centre de loisirs puisque - oui, tout à fait - il y a eu plus de 2.000 désertions. Voilà, c'est le résultat de votre politique depuis que vous êtes élu et bien avant.

Mais la question se pose pour la rentrée. Comme il n'y a rien dans le budget supplémentaire, qu'est-ce qu'il va se passer à la rentrée ? Vous annoncez toute une série de mesures sans budget. Là, franchement, on se pose des questions, les parents sont vraiment inquiets et, je vais vous le dire, la confiance n'est absolument pas revenue malgré les audits…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci…

Mme Sabrina NOURI. - … les conventions, etc.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne-Claire BOUX, pour lui répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère collègue.

Nous avons annoncé un certain nombre de propositions que nous avons déjà commencé à mettre en œuvre, notamment avec le premier plan d'urgence que nous avons présenté dès la première semaine du mandat. Les engagements que nous avons pris dans ce plan d'urgence, et nous n'avions pas encore voté un budget supplémentaire, sont déjà à l'œuvre. Par conséquent, oui, nous mettrons derrière chaque proposition et derrière les nouvelles propositions qui ont été présentées, les moyens nécessaires pour qu'elles puissent être mises en œuvre conformément à nos engagements. Nous avons besoin de reconstruire cette confiance. Je vous rejoins, la confiance n'est pas encore regagnée, c'est notre travail et on va continuer.

On a travaillé avec les collectifs, avec les familles, avec les représentants de parents d'élèves, nous avons tenu cette convention citoyenne, nous avons repris dans des délais très rapides un certain nombre de propositions. C'est une première étape, nous allons continuer. Mais ne doutez pas que nous mettrons les moyens financiers au regard des propositions et des actions que nous mettrons en œuvre, car aujourd'hui, bien sûr, nous avons besoin de regagner cette confiance et, avant tout, de protéger nos enfants. Oui, les moyens seront là, notre engagement sera complet tout comme notre détermination et on pourra continuer à travailler ensemble, continuer à travailler avec les parents dès la rentrée.

Sur les centres de loisirs, tout de même, je tiens à le préciser, vous parlez de "déserter", oui, il y a eu une baisse et elle peut s'entendre dans ce contexte de manque de confiance, mais on accueille encore 16.000 enfants chaque jour. Dès lors, ne contribuez pas à des choses excessives, s'il vous plaît, dans une période sensible.

La protection des enfants est notre priorité et nous y mettrons les moyens.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 58.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 58).

2026 DASCO 59 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation sur temps péri et extrascolaire mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons, après le 58, au 59, toujours la DASCO, avec un amendement, l'amendement n° 229.

Il y avait une demande de prise de parole de Mme Sonia CHAOUCHE, pour trois minutes si possible.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Oui, une prise de parole notamment sur l'amendement que nous avons déposé. Ce projet de délibération, nous le voterons avec le groupe si l'amendement que nous proposons est bien corrigé. Ce projet de délibération finance 8 ateliers dans les quartiers N.P.N.R.U. pour un peu plus de 50.000 euros, dans les quartiers de Bédier-Oudiné, de la Goutte-d'Or, des Orgues de Flandre et de Porte de Bagnolet.

Cependant, voter ne nous empêche pas non plus de lire le texte que vous nous soumettez, et ce texte contient au début une contradiction que je voudrais vous soumettre précisément, notamment sur le recrutement et le contrôle des intervenants. Ces conventions reposent sur un diplôme et une attestation d'honorabilité, transmis au S.D.J.E.S. - c'est le socle minimal -, mais la convention citoyenne, comme vous le savez, convention que vous avez installée, demande dans sa recommandation un entretien de recrutement standardisé, trois références vérifiées et une évaluation psychologique. Elle demande aussi que les associations intervenantes soient validées à deux têtes, direction d'école/R.E.V., et que les parents soient informés des qualifications des intervenants. Cela, c'est la convention citoyenne. Mais dans les textes que vous nous avez donnés, je n'ai rien trouvé qui figurait sur ce sujet.

Sur le budget, et c'est le cœur de notre travail ce soir, il y a 50.000 euros pour 8 ateliers sur 5 secteurs prioritaires. 50.000 euros. Je trouve, nous trouvons que c'est modeste au regard de l'ambition affichée du N.P.N.R.U. Du coup, le taux de subvention annoncé à 66 % à l'article 2, contredit le plafond de 85 % fixé dans le même article. Nous demandons à l'administration de clarifier ce point. Le projet "Womenability" sur le genre, que nous saluons véritablement, ne pèse qu'à peine 7.000 euros pour un cycle annuel dans un collège entier. C'est très loin d'un programme municipal permanent d'éducation antiraciste que nous défendons dans les collèges. C'est un atelier ponctuel qui, je crois, est sous-doté.

Le point le plus grave et qui amène à notre amendement est le suivant. Ces trois conventions stipulent que les séances doivent être animées par, je cite, "un seul intervenant titulaire pour la durée de la programmation", soit un adulte seul face à un groupe d'enfants toute l'année. Or, vous-mêmes, Madame la Maire et Monsieur le Maire, vous annoncez, depuis le mois de mars, que la règle absolue, c'est qu'aucun enfant ne soit laissé avec un seul adulte et qu'aucun adulte seul ne soit avec plusieurs enfants. Vous l'avez réaffirmé et c'est évidemment quelque chose que nous partageons et que nous exigeons.

Mais il y a encore plus fort. Vous n'avez pas besoin de nous croire sur parole, ni de croire la convention, puisque la charte de l'animateur annexée à cette même convention, à quelques pages de l'article…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir penser à conclure.

Mme Sonia CHAOUCHE. - … le cite. Il le dit déjà. Il s'agit donc de corriger. Nous demandons cette correction avant de le voter.

Pour terminer, donc pas besoin de nous croire sur parole ou la convention… Simplement, la charte de l'animateur qui est annexée à quelques pages de l'article vient citer et dit déjà : "Aucun enfant ne doit demeurer seul avec un adulte, sauf circonstance exceptionnelle". Ce texte se contredit donc lui-même et l'article 5 organise ce que sa propre annexe interdit.

C'est pourquoi, avec notre groupe, nous avons déposé l'amendement n° 229 à ce projet de délibération. Il ne touche ni à l'objet ni au financement des ateliers, mais il modifie l'article 5 de la convention pour remplacer avec l'exactitude des propos que je viens de vous tenir.

Merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme la maire Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération porte sur les projets de N.P.N.R.U. portés avec mon collègue Karim ZIADY et il s'agit d'associer les enfants à la concertation et aux changements dans leur vie quotidienne.

Pour essayer d'être rapide, je vais revenir précisément sur ce que vous avez dit. Il y a une erreur d'interprétation. Quand on dit "le même titulaire", c'est pour qu'on ait toujours la même personne qui accompagne, et qu'il n'y ait pas de changement régulier de personne à chaque atelier. C'est pour avoir une continuité. Cela ne consiste pas à dire "un seul titulaire avec les enfants", mais à avoir la continuité de l'intervenant à chaque atelier. Je pense donc qu'il y a une mauvaise interprétation des documents à leur lecture.

C'est pour cela que j'émets un avis défavorable et que je vous appelle à retirer votre amendement. On pourra rediscuter de ce point.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avis défavorable, mais l'amendement est-il maintenu ? Oui, il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 229 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 229 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 59.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 59).

2026 DASCO 72 - Fusions d'écoles publiques pour la rentrée 2026.

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à l'avenir du patrimoine scolaire parisien.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au recensement des logements de fonction vacants dans les établissements scolaires parisiens.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous propose de passer au projet de délibération DASCO 72. Il y a 2 vœux rattachés, les n°s 78 et 79, et il y avait plusieurs demandes de prise de parole.

M. GUÉNANEN, pour trois minutes maximums.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Monsieur le Maire.

On parle de trois fusions dans le 14e, le 16e et 18e arrondissement et cela peut amener des interrogations légitimes. Ces fusions, c'est d'abord un principe de réalité. La démographie parisienne évolue depuis plusieurs années, on a déjà eu l'occasion d'en parler dans cet hémicycle, et dans le même temps, et c'est aussi un principe de réalité, l'Etat réduit les moyens consacrés au premier degré à Paris avec des fermetures de classes qui fragilisent parfois l'organisation de nos écoles. Si on ne veut pas avoir d'écoles fermées, c'est simple, il faut que le Gouvernement abaisse le seuil des effectifs par classe à 19, comme nous le réclamons depuis des années. Ce n'est pas le cas, dont acte. Nous devons faire face à une réalité et nous ne vivons pas dans un mirage ou un monde parallèle.

Face à cette réalité, deux attitudes sont possibles. La première consiste à ne rien faire et la seconde consiste à adapter intelligemment notre organisation pour préserver des établissements solides, des équipes pédagogiques stables et une continuité éducative de qualité. C'est ce second choix que nous faisons évidemment. Ces fusions ne sont pas guidées par une logique comptable, elles répondent à des objectifs de bonne gestion au service de la réussite des élèves : renforcer des unités pédagogiques cohérentes, favoriser la continuité entre l'école maternelle et l'école élémentaire et conserver des écoles à taille humaine.

Mais je voulais surtout insister sur la méthode. Contrairement à ce que certains laisseront peut-être entendre, rien n'est décidé depuis un bureau de l'Hôtel de Ville. Chaque projet fait l'objet d'un travail approfondi avec les équipes de direction, les équipes pédagogiques, les conseils d'école, les services académiques et les mairies d'arrondissement, et c'est cette méthode de dialogue et de co-construction qui garantit que chaque fusion répond à une réalité locale et à un projet éducatif.

Notre responsabilité, ce n'est pas de figer une organisation administrative. Notre responsabilité, c'est de garantir durablement les meilleures conditions d'apprentissage pour les enfants parisiens, en concertation avec les

acteurs concernés, ce que nous avons fait et continuerons à faire. C'est exactement le sens de ce projet de délibération.

Je vous en remercie, Monsieur le Maire. Moins de deux minutes.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Peut-être avec la même concision, M. Jules PASQUIER.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Paris connaît une baisse démographique et nous connaissons des fermetures de classes. Si nous le déplorons et appelons à une politique familiale beaucoup plus ambitieuse pour garder et faire revenir demain les familles à Paris, il faut regarder la réalité en face. Cette réalité, quelle est-elle ? C'est déjà ce projet de délibération qui nous est présenté, qui prévoit quatre projets de fusion d'écoles, et il y a fort à parier que demain, la démographie parisienne continuera de baisser et que nous aurons d'autres projets de délibération liés à des fusions d'écoles. Nous avons donc, d'un côté, des écoles vides et, de l'autre, à Paris, des services administratifs qui ont besoin de locaux.

Ce vœu donc vise simplement à mettre en phase ces deux données et à engager une réflexion pour héberger des services administratifs dans les locaux scolaires. Je tiens à souligner qu'il nous est apparu assez simple de loger des services administratifs dans les écoles, et c'est vraiment cette logique de réversibilité du bâti qui nous importe, puisque nous espérons évidemment qu'une politique familiale ambitieuse voie le jour à Paris et que, demain, nous puissions faire revenir les familles et les enfants et que les écoles puissent retrouver leur objectif premier qui est d'accueillir des enfants.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

M. Roland TIMSIT, pour trois minutes. M. TIMSIT n'est pas présent.

Mme CHAOUCHE ? Allez-y, je vous ai appelée.

Madame la Présidente, allez-y.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

On était en train de se consulter pour savoir si on retirait des interventions. Moi, je crois que je m'étais retirée, mais je voudrais faire l'intervention et, dans ce cas, on aurait…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Non, c'est M. ARENAS qui s'est retiré.

Mme Sophia CHIKIROU. - D'accord. On n'aurait donc que Sonia et Sophia sur ce projet de délibération.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Donc Mme CHAOUCHE, puis… Et Sophie de LA ROCHEFOUCAULD ?

Mme CHAOUCHE, déjà. Commençons par le plus simple. Trois minutes.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce DASCO 72 parle des fusions d'écoles publiques pour la rentrée 2026. Ce projet de délibération traite de quatre fusions comme une seule et même mesure administrative, et c'est précisément ce qui me pose problème. Une fusion d'écoles n'a pas le même sens ni le même poids selon le territoire où elle advient, et c'est le propos que je vais tenir ici.

Pourquoi ? Parce qu'une fusion, derrière son apparence qu'on sait technique, produit toujours les mêmes effets concrets : suppression d'un poste de direction, regroupement des effectifs dans une structure plus grande, changement des repères pour les familles aussi. Ces effets sont les mêmes partout, mais leurs conséquences ne le sont pas selon que les familles disposent ou non d'autres points d'appui pour les absorber.

Prenons l'exemple du 16e, puisque ce projet de délibération concerne trois écoles du 16e, trois des quatre écoles concernées pour ce projet de délibération. Le revenu médian, on le sait, atteint plus de 40.000 euros, tandis que dans le projet de délibération qui concerne le 18e et Charles-Hermite en particulier, ce n'est pas la même situation, c'est moitié moins. L'école Charles-Hermite, dans le 18e, se situe dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, porte de la Chappelle. Charles-Hermite, c'est 40 % de taux de pauvreté, le plus élevé de Paris, c'est 27 % de chômage, un taux de suroccupation des logements supérieur à 22 %, c'est un territoire qui a connu pendant des années plusieurs évacuations de campements informels.

C'est dans ce contexte que l'école publique n'est pas un service parmi d'autres. C'est souvent le seul point d'ancrage, et vous le savez. Fusionner cette école dans les mêmes conditions que celles du 16e, avec la même procédure et sans étude d'impact spécifique, ce n'est pas traiter les territoires à égalité, et là, cela me dérange. C'est ignorer qu'une égalité de traitement administratif peut sur le terrain produire une inégalité réelle, et cela s'inscrit dans un contexte où l'Etat réduit, vous le savez déjà, ses moyens à l'école. L'exposé des motifs le dit lui-même, cela rend

cette vigilance territoriale d'autant plus nécessaire quand les ressources se raréfient, en sachant que ce sont les quartiers qui ont le moins de marge qui encaissent le plus fortement.

J'ajoute une question précise à la majorité, qui concerne l'article 3. C'est la fusion du 162, boulevard Murat. Selon les derniers éléments issus du C.D.E.N. de mai dernier, elle aurait été annulée par cette instance. Je voudrais qu'on clarifie cette instance et, avec notre groupe, je demande que toute fusion future concernant un établissement situé en quartier prioritaire de la politique de la ville fasse l'objet systématique d'une étude d'impact social spécifique avant tout passage en Conseil de Paris, et qu'un état des lieux nous soit transmis sur la fusion et les fermetures.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme la présidente CHIKIROU. Trois minutes.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été rattaché à ce projet de délibération parce qu'il parle d'établissements scolaires parisiens, mais en réalité, l'objectif du vœu que je vais vous présenter est d'inciter l'Exécutif à organiser le recensement des logements vacants qui se trouvent dans tous les établissements scolaires de la Ville. Pourquoi ? Parce que nous, on est alertés par de nombreux syndicats et associations qui nous disent qu'il y a énormément de logements vacants dans les écoles aujourd'hui. Peut-être qu'ils ne sont pas prêts à être habités, il y a certainement des travaux d'aménagement à faire, c'est vrai, de la plomberie, de l'électricité, il peut y avoir des travaux à faire dans ces logements, mais ils existent. Or, on est dans une pénurie de logements.

Nous, ce qu'on demande, c'est un recensement exhaustif de chaque logement, et il faut que ce recensement soit fait sérieusement, en relevant à la fois le lieu où il se trouve, la typologie, la date de vacance lorsqu'elle est connue, le motif et l'évaluation des travaux, car on pense que c'est un contingent qu'on pourrait intégrer pour y loger des agents de la Ville. Et quand on parle des agents de la Ville, on parle souvent de ceux qui restent plus tard, qui font plus d'heures, etc., et pas forcément des catégories A ou des cadres.

Ce qu'on demande, c'est donc un bilan consolidé à travers ce vœu. Voilà pourquoi je tenais absolument à vous le présenter.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à l'Exécutif, Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues.

Chère collègue Sonia CHAOUHE, croyez bien que nous sommes très attachés à l'égalité territoriale, à la lutte contre les inégalités sociales, et nous regardons donc à chaque fois de très près toutes ces fusions. Tous ces cas de fusion ont été des dossiers en cours qui arrivent au bout d'une concertation, et ils ont été travaillés avec les maires d'arrondissement. Mais mon souhait pour la suite, c'est qu'on puisse avoir un travail collectif, d'abord sur la base de projets pédagogiques pour voir dans quelle mesure on fait évoluer le maillage territorial. En l'occurrence, ce sont quatre dossiers de la précédente mandature que nous validons par ce projet de délibération, mais, oui, nous devons travailler collectivement et en associant les maires d'arrondissement. D'ailleurs, c'est aussi l'objet du vœu qui a été déposé par le groupe Paris au centre, si je ne me trompe pas - je me perds dans les groupes de droite, je suis désolée, il est un peu tard.

Ainsi, ce qu'on vous propose, c'est de revenir vers vous avec une méthode pour pouvoir travailler à ce maillage territorial avec comme priorité les projets pédagogiques, bien sûr en privilégiant aussi l'inclusion des enfants à besoins particuliers, sans oublier la question du maintien d'un maximum de directeurs dans les écoles, car quand on a des fermetures au cas par cas, on perd parfois des directeurs. Il faut qu'on pose tous ces enjeux et qu'on travaille avec les maires d'arrondissement sur ces projets.

Par contre, je ferai une petite parenthèse sur la politique nataliste, que je ne partage pas du tout et j'aimerais qu'on laisse le choix aux femmes de faire ou ne pas faire d'enfants. Je me permets quand même... Même s'il est très tard, cela me paraît important de le préciser.

Je veux vous dire que sur le vœu n° 78, nous vous proposons un retrait, puisque la procédure, le travail va être engagé.

Très rapidement, sur le vœu sur les logements vacants, Madame CHIKIROU, on partage les mêmes objectifs et on peut déjà vous donner quelques éléments de réponse si vous le souhaitez. L'état des lieux des logements vacants est bien effectué. Nous avons 30 % de vacance liée au "turnover" dans les logements et 70 % sont identifiés dans des localisations géographiques ou des configurations qui ne permettent pas qu'ils soient habités. Je vous propose donc qu'on vous fasse un retour en 6e Commission à la rentrée, en sachant que nous partageons le même objectif qu'ils puissent loger en priorité, en effet, des agents de la Ville ou des travailleurs essentiels. Je donnerai donc un avis favorable.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Voilà, avec ces orientations de l'Exécutif. Je vous propose de passer d'abord à l'adoption des vœux.

Le vœu n° 78 du groupe Paris au centre est-il maintenu ? Il est maintenu. Il y avait une demande de retrait et un avis défavorable de l'Exécutif. Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 78 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 du groupe NPP avec avis favorable de l'Exécutif. J'imagine donc qu'il est maintenu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 160).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 72.

Qui est favorable ?

Défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 72).

2026 DFPE 143 - Subventions (341.100 euros) pour 5 associations, une convention et trois avenants pour leurs actions de soutien à la parentalité visant à concilier la vie familiale, professionnelle et personnelle.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFPE 143 sur des subventions, notamment sur des actions de soutien à la parentalité.

Madame CHAOUCHE, vous souhaitiez prendre la parole. Si possible, pour trois minutes.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Je passe.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Très bien.

2026 DFPE 239 - Subventions (6.662.164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'accélération de l'adaptation climatique des crèches et des écoles.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au financement public de l'AFC Saint-Pierre-Saint-Dominique.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - A ce moment-là, nous passons directement au projet de délibération DFPE 239, avec des amendements et des vœux.

Je donne tout de suite la parole à M. Jean-Noël AQUA, pour trois minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, voici revenu le temps… Si je peux avoir un peu plus de silence, s'il vous plaît.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Oui, effectivement. S'il vous plaît, un peu d'attention. Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - Sur un sujet qui est un peu délicat. Voici revenu le temps des subventions aux crèches confessionnelles. Ces crèches, nous le savons, sont héritées de l'époque de Tiberi et Chirac, mais notons tout de même une création sous le deuxième mandat d'Anne HIDALGO dans le très progressiste 16e arrondissement. Elles posent donc un problème de principe, en l'occurrence celui de laïcité.

En ce début de mandature, je me permets de rappeler nos positions afin que nos débats soient honnêtes, en espérant que cela ne soit pas une vaine illusion. La laïcité est un principe fondateur de notre République, qui est trop important pour être considéré à géométrie variable. Ces crèches confessionnelles doivent pouvoir exister dans un Etat laïc, précisément du fait de la laïcité qui impose la liberté de conscience et donc de libre-pensée ou de croyance.

Elles doivent donc pouvoir exister dans un Etat laïc, mais sans financement public, car elles exercent une mission de service public. La neutralité de la puissance publique s'impose à ses délégataires. Il y a contradiction entre leur statut confessionnel, leur subventionnement et la laïcité. En résumé, elles doivent pouvoir exister, laïcité oblige, mais sans subvention publique, laïcité oblige aussi.

La laïcité suppose de la rigueur. La loi de 1905 est fondamentalement une loi de liberté, de tolérance et de respect, de respect de la liberté de conscience et donc de neutralité de l'Etat. Nous savons qu'elle est attaquée, cette laïcité, par les extrêmes droites religieuses, catholiques, musulmanes, juives qui ne supportent pas la liberté de conscience, lui préférant le dogmatisme, et par ceux qui la tordent et la trahissent pour lui faire dire l'inverse de son message et servir leur xénophobie. Je pense à l'extrême droite et à une certaine droite qui cachent sous des discours faussement laïcs une haine contre une religion en particulier, une haine anti-musulmans.

Enfin, la laïcité peut être menacée par des gens de bonne volonté. Le financement des crèches confessionnelles par la Ville de Paris rentre probablement dans cette catégorie, car ce sont des crèches confessionnelles, je vais y revenir, et elles sont délégataires d'une mission de service public et doivent à ce titre respecter la neutralité de l'Etat.

Rappelons que l'Association familiale catholique Saint-Pierre veut, je cite, "promouvoir une vision de la famille éclairée par l'enseignement de l'Eglise". Elle veut, je cite à nouveau, "s'inspirer de l'enseignement social de l'Eglise catholique". Enfin, en accord avec les curés, les A.F.C. participent à la diffusion du message de l'enseignement social et familial de l'Eglise au sein de la communauté paroissiale. Nier son caractère religieux est un exercice pour Jésuites. De même, la crèche Ozar Hatorah, de son côté, affirme, je cite : "Les valeurs morales universelles de la Torah guident nos pratiques au quotidien". Son projet éducatif est, je cite, "fondé sur l'éthique juive basée sur la transmission des valeurs de la Torah qui éveille la conscience religieuse de l'élève". Ces crèches sont bel et bien confessionnelles.

Pourtant, rappelons que l'Observatoire parisien de la laïcité stipule que les associations…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faudra commencer à conclure.

M. Jean-Noël AQUA. - … délégataires de service public sont soumises au respect des principes de neutralité et de laïcité. La laïcité est donc un principe qui ne se négocie pas…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci…

M. Jean-Noël AQUA. - … à 50 ou 75 %. Il se respecte ou non.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous proposons… Excusez-moi, sur un sujet délicat, je vais me permettre de dire…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Oui, mais vous pouvez être concis.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous proposons donc une solution assez simple : la Ville doit éteindre ces subventions aux crèches confessionnelles, et avec ces mêmes fonds…

Si vous voulez, je fais une explication de vote sur les vœux, cela vous coûtera plus cher en temps. C'est vous qui décidez. Vous décidez, je fais une explication de vote, je m'inscris sur les deux vœux ensuite et je continue, cela fera plus de temps.

Vous me dites… Vous ne me dites pas "oui", "non". Je continue ou pas ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous demande de conclure.

M. Jean-Noël AQUA. - Voilà. Donc la Ville doit éteindre ces subventions aux crèches confessionnelles et, avec ces mêmes fonds, elle doit ouvrir de nouveaux berceaux dans le cadre public.

Enfin, nous le soulignons depuis plusieurs années, ces crèches sont aussi inquiétantes en matière de sécurité des enfants. Cette année encore, nous lisons dans les rapports de la Ville, je cite, "des produits d'hygiène ou de nettoyage…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur AQUA, s'il vous plaît, concluez.

M. Jean-Noël AQUA. - … à portée des enfants, l'insuffisance de diplômes réglementaires du personnel…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Monsieur AQUA, s'il vous plaît…

M. Jean-Noël AQUA. - …. le non-respect des taux d'encadrement…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - … concluez.

M. Jean-Noël AQUA. - … avec un adulte pour 11 enfants...

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous le demande gentiment.

M. Jean-Noël AQUA. - … une professionnelle…"

Je m'inscris sur les vœux ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous demande de conclure.

M. Jean-Noël AQUA. - Alors je m'inscris sur les vœux. Merci, Monsieur…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - M. SCHAHL, s'il vous plaît, pour trois minutes.

M. Eric SCHAHL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nos crèches et nos écoles deviennent de véritables bouilloires. Elles sont une épreuve thermique pour les enfants, et leur adaptation est une urgence sanitaire absolue.

Avec Catherine LÉCUYER et les membres de notre groupe "Paris Liberté !", nous vous demandons de mettre en place un plan d'urgence en trois axes sans délai. Premièrement, un scanner thermique immédiat. Il faut un diagnostic complet, sans concessions, pour identifier les établissements les plus vulnérables. Deuxièmement, des solutions passives, massives : on isole, on remplace les menuiseries, on accélère les transformations des cours "oasis" et on utilise le bon sens. Généralisons le "cool roofing" - pardon pour l'anglicisme -, ces peintures blanches réfléchissantes sur les toits, une solution agile, pas chère et éprouvée. Troisièmement, un saut technologique. Connectons progressivement nos écoles et nos crèches au réseau de froid urbain décarboné de fraîcheur de Paris.

Nous vous demandons de mettre en place toutes ces mesures le plus rapidement possible pour aider nos enfants.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

M. PRUDHOMME, pour trois minutes, s'il vous plaît.

M. Christophe PRUDHOMME. - Je vais être assez rapide, car je rejoins totalement les propos de Jean-Noël AQUA. Je crois que nous sommes tout à fait en phase sur cette question.

Je voudrais quand même insister sur une particularité. Nous sommes confrontés, effectivement, à un certain nombre d'associations de confession juive ou catholique, avec une particularité sur cette association catholique, l'Association familiale catholique. Non seulement elle ne respecte pas la laïcité, mais elle ne respecte pas non plus la Constitution, car c'est une association qui a pris position contre le droit à l'avortement.

On respecte, comme l'a dit Jean-Noël AQUA, la position des parents et on ne conteste pas l'existence d'établissements confessionnels et le choix de ces parents. Par contre, effectivement, les 2.500.000 euros consacrés à ces crèches confessionnelles pourraient être mieux utilisés pour, en effet, donner les moyens d'adapter au changement climatique, ce qui est une urgence, les crèches de la Ville de Paris. Si les parents veulent faire le choix de mettre leurs enfants dans ces crèches confessionnelles, c'est à eux d'en payer le prix.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Président DURAND, vous souhaitiez aussi intervenir.

M. Guillaume DURAND. - Je vous remercie.

Je vais me situer dans la lignée des camarades AQUA et PRUDHOMME pour vous parler de l'A.F.C. Saint-Pierre Saint-Dominique, notamment sur ses positions sur l'avortement, puisqu'ils écrivent noir sur blanc que l'avortement n'est jamais une bonne solution et qu'inscrire le droit à l'I.V.G. dans la Constitution mettrait fin à la liberté de dire que l'I.V.G. est un drame et qu'il met fin à une vie. Sur la question LGBT, ils ont toujours été opposés au mariage homosexuel et à l'adoption par les couples homosexuels. Enfin, sur la question des personnes transgenres, ils écrivent aussi noir sur blanc qu'il y a confusion dans le genre et que si votre enfant se sent mal dans sa peau parce qu'il est né dans le mauvais corps, il faut lui dire que changer de prénom, changer de sexe ou de genre ou faire de la chirurgie ne résoudra pas son malaise. Voilà la tonalité et l'idéologie des gens auxquels on a confié nos enfants pendant des années.

Et je vais remercier par avance chaleureusement ma collègue Anne-Claire BOUX qui, je l'espère, donnera un avis favorable à notre vœu, qui va permettre de mettre fin à cette convention pluriannuelle d'objectifs à la fin de celle-ci, le 31 décembre 2027, de tourner la page de l'A.F.C. Saint-Pierre Saint-Dominique et de trouver une autre solution pour les berceaux si importants dans le 14e avec un autre délégataire ou une mise en régie, et j'espère que nous aurons une unanimité de l'Assemblée pour dire que les associations "réac", homophobes et sexistes n'ont plus leur place dans les subventions que donne la Ville.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Président DURAND.

Je donne la parole à l'Exécutif, Anne-Claire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

J'entends tous les débats qui sont en cours sur les crèches confessionnelles. Je voudrais quand même rappeler le cadre, à la Ville de Paris, que nous posons sur ces établissements.

Les établissements, les crèches confessionnelles doivent respecter les lois sur la laïcité. Il y a des contrôles qui sont effectués par le service de P.M.I., par le service d'accompagnement des gestionnaires associatifs de la petite enfance. Ces contrôles sont pour une grande partie inopinés et, à chaque fois, quand les équipes de la Ville, les agents de la Ville vont dans ces crèches, ils vérifient en effet le respect des lois sur la laïcité.

Vous avez cité un certain nombre de manquements, Monsieur AQUA, sachez qu'à chaque fois, il y a des mises en conformité qui sont demandées et que les établissements sont recontrôlés. Tous ces bilans vous ont été présentés en 6e Commission et je vous invite vraiment à poser vos questions au moment où les services en charge de ces contrôles viennent vous présenter ces bilans. A mon avis, ce serait plus simple pour le dialogue que de s'en parler ici.

Bien sûr, nous sommes intransigeants sur les règles de laïcité. On peut se poser la question politique, mais je pense qu'aujourd'hui, il est assez difficile de se dire qu'on va supprimer d'un coup 400 places, comme cela, sur la base d'amendements. Peut-être pourra-t-il y avoir une discussion, mais pour aujourd'hui et pour éviter de perdre 400 places d'un coup, je vais donner des avis défavorables à vos amendements.

Par ailleurs, on fait des alertes et cela a été fait concernant la crèche A.F.C., et je remercie le groupe Ecologiste pour cette alerte. Je partage complètement le fait qu'il est inadmissible de subventionner des associations qui tiennent des propos contraires au droit des femmes et des personnes LGBTQIA+. Bien entendu, nous allons sortir de cette convention avec cette association pour une reprise de cette crèche, et j'émets un avis favorable sur votre vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, pour ces éclairages.

Il y a d'abord un amendement, le n° 81, qui a été déposé par le groupe Communiste. Est-il maintenu ? Il est retiré.

Il y avait l'amendement n° 230 du groupe Nouveau Paris Populaire. Est-il maintenu ? Oui, avec demande de retrait, ce qui a été fait, ou avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est favorable à cet amendement ?

Défavorable ?

Abstentions ?

L'amendement n° 230 est rejeté.

Il y avait le vœu n° 82 du groupe "Paris Liberté !". Est-il maintenu ? Il est maintenu, d'accord. On passe au vote.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 82 est rejeté.

Je vous remercie.

Le vœu n° 83 du groupe Ecologiste et Social qui, je l'imagine, est maintenu. En plus, il a eu un avis favorable de l'Exécutif.

Je vous propose, si cela vous convient, de le mettre aux voix...

M. Jean-Noël AQUA. - J'ai une explication de vote.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous en prie, allez-y, Monsieur AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, nous gagnons du temps, comme cela.

Effectivement, il y a un certain nombre de contrôles qui sont effectués, et dans les contrôles et sur la question de la laïcité, nous savons - nous l'avons noté, nous avons lu les rapports – qu'il y a notamment la présence de Mezouzah, qui est régulièrement pointée du doigt dans les rapports que les services nous ont transmis cette année. Il y a, je le redis, un défaut sur le nombre de professionnels par rapport au nombre d'enfants, qui va bien au-delà : on parle d'1 pour 11 alors que, normalement, on est sur 1 pour 6, voire 1 pour 8.

Il y a aussi, et là, c'est dans pratiquement toutes les crèches confessionnelles, un défaut sur la formation des professionnels, qui n'ont pas les diplômes réglementaires. Quand on lit les rapports, on voit qu'il y a un vrai amateurisme dans la gestion de ces crèches confessionnelles.

La solution que nous proposons et qui est relativement simple, c'est de supprimer les subventions que la Ville donne à ces crèches confessionnelles pour non pas supprimer le budget, mais ouvrir des places dans des crèches

qui seront des crèches publiques, qui seront gérées de façon universelle pour accueillir l'ensemble des enfants et qui n'auront plus aucun problème par rapport à la question de la laïcité.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec avis favorable.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 161).

J'allais mettre aux voix le projet DFPE 239, mais j'ai en tête qu'il y a eu une demande de vote dissocié. C'est cela ? L'article 12.

Je propose donc de voter d'abord, à main levée, sur l'article 12.

Qui est pour ?

Je n'ai qu'une demande de vote dissocié sur l'article 12.

Oui, mais le problème, c'est que… n° 6, 8… Dites-moi, parce que je ne les ai pas. 6, 8, 10, 19… 21, 26, 27, on est parti.

On va commencer par le vote dissocié sur l'article 12, s'il vous plaît, car c'est le premier article qui était appelé.

Je mets aux voix, à main levée, cet article.

Qui est favorable à cet article 12 ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

L'article 12 est adopté.

Après, il y avait donc des demandes de vote dissocié sur l'article 6.

Je mets aux voix, à main levée, cet article.

Qui est pour l'article 6 ?

Qui est contre l'article 6 ?

Qui s'abstient sur l'article 6 ?

L'article 6 est adopté.

Et si j'ai bien compris, on peut considérer qu'il y a le même vote sur le n° 8, le même vote sur le n° 10, le même vote sur le n° 12. Non, sur le n° 21, pardon, erreur. Le n° 21. Sur les n°s 22, 26 et 27 ? C'est cela, on est bon ?

Je mets donc aux voix, à main levée, les articles 8, 10, 19, 21, 22, 26 et 27.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Les articles 8, 10, 19, 21, 22, 26 et 27 sont adoptés.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DFPE 239.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 239).

Je vous remercie pour la gymnastique.

2026 DFPE 241 - Subventions (1.945.043 euros), avenants aux CPO passées avec 10 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places) et subventions d'investissement.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je passe au projet de délibération DFPE 241.

Je donne de nouveau la parole à Mme CHAOUCHE pour trois minutes.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je voudrais faire un petit point sur ce que je vis depuis 4 mois à vos côtés, puisque c'est une première pour moi. Depuis 4 mois, nous votons en commission des fiches techniques sur la petite enfance et on a un constat partagé, qui est c'est toujours la même mécanique à laquelle on a affaire : une association fragile, un budget qui se resserre, une structure qui tient par un fil. On remarque que nous ne pilotons pas une politique de la petite enfance, mais que nous la maintenons sous perfusion, dossier par dossier.

Je crois que le problème est là. Nous regardons ce secteur de la mauvaise manière. On parle tout le temps de pourcentages, d'avenants, de lignes de tableur, de 30 % de financement par-ci, de 2,5 % de minoration par-là, mais je voudrais qu'on prenne la minute ou les deux minutes que j'ai, justement, pour regarder ce dossier, et, vous l'avez justement dit, chère collègue Anne-Claire BOUX tout à l'heure, à hauteur d'enfant.

Je voudrais vous parler de ce dont on ne parle jamais ici, c'est-à-dire des 1.000 premiers jours d'un enfant. Ces 1.000 premiers jours, c'est quoi ? C'est la période où son cerveau se construit le plus vite de toute sa vie. C'est là que se forment les premiers repères, une voix qui revient, un visage qui se penche, des bras qui rassurent. C'est dans cette répétition, dans ce lien stable avec les adultes qui s'occupent de cet enfant, que l'enfant apprend, sans mots forcément au début de sa vie, s'il peut faire confiance aux mots. C'est sa première interaction avec la société, avant l'école, avant les copains, avant tout. Pour la majorité des familles parisiennes, ce premier contact avec la société, ce n'est pas forcément la maison, c'est la crèche qui est le premier lieu d'accueil de l'enfant.

Et à hauteur d'enfant, que dit ce dossier DFPE 241 ? Il dit que la crèche laïque Saint-Fargeau, de 70 places agréées, tourne à 49 % de fréquentation réelle, faute de personnels, et qu'elle vit sous intérim, ce qui, vous le savez, est redondant dans nos délibérations. Cela signifie qu'un enfant de 8 mois, clairement, doit reconstruire encore et encore une relation de confiance avec un nouveau visage. Ce dossier dit aussi que 3 associations ont reçu un avis défavorable de votre propre bureau des subventions parce qu'il y avait un cumul de fonctions, des dossiers incomplets, des risques financiers majeurs, ce que je comprends, et qu'on les a quand même validées, faute de solutions de repli. Il dit noir sur blanc, dans l'exposé du motif, que ce secteur connaît des alertes croissantes sur la viabilité financière des gestionnaires.

Vous le savez, cette situation n'est pas née cette année. La plupart d'entre vous siégeaient là avant, durant le mandat précédent. La question n'est donc pas de savoir pourquoi vous soutenez, vous perfusez ainsi ces structures. Vous les maintenez en vie parce qu'il le faut. La vraie question, c'est de savoir ce que vous comptez en faire avec cette nouvelle mandature. Vous savez, Madame Anne-Claire BOUX, que c'est un sujet qui me tient à cœur et que j'ai vraiment envie qu'on collabore.

Le scandale du périscolaire, j'y reviens, car après ce scandale, vous avez dit, vous avez tous promis de mettre l'enfant…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Sonia CHAOUCHE. - … au centre de votre action.

Je termine, s'il vous plaît.

Moi, je vous demande de le mettre au centre dès la naissance, pas seulement à l'entrée à l'école. Vous le savez, depuis 2023, la Ville est la ville organisatrice de la petite enfance, et ce statut ne vaut rien sans un réel projet, sans un regard qui parte de l'enfant.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Si vous pouvez conclure, s'il vous plaît…

Mme Sonia CHAOUCHE. - Voilà, tout ce qu'on demande, c'est ce qu'on a toujours demandé : une vraie stratégie, une vraie vision de la petite enfance.

Merci de m'avoir écoutée.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Mme Anne-Claire BOUX, s'il vous plaît.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère collègue.

Je vous rejoins totalement sur la nécessité d'avoir une attention particulière sur ces 1.000 premiers jours et c'est quelque chose qui me tient à cœur également. Nous nous sommes engagés à développer des maisons des 1.000 premiers jours, en lien avec mon collègue Antoine ALIBERT, et nous en avons déjà ouvert deux sous la précédente mandature, dans le 18e et le 20e arrondissement, dans des quartiers "politique de la ville". Nous avons les L.A.E.P. et nous avons nos crèches. Ainsi, je vous rejoins totalement sur la nécessité d'avoir une vision globale.

Ici, nous étudions projet de délibération par projet de délibération, mais nous aurons l'occasion à la rentrée de renouveler le schéma directeur de la petite enfance, et c'est avec plaisir que je souhaiterais que les groupes du Conseil de Paris soient associés à cette concertation en mettant au cœur l'enfant et en associant également directement les enfants. Je prends donc la main tendue pour que nous puissions travailler ensemble sur cette vision globale.

Je reviens sur la question des avis défavorables qui sont donnés sur ce projet de délibération. Le problème, c'est qu'il s'agit d'un enjeu national de financement de la petite enfance, et je pense que nos groupes politiques peuvent porter ensemble, d'une même voix, au niveau national cette problématique de financement de la petite enfance. Oui, ces associations sont en difficulté, elles sont sensibles, mais nous prenons quand même le parti de les soutenir. Sinon, on n'aurait plus de secteur associatif qui partage nos valeurs sur la petite enfance. Oui, nous allons continuer à les soutenir malgré les risques et c'est un engagement militant que nous prenons en tant que Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le projet DFPE 241.

Oui, Monsieur GUÉNANEN ? Explication de vote ? Allez-y.

M. Valentin GUÉNANEN. - Je voulais juste revenir sur le début du propos de Mme CHAOUCHE qui disait qu'en commission, on votait des fiches. Je pense que ce n'est pas forcément rendre justice au travail qui est fait en commission, car on examine tous les projets de délibération les uns après les autres, présentés par tous les membres de l'Exécutif de manière extrêmement sérieuse…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - C'est une explication de vote, Monsieur GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - L'ensemble… L'ensemble des élus qui siègent dans la commission peuvent intervenir et poser leurs questions, et ce projet de délibération n'a fait l'objet d'aucune remarque…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Donc votre position de vote, Monsieur GUÉNANEN ?

M. Valentin GUÉNANEN. - Oui, absolument d'aucune remarque…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Oui, je viens de le lui dire.

M. Valentin GUÉNANEN. - … comme vous le faites également sur les vœux. Vous refusez de présenter vos vœux pour garder ces éléments-là…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il n'y a pas d'explication de vote. Je passe au vote.

M. Valentin GUÉNANEN. - … pour la séance et faire le spectacle.

Nous voterons donc ce projet de délibération avec plaisir, mais vous ne pouvez pas…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Alors, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 241.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 241).

2026 DFPE 248 - Autorisation de signature de 2 conventions de transaction liées aux marchés publics de gestion d'établissements d'accueil dont les titulaires sont les associations Crescendo et Léo Lagrange.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il me reste le projet de délibération DFPE 248 et l'amendement n° 231, et je vous demande un peu de silence.

Madame CHAOUCHE, vous avez encore la parole, s'il vous plaît, pour trois minutes. Merci.

J'en suis au DFPE 248, autorisation de signature de 2 conventions de transaction liées aux marchés publics.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Je n'ai pas l'amendement. Je ne l'ai pas.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il n'y a pas de demande de prise de parole ?

Mme Sonia CHAOUCHE. - Je passe.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il n'y a pas de demande de prise de parole.

Il y avait un amendement, et il tombe aussi, avec avis défavorable.

Je mets cependant aux voix, à main levée, l'amendement n° 231, puisqu'il y a un amendement, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 231 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 248.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFPE 248).

2026 DFPE 252 - Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens au projet de délibération DFPE 252 ainsi qu'à une série d'amendements.

Je donne la parole à Mme Rachel-Flore PARDO, qui avait souhaité s'inscrire, pour trois minutes.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Merci. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il est tard. Attendez…

Mme Rachel-Flore PARDO. - Oui, bien sûr.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Pour que vous puissiez vous exprimer dans de bonnes conditions, je demanderais à vos collègues de faire un peu moins de bruit, s'il vous plaît, notamment près de la tribune. Merci.

Allez-y.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous avons déposé, avec le groupe Paris apaisé, deux amendements sur le règlement de fonctionnement des jardins pédagogiques municipaux, parce qu'en fait, on a remarqué, ce qui nous a beaucoup surpris, que rien dans ce règlement ne prévoyait de prévention des actes de violence commis sur les enfants et que ce règlement prévoyait que les enfants respectent les adultes, mais pas que les adultes respectent les enfants.

J'ai bien vu l'amendement de l'Exécutif qui reprend en partie nos amendements mais pas dans l'intégralité, car ils ne mentionnent pas expressément la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Ainsi, le sens du maintien de notre amendement, c'est de dire qu'il est très important que ces violences sexistes et sexuelles soient mentionnées expressément dans les projets d'établissement qui accueillent de jeunes enfants, pour au moins trois raisons.

D'abord, parce que ce sont des violences qui trop longtemps ont connu un déni, ont connu un tabou. Ensuite, parce que ce sont des violences spécifiques qui appellent des circuits de signalement et de formation dédiés. Enfin, parce que les scandales multiples des violences dans le périscolaire ou dans les structures d'accueil de la petite enfance nous ont bien montré qu'il était urgent et qu'on devait exiger que tous les projets d'établissement qui accueillent de jeunes enfants mentionnent expressément les violences sexistes et sexuelles. Les nommer, c'est déjà reconnaître qu'elles existent ; les nommer, c'est déjà commencer à les combattre.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Anne-Claire, pour l'Exécutif.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, j'aimerais quand même préciser que la protection des enfants est un point très important pour nous, essentiel. D'ailleurs, un gros travail a été mis en œuvre au sein de la DFPE pour protéger les enfants des violences, et c'est le cas dans tous les lieux d'accueil pour les jeunes enfants.

Je m'étonne que malgré l'effort…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Pardon. Voilà, je sais qu'il est tard, mais, vraiment, j'aimerais que vous soyez un peu moins… Si vous voulez échanger, sortez de la salle, ce sera plus simple. Sinon, on n'entend vraiment pas grand-chose et ce n'est évidemment pas agréable pour les intervenants, en l'occurrence pour les intervenantes, puisqu'elles sont deux à être intervenues dans le brouhaha.

Poursuivez, s'il vous plaît, Madame la Maire.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelais que cette question de la protection des enfants et de la lutte contre les violences était pour nous prioritaire dans l'ensemble de nos établissements d'accueil de jeunes enfants.

Je suis étonnée que malgré l'effort… D'ailleurs, ce n'est pas un effort, nous sommes tout à fait alignés sur le fait de pouvoir mentionner et rajouter dans le règlement cette précision sur la lutte contre les violences qui, je le dis, est juste un ajout dans un texte réglementaire mais qui est quelque chose que nous nous appliquons déjà. Je disais que la DFPE avait fait un gros travail sur ces questions de violence et que nos professionnels étaient largement sensibilisés, au-delà de ce règlement.

Nous trouvons l'initiative pertinente et nous avons donc fait la proposition de l'intégrer en préambule. Je suis donc un peu étonnée de votre intervention. Nous avons bien intégré l'ensemble des violences qui nous paraissaient importantes, parlé de l'intégrité physique et psychique. Je comprends, et, d'ailleurs, si on veut être tout à fait précis, pour les mineurs on parle de violences sexuelles sur les mineurs, V.S.M., et pas forcément de V.S.S.

Je vous ai proposé d'intégrer, et je l'espérais, votre proposition. Après, si vous ne voulez pas de cet amendement, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Est-ce que les amendements du groupe Paris apaisé vont être retirés au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

Mme Rachel-Flore PARDO. - Nous avions 2 amendements et on considère que l'amendement n° 86 est inclus dans l'amendement de l'Exécutif. Nous voterons aussi pour l'amendement de l'Exécutif. Mais nous maintenons l'amendement n° 85 qui mentionne les violences sexuelles.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 85 avec avis défavorable de l'Exécutif, puisque demande de retrait au profit de l'amendement de l'Exécutif.

Qui est favorable à cet amendement ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 85 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement de l'Exécutif, le n° 232 bis.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 232 bis est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 252 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DFPE 252).

2026 DFPE 253 - Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la souplesse d'accueil dans les établissements municipaux de la petite enfance.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - J'en viens au projet de délibération DFPE 253, là aussi avec des amendements et un vœu. Il y avait plusieurs demandes de prise de parole.

Madame CHAOUCHE, vous souhaitez peut-être encore intervenir, pour trois minutes ?

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Oui, je vais intervenir, car je vais en profiter pour vous présenter le vœu et la raison pour laquelle nous présentions ce vœu rattaché à ce projet de délibération.

Ce projet de délibération, c'est le règlement de fonctionnement pour les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance. Dans ce règlement, il y a la question du badgeage qui devient obligatoire, de la facturation qui se fait au cadran, demi-heure par demi-heure, avec une tolérance de 15 minutes seulement. C'est la logique C.A.F. qui l'impose, je le sais, mais l'exposé des motifs vend de la souplesse, c'est vrai, quand l'article 18, lui, organise une rigidité chronométrique.

On le sait, il y a beaucoup de familles parisiennes ici, nous n'avons pas des vies de métronome, surtout dans les métiers à horaires décalés ou irréguliers. Cette rigidité ne pèse pas de la même façon sur tout le monde,

notamment parce qu'on n'a pas les mêmes vies, les mêmes contraintes. Quand on est deux parents avec des horaires souples, un retard se rattrape. Mais quand on est une mère isolée, seule à assumer le lever, le trajet, la dépose à l'école et le travail dans la foulée, la moindre minute de retard devient une variable qu'on ne maîtrise plus et qui se traduit directement sur la facture. En effet, quoi qu'il en soit, cette rigidité se fait sur la facture. Pour ces familles-là, la clause de souplesse que nous proposons, ce n'est pas un confort, c'est une garantie absolue et c'est pour cela que je vais vous demander de voter ce vœu.

L'exposé des motifs promet lui-même la souplesse nécessaire que doit prévoir le fonctionnement d'un service public qui accueille des tout-petits avec des familles soumises aux aléas du quotidien, et nous prenons ce que vous dites au mot : ainsi, la canicule, la recommandation sanitaire, l'urgence familiale, l'imprévu… Tout ce que vous voulez. Ce sont des situations que toutes les familles parisiennes connaissent, et le badgeage strict ne les absorbe pas. Nous demandons donc qu'une clause de souplesse soit formalisée dans le règlement ou dans ses documents d'application pour ces situations exceptionnelles. Puisque la C.N.A.F. elle-même autorise les gestionnaires à appliquer des mesures plus favorables aux familles, nous demandons que cette clause soit construite avec évidemment les professionnels de la petite enfance pour ne pas dégrader leur organisation, ni la qualité de l'accueil.

C'était le sens de mon intervention, merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CHAOUCHE.

La parole est à l'Exécutif…

Pardon, Monsieur LESIEUR, je vous avais oublié. Vous avez la parole, pour quelques minutes.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas être très long, car ma collègue PARDO a bien rappelé les enjeux qui nous préoccupent tous, la sécurité, la protection des enfants. Le scandale du périscolaire a profondément rompu la confiance des familles et nous rappelle que la prévention doit être au cœur du fonctionnement de tous nos établissements. Cela concerne les jardins pédagogiques, mais aussi les établissements de la petite enfance.

C'est précisément l'objet des deux amendements que nous présentons. Le premier vise à inscrire dans le projet d'établissement un véritable volet consacré à la prévention des violences faites aux enfants, notamment les violences sexuelles, et prévoit des actions de sensibilisation et de formation. Nous portons par ailleurs un deuxième amendement sur un sujet majeur. Ce sujet majeur, c'est la prévention du syndrome du bébé secoué, une proposition qui a été portée par notre collègue Marlène SCHIAPPA. Ce syndrome constitue une forme de maltraitance pouvant entraîner des séquelles neurologiques irréversibles, voire le décès de l'enfant. Nous proposons donc, avec cet amendement, que chaque établissement mette en œuvre un plan de prévention associant la formation des professionnels, l'information systématique des familles et la diffusion de recommandations des autorités sanitaires.

Sur ce sujet, après plusieurs interpellations de notre groupe et notamment de Mme SCHIAPPA, la Ville a répondu : "Ne vous en faites pas, c'est déjà mis en place". Mais, Madame BOUX, nous n'avons jamais eu le détail de ces mesures sur ce sujet et, d'ailleurs, les associations spécialisées nous disent ne pas avoir été consultées par la Ville. Tirons donc de cela les enseignements pour mieux protéger nos enfants, et je vous invite à voter ces amendements.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à l'Exécutif. Je vous demande d'être attentifs et concis, car normalement, nous ne pourrons malheureusement pas aller plus loin que ce projet de délibération.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Ah non… Ce n'est pas possible… Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous le savez et vous l'avez dit, l'installation des badgeuses répond à une obligation nationale. Nous vous proposons tout de même, dans ce projet de délibération, une forme de souplesse avec un certain nombre d'exonérations, vous l'avez souligné, et notamment un quart d'heure de souplesse au moment où les parents viennent chercher leurs enfants et les amènent le matin. C'est aussi lié à une question de taux d'encadrement. Je comprends bien votre souhait de pouvoir laisser encore plus de souplesse aux parents, mais cela pose, derrière, des questions de taux d'encadrement. Voici ce que je peux vous proposer.

Sur la question des mères solos, on pourrait avoir un travail spécifique, mais malheureusement, au vu des conditions d'organisation et compte tenu du respect du taux d'encadrement, on ne pourra pas augmenter ce quart d'heure de souplesse. Toutefois, on peut travailler, comme je vous le disais, sur la question d'un certain nombre de publics vulnérables pour voir comment on peut les accompagner au mieux.

Pour ce qui concerne les amendements qui ont été déposés et les règlements, s'agissant de la question des violences, on vous propose, de la même façon que précédemment, de l'intégrer dans le préambule du règlement.

Sur la question du bébé secoué, je tiens à vous rassurer. C'est un sujet qui, de longue date, est pris très au sérieux par la Direction de la Famille et de la Petite Enfance. Les professionnels sont formés. Chaque année, il y a quatre journées pédagogiques, dont une sur la bientraitance où ce sujet est traité. On pourra vous redonner les détails. On estime que ce n'est pas dans ce règlement qu'il faut l'indiquer. En tout cas, c'est quelque chose qui depuis très longtemps est mis en place au sein de la DFPE.

Nous vous proposons donc un amendement en réponse à l'amendement que vous avez déposé et on pourra rééchanger sur cette question, et nous sommes mobilisés de la même façon sur le sujet des bébés secoués.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Alors, d'abord, l'amendement n° 84 du groupe Paris apaisé est-il maintenu ? Oui, il est maintenu.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 84 est rejeté.

En réponse aux amendements n°s 87 et 233, l'Exécutif a déposé un amendement, cela a été évoqué à l'instant par Anne-Claire, l'amendement n° 233 bis. Je vous interroge : l'amendement n° 87 du groupe Paris apaisé est-il maintenu ? Aussi.

Et, tant qu'à faire, l'amendement n° 233 du groupe NPP sera-t-il maintenu ? Vous le retirez ? Oui, non ? Vous le retirez, très bien.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 87 du groupe Paris apaisé, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 87 est rejeté.

J'ai bien compris que l'amendement n° 233 était retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 233 bis de l'Exécutif, déposé par l'Exécutif donc avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 233 bis est adopté.

Nous avons maintenant le vœu n° 88 du groupe NPP. Est-il maintenu ? Il est maintenu, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 88 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 253 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DFPE 253).

Je fatigue vraiment, excusez-moi !

Il est 23 heures 12. Je sais, Anne-Claire, mais on me dit qu'il faut que nous terminions nos travaux à cette heure, donc on arrête.

Reprise des travaux demain à 9 heures.

Bonne soirée à tous, au revoir.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 16 juillet 2026 à vingt-trois heures douze minutes, est reprise le vendredi 17 juillet 2026 à neuf heures, sous la présidence de Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous demande de vous installer, la séance est ouverte.

D'abord, merci à toutes et tous de votre mobilisation hier et merci d'avoir joué le jeu de l'accélération qui nous a permis d'arriver à une fin de Conseil demain soir à 21 heures 30. Je vous propose donc d'essayer de condenser encore nos prises de parole de façon à économiser une nouvelle demi-journée.

Avant de commencer l'examen de la suite des vœux et des projets de délibération, en accord avec la conférence d'organisation qui a eu lieu hier soir, il y a un débat organisé d'1 heure 30 prévu sur le DTEC 10, les vœux rattachés n°s 126 à 132 et les vœux non-rattachés n°s 133 à 156, et ce débat organisé aura lieu à la fin de la 8e Commission.

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à la continuité des parcours linguistiques, notamment en italien, à Paris Centre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non-rattachés, le vœu n° 89.

La parole est à Mme Karine BARBAGLI, pour une minute. S'il vous plaît, Madame BARBAGLI.

Mme Karine BARBAGLI. - Madame la Maire, une minute, difficile.

Mes chers collègues, la Ville de Paris et la Ville de Rome sont liées par un accord-cadre de coopération qui favorise les échanges éducatifs, culturels et linguistiques, en particulier à travers le développement de l'enseignement de l'italien, et depuis plus de 10 ans, les écoles élémentaires Jussienne et Etienne-Marcel proposent un parcours renforcé en italien avec une professeure du consulat détaché pour les deux écoles. Ce dispositif contribue à l'ouverture européenne et culturelle de nos élèves. Les accords franco-italiens renforcés par le traité du Quirinal signés en 2021 engagent la France à développer des parcours cohérents de l'école au lycée. La langue vivante étudiée à l'école élémentaire doit pouvoir être poursuivie au collège de secteur.

Or, aujourd'hui, cette continuité est menacée. Au collège César-Franck, la classe bilangue italien voit ses moyens fondre. Cette baisse liée à la diminution de la dotation horaire globale et de la marge académique risque de transformer cette classe bilangue en un simple enseignement de L.V.2, remettant en cause les apprentissages acquis depuis l'école élémentaire. Ensuite, au lycée Victor-Hugo, une section Esabac permet de préparer simultanément le baccalauréat français et l'Esame di Stato italien, mais pour les élèves qui ne souhaitent pas intégrer cette filière, il n'existe aucune véritable poursuite de leur parcours, les quatre autres lycées de secteur rattachés au collège César-Franck ne proposant pas d'italien, d'enseignement de l'italien, obligeant les enfants à continuer les cours "via" le C.N.E.D. ou à se déplacer dans un autre établissement. Ce problème ne concerne pas que l'italien, d'autres continuités connaissent des problèmes similaires.

C'est pourquoi nous demandons au Rectorat qu'il maintienne les moyens horaires nécessaires à une vraie bilangue en italien au collège César-Franck, de veiller à proposer aux élèves ayant poursuivi un parcours renforcé en italien une vraie poursuite de leur apprentissage au lycée, qu'ils choisissent ou non la filière Esabac, et enfin, plus généralement, que tous les parcours linguistiques bénéficient d'une continuité claire, sans rupture, de l'école au lycée…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Karine BARBAGLI. - … j'ai fait le plus rapidement possible.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Oui, vous avez profité d'une grande mansuétude de 46 secondes supplémentaires, mais sachez que ce ne sera plus le cas.

Allez-y, Madame BOUX, pour répondre. Une minute aussi, s'il vous plaît.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je le dirai très rapidement, je souscris complètement aux propos de ma collègue et je donne un avis favorable.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Très bien, merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2026, V. 162).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'accompagnement des victimes de violences dans le périscolaire parisien.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 90, et la parole est à Mme Laëtitia VIPARD pour une minute. Elle n'est pas là, donc le vœu n'est pas examiné.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la révision de la sectorisation des collèges publics parisiens.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons l'amendement n° 258 et le vœu n° 91.

La parole est au maire Geoffroy BOULARD pour une minute. Geoffroy, le vœu n° 91, s'il vous plaît, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est un vœu assez simple qui vise à demander que la Ville de Paris saisisse officiellement le Rectorat pour engager une révision de la sectorisation des collèges parisiens. Dans plusieurs secteurs et notamment dans le 17e, la sectorisation actuelle ne correspond plus toujours aux réalités démographiques ni aux attentes des familles. Chaque année, des parents découvrent parfois tardivement que leur enfant ne pourra pas être accueilli dans des conditions satisfaisantes dans son collège de secteur, alors que les capacités d'accueil sont sous tension. Cela génère, vous le savez, de l'inquiétude, des incompréhensions et parfois, il faut le dire, un sentiment d'injustice. Nous avons vu récemment que la mobilisation des parents, des associations et des élus pouvait permettre d'obtenir des ajustements ponctuels, et on s'en félicite, notamment l'ouverture d'une division supplémentaire, mais c'est évidemment insuffisant. Ce n'est pas la méthode qu'il faut conduire. On ne peut pas fonctionner durablement par corrections successives à l'approche de chaque rentrée au gré des urgences et des tensions locales. Il faut une approche d'ensemble anticipée, transparente et partagée.

Ce vœu a donc pour objectif de ne pas bouleverser les équilibres pour le plaisir, il est là pour garantir à chaque élève un parcours lisible, cohérent et équitable et pour renforcer la confiance dans l'enseignement public parisien, en sachant que la Ville ne peut pas rester spectatrice des évolutions démographiques scolaires. Les projets urbains, l'évolution de la population, les capacités des établissements, les attentes des familles, la Ville de Paris a un rôle pour demander au Rectorat d'ouvrir ce travail, j'ai envie de dire ce chantier.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Pardon, je suis perturbée par le président CANAL.

Madame BOUX, vous avez la parole.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, simplement pour dire que je rejoins tout à fait votre sentiment sur la situation. C'est un travail que nous allons engager, nous avons besoin d'une vue globale. Je veux rappeler que ce sont 51 divisions de collège qui vont fermer à la rentrée, que nous y sommes opposés et que nous souhaitons que la baisse démographique permette d'avoir moins d'élèves par enseignant.

Etant donné que nous allons lancer ce travail, notamment en concertation avec les maires d'arrondissement, je vous propose de retirer votre vœu si vous l'acceptez.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix l'amendement n° 258 du groupe…

Pardon, c'est pour une demande d'explication de vote ? Pour le retirer ? Alors laissez-moi d'abord faire voter l'amendement n° 258 du groupe NPP, avec un avis défavorable...

Alors pardon, je recommence. Le vœu n° 91 d'abord, puisque l'amendement porte sur le vœu en tant que tel, du groupe "Paris Liberté !" est-il maintenu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Le vœu est retiré au regard des éléments qui ont été apportés par Anne-Claire BOUX. J'espère donc qu'on aura un calendrier précis et prévisionnel des échanges pour revoir la sectorisation des collèges parisiens.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le vœu est donc retiré, ce qui fait tomber l'amendement n° 258.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la reconnaissance de l'engagement des professionnelles de la petite enfance.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pour votre information, je vous indique que le vœu n° 92 a été retiré de l'ordre du jour.

2026 DAJ 16 - Délibération requérant l'engagement par le Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre Mme D. et tous autres, du chef de diffamation publique.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAJ 16.

La parole est à Antoine LESIEUR. Le temps de parole prévu est de 5 minutes, mais, mes chers collègues, ce qu'on a demandé hier, c'est d'essayer de faire 2 ou 3 minutes pour nous faire gagner un peu de temps. Donc merci d'essayer de jouer le jeu collectif de cette discipline pour qu'on puisse avoir un semblant de week-end.

Allez-y, Monsieur LESIEUR.

M. Antoine LESIEUR. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La campagne municipale a été dure et a donné lieu à des affrontements politiques particulièrement âpres entre les candidats ; c'est le propre d'une campagne électorale. Mais cette campagne est désormais terminée et il est temps de passer à une autre étape, celle de l'action au service des Parisiens. Madame la Maire, nous ne pensons pas qu'il revient aujourd'hui à la Ville de Paris et donc aux contribuables parisiens de financer des procédures qui s'apparentent davantage à un prolongement de ces affrontements politiques qu'à la défense de l'intérêt général, d'autant que le contexte devrait appeler chacun à d'autres priorités.

Depuis plusieurs mois, les révélations sur le périscolaire choquent profondément les familles. Les parents d'élèves attendent de la Ville qu'elle apporte des réponses, qu'elle assume ses responsabilités et qu'elle mette en œuvre les réformes nécessaires pour garantir la sécurité des enfants. Tous les élus y sont engagés, quelle que soit l'obédience politique. Or, au lieu de restaurer cette confiance, ce projet de délibération ne fait qu'ajouter de la confusion à un dossier qui en compte déjà beaucoup. Vous fondez notamment votre démarche sur plusieurs messages publiés sur les réseaux sociaux. Permettez-moi cependant de relever que l'un d'entre eux énonce une réalité largement partagée : la Ville de Paris est seule compétente pour le recrutement des agents du périscolaire. A ce titre, elle porte naturellement une responsabilité dans les procédures de recrutement, de contrôle et de suivi des personnels. C'est précisément ce que les parents d'élèves, les syndicats, les élus de tous bords et les différentes d'instances d'évaluation rappellent depuis plusieurs mois.

Le débat ne devrait donc pas être de savoir qui a publié tel ou tel message sur les réseaux sociaux, il devrait être de savoir comment la Ville améliore concrètement ses procédures de recrutement, renforce les contrôles, revalorise les métiers du périscolaire et restaure durablement la confiance des familles. C'est sur ces sujets que les Parisiens nous attendent, pas sur la judiciarisation du débat politique. Nous déplorons que notre Conseil prenne du temps disponible pour débattre de ces sujets.

Pour toutes ces raisons, nous voterons, avec le groupe Paris apaisé, contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LESIEUR, et merci pour votre concision.

La parole est à M. MEUNIER, avec la même concision si possible, ce serait extraordinaire. Merci beaucoup.

Mme Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je crains qu'avec cette procédure pénale, vous ne fassiez une bêtise, et je vais tenter de vous en convaincre - il est toujours temps de retirer ce projet de délibération. Nous n'avons pas à juger Mme DATI, nous avons à décider si la Ville doit engager en son nom et avec l'argent des Parisiens des poursuites pénales contre une opposante. On peut désapprouver ses propos tout en refusant la plainte. Toute la question est là.

Un mot de contexte, car évidemment il pèse lourd. Le risque était documenté dès 2015 ; il a mis plus de 10 ans à être traité. Entre-temps, combien d'enfants victimes de pédocriminalité et de violences physiques et morales ? Vous avez fini, Monsieur le Maire, par le reconnaître et présenter des excuses, et votre adjointe aussi, et par

dénoncer, je cite, "un risque systémique, voire une omerta systémique". Ce sont ses propres mots. Le mot vise l'organisation, non les milliers d'agents dévoués, mais il pose une question simple : peut-on poursuivre pour diffamation Mme DATI qui parle d'étouffement - je cite - quand le propre maire parle d'omerta ?

Je vois donc trois raisons de refuser l'autorisation que vous nous demandez d'aller en justice, Monsieur le Maire : le droit, l'efficacité et le principe.

Le droit d'abord. Le projet de délibération poursuit trois publications sous une qualification unique : diffamation envers la Ville comme corps constitué. Or, si on lit les publications, on voit que l'une critique une politique de recrutement, que l'autre nomme Emmanuel GRÉGOIRE et que la troisième une équipe politique, Emmanuel GRÉGOIRE, Anne HIDALGO et son équipe. Fondées ou non, ces publications n'ont pas le même objet. La Ville n'est pas son Maire et le Maire n'est pas la Ville. La Cour de Cassation l'a jugé à plusieurs reprises, quand des propos visent en réalité des élus identifiables, une poursuite au nom de la collectivité ne peut aboutir. Monsieur le Maire, si vous vous estimez diffamé, c'est votre droit, agissez en votre nom. La protection fonctionnelle est faite pour cela.

L'efficacité ensuite. Vous pensez peut-être, avec cette procédure, éteindre une polémique. En fait, vous lui offrez un tribunal, un calendrier, une tribune, des moyens d'aller chercher des preuves et des documents. Une condamnation ne prouvera pas que la Ville a bien agi. En revanche, une relaxe vaudra validation de la thèse de Mme DATI. C'est asymétrique et vous prenez un risque qui peut se retourner contre vous. Vous croyez organiser son procès, vous organiserez, aux conditions de Mme DATI, celui de la Ville, et c'est le contribuable qui paiera.

Le principe enfin. La Cour européenne exige du pouvoir, parce qu'il domine le débat, une retenue particulière avant d'utiliser le pénal. Pour un organe public, l'action en diffamation doit rester exceptionnelle, et qu'y a-t-il d'exceptionnel dans ces déclarations ? Le projet affirme, il ne démontre pas. On permettrait une remarque, parfois il faut bousculer, il faut choquer pour que les choses sortent enfin. Si ces responsabilités avaient été prises plus tôt par les responsables politiques, peut-être n'en serions-nous pas arrivés à des propos aussi durs. Et si l'on regarde ces publications dans le détail, on reste, je crois, dans la sphère du débat public, un débat que la gravité du sujet rend nécessaire. Ce n'est pas une immunité pour l'opposition, c'est une exigence pour le pouvoir. Mme DATI a des moyens, des avocats, une tribune, elle est puissante. Ce n'est pas un problème pour elle. Mais demain, un parent, un agent, un journaliste, comment prendra-t-il cette procédure ? Je n'irai pas jusqu'à parler de procédure bâillon, mais cette plainte en a plusieurs traits, plusieurs caractéristiques, et un bâillon ne se juge pas à ce qu'il vise, il se juge à tous ceux qu'il fera taire ou seulement hésiter.

Pour ces raisons et parce que je crois que le débat doit rester politique, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

La parole est à Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, ce projet de délibération ne vise pas à protéger l'honneur de la Ville, il vise à protéger Emmanuel GRÉGOIRE. Pour nous, Rachida DATI est une adversaire politique, elle le demeure, mais nous ne voterons pas cette utilisation de l'argent public, des services juridiques de la Ville et de l'autorité du Conseil de Paris pour faire taire une adversaire lorsqu'elle soulève une question aussi grave. En plus, je vais le dire maintenant, je trouve que la question qu'elle soulève est largement documentée.

Je trouve aussi, Monsieur le Maire, que le procédé que vous employez est assez lâche, politiquement lâche. Vous êtes personnellement nommé deux fois, comme l'a rappelé mon ami Emile MEUNIER, mais vous voulez attaquer au nom de la Ville de Paris. Si vous estimez que c'est votre honneur personnel qui est mis en cause, attaquez en votre nom. L'honneur de la Ville de Paris, quant à lui, malheureusement, est déjà atteint. Il n'est pas atteint par les propos de Mme DATI, il est atteint par ce qu'il se passe, par les révélations, par tout ce qui a été découvert, qui fait qu'on sait que depuis 10 ans au moins, la Ville de Paris savait, avait connaissance, Emmanuel GRÉGOIRE en tant que premier adjoint chargé des ressources humaines avait connaissance de problèmes dans le périscolaire.

Le 14 avril 2015, M. Jean-Pierre LECOQ avait interrogé directement M. GRÉGOIRE. Il l'avait fait en sa qualité d'adjoint chargé des personnels sur les procédures de recrutement, etc. Vous aviez répondu, Monsieur le Maire, que les procédures étaient extrêmement robustes, que quatre contrôles existaient et que tout était réuni pour agir immédiatement et dans la transparence. Vous aviez même expliqué qu'il ne se posait pas la bonne question, et tous les comptes rendus le disent. Quelques semaines plus tard, c'était l'Inspection générale de la Ville de Paris qui dressait un constat exactement inverse de celui qu'Emmanuel GRÉGOIRE donnait : 31 situations de risque d'infraction sexuelle avaient été identifiées en un an, dont 18 à la DASCO. Leur traitement était qualifié par l'Inspection générale d'empirique. Les procédures prédéfinies manquaient. Les agents n'étaient pas formés à la détection des signaux faibles. Dans un cas, la condamnation d'un animateur pour agression sexuelle sur mineur n'avait été connue des services centraux que plus de 6 mois après les faits. Ce n'est pas Rachida DATI qui le dit,

c'est l'Inspection générale de la Ville de Paris. Vous aviez connaissance de ces failles, vous aviez connaissance de ces failles graves, vous étiez chargé des ressources humaines.

Les faits qui ont été révélés ensuite en 2026 vous interdisent toute posture victimaire. Nous n'acceptons pas aujourd'hui que vous essayiez d'inverser les rôles, d'inverser les rôles dans cette affaire du périscolaire. Les victimes, ce sont les enfants, les victimes, ce sont les familles, les victimes, ce sont aussi tous les agents du périscolaire qui sont mal vus alors qu'ils ne sont pour rien dans tout cela et qu'ils ont tenté pendant des années d'alerter, de dire "cela ne va pas". Voilà qui sont les victimes, mais pas vous, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, pas vous.

Nous, le Nouveau Paris populaire, nous avons pris conscience très rapidement des problèmes systémiques qui existaient. Nous avons proposé au tout début de la campagne municipale - c'était mon tout premier sujet - de refonder intégralement l'éducation communale à Paris. C'est moi qui ai porté l'idée d'une refonte de la filière du périscolaire, d'une école de formation, c'est moi qui défends depuis le début de cette campagne municipale le recrutement d'agents, la titularisation de 4.000 vacataires permanents et le respect du taux d'encadrement. J'ai porté tout cela aux côtés des syndicats. Aujourd'hui, avec le budget supplémentaire que vous nous proposez, vous n'avez même pas pris conscience de l'ampleur des choses, et je crains, je redoute plus que jamais que la situation persiste.

Attaquer Rachida DATI ne protégera absolument aucun enfant. Cela ne permettra pas le recrutement d'animateurs ni la titularisation, cela ne formera personne et, très important, cela ne permettra pas de réparer les préjudices qui ont été commis et d'apporter une réponse sérieuse aux victimes.

Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, vous avez tout intérêt à retirer ce projet de délibération. Je vous le dis d'autant plus qu'en mettant Mme DATI en cause de la sorte, elle sera, certes, automatiquement mise en examen, car la mise en examen est automatique, mais elle pourra faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir tous les documents dont elle a besoin pour démontrer qu'elle n'a pas diffamé. Il y a une Mission d'information et d'évaluation, il y a un audit indépendant, vous donnerez à Mme DATI l'opportunité de mener sa propre enquête. Voilà ce que vous ferez.

Retirez ce projet de délibération. Nous ne le voterons pas.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame CHIKIROU.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ, M. le maire du 6e arrondissement.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Première adjointe, en regrettant que le Maire de Paris ne soit pas en séance, bien évidemment, puisqu'il est à l'origine de ce projet de délibération dont nous souhaitons effectivement qu'il soit retiré.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui est présenté aujourd'hui ne restera pas comme un moment glorieux de notre Assemblée. En application de l'article 48 de la loi de 1881, qui est une des grandes lois de la IIIe République, vous sollicitez de notre Conseil qu'il autorise des poursuites en diffamation au nom de la Ville de Paris contre Rachida DATI. Voilà donc la grande réponse de l'Exécutif au scandale du périscolaire : une plainte contre celle qui a dénoncé ces faits gravissimes.

Disons les choses telles qu'elles sont. Sur la forme, d'abord, depuis quand une collectivité mobilise-t-elle sa direction des affaires juridiques pour poursuivre une opposante politique ? Ce que vous nous proposez, ce n'est pas la défense de l'honneur d'un corps constitué, c'est un règlement de comptes, une entreprise mesquine de diversion. Sur le fond ensuite, votre exposé des motifs cite trois postes. Permettez-moi de m'arrêter sur le premier. Il y est écrit que depuis 2015, l'Exécutif parisien savait, sur un signalement de votre serviteur, que j'ai fait effectivement. Oui, j'ai alerté et d'autres aussi, et c'est précisément parce que le sujet est réel, documenté, vaste, parce qu'il touche de très nombreux arrondissements, y compris depuis deux jours le mien, que nous avons saisi la justice au titre de l'article 40.

Mesurez, mes chers collègues, le paradoxe devant lequel vous placez notre Assemblée. On nous demande de poursuivre en diffamation des propos dont la matière est aujourd'hui même entre les mains de la justice. Ce n'est pas au Conseil de Paris, par un vote, de dire si ces propos sont vrais ou faux. Ce sera à la justice de se prononcer.

Voilà pourquoi nous vous proposons un autre chemin, un chemin sérieux et à la hauteur de ce sujet. Plutôt que d'engager les moyens de la Ville contre celle - et ceux, potentiels, puisque dans le projet de délibération est écrit "plainte contre Rachida DATI et autres" -, donc contre celle qui a alerté, nous demandons que la Ville de Paris saisisse la Procureure générale de Paris afin qu'on regarde l'ampleur des dossiers mis au jour, et qu'un magistrat soit désigné pour centraliser l'ensemble des procédures en cours et les examiner dans un cadre unique, comme cela se pratique dans d'autres affaires de cette nature.

C'est ce que la Ville de Paris aurait dû faire depuis longtemps, mes chers collègues. Aujourd'hui, on le voit chaque semaine, chaque dossier vit sa vie : un arrondissement est cité ici, une procédure là, on a des temporalités différentes et personne n'a une vision d'ensemble. Or, c'est cette vision d'ensemble qui permettra de comprendre comment le système a failli. Un magistrat centralisateur, c'est une justice plus efficace. C'est la possibilité de croiser les dossiers, de repérer les récurrences, de remonter les circuits de décision. C'est la garantie que l'ensemble de la chaîne de responsabilités sera mis au jour. Je le dis avec force, nous ne cherchons pas de boucs émissaires. Les

agents du périscolaire, dans leur immense majorité, comme cela a été rappelé, font leur travail avec dévouement et sont les premiers meurtris par ce scandale. Nous voulons que les responsabilités soient établies par la justice, sereinement et précisément, pour que de tels drames ne puissent plus jamais se reproduire dans une école parisienne.

Une seule attitude est possible, faire la lumière, toute la lumière. Nous vous le demandons donc solennellement au nom des Parisiennes et des Parisiens : retirez ce projet de délibération, Monsieur le Maire et Madame la Première adjointe, relayez notre message, et saisissez la Procureure générale de Paris. Les familles parisiennes n'attendent pas un procès en diffamation, elles attendent la vérité. Nous le leur devons collectivement et individuellement, pour celles et ceux qui ont exercé des responsabilités dans ce domaine au cours de la dernière décennie.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire LECOQ.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Toutes les procédures judiciaires n'effaceront pas le réel, et le réel, c'est la crise majeure que connaît le périscolaire à Paris depuis maintenant plus de 10 ans. Ce sont des actes intolérables qui ont donné lieu à la suspension de 132 animateurs, dont 52 pour violences sexuelles et sexistes, depuis le début de l'année 2026. C'est une perte de confiance de la part des parents, des familles dans l'école publique, ce sont des enfants brisés, des familles anéanties.

Certes, depuis le début de votre mandat, vous avez fait un certain nombre d'annonces, annonces qu'on peine parfois à voir se réaliser tant dans les budgets que dans les faits. Mais on ne part pas de rien et, nous l'avons dit, ce sont tous les enseignements de ces 12 dernières années que nous devons tirer. En effet, on peut avoir les meilleures intentions possibles, si les enseignements ne sont pas tirés, tout cela pourrait se reproduire. Et dans ces enseignements, il y a forcément les responsabilités.

Pour notre part, nous ne nous satisfaisons pas des explications qui font du patriarcat, du masculinisme ou de l'extrême droite la cause des tragédies qui ont touché le périscolaire. Nous voulons comprendre, comprendre pourquoi les 50 recommandations de la M.I.E. de 2015 n'ont pas été mises en œuvre, et aujourd'hui, certaines de vos annonces, Madame la Maire, sont issues de ces travaux de la M.I.E. d'il y a 10 ans. Pourquoi le rapport de l'Inspection générale n'a pas été suivi d'effets ? Pourquoi les alertes dès 2014, avec Delphine BÜRKLI, avec Jean-Pierre LECOQ, avec Inès de RAGUENEL, avec Nelly GARNIER, avec Rachida DATI, ont-elles été balayées par la précédente mandature ?

On peut faire toutes les procédures possibles et, effectivement, j'ai en tête que vous étiez prompts à vous élever contre ce que vous considériez comme des procédures bâillons. Mais cette procédure y ressemble. Nous, nous continuerons à exiger toutes les réponses. Ces réponses viendront de la justice, elles viendront de la M.I.E., elles viendront de la mission sénatoriale de notre collègue Agnès EVREN. Mais, s'il vous plaît, ne faites pas cela avec l'argent des Parisiens. Nous vous demandons de retirer ce projet de délibération et nous demandons un scrutin public.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Richard BOUIGUE.

M. Richard BOUIGUE, adjoint. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Disons-le, il n'est jamais agréable d'avoir à rapporter un projet de délibération de cette nature ; nous préférerions toutes et tous consacrer notre temps aux politiques publiques qui améliorent concrètement la vie des Parisiennes et des Parisiens. Mais notre responsabilité est aussi de veiller à ce que le débat démocratique se déroule dans le respect des règles et des lois qui fondent notre vie publique. Les désaccords politiques peuvent être profonds et peuvent même être vifs, et le débat sur le périscolaire en est une parfaite illustration. C'est le propre d'une démocratie, chacun est libre de critiquer les choix de l'Exécutif, de contester une politique publique et d'exprimer ses convictions. En revanche, cette liberté ne saurait conduire à franchir les limites fixées par la loi, ni à mettre en cause l'honneur d'une institution ou des agents qui la servent.

Lorsque des écrits sont susceptibles de relever de la diffamation publique envers un corps constitué, la Ville ne peut rester sans réaction. Elle a le devoir de défendre ses intérêts mais aussi de protéger les femmes et les hommes qui agissent quotidiennement en son nom et qui peuvent être atteints dans leur honneur par de telles mises en cause. C'est le sens du projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui. Il ne vise ni à prolonger une polémique, ni à restreindre le débat démocratique. Il vise uniquement à autoriser la Ville, dans ce cas précis, à engager les poursuites qu'elle estime nécessaires au regard des faits dont elle a connaissance.

Au fond, ce projet de délibération rappelle une chose simple : le débat politique est libre et il doit le rester, mais cette liberté s'exerce dans le respect de la loi, des institutions et des personnes qui les servent. C'est le seul objet du projet de délibération qui vous est soumis aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il y a donc une demande de scrutin public de la part du groupe Paris au centre et je vais demander aux secrétaires généraux des groupes de distribuer les cartes pour que nous puissions procéder au scrutin public.

Le DAJ 16. Est-ce que tout le monde est prêt ? Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Je le précise au cas où, dans la mesure où c'est un projet de délibération introduit par l'Exécutif, c'est évidemment avec un avis favorable de l'Exécutif.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Mais ne me criez pas dessus, Monsieur SCHAHL, détendez-vous. J'ai annoncé que le scrutin était ouvert il y a déjà plus d'une minute, donc pas de problème si vous n'avez pas fini de voter, allez-y, ne vous énervez pas, Monsieur SCHAHL. Buvez un grand coup d'air frais, cela va bien se passer. Allez-y, dites-moi quand vous avez fini.

Le scrutin a été clos. Est-ce que vous souhaitez que je le rouvre ? Très bien. Nous allons donc revoter, puisque le scrutin a été clos avant que tout le monde ait le temps de voter. S'il vous plaît, est-ce qu'on peut essayer d'être un tout petit peu plus réactifs ? Il ne s'agirait pas de … gagné sur les projets de délibération à scrutin public.

Le scrutin est ouvert, avec évidemment un avis favorable de l'Exécutif sur un projet de délibération de l'Exécutif.

Cela ne marche pas ? Est-ce que quelqu'un peut prendre en compte le vote de Mme de LA ROCHEFOUCAULD, s'il vous plaît ? Est-ce que c'est bon ? Je peux clore le scrutin, Monsieur SCHAHL ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 135

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 82

Contre : 53

(Voir détail des votes annexe n° 31).

Le projet de délibération DAJ 16 est adopté au scrutin public. (2026, DAJ 16).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la publicité des auditions de la Mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire parisien.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu n° 94.

La parole est à Mme Sabrina NOURI pour deux minutes. Une minute dans un monde idéal.

Mme Sabrina NOURI. - Je vais faire vite. Merci, Madame la Maire.

Cette mission d'information et d'évaluation n'est pas une formalité administrative. Elle a été créée parce que des enfants n'ont pas été protégés, parce que des familles ont alerté…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chers collègues, peut-on laisser Mme NOURI intervenir ? Celles et ceux qui ont envie de papoter ou prendre un café, vous allez le faire dehors. Laissez-nous nous concentrer sur les projets de délibération pour essayer de gagner un peu de temps.

Allez-y, Madame NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci.

Cette mission d'information, disais-je, n'est pas une formalité administrative. Elle a été créée parce que des enfants n'ont pas été protégés, parce que des familles ont alerté sans être entendues, parce que, trop souvent, la chaîne de signalement s'est interrompue quelque part entre une école, une C.A.S.P., une direction et l'Hôtel de Ville. Désormais, une seule règle doit nous guider : la vérité, toute la vérité devant les Parisiennes et les Parisiens. La

M.I.E. doit examiner l'organisation du périscolaire, le recrutement, la formation des personnels, les moyens budgétaires, les procédures de signalement, le pilotage administratif. Elle doit donc entendre toutes celles et ceux qui ont décidé, qui ont dirigé, qui ont mis en œuvre ou contrôlé cette politique, pas seulement les agents de terrain, pas seulement les associations, pas seulement les parents, mais aussi les responsables politiques et les hauts responsables administratifs qui ont conçu cette organisation et qui ont assuré le pilotage.

Ces auditions doivent être publiques chaque fois que la protection des enfants, des familles et des agents n'impose pas la confidentialité. Pourquoi ? Parce que les familles ont droit à des réponses, parce que les agents ont droit à la vérité, parce que les élus ont le devoir de contrôler l'Exécutif et parce que ceux qui ont exercé le pouvoir doivent toujours rendre des comptes de la manière dont ils l'ont exercé.

Nous ne demandons ni procès politique ni spectacle, nous demandons simplement la démocratie. La confidentialité doit protéger les victimes, jamais protéger les responsables. Une mission menée derrière des portes closes nourrirait le soupçon. Une mission transparente peut commencer à restaurer la confiance et justement réparer. Mes chers collègues, la République n'a rien à craindre de la lumière. Elle s'affaiblit lorsqu'elle dissimule…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Elle se grandit lorsqu'elle regarde…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Vous avez dépassé vos deux minutes, Madame NOURI.

La parole est à M. BOUIGUE pour vous répondre.

M. Richard BOUIGUE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'objectif de transparence poursuivi par ce vœu est naturellement légitime. Les missions d'information et d'évaluation ont vocation à éclairer les travaux de notre Assemblée et leurs conclusions sont rendues publiques. Pour autant, notre règlement intérieur répond déjà à cette préoccupation. Il prévoit que les auditions peuvent être rendues publiques lorsque la mission le décide avec l'accord de sa présidence et celui des personnes concernées auditionnées. Le règlement intérieur a volontairement retenu une possibilité plutôt qu'une obligation. Nous pensons qu'elle a eu raison de le faire. C'est une force qui est donnée aux M.I.E. Les M.I.E., d'ailleurs, n'ont ni le même objet, ni les mêmes interlocuteurs, ni les mêmes besoins. Chaque mission doit pouvoir déterminer, dans le cadre fixé par le règlement intérieur, les modalités les plus adaptées à la conduite de ses travaux. Cette souplesse est la condition de son bon fonctionnement. Le cadre actuel nous paraît donc à la fois équilibré et suffisant. Pour ces raisons, l'Exécutif émet un avis défavorable sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 94 est rejeté.

2026 DDCT 78 - Subventions (86.500 euros) à 15 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Projet de délibération DDCT 78 avec la parole à Mme CHAOUCHE pour cinq minutes sur le papier. Deux ou trois minutes, ce serait formidable.

Sur la base de quel article, Madame CHIKIROU ?

Mme Émile MEUNIER. - L'article 2, la conférence des présidents. Pour que chacun sache, l'adjoint en charge des relations avec le Conseil est venu nous voir pour nous demander : "est-ce que vous pouvez retirer ?" Il y a eu des discussions, nous avons retiré plus de 50 interventions, mais à aucun moment nous n'avons donné notre accord pour dire… D'ailleurs, cela a même été précisé. On ne donne pas notre accord pour dire qu'on se restreint à trois minutes. On en enlève beaucoup plus que les autres, mais sur certaines, on doit avoir nos cinq minutes comme le règlement...

Je veux terminer, Madame la Maire. Ce n'est vraiment pas une volonté de polémiquer. Je ne vous dis pas qu'on utilisera les cinq minutes à chaque fois, mais cette pression permanente ne participe pas à la sérénité des débats. Nous allons faire l'effort, mais s'il vous plaît, de temps en temps, je vous demande d'en faire un aussi.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je me permets de vous répondre. Vous avez tout à fait raison, puisque ce n'est pas du tout dans le cadre de la conférence d'organisation… Vous avez joué le jeu et j'ai commencé par le dire, Monsieur MEUNIER, au début de cette séance, en remerciant tout le monde de l'effort qui

avait été fait sur les désinscriptions. Vous remarquerez que, quand vous dépassez les trois minutes, je ne coupe pas du tout le micro et je vous laisse aller au terme de vos cinq minutes. Je me permets plusieurs choses dans le cadre de la présidence de la séance. Quand il y a plusieurs intervenants du même groupe inscrits sur le même projet de délibération et que, globalement, le propos est le même, je me permets de demander de restreindre un peu le temps de parole. Au-delà de cela, c'est une demande sur la base de votre bonne volonté et ce n'est pas réglementaire, d'où le fait que je ne vous coupe pas le micro quand vous dépassez les deux ou trois minutes. C'est juste pour essayer de gagner un peu de temps. Vous remarquerez que je suis beaucoup plus sévère avec l'Exécutif, à qui je coupe la parole au bout d'une minute, qu'avec les Conseillers de Paris.

Je le redis pour que ce soit très clair pour tout le monde : il n'y a absolument aucune obligation, mais dans le bon esprit qui guide la tenue de cette séance depuis hier, j'aimerais qu'on essaye de se contraindre les uns les autres, donc sans pression aucune. Si vous dépassez les trois minutes, je ne vous coupe pas la parole, je vous demande simplement de faire un petit effort.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Avec mon groupe, évidemment, nous voterons ce projet de délibération qui tend à subventionner 15 associations pour l'insertion socio-professionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi et l'égalité professionnelle. Soutenir ces associations est une évidence, mais je voudrais restituer un peu une échelle avant tout narratif. Nous votons 86.500 euros pour 15 associations, soit moins de 6.000 euros en moyenne par structure. Je le mets en regard des 1,5 million d'euros de crédits nouveaux votés au dernier budget supplémentaire pour l'action économique. Ce projet de délibération, en somme, représente seulement 6 % de cette enveloppe. C'est un repère utile pour la suite de ce mandat. Je vous pose la question : comment sortir durablement des femmes de la précarité qui demande une autre échelle que ces quelques milliers d'euros donnés chaque année ?

Ces associations font énormément de choses. Certains et certaines construisent un chemin direct vers l'emploi ou vers l'entrepreneuriat. D'autres reposent plutôt sur un accompagnement de développement individuel, sans même une articulation formalisée vers un débouché professionnel. Je voudrais aussi m'arrêter sur une notion qui me semble très utile et que j'ai beaucoup étudiée, celle de l'intersectionnalité. Pour ceux et celles qui ne le savent pas, elle désigne le fait que plusieurs formes de discrimination, de sexe, d'origine, de handicap, de lieu de résidence, d'âge ne s'additionnent pas simplement chez une même personne, mais s'imbriquent ou se renforcent mutuellement. Il y a eu plusieurs travaux que je vous conseille de lire. Je pense notamment à ceux de Fatima OUASSAK, mais aussi bien d'autres, des chercheuses et collectifs comme le Haut Conseil de l'égalité qui travaillent sur ces mêmes questions. J'ai remarqué que sur ces fiches que nous votons, les femmes accompagnées ne sont pas seulement éloignées de l'emploi au sens générique. Une partie d'entre elles cumulent les facteurs que je viens de citer.

Nous savons par ailleurs que plus d'un tiers des actifs parisiens déclarent avoir subi une discrimination professionnelle, un phénomène qui touche en priorité les habitants des quartiers populaires. Ce n'est pas un détail sociologique comme je viens de vous l'énumérer, c'est vraiment une question très concrète. Quels outils sont mobilisés dans ces parcours pour les femmes qui cumulent plusieurs de ces facteurs ? Je pose cette question précisément à Mme Barbara GOMES, dont je connais l'engagement sincère sur ces sujets, avec l'idée que ce travail - je ne sais pas s'il est déjà fait - gagnerait à être fait avec Mme BIKOULOULOU, en charge de la lutte contre les discriminations.

Avec le groupe du Nouveau Paris Populaire, nous avons, dans notre programme, étayé tout un plan pour faire de Paris une vraie capitale féministe, avec un fonds municipal de garantie pour les femmes qui portent un projet d'entreprise ou de coopérative, avec microcrédits et accompagnement juridique et comptable, et l'exigence pour toute entreprise candidate à un marché public parisien d'un score minimal à l'index Egapro de l'égalité professionnelle. C'est cette cohérence, pour ma part, qui manque aujourd'hui. Il y a 15 conventions dispersées plutôt qu'un vrai levier économique et un usage de la commande publique au service de l'égalité.

Nous voterons bien sûr ce texte, avec la condition que les prochaines programmations gagneront à distinguer plus clairement l'insertion professionnelle mesurable au travail du bien-être individuel et à documenter comment ces dispositifs prennent en compte les femmes les plus exposées à ces discriminations croisées.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHAOUCHE.

La parole est à Mme Barbara GOMES pour vous répondre, en deux minutes, s'il vous plaît, Madame GOMES.

Mme Barbara GOMES, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, le Président Emmanuel MACRON avait promis de faire du droit des femmes la grande cause de ses deux quinquennats. Dix ans plus tard, force est de constater que cette promesse est restée largement un slogan. Sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, clairement, le bilan est sans appel : dans la France d'Emmanuel MACRON, les femmes perçoivent en moyenne un revenu salarial inférieur à 22 % à celui des hommes sur une année, elles ne représentent que 24 % des personnes les mieux rémunérées et 27 % des femmes travaillent en temps partiel, contre 8 % des hommes, un temps partiel souvent subi qui constitue l'un des principaux moteurs de la précarité féminine. Dans la France d'Emmanuel MACRON, les femmes continuent d'assumer l'immense majorité des tâches domestiques et familiales,

ce qui freine, nous le savons tous, leur carrière, leur progression salariale et, demain, leur retraite. Selon le Forum économique mondial, au rythme actuel, il faudrait attendre 123 ans pour atteindre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. C'est donc cela, le bilan de notre cher Président.

Ce projet de délibération entend, à notre humble niveau, essayer de corriger ces inégalités que vous avez très bien décrites par ailleurs, chère collègue Sonia CHAOUCHE. Il traduit une conviction aussi forte : l'égalité professionnelle est une condition indispensable de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Malgré des décennies de progrès, les femmes continuent de subir les inégalités salariales, des parcours professionnels précaires, des discriminations à l'embauche et un accès plus difficile aux métiers valorisés.

Précisément, les associations soutenues par la Ville agissent concrètement pour lever ces obstacles dans leur diversité, même si je pense qu'il faut continuer à aller plus loin dans l'identification de ces difficultés pour faire encore mieux. Ces associations accompagnent les femmes les plus éloignées de l'emploi, notamment les femmes victimes de violences, mais aussi les femmes migrantes, les mères isolées, les réfugiées ou encore les femmes de plus de 45 ans dans leur diversité.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Le CIDFF, la Maison des femmes, "Led By HER", "UniR"…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

Mme Barbara GOMES, adjointe. - … "Projets 19", ADICR, "Dare Women" ou ARCE proposent des parcours d'insertion, de mentorat, des formations, un accompagnement vers une autonomie durable. D'autres œuvrent à ouvrir précisément des secteurs encore très masculins, par exemple "BECOMTECH" qui encourage les jeunes filles à s'orienter vers les métiers du numérique, tandis que "Gen Club", "Rêv'Elles", "Les Ami·e·s du Mage" développent le mentorat, les recherches et la diffusion des connaissances pour lutter contre les inégalités professionnelles.

Enfin, des structures comme "Joséphine pour la beauté des femmes", "Existencielles" ou "Yayemaye" rappellent que le retour à l'emploi passe aussi par la reconstruction de l'estime de soi, par l'acquisition de nouvelles connaissances, compétences, et le pouvoir d'agir.

En soutenant ces associations, Paris ne se contente pas de compenser les insuffisances des politiques nationales. Elle affirme un choix politique clair, que l'émancipation économique des femmes est une priorité pour nous, pour construire un monde du travail plus juste et plus inclusif.

Petite insertion tout de même avant de terminer : l'égalité se construit par des politiques ambitieuses, mais aussi par la lutte. A ce titre, j'aimerais profiter de ce projet de délibération pour saluer les coiffeuses et les coiffeurs 65, boulevard de Strasbourg, dans le 10e arrondissement, majoritairement des femmes, qui ont fait 78 jours de grève. Elles ont combattu un patron voyou qui leur volait leur salaire dans des conditions pas possibles, j'en passe et des meilleures, mais elles ont gagné et cela montre bien que la lutte paie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 78).

2026 DDCT 80 - Subventions (518.500 euros) à 30 associations au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Projet de délibération DDCT 80 : subventions à 30 associations.

La parole est à Gwenaëlle AUSTIN.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Tant que des femmes mourront sous les coups de leur conjoint ou de leur ex-conjoint, tant que des enfants grandiront dans la peur, notre responsabilité sera d'agir : agir par la prévention, agir pour une police qui écoute et qui croit, agir pour une justice plus protectrice, agir par des services publics renforcés, mais aussi agir en donnant aux associations les moyens d'être ce premier refuge, cette première écoute, cette première main tendue. C'est tout le sens de ce projet de délibération.

Derrière chaque subvention, il y a des femmes que l'on met à l'abri, des enfants que l'on protège et des victimes que l'on accompagne vers leurs droits et leur reconstruction. Ce projet de délibération revêt malheureusement une actualité brûlante. Il y a quelques jours encore, aux côtés de milliers de femmes et d'hommes, nous avons tous, ou une grande partie d'entre nous, manifesté partout en France après le drame insoutenable de la petite Lyhanna pour exiger enfin une loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Ce cri

collectif rappelle que ces violences ne sont ni des faits divers ni des tragédies isolées. Elles sont le produit d'un système de domination qu'il nous appartient de combattre sans relâche. Les chiffres sont insoutenables. En 2025, 164 femmes ont été tuées parce que femmes. Le 6 juillet dernier, à Perpignan, Myriam, 29 ans, a été poignardée par son compagnon en raison de son genre. Myriam est le monstrueux 78e féminicide de l'année. Ce ne sont pas que des chiffres. Ce sont des vies brisées, des enfants devenus orphelins, des familles détruites et autant de défaillances collectives.

A cela, s'ajoute une réalité encore trop méconnue : les violences intra-familiales augmentent lors des épisodes de forte chaleur. Les études montrent que les vagues de chaleur aggravent les tensions et augmentent les passages à l'acte. A l'heure où les dérèglements climatiques s'imposent à nous tous avec une intensité inédite, nous devons aussi intégrer cette réalité dans nos politiques publiques. Face à ce constat, certains répondent uniquement par davantage de répression. Celle-ci est évidemment indispensable, mais nous savons qu'elle ne suffira pas. Prévenir, protéger, accompagner, reconstruire, voilà pourquoi le soutien aux associations est absolument indispensable et essentiel. Une femme protégée à temps, écoutée à temps, accompagnée à temps, c'est parfois un féminicide évité.

Les 30 associations soutenues aujourd'hui sont toutes indispensables, véritablement toute. Elles constituent un véritable rempart contre les violences sexistes et sexuelles. Elles accueillent, écoutent, orientent, hébergent, défendent des droits, accompagnent les victimes dans leurs démarches et leur permettent de retrouver leur autonomie. Je souhaite néanmoins en mettre quelques-unes particulièrement à l'honneur : le CDIFF Paris, qui garantit un accès effectif au droit, à l'accompagnement juridique et à l'autonomie économique des femmes dans plusieurs arrondissements populaires ; la Fédération Nationale Solidarité Femmes, dont le travail autour du 3919 est une portée essentielle pour des milliers de victimes, tout en produisant une connaissance précieuse de la réalité des violences faites aux femmes ; "Libres Terres des Femmes", qui tient notamment une permanence dans notre mairie du 19e arrondissement et qui accompagne chaque jour des femmes victimes de violences conjugales sur le chemin de la reconstruction. En tant qu'élue du 19e, je mesure combien son action est absolument indispensable pour notre territoire. Je pense également à "En Avant Toute(s)", dont le "tchat" anonyme permet à de très nombreuses jeunes femmes et personnes LGBTQIA+ de demander de l'aide, souvent pour la première fois. Je pense aussi à "Voix de femmes", qui lutte contre les mariages forcés, ou encore à la Maison des femmes de Paris qui accueille sans distinction les femmes victimes de violences, y compris les plus précaires, les femmes exilées - vous en parliez, chère Barbara - ou les femmes sourdes, démontrant que le féminisme ne peut être qu'universel et inclusif.

Ces associations accomplissent un travail immense, souvent dans des conditions difficiles et avec des besoins qui ne cessent de croître. Elles réparent autant qu'il est possible de réparer des vies détruites. Pour nous, élus communistes, soutenir ces associations, ce n'est pas un simple choix budgétaire. C'est le choix de refuser la banalisation des violences, de défendre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et de donner aux victimes les moyens de reconstruire. J'espère sincèrement que ce sera une unanimité sur ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Barbara GOMES, deux minutes.

Mme Barbara GOMES, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Gwen, Liliane, Latifa, Jeanne, Ambre, Mélanie, Lyhanna, Vicinthe, Jacqueline, Océane, ce sont les noms de femmes et de filles victimes de féminicide depuis le début de l'année 2026. Il y a bien sûr Lyanna, mais il y en a 76 autres. Toutes ces femmes ont été tuées, parce que femmes. Toutes ont été assassinées par leur conjoint, par un ex-conjoint, par un homme de leur entourage. Beaucoup avaient tenté de se protéger, beaucoup avaient déposé plainte ou une main courante. Toutes ont été victimes d'un système de domination que nous devons continuer de nommer : le patriarcat.

Si j'ai voulu prononcer certains noms, et je m'excuse de ne pas avoir pu passer tout ce projet de délibération à le faire, c'est parce qu'il faut non seulement rappeler la faillite de notre système de protection, mais tout simplement refuser que ces femmes disparaissent dans des statistiques. Il faut parler de ces femmes le plus possible, dire à leurs proches que nous pensons à elles, que nous combattons pour que, plus jamais, ce genre de drame arrive.

Dans ce contexte, je voudrais dire ma colère et mon indignation. Depuis plusieurs années, vous le savez, la Ville de Paris développe des résidences sociales destinées aux femmes victimes de violences et en grande précarité. Ces lieux sauvent des vies, ils permettent à des femmes de se mettre à l'abri, de se reconstruire et de retrouver de l'autonomie. C'est dans cet esprit que la Ville porte un projet dans le 20e arrondissement sur le site d'un ancien parking : une résidence sociale de 21 femmes pour des femmes victimes de violences et en situation de grande précarité. Il y a quelques jours, nous avons appris que certains riverains avaient déposé un recours pour empêcher la réalisation de ce projet. Je le dis avec gravité, j'ai honte de celles et ceux qui défendent le fait que leur tranquillité serait compromise par la protection de femmes en danger. J'ai aussi honte pour la droite qui a refusé de soutenir cette résidence en conseil d'arrondissement. Je veux être très claire : avec Éric PLIEZ, nous irons jusqu'au bout, nous gagnerons ce recours, nous construirons cette résidence et nous accueillerons ces femmes. Je vous le dis également, cette résidence ne sera pas la dernière, parce qu'avec Jacques BAUDRIER, avec Adji AHOUDIAN, nous continuerons à ouvrir des places, nous continuerons à protéger des femmes victimes de violences, nous continuerons à faire reculer les violences sexistes et sexuelles.

C'est précisément le sens de ce projet de délibération, pour soutenir 30 associations engagées dans ces combats. C'est toute une chaîne de solidarité qui se mobilise pour protéger, accompagner, reconstruire la vie de milliers de femmes. Je remercie les intervenantes. Merci beaucoup, Gwen, d'avoir pris la parole. Je vous propose de soutenir ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je le mets aux voix. J'ai une demande de vote disjoint sur l'article 11 de la part de "Paris Liberté !".

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 11 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 80 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 80).

Salutations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer en tribune invités la présence de Nabeel RAJAB, citoyen d'honneur de la Ville de Paris depuis 2018, engagé pour les droits humains au Bahreïn. Je tiens à le saluer personnellement, le remercier pour ses engagements et lui dire que nous sommes très heureux de le voir à notre tribune. Merci beaucoup.

2026 DDCT 81 - Subventions (92.000 euros) à 13 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 81. Il s'agit de subventions à 13 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

La parole est à Théa FOURDRINIER.

Mme Théa FOURDRINIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"On ne naît pas femme, on le devient". Vous connaissez probablement cette célèbre phrase de Simone de Beauvoir qui nous rappelle une chose essentielle : dès l'enfance, nous intériorisons des rôles, des représentations et des inégalités entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes. Pour l'illustrer de façon très concrète, j'ai apporté trois chaussettes qui appartiennent à ma nièce. Ce sont des chaussettes pailletées, de couleurs différentes, que vous connaissez peut-être. Ma nièce a 14 ans. Ce sont des chaussettes sur lesquelles on peut lire des mots comme "sorcière", "chieuse" ou "râleuse". Avec l'arrivée de l'été, elles ont évidemment quitté les pieds de ma nièce, mais les clichés qu'elles véhiculent ont la vie dure. Qu'on se rassure, les garçons ont aussi le droit à leurs chaussettes, sans paillettes, dans des couleurs un peu plus sombres et, surtout, avec des qualificatifs bien plus flatteurs : "champion", "beau gosse" ou "charmeur". Vous l'avez compris, ces pépites sexistes fleurissent avec strass, paillettes et virilisme pour toutes et tous dès le plus jeune âge, pour rejoindre les propos de ma collègue Camille NAGET.

La construction d'un univers de représentations différenciées et inégalitaires commence très tôt. Il faut donc commencer tout aussi tôt à le questionner. C'est précisément le travail que mènent les associations soutenues par ce projet de délibération. Partout dans Paris, elles utilisent la danse, le slam, les sciences, l'histoire des femmes, l'audiovisuel, les parcours d'échanges, les conférences-débats, les formations ou encore les courses solidaires pour engager le dialogue avec les plus jeunes. En remettant en question les représentations au moment même où elles se construisent, elles accomplissent un travail de prévention essentiel, parce que, mes chers collègues, ces représentations ne produisent pas seulement des inégalités sociales ou professionnelles, elles nourrissent aussi les violences sexistes et sexuelles qui demeurent la clé de voûte du système patriarcal. Je vous le dis, il y a urgence. Il y a urgence, parce que le mois dernier encore, la DGSI, comme la délégation aux droits des femmes du Sénat, alertait sur la progression des discours masculinistes et de haine des femmes, notamment sur les réseaux sociaux. Nous ne pouvons pas laisser ces discours gagner du terrain. Nous devons accompagner les enfants et les adolescents à exercer leur esprit critique, à remettre en cause les stéréotypes de genre et à construire des relations fondées sur l'égalité et le respect.

Les associations qui poursuivent ce travail ont développé un savoir-faire précieux. Nous avons la chance qu'elles soient nombreuses à Paris et qu'elles portent des projets d'une grande richesse. Je veux donc remercier Barbara GOMES de nous permettre de les soutenir avec ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Barbara GOMES, pour vous répondre.

Mme Barbara GOMES, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, chère Théa.

Avant de répondre, je vais vous offrir quelques secondes de lecture poétique, si vous me le permettez : "Pauvre fille", "névrosée", "grosse folle", "pleureuse", "va faire la vaisselle", "hystérique", "ta place est dans la cuisine". Voilà quelques-uns des messages, et pas forcément les pires, que j'ai reçus ces trois derniers mois depuis que, vous, Monsieur le Maire de Paris, m'avez confié cette délégation à l'égalité femmes-hommes, des messages reçus par d'autres, notamment par Mme Annah BIKOULOULOU, à qui je réitère mon soutien par ailleurs. Théa, tu les connais bien aussi.

Ces messages, je ne les cite pas pour susciter votre compassion. Je ne les cite pas non plus pour me poser en victime. Depuis longtemps, les femmes ont appris à vivre avec ces violences, elles savent les reconnaître et savent qu'elles ne commencent jamais par les coups mais toujours par les mots. Si je les cite aujourd'hui, c'est pour rappeler une chose : le combat des femmes est loin d'être terminé. Ils nous rappellent qu'aucun droit n'est définitivement acquis. Ils nous rappellent qu'en 2026, dans notre pays, certains considèrent encore que la place des femmes est derrière un évier, dans une cuisine, en tout cas toujours sous la domination des hommes, avec ou sans paillettes, chère Théa.

A toutes celles qui subissent ces insultes, ces intimidations, ces violences, sachez que Paris restera à vos côtés. A Paris, nous ne resterons pas les bras croisés. C'est précisément l'objet de ce projet de délibération qui illustre notre engagement concret en faveur de l'égalité femmes-hommes…

Merci. Excusez-moi, je me fais encore interrompre, c'est classique.

… grâce à un tissu associatif remarquable qui agit au plus près des habitantes et des habitants. Ces 13 associations interviennent dès le plus jeune âge pour déconstruire les stéréotypes, prévenir les violences sexistes et sexuelles et promouvoir une culture de l'égalité. Toutes contribuent, chacune à leur manière, à faire vivre cette égalité dans nos quartiers, nos écoles, nos lieux culturels, nos espaces publics. En les soutenant, Paris soutient donc la prévention, l'émancipation et la construction d'une société plus juste et égalitaire.

Paris se préoccupe à ce titre de la montée du masculinisme, cette idéologie rétrograde qui entend rétablir la domination des hommes sur les femmes, une idéologie qui met en place des sites aux 62 millions de visiteurs afin d'échanger des conseils pour violer des femmes, une idéologie qui partage des vidéos qui encouragent à frapper et à tuer les femmes qui ne se soumettraient pas à leurs désirs, avec déjà des passages à l'acte partout dans le monde. Les services de renseignement alertent sur le potentiel de radicalisation extrêmement préoccupant.

Pour terminer, je voudrais saluer les Parisiennes. Il y a quelques semaines, le militant masculiniste Clavicular est venu à Paris avec un objectif : humilier les femmes dans l'espace public. L'échec a été retentissant et, je dois bien le dire, savoureux. Chères Parisiennes, vous avez été remarquables. Partout où il a tenté de vous intimider, vous lui avez opposé un refus et une dignité exemplaires.

Qu'est-ce qui vous embête, Monsieur CANAL, avec cette affirmation ? D'accord, parce que si vous faites "pff" pendant que je dis cela, cela peut porter à interprétation. Très bien.

Je vous disais que cette image que vous nous avez permis de montrer, c'est celle que Paris à vos côtés… Excusez-moi, j'ai du mal à me concentrer avec M. CANAL qui parle à côté de moi.

Paris, aux côtés des Parisiennes, affirme que les machinistes ne sont pas les bienvenus dans les rues de la Capitale. Paris est une ville qui défend le droit des femmes, qui continuera à le faire, qui est féministe, donc anti-masculiniste. Chères Parisiennes, je veux vous dire une chose : comptez sur nous, comptez sur notre Maire Emmanuel GRÉGOIRE, comptez sur l'Exécutif, sur cette majorité pour défendre vos droits, protéger votre liberté et ne jamais céder face à celles et ceux qui souhaiteraient vous les retirer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 81).

2026 DICOM 11 - Convention de partenariat média avec "Le Nouvel Obs" en faveur des droits des femmes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 11 : convention de partenariat avec "Le Nouvel Obs" en faveur des droits des femmes.

La parole est à Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Voilà un projet de délibération qui va beaucoup vous intéresser. Il pose un sérieux problème et, Monsieur le Maire, je vous demande tout de suite de le retirer de nos débats. Ce projet de délibération présente beaucoup de risques : un risque juridique que vous ne pourrez pas écarter et cacher sous le terme de "partenariat". Je vous demande de le retirer, de le revoir et d'en rediscuter. Je vais vous dire pourquoi.

On a beau regarder les documents, on ne voit aucun projet commun. On ne voit aucune coproduction qui vous permettrait de parler de partenariat. Ce que je vois surtout, c'est une convention qui vous permet de faire une espèce de troc d'achat d'espaces publicitaires. La qualification juridique de ce contrat de partenariat que vous voulez passer avec "Le Nouvel Obs" n'est pas fondée car sa réalité ne correspond pas à l'intitulé que vous lui donnez. En réalité, en droit, ce n'est pas parce que vous parlez de partenariat que vous pouvez vous soustraire à ce qui relève en réalité du droit de la commande publique. Il faudra faire un contrôle de légalité sur ce projet de délibération s'il venait à être adopté, parce que je pense que cette opération peut être requalifiée et que les valorisations que vous annoncez peuvent vous placer très au-delà du seuil qui permet de conclure un marché de service sans publicité ni mise en concurrence.

Je vous pose la question : sur quel fondement avez-vous écarté une procédure d'achat média qui garantit la transparence, l'égalité entre les opérateurs et la bonne utilisation des moyens municipaux ? Si vous pouvez déjà répondre à cette question, d'autant plus que, si vous regardez la convention et les textes, il y a un problème dans les montants annoncés. D'un côté, vous parlez de 140.400 euros hors taxes, de l'autre la convention parle de 185.500 euros hors taxes. On aimerait connaître le vrai montant, parce qu'il y a une différence de plus de 45.000 euros que les associations parisiennes qui œuvrent dans le domaine des droits des femmes seraient très heureuses d'avoir dans leurs caisses.

Autre problème, plus politique, Monsieur le Maire, pour justifier ce partenariat, et c'est la seule justification que vous avez trouvée, vous dites que vous avez des valeurs partagées avec "Le Nouvel Obs" : l'égalité, l'émancipation et le progrès social. Je pense que votre proximité éditoriale, l'orientation sociale-démocrate du "Nouvel Obs", celle que vous revendiquez et vos idées politiques ne sont pas une justification pour utiliser les moyens de la Ville pour financier ou faire un échange d'espaces publicitaires avec un journal. Je me dis : "Tiens, cela pourrait correspondre tout à fait à "L'Humanité"". C'est intéressant, parce que si vous regardez les ventes de "L'Humanité" et du "Nouvel Obs", si vous regardez leur affluence sur les réseaux sociaux, là où les femmes et les jeunes se trouvent en très grand nombre, il se trouve que "L'Humanité" a beaucoup plus de "followers" et d'abonnés sur Instagram et Twitter et cartonne par rapport au "Nouvel Obs". Si vous regardez les audiences, "Le Nouvel Obs" chute de 7 % pendant que "L'Humanité" monte. Si c'était une question de valeur, pourquoi pas "L'Humanité" plutôt que "Le Nouvel Obs" ? Pourquoi pas un plan pluri-médias avec "La Déferlante", avec plein de magazines féminins ou féministes qui pourraient tout à fait mener ce type de valorisation d'une opération féministe ou de défense des droits des femmes ?

J'ajoute un autre problème, qui est cette fois-ci un problème budgétaire. Franchement, des espaces publicitaires que vous valorisez… Je sais faire la différenciation entre une subvention et une valorisation. Toutefois, c'est un manque à gagner pour la Ville. Une dépense publicitaire de ce type, entre 140.000 et 182.000 euros, il faudra que vous nous disiez quel est le montant réel… Les associations qui perçoivent - on vient de le voter - 1.000 euros par-ci, 5.000 par-là pour faire des actions concrètes, pour être au quotidien avec les femmes, pour informer les jeunes femmes, pour faire un travail de terrain… Bon sang, avec 180.000 euros, vous pourriez donner des subventions à tellement d'associations parisiennes pour faire autre chose que de la publicité dans un journal qui est lu par des CSP+. Quel est d'ailleurs le contenu de la campagne que la Ville de Paris va confier au "Nouvel Obs" ? Quelle est la campagne pour le droit des femmes dans "Le Nouvel Obs" ? On aimerait savoir. De plus, lier le logo de la Ville de Paris avec "Le Nouvel Obs", je me demande si vous avez suffisamment bien évalué la valorisation du logo de la Ville de Paris.

Je souhaite poser un amendement oral pour vous demander une communication du procès-verbal de la commission des partenariats, de la note juridique justifiant le recours à cette convention, de la méthode détaillée de valorisation des prestations réciproques et du plan média comparatif ayant conduit au choix du "Nouvel Obs". Monsieur le Maire, pour l'heure, je vous demande de le retirer, on le réétudie, on le retravaille, sinon, ce sera un contrôle de légalité. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CHIKIROU. L'amendement oral de l'opposition, je ne connaissais pas encore, mais il n'est pas interdit d'y rêver.

Deuxièmement, vous n'êtes pas chargée du contrôle de légalité. C'est une prérogative exclusive du Préfet. Vous pouvez éventuellement déférer le projet de délibération au "T.A.", mais comme vous déférez à peu près tout. D'ailleurs, vous perdez tout le temps. Je suis sûr que Barbara GOMES va répondre à toutes vos interrogations.

Mme Barbara GOMES, adjointe. - J'espère.

Chers collègues, chère Madame CHIKIROU, je vais rappeler quelques faits pour commencer. Les collectivités concluent chaque année des dizaines de partenariats avec des médias, des acteurs culturels, des associations, des entreprises, pour donner davantage de visibilité à des campagnes d'intérêt général. C'est exactement ce dont il est question aujourd'hui. "Le Nouvel Obs" a proposé à la Ville un partenariat qui consiste en une campagne numérique avec des insertions presse dans "Le Nouvel Obs" à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes en novembre. En contrepartie, "Le Nouvel Obs" a bénéficié d'un réseau d'affichage de la Ville pour une campagne du 16 au 22 septembre et dont l'impression sera à ses frais, permettant de promouvoir un événement autour de la santé mentale que le magazine organise à la Maison des Métallos en septembre. La Ville ne déboursera aucun centime dans ce partenariat. Cela ne casse pas trois pattes à un canard, permettez-moi l'expression.

Par ailleurs, que ce soit très clair, on est très fier que des médias fassent le choix de mettre en visibilité la lutte pour le droit des femmes, parce que, partout en ce moment, les droits des femmes sont attaqués, parce que les mouvements masculinistes gagnent en audience, parce que les violences sexistes explosent, parce que les campagnes de désinformation se multiplient. Partout dans le monde, les forces réactionnaires remettent en cause des droits que nous pensions définitivement acquis. Partout dans le monde, les femmes sont les premières victimes de l'extrême droite lorsqu'elle arrive au pouvoir. La France n'est pas épargnée, puisque jusqu'au Haut Conseil de l'égalité, on alerte sur le véritable "backlash" contre l'égalité femmes-hommes. Dans ce contexte, chacune et chacun doit prendre ses responsabilités, les pouvoirs publics évidemment, mais aussi les entreprises, les acteurs culturels, les médias. J'assume de poser d'ailleurs une question simple à ces entreprises, à ces acteurs et à ces médias : quel camp choisissez-vous ? Celui du recul des droits ou celui du progrès ? Celui de la banalisation du sexisme ou celui de l'égalité ? Celui des forces qui structurent notre démocratie ou celui de celles et ceux qui la défendent ?

Nous sommes fiers que des médias prennent part à cette bataille culturelle et démocratique. Nous sommes fiers que des rédactions continuent d'enquêter, de documenter des violences dans le débat public. Nous sommes fiers qu'il y ait des journaux comme "L'Humanité" - merci pour la promotion - qui révèlent des sujets d'intérêt général ou "Mediapart" qui a permis de mettre à jour le scandale Bétharram. Nous sommes fiers qu'un titre comme "Le Nouvel Obs" souhaite mettre en visibilité des combats en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. D'ailleurs, puisque certains semblent regretter ce partenariat, je dirais que le jour où "L'Humanité" voudra faire la même chose, je serai ravie de leur dire oui avec un grand plaisir. Par ailleurs, ni le "JDD" ni "CNews" ni Pascal PRAUD ne se sont portés volontaires, donc voilà pourquoi c'est "Le Nouvel Obs".

Par ce projet de délibération, on l'affirme, Paris sera toujours du côté de celles et ceux qui défendent l'égalité, la liberté et le droit des femmes et nous ne nous excuserons jamais de promouvoir une politique d'intérêt général ni de rechercher les meilleurs relais pour qu'elle soit entendue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, j'ai été très convaincu, et Barbara GOMES n'est pas suspecte de complaisance socio-démocrate. Moi à la rigueur, mais pas Barbara GOMES.

Je vous rappelle que le contrôle de légalité est exercé systématiquement par les autorités préfectorales et pas par l'opposition.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DICOM 11).

2026 DDCT 76 - Subventions (38.500 euros) à 10 associations au titre de la prise en compte du genre dans les espaces publics, festifs et sportifs parisiens.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'intégration des usages des enfants et des adolescents dans les politiques parisiennes d'aménagement et de jeunesse.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 76. Il s'agit de subventions à 10 associations.

La parole est à Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, évidemment, nous voterons ce projet de délibération. Comme vous venez de le dire, il finance 10 associations que je voudrais saluer, parce qu'elles rendent visible la manière dont le genre organise, contraint et, souvent, interdit l'accès aux espaces sportifs et festifs dans notre ville. Il y a plusieurs associations. Certaines d'entre elles mettent en place une discipline autour du "skate-park"

avec un stand de prévention contre les violences sexistes et sexuelles. D'autres forment près de 400 femmes au vélo.

Je voudrais aller plus loin et je profite de cette intervention pour développer le vœu que j'ai rattaché à ce projet de délibération. Nous parlons de l'espace public, des espaces sportifs et festifs dans notre ville de Paris. J'aurais voulu aller plus loin, notamment en proposant un vœu que je rattache, celui d'intégrer les usages des enfantes et des adolescentes dans les politiques parisiennes d'aménagement et de jeunesse. Vous parlez de marches exploratoires ; elles sont très bien parce qu'elles produisent des diagnostics d'usage chaque année. C'est une expertise très précieuse sur la manière dont nous, les femmes, nous vivons cet espace public, mais la recherche montre bien que l'adolescence et l'"enfantisme" sont une période et un moment charnière de la vie. Les adolescentes s'éloignent progressivement de l'espace public, tandis que les adolescents, en particulier dans les quartiers populaires, voient leurs regroupements traités comme une nuisance ou un facteur d'insécurité. Ce sont deux faces d'un même "impensé" urbain.

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge alerte lui-même sur le recul des enfants, enfantes, adolescents, adolescentes dans l'espace public. Je voudrais vous demander une chose simple : que la Ville associe, dans une démarche transversale liée à l'urbanisme, la DDCT et les directions jeunesse pour croiser ces diagnostics, pour que les marches exploratoires et leurs recommandations soient systématiquement transmises au service de prévention et de jeunesse et que les futurs projets d'aménagement dans les quartiers populaires intègrent, en complément de l'approche "genrée" déjà développé par la Ville, une analyse des usages des enfantes et des adolescentes et qu'un bilan annuel de ses suites soit présenté à notre Assemblée. C'est tout ce que je voulais vous dire durant ces quelques minutes.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci beaucoup.

Chers collègues, ce projet de délibération qui nous est présenté est un engagement politique que nous avons porté avec la Ville de Paris avec conviction pendant plusieurs années pour faire de la Ville de Paris une ville où l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit concrètement dans la rue, dans chaque place, dans chaque équipement, dans chaque politique publique. D'ailleurs, Monsieur le Maire, vous avez porté cela aussi dans le précédent mandat avec moi.

Nous avons initié cette démarche "genre et espace public" dès 2014. On partait d'un constat simple : l'espace public n'est pas neutre ; il reflète notre histoire, les rapports sociaux, les inégalités. Pendant longtemps, la Ville avait été pensée sans prendre en compte les besoins et les usages des femmes. Une ville véritablement égalitaire doit permettre à chacune de circuler, de se sentir légitime et en sécurité en tout lieu et à toute heure. On a pu faire avancer cette politique publique, parce qu'elle est née du terrain. Elle est née grâce au travail du collectif "Stop harcèlement de rue", aux militantes et aux associations féministes, aux habitantes engagées dans les marches exploratoires, mais aussi grâce aux chercheuses, particulièrement Édith MARUÉJOULS, Corinne LUXEMBOURG, Johanna DARGORN, ainsi que Yves RAIBAUD et Arnaud ALESSANDRIN. Ils nous ont permis de conduire une véritable expertise sur les inégalités de genre dans l'espace public. Je suis très heureuse de leur rendre ce matrimoine en les citant. C'est aussi à cela que l'on reconnaît les féministes.

Cette alliance entre l'action municipale, les associations féministes qui interpellent, les habitantes, le monde de la recherche, c'est ce qui nous a permis de créer les guides "genre et espace public" publiés en 2016, en 2021 et en 2023, de diffuser des outils concrets, des diagnostics genrés, la transformation des espaces publics avec des réponses, des outils d'analyse, mais aussi des outils qui nous ont permis d'élaborer des réponses à toutes les questions que nous pouvions nous poser sur cette question du genre et de l'espace public. Cela a d'ailleurs dépassé très largement la Ville de Paris. De nombreuses collectivités sont venues assister aux formations de la Ville de Paris pour les chercheurs et les ingénieurs.

Je me permets, en quelques minutes, de dire quelques éléments de pistes à travailler, chère Gabrielle SIRY. D'abord, je pense qu'il faut, maintenant que nous en avons les connaissances et la possibilité, généraliser les marches exploratoires dans tous les quartiers parisiens, en faire des outils de transformation durable. Pour répondre à Mme NOURI, on a déjà fait des marches exploratoires de jeunes filles mineures dans le 13e arrondissement. On peut imaginer des marches exploratoires avec des mères de famille spécifiquement ou avec les enfants. On peut imaginer beaucoup de choses et il faut continuer à expérimenter. Je pense surtout qu'il faut généraliser les marches exploratoires et la prise en compte des propositions faites à l'issue de ces marches exploratoires.

Lutter contre le harcèlement de rue est évidemment au cœur de cette démarche. Ce harcèlement de rue, qui participe au "continuum" des violences faites aux femmes, est à combattre. Il faut lutter contre cette banalisation, responsabiliser les auteurs et les témoins pour faire de l'espace public un espace véritablement commun.

Cela ne peut s'arrêter aux questions de sécurité et d'aménagement. Il faut aussi agir sur les représentations. D'abord, je pense que nous devons continuer de lutter contre les publicités sexistes qui, malheureusement, font un

grand retour dans l'espace public. L'espace public est un espace de message et d'image. Lorsque les femmes y sont réduites à des objets, enfermées dans des stéréotypes, cela participe à un rapport de domination. Paris avait intégré des exigences dans les contrats d'affichage. Je pense qu'il faut mobiliser les professionnels autour de cet objectif d'un Paris sans publicité sexiste.

Ensuite, évidemment, il y a la question du matrimoine. Le matrimoine, c'est aussi important pour les femmes dans l'espace public. C'est rappeler qu'elles ont été des actrices de l'histoire. Il s'agit de transformer notre imaginaire collectif et d'affirmer la pleine légitimité des femmes à occuper l'espace public.

Quand on lutte contre le harcèlement de rue et pour l'égalité dans l'espace public, il y a aussi cet enjeu d'une politique féministe de l'espace public qui doit être une politique engagée contre le système prostitutionnel. La prostitution ne peut être réduite à la question de la sécurité ou de la tranquillité publique. Elle interroge la manière dont les corps des femmes sont considérés dans notre société. Lorsqu'un corps féminin devient une marchandise, dans l'espace public notamment, c'est toute une culture de la domination qui se perpétue. Lutter pour l'égalité dans l'espace public, cela implique une approche abolitionniste. Je sais que vous saurez, Madame SIRY, perpétuer ce travail.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Gabrielle SIRY-HOUARI, pour vous répondre.

Mme Gabrielle SIRY-HOUARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Une ville faite par les hommes pour les hommes, c'est à cet état de fait que la Ville de Paris travaille à remédier depuis 2014. Merci, chère Hélène BIDARD, d'avoir rappelé tout ce travail auquel vous avez très fortement contribué.

Pour ne plus que les femmes aient à adapter leurs trajets et leur tenue lorsqu'elles circulent dans la ville, pour qu'elles ne renoncent plus à faire du sport dans l'espace public de peur d'être harcelées, en un mot, qu'elles n'aient plus à se retirer de l'espace public, parce qu'elles ne s'y sentent pas suffisamment à leur place ou en sécurité… La Ville organise ainsi des marches exploratoires de femmes - cela a été présenté, je ne vais pas m'y attarder - pour que soient mieux identifiés leurs obstacles et aspirations et qu'elles se sentent à l'aise de circuler partout et à toute heure. C'est donc l'objet des subventions que nous accordons aujourd'hui à un certain nombre d'associations, notamment à "À Places Égales" avec laquelle nous travaillons de longue date dans le 18e arrondissement, notamment à la porte Montmartre. Je vous confirme, chère Hélène BIDARD, et j'espère que nous pourrons travailler ensemble sur ce sujet, qu'il est nécessaire de les étendre partout dans Paris.

Travailler à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public, c'est aussi lutter pied à pied contre les violences sexistes et sexuelles. 75 % des femmes ont déjà connu cette situation de harcèlement sexiste ou sexuel dans l'espace public en Ile-de-France et c'est inadmissible. Depuis le début de cette mandature, notamment grâce aux associations subventionnées ici, nous avons systématisé la mise en place de "safe place", c'est-à-dire des lieux destinés à prévenir les violences et à accueillir les victimes de V.S.S. dans les grands événements parisiens. Nous avons noué un partenariat avec l'application "App-Elles" pour assister les femmes en situation de danger. Je compte d'ailleurs sur tous les élus présents, notamment vous, chers élus de droite, même si vous n'êtes pas nombreux en ce moment, vous qui en avez fait un sujet de campagne, pour diffuser cette information et faire en sorte que le plus grand nombre de Parisiennes se dotent de cette application. Je sais que nous avons des relais, y compris dans vos groupes.

Nous avons aussi assuré, avec Barbara GOMES, Maxime SAUVAGE et Théa FOURDRINIER, que sur les sites de baignade, les maîtres-nageurs et maîtres-nageuses soient formés à la prévention des V.S.S. et à l'assistance des éventuelles victimes. Je veux aussi saluer le travail important de Pierre RABADAN sous la précédente mandature sur le sujet du voyeurisme dans les piscines.

Concernant le vœu du NPP portant sur l'intégration des usages des enfants et des adolescents dans les politiques parisiennes d'aménagement de l'espace public, je me réjouis tout d'abord que vous partagiez notre démarche de prise en compte du genre dans l'espace public, ainsi que celui d'une ville à hauteur d'enfant. Je vous confirme que c'est bien une priorité de cette mandature, notamment sous l'autorité de Thomas CHEVANDIER, avec la multiplication des "rues aux enfants", qui sont déjà au nombre de 300, avec du mobilier urbain dédié comme les mini-bancs Davioud qui sont adaptés aux enfants de 5 à 10 ans. Je vous confirme aussi, et cela a été dit par Hélène BIDARD, que les associations que nous subventionnons réalisent des marches avec des adolescentes ou avec des collégiennes afin de prendre en compte leur vécu spécifique. Je me propose de vous transmettre d'ailleurs les différentes actions menées par ces associations sur ce sujet.

Permettez-moi toutefois, et cela peut paraître anecdotique de le faire, dans la mesure où vous ne mentionnez pas spécifiquement les familles monoparentales, de regretter que, lorsqu'on parle des femmes, vous y associez immédiatement la question des enfants. Je pense que l'égalité femmes-hommes gagnerait à ce qu'on se départe collectivement de ces associations d'idées, en particulier à gauche, comme on gagnerait, cher Émile MEUNIER, mais il n'est pas là non plus, à ne pas employer à tort et à travers des expressions comme "procédure bâillon", comme

cela a été fait ce matin, des expressions qui concernent la silenciation des activistes, des lanceuses d'alerte et féministes, parce que le combat féministe passe aussi par le langage.

Dans la mesure où nous mettons déjà en œuvre les propositions de votre vœu, je vous invite à le retirer. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable pour l'Exécutif. Je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 95 est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 95 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 76).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'élargissement du déploiement du dispositif "Demandez Angela".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons un vœu non rattaché, le vœu n° 96, sur le dispositif "Demandez Angela".

La parole est à Kévin HAVET.

M. Kévin HAVET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour de trop nombreuses femmes et personnes issues de minorité de genre, se déplacer dans la ville signifie encore trop souvent adapter ses horaires, ses trajets, ses comportements, voire éviter certains lieux pour limiter les risques. Cette réalité n'est ni anecdotique ni marginale dans l'espace public. En Ile-de-France, 68 % des jeunes femmes déclarent avoir subi au moins un fait de violence ou de harcèlement sexiste ou sexuel dans l'espace public. Un quart déclare avoir été victime de harcèlement ou d'atteinte sexuelle.

Face à cette situation, nous avons la responsabilité collective de multiplier les outils de prévention et de protection des personnes qui se sentent en danger. C'est tout le sens du dispositif "Demandez Angela", créé au Royaume-Uni en 2016 et désormais déployé dans de nombreux pays, dont la France. Son principe est simple : permettre à une personne confrontée à une situation de harcèlement, qui se sent en danger, de demander discrètement de l'aide dans un établissement partenaire, formé pour l'accueillir, la protéger et l'orienter si nécessaire.

La Ville de Paris a déjà engagé une expérimentation dans certains quartiers des 18e et 20e arrondissements. Celle-ci a permis de sensibiliser des commerçants et des établissements tout en renforçant le maillage territorial des lieux refuges. Pour être pleinement identifié et accessible, "Demandez Angela" doit pouvoir être reconnu partout dans Paris, par toutes et tous, quel que soit le quartier dans lequel on se trouve.

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui de poursuivre cette expérimentation, d'accompagner les arrondissements volontaires dans un déploiement progressif et de préparer la généralisation du dispositif à l'ensemble du territoire parisien, parce que Paris doit être une ville où chacune et chacun doit pouvoir circuler librement, sans crainte. Nous vous invitons à adopter ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Gabrielle SIRY-HOUARI.

Mme Gabrielle SIRY-HOUARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup pour ce vœu. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles suppose une sensibilisation du plus grand nombre pour susciter un changement des mentalités, pour faire savoir aux victimes qu'elles ne sont pas seules, faire savoir aux témoins comment réagir face à ces situations et faire savoir aux agresseurs que l'impunité, c'est terminé.

C'est ce que la Ville de Londres a réussi à faire "via" une campagne de communication massive à laquelle le dispositif "Ask Angela" a contribué. Celui-ci a déjà très bien été présenté par mon collègue Kévin HAVET, donc je serai brève pour indiquer qu'après la poursuite de l'expérimentation dans les 18e et 20e arrondissements que nous

soutenons évidemment, nous travaillerons avec les arrondissements volontaires au déploiement progressif du dispositif ailleurs dans Paris, en prêtant une attention particulière à la question du "turnover" dans les bars et restaurants pour assurer une continuité de la formation des équipes et l'effectivité du dispositif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Monsieur le Maire.

La liberté des femmes ne peut pas dépendre uniquement de l'existence de lieux refuges. Notre ambition doit être beaucoup plus grande. Nous voulons une ville où les femmes n'ont plus à calculer leurs itinéraires, à changer de trottoir, à raccourcir leur tenue, à envoyer un message en rentrant chez elles ou à chercher un commerce partenaire pour se sentir en sécurité. Nous voulons une ville où elles sont libres. C'est pourquoi "Demandez Angela" doit être une étape en réalité, pas un aboutissement. Il faut former davantage les professionnels, renforcer les associations, développer les lieux d'accueil de proximité, mieux accompagner les victimes, agir dès l'école contre les violences sexistes et faire de Paris une véritable capitale féministe où la sécurité des femmes n'est pas une politique sectorielle, mais une exigence qui traverse toutes les politiques publiques. La véritable victoire ne sera pas le jour où chaque femme saura où demander de l'aide. La véritable victoire sera le jour où aucune femme n'aura plus besoin de demander "Angela". Nous voterons bien évidemment ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Jeanne OUVRET.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons également pour ce dispositif "Angela", qui constitue un outil utile pour les femmes et les minorités de genre qui sont confrontées aux dangers et au harcèlement dans l'espace public.

Nous profitons tout de même de ce vœu pour rappeler quelques éléments essentiels. Si nous devons, encore aujourd'hui en 2026, déployer ce genre de dispositif, c'est aussi parce que depuis bien trop longtemps, les gouvernements successifs et la société dans son ensemble ne se donnent pas les moyens de lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants. Un dispositif comme celui-ci est nécessaire aujourd'hui, mais il intervient alors que la violence est déjà là. Il apporte une réponse individuelle à un problème qui, lui, est systémique.

Dans l'espace public parisien, nous devons faire en sorte que les victimes soient prises en charge, mais aussi et surtout investir pour mieux prévenir, pour éduquer, notamment auprès des hommes et des jeunes hommes, car le droit et les situations des femmes aujourd'hui ne sont jamais des acquis. Nous assistons aujourd'hui, et l'ensemble des personnes qui ont pris la parole l'ont dit, à une offensive grandissante réactionnaire voulant faire reculer nos droits et renforçant l'emprise de nos corps. Ces reculs et ces attaques, nous les observons notamment dans les municipalités dirigées par l'extrême droite depuis quelques mois. On peut aussi l'observer plus proche de nous. Par exemple, dans le 17e, mon arrondissement, la majorité nous refuse de créer un mois de l'éducation populaire autour du 25 novembre. Nous le redisons, les rapports de domination doivent être transformés dans leur ensemble. Il faut pour cela des moyens humains, financiers et surtout une ambition politique. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 163).

2026 DSOL 85 - Evolution de la prestation des Internats Scolaires et Professionnels de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le projet de délibération DSOL 85 porte sur les prestations des internats scolaires et professionnels de la Ville de Paris.

Mme Sonia CHAOUCHE a la parole.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce texte met en place des corrections. Je vais vous les citer. L'accès est désormais garanti, quel que soit le statut administratif des parents. Les enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance deviennent éligibles et un enfant de 10 ans donne enfin son accord écrit avant son admission. Ce sont des droits qui étaient absents du règlement

jusqu'à aujourd'hui et c'est pourquoi je parle de correction. Le barème, lui, n'a pas été révisé depuis 11 ans. Il est aujourd'hui recalculé selon l'indice INSEE de l'inflation.

Cependant, j'avais quelques questionnements, notamment sur certains chiffrages. Dans l'annexe, on retrouve, entre l'internat le moins cher et le plus cher, un écart qui va de 2.100 euros à 16.000 euros par an, alors que la contribution de la Ville, si je ne me trompe pas, reste la même pour toutes les familles, quel que soit l'établissement. La question que je me pose est de savoir si une famille au quotient familial modeste accède aux mêmes établissements qu'une famille mieux informée ou dont le revenu est plus élevé. Aussi, lors de ce budget supplémentaire, j'avais analysé le budget des E.P.A.S.E. Dans ce budget, j'y ai vu une délibération concernant le C.E.F.P. de Villepreux, un établissement de l'Aide sociale à l'enfance. C'est un internat qui héberge des enfants confiés à Paris. Dans ce document, on lit qu'il y a une urgence à donner 3 millions d'euros parce que ce bâtiment présente, et je cite vos propres mots, "des désordres bâtimentaires et structurels importants sur les façades". 3 millions d'euros ont donc dû être débloqués en urgence, hors programmation initiale.

Ensuite, un barème qui est resté 11 ans sans révision, un bâtiment qui se dégrade, jusqu'à nécessiter une intervention d'urgence, et je laisse seulement ces deux faits parler. Nous avons, depuis le début de ce Conseil, demandé des audits sur le bâti des structures de l'Aide sociale à l'enfance. Nous avons demandé beaucoup d'autres choses dont un fonds pluriannuel pour la protection de l'enfance, des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour toute structure recevant une délégation de la Ville et la proposition que nous avons dans notre programme d'un vrai code parisien de la protection de l'enfance qui fixe le droit des enfants qui lui sont confiés.

Ce texte corrige une injustice ancienne. Evidemment, nous le voterons, mais nous voudrons toujours plus pour nos enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Yasmina MERZI.

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter ce projet de délibération qui, comme vous le dites, Madame CHAOUCHE, poursuit des correctifs d'une délibération qui n'avait pas été revue depuis plusieurs années et le double objectif de protection de l'enfance et de réussite éducative. Le premier objectif de ce projet de délibération est de renforcer et diversifier les réponses institutionnelles dont nous disposons au titre du Département pour protéger les enfants en danger ou en risque de danger, sans attendre l'issue d'une évaluation d'information préoccupante lorsque la situation appelle une intervention rapide. Il s'agit donc, dans ce projet de délibération, sur le fond, de recentrer le dispositif offert sur les enfants les plus vulnérables en leur offrant un accompagnement éducatif renforcé dans le cadre de ce que l'on appelle une scolarité partagée. Notre ambition est toujours claire : prévenir autant que possible les ruptures de parcours et les placements en proposant une solution protectrice qui conjugue sécurité, stabilité et réussite scolaire.

L'évolution de ce projet de délibération répond également à un constat préoccupant, et j'évoquais la scolarité protégée, qui concerne le parcours éducatif des enfants de l'Aide sociale à l'enfance. Aujourd'hui, et ce n'est pas notifié dans le projet de délibération mais je tenais à le spécifier, 40 % des enfants confiés à l'A.S.E. entrent au collège avec un retard scolaire important. Plus d'un tiers d'entre eux quittent le système éducatif sans diplôme ou avec pour seul diplôme le brevet des collèges. Enfin, 92 % d'entre eux n'accèdent pas à l'enseignement supérieur. Ces chiffres font peur, ces chiffres nous obligent, et avec ce projet de délibération réactualisé, nous considérions qu'il était important de proposer à nos jeunes suivis dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance un dispositif existant à la Ville mais sous-utilisé par les bénéficiaires initiaux, pour pouvoir ouvrir aux enfants de l'A.S.E. en prévention, avant le placement, un dispositif de scolarité protégée, mais aussi, et ce projet de délibération le notifie, le proposer à des enfants dont les représentants légaux étaient en situation administrative irrégulière et qui en étaient exclus.

Le deuxième objectif de ce projet de délibération consiste, et vous l'avez notifié dans votre intervention, à réformer le barème de participation financière des familles et de la Ville de Paris. En effet, le coût de la place n'avait pas été revalorisé depuis 11 ans. Il s'agit donc d'une modification corrective qui est mise en place, mais le principe demeure toujours celui d'une contribution proportionnée aux ressources des familles, calculée à partir du quotient familial. Le reste à charge au regard du quotient familial peut permettre une prise en charge quasi-globale. La Ville de Paris prend en charge le complément, en articulation avec l'ensemble des aides de droit commun, notamment celles de la Région. Ainsi, le reste à charge pour les familles demeure très limité, pour être quasi-nul pour les plus fragiles.

Avec ce projet de délibération, nous prévoyons qu'à l'horizon 2027-2020, 105 enfants pourront bénéficier de cet accompagnement de scolarité protégée dans ces internats pour un coût annuel estimé à 1 million d'euros pour la collectivité.

Concernant les éléments sur le bâtimentaire, je vous rejoins complètement et je me suis toujours mise à disposition pour échanger ensemble et travailler sur ce que nous mettons en place et ce sur quoi nous souhaitons pouvoir faire évoluer les bâtiments dans lesquels les enfants de la protection de l'enfance sont accueillis.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 85).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien des revendications des agentes et agents du Samu social de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien aux agent.es du Samu social de Paris en grève.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons les vœux non rattachés et, tout d'abord, les vœux n°s 97, 98 et 98 bis.

La parole est à la présidente Marie-Pierre MARCHAND.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous sortons d'une période de canicule et nous savons que les canicules tuent. Elles tuent encore plus les plus fragiles d'entre nous. Les personnes à la rue restent parmi les premières victimes de canicule et parmi les plus exposées aux risques de complications et de décès liés aux fortes chaleurs et aux coups de chaleur. Dans ce contexte, la suppression de places d'hébergement en pleine période caniculaire et dans un contexte de désengagement continu de l'Etat de ses responsabilités en matière d'hébergement constitue une mise en danger de ces personnes les plus vulnérables. C'est pourtant ce à quoi on assiste, puisque la direction du SIAO a annoncé la fin de la prise en charge de 861 nuitées, dont 315 dès le mois de juin.

Face à ces annonces, les agents du Samu social ont engagé depuis le 23 juin dernier une grève qui s'inscrit d'ailleurs dans la dégradation continue de leurs conditions de travail. On peut sans exagération parler de souffrance au travail et de détresse psychologique pour des agents très engagés qui ne peuvent aujourd'hui pas répondre à plus d'un appel sur deux, avec des temps d'attente pour des personnes en situation de grande détresse qui peuvent dépasser plusieurs heures. Imaginez-vous une seule seconde ce que cela peut représenter, pour des agents et agentes qui sont en première ligne, d'annoncer à des personnes en grande difficulté qu'ils n'ont aucune solution d'hébergement à leur proposer et de devoir suivre les consignes de priorisation, ou l'on pourrait dire de triage, qui réduisent les critères d'accès - par exemple, on est passé, pour les femmes enceintes, de 6 à 7 mois de grossesse - ou de devoir établir une hiérarchisation en fonction des pathologies.

Cette détresse est renforcée par un manque de dialogue social, avec des agents de terrain qui ne sont impliqués dans aucune prise de décision, pour lesquels il n'existe pas d'indemnité de résidence ou de supplément familial de traitement. Il est indispensable de sortir de cette situation par le haut, alors que la situation est bloquée et que, depuis mercredi, les grévistes occupent le parvis du Samu social aux côtés de l'association "Utopia 56". C'est pour cela…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Je pensais avoir 3 minutes, pardon.

… qu'avec l'ensemble des élus du GESP, nous réaffirmons notre plein soutien et nous espérons que l'Etat répondra favorablement à leurs revendications et augmenter les places d'hébergement d'urgence.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Gwenaëlle AUSTIN.

Mme Gwenaëlle AUSTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Quand celles et ceux qui passent leurs journées à répondre à la détresse humaine disent qu'ils n'en peuvent plus, nous avons le devoir de les écouter. Depuis plusieurs semaines, les salariés du Samu social de Paris sont en grève. C'est un véritable cri d'alarme. Les écoutantes et écoutants du 115, les travailleurs sociaux, l'ensemble des équipes disent leur épuisement face à des conditions de travail devenues intenables - surcharge, manque d'effectifs, perte de sens, risques psychosociaux - mais surtout la souffrance de devoir répondre chaque jour à des centaines de personnes en leur disant : "Nous n'avons aucune solution à vous proposer".

Derrière leur mal-être, il y a une réalité implacable, celle d'un hébergement d'urgence que l'Etat abandonne. A titre d'information, les chiffres du baromètre SIAO d'avril sont accablants, et je parle d'avril : chaque jour, 352 familles sont restées sans solution d'hébergement, soit un taux de réponses positives de seulement 8 %, contre 17 % un an

plus tôt. Ce n'est pas beaucoup mieux, mais quand même. Chaque jour, 105 femmes seules et 126 hommes seuls n'ont obtenu aucune mise à l'abri. Ce ne sont pas des statistiques, ce sont des enfants, des femmes et des hommes qui passent une nuit de plus à la rue. Ce sont des professionnels contraints, faute de places, de répondre non toute la journée, alors que leur métier est précisément de protéger ces personnes.

Les salariés ne sont pas seuls. Leur mobilisation rejoint celle des associations de solidarité qui, depuis des années, alertent sur des besoins qui explosent, tandis que les capacités d'accueil reculent. Cette réalité est aujourd'hui sous nos yeux. Depuis mercredi, les grévistes du Samu social occupent le parvis de leur établissement avec "Utopia 56" aux côtés des familles sans-abri, des femmes seules, des mineurs, des nourrissons. Je suis passée hier, il y a des dizaines d'enfants de trois mois, des bébés de trois mois. Ils ont passé leur deuxième nuit hier sur la dalle. Hier, il y avait canicule et orage et je pense que, ce soir, il y aura froid et orage. C'est absolument indigne !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, Yasmina MERZI. Tout le monde doit respecter les temps de parole. Je suis beaucoup trop laxiste.

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vais reprendre la réponse aux deux vœux proposés en remerciant les groupes Ecologiste et Communiste d'avoir bien voulu aboutir à un travail de rédaction sur un vœu de l'Exécutif partagé. En tant que vice-président du conseil d'administration du Samu social de Paris, mon collègue Adji AHOUDIAN est très mobilisé et ne peut s'exprimer sur ce vœu, donc il m'a donc demandé très gentiment de le présenter rapidement, Monsieur le Maire.

La saturation du parc en hébergement d'urgence a récemment franchi un nouveau cap dans la gravité avec la suppression de 861 nuitées hôtelières en Ile-de-France annoncée par l'Etat, entraînant "de facto" un durcissement des critères de vulnérabilité permettant la prise en charge prioritaire et l'orientation des publics éligibles vers des solutions d'hébergement d'urgence. Cette mesure prise à contre-courant de l'aggravation de la situation d'extrême précarité parisienne produit des effets dévastateurs. Vous l'avez bien notifié toutes les deux. Elle en produit bien entendu directement auprès des publics sans-abri, dont un nombre croissant jusqu'alors considéré par les services de l'Etat comme prioritaire se retrouve sans solution d'hébergement et donc contraint à vivre à la rue. Pour être très claire, et je le dis avec gravité, on parle de femmes avec enfants en bas âge, en très bas âge, et de femmes enceintes et en fin de grossesse. Elle en produit également auprès des équipes du Samu social dont les missions courageuses, et qu'il faut saluer ce matin, se voient entourées d'un périmètre en places d'hébergement d'urgence destiné aux appelants du 115, rendus encore plus contraints qu'ils ne l'étaient déjà.

Nous dénonçons à nouveau par ce vœu cette mesure décidée par l'Etat, dont la responsabilité commande au contraire un renforcement conséquent du nombre de places d'hébergement d'urgence à Paris et en Ile-de-France…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - … places effectivement épuisées. Un certain nombre de salariés du Samu social, majoritairement écoutants du 115, ont entamé une grève le 23 janvier dernier pour dénoncer cette situation alarmante…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

Mme Yasmina MERZI, adjointe. - … et ont engagé un dialogue social. Avec ce vœu de l'Exécutif collaboratif, nous demandons aux écologistes et aux communistes de retirer leur vœu et de s'aligner sur le vœu de l'Exécutif rédigé collectivement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu du groupe Ecologiste est-il retiré ? Non, il n'est pas retiré.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu du groupe Communiste est-il retiré ? Il est maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 98 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

M. Christophe PRUDHOMME. - Il y avait une explication de vote.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez-y, Monsieur PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - On passe un peu vite sur cette question d'importance. Notre groupe soutient les salariés du Samu social sur leurs revendications concernant le nombre de postes et leur rémunération, mais il y a le problème des conditions de travail. Sur les conditions de travail, il n'y a pas qu'une responsabilité de l'Etat, il y a aussi une responsabilité de la Ville. Le problème est que l'hébergement d'urgence devient un hébergement pérenne, parce que nous n'arrivons pas à sortir les gens qui sont dans ces hébergements d'urgence pour aller vers des logements sociaux. Un certain nombre d'entre eux, et cela nous a été indiqué par les personnels du Samu social, remplissent les conditions pour avoir un logement social, donc ils embolisent ces places. Les laisser dans ces conditions ne permet pas l'insertion qui doit être la priorité, en particulier pour les enfants et les familles. Avec ces changements fréquents d'hébergement qui perturbent la scolarité, l'absence d'un domicile stable qui nuit au développement des enfants et accroît leur vulnérabilité, nous sommes dans une situation où il faut faire différemment qu'un simple vœu de soutien.

Nous avons aujourd'hui une priorité qui doit être la réinsertion par le logement, qui est un droit fondamental des gens qui peuvent en bénéficier et qui doivent sortir de ces hébergements précaires. Je profite de cette explication de vote pour dire : oui, il y a des responsabilités de l'Etat, mais il y a aussi une responsabilité de la Ville pour se donner les moyens d'attribution de logements sociaux afin de répondre aux besoins de ces familles qui remplissent toutes les conditions pour avoir droit à un logement social et restent dans des places d'hébergement précaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 164).

2026 DAE 125 - Subventions (137.500 euros) dans le cadre de l'appel à projets pour le partage de la culture scientifique à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le projet DAE 125 : subventions dans le cadre de l'appel à projets pour le partage de la culture scientifique à Paris.

La parole est à Irénée FREROT.

M. Irénée FREROT. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, la culture scientifique, de plus en plus, devient malheureusement un enjeu politique qui est à mon sens beaucoup trop délaissé par l'Etat. On a eu à Paris les différents rebondissements, il y a un an, autour du Palais de la découverte, qui devait se réinstaller dans ses murs avec un projet qui avait été travaillé par beaucoup de monde, que le Gouvernement a failli abandonner. Suite à une mobilisation énorme de la communauté scientifique et l'émotion que cela a suscité, finalement, cela a été sauvé dans une grande mesure. On a l'exemple du Museum d'histoire naturelle dont on a déjà parlé ici, qui est le premier musée scientifique de France, à Paris dans le 5e arrondissement, le quatrième musée de France en termes de fréquentation, 4 millions de visiteurs annuels. Il est en très mauvais état, abandonné par l'Etat, donc une partie des murs de ce musée sont fermés comme la galerie de minéralogie et celle de paléontologie.

Dans ce contexte, il est salutaire que la Ville de Paris prenne sa part pour soutenir la culture scientifique dans un contexte où l'on n'en a jamais eu autant besoin, dans un monde qui est de plus en plus complexe, avec les enjeux climatiques, de biodiversité, de transformation et toutes les tensions sociales et sociétales que cela peut créer. C'est important que tout cela puisse s'appuyer sur des faits scientifiques soutenus. Dans ce projet de délibération, on va donner des subventions à un certain nombre d'associations qui portent des projets pour promouvoir la culture scientifique dans les domaines de l'astronomie, des mathématiques, de l'ethnographie urbaine, du climat, ou de la biodiversité. Il y a aussi les universités dans le cadre de la Fête de la science. Il est salutaire que la Ville soutienne toutes ces associations et ces projets à la hauteur de leurs besoins.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Irénée, pour cette intervention qui met bien en valeur notre politique publique d'accès à la science dans un contexte où la science est très attaquée, dans une période où les "fake news" battent leur plein et où les démocraties sont mises en péril par la désinformation, le négationnisme et le scepticisme. On le voit d'autant plus en ce moment que l'on vient de subir deux canicules de suite, alors que les scientifiques nous alertent depuis des dizaines d'années et nous expliquent que c'est ce qui va nous arriver. Oui, le réchauffement climatique est bien là et c'est l'effet des gaz à effet de serre.

Oui, s'appuyer sur la science pour réfléchir, construire sa pensée et déterminer nos choix est essentiel. Dans cette perspective, notre ambition pour Paris est de rendre accessibles cette connaissance, la science et la pensée critique, d'où cet appel à projets que nous votons aujourd'hui : partage de la culture scientifique. Il permet de faire vivre la science, notamment auprès des jeunes et des publics qui en sont les plus éloignés. Ce sont 137.500 euros qui sont consacrés à 23 actions sur le territoire parisien que nous allons soutenir, avec des expositions, des ateliers de médiation scientifique, des conférences, des forums des métiers liés aux sciences, des actions qui sont diffusées au sein de nos bibliothèques et de nos médiathèques, auprès de nos écoles, mais aussi dans les quartiers populaires. Notre volonté est bien de diffuser la science partout et que tous les Parisiens et toutes les Parisiennes puissent se l'approprier et développer leur pensée.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'ai une demande de vote dissocié du groupe "Paris Liberté !" sur l'article 18.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 18 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 125 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté également. (2026, DAE 125).

Je vous remercie.

2026 DAJ 11 - Approbation de l'organisation d'un concours d'éloquence de la Ville de Paris au théâtre de la Concorde.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 11 : approbation de l'organisation d'un concours d'éloquence de la Ville de Paris au théâtre de la Concorde.

Je donne la parole à Mme Théa FOURDRINIER.

Mme Théa FOURDRINIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'éloquence n'est pas juste un exercice de style. C'est la capacité à défendre une idée, à convaincre par la force des arguments et des émotions, à faire vivre le débat démocratique. A l'heure où le débat public se polarise, où les slogans prennent parfois le pas sur les arguments, savoir construire un raisonnement, écouter l'autre et convaincre sans invectiver est plus nécessaire que jamais. Le concours d'éloquence organisé dans le cadre de la Nuit du droit répond pleinement à cette ambition. Pour la première fois, l'an dernier, la Direction des Affaires juridiques de la Ville de Paris a organisé, au théâtre de la Concorde et en partenariat avec plusieurs universités, un concours d'éloquence ouvert aux étudiantes et étudiants en droit d'Ile-de-France. Le succès a été au rendez-vous : plus de 500 personnes ont assisté à cette première édition et la qualité des prestations des candidates et des candidats a été unanimement saluée.

C'est donc tout naturellement qu'il nous est proposé aujourd'hui de renouveler cette belle initiative à l'occasion de la Nuit du droit 2026. Ce concours se tiendrait de nouveau au théâtre de la Concorde dans le 8e arrondissement. Le choix de ce lieu, mes chers collègues, est particulièrement symbolique. C'est un théâtre citoyen qui met le débat, la confrontation des idées et la culture au service de la démocratie. C'est un endroit qui incarne parfaitement l'esprit de cette initiative.

Hier comme aujourd'hui, la maîtrise de la parole est indispensable pour défendre le droit et notre état de droit, à plus forte raison aujourd'hui dans une période où les extrémismes prospèrent, où les simplifications prennent parfois le pas sur la nuance et où le débat démocratique est régulièrement mis à l'épreuve. Encourager de jeunes juristes à développer leur capacité à argumenter, à convaincre et à débattre avec rigueur est bien plus qu'un exercice

académique. C'est un investissement en faveur de notre démocratie. Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup pour la concision du propos.

Pour vous répondre, avec la même concision, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Reçu 5 sur 5, Monsieur le Maire.

De plus, ma collègue a extrêmement bien présenté ce projet de délibération et l'action : un concours qui s'inscrit dans le cadre de la Nuit du droit, initié par le Conseil constitutionnel à l'occasion de l'anniversaire de notre Constitution et à une époque où les institutions démocratiques et l'état de droits sont remis en cause, rappeler que l'Etat protège nos libertés et qu'il appartient à toutes et à tous de se l'approprier est important.

En renouvelant ce concours d'éloquence au théâtre de la Concorde après le succès de la première édition, nous faisons le choix d'encourager les étudiantes et étudiants à s'engager pour le débat démocratique et convaincre sans invectiver. Comme tu l'as bien souligné, Théa, cela me semble extrêmement juste. A l'heure où le débat public est souvent caricaturé et où certains remettent en cause les fondements mêmes de l'état de droit, faire vivre une culture de l'argumentation, de la contradiction et de la parole éclairée est essentiel. C'est un choix que nous faisons avec notre politique en faveur de la participation étudiante, qui passe aussi par des initiatives comme ce concours d'éloquence.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vous remercie de votre concision également.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, merci. (2026, DAJ 11).

2026 DJS 157 - Avenant n° 2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la SEM ELOGIE-SIEMP pour la démolition et la reconstruction du CPA Mercoeur, 4, rue Mercoeur (11e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 157 et l'amendement n° 251.

Je donne la parole à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire, cher Pierre RABADAN.

La Ville de Paris et le 11e arrondissement disposaient jusqu'à présent d'un centre Paris Anim' situé 4, rue Mercœur, dans un bâtiment bien entretenu mais construit en 1958, il y a donc 68 ans. Cet équipement municipal, placé sous la responsabilité de la Direction de la Jeunesse et des Sports, était confié en gestion à l'association "M.J.C. Mercœur". Le centre Paris Anim' Mercœur est un établissement très fréquenté. Il accueille chaque année de nombreuses activités à destination des jeunes, avec entre autres un très beau dojo, des familles et l'ensemble du public du quartier. Il constitue un lieu de proximité essentiel où se développent des activités culturelles, sportives, citoyennes et éducatives. Pourtant, malgré son rôle essentiel dans la vie locale, ce bâtiment ne répondait plus pleinement aux besoins actuels. Il n'était notamment pas accessible aux personnes à mobilité réduite, il ne disposait pas d'espaces, de salles et des installations nécessaires, notamment des espaces pour les jeunes. Les contraintes du bâtiment limitaient donc les possibilités d'accueil et de développement des activités proposées.

Face à ce constat et beaucoup poussée par François VAUGLIN et moi-même, la Ville de Paris a fait le choix d'une opération ambitieuse de démolition-reconstruction afin de donner un nouvel avenir à cet équipement. L'objectif est clair : permettre la réalisation d'un centre Paris Anim' moderne, accessible, fonctionnel, adapté aux usages contemporains, tout en développant une offre supplémentaire de logement, notamment pour les jeunes, pour les étudiants, sur le même site. C'est la grande vertu de cette démolition-reconstruction, la grande vertu de ce bel investissement : un nouveau centre Paris Anim' et de nouveaux logements pour les jeunes. Le futur ensemble accueillera ainsi une nouvelle résidence étudiante, le nouveau centre Paris Anim' qui répondra aux normes, offrir une meilleure condition d'accueil des usages en permettant de renforcer l'action d'éducation populaire portée dans le quartier.

A travers ce projet de délibération, on va poursuivre un engagement clair : investir, pour les jeunes Parisiennes et les jeunes Parisiens, dans des équipements publics de qualité, accessibles et adaptés aux besoins du quartier. La reconstruction du centre Paris Anil' Mercœur illustre pleinement notre volonté de soutenir les lieux d'émancipation, de culture, de transmission de la participation citoyenne et elle fait vivre notre arrondissement. Il faut plus d'investissements pour la jeunesse, parce que la jeunesse, ce n'est pas une simple période de transition entre l'école

et l'emploi, mais c'est un âge de la vie à part entière, un moment de construction, d'apprentissage, d'engagement, d'émancipation. Notre responsabilité collective est de donner aux jeunes les moyens de devenir pleinement acteurs de leur parcours et de leur garantir pour cela des espaces accessibles. C'est précisément le rôle des structures d'éducation populaire comme les centres Paris Anim', qui permettent de lutter concrètement contre les inégalités d'accès aux pratiques artistiques, sportives et citoyennes, et d'offrir aux jeunes des lieux de rencontre et de partage où chacun peut trouver sa place, quels que soient son âge, son parcours, son origine sociale.

Dans une période où beaucoup de jeunes expriment des inquiétudes à juste titre face aux crises sociales, économiques, environnementales, nous devons faire le choix de renforcer les lieux qui permettent de reprendre confiance, de créer du collectif, de faire vivre la citoyenneté au quotidien. Soutenir un équipement comme le centre Paris Anim' Mercœur, c'est faire le choix d'une politique de jeunesse ambitieuse, qui reconnaît et accompagne les capacités des jeunes, leur talent et leur volonté d'agir. Cela doit être en complément d'un futur Quartier Jeunes dans le 11e arrondissement notamment, puisqu'un engagement a été pris par la majorité municipale de faire des Quartiers Jeunes dans tous les arrondissements. A travers ce nouveau lieu, on doit affirmer une vision de Paris comme une ville qui accompagne la jeunesse, investir dans les parcours. Chaque jeune doit pouvoir disposer des conditions nécessaires pour s'épanouir, développer son autonomie et participer pleinement à la vie de la cité. Investir dans les centres Paris Anim', dans les logements pour les jeunes en complément des futurs Quartiers Jeunes que nous aurons dans chaque arrondissement, s'investir dans la jeunesse, c'est investir pour l'avenir, mais c'est surtout pour le présent des jeunes.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Je donne la parole à Mme CHIKIROU, pour cinq minutes maximum.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un dossier dont il faut parler, parce que cela soulève plus globalement les problèmes de gestion de travaux dans notre ville et notre incapacité à tenir des délais pour fournir des services et pour la continuité des services. Pour résumer les choses, ce chantier est devenu en quelque sorte le symbole de la manière de gérer Paris. Un calendrier était annoncé, un budget était annoncé, les travaux glissent, les avenants s'accumulent, les prix explosent : + 62 %. On est passé de 6 millions d'euros à près de 10 millions d'euros ! Je ne sais pas si vous vous rendez compte de la somme que cela représente.

On a des questions à poser, parce que les documents que vous nous transmettez ne nous permettent pas de le savoir. Tout ce qu'on sait, c'est que les travaux n'ont toujours pas commencé, on n'a pas de calendrier, on ne sait pas quand ils vont démarrer. Des modifications de programmes ont été décidées, mais on ne sait pas comment. Est-ce qu'il y a eu des erreurs d'estimation ? Est-ce que des études ont posé problème ? Est-ce que des entreprises ont pris du retard ? Je sais qu'elles viennent d'être désignées. En gros, c'est un bailleur social qui est le maître d'ouvrage unique de ce projet : "Elogie-Siemp", mais c'est la Ville de Paris directement. Le maire du 11e a fait adopter la prolongation des travaux.

Nous voulons trois réponses simples : quelle est désormais la date contractuelle de livraison des 42 logements étudiants et du centre d'animation ? Comment se composent précisément les près de 4 millions d'euros supplémentaires ? Quelles sont les responsabilités établies et quelles sont les pénalités appliquées pour les retards ? Ce n'est pas scandaleux en soi qu'on prenne du retard sur des projets, mais on ne sait toujours pas où l'on va. Je pense qu'à ce stade, et pour comprendre plus globalement pourquoi, souvent, les travaux engagés par des bailleurs sociaux prennent du retard, s'étalent, coûtent plus cher que ce qui était initialement prévu, il faudrait déléguer un audit par l'Inspection générale de la Ville de Paris. L'Inspection générale de la Ville de Paris est tout à fait compétente pour auditer ce dossier et pour essayer de comprendre ce qu'il s'est passé, pour qu'on se retrouve aujourd'hui avec près de 4 millions d'euros supplémentaires de dépenses et un service qui n'est pas parfaitement satisfaisant pour les habitants, même si je sais que le centre d'animation a continué ses services.

Il y a aussi un sérieux problème sur les logements étudiants. Dernière question : quelles sont les garanties que vous pouvez apporter, en tant que Ville de Paris et dirigeant "Elogie-Siemp", sur le fait que les loyers ne vont pas exploser le jour de la livraison pour essayer de compenser ces coûts ? Comment pouvez-vous nous garantir cela ? Nous avons besoin de toutes ces garanties sur ce dossier. Monsieur, je vais prendre mes cinq minutes sur ce dossier. Nous avons besoin de comprendre ces choses.

Par ailleurs, nous sommes en pleine canicule et nous avons des sujets sur le projet en lui-même, tel qu'il a été conçu et selon les normes sur lesquelles il a été basé. Il a la particularité d'allier du bois, de la végétalisation sur les toits, etc., donc il est censé correspondre à ce qu'on pourrait demander d'un bâtiment du XXIe siècle, c'est-à-dire pouvoir garantir une certaine isolation thermique et adaptation. Or, il a été conçu sur la base de normes qui datent de 2012, donc on peut se demander si l'on n'a pas intérêt aujourd'hui à revoir cela et à profiter de ces retards qui ont été pris au début du chantier, et même lors de la conception du projet, pour réviser les choses et avoir une meilleure adaptation à notre ère climatique.

J'ai posé la question sur les loyers, j'ai posé la question sur le projet écologique lui-même, c'est-à-dire sur sa capacité à faire face aux défis climatiques. Je voudrais m'assurer qu'on ait bien des volets et brise-soleil sur ce projet. On n'a pas ces réponses dans les documents. On a regardé absolument tout ce qui était sur le site Internet, tout ce qu'on pouvait essayer de trouver. J'ai même regardé dans les délibérations du Conseil du 11e arrondissement. Il n'y a rien. S'il vous plaît, répondez-nous précisément. Nous demandons donc une inspection générale de la Ville de Paris sur ce dossier.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. Mams YAFFA.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez rappelé, chère Hélène, c'est un nouveau C.P.A. de 1.050 mètres carrés avec une salle de danse qui sera proposé aux Parisiennes et Parisiens. Cette opération s'accompagnera de la création d'une résidence étudiante.

Ces nouveaux locaux seront par ailleurs adaptés pour faire face aux épisodes caniculaires, donc je réponds à une partie de la question posée. La livraison est prévue en juin 2027. D'ailleurs, je vous propose une visite de chantier en présence des élus, qui sera programmée prochainement et à laquelle je vous inviterai. Ces travaux ont dû faire l'objet d'une réévaluation financière en raison de l'augmentation significative du coût des matériaux. Cette hausse a conduit "Elogie-Siemp" et la Ville de Paris à mener un travail de négociation approfondie afin de réduire les coûts autant que possible sans dégrader la qualité du projet.

Je vous invite donc à retirer vos amendements et à voter ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Essayez d'écouter les réponses quand vous avez amené des questions. Essayez d'écouter la réponse du maire.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 251 du groupe NPP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 251 est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 157.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 157).

Je vous remercie.

2026 DJS 163 - Subventions (161.500 euros), conventions et avenants avec 9 associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 163, les amendements n°s 234 et 235.

Je donne la parole à Mme Sonia CHAOUCHE pour le groupe NPP pour cinq minutes maximum.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération, c'est le soutien aux associations qui font vivre l'accès aux droits dans les quartiers populaires. Un jeune sur deux serait en situation de non-recours à ses droits, et à Paris, c'est près de 10 % des jeunes qui sont N.E.E.F. : ni en emploi, ni en études, ni en formation.

Il y a quelque chose dans ce dossier que je voudrais que vous éclaircissiez, Monsieur le Maire, notamment sur la disparité de traitement des subventions. Ici, on parle d'une enveloppe de près de 161.000 euros répartis entre 9 associations, et 120.000 euros, donc 74 % de l'enveloppe, vont au C.L.L.A.J. de Paris. Les associations des quartiers populaires qui sont en prise directe avec le non-recours des jeunes se partagent des enveloppes entre 2.000 et 3.000 euros. Les C.L.L.A.J. sont les comités locaux pour le logement autonome des jeunes. C'est très bien, je connais l'association, mais pour que vous compreniez un peu comment cela se passe, pour avoir accès au C.L.L.A.J., une lettre d'orientation d'un travailleur social est exigée. Il faut donc déjà être repéré par une institution pour y accéder. Ce sont précisément les jeunes en non-recours, donc hors radar institutionnel, qui risquent encore et toujours de rester à la porte du principal bénéficiaire de ce texte sur l'accès aux droits. Je voudrais qu'on puisse

requestionner cela et ouvrir à tous les jeunes, sans besoin d'orientation spécifique par un travailleur social, l'accès à un logement autonome. On sait à quel point la précarité des jeunes, que ce soit pour l'alimentaire ou le logement, est très compliquée.

J'ai lu aussi, et j'ai une autre question, que le versement de ces subventions est désormais conditionné à un rapport d'activité lié au plan de lutte contre les violences faites aux enfants. Evidemment, nous soutenons cette exigence, et merci de l'avoir mise en place, mais je me pose une question : les professionnels de ces associations, qui sont normalement diplômés, ne sont pas pour autant formés aux axes précis de ce plan. Si la Ville l'exige, elle doit choisir : soit exiger cette formation comme condition de la subvention, soit financer un plan de formation élargi ouvert aux associations et non réservé aux seuls agents municipaux.

Enfin, nous avons proposé deux amendements. Le premier vise à supprimer la subvention accordée au groupe "SOS" pour son projet de cohabitation intergénérationnelle. Vous savez notre position concernant ces groupes tentaculaires. "SOS", je le rappelle, est un acteur hégémonique dans de nombreux champs de l'action sociale : la santé, le médico-social, l'insertion, la jeunesse, le logement, la solidarité ou encore d'autres dépendances. Par sa taille, sa stratégie de croissance externe et sa capacité à répondre massivement aux appels aux projets, le groupe "SOS" tend progressivement à se substituer aux pouvoirs publics et aux associations de proximité, celles qui sont essentielles. Vous savez que cette concentration fragilise le tissu associatif et solidaire.

Le deuxième amendement est une chose sur laquelle il faut faire vraiment attention. Le prochain amendement stipule qu'à l'article 9, les mots "projet de sensibilisation, d'information, de prévention sur la prostitution juvénile" soient remplacés par les mots "projet de sensibilisation, d'information et de prévention sur l'exploitation sexuelle des mineurs", qu'à l'article 10, les mots "professionnels et jeunes mobilisés contre la prostitution infantile" soient remplacés par les mots "exploitation sexuelle des mineurs". Vous l'aurez compris, on ne peut pas parler de prostitution quand on parle des mineurs. Un mineur ne consent pas. Je vous prie de retirer ces termes et de mettre les bons termes.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mams YAFFA.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vous remercie, Madame la Conseillère de Paris, chère Sonia, pour votre intervention.

J'ai le plaisir, à ce Conseil de Paris, de rapporter quatre projets de délibération qui viennent soutenir les projets des associations qui œuvrent au quotidien pour les jeunes Parisiennes et Parisiens, que je remercie. Ce projet de délibération vise à soutenir 9 associations pour des projets d'accès aux droits pour un total de 161.500 euros. La Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années pour renforcer l'aide juridique gratuite qu'elle offre aux Parisiennes et Parisiens et pour un accès aux droits pour toutes et tous. De solides partenariats nous lient avec le Tribunal judiciaire de Paris, le Barreau de Paris, ainsi que les associations comme "APASO" ou "Droits d'urgence" faire vivre nos points d'accès aux droits.

Un point d'accès aux droits dédié aux jeunes existe depuis 2007 et est implanté au Quartier Jeunes depuis 2021. L'accès aux droits et la lutte contre le non-recours occupent une place prépondérante dans l'action de la Ville de Paris en direction des jeunes Parisiennes et Parisiens. Cette place est prépondérante car la fréquentation du PA des jeunes ne cesse d'augmenter : 2.403 jeunes étaient reçus en 2025, contre 1.785 en 2022. Le Défenseur des droits, dans son enquête sur l'accès aux droits dont les résultats ont été présentés en octobre 2025, a fait le constat que les difficultés rencontrées par les usagères et usagers avaient significativement augmenté entre 2016 et 2024, touchant désormais toute la population, y compris les cadres et professions intermédiaires, et qu'elles étaient en grande partie liées à la dématérialisation des services publics. En 8 ans, le taux des personnes qui ont rencontré des difficultés dans leurs démarches administratives est passé de 39 à 61 %. C'est le bilan de deux quinquennats de MACRON.

Dans cette même enquête, le renoncement aux droits en raison de la complexité des démarches est énoncé comme une réalité préoccupante. Or, l'accès aux droits pour toutes et tous est un enjeu de cohésion sociale. A ce titre, la nomination par le Président de la République de François-Noël BUFFET, qui va succéder à Claire HÉDON au poste de Défenseur des droits, m'inquiète particulièrement. Avec le Maire de Paris Emmanuel GRÉGOIRE, à contre-courant du Gouvernement qui ne cesse de dématérialiser et d'abîmer le service public, nous avons fait le choix de maintenir des permanences physiques et de poursuivre notre soutien aux associations. Je veux citer ici le soutien apporté au Comité local pour logement autonome des jeunes de Paris - C.L.L.A.J. - qui propose aux jeunes des entretiens individuels au sein de ses permanences pour les accompagner dans leur accès au logement.

Votre groupe, chère Sonia, a déposé deux amendements sur ce projet de délibération au sujet de deux associations, le groupe "SOS Séniors" et "Le Cri de l'Escargot". Je vous propose de les retirer, car l'association "Groupe SOS Séniors", qui gère 240 résidences en France ainsi que des services à domicile à Paris, est investie à Paris pour favoriser la cohabitation intergénérationnelle et permettre l'accès à un logement à des jeunes tout en se rendant utile aux personnes âgées et lutter contre leur isolement. L'association prévoit en 2026 de sensibiliser 350

jeunes par le biais de ses actions. En 2025, ce sont 43 jeunes qui ont été accompagnés dans leur cohabitation ; 90 % d'entre eux nous disent être moins anxieux et 80 % attestent d'un gain de stabilité. Il me semble donc important de poursuivre le soutien à ce projet de cohabitation intergénérationnelle.

Quant à l'association "Le Cri de l'Escargot", vous avez raison d'être exigeants sur les termes employés. Nous partagerons cette exigence à l'association pour qu'elle modifie la terminologie et l'adapte aux enjeux de société qui touchent les jeunes, en particulier les jeunes filles et jeunes femmes. Néanmoins, dès lors qu'il s'agit de l'intitulé du projet qui bénéficie d'une subvention, il ne m'apparaît pas opportun de le modifier en l'état, mais je veillerai à transmettre cette sémantique à l'association.

Je vous invite donc à retirer vos amendements et à voter pour ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que les amendements sont retirés au vu des explications ? Pas du tout.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, je mets aux voix, à main levée, les amendements n°s 234 et 235 du groupe NPP.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont rejetés.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 163.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 163).

Je vous remercie.

2026 DJS 165 - Subventions (204.500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e,1 7e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 165 et je donne la parole à Mme Jeanne OUVRET, pour cinq minutes maximum.

Mme Jeanne OUVRET. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons, avec notre groupe, à l'occasion de ce projet de délibération, avoir un mot pour les habitantes et les habitants, pour les jeunes qui font vivre ces associations et, à travers elles, leur engagement, des engagements qui se traduisent par des initiatives diverses, sociales, sociétales, culturelles et écologiques. Le pouvoir d'agir de la jeunesse dans notre ville naît d'une envie d'agir, mais elle est conditionnée aux moyens d'agir, à l'information, à l'éducation et aux convictions et aussi de plus en plus à l'urgence d'agir qui nous est imposée. L'urgence d'agir grandit à mesure que les inégalités se creusent dans notre ville et notre pays, que notre planète est détruite par ceux qui possèdent tout et qui font s'effondrer le reste.

Alors, la jeunesse parisienne s'engage, à l'image de la diversité de ses parcours, de ses quartiers et de ses réalités. Elle agit pour davantage de justice sociale, d'égalité, de solidarité pour un accès à la culture à tous et au sport. Cet engagement des jeunes s'exerce pourtant malgré des obstacles, des difficultés économiques, des violences institutionnelles et administratives, du racisme, des discriminations ou encore des multi-verbalisations répétées pour les jeunes notamment des quartiers populaires de notre ville. Dans ce contexte, la Ville de Paris a un rôle essentiel à jouer. Alors que l'Etat se désengage du soutien au monde associatif, du soutien à l'économie sociale et solidaire, nous devons continuer à soutenir celles et ceux qui construisent dès aujourd'hui les bases saines d'une société d'aujourd'hui et de demain. Soutenir ces associations, c'est donner à la jeunesse les premiers pouvoirs de transformer la société, c'est préparer notre capacité à vivre ensemble demain, à reconnaître nos différences, à les respecter et en faire une richesse commune.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. TIMSIT, pour cinq minutes maximum.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, pour gagner du temps, je vais regrouper mon intervention sur le DJS 165 et celle sur le DPE 21. Ce sont deux projets de délibération qui, sur le papier, portent sur des sujets bien différents, mais ces deux textes racontent en réalité la même histoire, celle d'une collectivité qui

délègue à un tissu associatif souvent précaire des missions qui devraient relever d'une politique publique planifiée et dotée de moyens à la hauteur.

Commençons par la jeunesse. Nous ne contestons pas l'intérêt des projets présentés : ateliers théâtre, forums, éducation aux médias, conseils de jeunes, prévention du harcèlement, lutte contre les stéréotypes de genre. Ce sont pour beaucoup des démarches d'éducation populaire dans la tradition de l'émancipation par la pratique et par la parole, et nous les soutenons. Nous saluons aussi le fait que 45 des 59 associations concernées interviennent dans nos quartiers populaires, là où les inégalités sociales et territoriales sont les plus fortes, mais regardons les chiffres en face : 59 associations pour 204.500 euros, cela représente en moyenne 3.500 euros par structure avec des subventions qui descendent parfois à 1.000 euros pour un unique atelier. A ce niveau, nous ne finançons pas une politique de jeunesse, nous finançons du saupoudrage. Nous demandons à des travailleurs sociaux, des psychologues, des médiateurs, des artistes, de faire un travail d'intérêt général - repérage du mal-être, prévention des rixes, etc. - avec des moyens de bouts de ficelle et une reconduction incertaine d'une année sur l'autre. C'est toute la précarité du secteur associatif parisien que ce texte illustre, des équipes qui passent un temps considérable à monter des dossiers de subvention plutôt qu'à agir sur le terrain faute d'un financement pluriannuel sécurisé et à la hauteur des besoins. La jeunesse populaire mérite mieux qu'un empilement de micro-projets. Elle mérite des maisons de quartier dotées de personnels titulaires, des M.J.C., une vraie ambition budgétaire.

Venons-en au deuxième texte, celui sur les "Territoires zéro déchet". Là encore, le principe est bon : accompagner les habitants, développer le réemploi, les ressourceries, les "repair café", le compostage. Ce sont des pratiques d'économie sociale et solidaire que nous voulons voir se généraliser. Nous notons d'ailleurs avec satisfaction que 61 % de ce budget va vers des quartiers populaires, ce qui est cohérent avec notre exigence de justice environnementale. Là aussi, il faut nommer les choses : 124.000 euros pour accompagner un objectif de moins de 100.000 tonnes de déchets à l'échelle de Paris, c'est sans commune mesure avec l'ambition affichée. Surtout, ce texte repose presque entièrement sur la responsabilité individuelle des habitants : mieux trier, mieux consommer, réparer plutôt que jeter. Nous n'y voyons aucune mesure sur la production et la distribution, rien sur le suremballage, rien sur l'obligation faite aux metteurs sur le marché de proposer des contenants réutilisables. Nous le disons depuis longtemps au sujet de la consigne allemande que certains prennent en exemple, un système de collecte peut être excellent, et celui-là l'est, sans jamais faire reculer la production de déchets à la source si personne n'oblige les industriels à changer de modèle. La sensibilisation des habitants ne peut pas se substituer à la planification écologique. Ce sont les entreprises qui produisent et suremballent qu'il faut contraindre, pas seulement les foyers des quartiers populaires.

Pour conclure, notre groupe ne s'opposera pas à ces projets de délibération, car nous ne voulons pas priver ces associations de moyens dont elles ont un besoin réel et immédiat, mais nous appelons solennellement l'Exécutif à sortir de cette logique de saupoudrage annuel. Il faut des conventions pluriannuelles généralisées, des critères d'attribution transparents et rendus publics, une vraie évaluation de l'impact de ces politiques et, surtout, des moyens humains et statutaires pour les missions qui relèvent de fait du service public : accompagnement de la jeunesse, prévention, médiation, transition écologique du quotidien. Nous voterons pour avec l'exigence que ce ne soit qu'une étape et non la politique publique dans son ensemble.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. YAFFA.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vous remercie, Madame la Conseillère de Paris, Monsieur le Conseiller de Paris, pour vos interventions.

Vous permettez de prendre la parole sur un sujet très important, celui de l'engagement et le pouvoir d'agir des jeunes. A Paris, nous savons qu'il est essentiel de permettre aux jeunes de créer le cadre de leur propre expression. C'est pourquoi depuis plus de 20 ans, la Ville de Paris met les jeunes Parisiens et Parisiennes au cœur de la démocratie locale au sein du Conseil parisien de la jeunesse, le C.P.J., lieu privilégié d'expression qui est le leur. Plus qu'une présence symbolique, ils participent à l'élaboration des politiques municipales en écho à l'actualité et à leurs propres préoccupations. Les jeunes font aussi partie de la gouvernance des Quartiers Jeunes et prennent toute leur part dans les décisions qui y sont prises. Leur engagement et leur participation citoyenne sont une richesse, mais cet engagement et ce pouvoir d'agir sont encore marqués par des inégalités.

Au-delà de notre dispositif municipal "Quartiers libres", qui encourage les initiatives et l'engagement associatif des jeunes Parisiens et Parisiennes qui souhaitent s'engager dans la vie locale, nous poursuivons notre soutien sans faille aux associations. Je veux saluer ces associations, les remercier et citer certains projets importants qu'elles portent à destination des jeunes. C'est le cas de l'association "Chronos&Kairos" qui va proposer aux jeunes du quartier Kellermann une action d'éducation aux médias autour de la radio, leur permettant de produire leur propre information journalistique, mais aussi l'association "Solidarité, Prévention et Education par le Sport" qui, par le sport, vient forger auprès des jeunes le respect des autres, la coopération et l'esprit collectif, ou encore l'association "Action Ré-Elles" qui donne des lieux d'expression aux filles et aux femmes.

Ces projets sont essentiels. Ces projets doivent aussi s'adapter aux nouvelles formes d'engagement des jeunes. On observe que la forme d'engagement la plus répandue se fait "via" les réseaux sociaux : signer une pétition, défendre une cause sur un réseau social. A moins d'un an de l'élection présidentielle, la participation citoyenne et le pouvoir d'agir des jeunes seront des leviers pour lutter contre l'extrême droite et la désinformation.

Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 165.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 165).

2026 DJS 166 - Subventions (278.500 euros), conventions et avenants avec 83 associations (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) pour l'accès des jeunes à la culture au sport et vacances.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 166.

Je donne la parole à Mme de LA ROCHEFOUCAULD, pour cinq minutes maximum.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettre à tous les jeunes d'accéder à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances relève d'un droit absolument fondamental. Les associations permettent à celles et ceux qui en sont le plus éloignés de bénéficier d'activités culturelles, sportives et éducatives. Dans nos quartiers populaires, c'est particulièrement indispensable. Pour de nombreux jeunes, ces associations sont parfois le seul moyen de pratiquer un sport, de découvrir un lieu culturel, de partir quelques jours ou simplement de sortir de leur quartier, parce que souvent, ils ne se sentent pas acceptés ailleurs. Les vacances, la culture et les loisirs, ce ne sont pas des récompenses réservées à celles et ceux qui en ont les moyens. Cela ne devrait pas être un luxe, ce sont des droits sociaux. Trop d'enfants et de jeunes ne partent jamais en vacances. Trop de familles doivent renoncer à une inscription sportive, à une sortie culturelle ou à un séjour en raison de son coût. C'est une injustice sociale majeure.

Avec le programme du Nouveau Paris Populaire, nous voulons garantir un véritable droit aux vacances pour chaque enfant, renforcer les séjours municipaux, les colonies de vacances, les classes de découverte et les dispositifs de départ, surtout avec une tarification sociale permettant aux familles les plus modestes d'y accéder réellement, parce que ce n'est pas le cas. Nous avons, dans nos quartiers populaires - je le vois tous les jours sur le terrain, particulièrement dans le 20e -, des enfants qui ne sont pas acceptés dans les lieux publics et, malheureusement, ils ne peuvent pas partir en vacances. C'est pour cela qu'ils traînent en bas des immeubles et, souvent, ils sont réprimés pour cela.

Nous voulons également défendre et développer les centres de vacances appartenant à la Ville de Paris. Ces équipements constituent un patrimoine public précieux et ils ne doivent pas être fermés ni cédés au nom de logiques comptables. Ils doivent être rénovés, pleinement mobilisés au service des enfants et des jeunes de nos quartiers populaires.

Nous défendons aussi la gratuité ou la tarification très sociale des activités culturelles et sportives municipales, l'ouverture élargie des équipements pendant les vacances et le renforcement des centres Paris Anim', des centres sociaux, des clubs sportifs populaires et des associations d'éducation populaire. Nous proposons aussi de créer de véritables maisons de jeunes et de la culture, des M.J.C., qui ont souvent disparu de nos quartiers. On en a besoin dans ces quartiers populaires qui manquent encore de lieux accessibles, gratuits et ouverts toute l'année, pas seulement pendant les vacances. Ces M.J.C. doivent devenir des espaces publics d'émancipation, de création et d'organisation collective. Elles doivent permettre aux jeunes des quartiers populaires de pratiquer une activité artistique ou sportive, de monter leurs projets, de débattre. On a besoin de débat ; ces jeunes ont besoin de débat et de discuter entre eux sans être systématiquement considérés comme un problème d'ordre public.

Nous ne voulons pas de simples équipements chargés d'occuper la jeunesse, nous voulons des lieux construits avec elle, pour elle, où des jeunes disposent de moyens, de responsabilités et d'un véritable pouvoir de décision sur la programmation et le fonctionnement, parce que ces jeunes, c'est notre avenir.

L'éducation populaire ne consiste pas seulement à occuper ces jeunes. Elle leur permet de comprendre le monde, de développer leur esprit critique, de créer, de devenir pleinement acteurs de la société. C'est donc profondément politique et émancipateur de créer ces endroits pour eux.

Les associations ne doivent pas être condamnées à fonctionner dans la précarité. Elles ont besoin de financement pluriannuel, de locaux accessibles et de personnels correctement rémunérés, comme l'a dit mon

collègue Roland TIMSIT. Pendant que les budgets militaires progressent considérablement, les politiques nationales consacrées à la jeunesse, à l'éducation, à la culture ou au sport restent insuffisantes. Ce sont des choix politiques. On trouve des milliards pour préparer les guerres, mais on demande aux associations de faire toujours plus avec toujours moins pour accompagner notre jeunesse.

La première sécurité que nous devons garantir aux jeunes, c'est une école publique de qualité, un logement digne, l'accès à la santé, à la culture, au sport, aux vacances et la possibilité de construire leur avenir.

Nous voterons ce projet de délibération, parce que les projets soutenus sont utiles et nécessaires, mais ce n'est pas suffisant. Nous voulons aller plus loin, faire de Paris une ville où le jeune ne soit pas privé de vacances, de culture, de loisirs en raison des revenus de sa famille, où chaque quartier dispose d'une maison de jeunes et de la culture, où la jeunesse n'est pas considérée comme un problème à encadrer, mais comme une force à soutenir, à écouter. Surtout, la jeunesse doit être émancipée.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Bechir SAKET, pour cinq minutes maximum.

M. Émile MEUNIER. - Allez, Bechir ! Essaie de faire mieux !

Mme Sophia CHIKIROU. - Des M.J.C. partout, s'il vous plaît.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Eteignez vos micros, s'il vous plaît.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pas de compétition dans nos interventions, je souscris pleinement à ce que vient de dire ma collègue Sophie de LA ROCHEFOUCAULD.

Une question collective : après ce Conseil, est-ce que vous partez en vacances ? C'est le sujet de ce projet de délibération. Cela peut nous paraître aller de soi que de partir quelques jours prendre l'air, s'aérer l'esprit. Il y a ces 40.000 enfants de Paris qui ne sont jamais partis en vacances. Vous voyez le paradoxe, chers collègues : ils vivent dans l'une des villes les plus visitées au monde mais n'en connaissent presque rien au-delà de leur propre quartier. Voyager géographiquement comme intellectuellement, c'est essentiel pour la construction de la jeunesse, pour qu'elle aiguise son esprit, qu'elle aborde la différence sous un autre jour, pour qu'elle "frotte et lime sa cervelle contre celle d'autrui", pour reprendre les mots de Montaigne.

Le projet politique que nous portons a ceci de particulier : il considère que cette élévation est collective et pas individuelle, que l'élévation de l'être humain, la quête de sens et la construction de notre libre arbitre sont les conditions mêmes de notre régime politique. C'est là, au fond, la grande différence que nous portons avec une autre partie de l'hémicycle. A gauche, nous savons que l'émancipation culturelle et intellectuelle et les outils que l'on donne aux citoyens et aux citoyennes permettent de mieux comprendre l'autre. Ce sont aussi ces quelques combats sans solution mais aux motifs valables qui ont appris à René Char à "regarder la personne sous l'angle du ciel dont le bleu de l'orage est le plus favorable" - c'est pour toi, Audrey. Pour nous, ce n'est pas une responsabilité individuelle, c'est une responsabilité collective. C'est cela que nous proclamons pour les plus jeunes, appelé le droit à la paresse chez Paul Lafargue ou, pour susciter la mobilisation de nos collègues communistes, cette interpellation si nécessaire de Léo Lagrange : "Nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le chômeur retrouvent dans les loisirs la joie de vivre et le sens de la dignité".

Tout cela, cher Mams YAFFA, Monsieur le Maire-adjoint, vous le savez déjà et vous le mettez en pratique depuis longtemps. Vous avez commencé avec votre association "Esprit d'Ebène", puis poursuivi cet engagement dans le 18e arrondissement. Ce parcours, c'est celui d'une vie consacrée à rendre la promesse républicaine un peu plus concrète. Aujourd'hui, vous portez cette politique à l'échelle de Paris. En tant qu'écologistes, évidemment, nous voterons ce paquet de 278.500 euros qui iront à 83 associations. Nous n'organisons pas directement chacun des séjours, ateliers ou événements culturels. On sélectionne les projets, on les finance et on conclut des conventions avec des associations qui ont l'expérience et l'ancrage nécessaires. Je ne vais pas égrainer l'ensemble de la liste, j'en citerai quelques-unes : "Le Pari's des Faubourgs" avec 3.000 euros pour permettre à des jeunes de familles populaires de préparer et gérer eux-mêmes leur séjour ; "New Team 18" qui emmènera à la montagne ceux qui n'ont jamais eu l'occasion de skier" ; "Des Sommets et des Rêves" qui permettra à d'autres de découvrir l'alpinisme ; "Zellidja", des jeunes de 16 à 20 ans qui pourront partir pendant un mois autour d'un projet d'étude qu'ils auront librement choisi.

Le même principe des vacances vaut aussi pour la culture : "Cit'Art", qui permettra à des jeunes en décrochage scolaire d'écrire un scénario, puis de le voir devenir un court-métrage ; la GAREF, qui ouvrira les sciences et les techniques à près de 250 jeunes. D'autres projets nombreux donneront accès au théâtre, à la danse, à la musique ou à la création numérique.

En décembre 2001, la gauche qui avait conquis Paris et Bertrand DELANOË avaient instauré la gratuité des collections permanentes des musées de la Ville. La mesure avait fait grand bruit et entraîné une nette hausse de la fréquentation, mais les études menées quelques années plus tard, notamment par le C.R.E.D.O.C., qui continue d'ailleurs de nous fournir des données très utiles, ont montré que ce qui est gratuit n'est pas forcément toujours ce

qui est le plus accessible. Bien sûr, les musées ne sont pas fréquentés uniquement par les enfants des classes favorisées, mais les écarts restent considérables. Aujourd'hui encore, les cadres les fréquentent presque deux fois plus que les ouvriers et les plus diplômés deux fois et demie plus que les moins diplômés. La gratuité est donc indispensable, elle doit faire partie d'un versant essentiel de notre politique publique, mais il y a aussi la nécessité des politiques d'équité qui vont chercher celles et ceux qui restent encore à l'écart. C'est précisément ce que permet ce projet de délibération. Cette méthode de "l'aller vers" est essentielle et j'espère que nous pourrons lui donner des moyens beaucoup plus importants au cours de la mandature.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. Mams YAFFA.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, on a tous droit aux vacances. Je vous remercie, Madame la Conseillère de Paris, Monsieur le Conseiller de Paris, pour vos interventions.

Ce projet de délibération vient soutenir 83 associations pour des projets favorisant l'accès à la culture, au sport et aux vacances pour un total de 161.500 euros. J'ai fait de l'accès aux vacances et aux loisirs ma priorité de ce début de mandat, parce que partir en vacances est un droit fondamental et parce qu'il existe encore trop de freins au droit de partir en vacances. Vous l'avez rappelé, cher Bechir, près de 40.000 jeunes Parisiennes et Parisiens ne sont jamais partis en vacances. Plus qu'un simple droit au repos, les vacances sont un levier de sociabilisation, de découverte, de responsabilisation et d'émancipation.

C'est pourquoi, en lien avec les mairies d'arrondissement, j'ai fait le choix, dans l'attribution des subventions, de privilégier les associations qui proposent des projets en faveur de l'accès aux loisirs et aux vacances pour les jeunes. C'est ainsi que l'association "Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Ollier" offrira des séjours en province et à l'étranger pour les jeunes du 6e arrondissement, l'association "Les Ateliers du Chaudron" développera la pratique du théâtre, de la musique et la découverte des arts du spectacle vivant, l'association "Toustes en Colo" permettra des séjours inclusifs éco-responsables pour près de 200 jeunes Parisiennes et Parisiens.

Au-delà de ce soutien aux associations, je veux rappeler que l'augmentation du budget du dispositif municipal "Paris Jeunes Vacances" encadrée et collective va permettre à 168 jeunes de partir en court séjour cette année, dont 96 jeunes cet été.

A quelques heures du départ en vacances pour beaucoup d'entre nous au sein de cet hémicycle, je compte sur vous pour voter pour ce projet de délibération et permettre à de nombreux jeunes de partir eux aussi en vacances.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 166.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 166).

Je vous remercie.

2026 DJS 189 - Signature pour la régularisation d'une convention de financement avec la Préfecture de Région Ile de France pour l'édition 2024 du dispositif "Talents 2024".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 189 et, pour cela, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Monsieur le Maire, cher Pierre RABADAN, le projet de délibération qui nous est présenté concerne le dispositif "Talents 2024", qui constitue l'un des beaux héritages immatériels des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Depuis sa création en 2017, ce programme a fait le choix de la jeunesse en accompagnant les jeunes de 16-25 ans qui portent des projets utiles et solidaires avec les valeurs de l'olympisme : l'engagement, le collectif, l'inclusion. En 7 années, le bilan est particulièrement positif. Ce sont 600 projets qui ont été déposés, 120 initiatives accompagnées, 24 lauréats soutenus financièrement pendant 6 mois pour structurer leur développement, permettre de faire émerger de nouvelles associations, de créer de l'emploi, de renforcer la solidarité dans nos quartiers. Je veux en profiter pour dire combien cela a été un plaisir de porter ce dispositif pour moi avec l'excellent Pierre RABADAN, adjoint aux sports, et la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Ce dispositif est également un outil concret en faveur de l'égalité, parce que parmi les 24 projets soutenus depuis 2017, 70 % étaient des projets portés par des femmes, ce qui témoigne de la capacité de "Talents 2024" à favoriser l'accès des jeunes femmes à l'entrepreneuriat, à l'engagement associatif, à la prise d'initiatives. "Talents

2024" a incarné un héritage populaire des Jeux qui ne se mesure pas qu'en équipements sportifs, mais aussi en initiatives et en engagements qui continuent à vivre après les Jeux.

Cette dynamique doit nous conduire à penser l'après-2024. Les Jeux olympiques et paralympiques ont été une mobilisation pour la jeunesse. C'est pourquoi, à Paris, nous devons continuer pour les jeunes dans cette perspective. Je pense que Paris doit porter une ambition nouvelle. Je porte l'idée que Paris candidate aux Jeux olympiques et paralympiques de la Jeunesse - J.O.J. -, la version J.O. dédiée aux 15-18 ans, afin de prolonger cet élan de 2024 auprès des adolescents et des adolescentes, de garantir un héritage durable au service des jeunes générations. Nous avons porté un projet global pour la jeunesse, mais l'héritage olympique et paralympique de 2024 s'est fracassé sur le mur de l'austérité budgétaire du Gouvernement. Nous devons au contraire garantir des investissements durables à la hauteur du rôle du sport dans l'émancipation de la jeunesse. Les J.O.J., les J.O. des jeunes, peuvent être un formidable outil d'émancipation pour les adolescentes et les adolescents.

On pourrait donner du sens à cette candidature avec une ambition politique claire, à savoir des jeux écologistes, féministes, internationalistes écologistes : écologistes évidemment, afin de réduire l'empreinte carbone de ceux-ci, de faire avec l'existant et de valoriser les équipements déjà créés ; féministes et lutter contre toutes les discriminations, avec des J.O.J., puisque le sport est encore malheureusement traversé par des inégalités persistantes, mais cela peut être un vecteur d'émancipation et un vecteur où - on l'a bien vu pendant cette Coupe du monde masculine - on peut porter un discours contre le racisme et toutes les discriminations ; des Jeux internationalistes, parce que la jeunesse porte une aspiration profonde à la paix et que des J.O.J. peuvent nous aider à avoir un discours de coopération entre les peuples et de solidarité.

L'héritage de Paris 2024 ne doit donc pas être refermé pour les jeunes. Il doit continuer à produire des droits, des opportunités, des espaces d'émancipation. Après "Talents 2024", après toutes ces initiatives portées par la jeunesse engagée, nous devons continuer à faire confiance aux jeunes, à proposer un horizon collectif. C'est tout le sens d'une candidature que, je pense, nous devrions porter avec les Jeux olympiques de la Jeunesse.

Puisque mon collègue Bechir a lancé un concours de citations, je finirai avec une citation d'Aya NAKAMURA : les J.O.J., les jeunes, c'est cela qui nous "enlove". C'est comme cela que parle Aya NAKAMURA, parce que je suis un peu plus jeune dans ma tête que Bechir de toute évidence.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mams YAFFA.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Chère Hélène, je souscris pleinement à ce que vous avez dit. "Talents 2024" est un excellent projet que j'ai eu à mener durant l'ancienne mandature avec notre président de séance et Karim ZIADY, lorsque j'étais aux sports dans le 18e arrondissement.

Je vais revenir sur mon intervention. Par ce projet de délibération technique, vous êtes revenue sur les projets innovants soutenus entre 2017 et 2024 dans le cadre du programme "Talents 2024". Au cours des 5 éditions, 24 lauréats ont pu bénéficier d'un accompagnement renforcé de leur projet pendant 6 mois. Ces initiatives s'articulent autour de l'inclusion, de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, du sport, de la santé et de la solidarité. Elles doivent se poursuivre. Je suis d'accord avec vous, chère Hélène, les valeurs de l'olympisme et du paralympisme doivent se poursuivre au-delà des épreuves et des rendez-vous sportifs.

Je vous invite donc tous à voter pour ce projet de délibération. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre propos concis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 189.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DJS 189).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle des aides attribuées dans le cadre de "Paris Jeunes Vacances".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Il s'agit du vœu n° 99 relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle des aides attribuées dans le cadre de "Paris Jeunes Vacances".

Je donne la parole à M. REDLER, le maire du 16e arrondissement, pour deux minutes.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu que nous présentons aujourd'hui porte sur un sujet simple : la responsabilité dans l'utilisation de l'argent public. Je veux d'abord rappeler un point essentiel : nous sommes évidemment favorables au dispositif "Paris Jeunes Vacances". Permettre à de jeunes Parisiens de partir en vacances, de découvrir d'autres horizons, de gagner en autonomie et de favoriser leur émancipation est un objectif que nous partageons pleinement.

Soutenir une politique publique ne suffit pas renoncer à l'évaluer. Au contraire, c'est parce que nous sommes attachés à l'efficacité des politiques sociales que nous devons nous assurer qu'elles atteignent bien leurs objectifs. En 2026, la Ville de Paris consacre 285.000 euros à ce dispositif, dont 225.000 euros directement destinés aux aides individuelles sous forme de chèques-vacances. Ces sommes sont importantes. Elles sont importantes évidemment pour les jeunes qui en bénéficient, mais elles sont aussi importantes pour les contribuables parisiens qui financent ces politiques publiques.

Aujourd'hui, le dispositif repose principalement sur un examen préalable des dossiers. Les jurys d'arrondissement jouent un rôle essentiel et nous saluons leur implication, mais une question demeure : que savons-nous de l'utilisation effective de ces aides ? Savons-nous combien de séjours ont réellement été réalisés ? Savons-nous si les chèques-vacances ont bien été utilisés conformément à leurs objets ? Savons-nous quelles améliorations pourraient être apportées au dispositif à partir d'un retour d'expérience concret ? A ce stade, aucun bilan qualitatif ou quantitatif n'est présenté au Conseil de Paris. Notre demande n'est donc pas une demande de défiance, mais une demande de transparence. Dans toutes les politiques publiques, l'évaluation doit avoir sa place. Contrôler n'est évidemment pas sanctionner. Contrôler, c'est s'assurer que l'argent public produit bien l'effet recherché.

La solidarité et l'exigence ne sont pas contradictoires. Au contraire, elles vont ensemble. Chaque euro consacré à une politique publique doit pouvoir être suivie, évaluée et justifiée. Nous proposons donc simplement que la Ville mette en place un dispositif de contrôle "a posteriori" et qu'un bilan annuel puisse être présenté au Conseil de Paris. Cette démarche permettrait d'améliorer encore ce dispositif, de renforcer la confiance des Parisiens et de garantir que les aides destinées aux vacances bénéficient bien à des départs en vacances.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - C'est une proposition de responsabilité et de bonne gestion. Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mams YAFFA.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui me permet de m'exprimer à nouveau sur un sujet majeur, celui de l'accès aux vacances. Bien que la baignade à Paris offre aux jeunes une activité populaire cet été, trop de freins à l'accès aux vacances existent encore. C'est pourquoi j'en ai fait ma priorité depuis ma prise de fonction, car quand beaucoup de Parisiennes et Parisiens sont déjà en route vers leur destination de vacances, de nombreux jeunes vont malheureusement en être privés cet été.

L'attribution des subventions aux associations jeunesse lors de ce Conseil de Paris montre ma détermination. Avec le Maire de Paris Emmanuel GRÉGOIRE, nous avons fait le choix de soutenir des projets qui permettent aux jeunes d'accéder à la culture, au sport et aux vacances. J'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet.

Au-delà des subventions attribuées aux associations, la Ville de Paris a ses propres dispositifs municipaux permettant aux jeunes de partir en vacances. C'est le cas notamment de "Paris Jeunes Vacances" qui permet de soutenir le départ en vacances des jeunes Parisiens et Parisiennes grâce à une aide de 200 euros versée sous la forme de chèques-vacances ANCV.

Dans votre vœu, Monsieur le Maire, votre groupe "Paris Liberté !" laisse entendre que les jeunes ne seraient pas responsables et utiliseraient cette aide à mauvais escient. Vous faites le choix de la défiance quand nous faisons le choix de la confiance, d'abord parce que pour déposer leur dossier, les jeunes doivent justifier d'une réservation d'un hébergement, ensuite parce que les évaluations et les bilans que nous adresse l'ANCV tous les ans nous montrent que cette aide est bien utilisée dans les cinq domaines d'activité que sont l'hébergement, les transports, la restauration, l'accès à la culture et les loisirs sportifs. Les jeunes bénéficiaires de cette aide ont aussi à remplir un questionnaire-bilan qu'ils doivent adresser à la sous-direction de la jeunesse, que je salue et remercie par ailleurs. Sur cette base, nous savons que l'usage des chèques-vacances est principalement utilisé pour le transport, l'alimentation et le logement. Comme le prévoit le règlement intérieur…

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. Mams YAFFA, adjoint. - … du dispositif, un bilan est établi. L'utilisation de cette aide financière est bien conforme à son objet.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Pardon de conclure ainsi, mais si les jeunes ont plaisir à manger dans des chaînes de restauration rapide comme "Five Guys" sur leur lieu de vacances, ils en ont le droit. Chacun a ses petits plaisirs de vacances. Qui sommes-nous pour juger de cela ?

C'est pourquoi je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable. Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur REDLER, est-ce que vous retirez votre vœu ? Non, il est maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 99 est rejeté. Je vous remercie.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons désormais à l'examen de la 7e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à sa présidente, Mme Geneviève GARRIGOS, pour cinq minutes maximum.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les travaux de la 7e Commission se sont ouverts par l'audition d'Othar ZOURABICHVILI, président de l'association "Géorgie en France", qui nous a livré un exposé sur la situation particulièrement préoccupante de la Géorgie, pays de 4 millions d'habitants directement exposé aux pressions de la Russie qui occupe aujourd'hui 20 % de son territoire. Les élections législatives de 2024 ont marqué un tournant. Par les accusations de fraude, elles ont conduit au pouvoir le Rêve géorgien qui, en décidant de suspendre le processus d'adhésion à l'Union européenne, a déclenché un mouvement de contestation massive depuis plus de 600 jours, réprimé violemment : des centaines d'arrestations arbitraires, des amendes pouvant atteindre 1.700 euros, tandis que des journalistes et des principaux dirigeants de l'opposition sont emprisonnés ou empêchés d'exercer. Les O.N.G. internationales ont fait état de l'usage de torture en détention.

Othar ZOURABICHVILI a ainsi appelé à la libération des quelque 150 prisonniers politiques et à l'organisation d'élections libres, demande initiée par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il insiste sur la mobilisation d'une jeunesse géorgienne profondément européenne qui, depuis deux ans, voit reculer ses droits et ses libertés. La Géorgie apparaît aujourd'hui comme un terrain d'expérimentation des méthodes de guerre hybride employées par la Russie, ce qui justifie la vigilance et le soutien de l'Union européenne comme celui de la Ville de Paris, soutien que nous avons apporté avec l'adoption de vœux en 2024 et 2025.

En ce qui concerne nos travaux du jour, pour les relations internationales, nous avons à examiner plusieurs projets de délibération présentés par Audrey PULVAR, concernant notamment la coopération décentralisée et la solidarité internationale avec les lauréats des labels "Paris Europe" et "SOLIDEV", l'accès aux soins et la lutte contre le V.I.H., ainsi qu'une subvention à "ACTED" contre la propagation du virus Ebola en République démocratique du Congo, ou encore des subventions proposées en faveur de la défense des droits humains.

Nous aurons également à examiner plusieurs vœux, dont une demande de soutien au peuple vénézuélien sinistré après le séisme du 24 juin. Dans le cadre de la Commission, nous avons auditionné des défenseurs des droits qui nous ont alertés sur la situation dramatique après les deux séismes qui sont intervenus alors que le pays traversait déjà une crise humanitaire profonde à la fois sanitaire et alimentaire. Le bilan est lourd : plus de 4.600 morts et 10.000 disparus - les recherches se poursuivent -, 20.000 blessés et des dizaines de milliers sans-abri. Ils nous ont également interpellés sur la situation des journalistes et des lanceurs d'alerte qui dénoncent l'inaction du Gouvernement, ainsi que celle de centaines de prisonniers politiques qui n'auraient pas accès aux soins nécessaires, comme l'a fait savoir Amnesty International dans un rapport où elle appelle à leur libération immédiate.

Lors de son intervention, Marine ROSSET a tenu à saluer l'engagement des 1.000 volontaires de Paris mobilisés dans les bureaux de vote lors des élections municipales et récemment reçus à l'Hôtel de Ville.

Les deux premiers comptes rendus du mandat d'Emmanuel GRÉGOIRE ont été organisés en ce début d'été, rassemblant de nombreux Parisiens et Parisiennes dans les quartiers de la Chapelle/Marx Dormoy dans le 18e et à la Porte d'Orléans dans le 14e. Comme elle nous l'a expliqué, ces comptes rendus de mandat vont se poursuivre.

Côté projets de délibération, sont proposées à notre Conseil les subventions attribuées aux associations "via" les fonds d'animation locale, des subventions essentielles, de même que ces associations, à la vie de nos arrondissements.

Enfin, Maxime SAUVAGE a dressé un bilan de la saison sportive, marquée notamment par le "meeting" d'athlétisme et par la Coupe du monde de football unifiée organisée au stade Charléty. Il est également revenu sur

l'ouverture des baignades du canal Saint-Martin, du bassin de la Villette et de la Seine avec un troisième site sur le bras Marie.

Nous avons de nombreux projets de délibération à examiner prévoyant le maintien de subventions attribuées en 2025, ainsi que des soutiens au sport de haut niveau et plusieurs vœux. L'ensemble devrait donner lieu à quelques débats animés et, sans plus tarder, je vous souhaite de bons débats, de bonnes vacances bien méritées et de nous retrouver à la rentrée.

Merci beaucoup.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

2026 DGRI 22 - Subventions (80.000 euros) et conventions à 14 associations dans le cadre de l'appel à projets " Label Paris Europe 2026 "

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 22 : subventions de 80.000 euros et conventions à 14 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2026".

Je donne la parole à Mme Sophia CHIKIROU, pour le NPP.

Vous retirez votre intervention ?

Très bien, merci.

2026 DGRI 24 - Subventions (79.000 euros) et conventions avec 11 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Francesca Albanese.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Nicolas Guillou, Reine Alapini-Gansou et Beti Hohler, juges de la Cour pénale internationale.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la condamnation des actes de christianophobie commis contre les communautés chrétiennes de Palestine et du Liban.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 24 et les vœux n°s 100, 101 et 102 : subventions de 79.000 euros et conventions avec 11 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

Pour commencer, je redonne la parole à Geneviève GARRIGOS pour le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Je souhaite aujourd'hui valoriser, à travers ce projet de délibération, plus particulièrement le travail mené par les associations "Le point d'appui - Totchka", "Russie libertés" et "Mémorial", dont nous accompagnons les activités militantes tout au long de l'année, depuis plusieurs années, et qui reçoivent avec ce projet de délibération un nouveau soutien financier de la Ville de Paris. Ce sont trois associations qui ont pour objectif commun la défense des droits humains en Russie, l'accueil et le soutien de celles et ceux qui sont contraints de quitter leur pays et qui tentent de préserver la possibilité d'une société civile russe libre et indépendante. Pour les opposants à Vladimir POUTINE, il y a en effet peu d'issues : c'est le silence, la prison ou l'exil.

Quatre ans après le début de l'invasion en Ukraine, la guerre est devenue indissociable de la répression intérieure. Les lois de censure militaire adoptées en 2022 et appliquées arbitrairement visent à anéantir l'opposition et à éliminer toute contestation du programme de guerre. Les Russes qui oseraient critiquer pacifiquement la guerre sont ainsi accusés de trahison, d'espionnage, d'extrémisme ou de terrorisme. Les Nations-Unies estiment à plus de 2.000 les prisonniers politiques russes. Ce ne sont pas tous des responsables politiques. Ce sont aussi des militants, des journalistes ou des artistes, mais aussi souvent de simples internautes. La répression ne cherche pas uniquement à sanctionner celles et ceux qui parlent, elle cherche à convaincre tous les autres qu'il est devenu trop dangereux de parler.

Depuis la mort en détention d'Alexeï Navalny en 2024, l'opposition russe en exil cherche à se structurer et à fédérer une opposition dispersée dans de nombreux pays. C'est notamment le sens de l'initiative lancée par Ilya YASHIN, citoyen d'honneur de la Ville de Paris, qui, avec son nouveau parti anti-Kremlin, "Russie pacifique", cherche à offrir aux Russes opposés à la guerre vivant en exil ou restés au pays, une représentation structurelle au sein des

institutions européennes. Comme il le disait lors de son séjour en France l'année dernière, "il est très important de maintenir un îlot d'espoir, car la pire chose qui arrive actuellement à la société russe est cette apathie créée par le Kremlin. POUTINE a tout brûlé autour de lui à tel point que les gens éprouvent une mélancolie absolue, du désespoir et de l'apathie. Sans cet îlot d'espoir, il est impossible de continuer la lutte et d'avancer".

Certes, les oppositions à POUTINE rencontrent des difficultés à s'organiser et certaines de ses figures sont contestées. Pourtant, préserver cet îlot d'espoir est précisément l'une des missions des associations que nous soutenons aujourd'hui. Merci aux équipes de "Mémorial" et de "Russie libertés" de documenter les persécutions politiques, de contribuer à la diffusion d'une information libre sur la situation en Russie avec l'organisation d'expositions, de débats et de conférences ouvertes au grand public, et à "Totchka" qui apporte un appui essentiel aux Russes en exil à leur arrivée à Paris pour tout ce qui concerne l'accès aux droits. Vous représentez courageusement à Paris cette idée d'une Russie qui ne serait plus enfermée dans la guerre et le mensonge, une Russie respectueuse du droit et de son peuple. Soutenir "Mémorial", "Russie libertés" et "Totchka", c'est donc faire vivre aujourd'hui à Paris la possibilité d'une Russie démocratique et en paix, notamment avec ses voisins.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Sophia CHIKIROU, pour le Nouveau Paris Populaire, présentation du vœu n° 100.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Je vais vous présenter un vœu, au nom du Nouveau Paris Populaire, qui porte sur la condamnation des actes de christianophobie qui sont commis contre les communautés chrétiennes de Palestine et du Liban. Nous invitons donc ce Conseil de Paris à prendre position face à ces actes, parce que nous considérons que nous sommes à un point où il existe une réelle menace sur la persistance de la présence des communautés chrétiennes en Palestine et dans le Sud du Liban compte tenu de la façon dont les choses se passent actuellement là-bas.

Cela fait maintenant plusieurs années que les églises de Terre sainte, les responsables religieux, les O.N.G. et les organisations alertent sur la multiplication des agressions contre les communautés chrétiennes de Palestine. Vous avez vu les images de religieux agressés, de lieux de culte profanés, de pèlerins qui sont victimes de violences, d'intimidation, de crachats, de toutes sortes de violences dans la rue. Il y a aussi bien sûr les restrictions d'accès aux lieux saints qui se multiplient et qui relèvent, la plupart du temps, des autorités israéliennes. A Gaza, plusieurs églises ont été bombardées et rayées de la carte. Vous le savez, des victimes chrétiennes sont à dénombrer parmi toutes les victimes palestiniennes. C'est une communauté extrêmement réduite aujourd'hui qui survit à Gaza sur un territoire amputé de près de 70 %.

Au Liban, pareil. Vous avez vu ce qu'il s'est passé dans le Sud du Liban, les bombardements qui ont visé directement des villages qui avaient des millénaires, un patrimoine chrétien qui était là depuis des millénaires, et qui ont forcé les populations au milieu de toutes les autres populations à fuir le Sud du Liban pour essayer de survivre. Tout cela ne relève pas de la polémique, mais de faits parfaitement documentés.

Nous parlons, au nom du Nouveau Paris Populaire, d'actes de christianophobie. Il ne s'agit pas seulement de dommages collatéraux qui sont liés à un conflit, vous le savez très bien. Il s'agit encore moins de lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'une communauté religieuse qui est prise pour cible dans ses lieux de culte, dans ses symboles. Ses représentants eux-mêmes sont visés. Il s'agit donc très clairement d'actes de christianophobie, parce qu'il y a un projet qui sous-tend ces attaques et ces violences.

Notre inquiétude porte évidemment sur l'avenir des communautés chrétiennes de Palestine et du Liban. Leur présence n'a cessé de diminuer sous l'effet de l'occupation, des guerres, de la colonisation, des violences et des déplacements forcés. Personne ne croit que les chrétiens sont épargnés. Ils sont en réalité traités au même titre que les musulmans là-bas. Ce que nous dénonçons aujourd'hui, c'est le risque d'un effacement progressif de cette présence qui est pourtant historique, millénaire. Nous dénonçons aussi le risque de la fin du pluralisme religieux qui caractérise cette terre depuis des siècles. Aujourd'hui, tous ensemble, défendre les communautés chrétiennes de Palestine et du Liban, ce n'est pas défendre une communauté contre une autre, c'est défendre le droit de chaque peuple, de chaque religion à pouvoir s'épanouir et vivre.

Je tenais, avant de terminer, à remercier Mme Audrey PULVAR et son équipe pour le travail que nous avons fait ensemble sur ce vœu, puisqu'elle nous a fait un certain nombre de propositions d'amendements. Nous sommes d'accord et nous espérons que notre Conseil pourra s'exprimer de façon unanime sur cette dénonciation.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Thierry GUERRIER, pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Thierry GUERRIER. - Madame le Maire, mes chers collègues, merci beaucoup.

Dans un instant, ma collègue Catherine DUMAS reviendra sur notre explication de vote sur le vœu, mais à propos du soutien des associations qui luttent pour la défense des droits de l'Homme et qui traquent les atteintes à la dignité dans le monde, pour nous, cela va de soi.

Dans la liste des 11 associations que vous nous proposez de soutenir, deux d'entre elles sont très largement sujettes à caution et l'une pose des questions. Je vais commencer par ces questions et par l'organisation du Congrès mondial contre la peine de mort. Rien à redire sur le principe pour nous, mais le congrès a déjà fait l'objet de subventions, de promotion par la Ville et d'aide notamment dans l'organisation et la mise à disposition de locaux. Cette organisation a également fait l'objet de multiples subventions "via" des associations annexes en lien avec le congrès. Pour la lisibilité financière et la transparence sur le coût global de cet événement pour la Ville, l'adjointe au Maire est-elle en capacité de nous préciser le montant total alloué ? Merci d'avance pour cette réponse. Je suis sûr que vous avez fait cette addition et que vous nous donnerez la réponse.

Venons-en à une association qui est chère à mon cœur et que j'ai soutenue à plusieurs reprises toute ma carrière de journaliste, notamment lorsque je dirigeais la radio "France Info", mais dont, malheureusement, le virage militant me navre aujourd'hui. Je veux parler de "Reporters sans frontières", qui devrait se focaliser sur la défense du métier de rapporteur des faits qui est le nôtre, mais qui a prôné la censure en France, soutenu publiquement certains partis politiques et publié des rapports à charge qui ont été désavoués par des organes indépendants tels que l'Arcom dans notre pays. De quelle crédibilité dispose "RSF" aujourd'hui pour donner des leçons de journalisme à l'international ? C'est son président pendant plus de 20 ans, Robert MÉNARD, qui dit lui-même qu'aujourd'hui, "RSF" combat…

Parce que selon qu'on a telle ou telle opinion, être journaliste… Vous lui retirez sa carte de presse ? Soyons sérieux.

Je reprends donc. Je cite MÉNARD qui dit que "RSF" aujourd'hui confond le débat pour les droits de l'Homme et la liberté journalistique, avec le rappel à l'ordre sur ce qui devrait être le journalisme selon la vision de "RSF", à savoir un militantisme de gauche. Ce n'est pas fini, vous allez voir.

J'ajoute que la subvention qui nous intéresse vise particulièrement l'Afrique subsaharienne. Or, le représentant en Algérie de l'O.N.G. "RSF" qui couvre précisément les affaires subsahariennes est aujourd'hui le porte-voix de la dictature algérienne et il défend un régime qui détient pourtant toujours des centaines de journalistes dont Christophe GLEIZES que nous soutenons ici ! "RSF" prétend défendre Christophe GLEIZES à Paris mais soutient les supporters du régime qui le retient dans ses geôles. Vous voulez que l'on soutienne cela ? Très peu pour nous.

Enfin, parlons de la Fédération internationale pour les droits humains. Aziz RHALI, son vice-président, s'affiche sur les réseaux sociaux en soutien du Hezbollah et du Hamas, pas du peuple palestinien. Le 7 octobre 2023, jour de deuil et de massacres, il poste une photo de lui avec un groupe, une banderole qui apporte un soutien permanent et inconditionnel à la résistance palestinienne. Le 30 mai 2024, toujours sur Facebook, il rend hommage à Kozo OKAMOTO, membre de l'Armée rouge japonaise, co-responsable de la tuerie de l'aéroport Ben Gourion en 1972. La seule réaction de la FIDH a été de lui demander de faire le ménage sur ses réseaux sociaux, puis elle a quand même en quelque sorte critiqué ses prises de position. Cela ne l'a pas empêché de prendre place dans une flottille pour Gaza au nom de l'association contre sa propre désignation. Encore une tartufferie. C'est très peu pour nous. Voilà pourquoi nous avons demandé un vote disjoint sur les deux dernières associations que je viens de citer.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous profitons de ce projet de délibération sur les affaires internationales pour re-déposer un vœu que vous connaissez bien mais que nous avons retravaillé afin qu'il puisse avoir l'unanimité de ce Conseil. Nous proposons d'attribuer la citoyenneté d'honneur de Paris à Nicolas GUILLOU, Reine ALAPINI-GANSOU et à Beti HOHLER. Ce sont trois juges de la Cour pénale internationale sanctionnés par les Etats-Unis pour avoir simplement exercé leurs fonctions. L'actualité, malheureusement, rend ce vote urgent, Madame PULVAR. L'administration américaine vient d'annoncer une nouvelle offensive pour démanteler la Cour pénale internationale, sanctionner ses magistrats et faire pression sur les Etats qui la soutiennent. C'est le vice-président en personne qui a pris position en ce sens.

Ces juges ne sont pas sanctionnés pour une faute. Ils le sont pour une décision de justice et pour ce qu'ils représentent. Leurs comptes, leurs moyens de paiement, leurs déplacements et leur vie familiale sont directement touchés. Le message adressé à tous les magistrats est clair : si vous jugez les puissants, si vous jugez l'impérialisme, vous en paierez personnellement le prix.

On nous répond que leur vie n'est pas en danger. C'était l'argument pour refuser de leur attribuer la citoyenneté d'honneur. Nous avons vérifié, de nombreuses citoyennetés d'honneur de la Ville de Paris ont été délivrées à des personnalités dont la vie n'est pas en danger. La citoyenneté d'honneur de Paris n'est pas réservée aux personnes menacées de mort, Madame PULVAR. Elle protège aussi celles et ceux que l'on cherche à intimider, que l'on

cherche à isoler ou que l'on cherche à réduire au silence. Cela arrivera avec bien d'autres personnalités et j'espère que l'on saura adapter la doctrine.

Une décision de justice peut être contestée. Elle ne peut pas justifier que l'on punisse les juges qui l'ont rendue. Paris a une tradition, et il vous incombe de continuer à la faire vivre : faire prévaloir le droit sur la force, la justice sur l'impunité, et résister aux impérialismes. Accorder sa citoyenneté d'honneur à ces trois magistrats de la Cour pénale internationale, c'est un principe, c'est un symbole, c'est refuser qu'une grande puissance puisse placer une juridiction internationale sous tutelle ou sous menace.

Je vous invite donc à voter ce vœu. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Rodrigo ARENAS, pour le groupe Nouveau Paris Populaire.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mon intervention repose sur un drame qui se joue en ce moment à la Cité universitaire dans la maison Argentine. Comme beaucoup, vous avez pu être témoins d'une grande mobilisation des associations concernées, puisque l'actuel directeur de cette maison où résident des étudiants argentins a eu la fâcheuse idée, dans le pays des droits de l'Homme, de retirer la plaque commémorative aux dizaines de milliers de victimes de la dictature argentine. Droits de l'Homme à l'époque, droits humains aujourd'hui, le changement de sémantique donne du sens, parce que dès lors que l'on s'attaque à ce symbole, on s'attaque à toute l'humanité.

Les associations de lutte contre la dictature qui, pour beaucoup, ont encore des ressortissants qui habitent dans notre pays, se sont mobilisées et ont pu inaugurer une nouvelle plaque située aujourd'hui en face de cette maison. J'ai eu l'honneur, en tant que parlementaire, de la ré-inaugurer - le mot est peut-être mal choisi - avec l'actuel Ministre de l'enseignement supérieur, parce que nous ne serons pas de trop pour l'inaugurer à chaque fois que cela s'avérera nécessaire. Je sais pouvoir compter sur Mélody TONOLLI, qui représente le Conseil de Paris au sein du conseil d'administration de la Cité universitaire, pour porter ces valeurs qui, il me semble, nous sont communes.

Evidemment, retirer cette plaque est lourd de sens, parce que c'est finalement un négationnisme et un révisionnisme insupportable, surtout à l'heure où les pays du monde se déchirent et remettent en question le sens et les faits historiques. Ce sont des enfants volés à leur mère pendant des actes de torture. Ce sont des disparus dont nous n'avons toujours pas retrouvé la trace. Ce sont des innocents et des anonymes qui ont payé le prix fort, simplement parce qu'ils ont eu l'audace de discuter avec des personnes qui étaient recherchées par la police politique de la dictature argentine. C'est aussi Alice Domon, religieuse française des Missions étrangères de Paris, qui a été enlevée le 8 décembre 1977, qui a été détenue et torturée à l'E.S.M.A., l'école de mécanique de la marine, le principal centre clandestin de détention de la junte militaire. Elle a ensuite été assassinée lors de ce que l'on appelle tristement les Vols de la mort. C'est aussi Léonie Duquet, également une religieuse française, qui a été enlevée quelques jours après Alice Domon. Elle a subi le même sort ; l'identification de ses restes en 2005 a confirmé son assassinat. Ce sont aussi Marie-Anne Erize, mannequin franco-argentine devenue militante politique, qui a été enlevée en 1976 à San Juan, qui est toujours considérée comme disparue aujourd'hui. Sa mère, Françoise Erize, s'est battue pendant près d'un demi-siècle pour connaître son sort. On n'a toujours pas l'issue tragique de cette femme.

Quand ce sont des personnes de toute la planète qui sont concernées par cela et que nous avons un directeur qui ose remettre en question cette histoire, qui est aussi une partie de notre histoire, j'en veux au Président de la République et à celles et ceux qui ont gardé silence quand il a été accueilli, l'homme à la tronçonneuse, dans le palais de l'Elysée, parce que la personne qui, aujourd'hui, régit la Maison de l'Argentine, a été nommée par ce dernier. Je pense que le Conseil de Paris devrait se mobiliser et être attentif quand, au plus haut sommet de l'Etat, on donne des signes, non pas de connivence, mais de silence assourdissant envers des personnes qui, aujourd'hui, veulent remettre en question les droits humains que nous défendons, il me semble, tous ensemble. S'il y a, aujourd'hui, dans cet hémicycle des personnes qui sont proches du Président de la République, rappelez-lui cela, qu'à chaque fois que la mémoire sera bafouée, à chaque fois que les êtres humains seront persécutés, à chaque fois qu'ils seront assassinés et que l'on tentera de faire oublier leur histoire, il y aura toujours des Parisiennes et des Parisiens qui se dresseront pour rappeler ce qui s'est passé. Que le Président MACRON le sache, ici au Conseil de Paris, nous disons que c'est une insulte qu'il a faite à toutes ces victimes en recevant Javier MILEI au palais de l'Elysée, que c'est une insulte qui est faite à notre pays et à tous ses ressortissants qui, aujourd'hui, vivent avec nous dans ce pays.

Je conclurai en disant que la France a pris sa part. Elle a pris sa part quand Mario SANDOVAL, qui a joué un rôle important dans la poursuite judiciaire de certains responsables de la dictature… Cet ancien policier qui a été naturalisé français a longtemps vécu en France avant d'être extradé vers l'Argentine en 2019 et, depuis, il a été condamné pour crimes contre l'humanité. Nous savons prendre notre part. Mme TONOLLI et Mme PULVAR, que je sais être sensibles sur cette question, vous saurez nous trouver à vos côtés à chaque fois que cela sera nécessaire, parce que les droits humains ne sont pas négociables, ils ne sont pas deux poids deux mesures. Partout où ils sont

bafoués, vous saurez nous trouver à vos côtés, que ce soit en Argentine, à Gaza, partout où cela est bafoué. Nous saurons ne pas être dans l'outrance dont certains nous accusent, parce que les droits humains ne sont pas négociables.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Madame TONOLLI, portez notre parole avec vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ARENAS.

Je donne la parole à Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, pour le NPP toujours.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais aller dans le sens de mon collègue Émile MEUNIER. Nous avions déjà présenté ce vœu pour demander la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Francesca ALBANESE et nous revenons sur ce sujet, parce que nous pensons que c'est très important. A travers ce vœu, nous ne proposons pas seulement d'honorer une femme, mais nous voulons défendre une institution, un principe et une exigence : l'indépendance du droit international. Francesca ALBANESE est attaquée parce qu'elle accomplit la mission que les Nations-Unies lui ont confiée : documenter les violations du droit international dans les territoires palestiniens occupés. Lorsque Francesca ALBANESE est sanctionnée pour avoir exercé son mandat, ce n'est pas seulement elle qui est visée. Comme vous le disiez, elle n'est pas forcément en danger de mort, mais elle subit de très fortes intimidations. Ce n'est pas seulement elle qui est visée, c'est l'ensemble du système international de protection des droits humains qui est fragilisé. C'est un message adressé à toutes celles et ceux qui enquêtent sur les crimes de guerre, qui enquêtent sur les crimes contre l'humanité, qui enquêtent sur les violations du droit international. Cela raconte : "Taisez-vous ou vous serez sanctionnés". Non, nous ne nous tairons pas.

Paris doit être une ville qui protège les défenseurs des libertés et celles et ceux qui refusent de détourner le regard face aux crimes. Attribuer la citoyenneté d'honneur à Francesca ALBANESE serait un acte politique fort. Ce serait affirmer que Paris ne laissera pas isolés celles et ceux qui défendent le droit face aux pressions des Etats, face à la pression des Etats-Unis, face à la pression d'Israël. Alors que les experts des Nations-Unies font l'objet de pressions inédites, il est de notre responsabilité de réaffirmer notre attachement à leur indépendance et à leur capacité à exercer leur mandat sans intimidation, sans représailles. Attribuer la citoyenneté d'honneur à Francesca ALBANESE, c'est dire que le droit international n'est pas négociable, que les représentants des Nations-Unies doivent pouvoir exercer leurs missions en toute indépendance. C'est dire, enfin, que Paris choisit son camp, le camp du droit plutôt que le camp des intimidations. Au moment où le peuple palestinien continue de subir un génocide à Gaza, défendre Francesca ALBANESE, c'est défendre de nommer les crimes, de les documenter et d'exiger qu'ils ne restent pas impunis, car quand on cherche à faire taire celles et ceux qui enquêtent sur un génocide, c'est le droit international lui-même que l'on cherche à faire taire.

C'est pourquoi je vous demande de prendre vos responsabilités et de voter enfin ce vœu pour donner la citoyenneté d'honneur à Francesca ALBANESE.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Nous poursuivons avec Roland TIMSIT, toujours pour le NPP.

M. Roland TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, en Israël, les droits humains et le droit international continuent à être broyés. Je veux vous parler ici d'un homme qui va mourir si nous n'arrêtons pas le Gouvernement israélien. Le docteur Hussam ABU SAFIYA a été arrêté le 27 décembre 2024 par l'armée israélienne lors d'un raid sur son hôpital à Gaza. Il a été transféré à l'isolement complet dans le quartier de haute sécurité souterrain de Rakefet, un lieu réputé pour ses conditions de détention très rudes. Il est maintenu sous le statut de la loi israélienne sur les combattants illégaux qui autorise une détention administrative renouvelable et illimitée, sa détention sans chefs d'accusation rendus publics ni accès effectif aux garanties d'un procès équitable. Cela soulève de graves préoccupations au regard du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. C'est pourquoi de nombreuses organisations exigent sa libération immédiate.

Début juillet 2026, son avocat a pu lui rendre visite. Il a décrit un homme méconnaissable, ayant perdu environ 40 kilos, extrêmement affaibli et souffrant de graves difficultés respiratoires. Après cette visite, le docteur Hussam ABU SAFIYA a déclaré à son avocat : "C'est la dernière fois que tu me verras. Ils m'ont amené ici pour me tuer, je ne me vois pas sortir d'ici vivant. C'est la fin". Après un nouveau recours judiciaire devant la Cour suprême pour avoir osé formuler cette demande, le docteur ABU SAFIYA a été enfermé dans 2 mètres carrés sans nourriture ni eau, sans soins ni sanitaires, sans autorisation de visite de son avocat. Son fils dénonce un silence international complice. Le 6 juillet 2026, le groupe de travail de l'O.N.U. sur la détention arbitraire a publié un rapport officiel qualifiant la détention du docteur ABU SAFIYA d'arbitraire et contraire au droit international, exigeant sa libération immédiate. "Physicians for human rights" d'Israël, Amnesty International, "Front Line Defenders" notamment mènent des campagnes intenses pour dénoncer ces conditions de détention et demander des soins médicaux urgents. Des manifestants à Tel-Aviv ont récemment demandé sa libération. Une campagne internationale se développe. En France, il y a eu des manifestations aux Invalides, devant l'hôpital Necker. De nombreux médecins sont mobilisés

comme le docteur PELLOUX, Rony BRAUMAN et d'autres. A New York, il y a des manifestations. Des élus démocrates demandent sa libération.

La Ville de Paris ne saurait honorer les victimes de violation du droit international tout en maintenant des relations de prestige, de représentation ou de coopération avec les personnes ou entités directement impliquées dans ces violations du droit humanitaire et du droit international. La crédibilité de la diplomatie des droits humains portée par Paris repose sur la cohérence entre ses déclarations de principes et ses actes. La Ville doit veiller à la cohérence entre l'attribution de la citoyenneté d'honneur aux populations civiles palestiniennes et ses relations avec les représentations officielles israéliennes ainsi qu'avec toute autre organisation, entreprise ou institution participant directement ou indirectement à la colonisation, à l'occupation ou à des violations graves du droit international dans les territoires palestiniens occupés. La Ville doit donc s'abstenir d'inviter, d'honorer ou d'associer à ses manifestations officielles toute personne faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international ou de sanctions liées à des violations graves du droit international.

Monsieur le Maire de Paris, adressez une lettre à l'ambassade d'Israël tout de suite et demandez la libération de ce pédiatre qui a sauvé tant de vies au mépris de la sienne. En attendant, apposons sur la façade de l'Hôtel de Ville une photo du docteur ABU SAFIYA. Ses jours sont comptés.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Dernière oratrice, Mme Céline VERZELETTI, toujours pour le NPP.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, Madame la Maire.

Je vais intervenir sur l'attribution de la subvention à l'O.N.G. "Ensemble contre la peine de mort". Nous pensons, contrairement à ce qui a été dit précédemment sur les bancs de la droite, qu'il est important d'attribuer cette subvention. Le 9e congrès mondial vient tout juste de s'achever dans notre Capitale. Des délégations du monde entier, des centaines de militants et surtout des jeunes des lycées et collèges, de nos quartiers aussi, ont investi la Maison de la Radio et l'hôtel de Lassay pour porter haut la voix des droits humains, et c'est positif. C'est un sujet particulièrement important.

Mes chers collègues, ce congrès a aussi été le théâtre d'un spectacle politique d'un cynisme absolu. Comment ne pas s'insurger devant l'hypocrisie de notre Gouvernement ? Nous avons vu des Ministres, des figures de la majorité et même la présidente de l'Assemblée nationale se bousculer sur les tribunes du congrès. Ils sont venus y chercher une caution certainement morale, drapés dans la posture confortable de défenseurs universels de la vie et des libertés fondamentales. Pourtant, la réalité de leur politique nationale est à l'opposé exact des valeurs qu'ils prétendent défendre. Comment peut-on d'un côté discourir solennellement sur l'inviolabilité de la vie humaine sous les dorures de l'hôtel de Lassay et, de l'autre, voter et appliquer dans nos rues des lois d'une violence extrême : le permis de tuer, une peine de mort qui ne dit pas son nom. Lutter contre la peine de mort à l'étranger n'a aucun sens si l'on tolère des dérives liberticides chez nous.

La dérive est là, concrète. Elle s'incarne dans cette proposition de loi d'exception ultra-répressive, ce véritable permis de tuer que nous dénonçons sans relâche et que nous continuerons à dénoncer. Ne nous voilons pas la face, cette loi n'est pas neutre, elle cible en priorité les plus défavorisés et les plus discriminés. Elle s'abat directement sur les jeunes de nos quartiers populaires. En élargissant de manière disproportionnée l'usage de la force létale pour les forces de l'ordre, ce Gouvernement a rétabli, dans les faits, une forme de peine de mort extra-judiciaire appliquée à la tête du client, directement sur le bitume de nos banlieues et de nos arrondissements populaires. Pour un refus d'obtempérer, pour un délit de fuite, on ôte des vies. C'est cela, la réalité de leur politique sécuritaire.

Il est d'une indécence rare de donner des leçons de droits de l'Homme au reste du monde à la tribune d'un congrès de cette O.N.G. tout en banalisant la mort de jeunes citoyens dans nos propres quartiers par pur opportunisme électoral d'extrême-droite. Mes chers collègues, nous ne votons donc pas cette subvention pour complaire au double discours de l'Etat. Nous la votons pour soutenir celles et ceux qui luttent sur le terrain sur ce sujet. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Audrey PULVAR qui va essayer, en cinq minutes, de répondre à tout cela. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chers collègues.

Maintenant, la droite s'en prend à "Ensemble contre la peine de mort". Vraiment, vous nous avez habitués à beaucoup d'excès, mais je ne pensais pas que nous en arriverions à ce point d'ignominie dans ce Conseil. Vous parlez vous-mêmes de tartufferie. Je vous conseille de vous accorder à vous-mêmes cet adjectif. Quant à moi, me vient à l'esprit, cher Bechir, le mot de René Char, encore lui. Vous semblez utiliser jusqu'à l'usure l'artifice d'une démagogie macabre. Alors même que sur les grilles de l'Hôtel de Ville, à quelques mètres de cet hémicycle, figure le portrait de Robert Badinter, alors même que le congrès d'"Ensemble contre la peine de mort" vient de s'achever et

qu'il n'y a jamais eu autant de tueries dans le monde du fait de la peine de mort - c'est le rapport d'Amnesty International qui le démontre -, aux Etats-Unis, en Iran, au Japon, dans beaucoup de pays du monde, la seule chose qui vous intéresse, c'est attaquer la légitimité de l'association "Ensemble contre la peine de mort".

Défendre les droits humains fait partie de l'identité de Paris. Notre Ville, notre pays n'ont pas joué un rôle mineur dans leur affirmation et leur reconnaissance, d'abord avec la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789, suivie de peu - je pense à Barbara GOMES en tenant ces propos - par la déclaration des Droits des Femmes et de la Citoyenne à l'initiative de Louise Michel en 1871, puis en 1948 par la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Ce legs nous oblige à la vigilance et au plaidoyer constant, partout dans le monde, pour l'égalité réelle de ces droits aux côtés de celles et ceux qui les défendent, parfois au péril de leur sécurité, de leur liberté, de leur vie.

La liberté de la presse, défendue par "Reporters sans frontière", cette liberté attaquée en bien des points du monde à tel point qu'aujourd'hui, on estime que moins de 1 % de la population mondiale vit dans un pays dans lequel le droit à la liberté de la presse est réel… La France fait partie des pays dans lesquels ce droit de la presse est parfois remis en cause. Il y a deux semaines, en Ouganda, 6 médias indépendants ont été fermés. La semaine dernière, aux Etats-Unis l'administration TRUMP a décidé d'attaquer en justice les médias et les journalistes qui ont révélé que le nouvel avion du Président américain, Boeing ultra-luxueux offert par le Qatar, était trop peu sécurisé, raison pour laquelle Donald TRUMP a dû repartir du sommet de l'OTAN à bord de son ancien avion. Cette simple révélation leur a valu d'être attaqués en justice par l'administration américaine.

La liberté d'expression, le droit de manifester criminalisés au Kenya où des militants critiques du pouvoir disparaissent purement et simplement à l'approche de la présidentielle de 2027… Dois-je évoquer les menaces sur la liberté d'expression et le droit de manifester aux Etats-Unis ? J'évoque également l'Iran, régime autoritaire où, malgré la guerre, la répression politique s'intensifie encore avec un nombre record de procès et d'exécutions visant en particulier les opposants au régime des mollahs. On pourrait parler de la Turquie, on pourrait parler des droits des personnes LGBTQIA+ qui sont réduits à néant au Sénégal. Il en a déjà été plusieurs fois question dans cette enceinte.

Je mentionne encore les droits des femmes, méthodiquement anéantis en Iran, mais aussi en Afghanistan, où sévit un "apartheid" de genre que Paris voudrait voir reconnu comme un crime contre l'humanité, et nous invitons le Gouvernement français à se servir du combat pour cette reconnaissance.

Je rappelle que les femmes et filles en Afghanistan sont privées des droits les plus élémentaires, effacées de l'espace public, interdites d'étudier. Elles ne sont pas autorisées à s'exprimer de façon audible dans l'espace public. On ne doit pas entendre leur voix. Elles ne peuvent pas s'exprimer de la façon dont je vous parle aujourd'hui, parce que vous entendez ma voix. Pourtant, la Commission européenne, gangrénée par la collusion avec l'extrême droite, dont votre famille politique à droite s'est faite la grande spécialiste de cette collusion, a reçu sans vergogne une délégation de ce régime fachiste, car oui, le régime des Talibans en Afghanistan est un régime fachiste.

Le temps me manque pour répondre à toutes vos outrances. Je veux de nouveau rejeter les vœux formulés par le NPP concernant la citoyenneté d'honneur à Francesca ALBANESE et aux juges de la Cour pénale internationale, bien que Paris se tienne aux côtés de ces juges et défende leur indépendance, mais nous trouverons un autre moyen de le faire.

Quant à votre vœu concernant les actes de christianophobie au Proche et au Moyen-Orient, comme vous l'avez signalé, nous avons proposé des amendements et j'émets un avis favorable pour ce vœu.

Je vous remercie, chers collègues.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 100, je donne la parole à Raphaëlle PRIMET qui a une explication de vote sur ce vœu.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je vais faire une explication sur les vœux n°s 100 et 101.

Francesca ALBANESE est rapporteuse spéciale des Nations-Unies sur les territoires palestiniens occupés. Sa mission n'est pas de plaire, mais de documenter, d'alerter, de nommer ce que le droit international qualifie. Depuis des mois, elle fait l'objet d'une campagne de dénigrement personnel, de sanctions, de tentatives d'intimidation. Ces attaques ne visent pas des faits qu'elle aurait mal établis. Elles visent à faire taire une voix indépendante, précisément parce que cette voix dérange. A travers elle, ce sont toutes les voix qui s'élèvent contre le génocide. Son action, comme son rapport sur la torture des prisonniers palestiniens, est plus que nécessaire. Attribuer une citoyenneté d'honneur à Francesca ALBANESE, ce serait dire que Paris protège celles et ceux qui exercent un mandat international en toute indépendance, sous la seule autorité du droit.

Nicolas GUILLOU, lui, incarne l'exigence de justice internationale. En siégeant à la Cour pénale internationale, il participe à faire vivre un principe essentiel : face aux crimes de guerre les plus graves, la communauté internationale ne peut accepter ni l'oubli ni l'impunité. Les sanctions dont il fait aujourd'hui injustement l'objet en

raison de l'exercice même de ses fonctions témoignent des pressions qui peuvent s'exercer contre celles et ceux qui défendent les droits du peuple palestinien.

Honorer ces deux personnes, ce serait affirmer un principe simple, celui que porte notre groupe depuis toujours : la défense du droit du peuple palestinien à l'existence et à la justice. La Ville de Paris se doit d'être aux côtés de celles et ceux qui les défendent et qui en paient injustement le prix fort.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Il y avait une demande de scrutin public. Vous la maintenez ? Oui.

Je mets aux voix, avec scrutin public, le vœu n° 100 déposé par le groupe NPP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 126

Abstentions : 16

NPPV : 1

Pour : 22

Contre : 87

(Voir détail des votes annexe n° 32).

Le vœu n° 100 est rejeté au scrutin public.

Je vais maintenant mettre aux voix le vœu n° 101. Vous le maintenez ? On maintient le vœu n° 101. Avis défavorable.

Vous souhaitez un scrutin public également ?

Sur le vœu n° 101, le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 128

Abstention : 1

NPPV : 1

Pour : 40

Contre : 86

(Voir détail des votes annexe n° 33).

Le vœu n° 101 est rejeté au scrutin public.

Est-ce que vous acceptez les amendements sur le vœu ? Dès l'instant où les amendements sont acceptés, le vœu n° 102 déposé par le Nouveau Paris Populaire fait l'objet d'un avis favorable de l'Exécutif, mais je crois que j'ai des explications de vote d'abord. J'en ai une de Bechir SAKET BOUDERBALA pour les Verts, pour le groupe Ecologiste.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Madame la Présidente, "Les Verts" s'appellent les écologistes en effet, mais c'est un plaisir que de pouvoir intervenir.

J'aurais bien voulu m'inscrire sur une explication de vote, parce que c'est un projet de délibération fourre-tout ; il y a beaucoup de sujets.

Je voudrais répondre en 30 secondes à Thierry GUERRIER. Vous savez, cher Thierry GUERRIER, que j'ai un élan à votre égard et vous êtes quelqu'un d'extrêmement cultivé, mais je ne comprends pas ce qui s'est passé dans votre intervention aujourd'hui. Je ne sais pas comment quelqu'un comme vous peut intervenir au Conseil de Paris, avec toutes les valeurs que vous prônez par ailleurs, pour s'attaquer à la Fédération internationale des droits de l'Homme, à "Ensemble contre la peine de mort", à "Reporters sans frontières", en citant Robert MÉNARD. Je ne sais pas, de Conseil en Conseil - il en reste cinq avant la présidentielle -, ce qu'est en train de faire le groupe de la droite républicaine. Est-ce qu'en votant pour Rachida DATI en mars, on ne se retrouvera pas avec Marine LE PEN en avril prochain ?

J'avais une explication de vote sur la question de la christianophobie. C'est un vœu légitime de la part du Nouveau Paris Populaire. C'est évidemment essentiel…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il finit son intervention, je vous donnerai la parole après.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Il est essentiel, sur la question de la christianophobie, d'intervenir et de défendre notamment les communautés chrétiennes au Liban et en Palestine. Le seul sujet que l'on pointe en tant qu'écologistes, c'est que je ne crois pas que le Gouvernement de Benyamin NETANYAHOU soit un gouvernement fondamentalement christianophobe ou islamophobe. Je pense que c'est d'abord un gouvernement néocolonial, suprémaciste. Je suis un peu ennuyé et un peu gêné par ce mélange des genres. Je pense que les chrétiens sont attaqués au même titre que beaucoup d'autres populations. Ils étaient une minorité persécutée avant le 7 octobre, ils sont aujourd'hui parmi les autres victimes. C'est pour cela que nous voterons le vœu amendé du Nouveau Paris Populaire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. GUERRIER, puis à Mme DUMAS qui fera son explication de vote.

M. Thierry GUERRIER. - Merci, Madame la Maire.

Mon cher Bechir, écoute, puisque nous nous tutoyions - on va être dans la réalité -, vous n'êtes pas les arbitres des élégances. Regardez-vous faire. Dès que l'on cite des gens qui ont des opinions différentes de vous ou des structures, ou que l'on exprime…

Et voilà, c'est reparti. C'est le totalitarisme fluide, au fil de l'eau, c'est cela ?

Dès que l'on exprime quelque chose qui est différent, que l'on exprime une critique…

Tu permets que je finisse, grand démocrate ?

Puisque tu me fais l'estime de ton amitié, je te dis qu'il n'y a pas d'arbitrage des élégances dont vous soyez les titulaires. Cela ne se passe pas comme cela. On peut avoir des opinions différentes et citer, y compris Robert MÉNARD, des confrères que je respecte.

Vous voyez comment vous faites ! Observez-vous, dont acte.

Merci en tout cas, je te conserve cette amitié.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - J'ai une demande de rappel au règlement du groupe Ecologiste et Social.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Madame la Maire, sur la base de l'article 5 de notre règlement.

Il y a visiblement une habitude dans cette Assemblée de considérer que la mise en cause personnelle serait un motif de rappel au règlement. Rien dans notre règlement n'implique les mises en cause personnelles.

Par ailleurs, le fait de qualifier vos propos de la droite prétendument républicaine qui glisse vers l'extrême droite, ce n'est ni une mise en cause, ni une insulte, ni une injure, c'est une caractérisation politique. Nous avons le droit de le faire et ce n'est pas une infraction au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - J'ai un rappel au règlement de Jérémy REDLER pour le groupe "Paris Liberté !".

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Oui, sur la base de l'article 9 : la présidence de la séance et la police de la séance sont uniquement assurées par la présidence de séance. Ce n'est pas à vous de faire le juge de la séance. Il y a une présidente de séance qui préside très bien cette séance, et c'est uniquement elle qui fait la police de la séance et ce n'est pas à vous de le faire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Les jours ne se ressemblant pas, je donne la parole à Mme Catherine DUMAS pour une explication de vote sur le vœu n° 102, pour le groupe "Paris Liberté !".

Mme Catherine DUMAS. - Avec plaisir, Madame la Présidente de séance.

Mes chers collègues, sur ce vœu n° 102, faut-il soutenir un vœu qui condamne des actes de christianophobie ? Voilà la question du vœu. C'est une évidence pour nous de s'opposer à toutes ces phobies militantes, ravageuses,

qui tuent, qu'il s'agisse des sujets d'opinion, d'orientation sexuelle ou de religion, donc "a fortiori" de christianophobie. Bien sûr, nous nous y opposons. Pourtant, nous ne voterons pas ce vœu, car comme les musulmans, les juifs, les laïcs, les communautés chrétiennes de Palestine et du Liban souffrent de la folie meurtrière de leurs radicaux. Nous avons déjà dit ici, en juin dernier, que profiter d'un vœu de soutien à des victimes pour s'en prendre à un seul des belligérants, Israël en l'occurrence, et oublier de citer la cause principale des ravages de cette guerre, à savoir le Hezbollah, ce n'est pas possible et c'est même assez triste. Je voudrais d'ailleurs ajouter que les chrétiens du Liban vous ont fait savoir, dans une lettre ouverte, qu'ils refusent votre récupération politique. Nous également, nous la refusons.

Je voudrais aussi, pour la bonne information de cette Assemblée, dire que les amendements de Mme PULVAR ne modifient pas les motivations réelles de ce vœu, et ces motivations, nous les dénonçons. Pour que ce soit clair, nous sommes bien solidaires des chrétiens d'Orient, mais nous ne voterons pas pour ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Nous passons au vote avec un scrutin public.

Je mets aux voix le vœu n° 102 amendé déposé par le Nouveau Paris populaire avec un avis favorable de l'Exécutif.

C'est un scrutin public. Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 131

Abstentions : 3

NPPV : 0

Pour : 96

Contre : 32

(Voir détail des votes annexe n° 34).

Le vœu n° 102 amendé est adopté au scrutin public. (2026, V. 165).

Nous allons maintenant passer au vote concernant le projet de délibération, un vote à main levée. Nous allons faire des votes avec des articles dissociés à la demande du groupe "Paris Liberté !".

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 1 du projet de délibération DGRI 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Cet amendement est adopté.

Ensuite, je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 6 du projet de délibération DGRI 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 6 est adopté.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 24 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGRI 24).

2026 DGRI 25 - Subventions (41.620 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 25 et l'amendement n° 236. Il s'agit de subventions et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris.

Je donne la parole, pour commencer, à Mme CHIKIROU pour le NPP.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Ce sera très rapide. Je voulais vous présenter notre amendement. Nous allons demander d'ailleurs, sur ce projet de délibération, un vote dissocié sur l'article 2 si notre amendement ne passe pas.

Nous vous proposons tout d'abord d'adopter notre amendement qui retirerait la subvention accordée à l'association "KOLNOAH" pour la 26e édition du Festival du cinéma israélien de Paris. On vous l'a dit très clairement, vous nous avez entendus, on n'est pas d'accord que la Ville de Paris, qui prend position sur les droits de l'Homme, sur le droit international, qui montre qu'elle est en solidarité avec ceux qui sont victimes de guerre, victimes de génocide, victimes de crimes contre l'humanité, tienne ces positions d'un côté et, de l'autre côté, s'affiche avec l'ambassade d'Israël sur des soutiens d'actions prétendument culturelles. Dans ce cas spécifique, il s'agit vraiment de valoriser le Gouvernement israélien et la vision qui est portée par le Gouvernement actuel. Cela nous pose problème. Ce n'est pas une grosse subvention, c'est 2.000 euros, mais sur le principe, on vous propose cet amendement. Retirons cette association du bénéfice des subventions portées par ce projet de délibération. Comme le dit à juste titre Émile MEUNIER, ils n'en ont pas besoin ; ils n'ont besoin que du logo de la Ville de Paris. On n'est pas d'accord pour afficher notre logo avec celui d'un Etat génocidaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste de Paris.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, ce projet de délibération prévoit d'accorder une subvention de 2.000 euros à l'association "KOLNOAH" pour la 26e édition du Festival de cinéma israélien de Paris qui s'est déroulé du 16 au 24 mars 2026 au Magestic Passy.

Je vais d'abord évoquer l'initiative de "Film Workers for Palestine" qui réunit des cinéastes comme Sepideh FARSI, Javier BARDEM, Xavier DOLAN ou Éric CANTONA. Le 8 septembre 2025, cette association a lancé un appel au boycott des institutions cinématographiques israéliennes complices de génocides et de l'"apartheid". Le débat sur un boycott intégral du cinéma israélien, y compris des œuvres critiques du Gouvernement, est un débat réel et légitime, mais ce n'est pas la question qui nous est posée aujourd'hui. La question est celle-ci : devons-nous soutenir un festival dont l'Etat d'Israël est partenaire, donc de fait le Gouvernement d'extrême droite de Benyamin NETANYAHOU ? Devons-nous associer, comme vient de le dire Sophia CHIKIROU, le logo de la Ville de Paris à celui de l'ambassade d'Israël ? C'est un Etat où la censure progresse depuis 10 ans. Plusieurs cinéastes contestataires de la politique suprémaciste de NETANYAHOU se sont exilés comme Nadav LAPID, aujourd'hui installé en France. Nadav LAPID a mené, avec d'autres, la bataille contre le fonds Rabinovich qui exigeait des cinéastes une attestation de loyauté leur interdisant d'aborder certains sujets politiques comme celui de la Nakba. Ils ont obtenu gain de cause en multipliant les appels au boycott. Nous devons faire de même ici.

Ce qui nous est présenté comme un partenariat avec l'Etat d'Israël est avant tout une tutelle politique d'un régime d'extrême droite sur ce festival, une logique qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler celle des "Filmmakers United Against Apartheid", qui refusait déjà tout partenariat institutionnel avec l'Afrique du Sud de l'"apartheid" sans pour autant boycotter l'ensemble du cinéma sud-africain. De la même façon que l'on célèbre librement le cinéma iranien de Saeed ROUSTAYI ou de Jafar PANAHI sans accepter un partenariat explicite avec l'ambassade iranienne, nous ne pouvons accepter ce partenariat.

C'est pourquoi nous demandons un vote dissocié sur l'article 2 pour qu'aucune subvention n'alimente de près ou de loin la propagande du Gouvernement israélien.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Guillaume DURAND pour le groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Guillaume DURAND. - Je vais être très court, parce que je reprends à notre compte l'intégralité des propos de Mme CHIKIROU et de Mme PRIMET.

Oui, cela s'appelle la gauche.

Pour cette raison, nous demanderons aussi un vote dissocié et nous voterons contre l'article qui attribue une subvention au festival. Nous voterons également l'amendement proposé par le NPP.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, Mme Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération nous donne tout d'abord l'occasion de rappeler que la culture est une dimension essentielle de l'action internationale de Paris, à la fois pour soutenir des lieux, des projets culturels et mémoriels à l'étranger, notamment avec ceux mis en œuvre par l'Institut français, mais aussi sur le territoire parisien, par exemple avec l'accueil d'artistes étrangers persécutés dans leur pays grâce au réseau "ICORN".

Paris a été de longue date une terre d'accueil, de refuge, d'inspiration pour des artistes du monde entier venus dans notre ville faire halte ou enraciner l'existence. Quelques noms me viennent à l'esprit, depuis Chagall jusqu'à Milan Kundera, Costa-Gravas ou encore Charles Aznavour, en passant par Amedeo Modigliani, Joséphine Baker, Romain Gary, Jorge Semprún, Amin MAALOUF, James Baldwin ou encore la si regrettée Marjane Satrapi, chère Marjane qui nous manque tant. Toutes et tous ont trouvé ici asile public, liberté d'être et de créer. Si Paris est une fête, c'est aussi grâce à elles et eux. Il nous revient de perpétuer cette vitalité, cet espoir placé en notre belle ville par beaucoup. Paris, c'est la liberté d'être soi. C'est aussi la ville où s'expriment à voix haute des artistes dont l'expression est empêchée, non seulement dans leur pays d'origine, mais dans beaucoup de lieux du monde dominés par le racornissement des cœurs et le rétrécissement des esprits, le même racornissement des cœurs et rétrécissement des esprits qui est parfois à l'œuvre au sein de ce Conseil.

Je rappelle que l'amendement sur lequel j'émets un avis défavorable porte sur la régularisation d'une subvention de 2.000 euros pour un festival qui a déjà eu lieu. Vous semblez effacer d'un trait des films, leurs réalisatrices et réalisateurs, leurs équipes, leur intention artistique au motif qu'une partie de leur financement vous déplaît, et on peut comprendre qu'elle vous déplaise, à raison, mais tant pis si ces films ne relaient pas la propagande du Gouvernement israélien, au contraire en sont des contempteurs, font état des doutes, des souffrances, des errements de la société israélienne, laquelle n'est ni uniforme ni une et indivisible pour ce qui concerne la situation de son pays. Chers collègues, vous qui, il y a un mois, ici même, fustigiez le fait que certains dans cet hémicycle et au-delà ne veulent voir dans le peuple palestinien qu'un seul et même corps sans aspérités, différences, nuances ou contradicteurs, vous semblez renverser le raisonnement aujourd'hui en considérant qu'un artiste, pourvu qu'il soit juif et israélien est forcément solidaire des massacres perpétrés depuis trois ans par Israël dans la bande de Gaza au Liban et en Iran, sans parler des exécutions impunies en Cisjordanie et à Jérusalem Est commises par des Israéliens.

Ici même, il y a un mois, je déplorais que, de part et d'autre, chacun se drape dans une posture de simplificateur claquemuré et voilà que, cet après-midi, s'ouvre le même gouffre entre des personnes pourtant douées de capacité d'abstraction, de réflexion et de hauteur de vue. Plutôt que l'élévation, certains ici, des deux côtés de cet hémicycle, sautent parfois à pieds joints dans le gouffre, certitudes en bandoulière, et descendent toujours plus vite.

Le Festival du film israélien de Paris est co-financé depuis 10 ans par notre Ville. Son soutien par le service culturel de l'ambassade d'Israël en France n'est pas surprenant, il participe du rayonnement de la culture du pays en France. L'ambassade n'est nullement impliquée dans la gouvernance de l'association ni dans le programme du festival. C'est un festival qui se revendique comme un défenseur du cinéma israélien dans sa diversité, une diversité parfois puissamment critique des crimes perpétrés par le Gouvernement d'extrême droite de M. NETANYAHOU.

Je veux saisir l'occasion de cette intervention, puisque parmi les partenaires de ce festival, figure l'"Israel Film Fund", dont le nom a fait scandale il y a quelques semaines quand le film de Nadav LAPID a été déprogrammé d'un festival marseillais, pour dire mon plein et entier soutien au cinéaste Nadav LAPID, pour inviter le plus large public à voir et revoir son dernier film, un film qui est sans doute la façon la plus juste, la plus subtile et la plus honnête dont un cinéaste israélien pouvait rendre compte des suites des massacres terroristes du 7 octobre 2023 et de la campagne d'assassinats de masse et d'éradication engagée ensuite…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Madame.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - … par l'Etat d'Israël. Un peuple est une multitude, des mouvements contraires, une rumeur grondante d'où s'élève là un cri de haine, ici d'indignation…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vais mettre aux voix l'amendement n° 236 déposé par le Nouveau Paris Populaire. Votre amendement consiste à supprimer l'article 2, c'est cela ? Voilà. Après, il y aura un vote dissocié.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 236 déposé par le Nouveau Paris Populaire, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 236 rejeté.

Ensuite, nous avons un vote dissocié.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DGRI 25. Avis favorable de l'Exécutif évidemment.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Cet article est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 25, dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DGRI 25).

2026 DGRI 27 Projet de coopération "Résilience aux inondations, données, assainissement" (RIDA) entre les villes de Paris et de N'Djamena.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 27 : projet de coopération "Résilience aux inondations, données, assainissement" entre les villes de Paris et N'Djamena.

Je donne la parole à…

Mme Sophia CHIKIROU. - Je passe.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - D'accord, on est passé.

2026 DGRI 32 - Subventions (70.000 euros) et convention avec "ACTED" pour une aide d'urgence destinée aux communautés touchées par l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 32 : subventions et convention avec "ACTED" pour une aide d'urgence destinée aux communautés touchées par l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste de Paris.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai dû réduire un peu mon intervention, mais il y aurait énormément de choses à dire.

A l'Est de la R.D.C., une triple tragédie frappe les populations : la guerre la plus meurtrière depuis la Seconde guerre mondiale, des déplacements massifs et une nouvelle flambée d'Ebola. Selon l'O.M.S., au 15 juillet, l'épidémie s'étend désormais sur trois provinces avec 2.000 cas confirmés et 754 décès, une progression au rythme sans précédent. Le système de santé, exsangue, est saturé par la rougeole, le paludisme, le choléra, pendant que plusieurs millions de personnes sont en insécurité alimentaire aiguë. A cela, s'ajoute une crise sociale. Faute de salaires versés depuis des mois, des centaines de soignants mobilisés contre Ebola ont dû entrer en grève, fragilisant la riposte. Dans ce contexte, l'aide humanitaire elle-même s'effondre. Le démantèlement de l'USAID par l'administration TRUMP a fait chuter de 70 % l'aide humanitaire du pays. C'est dire combien le travail de "ACTED", présente sur place depuis 20 ans, est aujourd'hui indispensable. Nous saluons ses équipes qui interviennent dans des conditions extrêmement dangereuses.

La solidarité humaine ne peut pas tenir lieu de politique internationale, car si cette catastrophe dure depuis 30 ans, ce n'est pas par fatalité. C'est une guerre transnationale de prédation minière. Une économie de guerre s'est installée, nourrie par le pillage du coltan, de la cassitérite, du cobalt, de l'or, qui enrichit groupes armés, factions de l'armée congolaise et acteurs étrangers. Ces minerais transitent illicitement vers le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi avant d'être revendus sous des labels propres avec la complicité de multinationales occidentales. L'Union européenne est également coupable. Elle ne peut dénoncer l'agression contre la R.D.C. tout en ayant signé en février 2024 un partenariat avec le Rwanda pour sécuriser son propre approvisionnement en métaux stratégiques, largement issus du sol congolais. C'est un recel institutionnalisé. Les accords de paix de juin 2025 négociés sous l'administration TRUMP conditionnent la paix à l'ouverture de droits miniers pour des entreprises américaines. C'est le comble du cynisme. Cette administration assume le slogan néocolonial "from aid to trade". Une paix achetée par des concessions minières n'est pas une paix juste, c'est encore une institutionnalisation du pillage.

Le peuple congolais a besoin que l'impérialisme recule, que le droit international et sa souveraineté sur ses ressources soient enfin respectés. Paris doit défendre un développement fondé sur la souveraineté populaire

congolaise. Dans les mots, interpellons l'Etat et l'Union européenne pour la suspension immédiate de l'accord UE-Rwanda et, dans les actes, en tant que collectivité, imposons des critères de traçabilité des minerais dans notre politique d'achat, notamment pour notre matériel informatique et électronique, pour qu'aucun euro d'argent public ne serve au malheur de la R.D.C. C'est dans cet esprit que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame Audrey PULVAR, si c'était possible, trois minutes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je vais essayer.

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 15 mai dernier, les autorités sanitaires de la République démocratique du Congo déclaraient officiellement une nouvelle épidémie du virus Ebola dans l'est du pays, la 17e depuis 1976, la troisième plus importante dans le pays depuis que la propagation de cette maladie est recensée. Depuis, un peu plus de 2.000 cas ont été listés, dont 750 mortels. Je répète, 2.000 personnes infectées, 750 morts en 6 semaines. Le taux de létalité de ce virus donne le vertige et sa rapidité de propagation tout autant. Ces chiffres, aussi terribles soient-ils, demeurent en deçà de la réalité, car dans les zones de conflit, les camps de déplacés et les territoires enclavés de cet immense pays, frère jumeau du Brésil, un océan les séparant, tous les malades ne sont pas testés, tous les cas contacts ne sont pas suivis, tous les décès ne sont pas comptabilisés. Les associations humanitaires déployées dans le pays estiment que les chiffres réels pourraient être compris entre 3 et 5 fois plus que le nombre annoncé.

Vous avez rappelé, chère collègue Raphaëlle PRIMET, que l'épidémie d'Ebola survient dans l'une des régions les plus meurtrières du monde. Face à Ebola, il faut pouvoir dépister vite, isoler les malades, protéger les soignants, mais lorsque les centres de santé manquent de personnel, de matériel, d'eau, d'équipements, de protections et d'espaces d'isolement, chaque rupture d'accès à l'hygiène devient un facteur de propagation. Dans un reportage à Mongbwalu, dans la province de l'Ituri, épicentre de l'épidémie, des journalistes du quotidien "Le Monde" témoignent du fait que, faute de morgues, les soignants sont contraints d'entasser les corps encore contagieux à même le sol dans des pièces de fortune. Cette réalité rend l'intervention humanitaire absolument indispensable. Pourtant, la riposte se déploie tardivement, entravée par la logistique et par un désengagement international dont nous mesurons encore une fois les conséquences, et vous l'avez également évoqué, chère collègue.

Le calcul cynique, consistant, pour Donald TRUMP, mais aussi pour l'Union européenne, à conditionner l'aide humanitaire à des contrats dépouillant les pays concernés de leurs matières premières, ajoute à l'indignité la bêtise et l'inefficacité. Croire que laisser sciemment mourir des millions de personnes en République démocratique du Congo et ailleurs dans le monde au motif que ces pays sont étrangers au sien et lointains est un calcul à courte vue qui ne peut que se retourner, à moyen et long termes, contre les pays riches dépendant des ressources et de la force de travail des pays qu'ils refusent d'aider.

Ce projet de délibération propose une aide d'urgence de 70.000 euros à l'O.N.G. "ACTED", présente en République démocratique du Congo depuis 2003 et reconnue pour son expertise en matière d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement. Depuis le premier jour de la crise, "ACTED" s'est mobilisée. Elle a sollicité la Ville de Paris pour renforcer ses actions afin d'interrompre la chaîne de transmission dans la principale zone touchée par ce virus. Notre soutien lui permettra d'y réhabiliter des points d'eau et des bornes-fontaines, d'y construire des blocs de latrines d'urgence, d'installer des stations communautaires de lavage des mains, de distribuer des kits d'hygiène et de former les relais communautaires, autant d'actions qui répondent aux recommandations mêmes de l'O.M.S.

Je vous remercie d'avance, chers collègues, d'adopter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2026, DGRI 32).

Cela nous permet d'aller déjeuner dans la concorde. Je suspends la séance. Retour à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures, sous la présidence de Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous propose que nous reprenions avec l'examen des vœux non rattachés.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec le peuple vénézuélien à la suite des séismes du 24 juin 2026.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien aux populations sinistrées du Venezuela.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pour le vœu n° 103, la parole est à Ophélie MADINIER pour deux minutes, avec le même effort de concision que ce matin, s'il vous plaît. On reprend les bonnes vieilles habitudes.

Allez-y, Madame MADINIER.

Mme Ophélie MADINIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 24 juin dernier, le Venezuela était frappé par deux séismes d'une ampleur exceptionnelle. C'est une catastrophe naturelle, humaine et politique. En quelques secondes, des quartiers entiers se sont effondrés. Loin des chiffres annoncés par le Gouvernement, 5.000 morts sont à déplorer et 50.000 personnes demeurent disparues sous les décombres, selon l'O.N.U.

Une catastrophe d'une telle ampleur est éminemment politique, car le nombre de victimes dépend de la qualité des bâtiments, de l'état des hôpitaux, de la préparation des secours, de l'entretien des infrastructures et de la capacité des institutions à protéger leur population. Or, depuis des années, le Venezuela paie le prix de la corruption, de l'effondrement des services publics et de l'autoritarisme du régime de Nicolás MADURO et, désormais, de Delcy RODRÍGUEZ.

L'O.N.U. estimait déjà avant les séismes que près de 8 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire. Cette catastrophe est venue frapper un pays déjà à genoux. A cela s'ajoutent des informations particulièrement préoccupantes faisant état de difficultés de certaines organisations internationales de secours pour accéder rapidement aux zones sinistrées. Les secouristes internationaux décrivent des lenteurs administratives, un manque de coordination et des demandes récurrentes de pot-de-vin des autorités pour atteindre les zones sinistrées.

Les écologistes vénézuéliens alertent désormais sur les déversements de gravats issus de séismes directement dans la mer. Cette pratique pollue durablement les eaux côtières, détruit les écosystèmes marins, menace la biodiversité et fragilise les ressources halieutiques dont vivent de nombreuses familles à La Guaira.

La Ville de Paris doit dénoncer cette catastrophe politique, conséquence de décennies de corruption, de démantèlement des services publics, d'absence de prévention, de défaillance avérée dans la gestion de crise, et d'un manque cruel de vision pour une reconstruction durable et résiliente.

Notre Ville doit également aider concrètement et soutenir le peuple vénézuélien. Le groupe Ecologiste et Social propose ainsi que Paris étudie la possibilité…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MADINIER.

Mme Ophélie MADINIER. - … de mobiliser une partie du fonds d'urgence…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole, pour vous répondre, est à Mme Audrey PULVAR pour un peu moins de deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je vous remercie.

Nous pouvons faire les deux vœux en même temps, effectivement. Comme cela, je répondrai une fois.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Tout à fait. C'est le signe qu'essayait de me faire Raphaëlle PRIMET, que je n'ai pas compris. Pardon, Raphaëlle.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET pour deux minutes maximum. S'il vous plaît, essayez de jouer le jeu.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le 24 juin dernier, le Venezuela a donc été frappé par un double séisme d'une violence exceptionnelle, le plus important qu'a connu le pays depuis près d'un siècle. Le bilan humain est dramatique. Je ne le redis pas, ma collègue vient de le faire.

Dans ce contexte, le "Secours populaire français" a lancé un appel à la solidarité, auquel nous proposons que la Ville apporte son soutien, puisque c'est un partenaire bien connu. Toutefois, comme à notre habitude, nous ne pouvons nous arrêter à une seule réponse humanitaire.

Le Venezuela fait face à cette catastrophe alors qu'il est soumis depuis de nombreuses années à un blocus économique imposé par les Etats-Unis. Face à cette catastrophe, les U.S.A., dans un élan de charité, ont débloqué 150 millions de dollars d'aides. En parallèle, depuis plusieurs mois, ils ont confisqué "Citgo", la filière pétrolière publique vénézuélienne, soit un manque à gagner de 13 milliards de dollars pour le Venezuela. L'ensemble des sanctions représente un manque à gagner d'environ 40 milliards de dollars par an, tandis que le total des dégâts est estimé entre 5 et 10 milliards.

Quelles que soient les appréciations que chacun peut porter sur le Gouvernement vénézuélien, une évidence s'impose : lorsqu'un peuple est frappé par une catastrophe naturelle de cette ampleur, rien ne peut justifier que des sanctions entravent sa capacité à reconstruire des hôpitaux, des logements ou des infrastructures essentielles.

C'est pourquoi notre vœu comporte un second volet pour interpeller le Gouvernement et, enfin, que la France plaide pour la levée des sanctions économiques et la restitution des biens souverains, aujourd'hui bloqués à l'étranger, afin que ces ressources puissent être mobilisées pour la reconstruction du pays.

Parce que la solidarité ne saurait dépendre des intérêts des grandes puissances, nous vous invitons à voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

La parole, pour vous répondre, est à Mme PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les deux séismes qui ont frappé le Venezuela le 24 juin dernier ont provoqué une tragédie d'une ampleur exceptionnelle, dans un pays, vous l'avez rappelé, déjà soumis depuis plusieurs décennies à de très grandes difficultés économiques et démocratiques, qui avaient déjà poussé une partie de la population à l'exode.

Les Nations unies et les O.N.G. présentes sur place alertent régulièrement sur la question des violations graves des droits humains commises par le régime vénézuélien, y compris le régime soutenu depuis quelques mois par Donald TRUMP, après que celui-ci a organisé le rapt de l'ex-président vénézuélien Nicolás MADURO.

Ceux qui, y compris à droite et parmi les élus macronistes de l'Assemblée nationale en France, se sont alors réjouis du fait que les Etats-Unis bafouent le droit international, ceux-là, que disent-ils aujourd'hui ?

Vous parliez, chère Raphaëlle PRIMET, de charité de la part des Etats-Unis. C'est une charité bien ordonnée, n'est-ce pas ? Qui commence par eux-mêmes.

Déstabilisé institutionnellement, désorganisé du fait d'années d'une gouvernance autoritaire, le Venezuela fait maintenant face aux pénuries. Face à une telle situation, notre devoir est d'abord celui de la solidarité. Je veux bien sûr redire le soutien de la Ville de Paris au peuple vénézuélien, ainsi qu'à la communauté vénézuélienne présente à Paris, qui est fortement mobilisée aux côtés des victimes.

Ces dernières semaines, les services de la Ville de Paris ont cherché des lieux de stockage pouvant accueillir les dons. Nous n'avons malheureusement pas pu répondre positivement pour le moment aux demandes des associations en la matière, les espaces étaient déjà très mobilisés par les besoins de la Ville en raison des conséquences des canicules que nous avons connues.

Les deux vœux qui nous sont présentés convergent vers un objectif essentiel, permettre…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - … qu'une aide humanitaire parvienne rapidement et efficacement aux populations sinistrées.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - J'ai proposé des amendements aux deux vœux et, s'ils sont acceptés, l'avis sera favorable.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PULVAR.

J'ai une demande d'explication de vote de M. GUERRIER sur le vœu n° 103.

Monsieur GUERRIER, nous faisons les vœux n°s 103 et 104 en même temps.

M. Thierry GUERRIER. - Je vais vous faire plaisir, Madame la Maire, en vous remerciant, je vais regrouper mes deux explications de vote pour le groupe "Paris Liberté !".

Ce que vit le Venezuela est en effet une immense tragédie, deux séismes d'une violence exceptionnelle, plus de 7 dans les deux cas, c'est très rare et considérable, des morts, des disparus, des blessés qui se comptent par dizaines de milliers, un pays qui était retombé dans le sous-développement et qui est désormais dévasté.

Nous sommes tous solidaires de ce que vit le peuple vénézuélien, et le groupe "Paris Liberté !" va l'exprimer clairement en votant le premier des deux vœux qui lui sont consacrés.

Nous aurions voulu pouvoir voter les deux vœux, mais c'est impossible. Ecoutez, c'est le privilège de l'âge, j'ai vécu en Colombie, et je suis passé au Venezuela plusieurs fois. A l'époque, avant la dictature néosoviétique Chávez-Maduro, c'était un Venezuela prospère. Alors, on ne peut pas profiter de la misère de ce peuple pour soutenir un régime criminel, Maduro, et l'actuel, je suis d'accord avec la maire adjointe, un régime corrompu qui n'a respecté aucune élection et qui a fait d'une nation riche un pays sous-développé.

Nous voterons le premier vœu, en effet, dans cette affaire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GUERRIER.

Je fais un vote dissocié, puisque je comprends que vous n'avez pas les mêmes positions sur les deux vœux.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 103 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif. L'amendement est-il accepté ? Oui.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2026, V. 166).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104, avec, de même, une demande d'amendement. Est-elle acceptée, Madame PRIMET ? Je pars du principe que oui. Très bien.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2026, V. 167).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la célébration de la Journée internationale de la paix.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu n° 105, et la parole est à Raphaëlle PRIMET pour moins de deux minutes, si c'est possible, Madame, s'il vous plaît.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Avant de présenter ce vœu, mon groupe veut avoir une pensée pour Jihad Wachill, coordinateur régional du "Mouvement de la paix", et pour sa famille, puisqu'il nous a quittés récemment.

Le 21 septembre prochain aura lieu la Journée internationale de la paix, instituée par les Nations unies pour promouvoir la paix entre les peuples, dans un contexte où le monde connaît plus de 60 conflits armés, un record depuis 1945.

Les dépenses militaires mondiales atteignent des niveaux records : 2.887 milliards de dollars en 2025, dont plus d'un tiers pour les seuls Etats-Unis. La France n'échappe pas à cette spirale du pire. Cette année, pour la première fois, nous consacrerons davantage d'argent aux dépenses militaires qu'aux dépenses d'éducation, alors même que les urgences sociales et climatiques exigeraient d'avoir d'autres priorités.

La France est aussi la première exportatrice européenne d'armes au Moyen-Orient, elle accroît donc sa dépendance aux conflits, puisque ses armes sont vendues et utilisées par des Etats comme Israël, perpétuellement en guerre. Derrière, ce sont les populations civiles qui paient le prix fort de cette fuite en avant.

La paix se construit aussi dans les territoires, dans l'éducation, dans la culture, dans la rencontre entre les peuples, et dans l'exercice quotidien de la citoyenneté. Paris, ville-monde, avec plus de 110 nationalités représentées, a une responsabilité particulière. Notre Ville a toujours porté des valeurs de solidarité internationale et d'accueil des populations victimes des conflits. Elle doit continuer à faire vivre cette culture de paix auprès des Parisiennes et des Parisiens.

C'est pourquoi nous proposons que la Ville de Paris donne une visibilité particulière à cette journée du 21 septembre 2026, en organisant des initiatives de sensibilisation, en affichant des drapeaux de la paix sur les bâtiments municipaux, et en illuminant un symbole mondial comme la Tour Eiffel aux couleurs de la paix.

Ces symboles permettront d'inscrire dans l'espace public un message universel : la paix, la solidarité et la coopération ne sont pas des utopies…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - … elles sont un combat collectif et une responsabilité…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole, pour vous répondre, est à Mme PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chère Raphaëlle PRIMET.

Il y a quelques semaines, une étude de l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo a démontré que le monde connaît le plus grand nombre de conflits étatiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec plus de 60 guerres en cours en 2025, relançant et accélérant la course à l'armement, comme vous l'avez rappelé.

Ces chiffres ne nous surprennent malheureusement pas. "Amnesty International" nous avait déjà alertés au mois d'avril dernier dans son rapport annuel sur le niveau sans précédent au XXIe siècle des violations du droit

international et de l'augmentation des atteintes aux droits humains, notamment celles commises lors des conflits armés : le viol utilisé comme arme de guerre, le recrutement d'enfants soldats, les attaques directes contre des personnes ou infrastructures civiles, les meurtres et assassinats de masse contre les populations.

Paris sera toujours du côté de la paix, de la défense des droits humains et de celle du multilatéralisme.

Paris est déjà mobilisé chaque année pour plusieurs journées internationales, celle de la lutte pour les droits des femmes, celle contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, la journée mondiale des réfugiés, ou encore celle des droits humains. Nous n'avions pas jusqu'ici, et vous faites bien de le souligner, prévu d'événement marquant la date du 21 septembre, Journée internationale de la paix. Je ne suis pas certaine que nous pourrons le faire dès le 21 septembre prochain, le délai étant très court, mais j'accueille très favorablement votre proposition.

J'ai proposé des amendements. Si vous les acceptez, j'émettrai un avis favorable pour ce vœu.

1 minute 30, Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 105 amendé, si l'amendement est accepté par le groupe Communiste. Il l'est.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2026, V. 168).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'apposition du drapeau palestinien sur les frontons de l'Hôtel de Ville et des mairies d'arrondissement de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu n° 106.

La parole est à Mme de LA ROCHEFOUCAULD pour deux minutes.

Je demande aux secrétaires généraux des groupes de préparer les cartes, puisque nous avons deux demandes de scrutin public sur ce vœu, une du groupe Nouveau Paris Populaire et une du groupe "Paris Liberté !".

Madame de LA ROCHEFOUCAULD, vous avez la parole.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire.

Il y a quelques semaines, le Conseil de Paris a accordé la citoyenneté d'honneur de la Ville aux populations civiles de Gaza et de Cisjordanie, ainsi qu'aux journalistes palestiniens. C'est un premier pas, certes, mais il doit l'être vers tout le peuple palestinien dans son entièreté, ce peuple qui subit les bombardements, les déplacements forcés, la famine et les violations répétées du droit international.

Nous demandons que le drapeau palestinien soit apposé sur le fronton de l'Hôtel de Ville et de l'ensemble des mairies d'arrondissement comme un acte politique de solidarité avec un peuple qui subit aujourd'hui ce que de nombreux experts des Nations unies et organisations internationales qualifient de crimes internationaux, tandis que la Cour internationale de justice a parlé de génocide.

Depuis des mois, nous assistons à la destruction de Gaza, à l'anéantissement d'hôpitaux, d'écoles, d'universités, à l'assassinat de journalistes, à la famine organisée et au déplacement forcé de centaines de milliers de civils. Nous assistons à un génocide.

S'il vous plaît, prenez position. Prenez position, soyez aujourd'hui aux côtés du peuple palestinien.

Nous voulons également rappeler que, en 2025, au moment de la reconnaissance de l'Etat de Palestine, le conseil d'arrondissement du 20e a adopté un vœu demandant déjà que le drapeau palestinien soit hissé sur le fronton de la mairie. Ce vote exprimait une volonté claire ; à ce jour, il n'a toujours pas été mis en œuvre, le drapeau ne flotte toujours pas sur la mairie du 20e.

Après avoir accordé la citoyenneté d'honneur aux populations civiles de Gaza et de Cisjordanie, ainsi qu'aux journalistes palestiniens, il serait incompréhensible que Paris refuse d'afficher ce même soutien sur des bâtiments publics. Le drapeau de Palestine est le drapeau d'un peuple qui revendique son droit de vivre libre, en sécurité et dans la dignité. Le hisser sur nos mairies, c'est affirmer que Paris ne détourne pas le regard face aux souffrances d'un peuple, c'est dire que notre Ville défend le droit international…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - … le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole est à Mme PULVAR pour vous répondre.

Madame PULVAR, à vous la parole.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame de LA ROCHEFOUCAULD, vous nous dites "prenez position", "prenez position", mais je vous rappelle que, il y a un mois à peine, nous votions ici, pas à l'unanimité mais presque, la citoyenneté d'honneur aux populations civiles palestiniennes - je vous ai écoutée - de la bande de Gaza, de Cisjordanie, de Jérusalem-Est, et pour les journalistes déployés en zone de conflit. Ecoutez, si ce n'est pas une prise de position, je ne sais pas ce que c'est.

Votre vœu s'inscrit donc dans le prolongement direct de notre vote du mois dernier. Par ce vote, Paris a réaffirmé son engagement pour la paix, la reconnaissance des souffrances de toutes les victimes civiles. Comme l'a rappelé le Maire de Paris dans cet hémicycle, cette reconnaissance excluait et exclut sur les plans juridique, moral et politique toute personne faisant preuve de complaisance à l'égard du terrorisme, d'où qu'elle vienne.

Le vote s'est tenu il y a un mois. Nous prenons depuis le temps nécessaire pour lui donner toute sa portée et préparer la manière idoine de symboliser cette citoyenneté d'honneur. Peut-être que le fait d'installer le drapeau au fronton des mairies fera partie des dispositions que nous prendrons. Ce n'est pas un engagement que je prends ici, je dis que nous réfléchissons à la façon idoine de matérialiser cette citoyenneté d'honneur, et que, peut-être, le drapeau aux frontons de la Ville en fera partie.

Je prends donc bonne note de votre proposition et, parce que le travail est d'ores et déjà en cours mais pas terminé, je vous demande de retirer votre vœu. A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PULVAR.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote du groupe "Paris Liberté !".

La parole est au maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER.

Vous me faites des signes, Monsieur CANAL, que je ne comprends pas.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, chaque Conseil de Paris se ressemble malheureusement et, sur les bancs de l'extrême gauche, nous avons toujours, toujours, toujours les mêmes vœux. Les mêmes vœux qui prennent position toujours du même côté. Les mêmes vœux qui disent toujours la même chose. D'ailleurs, chère Madame…

Je ne vous ai pas interrompue, ayez l'obligeance de ne pas le faire aussi.

D'ailleurs, chère Madame, vous parlez de l'entièreté du peuple palestinien, vous considérez donc qu'il faut rendre hommage aux terroristes du Hamas, qui ont persécuté de nombreuses victimes le 7 octobre dernier, et j'en suis vraiment outré.

Vous considérez aussi toujours être du même côté. Madame PULVAR, je vous ai écoutée sur ce sujet, et je voudrais savoir si votre position est celle d'Emmanuel GRÉGOIRE, puisque ce n'est pas la position qu'il a donnée, notamment sur l'affichage du drapeau palestinien. Vous dites aujourd'hui que cela peut être une position qui est étudiée, mais je ne crois pas que ce soit la position du Maire de Paris. En tout cas, je ne l'espère pas.

Et, je vous le dis, vous le savez…

Vous le savez très bien, il est totalement interdit de pavoiser un service public, notamment concernant la neutralité du service public. Je crois…

C'est pour autant strictement interdit. C'est la neutralité du service public, et vous le savez très bien. Les Préfectures se sont à plusieurs reprises…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole est à M. REDLER. On le laisse finir, s'il vous plaît.

Cher collègue, allez-y. Il vous reste 25 secondes, Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mais, comme vous le voyez, je suis interrompu régulièrement, ce que je n'ai pas fait pendant leur intervention.

Tout cela pour vous dire que…

Evidemment, Madame, parce que vous avez la parole extrêmement infuse et vous êtes extraordinaire…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Monsieur REDLER, je viens de demander aux collègues d'arrêter de vous invectiver. Restez concentré. Je vous laisse dix secondes de plus pour finir votre propos, mais vous êtes déjà à plus de deux minutes.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Tout cela pour vous dire que je voudrais évidemment connaître la position du Maire de Paris sur ce sujet, et vous redire qu'il est évident que notre groupe votera contre ce vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a une demande de retrait de ce vœu. Est-il retiré ou maintenu ?

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - C'est un maintien d'encouragement, puisque Mme PULVAR a ouvert une porte. Merci…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Vous n'avez pas la parole, vous pouvez la prendre si vous retirez votre vœu, ce qui n'est pas le cas.

Je soumets donc le vœu au vote en scrutin public avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a pu voter ? Je vous laisse dix secondes.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 129

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 38

Contre : 90

(Voir détail des votes annexe n° 35).

Le vœu n° 106 est rejeté au scrutin public.

2026 DDCT 96 - Subventions (15.000 euros) à 9 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" de Paris Centre.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un véritable Fonds populaire d'initiative locale dans les arrondissements.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 96 et le vœu n° 107.

La parole est à Mme Sophia CHIKIROU pour cinq minutes. Si vous acceptez de faire un peu moins, Madame CHIKIROU, je vous en serai très reconnaissante.

Madame CHIKIROU, la parole est à vous. DDCT 96.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons présenté un vœu pour renforcer les fonds d'animation locale. Vous savez que, depuis maintenant deux ans, les associations de solidarité font face à une explosion du nombre de bénéficiaires de leur entraide. Cela se passe pour les étudiants, les travailleurs, les retraités, et les familles monoparentales. Aujourd'hui, à Paris, nous le savons tous ici, ce sont ces associations qui sont la première ligne d'action pour l'entraide de la ville.

Les fonds d'animation locale sont conçus pour venir en soutien à des besoins de proximité, mais, face à l'explosion des besoins, nous considérons qu'ils ne sont pas suffisamment dotés et qu'un effort supplémentaire pourrait être fait.

Je sais qu'il existe par exemple le budget participatif pour venir compléter, normalement, des dispositifs d'investissement, des projets d'investissement ou d'aménagement. Les fonds d'animation locale, eux, doivent permettre de venir répondre à des besoins immédiats, tels qu'une difficulté de trésorerie pour une association, l'organisation d'une petite fête de quartier, un atelier d'éducation populaire, une action de solidarité, qui peut se présenter en trois semaines parce qu'il s'est passé quelque chose dans le quartier et que les associations veulent intervenir au nom des citoyens pour venir en soutien, ou des projets culturels d'urgence locale.

Je le détaille parce que, aujourd'hui, je crois que même les maires d'arrondissement le reconnaissent, ce n'est pas suffisant et nous devrions soutenir davantage. Je dirais même que, d'une certaine façon, si on regarde la

proportion, le budget prévu pour 2026 ne prévoit que 330.000 euros pour le fonds d'animation, cela veut dire à peu près 16.500 euros par arrondissement en moyenne, c'est moins de 15 centimes par habitant.

Alors, ce que nous proposons, c'est de donner aux mairies d'arrondissement les moyens de soutenir plus rapidement les petites associations. C'est en quelque sorte une logique de confiance dans le terrain. Chaque euro investi dans les associations produit immédiatement du lien social, de la prévention, de l'accès au droit, de la solidarité, tout simplement de la respiration et de la vie pour les gens qui en bénéficient.

Nous vous demandons d'augmenter les moyens, une meilleure prise en compte dans la répartition des critères sociaux, et peut-être, c'est important, une meilleure transparence, voire la transparence totale sur la façon dont ces fonds sont dispatchés et distribués.

Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHIKIROU.

La parole, pour vous répondre, est à Mme ROSSET. Comme elle est de l'Exécutif, je peux lui dire que ce sera au maximum trois minutes.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame CHIKIROU, je partage, nous partageons avec vous la volonté de soutenir les arrondissements, qui jouent effectivement un rôle essentiel dans l'animation de la vie locale et le pilotage de l'action municipale, et de soutenir le tissu associatif parisien.

Avec Emmanuel GRÉGOIRE, nous avons affirmé notre ambition de faire de Paris une ville refuge pour les associations. Depuis mars, je travaille, nous travaillons activement en ce sens avec le mouvement associatif "France générosités", toutes les têtes de réseau et, bien sûr, le Conseil parisien des associations.

S'agissant plus précisément de votre demande de création d'un véritable fonds populaire d'initiative locale, permettez-moi de vous rassurer, cet objectif est d'ores et déjà une réalité. Dans le cadre de la territorialisation de l'action municipale, ce ne sont pas un mais trois fonds d'animation locale qui ont été créés afin de rapprocher la décision du terrain et de renforcer la capacité d'initiative des arrondissements en matière de soutien aux projets locaux que vous appelez de vos vœux. Il s'agit d'ailleurs d'une avancée significative, puisque, je le rappelle, les mairies d'arrondissement ne disposent pas juridiquement d'une compétence propre en matière d'attribution de subventions.

Les trois fonds, vie associative et citoyenneté, solidarité, et culture, représentent une enveloppe globale de près de 1,2 million d'euros, et constituent donc un levier concret au service de la vie locale, de l'engagement citoyen et du dynamisme associatif.

Au sujet de leur répartition, elle est pleinement transparente. Les subventions attribuées sont soumises à l'examen du Conseil de Paris, et les montants alloués à chaque arrondissement sont publics. Cette répartition repose sur des critères qui sont clairs et assumés : la démographie des territoires, ainsi que la prise en compte des quartiers populaires, conformément aux priorités politiques de notre majorité.

Enfin, concernant le renforcement des responsabilités et des capacités d'action des maires d'arrondissement, notre réponse est sans ambiguïté : oui, nous poursuivrons ce mouvement. La territorialisation de l'action publique et l'hyper-proximité constituent des orientations structurantes de notre action municipale, et nous allons les amplifier.

Dans ces conditions, Madame CHIKIROU, les demandes formulées par votre vœu étant déjà satisfaites par les dispositifs existants et les orientations engagées, je vous invite à retirer votre vœu. A défaut, l'Exécutif émettra un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame ROSSET.

Je soumets donc aux voix le vœu n° 107, avec une demande de retrait de l'Exécutif. Est-il retiré ? Allez-y, Madame CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Oui, Madame la Maire.

Ecoutez, merci infiniment, Madame ROSSET, pour la précision de votre réponse. Je vous fais confiance, nous prenons donc la décision avec mon groupe de retirer notre vœu.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Très bien, merci beaucoup.

Le vœu n° 107 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DDCT 96).

2026 DDCT 110 - Subventions (30.250 euros) à 12 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (18e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons désormais à l'examen du projet de délibération DDCT 110.

La parole est à M. Thierry GUERRIER, du groupe "Paris Liberté !", pour cinq minutes au maximum ; trois minutes, ce serait l'idéal, et deux minutes, ce serait encore mieux.

M. Thierry GUERRIER. - Je vais essayer de rentrer dans vos canons, Madame la Maire.

Mes chers collègues. Elu du plus bel arrondissement de Paris, notre chaleureux et divers 18e, je ne peux que soutenir sur le principe et dans les faits l'idée d'appuyer dans leurs actions d'animation et d'aide aux jeunes, notamment, mais pas seulement, les associations de cet arrondissement. Quelques remarques tout de même, si vous le voulez bien, sur ce qui nous est proposé.

Les projets financés pour 12 associations visent principalement à renforcer le lien social, l'animation des quartiers populaires, l'inclusion, l'accès au sport, à la culture, à la citoyenneté, et Dieu sait que l'on en a besoin. A propos des associations bénéficiaires, tout de même, une remarque. Cela ne vous surprendra pas, je suis gêné par l'idée de soutenir "SOS Casamance", pour une raison simple : elle organise une formidable kermesse dans le quartier de la Goutte-d'Or, c'est mon quartier, j'en vois l'utilité, mais mes collègues élus d'opposition du 18e, dans la précédente mandature, s'étaient opposés à soutenir cette subvention parce que cette association demande sans relâche, en permanence, la régularisation totale des sans-papiers. Vous savez que…

Dont acte, respect, mais ce n'est pas notre position. En grands démocrates, vous allez m'entendre et m'écouter jusqu'au bout.

Ce n'est donc pas notre position, notre vision d'une immigration bien gérée. Nous ne la voterons pas.

Quant à "Chemins d'Ici", "La Maison Bleue Porte Montmartre", "R.C.P. Médiation", "Espoir 18", "Nogo T.V.", "Salle Saint-Bruno", "Nouvelle lumière du 18e", "Motivea", "Académie Football Paris 18" et la compagnie "Air de danse", toutes ces associations développent des initiatives qui favorisent la cohésion sociale, nous voterons donc ces subventions. Nous demandons seulement un vote disjoint.

En conclusion tout de même, Madame la Maire, j'en ai fini bientôt, je me permets juste une remarque en m'adressant à l'adjoint au sport. Cher Maxime SAUVAGE, c'est formidable et bienvenu de soutenir la pratique du sport et du vélo en particulier, mais quel dommage que, contrairement à votre promesse, ici, dans l'hémicycle, puis renouvelée au téléphone, vous n'ayez finalement pas souhaité monter cette "fan zone"-village vélo pour suivre le Tour de France que nous proposions ensemble, dans l'esprit d'une réconciliation des modes de mobilité.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole, pour vous répondre, est à Marine ROSSET, pour deux minutes.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Merci pour votre soutien à, je le comprends, la majorité des associations soutenues dans le fonds d'animation locale, sauf une, pour une raison qui me laisse sans voix, pour le dire sincèrement.

Je ne m'étendrai pas dessus, je veux simplement vous dire que nous soutenons les associations et les libertés associatives. Les prises de position et les soutiens qu'elles peuvent avoir ne rentrent pas en ligne de compte dans le choix que nous faisons de soutenir des associations qui travaillent sur le terrain, vous l'avez dit vous-même, en tout cas dans le 18e arrondissement.

Par ailleurs, j'ai toute confiance aussi dans l'équipe du 18e pour choisir et faire confiance aux associations qui sont sur le terrain et qui font vivre cet arrondissement.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame ROSSET.

Je mets donc aux voix, à main levée, les articles 1 et 2 du projet de délibération DDCT 110, dans le cadre d'un vote dissocié demandé par le groupe "Paris Liberté !".

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Je mets désormais aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 110 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2026, DDCT 110).

Vœu déposé par le groupe Paris au centre relatif à une réforme du budget participatif parisien.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons désormais à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 108.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour deux minutes au maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le budget participatif est sans conteste une innovation démocratique dont on peut se réjouir, mais, depuis sa création à Paris, il est confronté à un certain nombre de difficultés.

D'abord, c'est la question du périmètre des projets, certains projets relevant en réalité des prérogatives de la Ville, c'est aussi la question de l'évaluation, et c'est la question de la sous-exécution, une sous-exécution que nous avons encore vue en 2025, puisqu'un quart des budgets dédiés aux budgets participatifs n'a pas été utilisé dans le cadre des projets soumis au vote.

On assiste également à un allongement des délais. Beaucoup de citoyens considèrent avec circonspection que les projets mettent beaucoup trop de temps, et ils ont d'ailleurs raison. Quand ils votent pour un projet et qu'il n'arrive que trois, quatre ou cinq ans plus tard, c'est évidemment assez décevant.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à un manque de lisibilité, qui entraîne une perte de confiance de la part des citoyens, et c'est sans doute l'une des raisons de la baisse continue de la participation aux budgets participatifs.

Vous avez récemment pris des mesures pour réformer et mettre fin à l'inflation des projets, mais nous pensons qu'il faut aller plus loin, notamment à travers une meilleure articulation avec les projets d'investissement et une amélioration du suivi.

Par ailleurs, nous continuons de considérer que, non, la Ville de Paris n'est pas en mesure de faire pleuvoir l'argent de cette manière, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le budget participatif soit désormais organisé tous les deux ans pour mieux valoriser les projets, être sobre en matière de dépenses publiques, et améliorer le suivi de ces projets.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

La parole, pour vous répondre, est à Marine ROSSET.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame GATEL, pour votre vœu, qui me permet de parler d'un dispositif qui s'est effectivement durablement imposé dans le paysage démocratique parisien. En onze éditions, ce sont plus de 5.500 projets qui ont été réalisés, pour un montant total de 850 millions d'euros. C'est loin d'être anecdotique.

Permettez-moi de vous transmettre deux autres chiffres, qui sont importants pour moi, et qui répondent aux considérants dans votre vœu. Sur dix ans de budget participatif, trois quarts des projets déposés ont été réalisés. Moi, je vois le verre aux trois quarts pleins, permettez-moi cette expression. C'est énorme, le succès du budget participatif et la capacité que nous avons eue à réaliser les projets votés. Un dernier chiffre : la dernière année, en 2025, 162.000 votantes et votants ont participé à ce dispositif, qui est donc le plus mobilisateur de notre ville.

Cependant, ce succès ne nous dispense évidemment pas de réfléchir aux évolutions nécessaires. En ce début de mandature, un travail a d'ores et déjà été engagé afin d'examiner les conditions de poursuite et d'amélioration du dispositif. J'ai regardé avec attention vos propositions, parce que nous pourrions partager une philosophie commune qui consisterait à dire "peut-être faut-il faire moins, mais mieux".

Pour vous dire, j'ai commencé à travailler avec le Secrétariat général pour avoir un recensement précis des projets, soit qui sont réalisés, soit qui ont une difficulté à être mis en place, pour que nous puissions avoir un suivi clair, transparent et partagé, avec les maires d'arrondissement comme avec les porteurs de projet.

Concernant la prochaine édition, les consultations sont encore en cours, notamment avec les maires d'arrondissement. J'entends votre proposition d'organiser le budget participatif tous les deux ans plutôt que chaque année. Cette évolution traduirait-elle une ambition renouvelée ou, à l'inverse, un recul de la participation citoyenne ? La question mérite d'être posée.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Madame la Maire, il faut conclure.

Mme Marine ROSSET, adjointe. - J'entends également vos critiques sur la nature des projets retenus. Pour ma part, je ne les partage pas, je ne vois aucune raison de limiter le pouvoir de décision des citoyennes et des citoyens…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire. C'est donc une demande de retrait, car satisfait ?

Mme Marine ROSSET, adjointe. - Je vous demande de retirer ce vœu, qui ne peut à ce stade recevoir un avis favorable de l'Exécutif. Il est prématuré.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Demande de retrait, car satisfait, avec tout le travail que vous avez amorcé et que vous avez commencé à exposer. Je vous ai laissé 2 minutes 30, c'était déjà 30 secondes de plus.

J'ai deux demandes d'explication de vote, une de M. Pierre LISCIA pour le groupe "Paris Liberté !", et une de M. Sylvain RAIFAUD pour le GESP.

Monsieur LISCIA, à vous la parole.

M. Pierre LISCIA. - Merci, Madame la Maire.

Nous soutiendrons naturellement ce vœu, et, pour répondre à ce que vous venez de dire sur la nature des projets, je trouve au contraire que c'est tout à fait pertinent de parler de ce sujet.

Le budget participatif a été créé pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de participer à la vie locale et de choisir des projets d'intérêt général, d'amélioration de leur cadre de vie. En revanche, le budget participatif n'a pas été créé pour permettre à la Ville de Paris de se défausser de ses responsabilités obligatoires.

Au fil des années, on a vu fleurir dans le budget participatif des projets qui présentent un caractère obligatoire au sens du Code général des collectivités territoriales, et qui, par conséquent, ne devraient pas figurer parmi les projets soumis à la consultation, puisqu'ils relèvent de la responsabilité directe de la Ville, qui a la responsabilité d'agir. C'est le cas, par exemple, des projets de sécurisation des passages piétons, de sécurisation de carrefours dangereux aux abords des écoles, il y en a beaucoup, ou de sécurisation des pistes cyclables. C'est également le cas de projets de rénovation d'écoles dont les locaux nécessitent des travaux urgents, des projets de réfection des toilettes délabrées dans les bâtiments scolaires, ou des travaux d'isolation destinés à adapter les établissements aux fortes chaleurs, comme au froid.

Ce sont des projets qui figurent à chaque fois dans les budgets participatifs. Nous disons une chose très simple : les Parisiens n'ont pas à choisir entre un projet d'embellissement et la sécurité de leurs enfants ; ils n'ont pas à arbitrer entre une cour "oasis" et la rénovation des toilettes de l'école de leur enfant. C'est la responsabilité, et même l'obligation de la Ville d'agir.

Les projets qui relèvent de cette obligation ne doivent pas figurer dans les budgets participatifs et doivent être réalisés par la Ville, quels que soient les résultats de la consultation.

Oui, il est nécessaire de réformer le budget participatif, et de le corriger là où il est dévoyé. C'est pour cette raison que nous voterons favorablement ce vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LISCIA.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons suivre l'Exécutif, mais je voulais profiter de cette première occasion de parler du budget participatif et répondre aux différents arguments qui ont été avancés.

Merci, Marine ROSSET, de travailler sur l'évolution du dispositif. Ce budget participatif de la Ville de Paris est une avancée démocratique majeure unique au monde par son ambition, c'est une grande chance de l'avoir depuis plus de dix ans, et je suis heureux d'entendre que nous sommes finalement toutes et tous d'accord pour qu'il se poursuive, sans doute en revoyant certains aspects du dispositif.

Sur la question du calendrier, j'avais moi-même fait cette proposition de passer à tous les deux ans il y a une dizaine d'années, parce que nous étions sur un rythme très soutenu. Effectivement, il faut peut-être que nous revoyions aussi la façon dont les directions sont sollicitées. La grande chance avec le budget participatif, c'est que les citoyens peuvent interagir avec les directions. C'est une avancée très importante, mais cela se fait au prix d'une énergie considérable, et sans doute que nous devons réfléchir à la façon d'optimiser tout le dispositif. J'entends avec plaisir Marine ROSSET nous dire que c'est au programme, nous nous y inscrirons avec plaisir.

Sur les budgets, les projets qui devraient obligatoirement faire partie de l'action de la Ville, je pense que l'obligation est dans la limite du budget. Finalement, la question, c'est d'avoir un projet d'investissement de la mandature qui soit discuté de façon complète…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur RAIFAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108 avec une demande de retrait, sinon un avis défavorable de l'Exécutif. Le vœu est-il maintenu, Madame GATEL ? Très bien, c'est donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 108 est rejeté.

2026 DICOM 17 - Convention de partenariat avec Arena en soutien aux opérations et programmes de baignade organisés en 2026.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DICOM 17.

La parole est à M. Émile MEUNIER, sauf si vous ne le souhaitez pas. Vraiment, cela ne me dérange pas.

Mme Émile MEUNIER. - Non, parce que je pense que je peux convaincre mes collègues de voter contre, ce serait dommage de nous priver de cette victoire.

Monsieur le Maire, Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est un partenariat commercial, une fois de plus. Vous connaissez la Ville de Paris, c'est sa passion. Cette fois, ce sont des maillots de bain de marque "Arena" qui seront distribués à nos enfants.

Un enfant qui reçoit un maillot de bain de la Ville ne doit pas devenir, en échange, le support publicitaire d'une entreprise, ici, "Arena". Un cadeau de marque n'est jamais gratuit, l'entreprise achète de la visibilité, une familiarité avec sa marque, et la caution de la Ville auprès des enfants malléables, car elle organise elle-même la distribution.

Le choix n'est pourtant pas entre un maillot de bain de marque et aucun maillot, il était tout à fait possible de prévoir un maillot neutre qui répond exactement au même besoin : équiper les enfants. Un partenaire peut financer l'apprentissage de la natation sans imposer son logo sur le corps des enfants. Qu'il finance, très bien, il peut même en parler dans son rapport R.S.E. annuel ; qu'il s'affiche sur la peau des enfants, c'est non.

Cette question dépasse le maillot de bain, d'abord parce que celui qui finance finit toujours par peser sur les choix. A mesure que le service public dépend des sponsors, et c'est le cas à Paris, il risque de penser ses actions en fonction de ce qui intéresse les entreprises, et non plus seulement en fonction des besoins des habitants. Ce qui attire une marque, c'est toujours un financement privé. A l'inverse, ce qui ne l'intéresse pas reste à la charge de la collectivité. C'est ainsi que le public devient peu à peu dépendant du privé, et nous subissons cela depuis maintenant quinze ans à Paris.

Ensuite, parce que nous parlons d'enfants. En associant dès le plus jeune âge une activité à une marque, on les habitue à penser que toute activité, tout équipement et tout moment de la vie doivent passer par la consommation. C'est ainsi que l'on fabrique une société de consommateurs. Or, c'est cette même société de consommation que vous dénoncez, mes chers collègues socialistes, fondée sur l'omniprésence des marques, la stimulation permanente des désirs et la multiplication des objets. C'est cette société de consommation qui nous a conduits à l'abîme écologique que nous connaissons.

La Ville ne peut pas appeler d'un côté à la sobriété et à la démarchandisation - c'est le nouveau mot à la mode dans vos congrès -, et organiser dans le même temps l'hameçonnage commercial des enfants.

Nous ne contestons pas la distribution en tant que telle, nous demandons des maillots neutres, durables et réemployables. Le service public doit répondre à un besoin sans transformer les enfants en support publicitaire ni rendre son action dépendante des intérêts privés.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

Pour vous répondre, la parole est à M. SAUVAGE, pour deux minutes.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup.

Déjà, puisqu'à chaque fois que vous parlez de sport, et c'est très bien, vous parlez de démarchandisation, je veux dire un mot sur le sujet.

Je serais ravi de débattre avec vous sur la démarchandisation du sport, mais je ne pense pas que les contraintes du Conseil de Paris soient le meilleur cadre. En matière de marchandisation du sport, je pense qu'avoir utilisé un moment comme la Coupe du monde de football pour vendre des maillots à 25 euros "Mélenchon en 2027" est quand même ce que l'on peut faire de pire, je pense, surtout que ces maillots ne sont même pas faits en France.

Pour revenir à l'objet du projet de délibération, de quoi parle-t-on ? D'une convention entre une marque et la Ville de Paris sur un dispositif d'apprentissage de la nage et d'apprentissage de l'aisance aquatique, qui s'appelle "1, 2, 3… Nagez !".

Qu'est-il proposé dans le cadre de cette convention ? "Arena" verse 25.000 euros à la Ville et donne à la Ville 25.000 euros de maillots de bain, de lunettes et de bonnets, sans les récupérer, mis à disposition des jeunes enfants, mais pas seulement, aussi des adultes en quartier populaire, pour apprendre à nager dans le cadre des piscines municipales. La seule contrepartie est effectivement d'avoir le logo "Arena" sur les communications de la Ville s'agissant du dispositif "1, 2, 3… Nagez !".

Ce que je peux vous dire, c'est que, vu son équilibre et vu son objectif sur l'apprentissage de la natation notamment en quartier populaire, je pense que nous pouvons tout à fait assumer ce partenariat et ce "naming" sur quelques équipements sportifs.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SAUVAGE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DICOM 17).

2026 DJS 104 - Subventions (52.050 euros) à 8 associations sportives (et 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) Paris Centre.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au développement d'un sport populaire, émancipateur et démarchandisé à Paris.

2026 DJS 119 - Subventions (197.000 euros) à 10 associations sportives (et 6 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (19e).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif au renforcement de l'accès au sport dans les quartiers populaires.

2026 DJS 176 - Attribution d'un contrat d'occupation du domaine public d'une salle de boxe (centre sportif Carpentier).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un Plan municipal de développement du sport féminin.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons les projets de délibération DJS 104, DJS 119, DJS 176, ainsi que les vœux n°s 109, 110, 111 et 111 bis.

La parole est à Mme CHIKIROU, qui va présenter les vœux et intervenir sur le projet de délibération.

Mme Sophia CHIKIROU. - Et qui va répondre à M. Maxime SAUVAGE. Puisque M. Maxime SAUVAGE veut faire de la politique "à deux balles", on appelle cela de la politique politicienne…

Si, cela s'appelle de la politique politicienne.

Nous allons lui répondre, à M. SAUVAGE.

Je vais vous dire une chose. La campagne de Jean-Luc MÉLENCHON est lancée, et plus de 20.000 personnes ont acheté un maillot "Mélenchon 2027". Nous avons en effet des gens qui sont extrêmement fiers d'avoir un candidat à l'élection présidentielle pour les représenter, certainement le seul candidat de gauche qui pourra battre l'extrême droite, tandis que vous en êtes, vous, à discuter de savoir si ce sera GLUCKSMANN, FAURE, CAZENEUVE, HOLLANDE ou que sais-je encore, BOUAMRANE et compagnie.

Vous êtes jaloux, Monsieur Maxime SAUVAGE, mais vous déportez en même temps le débat. Quand Émile MEUNIER intervient, il vous dit que vous, Maxime SAUVAGE du Parti socialiste, ou de Place publique, je ne sais plus exactement où vous vous situez, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, vous êtes en train de vendre Paris à des grandes marques, du style "Arena", comme vous avez vendu le semi-marathon et le marathon de Paris à une filiale de "Bolloré", comme vous essayez de vendre le Parc des Princes à des milliardaires du Qatar et au PSG.

Vous êtes en train de vendre le sport de Paris et, quand on vous en parle, quand on pointe ce que vous êtes en train de faire, c'est-à-dire valoriser la marchandisation du sport, faire du sport un business dans Paris, y compris vendre des enfants, et sous prétexte de faire…

Oui, vendre des enfants, le corps d'enfants, pour porter des marques du type "Arena", "Adidas" ou compagnie, on s'en moque pas mal, et vous venez nous dire : "Vous vendez des maillots de "foot"." Oui, nous vendons des maillots de "foot" avec la fierté de porter les couleurs de La France insoumise et de Jean-Luc MÉLENCHON. Vous

devriez avoir honte de vendre Paris et de vendre du "naming" et du "sponsoring" à des multinationales qui fabriquent dans des conditions terribles les propres produits qu'ils vendent ici et qu'ils font porter à des enfants.

Maintenant, je vais en venir à ce projet de délibération, et au vœu, notamment, que nous portons.

Merci beaucoup, Maxime SAUVAGE, pour la tribune. Vous n'en êtes pas à votre coup d'essai : dans le 20e arrondissement, vous avez tenu des propos sexistes et moqueurs contre Agnès AOUDAÏ, une conseillère d'arrondissement qui vous a bien remis à votre place. J'invite les gens à aller voir comment Agnès AOUDAÏ vous a remis à votre place dans le 20e arrondissement, vous le méritez, parce que vous êtes un sacré spécimen, quand même. Un peu parvenu, mais un sacré spécimen.

Nous continuons sur le projet de délibération.

Le sport populaire, pour nous, est émancipateur et doit être absolument démarchandisé. Oui, nous nous opposons à vous sur ce terrain, nous sommes en désaccord total avec votre vision du sport à Paris. Avec vous, dans six ans, vous aurez tout privatisé, alors que le seul sport qui se développe aujourd'hui, c'est le sport en salle, le sport privatisé. Les associations, toutes les associations sportives de Paris, dans tous les arrondissements de Paris, se plaignent, parce qu'elles n'ont pas assez accès aux équipements sportifs, parce qu'elles ne peuvent pas satisfaire la demande, parce que les prix sont trop élevés et qu'elles n'arrivent pas à élargir.

Vous savez quoi ? A Paris, quand vous êtes d'un milieu populaire, un étudiant, une famille monoparentale, vous avez moins de moyens, vous pratiquez donc moins de sport. La plus grande des inégalités aujourd'hui, que ce soit pour la santé, pour l'émancipation, pour le bien-être, pour le développement des relations sociales, c'est l'accès au sport. Trois quarts des cadres y ont accès, et seulement un quart des ouvriers et des classes populaires.

Alors, oui, Monsieur SAUVAGE, nous nous battons contre vous pour cela. Ne déportez pas le terrain sur un autre sujet, assumez votre responsabilité, votre vision, et arrêtez de vendre Paris à des grandes marques.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci pour cette prise de parole très mesurée, Madame CHIKIROU. Je tiens à ce qu'il soit bien noté au P.V. que la Ville de Paris vendrait le corps des enfants et que M. SAUVAGE est sexiste et misogyne. Vous devriez avoir honte de tenir des propos de cette nature. Ils sont non seulement infamants, mais, en plus, mensongers !

La parole est à M. SAKET.

Dites-le dans le micro, Madame, quand vous invectivez tout le monde, histoire que ce soit bien noté au procès-verbal. Je le répète à haute voix.

Monsieur SAKET.

M. Bechir SAKET BOUDERBALA. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais essayer de faire redescendre la tension.

Nous, chez les écologistes, Marine TONDELIER ne propose pas de maillots, parce que les maillots polluent. J'espère que vous nous direz comment sont produits les vôtres, parce que je pense que c'est véritablement problématique. Surtout, notre gauche, en tout cas, ne tombe pas dans le culte de la personnalité, et c'est ce qui fait sans doute notre différence.

En réalité, le sujet, c'est d'abord la question des subventions sur le sport. Même si je sais que vous êtes très intéressés à l'idée de dépolitiser le débat et de le réorganiser sur la sphère nationale, le sujet, c'est la politique du sport que nous portons à Paris, ce sont ces très belles subventions, près de 700.000 euros, sur un certain nombre de projets de délibération qui sont essentiels.

Je réponds pour le groupe Ecologiste sur les projets de délibération DJS 104, DJS 119, DJS 109, DJS 111 et DJS 120. Je pense notamment, à Paris Centre, aux "Gaillards Parisiens", aux "Front Runners", à la Fédération des sports LGBT. Je sais que la question des LGBT-phobies, Sophia CHIKIROU, n'est peut-être pas le cœur de vos priorités politiques, mais c'est le cœur des nôtres.

Je voulais donc dire que, en tant qu'écologistes, nous tenons à défendre toujours à Paris le sport de l'hyper-proximité, l'accès au sport pour toutes et tous, la lutte contre les inégalités, et, notamment, la défense de l'accès au sport aux femmes et aux personnes issues de minorités. Cela demande un effort considérable sur la question de l'accès aux salles. Je le sais, puisque de nombreuses associations LGBT nous demandent encore des espaces, notamment en non-mixité, ou, en tout cas, en mixité choisie, mais nous n'en avons pas assez à l'échelle de Paris.

Il y a une nécessité de développer énormément la question de l'offre à l'accès au sport. On le sait, le sport et son accès, c'est aussi la représentation des inégalités qui traversent notre société. On n'a pas accès aux mêmes qualités de sport ni aux mêmes qualités d'équipement en fonction de là où on vient.

C'est pourquoi, en tant qu'écologistes, nous défendrons évidemment et nous appellerons à voter l'ensemble des projets de délibération que j'ai évoqués, DJS 104, DJS 119, DJS 109, DJS 111 et DJS 120. J'associe spécifiquement sur la question de Paris Centre les élus Maxime DES GAYETS, Sylvain MASCHINO, Ariel WEIL,

Karine BARBAGLI et Amina BOURI, qui sont élus avec moi à Paris Centre. Nous sommes très attachés à ce réseau exceptionnel d'associations qui se mobilisent à l'échelle locale.

On est bon sur le reste, Madame la Maire. Cela fait une explication de vote de 2 minutes 30 sur six projets de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Super, merci infiniment, Monsieur SAKET.

La parole est à Mme CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Madame la Maire, mes chers collègues, le sport fait beaucoup débat.

Ce projet de délibération soutient dix associations sportives dans le 19e, 19e arrondissement où j'ai longtemps vécu. Je salue les éducateurs et les bénévoles de ces associations que je connais. Néanmoins, je voudrais resituer ce vote, s'il vous plaît, je vais un peu changer de registre, dans un contexte plus large que l'accès au sport dans les quartiers populaires, un sujet que je crois central, qui dépasse donc le seul cadre de ce dossier.

Le Conseil national des villes a publié en avril 2025 un avis unanime sur l'héritage des Jeux olympiques dans les quartiers prioritaires. Il y documente précisément les freins à la pratique sportive, le coût des licences, bien sûr, mais aussi des freins de mobilité. Des familles, je le reprécise encore, notamment monoparentales, renoncent à inscrire leurs enfants, faute de solutions de transport, par exemple. Des freins psychologiques, aussi, qui rendent nécessaire un vrai travail de médiation, pas seulement la construction d'équipements.

Le rapport souligne aussi que l'accès au sport ne concerne pas que les jeunes. Effectivement, les maisons de sport-santé, dont 143 sont situées en quartiers prioritaires, s'adressent à des publics de tout âge, notamment des personnes qui n'ont jamais pratiqué de sport et qui ont besoin d'un accompagnement, pas seulement d'un club.

Sur l'héritage des Jeux lui-même, je veux être précise, des choses réelles ont été faites, c'est vrai, le fonds Impact 2024, une billetterie populaire qui a permis à 18.000 jeunes des Q.P.V. d'assister aux épreuves, mais, le rapport du C.N.V. le dit lui-même, cet impact reste, je cite les termes, "localisé et contrasté". Il y pointe un mécanisme précis qui me semble éclairer notre projet de délibération : les petites associations de proximité, faute d'agrément et de personnel salarié suffisant, ont souvent été exclues des dispositifs liés aux Jeux, non par manque d'engagement, mais par défaut d'ingénierie administrative.

C'est une explication possible à ce que nous observons dans ce dossier, je pense notamment au club F.B.C.A.P. dans le 19e, qui cumule depuis plusieurs années, je crois depuis 1996, des subventions chaque année, à peu près les mêmes.

Côté Ville de Paris, des mesures existent, c'est vrai, je vous l'ai dit, il faut les reconnaître, comme le dispositif "Réduc'Sport" pour réduire les coûts des licences. Cependant, ce qui me semble encore à construire, c'est une stratégie qui nomme explicitement les quartiers populaires comme priorité, ce que je n'ai pas trouvé, avec des moyens identifiés et un suivi dans la durée. C'est ce que recommande d'ailleurs le C.N.V. au niveau national.

Nous avons déposé un vœu à cet égard avec mon groupe. Nous demandons que l'accès au sport dans les quartiers populaires devienne une priorité nommée de la politique sportive parisienne. Nous demandons une concertation avec les habitants, elle est primordiale, les clubs, les professionnels de terrain, pour construire cette stratégie.

Nous demandons enfin, comme toujours, un plan pluriannuel d'équipements de proximité, de renforcement des petits clubs et des équipes de prévention spécialisées, des dispositifs dans la pratique sportive des jeunes filles, la conditionnalité d'une part des subventions à des actions vérifiables en Q.P.V., et un bilan public annuel quartier par quartier.

Merci.

Nous voterons évidemment ce projet de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHAOUCHE, et merci pour votre concision.

La parole est à Mme NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci.

Ecoutez, je ne vous cache pas que je suis un peu perplexe de parler de ce projet de délibération et, surtout, des propos que je vais dire. Après vingt-cinq ans de gauche à Paris, je ne pensais pas dire ces mots un jour, en tout cas faire le constat que, dans les quartiers populaires, l'accessibilité au sport est limitée. Je ne vous le cache pas, vivement l'année prochaine pour que l'on puisse résoudre tous ces problèmes.

Eh oui !

Le projet de délibération est bien sûr une excellente nouvelle, mais je voudrais vous parler d'une chose aujourd'hui, je voudrais vous parler des femmes, et plus particulièrement des mères.

Dans notre société, on demande aux mères de tout faire, d'être présentes pour les enfants, pour l'école, pour les proches, au travail, partout. Lorsqu'il leur reste enfin un peu de temps, ce temps n'est jamais pour elles. Le sport est souvent considéré comme un loisir. Pour beaucoup de femmes, ce n'est même pas une possibilité, faute de temps, de moyens, de mode de garde, d'équipements accessibles. Les mères ont le droit de prendre soin de tout le monde, mais elles ont aussi le droit de prendre soin d'elles-mêmes.

Faire du sport n'est pas un privilège, n'est pas un luxe, c'est une question de santé, de confiance en soi, d'autonomie, d'émancipation. Une femme qui retrouve une activité sportive retrouve souvent un espace qui lui appartient.

Nous voulons donc un véritable plan municipal de développement de sport féminin, nous voulons des créneaux réservés, des équipements accessibles dans tous les quartiers, une meilleure représentation des femmes dans les clubs, un accompagnement des jeunes filles, qui abandonnent trop souvent le sport à l'adolescence. Nous voulons aussi une mesure très concrète : nous voulons développer des cours de sport gratuits pour les mamans, pour les mamans des quartiers populaires, particulièrement dans les quartiers, en lien avec les centres sportifs municipaux et les associations.

Parce qu'une ville féministe est une ville où les femmes ont enfin le temps, les moyens, le droit de penser à elles-mêmes.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame NOURI. Merci aussi pour votre concision.

La parole, pour vous répondre, est à M. SAUVAGE.

En le laissant répondre comme il le souhaite, Monsieur MEUNIER. Merci de vos commentaires.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup.

Je ne pensais pas que le débat sur la séquence des sports du Conseil de Paris allait monter aussi haut aussi vite, surtout que j'avais prévu pour cette discussion commune de remercier le Nouveau Paris Populaire pour le nombre et la qualité de ses vœux sur le sport, dont je partage une grande partie des considérants et des attendus. Néanmoins, je considère qu'il me revient comme adjoint chargé du sport d'annoncer, quand je le souhaiterai, en lien avec le Maire de Paris, ma feuille de route, et qu'il ne revient pas à l'opposition d'essayer de le faire. Je suggérais donc de retirer vos vœux et de voter le vœu de l'Exécutif qui a été déposé, et je suis certain que vous pourrez vous y retrouver en le lisant.

Plusieurs points. Je vais sortir complètement de ce que j'avais prévu de dire, vu ce que j'ai entendu.

C'est terrible de devoir reparler de ce point qui s'est passé en conseil du 20e arrondissement, où j'aurais eu des propos sexistes. Quel est le sujet ? Justement, c'était un vœu très intéressant porté par le Nouveau Paris Populaire sur le développement des lieux de pratique sportive en libre accès, vœu qui n'a fait référence à aucun moment au principal problème que nous constatons sur ces terrains de sport en libre accès : la place des femmes.

Je le faisais remarquer en disant que l'on ne peut plus penser un terrain de sport en libre accès comme on le faisait il y a quinze ans. Il y a quinze ans, on l'ouvrait, et on pensait que l'on avait fait tout le travail. En réalité, on voit que l'on doit faire un travail de finesse pour permettre aux filles de s'installer sur ce terrain dans la durée, que les garçons fassent de la place et, surtout, que les femmes prennent cette place. C'est la raison pour laquelle, notamment dans le cadre d'Impact 2024, nous avons porté le dispositif "Paris Sportives", justement pour faire ce travail. Il bénéficie chaque année à 4.200 sportives parisiennes.

Pour cette remarque, une membre de votre groupe m'a fait remarquer que je faisais du "mansplaining". Si c'est cela, être sexiste, je l'assume. L'objet de mon propos était tout l'inverse. Puisque vous en parlez, vous me donnez l'occasion de préciser les choses, puisque je trouvais cela complètement injuste.

En matière de politique sportive, notamment à destination des femmes, et le vœu de l'Exécutif le rappelle, une promesse a été faite par Emmanuel GRÉGOIRE dans sa campagne, qui sera tenue, c'est la question des créneaux féminins. On sait que, pour développer la pratique féminine, il faut des créneaux. Plus il y a de créneaux féminins, plus cela permet d'avoir des sections sportives féminines, et on entre dans un cercle vertueux.

Dans cette mandature, pas un seul équipement n'ouvrira avec moins de 50 % des créneaux attribués à la pratique féminine. Cela ne s'est jamais fait, cela ne se fait dans aucune autre grande ville, ce sera fait à Paris, et ce sera fait pour la première fois, je le dis sous le contrôle de Lucie CASTETS, avec l'ouverture du gymnase Suzanne-Liébrard porte de Vincennes à partir du mois de septembre.

50 % au moins des créneaux dans tous les équipements sportifs parisiens seront réservés à la pratique féminine. Croyez-moi, c'est une révolution, trouvez-moi des exemples dans d'autres villes.

J'ai parlé du dispositif "Paris Sportives".

Résumer une politique sportive à la question d'un partenariat sur le dispositif "1, 2, 3… Nagez !" ou sur le "naming" d'une course à pied, je trouve franchement cela profondément caricatural.

Je rappellerais que plus de 5.000 enfants tous les mercredis font du sport dans le cadre des "mercredis du sport", activité gratuite portée par la Ville de Paris avec l'U.S.E.P.

Puisque vous parlez de l'offre sportive gratuite, allez sur le site de la Ville, vous avez "Paris Sport Dimanches", "Paris Sport Familles", "Paris Sport Handicap", "Paris Sport Santé", "Paris Sportives", et il y en a deux ou trois autres encore qui m'échappent. Tous ces dispositifs, portés par des éducateurs physiques de la Ville de Paris, formés, diplômés, sont gratuits, se font sur la base d'inscriptions en ligne sur la Ville de Paris. J'oubliais aussi "Paris Sport Seniors", évidemment, pour les personnes âgées et en perte d'autonomie. Tout cela, avec une attention particulière dans les quartiers populaires : c'est d'abord dans les équipements situés dans les quartiers populaires que nous mettons en place cette offre sportive portée par la Ville de Paris. Nous pouvons être extrêmement fiers.

L'objectif de ma feuille de route est aussi de faire en sorte que ces dispositifs se développent tout au long de la mandature, comme "Réduc'Sport", un complément du dispositif "pass" Sport, qui permet d'accompagner financièrement…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - … la prise de licences, quand on sait que le principal frein à la pratique sportive, c'est le coût financier.

Franchement, je vous invite à retirer vos vœux, à voter le vœu de l'Exécutif, et ce sera très bien comme cela.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Sur les vœux n°s 109, 110 et 111, déposés par le groupe NPP, une demande de retrait de l'Exécutif. Sont-ils retirés ou maintenus ? Maintenus, donc avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je fais un vote groupé, si vous en êtes d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, les vœux n°s 109, 110 et 111, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont rejetés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 bis déposé par l'Exécutif avec, évidemment, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2026, V. 169).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 104).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 119.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 119).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 176.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 176).

2026 DJS 109 - Subventions (78.400 euros) à 10 associations sportives (et 2 avenants à la convention pluriannuelle d'objectifs) (9e).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à un plan d'ouverture élargie des équipements sportifs municipaux.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 109 et le vœu n° 112.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI pour cinq minutes ; dans un monde idéal, Madame BÜRKLI, Madame la Maire, si vous le voulez bien, deux ou trois minutes, s'il vous plaît.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Deux ou trois minutes, promis.

En effet, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour exprimer une inquiétude, Monsieur SAUVAGE, celle de voir les aides aux associations sportives continuer inexorablement à diminuer, comme c'est le cas depuis 2024.

On le sait, ce n'est pas un secret, vous envisagez pour l'an prochain de nouvelles réductions budgétaires. C'est vrai, vous nous l'avez annoncé. J'ai envie de vous demander : où est l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ? Non seulement les retombées pérennes promises aux clubs ne sont pas au rendez-vous, mais les financements alloués au tissu sportif local continuent de baisser.

C'est un signal que nous jugeons avec mon groupe particulièrement mauvais pour les bénévoles, les éducateurs, les dirigeants sportifs, pour celles et ceux qui mouillent le maillot, qui enfilent les baskets et le jogging pour faire vivre les valeurs du sport à Paris en donnant l'opportunité à tous les Parisiens, à des milliers de licenciés, quel que soit leur âge, de pratiquer une activité physique régulière, de se retrouver et de s'épanouir.

Le sport, je vous le rappelle, beaucoup l'ont dit tout à l'heure, ce sont mille sujets, la sociabilité, le sport loisir, le sport compétition, l'endurance, l'effort, et le rôle d'une municipalité comme la nôtre est justement d'encourager, de favoriser la pratique du sport, de créer les moyens, les espaces dédiés, pour prendre plaisir, pour se dépenser, pour créer du lien et de la sociabilité, et, bien sûr, accompagner également les compétiteurs et les associations qui les encadrent.

Nous avons compris que vous cherchiez des marges de manœuvre budgétaires, mais, là aussi, il faut savoir faire des choix, ne pas pénaliser les Parisiennes et les Parisiens, et j'espère que vous reviendrez sur votre décision de baisser ces moyens au sport à Paris.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Sophia CHIKIROU, qui présente le vœu n° 112.

Mme Sophia CHIKIROU. - Je vais le faire très rapidement.

D'abord, je tenais à dire à Bechir, Conseiller "écolo", qu'Eva JOLY en 2012 vendait des préservatifs avec son nom dessus. C'est juste comme cela, c'était pendant la campagne présidentielle de 2012. C'est bon à savoir, vous étiez jeunes, et les écologistes de l'époque étaient très fiers de cela, c'était un sacré culte de la personnalité, comme vous pouvez l'imaginer. Vous pouvez retrouver cela sur internet, c'est drôle.

Monsieur SAUVAGE, vous êtes très satisfait, c'est formidable. Plus d'un tiers des Parisiens déclarent dans une enquête d'opinion qu'eux sont insatisfaits des équipements sportifs, et notamment des horaires d'ouverture des équipements sportifs, d'où notre vœu pour élargir ces horaires.

De quoi souffrent les gens ? D'abord, les salariés terminent souvent tard, et nous fermons tôt. Les familles monoparentales, les étudiants, les jeunes des quartiers, les personnes âgées, les associations, tout le monde cherche désespérément des créneaux. Finalement, ce sont toujours les mêmes qui en pâtissent. Voilà pourquoi nous vous proposons de faire un vaste plan pour élargir les horaires d'ouverture des gymnases, des piscines, des stades et des équipements de proximité, et d'essayer de commencer par une expérimentation dès 2027. En effet, vous avez raison, il faut quand même vérifier de quoi on a besoin pour élargir les horaires en termes de personnel, en termes de gardiennage, etc. Je ne dis pas que c'est facile à faire, je dis simplement que, si on s'y prend dès à présent, que l'on commence à recenser les endroits, les besoins, on pourra satisfaire les demandes.

J'ai vécu dans une grande ville, à New York par exemple, où, dès 4 heures et demie ou 5 heures du matin, les piscines municipales étaient ouvertes et permettaient à un certain nombre de personnes d'en profiter très tôt le matin. Je le dis, l'ouverture élargie de l'accès aux équipements sportifs serait une façon de contribuer à désengorger et à augmenter le nombre de bénéficiaires et d'usagers.

Par ailleurs, Monsieur SAUVAGE, pour revenir sur l'incident du 20e arrondissement avec Mme Agnès AOUDAÏ, sachez qu'elle parlait et défendait l'idée à travers son vœu de l'installation dans un quartier populaire d'équipements sportifs accessibles librement. Il s'agit, vous savez, des petits vélos que l'on met sur une place, des barres de traction, etc. Vous vous y êtes opposé en prétextant qu'il fallait penser à l'accès par les femmes à ces équipements.

Le lendemain, Mme Lucie CASTETS, maire du 12e arrondissement, faisait, très satisfaite, à juste titre, une vidéo pour applaudir, se satisfaire de la mise en place de tels équipements dans le 12e arrondissement, et elle-même faisait une démonstration sportive.

Je trouve cela incroyable, parce qu'il se trouve que, d'un côté, dans le 12e arrondissement, vous n'avez pas pris le temps de réfléchir pendant des jours et des années à pouvoir les installer, cela semblait naturel. Heureusement que cela a été fait, c'est au niveau de la coulée verte, etc. Bon, c'est une classe moyenne, classe moyenne supérieure, certainement, qui les fréquente, donc la question ne s'est sans doute pas posée de savoir comment faire pour que les femmes y aient accès.

En l'occurrence, dans un quartier populaire où il y a une vraie demande des jeunes, et pas seulement, des enfants, de tout le monde, en réalité, d'avoir ce type d'équipements, vous prétextez l'accessibilité par les femmes pour dire "on ne le fera pas". Par conséquent, ce n'est ni les femmes ni les hommes. Il faut arrêter cette hypocrisie.

En plus, vous vous adressez à Mme Agnès AOUDAÏ et lui donnez des leçons de féminisme. Elle est la créatrice et fondatrice de "Collective Mères isolées". Elle est l'une des féministes les plus engagées du 20e arrondissement. Je suis étonnée que vous ne la connaissiez pas dans toutes ses actions. Sincèrement, personne n'ignore qui est Agnès AOUDAÏ, et tout le travail qu'elle a fait et continue de faire pour la cause des femmes.

Vous vous êtes complètement planté, dites-le, vous avez pris un prétexte "bidon" pour rejeter un vœu, mais, fondamentalement, vous n'avez aucune leçon de féminisme à donner à une élue comme Mme Agnès AOUDAÏ.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame CHIKIROU.

La parole est à M. SAUVAGE, pour vous répondre.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup.

D'abord, je vais répondre à la maire du 9e arrondissement, que je remercie pour son intervention, en disant déjà que je n'ai jamais évoqué le fait que les subventions au sport de proximité allaient diminuer dans cette mandature. S'il y a une baisse de l'enveloppe entre 2025 et 2026 concernant les associations du 9e arrondissement, c'est pour une simple raison : trois associations sportives, Quinet, Condorcet, il me manque la troisième, désolé, n'ont pas déposé de demande, contrairement à 2025. Cela explique cette baisse de 2.100 euros. S'il y a de nouvelles demandes d'ici le mois d'octobre, nous pourrons évidemment les regarder, mais il n'y avait aucune volonté de baisse par rapport à l'année 2025.

Pour répondre sur le reste du projet de délibération, notamment sur le vœu qui a été déposé, il faut savoir que, tous les deux ans, nous réalisons avec l'APUR une étude sur l'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Paris, qui est en ligne. Elle permet de connaître précisément, arrondissement par arrondissement, la manière avec laquelle sont répartis les créneaux sportifs, et pour quel usage.

Je rappelle par ailleurs que, si la réservation des créneaux sportifs est payante, les tarifs sont extrêmement modiques par rapport à d'autres collectivités. Pour une heure de réservation d'un créneau sur un gymnase de type A, par exemple, c'est 1,5 euro pour l'heure. On voit donc que l'on est sur des créneaux plutôt modiques. Si on passe sur un type C, on est à 2,6 euros de l'heure. Là encore, on est sur un principe d'accessibilité.

Dans le vœu, vous demandez que nos équipements sportifs puissent ouvrir jusqu'à 22 heures. La plupart de nos équipements sportifs sont ouverts jusqu'à 22 heures, voire 22 heures 30. Par ailleurs, nous avons mis en place un dispositif de créneaux autonomes pour plus de souplesse, notamment, d'un point de vue des ressources humaines, ce qui permet d'élargir l'ouverture de nos créneaux sportifs le soir et le week-end, avec une capacité pour les associations sportives d'utiliser des créneaux de manière autonome dans les équipements sportifs. Cela nous permet d'avoir des créneaux sportifs qui vont jusqu'à minuit dans plusieurs équipements de la Ville de Paris.

Ces créneaux autonomes, ce sont 338 créneaux hebdomadaires, cela correspond à 650 heures de sport supplémentaires chaque semaine dans nos équipements sportifs, et cela bénéficie à 110 associations.

Par ailleurs, on a tout un travail avec les équipements sportifs scolaires pour pouvoir les utiliser hors temps scolaires, et c'est une cinquantaine…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SAUVAGE.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Vu les sujets, je continue un peu.

C'est une cinquantaine d'équipements scolaires qui vont pouvoir ouvrir.

Enfin, je salue le collectif qui gère l'aire de "street workout" du 12e arrondissement, avec lequel nous travaillons très bien, qui existe depuis longtemps, et qui a fait un vrai travail de présence des femmes sur cette aire de "street workout". Je remercie Lucie CASTETS, la maire du 12e, de l'avoir valorisé. Croyez-moi, ce n'est malheureusement

pas le cas dans toutes les aires de "street workout". C'est pour cela que je ne relâcherai jamais ma vigilance sur l'utilisation des équipements sportifs en libre-service pour les jeunes femmes parisiennes.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SAUVAGE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 112, avec une demande de retrait, sinon un avis défavorable. Est-il retiré ? Non, donc avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 112 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 109).

2026 DJS 111 - Subventions (77.900 euros) à 12 associations sportives (dont 1 convention pluriannuelle d'objectifs et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (11e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 111.

La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour trois minutes, s'il vous plaît.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis là à l'extrême gauche de Mme CHIKIROU, c'est presque trop !

Ce projet de délibération traduit l'ambition de faire du sport un véritable levier d'égalité, de cohésion sociale et d'émancipation. Je veux saluer et apporter le soutien de mon groupe aux douze associations sportives du 11e arrondissement, qui jouent un rôle essentiel pour l'accès à toutes et à tous dans la pratique sportive.

Je veux remercier Maxime SAUVAGE pour le vœu n° 111 bis que nous venons de voter. Je pense que ce vœu est beau, intelligent, il nous engage.

Je veux insister néanmoins sur des enjeux majeurs, puisque nous avons tout de même une quarantaine de projets de délibération sportifs à ce Conseil de Paris, et beaucoup sont déjà passés au dernier Conseil de Paris.

Je veux redire l'engagement de notre groupe, comme Nicolas BONNET l'a toujours fait et comme nous le faisons régulièrement, pour le sport de quartier, le sport populaire.

Vous avez bien fait, Monsieur SAUVAGE, de rappeler "Paris Sportives" et tous les engagements que nous avons pris pour le sport au féminin. Cet enjeu du sport féminin est central, et nous devons renforcer les critères intégrés dans l'attribution des subventions, qui constituent un levier important pour encourager la pratique des femmes et des jeunes filles dans le sport. Nous devons poursuivre nos efforts pour lever des freins persistants, comme l'accès à des disciplines, la visibilité des sportifs, la présence des femmes dans l'encadrement et les instances dirigeantes.

Un second enjeu important, c'est la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport. L'intégration de ces engagements dans les conventions pluriannuelles d'objectifs est nécessaire. Nous avons travaillé sur cela avec Pierre RABADAN. Non seulement Jean VUILLERMOZ avait commencé à intégrer les critères pour l'attribution de subventions aux associations sportives en fonction de la place laissée aux femmes, mais cela a été renforcé, et Pierre RABADAN a travaillé sur les formations obligatoires contre les violences sexistes et sexuelles avec moi sous l'ancien mandat, dans tous les clubs, et la lutte contre le voyeurisme dans les piscines. Il faut évidemment continuer tout cela.

Le sport est un potentiel d'émancipation pour les femmes. Pour cela, il faut mettre en place l'éga-conditionnalité dans les subventions, il faut mettre en place l'éga-conditionnalité pour les créneaux, il faut que le soutien aux clubs soit un levier pour développer la pratique féminine, favoriser la prise de responsabilité des femmes, garantir des espaces sportifs sûrs et protégés.

Merci beaucoup pour le vœu n° 111 bis, pour tous les engagements, mais je veux prendre un exemple : l'association "Volley-Vous+". C'est une association qui porte une conception du sport pleinement féministe, inclusive, qui est émancipatrice, qui intègre aussi les personnes LGBTQIA+ pour l'accès au sport de toutes et de tous. Cette association doit être davantage soutenue parce que, aujourd'hui, les subventions ne sont pas des subventions de

fonctionnement pérennes, on parle de quelques centaines d'euros. Je le regrette, parce que "Volley-Vous" permet, par exemple, d'accueillir 300 personnes dans un espace "safe". Au-delà d'un soutien financier, s'il y avait quelques créneaux supplémentaires, on permettrait à des associations comme cela de doubler leur capacité d'accompagnement.

Donc, oui, nous avons une responsabilité d'accorder plus de créneaux…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Je ne sais pas à combien de minutes je suis, mais je n'ai pas fini.

D'accorder plus de nouveaux créneaux, mais aussi de créer de nouveaux lieux sportifs, particulièrement pour permettre l'accessibilité des femmes.

L'anthropologue Anne SAOUTER le rappelle, elle nous invite à regarder le sport comme un espace où se jouent les rapports de domination…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. SAUVAGE pour deux minutes.

Oui, mais on demande à tout le monde d'essayer de raccourcir, et tout le monde, globalement, joue le jeu. Vous avez fait quatre minutes.

Alors, allez-y, votre phrase, Madame BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci.

L'égalité doit devenir une réalité concrète. Pour cela, il faut, en plus de l'éga-conditionnalité, investir dans le sport féminin, dans le sport populaire, et nous soutenons évidemment aussi tous les grands événements. On parle trop souvent du Tour de France, je vous invite aussi à parler du Tour de France féminin et de soutenir les grands événements sportifs féminins.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Monsieur SAUVAGE, pour 1 minute 30, s'il vous plaît.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Puisque l'on parle du Tour de France, cela me permet de répondre très rapidement, Madame la Présidente, à l'interpellation de Thierry GUERRIER de tout à l'heure.

Effectivement, je vous avais dit que nous travaillions à une réflexion autour d'une "fan zone" ou d'un village vélo au moment du Tour de France, mais c'était valable pour les prochaines éditions. Quand je vous ai dit cela en mai, malheureusement, il était impossible de le faire pour l'édition 2026 du Tour de France. Nous aurons le temps, et vous verrez que l'engagement sera tenu.

Je vous remercie pour vos propos, Hélène BIDARD, et je vous rejoins. Pour élargir même la focale, ce que l'on constate depuis 150 ans de sport en France, c'est que le sport masculin s'est développé au détriment du sport féminin, et je suis convaincu qu'il faut des politiques nationales et municipales de rattrapage. Je pense que cela doit notamment passer par une taxe qui pourrait être prélevée sur les revenus du sport masculin pour financer le développement du sport féminin, mais c'est une bataille plutôt nationale.

Je vous rejoins aussi sur le travail et le rôle essentiel de "Volley-Vous+". Je remercie la mairie du 18e, qui a donné récemment des créneaux à "Volley-Vous+" pour lui permettre de faire du volley dans les gymnases du 18e arrondissement, et je suis certain que nous trouverons d'autres manières de développer la pratique du volley avec cette association dans les mois à venir.

Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SAUVAGE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 111.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 111).

2026 DJS 114 - Subventions (246.900 euros) à 12 associations sportives (et 9 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (14e).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'instauration d'un engagement social renforcé des grands clubs sportifs subventionnés par la Ville de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 114 et le vœu n° 113.

La parole est à Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit là d'un vœu qui vise à dire : d'accord pour aider et venir en soutien aux grands clubs sportifs de notre ville, nous ne disons pas non à cela, mais nous considérons que les grands clubs sportifs de notre ville, aussi brillants soient-ils, même si on les aime du fond du cœur, etc., sont quand même des machines un peu capitalistes, où le business l'emporte, et où les règles du jeu sont plus proches des règles des marchés financiers que des règles de l'économie sociale et solidaire.

Nous vous disons donc que, en tant que Ville, à chaque fois que l'on subventionne, et donc que l'on vient en soutien à ces grands clubs sportifs, quels qu'ils soient, on doit prendre la décision que, au-delà de 50.000 euros de subventions, on conditionne à des engagements, c'est donc une convention renforcée, comme on sait le faire grâce à nos super services juridiques, sur un engagement social clair, avec la publication annuelle d'un bilan.

Qu'est-ce que nous visons par cela ? L'inaction de certains grands clubs sportifs face à l'homophobie, par exemple. Nous disons que ce n'est pas possible d'accepter que des grands clubs sportifs ne mènent aucune campagne de lutte contre l'homophobie dans les stades ou dans les équipes et les personnels qui fréquentent le club. Ce sont aussi des campagnes de lutte contre les discriminations. Nous ne devons pas accepter que certains clubs sportifs pratiquent des discriminations en leur sein. Ce sont bien entendu des engagements contre les violences sexistes et sexuelles, qui existent. Vraiment, si j'en entends un me dire que non, cela va mal tourner.

Si vous savez le niveau de violence et de V.S.S. qui peut exister dans les clubs sportifs, en particulier dans les grands clubs sportifs, si on prenait conscience de l'ampleur du phénomène et de la nécessité d'investir sur ce sujet, en conditionnant les subventions de la Ville à des engagements clairs et précis, mais aussi à une vigilance, c'est-à-dire à des procédures de signalement anonymisées, qui nous permettraient éventuellement de venir en soutien aux victimes d'homophobie, de V.S.S., de racisme ou de discrimination, nous serions d'une très grande efficacité.

Notre vœu vise à dire oui à l'argent public en soutien aux grands clubs sportifs, bien sûr, mais à des conditions, celles que nous défendons et portons à travers les engagements légaux et principiels, disons, contre les discriminations et les violences.

Merci beaucoup.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. MEUNIER, qui applaudit des deux mains.

Monsieur MEUNIER ? A moins que vous ne vouliez pas la parole.

Très bien.

Je donne la parole, pour répondre, à M. SAUVAGE.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci.

Je vais répondre de manière extrêmement précise.

Votre vœu réclame une convention renforcée pour les subventions supérieures à 50.000 euros, mais c'est déjà ce qu'exige la loi à partir de 23.000 euros, et c'est ce que nous faisons pour tous les clubs, quel que soit le niveau du montant de subvention.

Tous les points que vous demandez sont déjà inscrits dans nos conventions pluriannuelles d'objectifs, qui s'articulent autour des missions d'intérêt général, qui est la seule manière de financer le sport professionnel en France, tel que le régit le Code du sport. Nous avons considérablement musclé nos conventions pluriannuelles d'objectifs avec les clubs de haut niveau sur des sujets importants, que ce soit la lutte contre les discriminations, la prévention des violences sexistes, sexuelles et sur mineur, ainsi que la promotion active du sport féminin. Tous ces engagements ne sont pas déclaratifs, puisque les clubs, et c'est d'ailleurs une obligation légale, sont dans l'obligation de nous transmettre leur comptabilité analytique et un bilan complet de leurs actions, que nous analysons chaque année.

Je vais vous donner un exemple très récent. Ce n'est pas un club, mais c'est le District de football du département de Paris.

En mai, le District a organisé un voyage à Prague avec les meilleures joueuses du District de football de Paris. Durant ce voyage, deux joueuses ont accusé de harcèlement et d'agression sexuelle le directeur adjoint du District

de football de Paris. Personne ne le savait, ce n'était pas sorti. C'est un article de "L'Equipe" qui, deux ou trois semaines plus tard, a révélé cette histoire. C'était un samedi.

Le lundi matin, à 9 heures, le président du district était dans mon bureau à l'Hôtel de Ville pour que j'obtienne des explications. Le Maire de Paris lui a fait un courrier pour demander des explications et les procédures qui ont été mises en place, notamment pour écouter la parole des victimes, les protéger, pour savoir les mesures mises en place par le District. J'ai également pris la parole dans une interview qui est en ligne sur le site de "L'Equipe" pour donner la position de la Ville sur le sujet, vous pourrez juger sur pièce.

Justement, si, dans ce Conseil de Paris, nous n'avons pas à discuter de la subvention de 130.000 euros pour le District de football de Paris, c'est pour une raison : j'ai suspendu le versement de cette subvention tant que nous ne serons pas rassurés, avec le Maire de Paris, sur la manière avec laquelle le District de Paris protège ses joueuses quand elles font du sport à Paris ou sont en déplacement à l'étranger.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SAUVAGE.

Demande de retrait sur le vœu n° 113 déposé par le groupe NPP. Allez-y, Madame CHIKIROU, si vous le retirez.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

En effet, nous allons retirer notre vœu, Monsieur SAUVAGE, puisque vous m'avez convaincue, non seulement par l'exemple que vous avez donné, mais par les éléments légaux que vous avez rappelés. Je vais faire une petite vérification, vous savez bien que nous serons vigilants, mais je vous fais confiance et nous retirons notre vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 113 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 104).

2026 DJS 120 - Subventions (138.500 euros) à 18 associations sportives (dont 1 convention pluriannuelle d'objectifs et 9 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (20e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 120.

La parole est à Mme Céline VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Madame la Maire, chers collègues, sur ce projet de délibération, je m'étais déjà exprimée au niveau du conseil du 20e arrondissement. Je veux déjà souligner des associations, notamment du 20e. Il n'y a pas que des associations du 20e, mais j'y tenais quand même.

Je veux souligner par exemple "Paris Panthers", qui met véritablement à l'honneur tout ce qui est inclusif et qui est ancré dans nos quartiers populaires. Le club accueille des enfants dès l'âge de cinq ans. Ils font faire des stages gratuitement, ils offrent des maillots. Cela va dans le bon sens.

Je voulais aussi citer "Les Dégommeuses", parce que c'est quand même un club qui est maintenant connu et qui n'a commencé avec presque rien au départ. Comme je le disais, c'est une équipe de football informelle au départ, qui est devenue un acteur majeur du militantisme de terrain et du sport inclusif. Pour "Les Dégommeuses", le football est un véritable levier politique et social. Elles mènent un combat courageux et indispensable pour dénoncer, on en a parlé tout à l'heure, l'homophobie, la transphobie, le sexisme et toutes les discriminations, qui sont bien trop souvent ancrées dans le milieu du football, mais pas seulement, aussi dans le milieu sportif. D'ailleurs, on l'a vu dernièrement lors de la Coupe mondiale du "foot".

Ces associations mériteraient même beaucoup plus d'engagements financiers, parce qu'elles véhiculent toutes ces valeurs extrêmement importantes. Elles accueillent aussi beaucoup de personnes en situation de vulnérabilité, des personnes très discriminées, comme les personnes LGBTQIA+. Elles font un vrai travail politique, et le sport, c'est cela, c'est cet engagement.

Maintenant, je profite de ce projet de délibération pour le demander, il faut véritablement un grand plan de rénovation et de développement des équipements sportifs, notamment dans nos quartiers populaires. Il y en a, mais pas suffisamment. Il faut véritablement valoriser tous les espaces verts qui sont à proximité de ces espaces sportifs pour permettre à tous les habitants et à toutes les habitantes de bénéficier de ces aménagements.

Je finirai, Monsieur Maxime SAUVAGE, en vous disant que je trouve que c'est fort dommageable que vous ayez refusé le vœu que nous vous proposions, qu'Agnès AOUDAÏ vous a proposé lors du conseil d'arrondissement pour développer ces équipements sportifs à l'extérieur gratuits. Je pense qu'il en manque, c'est très clair. Cela permet aux uns et aux autres, aux femmes, aux hommes, aux enfants et, il le faudrait aussi, d'ailleurs, aux personnes en situation de handicap d'utiliser ces équipements. Vous le savez, il y a déjà eu des études, il est possible d'adapter cet espace public pour qu'il soit entièrement inclusif.

Vous ne pouviez pas nous jeter à la figure de la manière dont vous l'avez fait que nous n'avions absolument pas pensé à cette partie de l'inclusivité, dire à Mme AOUDAÏ qu'elle ne pensait absolument pas à l'égalité femmes-hommes, ce qui est en effet, soit une provocation, soit une faute politique, et, finalement, enterrer le projet alors qu'il y a besoin dans l'espace public de ces équipements, qui permettent justement la vulgarisation du sport et la gratuité du sport.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. SAUVAGE, pour deux minutes maximum.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Franchement, Madame VERZELETTI, vous étiez à ce conseil d'arrondissement, mais je crois qu'on est dans une réalité parallèle, parce que…

Non mais, dans ce conseil d'arrondissement, j'ai dit : "Je partage ce vœu. Néanmoins, il y a des manques. Je vous invite à le retirer et à le redéposer avec un ajout sur la vigilance sur l'égalité femmes-hommes dans l'espace public pour avoir un avis favorable. Sinon, sans cet amendement, il sera défavorable". Arrêtez de dire que je suis contre le développement des équipements en libre accès, et regardez la vidéo sans les coupures absolument malhonnêtes de Mme AOUDAÏ, parce que sa vidéo est franchement scandaleuse.

Pour le reste, je vous rejoins totalement sur ce que vous avez dit sur les associations sportives du 20e. D'ailleurs, quand on regarde bien la programmation en matière de financement des associations sportives dans le 20e, on voit qu'il y a une vigilance spécifique sur le fait que les associations qui sont soutenues financièrement soient du sport féminin et du sport masculin, avec un vrai équilibre, voire, sans doute, plus d'associations en matière de sport féminin que de sport masculin. Je n'ai qu'un mot à dire : je remercie le maire du 20e et l'adjoint au sport du 20e arrondissement, Epency EPARA EPARA, pour cette proposition, dans laquelle je me retrouve totalement.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 120.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 120).

2026 DJS 173 - Approbation du namer dans le cadre de la concession de services relative au Marathon et semi-marathon de Paris.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'arrêt du recours au naming pour les événements publics parisiens.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 173 et le vœu n° 114.

La parole est à M. Sandro GOZI, pour le groupe Paris au centre.

M. Sandro GOZI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le marathon de Paris est bien davantage qu'un événement sportif, c'est un rendez-vous populaire, un formidable outil d'attractivité internationale et un patrimoine de notre ville. Chaque année, il rassemble des dizaines de milliers de coureurs et des centaines de milliers de spectateurs, contribuant au rayonnement de Paris bien au-delà de nos frontières.

Je souhaite donc d'abord saluer le travail réalisé par "Schneider Electric". Pendant des années, cette entreprise française, profondément ancrée à Paris, a fait le choix d'un partenariat fondé sur des valeurs : la durabilité, l'inclusion et l'engagement territorial. Elle ne considérait pas le marathon comme un simple support de visibilité, mais comme un projet collectif au service de Paris.

Nous apprenons aujourd'hui qu'un changement de partenaire est envisagé dans le cadre de la nouvelle concession, attribuée au groupement "Cadence", composé, comme nous le savons, de "Havas Events", "Keneo" et "O.S.E.". Celui-ci propose notamment "Asics Europe BV" comme partenaire titre du marathon, qui deviendrait donc

"Asics Marathon de Paris", et "Deckers France S.A.S.", propriétaire de la marque "Hoka", comme partenaire titre du semi-marathon, qui deviendrait "Hoka Semi de Paris" pour les éditions 2027 à 2030.

Au regard de cette proposition, plusieurs questions méritent des réponses. Quels ont été exactement les critères de sélection ? Les critères financiers ont-ils été déterminants ou pas ? Quelles redevances ou quelles contreparties économiques la Ville percevra-t-elle réellement, en sachant qu'il est prévu qu'elle bénéficie de 20 % du chiffre d'affaires généré par ces contrats de "naming", dont les montants restent confidentiels au titre du secret des affaires ?

Comment les engagements en matière de transition écologique, d'inclusion, de retombées locales et d'héritages ont-ils été évalués ? Quelle place a été accordée à l'ancrage territorial du partenaire et à sa contribution de long terme à la vie parisienne ?

Par ailleurs, au-delà de la seule dimension financière, comment la Ville entend-elle encadrer l'usage du "naming" afin de préserver l'identité et le caractère patrimonial de ces épreuves emblématiques ? Enfin, quelle vigilance sera exercée quant à la cohérence entre les valeurs portées par ces marques et celles que la Ville souhaite promouvoir ?

Sur un sujet aussi emblématique, le Conseil de Paris est en droit d'obtenir toute la transparence nécessaire.

Merci, Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. MEUNIER. Nous sommes presque arrivés au terme de la 7e Commission, nous sommes en train de gagner un peu de temps, nous allons y arriver.

Allez-y, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Ensemble, nous allons y arriver.

Monsieur le Maire, Monsieur SAUVAGE, vous avez voulu, de façon politicienne, je dirais, résumer la position du Nouveau Paris Populaire sur le sport à la lutte contre la marchandisation. Je pense que l'ensemble des vœux, des amendements et des interventions qui vous ont été présentés avant moi vous démontrent que c'est sur tous les sujets que nous avons un plan et une vision, que ce soit l'accessibilité, l'égalité femmes-hommes, l'inclusivité, les quartiers populaires, la gratuité, etc. Parmi cela, il y a évidemment aussi la question de la marchandisation, parce que nous ne pouvons pas exclure que le "foot" business, le sport business, pour nous, est un problème. Le "naming" fait partie de cette marchandisation d'un bien commun que devrait être le sport.

Nous voterons évidemment contre ce projet de délibération, qui attribue le nom de marques commerciales aux marathon et semi-marathon, et nous proposons un vœu que les écologistes et les communistes pourront voter, je pense, qui pose le principe de la fin du "naming" des événements et des équipements publics parisiens.

Le sujet n'est pas le partenariat, je tiens à être précis. Les entreprises peuvent financer ces épreuves et bénéficier d'une visibilité. Le "naming", c'est une autre nature. Une publicité se greffe à un événement, alors que le "naming" en achète le nom, c'est-à-dire l'identité. D'ailleurs, le contrat est très clair : la marque devient la dénomination officielle exclusive et unique de l'épreuve.

Je dois dire que je ne suis pas toujours d'accord avec le maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE, mais nous avons par exemple une course à Montmartre, et il a toujours refusé, alors que les marques proposaient des ponts d'or, vous vous imaginez bien, pour associer leur nom à Montmartre, en disant : non, c'est la course de Montmartre. Je pense que c'est exactement cela que nous devrions faire pour le marathon de Paris. C'est le marathon de Paris, ce n'est pas le marathon d'une marque, et encore moins celui de "Bolloré".

Pour une majorité de gauche écologiste, même d'accompagnement du capitalisme, comme vous l'êtes, Monsieur Maxime SAUVAGE, cela devrait être une limite à poser. Nous ne pouvons pas dénoncer la marchandisation de nos vies tout en vendant le nom de nos moments communs. Nous ne pouvons pas défendre la sobriété tout en étendant sans cesse les domaines du marchand et de la publicité commerciale.

Cette logique a d'ailleurs une cohérence. M. le Maire Emmanuel GRÉGOIRE a ouvert une terrible brèche en confiant l'organisation de ces deux courses au groupe "Bolloré" et à son agenda raciste et réactionnaire.

Y a-t-il encore des limites à la marchandisation de nos biens communs ? C'est la question que pose ce projet de délibération, qui va dans la suite d'avoir confié le marathon à "Bolloré". Il ne s'agit pas d'un événement privé. Ces courses sont organisées pour le compte de la Ville sur le domaine public parisien avec le nom de la Ville, et c'est notre Conseil qui autorise le retour au "naming" et le choix du nom. C'est donc bien une position politique.

Peut-être nous répondrez-vous que cela a toujours existé pour le marathon, mais le fait qu'une pratique existe ne nous oblige pas à la prolonger. Nous avons aujourd'hui le choix de dire qu'il y a une limite à la commercialisation de nos biens communs. C'est maintenant. Le marathon de Paris doit rester le Marathon de Paris, de même pour le semi-marathon de Paris.

Je voudrais dire deux choses, et je serai bref.

La première, c'est que, si cela ne se passe pas très bien en ce moment à la présidentielle pour vous et votre camp, Monsieur SAUVAGE, c'est peut-être parce que les électeurs en ont marre des incohérences entre les grands discours, où on se fait élire en parlant de la démarchandisation de la vie, de la définanciarisation, de lutter contre le privé. Une fois aux responsabilités, et, franchement, Emmanuel GRÉGOIRE a quasiment les pleins pouvoirs à Paris, qu'est-ce qu'il fait ? Il fait du macronisme. Cela, c'est un projet de délibération de macroniste.

Mon deuxième message sera pour les écologistes et les communistes. Chers amis, je sais que, sur ce point, vous partagez nos idées d'une gauche plus radicale qui veut remettre en cause le système et la préservation de nos communs. Vous y êtes attachés. Je veux vous dire que vous avez le pouvoir de faire plier Emmanuel GRÉGOIRE et les socialistes. Vous n'avez jamais été aussi nombreux. Si vous voulez, vous gérez cette Ville. Si vous voulez, le Parc des Princes reste dans les mains de la Ville de Paris, et un morceau de Paris reste à Paris. Si vous voulez, demain, il n'y a plus de "naming" à Paris. Il suffit que vous vous mettiez d'accord et que vous disiez : "Monsieur GRÉGOIRE, c'est notre limite, c'est non".

Je compte sur vous, et nous serons à vos côtés.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

La parole est à Mme CHIKIROU…

Merci beaucoup, Madame CHIKIROU.

La parole est au président DURAND.

M. Guillaume DURAND. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, je vais être relativement bref. Nous discutons beaucoup en ce moment du budget de la Ville et de la façon dont nous allons construire de nouvelles recettes. Souvent, cette phrase revient : "Il n'y a pas d'argent magique".

Eh bien, il n'y a pas d'argent magique. Quand on fait du "naming" ou du partenariat, ce que l'on vend, ce n'est pas rien, on vend la réputation de Paris, l'image de Paris et, en l'occurrence, le concept du marathon de Paris que, demain, nous devrions appeler "Asics Marathon de Paris".

De notre côté, nous pensons qu'il y a d'autres solutions pour avoir des recettes. Nous ne sommes pas dupes de ces phénomènes dans beaucoup d'événements sportifs et du fait que cela rapporte une somme substantielle à la Ville, mais nous ne pouvons pas nous y résoudre sur ce projet précis.

Vous saviez que nous ne sommes pas pour ce marathon, nous avons voté contre lors du projet de délibération qui proposait d'attribuer le marché à un groupement qui comprend une entreprise dont le groupe "Bolloré" est partiellement actionnaire. Quelque part, ce marathon, ce n'est plus l'affaire des écologistes. Sur ce sujet, nous nous abstiendrons donc.

Sur le vœu des insoumis, nous nous abstiendrons.

Nous espérons pouvoir avoir des discussions plus constructives au sein de la majorité pour trouver d'autres solutions et d'autres alternatives à la publicité, au "naming" et au sponsor avec des entreprises qui détruisent la planète et luttent contre la justice sociale.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur DURAND.

La parole est au président COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - On va essayer de poursuivre ce débat, qui est intéressant sur le fond. Je crois que nous sommes tous ici convaincus qu'il faut développer le service public de proximité au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens. Au moins, cela nous rassemble.

Le groupe Nouveau Paris Populaire vient de nous présenter cinq vœux qui visent, entre autres, à la gratuité de toutes les activités sportives pour les moins de 25 ans, au renforcement de l'offre sportive, à l'élargissement des horaires, y compris sur un grand plan de rénovation des équipements, alors que, franchement, nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait ces dernières années, et, bien sûr, toujours davantage de moyens humains sur le terrain.

Oui, il faut évidemment être ambitieux, heureusement que nous le sommes, mais il faut aussi être responsable. Est-ce que la responsabilité, c'est un mot grossier ?

"Le plan et la vision", disait Émile MEUNIER. Le plan et la vision que j'ai entendus, c'est toujours plus de dépenses et toujours moins de recettes. Au moins, c'est simple ; pas cohérent, mais simple.

Nous l'avons pourtant vu mercredi lors du débat budgétaire, comme toutes les autres collectivités locales de France et de Navarre, d'ailleurs, nous n'avons aucun intérêt à nous passer aujourd'hui de recettes qui s'élèvent à plusieurs millions d'euros par an.

Ce nouveau contrat de "naming" associe désormais le marathon de Paris à une grande marque de sport. Je vous rappelle qu'il portait jusque-là le nom d'une multinationale de produits électriques. Je crois que nous avons gagné en cohérence. Avec ce nouveau contrat, nous avons également une recette minimale garantie, portée à un niveau inédit de 3 millions d'euros par an. Comme personne ne l'a précisé, autant le dire. "Idem" pour le semi-marathon, avec un nouveau contrat décuplé, bien plus rémunérateur pour la Ville. A cela s'ajoute une part variable liée au chiffre d'affaires des deux compétitions.

Tout cela, ce sont des recettes importantes et, vous en conviendrez, particulièrement utiles pour financer le renforcement du sport de proximité. Alors, on peut dérouler en séance, comme un programme, des vœux démesurés sans aucune réflexion sur leur financement. Nous, nous croyons au contraire qu'il faut savoir mobiliser les ressources nécessaires et assumer ces responsabilités. C'est aussi pour cette raison que les Parisiennes et les Parisiens nous ont fait confiance.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Maxime SAUVAGE, pour vous répondre.

Je préviens les secrétaires généraux des groupes qu'il y a deux demandes de scrutin public.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup.

Si nous débattons de ce projet de délibération, c'est parce qu'il y a une avancée dans le contrat de concession de service qui a été attribué au Conseil de Paris de mai : son article 2.6 prévoyait que le Conseil de Paris soit souverain et puisse se prononcer sur la proposition de "naming", ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est une première chose que je tenais à souligner.

La deuxième chose, c'est qu'avoir du "naming" sur un événement n'est en rien une privatisation de l'événement, puisque cela n'a aucun impact sur le coût du dossard, voire cela peut permettre aux organisateurs de le diminuer, et je rappelle les engagements qui ont été pris en matière d'accessibilité pour un certain nombre de publics concernant le marathon.

Par ailleurs, Jérôme COUMET vient de le rappeler, ce sont aussi clairement des recettes pour la Ville, puisque 20 % du chiffre d'affaires tiré de ce "naming" sont versés à la Ville de Paris. Il y a évidemment le secret des affaires, cher Sandro GOZI, mais je peux vous dire qu'il y aura une augmentation substantielle de la redevance qui sera versée à la Ville de Paris.

Ensuite, je pense qu'il n'y a aucune remise en cause de l'identité de la Ville de Paris ou de la réputation de la course avec ce changement de "namer". Concernant le semi-marathon, on conserve le même "naming" avec "Hoka", qui est une marque de chaussures de sport, notamment, qui a des origines françaises et qui avait été créée plus spécialement à Annecy, même si elle appartient aujourd'hui à un groupe international. "Asics" est un équipementier sportif connu de toutes et tous, avec des produits de qualité. Pour tout vous dire, je trouve beaucoup plus cohérent que le marathon de Paris ait comme "namer" "Asics" que "Schneider Electric".

Enfin, puisque vous prenez souvent l'exemple de New York, chère Madame CHIKIROU, et que vous évoquiez notamment la dernière fois le modèle du marathon de New York, je rappelle qu'il s'appelle "TCS New York City Marathon", TCS étant une filiale du groupe "Tata" qui n'a absolument rien à voir dans le sport, qui est plutôt dans le domaine de l'informatique. Là encore, je suis plutôt à l'aise avec le "namer" cette fois.

Pour terminer, puisque vous m'apprenez à être un spécialiste de la politique sportive new-yorkaise, à New York, les piscines sont ouvertes de 11 heures à 19 heures, quant, à Paris, elles sont ouvertes de 7 heures à 22 heures. Je préfère donc être parisien.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SAUVAGE.

Le vœu n° 114 est-il retiré ou maintenu ? Je pense qu'il est maintenu.

Nous allons donc soumettre au vote au scrutin public le vœu n° 114.

S'il vous plaît, après, vous allez me dire que vous n'avez pas eu le temps de voter. Je vous préviens, le scrutin est ouvert sur le vœu n° 114 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Dis donc, vous me faites un compliment, cela me ferait presque rougir !

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 104

Abstentions : 24

NPPV : 1

Pour : 8

Contre : 71

(Voir détail des votes annexe n° 36).

Le vœu n° 114 est rejeté au scrutin public.

Je mets aux voix le projet de délibération DJS…

Vous n'avez pas pu voter ? Nous allons l'inscrire au P.V. de la séance. Pouvez-vous voir avec Mme VERZELETTI, qui n'a pas pu voter ?

Je mets aux voix le projet de délibération DJS 173, dans le cadre d'un scrutin public.

On a presque fini la 7e Commission, chers collègues.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

C'est évidemment un avis favorable de l'Exécutif, dans la mesure où c'est un projet de délibération, mais je préfère le préciser.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 113

Abstentions : 25

NPPV : 0

Pour : 78

Contre : 10

(Voir détail des votes annexe n° 37).

Le projet de délibération DJS 173 est adopté au scrutin public.

2026 DJS 188 - Baignades en seine. - Subvention de fonctionnement. - Autorisation de signature d'une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris (12e, 15e et Paris Centre).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous avons presque fini, encore quelques efforts.

Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 188.

La parole est à Mme FOURDRINIER, pour deux minutes au maximum, s'il vous plaît.

Mme Théa FOURDRINIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais tenter d'être rapide, mais cette question est importante.

Depuis leur ouverture, les baignades en Seine connaissent un véritable succès. L'été dernier, plus de 100.000 personnes en ont profité, et tout laisse à penser que cette fréquentation sera encore plus importante cette année. On le voit, dès que les températures grimpent, ces sites deviennent des lieux de vie, de fraîcheur, de sport et de convivialité, avec des images qui font le tour du monde et incarnent notre façon de vivre Paris.

Une nouvelle fois, avec ces sites de baignade, le service public de proximité parisien fait ses preuves. Il permet à toutes et à tous de profiter de l'été, y compris quand on ne part pas en vacances ou quand on vit dans un logement particulièrement exposé à la chaleur. Avec ce projet de délibération, il reçoit le soutien de la Métropole du Grand Paris, qui réaffirme ainsi la qualité des baignades parisiennes et l'ambition de notre majorité pour une ville plus respirable et plus sportive, avec des équipements accessibles à toutes et tous.

Toutefois, ce succès, mes chers collègues, nous engage aussi. Nous le savons, ces sites de baignade sont des lieux où les femmes sont particulièrement exposées aux violences sexistes et sexuelles, voyeurisme, exhibition, harcèlement, agressions sexuelles. La Ville ne peut évidemment pas avoir l'ambition d'empêcher à elle seule tous les actes de V.S.S., qui relèvent d'abord de responsabilités individuelles, mais ce qu'elle peut faire et ce qu'elle doit faire, c'est agir pour les prévenir autant que possible et accompagner les victimes pour qu'elles ne subissent jamais une

seconde violence quand elles décident de parler et de signaler les faits. C'est précisément le sens du plan déployé par la Ville de Paris, qu'il est utile, et même fondamental, de rappeler aujourd'hui.

D'abord, avant l'ouverture des baignades, l'ensemble des référents de la direction de la jeunesse et des sports et les exploitants des sites ont bénéficié d'une sensibilisation, d'une formation pour mieux comprendre les mécanismes des V.S.S., savoir repérer les situations à risque, adopter la bonne posture face à une victime ou un témoin, et déclencher les procédures adaptées, notamment appeler le 17 quand on a connaissance d'une situation de V.S.S.

Ensuite, il y a des protocoles qui ont été élaborés, une fiche réflexe pour les agents, une procédure de traitement des signalements, et des remontées systématiques des situations auprès de la cellule dédiée de la Ville qui suit ces situations.

Enfin, sur chaque site de baignade, vous l'avez peut-être remarqué en allant vous baigner, il y a un kit de communication qui informe les usagers et sensibilise à la prévention et à la lutte contre les V.S.S., notamment à travers des affiches de prévention.

Alors que plus d'une femme sur deux dit avoir vécu une agression sexuelle en France, soit près de 500.000 femmes à Paris, ces dispositifs que je viens de décrire sont une nécessité absolue. Ils envoient un message clair : nulle part à Paris les V.S.S. ne sont banalisées. Oui, mes chers collègues, la Ville agit pour que chacune et chacun puisse profiter pleinement de ces équipements et de ces espaces publics. C'est cela, faire vivre concrètement l'égalité entre les femmes et les hommes, garantir que chacune et chacun puisse profiter de la ville avec la même liberté et la même sérénité.

Je vous remercie.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace Mme Lamia EL AARAJE au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à M. Maxime SAUVAGE. Monsieur le Maire.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup.

Je tenais à remercier pour son intervention et son engagement ancien Théa FOURDRINIER.

Vous avez tout dit. Je le répète, c'est tolérance zéro contre toutes les V.S.S. et, notamment, les faits de voyeurisme sur nos sites de baignade ou nos piscines. Je le dis dans un contexte où, il y a encore deux jours, à la piscine Jacqueline-Auriol dans le 8e arrondissement, nous avons eu un nouveau fait de voyeurisme. Je tiens à dire que la procédure mise en place a été parfaitement respectée, puisque la victime a été prise en charge et que l'auteur de l'agression a été immobilisé au sein de la piscine le temps que la Police nationale puisse intervenir et l'interpeller. C'est un fléau que nous devons inlassablement combattre.

Vous avez dit tout ce que nous faisons. Il est aussi important que nous continuions de voir la manière avec laquelle nous pouvons, le plus possible, voire au maximum, même si on sait que, parfois, le risque zéro n'existe pas, faire en sorte que, lorsque l'on vient se baigner dans une piscine municipale parisienne ou que l'on vient sur un site de baignade, on puisse le faire en toute sécurité, que ce soit dans un bassin ou dans un vestiaire.

Merci encore, et je sais pouvoir compter sur votre engagement pour que l'on puisse travailler ensemble, également avec Barbara GOMES et Gabrielle SIRY-HOUARI.

Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 188.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DJS 188).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'élargissement des horaires d'ouverture des piscines municipales lors des vagues de chaleur et des canicules.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 115 relatif à l'élargissement des horaires d'ouverture des piscines municipales lors des vagues de chaleur et des canicules.

La parole est à Mme Catherine LECUYER pour "Paris Liberté !" pour deux minutes.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Merci.

Effectivement, merci d'avoir évoqué cet incident qui est arrivé il y a quelques jours à la piscine Jacqueline-Auriol dans le 8e arrondissement. Je salue d'ailleurs le bon réflexe qu'a eu cette jeune fille, qui a permis l'interpellation de cet homme.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chaque été, Paris étouffe sous une asphyxie thermique qui s'aggrave, nous avons eu l'occasion d'en débattre longuement ces derniers jours. Le Plan Climat nous annonce un mur à 50 °C. Face à cette réalité, la Municipalité aime soigner sa communication, pardon de le rappeler. On nous parle beaucoup de l'ouverture de trois sites de baignade sur la Seine, on plaide pour un droit à la fraîcheur, mais quel formidable paradoxe : comment peut-on prétendre ouvrir la Seine à grand renfort de publicité et être incapable en parallèle d'ouvrir nos propres piscines municipales au plus fort des canicules ?

En octobre 2023, la simulation "Paris à 50 °C" a pourtant désigné nos bassins de quartier comme des îlots de fraîcheur vitaux. C'est là que les Parisiens cherchent un peu de répit, à commencer par ceux qui ne partent pas en vacances. Néanmoins, quand le thermomètre affole les compteurs, la réalité du terrain devient absurde : on ferme les piscines encore plus souvent qu'à l'habitude, on baisse le rideau à 18 heures, on impose des coupures de créneaux, etc. C'est une aberration organisationnelle, un contresens climatique. On ne gère pas une crise avec des horaires de bureaux.

Le groupe "Paris Liberté !" refuse ce pilotage à vue. Nous demandons une mesure de bon sens, l'élargissement des horaires d'ouverture des piscines de 6 heures du matin à minuit pendant les pics de chaleur. Pour y parvenir, arrêtons l'improvisation et anticipons, déclenchons un plan R.H. d'urgence avec des plannings flexibles et des primes de crise attractives, négociées en amont avec les syndicats, activons des renforts du privé et des associations agréées pour épauler nos agents, déployons la police municipale pour sécuriser les accès et réguler l'afflux massif d'usagers, sanctuarisons un budget de continuité…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - … pour que la filtration et la technique tiennent le choc d'un usage intensif…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Je termine.

Mes chers collègues…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Non, vous avez terminé, Madame.

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Voilà.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - La réponse est à M. Maxime SAUVAGE. Monsieur le Maire.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint. - Merci beaucoup.

Je partage vraiment l'objectif de ce vœu, qui porte sur un sujet d'actualité.

Je le répète, et ce n'est pas seulement de la communication, quand nous ouvrons pour la période estivale neuf sites de baignade dans la Seine dans les quartiers populaires, dans nos centres sportifs, au bassin de la Villette ou sur le canal Saint-Martin, c'est concret, c'est gratuit, il y a des animations culturelles et sportives tout autour. Je pense que nous pouvons nous en féliciter, et je crois que les Parisiens nous en savent gré.

Je le rappelle aussi, en période de canicule, même si certaines piscines ont connu des fermetures, et je sais que Jacqueline-Auriol fait partie des piscines concernées, nous avons quand même eu 42 piscines municipales qui ont fonctionné et qui ont connu des conditions de travail qui se sont dégradées, puisqu'il fait de plus en plus chaud dans les piscines et que l'on a aussi une augmentation de l'affluence assez importante, qui ne rend pas toujours les choses simples.

Pour vous donner un exemple, entre le mercredi 10 juin, hors période de canicule, et le mercredi 24 juin, en période de canicule, la deuxième, la fréquentation moyenne a augmenté de 159 %. Il faut aussi pouvoir gérer ces augmentations, dans un contexte où, je le rappelle, nous avons parmi les tarifs de piscines les moins chers de France, 2 euros pour les tarifs réduits, 3,50 euros pour les tarifs pleins, et une grande partie des publics qui ne paient pas la piscine, quand c'est souvent beaucoup plus, souvent le double, dans la plupart des autres grandes villes. Je pense aussi que cela contribue à la popularité de nos piscines.

Dans certaines piscines, environ un quart, les horaires en période de canicule ont pu être élargis. Si cela n'a pas pu être fait dans la plupart des piscines, c'est pour deux principales raisons. La première, c'est pour des questions de ressources humaines. Le métier de maître-nageur sauveteur est en tension, il est compliqué d'en recruter, même dans le domaine de la vacation, dans un contexte où l'on a aussi une réglementation extrêmement stricte pour la sécurité des usagers et des usagères, avec un plan d'organisation de la surveillance et des secours qui impose forcément une présence minimale au bord des bassins.

Il y a évidemment aussi la question essentielle de la qualité de l'eau. Pour qu'une piscine ouvre, il faut une qualité de l'air et une qualité de l'eau garanties, là encore pour une question de sécurité des usagers et des

personnes qui y travaillent. Plus une piscine est fréquentée, plus il est nécessaire de faire des contrôles sur la qualité de l'eau, ce qui a parfois pu expliquer pourquoi, sur une journée, il a pu y avoir une fermeture temporaire, parce qu'il y avait nécessité de contrôler l'eau ou de faire en sorte que le bassin soit vidé pour renforcer les traitements chimiques.

Dans tous les cas, je vous le dis, Madame la Maire, il est possible de faire mieux sur le fonctionnement de nos piscines. Nous sommes au début d'un mandat, et j'espère pouvoir vous donner ces perspectives rapidement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 115 déposé par le groupe "Paris Liberté !" est-il maintenu ?

Mme Catherine LECUYER, maire du 8e arrondissement. - Je veux juste reprendre la parole…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Le vœu est-il maintenu ou retiré ? Il est maintenu, nous allons donc passer au vote de ce vœu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 115 est rejeté.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons passer aux travaux de la 8e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Julie BOILLOT, présidente de la 8e Commission.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

C'est mon vice-président, Sylvain MASCHINO, qui présentera les travaux, étant donné que j'étais absente à la Commission.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Alors, qu'il prenne la parole.

M. Sylvain MASCHINO. - Mes chers collègues, j'ai effectivement eu le plaisir de présider cette séance des travaux de la 8e Commission, habituellement présidée par Mme Julie BOILLOT. Je voudrais revenir sur quelques-uns des principaux échanges qui s'y sont tenus.

Nous avons tout d'abord examiné les projets de délibération rapportés par M. Antoine GUILLOU, le projet DAE 131 notamment. Les échanges ont porté sur le suivi de l'expérimentation en faveur d'une alimentation saine et durable, inspirée de la sécurité sociale de l'alimentation. Il a notamment été rappelé qu'une évaluation sur ces expérimentations pluriannuelles serait réalisée à l'issue de cette année.

Nous avons également parlé du projet DTEC 16. Les échanges ont porté sur le projet d'aménagement du bateau Fluctuat, son ouverture à un public plus large, ainsi que sur la convention de mécénat destinée à accompagner ce projet.

Nous avons ensuite examiné les projets de délibération rapportés par M. Pierre LOMBARD, à l'occasion du projet DPE 21 notamment. Les discussions ont porté sur le "Territoire zéro chômeur" et, plus largement, sur les actions conduites par la Ville de Paris en matière de prévention et de réduction des déchets.

Parmi les projets de délibération rapportés par Mme Aminata NIAKATÉ, le projet DEVE 39 a permis d'évoquer le soutien continu apporté par la Ville aux associations engagées notamment pour la condition animale et la biodiversité, et pour la prise en charge des animaux en détresse.

En fin de Commission, nous avons examiné les projets de délibération rapportés par Mme Alice TIMSIT. Le projet DU 90, relatif au protocole d'accord en vue de l'acquisition d'un terrain situé à Vitry-sur-Seine, ainsi que ses vœux rattachés ont donné lieu à plusieurs échanges. Les discussions ont porté sur les enjeux du projet, le calendrier, les prochaines étapes, les modalités de concertation, ainsi que sa gouvernance.

Enfin, les échanges relatifs au projet DTEC 10, consacré au rapport Paris Demain, ont porté sur son contenu, son format, les données présentées, et la manière de rendre compte les avancements de cette politique parisienne face au changement climatique qui s'accélère. Ce projet de délibération et les vœux qui lui sont rattachés feront l'objet d'un débat organisé à l'issue de la présentation de l'ensemble des textes relevant de la 8e Commission qui suit.

Enfin, la Commission a examiné des vœux non rattachés. A cette occasion, le groupe Ecologiste et Social a présenté plusieurs vœux consacrés notamment à l'adaptation de Paris au changement climatique.

Je remercie l'ensemble des membres de cette Commission pour la qualité de nos échanges.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2026 DAE 114 - Budget participatif parisien. - Conventions, avenants à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.213.000 euros) en faveur de dix structures de l'économie circulaire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Avant de donner la parole à Antoine GUILLOU, nous allons examiner le projet DAE 114, projet de délibération qui concerne le budget participatif parisien, des conventions et avenants à convention en faveur de dix structures de l'économie circulaire.

La parole est à Mme Frédérique DUTREUIL.

Mme Frédérique DUTREUIL. - Madame la Maire, chers collègues, ce n'est un secret pour personne que les écologistes défendent depuis des années une économie plus locale, plus circulaire, plus solidaire, créatrice d'emplois non délocalisables et porteuse d'un véritable impact social et environnemental. L'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire répondent à ces objectifs.

J'ajoute que, dans un contexte de réchauffement climatique, favoriser ce type de structure, c'est participer à l'atténuation des conséquences du réchauffement climatique en limitant les externalités négatives.

Les structures que nous soutenons aujourd'hui concernent le réemploi, des projets textiles, des ateliers de réparation, et participent effectivement à la réduction des déchets, à la baisse des émissions de carbone, à la transmission des savoir-faire et à l'accès de toutes et tous à des biens plus abordables.

Pour ce faire, il faut des leviers, et il faut pouvoir financer ces structures.

Aujourd'hui, si nous prenons l'économie sociale et solidaire, cela représente 14 % de l'économie parisienne et plus de 78.000 structures. Non seulement nous devons veiller à ce que les structures existantes soient pérennisées, mais nous devons participer au développement de ce type de structure si nous voulons effectivement atténuer le réchauffement climatique et conserver des emplois sur notre territoire parisien, qui, d'autant plus, ne peuvent pas, pour une grande partie, être remplacés par l'I.A.

J'ajoute que, sur les dix projets qui sont présentés, cinq sont issus du budget participatif, qui reste un levier extrêmement important. J'espère que l'enveloppe du budget participatif ira en augmentation. Sur la mandature précédente, c'est en moyenne 5 millions d'euros qui ont pu être investis dans l'économie sociale et solidaire, voire l'économie circulaire, d'où l'importance de maintenir ces leviers à un niveau assez élevé pour développer cette économie.

Sur les projets, il y en a un qui me tient à cœur plus particulièrement en tant que conseillère du 9e arrondissement…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chers collègues, on écoute l'intervenante. Merci.

Mme Frédérique DUTREUIL. - Il concerne une recyclerie qui sera créée dans notre arrondissement, issue du budget participatif de 2022. Il s'avère que c'est un habitant et un militant écologiste qui avaient proposé ce type de structure. Je dois également souligner, pour ne pas en revendiquer totalement la maternité, que la maire du 9e, Delphine BÜRKLI, avait proposé une ressourcerie en tout début de mandature en 2020. Je dois saluer le travail qui a été fait pour que ce projet aboutisse.

On peut donc dire qu'il y a une co-maternité de cette ressourcerie. C'est une bonne chose pour notre arrondissement, et cela démontre que nous sommes capables, quand cela va dans le bon sens, de travailler ensemble en bonne intelligence.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU, Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je reprends très brièvement mon ancienne délégation pour remplacer Pierre LOMBARD pour ce Conseil.

Merci, chère Frédérique DUTREUIL, pour cette intervention qui met en valeur tout l'impact de l'économie circulaire sur le territoire parisien, qui est aussi, bien souvent, une économie sociale et solidaire, suivi de près par notre collègue Amina BOURI, aux côtés de Pierre LOMBARD.

Sur ce projet de délibération, nous avons des financements destinés à de très belles structures, avec des investissements importants. On citera notamment la "Fondation des apprentis d'Auteuil" dans le 16e arrondissement, qui bénéficie d'un financement important, qui est l'une des ressourceries très implantées sur le territoire parisien, et beaucoup d'autres structures, qui jouent un rôle très important en matière de réduction des déchets, de réemploi et d'économie circulaire sur notre territoire.

Merci pour votre soutien à ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 114.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 114).

2026 DPE 21 - Subventions (124.000 euros) et 10 conventions avec 9 associations œuvrant à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les "Territoires zéro déchet".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 21 qui porte sur des subventions et dix conventions avec neuf associations œuvrant à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les "Territoires zéro déchet".

La parole est à Mme Emmanuelle HOFFMAN, pour quelques minutes. Si possible, moins de cinq minutes.

Elle n'est pas là.

Madame Sophia CHIKIROU, prête ? Merci.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons parler pendant quelques minutes d'un sujet qui est essentiel, puisqu'il s'agit, pour Paris, de sortir de la société du tout jetable.

Nous sommes en réalité à seulement quatre budgets de 2030, mais force est de constater que nous n'avons pas la capacité aujourd'hui de réduire suffisamment nos déchets, d'organiser correctement leur collecte et de construire les filières de réemploi qui permettraient de cesser de tout brûler. Finalement, ce projet de délibération témoigne en quelque sorte des raisons pour lesquelles on n'y arrive pas : vous continuez de traiter la question du zéro déchet comme une politique d'animation, alors qu'elle devrait être une politique de planification.

Les chiffres sont sans appel. Vous savez que, en 2023 - ce sont les derniers chiffres que j'ai pu trouver -, 29 % des déchets étaient triés à la source, et seulement 20 % étaient valorisés. Pour les déchets alimentaires, c'était seulement 1 %. D'ici 2030, vous prétendez pourtant que nous serions capables de réduire la production annuelle de 100.000 tonnes, et que nous pourrions tripler le taux de valorisation pour atteindre 60 %. Nous sommes en 2026, il reste quatre ans. Comment allez-vous accomplir en quatre ans ce que vous n'avez pas fait en vingt-cinq ans ?

Ce projet de délibération n'apporte aucune réponse à ces questions. En réalité, il se contente de confier à des associations de la sensibilisation, des ateliers, des collectes, bref, de l'accompagnement. Pourquoi pas, c'est bien, c'est très bien, les associations sont formidables. Ce n'est pas aux associations que je m'en prends, c'est à vous et à votre incapacité de planifier et de faire. Vous déléguez l'animation d'une stratégie, mais, en même temps, vous allez réduire l'enveloppe que vous consacrez à ces associations par rapport à l'année 2025, puisque c'est une enveloppe qui est en baisse d'un peu plus de 30 %.

Finalement, vous ne mesurez jamais les résultats. Il y a des ateliers, vous comptez, "on a fait 10 ateliers, 15 temps, 50 animations, il y avait 150 participants !", mais combien de tonnes évitées ? Combien d'objets réparés et réemployés ? Le tri est-il réellement amélioré dans les territoires où il y a eu de l'animation ? Les erreurs ont-elles diminué ? Les commerçants produisent-ils moins de déchets ? Nous n'en savons rien, et vous ne pouvez pas me répondre, vous ne pouvez pas le savoir, parce que vos statistiques même ne sont pas bien basées.

Vous additionnez par exemple des déchets des ménages avec ceux des professionnels collectés par la Ville. Vous avez ainsi 134.141 bacs à disposition de professionnels, qui acceptent chacun de collecter jusqu'à 60.000 litres par semaine pour un même producteur, quand, dans d'autres villes, c'est 10.000 litres. Vous ne pouvez pas demander aux habitants de modifier leur comportement tout en refusant de mesurer précisément les responsabilités des acteurs économiques. Il faut des objectifs distincts, des moyens adaptés en fonction de déchets ménagers et déchets professionnels. Il faut une évaluation annuelle, il faut pouvoir contrôler, parce que la privatisation de la collecte des déchets semi-professionnelle, par exemple, ne vous permet pas d'évaluer ce qu'il se passe.

En réalité, tout cela mène à quoi ? Tout cela vous mène à envisager de brûler encore davantage de déchets, et c'est exactement ce qui vous amène, par un glissement vicieux et pernicieux, vers le projet d'un quatrième incinérateur à Vitry-sur-Seine. C'est cela, la contradiction écologique majeure : une installation d'incinération qui va se construire, qui doit ensuite être alimentée par du déchet, tout en promettant de l'autre côté de vous engager dans une stratégie du zéro déchet.

Il faut tout changer. Il faut arrêter la gabegie. Il faut reprendre les choses en main. Il faut se dire, secteur par secteur : comment fait-on pour aller vers zéro déchet ? Je vais vous prendre un exemple…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Rapidement, alors.

Mme Sophia CHIKIROU. - … la collecte des appareils numériques et électroniques. J'ai travaillé sur ce sujet. On n'est pas capable aujourd'hui de le collecter, de le réemployer, de le reconditionner et, éventuellement, de le revendre sur le territoire francilien dans une logique d'économie circulaire.

Voilà, ce que je vous dis, c'est que nous sommes en train de perdre du temps avec vous, malheureusement, et cette politique des petits pas et des petits gestes. Je n'ai qu'une hâte, c'est que l'on gagne avec Jean-Luc MÉLENCHON en 2027, parce que la planification écologique, on saura la faire, on saura la mener. On ne manque pas de compétences…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Sophia CHIKIROU. - … on ne manque pas d'acteurs, on ne manque pas de solutions, on manque d'une véritable volonté politique et d'un vrai écologiste : Jean-Luc MÉLENCHON.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, mais nous sommes au Conseil de Paris ici, pas au Gouvernement.

J'ai six inscriptions à la suite du NPP. Chers amis et collègues, si vous pouviez faire moins que six fois cinq minutes, ce serait vraiment très sympathique.

Mme Sabrina NOURI, s'il vous plaît.

Mme Sabrina NOURI. - Merci, Madame la Maire.

Les associations que nous soutenons aujourd'hui accomplissent un travail remarquable, elles sensibilisent, réparent, réemploient, créent du lien, montrent qu'une autre manière de consommer est possible. Aujourd'hui, je voudrais déplacer le débat sur le plastique, permettez-moi, parce que le plastique n'est plus seulement un sujet de déchets, le plastique est devenu un sujet de santé publique.

Pendant des années, on nous a expliqué que le problème du plastique commençait lorsqu'il était jeté dans la nature. Ce n'est plus vrai, le problème commence bien avant. Il commence lorsqu'il entre dans nos cuisines, lorsqu'il entre dans nos assiettes, lorsqu'il entre dans l'alimentation de nos enfants, lorsqu'il entre dans notre organisme. Aujourd'hui, nous savons que chacun d'entre nous porte en lui des microplastiques. Ils sont retrouvés dans notre sang, dans nos poumons, dans le lait maternel, dans le placenta. Autrement dit, la pollution plastique accompagne désormais la vie humaine dès ses premiers instants. Voilà où nous en sommes.

Et pourtant, nous continuons à raisonner comme si le problème consistait uniquement à mieux trier nos poubelles. Bien sûr qu'il faut trier, bien sûr qu'il faut recycler, bien sûr qu'il faut soutenir les "Territoires zéro déchet", comme le prévoit ce projet de délibération, mais soyons lucides : on ne réglera jamais une crise sanitaire en demandant uniquement aux citoyens de mieux faire du tri. Le problème est ailleurs, le problème est celui d'un modèle économique fondé sur le jetable, un modèle où il est plus rentable de produire du plastique que de fabriquer des objets durables, un modèle où l'on transforme les consommateurs en gestionnaires de déchets. Pendant ce temps, les industriels continuent à produire toujours davantage.

Ce n'est pas aux citoyens de porter seuls cette responsabilité, c'est à la puissance publique de reprendre la main. A Paris, cela signifie aller beaucoup plus loin : réduire les emballages plastiques dans toutes les commandes publiques, accompagner les commerces vers le vrac et le réemploi, développer les fontaines d'eau potable, généraliser la vaisselle réutilisable dans les événements municipaux, et, surtout, intégrer enfin la santé environnementale dans toutes nos politiques publiques, car protéger la biodiversité, c'est protéger notre santé ; protéger l'eau, c'est protéger notre santé ; réduire le plastique, c'est protéger notre santé.

Je pense notamment aux enfants, parce que ce sont eux qui subiront le plus longtemps les conséquences de nos choix d'aujourd'hui. Ils ne choisissent ni les emballages qui entourent leur nourriture ni les matériaux qui composent les objets de leur quotidien. Notre responsabilité est donc immense. Nous devons faire en sorte que la génération qui vient n'hérite pas d'un monde où l'on trouve davantage de plastique que de poissons dans certaines mers, et davantage de microplastiques dans les organismes que de certitudes scientifiques sur leurs conséquences à long terme.

Voilà pourquoi nous voterons ce projet de délibération, mais nous appelons aussi la Ville à franchir une nouvelle étape : passer d'une politique de gestion des déchets à une véritable politique de santé environnementale. La question n'est plus seulement : que faisons-nous de nos déchets ? La question est devenue : qu'est-ce que nous laissons entrer dans notre corps ? Cette question mérite bien davantage qu'une politique de tri, elle mérite une politique d'émancipation environnementale.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Christophe PRUDHOMME pour cinq minutes. Monsieur PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, nous intervenons à plusieurs sur cette question d'importance, qui ne peut se limiter à des subventions à un certain nombre d'associations.

Je souhaite intervenir dans la suite de Sabrina sur l'implication des bouteilles en plastique, puisque c'est un problème, c'est un sujet d'actualité qui entre dans l'objectif de la réduction des déchets. La Ville peut faire plus et mieux.

Pourquoi ? Il s'agit d'inscrire clairement qu'aujourd'hui nous sommes contre la mise en place de cette consigne sur les bouteilles en plastique réclamée par certains avançant de pseudo-arguments écologiques.

Premier argument, la consigne risque de maintenir notre dépendance au plastique jetable. Présentée comme une solution de recyclage, elle ne remet pas en cause le problème principal, que nous avons déjà souligné, qui est la production massive de ces bouteilles en plastique. Fabriquer une bouteille nécessite du pétrole, de l'énergie, de grandes quantités d'eau. Même si elle est ensuite recyclée, le plastique se dégrade au fil des cycles, et une partie finit toujours incinérée, on en reparlera concernant l'incinérateur de Vitry, enfouie ou dispersée dans la nature. La vraie réponse écologique consiste donc à réduire l'usage du plastique à usage unique.

Deuxième argument, la consigne peut détourner l'attention des solutions réellement durables. Les systèmes de réemploi, comme les bouteilles en verre consignées, réutilisées plusieurs dizaines de fois, sont beaucoup plus intéressants sur le long terme et permettent de sortir progressivement du modèle "produire, consommer, jeter", et de développer une économie plus circulaire. Investir dans le réemploi serait donc plus cohérent avec les objectifs environnementaux.

Troisième argument, la consigne pose aussi une question sociale. Installer un système de retour de bouteilles peut transférer une partie de la responsabilité de la pollution sur les citoyens. On demande aux consommateurs de trier, rapporter et gérer les déchets d'un système dont ils ne sont pas à l'origine. Pendant ce temps, les producteurs continuent de fabriquer des emballages jetables. La responsabilité doit d'abord peser sur les industriels qui doivent réduire leurs emballages et développer des alternatives.

J'en viens à la responsabilité de la Ville et à ce que pourrait faire la Ville de Paris. La Ville de Paris a un joyau qui s'appelle Eau de Paris. Il faut réellement développer une politique plus ambitieuse de promotion de l'utilisation de l'eau de Paris, dont la qualité est au moins équivalente, voire supérieure, à l'eau des bouteilles en plastique. C'est de la bonne publicité que pourrait faire la Ville, cela nécessite effectivement une promotion de l'utilisation, comme elle le fait en mettant les fontaines à disposition des Parisiens et des touristes l'été.

Refuser la consigne des bouteilles en plastique ne signifie donc pas refuser le recyclage, cela signifie défendre une autre priorité : produire moins de plastique, développer le réemploi, et responsabiliser davantage les fabricants. La meilleure bouteille pour l'environnement reste celle que l'on n'a pas besoin de fabriquer.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Céline VERZELETTI, du groupe NPP toujours.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la production de déchets à Paris doit drastiquement reculer, nous sommes tous d'accord. Soutenir le tissu associatif pour sensibiliser les habitants et habitantes, notamment dans nos quartiers populaires, qui concentrent 61 % des financements de ce projet, est une démarche nécessaire. Les associations, cela a été dit, font un travail formidable sur le terrain, et je veux ici les saluer. Néanmoins, soyons lucides : les ateliers de réparation de vélo, les opérations de ramassage de mégots et les défis zéro déchet ne suffiront pas si, à côté, le cœur du système est défaillant.

La sensibilisation ne peut pas être l'arbre qui cache la forêt de l'abandon du service public. Pour réussir la transition écologique et garantir la dignité de nos quartiers, il est temps de changer radicalement de braquet, de reprendre en main la propreté de Paris par la fin de l'externalisation et le retour global aux services publics. Notre programme du Nouveau Paris populaire est clair, et nous pensons que c'est une partie de la solution : visons le 100 % de gestion en régie municipale.

Aujourd'hui, la propreté de notre ville est morcelée, livrée en partie à des prestataires privés, dont la logique financière se fait trop souvent au détriment de la qualité du service et des conditions de travail des agents. Un audit complet de l'ensemble des délégations de service public doit se faire au plus vite pour programmer le non-renouvellement et préparer, dès maintenant et en amont, la transition technique et humaine vers des équipes 100 % publiques.

Cette remunicipalisation n'est pas un dogme, c'est une mesure d'efficacité et de justice sociale. Le privé fait des profits sur nos impôts et sur la propreté de nos rues. En reprenant le contrôle, nous réaliserons des économies d'échelle substantielles, et ces marges retrouvées, nous les réinjecterons directement sur le terrain.

Il est temps d'investir des millions d'euros supplémentaires, dont une partie devra servir à recruter au moins 300 agents municipaux supplémentaires, ainsi qu'intégrer sous statut d'agent de la Ville l'ensemble du personnel volontaire issu des actuels prestataires privés. Ce sont eux qui connaissent le terrain, et ils méritent la protection et la reconnaissance du statut public.

Enfin, pour que cette révolution de la propreté se voie au quotidien, notamment dans les quartiers populaires, nous proposons de retisser le lien de confiance entre la municipalité et les Parisiens. Cela est possible par la mise en place d'un référent de quartier parmi les agents municipaux, un visage, un nom, une présence humaine, identifié par les riverains comme le point de contact privilégié pour toutes les questions de propreté et de gestion des flux.

Mes chers collègues, l'écologie populaire ne consiste pas à demander aux habitants des quartiers de faire des efforts de tri pendant que la Ville externalise ses responsabilités au marché. L'écologie populaire, c'est un service public fort, souverain, de proximité, qui donne aux agents les moyens de travailler, et aux habitantes et habitants la certitude d'un cadre de vie digne.

Nous voterons donc ces subventions aux associations, mais nous nous battrons chaque jour pour que la puissance publique reprenne ses droits, et votons MÉLENCHON en 2027.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Dans la famille NPP, je demande Sonia CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais être très rapide. Evidemment, comme tous mes collègues, nous voterons ce projet de délibération, mais je voulais simplement faire le pas de côté sur nos écoles. J'estime que l'école est le premier lieu de vie et d'accueil de nos enfants, et quoi de mieux que ces lieux de vie pour s'acculturer aux gestes écologiques ?

Je voudrais commencer très positivement, parce qu'il faut reconnaître que la Ville a fait beaucoup de choses. Je le constate dans les écoles de mes enfants. Depuis janvier 2024, la collecte séparée des déchets alimentaires est généralisée sur plus de 1.000 points de production municipaux, qui vont des écoles aux crèches, aux E.H.P.A.D. Il existe aussi des dispositifs de compostage installés directement dans les écoles, ils concernent environ 300 écoles primaires et maternelles parisiennes.

Je le dis aussi parce que j'ai retrouvé quelques éléments, notamment, sur les caisses des écoles. Sur les 17 caisses des écoles que compte Paris, toutes ont signé la charte anti-gaspillage alimentaire, c'est un acquis. Néanmoins, je voudrais quand même noter des points de vigilance que j'ai retrouvés dans vos documents.

Le premier point est que, sur ces 17 caisses des écoles, je crois que 12 seulement, à ce jour, ont une convention effective avec une association de dons alimentaires, donc 5 n'en font pas. Une charte signée, c'est bien, c'est une intention, mais une convention de don, c'est un engagement concret et vérifiable.

Le deuxième point, pour moi le plus structurant, est sur le dispositif "Territoires zéro déchet". Ce dispositif prévoit officiellement, parmi ses cinq axes d'action, un volet dédié aux écoles, justement, la lutte contre le gaspillage, la valorisation en compost, la sensibilisation au tri. Néanmoins, j'ai remarqué, j'ai lu, j'ai vu que ce dispositif n'existe aujourd'hui que sur dix arrondissements sur vingt. La question que je me pose est : pourquoi les dix autres n'ont, à ce jour, aucune structure zéro déchet coordonnée sur le territoire ? Est-ce un projet à mettre en place avec les maires d'arrondissement ? Si c'est le cas, est-ce que je pourrais avoir une réponse sur cela ?

Le troisième point est propre au compostage sur site, sur les plus de 300 composteurs que j'évoquais concernant les écoles primaires et maternelles ; je n'ai pas trouvé à ce stade de données équivalentes concernant les collèges. Si nos collégiens en sont exclus, c'est qu'il y aurait un angle mort à combler.

Ce que nous demandons, et c'est important pour nos écoles, c'est qu'il y ait un bilan. Ce bilan nous sera nécessaire, parce qu'il nous permettra de voir l'avancement des conventions des dons alimentaires pour les cinq caisses des écoles qui manqueraient aujourd'hui. Sur la généralisation des "Territoires zéro déchet" aux dix arrondissements qui n'en bénéficiaient pas encore, ce bilan permettra que cela devienne une priorité clairement "calendarisée".

Je voulais terminer sur une petite touche d'horizon. Une petite commune dans les Hautes-Alpes, Mouans-Sartoux, une commune écologiste, a réduit le gaspillage alimentaire dans ses cantines de 80 % en cinq ans par la seule pesée quotidienne et le service à la demande. Ce n'est pas le miracle d'une petite ville, c'est bien une méthode, et Paris peut se donner les mêmes résultats dans chaque cantine, chaque école, chaque collège, sans exception.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur Rodrigo ARENAS, c'est à vous.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la Maire.

Mes collègues l'ont dit avec des exemples très précis, très concrets, que nous avons tous en tête et auxquels nous sommes tous confrontés en tant que Conseillers de Paris dans nos arrondissements et sur la Capitale, mais aussi avec les réseaux et les relations que nous entretenons plus loin.

Je veux dire d'abord que, si ces associations sont utiles, c'est évidemment parce qu'elles font un travail de sensibilisation et d'apprentissage au tri, mais surtout parce qu'elles nous invitent à considérer d'apprendre aux enfants qu'une grande partie de ce qui est recyclé ne devrait pas l'être. Une partie de nos poubelles ne devrait pas être triée parce qu'elle ne devrait pas exister. C'est bien cela, la sensibilisation qu'il convient de faire.

Nous avons tous été alertés par ces associations qui, lorsqu'elles essaient de laisser des emballages dans des supermarchés parce qu'ils sont en trop dans le produit qu'elles achètent, on leur indique qu'elles doivent partir avec. Ces emballages, finalement, finissent dans les poubelles jaunes.

Vous voyez, c'est ce capitalise punitif, qui punit les gens, qui les incite à consommer, qui les incite toujours à faire plus, à faire mieux, c'est-à-dire à faire toujours en sorte que les poubelles soient remplies et que ces poubelles soient incinérées en banlieue. Aujourd'hui, oui, c'est la banlieue qui brûle les poubelles des Parisiens. C'est à ce prix, chers collègues, que nous pouvons consommer dans la Capitale.

Nous devons sortir de cette relation de Paris avec sa banlieue. S'il y a une banlieue, c'est parce qu'il y a Paris, et s'il y a Paris, c'est aussi parce qu'il y a une banlieue, et ils ne sont pas nos poubelles. Je tiens à remercier les associations environnementalistes qui sont présentes en tribune, qui se dressent à nos côtés pour se battre contre l'incinérateur de Vitry, contre lequel tous les maires de banlieue sont.

Je finirai par dire que, ce que défend cette action, c'est finalement le droit au principe de précaution. Que dit ce droit ? Ce droit dit que les générations futures, c'est-à-dire les enfants qui ne sont pas nés, ont déjà le droit de vivre dans des conditions qui leur appartiennent, dans des conditions et une intervention qu'ils auront à cœur de mettre en œuvre. Avec le système de recyclage que nous avons, avec le système de tri que nous avons, avec le système où nous brûlons les poubelles, nous endiguons et nous ne permettons pas aux générations futures de jouir de leur droit à l'existence. Leur existence est intimement liée aux poubelles que nous leur laissons. Finalement, notre mode de vie empêche leur mode de vie futur. C'est notre responsabilité générationnelle, et nous ne permettons pas à nos enfants de choisir leur propre chemin, de choisir leur propre destin.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je suis ravi que ce projet de délibération portant sur les "Territoires zéro déchet" ait permis au groupe NPP de réviser ses gammes pour 2027.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il y a beaucoup de conversations et de brouhaha. Est-ce que l'on peut écouter l'intervention de notre collègue GUILLOU ? Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup.

Il me sera évidemment difficile de revenir sur l'ensemble de ces interventions dans le temps imparti.

Madame CHIKIROU, assez paradoxalement, vous avez déploré l'absence d'un plan et d'une planification tout en citant des éléments dans votre intervention du plan de la Ville de Paris, le fameux P.L.P.D.M.A., consistant à réduire les déchets. C'est bien l'objectif que nous partageons, la priorité n° 1 est de 100.000 tonnes d'ici à 2030, et l'objectif d'augmenter leur taux de valorisation vient en second. Ce plan s'intitule "de l'économie des déchets à l'économie de la sobriété" ; je crois que cela montre bien l'objectif. Cela peut aussi être une recommandation pour nos débats.

Nous avons dans ce plan une stratégie extrêmement claire sur les différents sujets que vous avez évoqués. Pardonnez-moi, mais il est un peu curieux d'entendre un certain nombre de sujets que vous évoquez, qui sont déjà des actions menées très largement par la Ville de Paris ou qui figurent explicitement dans ce plan. Excusez-moi de vous le dire, mais la Ville de Paris n'est pas née avec vous et ne vous a pas attendus pour mettre en place un certain nombre d'actions, et il est un peu désagréable de voir reprendre cela à longueur de séance.

Cela étant dit, nous avons évidemment beaucoup de convergences sur les objectifs de fond. Je souscris notamment à ce que vous avez dit à certains égards sur la nécessité absolue de réduire la production de déchets à la source, en particulier la production de plastique, pour les impacts sur l'environnement que vous avez évoqués.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des actions menées par la Ville et, évidemment, par "Eau de Paris", présidée par ma collègue Alice TIMSIT, sur la réduction de l'usage du plastique, le développement des fontaines, l'ensemble des actions que nous avons menées dans le cadre de la commande publique pour avoir une

administration exemplaire. Là aussi, en la matière, cela ne remplacera évidemment pas l'action du législateur et du Gouvernement, mais j'ai bien noté tous vos espoirs pour l'année 2027, nul doute que cela s'améliorera grandement.

Peut-être pas grâce à vous.

En revanche…

Vous êtes les bienvenus.

En revanche, nous avons évidemment encore des progrès à faire. Je veux dire que le territoire parisien est assez exemplaire au niveau français sur le volume de déchets produits par habitant, nous sommes très en dessous de la moyenne nationale, à un peu plus de 400 kilos par an et par habitant, contre 600 à l'échelle nationale. En revanche, sur le tri, les performances du territoire parisien sont moins bonnes.

En tout cas, je ne reviendrai pas sur la question du réseau de chaleur, et non de l'incinérateur, ma collègue Alice TIMSIT y reviendra tout à l'heure, il ne faut pas se tromper de projet de délibération. Toutefois, les quantités de déchets qui sont envoyés à l'incinération diminuent évidemment chaque année, à la fois sous l'effet de la diminution des volumes de déchets produits et sous l'effet de l'augmentation des taux de tri.

C'est une réponse sans doute un peu courte par rapport à toutes vos interventions, mais, heureusement, le plan disponible sur le site de la Ville répondra à toutes vos questions et vous donnera plein de bonnes idées pour l'année prochaine.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis déçue, chers collègues, que vous n'ayez pas cité notre stratégie de bannissement des plastiques de la restauration collective, qui a été un grand succès, grâce à la division alimentation durable et à nos gestionnaires de la restauration collective. Je saisis l'occasion de saluer leur implication et leur travail.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 21).

2026 DPE 25 - Subventions (34.700 euros) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 25 qui porte sur des subventions et des conventions avec trois associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité.

La parole est à nouveau à M. Rodrigo ARENAS. Cher collègue.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la Maire. Je flatte votre modestie face aux résistances que vous avez pu connaître sur l'objet que vous avez annoncé tout à l'heure. Nous en sommes parfaitement conscients, il n'est pas rare que nous vous félicitions, et ce sera le cas encore aujourd'hui.

Rappelez-vous, nous avons demandé à un autre Conseil de Paris que soient installés des composteurs de proximité dans les groupes de logements sociaux, notamment. Pourquoi ? Il y a beaucoup d'habitants et, en l'occurrence, la masse de déchets qui y est produite est importante. Il convient d'avoir une attention particulière en leur direction, pour simplement aider les Parisiennes et les Parisiens à être, non pas plus vertueux, ils le sont, mais d'avoir à disposition tous les outils pour faire état de ce côté vertueux.

Nous ne considérons pas que les consommateurs sont coupables ou responsables, nous pensons que c'est le système de consommation dans lequel ils évoluent qui les met en situation d'être pointés du doigt, d'ailleurs par certains qui se trouvent souvent à droite de cet hémicycle. Cette culpabilisation régulière des consommateurs est insupportable, quand ils sont, encore une fois, les acteurs et les promoteurs de ce capitalisme punitif qui pointe un doigt accusateur sur les consommateurs sans s'interroger sur le système qui les pénalise.

Voyez-vous, c'est pour une raison simple que l'ensemble des déchets non triés est incinéré aujourd'hui : le système de chauffage urbain, nous l'avons dit tout à l'heure, en dépend. C'est une méthode d'un autre temps. Je vous le rappelle, l'incinération émet des gaz à effet de serre, et nous sortons d'un épisode caniculaire qui a mis cette situation au visage de tout le monde : que l'on soit riche, pauvre, du nord, du sud, de l'ouest ou de l'est, nous sommes tous confrontés à la canicule, mais nous n'avons pas tous les mêmes moyens d'y faire face. Je fais un petit coucou du pied à ce grand animateur de Canal+ qui a vu bon de mettre l'invective sur les classes populaires, classes populaires qu'il méconnaît manifestement, puisqu'il en est très éloigné.

Insulter les gens n'a jamais été une bonne façon de faire. A ce titre, nous comptons sur la puissance publique pour que les classes populaires parisiennes reprennent leur honneur, qui a été bafoué et insulté par cette classe

médiatique qui n'a que trop duré. D'ailleurs, en référence, encore une fois, pour être redondant, donner des œuvres sportives à "Bolloré" n'est pas la meilleure idée que nous avions, puisque cet animateur sévit justement sur une chaîne qui appartient à "Bolloré".

Pour revenir sur le sujet, une usine d'incinération, vous le savez, a besoin de beaucoup de déchets pour fonctionner à plein, tandis que nous souhaitons que ces déchets diminuent, comme vous, d'ailleurs, cela a été rappelé précédemment par M. GUILLOU. Nous souhaitons que ces déchets diminuent, et ce que vous affichez n'est pas à la hauteur de ce qui va se réaliser, il nous semble, dans le plan qui a été mis sur Paris.fr.

Si on met à part cette contradiction de fond, nous soutenons évidemment tout ce qui va dans le sens de l'amélioration du tri de nos déchets. Pour ne pas être redondant avec celles et ceux qui souhaitent ramener ici de façon cocasse l'élection présidentielle, j'espère que nous serons tous réunis pour faire face au système de consommation que nous avons tous à combattre ici, et que, indépendamment des candidats qui verront certainement le jour à l'horizon de septembre et octobre, le projet politique qui sera porté sur tous les bancs de cette Assemblée sera de nature à ne pas endiguer, ou en tout cas à ne pas compromettre la possibilité des générations futures à jouir de leur vie sans que nos modes de vie les empêchent finalement de le faire.

Cela se joue à l'échelle de la planète. Je finirai sur ce point, chers collègues, vous savez que nous avons eu à la Cité universitaire un grand défilé de "fast fashion" de Louis Vuitton avec des grands climatiseurs, puisqu'il y en a qui sont pour la climatisation maintenant, qui ont clairement réchauffé la Cité universitaire. Je tiens à rappeler que Louis Vuitton participe d'une des plus grandes contaminations et pollutions au monde, à savoir les vêtements qui sont portés un ou deux jours et qui finissent ensuite à la poubelle. Je tiens à dire, et je sais, Madame PULVAR, que vous y êtes sensible, que tous ces vêtements finissent dans le désert d'Atacama. Avant, on voyait la muraille de Chine ; maintenant, on voit nos vêtements.

Voilà le sens de notre intervention, et nous voterons évidemment favorablement à ce projet de délibération.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis tout à fait d'accord pour lutter contre la "fast fashion", mais je ne suis pas sûre que l'on porte les vêtements Louis Vuitton une fois avant de les jeter à la poubelle. Peut-être certaines personnes, mais je ne suis pas sûre. Bien sûr, je suis d'accord avec vous pour dénoncer la pollution liée à l'industrie du vêtement, l'industrie textile.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, Rodrigo ARENAS, heureux que nous nous retrouvions sur ce projet de délibération, évidemment en soutien au compost de proximité. Je ne vais pas m'étendre, compte tenu du temps qui nous est imparti, mais je veux revenir sur une contre-vérité que vous avez formulée.

Evidemment, la Ville de Paris ne soutient en aucun cas la production de déchets pour alimenter le réseau de chaleur. C'est totalement contradictoire avec le plan que j'ai indiqué juste avant, et contradictoire avec la réalité, puisque, encore une fois, les chiffres de déchets produits sur le territoire parisien diminuent et, "a fortiori", les déchets envoyés à l'incinération. Cessons donc cette contre-vérité, je vous en prie, pour avoir un débat de qualité.

Je n'en dirai pas plus, allons vite, puisque nous sommes tous d'accord sur ce projet de délibération et sur le soutien au compost de proximité, qui est effectivement une très belle manière de valoriser les déchets et d'éviter leur envoi à l'incinération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 25).

2026 DAE 131 - Conventions et subventions (243.000 euros) à quatre associations portant des projets en faveur du droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris (14e, 18e, 19e, 20e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 131 qui porte sur des conventions et subventions à quatre associations portant des projets en faveur du droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris.

La parole est à M. Sylvain MASCHINO, du groupe Ecologiste et Social de Paris.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lorsque les fins de mois deviennent difficiles, l'alimentation est souvent la première variable d'ajustement. On renonce aux produits frais, on réduit la qualité et la quantité et, parfois, on saute des repas. Face à cette réalité, l'aide alimentaire reste indispensable, mais répondre à l'urgence ne peut pas être notre seul horizon, car se nourrir dignement, ce n'est pas seulement recevoir suffisamment à manger, c'est pouvoir choisir son alimentation, accéder à des produits de qualité et ne pas être réduit à un simple statut de bénéficiaire.

C'est toute l'ambition de la sécurité sociale de l'alimentation durable que les écologistes portent depuis plusieurs années à Paris. Elle vise à faire de l'alimentation un véritable droit.

Avec ce projet de délibération, Paris ne se contente pas de débattre de la sécurité sociale de l'alimentation, elle poursuit concrètement l'expérimentation qui a été lancée. Dans le 20e, la caisse alimentaire solidaire rassemble déjà plus de 200 foyers et fait vivre ce principe de solidarité à l'échelle d'un arrondissement. Dans le 14e, une nouvelle caisse construite à travers une véritable démarche citoyenne et collégiale poursuit son déploiement. Dans ces deux arrondissements, les habitantes et les habitants ne reçoivent pas seulement une allocation, ils participent aux règles du dispositif et aux choix des commerces conventionnés.

Le projet de délibération soutient également deux projets complémentaires dans le 18e et dans le 19e, "Toques en stock" et "Action contre la Faim".

Ce projet de délibération me donne aussi l'occasion de rappeler que les structures de l'économie sociale et solidaire sont de formidables laboratoires d'innovation sociale, qui préfigurent bien souvent les politiques publiques de demain.

Ce que nous expérimentons ici permet de relier deux exigences que l'on oppose trop souvent : permettre à toutes et tous de bien manger, et soutenir une agriculture durable, locale et rémunérée - je fais un clin d'œil à la loi d'urgence agricole qui vient d'être votée.

Les inégalités se lisent aussi dans les assiettes, elles se voient notamment dans l'accès aux fruits et aux légumes "bio" et de saison, aux produits biologiques et à une alimentation plus végétale. Cette alimentation de qualité ne doit pas être réservée à celles et ceux qui peuvent se le payer. Ces expérimentations sont en cours de consolidation, leur évaluation devra donc tenir compte du temps nécessaire à leur développement. Il permet d'identifier les améliorations et les moyens nécessaires pour leur pérennisation.

Avec ce projet de délibération, une idée portée par les écologistes devient progressivement une réalité parisienne. Le groupe Ecologiste et Social votera évidemment en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à Antoine GUILLOU. Cher collègue, Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cher Sylvain MASCHINO, vous avez tout dit, votons donc ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 131.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 131).

2026 DEVE 27 - Subventions (175.000 euros) à 3 associations pour l'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective et la sensibilisation à l'alimentation durable.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la présentation d'un bilan annuel du Plan Alimentation Durable 2022-2027.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Avec la même célérité, examinons le projet de délibération DEVE 27 et le vœu n° 116 qui portent sur des subventions à trois associations pour l'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective et la sensibilisation à l'alimentation durable.

La parole est à M. Rodrigo ARENAS. C'est à vous.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la Maire.

Oui, nous partageons avec ce projet de délibération le fait que l'alimentation est l'une des politiques publiques les plus concrètes que nous menons. Chaque jour, des dizaines de milliers d'enfants, de personnes âgées et

d'agents municipaux mangent dans les cantines parisiennes. A travers leurs assiettes, nous agissons sur leur santé, sur le climat, sur la biodiversité, sur l'avenir de notre agriculture et sur l'économie de nos territoires.

Le Plan Alimentation durable 2022-2027 fixe des objectifs ambitieux, nous les partageons : davantage de produits biologiques, davantage de produits locaux, une réduction du gaspillage alimentaire, une diversification des protéines, un soutien aux filières agricoles plus respectueuses de l'environnement. C'est malheureusement un autre chemin que prend le Gouvernement.

Ces objectifs sont les bons, mais une politique publique ne peut pas se résumer à l'affichage d'ambitions, elle doit être évaluée. Le Conseil de Paris doit donc disposer d'un rendez-vous annuel qui permette de mesurer précisément les progrès accomplis non pas pour les pointer de l'index, mais, au contraire, pour voir comment nous pouvons collectivement améliorer les choses. Les difficultés rencontrées et les écarts éventuels entre les engagements pris et leur mise en œuvre sont précisément au cœur des politiques publiques, de leur mise en œuvre, et donc de leur évaluation. Or, c'est précisément le rôle d'une assemblée délibérante que de contrôler l'action publique, de vérifier l'efficacité des dépenses engagées, et de s'assurer que les objectifs sont bien atteints.

Ce vœu ne demande pas une nouvelle politique, nous la partageons, il demande de la transparence, il demande que chaque année soient présentés des indicateurs simples et objectifs : quelle est la part réelle du "bio" et du local ? Quelle place occupent les filières franciliennes ? Le gaspillage alimentaire diminue-t-il ? La consommation de protéines végétales progresse-t-elle ? Les associations soutenues par la Ville obtiennent-elles des résultats attendus ? Les moyens financiers engagés produisent-ils les effets recherchés ?

Parce que la transition alimentaire est un enjeu majeur de santé publique, nous le partageons tous ici, il me semble, de justice sociale, c'est une évidence, et de lutte contre le dérèglement climatique, cela a été rappelé, elle mérite un véritable suivi démocratique. C'est le sens de ce vœu, que je vous invite à adopter, dans l'intérêt du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Je vais compléter très rapidement.

Vous savez que, cet après-midi, la C.M.P. a été conclusive sur la loi agricole. L'aggravation du texte de loi dit "loi Duplomb" est vraiment scandaleuse et va impliquer une régression dans tous les secteurs agricoles du pays. Cela signifie pour nous un impact qui va très vite se ressentir dans nos assiettes et dans nos chaînes d'approvisionnement.

Cela veut dire que, si nous n'avons pas la capacité d'évaluer maintenant non seulement l'efficacité des stratégies mises en œuvre… Vous disiez tout à l'heure "des stratégies, nous en avons", mais ce que nous vous demandons, ce sont des indicateurs et une évaluation de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs. C'est cela, la planification, ce n'est pas seulement faire une stratégie, c'est suivre cette stratégie, la réorienter et l'ajuster.

L'urgence par rapport à la loi Duplomb aggravée, c'est justement de se dire : n'a-t-on pas intérêt à mettre en place des indicateurs, des moyens de mesurer comment cela impactera nos chaînes d'approvisionnement ? Comment peut-on mesurer l'impact dans nos assiettes, mais aussi sur nos corps ? Par exemple, peut-être qu'il faut faire des tests aléatoires pour regarder l'impact des pesticides sur le corps des enfants, des agents de la Ville qui mangent à la cantine, etc. Vous voyez, une évaluation constante.

Ce que nous vous proposons, c'est de commencer par une évaluation des stratégies, celle du zéro déchet, celle de l'alimentation durable, mais aussi, pourquoi pas, si vous en êtes d'accord, c'est une proposition que je vous fais au nom de notre groupe, de nous réunir à la rentrée pour discuter des impacts éventuels que pourrait avoir la loi qui vient d'être adoptée. Je vous garantis que c'est un cauchemar pour tous ceux qui se sont battus depuis des années pour empêcher ce qui est en train d'arriver, c'est-à-dire la réintroduction de pesticides, dont on sait pertinemment qu'ils sont la cause directe de maladies et de cancers.

Voilà ce que nous pourrions faire en co-construction, comme on le dit dans le langage qui vous plaît.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

La réponse est à Antoine GUILLOU. Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci de mettre en lumière ce projet de délibération. Chère Audrey PULVAR, le mérite vous en revient, puisque, à travers ce projet de délibération, c'est le soutien au Plan Alimentation durable de la Ville qui se poursuit.

Nous avons consolidé les chiffres ces derniers jours, ce qui nous permet de donner un premier bilan d'étape. En 2025, la part du "bio" dans la restauration collective municipale a passé les 50 %, un chiffre tout à fait considérable quand on sait qu'il est d'environ 10 à 11 % à l'échelle nationale. La restauration collective de la Ville de Paris est donc particulièrement exemplaire en la matière. Nous progressons évidemment aussi sur l'ensemble des

autres indicateurs, ce qui prouve que, avec de la volonté, avec de l'investissement, avec du travail, avec de la formation, avec beaucoup d'adaptation, c'est possible.

Dans ce contexte, je partage évidemment les préoccupations qui ont été exprimées sur ce projet de loi appelé d'urgence agricole, qui remet en question énormément de fondamentaux sur les objectifs que le Gouvernement s'est lui-même fixés en matière de soutien à l'agriculture écologique, d'objectifs fixés aux gestionnaires de restauration collective, alors même que l'exemple de la Ville de Paris prouve que c'est possible.

Ce projet de loi d'urgence agricole est également préoccupant quant à la remise en cause extrêmement profonde de l'ensemble des textes et réglementations qui protègent la ressource en eau, qui est ô combien centrale, les dernières semaines l'ont encore montré. Continuer à opposer politique de l'eau et politique agricole est évidemment un cercle vicieux, un cercle délétère, en particulier pour les agriculteurs eux-mêmes, qui sont souvent les plus exposés aux pesticides et autres produits que le Gouvernement, en l'occurrence, et, malheureusement, j'en ai peur, le législateur les invitent à continuer à employer. Nous continuerons évidemment à nous y opposer.

Sur le vœu qui a été déposé par le groupe NPP et cette proposition d'échange que vous formuliez, Madame CHIKIROU, ce sera évidemment très volontiers d'échanger avec vous à la rentrée sur les conséquences du projet de loi, avec l'ensemble des groupes politiques de notre Conseil qui le souhaiteront.

Quant au vœu que vous avez déposé, je vous formule une contre-proposition. Il ne me semble pas forcément judicieux d'alourdir l'ordre du jour de notre Conseil, la séance que nous vivons en est sans doute un bon exemple, avec une présentation des bilans de l'ensemble des plans. En revanche, je suis tout à fait disposé à le faire chaque année en 8e Commission, si la présidente m'y autorise.

Nous pourrions donc avoir en 8e Commission une présentation annuelle du bilan du Plan Alimentation durable. Je suis sûr que Pierre LOMBARD le fera aussi pour la stratégie de réduction des déchets, d'autant plus facilement que les rapports annuels sont également disponibles sur le site de la Ville.

Je vous demande de retirer le vœu en échange de cette proposition.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je crois que la proposition était que vous retiriez votre vœu, mais que le suivi soit évalué annuellement en 8e Commission. J'ajoute qu'il y a un conseil scientifique et citoyen de suivi du Plan Alimentation durable qui a été mis en place. S'il continue de fonctionner, il devrait vous donner toutes les informations nécessaires.

M. ARENAS.

M. Rodrigo ARENAS. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur GUILLOU, nous nous connaissons depuis suffisamment longtemps pour savoir que vous êtes quelqu'un de parole.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Attendez, vous prenez la parole pour ?

M. Rodrigo ARENAS. - C'était pour dire que nous allons retirer le vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Vous retirez le vœu.

M. Rodrigo ARENAS. - Parce que nous faisons confiance à M. GUILLOU, mais nous saurons vous rappeler à vous si jamais vous ne tenez pas votre parole. Parce que la parole ne nous engage pas, c'est pour les Parisiennes et les Parisiens que nous sommes là.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Bien compris.

Le vœu est donc retiré, avec grâce, bienveillance, élégance, etc.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 27).

2026 DEVE 48 - Autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations administratives, techniques, réglementaires relatives aux travaux dans le parc des Buttes-Chaumont (19e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 48 et les amendements n°s 237, 238, 239 et 240. Le projet DEVE 48 porte sur l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations administratives, techniques, réglementaires relatives aux travaux dans le parc des Buttes-Chaumont.

La parole est à l'inénarrable Émile MEUNIER.

Mme Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Vous me tirez vers le haut quand vous présidez cette séance !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Vous savez, si je peux être utile en quoi que ce soit…

Mme Émile MEUNIER. - Nous cherchons un parrainage pour 2027 !

Plus sérieusement, c'est un projet de délibération important sur les Buttes-Chaumont, et vous allez voir que tout est lié. Je vais vous parler de la faute originelle d'Emmanuel GRÉGOIRE, et vous verrez en quoi cela a des répercussions sur l'ensemble des politiques publiques jusqu'à ce pauvre parc des Buttes-Chaumont.

Je pense que cela n'a pas été assez noté, les gens auraient dû davantage réagir, Emmanuel GRÉGOIRE a fait sa campagne en disant : "Je n'investirai pas plus, et je financerai", je cite, je suis allé retrouver l'article, "l'objectif est de tendre vers 400 à 500 millions d'euros de cessions par an", de patrimoine, donc le Parc des Princes, et vous en aurez, comme cela, chaque année. Sur les recettes nouvelles, qu'est-ce que vous allez faire ? "Je ne vais pas augmenter la taxe foncière, mais je vais gagner plus d'argent", je cite, "sur l'exploitation commerciale du domaine public". Vous comprenez ce qui est en train de se dessiner.

Et si j'avais été communiste ou écologiste au moment de la campagne et que j'étais tombé sur cet article, je me serais dit ""warning", "warning", je vote Sophia CHIKIROU et Émile MEUNIER, parce que cela ne va pas se passer comme je l'espère". C'est ce qui est en train de se passer. Sauf si, collectivement, vous décidez de vous reprendre en main et de poser vos limites.

Vous me direz : quel est le rapport avec les Buttes-Chaumont ? Si vous lisez le projet de délibération sur les Buttes-Chaumont, vous voyez que, pour les dizaines et des centaines de millions d'euros qui sont nécessaires pour rénover le parc des Buttes-Chaumont, l'argent public ne suffit pas. M. GRÉGOIRE tient donc ses promesses, quelque part, il faut le reconnaître et presque le saluer, puisqu'il a dit : "Moi, ce sera l'exploitation commerciale du domaine public".

Dans les Buttes-Chaumont, vous aurez désormais des mécènes qui pourront, contre des sous, mettre leur logo pour financer les travaux par le privé. Au passage, c'est un site classé, il va donc falloir des dérogations. Cela, vous le retrouverez sur plein d'autres choses, sur les Champs-Elysées avec le "Comité Champs-Elysées", avec le "Comité du Faubourg Saint-Honoré", vers l'Elysée, etc. Vous voyez que c'est le retour du partenariat public-privé qui prend corps sous vos yeux.

Vous avez encore le droit de faire semblant de ne pas le voir, ou vous pouvez vous dire : "Oh là là, il se passe quelque chose, et dès le prochain budget", parce que vous ne l'avez pas fait avec ce budget supplémentaire, "nous allons agir".

Avec mon groupe, je vais déposer un amendement pour supprimer cette histoire de mécénat contre logo. Si les entreprises veulent financer les politiques publiques, et c'est important, cela tombe très bien, Mme HIDALGO avait créé le Fonds 2050, qui n'a jamais d'ailleurs vraiment fonctionné, mais pourquoi pas le faire fonctionner. Les entreprises peuvent mettre des sous dedans, mais elles ne décident pas où vont les sous. C'est nous, Mesdames et Messieurs les élus, représentants des Parisiennes et des Parisiens, qui décidons où allouer les sous que le privé aura bien voulu donner pour la Ville de Paris, évidemment sans contrepartie, parce que la vraie charité, c'est sans contrepartie. C'est ce qu'il se passe à New York, semble-t-il.

Vous avez compris, premier amendement, on supprime le mécénat contre logo, et un vœu pour réactiver le fonds pour recevoir le mécénat des entreprises, sans contrepartie, avec la direction qui sera la nôtre.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'avoue, cher Émile MEUNIER, que j'ai compris au début de votre intervention que vous nous réexpliquez la définition du mécénat pour nous dire que vous étiez contre. J'allais donc dire que nous ne sommes pas d'accord, mais je vous ai compris. En revanche, dans la deuxième partie, vous m'avez expliqué que vous étiez potentiellement pour le mécénat, mais avec un autre biais, et là, je ne vous comprenais plus.

Nous avons eu l'occasion d'en parler, je ne répéterai pas ce qu'a dit Maxime SAUVAGE ou ce que disait Jérôme COUMET lors du précédent débat sur le marathon, nous assumons effectivement de recourir au mécénat ou au "naming" pour financer un certain nombre d'actions de politiques publiques, ou d'ouvrir cette possibilité, en tout cas.

Vous qui aimez New York - et je crois que, avec mon collègue Maxime SAUVAGE, nous pourrons aller y faire un voyage d'études avec vous, puisque vous y tenez manifestement - il y a du mécénat pour les bancs publics de Central Park. Un très bel exemple que nous vous invitons aussi à étudier en détail.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération, car, au-delà de cette question du mécénat, c'est évidemment un chantier extrêmement important qui attend le parc des Buttes-Chaumont pour permettre sa pérennité, et c'est bien cela, l'objet principal de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 237 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 237 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 238 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 238 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 239.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 239 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 240 du groupe NPP.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 240 est également rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 48.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 48).

2026 DTEC 16 - Approbation du réaménagement du bateau Fluctuat, de son ouverture à un public plus large et de la signature d'une convention de mécénat avec un acteur privé.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 16 et l'amendement n° 241. Le projet porte sur l'approbation du réaménagement du bateau Fluctuat, de son ouverture à un public plus large et de la signature d'une convention de mécénat avec un acteur privé.

La parole est à Émile MEUNIER.

Mme Émile MEUNIER. - Je vous remercie.

Effectivement, si je n'ai pas été clair, c'est l'occasion de clarifier. Soyons précis, vous avez raison de me reprendre.

Il y a ce que l'on appelle le "naming sponsoring", c'est-à-dire que l'entreprise privée arrive et dit "je vais rémunérer votre piscine et, en échange, je vais accoler mon nom, ma marque". On a eu cela au Champ-de-Mars, par exemple, pour les "city stades", et on se retrouvait après avec le gros logo de l'entreprise au milieu du terrain. Cela, c'est absolument ce que l'on ne veut pas. Vous comprenez que c'est la promotion de marques d'une société de consommation que nous réprouvons, et vous aussi, maintenant. Je vous rappelle que, dans votre programme, j'ai vu la présentation où vous parliez de démarchandisation ; on est en plein dedans. Cela, nous sommes contre.

En l'occurrence, sur cette histoire de bateau, par exemple, c'est un bateau de la Ville qui accueille des enfants, et vous acceptez des sous d'une banque pour mettre le gros logo d'une banque et une petite voile de la banque, et pour dire aux enfants qui sont accueillis, puisque ce sont des sorties d'écoles : "Regardez, vous êtes sur la Seine grâce à la banque". Cela, c'est tout ce que nous ne voulons pas, vous l'avez compris. "Sponsoring", "naming", nous ne voulons pas, c'est de la publicité commerciale.

Ensuite, il y a le mécénat. Le mécénat, c'est plus compliqué. Sur le principe, je ne suis pas sûr d'être pour, parce que c'est défiscalisé par les sous de nos impôts, c'est donc de la fausse générosité. "C'est nous qu'on paie" à la fin. Néanmoins, si une entreprise souhaite donner de l'argent à une collectivité pour se donner bonne conscience ou pour montrer à ses salariés qu'elle est exemplaire et qu'elle aura un bon bilan R.S.E. à la fin de l'année, elle le peut, mais elle ne le peut pas de façon directe en accolant sa marque, elle le peut "via" un fonds qui s'appelle le Fonds 2050, que vous avez laissé complètement mourir, alors que c'était une bonne idée de Mme HIDALGO.

Nous, nous voulons réactiver la bonne idée de Mme HIDALGO, ce Fonds 2050 va servir à recevoir des sous - j'ai encore le temps, Madame - et, avec ces sous, nous allons financer les politiques publiques. Ce n'est absolument pas l'entreprise qui va décider où vont ces sous, elle ne va pas dire "c'est pour rénover ce terrain" ou "c'est pour rénover votre bateau", ce sera nous, en tant qu'Assemblée, qui décidons comment allouer les sous du budget, en l'occurrence, qui seront abondés par le fonds.

Est-ce plus clair, Monsieur GUILLOU, de cette manière ? Vous ai-je rassuré sur la cohérence de notre pensée politique par rapport à l'argent du privé ?

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Eh bien, la réponse, vous l'aurez immédiatement.

Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

D'abord, cher Émile MEUNIER, je dois reconnaître que vous connaissez extrêmement bien notre programme, et pour cause : vous avez participé avec nous et quelques collègues ici présents à l'écrire pendant un certain nombre de réunions avant de changer d'équipe en cours de route. C'est sans doute pour cela que vous le connaissez si bien.

En tout cas, je vous remercie effectivement pour cette seconde explication sur votre position sur le mécénat. J'espère apprécier sa constance au fur et à mesure des projets de délibération qui ne manqueront pas de se suivre durant cette mandature.

Nous restons également constants pour soutenir que le mécénat, ici proposé par Banque populaire, qui, vous en conviendrez, n'est quand même pas le grand capital, subventionne les travaux de réfection du Fluctuat, qui est un très beau bateau, propriété de la Ville de Paris, qui permettra d'accueillir des milliers de petits Parisiens pour des classes éducatives sur la Seine.

J'espère donc que nous serons nombreux pour nous réunir sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Avant de mettre aux voix l'amendement n° 241 et le projet DTEC 16, nous avons une demande d'explication de vote de Jean-Noël AQUA. Cher collègue.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous allons être cohérents, mon cher Antoine, il y aura au moins un peu de cohérence dans les propos sur ce projet de délibération qui viendra du groupe Communiste, puisque nous allons voter à la fois contre le projet de délibération et contre cet amendement, qui ne tient pas la route dès que l'on creuse un "filon de gauche", dirais-je.

Nous allons voter contre le projet de délibération parce que, quand même, financer des actions éducatives par la Banque populaire… Certes, ce n'est pas la pire des banques, ce n'est pas H.S.B.C., U.B.S. et compagnie, mais c'est quand même une des banques qui finance les projets des énergies fossiles. Non seulement elle le fait, parce qu'on pourrait dire que, dans le passé, des mauvaises habitudes avaient été prises, mais elle augmente les financements des énergies fossiles, de tout un tas de projets d'exploration d'un certain nombre de gisements.

C'est donc complètement aberrant d'avoir ce partenariat, et cela fait des années que nous avançons qu'il faut une régulation de nos partenariats. La Banque populaire ne rentre pas dans ce cadre.

Par ailleurs, nous parlons effectivement d'actions éducatives, nous parlons d'actions en direction du périscolaire, en direction des collèges, en direction des écoles. Comment imaginer que des entreprises privées puissent financer ce genre d'opérations sur du mécénat ? On parle d'éducation.

Cher Émile, quand tu dis "si j'avais été communiste", je te rassure, tu ne l'es certainement pas, il y a zéro ambiguïté. Prévoir de financer des opérations éducatives par du mécénat, aujourd'hui, cela relève de la schizophrénie, en tout cas quand on est de gauche.

Je vais essayer de continuer de parler, parce que, pour moi, la gauche, c'est aussi le respect de la parole.

Nous voterons donc contre cet amendement, qui écrit explicitement aussi, parce qu'il n'y a pas que l'explication…

Madame CHIKIROU, vous avez beau vociférer, cela ne vous donnera pas plus d'arguments.

(M. Maxime SAUVAGE, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il va falloir terminer, Monsieur AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous voterons donc contre cet amendement, qui écrit explicitement…

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - … noir sur blanc, que vous accordez ce financement par du mécénat par une entreprise privée…

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jean-Noël AQUA. - … pour de l'éducation, ce qui est complètement aberrant.

Nous voterons contre les deux.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 241 du groupe Nouveau Paris Populaire.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

L'amendement n° 241 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DTEC 16).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'entretien des sépultures des personnalités historiques ayant façonné le patrimoine parisien et à l'urgence de la restauration des cimetières parisiens.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Si vous voulez continuer à discuter, vous pouvez le faire en dehors de notre séance.

Nous examinons le vœu n° 117…

S'il vous plaît !

… relatif à l'entretien des sépultures des personnalités historiques ayant façonné le patrimoine parisien et à l'urgence de la restauration des cimetières parisiens.

Je donne, pour deux minutes, la parole à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Une ville qui oublie ceux qui l'ont bâtie et qui participent à son identité perd son âme. Aujourd'hui, je voulais, au nom du groupe "Paris Liberté !", sonner l'alerte : au cimetière du Père-Lachaise, la sépulture de Jean-Baptiste Lepère est en plein délabrement. Cet architecte illustre a pourtant façonné Paris. Il est le concepteur du Cirque d'Hiver et de l'église Saint-Vincent-de-Paul, et il a œuvré à la colonne Vendôme. Sa mémoire mérite donc le respect, et pas l'abandon. Face à votre négligence, ce sont des citoyens bénévoles qui doivent planifier le nettoyage de sa tombe.

Si l'entretien des tombes incombe aux familles, la Ville a le pouvoir et le devoir d'engager des procédures de reprise pour les concessions laissées à l'abandon. Déjà en 2018, il y a huit ans, la Cour régionale des comptes dénonçait des faiblesses majeures dans le suivi et le recensement des sépultures d'intérêt patrimonial, ainsi qu'un déficit d'entretien chronique des allées et des concessions abandonnées ou arrivées à échéance.

Combien d'autres sépultures de personnes aussi illustres pour notre patrimoine sont dans cet état dans les cimetières parisiens ? Aussi, nous demandons à la Ville d'engager un recensement exhaustif et un plan d'urgence pour les tombes des personnalités historiques menacées et, bien sûr, d'assurer la restauration de celle de Jean-Baptiste Lepère.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU pour deux minutes maximum.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Anne BIRABEN, la Ville entretient évidemment déjà aujourd'hui des centaines de tombes de personnalités illustres qui font effectivement partie du patrimoine parisien, c'est à ce titre que la Ville les entretient.

Toutefois, pour que la Ville puisse récupérer l'entretien d'une concession, encore faut-il que la concession, qui est quelque chose de privé, soit laissée à l'abandon par les ayants droit, ce qui est, il faut le dire, assez difficile à prouver en droit. Il ne suffit pas de quelques dégradations superficielles sur une tombe pour décider qu'elle est abandonnée, il faut une situation de quasi-péril du monument pour le faire, ou que la famille ait, de son propre chef, décidé de transférer la concession à la Ville.

Je vous sais soucieuse de la propriété privée ; on peut le regretter, peut-être le regrettez-vous, mais cela s'applique aussi au droit funéraire, il faut donc évidemment en tenir compte.

Nous sommes tout à fait prêts, s'il y a des sépultures sur lesquelles vous souhaitez avoir des informations sur le statut, évidemment dans le respect de ce que nous pouvons faire compte tenu du droit et dans le respect de la vie privée des familles, nous pouvons en discuter au cas par cas. Toutefois, et je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu pour cette raison, la Ville entretient déjà des centaines de tombes de personnalités connues, et le recensement que vous demandez dans le vœu est déjà réalisé.

Nous pouvons évidemment parler de cas particuliers, dans le respect, encore une fois, de ce que le droit nous permet.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 117 du groupe "Paris Liberté !". Est-il maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Si nous pouvons avoir la liste exhaustive des tombes qui sont entretenues par la Ville de Paris de ces personnes historiques, je retire mon vœu.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Antoine GUILLOU, vous confirmez que c'est possible ? D'accord.

Madame BIRABEN, retirez-vous votre vœu ? Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à l'avenir des Nautes et au maintien d'une offre culturelle accessible sur les quais de Seine.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du vœu n° 118 relatif à l'avenir des Nautes et au maintien d'une offre culturelle accessible sur les quais de Seine.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET pour deux minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous souhaitons par ce vœu alerter sur la situation des Nautes, qui, depuis plus de treize ans, font vivre un de ces lieux qui comptent dans le paysage parisien. C'est un lieu de vie, de culture, de solidarité sur le port des Célestins. Ils ont su faire exister un espace ouvert où se croisent habitantes et habitants, associations, artistes, étudiants, et même touristes.

Les Nautes, ce sont des engagements concrets. Pendant la crise sanitaire, plus de 5.000 repas gratuits ont été distribués par leurs soins. Chaque année, des centaines d'événements culturels, des concerts sont organisés. Le midi, des tables sont accessibles gratuitement pour celles et ceux qui veulent pique-niquer.

Malheureusement, aujourd'hui, la concession arrive à échéance, et la candidature des Nautes n'a pas été retenue dans le cadre d'un appel à projets dont les conditions sont aujourd'hui contestées par les porteurs du projet. Cette décision, si elle était confirmée, mettrait en péril non seulement un lieu emblématique, mais aussi l'ensemble des usages qu'il porte.

Ce qui est en jeu ici, ce n'est pas uniquement l'avenir d'un site, c'est le sens que nous donnons à l'aménagement des quais de Seine. Voulons-nous des espaces standardisés, soumis à des logiques uniquement commerciales, ou voulons-nous préserver des lieux ouverts, accessibles, utiles socialement ?

C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous formulons trois exigences claires. D'abord, le réexamen de la candidature des Nautes, dans la transparence. Ensuite, une intervention de la Ville de Paris auprès de "Haropa Port" pour garantir le maintien d'une offre culturelle et sociale accessible. Enfin, l'ouverture immédiate d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin de discuter de l'avenir de ce site dans l'intérêt général.

Merci.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, chère Raphaëlle PRIMET, pour ce vœu, qui permet effectivement d'attirer l'attention sur la situation des établissements qui bordent la Seine.

Comme vous l'avez rappelé, sur la plupart du foncier qui borde la Seine, et, en l'occurrence, c'est le cas, nous sommes dans le domaine de "Haropa", et non celui de la Ville. Ce sont donc des appels à projets qui ne dépendent pas de la Ville de Paris.

Nous partageons évidemment votre préoccupation quant au fait que l'attractivité des berges de la Seine, dont nous nous réjouissons presque tous - peut-être même tous aujourd'hui - en termes de cadre de vie pour les Parisiennes et les Parisiens ne se fasse pas au détriment d'une accessibilité, d'une offre sociale, culturelle, de cette diversité des établissements qui bordent aujourd'hui la Seine, qu'ils soient sur terre ou flottants.

Si vous acceptez les amendements que j'ai proposés, je donnerai un avis favorable à votre vœu ainsi amendé.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 118 du groupe Communiste de Paris ainsi amendé, puisque les amendements semblent acceptés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu ainsi amendé est adopté. (2026, V. 170).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la préfiguration d'une éco-région Seine comme nouvel espace de planification écologique.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 119 relatif à la préfiguration d'une éco-région Seine comme nouvel espace de planification écologique.

Je donne la parole à Mme Sophia CHIKIROU, pour deux minutes maximum.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu que nous déposons pour parler d'un sujet qui est dans l'actualité, qui est celui des éco-régions, qui est une proposition de reconfiguration à la fois administrative et écologique de notre pays. Nous vous proposons de mettre en place un groupe pour travailler sur un livre blanc, vous pouvez lire le vœu dans le détail.

Premièrement, la crise écologique nous oblige à changer d'échelle. La Seine n'est pas seulement le fleuve qui traverse Paris, elle dépend de tout un bassin-versant, de ses nappes, de ses zones humides, de ses affluents, l'Yonne, la Marne, l'Oise, l'Aube, l'Eure, ou encore le Loing. Le bassin Seine-Normandie s'étend sur 94.500 kilomètres carrés. Il compte 55.000 kilomètres de rivières et presque 19 millions d'habitants. Parmi eux, 5 millions vivent en zone potentiellement inondable. Or, nous continuons de traiter tout cela séparément, les crues, les sécheresses, la qualité de l'eau, l'artificialisation des sols, les usages agricoles, industriels, urbains, alors que toutes ces réalités sont physiquement interdépendantes.

Deuxièmement, notre proposition ne se confond avec aucun dispositif existant. Oui, il existe l'Agence de l'eau, le comité de bassin, Seine Grands Lacs, les S.A.G.E., ou encore l'entente Axe Seine, mais l'entente, qui a été relancée pour 2026-2032, demeure une coopération entre grandes collectivités de l'axe Paris-Rouen-Le Havre, elle ne constitue pas une gouvernance écologique de l'ensemble du bassin-versant. Une éco-région telle que Jean-Luc MÉLENCHON l'a proposée, dans le prolongement d'une longue tradition scientifique et écologique, ne prend pas pour point de départ les frontières administratives ou les impératifs d'attractivité, elle part des réalités naturelles, du cycle de l'eau et des continuités écologiques.

Nous demandons donc à Paris de prendre une initiative concrète, une sorte de convention, de conférence, de groupe de travail…

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il va falloir terminer.

Mme Sophia CHIKIROU. - … pour la préfiguration d'une éco-région que l'on appellerait "l'éco-région Seine".

Merci beaucoup.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU pour deux minutes maximum.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Sophia CHIKIROU, je vois que votre groupe a décidé d'utiliser le Conseil de Paris comme enceinte de répétition ou studio d'enregistrement, je ne sais pas bien, pour tester votre programme pour 2027. Je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait le lieu, et je ne suis pas tout à fait sûr que les Parisiens nous aient donné mandat pour discuter des programmes présidentiels, mais enfin.

Je vous remercie d'avoir corrigé dans votre intervention un manque dans votre vœu, qui est de rappeler quand même que l'entente Axe Seine est aujourd'hui une coopération très concrète partie des collectivités, mais, là encore, pardonnez-nous de ne pas vous avoir attendus, pour prendre en compte le fait que la Seine traverse énormément de territoires, nous nous rejoignons évidemment sur ce point, et que les solidarités de fait entre ses habitants doivent être prises en compte et faire l'objet d'une gouvernance. Contrairement à ce que vous avez dit, en revanche, ce n'est pas une coopération uniquement de grandes villes et ce n'est pas uniquement Paris, Rouen et Le Havre, c'est l'ensemble des territoires, l'ensemble des communautés de communes entre la Métropole et Le Havre.

En tout cas, je ne doute pas que votre proposition sera promise à un grand avenir dans le cadre de la campagne présidentielle, mais cela ne me semble pas tout à fait être l'objet du Conseil de Paris, je vous proposerai donc de bien vouloir le retirer. Sinon, avis défavorable.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 119 du groupe Nouveau Paris Populaire est-il maintenu ? Madame Sophia CHIKIROU ? Il a l'air maintenu. Dans ce cas, c'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 119 est rejeté.

2026 DEVE 39 - Subventions (79.500 euros) à 21 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 39 : subventions à 21 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville.

Je donne la parole à M. Sylvain MASCHINO, pour cinq minutes maximum.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un animal sauvage blessé que l'on ne sait pas encore secourir, une personne en grande précarité qui se prive parfois pour nourrir son chien et n'a plus les moyens de le faire soigner, des chats libres qu'il faut identifier, stériliser et soigner ; derrière les 79.500 euros accordés aujourd'hui à 21 associations, il y a toutes ces situations très concrètes et, pour y répondre, des bénévoles et équipes associatives qui accomplissent un travail indispensable.

Ce projet de délibération soutient d'abord la protection de la faune sauvage et de la biodiversité. C'est notamment le travail de la "Ligue de la protection des oiseaux", qui accompagne les Parisiennes et les Parisiens lorsqu'ils découvrent un animal sauvage en détresse, agit pour protéger les oiseaux de notre territoire, et améliore notre connaissance parisienne sur la biodiversité.

L'incendie qui frappe actuellement la forêt de Fontainebleau nous rappelle brutalement la vulnérabilité de cette faune. Face aux flammes, tous les animaux ne peuvent pas fuir, notamment les plus jeunes et les espèces les moins mobiles. Lorsque nous parlons des hectares brûlés, n'oublions pas les animaux qui vivaient dans cette forêt, ceux qui ont péri, ceux qui ont été blessés, mais aussi ceux qui ont perdu leur abri et leurs ressources. Cette catastrophe rappelle ainsi l'importance des associations qui protègent la faune sauvage et qui seront d'une grande utilité dans les prochains jours.

Ce projet de délibération montre également combien la condition animale est liée aux questions de justice sociale. Pour les personnes à la rue ou en grande précarité, un animal est souvent bien plus qu'un compagnon. Certains renoncent à se nourrir, à se soigner ou à accéder à un hébergement pour ne pas être séparés de lui. C'est précisément à cette situation que répondent "Vétérinaires pour tous" et "Gamelles Pleines".

"Vétérinaires pour tous" permet aux personnes en difficulté de faire soigner leur animal. A Paris, ces consultations sont notamment organisées à la maison de l'animal Jane-Goodall dans le 12e, et avec le Samu social. Elle représente aujourd'hui la majorité de ses consultations en Ile-de-France.

"Gamelles Pleines", quant à elle, mène des maraudes, distribue de la nourriture et du matériel, et facilite l'accès au soin des vétérinaires. Elle permet aussi aux personnes en grande précarité de continuer à prendre soin de leur

animal et de les garder auprès d'elles. Pour certaines, ces animaux représentent parfois le dernier lien affectif stable et permettent aussi de lutter contre l'exclusion.

Ces actions reposent pourtant sur des financements fragiles. Nous regrettons donc le choix de la Région Ile-de-France de ne plus financer le fonctionnement d'associations comme "Vétérinaires pour tous". Concrètement, cela signifie moins de moyens pour organiser les consultations et soigner les animaux des personnes les plus précaires. Dans ce contexte, le soutien de Paris prend toute son importance.

Je veux également saluer les associations qui prennent soin des chats libres, celles qui luttent contre l'abandon et la maltraitance, ainsi que le "Conseil national de la protection animale", à l'origine du 3677, le numéro national de signalement des maltraitances animales, mais aussi toutes celles et ceux qui nous sensibilisent à la biodiversité.

Les subventions que nous votons restent modestes au regard des besoins, mais elles sont essentielles pour consolider leurs actions et reconnaître leur expertise.

Je remercie notre adjointe, Aminata NIAKATÉ, pour ce projet de délibération, ainsi que l'ensemble des bénévoles, des salariés et des associations que nous soutenons aujourd'hui.

Le groupe Ecologiste et Social votera évidemment en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur MASCHINO.

Je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, cher Sylvain MASCHINO, pour votre intervention, qui vient souligner l'action derrière ces subventions que nous nous apprêtons à voter.

Comme vous le précisez, subventionner ces acteurs, même avec de petits montants, permet de montrer le soutien de la Ville à tous les bénévoles engagés dans la protection de la biodiversité et du bien-être animal. C'est un choix politique que Paris assume depuis plusieurs années, et il ne saurait être question de couper ces subventions, comme Valérie PÉCRESSE s'apprête à le faire.

Les remontées de terrain à la suite des terribles vagues de chaleur depuis fin mai sont par ailleurs préoccupantes, et ces associations ont plus que jamais besoin de nous. Ces acteurs de terrain sont pour beaucoup des partenaires historiques de la Ville, des vigies de la biodiversité et des refuges lorsqu'un animal sauvage ou domestique a besoin de soin.

Je voudrais souligner plus particulièrement le rôle de la "L.P.O." dans la création et le suivi des quartiers moineaux, amenés à se multiplier à Paris, celui de la "S.P.A." dans son indispensable dispensaire du 17e arrondissement, ou encore le recensement des arbres remarquables, dont nous avons plus que jamais besoin, par l'association "A.R.B.R.E.S.".

Les petites associations locales effectuent également un travail précieux de sensibilisation des enfants à la préservation du vivant dans son ensemble. Elles permettent aux enfants des quartiers populaires qui grandissent dans un milieu urbain très dense, dont ils ont rarement l'occasion de s'échapper, d'apprendre sur les animaux qui les entourent et d'accéder à des espaces de nature.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande de vote disjoint sur l'article 32.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 32 du projet de délibération DEVE 39.

Qui est pour l'article 32 ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 32 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 39 dans sa globalité.

Qui est pour ?

A ma connaissance, il n'y a pas de vœu rattaché à ce projet de délibération. Bon.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DEVE 39).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au soutien à l'Office français de la biodiversité et aux moyens publics nécessaires à la protection de la biodiversité urbaine.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons au vœu non rattaché n° 120 relatif au soutien à l'Office français de la biodiversité et aux moyens publics nécessaires à la protection de la biodiversité urbaine.

La parole est à M. Sylvain MASCHINO pour deux minutes maximum.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis plusieurs mois, ce n'est pas seulement l'Office français de la biodiversité qui est attaqué, c'est notre capacité collective à protéger la biodiversité.

"On protège mal ce que l'on ne connaît pas". C'est précisément le rôle de l'O.F.B. : développer la connaissance de l'expertise sur les espèces et les milieux, appuyer les politiques publiques et faire respecter les règles qui les protègent. Pourtant, les agentes et les agents ont été particulièrement mis en cause, visés par des campagnes de désinformation, des menaces et des intimidations dans l'exercice de leur mission.

Le 20 mai dernier, les sénateurs de droite et du centre ont franchi une nouvelle étape en déposant une proposition de loi visant à transférer les missions de police de l'environnement de l'O.F.B. aux services de l'Etat. Derrière cette offensive, il y a une idée très dangereuse : le droit de l'environnement serait uniquement acceptable tant qu'il reste théorique, mais deviendrait excessif dès lors qu'il impose des règles et des contrôles.

Pour Paris, ce débat n'est pas lointain. Nous avons adopté un Plan Biodiversité ambitieux, nous agissons pour la protection de la faune sauvage, le développement des continuités écologiques, la préservation de la ressource en eau et la reconquête écologique de la Seine. Il y a donc une contradiction profonde à demander aux collectivités d'accélérer la protection de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, tout en fragilisant l'opérateur public qui appuie ces politiques et veille au respect de la loi.

Par ce vœu, nous demandons donc le maintien des missions et des moyens à l'O.F.B., et nous réaffirmons notre soutien plein et entier aux agentes et aux agents.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ, pour deux minutes maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, cher Sylvain MASCHINO.

"Make our planet great again", tels étaient les mots d'Emmanuel MACRON en 2017. Près de dix ans plus tard, force est de constater que le compte n'y est pas, bien au contraire. Une proposition de loi actuellement discutée au Sénat, portée sans surprise par des parlementaires de la droite et du centre, propose de basculer les missions de police de l'environnement exercées par l'O.F.B. vers des services de l'Etat.

Ce glissement est dangereux, il conduira inévitablement à un affaiblissement des contrôles, alors même que, parallèlement, toutes les prescriptions et normes environnementales sont attaquées. Ce qui fait la force de la loi, c'est la certitude qu'elle sera appliquée.

Réduire les moyens de l'O.F.B., entraver son action comme c'est dans l'air du temps depuis quelques mois "via" des intimidations, voire des agressions de ses agents, est inadmissible, mais surtout risqué pour notre avenir commun. Ses agents protègent les milieux naturels, contrôlent le respect des protections, notamment en matière de gestion des eaux et des forêts. Ils et elles sont les gardiens de la préservation de la nature face à des tendances extractivistes et intensives.

L'Exécutif parisien est donc tout à fait aligné avec votre vœu, et rappelle son soutien aux agents de l'O.F.B., car les villes peuvent également être des refuges de biodiversité. Riche de ses bois, de ses avenues plantées, de ses cours d'eau, Paris prend toute sa part dans la protection de la nature.

Concernant la proposition d'amendement au vœu du groupe Nouveau Paris Populaire, sachez que l'O.F.B. a participé à la construction de notre Plan Biodiversité. L'Agence régionale de la biodiversité, la division locale de l'O.F.B., est membre du "CoBio", le comité de biodiversité de la Ville. Cette instance regroupe les partenaires et les associations dans le suivi de la mise en œuvre du Plan Biodiversité. La Direction des Espaces verts collabore donc déjà étroitement avec l'O.F.B., et une convention de coopération n'apporterait rien de plus.

Pour toutes ces raisons, je propose de retirer votre amendement. Dans le cas contraire, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous invite toutes et tous à voter le vœu en l'état.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une explication de vote de Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ecoutez, c'est un amendement parce que nous allons naturellement voter ce vœu. Nous considérons que l'Office français de la biodiversité remplit en effet une mission de service public. Il fait face à des attaques et à des coupes budgétaires qu'Emmanuel GRÉGOIRE a cautionnées, certes, mais ces attaques ont des conséquences. De toute façon, la biodiversité s'effondre, les effets du dérèglement climatique sont là, c'est indiscutable, mais l'O.F.B. a une mission fondamentale, et l'affaiblir serait une erreur majeure.

Pour nous, l'Office français de la biodiversité accompagne déjà les collectivités territoriales partout en France. Pourtant, à ma connaissance, et peut-être que vous me direz que je me trompe, la Ville de Paris n'a pas conclu de convention pluriannuelle ou une convention-cadre pluriannuelle avec l'O.F.B., contrairement à de très nombreuses collectivités dans le pays. On pourrait structurer une coopération durable. Je crois que c'est exactement ce qu'il faut faire.

Paris doit sortir des principes, des déclarations de principes, passer de "de toute façon, cela fait vingt-cinq ans que nous sommes au pouvoir, nous avons tout inventé, nous sommes les meilleurs", c'est un peu votre discours, à "concrètement, comment nous faisons les choses, comment nous venons en soutien à l'O.F.B., en dehors des déclarations de principes". C'est ce que nous vous proposons, de passer une convention avec l'O.F.B., d'aller discuter avec eux, de leur dire : "Nous voudrions devenir un territoire pilote pour la biodiversité urbaine, nous voudrions travailler avec vous et votre savoir-faire pour adapter les grandes métropoles au changement climatique".

On pourrait dire que cette coopération pourrait porter sur la restauration écologique de la Seine, les continuités écologiques, le suivi scientifique de la biodiversité urbaine, sur la renaturation des espaces publics et les travaux que nous avons déjà proposés tout à l'heure avec l'éco-région Seine.

Il me semble que l'on peut faire beaucoup avec l'O.F.B. L'O.F.B. n'est pas un bureau d'études, encore une fois. Ce qui le distingue, ce n'est pas ce qu'il produit de la connaissance, c'est surtout un opérateur, c'est une autorité de police environnementale, c'est un financeur de projets, c'est un coordinateur national de nombreux programmes, c'est un référent scientifique pour les collectivités.

Soyez honnêtes, soyez sincère, soyez vrais, allez jusqu'au bout, ne vous contentez pas d'affirmer "nous soutenons", "nous soutenons", passez aux actes. Passer à l'acte, c'est une convention cadre pluriannuelle, du financement face aux coupes budgétaires menées par l'Etat, un vrai soutien, avec un intérêt mutuel. L'O.F.B. a tout intérêt à avoir une convention avec la Capitale, avec la Ville de Paris, comme elle en a avec d'autres collectivités.

Je ne peux que vous inciter à voter notre amendement à ce vœu pour le compléter, pour lui donner du corps, de la tenue, ce n'est pas juste de la bonne conscience, c'est le passage aux actes.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour clarifier, vous avez rattaché votre amendement au vœu n° 130, donc nous corrigeons. Je vous propose de le mettre aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour l'amendement ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 242 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 120 dans sa rédaction initiale, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 171).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'accessibilité des parcs et jardins aux chiens tenus en laisse et à la réforme du règlement sanitaire départemental de Paris.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 121 relatif à l'accessibilité des parcs et jardins aux chiens tenus en laisse et à la réforme du règlement sanitaire départemental de Paris.

Je donne la parole à Anne-Claire TYSSANDIER, pour deux minutes maximum.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Paris compte aujourd'hui plus de 100.000 chiens. Derrière ce chiffre, il y a autant de propriétaires qui, chaque jour, font face à une situation difficile à comprendre : de nombreux parcs et jardins, y compris lorsqu'ils ne comportent pas d'aires de jeux pour enfants, restent interdits aux chiens, même tenus en laisse.

Ce paradoxe, la canicule que nous avons connue ces derniers jours l'a rendu encore plus évident, et même cruel. Pendant que l'ombre et l'herbe des jardins leur étaient interdites, les chiens, nos amis à quatre pattes, devaient marcher sur un macadam brûlant.

Nous considérons que le bien-être animal que notre Ville affirme vouloir défendre commence aussi par des choses extrêmement concrètes.

Je rappelle que l'arrêté du 20 novembre 1979 permet déjà la circulation des chiens tenus en laisse dans des parcs autorisés. Ce que nous demandons donc est très simple : il faut l'appliquer et l'étendre avec pragmatisme là où cela a du sens. La solution ne peut pas reposer uniquement sur des parcs canins dédiés, on l'a vu avec la fermeture sur décision de justice du parc de la rue de la Montagne-de-l'Espérou. Ces dispositifs peuvent être coûteux, fragiles, contestés. Ce que nous proposons, c'est une approche plus simple : ouvrir raisonnablement les espaces qui s'y prêtent. Qui mieux que les maires d'arrondissement, en lien avec les habitants, les usages, les familles, les usagers, peuvent identifier les bons parcs et les bonnes conditions de l'expérimentation ?

Bien entendu, il ne s'agit pas de dénaturer les espaces. Leur usage premier doit être préservé, pour les usagers, pour les familles, il faut garantir la tranquillité, la sécurité, la propreté des lieux et, bien entendu, la fragile biodiversité de nos espaces verts.

Nous considérons que ce sujet est transpartisan, je crois d'ailleurs qu'il a été porté pendant cette campagne sur tous ces bancs. Aujourd'hui, Madame la Maire, il s'agit simplement de les tenir. C'est pourquoi ce vœu demande deux choses très concrètes : expérimenter l'accès des chiens tenus en laisse dans les espaces verts qui le permettent sous l'autorité des maires d'arrondissement…

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - … et engager avec M. le Préfet, je termine, la révision du règlement sanitaire départemental, afin qu'il corresponde mieux aux usages réels de l'espace public.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour deux minutes maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Anne-Claire TYSSANDIER, l'accès des chiens tenus en laisse à tous nos espaces verts est un engagement de campagne de tous les bords politiques de cet hémicycle. L'attente est grande, nous en avons conscience, d'autant plus que cela concerne 100.000 chiens à Paris.

Cet enjeu est devenu plus fort avec les épisodes caniculaires successifs que nous vivons depuis un mois et demi. Les chiens ont besoin d'espaces dédiés, mais aussi d'être globalement plus acceptés dans nos espaces du quotidien.

Lors du précédent Conseil, un vœu de l'Exécutif allant dans ce sens a été adopté à l'unanimité, il a permis de recenser dans chaque arrondissement de nouveaux espaces qui n'étaient pas encore ouverts aux chiens tenus en laisse. Ce recensement va continuer, et les prescriptions de sécurité, notamment de clôture des aires de jeux pour enfants, seront affinées.

Vous avez raison sur ce point, les maires d'arrondissement, forts de leur expérience de terrain, sont les plus aptes à évaluer les particularités locales, notamment les conflits de voisinage potentiels, et les parcs où cela est possible. C'est dans cette perspective que nous allons réunir les maires d'arrondissement avec mon collègue Antoine GUILLOU afin de discuter de nouvelles ouvertures possibles et des besoins de sécurisation nécessaires à la mise en œuvre effective de la mesure lorsque le règlement des parcs et jardins sera réformé.

J'en profite pour remercier la maire du 8e pour le travail mené de concert avec nous ayant permis de lancer la nouvelle phase d'expérimentation du parc Monceau.

Parallèlement, et vous l'avez bien identifié, à cause de la fermeture par le Tribunal administratif de Paris de l'espace canin de la Montagne-de-l'Espérou, la Ville ne peut s'affranchir d'une conformité avec le règlement sanitaire départemental de Paris, promulgué par arrêté du Préfet en 1979. Les discussions vont commencer avec le soutien de la Direction des Affaires juridiques de la Ville.

Je vous propose donc d'amender légèrement votre vœu afin de préciser que nous devons respecter la sécurité de tous les usagers. Si cet amendement est accepté, j'émets un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Cet amendement est-il accepté, Madame TYSSANDIER ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Oui, il est accepté, il a reçu un avis favorable du maire du 15e. Je vous remercie, Madame la Maire.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 121, ainsi amendé, du groupe "Paris Liberté !".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 172).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la mise en place d'un dispositif d'accueil des animaux de compagnie des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 122 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la lutte contre la prolifération des épillets dans l'espace public parisien et à la protection des chiens.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 123 relatif à la lutte contre la prolifération des épillets dans l'espace public parisien et à la protection des chiens.

Je donne la parole à Mme Julie BOILLOT, pour deux minutes maximum.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, 100.000 chiens vivent à Paris. Ce sont des milliers de familles, des personnes âgées, des personnes seules qui partagent leur quotidien avec un animal de compagnie. Or, la place qui leur est faite dans notre ville demeure très limitée. On est déjà très loin des promesses de campagne. La quasi-totalité des parcs et jardins leur sont interdits, vous venez de le rappeler, y compris en période de forte chaleur, alors qu'ils constituent les principaux îlots de fraîcheur. Les conséquences sont terribles : une surmortalité de 57 % en juin. 57 % !

Pourtant, vous vous obstinez à ne pas ouvrir les parcs et jardins aux chiens. C'est principalement là que réside la double peine : non seulement les chiens disposent de très peu d'espaces où ils sont autorisés, mais les rares lieux qui leur sont accessibles deviennent dangereux en raison de la prolifération des épillets. Les propriétaires nous alertent sur leur présence sur les trottoirs, les pieds d'arbres, dans les espaces végétalisés, et même dans les espaces canins.

Ces graminées, lorsqu'elles sèchent, pénètrent dans les oreilles, les yeux, les narines, les coussinets des chiens, provoquant des blessures graves, des infections, des interventions vétérinaires d'urgence, et parfois même, la mort de l'animal. Cette situation n'est pourtant pas une fatalité, car elle relève exclusivement de vous, de votre capacité à entretenir l'espace public, de votre capacité à coordonner les différents services municipaux, en particulier la division de la propreté et celle des espaces verts.

Nous vous demandons donc de mettre en place un plan annuel de lutte préventive contre les épillets, de traiter…

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Excusez-moi, un peu de silence dans l'hémicycle, s'il vous plaît.

Mme Julie BOILLOT. - Nous vous demandons donc de mettre en place un plan annuel de lutte préventive contre les épillets et de traiter en priorité les espaces fréquentés par les chiens. Globalement, nous vous demandons d'intégrer pleinement la sécurité des chiens dans la gestion de l'espace public.

Je vous remercie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ pour deux minutes maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, les épillets sont les fleurs, puis les fruits de toutes les graminées. Ces petits épis, une fois secs, sont effectivement dangereux pour les chiens, car ils pénètrent dans les cavités ou les interstices et remontent, jusqu'à provoquer des infections qui peuvent être très graves. Ce sujet est identifié depuis plusieurs années par les services de la DEVE et de la DPE, qui sont mobilisés.

Concernant les parcs canins, le service d'entretien procède à des opérations de désherbage pour prévenir leur arrivée et le revêtement stabilisé utilisé a également pour effet d'en limiter la pousse dans ces espaces. Dans les jardinières sur l'espace public, la DEVE débroussaillage régulièrement et met en place du paillage pour limiter le risque de développement. Il faut également préciser que les épillets sont une plante pionnière : elle repousse en premier lorsque l'on coupe tout. Les éradiquer complètement est donc difficilement réaliste. Les services s'attachent néanmoins à réduire leur présence pour protéger les chiens, tout en conservant un équilibre avec la préservation de la biodiversité.

Si les épillets peuvent être dangereux pour les chiens, les herbes folles participent au développement de la nature en ville et la protection de la biodiversité. Dans les espaces verts, certaines prairies sont conçues pour accueillir cette flore spontanée, car l'épillet est un réservoir considérable de nourriture pour la faune sauvage, dont nous devons également préserver les sources d'alimentation, notamment pour les moineaux, dont les colonies peinent à se stabiliser à Paris.

Concernant votre demande d'un onglet dédié sur l'application DansMaRue, elle est satisfaite, puisqu'il existe déjà une catégorie pour les pieds d'arbres avec un item spécifique "végétation débordante en pied d'arbres". Les signalements sont remontés aux divisions territoriales de la DPE, qui assurent l'entretien des pieds d'arbres. Il ne faut pas hésiter à s'en emparer. Les maires d'arrondissement ont ensuite la main sur les orientations paysagères.

La prévention et la protection des chiens passent aussi par l'usage de cache-oreilles, qui sont une bonne réponse, qui concilient ces deux enjeux : bien-être animal et biodiversité.

La Ville conduit enfin des campagnes de communication et de prévention sur le sujet des épillets, et nous allons les accentuer.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'y émettrai un avis défavorable.

(M. Maxime DES GAYETS, adjoint, remplace M. Maxime SAUVAGE au fauteuil de la présidence).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le vœu est-il retiré avec ces arguments convaincants ? Non.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 123 est rejeté.

2026 DPE 35 - Reprise en gestion de l'ancienne usine des eaux d'Auteuil au 1er juillet 2026 (16e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 35. Il y avait une demande de prise de parole de Mme BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'usine des eaux, ce sont trois bâtiments de caractère dans le Sud du 16e, le long de la Seine, avenue de Versailles, trois halles industrielles en meulières et briques, couvertes d'une charpente métallique, construites au début du XXe siècle.

L'usine des eaux fait partie du patrimoine architectural du 16e. En fonction depuis cinquante ans pour traiter l'eau non potable de la Seine, elle accueille désormais dans ses dépendances la Maison de l'Europe, une association cultuelle et une synagogue.

L'usine des eaux, c'est une parcelle de 4.200 mètres carrés, dont 3.500 mètres carrés sont dorénavant libres d'affectation et définitivement remis à disposition de la Ville de Paris par "Eau de Paris". Cela n'a rien d'anodin.

Mes chers collègues, il est rare que 3.500 mètres carrés de foncier municipal se libèrent. Avec certitude, la question de l'affectation de cette parcelle va se reposer, d'autant plus que sa non-occupation et l'absence d'investissements causent une détérioration du bâti. Cette rareté justifie que le choix du nouvel usage de la parcelle se fasse dans la plus grande transparence, concertation et ambition vis-à-vis de la mairie d'arrondissement, des élus, des riverains, des collectifs et des associations en résidence, ainsi que des habitants du quartier. Il ne pourrait en être autrement.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Alice TIMSIT pour l'Exécutif, pour trois minutes.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, ce projet de délibération acte en effet la restitution à la Ville de Paris de l'ancienne usine d'eau non potable d'Auteuil, avenue de Versailles, dont l'exploitation est arrêtée depuis le 31 décembre 2021. Cette installation n'étant plus au service d'"Eau de Paris", il est naturel qu'elle revienne dans le patrimoine de la Ville, conformément aux règles qui organisent les relations entre la collectivité et sa régie.

Vous l'avez souligné, ce projet de délibération ne consiste pas simplement à récupérer un terrain, il nous permet surtout de retrouver la maîtrise d'une emprise stratégique pour préparer l'avenir, car les besoins de notre Ville évoluent, et il est évidemment naturel que cela se fasse en concertation avec les élus d'arrondissement.

Le changement climatique n'est plus une réalité lointaine, il est déjà là. Les canicules se multiplient, sont plus longues, plus intenses, plus précoces, elles ont des conséquences très concrètes sur le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Se rafraîchir n'est plus seulement une question de confort, c'est un enjeu de santé publique.

C'est dans cette perspective que des études sont actuellement menées. Cela ne préjuge pas de la décision définitive, puisqu'il y aura évidemment des échanges avec les arrondissements concernés et, en l'occurrence, le 16e arrondissement, mais des études sont menées avec "Fraîcheur de Paris" afin d'évaluer la possibilité d'implanter ou non sur ce site une future unité de production de froid. Nous sommes au stade des études, et c'est précisément parce que nous retrouvons aujourd'hui la maîtrise de ce foncier que nous pouvons conduire de telles réflexions dans de bonnes conditions.

Je crois que tout le monde ici pourra en convenir, préserver aujourd'hui cette emprise, c'est nous donner les moyens de décider, demain, en fonction des besoins et de l'intérêt général, ce qui sera le plus opportun. C'est tout le sens de ce projet de délibération, ni plus ni moins, je vous invite donc à le voter, et j'ai pris bonne note de votre préoccupation.

Je vous en remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DPE 35).

2026 DTEC 17 - Convention d'occupation pour un projet de centrale photovoltaïque portée par la société de projet ASER Citoyens MGP au collège G.Apollinaire (15e).

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DTEC 17. Il y avait une demande de prise de parole de M. Rodrigo ARENAS pour trois minutes, s'il vous plaît.

Il n'est pas là, il vient de sortir.

Je vous remercie.

2026 DU 90 - Protocole d'accord en vue de l'acquisition du terrain sur lequel sont édifiées les centrales de cogénération et de production/traitement d'eau, situé à Vitry-sur-Seine (94).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'abandon du projet "Thermo-sur-Seine" et à la réduction de la dépendance de Paris à l'incinération des déchets.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'élaboration d'une stratégie de réduction de la dépendance de la Ville de Paris à l'incinération des déchets.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 90, avec deux vœux, les 124 et 125. Il y avait plusieurs demandes de prise de parole.

Si j'ai bien compris, M. PRUDHOMME, pour trois minutes, si possible.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci. Le sujet est d'importance, je pense que je prendrai un peu plus de trois minutes.

Nous avons effectivement là un projet de délibération qui cache un projet sur lequel il y a nécessité d'un débat au regard de la situation actuelle du changement climatique et des décisions que nous devons prendre, qui ne sont plus celles qui ont été prises en 2021.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où il faut préserver la santé dans tous les aspects de la vie quotidienne. Or, continuer à brûler des déchets… Quels types de déchets va-t-on brûler sur cette emprise ? Cela s'appelle des combustibles solides de récupération. Alors, il faut savoir que ces combustibles solides de récupération sont les déchets des déchets. Quand on les brûle, cela produit bien sûr du CO2, mais de l'oxyde d'azote, du dioxyde de soude, des particules fines, des métaux lourds et, si la combustion est incomplète, ce qui peut arriver parce qu'il y a souvent des accidents dans ces usines, de la dioxine et des furanes.

Aujourd'hui, vous savez, concernant la santé, il faut appliquer le principe de précaution. Pourquoi ? Nous avons des données, des études : l'accumulation des toxiques a un effet exponentiel sur la dégradation de la santé, et l'augmentation du nombre de cancers est due à l'accumulation des toxiques dans l'environnement, en rajouter est donc meurtrier. Qui plus est, et cela ne fera pas plaisir au Président de la République, qui veut le réarmement démographique, tous ces toxiques entraînent une baisse de la fertilité au niveau mondial.

Nous sommes donc face à une aberration, à une aberration en termes de santé publique. Il est évident que l'on essaie de nous vendre un projet qui, soi-disant, serait propre. Il faut savoir que, on nous parle d'émissions contrôlées et limitées, mais on a vu que, au fil du temps, les normes se sont abaissées. Un certain nombre de toxiques sont difficilement évitables, qui sont présents dans l'environnement, mais, quand on peut éviter d'en ajouter des supplémentaires, le principe de précaution doit s'appliquer.

Quand on voit la stratégie du grand groupe, le groupe "Dalkia", qui est à la manœuvre… On a eu quasiment une plaquette publicitaire dans un article du "Parisien", qui nous présente la construction d'un nouvel incinérateur comme une opération écologique.

Je passe là à la deuxième partie de mon intervention : un incinérateur pour faire quoi ?

On ne nous parle pas d'incinérateur, on nous dit que c'est une chaufferie. Une chaufferie qui brûle des déchets, cela s'appelle un incinérateur. Il ne faut pas avoir peur des mots.

Eh bien, on va alimenter avec cet incinérateur un réseau de chauffage urbain qui date du XXe siècle. C'est une technologie complètement dépassée. Vouloir injecter dans des tuyaux avec une perte en ligne de la vapeur à plusieurs centaines de degrés pour ensuite chauffer des logements à plusieurs kilomètres, c'est aujourd'hui une aberration économique à tout point de vue, parce que cela va coûter très cher.

Que nous dit-on ? On nous dit que l'on va étendre ce réseau de chauffage urbain, avec des objectifs à 2030, 2050. Aujourd'hui, il faut être clair avec tout le débat que nous avons eu sur ces questions, il faut stopper un certain nombre de projets qui ne correspondent plus aux enjeux actuels. L'argent que l'on va mettre dans cette opération pourrait être beaucoup mieux utilisé pour développer d'autres types de chauffage, mixte chauffage et réfrigération l'été, avec des boucles locales, plutôt que ces grands réseaux. Je répète, c'est une technologie du XXe siècle qui est une aberration.

Je demande donc aujourd'hui qu'on puisse effectivement supprimer ce projet de délibération pour qu'il puisse y avoir un véritable débat sur l'avenir du chauffage à Paris…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Christophe PRUDHOMME. - … dans le contexte nouveau que nous connaissons aujourd'hui. J'insiste, parce que des manifestants sont venus hier, qui étaient très nombreux. On ne les entend pas, on continue comme s'il ne se passait rien. Ce n'est pas sérieux.

Entre les discours et les actes, eh bien, nous sommes pour les actes, pas pour les discours !

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il y avait d'autres demandes de prise de parole, je ne sais pas si elles sont maintenues.

Je n'ai rien dit de grave. "Keep cool" !

Monsieur ARENAS, vous êtes là, peut-être que vous voulez prendre la parole pour trois minutes ?

Merci.

M. Rodrigo ARENAS. - Je vais faire beaucoup moins de temps, Monsieur le Maire. Merci de me donner la parole pour ajouter aux propos de mon collègue Christophe PRUDHOMME, que je partage évidemment. En plus, en sa qualité de médecin urgentiste, il sait bien les impacts en termes de santé publique que l'incinérateur existant a déjà provoqués dans la population, en particulier toutes les polémiques qu'il y a eu, notamment, sur la possibilité des habitants ne serait-ce qu'à élever et consommer des œufs qui auraient pu être produits à proximité. Tout cela est parfaitement documenté.

Pour aller dans son sens sur la concertation qu'il demande et, d'une certaine façon, dans la publicité de ce projet qui sera extrêmement structurant sur l'avenir de la Capitale et de la Métropole, avec laquelle nous devons avoir des liens pacifiés, parce que l'enjeu parisien est aussi un enjeu métropolitain, notamment en termes d'écologie, d'environnement et de développement durable, nous devons y compris associer à nos réflexions les maires de banlieue, notamment le conseil départemental du Val-de-Marne, parce qu'ils ne partagent évidemment pas ce point

de vue. C'est d'ailleurs un point de vue d'opposition qui était partagé par certains membres aujourd'hui de la majorité, dont les candidats avaient déjà fait état de leur opposition à ce projet.

Quand, de la droite à la gauche, il y a des oppositions à un projet, c'est qu'il mérite d'être réinterrogé, peut-être maintenu à terme, nous n'excluons pas d'entendre raison, mais la raison aujourd'hui n'est pas du côté du projet, la raison aujourd'hui est du côté des associations environnementalistes, la raison aujourd'hui est du côté de celles et ceux qui alertaient déjà sur l'ancien projet et qui, à force d'expérience, sont encore mobilisés sur le nouveau.

Il nous semble aujourd'hui, à l'aune des informations à notre disposition, que ce projet est une bien mauvaise nouvelle à apporter aux générations futures, notamment pour les enfants qui respireront cet air, car il mettra en péril leur santé. Il n'aura pas forcément des répercussions tout de suite, elles qui se révéleront plus tard.

Nous le savons, aujourd'hui, en termes de santé publique, les problèmes qui sont emmagasinés à l'enfance se révèlent parfois un peu plus tard, mais, quand ils se révèlent plus tard, et je conclurai sur mon propos en allant dans le sens de mon collègue Christophe PRUDHOMME, qui n'a pas été sur ce champ, c'est d'autant plus de poids pour la Sécurité sociale pour prendre soin des futurs malades.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER, pour trois minutes s'il le souhaite.

M. Émile MEUNIER. - Merci.

Vous avez compris que, si nous nous sommes inscrits en nombre, c'est parce que nous allons en faire un des gros sujets de cette mandature. Ce sera une lutte, ce sera une lutte difficile. Je pense que nous la gagnerons à la fin et qu'il n'y aura pas cet incinérateur, mais nous n'en sommes qu'au tout début. Il y aura des recours devant les tribunaux, des mobilisations, nos députés porteront le projet nationalement. Bref, il faut quand même que ce Conseil sache que nous en sommes au début d'une grande bataille, mais elle est intéressante, cette bataille, parce qu'elle oppose, quelque part, deux visions des choses.

Je ne vais pas redire tous les arguments, je veux m'arrêter sur quatre petits points rapides, sur lesquels je vais mettre la focale.

Le premier, c'est que ce projet de délibération, ne vous y trompez pas, même si ce n'est pas écrit noir sur blanc dedans, ou seulement entre les lignes, c'est l'achat d'un terrain à Vitry, mais bien pour faire l'incinérateur. J'entends dire que "oui, mais ce n'est pas exactement l'exposé des motifs du projet de délibération". S'il vous plaît, ne nous prenez pas pour des idiots. D'ailleurs, les territoires locaux le savent très bien, c'est cet endroit qui est identifié pour faire l'incinérateur.

Le deuxième point, c'est que j'étais dans la majorité à la précédente mandature et j'ai voté pour le contrat "Dalkia", qui contenait effectivement cet incinérateur. Je le regrette, je l'ai découvert un peu tard. Je veux le dire aussi, parce que, comme ce combat sera dur, je voudrais que les positions de chacun soient claires. Quand j'ai voté ce contrat "Dalkia", j'ai voté parce qu'il y a l'extension de boucles d'eau chaude et de géothermie, ce qui est une bonne chose. Il y avait également un objectif de réduire la consommation de gaz naturel, ce qui est évidemment aussi une bonne chose. Surtout, l'argument massue qui nous tenait à cœur, c'était une reprise en main de la C.P.C.U. par la Ville via la fameuse S.E.M.O.P.

Le projet global, je le voyais plutôt positivement. Je vous avoue, et c'est un conseil que je donne à tous les nouveaux élus : ne croyez jamais sur parole l'Exécutif, ne croyez jamais sur parole le rapporteur, allez lire les contrats.

Non, non, je ne sais pas.

Allez lire les contrats, parce que c'est dans les contrats que l'on voit des choses que je n'avais pas vues, et je le confesse bien volontiers. Cette orientation avec ce nouveau contrat et la S.E.M.O.P., c'était la construction d'un incinérateur de 450.000 tonnes chez nos voisins qui n'en voulaient pas. Je vous jure que, si au moment des débats, ce point avait été abordé, les choses auraient été totalement différentes, et pas seulement pour moi, pour plein de gens, mais ce point n'était absolument pas abordé. D'ailleurs, même aujourd'hui, dans le projet de délibération, il n'est pas abordé, puisqu'on ne parle pas de l'incinérateur, on parle d'un vague terrain pour E.D.F. pour continuer une centrale existante.

Le troisième point que je veux aborder, c'est que le maire local, évidemment…

Après, je ne parle plus.

Evidemment que le maire local était pour, je ne veux pas croire une seconde que la Ville de Paris a lancé ce projet à plusieurs centaines de millions et de milliards sans avoir l'accord du maire local. Après, il s'est passé la campagne électorale, et comme tout le monde, tous partis confondus, toutes villes confondues du département, était contre, le maire local s'est évidemment dit : "Si je veux être réélu, j'ai peut-être intérêt à la mettre en veilleuse". Ce qu'il a fait, et il n'a pas été loyal, je le dis.

Simplement, la campagne électorale a élu des personnes, qui, toutes, se sont fait élire contre l'incinérateur. A un moment, c'est quand même à la Ville de Paris, qui n'a pas été élue là-bas, de se soumettre au vote des électeurs du territoire. Les électeurs du territoire ont été très clairs, il n'y a pas une personne qui a été élue pour l'incinérateur, toutes ont été élues contre l'incinérateur.

Enfin, le dernier point, c'est un argument que j'entends souvent revenir, et je veux tout de suite y couper court : "Tu comprends, ces déchets, si on ne les valorisait pas, on devrait les enfouir, et c'est pire". Attendez, on parle de quels déchets ? On parle de C.S.R., de combustible solide de récupération, de bois B. Ce sont des déchets qui sont fabriqués pour l'incinération. S'il n'y avait pas de débouchés pour l'incinération, ce ne seraient pas du tout des déchets à brûler.

La plupart, notamment le bois B, vous pouvez le recycler à 53 %. S'il n'est pas recyclé, c'est parce qu'il y a des gens comme nous qui créent de gros incinérateurs et qui ont besoin de les alimenter avec le bois B. L'alternative n'est donc pas entre l'enfouissement et l'incinération, elle est avec un autre modèle. Je n'aurais pas le temps de le développer, mais Sophia le fera. De toute façon, on le développera sur des années, vous avez compris que ce sera une lutte à mort.

Je m'arrête là, merci beaucoup.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Karl-Hadrien ASTIÉ, pour le groupe "Paris Liberté !", pour trois minutes, si c'est possible pour lui, même si c'est un sujet important.

M. Karl-Hadrien ASTIÉ. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous est présenté comme une simple formalité, une acquisition foncière, un protocole avec E.D.F., quelques parcelles achetées à Vitry, un dossier technique presque quelconque. Malheureusement, c'est souvent ainsi que l'on fait passer les décisions avec lesquelles on est plutôt mal à l'aise. Alors, regardons dans le détail ce que l'on nous demande de voter.

Pour commencer, la Ville achète ce site industriel sans obligation de dépollution. La formule, que je cite, "en l'état, sans garantie ni recours contre E.D.F." revient sept fois dans le protocole. Sept fois, comme autant d'aveux, car racheter des cuves qui ont subi des décennies de combustion en dispensant au préalable E.D.F. de les dépolluer, ce n'est pas une décision anodine, c'est en réalité un fardeau à venir pour le contribuable parisien.

Ensuite, le prix lui-même n'est pas fixé. Vous nous demandez un blanc-seing sur un montage financier qui sera chiffré plus tard, en octobre, une fois que l'avis du Domaine sera rendu, le tout sous la menace votée par la majorité précédente d'une déclaration d'utilité publique ou de l'expropriation. Peut-on sérieusement parler d'une négociation quand vous arrivez avec le marteau de l'expropriation dans une main et un chèque en blanc dans l'autre ?

Le vrai sujet, c'est ce que ce dossier tait pudiquement, ce qu'il entérine : une stratégie d'incinération qui est dépassée et polluante, dont le projet "Thermo-sur-Seine" est le prolongement. Et là, chers collègues, il faut confronter vos discours avec la réalité.

Comment pouvez-vous parler de transition écologique, alors que 8.000 logements sortent de terre juste devant ce site pollué ? Comment pouvez-vous prôner la justice environnementale alors que dans un rayon de 4 kilomètres autour de ce site pollué vivent un tiers des Val-de-Marnais et se concentrent 40 % des équipements publics du département, notamment les collèges, les crèches et les parcs ? Un Département dont le président lui-même, Olivier CAPITANIO, est opposé au projet. Comment pouvez-vous également prétendre à une solidarité territoriale, alors que vous prévoyez de faire respirer aux uns l'incinération des déchets des autres ?

Les conséquences du réchauffement climatique ne diffèrent pas en fonction du côté du périphérique duquel on se trouve, et nous ne connaîtrons pas le succès face à ce défi du siècle en nous adaptant les uns au détriment des autres. D'autant qu'il ne nous est absolument pas proposé d'alternative crédible à l'incinération, alors que, techniquement, chauffer sans brûler est tout à fait possible. L'ironie de la situation, c'est que le Val-de-Marne est le premier producteur français de chaleur par géothermie.

De toute évidence, cette acquisition n'est pas une nécessité technique, c'est un choix politique qui est contraire à l'ambition climatique des Parisiennes et des Parisiens. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur TIBERTI, vous vouliez dire quelques mots.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais dire peut-être plus que quelques mots.

Nous avançons avec ce projet de délibération dans la construction du nouveau réseau francilien de chaleur urbain. Ce réseau remplit plusieurs fonctions, il participe au verdissement de notre consommation d'énergie, mais il offre aussi un service public dans l'intérêt tant des usagers que des salariés.

La planète s'y retrouve, puisque ce réseau permet de baisser les émissions de gaz à effet de serre en verdissant le mix énergétique, avec l'objectif de 75 % d'EnR d'ici à 2030. Le réseau de chaleur contribue à notre engagement pour la neutralité carbone de notre territoire d'ici à 2050. En ces temps de canicule, on ne peut que saluer cette action concrète.

Les usagers, et nous parlons tant du logement social que des hôpitaux et des bâtiments publics, s'y retrouvent aussi, avec des factures maîtrisées, bien inférieures au prix classique de l'énergie.

Les salariés, enfin, s'y retrouvent, avec un modèle social exemplaire et à étendre, qui découle du statut des I.E.G. mis en place par le Ministre communiste Marcel Paul, au moment de la nationalisation des énergies électriques et gazières.

Bref, vous savez que nous apprécions la combinaison de ces trois enjeux, et, avec la transformation en S.E.M.O.P., nous avons ajouté le pilotage démocratique de l'outil industriel, qui nous permet aujourd'hui de faire rentrer les exigences populaires dans notre ambition industrielle.

Le projet de délibération dont nous discutons acte seulement l'acquisition du terrain où devrait être implantée une usine de cogénération. Rappelons le projet proposé dans le nouveau contrat. Il est en effet prévu de fermer deux centrales de vapeur, un incinérateur à Evry et une usine à gaz à Vitry, pour les remplacer par une seule chaudière au bois à Vitry, sur le terrain concerné par le présent projet de délibération.

Dans les chiffres annoncés par les constructeurs, les pollutions atmosphériques devraient nettement baisser. En utilisant la destruction des polluants à très haute température et divers procédés innovants, on parle ainsi concrètement de diviser par deux les émissions de monoxyde de carbone, de diviser par quatre celles des oxydes d'azote, et de diminuer de 20 % les poussières. Bien sûr, une centrale à bois participe à la réduction de l'empreinte carbone par rapport à une usine à gaz.

Cela dit, nous entendons les critiques, certaines politiciennes, d'autres plus sérieuses, de Vitriots ou de médecins. Elles devront être traitées, sans dogmatisme ni dans un sens ni dans l'autre, sans conclusion écrite à l'avance. Cela tombe bien : deux débats sont désormais organisés à Vitry, l'un par le C.N.D.P, l'autre par la Ville de Vitry. Les Vitriots seront donc amenés à décider en fonction de l'offre qui sera fournie par le constructeur. Le débat citoyen doit avoir lieu, et le dialogue doit se dérouler entre expertise et politique. Ce débat devra se clôturer en décembre à Vitry, laissons-le se poursuivre par les premiers intéressés.

Nous avons bien noté qu'Engie entend prendre sa revanche et mettre tous les bâtons possibles dans les roues par du lobbying avec tous les relais possibles, certains le font ici. Nous ne nous laisserons pas impressionner par le lobbying du fossile.

Nous sommes en train de construire le modèle écologique de la future usine de Vitry, nous devons désormais discuter des données objectives, puisque les scénarios ne sont pas verrouillés. Nous le disons dans ce Conseil, une priorité non négociable sera la santé des riverains, elle implique de définir le scénario le moins polluant possible, de définir l'approvisionnement combustible au bois, de définir les "process" de combustion les plus vertueux possibles. Ce débat nous concerne toutes et tous, puisque la pollution de l'air est globale et n'a pas de frontières.

D'autres enjeux sont bien sûr à prendre en compte, notamment le prix de la chaleur pour toutes les villes qui utilisent le réseau de chaleur, à commencer par Vitry.

Vous l'aurez compris, nous avons beaucoup d'espoir dans le nouveau projet global pour notre réseau de chaleur urbain, qui se traduira concrètement par une baisse des pollutions, mais nous resterons vigilants et mobilisés pour vérifier que les engagements seront bien respectés.

Un mot, parce que nous avons entendu les circonvolutions de M. MEUNIER. Il faut savoir, il faut faire connaître le fait que, dans le projet de délibération qui a créé la S.E.M.O.P., il était écrit, en gros, qu'il était question de cette usine de cogénération, et il ne peut pas faire semblant deux ans après de l'avoir découvert trop tard, c'est malhonnête.

Pour l'instant, pour ce qui nous concerne, nous voterons ce projet de délibération, qui prévoit pour l'instant la seule acquisition du terrain de Vitry.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup.

Je donne la parole à Irénée FREROT, pour trois minutes.

M. Irénée FREROT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un débat qui reviendra régulièrement au fil des projets de délibération dans les années à venir. Malgré tout, c'est important de commencer à l'aborder maintenant.

Je rappelle quand même, c'est factuel, que ce projet de délibération ne porte pas sur la validation ou non du projet de "Thermo-sur-Seine". Malgré tout, cela fait partie d'un paquet dans lequel il est. Quelque part, c'est donc

légitime que ce projet de délibération soit l'occasion d'un début de débat de fond sur la stratégie énergétique de la Ville de Paris et des communes voisines, d'ailleurs, et du réseau de chaleur.

Ce que j'aurais voulu rappeler, ce que tout le monde doit bien avoir en tête sur les aspects techniques, mais c'est fondamental sur ce dossier, c'est qu'il n'y a pas un mais deux réseaux de chaleur à Paris. Le premier fonctionne à l'eau chaude et fait aujourd'hui environ 50 kilomètres. Ce réseau sera développé, c'est ce qui est prévu par la nouvelle S.E.M.O.P., jusqu'à environ 200 kilomètres, c'est donc un gros changement, et il sera apte à mettre en œuvre la géothermie, notamment, des sources vraiment renouvelables.

Il y a également un réseau, dont on hérite, qui a plus de 100 ans, qui est un réseau à la vapeur de 500 kilomètres. C'est fondamental parce que, pour faire de la vapeur, il faut faire chauffer des grosses "cocotte-minutes", dont la sortie est envoyée dans les gros tuyaux d'entrée de réseau. Pour cela, il faut faire brûler des choses près de la Seine et pas loin de Paris. C'est une donnée de base.

Que brûle-t-on pour se chauffer ? Pendant longtemps, on a brûlé du charbon, on a brûlé du fioul lourd. Cela, c'est terminé. Paris sort progressivement des énergies fossiles. On commence à brûler du bois à la place du charbon. On brûle beaucoup d'ordures ménagères, pour environ 50 % de l'énergie produite dans des usines à Ivry, à Issy-les-Moulineaux, à Saint-Ouen. On brûle beaucoup de gaz, encore, environ un tiers de l'énergie fournie. L'enjeu, c'est de sortir du gaz. C'est nécessaire pour des raisons climatiques, pour des raisons géopolitiques de dépendance à des importations, et c'est là qu'arrive le projet de "Thermo-sur-Seine".

On l'a dit, la proposition, le projet de la S.E.M.O.P. est de remplacer les usines à gaz existantes, de les fermer et de faire cette nouvelle usine qui brûlerait ces fameux C.S.R. et du bois B, donc différents déchets industriels qui sont réputés pour émettre moins de CO2, qui seraient apportés par bateau, pour alimenter Paris et 16 communes voisines. Ce n'est pas uniquement un projet parisien, c'est par essence un projet grand parisien. Cela m'emmènera par la suite sur les questions démocratiques qu'il faudra aborder autour de cela.

Il y a des inquiétudes autour de ce projet…

Oui, je vais faire court, mais je me suis désinscrit de plusieurs projets de délibération pour pouvoir aborder celui-ci, car c'est quand même un sujet majeur.

Il y a des inquiétudes notamment autour de la pollution, sur la pollution de l'air. J'ai moi-même rencontré les associations à Vitry, ce sont des partenaires importants, parmi d'autres. Je suis un peu amusé, je ris jaune, de voir certains groupes politiques se préoccuper de la pollution de l'air quelques mois après avoir voté la suppression des zones à faible émission et avoir poussé des cris d'orfraie quand il fallait baisser la vitesse sur le périphérique, mais nous prenons. Bienvenue, nous sommes vraiment contents que cette préoccupation de santé environnementale soit désormais plus largement partagée chez la France insoumise ou à droite, et nous espérons que vous continuerez sur cette ligne.

Maintenant, je tiens à dire, et Alice TIMSIT, notre collègue, le rappellera, que la santé des Vitriots est pour nous une ligne rouge. Il n'est pas question que Paris se décarbone au prix de la santé de ses voisins, c'est très clair. En réalité, le débat de fond n'a pas vraiment eu lieu sur ce projet, mais le débat public démarre, et nous n'en avons pas peur. Notre position n'est pas encore arrêtée ; de fait, il y aura encore du débat sur ce sujet.

Pour nous, il est important que ce débat mette au cœur la question de la sobriété, de la réduction des déchets, car cela ne doit effectivement pas nous inciter à ne pas réduire les déchets, c'est indispensable. Mais aussi les alternatives. Y a-t-il des alternatives à ce projet ? Tout doit être mis sur la table. C'est l'enjeu du débat public, nous n'en avons pas peur.

En tout cas, ces questions démocratiques sont indissociables de la réussite de la transformation écologique, elles y sont même consubstantielles, c'est leur essence même. Ce n'est pas simplement remplacer des usines par d'autres, c'est une vraie transformation dans la gouvernance démocratique, y compris des grands réseaux d'énergie.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mathieu DELMESTRE.

M. Mathieu DELMESTRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas être beaucoup plus long, puisque MM. TIBERTI et FREROT ont déjà dit beaucoup de choses. Je voudrais insister sur quelque chose. On rentre dans une nouvelle séquence avec l'achat de ce terrain, mais ce que je ne comprends pas bien dans les oppositions à ce projet, qui est de proposer que tout s'arrête tout de suite - c'est ce qui est proposé par les oppositions de ce Conseil -, qu'est-ce que vous voulez faire ? On va vers quoi ? On arrête le réseau de chaleur urbaine en tant que tel, on débranche les hôpitaux ? On va vers quoi ? Je veux bien que l'on parle de principe de précaution. Evidemment que la santé de toutes et tous…

D'accord, Émile, merci.

On va vers quoi ? Aujourd'hui, il y a un réseau existant. Il faut que l'on puisse rentrer dans ce débat. Ce que vous proposez aujourd'hui, c'est juste de fermer le débat et qu'il s'arrête là. Je pense que ce n'est pas la bonne solution pour pouvoir décarboner la Ville. Il faut que l'on continue à le faire, à le travailler.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Tout le monde s'écoute, tout va bien.

M. Mathieu DELMESTRE. - Aujourd'hui, c'est ma deuxième intervention.

Merci, Madame CHIKIROU.

C'est compliqué de systématiquement bizuter les nouveaux. C'est votre choix, mais on pourrait avoir un débat un peu plus respectueux.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci.

Madame la présidente CHIKIROU, s'il vous plaît. Vous allez intervenir à un moment donné, donc je ne veux pas que cela vienne prendre votre temps de parole.

Nous passons à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, et bravo pour la résilience dont vous faites preuve avec les changements de programme, si j'ai bien compris.

C'est un projet de délibération qui porte sur un objet technique, l'achat d'un terrain, mais sur un objet essentiel pour le climat et dans la discussion que nous devons avoir sur ce sujet.

Ce projet de délibération fait suite à la reprise en main de la C.P.C.U. qui a été décidée à la fin de l'année dernière, ici même, après 97 ans d'une gestion privée discutable. C'est une reprise de contrôle, notamment sur les conditions dans lesquelles les utilisateurs des 16 communes de banlieue qui sont raccordées au réseau pourront en bénéficier. Il y a un certain nombre d'abus auxquels il sera mis fin grâce à la création de la S.E.M.O.P. C'est une avancée notable et je pense qu'il faut garder cela en mémoire comme un acquis de ce qui a été fait durant la précédente mandature par Dan LERT.

Il faut rappeler que la chaleur urbaine reste la façon la plus durable de se chauffer. Bien sûr, l'énergie la meilleure est celle que l'on ne consomme pas, donc la sobriété et l'efficacité énergétique doivent être les cibles absolues, et c'est la raison pour laquelle il faut travailler notamment sur la rénovation des logements, mais le réseau de chaleur est une grande chance pour les équipements et les foyers parisiens. C'est une meilleure maîtrise des prix de l'énergie, une moindre dépendance aux énergies fossiles importées, notamment le gaz, moins d'émissions de gaz à effet de serre et moins de dépendance à l'énergie nucléaire, et vous savez que nous y sommes particulièrement sensibles.

Le contrat prévoit également le développement de la géothermie. C'est une énergie totalement durable et décarbonée, mais le développement de la géothermie nécessite d'avoir des réseaux d'eau chaude et pas des réseaux de vapeur. Cela va donc nécessiter de faire des investissements significatifs. En plus de faire les trous pour la géothermie, il va falloir créer les réseaux d'eau chaude pour la transporter.

Le contrat prévoit la création d'un nouvel équipement à Vitry-sur-Seine, ce qui pose des questions importantes et légitimes, mais disons-le, à défaut, on va brûler du gaz fossile importé pour fabriquer notre vapeur, avec un bilan carbone épouvantable et un bilan géopolitique épouvantable également. Le débat doit être totalement ouvert. Je sais que c'est la demande des collectivités et des collectifs qui se mobilisent sur cette question, dont certains sont venus hier matin devant l'Hôtel de Ville. Nous devrions envisager que la participation du public autour de la création de cet équipement aille au-delà de la concertation préalable avec, par exemple, l'organisation d'un débat public par la C.N.D.P. Les questions posées sont extrêmement importantes, au croisement entre les politiques énergétiques, de gestion des déchets, de santé environnementale, et nous ne pourrons pas faire l'économie de ce débat et répondre aux inquiétudes légitimes qui se sont exprimées : la pollution aux dioxines, aux métaux lourds et aux P.F.A.S., alors que des inquiétudes existent autour de l'incinérateur du SYCTOM à Ivry, la surveillance de l'état des sols, alors que plusieurs études ont montré des risques à proximité des incinérateurs existants. Cela a été dit avant moi et ce sera dit, je le sais, par Alice TIMSIT, la protection des populations n'est pas une option.

Au-delà, nous devons mettre en place les conditions d'une véritable discussion métropolitaine sur les questions liées au climat. Ce dossier et les tensions qu'il amène illustrent un manque de coordination métropolitaine sur les enjeux énergies, déchets, eau, santé environnementale. Il faut que nous soyons conscients du symbole très fort que représente la création d'une nouvelle usine d'incinération dans le Val-de-Marne, quelles que soient les garanties qui pourront être prises pour que son exploitation soit la plus responsable possible. Cela rappelle malheureusement que notre Capitale a exporté en banlieue, tout au long de son histoire, les équipements les plus polluants : les autoroutes, les voies ferrées, les usines à gaz, les centres de traitement des déchets. On se souvient que ce qui allait devenir le 10e arrondissement a accueilli l'hôpital Saint-Louis pour éloigner les malades contagieux de la Ville dans ce que l'on appelait alors les faubourgs. Nous ne ferons pas l'économie d'une discussion métropolitaine sur ces enjeux de climat, en se plaçant du point de vue de l'intérêt général métropolitain qui commande que les ménages les plus modestes de

Paris comme d'ailleurs bénéficient d'une énergie durable à des prix maîtrisés. Paris est riche, mais tous les ménages de Paris ne le sont pas. En l'occurrence, il s'agit de l'énergie des ménages les plus modestes, les personnes qui habitent dans les logements sociaux. On a déjà eu la discussion avec le contrat SYCTOM C.P.C.U. en 2023. Ce qui m'avait marqué à l'époque, c'était l'absence de pilotage politique métropolitain. Il ne faut pas que cette situation se reproduise.

Pour revenir à la question qui nous est posée aujourd'hui, le présent projet de délibération porte sur l'acquisition d'un terrain indispensable à la gestion du réseau…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Sylvain RAIFAUD. - … quelle que soit l'issue de la concertation engagée. Nous y sommes favorables.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame la présidente CHIKIROU, pour trois minutes, s'il vous plaît.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

L'idée sous-jacente et la raison de la fermeté de notre opposition à ce projet de délibération, c'est que vous essayez d'organiser le fait accompli. Vous essayez d'organiser le fait accompli pour un projet, une installation qui va consister à maintenir une logique qui est celle de brûler environ 450.000 tonnes par an de combustibles solides de récupération, C.S.R., et de bois B. Vous pouvez parler de chaufferie ou de valorisation énergétique, il n'en demeure pas moins que les C.S.R. restent avec le statut de déchets. "Thermo-sur-Seine" constituerait donc bel et bien un incinérateur de plus dans le Val-de-Marne.

Votre modèle a besoin que la poubelle reste pleine. En 2024, Paris envoyait encore 75 % de ses déchets vers la valorisation énergétique et seulement 21 % bénéficiaient d'une valorisation matérielle ou organique. Les déchets ménagers n'ont diminué que de 0,2 %, alors que 85 % du contenu de la poubelle grise pourrait être trié ou recyclé. Vous promettez pourtant 100.000 tonnes de déchets ménagers en moins entre 2023 et 2030 - on ne sait pas où on en est -, 60 % de valorisation matérielle ou organique et l'on ne sait pas où on en est. Au lieu d'investir, comme on en parlait tout à l'heure, dans le "Zéro déchet", prévention, réemploi, biodéchet, recyclage, etc., voilà que vous construisez un débouché industriel qui suppose l'échec de la stratégie "Zéro déchet". La banlieue va en supporter les conséquences. Dans le Val-de-Marne, qui compte déjà des incinérateurs, près de 500.000 habitants sont concernés, 39 collèges publics, 29 crèches, 35 centres de P.M.I. Les impacts en particules fines, mon collègue Christophe PRUDHOMME en a parlé. Il est irresponsable de prétendre faire de la préservation de la santé. Vous n'y arriverez pas, vous le savez, vous laissez faire et vous dites : "Le suivant devra gérer le problème". En attendant, le "Collectif 3R", "ACID-Vitry", "ALIC" se mobilisent avec "Zero Waste France", "FNE 94", "Attac 94", plusieurs syndicats. Une marche a relié Ivry à Vitry le 31 mai. Hier, ils manifestaient ici devant l'Hôtel de Ville. La pétition actuellement dépasse plus de 10.000 signatures. Vitry, Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort et Ris-Orangis ont adopté des vœux contre le projet.

Vous engagez l'argent public dans une opération particulièrement incertaine et même opaque. Paris apporte 158,6 millions d'euros au capital de la S.E.M.O.P. et garantit 250 millions d'euros d'emprunts. S'ajoute l'achat d'un terrain dont le prix ne figure même pas dans le protocole, vendu en l'état, sans réhabilitation ni recours contre EDF. Pourtant, le bail imposait à l'occupant de dépolluer et démanteler à ses frais. EDF vend le terrain à Paris tandis que "Dalkia", filiale à 100 % d'EDF, appartient au groupement privé qui contrôle 51 % de la S.E.M.O.P. Cela ne démontre pas un arrangement illégal ; attention, je ne suis pas en train de dire cela, ne montez pas sur vos grands chevaux. Toutefois, cela impose une transparence totale sur le prix, sur l'impact de la pollution et la pollution, sur les responsabilités d'EDF, sur le financement, sur les promesses de tarifs, d'emploi, de parc, de musée, tout ce qui a été fait à Vitry.

Nous demandons donc la suspension de cette acquisition jusqu'à la fin de la concertation. Nous demandons la publication de toutes les pièces dont je viens de parler. Nous demandons un véritable plan "Zéro déchet" et une évaluation de l'avancée de ce plan "Zéro déchet", puisqu'il était prévu jusqu'en 2030. Nous demandons que nous puissions voter ici, dans ce Conseil de Paris, au prochain budget les financements nécessaires pour mettre en œuvre les engagements que nous avons pris devant les Parisiens.

Nous demandons enfin une comparaison sérieuse avec la géothermie, les pompes à chaleur, la récupération de chaleur et la sobriété, car c'est de cela qu'on a besoin. Oui, il y a des alternatives, on peut faire autrement que de se lancer dans ce type de projets qui, "in fine", sont des projets inutiles, parce que leur impact écologique, social, en termes de solidarité territoriale est un impact négatif. Si vous pesez le pour et le contre, le contre l'emporte dans ce projet. On votera non.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame BOILLOT, je vous donne la parole.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre position est claire : nous soutenons le développement du réseau de chaleur urbain. Dans une métropole dense comme la nôtre, valoriser l'énergie issue de l'incinération des déchets pour produire de la chaleur collective est une évidence. C'est une solution pragmatique qui permet de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, de diminuer les émissions de CO2 et de renforcer notre souveraineté énergétique. A moyen terme, c'est un levier indispensable pour atteindre nos objectifs climatiques de neutralité carbone. Il est donc logique que la Ville de Paris sécurise les emprises foncières nécessaires à la création d'une infrastructure essentielle, en l'occurrence l'emprise de Vitry-sur-Seine.

Soutenir l'objectif ne signifie pas approuver la méthode, car le projet "Thermo-sur-Seine" dépasse largement les frontières administratives de Paris. Il concerne directement les habitants, les élus et les collectivités du Val-de-Marne qui accueillent déjà une part importante des infrastructures métropolitaines. Force est de constater que la Ville de Paris les met devant le fait accompli. C'est l'héritage Anne HIDALGO, celui d'avoir voulu à tout prix passer le renouvellement du contrat de gestion déléguée du chauffage urbain quatre mois avant la fin de son mandat.

Une concertation aura bien lieu dans le cadre de la procédure juridique de la Commission nationale du débat public. Or, la concertation légale ne devrait jamais être le point de départ du dialogue politique. Elle devrait en être l'aboutissement. Avant même d'engager cette opération foncière, la Ville de Paris aurait dû construire une véritable relation de confiance avec les communes concernées, les élus et les collectifs d'habitants. Une infrastructure d'intérêt métropolitain de cette ampleur ne peut pas être décidée par la seule Ville de Paris, puis expliquée au territoire qui l'accueille. Cette absence de dialogue est d'autant plus regrettable qu'elle fragilise l'acceptabilité du projet qui est techniquement non encore figé.

Enfin, il y a une question d'équité territoriale. Le réseau de chaleur bénéficie aujourd'hui très majoritairement aux Parisiens, tandis que les communes qui accueillent les installations industrielles en retirent une part bien plus limitée. Environ 80 % de la chaleur distribuée profite à Paris, contre seulement 20 % au Val-de-Marne. Si un territoire accueille des contraintes d'un équipement structurant pour toute la Métropole, il est bien légitime qu'il bénéficie également de ses avantages. Nous appelons donc la Ville de Paris à ouvrir rapidement des discussions avec les collectivités concernées afin de construire de véritables mesures de compensation. Cela doit passer par une accélération du raccordement des habitants et des équipements publics du Val-de-Marne au réseau de chaleur afin qu'ils bénéficient aussi pleinement de cette énergie décarbonée et compétitive. La transition écologique ne peut réussir que si elle est également une transition territoriale juste. C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole, pour répondre à ces nombreuses prises de parole précédentes, à Mme la maire Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je vous remercie très sincèrement pour vos différentes interventions sur ce projet structurant pour le territoire.

Tout d'abord, j'aimerais être très claire et précise, ce projet de délibération ne vaut pas autorisation environnementale. Ce projet de délibération n'est pas une décision définitive sur le projet "Thermo-sur-Seine". Ce projet de délibération porte sur un protocole d'accord pour l'acquisition d'un foncier où se trouvent déjà une centrale au gaz fossile et une centrale d'eau sur une emprise qui appartient à EDF, CogéVitry. C'est un foncier que nous utilisons déjà, qui est occupé par notre concessionnaire actuel et dont les installations actuelles garantissent en hiver l'alimentation de plusieurs hôpitaux du Sud-est parisien en cas de défaillance, qui assurent également le secours thermique du réseau Choisy-Vitry et qui fournissent l'eau nécessaire aux centrales d'Ivry, de Bercy et à l'U.V.E. SYCTOM d'Ivry. Le bail avec EDF arrive à échéance. La Ville de Paris doit acquérir ce terrain pour poursuivre l'alimentation du réseau. C'est précisément l'objet de ce projet de délibération. A quelques mois de l'entrée en vigueur de la nouvelle concession, nous devons préserver la continuité du service public et garantir la maîtrise publique de ce patrimoine stratégique.

Je vais en venir aux vœux et à vos différents arguments. Les interrogations sont légitimes mais ne sauraient servir de prétexte aux caricatures. La qualité de l'air, les impacts sanitaires, les effets cumulés des pollutions, la juste répartition des efforts sont des préoccupations qui sont les nôtres et elles nous obligent. Elles appellent des réponses claires et un débat à la hauteur des enjeux. Je souhaite rappeler un principe très clair : la ligne rouge de cette majorité est la santé des habitantes et des habitants. Cette exigence guide et n'a d'ailleurs jamais cessé de guider nos décisions. C'est précisément pour cette raison que nous avons souhaité l'organisation d'une concertation sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Cette concertation n'est pas une formalité ni un exercice de communication. Elle doit permettre un débat transparent, contradictoire, exigeant, qui mette toutes les parties prenantes autour de la table, les habitants au premier rang, les associations, les élus, les scientifiques, les opérateurs et services de l'Etat. Toutes et tous doivent pouvoir confronter leurs analyses, poser les questions, examiner les études et mettre les arguments à l'épreuve des faits. C'est ce à quoi servira cette concertation préalable qui débutera à la fin de l'été. Il y aura des réunions publiques, des ateliers, des contributions, y compris citoyennes,

et la Ville de Paris y prendra toute sa part. J'invite l'ensemble des habitants de la Métropole qui profiteront de ce service public essentiel à participer à ce débat, à prendre connaissance des différentes expertises et à se forger leur propre opinion. C'est à cela que la concertation sert.

Je l'ai dit et le répéterai autant qu'il le faudra, cette exigence d'un débat démocratique ne s'arrêtera pas à la concertation. Nous ne demandons pas aux habitantes et aux habitants de faire confiance sur parole. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a demandé à la S.E.M.O.P., donc au groupement, d'aller au-delà des obligations réglementaires en matière sanitaire. C'est aussi la raison pour laquelle nous portons la création d'un institut écocitoyen indépendant. Nous souhaitons nous inspirer d'expériences qui ont déjà fait leurs preuves. Je pense notamment à l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer qui est devenu une référence nationale en matière de santé environnementale dans les territoires industriels.

Après la concertation, il est extrêmement important de noter que viendront les études environnementales, l'étude d'impact avec avis de l'autorité environnementale indépendante, l'enquête publique au cours de laquelle les habitants et les habitantes pourront s'exprimer sur un dossier complet, et en bout de chaîne, l'autorisation délivrée ou non par l'Etat. Je vous rejoins, la confiance ne se décrète pas, elle se construit par la transparence, l'accès aux données, un contrôle scientifique qui soit indépendant.

J'aimerais revenir sur les raisons qui ont guidé le renouvellement du réseau de chaleur urbain, car ce débat mérite que l'on rappelle quelques faits. Le réseau de chaleur dessert aujourd'hui 17 communes dont Paris, plus d'un million d'habitants. Il chauffe des logements, des écoles, des équipements publics, des entreprises, des établissements de santé. C'est un service public essentiel, c'est un atout stratégique que nous devons continuer à décarboner pour construire notre souveraineté énergétique. La réalité aujourd'hui est que nous continuons de dépendre du gaz étranger, notamment américain, après avoir dépendu du gaz russe. Les habitants sont exposés encore à la volatilité des prix de l'énergie. La réalité aujourd'hui est que le chauffage représente aussi l'un des premiers postes de gaz à effet de serre du territoire. D'ailleurs, le Haut Conseil pour le climat nous rappelle que la France n'avance pas assez vite pour respecter ses engagements climatiques. La multiplication des canicules rappelle l'urgence de mener la bataille de l'atténuation. Nous aurions tort de détourner le regard des causes du changement climatique, car on ne pourra pas s'adapter à une France à plus 4 °C. Une France à plus 4 °C, on n'y vit pas, on y survit. Nous devons mener cette bataille de l'atténuation. Notre responsabilité est de construire ce chemin de la décarbonation sans faire de concession…

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - … sur la santé publique, sur la réduction des déchets à la source, sur la sobriété énergétique, ainsi que sur le débat démocratique. C'est pour toutes ces raisons que je vous demanderai de voter le projet de délibération qui vous est soumis, parce qu'il ne porte pas sur le projet "Thermo-sur-Seine" et l'autorisation de ce projet. Je demanderai également aux auteurs des vœux de bien vouloir les retirer, ou à défaut, ce sera un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Qui est intervenu ? Je vais demander aux personnes qui sont dans le public et dans la tribune de ne pas perturber le déroulement de la séance.

Tout le monde se calme.

Serait-il possible que je mette aux voix…

Madame la présidente CHIKIROU, j'aimerais pouvoir mettre aux voix votre vœu. Je voudrais d'abord savoir s'il est maintenu. Deuxièmement, il faut me permettre de le faire et j'aimerais que ce soit fait de manière calme et disciplinée. Si j'ai bien compris, il y a une demande de scrutin public. Comme cela a été indiqué par Alice TIMSIT, il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

J'ouvre le scrutin pour le vœu n° 124 déposé par le groupe NPP.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 133

Abstentions : 3

NPPV : 2

Pour : 9

Contre : 119

(Voir détail des votes annexe n° 38).

Le vœu n° 124 est rejeté au scrutin public.

Il y avait un deuxième vœu déposé par le groupe NPP. J'imagine qu'il est maintenu ? Il est maintenu et il y a une demande de scrutin public. Nous allons faire le même exercice. Comme indiqué par Alice TIMSIT, avis défavorable de l'Exécutif.

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 123

Abstentions : 24

NPPV : 1

Pour : 9

Contre : 89

(Voir détail des votes annexe n° 39).

Le vœu n° 125 est rejeté au scrutin public.

Je vais mettre aux voix le projet de délibération DU 90 présenté par l'Exécutif. Il y a une demande de scrutin public. Nous allons faire le même exercice.

Nous allons donc ouvrir le scrutin public.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 128

Abstentions : 15

NPPV : 1

Pour : 74

Contre : 38

(Voir détail des votes annexe n° 40).

Le projet de délibération DU 90 est adopté au scrutin public. (2026, DU 90).

Comme vous m'avez obligé à faire des zig-zags dans les prises de parole et projets de délibération, je vais vous demander une demi-suspension de séance. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures, est reprise à dix-neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose que nous reprenions notre séance.

2026 DTEC 10 - Rapport Développement Durable 2025. - Paris Demain.

Vœu n° 126 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la mise en place d'un indice NDVI à Paris.

Vœu n° 127 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'une "pièce fraîche" dans les résidences de logement social parisiennes.

Vœu n° 128 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au développement d'espaces fraîcheur adaptés aux jeunes enfants dans l'espace public parisien.

Vœu n° 129 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au développement du réseau de froid parisien et de la géothermie de minime importance en direction de l'est parisien et des quartiers populaires.

Vœu n° 130 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la transformation du rapport annuel "Paris Demain" en rapport de suivi du Plan Climat de Paris.

Vœu n° 131 déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'adaptation des conditions de travail des agents municipaux face aux vagues de chaleur.

Vœu n° 132 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'un bouclier thermique d'urgence pour les établissements seniors du CASVP et les hôpitaux de l'AP-HP.

Vœu n° 133 déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à un plan d'urgence "chaleur" dans les transports franciliens.

Vœu n° 134 déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à l'ouverture du jardin de la mairie du 7e arrondissement au public, notamment dans le cadre de la lutte contre les fortes chaleurs.

Vœu n° 135 déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à l'ouverture prolongée en soirée du Jardin du Luxembourg durant les périodes de canicule.

Vœu n° 136 déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à l'ouverture du jardin de l'ancienne École Polytechnique.

Vœu n° 137 déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif au renforcement de la maintenance et du suivi des brumisateurs, fontaines et dispositifs de rafraîchissement gérés par Eau de Paris.

Vœu n° 138 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'accélération et à l'amplification du programme de végétalisation de l'espace public parisien.

Vœu n° 139 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la rénovation des résidences seniors à Paris.

Vœu n° 140 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la création d'un Réseau parisien de solidarité climatique.

Vœu n° 141 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à une stratégie de rafraîchissement et de résilience de Paris et des villes fondée sur la diversité des solutions d'adaptation au changement climatique.

Vœu n° 142 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'instauration d'un congé climatique pour protéger les travailleurs et les travailleuses les plus exposé.e.s face aux épisodes climatiques extrêmes.

Vœu n° 143 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la lutte contre les effets de la canicule dans les bus parisiens.

Vœu n° 144 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'un plan "Grand Chaud" à Paris.

Vœu n° 145 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'amélioration de l'information des Parisiens et à la mobilisation d'ENEDIS lors des coupures d'électricité en période de canicule.

Vœu n° 146 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'inscription de crédits d'investissement au BP 2027 pour un "Plan d'Urgence Confort d'été" immédiatement opérationnel.

Vœu n° 147 déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à un plan de rénovation thermique massif du patrimoine de la Ville de Paris inscrit au Plan d'Investissement de la Mandature.

Vœu n° 148 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la réquisition des équipements privés rafraîchis recevant du public lors des épisodes de vigilance canicule orange et rouge.

Vœu n° 149 déposé par le groupe Communiste de Paris relatif à la protection des travailleurs et des travailleuses exposés aux risques climatiques.

Vœu n° 150 déposé par le groupe Paris apaisé relatif au déploiement d'un plan parisien d'expérimentation de voiles d'ombrage urbaines saisonnières.

Vœu n° 151 déposé par le groupe Paris apaisé relatif aux coupures d'électricité pendant la canicule.

Vœu n° 152 déposé par le groupe Paris apaisé relatif à la canicule.

Vœu n° 153 déposé par le groupe Paris au centre relatif au renforcement du repérage et de l'accompagnement des personnes vulnérables face aux épisodes caniculaires.

Vœu n° 154 déposé par le groupe Paris au centre relatif à la continuité du service public parisien en période de canicule.

Vœu n° 155 déposé par le groupe Paris au centre relatif à la priorisation du raccordement des équipements publics accueillant des publics vulnérables au réseau de froid urbain parisien.

Vœu n° 156 déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif au renforcement des moyens publics consacrés à la transition écologique, à l'adaptation au changement climatique et à la préservation de l'indépendance de l'ADEME.

Vœu n° 156 bis déposé par l'Exécutif relatif au plan d'adaptation de Paris face aux canicules assurant un droit à la fraicheur et la mise en sécurité climatique des Parisiennes et Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au débat organisé relatif à l'adaptation de la Ville à la canicule. Evidemment, compte tenu de ce que nous avons connu, il nous aurait paru incongru que nous n'ayons pas un temps d'échange sur ce sujet tous ensemble. Comme il a été convenu en conférence d'organisation, il y a des temps de parole définis. Sont rattachés les vœux n°s 126 à 132 et les vœux non rattachés n°s 133 à 156. Nous allons compter les temps de parole pour les groupes.

Pour commencer, M. Gaston LAVAL.

M. Gaston LAVAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureux de pouvoir entamer ce débat sur la canicule qui a affecté une grande partie de l'Europe et particulièrement notre pays et notre Capitale. Nous avons eu des records de chaleur : plus de 40 °C au mois de juin, plus de 38 °C au mois de juillet. Evidemment, cela a affecté l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, des personnes qui ont visité notre magnifique ville et, surtout, qui ont utilisé nos transports en commun.

Je suis très heureux maintenant que la droite reconnaisse l'ensemble des efforts de végétalisation et de piétonisation. Les transports en commun font partie de la solution pour atténuer les effets du changement climatique et continuer à nous adapter. En plus du vœu que nous présentons, au groupe Socialiste, pour demander à Ile-de-France Mobilités d'accélérer et d'avoir un vrai plan contraignant d'adaptation de l'ensemble du matériel roulant - les bus, les trams, les RER, les métros -, car je pense que, comme vous toutes et tous, je suis sorti en nage de nombre de mes trajets en transports en commun ces dernières semaines…

On a l'impression, à travers le vœu de la droite que vous nous présentez, chers collègues, que la faute de la chaleur dans les bus, c'est le fait que les bus roulent peu vite. Je suis très heureux de savoir que vous soutenez le plan de ligne express que le Maire de Paris et sa majorité souhaitent développer pour accélérer, sur les grands axes de bus, la vitesse de circulation. Je suis très heureux de voir que vous soutenez l'effort de réduction de la place de la voiture, puisque la voiture est un des facteurs principaux de la baisse de la vitesse de circulation des bus. Je suis très heureux de voir que nous pouvons nous rejoindre sur le fait qu'il faille développer des alternatives à la voiture, notamment thermique, dans notre ville.

L'enjeu, à partir de maintenant, est de pouvoir climatiser, de pouvoir ventiler, de pouvoir mettre davantage de points d'eau dans nos stations, de pouvoir faire de la vraie information voyageurs, de pouvoir faire des vrais lieux de fraîcheur dans l'ensemble des stations, dans l'ensemble des endroits dans lesquels nos concitoyens veulent se réunir, de pouvoir trouver ces solutions communes. Puisque vous êtes des adeptes de la privatisation, je vous invite à adopter les méthodes de la gauche, à savoir que plutôt que de privatiser la climatisation dans les logements et de privatiser la climatisation dans les gros S.U.V., faisons ensemble de la collectivisation avec de la climatisation dans les bus et dans tous les espaces collectifs. Je vous invite à soutenir le vœu du groupe Socialiste pour demander à Valérie PÉCRESSE d'aller plus vite et plus loin.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Sylvain MASCHINO.

M. Sylvain MASCHINO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous lançons ce débat alors que nous sortons à peine d'une troisième canicule. Nous répondons dans l'urgence à ces épisodes caniculaires mais nous réaffirmons aujourd'hui, dans cet hémicycle, notre ambition d'une stratégie massive de droit à la fraîcheur. La canicule tue, les canicules enferment, les canicules assèchent. Nous avons la responsabilité de tout mettre en œuvre pour protéger les Parisiennes et les Parisiens et la biodiversité.

Depuis mai, et dans les rues les plus minérales de notre ville, chacune et chacun vit dans sa chair l'expérience de la chaleur accumulée par le bitume. Le constat est unanime : lorsque l'ombre et la végétation manquent, le moindre déplacement devient un calvaire. Nous le répétons et continuerons de le répéter, la végétalisation massive de l'espace public parisien est l'une des conditions de l'habitabilité de Paris. Végétaliser, c'est agir directement sur la température de la ville. Lors des dernières canicules, des différences de 8 à 10 °C ont été constatées entre les quais les plus minéraux et les espaces végétalisés. Végétaliser, c'est aussi créer de l'ombre et permettre à l'eau de s'infiltrer. Végétaliser, c'est apporter une solution durable au changement climatique.

Nous, écologistes, portons l'ambition d'une ville qui redonne toute sa place aux arbres dans nos sols, dans nos rues et dans notre choix d'aménagements. Nous portons l'ambition d'une ville qui crée des continuités écologiques solides. Nous portons l'ambition d'une ville qui sera toujours habitable dans 10 ans, dans 15 ans ou dans 20 ans, même pour les personnes les plus précaires et les plus fragiles d'entre nous. Nous savons donc ce qu'il faut faire et nous savons comment le faire. Le défi est désormais de changer d'échelle pour faire du végétal un principe structurant de l'aménagement de Paris, mais nous ne pouvons pas le faire seuls. Mes chers collègues de droite, je dois vous faire un aveu, je ne vous ai jamais vus autant parler et prononcer les mots "adaptation", "réchauffement climatique", "canicule", "arbre" ou encore "résilience". Nous pourrions ici nous en réjouir, mais les mots ne suffisent pas, parce que pendant que vous découvrez…

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît.

M. Sylvain MASCHINO. - … enfin l'urgence climatique, les budgets disparaissent. Le Fonds vert est amputé, les moyens consacrés à l'adaptation diminuent, les collectivités se retrouvent seules face à des crises qui s'accélèrent. Nous avons beaucoup entendu ces derniers que vous n'êtes que l'opposition de la Ville de Paris, que vous pouvez donc bien faire face à cette urgence qui n'a pas été la vôtre. Vous nous semblez bien démunis, voire furieux, face à cette supposée lenteur de nos actions. Eh bien, chers collègues de la droite et du centre, séchez vos larmes, retroussez vos manches, la solution est toute trouvée : porter haut et fort cette belle ambition de l'hémicycle dans lequel vous êtes majoritaires. Nous n'attendons que cela. Cessez de mettre à mal nos institutions, le G.I.E.C., l'ADEME, Météo France, qui document et portent depuis longtemps des solutions concrètes pour rafraîchir nos villes : végétaliser, désimperméabiliser les sols, rénovation bioclimatique des bâtiments, protections solaires extérieures, matériaux biosourcés, récupération des eaux pluviales ou encore développement du réseau de froid. Une solution unique ne permet pas l'adaptation au changement climatique, mais nous avons une stratégie de résilience globale dont tous les acteurs publics doivent s'emparer.

Engagez vos hémicycles dans les transformations massives et cessez maintenant de menacer l'indépendance des partenaires des collectivités territoriales. Ce débat est l'occasion pour nous, écologistes, de rappeler la défense d'une ADEME forte et indépendante, de rétablir les moyens de la transition écologique et d'enfin donner aux collectivités les moyens d'agir, parce que derrière ces financements, ce ne sont pas seulement des budgets, ce sont des territoires plus résilients, des logements mieux adaptés et des vies mieux protégées.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souffrons tous des épisodes de canicule qui se répètent et s'amplifient année après année. Pour soulager les Parisiens, la M.I.E. "50°C à Paris" fait état de mettre à jour une cartographie "parcours et îlots de fraîcheur à Paris". C'est la recommandation n° 27 que notre Assemblée a votée à l'unanimité. Ces vagues de forte chaleur provoquent une surmortalité parmi les personnes âgées et souvent isolées. Chez elles comme chez les plus jeunes et les personnes vulnérables, la thermorégulation de l'organisme se dérègle. La Ville doit pouvoir aider toutes les personnes les plus fragiles à traverser ces périodes, dont beaucoup habitent dans les résidences sociales.

C'est pourquoi nous demandons à "Paris Habitat" et à l'ensemble des bailleurs sociaux de la Ville d'aménager à coûts maîtrisés une pièce fraîche - je dirais un espace collectif, pour reprendre l'expression du premier orateur de votre majorité - qui soit protégée du soleil par des occultations, qui bénéficie d'une ventilation naturelle, d'un brassage d'air, d'un point d'eau et de sièges en nombre suffisant. Cette pièce aurait une température de confort de l'ordre de 25 à 26°C et, le cas échéant, et uniquement le cas échéant, pourrait recourir à la climatisation.

Nous proposons de mener une expérimentation dans la résidence Larrey du 5e arrondissement au plus vite, en aménageant le grand studio au rez-de-chaussée plutôt que d'en faire un local poubelle comme c'est prévu. De plus, il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Rym KARAOUN GOUEZOU.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Monsieur le Maire, chers collègues, cet été encore, Paris suffoque et, il faut le dire, ce que nous vivons n'est plus exceptionnel. Les canicules sont plus fréquentes, plus longues, plus intenses. Le changement climatique est déjà là. La vraie question est désormais de savoir comment nous protégeons les Parisiennes et les Parisiens. Nous ne sommes pas tous égaux face à la chaleur. Il y a quelques jours, j'ai rencontré un boulanger parisien. Lors du premier épisode caniculaire de cette année, il m'a raconté avoir travaillé dans son laboratoire où la température atteignait 47°C ! Je crois qu'il faut mesurer ce que cela signifie. Cela signifie pétrir, porter des charges, rester des heures devant des fours dans des conditions qui mettent directement en danger la santé de ce boulanger. En 2026, ce n'est tout simplement pas acceptable. Personne ne devrait avoir à travailler dans ces conditions. Ce boulanger n'est pas un cas isolé, les ouvriers du B.T.P., les agents de propreté, les livreurs, les éboueurs, tous ceux qui travaillent dehors ou dans des locaux surchauffés sont les premiers exposés.

Comme souvent, le changement climatique aggrave d'abord les inégalités sociales. Face à cela, nous ne pouvons plus nous contenter de recommandations. Nous souhaitons que la Ville de Paris soit exemplaire en adoptant une véritable charte d'adaptation du travail adaptée aux fortes chaleurs avec des niveaux d'alerte permettant d'adapter les horaires, de renforcer les protections et, lorsque les conditions deviennent dangereuses, de suspendre certaines activités. Cette exigence doit s'adresser aux services municipaux mais aussi aux marchés publics et aux délégataires. Nous demandons aussi que la Ville interpelle le Gouvernement pour créer un véritable droit de retrait climatique, renforcer l'inspection du travail et permettre la suspension immédiate des situations dangereuses.

Je veux le dire, le MEDEF comme la droite se trompent. A force de défendre une vision exclusivement financière de l'entreprise, ils oublient une évidence : une entreprise est d'abord un collectif de travail. La richesse n'est jamais créée par un seul, elle est le fruit de l'engagement de toutes et tous. Les dirigeants de nombreuses P.M.E., les artisans, les commerçants le savent bien, ils travaillent chaque jour aux côtés de leurs salariés. Ils partagent leurs difficultés et savent que protéger leur santé, c'est protéger tout le collectif du travail.

Ah si, croyez-moi ! Défendre les bonnes conditions de travail n'est pas un frein à l'économie, c'est une responsabilité, Monsieur ! La première richesse d'une entreprise, ce sont les hommes et femmes qui la font vivre.

Protéger les travailleurs ne suffit pas, il faut aussi protéger tous les habitants. La fraîcheur devient aujourd'hui une question de justice sociale. Certaines familles vivent dans des logements où il fait plus de 35 °C. Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes à la rue, mais aussi les bébés et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables. La Ville agit déjà, mais nous devons aller plus loin. Nous proposons d'identifier et de mobiliser des équipements privés rafraîchis recevant du public afin qu'ils puissent devenir, lors des alertes canicule, des refuges pour les publics les plus fragiles. Nous demandons également que les réseaux parisiens des espaces de fraîcheur développent davantage de lieux adaptés aux bébés, aux jeunes enfants et à leur famille, parce qu'un refuge climatique doit être réellement accessible à toutes et tous.

Mes chers collègues, après l'eau et l'énergie, la fraîcheur devient un bien commun. Notre responsabilité est de faire en sorte qu'elle ne soit jamais réservée à celles et ceux qui ont les moyens de se protéger de la chaleur. Je veux croire qu'aucun élu de cette Assemblée n'accepte qu'un travailleur perde la vie parce qu'il a dû travailler sous une chaleur insupportable. Face au dérèglement climatique, nous avons le choix : laisser chacun se débrouiller seul ou faire vivre la solidarité. Le choix des élus communistes est clair : nous faisons le pari du collectif, de la protection et des services publics, parce qu'aucun travail ne doit coûter une vie, parce que personne ne devrait souffrir de la chaleur faute d'avoir accès à un peu de fraîcheur, parce que la justice climatique sera sociale ou ne le sera pas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à la lecture de ce rapport annuel sur la transition écologique et sociale, une impression domine : tout irait bien à Paris. Ce document ressemble davantage à un bilan d'autosatisfaction qu'à une évaluation lucide des politiques publiques. Pourtant, la lucidité n'exclut pas l'optimisme, mes chers collègues. Bien sûr, il y a des progrès, et c'est heureux, mais cela ne saurait masquer les retards conséquents de la Ville dans son adaptation au changement climatique.

Le rapport "Paris 50°C en 2050" dressait un constat d'urgence et formulait des recommandations fortes. L'Observatoire français des conjonctures économiques indique qu'il faudrait mobiliser près de 2 milliards d'euros d'investissement par an, acteurs publics et privés confondus, dont au moins 500 millions d'euros pour la Ville jusqu'en 2050 pour atteindre les objectifs climatiques. Nous sommes objectivement loin du compte et l'état des finances parisiennes sans un plan de réorientation des recettes ne le permettra pas. La rénovation du bâti doit être la priorité absolue. Vous affichez un objectif de rénovation du parc social à l'horizon 2050. C'est trop loin, c'est trop tard. Cela signifie encore 25 ans pendant lesquels des milliers de familles continueront à vivre dans de véritables bouilloires thermiques. Nous vous avons proposé un véritable plan Marshall pour la rénovation intégrale en 10 ans du parc de logement social, financé à l'euro près. Je vous invite donc à sortir de votre zone de confort, de vos dogmes et de préférer l'efficacité.

De la même manière, tous les projets publics conçus mais pas réalisés avant l'entrée en vigueur du P.L.U. bioclimatique devraient être réexaminés à l'aune des impératifs climatiques actuels. Nous ne pouvons plus construire aujourd'hui dans des standards d'hier. Il est assez paradoxal que vous célébriez les forêts urbaines et les plantations d'arbres mais, dans un même temps, vous continuez à défendre des projets qui conduisent à l'abattage d'arbres. Je pense notamment au projet Erlanger dans le 16e. On ne peut pas, d'un côté, communiquer sur les arbres plantés et, de l'autre, passer sous silence ceux que l'on abat. C'est finalement là que réside le principal problème de ce rapport "Paris demain" : vos indicateurs. Ce n'est d'ailleurs pas seulement notre analyse, elle est aussi celle de la Chambre régionale des comptes qui signalait, en 2024, qu'il est "malaisé de tirer un bilan des actions menées faute d'indicateurs suffisamment fiables et détaillés". On peine à comprendre la cohérence de vos indicateurs. Les périodes d'observation changent d'un graphique à l'autre. Vous mélangez les indicateurs de moyens, d'activité et de résultat. Au final, vous mesurez ce que fait la Ville, beaucoup moins ce que vivent les Parisiens, et c'est là l'erreur originelle.

Prenons l'exemple des îlots de fraîcheur. Paris Data en répertorie 1.500, mais une fontaine seule n'est pas un îlot de fraîcheur, un musée payant non plus, une piscine non plus, un commerçant qui offre un verre d'eau non plus. Un îlot de fraîcheur devrait être entendu comme gratuit, librement accessible et permettant de protéger de la chaleur. Si l'on applique ce critère finalement assez simple, on constate que les 1.500 îlots de fraîcheur n'existent pas et que certains arrondissements restent largement sous-dotés. Même constat s'agissant des mobilités douces : choisir comme indicateur le linéaire cyclable plutôt que les aménagements cyclables relève d'une vision purement comptable. Une bande cyclable dans une voie de bus ou un contre-sens cyclable ne procure ni le confort ni la sécurité d'une piste en site propre. L'enjeu est d'investir dans des infrastructures et, là encore, tout ramène à la question des moyens budgétaires. C'est pourquoi, avec notre groupe, nous portons l'idée de la création d'un fonds de dotation dédié à l'adaptation écologique.

Enfin, un mot sur les cours Oasis. L'indicateur repose sur un périmètre prioritaire ciblant les écoles R.E.P., R.E.P.+ ou Q.P.V. Vous mettez en avant 208 cours réalisées depuis 2018 ; une seule a été créée dans le 16e arrondissement. En quoi un enfant qui n'habite pas un quartier prioritaire souffre-t-il moins des fortes chaleurs ? Ce critère ne peut pas être le principal déterminant de l'investissement public. C'est totalement anormal.

Définitivement, ce qui manque dans ce rapport "Paris demain", ce sont des indicateurs qui parlent réellement du quotidien des habitants. C'est plus d'une obligation de résultat que les Parisiens ont besoin que d'une obligation de moyens. Le développement durable ne consiste pas à additionner des réalisations, il consiste à mesurer leur impact sur la vie quotidienne des habitants et c'est précisément ce que ce rapport parvient peu à démontrer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vous remercie d'avoir organisé ce débat sur la canicule, parce que c'est le sujet qui nous est tombé dessus ces dernières semaines. Je voudrais axer mon propos sur la question des écoles. Est-ce que les écoles étaient prêtes ou pas à encaisser de telles chaleurs ?

Je ne suis pas parent d'élèves, mais comme tout le monde, on connaît des enseignants, des directeurs et directrices d'école, des parents d'élèves. Lorsque la canicule est tombée, on a tous été saisi par l'impréparation et

l'inadaptation des établissements scolaires à ce qui était envisagé et envisageable de longue date. On est tous allé faire des visites dans les classes. On n'est absolument pas prêt.

Naïvement, avec mon groupe, on s'est dit : "On n'est pas prêt, mais c'est parce qu'on a pris du retard ou le plan n'est pas suffisamment ambitieux". Où est le plan ? J'étais persuadé que la Ville avait recensé, pour chaque établissement scolaire, l'état de l'établissement, sa résilience face aux chaleurs, les travaux qu'il fallait faire pour atteindre un niveau acceptable pour que les élèves puissent avoir cours, les financements en face et un calendrier. Cela me semblait la base de toute politique publique, une planification. Je m'attendais à avoir un tableur Excel établissement par établissement. Je découvre en Commission, quand on pose la question, que cette planification n'existe pas. Aujourd'hui, personne ne sait, ou ils cachent bien les informations et ce n'est pas communiqué aux élus, l'état exact des établissements scolaires au regard des fortes chaleurs et la planification des travaux nécessaires. L'adjointe Anne-Claire BOUX nous a dit en Commission - les grands esprits se rencontrent : "On a envoyé un questionnaire aux directeurs d'établissement pour qu'ils recensent eux-mêmes les difficultés". Vous vous rendez compte qu'en 2026, il faut attendre la canicule pour envoyer un questionnaire aux directeurs et directrices d'établissement scolaire qui, évidemment, sont capables, puisqu'ils sont tous ingénieurs, de vous dire ce qu'il faut faire comme travaux dans l'école.

J'ai creusé, je me suis bloqué quelques heures dans mes journées pour essayer de comprendre ce qu'il s'est passé. Je me suis dit : "Depuis quand la Ville sait que le risque de canicule peut à ce point frapper nos écoles et empêcher les enfants d'avoir cours ?". En gros, à partir de 2007 et le premier Plan Climat, la Ville commence à comprendre qu'il n'y a pas qu'une question de rénovation pour le froid, mais qu'il y a aussi une rénovation pour le chaud à faire et que cela doit toucher les établissements publics. Les écoles sont à peine citées. Ensuite, il y a des modifications successives du Plan Climat qui prennent conscience, et il n'y a pas de retard de la part de la Ville, qu'il faut accélérer sur la rénovation des écoles.

Il y a ensuite un Plan Résilience en 2017, puisque vous vous souvenez peut-être qu'en 2017, il y a eu de fortes chaleurs qui ont impacté pour la première fois les cours, donc premières secousses. Le Plan Résilience était axé là-dessus. Puis, il y a eu la Mission d'Information climat "Paris 50°C" et le nouveau Plan Climat en 2024 qui est très clair et qui dit qu'il faut rénover 30 écoles et 10 crèches par an, parce que c'est la priorité des priorités. La Ville le savait, il n'y a aucun doute là-dessus. Tout le monde était au courant du risque et de ce qu'il fallait faire pour amortir le risque.

Je me suis dit : "Qu'est-ce que la Ville a fait ?". De la même manière, cela a été un peu compliqué de trouver les informations. Je peux vous dire qu'à partir de 2011, il y a eu un plan de rénovation C.P.E. - contrat performance énergétique - qui a duré jusqu'en 2020 et 200 écoles ont été rénovées, pas du tout pour s'adapter à la chaleur, mais en termes de performance énergétique. Je ne dis pas que, de temps en temps, cela ne se recoupe pas, mais on est très loin d'une rénovation qui permet d'absorber et de vivre avec les chaleurs. Sur 200 écoles rénovées, dites-vous bien que le travail reste à faire. Il en reste 420.

Il y a eu les cours "oasis". Je ne vais pas en dire du mal, c'est formidable, cela rafraîchit les cours, mais en aucun cas cela ne rafraîchit les salles de classe. Parfois, cela ne rafraîchit même pas très bien la cour, mais bon, c'est toujours mieux que du béton.

Vous voyez que, face à une connaissance, les actes n'ont pas été… Je suis allé voir tous les comptes administratifs pour essayer de savoir combien la Ville dépensait chaque année en fonction de l'amélioration de ses connaissances par rapport aux risques climatiques. Je suis allé jusqu'en 2011. Chaque année, ce sont environ 10 à 15 millions d'euros dépensés et cela baisse chaque année. D'ailleurs, la Cour régionale des comptes, qui s'est posée la même question que moi avant, dit qu'il y a eu une baisse des investissements pour la rénovation des écoles. C'est écrit noir sur blanc. Dans ses recommandations, elle dit qu'il n'y a pas de planification. Le Plan Climat n'est pas une planification, c'est un objectif. Si vous allez lire la fiche-action, vous n'avez aucun détail de ce qu'il faut faire, quand il faut le faire et combien cela coûte.

C'est la raison pour laquelle, avec mon groupe et avec Sophia CHIKIROU, nous avons décidé de faire une action en justice. Cela commence par une mise en demeure de vous, Monsieur le Maire, Emmanuel GRÉGOIRE, de produire un vrai plan sous deux mois, où vous allez recenser les écoles et les travaux à faire. Si vous ne produisez pas ce plan sous deux mois, nous irons voir le Tribunal administratif en recours pour excès de pouvoir sur des fondements juridiques du Code général, puisque vous avez la compétence des écoles, le décret tertiaire, la protection des agents de la Ville. C'est pour vous forcer à produire ce plan. Ensuite, nous vous suivrons - pardon pour l'expression - à la culotte pour savoir si, année après année, vous respectez les objectifs du plan que vous n'avez toujours pas produit mais que l'on va vous forcer à produire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. J'imagine que vous avez envoyé la même mise en demeure à Bally BAGAYOKO et à l'ensemble des maires Insoumis de France, sinon cela traduirait une petite intention politicienne, que je suspecte. On vous répondra sur tout cela tranquillement, mais j'aime bien la façon dont vous judiciarisez absolument toute chose. Comme vous embolisez un tiers du temps de séance de ce Conseil, vous allez emboliser un tiers du temps du Tribunal administratif. C'est très intéressant.

Madame Maud GATEL, à vous.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues…

Vous me laissez parler, je parlerai.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les trois épisodes de canicule successifs que nous avons vécus ces dernières semaines ont agi comme un révélateur de l'impréparation de la Ville face au dérèglement climatique. Révélateur, mais pas une découverte, puisque nous ne découvrons pas la situation. Plus exactement, nous n'avons eu de cesse de la dénoncer ces dernières années. Evidemment, nous ne disons pas que rien n'a été fait, cela serait absolument ridicule, mais moins que ce que laissaient entendre les discours. Non, les 85 recommandations de la M.I.E. "Paris à 50°C" n'ont pas été mises en œuvre, notamment dans le P.L.U. bioclimatique, et c'est la question de la densification, de l'artificialisation ou encore des couloirs d'air. Nous redisons que les moyens ont été insuffisants et que les investissements ont manqué, et c'est d'ailleurs la critique récurrente que nous faisions à l'occasion des débats budgétaires, parce que nous n'investissons pas assez pour adapter la Ville au dérèglement climatique. Julie BOILLOT l'a rappelé, l'O.F.C.E. estime à 500 millions d'euros la somme nécessaire pour que Paris s'adapte chaque année. 500 millions, c'est l'équivalent de ce que la Ville consacre chaque année au remboursement de la dette et aux intérêts d'emprunt.

La communication a trop souvent remplacé la véritable action. Les exemples sont légion : la place de la République, la tour Triangle. Je voudrais m'arrêter un instant sur le sujet de la C.P.C.U. que nous abordions tout à l'heure. La véritable action eût été de verdir la C.P.C.U. plutôt que de conserver le charbon jusqu'en 2024. Avec un mix énergétique plus ambitieux, en augmentant le taux d'énergies renouvelables, chaque décennie depuis que vous êtes au pouvoir, ce sont 5 millions de tonnes de CO2 que vous auriez pu éviter, soit au total 10 millions de tonnes de CO2. Il est insupportable de penser que des élus qui se disent préoccupés par le climat n'aient pas exploité ce levier. L'une des raisons est l'opposition entre atténuation et adaptation. Adapter, pour certains, cela a longtemps signifié renoncer. En réalité, les deux vont ensemble. C'est l'exemple d'ailleurs de "Fraîcheur de Paris".

Avoir une politique ambitieuse de raccordement, notamment pour tous les établissements accueillant les personnes les plus fragiles, comme nous le demandons et que nous redemandons dans notre vœu, c'est à la fois réduire nos émissions de gaz à effet de serre et adapter la Ville en protégeant les plus fragiles. La Ville peut et doit faire plus. Elle doit faire plus pour les plus vulnérables. Plus de 20 ans après sa mise en place, le fichier "Reflex" n'est toujours pas à la hauteur : 10.000 personnes inscrites seulement, alors que Paris compte 372.000 personnes de plus de 65 ans. Une fois inscrites, encore faut-il qu'elles soient appelées. Lors des derniers épisodes de canicule, il a fallu attendre plusieurs jours pour que les premières personnes soient appelées. Le dispositif est à revoir, en lien avec le Plan Isolement que nous avons fait voter.

Elle doit agir mieux s'agissant des lieux rafraîchis. Vous en parlez beaucoup, Madame la Maire, dans votre vœu, mais la réalité est que les établissements refuges étaient fermés pendant la canicule. Les bibliothèques fermaient à 14 heures, voire à 11 heures. Elles étaient même fermées aux pics de la canicule un vendredi et un samedi. C'était le cas de la bibliothèque Aimé Césaire dans le 14e arrondissement et ce n'est pas un cas isolé. Mon collègue Jules PASQUIER reviendra sur la question des piscines.

Ce n'est pas acceptable, d'où notre vœu que la Ville assure la pleine continuité des services publics en période de canicule et fasse des bibliothèques, des piscines, des conservatoires de véritables refuges climatiques. Nous demandons également que les conditions d'ouverture des équipements soient harmonisées pour plus de cohérence et de lisibilité, en tenant compte bien sûr des conditions de travail des agents.

Je voudrais en profiter pour remercier toutes celles et ceux qui, pendant cette période, se sont mobilisés, notamment les maires d'arrondissement, et saluer l'initiative de notre maire Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement, qui a noué des partenariats tous azimuts pour faire en sorte que les enfants puissent faire classe dans les meilleures conditions.

Dernière chose, je voudrais dire un mot sur le Fonds vert, parce que je pense que les Parisiens qui nous écoutent découvrent le Fonds vert. Ce Fonds vert a permis des dizaines de millions d'euros d'investissement pour Paris s'agissant de rénovation thermique et énergétique, s'agissant de désimperméabilisation, s'agissant de végétalisation des cours d'école, de lutte contre les îlots de chaleur. Le Fonds vert a permis le co-financement de très nombreux projets permettant l'adaptation de la Ville. Nous aussi, nous regrettons la diminution du Fonds vert, mais il est étonnant que vous découvriez aujourd'hui les vertus des actions du Gouvernement. C'est à l'image de ce vœu "catalogue", sans priorité, sans calendrier, sans financement. Face à un enjeu de telle sorte, ce n'est pas sérieux.

"Paris à 50°C", ce n'est pas de la science-fiction. Il est urgent de faire plutôt que de dire. On ne demande pas des vœux, on demande des actions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Céline HERVIEU a la parole.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est toujours savoureux d'entendre les défenseurs de ce Gouvernement nous expliquer qu'ils ont été à l'œuvre et la création de dispositifs qu'ils ont asphyxiés par la suite. Quand on sait que le Fonds vert a diminué de 66 % entre 2024 et 2026, c'est assez fort de café d'entendre cela sur ces bancs.

Nombre de nos concitoyens ont énormément souffert de la canicule, de la chaleur extrême dans la ville qui est, malheureusement, encore inadaptée. Face à cette situation d'urgence, la Ville a pris un certain nombre de décisions qui ont été très importantes et je veux vous parler de l'une d'entre elles : les 550 parcs et jardins gérés par la Ville qui ont bénéficié d'horaires d'ouverture étendus, notamment en soirée, quasiment ouverts 24 heures sur 24, et qui ont offert à tous ceux qui vivent difficilement ces périodes de canicule la possibilité de respirer, de profiter de l'ombre des arbres et du calme. 450 hectares d'espaces verts, véritables îlots de fraîcheur, qui sont nécessaires pour lutter contre l'étouffement durant les périodes de canicule. Pourtant, certains jardins sont restés inaccessibles au public, grilles fermées, car leur gestion ne relève pas de la Ville de Paris. C'est le cas notamment, dans mon arrondissement et dans le 5e, du jardin du Luxembourg, qui est pourtant un véritable poumon vert de la rive gauche, et du jardin de l'ancienne Ecole polytechnique dans le 5e.

A travers deux vœux que nous avons déposés, qui sont dans la continuité d'une demande de mes collègues parlementaires du Sénat, notamment en ce qui concerne le Luxembourg, qui ont interpellé le président du Sénat qui, jusqu'à présent, n'a rien voulu entendre, nous revenons à la charge et nous proposons que la Ville de Paris engage un dialogue avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et le Sénat pour obtenir l'ouverture du jardin du Luxembourg dans le 6e arrondissement et celle du jardin de l'ancienne Ecole polytechnique en soirée. Pour permettre de respirer, nous souhaitons l'ouverture à tous avec des horaires étendus pendant les périodes de canicule. Que ce soit clair, il ne s'agit pas d'une mesure de confort ou d'une mesure "gadget", comme je l'ai entendu dans la bouche du maire du 6e arrondissement qui, pourtant, n'a pas été - pardon de le dire comme cela - fichu d'organiser une vraie salle fraîcheur dans le 6e, alors que l'on a beaucoup de personnes âgées qui vivent réellement dans des bouilloires thermiques et des étudiants. Ce n'est pas une mesure "gadget", c'est une décision nécessaire, de bon sens, de santé publique. Je rappelle que, proche d'un arbre ou sous un arbre, on perd 2 à 5°C, et dans la température ressentie, cela peut aller jusqu'à 15°C. Je trouve que la meilleure preuve, c'est le succès qu'ont eu ces jardins ouverts le soir. Je pense au parc Montsouris ; l'un des soirs de canicule, près de 2.000 personnes sont restées au-delà des horaires d'ouverture classiques. C'est un succès, parce qu'on en a besoin.

Je veux dire également, parce que je l'ai entendu dans la bouche de maires de droite, qu'aucun de ces parcs n'a été saccagé, ce qui montre, chers collègues de la droite, votre inconséquence sur ces sujets. Nous espérons être entendus. Il n'y a rien d'insurmontable dans ces demandes. Ouvrir les parcs et jardins le soir, techniquement, sécuritairement, c'est possible. Ces motifs de refus, pour l'instant, sont inentendables. En revanche, c'est vrai que pour trouver ce type de solutions, il faut un minimum d'effort et il faut une volonté politique, ce dont vous êtes manifestement, de votre côté, dénués. Dans le Paris populaire que nous défendons, il n'est pas acceptable que, lorsqu'il y a des vagues de chaleur, des espaces indispensables restent clôturés et privatisés au profit d'une minorité, alors qu'ils pourraient bénéficier au plus grand nombre. Les espaces verts ne sont pas des privilèges, ce sont des bien communs. Votons ces vœux, ouvrons ces jardins durant les canicules.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Ophélie MADINIER a la parole.

Mme Ophélie MADINIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cela a été dit, l'été 2026 sera le plus frais du reste de notre vie. C'est notre nouvelle réalité et elle frappe plus durement les plus pauvres, les plus jeunes, les plus âgés et celles et ceux dont la santé est plus fragile. Face à cette réalité, les collectivités sont en première ligne, mais elles ne peuvent agir seules et, à ce titre, je rejoins ma collègue Céline HERVIEU pour dire qu'il est choquant d'entendre les partis au Gouvernement se féliciter de dispositifs qu'ils détricotent patiemment comme le Fonds vert.

Aujourd'hui, à l'initiative de ma collègue Marion-Emi ALIX, nous demandons une charte parisienne de solidarité climatique afin que tous les acteurs culturels et économiques contribuent à l'effort de solidarité et mettent leurs moyens et leurs espaces disponibles au service de l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes, à commencer par les plus vulnérables.

Cette charte doit permettre l'ouverture de lieux de fraîcheur pour accueillir les enfants lorsque les écoles sont fermées, offrir des espaces de répit à des travailleurs et travailleuses, même si nous défendons évidemment la mise en œuvre du congé climatique, mais aussi pour accueillir des séniors et que toutes et tous puissent être accueillis avec leurs animaux. Une solidarité qui, nous le rappelons, doit être organisée, coordonnée et sécurisée par l'Etat, qui doit lever les freins, notamment juridiques, qui empêchent certains acteurs de recevoir du public.

Nous remercions notre adjointe Alice TIMSIT pour la reprise de cet ambitieux mais indispensable projet de solidarité territoriale, ainsi que les acteurs et actrices qui ont déjà rejoint cette démarche. Nous, écologistes, nous portons non seulement un projet de solidarité territoriale, mais également de solidarité intergénérationnelle. Ces

épisodes caniculaires extrêmes sont une menace directe pour toutes et tous, et surtout pour nos aînés. Face à cette réalité, la Ville de Paris a entamé une transition écologique décisive depuis plusieurs années sous l'impulsion des élus écologistes, et nous avons encore d'innombrables moyens d'agir, comme l'a dit mon collègue Sylvain MASCHINO.

Pour protéger des milliers de personnes âgées, Paris dispose aujourd'hui d'un réseau de 101 résidences-appartements et de 22 résidences autonomie, mais une grande partie de ce parc n'est plus adaptée au climat que nous subissons aujourd'hui et encore moins à celui de demain. Il doit être transformé à travers la rénovation thermique et la restructuration globale que nous défendons pour faire des résidences des boucliers thermiques. Isoler ces bâtiments permet, d'une part, de lutter activement contre le réchauffement climatique en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, d'assurer un confort indispensable, été comme hiver, aux résidents et résidentes. La restructuration globale des résidences est aussi une opportunité unique de repenser l'accessibilité et la convivialité et d'améliorer durablement le confort de vie des séniors. C'est ce qu'a démontré la réussite des résidences Piat et Epinettes.

Pour mener cette transformation, le groupe Ecologiste et Social souhaite que la Ville lance, d'ici la fin du mandat, la restructuration complète de 7 résidences et la rénovation thermique de 10 autres, finance le C.A.S.-V.P. par des subventions d'investissement dédiées à ces chantiers d'adaptation, mobilise activement les bailleurs sociaux qui sont propriétaires des murs pour engager ces travaux sans tarder et continue à plaider auprès de l'Etat pour que les financements dédiés à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales comme le Fonds vert soient renforcés.

Mes chers collègues, l'ambition du vœu que nous avons porté est éminemment écologiste et sociale. D'ici 2050, plus d'1 Parisien sur 4 aura plus de 60 ans. Rénover nos résidences séniors est un choix de solidarité intergénérationnelle qui permet d'adapter notre ville au réchauffement climatique tout en prenant en compte le vieillissement de sa population et en priorisant la protection de celles et ceux qui seront le plus exposés aux chaleurs extrêmes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Valérie MONTANDON. Eh bien, la parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, le réchauffement climatique est manifestement là. Il est révolu le temps où certains en doutaient. Il y a 15 ou 20 ans, alors que la démonstration scientifique de sa réalité était déjà faite malheureusement, les "lobbys" pétroliers arrivaient encore à nier le réchauffement ou à faire douter, mais désormais, le réchauffement est visible et sensible dans la vie de tout un chacun. Il frappe durement les populations, en particulier les plus pauvres, logeant bien souvent dans des appartements mal adaptés, les moins à même d'adapter leur travail ou de partir à la campagne. Tout un symbole : désormais, les ultra-riches aménagent des igloos pour fuir la chaleur tout en polluant comme des malades avec leurs jets privés. En matière de réchauffement aussi, la lutte des classes est manifeste.

Et comme le démontre sans doute raisonnable, il est dû à l'activité humaine, avec une double responsabilité, sur l'émission de gaz à effet de serre, mais aussi sur l'absence de mesures d'adaptation. Tant sur l'absence de transition que d'adaptation, l'austérité coûte cher aux populations. Pour produire des Rafale, alors là, l'argent coule à flots. Pour éviter le réchauffement climatique, les caisses sont vides d'un coup. C'est irresponsable et coupable quand on compte les milliers de morts prématurés du fait des vagues de chaleur. Le dernier exemple en date est la nouvelle coupe budgétaire décidée par LECORNU et ses soutiens de droite et d'extrême droite entre deux vagues de chaleur en juin. Ils ont poussé l'indécence jusqu'à supprimer 162 millions au Fonds vert finançant la transition écologique, Madame GATEL. Il fallait oser, ils l'ont fait ! C'est d'ailleurs à cela qu'on reconnaît la droite. Rappelons que le Fonds vert est passé de 2,5 milliards en 2024 à 837 millions en 2026, divisé par 4, et encore raboté cette année. La droite et l'extrême droite en sont manifestement encore à détruire les actions en faveur du climat, irresponsables et coupables, comme les relais du Gouvernement à droite de notre Conseil, comme Mme GATEL, qui critiquent la Ville dans ce Conseil et, en même temps, soutiennent les coupes budgétaires pour la transition écologique. L'hypocrisie en marche.

L'action de la Ville de Paris jusqu'ici a été à rebours de cette irresponsabilité. Nous avons rénové près de 80.000 logements sociaux depuis 2009, nous avons porté la transition énergétique en développant par exemple le réseau de chaleur urbaine qui nous permet de verdir le mix énergétique, en déplaise aux chafouins, en augmentant la part des énergies renouvelables ou en favorisant les transports en commun et le vélo. Au final, l'empreinte carbone de Paris a baissé de 34 % entre 2004 et 2023. La démonstration que l'action politique peut changer la donne en matière de réchauffement et, en négatif, que l'inaction de la droite est bel et bien un choix politique.

La transition ne sera pas tout, puisque le réchauffement va s'amplifier pour les 10, 20, 30, 40 ans à venir. Les prédictions scientifiques sont sans appel tout comme elles avaient prévu la situation actuelle. Nous devons donc penser l'adaptation. Celle-ci passe par une multitude d'actions comme la végétalisation, qui est l'un des moyens les plus efficaces pour lutte contre l'îlot de chaleur urbain. L'adaptation passe aussi par celle du travail, un sujet sur

lequel je reviens régulièrement. Vous le savez, nous revendiquons la possibilité pour les travailleurs et travailleuses d'activer un droit de retrait prévu par la loi, mais aussi la mise en place de réduction du temps de travail selon les degrés de vigilance météo. L'adaptation pour notre collectivité, c'est aussi les travaux dans les écoles et collèges parisiens. Nous devons accélérer sur ce sujet et mettre les moyens financiers, parce que c'est quand même le nerf de la guerre, en face de ce besoin essentiel.

Enfin, un dernier sujet est l'accès à la climatisation, non pas comme la droite et l'extrême droite qui prétendent découvrir le réchauffement et leur solution miracle qui est de climatiser toute la France en solution individuelle, sous-titre "pour les plus riches". Bien sûr, les solutions individuelles sont à mobiliser, tout en sachant qu'elles peuvent favoriser l'îlot de chaleur urbain et contribuer au réchauffement climatique du fait des fluides caloporteurs. Mon collègue Ian BROSSAT a développé fort justement, au moment des questions d'actualité et par d'autres relais, le partage de cette fraîcheur avec la mise à disposition de pièces fraîches pouvant aller jusqu'à la réquisition de lieux frais.

Nous avons aussi des solutions alternatives de climatisation vertueuse. Je pense à la climatisation adiabatique comme celle développée par notre réseau de froid urbain parisien, se basant par exemple sur l'évaporation d'eau. Nous avons aussi la climatisation basée sur la géothermie. Ces deux alternatives sont déjà actuelles à Paris et il y a urgence à augmenter la production de fraîcheur. Le réseau de froid parisien est essentiellement structuré vers l'Ouest parisien, du fait de l'histoire, pour servir les grandes entreprises et quelques bâtiments publics dans leur voisinage. Nous voulons désormais qu'il se développe vers l'Est parisien, vers les quartiers populaires, vers les écoles et crèches, vers les E.H.P.A.D., voire les hôpitaux publics.

Par ailleurs, sur la géothermie, la DCPA a déjà identifié 100 sites où nous pourrions produire de la fraîcheur, et ceci, dans des délais très courts. Il est essentiel, là aussi, de mettre les moyens financiers pour les exploiter.

Pour conclure, nous ne pouvons que saluer l'action passée de Paris pour autant opérer la transition écologique que pour adapter la ville au réchauffement. Elle contraste avec l'inaction coupable de la droite et de la droite extrême, mais beaucoup reste à faire et nous devons encore accélérer. Les solutions techniques existent, notre responsabilité est désormais de mettre les moyens financiers conséquents pour les développer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS, et le groupe Communiste a épuisé son temps de parole.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Plusieurs milliers de foyers parisiens ont été privés de courant en pleine vague de chaleur, le week-end du 27 juin, touchant le territoire parisien, notamment le 5e, le 7e, le 15e, le 16e, le 12e et le 17e arrondissement. De nouveau le 9 juillet, près de 3.500 foyers du 15e arrondissement qui ont été touchés par des coupures, et je crois qu'encore à l'instant, comme l'indique la maire du 5e arrondissement, il y a eu des coupures de courant. Franchement, cela devient totalement insupportable. Ces coupures ont impacté et fragilisé les personnes les plus vulnérables, les enfants comme les personnes âgées, perturbé la vie quotidienne des habitants et pénalisé de nombreux commerces, mais également beaucoup de services publics, notamment ceux qui font appel à des denrées périssables ou autres. Globalement, nous constatons que cela impacte énormément de gens.

La Ville de Paris a une responsabilité particulière en tant qu'autorité concédante du réseau public de distribution d'électricité. C'est d'autant plus urgent qu'un nouveau contrat de concession avec Enedis a été signé en 2024, prévoyant plusieurs milliards d'euros d'investissement pour moderniser et adapter le réseau au changement climatique d'ici à 2050. Monsieur le Maire, nous avons noté que vous vous étiez rendu à juste titre dans les locaux d'Enedis la semaine dernière. Vous serez donc, j'imagine, en phase avec nous.

Notre vœu demande trois choses extrêmement concrètes : que soit instauré un travail renforcé entre la Ville et Enedis afin d'améliorer la prévention, la détection et la gestion des coupures d'électricité à Paris, qu'Enedis présente un bilan de ses actions concernant les incidents affectant le réseau parisien et mette en place un réel plan de modernisation de son réseau et l'information des Parisiens en cas de panne tout en veillant à ce que les équipements municipaux essentiels disposent de plans d'anticipation. En clair, nous pensons qu'il vaut mieux anticiper que subir. C'est le sens de ce vœu. Evidemment, je vous invite à l'adopter.

Notre vœu canicule, que nous présentons également à l'occasion de ce débat organisé… Nous vous renvoyons à notre question d'actualité posée hier où nous demandions notamment l'extension des horaires des piscines et le développement du dispositif "Reflex". Malheureusement, beaucoup de maires d'arrondissement nous ont indiqué qu'il restait encore imparfait et fonctionnait mal.

Nous déposons un vœu pour expérimenter des voiles d'ombrage dans les quartiers les plus touchés par la chaleur, à l'image d'autres grandes villes en France comme à l'étranger qui expérimentent déjà ce dispositif sobre, réversible et peu coûteux. Ces voiles d'ombrage permettent d'abaisser sensiblement la température ressentie tout en améliorant le confort des piétons, en complément bien sûr de la nécessaire végétalisation de l'espace public et de la création de fraîcheur.

Enfin, je voudrais répondre au vœu du groupe Socialiste sur la chaleur dans les transports franciliens. Evidemment, personne ne conteste que les épisodes de canicule rendent les conditions de transport plus difficiles pour les voyageurs franciliens. Oui, adapter nos infrastructures au changement climatique est une nécessité, et la réalité est que nous l'avons fait, contrairement aux précédentes mandatures, à la Région Ile-de-France, où la gauche gouvernait. C'est hélas la réalité. Valérie PÉCRESSE et la majorité de la Région Ile-de-France ont mis en œuvre des mesures extrêmement puissantes. Depuis 2016, sous la présidence de Valérie PÉCRESSE, la politique a changé. Tous les nouveaux trains, métros, tramways, bus et cars commandés sont désormais équipés de climatisation ou de ventilation réfrigérée. Plus de 1.600 rames neuves ont été rénovées et déjà mises en place en circulation. Aujourd'hui, près de 75 % des trains et R.E.R., 100 % des tramways, 60 % des bus et la moitié du métro disposent déjà de ces équipements, avec un objectif de généralisation du métro à l'horizon 2033. Cet objectif sera tenu. Nous partageons l'objectif d'améliorer le confort des usagers, mais ce vœu laisse entendre que rien ne serait fait. C'est totalement inexact et, pardon de vous le dire, nous rattrapons même certaines erreurs précédentes. C'est pourquoi nous voterons contre le vœu du groupe Socialiste.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

On a déposé un vœu pour demander que le rapport annuel "Paris demain" soit transformé en rapport de suivi du Plan Climat de Paris, l'objectif étant d'avoir un certain nombre d'indicateurs de suivi avec les objectifs atteints, les objectifs en cours d'atteinte, en retard, etc. Le rapport pourrait présenter systématiquement les écarts observés entre les résultats obtenus et les trajectoires fixées par le Plan Climat. C'est le premier vœu que nous avons déposé.

Nous avons aussi déposé un deuxième vœu qui fait écho à un vœu qui a été déposé par les écologistes. Les écologistes déposent un vœu pour mettre en place un réseau de solidarité climatique. Ils disent : "Regardez la bonne idée comme elle est bonne. Et si on faisait appel aux entreprises privées qui ont des climatiseurs et qui sont climatisées pour créer un réseau et pour que les gens qui ont trop chaud quand il fait trop chaud puissent aller se réfugier dans ces entreprises privées ?". Ils viennent d'inventer un "truc" absolument formidable : confier la protection de la population à la philanthropie de quelques entreprises parisiennes qui pourraient décider qui a le droit ou pas le droit de bénéficier de leurs climatiseurs. Cela tombe bien, le premier employeur de Paris, c'est la Ville de Paris, donc on a déposé un vœu pour vous demander, Monsieur le Maire, de faire un audit des conditions de vie et de travail de nos agents dans les bâtiments qui relèvent de la Ville de Paris. On l'a constaté ici à l'Hôtel de Ville, les gens nous parlent, on les voit, ils galèrent. C'est humain, ils galèrent parce que ce n'est pas climatisé dans les bureaux.

On appelle la Ville de Paris, par notre vœu, à s'occuper d'abord de ses agents et on dit aux écologistes : "Bon sang de bonsoir, restez "écolo", restez dans l'intérêt public, l'intérêt général. Ce ne sont pas les entreprises qui vont nous sauver des conditions et de vos responsabilités à vous, majorité municipale". Votre responsabilité est de penser à la façon de prendre soin de tout le monde, pas de demander gentiment aux entreprises si elles veulent bien nous prêter leurs climatiseurs.

Je voulais aussi réagir aux coupures d'électricité dans la ville et vous demander si vous faites au moins quelque chose quand il y a des coupures d'électricité dans les quartiers. Figurez-vous que les 36 heures sans électricité, j'étais au courant. Vous n'avez rien fait, vous n'êtes pas allés faire du porte à porte et demander aux gens "est-ce que vous avez besoin qu'on vous aide à recharger ou quoi que ce soit ?"…

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est fini, Madame CHIKIROU.

Il se trouve que nous avons échangé, avec Alice TIMSIT, à minuit hier soir sur la coupure du 12e, parce que les gens nous interpellent. J'ai visité le centre de pilotage d'Enedis et nous leur avons refait passer le message que nous souhaitions une meilleure communication. D'abord, il faut souligner la très grande sensibilité du réseau électrique, notamment les câbles des années 70 qui doivent être intégralement changés, parce que dès qu'il fait trop chaud, ils fondent, pour faire court. Enedis se tient à votre disposition pour donner des informations complémentaires.

Il y a deux choses : le programme de rénovation complète du réseau qui est prévu dans le cadre du contrat de concession et des travaux d'urgence, parce qu'à chaque fois qu'il y a une coupure, il y a un disjoncteur qui permet de suppléer le système honnêtement assez ingénieux et d'éviter le pire. Dans tous les cas, une coupure se traduit par une intervention qui consiste à éventrer la rue pour changer le segment de câble qui est défectueux. On aura l'occasion d'y revenir, mais je suis sûr qu'Alice le fera dans sa réponse.

En tout cas, j'ai demandé à avoir une meilleure communication, parce que j'ai été saisi par énormément de gens dans les quartiers coupés. Ils ne savent même pas ce qui se passe et ce qui advient, assez souvent sans même comprendre ce qu'est le mot Enedis, et on comprend bien que c'est difficile de s'y retrouver.

Monsieur Jules PASQUIER, vous avez la parole.

M. Jules PASQUIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre présidente Maud GATEL l'a fort justement rappelé, les récents épisodes de canicule nous ont rappelé combien notre ville demeure insuffisamment inadaptée aux épisodes de chaleur. Face à ces températures extrêmes, les Parisiens ont naturellement cherché à se rafraîchir. Je veux d'abord saluer naturellement l'ouverture des nouveaux sites de baignade dans la Seine, qui constituent un bel héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. C'est une réussite dont nous pouvons collectivement nous réjouir. Je rappellerai que la dépollution de la Seine a été très largement financée par l'Etat, que vous aimez si souvent mettre en cause dans cet hémicycle.

Comme d'autres, nous avions également proposé la création d'une zone de baignade surveillée dans le canal Saint-Martin après les nombreuses scènes de baignade non encadrée auxquelles nous avons assisté. Nous avions d'ailleurs, à ce titre, salué la réactivité de la Ville et la vôtre, Monsieur le Maire, lorsque vous aviez annoncé sa mise en place. Nous regrettons en revanche qu'elle n'ait pas su prévoir un dispositif suffisamment solide pour permettre une cohabitation apaisée entre cette nouvelle activité et les riverains du canal.

Ce débat sur la canicule me donne surtout l'occasion d'aborder un sujet beaucoup plus concret, celui de la continuité du service public, car malheureusement, tous les Parisiens ne vont pas se baigner dans la Seine ou les canaux. C'est encore plus vrai pour les personnes âgées, les personnes isolées ou les plus fragiles. Pour beaucoup d'entre elles, les véritables refuges contre la chaleur sont les piscines municipales et les bibliothèques où l'on peut parfois trouver un peu de fraîcheur. Or, qu'avons-nous constaté au moment même où ces équipements étaient les plus recherchés ? De nombreuses piscines municipales ont réduit leurs horaires d'ouverture, là où ils auraient dû être maintenus, voire, soyons fous, exceptionnellement élargis. Plusieurs bibliothèques ont connu les mêmes restrictions. Je comprends naturellement qu'il faille protéger les agents municipaux face aux fortes chaleurs, c'est une exigence parfaitement légitime, mais si ces bâtiments accueillent du public qui cherche le rafraîchissement pendant ces épisodes, c'est bien qu'il est logiquement possible d'y garantir des conditions acceptables. La question devient alors simplement une question d'organisation de la Ville. C'est là que se situe, selon nous, le véritable problème. La Ville n'a simplement pas été en mesure d'assurer pleinement la continuité de son service public au moment où les Parisiens en avaient le plus besoin.

Au fond, je crois qu'il y a ici deux visions de Paris : celle des grands projets que nous pouvons saluer lorsqu'ils sont réussis et celle du quotidien. Pour beaucoup de Parisiens, notamment les plus isolés et les plus fragiles, lutter contre une canicule, ce n'est pas plonger dans la Seine, c'est simplement pouvoir compter sur une piscine ouverte ou une bibliothèque accessible près de chez eux. C'est aussi à eux que nous devons penser.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Luc LEBON.

M. Luc LEBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention se situe dans le droit-fil de celle de Céline HERVIEU. C'est aussi du quotidien des Parisiens que je vais parler. On a vu que les espaces végétalisés jouent un rôle reconnu dans la lutte contre l'effet de chaleur urbain, une des conséquences très impactantes du réchauffement climatique dans nos villes. La végétalisation de la ville fait donc partie des solutions d'adaptation climatique et l'accès à ces espaces en période de canicule est un véritable enjeu de santé publique.

La Mairie de Paris a donc décidé d'ouvrir la majorité des parcs et jardins 24 heures sur 24 durant les périodes de canicule pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens l'accès à des espaces plus frais, y compris durant les nuits tropicales. Le 7e arrondissement est l'un des moins bien dotés en espaces verts accessibles à tous, mais il dispose d'un véritable atout : le jardin de la mairie, avec 3.700 mètres carrés végétalisés en cœur de quartier. Pourtant, il demeure habituellement fermé. C'était le sens du vœu déposé par notre collègue Anne-Flore ROUILLON au dernier conseil du 7e arrondissement, mais elle n'a pu le présenter, ce qui interroge sur le respect du débat démocratique et des droits de l'opposition. Je me réjouis donc de pouvoir porter ce sujet dans notre enceinte.

Cette situation n'est pas une fatalité. La mairie du 7e y organise déjà des manifestations ouvertes au public, démontrant que ce jardin peut accueillir des visiteurs. De même, l'ouverture du jardin Helen Keller à l'Institut national des jeunes aveugles montre qu'il est possible de faire évoluer les usages lorsque l'intérêt le justifie. On dit souvent de nos mairies que ce sont des maisons communes des habitants. Elles accueillent des mariages, les cérémonies républicaines, la vie démocratique locale. Pourquoi ce jardin ne serait-il pas lui aussi un jardin commun en l'ouvrant régulièrement aux habitants en priorité lors des périodes caniculaires ?

Merci.

(M. François VAUGLIN, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François VAUGLIN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Irénée FREROT.

M. Irénée FREROT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce rapport "Paris demain" est très intéressant, très bien fait et j'aimerais saluer le fait qu'il intègre non seulement les aspects de climat, mais aussi d'énergie, des mobilités, de biodiversité, l'aspect social, l'aspect démocratique. En effet, la transformation doit se faire sur tous ces plans qui marchent ensemble. C'est très bien qu'il y ait tous ces aspects dans ce rapport.

Je vous invite à lire ce rapport en parallèle d'un autre rapport à l'échelle nationale, le rapport annuel du Haut Conseil pour le climat du 9 juillet dernier, qui s'intitule "La France face à ses responsabilités". Je vous invite à lire notamment le résumé exécutif rédigé à l'usage des gens comme nous, des élus notamment. Le ton dans ce rapport du Haut Conseil pour le climat est inhabituellement dur pour un document d'une nature aussi institutionnelle que le Haut Conseil pour le climat, qui a été fondé, je le rappelle, sur demande du Président de la République. On n'est pas chez des extrémistes. Ce ton est une alerte pour tous les élus.

Il rappelle notamment que les 5 années les plus chaudes depuis 1900, depuis plus de 120 ans, sont dans l'ordre les années 2022, 2023, 2020, 2025 et 2024. On n'a pas encore 2026. Au XXe siècle, dépasser 40 °C en France hexagonale était exceptionnel. Cela se produit désormais tous les ans, donc ce n'est pas Paris demain, c'est Paris déjà aujourd'hui.

Madame CHIKIROU, quand on incite les entreprises qui ont des salles rafraîchies à les ouvrir, ce n'est pas se vendre au grand capital, c'est au contraire mettre en commun la fraîcheur. C'est une nécessité vitale aujourd'hui.

Ce que nous dit le rapport du Haut Conseil pour le climat au niveau national, c'est que les progrès dans la réduction des gaz à effet de serre sont trop lents, trop limités. Attention, il est aussi rappelé dans ce rapport que ce sont les premières économies qui sont les plus faciles à faire, qu'on commence à rentrer dans le dur et que pour suivre les trajectoires sur lesquelles on s'est engagé, il faut changer d'échelle dans les investissements. Les mots du Haut Conseil pour le climat, c'est qu'un changement d'échelle dans l'action d'adaptation est urgent.

Je voudrais dire un mot du Fonds vert, Madame GATEL. Vous nous expliquez que le Fonds vert permet des choses formidables, donc on le supprime. C'est sans queue ni tête. Attendez, Madame GATEL, que nous dit aussi le Haut Conseil pour le climat ? Ce sera beaucoup moins amusant, vous allez voir. En 2025, la Cour internationale de justice a souligné les liens étroits entre protection du système climatique, préservation des écosystèmes et protection des droits humains fondamentaux, en particulier le droit le plus fondamental de tous, le droit à la vie. Madame GATEL, vos traits d'humour ne m'amusent pas du tout. Quand vos amis du Gouvernement suppriment le Fonds vert, ce sont des vies qui sont détruites. C'est criminel et vous devriez avoir honte.

Les actions d'adaptation, c'est rappelé, ont des co-bénéfices importants, notamment sur la santé, la qualité de vie. C'est rappelé que cela permet d'améliorer la santé physique, la santé mentale, notamment la végétalisation des villes. C'est explicitement cité. Mes chers collègues, continuons à planter des arbres, plus d'arbres en effet. Il y a quelque chose sur lequel je trouve que nous n'allons pas assez loin à la Ville de Paris pour l'instant, et le Haut Conseil pour le climat nous le dit également : le levier de la sobriété a été jusqu'ici sous-exploité. Paris doit aussi inciter à consommer moins. La lutte contre la publicité n'est pas une lubie d'écologiste rêveur, c'est une nécessité vitale. Nous continuerons et je déplore que nous soyons bien seuls dans cette majorité à porter ce combat. Paris, capitale mondiale de la sobriété, Monsieur le Maire, c'est beau, c'est enthousiasmant ! Rejoignez-nous !

Je finirai par un point sur lequel nous devons continuer à faire beaucoup d'efforts : les émissions du secteur aérien international…

M. François VAUGLIN, adjoint, président. - Ecoutons M. FREROT jusqu'au bout.

M. Irénée FREROT. - … s'éloignent de la trajectoire visée, l'empreinte carbone de l'avion… Je me baserai à nouveau sur le rapport "Paris demain". Un chiffre ne fait pas plaisir : l'empreinte carbone du secteur aérien pour Paris, pour les habitants parisiens et pour les touristes, ce sont 13 millions de tonnes de CO2 par an. L'empreinte carbone de Paris pour tout le reste, ce sont 14 millions de tonnes. C'est quasiment la même chose. S'attaquer à ce gros morceau pour réduire rapidement et drastiquement le trafic aérien dans les aéroports de Paris est un levier majeur.

Nous devons aussi amplifier le Plan Vélo, le Plan Piéton, planter beaucoup d'arbres. Nos infrastructures sont dimensionnées pour un climat qui n'existe plus. Ce n'est pas uniquement Paris demain, c'est bel et bien Paris aujourd'hui.

M. François VAUGLIN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Véronique BALDINI, en émettant le vœu que nous nous écoutions.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'année dernière, à cette même tribune, notre groupe appelait de ses vœux un vrai rapport sur la transition écologique et sociale, des indicateurs chiffrés, une mesure objective des réalisations de notre Ville au regard de ses objectifs. Vous en avez manifestement retenu quelque chose. Cette édition, il faut le dire, présente 32 indicateurs chiffrés assortis d'un tableau de bord. Nous le disons volontiers, c'est une évolution qui va dans le bon sens et nous saluons une nouvelle fois le travail des équipes.

Il n'en demeure pas moins que ces résultats, dès lors qu'on les lit attentivement, mettent en exergue un fait : ce ne sont pas vos actions, ou en tout cas pas elles seules, qui apportent ces réponses. Le rapport est d'ailleurs assez honnête pour l'expliciter lui-même. La consommation énergétique, par exemple, baisse de 23,9 % depuis 2024. Il l'attribue d'abord à la hausse des prix de l'énergie - plus 45 % pour l'électricité, plus 100 % pour le gaz - et à une démographie en baisse de 3 %. Les prélèvements en eau reviennent, en 2025, au niveau de 2019, les baisses passées étant explicitées par la météo, le Covid et le télétravail. L'empreinte carbone affiche moins 34 %, mais le rapport précise que l'avance sur la trajectoire provient principalement d'une actualisation méthodologique sur le secteur aérien quand les émissions locales sont restées stables et que celles du bâti repartent à la hausse. La qualité de l'air progresse, mais votre propre étude attribue 55 % de la baisse de NO2 à la modernisation du parc roulant, une dynamique nationale et européenne, et près de 1.500 décès par an restent attribuables à ce polluant. Quant aux déchets, on se proclame meilleur élève français avec 29 % de déchets triés, contre 60 % à l'échelle nationale et 21 % réellement recyclés.

Lorsque l'on rapporte les réalisations possibles, la mesure, celle-là même que nous réclamions, révèle l'écart : 45 % de "bio" quand l'objectif 2027 est de 75 % ; 21 % de valorisation des déchets quand la cible prévoit 2030 est de 60 % ; 8 hectares d'espaces verts livrés quand il en faut 300 d'ici 2040, soit près de 40 ans au rythme actuel.

De toutes les manières, depuis les épisodes de canicule extrême que nous venons de vivre et les nombreux débats qui s'en sont suivis - la preuve ce soir -, la réalité nous oblige à considérer les faits : la climatisation écologique, alimentée par une énergie décarbonée et inscrite dans le cercle vertueux de "Fraîcheur de Paris" reste la solution capable de répondre efficacement et sur la durée à ces épisodes. Votre rapport en apporte lui-même la démonstration. La mairie du 8e, rafraîchie par le réseau de froid urbain, y est présentée comme une action exemplaire. Plutôt que de mettre en garde, page 14, contre le recours abusif à la climatisation, assumez ce levier.

Nous voyons déjà la suite s'écrire, puisque vous vous apprêtez à répondre à cette urgence par votre méthode habituelle : un vœu de l'Exécutif qui regroupe l'ensemble des vœux déposés sur la canicule, comprenez qui les absorbe pour mieux les vider de leur substance. Dans l'opération, un détail disparaît : les moyens de mesure et de contrôle. Plus d'indicateurs, plus de calendrier, plus de suivi. On garde les intentions et l'on retire précisément ce qui permettrait de vérifier qu'elles sont tenues. Nous dénonçons cette pratique, le vœu "balai" qui efface les propositions des groupes et, avec elles, toute obligation de résultat. Un vœu sans mesure ni contrôle n'engage à rien. Ce n'est pas une politique, c'est un communiqué, et cela confine comme toujours à l'inaction.

C'est pourquoi nous demandons que la prochaine édition de ce document intègre un indicateur dédié à la climatisation écologique : extension du réseau "Fraîcheur de Paris", nombre d'équipements publics raccordés, en priorité les écoles, les crèches, les E.H.P.A.D., avec une trajectoire chiffrée, un calendrier et des budgets associés. Mesurer, c'est bien ; mesurer pour agir, c'est mieux. Nous y veillerons.

Je vous remercie.

M. François VAUGLIN, adjoint, président. - Merci, Madame BALDINI.

La parole est à Charles MERGEY.

M. Charles MERGEY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le réchauffement climatique à l'œuvre rend les épisodes de forte chaleur plus fréquents et plus intenses. Face à cette réalité, l'accès à l'eau et aux dispositifs de rafraîchissement est devenu un enjeu majeur de santé publique. Les fontaines et brumisateurs sont bien plus que des équipements urbains. Ils constituent un service public essentiel, indispensable pour les plus vulnérables. Je veux d'abord saluer l'engagement des équipes d'"Eau de Paris" qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de ces équipements et qui sont pleinement mobilisées pendant la canicule, notamment à travers les distributions solidaires d'eau et les actions menées, par exemple, sur la promenade urbaine dans notre arrondissement. Précisément parce que ces équipements sont de plus en plus sollicités, nous devons être particulièrement vigilants. Des dysfonctionnements persistent et nécessitent parfois plusieurs jours d'intervention au moment même où les habitants en ont le plus besoin.

Dans le 19e arrondissement, plusieurs fontaines et brumisateurs ont connu des pannes ces dernières semaines, place des Fêtes, quai de la Marne, place du Colonel-Fabien ou encore dans les squares Edith-Girard ou Claude-Bernard. Dans certains cas, plus d'une semaine s'est écoulée entre les premiers signalements des riverains et les réparations. Les causes sont diverses, parfois indépendantes d'"Eau de Paris", mais le constat est le même : lorsqu'un équipement est indisponible en période de canicule, ce sont les habitants qui en subissent directement les conséquences. A mesure que les canicules s'intensifient, la fiabilité de ces dispositifs devient un enjeu majeur de santé publique et de qualité du service public.

C'est le sens du vœu que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui. Il demande de renforcer, avec "Eau de Paris", le contrôle et la maintenance préventive des fontaines et des brumisateurs afin d'en garantir la disponibilité avant les prochains épisodes de forte chaleur. Il vise également à améliorer la coordination entre les services pour réduire les délais de remise en service lorsqu'une panne survient.

Je vous remercie.

M. François VAUGLIN, adjoint, président. - Merci à vous.

Marie-Pierre MARCHAND.

Mme Marie-Pierre MARCHAND. - Merci.

Chers collègues, mes collègues écologistes l'ont déjà dit, ces canicules tuent les plus fragiles d'entre nous. Elles tuent les personnes âgées, les personnes sans abri, les personnes qui vivent dans des bouilloires thermiques et toutes celles et ceux dont la santé est fragile, mais elles tuent aussi au travail. Elles menacent celles et ceux qui n'ont pas la possibilité de se mettre à l'abri : les agents d'entretien, les personnels soignants, les livreurs des plateformes, les ouvriers du B.T.P. et bien d'autres. Le vœu présenté par mon collègue Simon DUQUERROIR en juin dernier visait d'ailleurs déjà à lutter contre les morts au travail causées par le dérèglement climatique et son adoption a engagé la Ville sur la bonne trajectoire.

Pendant que certains ont la chance de bénéficier de lieux climatisés, d'autres continuent de nettoyer, de livrer, de porter et d'entretenir notre ville sous un soleil écrasant. Cette inégalité face à la chaleur est une injustice totale. Il est temps d'adapter le droit du travail aux aléas climatiques. Nous devons protéger la santé des travailleurs exposés à des conditions extrêmes. Nous devons assurer la sécurité des déplacements lors d'inondations, de canicules ou de tempêtes. Nous devons permettre aux parents de garder leurs enfants en cas de fermeture d'école liée au climat, tout cela sans perte de revenu. Le changement climatique ne doit pas devenir un nouveau facteur d'injustice sociale et salariale dans lequel les plus précaires seraient condamnés à subir les températures extrêmes pour ne pas perdre de salaire.

Nous demandons donc à la Ville de Paris d'interpeller le Gouvernement pour instaurer un véritable bouclier social climatique au niveau national qui inclurait des règles contraignantes basées sur les seuils de Météo France, un droit de retrait automatique lorsque la sécurité ne peut plus être garantie et l'instauration d'un congé climatique rémunéré pour les salariés bloqués par un événement extrême ou par la fermeture consécutive d'une école. L'Espagne l'a déjà fait. Prenons exemple. Travailler ne devrait jamais menacer notre santé ou notre sécurité. Nous ne voulons pas attendre un premier décès parmi nos agents municipaux pour réagir. Les morts de la canicule ne sont pas des fatalités naturelles. Elles sont le résultat tragique de l'inaction politique. Nous ne voulons pas seulement interpeller l'Etat, nous souhaitons aussi montrer l'exemple à notre échelle, immédiatement. A notre échelle, faisons de Paris le laboratoire de cette nouvelle sécurité climatique.

Je vous remercie.

M. François VAUGLIN, adjoint, président. - Merci à vous.

Geoffroy BOULARD, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lors des derniers épisodes de canicule, nous avons tous pu faire le même constat : Paris n'était pas prête. Malgré les plans, malgré les communications abondantes, malgré les alertes répétées sur le changement climatique, la Ville a semblé découvrir dans l'urgence une réalité pourtant connue. Cette canicule n'était pas une surprise. Elle était annoncée, prévue, mesurée. On ne peut pas découvrir à chaque fois comme un imprévu l'improvisation. Une fois, c'est un accident. Deux fois, c'est une méthode. Trois fois, c'est une norme, et cette norme, nous n'en voulons pas.

Dans le 17e, nous n'avons pas attendu. Quand la Ville annonçait l'envoi d'au moins un climatiseur par école, nous en recevions 7 pour 46 écoles. Nous avons donc repris les choses en main et pas attendu 72 heures : 90 climatiseurs livrés dans les écoles, les crèches, les clubs séniors municipaux et les services municipaux les plus exposés pour un montant de 63.000 euros sur notre dotation d'investissement. Nous avons ouvert des salles rafraîchies en mairie qui ont accueilli jusqu'à 300 personnes par jour. Nous avons mobilisé 8 partenaires privés - ce n'est pas un gros mot - pour mailler l'arrondissement en lieux rafraîchis. Nous avons ouvert une ligne téléphonique d'urgence dédiée aux personnes vulnérables. C'est une réponse concrète. On ne peut pas fonctionner à chaque canicule en mode "improvisation générale", Mesdames et Messieurs.

Nous demandons donc d'abord un véritable plan "grand chaud", décliné arrondissement par arrondissement : une carte claire, des lieux notamment rafraîchis, des points d'eau, des fontaines qui fonctionnent, une mobilisation renforcée du fichier "Reflex", un accompagnement des personnes âgées ou isolées, un dispositif spécifique pour les sans-abris, les crèches, une doctrine pour les événements et un volet spécifique pour les agents municipaux exposés. Nous souhaitons aussi que l'ouverture élargie des parcs et jardins soit mieux anticipée, harmonisée et avec surtout une sécurisation réelle et adaptée.

Ensuite, il faut tirer les leçons budgétaires de ce que nous venons de vivre. Pendant la canicule, la Ville a annoncé dans l'urgence la commande de climatiseurs d'appoint. C'était utile bien sûr, mais cela ne peut devenir une doctrine. Distribuer des climatiseurs dans la précipitation, école par école, sans stratégie globale n'est pas une politique d'adaptation climatique. Nous proposons donc d'inscrire dans les budgets qui arrivent une ligne d'investissement spécifique pour ce plan d'urgence "confort d'été du patrimoine municipal". Il faut un diagnostic

rapide, arrondissement par arrondissement, des équipements les plus exposés, un calendrier clair et un bilan annuel. C'est une écologie utile, celle qui apporte des solutions concrètes pour l'été qui arrive.

Il ne s'agit pas d'opposer ces solutions aux rénovations lourdes dont vous avez la responsabilité, il faut les deux, mais les rénovations lourdes prennent du temps, alors que les enfants, les séniors, les agents municipaux, les commerçants et les usagers subissent la chaleur dès maintenant. Paris doit engager un plan massif de rénovation thermique de son patrimoine municipal et, pour cela, il faut l'inscrire au P.I.M., le plan d'investissement de mandature. Ce n'est pas le Fonds vert, c'est la Ville de Paris et c'est son budget. Désormais, il faut intégrer pleinement ce confort d'été : protections solaires, ventilation, mesure de la qualité de l'air, matériaux adaptés, traitement des toitures, sobriété énergétique et, lorsque c'est possible, production photovoltaïque. Encore faut-il brancher les panneaux photovoltaïques. J'ai un exemple patent et déplorable au sein d'un écoquartier, celui de Martin Luther King, où nous avons découvert, dans un rapport de la Ville, que les panneaux photovoltaïques n'avaient jamais été branchés depuis 10 ans.

Parlons de végétalisation, mais encore faut-il pouvoir le mesurer, car aujourd'hui, lorsqu'on parle de végétalisation à Paris, on se dispute sur les chiffres. Chacun sort les siens. Il nous manque un thermomètre commun. L'indice NDVI mesure la vitalité réelle de la végétation par satellite. Une plante vivante réfléchit la lumière différemment d'une plante desséchée. Ce n'est pas une "photo", c'est un film. On suit l'évolution année par année, saison par saison, et même pendant une canicule comme celle que l'on vient de vivre où nous avons dépassé les 40°C. Ce vœu, nous l'avions déjà fait adopter en 2021. Cinq ans plus tard, rien ! Si la Ville avait tenu ses engagements, nous aurions aujourd'hui pu mesurer ce qui verdit vraiment, ce qui grille, et nos échanges seraient constructifs plutôt qu'inflammables, chers collègues. Assez de mots, assez d'incantations, donnez-nous ce thermomètre commun. Ce vœu ne demande qu'une chose : le courage de se faire mesurer. Si votre bilan est aussi vert que vous le dites, vous n'avez rien à craindre de la mesure.

L'adaptation climatique, c'est aussi la résilience des infrastructures. Nous demandons que les réseaux urbains soient pleinement intégrés à cette réflexion. La semaine dernière, Paris a dépassé les 40°C et, dans plusieurs quartiers au pire moment, l'électricité s'est arrêtée. Rue Montgallet, dans le 12e, la coupure a commencé samedi à 3 heures du matin, elle a duré 36 heures ; 36 heures sans réfrigérateur, sans ventilateur, sans climatisation, sans ascenseur, par 40°C. Le 2e a connu la même chose. Imaginez une personne âgée seule au 6e étage, sans ascenseur et sans air. Techniquement, c'est Enedis qui est responsable et qui l'explique, sous notre toit, le sol peut monter parfois jusqu'à 80°C et les câbles souterrains finissent par lâcher. Soit, mais ce que les habitants nous ont dit, ce n'est pas cela. Ils nous ont dit : "Personne ne nous a rien expliqué". Pas d'information, pas de délai, pas d'interlocuteur, 36 heures dans le noir, au sens propre comme au sens figuré.

Le réseau n'est pas de notre compétence, mais l'information, la prévention, la solidarité de proximité, si. Nous demandons simplement trois choses : que la Ville informe, qu'elle active ses dispositifs de fraîcheur et de veille, qu'elle exige d'Enedis un retour d'expérience et un vrai plan d'action, parce que ces canicules vont revenir. Il serait paradoxal, dans la Ville-lumière, qu'on laisse les Parisiens sans courant et surtout sans nouvelles.

Enfin, les transports : en cette période de canicule intense, prendre le bus à Paris est devenu un véritable calvaire. Les bus de la Capitale se transforment en véritable sas de chaleur immobiles. Au terminus de la porte d'Ivry, le thermomètre affiche 48°C à l'avant des véhicules et jusqu'à 56°C à l'arrière sur des lignes comme la ligne 27 ou la ligne 83. Face à cette situation alarmante, les chauffeurs sont à bout et menacent souvent d'exercer leur droit de retrait. Or, je vois un raisonnement simpliste émerger dans votre majorité : bus égale compétence de la Région, égale faute de Valérie PÉCRESSE, égale la droite anti-écologique. Pourtant, la Région et Ile-de-France Mobilités investissent massivement : 5,7 milliards d'euros depuis 2016 pour renouveler et électrifier la flotte.

Rappelons d'où nous partions. En 2015, c'était votre bilan, 17 ans de gestion de la gauche et des écologistes que l'on n'oublie pas : quasiment aucun bus climatisé. A qui la faute, sinon à celles et ceux qui se sont opposés à la climatisation, par pur dogmatisme, par pure idéologie ? La gauche qui, d'ailleurs, continue de le faire aujourd'hui.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Aujourd'hui, ce sont 100 % des tramways, 75 % des trains et des R.E.R., 60 % des bus, dont 100 % des cars, et 50 % des métros qui sont climatisés ou équipés d'une ventilation intégrée naturellement et réfrigérée. La quasi-totalité du métro sera au rendez-vous d'ici 2033.

Quand le vœu socialiste demande, en 2026 "un calendrier de déploiement contraignant de la climatisation", une seule réponse s'impose : heureusement que l'on ne vous avait pas attendus, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Si la climatisation est vitale, elle a aussi un inconvénient.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur le Maire, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Sur les nouveaux modèles électriques, son usage réduit l'autonomie des batteries. Les conducteurs doivent arbitrer entre climatisation et circulation. C'est là que le raisonnement simpliste tombe à l'eau.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Les conducteurs doivent faire face à ce choix. Or, la fluidité des couloirs, l'ombrage des terminus relèvent de votre responsabilité exclusive.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est trop long.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Ce sont vos aménagements - d'ailleurs, vous l'avez reconnu - qui ont…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Envoyez-moi la suite de votre intervention, je la lirai.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - … retardé les bus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'enjeu est simple…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est au président-maire COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans cette partie de notre hémicycle, il n'y a jamais eu de négation, de cécité ou d'inertie sur la question du réchauffement climatique, et tout le monde ne peut pas en dire autant. Nous avons traversé une crise importante qui laissera des traces, qui aura marqué les esprits, une crise d'abord parce qu'elle a fait des victimes nombreuses. Il faudra encore quelques mois pour en mesurer précisément le bilan sanitaire. Celui-ci sera inférieur à celui de la canicule de 2003, qui m'avait personnellement beaucoup marqué, mais il n'en demeurera pas moins très important. Une crise ensuite, parce qu'elle a profondément modifié notre vie collective : des événements annulés, des horaires aménagés, certains équipements temporairement fermés. Nos services publics ont continué à fonctionner parfois au prix d'adaptations importantes.

J'ai lu l'ensemble des vœux déposés avec beaucoup d'intérêt. Face à une crise, il faut d'abord gérer l'urgence, puis être capable d'en tirer collectivement les enseignements. Je vais passer rapidement sur les procureurs aux petits pieds, cela n'a que peu d'intérêt. J'en viens donc au fond. Plusieurs de ces vœux soulignent, à juste raison, la fragilité de certains réseaux, notamment du réseau électrique. Des améliorations ont été apportées au fil des années, et d'ailleurs, nous en avons vu les travaux dans nos quartiers, mais elles restent manifestement insuffisantes.

D'autres fragilités ont été moins évoquées. Je pense notamment aux ascenseurs. Leur mise à l'arrêt a affecté de nombreuses copropriétés, mais aussi le parc des bailleurs sociaux, laissant parfois des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, plus généralement des familles, dans des situations extrêmement difficiles. Là encore, nous devons en tirer les leçons. Plusieurs vœux ont également pointé à juste raison l'insuffisante adaptation de certaines résidences pour personnes âgées, hormis dans les E.H.P.A.D. qui ont été, ces dernières années, partiellement ou entièrement climatisés. C'est un enjeu majeur, les publics les plus fragiles doivent être protégés en priorité et les établissements qu'ils accueillent placés au premier rang de nos efforts.

Je veux aussi, dans ce contexte, saluer votre positionnement, Monsieur le Maire. Vous avez décidé d'agir rapidement, sans tabou, notamment en direction des écoles, mais vous voulez maintenant recueillir nos réflexions collectives. Cela vaut pour les vœux présentés devant le Conseil de Paris comme pour le travail conduit avec les maires d'arrondissement qui ont chacun pu faire remonter leurs observations et leurs propositions. Cette méthode, non sans humilité, me semble la bonne : partir des réalités du terrain pour apporter des réponses concrètes. L'une de nos principales difficultés sera désormais d'arbitrer entre des impératifs légitimes et des impératifs parfois contradictoires. Nous devons par exemple assurer la continuité du service public tout en protégeant les agents les plus exposés, mais leur protection ne peut pas signifier l'arrêt total des services essentiels comme la collecte des déchets ou la propreté. Il faudra donc travailler sur les horaires, les équipements, l'organisation des équipes et la priorisation des interventions.

Il est toujours facile de réclamer simultanément l'ouverture de tous les équipements, l'arrêt des activités exposées et la continuité absolue du service public. Gouverner, c'est précisément arbitrer entre ces exigences. Une partie de la réflexion reste devant nous. Elle devra tenir compte des réalités de chaque territoire et des contraintes propres à chaque service. Viendra rapidement la question du financement, qui n'est certainement pas la plus simple dans le contexte actuel. Chacun a rappelé la diminution des financements de l'Etat, destinée d'abord aux collectivités territoriales, la réduction du Fonds vert, réduit à peau de chagrin. Or, pour la rénovation du bâti notamment, nous ne disposons toujours pas d'un système de financement à la hauteur du défi climatique, plus précisément, zéro financement sur l'adaptation aux grandes chaleurs pour financer les protections et les occultants. Cette réflexion ne peut pas concerner uniquement Paris, elle doit être menée avec les collectivités les plus touchées, notamment les

communes de la Métropole du Grand Paris, confrontées aux mêmes risques sans toujours disposer des mêmes moyens. La canicule ne s'arrête pas au périphérique et notre réponse ne doit pas s'y arrêter non plus. J'espère donc que nous ouvrirons ces questions de financement, évidemment avec l'Etat, mais aussi au plan de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à toutes et à tous.

Pour répondre, avant de passer à l'examen de l'ensemble des vœux et aux votes, Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Lors de la précédente alerte rouge canicule en juin dernier, la mortalité à domicile a bondi de 91 % d'après Santé publique France. On ne meurt pas abstraitement de la canicule, on meurt chez soi dans des logements conçus pour un climat qui n'existe plus et qui se transforment en bouilloire thermique ou faute d'avoir été mis à l'abri. On meurt parce qu'on est seul, parce qu'on est âgé, en situation de handicap et que l'on n'a pas été protégé. La canicule est une tueuse silencieuse qui révèle au grand jour les inégalités. Malgré toute l'ambition de nos politiques publiques et nos efforts d'anticipation, nous pouvons le dire franchement, Paris n'est pas encore tout à fait prête, puisque cette ville a été construite dans une ancienne ère climatique.

En revanche, Monsieur BOULARD, personne n'est dupe dans cette Assemblée. Paris n'aurait pas été plus prête avec les refus systématiques de la droite de cette Assemblée de voter la réduction de la place de la voiture, de voter une piste cyclable en bas de chez soi, de voter la végétalisation massive de la ville, et j'en passe. Notre devoir, et je crois que cela fait consensus, est bien d'amplifier nos politiques publiques pour protéger les Parisiennes et les Parisiens et c'est ce que nous faisons.

Cette succession de canicules, ce n'est pas un épisode de météo exceptionnel, c'est une crise sanitaire prévisible et qui va se reproduire plus longtemps, plus fort dans les années à venir. Le vœu que nous vous soumettons reprend l'esprit et d'ailleurs la quasi-intégralité de vos vœux respectifs. Je ne pourrai pas tout détailler, mais je vais tenter de résumer ce qui a changé depuis juin et ce que nous allons faire, d'abord ce que nous avons déjà fait. Nous avons organisé un retour d'expérience complet avec les directions de la Ville, tous les maires d'arrondissement, les bailleurs sociaux, les directeurs d'école et de crèche. Ce travail a produit des enseignements clairs qui nourrissent ce vœu. Nous avons réussi à identifier ce qui a tenu grâce aux agentes et aux agents de cette Ville que je remercie à nouveau : le dispositif "Reflex", qui a gagné 2.000 inscrits supplémentaires pendant la canicule ; les parcs et jardins ouverts 24 heures sur 24 ; les salles rafraîchies qui n'ont jamais été aussi fréquentées ; les maraudes renforcées ; la baignade dans le canal Saint-Martin ouverte pour la première fois de manière anticipée.

Nous avons identifié aussi ce qui doit progresser : la cartographie des lieux de fraîcheur, leur recensement, cette cartographie qui est en cours de refonte pour être plus lisible ; la maintenance des fontaines et des brumisateurs ; l'accès à toujours plus de lieux rafraîchis, publics comme privés ; l'information des habitants et des habitantes sur les coupures d'électricité. D'ailleurs, Monsieur BOULARD, vous étiez au même rendez-vous que nous avec M. le Maire et je pense que vous avez noté que le montant d'investissement avoisine les 185 millions d'euros d'ici 2030 pour assurer la résilience du réseau. Evidemment, nous ferons les efforts nécessaires pour améliorer la qualité de l'information aux habitantes et aux habitants.

J'en viens aux ambitions politiques que fixe ce vœu. Je n'en citerai que quatre, car le vœu rassemble une cinquantaine d'actions. Première ambition : accélérer la mise en sécurité climatique du bâti municipal sur la base du classement de vulnérabilité en cours d'élaboration, en tout cas que nous affinons. Nous identifions tous les établissements prioritaires : les crèches, les écoles, les P.M.I., les résidences séniors, les E.H.P.A.D., les centres d'hébergement. Nous déployons une variété de solutions immédiates dès cet été dans les écoles : des brasseurs d'air, des occultations, des ombrières. Les travaux plus lourds se poursuivront dans la mandature au cours de la programmation. Dès cet été, chaque site vulnérable doit disposer d'au moins une pièce fraîche et une pièce refuge et c'est le travail que nous engageons.

Deuxième ambition : mobiliser tous les acteurs du territoire pour créer un réseau parisien de solidarité climatique avec ce label "refuge fraîcheur", une charte coconstruite avec les acteurs économiques, culturels, associatifs volontaires, car bien souvent, la solidarité et le lien social sont des protections très efficaces pour protéger les plus fragiles en cas de canicule.

Troisième ambition : raccorder prioritairement le réseau de froid urbain "Fraîcheur de Paris" aux équipements qui accueillent des publics vulnérables : des écoles, des crèches, des E.H.P.A.D. D'ailleurs, une série d'écoles sont en train d'être raccordées et une trentaine sont planifiées pour l'année à venir.

Quatrième ambition : créer cette fameuse cellule d'anticipation des risques climatiques en capitalisant sur l'expérience du Conseil scientifique et d'experts que le Maire a réuni et qui nous a appuyés depuis la canicule de juin. On ne cessera de le répéter, une canicule n'est pas une surprise, c'est un risque prévisible qui s'anticipe et qui se planifie. C'est finalement cela, politiser la canicule. Pour ce faire, notre calendrier est très clair : dès cet été, accélération des travaux d'adaptation à la chaleur dans le bâti vulnérable, à commencer par les crèches et les écoles. Dès septembre, une concertation aura lieu pour donner à ces mesures, issues du retour d'expérience et des

recommandations de la mission "Paris à 50°C", une méthode, un calendrier et identifier les pistes budgétaires. On le fera aussi avec ce premier bilan de vulnérabilité de nos équipements.

Enfin, projection de moyen terme : début 2027, Paris sera aussi la première collectivité, la première ville de France à se doter d'une trajectoire d'adaptation commune avec tous les partenaires privés et publics du territoire.

J'aimerais dire un mot sur ce que Paris ne peut pas faire seule, car aucune collectivité, aussi volontariste soit-elle, ne peut et ne doit compenser seule l'inaction d'un gouvernement défaillant. Madame GATEL, je suis désolée de vous le dire, mais vous vous enfermez dans un déni. Votre Fonds vert a été divisé par quatre. D'ailleurs, le calendrier de la rénovation thermique des logements a été reculé de 5 ans par votre Gouvernement. Je crois qu'il faut l'affirmer ici avec force.

En tout cas, je note l'évolution de la prise de conscience de ce côté de l'hémicycle et je m'en réjouis, mais si vous pouviez faire évoluer la position du Gouvernement et la position de la Région Ile-de-France, on s'en portera toutes et tous beaucoup mieux.

Pour conclure, s'adapter, c'est évidemment faire des choix, et le choix que nous faisons est de protéger les plus vulnérables. Ce vœu dit une chose simple : notre priorité est la sécurité et la mise en sécurité climatique des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Il y a beaucoup de vœux. Nous reviendrons collectivement à l'automne sur ce sujet lié à l'accélération des travaux que nous allons engager. Même si je comprends que les oppositions disent que nous ne faisons pas assez et que nous-mêmes, nous pouvons reprocher à d'autres de ne pas le faire non plus, je pense que nous avons un souhait collectivement d'améliorer très significativement les choses pour que, l'été prochain, au moins le bâti scolaire soit beaucoup mieux préparé pour assurer la continuité des enseignements. Evidemment, il y a le sujet de la protection des plus vulnérables et les très autres nombreux sujets que vous avez évoqués.

Je vais demander les positions de maintien ou de retrait des vœux et on les met au vote.

Le premier vœu est le vœu n° 126 de "Paris Liberté !". Est-il maintenu ? Il l'est. Avis défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée,

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 126 est rejeté.

L'amendement n° 243 du groupe Nouveau Paris Populaire sur le vœu n° 127 est-il maintenu ? Maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 243 est rejeté.

Le vœu n° 127 de "Paris Liberté !" est-il maintenu ? Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 127 est rejeté.

Le vœu n° 128 du groupe Communiste est-il maintenu ? Non.

Le vœu n° 129 du groupe Communiste ? Non.

Le vœu n° 130 du groupe NPP est-il maintenu ? Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 130 est rejeté.

Le vœu n° 131 du NPP est-il maintenu ? Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 131 est rejeté.

Le vœu n° 132 du groupe "Paris Liberté !" est-il maintenu ? Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 132 est rejeté.

Je mets aux voix à présent, à main levée, le projet de délibération DTEC 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DTEC 10).

Nous passons au vote des vœux non rattachés.

Le vœu n° 133 du groupe Socialiste est-il maintenu ? Non.

Le vœu n° 134 ? Non.

Le vœu n° 135 ? Non.

Le vœu n° 136 ? Non.

Le n° 137 ? Non.

Le n° 138 du groupe Ecologiste ? Retiré.

Le n° 139 du groupe Ecologiste ? Retiré.

Le n° 140 ? Retiré.

Le n° 141 ? Retiré.

Le n° 142 ? Retiré.

Le n° 143 du groupe "Paris Liberté !" est-il maintenu ? Maintenu avec un avis défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée.

Pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 143 est rejeté.

Le n° 144 du groupe "Paris Liberté !" est-il maintenu ?

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 144 est rejeté.

Le n° 145 de "Paris Liberté !", je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 145 est rejeté.

Le n° 146 de "Paris Liberté !", qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 146 est rejeté.

Le n° 147 de "Paris Liberté !", qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 147 est rejeté.

Le n° 148 du groupe Communiste est-il maintenu ? Non.

Le n° 149 est-il maintenu ? Retiré.

Le n° 150 du groupe Paris apaisé est-il maintenu ?

Je vous donne la parole, Monsieur LESIEUR.

M. Antoine LESIEUR. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Nous allons retirer les 150, 151 et 152. J'aimerais dire un mot. Nous étions prêts à voter le vœu de l'Exécutif, mais nous sommes déçus, parce que vous avez repris un certain nombre de mesures de notre vœu, notamment sur les horaires de piscine, sur le dispositif "Reflex", sur les coupures d'électricité, cher Daniel-Georges COURTOIS. En revanche, et c'est là où le bât blesse, vous introduisez dans ce vœu la réquisition de propriétés privées, qui ne nous paraît pas être une solution pertinente. Pourquoi ? Parce que demain, rendez-vous compte, des cinémas, des piscines, des cafés, des centres commerciaux, des clubs de fitness pourront être réquisitionnés, et pour Paris apaisé, notre réponse est claire, c'est non. Non seulement c'est non, mais c'est dommage.

Pourquoi, mes chers collègues, ne pas chercher le consensus sur un sujet aussi majeur pour les Parisiens ? Pourquoi ne pas chercher l'unanimité ? Pourquoi rajouter des mesures polémiques et inefficaces pour flatter l'aile gauche de votre majorité ? Autant de questions qui nous amèneront à nous abstenir sur le vœu de l'Exécutif. Nous retirons nos vœux, mais nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif. C'est bien dommage.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LESIEUR. Votre prise de parole valait pour le 150, 151 et 152 ?

M. Antoine LESIEUR. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est magnifique. Votre prise de parole aussi.

Le vœu n° 153 du groupe Paris au centre est-il maintenu ? Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 153 est rejeté.

Le vœu n° 154 de Paris au centre est maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 154 est rejeté.

Le vœu n° 155 de Paris au centre, qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 155 est rejeté.

Le vœu n° 156 du groupe Ecologiste et Social de Paris est-il maintenu ? Non.

A présent, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 156 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 173). Je vous remercie.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent l'ordre du jour de la 1ère Commission et, conformément au règlement intérieur, je donne la parole à M. Sylvain MAILLARD, président de la 1ère Commission.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. On va aller vite et je pense que c'est important pour l'ordre du jour.

La seule chose que l'on veut vous dire, Monsieur le Maire, et cela suivra la prise de parole que j'ai eue au début de ce Conseil de Paris : où sont les économies ? Vous avez annoncé à l'instant même un plan de développement pour résister aux canicules. Comment allons-nous financer tout cela ? Nous allons revenir sur les différents projets de délibération, probablement demain, mais nous sommes évidemment très inquiets. Vous avez dit dans un journal bien connu, "Le Parisien", que vous n'aviez plus aucune marge de manœuvre, donc, Monsieur le Maire, allez-vous vous apprêter à augmenter les impôts locaux ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MAILLARD. Je suis très étonné de votre propos, parce qu'hier, vous avez passé la journée à expliquer que, dans notre budget supplémentaire, on ne mettait pas d'argent sur la canicule, mais vous venez de dire que l'on en mettait trop et qu'il fallait savoir comment le financer.

Vous avez raison, ce n'était pas vous, mais d'autres membres de votre groupe qui le disaient. Je reconnais au moins la cohérence des individus.

2026 DAE 106 - Subventions (3.115.000 euros) et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien de l'insertion par l'activité économique et à la sécurisation des parcours d'insertion des Parisiennes et Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons le projet de délibération 2026 DAE 106, l'amendement technique n° 252 et le vœu n° 157. Il s'agit de subventions et conventions avec 100 structures de l'insertion professionnelle par l'activité.

La parole est à M. Antoine DUPONT.

M. Antoine DUPONT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération acte un soutien concret et indispensable, celui apporté à 100 structures d'insertion par l'activité économique, qui accompagnent chaque année des milliers de Parisiennes et de Parisiens vers l'emploi. Ces ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires et entreprises de travail temporaire d'insertion sont bien plus que des dispositifs sociaux. Ils incarnent une vision de l'économie au service de l'humain et du territoire, celle de l'économie sociale et solidaire, dont la loi de 2014 a d'ailleurs expressément reconnu leur appartenance.

Pourquoi ce soutien est-il crucial ? Parce que l'insertion par l'activité économique a permis 61 % de sorties dynamiques vers l'emploi ou la formation pour les 6.700 salariés accompagnés à Paris en 2024. Parce que ces structures ciblent les publics les plus éloignés de l'emploi : allocatrices et allocataires du R.S.A., séniors, femmes, travailleurs et travailleuses handicapés, réfugiés, personnes sans-abri ou sous main de justice. Parce qu'elles répondent à des besoins concrets de notre Ville comme l'entretien des espaces verts ou le réemploi.

L'insertion par l'activité économique, c'est aussi l'économie sociale et solidaire en action. Ces structures partagent les principes fondateurs de l'E.S.S. : primauté de la personne sur le capital, utilité sociale, gestion démocratique, réinvestissement des excédents dans le projet collectif. Elles prouvent que l'économie peut être un levier d'inclusion plutôt qu'un outil d'exclusion.

Pourtant, aujourd'hui, l'I.A.E. subit une crise sans précédent : difficultés financières, trésorerie tendue, modèle économique fragilisé par les délais de paiement et la baisse des subventions publiques. Deux structures parisiennes, "Etudes et Chantiers Ile-de-France" et "Espaces" en sont l'illustration. Malgré leur impact social et environnemental, elles ont besoin de notre soutien exceptionnel pour poursuivre leurs missions. Notre responsabilité aujourd'hui est donc double : maintenir un filet de sécurité pour ces structures qui sont des remparts contre la précarité et des accélérateurs de transition écologique, et affirmer que Paris reste une capitale où l'économie sert l'intérêt général.

En votant ce projet de délibération, nous envoyons un signal fort : l'insertion professionnelle et la cohésion sociale sont des priorités de notre politique. Ces 3 millions d'euros de subventions ne sont pas des dépenses, ce sont des investissements dans l'emploi et la dignité. Le groupe Ecologiste et Social de Paris votera donc ce projet de délibération avec enthousiasme pour que Paris continue d'être une ville d'opportunité pour toutes et tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Rym KARAOUN GOUEZOU.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Chers collègues, à travers le vœu que nous présentons, nous parlons d'insertion par l'activité économique, mais au fond, nous parlons du choix de société que nous faisons. Nous parlons de femmes et d'hommes qui, pour des raisons très diverses, se sont retrouvés éloignés de l'emploi. Nous parlons de personnes qui ont besoin qu'on leur redonne une chance, de reprendre confiance, de retrouver une place dans notre société. Aujourd'hui, le chômage repart à la hausse et le chômage de longue durée progresse davantage. Ce sont toujours les mêmes qui paient le prix fort : les allocataires du R.S.A., les jeunes, les personnes en situation de handicap, les habitantes et habitants des quartiers populaires.

Face à cette réalité, l'insertion par l'activité économique est une politique qui fonctionne. A Paris, près de 5.000 personnes ont été accompagnées en 2024 et plus de 60 % sont sorties vers un emploi ou une formation. Le dispositif "Premières heures" permet également à des centaines de personnes parmi les plus éloignées de l'emploi de reprendre progressivement une activité. Ces résultats devraient nous conduire à renforcer ces dispositifs, pas à les fragiliser. Pourtant, le Gouvernement choisit aujourd'hui de réduire les crédits consacrés à l'insertion. On nous explique qu'il faut faire des économies, mais faire des économies sur l'insertion est une erreur. Oui, accompagner une personne coûte de l'argent, cela demande un investissement public, mais c'est précisément un investissement. Chaque personne qui retrouve un emploi retrouve son autonomie, cotise, participe à la richesse collective et dépend moins des aides sociales. Chaque parcours d'insertion réussi est une économie pour les finances publiques de demain.

L'insertion, ce n'est pas seulement un contrat de travail. C'est redonner de la mobilité, des perspectives et, finalement, une forme de liberté aux personnes. Les vraies économies ne consistent pas à supprimer les parcours d'insertion. Les vraies économies sont celles que l'on réalise parce que l'on a donné aujourd'hui à quelqu'un les moyens de reprendre sa vie en main. Au fond, on nous demande souvent combien coûte l'insertion. La vraie question est plutôt combien nous coûte le renoncement. Combien nous coûte une personne que l'on abandonne au chômage de longue durée, à la précarité ou à l'exclusion ? La réponse est simple : cela coûte toujours plus cher que de lui donner une chance.

Nous refusons que la précarité devienne une variable d'ajustement budgétaire. Nous refusons aussi que l'on s'habitue à une société où certains resteraient durablement au bord du chemin. Une société n'a pas besoin de pauvres pour rassurer ceux qui ne le sont pas. Elle a besoin de donner à chacun et chacune la possibilité de vivre dignement de son travail. Notre rôle d'élu n'est pas de gérer la précarité, notre rôle est de la faire reculer. Les structures de l'insertion par l'activité économique accomplissent ce travail chaque jour. Elles accompagnent, elles forment, elles redonnent confiance, elles ouvrent des perspectives à celles et ceux qui en avaient été privés. Nous leur devons de la stabilité, nous leur devons de la reconnaissance et nous devons leur donner les moyens de poursuivre leurs missions. C'est pourquoi nous demandons que la Ville de Paris réaffirme son soutien à ces structures, maintienne son engagement à leurs côtés et interpelle le Gouvernement pour qu'il renonce à ses coupes budgétaires qui fragiliseraient les dispositifs dont l'efficacité est largement démontrée. Investir dans l'insertion, ce n'est pas seulement financer un dispositif, c'est faire le choix de l'émancipation plutôt que de l'exclusion, de la confiance plutôt que du renoncement. Je continuerai de penser que le meilleur investissement que nous puissions faire est celui que nous faisons dans les êtres humains.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Je serai concise.

Ce projet de délibération soulève quelques interrogations. Il ne s'agit pas du tout de remettre en cause le principe de soutien à l'insertion par l'activité économique, que nous partageons pleinement. En revanche, nous pensons qu'il serait utile que le Conseil de Paris puisse disposer, au-delà des seuls montants attribués, d'éléments plus précis sur les critères de sélection de ces structures, leur objectif opérationnel, leur implantation territoriale et les résultats obtenus, notamment lorsque leur action est présentée, comme c'est le cas dans l'exposé des motifs, comme bénéficiant à un arrondissement. En tant que maire, je souhaite disposer d'une meilleure visibilité sur ces critères qui vous conduisent à sélectionner cette structure plutôt qu'une autre et sur les activités effectives dans les arrondissements. Je pense que cet effort de transparence renforcerait la légitimité de ces financements publics et permettrait aux mairies d'arrondissement d'être pleinement associées au suivi des actions conduites sur leur territoire. Je vous remercie donc de nous éclairer sur les critères de sélection et l'impact sur nos territoires respectifs.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Sylvain MAILLARD.

M. Sylvain MAILLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma prise de parole va aller dans le même sens que celle de Mme la maire du 9e arrondissement. Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui prévoit l'attribution de plus de 3 millions d'euros à une centaine de structures engagées dans l'insertion professionnelle. Accompagner les Parisiennes et les Parisiens les plus éloignés de l'emploi est une ambition éminemment louable, qui s'inscrit d'ailleurs dans la ligne droite des opérations gouvernementales et qui unit l'ensemble des bancs de cet hémicycle, à mon avis. Néanmoins, l'examen attentif de ce texte soulève certaines interrogations. Derrière l'affichage de nobles intentions et la rhétorique des bons sentiments, se dessine une fois de plus une gestion budgétaire caractérisée par le saupoudrage idéologique et les défaillances systémiques de la politique de subventionnement de la Ville de Paris.

En premier lieu, la clarté et l'efficacité de vos choix budgétaires se trouvent compromises par de singulières pratiques de double financement. Comment ne pas s'étonner de voir parmi les bénéficiaires le Centre d'action sociale de la Ville de Paris ? Qu'un établissement public rattaché directement à notre propre collectivité reçoive une subvention spécifique au titre de ses activités de bionettoyage ou de restauration collective pose une question fondamentalement de transparence. Comment évaluer avec rigueur la pertinence de nos politiques publiques face à une telle confusion des genres et des flux financiers ? Pendant ce temps, la majorité s'entête, par le biais du vœu rattaché du groupe Communiste, à fustiger l'action de l'Etat et à vouloir sanctuariser des enveloppes par nature mouvantes, une attitude d'une singulaire légèreté au regard de la situation financière particulièrement tendue de notre collectivité.

La transparence, mes chers collègues, devrait être la clé de voûte de l'octroi des deniers publics. Or, l'opacité règne. Prenons l'exemple de l'association "Pro Insert", dotée de 85.000 euros. Son rapport d'activité, à l'instar de la quasi-totalité des structures subventionnées dans cette enceinte, demeure inaccessible au grand public. Pour y accéder, le citoyen doit se confronter aux méandres des délais de l'administration. Alors même que l'historique des subventions est public, le contrôle et le résultat réel restent désespérément opaques. Cette absence de discernement est d'autant plus préoccupante que certaines structures présentées tout au long de ce Conseil semblent bénéficier de véritables rentes de situation, accumulant des millions d'euros au fil des exercices sans que l'impact de leurs actions ne soit jamais sérieusement évalué. En tout cas, nous n'avons pas l'information. C'est le cas de l'association "ADAGE", portant son cumul à plus de 2,3 millions d'euros depuis 2019. C'est également le cas des régies de quartier "Carton Plein 75", qui franchissent le seuil des 2 millions d'euros, ou encore des "Enfants du canal", créditée au global de 1,8 million d'euros depuis 2015.

Le plus inacceptable, mes chers collègues, réside dans l'instrumentalisation de la politique d'insertion à des fins partisanes et militantes. Le cas de l'association "La Petite Rockette", attributaire de 14.000 euros, est à cet égard emblématique d'un système bien rodé. Cette structure, anciennement dirigée par une Conseillère de Paris de votre majorité, s'illustre par l'organisation de soirées en mixité choisie, bafouant ouvertement nos principes républicains les plus élémentaires. Habituée à cumuler les subventions diverses au sein d'un même Conseil comme aujourd'hui, elle a perçu plus de 3 millions d'euros de la Ville depuis 2014. Cette multiplication des canaux de subventionnement pour une même structure nuit gravement à la lisibilité du budget.

Ce projet de délibération DAE 106 est en réalité le symptôme d'un mal plus profond qui ronge la politique globale de notre Municipalité, qu'il s'agisse de renflouer des modèles économiques bancals ou de subventionner les associations de vos amis et vos alliés politiques, à l'instar de l'association "SINGA" dirigée par Benoît HAMON, qui siège sur vos bancs au Conseil régional d'Ile-de-France et dont le parti pris idéologique est un engagement militant plus que flagrant. On le retrouve dans tellement d'autres structures que vous camouflez au prétexte d'appellations vertueuses pour financer des associations de vos amis comme celle du porte-parole et directeur politique de la primaire populaire, d'Amnesty International où évoluent certains de vos élus, et plus encore celles qui militent ouvertement contre la police, contre l'Etat de droit, contre l'égalité et la mixité, qui tiennent des propos flirtant comme toujours avec l'antisémitisme ou tentant de justifier les attentats de Paris en 2015.

Votre politique budgétaire manque cruellement de neutralité, d'efficacité et de transparence. En agissant ainsi, en refusant le contrôle et en privilégiant vos amis et vos combats idéologiques au détriment de l'intérêt général, vous commettez une double faute. Non seulement vous gaspillez l'argent des contribuables parisiens, mais vous jetez surtout l'opprobre et la suspicion sur les associations…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Sylvain MAILLARD. - … véritablement valeureuses de votre territoire qui accomplissent au quotidien, avec discrétion et rigueur…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire à M. MAILLARD, député, que nous n'avons pas de leçons à recevoir d'un député dont le Gouvernement verse des centaines de milliards à des entreprises en C.I.C.E. sans aucun contrôle ! M. MAILLARD qui se revendique d'un Gouvernement qui, sans arrêt, a baissé les aides et les subventions aux entreprises de l'I.A.E…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis la cause de tout dans cet univers. C'est un privilège, j'en ai conscience.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - En termes d'évaluation, Monsieur MAILLARD, tous les emplois qui relèvent de l'insertion par l'activité économique sont des emplois qui sont aussi aidés par l'Etat et suivis par la DRIEETS. Vous nous dites qu'on n'évalue pas, mais je vous renvoie la balle. Est-ce que le Gouvernement évalue ? Oui, le Gouvernement évalue par la DRIEETS. Ne dites pas que l'on n'évalue pas alors que c'est quelque chose qui est co-porté par la Ville et l'Etat. Que fait l'Etat ? Il se désengage. Il s'est désengagé sur les deux dernières années de près de 1,9 million d'euros pour ces structures d'insertion. Ce sont 5.600 Parisiens qui sont dans des structures qui luttent contre le chômage de longue durée, contre la précarité, l'exclusion à la rue, le réemploi et l'économie circulaire, l'alimentation, les espaces verts, les services à la personne. C'est tout cela qu'aujourd'hui, vous mettez en cause. Vous le mettez en cause parce qu'il s'agit des plus pauvres dont vous avez une haine incroyable. Vous êtes toujours dans la défense des plus riches. Voilà la raison fondamentale.

Monsieur MAILLARD, je vous demande simplement d'adresser un message clair à vos collègues au Gouvernement, de renforcer cette aide aux plus pauvres. Où trouve-t-on la facture ? On la trouve évidemment dans la Sécurité sociale, avec des gens que l'on récupère en R.S.A. et une augmentation du R.S.A. Quand on verse un centime dans l'insertion par l'activité économique, c'est un cercle vertueux et c'est un cercle qui fait des économies pour la société.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 252 avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 252 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 157 du groupe Communiste avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 174).

J'ai une demande de vote dissocié du groupe "Paris Liberté !" sur l'article 29.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 29 du projet de délibération DAE 106.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je n'ai pas compris la position de vote de "Paris Liberté !". Contre, d'accord.

L'article 29 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 106 amendé dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DAE 106).

2026 DSOL 70 - Subventions (168.800 euros) et conventions annuelles avec trois associations pour l'accompagnement des allocataires du R.S.A. nécessitant une action de remobilisation préalable à l'emploi.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à un moratoire parisien sur les sanctions R.S.A. et à l'abrogation du régime national de suspension-remobilisation.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons encore deux projets de délibération, le projet de délibération DSOL 70 et le vœu n° 158 d'abord.

La parole est à Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues…

Mme Sophia CHIKIROU. - Je demande un appel au règlement. Vous faites votre Maire autocrate.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous assure que cela me choque beaucoup moins que vous.

M. TIMSIT et lui seul.

M. Roland TIMSIT. - J'ai envie d'aller vite vu qu'il est tard.

Il s'agit d'un sujet extrêmement grave, puisqu'il s'agit des allocataires qui bénéficient du R.S.A. et qui subissent les injonctions de la loi "plein emploi" instaurée par MACRON, qui impose à ces allocataires d'accomplir 15 heures d'activité hebdomadaire. C'est intéressant, parce qu'au départ, on avait des informations qui nous indiquaient que la Ville sanctionnait les allocataires du R.S.A. qui ne remplissaient pas les injonctions de cette loi. Après avoir investigué et discuté avec Nicolas BONNET-OULALDJ, on s'est rendu compte que la Mairie actuelle, pour l'instant, continue la directive qui avait été donnée par Anne HIDALGO de ne pas sanctionner les allocataires du R.S.A. qui ne font pas ces 15 heures d'activité hebdomadaire, et qu'il y avait peut-être eu des trous dans la raquette. C'est pour cela que nous avions formulé ce vœu demandant à la Mairie de ne pas sanctionner les allocataires du R.S.A. qui ne font pas ces 15 heures d'activité hebdomadaire. Nous avons eu une discussion avec Nicolas BONNET-OULALDJ et nous sommes tombés d'accord sur un amendement avec ce vœu. Nous sommes tombés sur un point d'accord pour travailler dans l'objectif de continuer à ne pas sanctionner ces allocataires.

Je voudrais dire un mot sur ces personnes. Qui sont ces allocataires ? Récemment, dans une agence "France Travail", des allocataires du R.S.A., alertés et menacés de sanction, de ne plus toucher d'allocations, sont venus dans cette agence. Ce sont des salariés de "France Travail" qui témoignent. Ces allocataires du R.S.A. sont venus avec leurs bagages et leur tente, parce que la majorité des allocataires qui touchent le R.S.A. sont des sans-abris. Il y a aussi un nouveau profil : des jeunes diplômés précaires et des personnes avec de graves problèmes de santé, des dépendances et des problèmes psychiatriques. On est donc face à une population dans une très grande misère matérielle, humaine et sociale.

Il faut bien prendre conscience que, par rapport à ce dispositif que MACRON a vendu comme étant une aide au retour à l'emploi, le report de la DARES et de l'Institut des politiques publiques est sans appel : à l'échelle d'un territoire, la création nette d'emploi liée à cet accompagnement à l'emploi rénové est nulle. Si certains bénéficiaires retrouvent un emploi ou plutôt une activité, parce que ce sont plutôt des activités qu'un emploi avec un vrai salaire, c'est au détriment d'autres demandeurs d'emploi du même bassin. Vouloir forcer le destin par la sanction est une erreur économique. Voilà pourquoi il faut continuer à ne pas sanctionner ces allocataires.

Deuxièmement, l'exigence des 15 heures d'activité est une aberration sociale. Cette obligation n'est absolument pas adaptée aux publics les plus en difficulté. Pour beaucoup d'allocataires, la vie est déjà une lutte quotidienne faite d'insécurités et de démarches administratives épuisantes qui constituent des freins majeurs à l'emploi. Transformer l'accompagnement en une surveillance chronophage de l'emploi du temps ne fait que stigmatiser davantage les plus pauvres et la sanction entraîne fréquemment une sortie définitive du droit. Au bout d'un an, près de 24 % des personnes sanctionnées sont totalement radiées et ne touchent plus aucune prestation. Une rupture de ressources, même temporaire, signifie ne plus manger, nourrir ses enfants, renoncer aux soins ou ne plus pouvoir se chauffer. Cette politique aggrave le non-recours. Nous savons déjà que 34 % des personnes éligibles au R.S.A. n'en font pas la demande. 40 % des allocataires sanctionnés finissent par ne plus demander l'aide à laquelle ils ont droit.

Dans le département de Seine-Saint-Denis comme à Paris, le Département tient bon et refuse de sanctionner les allocataires qui ne font pas ces 15 heures, mais les pressions sont énormes par la Préfecture. Dans les départements tenus par la droite et l'extrême droite, dans le Vaucluse, dans l'Eure, en Vendée, 80 % des allocataires du R.S.A. sont sanctionnés et beaucoup de ces personnes sanctionnées sont des mères isolées ou des personnes en situation de handicap. A Paris, lors d'une réunion récente devant 900 salariés, le directeur de "France Travail" a déploré que la Mairie de Paris ne joue pas le jeu. Il dit : "Le Préfet va s'en mêler et la Mairie va devoir changer de politique".

Je veux rendre hommage à cette discussion que nous avons eue avec Nicolas BONNET-OULALDJ pour amender ce vœu. Je veux rendre aussi hommage aux salariés de "France Travail", parce qu'ils font aussi de la résistance. Ce qu'on leur demande est contraire à leurs prérogatives. Beaucoup souffrent de ce harcèlement de "France Travail". Il faut rendre hommage à ces salariés qui résistent par rapport à cette politique qui met en danger des milliers d'allocataires et des milliers de personnes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Roland TIMSIT, qui évoque un sujet qui m'est cher et qui est cher à toute la gauche. La loi "plein emploi" que vous avez évoquée a été votée contre par l'ensemble des groupes qui composent notre majorité et des Insoumis quand elle est passée à l'Assemblée nationale, notamment sur ce dispositif de sanction. La ligne de la Ville de Paris n'a pas changé : c'est d'abord accompagner les allocataires du R.S.A. et lutter contre la précarité.

Je rappelle une somme : la moyenne du R.S.A., c'est 650,69 euros. Qui peut vivre à Paris avec cette somme mensuelle ? C'est la précarité absolue. La feuille de route que le Maire m'a fixée, c'est d'abord d'accompagner ces bénéficiaires du R.S.A. et de les amener vers l'emploi. D'ailleurs, la délégation que j'ai l'honneur de porter, c'est bien "insertion et emploi" pour faire ce lien et pour que tous les bénéficiaires du R.S.A. aient une solution.

Nous avons, dans nos E.P.I. à Paris, des chargés d'insertion, pas assez nombreux évidemment, qui nécessitent aussi une formation ajustée. Sachez que la volonté dans ce mandat sera d'accompagner et d'essayer de trouver toutes les solutions en insertion, notamment grâce aux dispositifs de l'insertion par l'activité économique dont nous venons de débattre. Presque 60 % des bénéficiaires du R.S.A. arrivent à sortir du R.S.A., rentrer en insertion et trouver de l'emploi grâce à l'I.A.E. rejetée par M. MAILLARD. Faisons bien le point, si nous voulons trouver une solution à tous les bénéficiaires du R.S.A., la solution est l'insertion professionnelle.

Je terminerai en reprenant ce que vous avez dit, Monsieur TIMSIT. Nous avons fait des propositions d'amendement à votre vœu. Nous proposons de réaffirmer que nous continuons à faire le choix de l'accompagnement plutôt que celui d'appliquer les sanctions, de conserver la compétence du pouvoir de prononcer les suspensions ou les suppressions du R.S.A. à Paris plutôt que le déléguer à "France Travail" et, enfin, Monsieur MAILLARD, d'interpeller le Gouvernement afin de lui demander l'abrogation du régime de sanction dit de suspension-remobilisation et le retour à une politique d'accompagnement social fondée sur la confiance, la stabilité des droits et la lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 158 du Nouveau Paris Populaire avec un amendement accepté, donc avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 175).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DSOL 70).

2026 DAE 112 - Subventions et avenants (370.500 euros) à 9 structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous finissons ce soir avec le projet de délibération DAE 112 : subventions et avenants pour 9 structures d'accompagnement.

La parole est à Antoine DUPONT. Promis, c'est la dernière.

M. Antoine DUPONT. - Je vais faire cours. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

On pourrait aller un peu plus vite s'il y avait du silence. Merci.

Ce projet de délibération est l'occasion de rappeler une évidence trop souvent oubliée : l'entreprenariat n'est pas une activité économique ouverte socialement. En France, l'entreprenariat accentue les inégalités, exclut les talents des quartiers populaires, des femmes, des migrants, et prive notre économie d'une énergie d'idées et de compétences essentielles. Pourtant, l'envie et le talent existent. Les 9 structures que nous soutenons aujourd'hui le prouvent chaque jour. Elles accompagnent des publics traditionnellement éloignés de l'entreprenariat : bénéficiaires du R.S.A., demandeurs d'emploi de longue durée, femmes en situation de vulnérabilité, réfugiés, habitantes et habitants des quartiers populaires.

En 2025, ce sont plus de 1.000 Parisiennes et Parisiens qui ont été sensibilisés ou accompagnés et des dizaines d'entreprises à impact social et écologique qui ont vu le jour. Il est crucial de soutenir ces structures, parce qu'elles cassent des barrières en offrant un accompagnement sur-mesure pour permettre à chacune et chacun de passer de l'idée au projet, puis à l'entreprise. Prenez "SINGA", qui accompagne les entrepreneurs nouveaux arrivants ou "Bge Parif" qui déploie des "CitésLab" dans les quartiers populaires du 18e et Belleville. Les résultats parlent d'eux-mêmes : des centaines de personnes formées, des entreprises créées dans l'économie circulaire, l'alimentation durable ou l'insertion.

L'intention de ce projet de délibération est donc claire : briser le cercle de la reproduction sociale en offrant à toutes et à tous les mêmes chances de réussir ; stimuler une économie plus inclusive et innovante où la diversité des

profils devient une force ; affirmer que Paris est une ville où l'entreprenariat n'est pas réservé à une élite mais accessible à celles et à ceux qui en ont le talent et la volonté. Les 370.000 euros de subventions que nous votons aujourd'hui soutiennent l'avenir économique et social de notre ville. En soutenant ces structures, nous faisons le choix d'une économie plus juste, dynamique et résiliente. Le groupe Ecologiste et Social de Paris votera ce projet de délibération, car l'entreprenariat doit être un levier d'émancipation pour toutes et tous et non un privilège réservé à quelques-uns.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Christophe PRUDHOMME.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons proposé un amendement pour supprimer la subvention au groupe "SOS Pulse". Nous sommes tout à fait en accord avec l'objet du projet de délibération, mais confier ce type de mission à une association d'un groupe tentaculaire, avec un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros, 26.000 employés présents dans 50 pays, qui est dirigé par quelqu'un qui bénéficie d'aides financières directes du fait de sa proximité avec le Président de la République et de sa position dans la structure politique de ce même Président de la République pose problème. Qui plus est, si l'on doit favoriser l'entreprenariat dans le domaine de la solidarité, de l'économie sociale et solidaire, que le groupe "SOS Pulse", qui est déjà un monstre qui n'a qu'une façade associative, se mette en partenariat avec Suez est assez étonnant. Pour toutes ces raisons, nous proposons de supprimer la subvention à cette association "SOS Pulse".

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Amina BOURI.

Mme Amina BOURI, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, par ce projet de délibération, il nous est proposé d'autoriser la signature d'avenants aux conventions triennales conclues dans le cadre de l'appel à projets "Jeunes Pousses" et d'attribuer 370.500 euros de subventions de fonctionnement à 9 structures qui accompagnent les porteurs de projet entrepreneuriaux à fort impact social et environnemental. A travers ce dispositif, la Ville de Paris poursuit une ambition forte : faire de l'entreprenariat un levier d'inclusion sociale, de transition écologique et de développement économique local. "Jeunes Pousses" accompagne toutes les étapes du parcours entrepreneurial, de la sensibilisation à la création puis au développement de l'activité, avec une attention particulière portée aux personnes qui rencontrent le plus de freins pour entreprendre : les femmes, mais également les habitants et habitantes de quartiers populaires, les bénéficiaires du R.S.A., les personnes migrantes ou réfugiées ou encore les demandeurs d'emploi de longue durée.

Les structures que nous souhaitons soutenir illustrent parfaitement la richesse de cet écosystème. Par exemple, "A Table Citoyens" accompagne les projets d'alimentation durable, "Projets 19" accompagne les projets de l'E.S.S. dans les quartiers populaires du Nord-est parisien, "Incubateur au Féminin" agit pour lever les freins de l'entreprenariat des femmes en situation de vulnérabilité. Toutes ces structures ont des approches différentes mais elles poursuivent un même objectif : rendre l'entreprenariat plus accessible, plus inclusif et plus engagé dans la transition écologique.

Je vous invite à adopter ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 244 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 244 est rejeté.

Je mets aux voix le projet DAE 112, vote dissocié article 9.

Mme Amina BOURI, adjointe. - Je n'ai pas encore répondu sur l'avis, mais je vais être brève.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est parce que je sais ce que vous allez dire.

Mme Amina BOURI, adjointe. - C'est un avis défavorable. Vous posez une question très pertinente. Le groupe "SOS" est un acteur important de l'économie sociale et solidaire à Paris. Il est présent dans de très nombreux domaines : l'insertion, la petite enfance, la lutte contre les addictions et bien d'autres secteurs. C'est une présence importante.

Je veux bien que vous arrêtiez de m'interrompre, s'il vous plaît. Est-ce que je peux terminer, s'il vous plaît ? Merci. La subvention qui nous est proposée aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets triennal reposant

sur un règlement connu de tous et sur des critères objectifs identiques pour l'ensemble des candidats et pas spécifiques pour le groupe "SOS". Les projets sont sélectionnés au regard de leur capacité à accompagner des publics prioritaires, de leur impact social et environnemental et de la qualité de l'accompagnement proposé. Chaque année, la subvention est ajustée en fonction des résultats obtenus. Au regard de ces éléments, on pourrait encourir un risque juridique si nous arrêtions cette subvention.

Pour faire court, on appelle également ce groupe "groupe SOS", mais c'est un G.I.E. qui mutualise pour différentes associations des fonctions supports. On vous propose donc de ne pas distinguer le groupe "SOS" des autres structures soutenues.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Voulez-vous retirer votre amendement qui a été voté négativement ? Très bien.

Vote dissocié sur les articles 4 et 9 à la demande du groupe "Paris Liberté !".

Je les mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les articles 4 et 9 sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 112 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DA 112).

Nous en avons fini pour cet après-midi. Je vous donne tous rendez-vous demain matin à 9 heures pour la suite de nos travaux.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le vendredi 17 juillet 2026 à vingt-et-une heures vingt-deux minutes, est reprise le samedi 18 juillet 2026 à neuf heures, sous la présidence de Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et à tous. Nous sommes très heureux d'être ensemble ce samedi. On va essayer d'aller le plus rapidement possible afin de pouvoir profiter un peu de notre samedi. Puisqu'il y a une approbation enthousiaste sur les rangs, je vous propose que tout le monde joue le jeu. On va essayer d'aller extrêmement vite ce matin. Une minute de temps de parole, s'il vous plaît. Si tout le monde joue le jeu, j'espère que l'on aura fini avant midi et que je pourrai faire une sieste cet après-midi !

2026 DAJ 15 - Communication de la liste des marchés conclus du 30 mars 2026 au 28 mai 2026 au titre de la délégation donnée au Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, de passation.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 15.

La parole est à M. MEUNIER, qui n'est pas là.

2026 DDCT 151 - Conseil d'administration de la SPLA SOREQA - Rémunération annuelle du président du conseil d'administration.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet le délibération DDCT 151.

La parole est à Mme Maud GATEL, le plus court possible, s'il vous plaît, Madame GATEL, puis Mme KOUASSI pour vous répondre en une minute.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je profite de ce projet de délibération pour vous parler d'un sujet qui nous est cher et que nous défendons depuis 2014 : la suppression des jetons de présence pour les administrateurs des S.E.M. et S.P.L. D'abord, c'est une question de sobriété des finances publiques et je crois que la Ville en a bien besoin, Ville qui présente un déficit de plus de 10 milliards d'euros. Surtout et avant tout, c'est un sujet d'équité et un sujet de revalorisation du mandat de nos élus. On attend des élus de la Ville de Paris le même engagement, qu'il s'agisse de siéger dans un conseil d'école, dans une S.E.M. ne donnant pas lieu à jeton de présence ou encore dans une S.E.M. donnant lieu à jeton de présence.

Quelle est la différence entre un administrateur de "Paris Habitat" et un administrateur d'"Elogie-Siemp" ? Ils ont le même travail, les mêmes exigences en matière de bonne gouvernance, de bonne attribution des finances publiques, mais l'un est rémunéré et l'autre non. Il n'y a aucune raison pour que les élus ne soient traités de la même manière. Je pense que ce serait une manière de revaloriser tout le travail qui est fait dans les organismes de représentation des uns et des autres.

Nous souhaitions, par cette intervention, relancer le travail qui avait eu lieu et vous inviter, Madame KOUASSI, à vous inscrire dans les pas, l'héritage de Mme HIDALGO, qui avait accepté, au bout de 10 années, que ce travail soit fait.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme KOUASSI. Une minute, Madame KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vois que l'appréciation sur les jetons de présence et autres rémunérations liées aux conseils d'administration varie en fonction des personnes. Je ne citerais pas Édouard PHILIPPE ou Carla BRUNI qui s'illustrent sur ce type de pratique. La seule différence est qu'à la Ville de Paris, tout est très transparent. Un travail d'harmonisation a été mené lors de la mandature précédente, avec un cadre clair, partagé, des montants publiés chaque année. C'est clair, c'est transparent.

Sur les 22 S.E.M. et S.P.L., seules 7 S.E.M. et 1 S.P.L. versent des jetons de présence. Leur montant a été plafonné à 2.287 euros nets annuels et les jetons sont versés au prorata de la présence effective. C'est légal, transparent et clair. Pour moi, il n'y a pas lieu d'en débattre plus.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 151.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 151).

2026 DDCT 163 - Conseil d'administration de la Société d'économie mixte SAE POPB. - Rémunération annuelle du président ou de la présidente du conseil d'administration.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 183 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 183 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 163, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DDCT 163).

2026 DFA 10 - Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e). - Avenant n° 2 à la concession de travaux.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 10 et la parole est à M. Émile MEUNIER.

Vous n'étiez pas arrivé, Monsieur MEUNIER, quand je l'ai dit tout à l'heure, mais on essaie, s'il vous plaît, de jouer le jeu pour contracter au maximum. Je pense qu'en une minute, vous pouvez dire des choses extraordinaires, j'en suis convaincue. Allez-y, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Cela concerne le Parc des expositions de la porte de Versailles, avec "Viparis". Ce parc des expositions, c'est là où vous avez fait la Tour Triangle. C'est une question que je pose : avec la canicule, qui n'est que le début de

quelque chose de beaucoup plus grave, êtes-vous toujours aussi fiers d'avoir fait la Tour Triangle ou est-ce que vous le regrettez ? Si vous le regrettez, je vous jure, Madame la Maire, que je ne vous en parle plus au Conseil de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - J'ai une demande de prise de parole de Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais en parler, parce que je ne voudrais pas laisser à M. MEUNIER le monopole de l'opposition à la Tour Triangle, opération que, pour ma part, avec les élus du 15e, nous avons toujours qualifiée de spéculative et qui consistait à poser 100.000 mètres carrés de bureaux en blanc, dans un secteur du 15e qui en dispose d'ailleurs de beaucoup.

Toute l'opération de modernisation du parc ne semble avoir eu pour unique objet que la construction par tous les moyens de la Tour Triangle. Quelques observations rapides de la C.R.C. dans son rapport de 2020, qui cite un programme pluriannuel d'investissement au Parc des expositions abandonné en 2012 pour permettre les travaux préparatoires de la construction de la tour, que la construction de la tour a entraîné la libération de parcelles incluses dans le périmètre de concession, que les études et travaux relatifs à la tour ont été financés irrégulièrement par la concession avec l'imputation sur les comptes de la concession de dépenses ne concernant pas l'exploitation du parc, une concession mal contrôlée par la Ville de Paris mais rentable pour le délégataire, et surtout, l'absence totale de justification d'une indemnité de 263 millions versée à "Viparis".

Je termine en disant que nous avons, avec cette opération, une Tour Triangle fragile sur le plan économique, qui a un impact sur le plan environnemental avec ses 15.000 tonnes de béton de verre et d'acier, très mal insérée sur le plan urbanistique, contestable sur le plan architectural, saturant les réseaux de transports et de circulation et rejetée par une grande majorité d'habitants. On ne bâtit pas une ville contre son gré, surtout contre la volonté de ses habitants.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

Pour vous répondre, Johanne KOUASSI en une minute.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup.

Contrairement à ce que peuvent laisser penser les interventions précédentes, le sujet n'est pas pour ou contre la Tour Triangle. Ce projet de délibération porte sur un avenant à la concession de travaux. Au passage, je souligne que l'on passe de 15 % de garantie bancaire à 100 % pour l'actionnaire, ce qui est plus sécurisant pour la Ville, puisque cela permet, même deux ans après l'achèvement des travaux, de lever les réserves, ce qui est plus protecteur pour la Ville que la garantie bancaire.

Pour le reste, je vous laisse à vos débats. Pour moi, les votes sont passés.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFA 10).

2026 DFA 29 - Fixation des taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation applicables à compter du 1er janvier 2027.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la fiscalité des résidences secondaires et à la prévention du contournement de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 29 et le vœu n° 159 qui y est rattaché.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, que je ne vois pas. Ah si, vous êtes là, Monsieur DURAND-RAUCHER. J'espérais qu'il y aurait une intervention en moins, mais non. Allez-y, deux minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire. Désolé, mais je suis bien là.

Bonjour, chers collègues. Vous le savez sans doute, à Paris, pour se loger, ce n'est pas le plus simple. Je rappelle que le salaire médian en France est à 1.850 euros par mois, ce qui signifie qu'une personne qui gagne le salaire médian peut espérer un 17 mètres carrés en location ou, en économisant l'ensemble de son salaire, il suffit d'attendre 18 années pour devenir propriétaire d'un 40 mètres carrés. Nous considérons évidemment, le logement étant la priorité des Parisiennes et des Parisiens, que nous devons agir sur le logement et l'accessibilité au logement, l'accessibilité pour les personnes qui font la ville, que ce soit les ouvriers qui font les réparations, les employés des

services de la Ville qui permettent que nous puissions toutes et tous y vivre confortablement, célébrer et être fiers de vivre dans cette ville.

Cette ville est attractive et c'est une bonne nouvelle. Nous souhaitons qu'elle continue d'être attractive, mais pour une catégorie de la population, elle est inaccessible. Tout ce qui peut permettre à plus de personnes d'accéder à la ville et d'avoir le droit de profiter de notre magnifique Capitale est nécessaire.

Nous luttons contre "Airbnb". Nous luttons évidemment contre tout ce qui permet aux spéculateurs d'investir au maximum dans la ville. Cela nous semble essentiel, car Paris est une ville sur laquelle beaucoup spéculent. Ainsi, il y a des propriétaires qui laissent des appartements, des logements éternellement vides. Il y a le droit d'usage, qui compte plus que le droit de propriété. A défaut de pouvoir encore appliquer le droit de réquisition, nous pouvons appliquer une taxe sur la vacance, et elle est essentielle. Elle va permettre que les personnes qui peuvent se permettre d'avoir un appartement vide à Paris… Pour avoir un appartement vide à Paris, il faut quand même être sacrément riche, parce que je rappelle que même un tout petit appartement rapportera 10.000 euros de loyer à l'année. Quand on peut se permettre de ne pas toucher 10.000 euros de loyer…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - … c'est quand même que l'on va plutôt bien. Je ne pense pas du tout que cette taxe soit une taxe problématique. Au contraire, c'est une taxe d'égalité et de justice fiscale, car oui, nous avons un problème sur le consentement à l'impôt quand l'impôt est inéquitable. Là, c'est pour l'égalité, c'est pour l'accès au logement qu'il va y avoir des taux de taxe sur la vacance. Le projet de délibération que nous allons ici, toutes et tous, je l'espère, voter, parce que j'espère que nous avons toutes et tous conscience…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DURAND.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - … de l'importance du logement pour les Parisiennes et les Parisiens, est nécessaire et je suis ravi de voter pour le DFA 29. Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur DURAND-RAUCHER.

La parole est à Yvain BOURGEAT-LAMI. Deux minutes, s'il vous plaît, Monsieur BOURGEAT-LAMI.

M. Yvain BOURGEAT-LAMI. - Merci, Madame la Maire. Je fais très vite.

Cela a été rappelé tout à l'heure, se loger à Paris n'est pas forcément simple. Beaucoup de personnes n'arrivent pas à trouver un logement à Paris. On parle ici de logements vacants. Cela représente 150.000 logements, soit 9 % du parc locatif à Paris, qui ne sont pas utilisés, qui sont vides en continu et qui attendent tout simplement, soit pour de la spéculation immobilière, soit pour d'autres choses, mais qui ne servent pas les Parisiennes et les Parisiens.

Une nouvelle taxe est possible. On peut augmenter le plafond de cette taxe pour aller jusqu'à 30 % sur la première année de vacance complète et 60 % à partir de la deuxième année. L'idée est de le faire, parce qu'on passe un message aux propriétaires : soit le bien est en capacité d'être loué et il faut le louer, soit il n'est pas en capacité et il y a des aides de la Ville pour le rénover et le mettre en capacité de le remettre sur le marché et de le louer, sinon il faut le vendre et le remettre à disposition des Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOURGEAT-LAMI, de votre concision.

La parole est à M. MEUNIER, sauf s'il est désinscrit, parce qu'il a l'air surpris de prendre la parole.

M. Émile MEUNIER. - Non.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je l'ai tenté !

M. Émile MEUNIER. - Ces projets de délibération, bien qu'ils soient là le samedi, ne sont pas moins intéressants que ceux du mercredi.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je n'ai pas dit le contraire.

M. Émile MEUNIER. - Cette taxe sur la vacance est évidemment une très bonne chose. On l'attendait un peu comme le messie. Cela a été une bataille législative depuis des années. Jusqu'à présent, on ne pouvait pas l'augmenter, parce que si on l'augmentait, on devait augmenter la taxe foncière. Il y a un principe de corrélation des taxes locales. Le Gouvernement a fini par céder et a permis de décorréler les deux. Maintenant, on peut augmenter la taxe sur la vacance sans augmenter la taxe foncière. C'est une très bonne chose et il faut le faire, mais, et vous voyez arriver le problème, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires va devenir beaucoup moins importante en année 2 que la taxe sur la vacance. Comme aujourd'hui, il suffit d'aller sur la plateforme, de changer la catégorie de son logement, de dire que l'on a mis un frigo et que l'on peut le faire passer en résidence secondaire, vous allez avoir une fuite de votre assiette et une fuite de recettes. Tout le monde va s'inscrire sur la taxe d'habitation sur la résidence secondaire.

Comment régler le problème, Madame la Maire ? Je suis sûr que vous connaissez la solution. Il faut augmenter la taxe d'habitation sur la résidence secondaire, mais elle est corrélée à la taxe foncière, donc vous ne pouvez pas l'augmenter tant que vous n'augmentez pas la taxe foncière. Avec cette taxe sur la vacance, si vous la votez comme cela, et on va le faire quand même, elle aura très peu d'efficacité. La seule manière pour qu'elle puisse jouer à plein est d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière, parce que c'est juste. Je prépare les esprits pour le prochain budget primitif.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

Monsieur CANAL ? Vous ne voulez pas prendre la parole, très bien.

Madame GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est la suite d'une possibilité législative qui est offerte, liée à la décorrélation entre taxe sur les logements vacants et taxe foncière. C'est une disposition législative que nous avons soutenue. Bien évidemment, vous avez parfaitement le droit d'augmenter les taux, la loi vous y autorise. Le problème est toujours le même, c'est ce que vous en ferez. On sait que, pour la Ville de Paris, il n'y a qu'une réponse à toutes les difficultés : l'augmentation des taxes et des impôts. C'est aujourd'hui votre seule grille de lecture.

Je voudrais revenir sur une communication que l'on entend beaucoup et qui est à nouveau énoncée dans ce projet de délibération. Ce sont ces fameux 300.000 logements vacants. Quand on parle de 300.000 logements vacants, de quoi parle-t-on ? On parle de résidences secondaires, et il est encore possible à Paris d'avoir des résidences secondaires. On parle de meublés touristiques illégaux ; 25.000, ce sont vos propres estimations, Monsieur le Maire. Vous avez aujourd'hui l'ensemble des leviers à votre disposition pour agir contre ces meublés touristiques illégaux. Faites-le. Ce sont vos prérogatives, vos responsabilités, n'hésitez pas.

Quand on parle de vacance, le sujet est la vacance structurelle, pas la vacance conjoncturelle entre deux locataires en attendant de faire des travaux de rénovation nécessaires. La vacance structurelle, ce sont 18.000 logements à Paris. On parle de 18.000 logements qui sont vacants depuis plus de deux ans. Evidemment qu'il faut agir, mais il faut agir sur tous les leviers. C'est le sujet des travaux de rénovation, c'est le sujet de l'attractivité du dispositif "Louez solidaire". Ce dispositif est formidable, mais il n'est pas aujourd'hui suffisamment attractif et il ne donne pas confiance aux propriétaires. Le sujet est aussi l'incitation, pas que la taxation.

Arrêtez de faire croire que l'on a 300.000 logements que l'on pourrait remettre immédiatement sur le marché et que cela réglerait le problème du logement à Paris. Le problème du logement à Paris est majeur, mais il ne se réglera pas en faisant croire aux gens que l'on peut mobiliser 300.000 logements de cette manière.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Monsieur CANAL, je vais vous faire profiter d'une très grande mansuétude de ma part.

M. Grégory CANAL. - Merci beaucoup, mais à la demande de M. BAUDRIER, je suis obligé de prendre la parole.

Monsieur BAUDRIER, vous êtes comme Saturne avec ses enfants, vous dévorez les taxes autant qu'elles sont et vous aimez tellement cela que vous les mettez au plafond maximum : 30 % la première année, 60 % pour la seconde, alors que la moyenne de la loi est 17,4 pour la première année. Il n'y a rien d'une incitation, c'est juste du matraquage fiscal. Vous remplissez vos caisses avec ce que vous pouvez avoir.

Je rebondis sur ce qu'a dit Mme GATEL, vos chiffres sont faux. Il n'y a pas 150.000 logements inoccupés, parce que vous mélangez le frictionnel et le structurel. Or, le structurel, c'est seulement 20.000. Ce ne sont pas mes chiffres mais ceux de l'INSEE, des vrais chiffres, Monsieur BAUDRIER, qui ne sont pas pris au doigt mouillé. Dans le frictionnel, il faut compter les indivisions, les travaux, etc. Si vous voulez vraiment inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché, vous devriez avoir une politique incitative, c'est-à-dire pas un coup de matraque dans la tête, surtout par-derrière parce que cela arrive comme un cheveu sur la soupe, mais avoir de vrais dispositifs d'accompagnement tels que la défiscalisation sur la taxe foncière lorsqu'ils font des travaux et qu'ils s'engagent à remettre leurs biens sur le marché. Au lieu de cela, il n'y a aucune mesure d'accompagnement. Votre mesure ne servira à rien et d'ailleurs, vos recettes ne seront pas à la hauteur de vos estimations.

Une dernière petite question à M. BAUDRIER : quand est-ce que la Ville de Paris paiera cette taxe pour tous les logements sociaux qui sont libres et inoccupés ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pour vous répondre, M. BAUDRIER, pour deux minutes.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les intervenants. Ce projet de délibération est très important car il va nous permettre de nous attaquer enfin à l'un des principaux problèmes qui alimente la crise du logement à Paris : la prolifération des

logements vacants de résidence secondaire. 150.000 logements vacants, 150.000 résidences secondaires, dont 80.000 logements vacants de façon structurelle, dont, selon les statistiques de l'Etat, 36.205 vacants depuis plus de deux ans, et pas 18.000, Madame GATEL.

Tous les pays du monde qui ont réussi à faire reculer la part des logements inoccupés dans les grandes métropoles - le Canada, la Suisse, la Belgique - l'ont fait en augmentant de façon importante la fiscalité. Ce transfert de la taxe sur les logements vacants aux municipalités et la possibilité de doubler ses taux, nous les avons gagnés de haute lutte. C'est une revendication que j'ai portée auprès de très nombreux ministres et parlementaires au nom de la Ville de Paris et au nom de l'association transpartisane "Agir contre le logement vacant".

Cette bataille pour l'augmentation de la fiscalité sur les logements vacants, beaucoup pensaient que nous ne la gagnerions pas. Pourtant, nous l'avons gagnée. Cette victoire va nous permettre de libérer au moins 20.000 logements à Paris qui redeviendront habités à l'année, soit par des locataires, soit par des propriétaires occupants. A l'échelle du pays entier, ce ne sont pas moins de 200.000 logements qui pourront être remis sur le marché.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour les 40.000 personnes qui vont pouvoir habiter Paris grâce au vote de notre Assemblée et aux 400.000 personnes qui vont pouvoir habiter des logements en France grâce au vote de cette loi.

Permettez-moi aussi de remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagnés durant cette bataille, de remercier Ian BROSSAT avec qui nous nous battons sur ce sujet depuis plus de 10 ans, de remercier tous les membres de l'association "Agir contre le logement vacant", en particulier son ancienne présidente Suzanne BROLLY, sa coordinatrice Karine DELIGNE, sa vice-présidente Valérie WOITIER, élue "Les Républicains", de remercier les adjoints aux finances successifs de notre collectivité qui ont porté avec moi cette revendication, en particulier Paul SIMONDON et Johanne KOUASSI, de remercier tous les anciens collaborateurs aux finances de la Maire de Paris qui nous ont accompagnés, en particulier Lucie CASTETS et Étienne MARCHAND, de remercier l'ensemble de mes collaborateurs qui m'ont aidé dans cette bataille, en particulier Brian BLACTOT, et de remercier les 190 députés qui ont voté pour cet amendement au projet de loi de finances 2026 ; un seul député a voté contre. Je tiens à remercier en particulier le député qui s'est le plus battu. Il se trouve que c'est Emmanuel GRÉGOIRE.

Avec ce vote, chers collègues, nous allons enfin réussir à faire baisser le nombre de logements vacants à Paris. C'est une grande et belle victoire pour le droit au logement. Quand on se bat, on gagne !

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Le vœu n° 159 du groupe NPP est-il retiré ? Il ne l'est pas.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 159 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFA 29).

2026 DFA 31 - Suppression de l'exonération facultative de cotisation foncière des entreprises en faveur des loueurs en meublés (art. 1459, 3°-c) du Code général des impôts.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 31 et la parole est à M. Émile MEUNIER.

Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

2026 DFA 33 - Communication à la DRFIP de la liste des adresses des locaux susceptibles d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales au titre de l'année 2027, en application de l'article 1530 du CGI.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 33 et la parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La vacance commerciale à Paris est un enjeu majeur. Le taux de vacance a atteint un point haut ces derniers mois et la nécessité d'agir contre cette vacance qui a une implication directe sur l'animation des quartiers et sur le lien social dans nos quartiers est évidemment un sujet que nous partageons.

Nouvelle réponse : la question fiscale, à nouveau, est un levier, mais ce n'est pas le seul. Je voudrais profiter de ce projet de délibération, Monsieur BAUDRIER, puisque j'ai vu que vous aviez pris la parole sur cette communication et je ne doute pas que vous me répondrez, pour avoir le montant des sommes qui correspondent à cette taxe sur les logements vacants - je pense que cela pourrait utilement éclairer notre Conseil - entre la première, la deuxième et les années suivantes.

Plus globalement, je souhaite attirer votre attention sur le fait que le levier fiscal, c'est une chose, mais c'est l'ensemble de la politique commerciale qu'il faut revoir. Certains bailleurs institutionnels préfèrent avoir des commerces vacants plutôt que de les remettre sur le marché. C'est une réalité. Simplement, on a aussi des difficultés avec le sujet de la vitalité commerciale, qui sont liées à d'autres types de problèmes, notamment la politique publique menée à destination des commerçants qui ne sont pas suffisamment parties prenantes des politiques publiques de la Ville.

Dernier point, et on en parlera sur la question des bailleurs sociaux qui disposent de baux commerciaux, il est inacceptable que des baux commerciaux soient vacants pendant plusieurs mois, voire jusqu'à plusieurs années. Ces différentes contraintes que l'on met sur les acteurs privés, il faut aussi qu'elles soient mises sur les acteurs publics.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cette taxe sur les friches commerciales ne porte pas uniquement sur les commerces, puisque les adresses communiquées porteront 300.000 mètres carrés de bureaux. On estime qu'avoir des bureaux vides à Paris alors que les gens peinent à se loger n'est pas une bonne chose et que l'incitation fiscale est un outil efficace.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DFA 33).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à la mise en œuvre d'une politique de soutien aux communs numériques.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 160 et la parole est à M. Antoine DUPONT pour maximum deux minutes. Une minute, ce serait formidable.

M. Antoine DUPONT. - Merci, Madame le Maire. Je vais essayer d'aller vite.

Le numérique est au cœur de notre souveraineté et de notre autonomie collective. Pourtant, comme le rappelle le dernier rapport parlementaire qui est sorti il y a quelques jours sur les dépendances structurelles du secteur numérique, l'Europe et la France subissent une dépendance croissante aux géants américains et asiatiques. Notre vœu, face à ce constat, propose une réponse concrète : soutenir les communs numériques, ces biens partagés, garantissant transparence, contrôle et autonomie. Ce rapport parlementaire transpartisan nous donne des arguments irréfutables pour agir.

Premièrement, le logiciel libre et l'"open source" sont des leviers de la dépendance. Deuxièmement, c'est un choix économique et écologique vertueux. La filière française du libre est "leader" en Europe, avec un fort potentiel de croissance. Chaque euro investi dans l'"open source" génère jusqu'à 4 euros de retombées économiques locales. N'oublions pas, le libre, c'est aussi moins de licences coûteuses et moins de fuites de valeurs vers l'étranger. Enfin, c'est un impératif démocratique. Les logiciels libres garantissent la transparence des algorithmes et la protection des données publiques. A l'heure où les GAFA monétisent nos informations personnelles et où les lois extra-territoriales menacent notre souveraineté, Paris doit montrer l'exemple.

Que propose ce vœu ? C'est relativement simple. Il s'agit d'étudier la création d'un dispositif dédié de soutien à la filière de l'"open source" et du libre : un fonds, un incubateur, un appel à projets. Les travaux que nous demandons de réaliser devront répondre à cette question. Paris a déjà des atouts. C'est un écosystème dynamique, des

compétences reconnues et une volonté politique. Donnons-nous les moyens de nos ambitions. Soutenons le libre, défendons une souveraineté numérique et faisons de Paris la capitale européenne des communs numériques.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Votre vœu est l'occasion pour moi de rappeler que 90 % des bases de données de la Ville de Paris sont en "open source", que 50 % des 800 applications exploitées par la Ville sont également en "open source", que la Ville s'est dotée, dès 2021, d'un "open source program office". Evidemment, la souveraineté numérique est au cœur de la stratégie du numérique responsable que j'ai pu co-porter avec Dan LERT à la fin de la mandature dernière. Nous comptons bien continuer dans cette dynamique et favoriser les communs numériques. La Ville est pionnière et compte bien le rester.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

C'est donc un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix , à main levée, le vœu n° 160 du groupe Ecologiste et Social de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 176).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l’exigence de transparence financière totale sur le périscolaire et à la création d’un paragraphe dédié au sein du prochain Compte Administratif.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 161 et la parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

L'affaire du périscolaire présente plusieurs volets. Le premier est le volet administratif et organisationnel. Notre groupe a demandé la constitution d'une Mission d'Information et d'Evaluation présidée par ma collègue Inès de RAGUENEL.

Le deuxième volet est un volet judiciaire, naturellement, raison pour laquelle certains élus, dont je fais partie, ont saisi le Procureur de la République.

Le troisième volet, et c'est l'objet du vœu que je défends ce matin devant vous, est un volet qui porte sur les moyens, les moyens de la politique mise en œuvre pour remédier aux carences dénoncées de longue date sur le périscolaire. Ces moyens ont été annoncés par le Maire de Paris. Encore faut-il les évaluer et contrôler la mise en œuvre de cette politique. Je dois dire que, depuis le mois de mars et cette nouvelle élection, beaucoup me posent la question : "Il est comment, le nouveau Maire de Paris ?". Peu de monde le connaît, en réalité.

La question du périscolaire commence à dessiner un personnage : un personnage plutôt noyé dans l'indécision, dans l'approximation, le tâtonnement et l'incertitude, avec sa difficulté à prendre la mesure du problème du périscolaire. Il a annoncé un empilement de dispositions, qui ont toutes un coût naturellement. Ce coût, notre groupe demande à en être précisément tenu informé lors des prochains débats budgétaires et que l'on puisse évaluer l'efficacité de cette politique, raison pour laquelle je vous demande naturellement…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur ALPHAND.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Vous avez visiblement une écoute assez sélective des propos du Maire, puisque le Maire a bien annoncé des mesures et, à chaque fois, le coût a été précisé. Pour autant, nous prévoyons d'ores et déjà la mise en place d'un encart dédié au périscolaire dans le cadre du compte administratif. Aussi, il n'est pas utile pour moi de maintenir ce vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - C'est une demande de retrait. Avis défavorable de l'Exécutif. Est-ce que vous le retirez ? Oui ou non. Si vous le retirez, vous pouvez reprendre la parole, sinon c'est non.

Le vœu n° 161 est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 161 est rejeté.

2026 DILT 9 - Convention de délégation de compétence entre IDFM et la Ville de PARIS pour le transport scolaire d'enfants en situation de handicap.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à une gestion de proximité du dispositif PAM par la Ville de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DILT 9 et le vœu n° 162.

La parole est à M. PRUDHOMME, puis à Mme CHIKIROU.

M. Christophe PRUDHOMME. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Sur la base de ce projet délibération, qui permet une délégation de gestion confiée à la Ville de Paris pour l'organisation des transports domicile-école des enfants en situation de handicap, nous proposons un vœu. Face à l'incurie de Mme PÉCRESSE concernant la régionalisation du P.A.M., dont la dégradation de service est douloureusement ressentie par les gens concernés, et de nombreuses associations, en particulier concernant le transport des enfants, ont manifesté à plusieurs reprises devant le siège du Conseil régional, nous proposons que, sur la base de cette expérimentation, qui paraît très positive, la Mairie de Paris sollicite auprès d'Ile-de-France Mobilités et de l'ensemble des personnels compétents l'extension à la Ville de Paris de la délégation de gestion du dispositif P.A.M., en lien avec les associations, pour que nous ayons un service de meilleure qualité.

Cette délégation à des entreprises privées se fait au meilleur coût. Ces délégations à des services privés n'apportent pas le service rendu. Que la Ville étende ce dispositif qui semble apporter une grande satisfaction dans le 18e arrondissement nous paraît un enjeu majeur pour les personnes et les enfants qui sont aujourd'hui dans une difficulté pour se déplacer du fait de leur handicap. Ce serait une amélioration de ce service que l'on pourrait étaler dans le temps en étendant la délégation de gestion. Je pense que ce serait dans l'intérêt de toutes les personnes concernées. Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur PRUDHOMME. Il faut bien mettre votre carte.

Madame CHIKIROU, à vous la parole.

Mme Sophia CHIKIROU. - Cela va aller.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND pour deux minutes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue. Vous parlez d'une situation que nous connaissons bien et vous-même, Madame la Maire, notamment dans vos anciennes fonctions. La situation du transport des enfants de l'école Guadeloupe est une exception qui fonctionne très bien, qu'il convient de reconduire. C'est l'objet du projet de délibération. En revanche, c'est un héritage de l'histoire et nous nous en satisfaisons, mais cela ne veut pas dire que la Ville va pouvoir suppléer les manquements que vous mentionnez, Monsieur PRUDHOMME, en la matière. Il s'agirait là d'un transfert de compétences qui n'est ni prévu ni soutenable à l'heure actuelle. Je vous invite à voter favorablement le projet de délibération, et avis défavorable sur le vœu.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame ROLLAND.

J'ai une demande d'explication de vote de la part de Mme GARNIER, pour le groupe "Paris Liberté !".

Mme Nelly GARNIER. - On va voir le bon côté des choses, vos mensonges nous permettent de rappeler tout ce que la régionalisation du P.A.M. a apporté aux Parisiens. Le P.A.M., je le rappelle, est le service régional de transport à la demande qui permet aux personnes à mobilité réduite de se déplacer à la demande 7 jours sur 7, de 6 heures à minuit en semaine et jusqu'à 2 heures du matin les vendredis et samedis à Paris. Ce service a été régionalisé et l'honnêteté devrait vous obliger à reconnaître que cela l'a rendu beaucoup plus attractif. D'ailleurs, cette régionalisation était réclamée par toutes les associations. Je rappelle qu'il fallait compter 80 euros en 2019 pour un Paris-Meaux contre 10 euros aujourd'hui. Aujourd'hui, les trajets inférieurs à 15 kilomètres sont au prix de 2 euros, soit le prix d'un ticket de métro. Je crois que c'est une vraie politique sociale.

Il en a résulté une très forte hausse du nombre d'usagers. Parfois, cela peut permettre des temps d'adaptation. C'est pour cela que l'on travaille en continu à améliorer le service. C'est pour cela que le budget alloué au P.A.M. a augmenté de 16 millions d'euros en 2026 et je crois que la Ville de Paris n'aurait pas du tout les moyens, en étant une mauvaise gestionnaire, de faire ces investissements. Le nombre de conducteurs va être augmenté de 20 % à la rentrée.

C'est vrai qu'il y a un problème d'usage. Comme le prix est très faible, on a beaucoup de ce que l'on appelle des lapins, c'est-à-dire des gens qui ne se présentent pas. Ce phénomène est très concentré, avec aujourd'hui 200 usagers qui totalisent plus de 10.000 courses perdues chaque année au détriment des autres usagers. C'est la raison pour laquelle il va être mis en place un tarif "lapin" pour les annulations tardives ou les non-présentations.

Comme vous parlez d'accessibilité, je rappellerai que la mise en accessibilité du métro, et en premier lieu de la ligne 6, est bloquée aujourd'hui par le refus de la Ville de Paris de financer sa part, et non par la Région qui a toujours dit qu'elle la financerait.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GARNIER.

Vous n'avez vraiment pas de chance, parce qu'hier, j'étais avec "Keolis", que j'ai convoqué pour faire un point sur le service P.A.M. : 16 % de mutualisation là où, avant, quand c'était géré par la Ville de Paris, on était à 6 % de trajets groupés. Le nombre d'annulations a explosé. A titre très personnel, je serai ravie de vous raconter mon expérience personnelle avec le P.A.M. On en discute quand vous voulez, puisque nous allons adresser un courrier à Ile-de-France Mobilités pour faire un point sur ce sujet. Si vous voulez rectifier les choses, dites aussi la vérité.

Sur la ligne 6, Madame GARNIER, peut-être que vous êtes mal renseignée, mais c'est l'Etat qui n'a pas payé sa part, là où la Ville de Paris l'a payée. C'est moi qui, au moment des Jeux olympiques et paralympiques, avais écrit une tribune, avec "APF France Handicap" et toutes les associations, pour solliciter Mme PÉCRESSE et demander que l'on puisse avancer sur la mise en accessibilité du métro. Je suis ravie qu'elle ait accepté d'avancer sur ce sujet et que nous puissions y travailler ensemble. Quand on veut rectifier les choses, on dit toute la vérité et en transparence, et pas celle qui nous arrange de façon biaisée.

Je mets au vote le vœu n° 162. Est-ce qu'il est retiré ? Il y a une demande de retrait. Il n'est pas retiré. Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 162 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DILT 9).

2026 DRH 11 - Présentation du rapport social unique 2025.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 11 et la parole est à Mme VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Madame la Maire, chers collègues, puisqu'il faut aller à la hache, je vais aller à la hache. Il faut aller très vite.

Sur le rapport social unique… On en est là, c'est cela ? Cela va très vite !

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Si vous ne voulez pas prendre la parole, on n'est pas obligé, Madame VERZELETTI. C'est le DRH 11, la présentation du rapport social unique 2025.

Mme Céline VERZELETTI. - Le rapport social unique n'a reçu l'aval d'aucune organisation syndicale. C'est à souligner et cela devrait poser question. Cela montre combien le dialogue social est en berne à la Ville de Paris, parce que c'est un rapport. C'est une première chose. Il n'aura pas notre aval non plus.

Ce rapport social démontre certaines choses. Je vais vraiment axer sur ce qu'il démontre, de manière défavorable bien évidemment, parce que c'est là où c'est important et intéressant de voir ce qui ne va pas pour essayer de rectifier les choses. Il démontre des carrières en panne, des équipes sous tension, des promotions en chute, des postes vacants qui sont bien trop nombreux. Vous l'avez dit et vous le savez. Il y a un vrai problème d'attractivité qui peut se régler de différentes manières. Il y a des contrats courts, des sous-traitances et des

externalisations bien trop nombreuses qui fragilisent le service et les conditions de travail, et aussi c'est le 2025 et je ne sais pas ce qu'il en est pour les années suivantes, mais quoi qu'il en soit, il y a une augmentation du nombre d'accidents de travail et de trajet. C'est un problème. L'indice de fréquence de ces accidents augmente ; il passe de 33,25 à 34. On peut dire que c'est peu, mais je pense qu'il faut viser la diminution des accidents de travail. C'est très clair.

Les actes de violences physiques envers les agents sont en augmentation. Il y a plusieurs explications. On sait que la situation sociale est très tendue, donc les usagers peuvent être dans des situations où ils peuvent être un peu plus agressifs. Quoi qu'il en soit, vous avez des agents qui ont besoin de protection et d'anticipation pour faire en sorte que leur environnement professionnel soit bien plus apaisé.

Face à ce constat, il manque dans ce rapport certains indicateurs et des objectifs. Il faut une fixation d'objectifs annuels et publics de baisse des accidents de travail et de l'absentéisme, et la mise en place d'un tableau de bord trimestriel pour suivre au plus près l'évolution de la sécurité sur le terrain, et l'attribution d'évaluations indépendantes pour les C.S.T. et les formations spécialisées, ce qui permettra aux représentants des personnels de jouer pleinement leur rôle. Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame VERZELETTI.

La parole est à M. Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est l'été et tous ses régimes amincissants. Le R.S.U. n'y échappe pas : moins 368 pages d'une édition à l'autre. Voilà ce qui est englouti : plus une seule ligne sur le harcèlement moral au travail, plus une seule ligne sur les agressions sexuelles, plus une seule ligne non plus sur la nature des sanctions administratives, et je remarque quand même qu'elles explosent : 303 sanctions disciplinaires contre notamment des stagiaires. Il y a un "boom" des sanctions disciplinaires contre les stagiaires. On aimerait bien savoir pourquoi. Il y a une altération de visibilité sur le nombre de jours de grève, qui a augmenté au sein de la Ville de Paris, mais les motifs ont disparu. Il n'y a plus de "distinguo" entre les appels d'ordre, les appels à la mobilisation locaux ou nationaux, ce qui permet à la Ville de Paris de se dédouaner. On perd quand même, au niveau qualitatif, beaucoup d'éléments qui sont très importants.

Au niveau des chiffres, c'est un standard, pour ne pas dire un marronnier, on atteint quasiment les 3 milliards de dépenses de fonctionnement, 2,985 milliards. C'est donc une augmentation de 47 % d'une année sur l'autre. Or, je voudrais préciser que, l'an passé, c'était l'année des Jeux olympiques, donc il y avait un effort exceptionnel que l'on pouvait entendre, mais quand l'effort se reproduit, ce n'est plus une parenthèse, c'est un torrent. L'augmentation est cette fois de l'ordre de 77 %. Pour les Jeux olympiques, année exceptionnelle, plus 47, année ordinaire, plus 77 : cherchez l'erreur.

On découvre dans ce R.S.U. que le nombre de contacts entre la Ville de Paris et les organisations syndicales a légèrement baissé alors que le nombre de jours de grève a augmenté, ce qui veut dire que la Ville de Paris parle moins à ses agents mais que les agents parlent plus fort. Cela a le mérite d'être relevé.

Enfin, petite précision sur la volumétrie des agents : la moyenne d'âge est à 47 ans et un sur deux a plus de 50 ans. Cela veut dire que, dans la décennie qui arrive, le nombre de départs à la retraite sera absolument considérable et il faut en profiter pour revenir à un "étiage" normal, c'est-à-dire qu'"a minima", la Ville de Paris devrait avoir pour objectif de repasser, durant la mandature, de repasser sous les 50.000 agents publics, qui serait un seuil beaucoup plus correct et beaucoup plus soutenable pour la Ville de Paris. Sinon, vous allez mourir sous les charges de personnel. Sachez que la droite est tout à fait prête à vous accompagner. Madame ROLLAND, ne faites pas comme M. GUILLOU qui a mis la tête dans le sable pendant plusieurs années.

Dernier élément d'appréciation : effort à souligner, l'absentéisme baisse un peu à la Ville de Paris, mais il se répand, puisqu'il est passé de 33.000 à 35.000 agents concernés par l'absentéisme. Cela devrait nous interroger, d'autant plus qu'en parallèle, la médecine du travail s'est effondrée : moins 37 % de concertation. J'invite donc la Ville de Paris, au début de cette mandature, à faire un vrai "big bang" de son administration, un grand projet de service qui allie la concertation de tous les agents individuellement en lien avec les syndicats, la réforme de tous les marchés publics par la création d'une direction de la performance, la mise en place sincère, Madame ROLLAND, des 35 heures pour qu'elles soient réellement appliquées, et une rénovation totale du dialogue social, sans compter quelques petites privatisations qui mériteraient d'intervenir, notamment dans le balayage !

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CANAL.

Je vous découvre des talents de "monsieur météo" que je ne vous soupçonnais pas.

Pour vous répondre, la parole est à Mme ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues.

J'ai bien entendu, Monsieur CANAL, l'interpellation de M. GUILLOU. Il y a eu une autre adjointe aux ressources humaines entre-temps, qui s'appelle Mme POLSKI, qui a aussi œuvré dans le sens qui est toujours le nôtre, à savoir

celui de défendre les services au public des Parisiennes et des Parisiens. Cela ne se fera jamais sans les agentes et agents, que je tiens à remercier d'ailleurs, parce que sans eux, nous ne serions pas là ce matin. Ce n'est pas de leur faute, mais c'est grâce à eux que le Conseil de Paris peut continuer à se tenir dans de bonnes conditions.

Le rapport social unique, c'est 1.000 pages, donc en deux minutes, cela va être compliqué et je ne m'y risquerai pas. Je vais contredire certaines vérités. D'abord, arrêtez de parler d'absentéisme, d'un côté comme de l'autre. On parle de l'absence de certains agents pour des raisons tout à fait recevables, qu'il s'agisse de maladie ordinaire ou de maladie de longue durée. Ce mot n'existe pas. Ce n'est pas une contagion, ce n'est pas une idéologie…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Monsieur CANAL, si vous faites des interventions qui durent plus de deux minutes et qu'en plus vous n'écoutez pas la réponse, cela ne va pas aller.

Allez-y, Madame ROLLAND, et s'il vous plaît, silence dans la salle.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ce taux d'absence est effectivement en baisse.

Pour le reste, il n'y a pas de renonciation à la carrière des agentes et agents, Madame VERZELETTI. Regardez ce qu'il en est des jours de formation et du nombre de formations suivies par agent.

Monsieur CANAL, je vous invite à ne pas lire que la synthèse de ce rapport social de plus de 1.000 pages, M. CANAL qui n'écoute toujours pas… Vous auriez vu, en consultant l'intégralité du rapport, que tous les faits de harcèlement ne sont certainement pas négligés ni mis sous le tapis, qu'ils y figurent… Si, ils y sont, mais peut-être pas dans la synthèse. Je vous invite à y revenir. Cela fait partie des engagements dont nous avons longuement parlé dans ce Conseil et que nous continuerons de porter, tout comme l'attractivité de la ville. Nous y reviendrons avec le prochain projet de délibération sur les stagiaires.

Je vous invite à voter favorablement le rapport social unique.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame ROLLAND.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DRH 11).

2026 DRH 12 - Modification de la délibération relative à l'accueil et à l'indemnisation des stagiaires effectuant à la Ville de Paris un stage pour leur cursus scolaire ou universitaire.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 12 et la parole est à Mme CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération modifie un texte qui date de 2006. Trois évolutions vont dans le bon sens : des stagiaires bénéficieront désormais des mêmes congés et autorisations spéciales d'absence que les autres personnels, avec maintien de leur gratification pendant ces périodes ; le cadre juridique est simplifié et actualisé ; les conditions d'accueil - restauration, prise en charge des trajets -, sont consolidées dans un texte unique. Ce sont des droits réels.

Je voudrais regarder au-delà du texte et vers ce qu'il ne dit pas, c'est-à-dire qui accède au stage. C'est notamment la raison pour laquelle j'avais rattaché un vœu à ce projet de délibération. La difficulté, vous l'aurez compris, n'est pas seulement de gratifier un stage, mais d'abord d'en obtenir un. Dès la troisième, quand la recherche de stage devient obligatoire, on voit déjà se dessiner deux catégories d'élèves : ceux dont les parents ou le cercle familial connaissent quelqu'un et ceux qui envoient des dizaines de candidatures sans réponse. Vous le savez aussi bien que moi, ce phénomène ne s'arrête pas au collège. La Défenseure des Droits, de son côté, a établi que près de la moitié des jeunes de 18 à 34 ans et près de 7 jeunes non blancs sur 10 ont déjà été poussés à modifier leur apparence ou leur comportement pour espérer décrocher un poste ou un stage. J'ai pu accompagner, dans mon parcours professionnel, bon nombre de jeunes qui ont renoncé purement et simplement à candidater dans certains secteurs ou qui hésitent à mentionner leur adresse, convaincus, souvent à raison, que leur code postal pourra jouer contre eux.

Disons le mot juste : il s'agit de discrimination, mise à l'œuvre dès l'adolescence, dans l'accès à un simple stage d'observation. La seule amélioration des droits des stagiaires malheureusement déjà accueillis ne les corrige pas.

Notre programme proposait d'agir notamment sur les clauses sociales et d'insertion qui impliquent que la Ville de Paris impose notamment des clauses contre les discriminations. Pour aller plus loin et à l'échelle nationale, c'est tout le sens de la proposition portée par la France Insoumise pour 2027 : une bourse publique des stages, précisément pour que l'accès à un stage ne dépende plus du carnet d'adresses des parents ni de l'origine réelle ou supposée du candidat, mais d'un droit garanti à chacun, opposable aux discriminations. Elle s'accompagnerait de la création d'emplois spécifiques pour les jeunes dans le secteur public et non-marchand et de l'intégration des périodes de stage dans une véritable Sécurité sociale professionnelle, avec reconnaissance de l'ancienneté, des congés et de formation. Vous l'aurez compris, votez MÉLENCHON en 2027 !

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je crois que ce n'était pas du tout l'objet du projet de délibération.

Pour vous répondre, Mme ROLLAND, pour une minute.

Il y a vraiment beaucoup de brouhahas dans la salle. Si vous avez envie de prendre un café, surtout si vous êtes inscrits pour intervenir après, n'hésitez pas à aller à la buvette juste à côté. En tout cas, écoutez les orateurs, s'il vous plaît.

Madame ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, il faut continuer de renforcer l'accès aux stages à la Ville de Paris pour la découverte de ses métiers, pour la transmission à tous les jeunes Parisiennes et Parisiens. C'est ce que nous faisons. Plusieurs centaines ont été accueillis cette année. Nous y travaillons d'ailleurs avec mes collègues Karim ZIADY et Mams YAFFA, qui reviendra dans quelques minutes. Je vous invite donc à voter plutôt ce projet de délibération que d'autres en 2027. Evidemment, avis favorable au projet de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DRH 12).

2026 DRH 15 - Allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2026.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DRH 15 et la parole est à Mme VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Bien évidemment que nous sommes favorables à la revalorisation de l'allocation d'éducation et de rentrée scolaire pour les pupilles des administrations parisiennes.

En revanche, j'aimerais faire une remarque. Je pense que nous serons tous d'accord, nous voulons qu'il y ait le moins de pupilles possible, puisque ce sont des enfants qui ont perdu leurs parents du fait du service. Je rebondirai sur ce qu'a dit Mme ROLLAND. Quand vous dites "c'est un rapport de 1.000 pages, donc je ne peux pas faire de commentaire, parce que c'est trop compliqué en cinq secondes", c'est ce que nous faisons à chaque fois. Nous sommes habitués à donner notre avis et à devoir voter. Vous devez vous contraindre à nous répondre sur les questions que l'on vous pose. Tout à l'heure, je vous ai parlé d'accident de travail, ce qui est très important, et vous n'avez absolument pas répondu. Il y a de plus en plus d'accidents de travail, de personnes qui peuvent perdre leur vie au travail. C'est vrai que c'est peu dans les administrations parisiennes, mais il y a des agressions graves, qui ont des répercussions irréversibles sur les conditions de vie de ces travailleurs. Vous devez répondre sur la façon dont vous envisagez de mettre en place des dispositifs pour éviter que ces accidents continuent à être de plus en plus importants. Cela ne figure pas dans le rapport, il n'y a pas d'objectif clair. C'est un vrai sujet.

Cela a été dit, il n'y a quasiment plus de visites médicales. C'est un problème par rapport aux maladies professionnelles. C'est là que l'on peut détecter le plus l'état de santé des travailleurs et des travailleuses. Je vous demande d'y répondre, s'il vous plaît. Cela a à voir avec ces pupilles qui ne doivent pas être plus nombreuses qu'aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VERZELETTI.

Pour vous répondre, en une minute, Mme ROLLAND, s'il vous plaît.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame VERZELETTI. Les accidents graves figurent dans le rapport social unique et ils sont en recul. Le nombre d'accidents ne l'est pas, mais les accidents graves sont en recul. Cependant, un accident est un accident de trop, notamment un accident grave, sinon il n'y aurait pas de pupilles de la Ville de Paris. Je vous rejoins, la prévention est essentielle. Les services de médecine préventive, la prise en compte renforcée des risques psychosociaux, tout cela y contribue. Cela fait partie de nos objectifs et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DRH 15).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la création d'un parcours parisien garantissant l'accès des jeunes à un stage ou à une alternance.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n°s 163 et 163 bis et la parole est à Mme CHAOUCHE.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. C'est bien sur le vœu ?

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 163. Je sais que l'on va vite, mais il faut essayer de suivre, s'il vous plaît. J'ai une bonne nouvelle, nous sommes censés finir à 16 heures aujourd'hui selon le dernier "timing" qui est fait. J'aimerais que l'on essaie, si vous en êtes toutes et tous d'accord, que l'on fasse un peu plus vite pour finir avant l'heure du déjeuner, aux alentours de 13 heures. On peut tous y arriver, on le fait sérieusement. Vous remarquerez que je ne vous interromps pas. Je vous laisse aller au bout. Je remarque que tout le monde fait un effort, je vous en remercie. Je nous invite à essayer, si vous le souhaitez, que l'on puisse déjeuner et ne pas revenir ici cet après-midi.

Le vœu n° 163, Madame CHAOUCHE. A vous la parole.

Mme Sonia CHAOUCHE. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

J'ai déposé, avec mes collègues du Nouveau Paris Populaire, un vœu simple et concret.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - S'il vous plaît, on écoute les orateurs, notamment les oratrices.

Madame CHAOUCHE, à vous la parole.

Mme Sonia CHAOUCHE. - J'ai déposé, avec mes collègues du Nouveau Paris Populaire, un vœu simple et concret : créer un parcours parisien garantissant à chaque jeune un accompagnement réel jusqu'à l'obtention effective d'un stage ou d'un contrat d'alternance avec une attention particulière aux jeunes les plus éloignés de l'emploi et aux différentes problématiques. Je pense notamment aux jeunes des quartiers populaires, aux jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance, la prévention spécialisée ou en situation de handicap.

Vous nous avez proposé, hier ou avant-hier, un vœu en réponse au nôtre. Je constate en le lisant que c'est pour l'essentiel le même vœu, donc j'en suis ravie : un plan transversal d'accompagnement, un partenariat renforcé avec la Mission locale, une mobilisation de l'écosystème parisien, en somme, tout ce que nous avions évoqué, enfin presque. Pourquoi ne pas l'avoir amendé ? Dans cette réécriture, vous avez perdu l'essentiel de ce que je mettais dans ce vœu. J'y intégrais, ce que vous n'avez pas fait, les jeunes les plus vulnérables, ceux des quartiers populaires, ceux de l'Aide sociale à l'enfance, de la prévention spécialisée, et les jeunes en situation de handicap, pour qui l'accès à un stage ou à une alternance se heurte à des obstacles spécifiques d'accessibilité et de représentation…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHAOUCHE. C'est deux minutes, la présentation d'un vœu. Mams YAFFA, pour vous répondre.

M. Mams YAFFA, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, je vous remercie de mettre au cœur de nos discussions la question de l'accès aux stages et à l'alternance des jeunes Parisiennes et Parisiens. A chacun de mes déplacements et rencontres avec les jeunes, cette question apparaît. En tant qu'employeur, la Ville de Paris accueille des stagiaires et des apprentis. C'est une grande richesse et une fierté. Nous accueillons également des volontaires en service civique, et la Ville de Paris est d'ailleurs la première collectivité de France à en accueillir autant, mais cela ne suffit pas. Les freins à l'accès aux stages et aux contrats d'alternance sont encore trop nombreux. Ces difficultés ont des conséquences dramatiques pour les jeunes. Certains se retrouvent dans un stage ou une alternance dont les

missions sont trop éloignées de leurs études. Certains finissent par devoir abandonner leurs études faute de contrat d'apprentissage. Cette situation entraîne une perte de confiance en eux et une perte de sens. Or, nous le savons, les périodes de stage et d'apprentissage sont des tremplins pour l'accès à l'emploi des jeunes. Nous devons donc les accompagner pour leur garantir un accès effectif.

Avec le Maire de Paris Emmanuel GRÉGOIRE, nous proposons de lancer un dispositif municipal, en lien avec nos partenaires, pour proposer un accompagnement aux jeunes, en particulier celles et ceux qui en ont le plus besoin. Ce dispositif ne doit pas s'arrêter aux portes des stages, mais aller jusqu'à l'entrée en emploi des jeunes. Nous allons y travailler avec l'Observatoire de la jeunesse pour répondre aux difficultés que rencontrent les jeunes. C'est pourquoi je vous demande de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur YAFFA.

Demande de retrait sur le vœu n° 163 du groupe NPP. Refusé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 163 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 163 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 163 bis de l'Exécutif, évidemment avec avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 177).

2026 DAE 91 - Dispositif "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité (exercice 2025).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 91 et la parole est à M. Valentin GUÉNANEN.

M. Valentin GUÉNANEN. - Merci, Madame la Maire.

Un petit constat : le commerce de proximité traverse une période particulièrement difficile en Ile-de-France. Après 9 trimestres consécutifs de baisse d'activité, les T.P.E. P.M.E. enregistrent une hausse de chiffre d'affaires de seulement 0,3 % au premier trimestre en 2026, et dans le même temps, les défaillances d'entreprise, mais cela n'a pas l'air d'intéresser M. CANAL, continuent d'augmenter, avec plus de 4.300 défaillances, soit une hausse de 5,8 % en un an. On a quelques cas particuliers : les restaurants voient leur activité reculer de 7 %, les boulangeries de 3,5 %, l'habillement de 2,8 % sur ce premier trimestre et les cafés de 2,3 %.

Face à la financiarisation de l'immobilier commercial, l'explosion du e-commerce, la hausse des loyers ou la standardisation des enseignes, il faut agir. C'est ce que fait la Ville de Paris. Ce rapport du G.I.E. "Paris Commerces"… En 2025, ce sont 253 nouveaux commerces, artisans, associations, professionnels de santé qui ont trouvé un local grâce à l'action de la Ville de Paris. Depuis 2007, 1.648 locaux ont été remis en activité. Le rapport montre également la montée en puissance de cette politique à l'échelle parisienne. Sans rentrer trop dans le détail, par exemple, dans le 20e arrondissement, un quart de l'ensemble des nouvelles implantations artisanales à Paris a été fait. Dans le 13e arrondissement, le G.I.E. a accompagné des activités culturelles et les commerces de proximité. Dans le 14e arrondissement, puisque je ne pouvais pas ne pas en parler, on a notamment permis à une librairie d'ouvrir ou encore un espace de restauration solidaire. 32 implantations, à l'échelle parisienne, relèvent directement d'activités à impact, par exemple du réemploi, de la réparation, du circuit court, de l'alimentation durable, de la seconde main. Notre politique commerciale accompagne aussi la transition écologique et sociale.

Le rapport montre que certaines filières, notamment l'alimentation durable, restent fragilisées par la baisse du pouvoir d'achat. Il montre aussi que nous devons continuer à anticiper les mutations du commerce de proximité. Une chose est certaine, Paris dispose d'un outil unique en France. Le commerce de proximité, ce n'est pas seulement une question économique, c'est une question d'aménagement du territoire, de politique écologique, de politique de santé. Dans une période où le commerce est fragilisé, Paris n'a pas choisi de subir, Paris a choisi d'agir. Nous continuerons à poursuivre cette politique commerciale, Madame la Maire.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GUÉNANEN.

La parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

L'intervention d'avant, j'ai eu l'impression d'entendre la lecture de la plaquette de présentation de "Paris Commerces". Je veux vous parler de ce que l'on vit vraiment dans nos quartiers. Je vous donne un exemple, mais on peut le décliner dans énormément de quartiers de Paris : le quartier de Montmartre, où l'on a un problème à cause du sur-tourisme, donc un problème à cause de la mono-activité commerciale. Ce sont toujours les mêmes enseignes qui s'y mettent. Ils ne sont pas là pour faire du "business", mais pour faire de la publicité pour leurs marques, vu le flux de touristes.

Qu'est-ce que l'on peut faire face à cela ? L'Exécutif va nous dire : "C'est incroyable, grâce à ""Paris Commerces", on intervient sur le tissu commercial, on préempte, et comme cela, on fait de la diversité commerciale à Montmartre". A Montmartre, on fait peut-être trois ou quatre boutiques, mais ce n'est évidemment pas à l'échelle. Pourquoi cela ne fonctionne pas ? A droit constant, on pourrait faire beaucoup mieux. Comment ? Avec "Paris Commerces", vous avez choisi une façon de faire qui est d'acheter les murs, mais quand vous achetez les murs, cela coûte extrêmement cher et cela arrive assez rarement qu'un propriétaire vende ses murs. Ce qu'il faut faire et ce que la loi permet - c'est même un élu de droite qui a fait cette loi, le président de la Métropole du Grand Paris… Vous pouvez préempter le fonds ou le bail. Je ne sais pas pourquoi et j'aimerais vraiment avoir la réponse, parce que cela fait 6 ans qu'à chaque fois j'interviens avec mon collègue Sylvain RAIFAUD pour dire : "Pourquoi vous ne faites pas de la préemption de bail ?" Péniblement, au bout de 6 ans, on a eu droit à une expérimentation. Peut-être que deux ou trois baux ont été rachetés. On m'a dit une fois : "Ce n'est pas le métier de "Paris Commerces" de devenir locataire de bail". C'est la seule solution. Vous ne règlerez pas le problème de la mono-activité en rachetant une fois tous les trois ans un mur à Montmartre, par exemple. Cela ne marchera pas. Je peux vous dire que les habitants de ces quartiers voient très bien que cela ne marche pas. Quand dans les conseils de quartier, on leur dit "ne vous inquiétez pas, on lutte contre la diversité commerciale grâce à "Paris Commerces"", ils vous rient au nez. Comment peut-on faire pour acheter des baux ou des fonds de commerce qui coûtent moins cher ?

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

La parole est à Mme NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voudrais féliciter l'Exécutif. A vous écouter, Paris est devenue le paradis du commerce de proximité. Tout va bien, les commerces sont sauvés, les artisans sont protégés, les librairies fleurissent, les loyers seraient maîtrisés, la diversité commerciale progresserait. Franchement, les commerçants parisiens devraient lire votre rapport, ils seraient vraiment rassurés. Ce qu'ils vivent au quotidien ne ressemble pas du tout à ce que nous venons de lire dans votre rapport. Ils voient leurs loyers exploser, ils voient leurs baux multipliés par 2, parfois par 3. Ils voient des propriétaires préférer laisser un local vide plutôt que de louer à un commerce indépendant ou à une association. Ils voient les enseignes internationales remplacer les commerces de quartier, ils voient les ateliers disparaître, les cafés historiques fermer, les librairies lutter pour survivre, les artisans quitter Paris. Pendant ce temps, nous célébrons quelques centaines de relocations. Oui, c'est utile, mais ne confondons pas le thermomètre avec la guérison, parce que le problème n'est pas l'absence d'outils. Le problème est que les outils sont devenus beaucoup trop petits face à la violence de la spéculation immobilière.

Le rapport nous explique que "Paris Commerces" maîtrise 169 locaux et en a acquis 75 depuis le début du dispositif. Ce sont plusieurs dizaines de milliers de commerces parisiens. Autrement dit, on essaie d'éteindre un incendie avec un arrosoir. Pendant ce temps, on se félicite de ce résultat et la spéculation continue son travail, car c'est bien le cœur du problème. A Paris, ce n'est plus le commerce qui choisit son local, c'est le foncier qui choisit le commerce. Ce ne sont plus les habitants qui dessinent leur quartier, ce sont les prix de l'immobilier. Quand le foncier commande tout, disparaissent les commerces populaires, les artisans, les librairies, les cafés indépendants et arrivent les activités capables de payer toujours plus cher. C'est cela, la gentrification. On prétend qu'elle est naturelle, mais elle ne l'est pas. Elle est le résultat de choix politiques. Ne croyons pas que le marché réglera seul la situation, parce que le marché produit précisément ce que nous constatons aujourd'hui : l'uniformisation de la ville.

Notre vision est radicalement différente. Nous pensons que la Ville doit redevenir un acteur foncier majeur, pas pour gérer quelques centaines de locaux, mais pour peser réellement sur le marché. C'est pourquoi nous proposons de transformer "Paris Commerces" en une véritable régie foncière municipale capable d'acquérir chaque année un volume important de murs commerciaux afin de sanctuariser les commerces essentiels.

Nous proposons également un véritable bail d'utilité sociale avec des loyers compatibles, avec l'activité réelle des commerçants et des artisans. Nous voulons utiliser pleinement le droit de préemption commerciale - mon ami Émile MEUNIER a raison -, non pas de manière exceptionnelle, mais comme un véritable outil de politique publique, parce que la diversité commerciale ne se décrète pas, elle se protège. Surtout, nous refusons que Paris devienne une ville où seuls les commerces capables de payer des loyers extravagants ont encore une place, une ville sans artisans, sans librairies, sans ateliers, sans cafés populaires, ce ne serait plus Paris, ce serait un centre commercial à

ciel ouvert et ce n'est certainement pas notre ambition, donc je vous invite toutes et tous à voter Jean-Luc MÉLENCHON en 2027.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame NOURI.

Avant de voter Jean-Luc MÉLENCHON, pensez à bien mettre votre carte, s'il vous plaît, parce que votre temps de parole n'était pas correctement décompté.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Entre la S.E.M. "Paris Commerces" et le G.I.E. "Paris Commerces", la Ville de Paris est le plus gros bailleur commercial. C'est donc évidemment un levier extrêmement puissant, mais cela ne doit pas être le seul levier en matière de soutien aux commerces. Lorsque la vacance commerciale atteint des sommets, comme c'est le cas actuellement, c'est l'ensemble des politiques publiques qui doivent être orientées favorablement aux commerces. C'est évidemment associer les commerçants à toutes les politiques publiques qui ont un impact sur leur activité. C'est la question des fameuses 10.000 places de livraison sur laquelle nous n'avons pas suffisamment avancé. C'est le sujet du guichet unique pour toutes les démarches des commerçants ou encore le développement et la mutualisation des moyens logistiques.

Revenons-en au G.I.E. "Paris Commerces". Sans vouloir effrayer mes collègues sur les bancs de la gauche, il est écrit dans le projet de délibération - ce n'est pas moi qui le dis, mais je partage cet avis - que, de toute façon, il n'y a plus les moyens financiers de préempter de nouveau locaux. C'est écrit noir sur blanc. Le sujet est comment on gère l'ensemble des locaux commerciaux. J'appelle à une politique globale : plus de professionnels de santé. On l'a évoqué lors de la niche de nos collègues du groupe "Paris Liberté !", il faut que les bailleurs sociaux puissent mettre à disposition leurs locaux à destination de professionnels de santé qui exercent en secteur 1. C'est plus d'associations, mais c'est aussi, pardon de le dire, moins de salles de sport et moins de "coffee-shops". Je ne vois pas pourquoi les finances de la Ville devraient soutenir ce type de commerces.

Globalement, il y a le sujet de la gestion locative. On l'a dit tout à l'heure, il y a aussi, dans le parc géré par "Paris Commerces", des locaux commerciaux qui restent vacants pendant des mois, voire des années, et c'est absolument inacceptable.

Il y a le sujet global de la gestion locative. De la même manière, on a une exigence à l'égard de la gestion locative qui doit être au plus près des commerçants, notamment s'agissant des démarches administratives ou encore des renouvellements de baux. Evidemment, si l'on soutient des commerces, il faut faire attention à l'augmentation des baux, et ce n'est pas le cas pour tous les types de commerces. Sur cette question, il y a encore beaucoup à faire, même si c'est à périmètre constant, puisque manifestement, c'est la position de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

La parole est à Mme KARAOUN GOUEZOU.

Mme Rym KARAOUN GOUEZOU. - Merci, Madame la Maire.

Merci de donner la parole à la seule commerçante de l'hémicycle, et je dirais même la seule fleuriste depuis l'histoire du Conseil de Paris.

Nous voterons favorablement ce projet de délibération. Le travail conduit par la S.E.M. et le G.I.E. "Paris Commerces" est utile. Il permet de conserver une diversité commerciale et artisanale, de maintenir des activités de proximité et d'accompagner des projets qui répondent aux besoins des habitants. Ce bilan montre d'ailleurs que nous ne faisons pas simplement de la gestion immobilière. Nous faisons des choix politiques. Nous choisissons d'installer des commerces alimentaires de qualité, des librairies, des activités culturelles, des artisans, des professionnels de santé, des ressourceries, des ateliers de réparation, des commerces labellisés E.S.S. ou encore des commerces de seconde main. Nous assumons ainsi les objectifs de proximité, de diversité commerciale, de transition écologique et d'animation de nos quartiers.

C'est précisément parce que nous sommes exigeants dans le choix des activités que je souhaite soulever une question. Nous demandons beaucoup à ces commerçants et à ces artisans. Nous attendons d'eux qu'ils apportent un service à nos habitants, qu'ils participent à la vie des quartiers, qu'ils maintiennent des savoir-faire et qu'ils portent bien souvent une véritable mission d'intérêt général. Dans le même temps, les artisans et les commerçants que nous rencontrons nous disent que les loyers pratiqués restent très proches de ceux du marché privé, parfois même au-dessus. Je connais bien cette réalité. Le niveau du loyer peut faire la différence entre une activité qui s'installe durablement et une activité qui renonce ou disparaît, et cela intervient après plusieurs années d'augmentation de coûts : hausse des prix de l'énergie, des assurances, des matières premières, des transporteurs, sans oublier l'augmentation de loyers commerciaux eux-mêmes. Beaucoup d'artisans et commerces travaillent aujourd'hui avec des marges de plus en plus réduites.

Il y a là une contradiction : si nous voulons que ces commerces s'installent durablement, nous devons nous assurer que leur modèle économique est viable. Installer une activité est une chose, lui permettre de durer en est une autre. Je crois que nous devons ouvrir une réflexion sur la modulation des loyers en fonction de l'intérêt général que présentent certaines activités. Lorsqu'un commerce contribue à la vie culturelle d'un quartier, lorsqu'un artisan maintient un savoir-faire, lorsqu'un commerce alimentaire de proximité répond aux besoins du quotidien des habitants ou lorsqu'une activité participe à l'économie circulaire, cela mérite un accompagnement spécifique. Le rôle d'une collectivité n'est pas de reproduire les mécanismes du marché, il est précisément de les corriger lorsque l'intérêt général l'exige.

En réalité, nous ne pouvons pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Nous ne pouvons pas demander à des commerçants et à des artisans de porter nos politiques publiques, de faire vivre nos quartiers, de défendre l'artisanat, les activités culturelles ou le commerce de proximité tout en leur appliquant des loyers dictés par les logiques du marché immobilier. A un moment, il faut choisir : soit nous les considérons comme de simples locataires, soit nous les reconnaissons comme de véritables partenaires de l'intérêt général, car tous ces acteurs participent pleinement à la vie de la cité.

Pour notre part, nous communistes, nous avons fait notre choix et nous vous invitons maintenant à en tirer toutes les conséquences. Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine LESIEUR.

M. Antoine LESIEUR. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"Paris Commerces" est un levier majeur de la politique commerciale parisienne. En juillet 2026, 243 locaux gérés par "Paris Commerces" sont proposés à la location, soit 3,2 % du parc. Cependant, le reste des locaux, qui ne figurent pas sur le portail de location, n'est pas nécessairement occupé. Les documents publics ne permettent pas de connaître leur situation, les travaux, la réattribution ou autre phase de gestion. Cette situation n'est pas acceptable. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que, dans le même temps, de nombreux commerçants et artisans médecins peinent à trouver des locaux accessibles pour créer ou développer leur activité.

Au-delà de ces constats, il y a une question de transparence, la question majeure, puisque "Paris Commerces" ne publie ni son taux d'occupation, ni son taux réel de vacance, ni la durée moyenne nécessaire pour permettre un local en location. Pourtant, ces indicateurs sont essentiels.

Monsieur le Maire, plusieurs questions demeurent sans réponse : combien de locaux restent durablement vacants ? Combien sont immobilisés en raison de travaux ? Combien de temps faut-il réellement pour mettre un local sur le marché ? Aujourd'hui, nous ne disposons d'aucune donnée pour permettre d'y répondre.

C'est pourquoi, avec le groupe Paris apaisé, nous formulons trois demandes concrètes : accélérer la remise en état et la commercialisation des locaux vacants afin qu'ils retrouvent rapidement une activité, transmettre aux mairies d'arrondissement un calendrier précis des travaux, des remises en location et des éventuels retards afin que les élus locaux disposent d'une vision claire de la situation, intégrer dans le compte rendu annuel de "Paris Commerces" des indicateurs publics et réguliers comme le taux d'occupation, le taux réel de vacance et la durée moyenne de remise en location de l'ensemble du parc. Un outil financé par l'argent public doit être exemplaire, transparent, évalué et pleinement mobilisé au service des commerçants, des artisans et de la vitalité de nos quartiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le commerce et l'artisanat de proximité sont aujourd'hui pris en tenaille : la situation immobilière qui pousse les loyers vers le haut, la concurrence du e-commerce et des plateformes, l'inflation qui pèse sur les marges. Pourtant, ce qu'ils apportent à nos quartiers ne se lit dans aucun bilan comptable. C'est le lien social noué avec le commerçant du coin, c'est la rue qui reste vivante et sûre parce qu'un rideau reste ouvert le soir, c'est la diversité qui se maintient quand un artisan tient bon face à une enseigne. C'est pour protéger ces bénéfices invisibles et pourtant essentiels pour celles et ceux qui vivent dans nos quartiers que nous avons créé "Paris Commerces".

Permettez-moi un petit mot de pédagogie, tant ce nom recouvre en réalité trois outils bien différents que l'on confond parfois. Il y a d'abord la S.E.M. ""Paris Commerces, notre bras armé sur le parc privé qui achète des murs pour y installer durablement un commerce utile aux quartiers. Elle agit sur des secteurs précis "via" des contrats avec la Ville de Paris, à l'image du contrat "Paris Commerces" dont nous vous présentons ici le huitième compte rendu annuel. Il y a la Foncière "Paris Commerces", qui agit en achetant 40 à 50 locaux par an sur l'ensemble de la Ville, pour gérer ces murs dans la durée au service du quartier. Il y a enfin le G.I.E. "Paris Commerces" qui agit sur le

patrimoine de nos bailleurs sociaux et qui fait vivre le commerce au pied des immeubles, dont nous vous présentons ici le huitième compte rendu d'activité.

Depuis un an, la communication commune entre la S.E.M. et le G.I.E. renforce la visibilité de l'offre de locaux et facilite l'accompagnement des entrepreneurs. Dès sa première année d'activité, le site Internet a enregistré plus de 2 millions de pages vues, confirmant son rôle de référence pour l'accès aux locaux commerciaux et l'accompagnement des porteurs de projet. C'est cette architecture à plusieurs étages qui fait la force de notre politique commerciale et qui fait l'objet de ce projet de délibération. Les résultats de cette politique se mesurent : plus de 250 activités installées en 2025 par l'ensemble de nos opérateurs, un taux de vacance dans le parc du G.I.E. inférieur à la moyenne parisienne, une plateforme qui a dépassé toutes nos attentes avec près de 500.000 visites en un an. Bref, notre politique ne s'essouffle pas, elle accélère au service de l'économie parisienne de proximité.

J'entends l'impatience face à la spéculation immobilière et le souhait que nos loyers protègent mieux les commerçants qui font la vie de nos quartiers. Les loyers de nos opérateurs ne sont pas fixés au hasard. Ils dépendent de l'activité, du quartier, des caractéristiques du local et se situent en fourchette basse du marché. C'est la condition pour que des artisans, des commerçants indépendants, des professions libérales puissent encore demain travailler, créer, produire à Paris.

Cette équipe demande de la rigueur et je n'élude pas les limites que nous rencontrons parfois sur ces sujets. Nos opérateurs doivent aussi répondre aux attentes légitimes de leurs actionnaires, bailleurs sociaux et Caisse des dépôts en tête. Nous travaillons avec ces partenaires financiers pour que la logique de portefeuille mêlant opérations rentables et opérations plus fragiles puisse pleinement jouer son rôle pour aider les commerçants parisiens. Cet équilibre, nous le tenons et nous continuerons de le tenir. D'ailleurs, le travail ne s'arrête pas là, puisque nous voyons apparaître des secteurs en difficulté qui n'existaient pas il y a 5 ou 10 ans. Nous continuons de regarder, de diagnostiquer, d'identifier ces nouveaux enjeux pour construire l'avenir de cette politique.

Notre priorité reste d'acheter les murs, pas seulement le commerce qui s'y trouve, pour pouvoir fixer durablement le loyer et l'avenir du local et accompagner dans la durée nos commerçants et artisans, car acheter un commerce sans posséder les murs est une solution fragile. Nous restons dépendants du propriétaire et de ses conditions et nous ne pouvons pas garantir sur le long terme la maîtrise de l'activité et l'animation du quartier.

Mes chers collègues, je crois que nous partageons au fond la même conviction : le commerce de proximité n'est pas un supplément d'âme, c'est une infrastructure sociale, et nous continuerons d'y consacrer nos efforts avec méthode et sans naïveté sur ce qui reste à améliorer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAE 91).

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à la protection des commerçants des marchés découverts.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 164 relatif à la protection des commerçants des marchés découverts.

La parole est à Céline VERZELETTI, pour deux minutes maximum.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez eu la mauvaise idée d'attribuer à nouveau les délégations de service des marchés parisiens. Il faudra remplir certaines responsabilités. Il y a eu des alertes publiques, on l'a dit la dernière fois, sur les risques d'opacité, les risques de pression, d'irrégularités vis-à-vis des commerçants.

La Ville de Paris a aujourd'hui de grandes responsabilités vis-à-vis de ces délégations de service, car qui dit délégation de service ne dit pas "on se dédouane de tout ce qui va se passer par la suite". Face à ces risques qui ont été documentés, pointés du doigt publiquement, nous demandons la création d'un canal de signalement externe, confidentiel et anonyme géré par la Ville pour briser la loi du silence.

Nous demandons un programme d'audit annuel approfondi, mené par nos services, ciblant en priorité l'attribution des places et la perception des droits, un contrôle strict du placement des volants "via" la transmission obligatoire et régulière à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi du registre quotidien des critères d'attribution, et l'application rigoureuse et systématique des sanctions et pénalités prévues par les contrats au moindre manquement.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Anouch TORANIAN, pour vous répondre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux d'abord dire aux élus du groupe Nouveau Paris Populaire que la protection de nos commerçants, abonnés comme volants, est une responsabilité qui nous incombe et une priorité de mon mandat. Aucune tolérance ne sera accordée pour un quelconque manquement à la transparence ou à la protection des commerçants. Votre vœu est cependant déjà satisfait par le dispositif que nous avons adopté au précédent Conseil avec le vœu de l'Exécutif. Finalement, tout cela a été dit en long, en large et en travers au dernier Conseil de Paris : audits réguliers, contrôle sur la cession et l'attribution de places, saisie de l'Inspection générale de la Ville de Paris pour évaluer l'ensemble du dispositif et, évidemment, sanction en cas de manquement aux obligations.

Deux réponses à votre vœu : soit vous n'écoutez pas les réponses qu'on fait à vos vœux, ce qui ne serait pas tellement étonnant, soit vous avez été pris par un épisode d'amnésie totale depuis le dernier Conseil de Paris. Dans un cas comme dans l'autre, je vous invite à regarder le "replay" du dernier Conseil de Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous demande le retrait de votre vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il est maintenu ? Oui. Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 164 est rejeté.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons désormais les projets de délibération de la 2e Commission.

Conformément au règlement intérieur, je donne la parole à sa présidente, Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de préempter cette présentation de 2e Commission…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y a 14 micros allumés, mais pas le bon.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de préempter cette présentation de 2e Commission pour que nous puissions apporter notre soutien aux mobilisations dans le monde de la culture, car la situation est trop grave. La culture et l'ensemble de ses acteurs, du libraire au metteur en scène, de l'ingénieur du son au comédien, subissent des attaques tous azimuts. Les coupes budgétaires au spectacle vivant ont été annoncées par le Gouvernement en plein Festival d'Avignon. Dans le désordre et de façon non exhaustive : baisse de la part collective du "pass" Culture, réduction du FONPEPS, gel de plus de 10 % du budget de 28 structures publiques, et c'est cela qui a mis le feu aux poudres.

Comment expliquer que les enveloppes pour le développement de la lecture et des collections passent de 12,9 millions d'euros en 2025 à 5,4 millions en 2026 ? Surtout, l'enveloppe totale de la culture dans le budget 2026 est encore en baisse : 173,4 millions en moins. Je ne parle même pas des attaques contre l'audiovisuel public. C'est un véritable jeu de massacre. C'est un plan social d'ampleur qui s'opère à bas bruit. Le nombre d'emplois supprimés est difficile à estimer, mais les fourchettes évoquées vont de 15.000 à 25.000. Ce ne sont pas des chiffres, ce sont des milliers de personnes qui vont se retrouver sur le carreau, des compagnies, des lieux qui vont fermer.

C'est déjà extrêmement grave en soi, mais plus grave encore, c'est la logique cachée qui sous-tend cette austérité, car ces attaques sont concertées, organisées. Il y a d'abord la loi du marché - tout ce qui échappe au public ira dans les poches des STÉRIN et autres BOLLORÉ -, le spectacle vivant, où il n'y aura plus de place que pour le Puy du Fou si on les laisse faire, l'édition transformée en rayonnage à l'américaine avec un titre unique et de préférence d'extrême droite sur l'étagère. Voilà le rêve de ces milliardaires. Cette politique ne voit plus dans le service public culturel un bien commun, mais un manque à gagner, pire, un outil pour notre réflexion et notre émancipation. Oui, cette politique vise bien à substituer au service public une propriété concentrée et des alternatives marchandes dont le coût exclura une partie croissante de la population de l'accès à la culture. Ce qui est plus grave et plus inquiétant encore, c'est qu'elle veut farouchement organiser notre mise au pas, car cet appauvrissement se fait contre les valeurs progressistes. Cette bataille idéologique qui ne dit pas son nom est d'autant plus grave qu'elle prépare et nourrit les conditions d'un accès au pouvoir de l'extrême droite et, on peut le dire malheureusement, sans que cela ne suscite pour le moment beaucoup de réactions politiques à la hauteur des enjeux, comme si nous étions dans le déni du sens de ces reculs organisés.

Nous, élus de gauche, progressistes, avec nos différences, devons mener ce combat vital contre le totalitarisme culturel que veulent nous imposer les capitalistes et leurs alliés d'extrême droite, contre la lobotomisation des esprits, pour la création et la liberté d'expression. Ce n'est pas dans un mois ni dans un an qu'il faut agir, c'est maintenant. A nous de tenir bon pour nos budgets culturels. Qui mieux que nous dans nos territoires peuvent défendre la diversité et le spectacle vivant, les pratiques amateurs, l'éducation populaire, tout ce qui fait le tissu riche qui irrigue notre pays et permet l'émancipation de toutes et tous ? Les mobilisations des acteurs culturels se multiplient, de nouveaux états généraux se profilent, les tribunes de soutien fleurissent partout. Soyons au rendez-vous, signons la pétition pour porter le budget de la culture à 1 % du budget de l'Etat et faisons en sorte que Paris mette toutes ses forces dans cette bataille, tienne ses engagements budgétaires et ses projets pour la culture.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

2026 DAC 261 - Subventions (120.000 euros) à la Fondation Mémorial de la Shoah (Paris Centre) dans le cadre de deux conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons tout d'abord le projet de délibération DAC 261 et je donne la parole au maire du 16e, Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous donne l'occasion de réaffirmer le soutien au Mémorial de la Shoah, dont le travail est plus indispensable que jamais. Alors que l'antisémitisme progresse à nouveau dans notre pays et que les discours de haine se banalisent, transmettre l'histoire, préserver la mémoire et former les jeunes générations ne sont pas seulement des missions culturelles, mais des missions d'exigence républicaine.

A Paris comme partout en France, les actes antisémites connaissent une hausse alarmante. Ils représentent aujourd'hui 53 % des agressions à caractère raciste ou antireligieux, alors même que nos concitoyens de confession juive ne représentent qu'environ 1 % de la population. Plus inquiétant encore, dans plus d'un tiers des cas, il s'agit d'attaques aux personnes.

Face à cette réalité, nous ne pouvons pas nous contenter de condamner, nous devons agir. Agir, c'est d'abord transmettre. Le retour du négationnisme et des falsifications de l'histoire, y compris dans certains établissements scolaires, nourrissent l'antisémitisme. Quand la mémoire s'efface, les discours de haine trouvent un terrain favorable. C'est pourquoi le travail du Mémorial de la Shoah est si précieux. Grâce à ses actions de recherche, de conservation des archives, à ses expositions, à la formation des enseignants et aux voyages de mémoire à Auschwitz-Birkenau, il accomplit une mission fondamentale. Son action éducative est tout aussi essentielle. Chaque année, plusieurs milliers de jeunes Parisiens découvrent l'histoire de la Shoah à travers des visites, des ateliers pédagogiques et des parcours adaptés. Pour l'année scolaire 2024-2025, ce sont plus de 5.600 jeunes qui ont ainsi été sensibilisés.

Former des citoyens éclairés, capables de reconnaître et de combattre les discours de haine est l'une des meilleures réponses au repli identitaire et à l'antisémitisme. Soutenir le Mémorial de la Shoah, ce n'est pas seulement préserver le souvenir des victimes, c'est défendre la vérité historique, renforcer l'esprit critique et réaffirmer les valeurs de notre République : liberté, égalité et fraternité, et le refus absolu de toutes les formes de haine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Avant de donner la parole à Laurence PATRICE, qu'il me soit permis de féliciter, mais je l'ai fait en l'appelant, Alexandre de ROTHSCHILD, le nouveau président qui vient d'être nommé à la tête de la Fondation et que je rencontrerai dans les prochains jours.

Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

Effectivement, il s'agit d'une institution emblématique. Le Mémorial de la Shoah est, comme chacun le sait, le référent dans la préservation et la transmission de la mémoire de cette histoire tragique. Je ne reprendrai pas tout ce qui a été dit par notre collègue. Je voulais rappeler combien nous avons des partenariats très riches entre la Ville et le Mémorial de la Shoah. Nous avons notamment élaboré le portail "E-STELES", qui permet, dans sa première étape, d'éclairer les destins des enfants juifs assassinés dont les noms figurent sur les stèles dans les jardins de chaque arrondissement. Nous entrons dans une seconde phase de ce projet qui vise à reprendre numériquement tous les noms et détails biographiques des enfants dont les noms sont dans nos écoles primaires et maternelles.

C'est un petit point de partenariat sur lequel nous travaillons, mais bien évidemment, le Mémorial de la Shoah, c'est tout autre chose, c'est la source d'une mémoire vivante de la Shoah, qui permet aussi de travailler à un certain

nombre de formations et de transmissions auprès des enfants. Le Mémorial forme aussi des policiers ; notre police municipale a l'occasion de travailler avec le Mémorial pour être sensibilisée à l'antisémitisme.

Evidemment, je vous invite à voter cette subvention allègrement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 261.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 261).

2026 DAC 295 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Chemetov au 12-14, rue de l'Epée-de-bois (5e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAC 295 pour un hommage à Paul Chemetov.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paul Chemetov appartient à la lignée des grands architectes qui ont élevé cette discipline architecturale bien au-delà des préoccupations utilitaires. C'est suffisamment rare pour le souligner, d'autant plus qu'il a porté toute sa vie une attention toute particulière à l'usager et à l'utilisation de matériaux simples.

Paul Chemetov a passé une grande partie de sa vie dans le 5e, rue de l'Épée-de-bois, où il s'est installé à partir des années 1960 et il y est demeuré jusqu'à son décès il y a deux ans, où il a réalisé une surélévation d'immeubles bourgeois qui n'avaient pas été achevés au début du XXe siècle. Il a surtout laissé, et cela parlera à chacun, une empreinte majeure dans le 5e arrondissement à travers plusieurs interventions au Muséum national d'histoire naturelle : cette sublime grande galerie de l'évolution lui doit beaucoup, sinon tout, et également une grande partie des rénovations des serres courbes.

Je dirai trois choses qui illustrent particulièrement son parcours. D'abord, c'est l'architecte du quotidien, qui défendait une architecture fonctionnelle, sobre, durable, au service de l'humanisme. Il était très attaché à la préservation du patrimoine du XXe siècle. Il s'est opposé à la démolition systématique des bâtiments - cela nous parlera beaucoup - qu'il considérait comme un gaspillage "social, économique et patrimonial" et il privilégiait la transformation et la réhabilitation du bâti existant, démarche qu'il qualifiait de la belle formule de réparation.

C'était un architecte au service de la démocratie. Il a participé à l'élaboration de politiques nationales de l'architecture. Tout au long de sa carrière, il a porté une conception très sociale de l'architecture, notamment 7.000 logements réalisés, ce qui lui a valu d'être qualifié de "pape du logement social". Cela fera plaisir à M. BAUDRIER. Il a réalisé aussi et surtout de nombreux équipements publics, des écoles, des infrastructures sportives, des logements pour personnes âgées ou encore des équipements hospitaliers.

Dernière chose, c'est un architecte qui, bien avant que les questions environnementales ne deviennent centrales, développait une pensée de la transformation de l'existant. Il disait : "Un bâtiment a une capacité de réemploi. Ne pas réfléchir à sa transformation, c'est une tare de l'esprit". C'est dire combien nous sommes évidemment fiers et heureux de l'apposition de cette plaque. Son parcours, il le résumait par la formule suivante, et peut-être que cela inspirera notre hémicycle à la fin de ce Conseil de Paris : "Le plaisir du travail collectif de l'atelier, le goût du chantier, le besoin enfin d'être un architecte confronté à la société".

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux aussi saluer cet hommage, qui prendra place dans le 5e arrondissement à Paul Chemetov, sur proposition d'un vœu qui a été porté par Marine ROSSET et son groupe. Effectivement, il s'agit d'une figure majeure parmi les architectes, de cette génération d'architectes pour qui la construction se conjuguait avec un engagement profondément politique et social. Vous ne l'avez pas signalé, mais il fut engagé au Parti communiste français. Il n'a jamais conçu l'architecture comme un simple exercice de style, il l'a pensée comme un langage accessible, intelligible, au service de celles et ceux qui l'habitent. Il refusait d'ailleurs que le logement social soit considéré comme une version dégradée du logement des plus riches. Il défendait au contraire une architecture exigeante qu'il qualifiait lui-même de brutalement honnête.

Je ne serai pas plus longue, puisque Mme la maire a bien présenté l'œuvre de Chemetov. Je me réjouis que nous puissions lui rendre hommage. Cela fait suite à un certain nombre d'hommages à des architectes importants du XXe siècle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 295.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 295).

2026 DASCO 78 - Dénomination du jardin-cour Ginette KOLINKA (3e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le projet de délibération DASCO 78, dénomination du jardin-cour Ginette KOLINKA.

La parole est à Karine BARBAGLI.

Mme Karine BARBAGLI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, nous écrivons ensemble une nouvelle page de l'histoire de Paris Centre avec la dénomination d'une cour-jardin Ginette KOLINKA. Cette cour-jardin, nichée au cœur du Marais, à deux pas de la rue Vieille-du-Temple où Ginette est née en 1925, est bien plus qu'un espace vert. C'est un hommage à une femme exceptionnelle, une enfant de Paris, une survivante de la Shoah. Déportée à 19 ans à Auschwitz-Birkenau, elle y a perdu son père et son frère dès leur arrivée. Pourtant, elle a survécu et, surtout, elle témoigne inlassablement pour que personne n'oublie. En février dernier, nous avons pu fêter les 101 ans de Ginette dans cette cour-jardin, entourée de lycéens et de collégiens de la cité scolaire Victor Hugo. Avant-hier, avec le maire de Paris Centre Ariel WEIL, nous avons ouvert ce jardin au public, un symbole fort après la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv' et après la lecture de la plaque en hommage aux tout-petits du square du Temple Elie Wiesel. Ginette KOLINKA était présente et a pris la parole.

Ce jardin, c'est aussi l'aboutissement d'un projet audacieux : 700 mètres carrés de nature et de biodiversité retrouvée, là où s'élevait encore, il y a trois ans, un hangar industriel. Grâce à des travaux impressionnants, et je veux vraiment saluer tous les services qui ont contribué à ce projet, cet espace est devenu une cour-jardin oasis, un espace de fraîcheur et de sérénité. En semaine, elle est ouverte aux collégiens de la cité scolaire Victor Hugo et, le week-end et les vacances scolaires, aux habitants. Désormais, les collégiens disposent d'un espace où ils peuvent suivre des cours en plein. Elles et ils ont planté 9 arbres et un projet potager porté par une professeure de S.V.T. voit le jour.

Chers collègues, je vous invite, à la sortie du Conseil, à emprunter, depuis la rue des Francs-Bourgeois, l'impasse des Arbalétriers pour découvrir cette magnifique cour-jardin et ressortir rue Barbette, une nouvelle traversée entre cour-jardin au cœur du Marais. Cette cour-jardin est un symbole, celle d'une ville qui se souvient, qui s'engage et offre à ses jeunes, à ses habitants, un nouveau havre de nature et de paix.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Laëtitia VIPARD.

Mme Laëtitia VIPARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Ginette KOLINKA, comme vient de le dire ma collègue de Paris Centre, est née le 4 février 1925 au sein d'une famille de cinq enfants. Son père est tailleur et dirige un atelier de fabrication d'imperméables dans le quartier du Faubourg-du-Temple. En 1942, il est contraint de céder son atelier en application des lois antisémites de l'occupation. La famille doit quitter Paris et trouve refuge à Avignon. Le 13 mars 1944, à 19 ans, Ginette est arrêtée avec son père, son jeune frère de 12 ans et son neveu de 14 ans à la suite d'une dénonciation. Après les prisons d'Avignon, des Baumettes et le camp d'internement de Drancy, ils sont déportés dans le camp de concentration et de mise à mort d'Auschwitz-Birkenau. A leur arrivée, son père et son frère sont assassinés dans les chambres à gaz. Ginette, elle, est sélectionnée pour le travail forcé. Pendant plus d'un an, elle subit l'horreur du camp et la déshumanisation quotidienne. Elle doit survivre à la faim, au froid glacial, aux violences, aux humiliations permanentes et au typhus. Elle est libérée en 1945. Elle a 20 ans, elle pèse 26 kilos.

Comme beaucoup de rescapés des camps, elle garde longtemps le silence. Elle reconstruit sa vie, fonde une famille et travaille avec son mari sur le marché d'Aubervilliers. Au début des années 2000, elle décide qu'il est temps de témoigner, parce que les survivants disparaissent, parce qu'il faut transmettre, parce qu'il faut empêcher l'oubli, parce qu'il faut lutter contre les discours négationnistes. Depuis plus de 20 ans, infatigable passeuse de mémoire, elle parcourt la France pour rencontrer des milliers d'élèves. Elle intervient dans les écoles, les collèges, les lycées,

participe à des conférences et accompagne des voyages pédagogiques à Auschwitz. Encore le mois dernier, elle témoignait dans une classe de CM2 du 11e arrondissement. A 101 ans, Ginette KOLINKA est l'une des dernières survivantes de la Shoah à porter encore cette parole, parole qui est toujours simple, précise et profondément humaine.

Ginette KOLINKA a fait le choix admirable de consacrer sa vie, non pas à la haine, mais à l'éducation, au dialogue et à la transmission. Son engagement invite les jeunes générations à mesurer les conséquences du racisme, de l'antisémitisme et les invite au dialogue et à la transmission. Il nous rappelle que la démocratie, l'Etat de droit et les droits humains ne sont jamais définitivement acquis et que les libertés dont nous bénéficions aujourd'hui sont fragiles et doivent être défendues chaque jour. Il nous rappelle que le combat contre l'extrême droite nécessite une vigilance permanente.

Donner son nom à la cour-jardin du collège Victor Hugo dans le 3e arrondissement est un symbole fort. C'est inscrire durablement dans notre ville le nom d'une femme qui a consacré sa vie à transmettre l'histoire pour protéger notre avenir. C'est pourquoi le groupe Ecologiste et Social votera ce projet de délibération avec beaucoup de conviction.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, personne ne sera choqué que je détourne le titre du livre de Primo Levi, lui-même déporté : et si c'était une femme qui aurait dû avoir une enfance et une adolescence heureuses si les nazis n'avaient pas envahi la France et si le gouvernement Pétain n'avait pas, dès octobre 1940, édicté un statut des Juifs qui en faisait des parias et des sous-citoyens ? Et si c'était une femme qui avait dû fuir Paris pour rejoindre Avignon pour se protéger mais qui, finalement, allait devenir une souricière ? Et si c'était une femme du peuple, fille d'artisan de ce Paris populaire où l'on parlait yiddish comme on parle aujourd'hui arabe, wolof ou mandarin ?

Et si c'était une femme qui allait côtoyer dans le même convoi deux femmes exceptionnelles qui allaient devenir, l'une écrivaine, l'autre ministre, et qui, pour l'heure, s'entassaient dans le convoi 71 parti de Drancy le 13 avril 1944 ? Et si c'était une femme si jeune qui allait perdre en quelques heures les êtres qui lui étaient le plus cher ? Et si c'était une femme qui n'a rien fait que vouloir survivre, se faisant discrète, se cachant, aidant ses compagnes d'infortune ?

Et si c'était une femme qui, à son retour, n'a pas voulu raconter par décence pour celles et ceux qui n'étaient pas revenus ? Et si c'était une femme qui, au crépuscule de sa vie, s'est mise à raconter l'irracontable ? Et si c'était une femme qui, sentant la peste brume reprendre du poil de la bête, a voulu mettre son récit au service des jeunes générations ? Et si c'était une femme presque infatigable parcourant la France, ses collèges, ses lycées, pour dire la banalité du mal ? Et si c'était une femme qui refuse de parler d'héroïsme mais de la flamme qui l'a aidée à survivre ? Et si c'était une femme qui, dans un admirable documentaire, tutoie Simone et Marceline, ses deux compagnes de misère désormais disparues ? Et si c'était une femme dont l'accent parisien nous rappelle un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître ? Et si c'était une femme indispensable par l'acuité de son regard, si rieur et si intelligent, qui n'hésita pas à tacler Serge KLARSFLED qui avait avoué choisir le R.N. ? Et si c'était une femme libre, toujours jeune par l'esprit, tellement parisienne, à qui nous rendons hommage aujourd'hui ?

Ginette KOLINKA a débuté sa vie dans la chaleur d'un foyer aimant. Elle a vécu plus de deux ans dans l'enfer du monde. Elle a refait sa vie, a eu des enfants, des petits-enfants et des arrière-petits-enfants. Ginette KOLINKA a aussi des centaines d'enfants qu'elle ne reverra peut-être jamais, croisés dans une classe, mais qui garderont d'elle le souvenir d'une femme simple et malicieuse, pas une héroïne, mais une femme comme une autre bousculée par l'horreur de l'histoire.

Je ne peux m'empêcher, en citant le serment des déportés, "plus jamais cela", de penser que l'histoire peut se répéter, jamais sous la même forme mais avec les mêmes arguments et les mêmes recettes. La théorie du bouc émissaire utilisée par l'extrême droite, Ginette en a été la victime. N'oublions jamais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour toutes ces belles interventions. Je ne vais pas reprendre le parcours de vie et d'engagement de Ginette KOLINKA. Comme vous l'avez remarqué, ce projet de délibération constitue une très belle exception, car Ginette est encore parmi nous, et bien que centenaire, elle continue à œuvrer en sa qualité de passeuse de mémoire comme peu de personnalités sont capables de le faire encore.

Beaucoup d'entre nous - on l'appelle Ginette d'ailleurs - la connaissent. On l'a rencontré de nombreuses fois. Dernièrement, elle était à l'Hôtel de Ville pour offrir quelques prix aux jeunes qui avaient concouru pour le concours de la résistance et de la déportation. A chaque fois, avec la même conviction, elle dit l'importance d'apprendre, de témoigner, d'enregistrer toute cette histoire, et elle donne à chaque enfant un peu une feuille de route, si je puis dire, à savoir porter après elle témoignage de son parcours et de ce qu'elle a pu vivre dans les camps. On n'oubliera pas Ginette pendant longtemps quand elle ne sera plus là, mais on est heureux qu'elle puisse avoir été là pour choisir son jardin et y revenir encore, puisqu'elle y est revenue il y a encore peu de temps et je suis sûre qu'elle portera encore longtemps cette force de la mémoire.

Je vous invite évidemment à voter tous ensemble.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DASCO 78).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à la dénomination d'un espace public au nom de Marjane Satrapi, autrice de "Persepolis".

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Marjane Satrapi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons les vœux n°s 165 et 166 relatifs à un hommage à Marjane Satrapi.

Je vais proposer à Emma RAFOWICZ et à Philippe GOUJON de parler, puis une réponse globale. D'abord, Emma RAFOWICZ.

Mme Emma RAFOWICZ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai découvert Marjane Satrapi comme beaucoup au cinéma. C'est dans un cinéma de quartier, à 12 ans, que j'ai vu une fille se révolter, danser, manifester, aimer, pleurer, dans un récit universel qui a bouleversé le monde entier. Je me souviens encore, comme vous peut-être, des voix de Chiara MASTROIANNI, Simon ABKARIAN, Danielle Darrieux, qui ont donné vie et souffle à ces personnages fabuleux. "Perspepolis", cette bande dessinée traduite dans plus de 40 langues, a bouleversé le monde. Marjane racontait l'histoire de l'Iran post-révolutionnaire, de l'exil, de la quête d'identité. Son adaptation au cinéma a donné à ce message une portée internationale.

Marjane Satrapi est décédée le 4 juin dernier. Autrice, dessinatrice, réalisatrice et artiste franco-iranienne, elle a porté, à travers ses créations, un message universel de liberté indivisible, de défense des droits des femmes et de résistance à l'oppression. Elle ne fut pas épargnée par les manipulations en tout genre. Dès 2008, le président iranien Mahmoud AHMADINEJAD avait jugé son œuvre islamophobe et anti-iranienne. D'autres ont jugé encore récemment que rappeler la férocité de la répression du régime des mollahs serait islamophobe, alors qu'elle refusa toujours de se laisser enfermer ou assigner à résidence. Son combat contre l'oppression du régime des mollahs est aussi le nôtre et je me permets de redire ici avec force, en pensant à toutes les victimes de l'oppression du régime, notamment à Mahsa Amini, tuée pour un voile mal porté : femme, vie, liberté, "jin, jîyan, azadî".

Les démocrates et les féministes reconnaissent en Marjane une femme courageuse qui savait porter le fer et défendre ses positions. Pour elle, féministe universaliste, l'émancipation des femmes n'était pas négociable ou relativisable. Ce vœu propose d'engager la procédure permettant de donner son nom à un espace public parisien et d'accompagner cet hommage d'un travail de valorisation culturelle et pédagogique. Nous espérons que la Commission de dénomination, en lien évidemment avec la famille, trouvera le meilleur lieu parisien pour lui rendre hommage et ainsi permettre aux féministes d'aujourd'hui et de demain, aux amoureuses et amoureux de la liberté, d'avoir un lieu de recueillement et, je n'en doute pas, de mobilisation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Marjane Satrapi n'était pas seulement une immense dessinatrice et cinéaste, elle était une conscience libre, connue pour son franc-parler et son humour, une voix courageuse qui, toute sa vie, a dénoncé le fanatisme religieux et la négation des droits fondamentaux. Avec "Persepolis", elle a offert au monde un témoignage d'une force exceptionnelle sur la condition des femmes iraniennes et la confiscation des libertés en Iran. Son œuvre a sans

doute permis de révéler un quotidien âpre où l'arbitraire totalitaire étouffe les rêves, bien souvent les vies. Son engagement a trouvé un écho particulier quand le mouvement "Femme, vie liberté" a bouleversé les consciences après la mort de Mahsa Amini. Elle s'est tenue, sans jamais faiblir, aux côtés des Iraniennes et des Iraniens qui continuent de risquer leur liberté, leur vie, pour défendre leur dignité et faire bouger les lignes contre l'obscurantisme.

C'est à Paris qu'elle a trouvé une terre d'accueil, fidèle à son idéal de liberté, inscrivant durablement son histoire dans celle de notre Capitale. Chacun le sait, notre arrondissement entretient un lien particulier avec cette communauté, avec cette mémoire, puisqu'elle est une terre d'exode pour une importante communauté iranienne sur le front de Seine dénommée par eux-mêmes "Téhéran-sur-Seine". Paris, à travers ce vœu, encouragera la diffusion de l'œuvre de Marjane Satrapi, soutenant les initiatives permettant de transmettre au monde entier son héritage artistique, intellectuel et humaniste.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour vos interventions. Marjane Satrapi, en plus d'être l'artiste qu'on connaît, refusait d'être érigée en exemple, mais elle demeurait pour nous une incarnation emblématique de nos valeurs républicaines et elle le demeurera. Vous l'avez rappelé, Emma RAFOWICZ et Monsieur le Maire Philippe GOUJON.

Son parcours personnel, percuté par le déracinement, s'est confondu dans le creuset de notre ville : Paris ville-refuge, ville de création, qui a toujours su accueillir celles et ceux qui, comme Marjane Satrapi, enrichissent notre culture commune de leur expérience de vie, y compris les plus tragiques. Marjane Satrapi était une femme libre et inspirante. Elle mérite notre reconnaissance collective, donc je vais émettre un avis éminemment favorable au vœu du groupe "Paris Liberté !" comme au vœu du groupe Socialiste, à qui j'ai demandé de bien vouloir amender le vœu pour supprimer l'attendu relatif à la localisation afin de laisser tout le monde travailler autour de cette localisation, comme vous l'avez dit, chère Emma. Je prendrai contact avec la famille pour que soit étudié le lieu ou le quartier qui aurait leur préférence pour rendre hommage à cette femme qui nous a quittés beaucoup trop tôt et que nous avons toutes et tous dans nos cœurs.

Je vous remercie, avis favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 165, amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 178).

Je mets aux voix à présent, à main levée, le vœu n° 166, amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 179).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Pierre-François Veil.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 167 relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Pierre-François Veil.

La parole est à Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu que nous présentons aujourd'hui est un vœu de mémoire, de reconnaissance et de transmission. Il concerne Pierre-François Veil, qui nous a quittés le 6 mai dernier. Au-delà des liens familiaux qui l'unissaient à une figure majeure de notre République, Simone Veil, Pierre-François Veil a construit son propre parcours avec une exigence et un engagement qui méritent aujourd'hui d'être salués. Avocat reconnu, il a consacré sa vie professionnelle à la défense du droit, de la justice et des libertés fondamentales, mais son engagement ne s'est pas limité à son métier. Il a également porté une responsabilité essentielle, celle de la transmission : la transmission de l'histoire de la Shoah, la transmission de la mémoire des victimes de la barbarie nazie, la transmission d'un message universel de vigilance face à la haine, au racisme et à l'antisémitisme.

Cette mission est aujourd'hui plus importante que jamais. Alors que notre pays connaît une recrudescence préoccupante des actes antisémites, des discours de haine et des remises en cause de notre histoire commune, les figures qui œuvrent à maintenir vivante la mémoire collective jouent un rôle indispensable. Se souvenir n'est pas regarder le passé avec nostalgie. Se souvenir, c'est éclairer le présent, c'est rappeler aux jeunes générations que les valeurs de la République, la dignité humaine et le respect de chacun ne sont jamais définitivement acquis.

Pierre-François Veil était également profondément attaché au 16e arrondissement où il a vécu et auquel il était lié. Il apparaît donc naturel que cet arrondissement puisse prendre toute sa part dans l'hommage qui lui sera rendu. La création d'un lieu de mémoire pérenne, qu'il s'agisse d'une plaque commémorative, d'une stèle ou de la dénomination d'un espace public, permettrait d'inscrire durablement son nom dans notre ville. Un tel hommage ne serait pas seulement un hommage à un homme, il serait un hommage à un engagement au service de la justice, un engagement au service de la mémoire, un engagement au service des valeurs républicaines. Nous espérons donc que la Ville de Paris saura répondre favorablement à cette proposition, en lien étroit avec la mairie du 16e, afin que la mémoire de Pierre-François Veil continue d'accompagner les générations futures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à mon tour, en mon nom et au nom de tout l'Exécutif, en particulier du Maire de Paris, à saluer la mémoire de Pierre-François Veil. J'ai eu la chance, ces dernières années, d'échanger très souvent avec lui, notamment quand il présida le Comité français de Yad Vashem, puis comme président de la Fondation pour la mémoire de la Shoah. Au-delà de cet héritage lourd qu'il porta et qu'il fit vivre admirablement, il existait par lui-même comme une figure de référence par le sens de ses valeurs, la force de son intégrité, tout en étant un homme de dialogue et d'une extrême courtoisie républicaine et, je dois le dire aussi, avec un sens de l'humour très fin, très pointu, très agréable.

Bien évidemment, j'émettrai un avis favorable. Cela passera à la Commission de dénomination, puis nous rentrerons dans un principe d'échange avec la famille de M. Veil, en lien avec le 16e arrondissement où il habita fort longtemps.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Evidemment, un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (206, V. 180).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Bernadette Chirac.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 168 pour un hommage à Bernadette Chirac.

M. Philippe GOUJON a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Excusez-moi, Monsieur le Maire, quelques minutes d'inattention dans un long Conseil.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, "le manque d'amour du prochain ne peut déboucher que sur une société d'égoïsme et de désespoir". Ces mots de Bernadette Chirac disent son attachement à l'autre, aux plus fragiles, qui fut au cœur même de sa vie publique. Rendons donc l'hommage qu'elle mérite à une personnalité qui aura durablement marqué la vie publique française et parisienne, car Paris occupe évidemment une place particulière dans son histoire. De 1977 à 1995, elle fut la première dame de Paris, participant pleinement au rayonnement de notre Capitale, notamment comme présidente de l'Association pour la promotion des arts et du festival de danse à Paris ou encore comme représentante au Centre international des enfants disparus et sexuellement exploités.

Chacun sait aussi que réduire Bernadette Chirac à son statut d'épouse conduirait à un grave contresens. Elle mena sa propre vie politique et ses propres combats. Adjointe au maire de Sarran pendant 40 années, première femme élue au Conseil général de Corrèze où elle siégea sans discontinuer 36 ans durant, elle en arpenta les routes, les chemins, les fermes avec un attachement aussi viscéral que sincère. Elle demeure à ce jour la seule épouse d'un Président de la République à avoir exercé en parallèle un mandat électif en son nom propre.

C'est aux autres qu'elle consacre sa vie. La Maison de Solenn est devenue un modèle pour la prise en charge des adolescents en souffrance. Présidente de la Fondation Claude Pompidou, elle s'engagea auprès des personnes âgées en situation de handicap et des malades. Pendant 25 ans à la tête de la Fondation des Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, avec les tirelires de pièces jaunes que chacun, un jour, a tenu en main, elle fit entrer avec 15.000 projets la solidarité avec les enfants hospitalisés dans le quotidien de millions de Français, avec cette conviction qu'une multitude de gestes modestes peut servir les plus grandes causes.

Donner son nom au parvis de l'hôpital Necker, c'est placer sa mémoire là où son engagement et son sens du service trouvent aujourd'hui encore tout son éclat. "Les morts sont invisibles, mais ils ne sont pas les absents", écrivait Victor Hugo. A nous de permettre que le nom de Bernadette Chirac continue d'accompagner ceux qu'elle a épaulés toute sa vie durant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci Monsieur le Maire.

Merci, cher Philippe GOUJON. Figure populaire, femme libre, Bernadette Chirac a refusé d'être assignée au rôle d'abord de première dame de Paris, puis de notre pays durant les deux mandats présidentiels de celui avec qui elle resta mariée pendant 63 ans. On peut dire que c'est une figure féministe ; je ne sais pas si elle le revendiquerait, parce qu'elle a vraiment lutté pour ne pas être invisibilisée. C'était aussi une personnalité singulière, capable de faire preuve d'une franchise qui en a déconcerté plus d'un et plus d'une d'ailleurs. Femme d'action, elle s'est notamment illustrée à travers l'opération des pièces jaunes, comme vous l'avez rappelé. Par son énergie et sa constance, en plus d'être une femme politique de Corrèze, elle a contribué à améliorer concrètement les conditions de vie des enfants hospitalisés et de leur famille.

A ce titre, cette proposition me semble intéressante. Je la soumettrai à la Commission de dénomination. Evidemment, il nous faudra nous rapprocher de la direction de l'A.P.-H.P. afin de la faire aboutir. Je ne doute pas que nous y parviendrons, donc je donne un avis favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 181).

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Charlie Dalin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous informe que le vœu n° 169 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la création d'un lieu de mémoire en hommage aux victimes françaises des attaques terroristes du 7 octobre 2023.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc au vœu n° 170 relatif à la création d'un lieu de mémoire en hommage aux victimes françaises des attaques terroristes du 7 octobre 2023.

La parole est à Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu que nous présentons aujourd'hui est un vœu de mémoire. Le 7 octobre 2023, le terrorisme a frappé avec une barbarie d'une violence inédite. Plus de 1.200 personnes ont été assassinées. Parmi elles, 51 Français ont perdu la vie. Des dizaines de familles françaises ont vu leur existence basculer en quelques heures. D'autres de nos compatriotes ont été retenus en otage et portent encore aujourd'hui les blessures de cette tragédie. Derrière ces chiffres, il y a des noms, des visages, des familles, des destins brutalement interrompus. La mémoire de ces victimes mérite d'être préservée, non pas pour entretenir les blessures, mais pour rappeler ce que le terrorisme cherche toujours à détruire : la vie, la liberté et notre humanité commune.

Paris sait malheureusement ce que signifie le terrorisme. Notre ville a été meurtrie à plusieurs reprises. A chaque fois, nous avons considéré qu'il était de notre devoir de transmettre cette mémoire, d'honorer les victimes et de rappeler aux générations futures que rien ne doit conduire à banaliser la barbarie. C'est exactement le sens du vœu que nous vous proposons aujourd'hui avec mes collègues maires des 8e, 15e et 17e. Nous demandons simplement que la Ville de Paris rende hommage à ses propres ressortissants, à ces 51 Français assassinés lors

des attaques terroristes du 7 octobre, parce qu'ils étaient français, parce que leurs familles vivent toujours avec cette douleur, parce que notre Capitale a toujours su honorer les victimes du terrorisme sans distinction. La forme de cet hommage pourra naturellement être déterminée par la Ville : une plaque commémorative, une stèle ou encore la dénomination d'un espace public, d'un lieu de mémoire. L'essentiel n'est évidemment pas le support, l'essentiel est que Paris dise que ces victimes ne seront pas oubliées.

Je souhaite sincèrement que ce vœu puisse nous rassembler, car lorsqu'il s'agit de mémoire, lorsqu'il s'agit de terrorisme, lorsqu'il s'agit d'honorer des victimes françaises, il ne devrait pas y avoir de majorité ni d'opposition, il devrait simplement y avoir une ville qui se souvient.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Jérémy REDLER. Le 7 octobre a constitué une terrible blessure pour l'humanité tout entière, pour le peuple israélien d'abord, frappé par l'ignominie terroriste et antisémite du Hamas qui a indistinctement répandu la mort parmi les hommes, les femmes et les enfants de la population civile, pour le peuple palestinien ensuite, captif de la stratégie criminelle et nihiliste du Hamas, et pour le peuple français, enfin, qui a perdu, vous l'avez rappelé, 51 des siens au cours de ce pogrom, ce qui constitue l'acte le plus meurtrier commis contre des Français depuis l'attentat de Nice dont nous venons de commémorer les 10 ans.

La présence de nombre de nos concitoyens dans les kibboutz ce jour-là, dans ce kibboutz en particulier, dit beaucoup du lien qui unit nos peuples, de l'histoire singulière et partagée entre la République française et nos compatriotes de confession juive. Fidèle à ses principes, la Ville de Paris a déjà agi en la matière lors de la dernière mandature et elle continuera à le faire. C'est pourquoi je vais donner évidemment un avis favorable à cette proposition, d'autant plus que nous travaillons déjà sur ce sujet avec M. le Maire de Paris, également avec ma collègue Audrey PULVAR. Nous serons très prochainement en mesure de vous faire des propositions, je l'espère, ce qui permettra de nous rassembler en mémoire de nos compatriotes qui ont perdu la vie le 7 octobre.

J'en profite pour vous dire qu'en début du prochain Conseil de Paris qui, comme vous le savez, commence le 6 octobre, je proposerai au vote un projet de délibération rendant hommage à la famille BIBAS. Vous savez que, dans le mandat précédent, un vœu a été déposé. Je travaille à cet hommage. Cela nous permettra de revenir, à la veille de l'anniversaire du 7 octobre, sur ce moment. Nous inaugurerons dans la foulée ce lieu que, je ne doute pas, vous voterez également.

Pour revenir au vœu présent, je donne un avis favorable évidemment.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

J'ai deux explications de vote, la première de Rachel-Flore PARDO, puis de Sandro GOZI.

Mme Rachel-Flore PARDO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 7 octobre 2023 est la date qui marque ce qui est à ce jour le plus grand massacre antisémite de notre siècle. En Israël, le 7 octobre 2023, ce sont 1.200 femmes, hommes, enfants qui ont été assassinés par les terroristes du Hamas et, parmi eux, 51 Français, ce qui en fait l'attentat le plus meurtrier pour la France depuis l'attentat de Nice. Ils n'ont pas été tués pour leurs considérations politiques. Le 7 octobre 2023, en Israël, il importait peu, pour les terroristes du Hamas, que l'on manifeste contre le Gouvernement de NETANYAHOU ou que l'on participe à un festival de musique pour la paix. Celles et ceux qui ont été blessés, tués ou faits otages l'ont été parce qu'ils étaient en Israël. Ils l'ont été parce qu'ils étaient juifs.

Le 7 octobre 2023, c'est aussi la date qui marque un tournant dans l'expression de la haine antisémite en France. Depuis cette date, les actes antisémites ont été multipliés par trois : 1.320 actes antisémites recensés en 2025, plus de 3 actes antisémites par jour. Cela veut dire que des enfants sont harcelés parce que juifs, que des commerces sont vandalisés parce que juifs, que des hommes, des femmes sont agressés et violés parce que juifs. Cette violence a lieu ici en France et même ici à Paris, cette ville, notre ville, qui sait malheureusement trop bien ce qu'est le terrorisme et Paris qui a toujours su honorer les victimes, transmettre leur mémoire et rappeler ce à quoi conduit la haine de l'autre et combien la combattre est une urgence.

Les 51 victimes françaises du 7 octobre 2023 ne doivent pas faire exception. Notre groupe soutient pleinement la création d'un lieu de mémoire en hommage aux victimes françaises des attaques terroristes du 7 octobre 2023 et nous vous remercions sincèrement pour cette initiative.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur Sandro GOZI, vous avez la parole.

M. Sandro GOZI. - Monsieur le Maire, chers collègues, le 7 octobre 2023, le Hamas a assassiné, brûlé et enlevé des civils innocents, dont 51 ressortissants français. Ce fut le plus grand massacre de Juifs depuis la Shoah.

Mille jours plus tard, notre devoir n'est pas seulement de pleurer les victimes, il est aussi de regarder en face ce que ce crime a réveillé au cœur même de nos démocraties. En mille jours, une vague d'antisémitisme d'une violence inédite a traversé l'Europe. Des synagogues ont été profanées, des écoles juives vivent sous protection, des étudiants ont été agressés, des familles ont été menacées simplement parce qu'elles étaient juives.

A Paris, malheureusement, chers collègues, comme dans d'autres villes européennes, certains se posent aujourd'hui une question que l'on croyait appartenir au passé : faut-il rester ou partir ? Qu'une telle interrogation puisse renaître 80 ans après la Shoah est une blessure pour notre République, une honte pour l'Europe et un avertissement pour tous les démocrates. Lorsque des citoyens commencent à douter qu'ils puissent vivre libres et en sécurité en raison de leur identité, ce n'est pas seulement une communauté qui est visée, ce sont nos valeurs fondamentales qui sont attaquées. La liberté, la dignité humaine, l'égalité et le refus de la haine ne sont pas des principes abstraits. Ils constituent le fondement même de nos démocraties.

Créer à Paris un lieu de mémoire dédié aux victimes françaises du 7 octobre, ce n'est pas prendre parti dans un conflit, c'est affirmer avec force que le terrorisme ne sera jamais banalisé, que l'antisémitisme n'aura jamais sa place dans notre société et que notre Ville, Paris, choisit sans ambiguïté le camp de la justice et de la mémoire.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Evidemment, un plein soutien à ce vœu. Nous aurons l'occasion de préciser tout cela dans les semaines à venir.

Je vais le mettre aux voix. C'est un scrutin public. Avis favorable, évidemment.

Qu'il soit noté au procès-verbal que M. CANAL parle du drapeau de Gaza. Franchement…

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 130

Abstentions : 5

NPPV : 0

Pour : 125

Contre : 0

(Voir détail des votes annexe n° 41).

Le vœu est adopté au scrutin public. (2026, V. 182).

2026 DAC 58 - Subvention d'investissement (382.662 euros) à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé dans le cadre de la convention triennale tripartite avec l'ASTP et l'État.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAC 58 : Association pour le soutien du théâtre privé.

La parole est à M. Roland TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous examinons un projet de délibération qui propose de verser 382.000 euros à l'Association pour le soutien du théâtre privé au bénéfice de 20 théâtres parisiens, une subvention publique versée sans la moindre contrepartie. Premier constat : regardons qui bénéficie de cet argent. Le théâtre Michel et le Palais Royal sont dirigés par la même personne, Sébastien AZZOPARDI, qui codirige également le théâtre Saint-Georges, trois établissements aidés sur les 20 de cette liste. Richard CAILLAT dirige à la fois le théâtre des Bouffes parisiens et le théâtre de la Michodière, deux établissements aidés. Ce sont des entreprises privées, commerciales, qui vendent des billets de spectacle à des tarifs parisiens bien connus et qui bénéficient de fonds publics pour financer le changement de leurs moquettes, de leurs fauteuils ou de leurs projecteurs.

Deuxième constat, plus troublant encore : la fiche de présentation nous apprend que le président de l'A.S.T.P., David. ROUSSEL, est lui-même directeur d'un théâtre parisien, les Béliers parisiens, et que le conseil d'administration de l'association qui distribue ces aides est composé pour partie de directeurs de théâtres privés, eux-mêmes bénéficiaires du dispositif : Frédéric BIESSY, Morgan SPILLEMAECKER, Caroline VERDU, Fabrice

ROUX. Nous demandons à des directeurs de théâtres privés de siéger dans l'instance qui décide de l'attribution de subventions à des théâtres privés. Aucune de ces personnes n'est un représentant des usagers, des associations de spectateurs ou des Parisiens qui financent ce dispositif.

Troisième constat : regardons l'ampleur des sommes déjà versées à cette association ces dernières années. Le tableau des subventions antérieures montre que l'A.S.T.P. a reçu, rien qu'en fonctionnement, 1.873.000 euros en 2025, autant en 2024, et 1.561.000 en 2023, sans compter les investissements. Sur la seule année 2024, les comptes de l'association font apparaître presque 30 millions d'euros de produits. Nous ne parlons donc pas d'une petite structure fragile qu'il faudrait sauver "in extremis", mais d'un acteur disposant - je cite la fiche elle-même - "d'un fonds de roulement largement excédent et d'une marge de sécurité suffisante en trésorerie". Que demandons-nous donc en échange de ces 382.000 euros ? Rien, "nada". Pas une seule place à tarif réduit pour les jeunes Parisiens, pas une seule obligation d'accueillir des scolaires de quartiers populaires, pas une seule clause imposant une programmation en direction des publics éloignés du théâtre, rien. La Ville de Paris finance le confort des fauteuils et la modernisation des sanitaires de salles commerciales et n'exige en retour absolument rien pour les Parisiens qui n'ont pas les moyens de s'offrir une place à 40 ou 50 euros dans ces mêmes théâtres.

Nous ne demandons pas la suppression de ce dispositif, la préservation du patrimoine parisien théâtral est un objectif légitime, mais nous demandons trois choses simples : d'abord, que la gouvernance de l'A.S.T.P. soit revue pour ne plus faire siéger les bénéficiaires directs des aides dans l'instance qui les attribue, ensuite que chaque subvention d'investissement soit conditionnée à un nombre minimal de places solidaires ou d'actions culturelles véritables en direction des Parisiens qui financent cette aide, et enfin, qu'un bilan public et chiffré de ces contreparties soit présenté chaque année au Conseil de Paris, et non pas simplement un compte rendu financier de l'utilisation de ces fonds.

La démocratisation culturelle est vitale. N'en doutons pas, avec MÉLENCHON en 2027, elle reprendra force et vigueur !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour vous répondre, Florian SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Monsieur TIMSIT, je vous remercie de nous interpeller sur ce projet de délibération, car il est loin d'être anodin. Il attribue 382.662 euros à l'Association pour le soutien du théâtre privé afin de financer des travaux dans 20 théâtres parisiens : sécurité incendie, accessibilité, rénovation énergétique, mise aux normes, amélioration de l'accueil des artistes et des publics. Autrement dit, elle investit dans les lieux où la création se déploie.

A vous entendre, on finirait par croire que soutenir le théâtre privé serait devenu une faute politique. Je veux préciser les choses, car ce n'est pas cela. Nous avons la conviction exactement inverse. Le théâtre privé parisien, c'est près de 28.000 fauteuils. Contrairement aux caricatures que vous dressez, 72 % de ces fauteuils appartiennent à des théâtres indépendants et à des P.M.E. culturelles. Ce sont aussi des milliers d'emplois, des artistes, des auteurs, des techniciens, des habilleuses, des régisseurs, des décorateurs, des administrateurs. Le théâtre privé produit et c'est même l'une de ses fonctions essentielles. Il produit, il ne fait pas que diffuser. Il produit des œuvres, prend des risques, accompagne des autrices et auteurs, et permet à des créations de voir le jour, alors que produire à Paris est devenu un défi économique que peu de salles peuvent relever.

C'est précisément pour cela que l'A.S.T.P. est un outil irremplaçable. Elle ne finance pas seulement des murs, elle finance la création, grâce à son système d'aide, notamment remboursable. C'est pour cela que je pense que vous vous perdez dans certains chiffres. Le succès d'un spectacle permet à d'autres spectacles de naître. C'est une logique de solidarité, de prise de risque et de réinvestissement. C'est exactement ce dont la création parisienne a besoin. "Passeport", la pièce d'Alexis MICHALIK censurée par les municipalités d'extrême droite, a été créée au théâtre de la Renaissance. "Le procès d'une vie", consacré au combat de Gisèle Halimi qui a conduit à la dépénalisation de l'I.V.G., a remporté le Molière du théâtre privé, le Molière de la comédienne dans un second rôle, le Molière de l'autrice francophone vivante. "Fin, fin et fin", récompensé lui aussi, triomphe aujourd'hui à Avignon, au théâtre des Béliers d'Avignon après avoir bénéficié d'une aide remboursable de l'A.S.T.P., alors que son succès lui a permis de rendre cette aide.

De grâce, cessons les caricatures. Le théâtre privé est l'un des moteurs de la création et de la diffusion et, ainsi, l'un des ressorts essentiels de nos récits, de nos narrations, de la vitalité de nos artistes et des imaginaires des publics. A l'heure où nous avons farouchement besoin de les défendre et cruellement besoin de les faire rayonner, le soutenir, ce n'est pas choisir un modèle économique. Opposer le théâtre public et le théâtre privé est totalement dépassé. C'est choisir les artistes, choisir l'emploi, choisir tout simplement la création.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 58).

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Rappel au règlement de Mme CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je fais ce rappel au règlement au titre de l'article de la police des séances, parce que je crois que c'est le seul qui me permet de faire cette remarque.

Une question très précise a été posée par le Conseiller de Paris Roland TIMSIT, parce qu'elle soulève…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas un rappel au règlement.

Mme Sophia CHIKIROU. - C'est important que les réponses soient apportées par les adjoints.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, nous enchaînons.

2026 DAC 65 - Subventions (45.000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien à 4 festivals sur le territoire parisien et convention financière avec le Comité des fêtes et de la solidarité (13e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il s'agit du projet de délibération DAC 65. C'est amendement technique.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 171 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 65, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DAC 65).

2026 DAC 77 - Avenant n° 2 au contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel La Gaîté Lyrique (Paris Centre).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAC 77. Il s'agit d'un avenant à concession de service sur la Gaîté Lyrique.

La parole est à Valentine SERINO.

Mme Valentine SERINO. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous opposerons à cet avenant au contrat de concession portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel la Gaîté Lyrique, d'abord parce que le projet de la Gaîté Lyrique est devenu profondément illisible. Derrière le slogan de la Fabrique de l'époque, on trouve une juxtaposition d'associations, de partenaires et de causes sans véritable ligne culturelle. De "SINGA", dont le délégué général n'est autre que Benoît HAMON, à d'autres structures proches de votre majorité, on peine à distinguer ce qui relève encore d'un projet artistique de ce qui ressemble davantage à une plateforme militante. Cela pose d'ailleurs une question plus large : jusqu'où la Ville entend-elle financer des lieux culturels dont la vocation semble parfois être d'arroser les proches de la majorité municipale ou de servir de base arrière programmatique aux quelques idées qu'il reste au Parti socialiste ?

Ensuite et surtout, il y a un sujet de responsabilité financière. Pendant les trois mois d'occupation du bâtiment en 2025, la Gaîté Lyrique a continué à bénéficier de ses 3,2 millions d'euros de subventions annuelles. La programmation a été interrompue, le personnel a exercé son droit de retrait, mais nous n'avons pas obtenu le moindre détail sur l'utilisation de ces fonds durant cette période. Les Parisiens sont en droit d'attendre de la transparence avant qu'on leur demande un nouvel effort.

Enfin, il y a une question de cohérence. La Gaîté Lyrique a fait le choix politique d'accueillir des centaines de personnes en demande de logement ou de régularisation, au prix de l'arrêt de son activité culturelle. C'était son

choix, mais qu'elle en assume aujourd'hui les conséquences économiques plutôt qu'en présenter la facture aux contribuables parisiens qui n'auraient peut-être pas, eux, pris la même décision.

Pendant ce temps, Paris Centre manque d'espace pour son conservatoire. Les pratiques artistiques amateurs cherchent des locaux et les associations culturelles de proximité peinent à trouver de la place. Cet immense espace pourrait ainsi davantage correspondre aux besoins des habitants. La véritable question est donc simple : la Gaîté Lyrique a-t-elle réellement l'intention de devenir un équipement culturel de proximité utile aux habitants du Centre de Paris ou entend-elle continuer à fonctionner principalement pour un public d'habitués et de militants ?

Je vous remercie.

(Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme HAVET.

Mme Manon HAVET. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La Gaîté Lyrique est un lieu chargé d'histoire, un lieu qui a évolué avec les époques qu'il a traversées mais qui, depuis son origine en 1862, est un lieu de culture populaire. Depuis 2023, un nouveau chapitre s'écrit à la Gaîté Lyrique avec le projet "la Fabrique de l'époque", qui conjugue art et engagement. La Fabrique de l'époque est un lieu de musiques actuelles qui est apprécié par le public, qui est nombreux, diversifié et fidèle. C'est un projet reconnu par les professionnels et par les artistes pour la qualité et la richesse de la programmation. C'est aussi un lieu d'engagement, avec 80 % de programmations gratuites de débats, de conférences, un lieu qui fait aussi sa place à l'E.S.S., aux médias indépendants, aux structures culturelles. En somme, un lieu d'art, un lieu de musique, un lieu de fête et d'engagement.

Cela a été rappelé, la Gaîté Lyrique a dû interrompre ses activités en 2025 en raison de l'accueil de 450 jeunes sans solution de logement. Je salue mes collègues, David BELLIARD, Fatoumata KONÉ, Bechir SAKET et Amina BOURI, pour la solidarité qui avait été exprimée à l'époque à l'égard des jeunes du collectif de Belleville pour l'appel au respect de leurs droits, pour le soutien constant apporté à leurs revendications, qui étaient, je le redis, légitimes, alors que ces jeunes étaient en difficulté, souvent en recours de minorité auprès du juge des enfants, et avaient besoin d'aide.

Je remercie aussi les salariés qui les ont soutenus. En effet, pendant les trois mois d'occupation du lieu, les équipes de la Gaîté ont fait preuve d'un engagement exemplaire. Elles ont permis d'assurer la sécurité et l'entretien du bâtiment malgré son inadéquation à une fonction d'hébergement.

Une pensée aussi pour les associations et les habitants et habitantes qui se sont organisés pour des distributions alimentaires et pour de l'aide aux devoirs.

Cette occupation a fragilisé l'établissement, les salariés ayant subi l'arrêt de toutes les activités artistiques et citoyennes. Face à cette crise, la Ville de Paris a été au rendez-vous, elle s'est tenue aux côtés de la Gaîté, lui a apporté un soutien face aux difficultés et lui a accordé une subvention exceptionnelle de 400.000 euros pour couvrir les frais liés à la perte d'exploitation du lieu. La Ville a aussi accordé une remise gracieuse de la redevance d'exploitation pour l'année 2025.

Depuis, l'activité du lieu est repartie et je pense que nous pouvons nous en réjouir collectivement. Cela illustre que la culture et la solidarité vont de pair. Dans ce contexte, il est crucial que le contrat de concession soit prolongé de six mois pour que la saison 2027-2028 puisse être complète, que la Gaîté puisse se projeter. C'est l'objet de ce projet de délibération, par lequel la Ville réaffirme son attachement à la Gaîté Lyrique, à son projet culturel et aux valeurs qu'il incarne.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Florian SITBON, pour vous répondre, en deux minutes.

M. Florian SITBON, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, presque tout a été dit, quand même quelques caricatures du côté de la droite de l'hémicycle.

La Fabrique de l'époque est un projet qui est plébiscité par le public, qui conjugue art et engagement, qui est reconnu et propose quelque chose de très diversifié. C'est un lieu de fête et d'engagement plébiscité par le public et par les artistes.

Je ne reviens pas sur les deux périodes d'occupation. Je suis assez estomaqué qu'il put être imaginé de ne pas verser la subvention dans les temps d'occupation, parce que cela ne soustrait pas la structure de payer les salariés. Au contraire, ils ont dû faire face à de nombreuses difficultés à ce moment-là et ils ont été présents.

Le public est de retour avec une fréquentation totale de près de 38.000 visiteurs sur les trois premiers mois de l'année. Le projet de délibération consiste à prolonger de six mois, ce qui a beaucoup de cohérence, notamment pour couvrir trois saisons culturelles pleines, permettre à la Gaîté Lyrique d'organiser la grande exposition sur la saison

2027-2028 et faire débuter le nouveau contrat en début de saison culturelle 2028-2029, ce qui permet une installation confortable de l'équipe et un lancement de projets mieux contrôlé.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 77).

2026 DAC 81 - Subventions (33.000 euros) à trois associations pour l'organisation de festivals musicaux.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 172 de l'Exécutif sur le projet de délibération DAC 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 172 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 81 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DAC 81).

2026 DAC 95 - Subvention de fonctionnement (9.873.200 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 95 et la parole est à Mme LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, en une décennie à peine, la Philharmonie s'est imposée comme bien davantage qu'une seule salle de concert. Elle est devenue un véritable lieu de vie, de création, de transmission et d'innovation culturelle. Les résultats parlent d'eux-mêmes. En 2025, comme un cadeau pour ses 30 ans, l'établissement a accueilli plus de 1.655.000 visiteurs, entre les concerts, les expositions, les ateliers pédagogiques et les activités culturelles. Sa fréquentation continue de progresser et son taux de remplissage atteint des niveaux exceptionnels, autour de 95 %.

La réussite de la Philharmonie tient d'abord à sa capacité à élargir constamment ses publics. Près de 10 % des spectateurs ont aujourd'hui moins de 28 ans et des centaines de milliers d'enfants et de jeunes bénéficient chaque année de ses actions éducatives et de sensibilisation musicale toujours aussi exigeantes. La Philharmonie a su démontrer que l'excellence artistique pouvait aller de pair avec l'ouverture : musique symphonique, jazz, musiques du monde, créations contemporaines, expositions, projets numériques ou encore Philharmonie des enfants. Elle propose une offre culturelle unique, accessible à tous les âges et à tous les publics. Son rayonnement dépasse largement les murs de la grande salle Pierre Boulez. En effet, ce sont plus de 6.600.000 visites sur les plateformes numériques et 2.500.000 vues de concerts en ligne, qui prouvent que la diffusion de la culture passe aussi désormais par le numérique.

Je souhaite également saluer l'action de son directeur général, Olivier MANTEI, et de ses équipes qui poursuivent avec ambition le développement de cet établissement. Sous son impulsion, la Philharmonie renforce son ancrage territorial, son ouverture aux jeunes générations et sa capacité à faire dialoguer les différentes disciplines artistiques. A l'heure où les finances publiques sont contraintes et où certains doutent parfois de la capacité de grandes institutions culturelles à toucher l'ensemble de nos concitoyens, la Philharmonie apporte la démonstration inverse, celle d'un établissement exigeant, populaire et profondément tourné vers l'avenir.

C'est pourquoi notre groupe votera ce projet de délibération avec conviction.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LECOUTURIER.

La parole est à M. SITBON, en une minute, pour vous répondre.

M. Florian SITBON, adjoint. - Merci, Madame LECOUTURIER, de mettre en lumière cet établissement. Il s'agit du versement d'un deuxième acompte. Vous l'avez souligné, la fréquentation 2025 a été très favorable, la meilleure enregistrée, et dépasse les records de 2019 : 92,7 % de fréquentation des concerts et 1,655 million de visiteurs.

Il y a aussi la Philharmonie des enfants et l'ensemble inter-contemporain. Evidemment, il est inclus, dans notre convention et dans les actions de la Philharmonie, une charte V.S.S. comme tous nos établissements désormais. J'ai pu m'entretenir avec Olivier MANTEI il y a quelque temps et il me faisait part d'une chose très réjouissante : exemple de démocratie culturelle, dans le 19e arrondissement, Monsieur TIMSIT, puisqu'une récente étude des publics sur l'ensemble des lieux culturels de la Ville menée par la C.A.F., la DAC et un certain nombre d'autres acteurs a montré que la Philharmonie des enfants a le plus gros taux de… Je vois Mme la Maire qui me fait signe. Vous avez compris l'idée, Madame la Maire. Elle a des taux extrêmement favorables dans la démocratisation culturelle et joue un rôle majeur à Paris. On s'en réjouit.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

On adore tous la Philharmonie et je pense que l'on est tous convaincu qu'il faut voter pour le projet DAC 95, que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 95).

2026 DAC 166 - Subventions (32.000 euros) et conventions avec quatre associations culturelles dans le cadre de l'art pour grandir en centres de protection maternelle et infantile.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 166.

La parole est à Mme Alexandra JARDIN pour le groupe Socialiste.

Mme Alexandra JARDIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, "l'art consiste à libérer la vie que l'homme a emprisonnée". Ces mots de Gilles Deleuze résument parfaitement l'ambition de notre programme "l'Art pour grandir". Depuis maintenant 18 ans, ce programme permet à la Ville de Paris de faire entrer l'art et la culture dans le quotidien des jeunes Parisiens et Parisiennes, quels que soient leur origine sociale, leur parcours ou leur quartier.

Aujourd'hui, il concerne 1.000 établissements et s'appuie sur plus de 200 partenaires culturels mobilisés pour offrir à tous les jeunes Parisiens et Parisiennes des expériences artistiques de qualité. Au-delà de la découverte des œuvres et des lieux culturels, l'ambition de ce programme est de permettre une véritable pratique artistique, de favoriser l'émancipation, la confiance en soi, l'ouverture aux autres et la curiosité intellectuelle. Il constitue également un outil important de lutte contre les inégalités sociales et culturelles en allant prioritairement à la rencontre des publics les plus éloignés de l'offre culturelle.

C'est cette ambition que poursuivent les trois projets de délibération suivants, les DAC 166, 167 et 168. Le premier a pour objet de poursuivre le développement de résidences artistiques dans les centres de protection maternelle et infantile. Le deuxième porte sur la mise en place de résidences artistiques dans les écoles. Le troisième a pour objet de soutenir les parcours artistiques, culturels et éducatifs proposés tout au long de l'année aux jeunes Parisiens et Parisiennes.

A travers ces trois projets de délibération…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chers collègues, nous avons presque terminé. Est-ce que l'on peut écouter les orateurs, notamment les oratrices, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Madame JARDIN…

Mme Alexandra JARDIN. - Je vous remercie.

A travers ces trois projets de délibération, la Ville réaffirme une conviction forte : l'accès à l'art et à la culture ne doit pas être un privilège mais un droit effectif pour chaque enfant. Nous en sommes convaincus.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chers collègues, on n'entend pas Mme JARDIN parler. Ceux qui sont derrière, s'il vous plaît, un peu de silence, et dans la salle, pareil.

Allez-y, Madame JARDIN.

Mme Alexandra JARDIN. - Merci.

Nous en sommes convaincus, l'éducation artistique et culturelle participe pleinement à la réussite éducative, à l'épanouissement personnel, à l'ouverture sur le monde et à la construction de la citoyenneté. Elle constitue un investissement de long terme en faveur de l'égalité des chances et de la cohésion sociale.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ces trois projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame JARDIN.

La parole est à Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur SITBON, je voudrais revenir sur vos propos de tout à l'heure. C'est très bien que le théâtre privé gagne de l'argent. M. MICHALIK a eu un magnifique succès avec tous ses spectacles, mais ce serait bien aussi qu'il paie un peu mieux ses comédiens. Derrière, il y a des intermittents du spectacle qui peinent à gagner leur vie. Je vous remercie.

Je reviens sur le projet de délibération que, bien sûr, nous allons voter, parce que nous sommes convaincus que l'art et la culture doivent commencer dès le plus jeune âge. Les interventions artistiques dans les centres de protection maternelle et infantile constituent un formidable levier d'éveil, de développement et de lutte contre les inégalités. Cela permet de créer des espaces de rencontre entre les enfants, les familles, les professionnels de la petite enfance et les artistes. Les associations qui portent ces projets, malheureusement, ont souvent des moyens très limités.

Ce projet de délibération met en lumière une contradiction et c'est sur ce point que je voudrais vous interpeler. Nous finançons des actions culturelles de qualité pour la petite enfance, mais dans le même temps, des crèches ferment, des places disparaissent et les personnels de la petite enfance alertent sur la dégradation de leurs conditions de travail. Comment peut-on parler d'égalité des chances dès les premiers mois de la vie lorsque des familles peinent déjà à trouver une place en crèche ? Comment promouvoir l'éveil culturel tout en fragilisant les structures qui accueillent quotidiennement les jeunes enfants ? D'ailleurs, la situation de la F.O.C.S.S. illustre très concrètement l'inquiétude qu'il y a avec une dizaine de crèches qui sont menacées de fermeture et de non reprise. Je voulais alerter là-dessus. L'éducation artistique ne peut pas compenser le recul du service public de la petite enfance. On a besoin des deux : des projets culturels ambitieux et un service public de la petite enfance renforcé, avec des crèches ouvertes, suffisamment de places, des recrutements à la hauteur et des besoins des professionnels reconnus. L'Etat doit prendre toute sa part dans le financement de la petite enfance et cesser de considérer ce secteur comme une variable d'ajustement budgétaire.

Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération, mais nous refusons que cela serve à masquer une réalité préoccupante. On ne peut pas prétendre investir dans l'avenir des enfants tout en laissant reculer le service public. Les enfants ont droit à un accueil de qualité, à des professionnels en nombre suffisant, à une place en crèche lorsqu'ils en ont besoin et à un accès à la culture dès le plus jeune âge. Ces exigences sont totalement indissociables.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Pour vous répondre, Madame de LA ROCHEFOUCAULD, le théâtre privé a une convention collective, CCNEAC. Il ne faut pas opposer, je le redis, le théâtre privé et le théâtre public. Laurent Terzieff, il y a longtemps, disait "le théâtre, c'est ceci et c'est cela", dans une célèbre phrase prononcée aux Molière.

Pour revenir au projet de délibération, 100 crèches ont travaillé en binôme avec des artistes de toutes les disciplines. Ce sont plus de 1.000 établissements, crèches, écoles, centres de loisir dans ce programme, "l'Art pour grandir", un de nos programmes phares, qui s'est étendu à la très petite enfance. J'ai eu l'occasion, lors de mon premier déplacement de ce mandat, d'aller rencontrer les professionnels de ce secteur qui, s'ils ont parfois des difficultés dont on discute ailleurs et dans d'autres commissions, sont très heureux de ce programme très important, que l'on va poursuivre et amplifier.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SITBON.

J'en profite pour rappeler à Mme de LA ROCHEFOUCAULD que la Ville de Paris est la ville de France où le taux de couverture de places en crèche est le plus important.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 166.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 166).

2026 DAC 230 - Subventions et conventions (66.000 euros) à "Ferraille", prospection et exploitation artistique, et Festival du Livre et de la Presse d'Écologie, proposant des manifestations littéraires.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 230 et la parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le festival de bande dessinée Fomula Bula a été créé par, excusez-moi du peu, Marjane Satrapi, en partenariat avec l'association "Ferraille" à ses débuts à Saint-Ouen, avec l'aide de la maire Jacqueline ROUILLON et du Département de la Seine-Saint-Denis.

Aujourd'hui, réduire de 35.000 euros la subvention à ce festival majeur, et ce, en pleine préparation de l'édition, alors que les dépenses sont déjà engagées pour une édition qui a lieu dans moins de huit semaines, ce n'est pas un simple ajustement budgétaire, c'est un choix incompréhensible, d'autant plus que l'association n'a jamais été prévenue de cette réduction.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chers collègues. Raphaëlle, pardon, mais c'est extrêmement désagréable. Nous n'entendons pas ce que dit Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Absolument, je ne m'entends pas moi-même.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je le redis, si vous avez envie de discuter, il n'y a aucun problème, surtout si vous êtes inscrits sur les projets de délibération suivants. Allez prendre un café juste à côté à la buvette, sinon, on écoute Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci.

J'insiste, il ne s'agit pas d'une demande supplémentaire. Le festival avait bien, depuis 2023, ce budget de 95.000 euros. Ce choix intervient au pire moment, celui d'une crise des librairies et des éditeurs indépendants. "Ferraille" n'est pas qu'un acteur culturel qui fait vivre la lecture, la création et la rencontre entre auteurs et public, notamment les plus jeunes, c'est aussi un soutien direct à toute une filière fragilisée, avec plus de 130.000 euros de chiffre d'affaires généré pour les éditeurs et tout un écosystème de 63 maisons d'édition indépendantes. Un choix d'autant plus difficile à comprendre que le Formula Bula voit sa fréquentation exploser, avec plus de 15.000 visiteurs en 2025 et avec l'espoir d'en avoir 2.000 de plus cette année. Derrière ces chiffres, une réalité concrète : un collectif qui, depuis plus de 10 ans, développe et diffuse des projets exigeants de bandes dessinées d'auteurs, d'art visuel, de formation pour les jeunes, de résidences d'auteur. Je n'ai pas le temps de vous faire la liste de toutes les actions qu'il mène tant elles sont nombreuses.

Depuis sa création en 2011, Formula Bula s'est imposé comme un festival singulier qui considère la bande dessinée comme un langage ouvert sur les autres arts et défend la création indépendante comme la découverte de nouveaux talents. Je rappelle ce que propose le festival : exposition de planches originales, rencontres auteurs-lecteurs, une programmation inventive et remarquée, et 80 % du public a moins de 40 ans. Je redis : 60 éditeurs, 200 auteurs rémunérés - c'est l'un des rares festivals à le faire -, 200 librairies associées au prix "Prima Bula". Voilà ce que soutient cette association. Au fil des éditions, Formula Bula a accueilli des personnalités telles que Sempé, Tomi Ungerer, Emil FERRIS, Riad SATTOUF, Emmanuel GUIBERT, Pierre Christin, Jean-Claude Mézières, et la liste n'est pas complète.

Je tiens aussi à redire que le soutien sans faille à ce festival par le groupe Communiste n'est pas le fait… Ce n'est pas le festival du groupe Communiste, Mme BERTHOUT et d'autres ici présents le savent bien. C'est pour sa qualité, et l'excellente revue "EnVue" des bibliothèques parisiennes ne s'y trompe pas, puisqu'elle mettait le festival en une de son numéro de septembre dernier. C'est pourquoi nous insistons pour rétablir la subvention à 95.000 euros, car sinon, l'association devra envisager son annulation pure et simple. Je suis sûre qu'avec Florian SITBON, nous saurons trouver une solution.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Bien sûr que nous allons trouver des solutions. Vous avez présenté l'amendement. L'association "Ferraille" gère le festival Formula Bula et a beaucoup d'autres activités. La subvention concerne principalement le festival, mais on va travailler, et c'est notre intention première, à les aider sur leurs activités, au-delà du festival lui-même. On sera amené, très probablement dans ce Conseil, à délibérer prochainement sur une autre subvention. C'est pour cela que je vous demanderai de retirer votre amendement, sinon, je serai obligé d'avoir un avis défavorable, et de voter ce projet de délibération en l'état avec cet engagement de notre part. Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SITBON.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme BERTHOUT pour le groupe Paris au centre.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, je connais bien l'association "Ferraille" et le festival de bande dessinée Formula Bula qui est accueilli depuis quelques années, comme Raphaëlle PRIMET l'a rappelé, sur le site Césure qui accueillait avant Paris III Sorbonne Nouvelle.

Ce festival est absolument formidable. Il soutient la création, il rémunère les artistes, il accompagne des éditeurs indépendants, il développe l'éducation artistique auprès d'au moins 1.500 jeunes dans toute l'Ile-de-France, il participe au rayonnement culturel de Paris, de l'Ile-de-France, partout, et il essaime, je peux en témoigner dans mon arrondissement. On accueillera d'ailleurs, du 17 septembre au 9 octobre prochain, l'artiste F'murr. La bibliothèque de l'Heure joyeuse accueillera également une exposition.

Franchement, Monsieur l'Adjoint, annoncer à huit semaines de l'ouverture de la 14e édition de Formula Bula, qui a engagé 100 % de ses dépenses - les auteurs, les transports, les expositions, la communication, la location, les actions scolaires -, que l'on supprime, et on ne les a pas informés du tout, 35.000 euros… On ne peut pas fonctionner comme cela. Je défends toutes les initiatives qui soutiennent la culture, la promotion de la lecture, la diversité, source d'émancipation et de cohésion.

Je voterai l'amendement de mes collègues communistes, comme je le fais à chaque fois que vous défendez, chers collègues, la culture, parce que cela me paraît extrêmement important. J'ajouterai que cette association a fait énormément d'efforts pour trouver d'autres sources de financement. Elle a diversifié les sources de financement et consolidé son modèle économique. Aujourd'hui, 47 % de ses recettes sont issues du privé, donc on ne peut pas dire qu'ils n'ont pas fait d'effort. Je demande un scrutin public sur cet amendement.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Sur l'amendement n° 173, demande de retrait de l'Exécutif ou avis défavorable ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - J'ai entendu ce qu'a dit Florian SITBON. Malheureusement, c'est assez vague. Je voudrais entériner le fait que l'on est tous d'accord pour laisser la subvention. Je maintiens l'amendement.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Madame PRIMET.

Demande de scrutin public. Les secrétaires généraux se tiennent prêts, s'il vous plaît.

Amendement n° 173 sur le projet DAC 230, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous faites une demande à la dernière minute, laissez le temps aux services de le faire. Essayez d'anticiper un peu. Ce n'est pas pour vous embêter que je dis cela, c'est évidemment votre droit, mais il y a un besoin de logistique derrière. Le fait de prévenir permet aux agents de travailler dans de bonnes conditions, et ce n'est pas le cas.

Le scrutin est ouvert. Avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 113

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 76

Contre : 37

(Voir détail des votes annexe n° 42).

L'amendement n° 173 du groupe Communiste est adopté au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 230 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DAC 230).

2026 DAC 361 - Subventions (25.000 euros) à 7 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué à Paris Centre et convention avec l'association Art, Culture et Foi Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 361 et l'amendement n° 247.

La parole est à M. TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, je l'ai déjà dit ici et je le répète, le festival des cultures juives est un événement d'une importance capitale. La culture juive, dans toute sa diversité, sa richesse et sa dimension diasporique - c'est pénible, le brouhaha -, est universelle. Je suis attaché à ce festival, et parce que je veux le soutenir haut et fort, je refuse de le voir associé à l'inacceptable. Aujourd'hui, ce festival est entaché par son partenariat avec l'ambassade d'Israël. Or, cette ambassade n'est pas un simple partenaire culturel. Elle a la voix officielle, la vitrine diplomatique d'un gouvernement engagé dans des violations massives et documentées du droit international. Dans ces conditions, maintenir un partenariat officiel avec cette ambassade pose un problème éthique et politique majeur.

De plus, cette collaboration entretient un amalgame extrêmement dangereux. Associer systématiquement l'expression culturelle et religieuse juive aux intérêts géopolitiques et militaires de l'Etat d'Israël est une erreur profonde. Cet amalgame fait le jeu de ceux qui veulent diviser. Il réduit une culture millénaire, plurielle et humaniste aux décisions politiques d'un gouvernement d'extrême-droite à Tel-Aviv. La culture juive n'a rien à voir avec le Gouvernement d'Israël. Deux exemples, s'il en était besoin. Albert Einstein a dit : "La paix ne peut pas être maintenue par la force, elle ne peut être atteinte que par la compréhension mutuelle. Ma judéité me lie à un idéal de justice, de compassion et de fraternité universelle qui transcende toutes les frontières nationales ou étatiques". Marek Edelman, commandant du ghetto de Varsovie, lui répond : "Le plus important, c'est la vie". Quand on sait ce qu'est la destruction, le devoir absolu de quiconque a survécu est de défendre la vie des autres, peu importe leur origine, leur race ou leur religion. La fraternité n'a pas de frontières. Voilà ce qu'est la culture juive.

Je soutiendrai ce festival, à une seule condition : qu'il soit totalement et définitivement dissocié de l'ambassade d'Israël. Ce n'est pas censurer le festival. Bien au contraire, c'est le sauver, c'est lui rendre sa véritable vocation. En coupant ce cordon diplomatique, le festival des cultures juives redeviendra ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : un espace purement culturel, citoyen, indépendant et laïc. C'est ainsi qu'il sera pleinement fidèle aux valeurs d'humanisme, de paix et de justice qu'il prétend défendre.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur TIMSIT.

Je vais donner la parole à M. SITBON et je suis saisie d'une demande de scrutin public sur ce projet de délibération du groupe "Paris Liberté !". Merci aux secrétaires généraux et aux services de se préparer.

M. Florian SITBON, adjoint. - Ce festival condense tout votre acharnement, car nous avons déjà évoqué ce festival lors du dernier Conseil. J'avais déjà souligné qu'il a noué, au fil des ans, des partenariats avec de nombreux établissements culturels comme cette année la B.N.F., bénéficie du soutien du Ministère de la Culture et de la Région Ile-de-France. J'avais déjà mentionné que sa dimension internationale est visible à travers le soutien de l'Institut polonais, de l'Institut Cervantes, et précisé que la Ville, attachée à l'indépendance de la programmation artistique des différents festivals qu'elle accueille, n'est pas intervenue dans la recherche de financement des organisateurs du festival.

Je redis que, dans le cadre de leur action habituelle pour des services culturels d'ambassade, les services culturels de l'ambassade d'Israël ont pris en charge le transport et le logement des artistes reconnus internationalement, qui se sont produits notamment en concert à la salle Gaveau dans le cadre de ce festival.

Après avoir décidé d'effacer d'un trait des films, leurs réalisatrices et réalisateurs, leurs équipes, leurs intentions artistiques au motif qu'une partie de leur financement vous déplaît, comme l'a souligné vendredi matin ma collègue Audrey PULVAR, vous faites de même avec un orchestre et des musiciens qui ont participé à un festival qui vient de s'achever. Cette enveloppe que vous souhaitez couper fait par ailleurs parti du fonds d'animation locale qui relève de l'autonomie des maires d'arrondissement, qui sont libres de soutenir certains événements culturels de leur territoire. L'acceptation de ce soutien financier ne constitue évidemment, faut-il que je le répète, en aucun cas, une légitimation des actions du gouvernement actuel de l'Etat d'Israël, mais une facilitation des échanges artistiques internationaux. Comme vous l'écrivez, la solidarité avec les cultures juives n'implique pas le soutien à la politique d'un Etat quel qu'il soit.

En conséquence de ces éléments portés à votre connaissance, je vous propose un vote défavorable à cet amendement.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande de scrutin public.

Sur l'amendement n° 247, demande de retrait de l'Exécutif ou avis défavorable. Est-ce qu'il est retiré ? Il ne l'est pas.

La demande de scrutin public porte sur les deux votes.

Nous allons d'abord voter sur l'amendement n° 247 du groupe NPP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Peut-on ouvrir le scrutin ? Amendement n° 247 sur le projet DAC 361.

Nous avons un problème technique. Je fais une suspension de séance.

(La séance, suspendue à onze heures quarante-sept minutes, est reprise à onze heures quarante-huit minutes, sous la présidence de Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe).

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - On a eu un petit problème de machine qui, normalement, est réglé.

Le scrutin est ouvert pour le vote sur l'amendement n° 247 au projet DAC 361 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 122

Abstentions : 28

NPPV : 0

Pour : 9

Contre : 85

(Voir détail des votes annexe n° 43).

L'amendement n° 247 est rejeté au scrutin public.

Nous allons passer au vote du projet de délibération DAC 361 avec une demande de vote dissocié du groupe GESP. Vous l'avez retiré ? Très bien. Je n'avais pas l'information.

Nous mettons aux voix le projet DAC 361. Dans la mesure où c'est un projet de délibération de l'Exécutif, avis favorable de l'Exécutif.

Je crois que même la machine en a marre de nous, et on la comprend.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 127

Abstentions : 9

NPPV : 0

Pour : 118

Contre : 0

(Voir détail des votes annexe n° 44).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2026, DAC 361).

2026 DAC 397 - Subventions (297.500 euros) à 52 associations et 1 organisme au titre de L'art d'être ensemble, volet Culture et Handicap 2026, et signature de 20 conventions.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 397.

La parole est à M. TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Madame la Maire, chers collègues, notre amendement vise à supprimer l'article 27 du projet de délibération. Cet article prévoit l'attribution d'une subvention de 30.000 euros au groupe "SOS Solidarité" pour son projet "Souffleurs de sens". Je veux lever d'emblée toute ambiguïté, que l'on ne me fasse pas encore une fois un procès d'intention : notre groupe rappelle son attachement plein, entier et indéfectible à l'accessibilité universelle, au droit culturel des personnes en situation de handicap et à leur accès effectif aux œuvres, aux pratiques artistiques et aux lieux culturels. C'est un objectif indispensable, mais cet objectif noble ne saurait justifier la concentration croissante et continue des financements publics au bénéfice du groupe "SOS". Ce groupe est devenu, au fil des années, un acteur hégémonique dans presque tous les champs de l'action publique, de la santé au logement, de l'insertion à la jeunesse et de la dépendance à la culture, un opérateur privé de l'Etat en situation de quasi-monopole.

Par sa taille disproportionnée, sa stratégie agressive de croissance externe et sa capacité d'ingénierie lui permettant de rafler massivement tous les appels à projets, le groupe "SOS" tend à se substituer aux pouvoirs publics et aux associations de proximité. Il est aujourd'hui régulièrement décrit comme un véritable opérateur privé de l'Etat. Cette concentration massive a des effets pervers majeurs. Elle fragilise le tissu associatif local et réduit drastiquement la diversité des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Dans le champ spécifique du handicap et de l'accessibilité culturelle, cette vigilance est plus que jamais nécessaire. Nous disposons dans nos territoires de nombreuses associations locales, de collectifs d'artistes, de structures culturelles indépendantes et de compagnies inclusives. Ce sont des organisations directement portées par les personnes concernées qui possèdent une expertise précieuse et irremplaçable. Ce sont elles qui doivent être soutenues prioritairement par notre collectivité. L'argent public doit irriguer le tissu local plutôt que d'aller renforcer encore et encore un grand groupe déjà omniprésent dans le secteur social et médico-social.

Le développement de l'accessibilité culturelle doit relever d'une politique publique ambitieuse, construite avec les personnes en situation de handicap, les structures culturelles de proximité et les associations de terrain. Cela ne peut pas et cela ne doit pas devenir un nouveau segment d'activité capté par un opérateur dominant.

Chers collègues, en votant cet amendement de suppression de l'article 27, nous ne votons pas contre l'accessibilité culturelle, nous votons pour la survie du pluralisme associatif. Nous votons contre la transformation de l'action sociale en un monopole privé proche des cercles du pouvoir macroniste.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. SITBON pour vous répondre.

M. Florian SITBON, adjoint. - Monsieur TIMSIT, je ne sais pas qui fait un procès d'intention, parce que ce projet de délibération, c'est 53 établissements. Vous n'avez parlé que du groupe "SOS". Il n'y a pas de concentration. On attribue, par ce projet de délibération, 297.500 euros à 53 structures. Je donnerai un avis défavorable à votre amendement caricatural.

Merci.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix l'amendement 248. Chers collègues, s'il vous plaît, je ne m'entends même pas parler.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 248 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vous n'êtes pas pour votre propre amendement ? Je recommence.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 248 du groupe NPP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 248 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 397.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 397).

2026 DAC 403 - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour les locaux situés 110, rue des Amandiers et 3-7, rue des Plâtrières (20e) : aide en nature à l'association "Les Plateaux Sauvages".

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 403 et la parole est à Mme Alexandra JARDIN.

Mme Alexandra JARDIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, nous renouvelons la convention d'occupation des Plateaux Sauvages, un lieu devenu au fil des années un acteur incontournable de la création contemporaine dans le 20e arrondissement. Ce qui fait aujourd'hui la singularité des Plateaux Sauvages, ce n'est pas seulement un lieu de création, c'est aussi un lieu de vie, un lieu de transmission et un lieu profondément ouvert sur son quartier.

Cet engagement s'est traduit très concrètement. En 2025, les Plateaux Sauvages ont accueilli 17.750 spectateurs, 263 représentations, mais ont aussi joué 20 spectacles hors les murs dans les écoles, dans les collèges, les associations ou les halls d'immeuble du 20e arrondissement. Ils ont également mené près de 50 ateliers de pratique artistique réunissant plus de 670 participants, ainsi que 16 projets d'action artistique et culturelle représentant plus de 800 heures d'intervention auprès des habitants et habitantes, notamment les plus jeunes. Je veux tout particulièrement saluer l'initiative de "l'Amandier Social Club". A travers ce projet, les Plateaux Sauvages font dialoguer artistes, écoles, associations, structures sociales et habitants. C'est cette conception de la culture que nous défendons : une culture exigeante, accessible et pleinement ancrée dans son territoire.

Je veux également saluer le travail remarquable de Laëtitia GUÉDON. Elle a fait des Plateaux Sauvages un lieu reconnu bien au-delà de notre arrondissement, sans jamais perdre de vue son ouverture aux habitants et son exigence de transmission. Son départ en janvier prochain pour prendre la direction du T.N.P. de Villeurbanne aux côtés de Thomas JOLLY est une reconnaissance pleinement méritée. Je veux la remercier pour son engagement et lui adresser tous nos vœux de réussite.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de bien vouloir voter ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame JARDIN.

La parole est à Mme de LA ROCHEFOUCAULD.

S'il vous plaît, chers collègues. En dix minutes, cela fait cinq fois que je vous demande faire un peu moins de bruit. On a presque fini, donc peut-on laisser Mme de LA ROCHEFOUCAULD s'exprimer, s'il vous plaît ? Merci beaucoup.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Madame la Maire, et merci de gérer cette présidence d'une main de maître.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - J'apprécie.

Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD. - D'une main de maîtresse, si vous voulez.

Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération, parce que les Plateaux Sauvages occupent une place dans la vie culturelle du 20e nécessaire et importante, surtout dans un contexte où la culture est de plus en plus fragilisée par les restrictions budgétaires du Gouvernement, les logiques de rentabilité et la précarisation des artistes, que j'évoquais d'ailleurs tout à l'heure à M. SITBON. Il est indispensable que la puissance publique continue de garantir des lieux de création, d'expérimentation et de diffusion accessible au plus grand nombre. Les Plateaux Sauvages accompagnent des artistes émergents, soutiennent la création contemporaine, développent un véritable outil d'ouverture vers les habitantes et les habitants du quartier, les écoles, comme vous l'avez rappelé, les associations et les jeunes.

Nous voulons également rappeler que la culture ne doit pas être considérée comme une variable d'ajustement budgétaire. Les lieux culturels de proximité ont besoin de stabilité, de visibilité et de financement à la hauteur de leurs missions. Dans le contexte actuel où l'Etat réduit les financements en direction du secteur culturel et fragilise les nombreuses structures, les collectivités sont de plus en plus sollicitées.

Nous serons également attentifs à ce que lieu demeure fidèle à sa vocation, et d'ailleurs, nous avons acté le changement de direction : un théâtre ouvert, populaire, accessible, accueillant les artistes de toutes origines sociales et favorisant l'accès à la culture pour tous et toutes, notamment les habitants des quartiers populaires du 20e.

Je voudrais pointer un petit événement qui s'est passé et je l'ai déjà dit au Conseil municipal du 20e arrondissement. Il a été demandé d'ouvrir ce lieu pour l'accueil d'une nuit en plein mois de décembre, avec des températures glaciales, pour des mineurs non accompagnés. La directrice, en réponse, a appelé la police pour déloger les jeunes. La situation, ce soir-là, s'est anormalement tendue à cause de l'appel de la police. Je voulais le rappeler et je ferme la parenthèse.

Parce que l'accès à la culture est un droit, pas un privilège, parce que soutenir la création est un choix politique, bien sûr, nous voterons ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame de LA ROCHEFOUCAULD.

La parole, pour vous répondre, est à M. SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Premièrement, Madame de LA ROCHEFOUCAULD, sur la solidarité des villes et l'engagement de notre collectivité, il est évident que nous nous plaçons dans un soutien très fort à la culture. M. le Maire et moi-même avons signé une tribune, il y a quelques jours, pour dénoncer les coupes drastiques de l'Etat dans 28 établissements à Paris : le théâtre du Rond-Point et le théâtre de l'Athénée. Notre Ville, avec pourtant des difficultés liées à la pressurisation par l'Etat depuis quelques années, continue de tenir l'équilibre. On le voit avec la prolongation sur les Plateaux Sauvages de la C.D.O.P., la Ville maintient son niveau d'engagement et de subvention sur tous ces établissements.

Deuxième point, pour répondre à votre parenthèse, la police n'est jamais rentrée dans l'établissement lors de l'événement dont vous faites part. D'autres gens, que je connais très bien, y étaient aussi, la directrice y était aussi, et la police était là pour sécuriser la situation. Voilà, très bien, menteur…

Si l'on peut ne pas trop polémiquer, je veux dire un mot pour saluer à mon tour le travail remarquable de Laëtitia GUÉDON, dont on a la fierté d'avoir appris il y a quelques jours qu'elle a été nommée à la direction du Théâtre national populaire de Villeurbanne aux côtés de Thomas JOLLY, ce qui constitue la reconnaissance pleinement méritée de ses années au service de la fabrique artistique parisienne et la reconnaissance de notre politique culturelle parisienne qui permet à des jeunes artistes… Quand elle a pris les Plateaux Sauvages, elle était déjà reconnue, mais pas comme elle l'est aujourd'hui. C'est Paris qui lui a permis de faire aboutir son travail. Cette nomination ouvre donc une nouvelle étape.

Dans quelques jours, très probablement, on lancera un appel à projets. Le conseil d'administration lancera un appel public à candidature afin de désigner une nouvelle direction, avec l'objectif d'une prise de fonction au début de l'année 2027, lorsque Laëtitia GUÉDON prendra la direction effective du T.N.P. de Villeurbanne. Nous savons que cette perspective est attendue par de nombreuses équipes artistiques, notamment celles qui sont aujourd'hui réunies à Avignon. On souhaite évidemment une direction capable d'écrire le prochain chapitre des Plateaux Sauvages, une direction qui poursuive cette alliance entre création, transmission et ancrage territorial, qui accompagne les artistes émergents autant qu'elle fasse vivre un équipement de proximité, une direction qui sache conjuguer l'exigence artistique, l'ouverture à toutes et à tous et le dialogue fertile avec son quartier. C'est précisément parce que les Plateaux Sauvages ont démontré qu'une telle ambition était possible que la suite de leur histoire doit pouvoir s'écrire dans ces lieux à Ménilmontant, dans le 20e arrondissement, pour le plus grand nombre.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SITBON.

Le maire du 20e arrondissement demande la parole.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Je pensais que les choses étaient calmées, mais elles ne le sont pas. Je voudrais à mon tour saluer l'équipe des Plateaux Sauvages et sa directrice Laëtitia GUÉDON qui a mené un travail remarquable et quotidien dans le quartier des Amandiers. Alexandra JARDIN parlait de "l'Amandier Social Club". J'ai la faiblesse de penser que je connais peut-être un peu plus que d'autres ici la détresse des personnes à la rue. Je pense que les 1.500 places que l'on a pu créer lors de la dernière mandature dans le 20e montrent notre préoccupation constante sur ce sujet.

Disons-le, les théâtres ne sont pas des lieux d'hébergement. Leur mission n'est pas celle-ci. Ce soir-là, appelé à l'aide par les Plateaux Sauvages, j'ai pu débloquer des hébergements pour tous les jeunes qui étaient présents, en lien avec la directrice des Plateaux Sauvages. La réponse était claire : il y avait un lit pour tous et, à partir de ce moment, il n'y avait aucune raison que les nombreux soutiens de ces jeunes et les jeunes restent dans le théâtre. La question, et je ne peux pas l'imaginer, aurait été que la détresse de ces jeunes serve de prétexte pour bloquer les activités du théâtre. En tout cas, la réponse a été fournie, les jeunes avaient un hébergement. Ce n'est jamais satisfaisant, mais on en a beaucoup parlé dans ce Conseil. On va donc continuer, avec Emmanuel GRÉGOIRE et notre équipe, à développer des places d'hébergement dignes pour les personnes à la rue.

Je voulais saluer formellement la direction des Plateaux Sauvages et son équipe.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur PLIEZ.

Je me permets, en tant qu'élue du 20e arrondissement, de m'associer à l'ensemble des remerciements à Laëtitia GUÉDON qui a dirigé d'une main de maître ces Plateaux Sauvages dans un quartier très populaire du 20e

arrondissement. Nous allons regarder de très près la question du devenir de ce lieu. En tout cas, je suis très fière de voir sa nomination avec Thomas JOLLY à Villeurbanne.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 403.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 403).

2026 DAC 439 - Subventions (58.590.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées".

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 174 de l'Exécutif sur le projet DAC 439.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 174 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 439 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2026, DAC 439).

2026 DAC 440 - Subventions (5.581.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées".

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 440 et la parole est à M. TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Il s'agit d'un projet de délibération qui propose d'octroyer une subvention d'investissement de 5.580.000 euros à l'établissement "Paris Musées". Nous présentons un amendement afin de conditionner strictement tout engagement de crédits relatifs à l'extension des systèmes de vidéosurveillance et de contrôle d'accès dans nos musées. Soyons extrêmement clairs, nous ne nous opposons évidemment pas à l'entretien de notre patrimoine, nous soutenons pleinement les enveloppes destinées à la reprise des toitures d'Ivry, à la rénovation des façades du musée Balzac ou encore les 760.000 euros fléchés pour l'acquisition d'œuvres d'art. Ce que nous refusons, en revanche, c'est de signer un chèque en blanc à la surveillance technologique. L'exposé des motifs de la Ville évoque, au détour d'une phrase, un programme ambitieux prévoyant une importante extension des systèmes de vidéosurveillance et de contrôle d'accès au Musée d'art moderne, à Carnavalet, à Cernuschi ou encore aux réserves du Palais Galliera.

De quoi parle-t-on exactement ? Combien de caméras vont être achetées ? Quelle est la localisation exacte de ces nouveaux dispositifs ? Quel est leur coût réel au sein des 4,5 millions d'euros de la ligne principale ? Quelle est leur finalité précise ? Le projet de délibération reste totalement muet sur ces points. Une telle extension ne peut pourtant pas être traitée comme une simple ligne technique d'investissement. Elle soulève des enjeux démocratiques, budgétaires, sociaux et juridiques majeurs, particulièrement dans des lieux de culture qui doivent impérativement rester ouverts, accueillants et émancipateurs.

Le Conseil de Paris doit pouvoir savoir précisément ce qu'il finance. C'est pourquoi notre amendement pose une question simple et de bon sens : aucun crédit destiné à cette extension ne pourra être engagé avant la présentation d'un état précis et détaillé de ces équipements devant notre Assemblée. Nous exigeons que la transparence soit totale sur les conditions de conservation et d'accès aux images enregistrées, les modalités d'information du public, car les usagers ont le droit de savoir comment ils sont surveillés, les conséquences directes pour les personnels des musées. Sur ce dernier point, la vigilance doit être absolue. Trop souvent, le déploiement de la vidéosurveillance sert de prétexte à la suppression d'agents d'accueil et de surveillance. Or, une caméra ne remplace pas un regard humain. Elle ne conseille pas un visiteur, elle ne sécurise pas une salle avec le même discernement qu'un fonctionnaire de la Ville. C'est pourquoi ce rapport devra obligatoirement étudier des solutions alternatives reposant sur le renforcement de la présence humaine.

Chers collègues, la culture doit rester le terrain du pluralisme et de la liberté, pas celui du contrôle algorithmique ou de la surveillance de masse généralisée. Le Nouveau Paris Populaire refuse de troquer nos agents contre des caméras dans l'opacité la plus totale.

Je vous remercie.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - La parole, pour vous répondre, est à M. SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Je rappelle l'intérêt renouvelé du public pour ces lieux, nos 14 musées de "Paris Musées". Plus de 5,1 millions de visiteurs en ont franchi les portes en 2025. Conserver cette dynamique impose de faire des investissements pertinents et réguliers pour garantir la bonne santé de notre patrimoine. C'est l'objet de ce projet de délibération. L'année 2025 a par ailleurs rappelé combien les musées, en tant que lieux ouverts et vivants, peuvent être exposés à des risques. Le musée du Louvre peut en témoigner et le récent rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la protection du patrimoine et la sécurisation des musées souligne les actions nécessaires à mener rapidement pour progresser sur ce sujet. "Paris Musées" prend légitimement en compte ces risques, a intensifié, a poursuivi et intensifié sa politique de sécurisation des sites en lien étroit avec la Ville de Paris.

Par ailleurs, la totalité des systèmes de vidéoprotection des musées est évidemment déclarée à la Préfecture de police et à la C.N.I.L. Vous faites comme moi partie du conseil d'administration, donc je ne doute pas que les détails de la mise en place de tout cela nous seront présentés.

Nous envisageons ces dispositifs, non pas comme le remplacement d'agents, mais comme des compléments à la surveillance humaine, qui est évidemment essentielle pour garantir la sécurité des biens et des personnes dans nos sites. Ces installations contribuent à la sécurisation des agents eux-mêmes, parce qu'il peut y avoir des violences, et il y en a eu malheureusement à certains endroits. Toutes ces mesures prévues sont au service de la protection de nos collections, dont la valeur est souvent inestimable, de nos visiteurs, de nos agents eux-mêmes, dans le respect des règles de protection des données qu'évidemment, les équipes de "Paris Musées" suivent avec rigueur. Je ne voudrais pas que votre intervention laisse penser autre chose. Je donnerai un avis défavorable à votre amendement et je vous invite à voter le projet de délibération.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Il y a une demande de retrait de l'amendement n° 249. Est-il retiré ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 249 du NPP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 249 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 440.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 440).

Vœu déposé par le groupe Socialiste, Place publique et divers gauche relatif à la protection des artistes, des auteurs et des créateurs face à l'intelligence artificielle générative et au soutien à la création parisienne.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Courage, nous arrivons au bout. Je vous informe que le vœu n° 175 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Paris Liberté !" relatif à la normalisation de la relation entre la "Halle Saint Pierre" et la Ville de Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Pour le vœu n° 176, la parole est à M. Thierry GUERRIER.

M. Thierry GUERRIER. - Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint au Maire à la culture, avec ce vœu, nous voudrions résoudre une énigme. On se pose une question. Dans ma prime jeunesse, ce qui m'avait séduit à gauche, c'était notamment son intérêt pour la culture. Qu'elle n'est pas ma surprise de constater que votre majorité, qui prétend défendre les arts à Paris, n'a toujours pas mis au programme de notre Conseil de Paris cette année le paiement de la subvention à la Halle Saint-Pierre à la Butte Montmartre, ce qui est incroyable. Qu'est-ce que la Halle Saint-Pierre ? Il devait y avoir un premier versement en mars, zéro pour l'instant. C'est une institution, associative certes, mais c'est un lieu considérable qui est devenu, en 30 ans, grâce au travail de ses équipes et de ses associés, le temple mondial de ce que l'on appelle l'art brut. C'est Jean Dubuffet, tout le monde le connaît, avec ses grands hommes bleu, blanc, rouge, mais aussi des artistes souvent marginaux, des "outsiders", des autodidactes. Ces artistes, la Halle Saint-Pierre leur donne une reconnaissance que les galeries privées ne leur donnent pas encore.

Vous nous bassinez assez souvent, dans cet hémicycle, avec ce qui serait les dérives du marché, mais vous vous refusez à soutenir un lieu qui donne une reconnaissance à de nouveaux artistes, et c'est vraiment un comble.

"Paris Liberté !", nous vous proposons ce vœu qui voudrait que la Ville de Paris en finisse avec la guérilla entre sa Direction des Affaires culturelles et la Halle Saint-Pierre, qu'elle renoue des relations apaisées avec le conseil d'administration de la Halle Saint-Pierre et son nouveau président, Christophe CARESCHE, dont nous souhaitons la réussite, et que la Ville de Paris inscrive au plus vite à l'agenda du Conseil de Paris un projet de délibération qui permette de verser enfin la subvention de la Ville à la Halle Saint-Pierre. C'est un vœu presque anodin, pas politique. Nous devrions tous le voter ici.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GUERRIER.

La parole, pour vous répondre, est à M. SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Monsieur GUERRIER, par ailleurs membre du conseil d'administration de cet établissement culturel, vous connaissez bien la situation de la Halle Saint-Pierre et vous savez précisément les dysfonctionnements qui ont amené au blocage actuel. Si l'action positive de l'équipe qui a mené la Halle Saint-Pierre à devenir un lieu culturel phare du 18e et de Paris, valorisant l'art brut depuis plusieurs dizaines d'années est incontestable, il est également indiscutable que les derniers mois témoignent d'une gestion problématique. Si la convention d'occupation qui lie la Ville à cette association, en mettant à disposition le bâtiment valorisé à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros, a été renouvelée en août 2025, c'était à la condition expresse de la remise en place d'une gouvernance conforme aux règles de bonne administration. On peut, par exemple, s'étonner que le précédent conseil d'administration, contrairement à ce que les statuts imposent, n'avait ni trésorier ni secrétaire général. Le sujet central, décisif pour le développement de ce lieu, est surtout le processus de recrutement de la nouvelle direction qui est en arrêt depuis plusieurs mois et dont les premières étapes ont été entachées de certaines irrégularités.

Le dernier conseil d'administration, dont le compte rendu vient de nous être transmis, permet d'engager dans un processus transparent le recrutement de la nouvelle direction. C'est sur cette base que les rapports entre la Ville et la Halle pourront être normalisés. Si vous l'ignorez, je peux vous dire que j'ai une réunion avec la Halle Saint-Pierre, avec le bureau, le 30 juillet pour travailler avec son nouveau président, Christophe CARESCHE, à la normalisation des choses, au recrutement d'une nouvelle direction.

Enfin, sur la question de la subvention, je m'étonne que vous employiez le terme de "paiement de la subvention". On ne paie pas une subvention, on l'attribue ou on ne l'attribue pas. Quand il y a des… Comment ?

M. Thierry GUERRIER. - Changeons le verbe.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Vous n'avez pas la parole, Monsieur GUERRIER.

M. Florian SITBON, adjoint. - Quand il y a des anomalies avec une association, je pense que, parfois, vous pointez des anomalies là où il n'y en a pas…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Florian SITBON, adjoint. - Quand il y a des anomalies, une rupture du dialogue avec une association, ce n'est pas de droit, ce n'est pas automatique que 350.000 euros des deniers publics aillent à une association qui est dans un dialogue complexe.

On va rétablir le dialogue avec son nouveau président dont je me réjouis de l'élection. Le 30 juillet, je serai à ses côtés. On a dialogué encore hier et on va tâcher que ce lieu redevienne…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Florian SITBON, adjoint. - … ce lieu d'art brut et trouve un nouvel envol avec une nouvelle direction.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SITBON.

J'ai donc un avis défavorable sur le vœu.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, ce sera peut-être la première fois, et sans doute la dernière, que je serai à peu près d'accord avec ce qu'a dit M. GUERRIER. C'est vrai qu'il y a de nombreux problèmes de dialogue et d'écoute entre la Halle Saint-Pierre et les services de la DAC. On s'abstiendra, parce qu'on veut donner toutes les chances à Christophe CARESCHE et à la nouvelle gouvernance d'aboutir à un dialogue apaisé. Si l'on s'abstient sur le texte, on ne valide pas du tout l'idée qu'on puisse purement et simplement supprimer la subvention de la Ville à cet établissement. Cela nous paraît aberrant tant au regard du rayonnement que du respect dû à l'autonomie associative. La subvention doit être versée et j'espère que le dialogue que tu auras, Florian, avec Christophe CARESCHE le 30 juillet amènera à débloquer la situation.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 176 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 176 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif aux suppressions d'heure d'enseignement artistique au sein des Conservatoires municipaux d'arrondissement, conservatoire à rayonnement régional et aux Ateliers Beaux-Arts.

Vœu déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire relatif à l'arrêt des suppressions d'heures et à la titularisation des enseignants dans les conservatoires parisiens.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons désormais les vœux n°s 177 et 178 qui ont été groupés.

La parole est à Mme PRIMET, pour deux minutes, M. TIMSIT, pour deux minutes, M. SITBON, pour deux minutes et je couperai les micros à deux minutes. Il y a des sujets pour lesquels je veux bien qu'on déborde un peu, mais je préviens.

Allez-y, Madame PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Ce vœu alerte sur une situation préoccupante dans nos conservatoires municipaux, ainsi que dans les conservatoires à rayonnement régional et dans les ateliers beaux-arts. Selon les organisations syndicales, près de 1.700 heures d'enseignement disparaissent, soit 8,5 % du volume pédagogique annuel. Derrière ces chiffres, il y a des enseignements supprimés, une offre de formation réduite, alors que la demande reste constante et que des dizaines d'enseignantes et d'enseignants vacataires perdraient tout ou partie de leurs heures.

Cette situation révèle un problème plus profond : la précarité structurelle de l'enseignement artistique parisien. Plus de la moitié des enseignants des conservatoires sont vacataires alors qu'ils répondent à des besoins permanents, parfois depuis des années, sans déroulement de carrière ni formation, et encore moins en termes de régime indemnitaire. Même logique aux ateliers beaux-arts où des vacataires présents depuis plus de 20 ans ne sont pas reconduits et où disparaissent des enseignements fondamentaux comme le croquis sur le vif ou le dessin d'après un modèle vivant, ce qui fragilise aussi les modèles que nous avons pourtant récemment revalorisés. Non seulement cela les dévalorise, mais cela pénalise aussi les usagers, puisque ce sont des cours auxquels ils n'auront plus accès. A cela, s'ajoute le refus pour ces personnels de prolonger leur activité au-delà de l'âge légal afin d'obtenir les trimestres nécessaires à une retraite digne.

Notre majorité doit défendre un service public de l'enseignement artistique accessible à toutes et tous, porté par des personnels reconnus, formés et justement rémunérés. Nous demandons donc la poursuite de la déprécarisation par contractualisation sans perte de rémunération, l'égalité de traitement avec le versement des parts fixes et variables de l'indemnité de suivi et d'orientation aux enseignants…

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

La parole est à M. TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

La rentrée prochaine dans les conservatoires s'annonce sous les pires auspices : une baisse brutale de près de 10 % du volume d'heures d'enseignement. C'est une première historique dans notre capitale, une attaque frontale et intolérable contre l'éducation musicale et artistique des jeunes Parisiennes et Parisiens. Comment en est-on arrivé là ? Au nom d'une menace de plan d'économie globale de 500 millions d'euros sur le fonctionnement de la Ville, ce sont une nouvelle fois les services publics culturels qui trinquent. A une époque où les inscriptions au conservatoire se font encore honteusement au tirage au sort privant des milliers de jeunes d'accès, la Ville choisit de sabrer l'offre de cours. Pire encore, on supprime les parcours de sensibilisation musicale pour les élèves de C.P. dans les écoles sous le prétexte fallacieux de prévenir les V.S.S. pour les remplacer par de simples concerts. C'est absurde et c'est une régression éducative majeure.

Derrière ces coupes budgétaires, il y a des visages, des vies brisées. Plusieurs dizaines de professeurs vacataires, dont certains enseignent et transmettent leur passion à nos enfants depuis plus de 30 ans, ont été jetés à la porte, informés de leur renvoi brutal juste avant les congés d'été. C'est une méthode managériale digne du pire capitalisme sauvage. Sur les 2.024 enseignants artistiques que compte la Ville de Paris, plus de la moitié sont maintenus de force sous le statut ultra-précaire de vacataire, et ce, pour répondre à des besoins pourtant structurels et permanents. Cette situation n'est pas seulement immorale, elle est illégale. La justice a déjà condamné la Ville de Paris pour recours abusif à la vacation. L'an dernier, le Tribunal administratif a encore donné raison à des agents de la DASCO en requalifiant leurs années de précarité en C.D.I. Cette précarité institutionnelle prive sciemment nos

professeurs de leurs droits fondamentaux les plus élémentaires : pas de congé payé, pas de congé maternité, pas de droit à la formation.

Nous devons changer de cap. Il faut que la Ville décide le renoncement immédiat à toute diminution d'heures d'enseignement, un plan massif de contractualisation et de titularisation, la fin de l'injustice salariale, le respect de l'administratif minimal.

Je veux répéter ma colère du tirage au sort. On me rétorquera, avec cette pointe de condescendance que je commence à bien connaître : "Monsieur TIMIST, vous qui êtes un jeune conseiller, vous préférez un concours qui favorise les enfants des milieux aisés". Non, je préfère que tout le monde ait droit à une éducation artistique et musicale.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur TIMSIT. Comme vous avez été extrêmement arrangeant les fois précédentes, je vous ai laissé cinq secondes de plus.

La parole est à M. SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - Il y a deux vœux sur le même sujet. Le vœu du NPP est trop caricatural pour avoir pu l'amender, avec des inexactitudes de chiffres sur lesquelles je vais revenir. Pour le vœu du parti communiste, nous avons proposé des amendements. D'abord, il ne s'agit pas de 10 % mais de 560 heures et, après ajustement, de 1,1 % des dotations des conservatoires. C'est une question de chiffres. On a proposé, dans les amendements, de préciser cela. C'est la dotation globale des conservatoires et non une remise en cause de l'offre d'enseignement.

De la même manière, le vœu rappelle que le réseau compte 2.024 enseignants, dont 1.024 vacataires, recouvrant des situations très diverses et de nombreux intermittents du spectacle, vous le savez, Monsieur TIMSIT, qui ne souhaitent pas forcément être titularisés, puisqu'il est de bonne politique que les enseignants dans nos conservatoires puissent par ailleurs exercer leur art. Ce sont des musiciens, des acteurs, des danseurs en exercice. Pour une bonne part, si. C'est précisément cette diversité qui justifie en grande partie… Il y a un travail à faire pour faire évoluer certains vacataires vers des postes, mais il y a une part d'intermittents.

Par ailleurs, on a souhaité que les demandes relatives à l'ISOE soient formulées de manière opérationnelle en proposant d'engager un travail avec les organisations sociales, pas dans ce Conseil, sur son périmètre et ses modalités d'attribution, plutôt que d'anticiper ses conclusions.

Le vœu tient compte du travail déjà engagé par la Ville, notamment la déprécarisation de 36 postes à temps plein tout en identifiant les sujets qui méritent de poursuivre les échanges. Avec ces amendements, l'Exécutif considère que le texte est plus solide, plus fidèle à la réalité des situations et permet de poursuivre le dialogue dans de bonnes conditions. Il émet donc un avis favorable si le vœu est amendé et avis défavorable aux vœux si vous n'acceptez pas ces amendements.

J'en profite pour dire que j'ai reçu la Cour régionale des comptes qui est en train de travailler sur...

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SITBON.

M. Florian SITBON, adjoint. - … les conservatoires.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - J'avais prévenu.

Je mets donc aux voix le vœu n° 177 du groupe Communiste de Paris, mais je crois que j'ai une demande d'explication de vote de Mme BIRABEN. C'est sur le vœu suivant ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 177 du groupe Communiste avec l'amendement proposé par M. SITBON. Est-il accepté ? Il n'est pas accepté, donc je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je ne sais pas dire s'il est adopté ou pas, pour être tout à fait transparente.

Scrutin public, cela va être plus simple, sur le vœu n° 177. Non, pas "quelle honte". Je suis honnête, je n'arrive pas à compter, donc je le dis franchement pour ne pas que vous puissiez me dire que…

On est prêt. Le vœu n° 177 avec un avis défavorable de l'Exécutif, le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 118

Abstentions : 34

NPPV : 0

Pour : 36

Contre : 48

(Voir détail des votes annexe n° 45).

Le vœu n° 177 est rejeté au scrutin public.

Nous passons au vœu n° 178 du groupe Nouveau Paris Populaire. J'ai une explication de vote de Mme BIRABEN. A vous la parole pour deux minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Mon groupe "Paris Liberté !" est très attaché au travail remarquable des conservatoires parisiens et à l'apprentissage qu'y fait son jeune public : la musique, la danse, le théâtre, et j'y ajoute les excellents ateliers des beaux-arts.

Nous souhaitons que les enseignants, dont certains auraient été informés de leur renvoi, puissent continuer à exercer leur enseignement, parce que les conservatoires sont réputés pour leur formation rigoureuse jusqu'à l'excellence. Pour autant, nous nous abstiendrons à nouveau sur ce vœu, parce que nous souhaiterions une remise à plat de toute la politique ressources humaines des enseignants des conservatoires parisiens. J'y ajoute également les ateliers des beaux-arts. Nous avons besoin d'y voir plus clair sur ces institutions dans tous nos arrondissements. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ces vœux.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BIRABEN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 178 du groupe Nouveau Paris Populaire avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 178 est rejeté.

2026 DAC 419 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et MCH Group pour la manifestation Art Basel Paris.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 419 et la parole est à M. TIMSIT.

J'ai le plaisir de vous dire que c'est le dernier projet de délibération, donc merci à vous de cet effort intense que vous avez fourni. Pour autant, essayez encore de respecter nos deux ou trois minutes. Merci beaucoup, Monsieur TIMSIT.

M. Roland TIMSIT. - Merci, Madame la Maire. Je vais m'y forcer, mais c'est une question capitale. Sous des dehors de rayonnement culturel, ce document n'est rien d'autre que l'acte de privatisation à grande échelle de notre patrimoine commun aux profits d'intérêts financiers privés. D'un côté, nous avons le groupe "MCH", un géant de l'événement lucratif, de l'autre la Ville de Paris qui accepte de lui livrer les clés de nos places les plus prestigieuses. On parle de la place Vendôme, du parvis de l'Institut, du square Jean-Perrin, des quais de Seine et de nombreux espaces verts entre le Grand Palais et le Petit Palais.

Le plus scandaleux, c'est la durée et les conditions. Pour la place Vendôme et le parvis de l'Institut, l'occupation s'étendra du 5 octobre au 5 janvier 2027, trois mois durant lesquels l'espace public parisien est confisqué pour servir de vitrine publicitaire à une foire commerciale. Tout cela, et la convention nous l'indique noir sur blanc, est fourni de manière gracieuse par la Ville. Seule la zone de convivialité - comprenez une terrasse privée de 1.500 mètres carrés sur l'avenue Winston-Churchill pour vendre des boissons - fera l'objet d'une redevance.

C'est une vision de la culture que nous combattons. On nous vante la diffusion de la culture aux publics les plus larges, mais la réalité de cette convention, ce sont des badges "first choice" et des invitations V.I.P. "one day" réservés à une élite. Pendant que "MCH Groupe" vend des œuvres à des prix indécents, la Ville de Paris se transforme en agence de communication bénévole, car la Ville ne se contente pas de donner ses places, elle mobilise tout son arsenal, le pavoisement des Champs-Élysées, ses réseaux d'affichage municipaux, ses "newsletters", tout cela pour assurer la visibilité d'une entreprise privée. En échange de ce cadeau royal, que reçoit la Ville ? Un stand de 40 mètres carrés dans le Grand Palais pour présenter son fonds d'art contemporain. 40 mètres carrés, voilà le prix du bradage de la place Vendôme et des Champs-Élysées, un strapontin dans le temple du marché de l'art contemporain.

Nous refusons cette logique où le patrimoine historique de Paris devient un simple décor pour le marketing territorial. L'espace public est le bien commun de celles et de ceux qui y vivent, pas une ressource que l'on loue ou, pire, que l'on donne à des multinationales pour qu'elles fassent leurs profits. Cette convention est le symbole d'une ville qui se soumet aux logiques de marché au lieu de protéger son domaine public.

Pour toutes ces raisons, parce que nous défendons une ville pour les gens et non pour l'argent, nous voterons contre cette privatisation déguisée de notre patrimoine.

Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Cette convention montre un peu la culture "sauce SITBON".

La Ville met le prestige de Paris et son espace public pour alimenter la spéculation du marché de l'art contemporain. "Art Basel" est le plus puissant acteur mondial de l'art. Il va pouvoir bénéficier des beaux quartiers de Paris, la place Vendôme, le parvis de l'Institut, l'avenue Winston-Churchill et les abords du Grand Palais et du Petit Palais. La Ville va aussi mobiliser son affichage, son pavoisement et ses réseaux de communication. Comme l'a dit mon collègue, en échange, ce sera petit stand, beaucoup de places V.I.P. et des invitations de vernissage. C'est de l'entre-soi, c'est la culture Jack LANG LVMH.

Ces œuvres sont exposées dans les lieux les plus prestigieux et les plus touristiques de Paris, donc pour un certain type de public privilégié. Cette visibilité contribue à consacrer des artistes déjà soutenus par les grandes galeries et les grands collectionneurs milliardaires. Elle va renforcer leur cote et la valeur des œuvres détenues par ceux qui ont déjà les moyens d'investir dans ce marché.

En revanche, la convention ne garantit aucune place aux artistes émergents, aux petites galeries, aux petits artistes. Elle ne prévoit aucun objectif chiffré pour les scolaires ou les publics éloignés de la culture. Elle n'expose pas évidemment aux portes de Paris ou dans les quartiers pour un public populaire. Surtout, cette convention ne dit rien sur la distribution des invitations. A qui iront les badges "first choice" ou les badges "preview" ? Quelque chose me dit que cela va encore finir avec des petits fours pour les copains, avec les mêmes réseaux qui fréquentent déjà ces événements, mais rien pour les écoles, rien pour les associations, rien pour les étudiants en art. Nous sommes pour l'art dans l'espace public mais nous refusons que cet espace public…

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est fini, Monsieur MEUNIER.

C'est cinq minutes. Pardon, Monsieur MEUNIER.

Rallumez-lui son micro, il a le droit à trois minutes encore.

M. Émile MEUNIER. - Nous sommes pour l'art dans l'espace public, mais nous refusons que cet espace serve de vitrine gratuite à la marchandisation de l'art, sans transparence, sans contrôle et sans véritable contrepartie pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Camille VIZIOZ-BRAMI.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Messieurs MEUNIER et TIMSIT, chers Conseillères et Conseillers de Paris, je vous remercie pour ces inscriptions sur ce projet de délibération qui me permet de donner de la voix à un événement majeur de l'art contemporain que Paris accueille pour la cinquième édition en octobre prochain. Il s'agit d'"Art Basel", foire internationale d'art contemporain qui a succédé à l'iconique "FIAC" créée dans les années 70 et qui se tient au Grand Palais du 21 au 25 octobre prochains et constitue un temps fort de la saison artistique parisienne et mondiale.

Ce projet de délibération fixe les modalités de la convention de partenariat entre la Ville de Paris et "MCH Groupe France SAS" pour la nouvelle édition 2026. Quatre axes forts sont prévus : les installations d'œuvres d'art dans l'espace public comme à l'école des beaux-arts, place Vendôme ou encore dans les jardins des Tuileries, un stand dédié à la valorisation des dernières acquisitions de "Paris Collections", le fonds d'art contemporain de la Ville, soutenant aussi et surtout la jeune création. Ce stand fait effectivement 40 mètres carrés et est valorisé à hauteur de 350.000 euros. Au-delà des professionnels venant visiter la foire, les médiatrices du fonds, que je salue et qui font un travail formidable, ont accueilli l'année dernière une classe participant au programme "Collège Collection", soit 30 élèves, et un club séniors de la Grange aux Belles dans le 10e arrondissement, ainsi que des professionnels du champ social comme la Maison de Solenn ou le centre socio-culturel Maurice Noguès dans le 14e.

Effectivement, des invitations et des "pass" en nombre important sont prévus, à valorisation de 250.000 euros, ainsi que la venue gratuite de scolaires ou partenaires du champ social en visite. Pour cela, la Ville recevra une redevance pour la zone de convivialité qui est estimée à plus de 6.000 euros et déploiera un réseau d'affichage municipal important évalué à 200.000 euros, avec un pavoisement prévu sur les Champs-Élysées.

L'année dernière, ce sont plus de 73.000 visiteurs qui ont profité de ce formidable événement qui est devenu incontournable de l'écosystème de l'art contemporain et qui place Paris dans une position majeure et prescriptrice sur la scène internationale sur le marché des galeries d'art devant Miami, Hong Kong ou encore Bâle.

Je vous invite donc, chers Conseillères et Conseillers de Paris, à voter massivement pour ce projet de délibération DAC 419 et à venir en nombre en octobre prochain profiter de la cinquième édition parisienne de "Art Basel Paris" qui permet aux collectionneurs, aux galeristes et aux artistes de rester connectés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 419.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DAC 419).

Vœu déposé par le groupe Communiste de Paris relatif au soutien à la librairie "Les Mots à la bouche" et à la préservation des lieux culturels LGBTQIA+.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons l'avant-dernier vœu de notre séance, le vœu n° 179 relatif au soutien à la librairie "Les Mots à la bouche".

La parole est à Adrien TIBERTI.

M. Adrien TIBERTI. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

A travers ce vœu, nous voulons défendre un lieu culturel menacé par la hausse des loyers et la pression immobilière : "Les Mots à la bouche", la plus ancienne librairie LGBTQIA+ encore en activité en France, située rue Saint-Ambroise dans le 11e, dans un quartier que beaucoup d'entre nous a fréquenté cet hiver. Depuis 1980, ce lieu participe à la vie culturelle de Paris. Il a permis à des générations de personnes LGBT d'avoir accès à des livres, à des idées, à des ressources dans un espace qui rend visibles des combats trop souvent marginalisés.

Dans une ville comme la nôtre, les librairies indépendantes et les lieux "queer" ne sont pas des commerces comme les autres. Ce sont des outils de diffusion des savoirs, de structuration des solidarités et de lutte contre les discriminations. Les laisser fragilisés, c'est accepter l'appauvrissement culturel de Paris. Aujourd'hui, la hausse du loyer met ce lieu en danger. La franchise accordée pour l'été ne suffira pas. Sans sécurisation durable, sans loyer maîtrisé, sans intervention publique, ce lieu peut disparaître.

C'est pourquoi nous demandons que la Ville de Paris agisse immédiatement pour empêcher que ce lieu soit sacrifié sur l'autel du marché immobilier. Ce qu'il faut, c'est des actes, pas des délais rallongés. Protéger "Les Mots à la bouche", c'est défendre une certaine idée de Paris, une ville qui refuse l'uniformisation, qui protège ses lieux indépendants et qui assume de faire de la lutte contre les discriminations une responsabilité politique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Camille VIZIOZ-BRAMI.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Cher Adrien, chers Conseillères et Conseillers de Paris, c'est toujours un bonheur de prendre la parole pour défendre la cause des libraires à Paris. Ce fut le cas en juin dernier avec le vœu de l'Exécutif relatif au soutien aux librairies indépendantes parisiennes. C'est de nouveau le cas aujourd'hui et réjouissons-nous de soutenir nos acteurs culturels indépendants qui œuvrent dans nos quartiers pour faire vivre l'imaginaire, la poésie, la liberté de création et de diffusion.

Vous l'avez dit, "Les Mots à la bouche", fondée en 1980, est la plus ancienne librairie LGBTQIA+ de Paris. Elle dit quelque chose de l'époque, de la culture de Paris et de son émancipation. C'est un lieu iconique que la Ville connaît bien et soutient. Avec près de 560 librairies, Paris dispose du premier réseau de librairies en France. Pour le préserver, la Ville agit : 40 librairies ont été accompagnées en 2025 dans le cadre d'un appel à projets doté de 500.000 euros et plus d'une centaine occupent aujourd'hui des locaux appartenant à la Ville ou à ses bailleurs. Le vœu de l'Exécutif voté en juin prévoit l'élaboration d'une stratégie parisienne en soutien aux librairies ainsi qu'un travail avec "Paris Commerces", chère Anouch TORANIAN, et les bailleurs de la Ville sur les loyers maîtrisés, les outils contractuels de protection et les modalités d'un futur fonds parisien de soutien, comme c'est le cas pour "Les Mots à la bouche", qui a bénéficié, vous l'avez dit, cher Adrien, d'une franchise de loyer accordée pour les mois de juin, juillet et août.

Il propose également la création d'un observatoire parisien des librairies afin de disposer d'un suivi consolidé du secteur que nous piloterons. Je vous propose donc d'y participer, ainsi que les libraires des "Mots à la bouche", avec les syndicats du livre, les parlementaires parisiens, des bailleurs de la Ville, des membres des directions de la Ville, afin d'assurer un suivi précis de la situation des librairies à Paris et tout particulièrement de celles, comme "Les Mots à la bouche" ou "Violette and Co", qui ont à cœur de défendre la culture LGBTQIA+ à Paris.

J'émets donc un avis favorable de l'Exécutif sous réserve de l'adoption de sa version amendée et je vous invite, chères Conseillères et Conseillers de Paris, à vous rendre dans vos librairies indépendantes de quartier pour les soutenir et remplir vos bagages, en cette veille de pauses estivale, de livres.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

L'amendement est-il accepté ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2026, V. 183).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste et Social de Paris relatif à l'effectivité du dépistage gratuit de la chlordécone à Paris et à l'accompagnement des personnes exposées.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est le dernier vœu de notre séance, le vœu n° 180 relatif à l'effectivité...

Cela n'a pas été signalé, désolé.

Le vœu n° 180 relatif à l'effectivité du dépistage gratuit de la chlordécone à Paris.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Toxique, empoisonnement des eaux, empoisonnement des corps, cancer : ce sont les effets de la chlordécone sur des dizaines de milliers d'Antillaises et d'Antillais. Encore aujourd'hui, 80 % de la population antillaise a des traces de chlordécone dans le sang. On sait les dégâts terribles engendrés et la cause est un pesticide. Encore une fois, ce sont les pesticides. Ces pesticides ont été autorisés bien trop longtemps dans les Antilles, alors que leur toxicité était connue et reconnue, et pourtant largement mise sous le tapis pendant des décennies par l'Etat français.

Pourquoi en parlons-nous ici ? Beaucoup d'Antillaises et d'Antillais vivent à Paris, de personnes nées aux Antilles. Pourquoi en parlons-nous maintenant ? Dans un arrêt du 22 juin 2026, la Cour d'appel de Paris a reconnu le caractère de scandale sanitaire de l'affaire de la chlordécone. C'est pour cela que nous interpelons l'Etat quant à la nécessité d'augmenter les moyens dévolus au Plan chlordécone 4, approfondir et préciser la loi du 12 juin 2026 en créant un véritable droit à l'indemnisation et en précisant les règles de preuve de l'exposition. Nous demandons de proposer aux agents et agentes volontaires de la fonction publique parisienne se déclarant concernés un test de dépistage. Nous voulons expérimenter, en concertation avec les agentes et les agents de la fonction publique parisienne, les organisations syndicales, les autorités sanitaires et les équipes scientifiques compétentes, la faisabilité d'un protocole de recherche biomédicale sur l'évolution du taux de chlordécone dans le sang avant et après.

Enfin, nous voulons étudier, en lien avec l'A.R.S., les conditions de mise en œuvre de tests gratuits pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Ce sont les restes d'une politique néocoloniale que nous voulons ici dénoncer et ses conséquences. C'est une nécessité pour toutes ces populations et Paris a un rôle à jouer. J'espère que nous le tiendrons.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL, adjoint. - "Last but not least".

Merci, Nour DURAND-RAUCHER, pour cette très belle intervention et pour ce vœu très important, parce qu'il pose la nécessité que la Ville de Paris agisse face au scandale écologique, sanitaire, social, politique de la chlordécone et face à, j'ose le dire, ce cas d'école de discrimination environnementale et de gestion néocoloniale.

Il faut le savoir, 80 % des adultes en Martinique et en Guadeloupe sont contaminés, avec comme conséquence probable une majoration des risques de cancer, mais aussi de troubles de la fertilité. A Paris, évidemment, nous sommes concernés au premier chef. Il y a même des élus parisiens qui le sont. Il a fallu des dizaines d'années de

combat des travailleurs agricoles, des collectifs d'habitants, des parlementaires ultramarins pour que l'on arrive enfin au début de mise en place du Plan chlordécone et au vote d'une loi qui reconnaît une responsabilité partielle de l'Etat. Il y a ce que l'Etat fait aujourd'hui, pas assez, et d'ailleurs le vœu demande qu'il fasse plus sur les réparations, sur la recherche, sur les indemnisations, parce que la responsabilité est énorme. Il y a aussi ce que peut faire la Ville de Paris, ce qu'elle doit faire. La méthode proposée ici est, tout au long de la démarche, de co-construire avec l'ensemble des partenaires concernés, l'A.R.S., l'Assurance Maladie, l'A.P.-H.P., les centres de santé, les services de médecine préventive, et de faire appel à la participation active des personnes concernées et de mobiliser, pour les protocoles de tests gratuits et de suivis médicaux, des échantillons des agents de la Ville.

Cela a été dit, mais il y a un axe important qu'il faut rajouter : la mise en place d'un comité de suivi avec l'ensemble des partenaires dont les associations, les collectifs, les syndicats, pour que les premiers concernés soient au cœur de la démarche. C'est d'abord pour eux, d'abord pour nous, parce que je suis concerné aussi, vous l'avez compris, nous qui sommes nés à la Martinique et à la Guadeloupe. C'est parce qu'il y a une responsabilité de l'Etat français, parce qu'à Paris, il y a beaucoup d'Ultramarins, parce que les Ultramarins sont des Français à part entière, que je vous demande avec beaucoup de solennité et d'émotion de voter ce vœu à l'unanimité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter ce vœu avec enthousiasme, parce que depuis la loi du 12 juin 2026, il y a une avancée importante dans la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat. En effet, il faudrait que l'Etat mette les moyens nécessaires pour que cette reconnaissance se traduise par des actions concrètes de réparation en quelque sorte. Parmi elles, il devrait y avoir la dépollution des sols, mais vous savez que c'est un grand chantier.

Je voudrais parler de la Ville de Paris qui doit prendre sa part et contribuer à cette politique de réparation que nous soutenons naturellement. Nous aurions aimé contribuer à ce vœu en proposant un guichet parisien unique pour que les agents mais aussi les habitants qui peuvent être contaminés puissent avoir un parcours plus aisé pour faire reconnaître le taux et avoir le parcours d'accompagnement nécessaire.

Monsieur le Maire, vous nous disiez que, sur "paris.fr", il y a absolument tout. Il n'y a pas une seule fois le mot "chlordécone" sur la page de "paris.fr", donc je vous invite aussi à créer une page. Je pense que cela pourrait être très utile pour que les citoyens et agents puissent assez facilement se repérer sur le site "paris.fr" et voir comment la Ville agit dans ce domaine. Je pense que ce serait bien pour faciliter la vie des uns et des autres.

Evidemment, nous votons ce vœu et nous souhaitons l'unanimité. Nous souhaitons aussi que l'effectivité des lois et l'effectivité de l'accès aux droits soient réelles.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à tous.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce voeu avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2026, V. 184).

Je vous remercie.

Départ à la retraite de M. Fayçal GUIDOUM-BOUZIANI.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vais proposer à Fayçal GUIDOUM-BOUZIANI de se lever.

Il a connu une première expérience professionnelle dans le secteur privé, il a rejoint la Ville de Paris le 1er mars 2004. Dès sa prise de fonction, il a été affecté aux services intérieurs de l'Hôtel de Ville où il a d'abord exercé en tant qu'agent à la buvette. Par la suite, et beaucoup d'entre vous le connaissent, il a mis son professionnalisme au service du Conseil de Paris en tant qu'huissier. Tout au long de sa carrière, Fayçal a travaillé avec une grande application sur différents sites de notre Ville, notamment au 4, rue de Lobau, au 9, place de l'Hôtel de Ville. Il a joué un rôle-clé, notamment lors de l'installation de notre nouvel Exécutif, et il prend sa retraite ce samedi 18 juillet après 22 ans à la Ville de Paris.

Au moment où quelques-uns d'entre nous s'apprêtent à prendre quelques jours de vacances, lui va prendre de longues vacances. Je lui souhaite les meilleures possibles en le remerciant très chaleureusement et en lui souhaitant le meilleur pour la suite. J'espère que vous aurez un plutôt correct souvenir de nous et, en tout cas, un très beau souvenir de cette belle institution. On vous souhaite plein de bonnes choses, plein de bonheur, plein d'amour et de profiter. Merci à tous.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Acteurs du Tourisme Durable (ATD) (Assemblée générale) (R. 262) :

Titulaire :

- Elisa YAVCHITZ.

Agence française des Chemins de Compostelle (Assemblée générale) (R. 263) :

Titulaire :

- Dominique KIELEMOËS.

Association "Centre Hubertine Auclert - centre francilien de ressources pour l'égalité Femmes/Hommes" (R. 264) :

Titulaire :

- Barbara GOMES.

Association "Cercle national du recyclage" (CNR) (Conseil d'administration et assemblée générale) (R. 265) :

Titulaire :

- Pierre LOMBARD.

Association "Groupement des autorités responsables des transports" (GART) (Conseil d'administration) (R. 266) :

Titulaire :

- Sylvain RAIFAUD.

Suppléant :

- Gaston LAVAL.

Association "Sites et Cités Remarquables" (Conseil d'administration) (R. 267) :

Titulaire :

- Alexandra JARDIN.

Association des Centres d'accueil Régionaux du Tourisme d'Ile-de-France (CaRT) (Assemblée générale) (R. 268) :

Titulaire :

- Pierre RABADAN.

Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (ACR+) (R. 269) :

Titulaire :

- Yvain BOURGEAT-LAMI.

Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement (AMORCE) (Conseil d'administration et assemblée générale) (R. 270) :

Titulaire :

- Pierre LOMBARD.

Suppléant :

- Sylvain RAIFAUD.

Association des Villes Marraines (R. 271) :

Titulaire :

- Agnès BERTRAND.

Association Réseau-vélo-et-marche, anciennement "Club des villes et territoires cyclables et marchables" (Conseil d'administration) (R. 272) :

Titulaire :

- Sylvain RAIFAUD.

Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) (Assemblée générale) (R. 273) :

Titulaire :

- Alexandra JARDIN.

Suppléant :

- Tom ROUFFIO.

Comité d'orientation de l'Observatoire du Logement et de l'Habitat à Paris (OLHP) (Commission) (R. 274) :

Titulaires :

- Alexia GERMONT,

- Adji AHOUDIAN,

- Yvain BOURGEAT-LAMI,

- Pierre LISCIA,

- Ladji SAKHO,

- Ophélie MADINIER.

Comité parisien d'éthique funéraire (R. 275) :

Titulaire :

- Antoine GUILLOU.

Comité pour la promotion à l'Etranger des salons français "Promosalons" (Conseil d'administration) (R. 276) :

Titulaire :

- Pierre RABADAN.

Comité régional de l'énergie francilien (CRE) (R. 277) :

Titulaire :

- Marion-Emi ALIX.

Commission d'attribution des prix de la Fondation Guillemiau-Rousseau (R. 278) :

Titulaire :

- Juliette SABATIER.

Commission d'offres du groupement de commande Ville de Paris - GIE Haropa - Métropole Rouen Normandie - Ville de Rouen - Communauté d'agglomération Seine-Eure - Communauté de l'Agglomération Havraise (R. 279) :

Titulaire :

- Antoine GUILLOU.

Suppléante :

- Manon HAVET.

Commission locale d'information du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) (CLI) (R. 280) :

Titulaire :

- Guillaume DURAND.

Commission supérieure de contrôle de la chaleur urbaine (CSCCU) (R. 281) :

Titulaire :

- François VAUGLIN.

Commission supérieure de contrôle de l'électricité (CSCE) (R. 282) :

Titulaire :

- François VAUGLIN.

Commission supérieure de contrôle du froid urbain (CSCFU) (R. 283) :

Titulaire :

- François VAUGLIN.

Commission supérieure de contrôle du gaz (CSCG) (R. 284) :

Titulaire :

- François VAUGLIN.

France Congrès et Evénements (Assemblée générale) (R. 286) :

Titulaire :

- Elisa YAVCHITZ.

Graine Ile-de-France (Conseil d'administration, assemblée générale et bureau, collège de Personnes Morales) (R. 287) :

Titulaire :

- Aminata NIAKATÉ.

Institut de recherche et d'études supérieures du Tourisme (IREST) (Conseil de l'Institut) (R. 288) :

Titulaire :

- Camille VIZIOZ-BRAMI.

Suppléant :

- Pierre RABADAN.

Institut des hautes études d'aménagement des territoires (IHEDATE) - Collège des partenaires associés (R. 289) :

Titulaire :

- Gaston LAVAL.

Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement "Agro Paris Tech" (AgroParisTech) (Conseil d'administration) (R. 290) :

Titulaire :

- Azadeh AKRAMI-CASTANON.

Suppléante :

- Frédérique DUTREUIL.

Intercural Cities / Cités Interculturelles / Conseil de l'Europe (ICC) (R. 291) :

Titulaire :

- Camille VIZIOZ-BRAMI.

Suppléante :

- Alexandra JARDIN.

Prix International IDAHOT (Lutte contre les LGBTQIA+phobies) (R. 292) :

Titulaire :

- Annah BIKOULOULOU.

Rainbow Cities Network (RCN) (Conseil d'administration et assemblée générale) (R. 293) :

Titulaire :

- Annah BIKOULOULOU.

Suppléant :

- Gaston LAVAL.

Réseau Compost citoyen Ile de France (RCCIDF) (Conseil d'administration et assemblée générale) (R. 294) :

Titulaire :

- Pierre LOMBARD.

Réseau Compost Plus devient Réduire + (Assemblée générale) (R. 295) :

Titulaire :

- Pierre LOMBARD.

Suppléante :

- Amina BOURI.

Réseau EGIDES (Egides) (R. 296) :

Titulaire :

- Annah BIKOULOULOU.

Suppléante :

- Geneviève GARRIGOS.

Réseau Francophone des Villes Amies des Ainés (RFVAA) (R. 297) :

Titulaire :

- Maxime CROSNIER.

Suppléante :

- Geneviève GARRIGOS.

Société anonyme d'HLM "Résidences - Le Logement des fonctionnaires" (RLF) (Conseil d'administration) (R. 298) :

Titulaire :

- Yvain BOURGEAT-LAMI.

Société d'économie mixte Ile-de-France "Investissements et Territoires" (SEM IDF) (Conseil d'administration) (R. 299) :

Titulaire :

- Frédérique DUTREUIL.

Sous-commission départementale pour la sécurité publique (SCDSP) (R. 300) :

Titulaire :

- Alexandra JARDIN.

Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval "l'Ourcq Aval" (Comité syndical) (R. 301) :

Titulaires :

- Delphine BÜRKLI,

- Antoine GUILLOU,

- Pierre LISCIA,

- Karl ASTIÉ,

- Raphaëlle PRIMET,

- Ladji SAKHO,

- Pierre BENASSAYA,

- Dan LERT,

- Fatoumata KONÉ,

- Alice TIMSIT,

- Roland TIMSIT.

Systematic Paris-Région (Assemblée générale) (R. 302) :

Titulaire :

- Richard BOUIGUE.

Institut "Imagine" (Conseil d'administration) (R. 303) :

Titulaire :

- Lila BOUADMA.

Fondation "PREM UP" Prem Up (R. 304) :

Titulaire :

- Anne-Claire BOUX.

Fondation Josette Day-Solvay (Conseil d'administration) (R. 305) :

Titulaire :

- Aminata NIAKATÉ.

Institut Curie (Conseil de surveillance) (R. 306) :

Titulaire :

- Irénée FREROT.

Institut Gustave Roussy (Gustave Roussy) (Conseil d'administration) (R. 307) :

Titulaire :

- Frédérique DUTREUIL.

Institut Pasteur (Assemblée générale) (R. 308) :

Titulaire :

- Arnaud LEHOUX.

Institut universitaire d'hématologie Institut de Recherche Saint-Louis (IUHIRSL) (Conseil d'Institut) (R. 309) :

Titulaire :

- David BELLIARD.

Medicen Paris Région, association pour le développement des hautes technologies pour la santé et le médicament en France (Assemblée générale) (R. 310) :

Titulaire :

- Bechir SAKET.

Association pour l'utilisation du rein artificiel dans la Région parisienne (AURA) (Conseil d'administration) (R. 311) :

Titulaire :

- Antoine ALIBERT.

Centre régional d'information et de prévention du Sida Ile-de-France (Crips Île-de-France) (R. 312) :

Titulaire :

- Maxime CROSNIER.

Batigère Habitat Solidaire (Conseil d'administration) (R. 316) :

Titulaire :

- Fatoumata KONÉ.

Paris Habitat - OPH (Conseil d'administration) (R. 317) :

Personnalité qualifiée :

- Le Maire de Boulogne-Billancourt.

Régie Autonome des Transports Parisiens (Conseil d'administration) (R. 318) :

Titulaire :

- Antoine GUILLOU.

Association "La Véloscénie Paris - Le Mont Saint-Michel" (R. 319) :

Titulaire :

- Mathieu DELMESTRE.

Suppléant :

- Pierre BENASSAYA.

1001 Vie Habitat (R. 320) :

Titulaire :

- Karim ZIADY.

ICF Habitat social (R. 321) :

Titulaire :

- Karim ZIADY.

3F résidence (R. 322) :

Titulaire :

- Adrien TIBERTI.

Groupe hospitalo-universitaire A.P.-H.P. Nord-Université de Paris (Conseil hospitalier territorial) (R. 324) :

Titulaire :

- Adji AHOUDIAN.

Groupe hospitalo-universitaire A.P.-H.P. Centre - Université de Paris (Conseil hospitalier territorial) (R. 325) :

Titulaire :

- Arnaud LEHOUX.

Groupe hospitalo-universitaire A.P.-H.P. Sorbonne université (Conseil hospitalier territorial) (R. 326) :

Titulaire :

- Jérôme COUMET.

Groupe hospitalier universitaire Paris Psychiatrie & Neurosciences (Conseil de surveillance) (R. 327) :

Titulaires :

- Arnaud LEHOUX,

- Agnès BERTRAND.

Réseau des Maisons Sport-Santé IDF (Réseau des MSS IDF) (Conseil d'administration) (R. 328) :

Titulaire :

- Maxime SAUVAGE.

Société Francophone de Santé Environnement (SFSE) (R. 329) :

Titulaire :

- Manon HAVET.

Commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris (CDACi) (R. 330) :

Titulaires :

- Julie CABOT,

- Valentine SERINO,

- Laurence PATRICE,

- Richard BOUIGUE.

Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (CDAC) (R. 331) :

Titulaires :

- Frédéric BADINA-SERPETTE,

- Geoffroy BOULARD,

- Rym KARAOUN-GOUEZOU,

- Richard BOUIGUE.

Accélérateur Parisien d'innovation locale pour l'emploi (la Pile) (Assemblée générale et conseil d'administration) (R. 332) :

Titulaires :

- Antoine DUPONT,

- Maxime SAUVAGE,

- Gwenaëlle AUSTIN,

- Kaïs IDRISS,

- Nicolas BONNET-OULALDJ.

Université Paris Cité (Conseil d'administration) (R. 333) :

Suppléante :

- Barbara GOMES.

Organisation pour le renouvellement de l'économie par l'environnement (Orée) (Assemblée générale) (R. 334) :

Titulaire :

- Pierre BENASSAYA.

Institut national de l'économie circulaire (INEC) (Assemblée générale) (R. 335) :

Titulaire :

- Antoine DUPONT.

Centre d'information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) (Conseil d'administration) (R. 336) :

Titulaire :

- Laurent SOREL.

Commission d'organisation des championnats d'Europe de natation 2026 (R. 337) :

Titulaire :

- Théa FOURDRINIER.

Société d'exploitation de la Tour Eiffel (Assemblée générale) (R. 338) :

Suppléant :

- Ariel WEIL.

M.I.E. relative au périscolaire (R. 339) :

Suppléante :

- Halima JEMNI.

Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteurs (Commission départementale) (R. 340) :

Titulaire :

- Adrien TIBERTI.

Commission Locale du Site Patrimonial remarquable du 7e arrondissement (R. 341) :

Titulaires :

- Dominique KIELEMOËS,

- Kévin HAVET,

- Raphaëlle PRIMET,

- Nicolas ROUVEAU,

- Catherine IBLED.

Suppléants :

- Luc LEBON,

- Théa FOURDRINIER,

- Ladji SAKHO,

- Arnaud LEHOUX,

- Emmanuelle HOFFMAN.

Conseil académique de l'Education nationale (R. 342) :

Titulaire :

- Florence BERTHOUT.

Association pour le soutien au théâtre privé (R. 343) :

Titulaire :

- Emma RAFOWICZ.

Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers - Arts et métiers Paris Tech (R. 344) :

Titulaire :

- Pierre BENASSAYA.

Agence Parisienne du Climat (R. 345) :

Titulaires :

- Halima JEMNI,

- Valentin GUÉNANEN,

- Jean-Noël AQUA,

- Marion-Emi ALIX,

- Karl ASTIÉ.

Commissions thématiques du Conseil de Paris (R. 346) :

1ère Commission : Finances - Ressources humaines - Dialogue social - Gouvernance - Sécurité du quotidien - Relations avec les arrondissements - Conseil de Paris - Grand Paris - Aides aux victimes - Grands projets du mandat - Simplification de l'action publique - Évaluation des politiques publiques - Résilience.

- Daniel-Georges COURTOIS,

- Catherine IBLED,

- Abdoulaye KANTÉ,

- Frédérique DUTREUIL,

-Arnaud LEHOUX,

- Jeanne OUVRET,

- David BELLIARD,

- Emile MEUNIER,

- Céline VERZELETTI,

- Lamia EL AARAJE,

- Maxime DES GAYETS,

- Carine ROLLAND,

- Johanne KOUASSI,

- Saïd BENMOUFFOK,

- Marion WALLER,

- Mathieu DELMESTRE,

- Ian BROSSAT,

- Rachida DATI,

- Sylvain MAILLARD,

- David ALPHAND,

- Philippe GOUJON,

- Eric SCHAHL,

- Pierre CASANOVA.

2e Commission : Culture - Patrimoine - Mémoire - Monde combattant - Laïcité - Principes républicains - Outre-mer - Économie culturelle.

- Raphaëlle PRIMET,

- Emmanuelle HOFFMAN,

- Manon HAVET,

- Marie-Pierre MARCHAND,

- Roland TIMSIT,

- Florian SITBON,

- Agnès BERTRAND,

- Laurence PATRICE,

- Laurent SOREL,

- Dominique KIELEMOËS,

- Camille VIZIOZ-BRAMI,

- Alexandra JARDIN,

- Emma RAFOWICZ,

- Ariel WEIL,

- Jérôme COUMET,

- Eléonore CREUZE,

- Valentine SERINO,

- Anne BIRABEN,

- Béatrice LECOUTURIER.

3e Commission : Économie sociale et solidaire - Développement économique - Dialogue avec les entreprises - Attractivité - Innovation - Commerces - Artisanat - Emploi - Insertion - Tourisme - Vie nocturne.

- Richard BOUIGUE,

- Anouch TORANIAN,

- Pierre RABADAN,

- Nicolas BONNET-OULALDJ,

- Amina BOURI,

- Alexia GERMONT,

- Tom ROUFFIO,

- Antoine DUPONT,

- Rodrigo ARENAS,

- Kevin HAVET,

-Elisa YAVCHITZ,

- Rym KARAOUN-GOUEZOU,

- Geoffroy BOULARD,

- Aurélien VÉRON,

- Frédéric PÉCHENARD,

- Jérémy REDLER,

- Maud GATEL.

4e Commission : Solidarités - Lutte contre les inégalités - Quartiers populaires - Politique de la ville - Hébergement d'urgence - Séniors.

- Fatoumata KONÉ,

- Karim ZIADY,

- Maxime CROSNIER,

- Adji AHOUDIAN,

- Florence BERTHOUT,

- Ophélie MADINIER,

- Simon DUQUERROIR,

- Carine PETIT,

- Sophie de LA ROCHEFOUCAULD,

- Juliette SABATIER,

- Kadiatou COULIBALY,

- Céline HERVIEU,

- Yvain BOURGEAT-LAMI,

- Lila BOUADMA,

- Gwenaëlle AUSTIN,

- Alexandra NICOL,

- Antoine BEAUQUIER,

- Pierre BATY.

5e Commission : Logement - Urbanisme - Architecture - Encadrement des loyers - Rénovation thermique - Transports - Plan Piéton - Logistique urbaine - Accessibilité - Personnes en situation de handicap - Espace public - Coordination des chantiers.

- Dan LERT,

- Thomas CHEVANDIER,

- François VAUGLIN,

- Jacques BAUDRIER,

- Azadeh AKRAMI-CASTANON,

- Ladji SAKHO,

- Nicolas ROUVEAU,

- Lucie CASTETS,

- Nour DURAND-RAUCHER,

- Sylvain RAIFAUD,

- Clara CHASSANIOL,

- Sabrina NOURI,

- Eric PLIEZ,

- Alexandra CORDEBARD,

- Eric LEJOINDRE,

- Gaston LAVAL,

- Halima JEMNI,

- François DAGNAUD,

- Adrien TIBERTI,

- Grégory CANAL,

- Jean-Baptiste OLIVIER,

- Catherine LECUYER,

- Jérôme STERKERS,

- Séverine de COMPREIGNAC.

6e Commission : Jeunesse - Éducation populaire - Université - Recherche - Vie étudiante - Économie de la connaissance - Affaires scolaires - Petite enfance - Aide sociale à l'enfance - Protection de l'enfance.

- Anne-Claire BOUX,

- Mams YAFFA,

- Yasmina MERZI,

- Mélody TONOLLI,

- Isabelle ROCCA,

- Rachel-Flore PARDO,

- Marlène SCHIAPPA,

- Laetitia VIPARD,

- Rania KISSI,

- Sonia CHAOUCHE,

- Valentin GUÉNANEN,

- Paul SIMONDON,

- Karine BARBAGLI,

- Jean-Noël AQUA,

- Emmanuelle DAUVERGNE,

- Inès de RAGUENEL,

- Nelly GARNIER,

- Jean-Pierre LECOQ,

- Delphine BÜRKLI.

7e Commission : Égalité Femmes/Hommes - Lutte contre le travail précaire - Relations internationales - Vie associative - Débat public - Sports - Égalité des droits - Droits humains - Lutte contre les discriminations.

- Geneviève GARRIGOS,

- Charles MERGEY,

- Théa FOURDRINIER,

- Daniel TRAN,

- Annah BIKOULOULOU,

- Maxime SAUVAGE,

- Marine ROSSET,

- Audrey PULVAR,

- Gabrielle SIRY-HOUARI,

- Barbara GOMES,

- Guillaume DURAND,

- Bechir SAKET,

- Pierre BENASSAYA,

- Antoine LESIEUR,

- Sophia CHIKIROU,

- Hélène BIDARD,

- Thierry GUERRIER,

- Catherine DUMAS,

- Benjamin HADDAD,

- Anne-Claire TYSSANDIER,

- Sandro GOZI.

8e Commission : Transition écologique - Plan Climat - Eau - Energie - Santé - Relations avec l'A.P.-H.P. - Espaces verts - Alimentation durable - Axe seine - Propreté - Assainissement - Végétalisation - Biodiversité.

- Carine EKON,

- Lucie LEBON,

- Alexandre MENNUCCI,

- Antoine GUILLOU,

- Aminata NIAKATÉ,

- Alice TIMSIT,

- Pierre LOMBARD,

- Antoine ALIBERT,

- Julie BOILLOT,

- Sylvain MASCHINO,

- Irénée FREROT,

- Marion-Emi ALIX,

- Christophe PRUDHOMME,

- Camille NAGET,

- François-Marie DIDIER,

- Véronique BALDINI,

- Agnès EVREN,

- Valérie MONTANDON,

- Karl ASTIÉ,

- Pierre LISCIA,

- Jules PASQUIER.

Association des directeurs de la restauration collective territoriale - AGORES (Assemblée générale) (R. 347) :

Personnalité qualifiée :

- Denis VOLLE FRONTERA.

Association des Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones (JBF) (Conseil d'administration, assemblée générale et bureau) (R. 348) :

Personnalité qualifiée :

- Régis CRISNAIRE.

Association des jardins potagers et fruitiers de France (AJPPF) (Assemblée générale) (R. 349) :

Personnalité qualifiée :

- Régis CRISNAIRE.

Botanic Gardens Conservation International (R. 350) :

Personnalité qualifiée :

- Régis CRISNAIRE.

Conseil international Biodiversité & Immobilier (CIBI) (Conseil d'administration, assemblée générale et bureau) - Comité technique et scientifique (R. 355) :

Personnalité qualifiée :

- Philippe JACOB.

Conservatoire français des collections végétales spécialisées (CFCVS) (Assemblée générale, comité scientifique) (R. 356) :

Personnalité qualifiée :

- Régis CRISNAIRE.

Fédération France Orchidées (FFO) (Conseil d'administration, assemblée générale, commissions et conseils) (R. 357) :

Personnalité qualifiée :

- Régis CRISNAIRE.

Plante et Cité (Conseil d'administration et assemblée générale et bureau) (R. 358) :

Personnalités qualifiées :

- Marie GANTOIS,

- Come LEVESQUE.

Restauco (Assemblée générale) (R. 359) :

Personnalité qualifiée :

- Noémie FOMPEYRINE.

Société des amateurs de jardins alpins (SAJA) (Conseil d'administration, assemblée générale et bureau) (R. 360) :

Personnalité qualifiée :

- Régis CRISNAIRE.

Société Française d'Arboriculture (R. 361) :

Personnalité qualifiée :

- Sylvain LEROUX.

Un Plus Bio (Assemblée générale) (R. 362) :

Personnalité qualifiée :

- Noémie FOMPEYRINE.

Union du pôle funéraire public (Assemblées générales et rencontres nationales) (R. 363) :

Personnalité qualifiée :

- Sylvain ECOLE.

Agence régionale de la biodiversité Ile-de-France (R. 364) :

Personnalité qualifiée :

- Philippe JACOB.

BOTALISTA (R. 366) :

Personnalité qualifiée :

- Régis CRISNAIRE.

La coopérative bio d'Ile de France (R. 367) :

Personnalité qualifiée :

- Noémie FOMPEYRINE.

Fondation pour la recherche sur la biodiversité (R. 369) :

Personnalité qualifiée :

- Philippe JACOB.

HORTIS (R. 371) :

Personnalité qualifiée :

- Come LEVESQUE.

Société nationale d'horticulture de France (R. 372) :

Personnalité qualifiée :

- Sylvain LEROUX.

Union internationale pour la conservation de la nature (R. 373) :

Personnalités qualifiées :

- François MOREAU.

- Philippe JACOB.

Association pour développement pôle santé Paris 10e (R. 374) :

Personnalité qualifiée :

- Charlotte GUILHOU.

Association pour développement pôle santé Paris 13e (R. 375) :

Personnalité qualifiée :

- Sarah ROUANET.

Communauté professionnelle territoriale de santé Paris Centre (R. 376) :

Personnalité qualifiée :

- Lucie DEART.

Etablissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (R. 378) :

Personnalités qualifiées :

- Joseph HERMAL,

- Aurélie ROBINEAU-ISRAEL.

Fédération nationale des centres de santé (R. 379) :

Suppléante :

- Isabelle TOUYA.

Association des Pollinariums sentinelles de France (Conseil d'administration) (R. 380) :

- Emmanuelle BOULVERT.

Groupement d'intérêt public Service de santé numérique (R. 381) :

Titulaire :

- Shakeel RAMJAN.

Suppléant :

- Dac Huy VO.

Réseau de santé périnatal parisien (R. 382) :

Titulaire :

- Véronique PRISSE.

Réseau de santé en périnatalité Solidarité Paris Maman (R. 383) :

Titulaire :

- Véronique PRISSE.

Communauté professionnelle territoriale de santé Paris 18 (R. 384) :

Titulaire :

- Cécile GALLET.

Société Française de Santé Publique (R. 385) :

Titulaire :

- Caroline IZAMBERT.

Les candidatures proposées sont adoptées.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera annexée au procès-verbal de la séance.

Clôture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles vacances bien méritées. On va encore travailler pas mal. Rendez-vous, pour ceux qui restent, au Tour de France le week-end prochain pour l'arrivée. Après, nous prendrons quelques jours de vacances mérités.

Je voudrais remercier les services de la séance, les cabinets, les présidents de groupe, remercier tout le monde.

Merci à tous.

(La séance est levée à douze heures quarante-sept minutes).

Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Question du groupe Écologiste et Social de Paris.

QE 2026-28 - Question de Mme Jeanne OUVRET à M. le Préfet de police relative aux atteintes à la probité au sein des services de la Préfecture de police.

Libellé de la question :

"Pouvez-vous communiquer le suivi statistique des atteintes à la probité constatées, ainsi que les données permettant d'apprécier son évolution depuis 2020.

Combien de procédures disciplinaires ou de procédures judiciaires ouvertes relatives à des atteintes à la probité, notamment en matière de consultation irrégulière de fichiers ?

Quelles mesures de prévention, de sensibilisation, de détection et de contrôle interne sont mises en œuvre par la Préfecture de police afin de prévenir les atteintes à la probité en particulier les consultations indues de fichiers sensibles tels que le FPR, le TAJ ou le SIV ?"

Réponse (M. le Préfet de police) :

"La prévention des atteintes à la probité et le renforcement de la déontologie constituent des priorités pour la Préfecture de police et sont pleinement intégrés au plan stratégique 2026-2027 du Préfet de police.

La Préfecture de police s'inscrit à ce titre dans les travaux conduits par l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) visant à structurer une filière déontologie au sein de la police nationale. Ces travaux ont conduit à l'élaboration d'une doctrine nationale, validée en juillet 2026, dont la Préfecture de police a vocation à décliner les principes sur son propre périmètre.

Afin d'assurer cette déclinaison, une magistrate de l'ordre judiciaire a été recrutée et prendra ses fonctions en septembre 2026 en qualité de référente déontologue de la Préfecture de police. Elle aura notamment pour mission de structurer et d'animer la fonction déontologique, en articulation avec la filière pilotée par l'IGPN. Cette démarche comporte notamment un volet de prévention et de sensibilisation, l'identification et la cartographie des risques d'atteinte à la probité ainsi que la définition et le suivi d'un plan d'action adapté aux risques identifiés. La référente déontologue veillera également à intégrer les agents relevant des administrations parisiennes dans cette démarche globale.

Cette politique s'inscrit plus largement dans une démarche structurée de maîtrise des risques, reposant sur la cartographie des risques, le contrôle interne et l'audit interne. Elle vise à renforcer la prévention, la détection et le traitement des situations susceptibles de porter atteinte à la probité, tout en favorisant une culture commune de l'intégrité et de la responsabilité au sein des services.

S'agissant plus particulièrement de l'accès aux fichiers sensibles, le fichier des personnes recherchées (FPR), le traitement des antécédents judiciaires (TAJ) et le système d'immatriculation des véhicules (SIV) sont des traitements nationaux relevant du Ministère de l'Intérieur. Les services de la Préfecture de police y accèdent dans le cadre de leurs attributions et pour les seuls besoins du service.

Pour le FPR et le TAJ, les consultations sont réservées aux agents individuellement désignés et spécialement habilités par les chefs des services actifs de la Préfecture de police ou, le cas échéant, par le Préfet de police. S'agissant du SIV, les données peuvent être consultées, à raison des attributions de chacun et dans la limite du besoin d'en connaître, par les catégories d'agents prévues par le Code de la route, notamment les officiers et agents de police judiciaire, les fonctionnaires de police habilités à effectuer des contrôles routiers et les agents des préfectures chargés de la délivrance des certificats d'immatriculation.

Les consultations sont tracées et peuvent être contrôlées, notamment à la suite d'un signalement ou lorsqu'une anomalie est relevée. Dans le cadre de la filière déontologie de la police nationale, le dispositif SCAF (surveillance et contrôle des accès aux fichiers) a pour finalité de renforcer les capacités de détection rapide des anomalies.

Ces contrôles visent à vérifier que l'accès au fichier répond à un motif professionnel et présente un lien avec les missions de l'agent. Une consultation effectuée à des fins personnelles, pour le compte d'un tiers ou sans lien avec le service peut entraîner le retrait des droits d'accès et l'engagement d'une procédure disciplinaire. Lorsque les faits sont susceptibles de constituer une infraction, ils sont portés à la connaissance de l'autorité judiciaire. Ces contrôles sont complétés par des actions de formation et par des rappels réguliers des règles de déontologie, de sécurité des systèmes d'information et de protection des données.

Les éventuels manquements constatés sont, quant à eux, traités dans les cadres administratif, disciplinaire ou judiciaire appropriés. La mise en place d'une filière déontologie complète ces procédures en renforçant, en amont, la prévention des risques, la sensibilisation des agents et la maîtrise des situations susceptibles de conduire à des atteintes à la probité.

Ainsi, la Préfecture de police entend inscrire durablement la prévention des atteintes à la probité dans une politique globale et structurée, articulant déontologie, prévention, maîtrise des risques, contrôle interne et audit, en cohérence avec la doctrine nationale portée par les services centraux du Ministère de l'Intérieur."

Questions du groupe Nouveau Paris Populaire.

QE 2026-29 - Question de Mme Sophia CHIKIROU et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'acquisition en urgence de climatiseurs pour les écoles parisiennes.

Libellé de la question :

"Depuis plusieurs années, les épisodes de fortes chaleurs se multiplient et gagnent en intensité. Les collectivités territoriales disposent désormais d'un retour d'expérience conséquent, notamment après les canicules de 2003, 2019, 2022, 2023 et 2025. À Paris, la vague de chaleur exceptionnelle de la fin du mois de mai 2026 avait déjà conduit des organisations syndicales, des personnels municipaux, des parents d'élèves et plusieurs élus à alerter sur les températures atteintes dans certains établissements scolaires.

Ces alertes ont d'ailleurs été largement relayées lors du Conseil de Paris du mois de juin, au cours duquel plusieurs interventions ont porté sur l'adaptation des écoles aux fortes chaleurs et sur la nécessité d'anticiper les conséquences du changement climatique.

Dans ce contexte, l'annonce faite par le Maire de Paris, vendredi 19 juin, au début de l'épisode caniculaire majeur annoncé depuis plusieurs jours par les services météorologiques, de l'acquisition en urgence de 1.200 climatiseurs destinés à certains établissements scolaires soulève plusieurs interrogations. Cette annonce est d'autant plus surprenante que la livraison de ces équipements est annoncée pour la semaine suivante, c'est-à-dire après le début de l'épisode de fortes chaleurs auquel ils sont censés répondre.

Alors que la canicule de la fin du mois de mai aurait pu constituer un signal d'alerte justifiant la mise en œuvre rapide d'un plan d'urgence pour les écoles parisiennes, cette décision tardive interroge sur la capacité de la Ville à anticiper les conséquences prévisibles du changement climatique plutôt qu'à intervenir dans l'urgence.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- À quelle date la décision d'acquérir ces climatiseurs a-t-elle été prise ?

- À quelle date les services municipaux ont-ils été saisis afin d'étudier ou de préparer cette acquisition ?

- Quels éléments expliquent que cette démarche n'ait pas été engagée dès la vague de chaleur exceptionnelle de la fin du mois de mai 2026 ?

- Quel est le nombre exact d'équipements commandés ?

- Quel est leur coût d'acquisition total, hors taxes et toutes taxes comprises ?

- Combien d'établissements scolaires sont concernés par ce dispositif ?

- Selon quels critères ces établissements ont-ils été sélectionnés ?

- Ces acquisitions sont-elles réalisées dans le cadre d'un marché public ou d'un accord-cadre déjà existant ?

- Quelle entreprise est chargée de la fourniture des équipements et, le cas échéant, de leur installation ?

- Quel est le calendrier précis de livraison et de mise en service des équipements commandés ?

Le Maire considère-t-il que des équipements commandés au premier jour d'un épisode caniculaire et livrés après son déclenchement relèvent d'une démarche d'anticipation ou d'une mesure de rattrapage face à une situation pourtant largement prévisible plusieurs semaines auparavant ?".

Réponse non parvenue.

QE 2026-30 - Question de Mme Sonia CHAOUCHE et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police de Paris relative au rajeunissement des mineurs concernés par les procédures policières à Paris.

Libellé de la question :

"Ces derniers mois, le Préfet de police a publiquement alerté sur le rajeunissement des mineurs concernés par les procédures policières, indiquant que certains enfants n'avaient parfois que 11 ou 12 ans.

Ce constat rejoint celui formulé depuis plusieurs années par les professionnels de la prévention spécialisée, de la protection de l'enfance, de l'Éducation nationale, du secteur médico-social et de la santé, qui observent des situations de vulnérabilité touchant des enfants de plus en plus jeunes.

Lorsqu'un enfant de 11 ou 12 ans fait l'objet d'un contrôle, d'une interpellation ou d'une garde à vue, cette situation ne peut être appréhendée sous le seul angle de l'ordre public. Elle interroge également notre capacité collective à prévenir ces parcours et à intervenir suffisamment en amont.

Si le rajeunissement des mineurs concernés par les procédures policières est aujourd'hui établi, la question est désormais de savoir quelles conséquences les pouvoirs publics en tirent pour renforcer la prévention, la protection de l'enfance et l'accompagnement éducatif.

Dans ces conditions, la Préfecture de police peut-elle indiquer :

- quelle analyse porte-t-elle sur le rajeunissement des mineurs concernés par les procédures policières ? Quels facteurs identifie-t-elle pour expliquer cette évolution et considère-t-elle qu'elle révèle également des fragilités éducatives, sociales, familiales ou de santé mentale nécessitant une réponse dépassant le seul cadre sécuritaire ?

- quelles coopérations sont aujourd'hui mises en œuvre entre la Préfecture de police, les services de protection de l'enfance, l'Éducation nationale, les collectivités territoriales, les services de santé et les associations de prévention spécialisée afin d'identifier et d'accompagner ces enfants avant, pendant et après une procédure policière ?

- quelles évolutions ou recommandations la Préfecture de police a-t-elle formulé, ou entend-elle formuler, auprès de l'État et des collectivités afin de prévenir l'entrée toujours plus précoce d'enfants dans des parcours de contrôle, d'interpellation et de judiciarisation ?".

Réponse (M. le Préfet de police) :

"Les services de police sont confrontés, notamment lors des phénomènes de violences collectives, de pillages ou de certaines affaires de délinquance violente, à des mineurs parfois très jeunes. La précocité et la gravité de certains passages à l'acte sont particulièrement préoccupantes. Les données disponibles montrent une progression de la délinquance de la part des 13-16 ans parmi les mineurs mis en cause au cours des dernières années, tandis que celle des moins de 13 ans demeure très faible. Dans la nuit du 30 au 31 mai 2026, un tiers des personnes placées en garde à vue à Paris étaient mineures.

Ces situations ne relèvent pas uniquement de l'ordre public. Elles peuvent révéler des difficultés scolaires, éducatives, familiales, sociales ou psychologiques. L'exposition des mineurs à des contenus violents sur les réseaux sociaux, ainsi que leur exploitation par des réseaux criminels, doivent également être prises en compte. Leur prévention nécessite une action coordonnée entre les services de police et les acteurs chargés de la protection et de l'accompagnement des mineurs.

Cette coopération associe l'Éducation nationale, la Ville de Paris, l'autorité judiciaire, la protection judiciaire de la jeunesse, les services de protection de l'enfance, les acteurs sociaux et médico-sociaux ainsi que le tissu associatif. Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat parisien de sécurité et de prévention de la délinquance et des contrats locaux de sécurité et de prévention d'arrondissement, qui permettent d'adapter les réponses aux réalités locales.

Afin d'éviter les premiers passages à l'acte, les policiers des missions de prévention, de contact et d'écoute sensibilisent les élèves tout au long de l'année dans les établissements scolaires. À Paris, 65 policiers assurent ce lien avec les équipes éducatives. Leurs interventions portent notamment sur les violences et les incivilités, les addictions, le harcèlement et le cyberharcèlement, les discriminations et les usages d'Internet. Ces interventions peuvent également permettre de repérer des signes de fragilité chez certains élèves et d'en informer les équipes éducatives. Les policiers participent aussi, dans les arrondissements concernés, aux cellules d'échanges d'informations nominatives relatives aux mineurs en difficulté.

Par ailleurs, les 16 intervenants sociaux en commissariat, qui couvrent l'ensemble du territoire parisien, contribuent à l'orientation et à l'accompagnement des mineurs, qu'ils soient auteurs ou victimes, et de leurs familles.

En matière de prévention de la récidive, les policiers interviennent, en lien avec la protection judiciaire de la jeunesse, le Parquet et des associations spécialisées, dans des stages destinés aux primo-délinquants. Ces stages visent à rappeler le sens de la loi et à proposer un temps de réflexion sur les comportements violents. La Préfecture de police accueille également des mineurs orientés par la protection judiciaire de la jeunesse ou le Parquet des mineurs dans le cadre de mesures de réparation pénale.

Cette action est complétée par les centres de police-jeunes et les Journées républicaines de la jeunesse, qui accueillent des enfants de 7 à 17 ans autour d'activités sportives, culturelles et éducatives. Ces dispositifs visent à renforcer la citoyenneté, à sensibiliser aux comportements à risque et à favoriser le lien des jeunes avec les institutions, notamment dans les quartiers prioritaires.

Plus largement, ces mesures s'inscrivent dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2026-2030, qui prévoit un "*continuum de prévention de l'enfance à l'âge adulte"* et sera déclinée avec la Ville de Paris à compter de la fin de l'année 2026. En 2026, près de 900.000 euros du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) sont consacrés à Paris à 66 projets relevant de cet axe. La programmation parisienne du FIPD

soutient également des actions portant sur les violences collectives et le port d'armes blanches, le harcèlement, l'enrôlement dans les trafics, le soutien à la parentalité et l'engagement citoyen.

L'effort doit porter en priorité sur la prévention la plus en amont possible. Il convient, avec l'Éducation nationale et les autres partenaires, de mieux repérer les situations d'absentéisme scolaire ainsi que les comportements agressifs et violents. Le soutien aux familles et l'accompagnement à la parentalité doivent également être renforcés. Des mesures associant les professionnels du champ médico-social et les spécialistes de l'enfance peuvent, en outre, favoriser la réinsertion scolaire et sociale des jeunes concernés.

La Préfecture de police contribue ainsi, avec l'ensemble de ses partenaires, à prévenir l'entrée des plus jeunes dans la délinquance et à éviter la réitération des faits."

QE 2026-31 - Question de M. Christophe PRUDHOMME et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux locaux du centre de santé de la rue du Moulinet (13e).

Libellé de la question :

"Le centre de santé situé rue du Moulinet dans le 13e arrondissement joue un rôle essentiel dans l'offre de soins de proximité. Il permet à de nombreux habitants, notamment les personnes âgées, les familles et les publics les plus fragiles, d'accéder à des soins de premier recours à tarifs opposables, contribuant ainsi pleinement aux objectifs de santé publique poursuivis par la Ville de Paris.

Dans un contexte marqué par des fermetures ou des menaces de fermetures de plusieurs centres de santé dans Paris, notamment dans le 13e arrondissement, qui entraînent des difficultés croissantes d'accès aux professionnels de santé, la pérennité de cette structure revêt une importance particulière pour le territoire. Or, les charges locatives supportées pour l'occupation des locaux représentent aujourd'hui un poids financier significatif pour le centre de santé et fragilisent durablement son équilibre économique.

La maîtrise foncière des équipements de santé constitue un levier majeur pour garantir une offre de soins accessible et durable. À ce titre, l'acquisition des locaux par la Ville de Paris pourrait permettre de sécuriser l'activité du centre, de réduire les contraintes immobilières pesant sur son fonctionnement et de conforter son rôle au service des habitantes et habitants du 13e arrondissement.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- si elle a engagé ou envisage d'engager une étude portant sur les conditions juridiques, financières et opérationnelles permettant l'acquisition des locaux actuellement occupés par le centre de santé de la rue du Moulinet ?

- quel calendrier est envisagé pour cette démarche ?

- quels échanges ont été ou seront conduits avec les responsables du centre de santé et les services concernés ?

- si elle entend mobiliser les outils fonciers et budgétaires dont elle dispose afin de permettre, le cas échéant, cette acquisition et de garantir durablement le maintien de cette offre de soins de proximité ?".

Réponse (M. Antoine ALIBERT, adjoint) :

"La Ville de Paris est pleinement engagée pour garantir et renforcer l'accès à une offre de soins de premiers recours abordable pour toutes et tous, notamment aux habitantes et habitants du 13e arrondissement. Dans un contexte de tensions croissantes sur l'accès aux soins, les centres de santé jouent un rôle essentiel pour garantir une médecine de premier recours à tarifs opposables et répondre aux besoins des publics les plus fragiles.

C'est pourquoi la Ville de Paris mène une politique volontariste en matière de santé de proximité. Elle poursuit notamment le développement de son réseau municipal de centres de santé avec l'ouverture ou l'agrandissement de sept centres de santé municipaux au cours de la mandature. Elle soutient également de nombreux acteurs associatifs du secteur sanitaire à travers différents dispositifs de subventions destinés à conforter leur activité et leur ancrage territorial.

S'agissant plus particulièrement du centre de santé de la rue du Moulinet, la situation fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la Ville et de ses services. Des échanges réguliers sont conduits avec les différents acteurs concernés afin d'évaluer les perspectives permettant d'assurer la continuité de cette offre de soins.

La question d'une acquisition des locaux par la Ville a naturellement été évoquée et fait l'objet d'un examen attentif par les services compétents, dans l'objectif de rechercher toutes les solutions permettant de préserver durablement cette offre de soins. Toutefois, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, le niveau de prix aujourd'hui demandé par le propriétaire apparaît extrêmement élevé et ne permet pas, en l'état, d'envisager une acquisition. La Ville doit veiller à l'utilisation équilibrée de ses capacités d'investissement et ne peut mobiliser des montants aussi importants sur une seule opération au risque de compromettre d'autres projets structurants déjà engagés, notamment dans les quartiers populaires et les zones identifiées comme prioritaires en matière de santé.

La Ville a donc recherché d'autres voies permettant de préserver l'activité du centre, et demeure pleinement mobilisée pour accompagner les solutions permettant sa pérennisation. Des échanges encourageants sont en cours avec les gestionnaires du centre de santé, en lien avec la mairie du 13e arrondissement. Dans l'hypothèse d'une reprise, celui-ci pourrait notamment être accompagné dans le cadre du dispositif "Paris Med", auquel un projet de maintien de l'offre de soins sur ce site serait éligible.

La Ville continue ainsi à suivre avec la plus grande attention l'évolution de ce dossier et à travailler avec l'ensemble des parties prenantes afin de favoriser le maintien durable d'une offre de soins de proximité au bénéfice des habitantes et habitants du 13e arrondissement."

QE 2026-32 - Question de Mme Sabrina NOURI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la rénovation de la Tour Keller.

Libellé de la question :

"La Tour Keller, située dans le 15e arrondissement de Paris et gérée par "1001 Vies Habitat", accueille près de 1.500 habitants. Construite en 1971, elle fait aujourd'hui l'objet d'importantes dégradations et de signalements récurrents de la part de ses occupants.

Depuis plusieurs années, les habitants alertent sur des conditions de vie particulièrement difficiles : températures pouvant descendre jusqu'à 15 °C en hiver et dépasser 35 °C en été, problèmes de condensation, développement de moisissures, infiltrations d'eau et dégradation avancée de la façade. Plus de 300 résidents ont signé une pétition afin de demander une amélioration durable de leur cadre de vie.

Alors qu'une opération de réhabilitation est annoncée depuis plus de dix ans, les habitants ont récemment appris qu'aucune rénovation énergétique ne serait intégrée aux travaux envisagés. Ceux-ci porteraient essentiellement sur le traitement des problèmes structurels du bâtiment.

Cette perspective suscite une vive inquiétude. À l'heure où les épisodes de chaleur extrême se multiplient, où la lutte contre la précarité énergétique est présentée comme une priorité et où la Ville de Paris affiche des objectifs ambitieux en matière de transition écologique, il apparaît difficilement compréhensible qu'un immeuble social de cette taille, n'ayant jamais bénéficié d'une rénovation thermique, puisse être réhabilité sans amélioration significative de ses performances énergétiques.

Les logements sociaux doivent être une priorité dans la transition écologique de Paris. Les habitants des quartiers populaires sont les premiers exposés aux conséquences des canicules, de la précarité énergétique et du mal-logement. À l'heure où les épisodes de chaleur extrême se multiplient à Paris, l'absence de rénovation thermique dans un ensemble de cette ampleur apparaît en contradiction avec les objectifs climatiques affichés par le Maire de Paris.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- si elle a été associée à l'élaboration du programme de réhabilitation de la Tour Keller et si elle a été informée de l'absence de rénovation énergétique dans les travaux envisagés ?

- si elle considère qu'un programme de travaux excluant toute rénovation thermique est compatible avec les objectifs du Plan Climat de Paris et les engagements municipaux en matière de lutte contre la précarité énergétique ?

- quelles démarches elle a entreprises ou entend entreprendre auprès de "1001 Vies Habitat" afin qu'une rénovation énergétique ambitieuse soit intégrée au projet ?

- quels financements publics ont été sollicités ou pourraient être mobilisés pour permettre une rénovation thermique complète de l'immeuble ?

- quel est le calendrier prévisionnel des travaux et quelles garanties peuvent être apportées aux habitants concernant l'amélioration effective de leurs conditions de vie ?".

Réponse (M. Jacques BAUDRIER, adjoint) :

"La Ville de Paris finance des rénovations dites "Plan Climat" ainsi que des actions dites "îlot de fraicheur" des immeubles de logements sociaux afin de les adapter face aux enjeux climatiques (hiver comme été). Elle accompagne donc les bailleurs sociaux dans le cadre du montage de ces opérations.

Certains bailleurs mènent aussi des opérations plus "simples" et d'entretiens et/ou de ravalement de leurs immeubles sans demander de subventions à la Ville de Paris puisque sans actions spécifiques "Plan Climat". Concernant les travaux de la Tour Keller, les services de la Ville de Paris n'ont donc pas été saisis, l'opération ne rentrant pas dans ce cadre.

Toutefois la mairie du 15e arrondissement a été informée en amont du programme de travaux. Les orientations du projet ainsi que les interventions ont fait l'objet de présentations et d'échanges associant la mairie d'arrondissement, le bailleur "1001 Vies Habitat" et les amicales de locataires. Le programme de travaux retenu a été

élaboré à la suite d'un diagnostic technique. Dans ce cadre, la question d'une rénovation énergétique globale a été examinée. Il a toutefois été décidé de ne pas l'intégrer au projet, compte tenu notamment des caractéristiques énergétiques actuelles du bâtiment : l'immeuble présente une performance énergétique classée C au diagnostic de performance énergétique (DPE). C'est l'une des raisons pour lesquelles le maître d'ouvrage a choisi de concentrer ses investissements sur les travaux jugés prioritaires par le diagnostic technique.

Toutefois, la Ville de Paris, demeurant pleinement engagée en faveur de la transition écologique et de l'adaptation aux enjeux climatiques, elle a demandé au bailleur "1001 Vies" de prévoir certaines améliorations notamment avec le changement des menuiseries (datant de 2009) si leur état le nécessite. La Ville de Paris reste attentive aux conditions de vie et d'habitabilité des habitants et à l'évolution des performances du bâtiment. Elle poursuivra le dialogue avec le bailleur afin de s'assurer que toutes les mesures pertinentes permettant d'améliorer la qualité de vie des résidents soient mises en œuvre dans le cadre du projet.

Au-delà de ces travaux, plusieurs interventions ont déjà été réalisées sur l'immeuble : réfection complète de l'étanchéité de la toiture (250.000 euros), remplacement intégral des six ascenseurs (1,5 million d'euros) et modernisation des installations électriques, de l'éclairage et des surpresseurs (1,8 million d'euros).

Par ailleurs, le programme actuel prévoit le ravalement de la façade, le remplacement de l'ensemble des volets, l'aménagement du rez-de-chaussée ainsi que le remplacement des fenêtres des logements situés en rez-de-chaussée haut. Ces interventions contribueront à améliorer l'habitabilité des logements notamment sur le plan thermique pour les logements concernés.

Les travaux de réhabilitation ont démarré à l'été 2026. La phase actuelle concerne les études d'exécution, les démarches administratives et la préparation du chantier. Un référé préventif est programmé et doit permettre le lancement des travaux."

QE 2026-33 - Question de Mme Céline VERZELETTI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Préfet de police de Paris relative au traitement des plaintes pour violences sexuelles sur les mineurs et au déploiement des salles Mélanie à Paris.

Libellé de la question :

"À la suite de nos échanges lors de la 3e Commission du Conseil de Paris concernant le budget spécial de la Préfecture 2025, vos services ont rappelé que le budget spécial ne pouvait légalement financer les missions de "police active". Si nous actons cette contrainte juridique, elle n'enlève pas à la Mairie et à la Préfecture de police leur obligation absolue de garantir des moyens à la hauteur de la protection de l'enfance dans la Capitale.

L'actualité nationale de ce mois de juin 2026 est marquée par une vive émotion légitime et le constat de défaillances systémiques dans le suivi des procédures judiciaires impliquant des mineurs. Le Gouvernement a ordonné le réexamen en urgence, d'ici le 14 juillet prochain, de quelque 70.000 plaintes pour violences physiques et sexuelles sur les enfants. Paris, par sa densité démographique, concentre mécaniquement une part critique de ces dossiers en souffrance.

Par ailleurs, le recueil de la parole de ces enfants victimes est une étape cruciale et hautement traumatique. Les structures dédiées, telles que les “salles Mélanie” ou leurs déclinaisons “Mélanie Express”, permettent de filmer les auditions dans un cadre apaisant et adapté, évitant ainsi de répéter le récit des agressions. Or, le manque de ces salles dans les commissariats parisiens est régulièrement dénoncé par les associations et les professionnels de terrain.

Au regard de l'urgence absolue que constitue la protection des mineurs face aux violences sexuelles, Mme Céline VERZELETTI et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire demandent au Préfet de police :

- Sur les chiffres parisiens : combien de plaintes concernant des enfants victimes de violences sexuelles et physiques font actuellement l'objet de cette réévaluation d'urgence sur le territoire de la Ville de Paris, parmi les 70.000 dossiers annoncés au niveau national ?

- Sur les consignes et les délais : quelles instructions précises ont été données aux commissariats d'arrondissement et aux services d'enquête parisiens pour traiter ce stock de plaintes avant l'échéance du 14 juillet 2026, et avec quels renforts d'effectifs ?

- Sur le maillage des "salles Mélanie" : quel est le nombre exact de "salles Mélanie" et de dispositifs “Mélanie Express” actuellement opérationnels dans les commissariats de la Capitale ? Face à un nombre manifestement insuffisant, quel plan d'urgence comptez-vous déployer pour que chaque enfant parisien déposant plainte bénéficie immédiatement de ce cadre protecteur ?".

Réponse (M. le Préfet de police) :

"La prise en charge des violences sexuelles commises sur des mineurs mobilise depuis plusieurs années les services de la Préfecture de police.

À Paris, elle repose notamment sur la Brigade de protection des mineurs, qui relève de la Direction de la Police judiciaire et intervient dans les affaires les plus graves ou les plus complexes. Les Brigades locales de protection de la famille présentes dans les commissariats parisiens prennent également en charge ces procédures, selon la nature des faits et les nécessités de l'enquête.

Les moyens consacrés à ces missions ont été renforcés dans la durée. À l'échelle de l'agglomération parisienne, les effectifs des Brigades locales de protection de la famille ont augmenté de plus de 85 % entre 2017 et 2026, passant de 285 à 537 policiers. Les effectifs de la Brigade de protection des mineurs ont également progressé, avec une vingtaine d'agents supplémentaires. Celle-ci a par ailleurs créé un groupe "flagrance", afin de renforcer sa capacité de réaction face aux situations urgentes.

Les instructions ministérielles du 8 juin 2026 sont venues renforcer cette organisation. Elles ont conduit à revoir les procédures en cours, à fiabiliser les outils de suivi et à définir les priorités en lien avec l'autorité judiciaire. Il a également été rappelé qu'un avis devait être systématiquement adressé au Parquet dès qu'une infraction sexuelle commise au préjudice d'un mineur était portée à leur connaissance, qu'il s'agisse d'une plainte ou d'un signalement.

S'agissant des salles dites "Mélanie", l'une d'elles est implantée à Paris, dans les locaux de la Brigade de protection des mineurs et les deux autres dans les commissariats d'Antony et de Nanterre.

La prise en charge des enfants parisiens ne repose pas uniquement sur ces salles. Les auditions peuvent également être réalisées dans des structures hospitalières spécialisées. Paris dispose ainsi d'une unité médico-judiciaire pédiatrique pour enfants en danger à l'Hôtel-Dieu et de deux unités d'accueil pédiatrique pour enfants en danger, aux hôpitaux Armand-Trousseau et Robert-Debré.

Les enquêteurs spécialisés sont formés aux techniques de recueil de la parole des mineurs, notamment selon le protocole NICHD ((National Institute of Child Health and Human Development). Ce dispositif permet d'orienter chaque enfant vers le lieu d'audition le plus adapté et de limiter autant que possible la répétition de son récit."

QE 2026-34 - Question de M. Rodrigo ARENAS et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative au bilan financier et opérationnel de la Coopérative Carbone Paris.

Libellé de la question :

"La Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris ont créé en 2023 la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, société coopérative d'intérêt collectif dotée d'un capital de 1.254.200 euros.

L'objectif affiché est utile : orienter des financements vers des projets locaux de réduction, d'évitement ou de séquestration carbone, plutôt que vers des mécanismes de compensation lointains et difficilement contrôlables. Activité utile et louable sur le papier.

Toutefois, près de trois ans après sa création, l'activité réelle de cette structure demeure difficile à apprécier. Les éléments publics disponibles ne permettent pas d'identifier clairement les projets effectivement réalisés, les financements réellement mobilisés, ni les tonnes de CO_2 effectivement évitées ou séquestrées après vérification. Le principal exemple récent rendu public concerne un projet porté par "Eau de Paris", encore présenté au stade de "projet notifié", pour 250 tonnes équivalent CO_2 seulement prévisionnelles.

Cette faible lisibilité interroge d'autant plus que la structure a connu deux directeurs généraux successifs depuis sa constitution. Elle contraste aussi avec d'autres outils municipaux récents, comme la S.P.L. "Foncière du Logement Abordable", créée en mars 2025, qui a déjà sécurisé près d'une dizaine d'opérations dès sa première année d'activité.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- Depuis sa création, combien de projets la Coopérative carbone a-t-elle effectivement contractualisés, financés et menés à terme, et combien de tonnes équivalent CO2 ont été réellement vérifiées ?

- Quel montant total d'argent public a été engagé puis effectivement consommé dans cette structure, en distinguant la Ville de Paris, la Métropole, les établissements publics et les entreprises publiques ou parapubliques sociétaires ?

- Quel montant de financements privés extérieurs au sociétariat la Coopérative a-t-elle réellement mobilisé à ce jour ?

Au regard de son activité effective, de ses charges de fonctionnement et de sa trajectoire financière, la Ville peut-elle garantir qu'aucune recapitalisation, subvention exceptionnelle ou nouvel appel de fonds publics ne sera nécessaire d'ici la fin de la mandature ?".

Réponse (Mme Alice TIMSIT, adjointe) :

"En complément de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, l'atteinte des objectifs de neutralité carbone fixés par le Plan Climat passe par la contribution carbone qui permet de compenser les émissions résiduelles et de flécher davantage les flux financiers privés vers les projets de transition écologique du territoire.

La contribution carbone s'appuie pour cela sur le Label bas carbone, label créé par l'Etat en 2019, qui permet de certifier des projets de réduction ou de séquestration carbone et l'émission de crédits carbone correspondants. Ces crédits peuvent être achetés par des organisations dans le cadre de leur politique environnementale, en complément de leurs propres efforts de réduction, selon une logique de contribution carbone volontaire.

Pour favoriser une contribution carbone locale et flécher les capitaux vers le territoire, la Ville et la Métropole du Grand Paris ont créé en 2023 une Coopérative carbone. Première société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée par la Ville, cet opérateur associe largement à son capital des porteurs de projet, des collectivités, des sociétés financières, des experts en foresterie, agriculture, biodiversité et économie circulaire et des opérateurs de la Ville. Au sein d'une SCIC, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux ne peuvent pas détenir plus de 50 % du capital. Cette approche collégiale associant acteurs publics et privés permet la mobilisation de toutes les parties prenantes autour du projet commun de neutralité carbone du territoire.

La gouvernance de la Coopérative carbone est assurée par une assemblée générale rassemblant les sociétaires au sein de collèges et un conseil coopératif. Présidée par la Ville de Paris, représentée par Alice TIMSIT depuis sa création, la dernière assemblée générale de mai 2026 a voté pour un renouvellement du mandat de la Ville, représentée par Amina BOURI.

- Depuis sa création, combien de projets la Coopérative carbone a-t-elle effectivement contractualisés, financés et menés à terme, et combien de tonnes équivalent CO_2 ont été réellement vérifiées ?

Les types de projets visés par la Coopérative carbone sont des projets agricoles, forestiers et urbains, dans un rayon de 250 kilomètres autour de Paris. La Coopérative carbone est ainsi un outil contribuant à la fois à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone et à la coopération urbain-rural autour de Paris. C'est également un outil de résilience face aux risques climatiques : la contribution carbone peut financer, sur le bassin versant de la Seine, des changements de pratiques agricoles qui réduisent directement les risques de crue à Paris (gestion raisonnée des sols, agro-foresterie, haies, prairies inondables, restauration de zones humides et de tourbières…). La Coopérative opère selon une charte des valeurs qui porte une attention particulière à l'intégrité environnementale, l'équité économique et l'intermédiation transparente, en correspondance avec les valeurs défendues par la Ville.

Depuis le début de son activité en septembre 2023, 58 projets ont été financés, représentant 3.252 tonnes de CO_2 séquestrées ou évitées grâce à la Coopérative ou via un partenariat avec le programme "Carbolocal" mené par Le Havre Seine Métropole pour de la plantation de haies dans des exploitations agricoles en Normandie. La Coopérative Carbone a constitué un porte-feuille de plus de 80 projets pour un potentiel de 17.556 tonnes de CO_2 crédits carbone, représentant une variété de projets urbains, agricoles et forestiers.

Le Label bas carbone prévoit des cycles d'audit et de vérification qui diffèrent selon les méthodes de valorisation des projets. La vérification des crédits carbone s'effectue au bout de 5 ans pour la majorité des méthodes agricoles et forestières tandis que la méthode "ville arborée" permettant la valorisation de la plantation d'arbres en territoire urbain prévoit un audit final au bout de 25 ans. Tant que l'audit n'a pas eu lieu, les tonnes restent des réductions potentielles, et non des crédits carbone au sens strict. La Coopérative existant depuis 2023, aucun projet financé ou en portefeuille n'a atteint son audit final à ce jour. Une première certification sur un projet avec "Eau de Paris" est attendue d'ici fin 2026.

- Quel montant total d'argent public a été engagé puis effectivement consommé dans cette structure, en distinguant la Ville de Paris, la Métropole, les établissements publics et les entreprises publiques ou parapubliques sociétaires ?

La Coopérative carbone réunit une quarantaine de sociétaires publics et privés. Le montant total de capitalisation est de 1,25 million d'euros, avec une égale participation de 200.000 euros de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris et :

- 200.000 euros de la Banque des Territoires,

- 200.000 euros de SAFIDI (filiale d'EDF),

- 200.000 euros de SOGARIS,

- 100.000 euros du Crédit Municipal de Paris,

- 100.000 euros d'Eau de Paris.

Les autres sociétaires (experts, chercheurs, associations, etc.) ont participé à hauteur de 54.000 euros au capital.

Aucune subvention de la Ville de Paris n'a été versée à la structure.

- Quel montant de financements privés extérieurs au sociétariat la coopérative a-t-elle réellement mobilisé à ce jour ?

Dans une SCIC, les sociétaires ne sont pas seulement des apporteurs de capital, ils sont les premiers clients de la structure. C'est un principe fondateur du modèle : la loi impose qu'une SCIC réunisse au moins trois catégories d'associés, dont obligatoirement les bénéficiaires des activités de la coopérative, c'est-à-dire ses clients, usagers ou fournisseurs.

Les sociétaires ont donc participé au chiffre d'affaires de la Coopérative carbone qui a évolué de la façon suivante :

- 2023 : 0 euro (année de constitution),

- 2024 : 15.683 euros, dont 0 % facturés aux sociétaires,

- 2025 : 54.913 euros, dont 21.000 euros facturés aux sociétaires (~38 %).

Le CA est en croissance nette (x3,5 entre 2024 et 2025), mais reste insuffisant à ce stade pour équilibrer les comptes de la structure.

- Au regard de son activité effective, de ses charges de fonctionnement et de sa trajectoire financière, la Ville peut-elle garantir qu'aucune recapitalisation, subvention exceptionnelle ou nouvel appel de fonds publics ne sera nécessaire d'ici la fin de la mandature ?

Les résultats nets de la coopérative ont été négatifs sur les 3 premiers exercices. Le plan d'affaires de la société a été révisé en 2025 avec la nomination d'une nouvelle directrice générale et un résultat net positif à moyen terme.

Aucune subvention ne sera versée à la société. Si une augmentation de capital apparaît nécessaire pour donner plus de levier au développement de la société, elle sera présentée préalablement au Conseil de Paris."

QE 2026-35 - Question de Mme Sophie de LA ROCHEFOUCAULD et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux moyens réellement consacrés à la lutte contre le racisme et les discriminations LGBTphobes à Paris.

Libellé de la question :

"Alors que les actes racistes et les discriminations LGBTphobes continuent de progresser, Paris doit être à la hauteur de son ambition de ville refuge, de ville d'égalité et de ville de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Le racisme et les discriminations ne constituent pas des phénomènes marginaux : ils structurent durablement l'espace social, l'accès aux droits et le rapport aux institutions.

En 2024, 9.350 délits ou crimes à caractère raciste ont été recensés, soit une hausse de 11 %. Et 4.800 actes de violence LGBTphobes sont recensés chaque année soit une augmentation de 14 % depuis dix ans.

Les associations de terrain alertent régulièrement sur la persistance des discriminations à l'embauche, dans l'accès au logement, à la santé, dans les parcours administratifs, dans l'espace public ainsi que sur l'augmentation des agressions visant les personnes LGBT+, en particulier les personnes trans. Les habitants des quartiers populaires, les personnes perçues comme noires, arabes, asiatiques, roms ou issues de l'immigration continuent de subir des discriminations systémiques qui affectent leur accès aux droits et leur quotidien.

Face à cette réalité, il est essentiel de pouvoir mesurer les moyens réellement consacrés par la Ville de Paris à la lutte contre le racisme et les discriminations LGBTphobes, au-delà des déclarations d'intention.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- Quel est le montant exact des crédits budgétaires consacrés par la Ville de Paris à la lutte contre le racisme, les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée et les discriminations LGBTphobes ?

- Quelle part de ces crédits est consacrée aux actions de prévention, d'éducation populaire, de sensibilisation, d'accompagnement des victimes et de soutien aux associations ?

- Quelles sont les associations bénéficiaires de subventions municipales dans ces domaines et quels montants leur ont été attribués au cours des trois dernières années et quel montant continuera de leur être attribué ?

- Quels moyens humains la Ville consacre-t-elle spécifiquement à ces politiques publiques ?

- Si l'Exécutif envisage d'augmenter les crédits consacrés à la lutte contre le racisme et les LGBTphobies dans le prochain budget municipal, afin de répondre à la hausse des actes et violences signalés par les associations et les institutions spécialisées ?".

Réponse (Mme Annah BIKOULOULOU, adjointe) :

"La montée de l'extrême droite et la banalisation des discours de haine ne sont pas des phénomènes abstraits : elles nourrissent un climat dans lequel des personnes sont insultées, agressées, harcelées ou empêchées d'accéder à leurs droits en raison de leur origine réelle ou supposée, de leur religion, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur état de santé, de leur handicap ou de leur situation sociale. Face à cela, le silence et l'inaction ne sont pas des options.

Depuis des années, la droite gouvernementale promet d'agir contre les discriminations. Pourtant, les engagements restent trop souvent sans lendemain. Et les politiques publiques conduites au niveau national peuvent produire ou aggraver des discriminations. Il est insupportable de prétendre combattre les discriminations tout en laissant se dégrader les conditions de vie de celles et ceux qui les subissent.

À Paris, nous portons l'ambition d'une politique publique de lutte contre toutes les discriminations, inconditionnellement et de façon intersectionnelle. Car toutes les discriminations exercent une même violence : elles assignent, excluent, empêchent et fragilisent. Et lorsqu'elles se cumulent, leurs effets sont encore plus brutaux.

La lutte contre les discriminations étant transversale, les moyens qui lui sont consacrés sont répartis entre plusieurs directions de la Ville et les arrondissements, au sein de politiques publiques variées : éducation, logement, santé, emploi, culture, sport, accès aux droits, etc. Il n'est donc pas aisé d'en extraire un chiffre unique.

Cette diversité rend d'autant plus nécessaire un travail de recensement et de mise en cohérence, afin de mieux rendre compte de l'effort global de la collectivité, d'identifier les complémentarités et de repérer les éventuels besoins non couverts.

C'est dans cette perspective que le Maire de Paris a créé, rapidement après sa prise de fonction, un poste de délégué général à la lutte contre les discriminations au Secrétariat général. Sa mission est de piloter ce recensement, de renforcer la mise en synergie des dispositifs et d'améliorer leur lisibilité pour les Parisien.nes.

La prise en charge de la Ville est quadruple : la prévention, l'aide aux victimes, la recherche et l'aide aux associations. Et ceci sous deux mots d'ordre : inconditionnalité et intersectionnalité.

I - Concernant la prévention :

L'accueil usager des agent.es de la Ville de Paris est basée sur un accueil inconditionnel. Un questionnaire est proposé afin de faire remonter les problèmes d'accueil. La formation des agent.es est un point de focus spécifique (ex : la formation obligatoire aux LGBTphobies pour tous les agents de la police municipale).

II - Concernant la prévention des discriminations au sein de la cité, la Ville agit via :

Des formations gratuites sur la lutte contre les discriminations et l'accompagnement des victimes aux acteurs associatifs parisiens ;

Deux semaines spécifiques où les arrondissements accueillent de nombreux événements à destination du grand public, des professionnels et des agents :

- la semaine parisienne de lutte contre les discriminations (ex : en 2025, 53 actions recensées sur le thème du travail). Cette semaine est ouverte par le festival Paris Ciné contre les discris, qui accueille 1.650 spectateurs en 2025 pour 13 projections.

- la semaine parisienne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, sur le même modèle (2025 : 25 actions recensées).

La Ville propose également un appel à projet annuel, Collège pour l'égalité, qui subventionne en 2025 55 associations pour des actions de prévention, de manière continue depuis 2018, assurant que des cohortes de collégiens aient été sensibilisés au fur et à mesure des années.

Ensuite, les directions développent des solutions sectorielles pour la prévention des discriminations. Quelques exemples :

- Santé : 20 centres de santé sexuelle à l'accueil inconditionnel,

- Emploi : la Ville organise un forum de l'emploi,

- Egalité des chances : les écoles de la Ville Duperré et Boulle participent à l'Égalité des Chances en école de métiers d'art et de design,

- Logement : le numéro "Allo discriminations logement" ; la mise à disposition de locaux pour des associations (ex : La Bulle pour les publics trans et/ou migrants) ; le déploiement de l'habitat partagé pour les publics précarisés et/ou discriminés (Basiliade, Grey Pride),

- Education : les centres Paris'Anim sont soumis à une charte anti-discrimination et organisent des animations autour des discriminations, notamment dans le cadre de la semaine parisienne de lutte (cf. ci-dessus),

Enfin, dans un souci de soutien et de visibilisation des luttes, la Ville décerne un Prix LGBT depuis la mandature précédente et crée un prix Martin Aramburu récompensant les acteurs engagés contre le racisme dans le sport (à partir de 2027).

III - Concernant l'aide aux victimes :

La Ville est à l'interface d'autres acteurs comme les associations (cf. ci-dessous), la DILCRAH, le Défenseur des droits, le Parquet et la Préfecture de police.

La Ville œuvre à l'amélioration de la prise en charge judiciaire en créant le lien avec des officiers de liaison, sur les thématiques LGBT et bientôt sur les discriminations liées à la religion réelle ou supposée ; ou avec les Points d'Accès au Droit.

IV - Concernant la recherche :

La Ville propose des bourses d'études via le prix Gil Taïeb, des Cifre, et le projet de recherche MELODI sur les discriminations à l'emploi. Avec l'objectif de mandat d'un Observatoire parisien des discriminations, nous pourrons calculer l'impact des politique public et les mouvements des discriminations à Paris avec plus de réactivité.

V - Concernant l'aide aux associations :

La Ville subventionne des associations nationales (ex : LDH, SOS Racisme) ; ainsi que d'autres plus petites mais territorialisées (ex : APSV).

Elle est attentive à soutenir les associations luttant contre les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée (ex : antitziganisme, antisémitisme, racisme anti-asiatique, anti-maghrébin…) ou orientation/identité de genre (transidentité, lesbianisme…).

La liste des subventions versées aux associations de prévention, d'éducation populaire, de sensibilisation, d'accompagnement des victimes représente sur les dernières années des dizaines d'associations, réparties dans différentes directions de la Ville. Elles ne pourront donc pas toutes être listées ici mais sont disponibles en exhaustivité sur le site opendata.paris, page "liste des directions de la Ville".

Toujours dans un souci d'intersectionnalité, une attention est apportée aux associations travaillant la lutte par une discipline (ex : associations sportives LGBT) ; à destination de publics à l'intersection de discriminations et de grande précarité (ex : Basiliade, ARDHIS) ; œuvrant à une fierté et visibilité des marges ou à l'éducation populaire (ex : Global Black Pride, Diviines, FASTI).

Les subventions sont en vertu de la communication du Maire "Paris, une ville pour chacun, une chance pour tous" vouées à être 1. simplifiées, 2. consolidées, 3. augmentées, spécifiquement pour la lutte contre les discriminations."

QE 2026-36 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à l'activité et au fonctionnement de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"L'Inspection générale de la Ville de Paris n'est pas un service comme les autres. Érigée en service d'audit interne par la délibération du 16 juin 2014, elle réunit des inspecteurs et des auditeurs aguerris, dont la mission est d'éclairer la collectivité sur elle-même, en toute indépendance, et d'en rendre compte publiquement. C'est par attachement à ce corps, et à l'exigence que nous devons à la fonction publique, que son état actuel nous préoccupe.

Sa production publique, d'une part, s'est tarie. La page de la collectivité qui recense les rapports ne comporte rien de postérieur aux travaux mis en ligne en 2024, lesquels portent du reste sur des missions de 2022 et 2023, et n'a pas été actualisée depuis octobre 2024. Aucun rapport d'activité n'a été publié au titre de 2025. La presse a par ailleurs fait état de rapports internes qui auraient été retenus ces dernières années, "Le Canard enchaîné", avril 2026. Ce tarissement surprend, alors que les sujets appelant un regard indépendant abondent : l'organisation du périscolaire, le plan de rénovation des écoles, l'Aide sociale à l'enfance, la passation des délégations de services publics des marchés alimentaires et plus largement des contrats publics - parquet national financier, février 2026 -. L'éclipse du contrôle interne n'en est que plus singulière.

Sa composition récente, d'autres part, interroge. La presse a rapporté l'affectation récente à l'Inspection de plusieurs anciens collaborateurs directs de la précédente maire : Jean-Marie VERNAT, son ancien directeur de la communication, Sophie LIGNERON, son ancienne cheffe de cabinet, Paul-David REGNIER, son ancien conseiller diplomatique, ainsi que Cyrille PEYRAUBE et Issam EL ABDOULI, anciens directeurs du précédent premier adjoint, et de son cabinet - "Le Canard enchaîné", relayé par "Le Journal du Dimanche", 22 avril 2026 -. Le mouvement atteint jusqu'au grade d'inspecteur, où exerce désormais Sylvain LEMOINE, ancien directeur adjoint du cabinet d'Anne HIDALGO. Que des fonctionnaires et des magistrats de talent rejoignent l'Inspection n'a rien d'illégitime, et le va-et-vient entre fonctions opérationnelles et fonctions de contrôle n'est pas illogique. Mais l'audit interne ne vaut que par l'indépendance de ceux qui l'exercent : confier le contrôle de l'administration à ceux qui, hier encore, siégeaient

au cabinet de l'Exécutif pose une question de principe, sauf à accréditer l'image, déjà évoquée publiquement, d'un service de reclassement plutôt que d'un corps de contrôle.

Dans ces conditions, le Maire de Paris peut-il indiquer :

- le nombre de rapports achevés par l'Inspection générale en 2024, 2025 et 2026, en distinguant ceux qui ont été rendus publics, et les motifs de non-publication des autres,

-si un rapport d'activité sera publié au titre de 2025, et à quelle échéance la page publique de la collectivité sera mise à jour,

- les missions conduites ou prévues sur les dossiers majeurs de la collectivité,

- les critères de compétence et d'expérience en matière d'audit au regard desquels les inspecteurs généraux et les inspecteurs ont été nommés ces derniers mois, et les garanties d'indépendance encadrant l'affectation, au sein du service, d'agents issus des cabinets de l'Exécutif".

Réponse (M. Maxime DES GAYETS, adjoint) :

"L'Inspection générale a mené de nombreuses missions au cours des dernières années : 23 ont été lancées en 2024, 25 en 2025, et déjà 53 sur les 9 premiers mois de 2026, donnant lieu respectivement à 28, 19 et 25 rapports définitifs sur ces mêmes périodes. Une partie de ces travaux est publiée sur le site de la Ville (14 rapports en 2020, 14 en 2021, 10 en 2022, 5 en 2023 et 5 en 2024), tandis que les autres, consacrés le plus souvent à des enquêtes administratives ou à des missions d'appui de nature plus opérationnelle, ne font pas systématiquement l'objet d'une publication. Le rapport d'activité 2025 n'a, quant à lui, pu être soumis au vote du Conseil avant la fin de la précédente mandature ; il le sera à l'automne, occasion à laquelle la page recensant les travaux de l'Inspection sera actualisée.

S'agissant plus précisément des dossiers majeurs de la collectivité, l'Inspection générale y a déjà consacré, ou y consacrera prochainement, plusieurs missions : sur le périscolaire, 43 enquêtes ont été lancées en 2026, à la suite d'une mission d'évaluation des CASPE ; sur le bâti scolaire, une mission d'étude sur l'entretien des établissements de la petite enfance, des écoles et des collèges est envisagée en 2026 ; sur l'aide sociale à l'enfance, une mission a donné lieu à un rapport en 2025 ; et sur les délégations de service public des marchés alimentaires, l'Inspection vient d'être saisie d'une enquête administrative.

L'indépendance des travaux de l'Inspection, condition essentielle de son impartialité, découle avant tout de son mode de fonctionnement et de l'organisation même des missions qui lui sont confiées. Un cloisonnement strict est ainsi appliqué : chaque inspecteur n'a connaissance que des pièces qu'il recueille dans le cadre de la mission qui lui est confiée, dont le périmètre est arrêté dès la réunion de lancement. De même, garantie supplémentaire de l'objectivité des travaux, aucun rapport n'est arrêté par son seul auteur, chaque production étant soumise à un examen par les pairs, à l'instar de la procédure de relecture en vigueur dans différentes inspections générales de l'État.

Cette indépendance se construit également en amont, par les conditions mêmes d'accès aux fonctions de rapporteurs. En dehors des inspecteurs généraux qui occupent des emplois fonctionnels, le recrutement obéit à une procédure ouverte aux candidats internes comme externes, fondée sur des compétences objectives et publiées, quel que soit le parcours antérieur du candidat. Les candidats sont ainsi nommés au regard des critères figurant sur les fiches de poste publiées sur Travailler pour Paris : connaissance des collectivités locales, expérience de l'audit, du conseil ou de la conduite de projets, compétences juridiques, budgétaires et financières, qualités rédactionnelles et capacités d'animation d'équipe. A noter que depuis le 1er décembre 2025 les recrutements d'inspecteurs s'effectuent, après examen préalable des candidatures par la DRH et l'IGVP, via une commission composée d'au moins trois personnes, dont la directrice de l'Inspection générale et une personne extérieure au service choisie pour ses compétences en matière de ressources humaines. De même, les conditions de nomination, de classement et d'avancement applicables à ces emplois sont, pour rappel, régies par la délibération statutaire n° 2025-DRH-38 des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025, prise en application des décrets statutaires parisiens.

Une fois en fonction, l'affectation des rapporteurs aux missions relève de la directrice de l'Inspection générale. Dans ce cadre, elle veille à l'absence de tout conflit d'intérêt, en application stricte de la délibération 2014-IG-1001G des 16 et 17 juin 2014, qui définit les missions et conditions d'intervention de l'IGVP et rappelle le respect des règles déontologiques qui lui sont applicables."

QE 2026-37 - Question de M. Roland TIMSIT et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative à la réhabilitation du groupe Ourcq/Léon-Giraud (19e).

Libellé de la question :

""Paris Habitat" conduit une réhabilitation du groupe Ourcq/Léon-Giraud, dans le 19e arrondissement. Cette opération entraîne une hausse de loyer, présentée aux locataires sous le nom de participation locative, et mobilise des financements publics au titre de la rénovation énergétique.

Le principe est simple. Une hausse de loyer et des fonds publics peuvent financer de vrais travaux d'amélioration. Ils ne peuvent pas financer ce qui relève des obligations du bailleur : l'entretien courant, les grosses réparations, le rattrapage d'un entretien négligé, la mise aux normes et la garantie d'un logement décent, sûr et salubre. Ces travaux restent à la charge de "Paris Habitat" et ne peuvent être reportés ni sur les locataires, ni sur la collectivité - articles L. 442-1 et L. 442-3 du Code de la construction et de l'habitation.

L'"Association 68 millions de procureurs" a saisi à ce sujet "Paris Habitat", les élus parisiens et le Ministère chargé du Logement. "Paris Habitat" aurait répondu, par courriel du 3 juin 2026, avoir distingué ces deux catégories et adapté le dossier remis aux locataires. Mais ce dossier, s'il présente une répartition générale entre travaux avec et sans participation locative, ne permet pas de vérifier, poste de travaux par poste de travaux, ce qui relève d'une véritable amélioration et ce qui relève d'un entretien que le bailleur aurait dû assurer.

La question dépasse cette seule opération. Lorsqu'une réhabilitation est payée en partie par des fonds publics et par une hausse de loyer, rien ne permet aujourd'hui aux élus, locataires et aux collectifs d'habitants de contrôler ce partage. Le risque est clair : que des travaux d'entretien longtemps repoussés soient intégrés à l'opération et finalement supportés par les locataires et par la Ville, alors qu'ils incombent au bailleur.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- Pour l'opération Ourcq/Léon-Giraud, la Ville obtiendra-t-elle de "Paris Habitat", et dans quel délai, une justification intervention par intervention, poste par poste, indiquant pour chacune sa nature, son coût, son financeur et la raison de son inclusion ou de son exclusion de la hausse ? Un tableau justificatif complet existe-t-il, et sera-t-il transmis à l'autorité administrative compétente et sera-t-il accessible aux locataires ?

- De façon générale, quelles actions fait la Ville auprès de ses bailleurs pour que, dans chaque réhabilitation, les locataires et les collectifs d'habitants reçoivent, avant le début des travaux, une ventilation claire entre les obligations du bailleur et les véritables améliorations, afin que ni les fonds publics ni la hausse de loyer ne financent ce qui incombe au bailleur ?".

Réponse (M. Jacques BAUBRIER, adjoint) :

"Depuis 2001, la Ville de Paris a mis au cœur de ses priorités la politique du logement et de l'habitat en se fixant des objectifs ambitieux pour la production de nouveaux logements publics et atteindre aujourd'hui les 25 % de logements sociaux (soit la production de plus de 120.000 logements sociaux supplémentaires), pour une politique de résorption de l'habitat insalubre et pour la rénovation du parc social existant.

La Ville a mis en place avec ses bailleurs une stratégie ambitieuse et exigeante pour la rénovation et l'entretien du parc existant. Cette politique a permis de garantir un niveau de qualité des logements et cela grâce à un accompagnement financier conséquent de la collectivité tant pour les réhabilitations thermiques et énergétiques, pour l'amélioration des parties communes et dernièrement avec la mise en place d'une aide pour l'adaptation climatique dans le cadre du fond "Ilot de Fraicheur".

Depuis le vote du 1er Plan Climat en 2009, la Ville de Paris a accompagné les bailleurs pour la rénovation thermique et énergétique en finançant 5.000 logements par an. Elle sera une des rares collectivités à respecter la stratégie nationale bas carbone en 2035.

En complément des interventions lourdes sur le bâti (changement de menuiserie et chauffage, isolation de l'enveloppe), des travaux supplémentaires d'entretien du bâti sont programmés, reprise des pièces humides, amélioration dans les parties communes (traitement paysager, mise en accessibilité…), et création de locaux communs. Afin que ces interventions ne soient pas portées uniquement sur les fonds propres des bailleurs (donc par les loyers des locataires), les bailleurs bénéficient aussi d'une aide financière de la Ville de Paris avec le dispositif "Amélioration de la Qualité de Services" (AQS).

Depuis 2020, la Ville de Paris demande aux bailleurs de prendre en compte l'habitabilité des logements durant les périodes de fortes chaleurs. La Ville a mis en place une aide pour accélérer l'adaptation des bâtiments en finançant la végétalisation des résidences, l'installation des protections solaires sur les menuiseries extérieures... La Ville s'est donnée pour objectif 100 % des logements du parc social équipés de volets d'ici la fin de la mandature.

Ces opérations de transformation et d'entretien du parc sont financés dans sa quasi intégralité par les fonds propres du bailleur, par les subventions de la Ville et comme l'autorise le Code de la construction et de l'habitation avec la possibilité d'une augmentation de loyer ainsi que la possibilité d'une participation des locataires comme prévu par la loi Molle. Aujourd'hui, l'ensemble de ces programmes ne bénéficient d'aucune aide de l'État et d'autres collectivités comme la Région Ile de France.

Les bailleurs sociaux en lien avec la Ville, restent vigilants pour que ces augmentations de loyers ou la mise en place de la 3e ligne ne soient pas supérieures aux économies des consommations énergétiques obtenues par les travaux et permettent ainsi des économies de charges pour les locataires.

En juin 2025, les bailleurs, les associations de locataires et la Ville de Paris ont signé une Charte sur la concertation des opérations de rénovation dites "Plan Climat". À travers cette Charte, les bailleurs s'engagent à mettre en place une information complète et accessible, collective et individuelle, à tous les locataires sur l'ensemble

les travaux et les interventions énergétiques et techniques. Cette Charte prévoit la mise en place d'un vote à la fin des études et avant le début des travaux. Lors de la phase travaux, des temps d'information et d'échanges sont prévus avec les locataires jusqu'à la livraison du chantier.

Par ailleurs, à titre d'exemples pour illustrer le fort investissement de "Paris Habitat" pour l'entretien et la maintenance de son patrimoine existant, l'office public pour la seule année 2025 a investi sur ces fonds propres :

- 89,3 millions d'euros pour l'entretien et réparations courantes,
- 66,4 millions d'euros pour le gros entretien,
- 58,6 millions d'euros pour le renouvellement des composants,
- 11,5 millions d'euros ont été consacrés au remplacement de 90 cabines d'ascenseur,
- 5 millions d'euros pour la modernisation de plus de 100 cabines d'ascenseur,
- 7 millions d'euros pour le Plan humidité.

Concernant la résidence Ourcq/Léon Giraud, le dispositif de concertation et d'information collective et individuelle prévu par la Charte a été déployé par "Paris Habitat" auprès de l'ensemble des locataires lors de la période d'étude de maitrise d'œuvre. Par le vote du 3 juin dernier, les locataires ont approuvé l'opération dans son ensemble. En amont du vote, le bailleur a mis en place des réunions de concertation avec l'ensemble des locataires et des réunions et des visites du site avec l'association. Ces temps d'échanges ont permis de faire évoluer le projet et d'adapter au mieux en fonction des différents besoins. Par ailleurs des permanences et des envois de documents personnalisés ont permis à chaque locataire d'avoir une connaissance complète du projet et de ses impacts.

Avec un investissement de plus de 28 millions d'euros dont 18.995.000 euros de coûts travaux hors taxes, la résidence Ourcq/Léon Giraud va bénéficier d'une opération d'envergure, avec l'isolation de l'enveloppe, une amélioration de la ventilation, le remplacement des fenêtres, la pose d'occultations… qui va permettre d'améliorer le confort thermique de chaque logement tant sur les périodes de froid que de canicule. Ces interventions vont permettre de baisser de 50 % les consommations énergétiques, soit plus de 270 euros d'économie par an et par foyer. L'opération vise aussi à améliorer la qualité du cadre de vie de la résidence et des logements avec le développement de la végétalisation (plus de 30 nouveaux arbres plantés avec un nouvel aménagement paysager), la construction de nouveaux locaux communs (vélos et ordures ménagères), l'amélioration de l'accessibilité, l'amélioration des sanitaires et des salles de bain, et la rénovation des sols des logements.

Sur les 18.995.000 millions de travaux, la partie rénovation énergétique représente 15.891.000 euros, 2.459.000 eiuros pour l'amélioration du confort des logements ainsi que 645.000 euros pour les travaux de maintenance et d'entretien qui auraient été fait même si le vote avait été négatif.

Par ailleurs, "Paris Habitat" n'a pas suspendu la maintenance et l'entretien de la résidence durant les phases d'étude de l'opération, plus de 1.590.000 euros ont été investis durant ces 5 dernières années.

Enfin, les bailleurs sociaux sont inspectés, contrôlés et surveillés de tous les côtés par de nombreuses instances et dispositifs qui permettent de vérifier leurs diverses actions dont celles dans le domaine des travaux : les contrôles fiscaux, les contrôles de l'URSSAF, les contrôles de l'ANCOLS, les contrôles de légalité assurés sur toutes les délibérations sur les financements de la Ville et la participation des élus aux conseils d'administration des bailleurs."

QE 2026-38 - Question de M. Emile MEUNIER et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux "200 écoles" parisiennes annoncées comme "adaptées à la chaleur".

Libellé de la question :

"Dans un entretien accordé à la presse, M. Emmanuel GRÉGOIRE a déclaré que Paris avait déjà "adapté 200 écoles sur 600" face au changement climatique.

Cette déclaration appelle une clarification, dès lors que la notion d'"école adaptée" peut recouvrir des réalités très différentes : rénovation thermique globale, travaux d'été, cour "oasis", protections solaires, ventilation, isolation partielle ou simples aménagements ponctuels.

Or le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à l'école élémentaire parisienne rappelle que les contrats de performance énergétique ont concerné 240 écoles, dont 140 au titre du CPE 140, pour lequel l'objectif de réduction de 30 % des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre n'a jamais été atteint. Au surplus, ces objectifs portaient d'abord sur la performance énergétique et la réduction des émissions, sans permettre à eux seuls d'établir que les établissements concernés sont effectivement adaptés aux fortes chaleurs.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle :

- transmettre la liste complète, avec adresses, des 200 écoles mentionnées comme "adaptées", en précisant pour chacune la nature exacte des travaux réalisés, s'il s'agit ou non d'une rénovation thermique les éléments

objectifs permettant d'en vérifier l'efficacité réelle, notamment les éventuels relevés de température, audits, suivis de consommation ou retours formalisés des directions d'école ?".

Réponse non parvenue.

QE 2026-39 - Question de MM. Emile MEUNIER, Rodrigo ARENAS, Christophe PRUDHOMME et les élu.es du groupe Nouveau Paris Populaire à M. le Maire de Paris relative aux garanties sanitaires, environnementales et économiques du projet "Thermo-sur-Seine" (Vitry 94).

Libellé de la question :

"Le projet "Thermo-sur-Seine" (Vitry 94), destiné à alimenter le réseau de chaleur parisien à partir de combustibles solides de récupération et de bois de catégorie B, c'est-à-dire des déchets, suscite de fortes inquiétudes des riverains et des associations environnementales.

Celles-ci demandent depuis plusieurs mois des éléments précis permettant d'évaluer la réalité des garanties apportées par la Ville de Paris et son concessionnaire, notamment sur les émissions polluantes, la qualité de l'air et le coût réel du projet pour les usagers.

Alors que ce projet est présenté comme un élément de décarbonation du réseau de chaleur parisien, il est indispensable que les élus comme les habitants puissent disposer des documents permettant d'en vérifier l'intérêt général.

Le Maire de Paris peut-il donc transmettre :

- les seuils d'émission imposés au groupement chargé du projet "Thermo-sur-Seine", polluant par polluant, en précisant s'ils vont au-delà des meilleures techniques disponibles ?

- les études, notes ou modélisations permettant d'affirmer que cette installation améliorera la qualité de l'air, notamment pour les oxydes d'azote, et d'évaluer son impact sur les P.F.A.S., dioxines, métaux lourds, particules fines et ultrafines ?

- les éléments économiques et documents préparatoires ayant fondé ce choix, notamment le business plan 2020-2050 du réseau de chaleur, les analyses comparatives des scénarios étudiés ?

Ces éléments sont nécessaires pour permettre un débat démocratique éclairé sur les conséquences sanitaires, environnementales, économiques et territoriales du projet Thermo-sur-Seine.".

Réponse (Mme Alice TIMSIT, adjointe) :

"Le réseau de chaleur de Paris est une infrastructure industrielle majeure à l'échelle métropolitaine. Il alimente aujourd'hui l'équivalent de 450.000 logements dans 17 communes de la Métropole du Grand Paris, ainsi que de nombreux bâtiments publics comme les hôpitaux de Paris, les musées ou les institutions nationales. Géré depuis 1927 dans le cadre d'une concession confiée à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), il entrera dans une nouvelle période à compter du 1er janvier 2027.

Le renouvellement de cette concession a fait l'objet d'une procédure de plus de deux ans, à l'issue de laquelle le Conseil de Paris a approuvé, le 17 décembre 2025, le nouveau contrat de concession de production et de distribution de chaleur urbaine pour une durée de 25 ans.

À travers ce nouveau contrat, la Ville de Paris a fixé trois objectifs majeurs : accélérer la décarbonation du réseau et réduire sa dépendance aux énergies fossiles ; garantir aux usagers une chaleur à un coût maîtrisé et moins exposé aux fluctuations des prix des énergies fossiles ; renforcer la maîtrise et la gouvernance publiques de cette infrastructure essentielle.

Le contrat prévoit ainsi de porter la part des énergies renouvelables et de récupération de 50 % à 76 % du mix énergétique d'ici 2034 et de réduire de moitié les émissions de CO_2 du réseau. Il prévoit également la constitution d'une SEMOP associant la Ville de Paris, la Banque des Territoires et les partenaires industriels, ainsi que la création d'un comité territorial permettant de mieux associer les communes desservies et celles accueillant des installations de production.

Le projet Thermo-sur-Seine fait partie du projet industriel proposé par le groupement lauréat pour atteindre les objectifs fixés par la Ville. Son inscription dans le contrat de concession ne vaut toutefois pas autorisation de sa réalisation. Le projet doit désormais faire l'objet de l'ensemble des procédures de concertation, d'évaluation environnementale et d'autorisation prévues par la loi.

C'est dans le cadre de ces procédures de concertation et d'évaluation environnementale que devront être précisément évalués ses effets sur la qualité de l'air, l'environnement et la santé.

Le contrat de concession fixe d'ores et déjà au concessionnaire des engagements de performance environnementale applicables à l'ensemble des sites de production du réseau. Ces engagements, inscrits

notamment à l'article 88.2.1 du contrat, concernent plusieurs polluants atmosphériques et fixent, pour certains paramètres, des niveaux inférieurs aux limites réglementaires de référence.

Les graphiques ci-dessous présentent les trajectoires contractuelles concernant les oxydes d'azote (NOx), le monoxyde de carbone (CO) et les poussières. Ils distinguent les engagements en maximum journalier et en moyenne annuelle et les mettent en regard des limites réglementaires de référence.







Le projet Thermo-sur-Seine entre dans une phase de concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public et de ses quatre garants indépendants. Le dossier présenté à cette occasion comprend l'ensemble des informations environnementales et sanitaires disponibles à ce stade et permettra qu'elles soient discutées avec les habitants, les collectivités, les associations et les experts.

À l'issue de cette première étape, le maître d'ouvrage devra déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact, une étude de dangers, une évaluation quantitative des risques sanitaires, une étude des émissions et de leur dispersion ainsi qu'une démonstration de l'application des meilleures techniques disponibles.

C'est dans ce cadre que devront notamment être documentés les effets du projet sur les oxydes d'azote, les poussières et particules, les dioxines, les métaux lourds et, selon les prescriptions réglementaires applicables et les enjeux identifiés au cours de l'instruction, les autres substances susceptibles de présenter un enjeu environnemental ou sanitaire.

Ces études seront examinées par les autorités compétentes et l'étude d'impact sera soumise pour avis à l'autorité environnementale. Le dossier fera ensuite l'objet des procédures de participation du public prévues par la loi.

La position de la Ville est claire sur ce point : la transparence doit accompagner toutes les étapes du projet. Les études, avis et données ayant vocation à être publics devront être accessibles afin de permettre un débat documenté et contradictoire. Si le projet est autorisé et réalisé, cette exigence devra se poursuivre pendant son exploitation, notamment à travers la publication des données de suivi des émissions dans les conditions prévues par la réglementation et le contrat.

La gouvernance de la nouvelle concession doit également permettre un contrôle renforcé des collectivités. Les communes concernées seront associées au sein du comité territorial et les maires des communes accueillant une

unité de production disposeront d'un rôle de censeur au conseil d'administration de la SEMOP. Un dispositif associant les citoyens et les riverains au suivi environnemental de l'installation est également prévu.

Le renouvellement de la concession a reposé sur les objectifs définis par la Ville dans son schéma directeur de la chaleur urbaine adopté en 2021 puis traduits dans le cahier des charges de la consultation : décarboner massivement le réseau, réduire sa dépendance aux énergies fossiles, maîtriser dans la durée le coût de la chaleur pour les usagers et renforcer la gouvernance publique du service.

La procédure de mise en concurrence a conduit les candidats à produire des offres comportant des éléments techniques, industriels, économiques et financiers particulièrement détaillés. Ces éléments ont permis à la Ville d'évaluer les différentes propositions au regard des critères fixés pour l'attribution de la concession.

S'agissant de leur communication, la Ville appliquera pleinement le principe de transparence et le droit d'accès aux documents administratifs. Tous les documents communicables permettant d'éclairer les objectifs de politique publique, les engagements contractuels du concessionnaire et les conditions de mise en œuvre de la nouvelle concession pourront être transmis dans les conditions prévues par la loi.

En définitive, il importe de distinguer les choix de politique publique portés par la Ville dans le renouvellement de la concession et le projet industriel Thermo-sur-Seine, qui doit encore faire la démonstration de sa conformité environnementale et sanitaire.

La Ville assume les objectifs qu'elle a fixés au nouveau contrat : sortir progressivement des énergies fossiles, accélérer la décarbonation du réseau, maîtriser le coût de la chaleur et renforcer la gouvernance publique. Il appartient désormais au maître d'ouvrage de documenter les impacts du projet Thermo-sur-Seine et aux autorités compétentes de les évaluer dans le cadre des procédures prévues par la loi.

La Ville veillera, à chacune de ces étapes, à ce que le débat puisse s'appuyer sur des données accessibles, une expertise indépendante et la plus grande transparence possible, dans le respect des informations que la loi protège."

Questions du groupe "Paris Liberté !".

QE 2026-40 - Question de M. Sylvain MAILLARD et les élus du groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative au surcoût financier des mesures d'urgence "canicule" dans les établissements publics parisiens face au défaut d'anticipation structurelle.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

L'épisode de canicule que traverse actuellement notre Capitale met une nouvelle fois en lumière la vulnérabilité de nos infrastructures publiques, et particulièrement de nos écoles, maternelles, crèches, collèges et centres d'examens. Pour faire face à des températures étouffantes, la Ville de Paris a dû procéder, dans l'urgence, à des vagues d'achats de matériel d'appoint : ventilateurs, systèmes de climatisation temporaire, et promesse de brumisateurs pour le brevet des collèges si l'on en croit vos propos tenus le jeudi 25 Juin sur TF1.

Si la protection de la santé des jeunes Parisiens et des agents municipaux est une priorité absolue qui ne saurait être contestée, la méthode de gestion interroge.

Ces achats de dernière minute, souvent réalisés au prix fort sur les marchés de crise, révèlent un manque criant d'anticipation et grèvent encore un peu plus les comptes de la Ville.

La Municipalité actuelle est aux commandes de notre Capitale depuis maintenant un quart de siècle. En 25 ans de gouvernance, le dérèglement climatique et la multiplication des vagues de chaleur estivales a cessé d'être de probables hypothèses pour devenir des certitudes documentées. La majorité municipale a même fait de l'adaptation de la ville au changement climatique son cheval de bataille pour justifier la dette de 10 milliards d'euros. Pourtant, faute de plan massif et pérenne de rénovation thermique et d'adaptation structurelle du bâti scolaire en amont, à cause de rénovations pourtant vendues comme adaptées qui se sont révélées défaillantes, et faute d'avoir anticipé l'achat de matériel d'appoint tels que des climatiseurs, la Ville semble condamnée à reconduire chaque année une politique d'expédients d'urgence.

Or, ces commandes massives de matériel jetable ou de courte durée représentent un coût d'opportunité majeur pour les finances de la Ville de Paris. L'argent public ainsi dépensé dans l'urgence pour des "pansements" thermiques manque cruellement aux investissements de fond.

À ce titre les élus du groupe "Paris Liberté !" vous demandent :

- Le bilan comptable prévisionnel des enveloppes budgétaires allouées en urgence pour l'acquisition de ventilateurs, climatisations temporaires et brumisateurs pour faire face à l'épisode de chaleur du début de l'été 2026,

- L'évaluation du surcoût financier cumulé que représentent ces commandes de crise par rapport à ce qu'auraient coûté ces mêmes équipements s'ils avaient été mutualisés et budgétés dans le cadre d'une planification pluriannuelle,

- Les raisons pour lesquelles, après 25 ans de gestion, ces dépenses d'investissement n'ont pas été anticipées et échelonnées."

Réponse non parvenue.

QE 2026-41 - Question de M. Éric SCHAHL et les élus du groupe "Paris Liberté !" à M. le Maire de Paris relative à la transparence du bilan opérationnel de la police municipale face aux dégradations et à l'insécurité lors de la Fête de la Musique 2026.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

La Fête de la Musique 2026 qui vient de s'achever dans notre Capitale met une nouvelle fois en lumière la vulnérabilité de notre espace public face aux risques de débordements, d'incivilités et de violences urbaines. Pour faire face à ces tensions, et dans la droite ligne du vœu déposé par notre groupe lors de la séance du Conseil de Paris des 16, 17, 18 et 19 juin derniers, la Police municipale parisienne se devait d'être pleinement sur-mobilisée aux côtés de la Police nationale pour garantir le continuum de sécurité, notamment sur les points noirs identifiés que sont Châtelet et les quais de Seine.

Votre majorité et vous-même vous êtes engagés, lors de votre précédente communication sur l'espace public, à une transparence accrue vis-à-vis du Conseil de Paris quant aux dispositifs de sécurité de l'espace public. Chaque année, les bilans de ces grands rassemblements sont toujours plus lourds. Nous l'avons constaté lors des débordements consécutifs aux victoires du Paris Saint-Germain et de la dernière édition de la Fête de la Musique. Une évaluation rigoureuse, chiffrée et transparente de l'action des services de la Ville de Paris apparait comme une condition sine qua non de bonne gestion afin de mieux anticiper les futurs événements.

En effet, la Police municipale de Paris, dont vous avez la charge au titre du CGCT, est une variable clé du continuum de sécurité financé par le contribuable parisien. Ainsi, les Parisiens ont le droit de savoir comment l'argent public est utilisé pour assurer leur protection et préserver leur espace public.

La transparence de l'activité opérationnelle ne peut plus être une option variable. D'autant plus qu'à Paris, la Police municipale doit son existence aux voix de l'opposition de droite car la majorité municipale était divisée sur la question. Enfin, les maires d'arrondissement, y compris ceux siégeant dans l'opposition, sont en première ligne, notamment dans les arrondissements les plus touchés par les violences festives, 7e, 8e, 16e et 17e.

À ce titre, les élus du groupe "Paris Liberté !" vous demandent :

- Le bilan comptable et l'inventaire précis des dégradations du mobilier urbain constatées à la suite de la Fête de la Musique 2026, et le coût financier global des réparations à la charge de la Ville,

- Le compte rendu opérationnel, sectorisé par arrondissement, de l'activité de la Police municipale lors de la nuit du 21 juin 2026, détaillant le nombre exact d'interventions réalisées et la nature des incivilités verbalisées,

- L'état réel des effectifs de la Police municipale effectivement déployés et mobilisés sur le terrain le soir du 21 juin 2026, notamment sur les secteurs sensibles des quais de Seine et de Châtelet".

Réponse (Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe) :

"La Fête de la Musique 2026 a une fois encore fait vibrer Paris. Organisée le dimanche 21 juin, en pleine alerte canicule rouge et face à une affluence très importante, cette soirée s'est déroulée de façon maîtrisée. Nous devons ce résultat à la mobilisation coordonnée des agents de la DPMP, de la voirie (DVD), de la propreté (DPE) et des espaces verts (DEVE), en lien étroit avec la Préfecture de police. Je veux ici les saluer. Attachée à la transparence de l'action de notre action, je vous apporte les éléments suivants sur vos trois questions.

I - Sur les dégradations du mobilier urbain et le coût pour la Ville.

Le bilan établi par les directions ne fait pas apparaître d'inventaire distinct de dégradations du mobilier urbain. L'effort financier de la Ville correspond aux moyens déployés pour protéger l'espace public puis le remettre en état, soit **200.250 euros au total**. La DVD a posé 15 barrières de protection dans le quartier de la Soif (6e) et dans le Marais, sans difficulté signalée, et récupéré dans la nuit la signalisation des périmètres piétonniers, pour **7.750 euros TTC**. La DPE a engagé 1.500 agents et 50 poids lourds supplémentaires et collecté 100 tonnes de déchets de plus qu'un week-end ordinaire, pour **190.000 euros**. La DEVE a affecté 80 % de ses effectifs disponibles à l'événement et mobilisé un prestataire sur 25 ha, pour **2.500 euros**.

II - Sur l'activité de la Police municipale dans la nuit du 21 juin.

Entre le 21 juin à 16 heures et le 22 juin à 6 heures, la Police municipale a dressé **58 procès-verbaux électroniques pour incivilités** : 21 concernant les étalages et terrasses (embarras, dépassements d'horaire,

terrasses sans autorisation), 11 pour présentation irrégulière à la collecte et 8 pour épanchement d'urine, ainsi que des infractions plus ponctuelles (vente à la sauvette, dépôts et souillures, mégots, outrage sexiste, nuisances sonores). Ce bilan est établi par nature d'infraction. La ventilation par arrondissement porte sur la régulation des déplacements, qui a représenté l'essentiel de l'activité avec **1.078 P.V.** (546 pour la conduite, 532 pour le stationnement).

S'y ajoutent 479 P.V. éligibles à un enlèvement et 220 demandes d'enlèvement. Les agents sont également intervenus sur des installations non autorisées (10e et 15e), une éviction (4e), des tirs de mortier (9e) et un accident (6e). Trois incidents plus graves, survenus dans le 8e et le 11e (bagarre, agression d'un agent, exhibitionnisme), ont été pris en charge immédiatement. J'adresse tout mon soutien à l'agent agressé.

III - Sur les effectifs déployés, notamment aux quais de Seine et à Châtelet.

La DPMP a mobilisé **312 agents**, hors renforts des directions techniques : 133 agents de police municipale et 61 agents de sécurité privée de 16 heures à 2 heures, ainsi que 118 agents de médiation de 16 heures à 23 heures 30. Leur déploiement a été concentré sur les secteurs prioritaires du Bas du Marais, du 9e (rues Boudreau et Douai), du canal Saint-Martin et de la Butte-aux-Cailles. Les quais de Seine n'ont fait l'objet d'aucun signalement particulier. À Châtelet, le point de situation conjoint avec la Préfecture de police (CIC75) a fait état d'un attroupement aux Halles, près de la Fontaine des Innocents, placé sous la surveillance de la police nationale.

La Fête de la Musique doit rester une fête populaire, ouverte à toutes et à tous. Nous continuerons d'en garantir la sécurité et la tranquillité, avec l'ensemble des services de la Ville et aux côtés de la Préfecture de police. Je profite de cette réponse pour remercier la mobilisation exceptionnelle de la Préfecture de police."

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.

M. Guillaume DURAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 106, DDCT 128, DEVE 45, DSOL 51, DAE 136, DASCO 58, DJS 165, DJS 166, DSOL 80 et DSOL 84.

Mme Agnès BERTRAND ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 196.

Mme Marion WALLER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DGGP 3, DSOL 98, DLH 63, DLH 79, DLH 90, DLH 93, DLH 114, DLH 115, DLH 133, DLH 144, DLH 146, DLH 148, DLH 153, DLH 158, DVD 79, DU 65, DLH 121, DJS 157, DDCT 150, DDCT 151, DDCT 152, DDCT 153, DDCT 155, DDCT 158, DDCT 167 et DFA 25.

M. Kadiatou COULIBALY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSOL 101 et DFPE 248.

Mme Ophélie MADINIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 120.

M. Pierre CASANOVA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 80, DDCT 75, DAJ 11, DGRI 24, DLH 102, DDCT 89, DDCT 119, DDCT 136, DDCT 132, DDCT 129, DDCT 128, DDCT 127, DDCT 126, DDCT 125, DDCT 138, DDCT 137, DSOL 103, DU 90 et DSOL 72.

M. Daniel TRAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 72.

M. Arnaud LEHOUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 105.

M. Nicolas ROUVEAU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 74.

Mme Aminata NIAKATÉ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 75 et DGRI 24.

M. Maxime CROSNIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DSOL 84.

Mme Annah BIKOULOULOU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 65.

MM. Irénée FREROT, Sylvain RAIFAUD et Tom ROUFFIO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 90.

M. Grégory CANAL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 16.

Mme Agnès EVREN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 16.

M. Maxime DES GAYETS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération PP 39.

Mme Elisa YAVCHITZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 32.

M. Bechir SAKET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération SG 17, DDCT 72, DGRI 25, DAC 124, DDCT 154 et DDCT 162.

M. Antoine ALIBERT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 403.

Mmes Anne-Claire BOUX, Carine PETIT, Laëtitia VIPARD et M. Guillaume DURAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 90.

Mme Carine EKON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 166, DAC 167 et DAC 168.

MM. Jérôme COUMET et Charles MERGEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 90.

M. Jean-Noël AQUA et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 90.

MM. Antoine BEAUQUIER et David ALPHAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 90.

M. Antoine BEAUQUIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 58.

Mme Amina BOURI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 90.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSOL 72, DVD 69, DU 47, DU 65, DDCT 127, DU 90, DDCT 155, DDCT 160 et DDCT 165.

Votes spécifiques.

Les élu.es du groupe Ecologiste et Social de Paris votent contre l'article 4 du projet de délibération DDCT 77.

Les élu.es du groupe "Paris Liberté !" votent contre l'article 1 du projet de délibération DEVE 27.

Mme Geneviève GARRIGOS vote contre le vœu n° 104.

Mme Lamia EL AARAJE, pour l'ensemble des scrutins publics de la journée du 17 juillet 2026, a voté normalement et non par procuration.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2026 DDCT 94 Subvention (241.000 euros) à 31 associations au titre de l'accès aux droits.

2026 DDCT 121 Subventions (27.476 euros) à 1 nouvelle association pour le projet Réseau EIF-FEL 4 au titre de l'intégration.

2026 DSOL 101 Subventions (765.014 euros) et convention annuelle tripartite avec Emmaüs Solidarité et SINGA PARIS pour la cogestion de la Maison des réfugié·es.

M. Adji AHOUDIAN, rapporteur.

2026 DSOL 52 Subventions (20.000 euros) et convention avec l'association " AD'REV " pour l'organisation du bal arrangé 2026.

2026 DSOL 53 Subventions (81.000 euros) à 8 associations et avenant N°2 à convention avec l'une d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

2026 DSOL 79 Subventions (75.000 euros) et avenants à convention avec les associations HANDI'CHIENS et ECGAMVP pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap.

2026 DSOL 126 Avenant n°1 à la convention d'habilitation à l'aide sociale du FAM Les Ecluses avec l'association AURORE pour l'habilitation à l'aide sociale de son CAJM.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, rapporteure.

2026 DSP 41 Subventions (200.000 euros) et convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour la rénovation du siège opérationnel du SAMU de Paris (12e).

2026 DSP 54 Subventions (2.000 euros) au réseau périnatal du Val d'Oise pour l'organisation du congrès autour de la mort inattendue du nourrisson.

M. Antoine ALIBERT, rapporteur.

2026 DLH 88 Réalisation, 8bis rue Caillaux (13e) d'un programme de construction en VEFA de 2 logements sociaux (1 PLA I - 1 PLUS) et 6 logements intermédiaires par Résidences le Logement des Fonctionnaires.

2026 DLH 90 Modification de garantie d'emprunt finançant un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux situé au 31-33 rue Pajol / 1-3 bis rue Romy Schneider (18e) réalisé par Immobilière 3F.

2026 DLH 91 Octroi de la garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées de 73 logements situé 1 rue Jules Romains (19e) réalisé par CDC Habitat Social.

2026 DLH 102 183 rue Ordener (18e) - Indemnisation amiable d'un particulier en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2026 DLH 134 Octroi de garanties d'emprunts finançant un programme de rénovation de logements sociaux situé 9 rue de Crimée (19e) par Batigère Habitat.

2026 DLH 144 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par ELOGIE-SIEMP.

2026 DLH 147 39 rue Ramponeau (20e), sortie définitive de la copropriété des lots démolis appartenant à la Ville de Paris.

2026 DLH 153 Location de l'immeuble 93, rue de Rome et 80, rue des Dames (17e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2026 DAE 109 Subventions (675.000 euros), conventions et avenants avec 26 organismes dans le cadre de l'appel à projet Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2026.

2026 DAE 136 Subvention de (36 000 euros) et convention avec l'association FLORIMONT (14e) pour l'animation du Point Paris Emploi du 14e.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2026 DAE 141 Adhésion à l'association Observatoire TERRITORIA et financement des candidatures aux Prix TERRITORIA 2026.

M. Richard BOUIGUE, rapporteur.

2026 DAE 111 Subventions (70.000 euros) et adhésion (500 euros) à l'association Paris Initiative Entreprise pour la mise en œuvre du Dispositif Local d'Accompagnement.

Mme Amina BOURI, rapporteure.

2026 DASCO 32 Subventions (56.410 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2025/2026.

2026 DASCO 56 Subventions (73.120 euros) et signature de la convention pluriannuelle 2026-2029 avec le Mémorial de la Shoah pour un parcours éducatif d'histoire et de mémoire.

2026 DFPE 138 Subventions (1.345.605 euros) à 15 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 19 LAEP dans les arrondissements : Paris Centre, 9e, 10e, 11e,12e,14e,15e,17e,18e,19e et 20e.

2026 DFPE 143 Subventions (341.100 euros) pour 5 associations, une convention et trois avenants pour leurs actions de soutien à la parentalité visant à concilier la vie familiale, professionnelle et personnelle.

2026 DFPE 144 Subventions (212.500 euros) à neuf associations et conventions pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale et de leurs espaces de rencontre parents/enfants.

2026 DFPE 232 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 40 rue Condorcet (9e).

2026 DFPE 233 Demande d'avis préalable sur la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 70 boulevard Flandrin (16e).

2026 DFPE 242 Subventions (606.387 euros), avenants aux CPO passées avec 7 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subvention d'investissement (78.357 euros).

2026 DFPE 254 Avenant n°1 au protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le SDC du 210 rue Saint-Maur (10e).

2026 DFPE 255 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance Pour Tous, situé au 27-29 rue Ledion (14e).

2026 DFPE 260 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SAS Kerjo, situé au 12, cité Champagne (20e).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2026 DVD 56 Port de Bonneuil sur Marne - Déplacement de la raquette de retournement Quai du Rancy – Convention d'occupation du domaine public pour travaux avec le Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine (Haropa).

2026 DVD 69 Place Denfert-Rochereau (14e) - Convention avec la RATP pour l'adaptation d'une grille de ventilation du RER B.

2026 DVD 79 Chapelle-Charbon - Convention de groupement de commande entre la Ville de Paris et Paris & Métropole Aménagement.

2026 DVD 82 Indemnisation amiable (montant 190.834.36 euros) de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2026 DVD 84 Pont des Arts - Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec les entreprises Terideal et Bois Nature pour la reprise des désordres constatés après le remplacement du platelage en bois.

M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur.

2026 DSOL 49 Subventions (32.875 euros) à neuf associations pour leurs actions facilitant le lien social, l'inclusion numérique, l'activité physique adaptée et favorisant l'accès des séniors parisiens à la culture.

M. Maxime CROSNIER, rapporteur.

2026 PP 38 Créances à admettre en non valeur - 2025.

2026 PP 40 Convention de délégation de gestion relative aux frais de santé du personnel militaire de la BSPP.

2026 PP 41 Avenant convention Nexis.

2026 PP 42 Marché de réalisation de prestations de détection, de destruction et de mise en place de mesures de prévention liées à la dératisation, désinsectisation et au dépigeonnage des sites de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2026 PP 43 Modification de contrat n° 2 - marché n° 2024-5305 : Travaux ayant pour objet la construction de bâtiments de remise pour véhicules, de bureaux et de manœuvre pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

2026 PP 44 Modification de contrat n° 2 au marché relatif aux travaux de construction d'un centre de secours et de 33 logements de fonction pour la BSPP à Rueil-Malmaison - Lot n° 5 : Équipements de cuisine.

2026 PP 45 Modification de contrat n° 2 relatif au marché de maîtrise d'œuvre technique pour l'opération de mise en sécurité incendie des 1er et 2ème sous-sols de la caserne Cité (4e).

2026 PP 46 Modification de contrat n° 1 - marché n° 2024-5306 : Travaux ayant pour objet la construction de bâtiments de remise pour véhicules, de bureaux et de manœuvre pour la BSPP sur LVV.

2026 PP 47 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R.2122-1 à R.2122-10 du code de la commande publique.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2026 DDCT 77 Subventions (129.500 euros) à 20 associations au titre des droits des femmes.

2026 DDCT 79 Subventions (316.000 euros) à 15 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Mme Barbara GOMES, rapporteure.

2026 DAE 130 Conventions, avenants à convention et subventions (241.600 euros) pour les structures lauréates de l'appel à projets Paris Fertile.

2026 DEVE 32 Budget Participatif - Subventions (250.000 euros) à l'école Du Breuil pour le projet "Des serres du jardin de l'école Du Breuil plus accueillantes et de qualité pour les Parisien.ne.s".

2026 DEVE 34 Exposition à l'automne 2026 au parc de Bagatelle - convention de co-production avec l'INRAE et convention de partenariat pour la mise à disposition de huit œuvres avec la Fondation Partage.

2026 DEVE 37 Convention de subvention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Paris Seine Normandie pour le financement des travaux de végétalisation de toitures du stade Léo Lagrange (12e).

2026 DEVE 45 Subventions de fonctionnement (153.000 euros) et d'investissement (7.000 euros) à 20 associations (23 projets) pour leurs actions en faveur d'une alimentation durable et abordable.

2026 DEVE 46 Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2026).

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2026 DAC 218 Subventions (52.000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

2026 DAC 242 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour le Département d'Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris.

2026 DAC 331 Convention de mécénat entre la Ville de Paris et la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris relative à la restauration des parements intérieurs et vitraux de l'église Saint-Sulpice (6e).

2026 DAC 432 Convention d'occupation du domaine public relative à l'aménagement d'un accès pour les personnes à mobilité réduite à l'Eglise Sainte-Elisabeth-de-Hongrie (Paris Centre).

2026 DAC 433 Convention relative à la gestion de l'ensemble immobilier 6 rue Quinault (15e) – site partagé par l'église de la Résurrection et le lycée Drouant.

Mme Dominique KIELEMOËS, rapporteure.

2026 DSOL 75 Subventions (14.696 euros) et conventions avec quatre associations gérants des centres sociaux et espaces de vie sociale.

2026 DSOL 91 Subventions (125.000 euros) à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (FCS) et au Réseau des Espaces de Vie Sociale Parisiens (REVS).

Mme Fatoumata KONÉ, rapporteure.

2026 DDCT 150 Conseil d'administration de la SEM ELOGIE-SIEMP- Rémunérations annuelles des représentants de la Ville de Paris.

2026 DDCT 152 Conseil d'administration de la Régie Immobilière de Ville de Paris - Rémunérations annuelles des représentants de la Ville de Paris.

2026 DDCT 153 Conseil d'administration de la SEM PARISEINE - Rémunérations annuelles des représentants de la Ville de Paris.

2026 DDCT 154 Conseil d'administration de la SEM Paris Commerces - Rémunération annuelle de la présidente du conseil d'administration.

2026 DDCT 155 Conseil d'administration de la SPLA SEMAPA - Rémunération annuelle du président du conseil d'administration.

2026 DDCT 158 Conseil d'administration de la SPL Paris & Métropole Aménagement (P&Ma) - Rémunération annuelle du président du conseil d'administration.

2026 DDCT 160 Conseil d'administration de la SEM SAEMES - Rémunérations annuelles des représentants de la Ville de Paris.

2026 DDCT 161 Conseil d'administration de SEM SAEMPF - Rémunération annuelle de la présidente du conseil d'administration.

2026 DDCT 162 Conseil d'administration de la SPL Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) - Rémunérations des représentants de la Ville de Paris.

2026 DDCT 164 Conseil d'administration de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) - Rémunérations annuelles des représentants de la Ville de Paris.

2026 DDCT 165 Conseil d'administration SEMOP pour la concession du service public parisien de production et distribution de chaleur (SEMOP RCU) - Rémunération annuelle de la présidente du conseil d'administration.

2026 DDCT 166 Conseil d'administration de la SEMMARIS - Rémunération annuelle de la représentante de la Ville de Paris.

2026 DDCT 167 Conseil d'administration de la SOGARIS - Rémunérations annuelles des représentants de la Ville de Paris.

2026 DFA 15 Mise à jour des dispositions régissant la taxe de balayage.

2026 DFA 25 Prorogation du syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à Sogaris (SID).

2026 DFA 28 Fixation du montant de la dotation d'équilibre exceptionnelle versée par la Ville de Paris à la Métropole du Grand Paris.

2026 DFA 30 Admissions en non-valeur et remises gracieuses

2026 DFA 31 Suppression de l'exonération facultative de cotisation foncière des entreprises en faveur des loueurs en meublés (art. 1459, 3°-c) du code général des impôts.

2026 DFA 32 Avenant n°4 à la convention de financement passée avec la SOLIDEO.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2026 DVD 65 Subventions (24.500 euros en fonctionnement et 4.908 euros en investissement) et conventions associées - Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien.

2026 DVD 78 Parc de stationnement Gros Boulainvilliers (16e) - Avenants aux conventions.

M. Dan LERT, rapporteur.

2026 DPE 31 Renouvellement des adhésions et cotisations versées aux associations ou organismes oeuvrant dans le domaine des déchets.

2026 DPE 34 Travaux de réhabilitation du réseau canalisé rue Paul de Kock et Emile Desvaux (19e) - Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit d'Eau de Paris.

M. Pierre LOMBARD, rapporteur.

2026 DSOL 86 Subventions (466.500 euros) et conventions avec 7 associations pour leurs actions en protection de l'enfance.

Mme Yasmina MERZI, rapporteure.

2026 DAC 258 Subventions (28.100 euros) à sept associations commémorant les faits historiques deux dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025.

2026 DAC 259 Subventions (32.500 euros) à sept associations commémorant l'histoire des communautés dont deux dans le cadre de deux conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025.

2026 DAC 260 Subventions (30.500 euros) à six associations commémorant la mémoire de la Shoah dont une dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

2026 DAC 262 Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques dans le cadre de onze conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025.

2026 DAC 263 Acquisition de droits d'exploitation non commerciale du documentaire "Clandestins 1940–1944", réalisé par Jérôme Prieur et produit par Mélisande Films.

2026 DAC 296 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maria Lassnig au 149 rue de Bagnolet (20e).

2026 DICOM 23 Avenant à la convention mise à disposition de de matériel à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2026 DGRI 20 Avenant à l'accord de coopération entre la Ville de Paris, la Communauté urbaine de Yaoundé (Cameroun) et l'Atelier parisien d'urbanisme.

2026 DGRI 21 Subventions (1.197.000 euros) et conventions avec 14 associations dans le cadre de l'accès aux soins et la lutte contre le VIH/Sida à l'international.

2026 DGRI 22 Subventions (80.000 euros) et conventions à 14 associations dans le cadre de l'appel à projets " Label Paris Europe 2026 ".

2026 DGRI 23 Subventions (76.000 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre de l'appel à projets " Label SOLIDEV 2026 ".

2026 DGRI 27 Projet de coopération "Résilience aux inondations, données, assainissement" (RIDA) entre les villes de Paris et de N'Djamena.

2026 DGRI 28 Subventions (32.708 euros), avenant à convention et convention entre la Ville de Paris, France Volontaires et l'ADICE pour la mobilisation de VSI dans le cadre de TEVO 4 et TEVO 5.

2026 DGRI 30 Convention de co-organisation avec le CCAF d'une exposition de portraits de dirigeants arméniens détenus en Azerbaïdjan, en septembre 2026 aux abords de l'Hôtel de Ville (4e).

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2026 DAE 104 Convention de coopération 2026-2028 avec le comité d'itinéraire de la Véloroute 52 Paris-Strasbourg et contribution annuelle forfaitaire (10.000 euros) pour l'exercice 2026.

2026 DDCT 82 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Française d'Astronomie dans le cadre de Paris sous les étoiles (36.000 euros).

2026 DDCT 85 Subventions (6.000 euros) pour l'association Pari Roller dans le cadre de leurs actions autour de la mobilité nocturne à Paris.

2026 DDCT 88 Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (100.000 euros).

2026 DICOM 24 Avenant à la convention de cession de droits de propriété intellectuelle et avenant à la convention d'occupation du domaine public relatives aux festivités du 13 juillet 2026.

2026 DICOM 26 Conventions de partenariats relatives à Paris en Seine 2026 (Paris Plages, Festivités du 14 juillet et Paris en Seine).

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2026 DILT 14 Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et le Service d'Assurance Automobile du Ministère de l'Intérieur (SAAMI).

2026 DRH 13 Accueil de stagiaires relevant du statut de la formation professionnelle continue par la Ville de Paris.

2026 DRH 14 Modification de la délibération 2025 DRH 35 relative à la fixation d'un plafond d'emploi pour les personnels contractuels recrutés sur le fondement des articles L.332-13 et L.332-23 du CGFP.

2026 DRH 16 Remises gracieuses accordées à certains agents de la Ville de Paris.

2026 DRH 21 Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnels entre la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la réussite éducative à Paris.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2026 DDCT 98 Subventions (10.000 euros), à 3 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (6e).

2026 DDCT 99 Subventions (10.000 euros), à 6 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (7e).

2026 DDCT 100 Subventions (10.000 euros), à 6 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (8e).

2026 DDCT 101 Subventions (10.000 euros), à 4 associations au titre du Fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (9e).

2026 DDCT 103 Subventions (18.000 euros) à 12 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (11e).

2026 DDCT 104 Subventions (18.000 euros) à 12 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (12e).

2026 DDCT 105 Subventions (28.000 euros) au Comité des fêtes et de la solidarité du 13e au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (13e).

2026 DDCT 106 Subventions (19.000 euros) à 11 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (14e).

2026 DDCT 107 Subventions (27.000 euros) à 15 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (15e).

2026 DDCT 108 Subventions (20.000 euros) à 10 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (16e).

2026 DDCT 109 Subventions (23.000 euros) à 15 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (17e).

2026 DDCT 114 Subvention d'investissement (10.000 euros) à l'association "Les Tisseurs de Proximité", lauréate du BPP en 2024.

2026 DDCT 134 Convention CODP Bar-Buvette Théâtre de la Concorde.

2026 DDCT 143 Mise à disposition à titre gratuit de deux kiosques citoyens situés dans les squares Toussaint Louverture et Léon Frapié (20e) au bénéfice des associations AOCSA – La 20e Chaise et La Compagnie (20e).

Mme Marine ROSSET, rapporteure.

2026 DJS 105 Subventions (9.900 euros) à 6 associations sportives (5e).

2026 DJS 106 Subventions (17.300 euros) à 3 associations sportives (et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (6e).

2026 DJS 107 Subventions (7.500 euros) à 4 associations sportives (et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (7e).

2026 DJS 108 Subventions (3.600 euros) à 2 associations sportives (8e).

2026 DJS 110 Subventions (23.300 euros) à 3 associations sportives (et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (10e).

2026 DJS 112 Subventions (68.200 euros) à 14 associations sportives (et 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (12e).

2026 DJS 113 Subventions (48.200 euros) à 10 associations sportives (et 5 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (13e).

2026 DJS 115 Subventions (222.450 euros) à 14 associations sportives (et 6 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (15e).

2026 DJS 116 Subventions (19.000 euros) à 2 associations sportives (et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (16e).

2026 DJS 117 Subventions (80.000 euros) à 4 associations sportives (et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (17e).

2026 DJS 118 Subventions (290.200 euros) à 17 associations sportives (et 5 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (18e).

2026 DJS 125 Subventions (5.000 euros) à 1 club sportif d'insertion sociale Ville de Paris.

2026 DJS 126 Subventions (163.600 euros) à 14 associations sportives parisiennes handisports dont 4 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2026 DJS 127 Subventions (99.900 euros) à 4 clubs sportifs aquatiques dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2026 DJS 128 Subventions (25.000 euros) et signature d'un avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Silver Geek.

2026 DJS 130 Subventions (455.500 euros) à 24 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives dont 13 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2026 DJS 133 Subventions (50.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association PUC rugby au titre de l'année 2026

2026 DJS 134 Subventions complémentaire (109.250 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Paris Université Club au titre de l'année 2026.

2026 DJS 135 Subventions (56.250 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Stade Français au titre de l'année 2026.

2026 DJS 136 Subventions (12.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Racing MultiAthlon au titre de l'année 2026.

2026 DJS 138 Subvention complémentaire (25.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Sporting club de Paris au titre de l'année 2026.

2026 DJS 139 Subvention complémentaire (13.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Paris Cycliste Olympique au titre de l'année 2026.

2026 DJS 141 Subvention complémentaire (156.250 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Stade Français Paris au titre de l'année 2026.

2026 DJS 145 Subvention complémentaire (37.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec Levallois Paris Saint Cloud au titre de l'année 2026.

2026 DJS 146 Subventions (10.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris Jean Bouin au titre de l'année 2026.

2026 DJS 147 Subventions (10.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le comité départemental de tennis de Paris au titre de l'année 2026.

2026 DJS 149 Convention de partenariat d'échange de visibilité avec le Paris SG Handball.

2026 DJS 150 Subvention complémentaire de fonctionnement (137.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris Basketball au titre de l'année 2026.

2026 DJS 152 Subvention complémentaire (100.000 euros) et convention d'objectifs avec la fédération Française de natation à l'occasion des championnats d'Europe de Natation 2026.

2026 DJS 184 Subventions (22.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Judo Amicale (20e).

M. Maxime SAUVAGE, rapporteur.

2026 DAC 33 Subventions (40.000 euros) et convention avec l'association Les Athévains (11e).

2026 DAC 56 Subventions et conventions d'équipement (1.356.800 euros) à 22 structures du spectacle vivant en soutien à leur plan d'investissement.

2026 DAC 60 Subventions (559.200 euros) et avenant à convention avec l'association Festival d'Automne à Paris et dans sa Région.

2026 DAC 62 Subvention (10.000 euros) avec l'Association des 7 pour son projet "Les Passagers du Chariot " (11e).

2026 DAC 63 Subventions (35.000 euros) et convention avec l'association la Loge CDC Production (11e).

2026 DAC 67 Subventions (835.000 euros) et avenant à convention avec l'association l'Été Parisien.

2026 DAC 72 Subventions (5.000 euros) avec l'Association ACTEE pour son projet d'accompagnement de compagnies émergentes dans le champ du spectacle vivant.

2026 DAC 73 Subvention (8.000 euros) à l'Association Fond d'Aide pour les Arts Vivants Responsables (FAAR) pour son projet de développement d'un module de sensibilisation contre les discriminations.

2026 DAC 80 Subventions (65.000 euros), conventions avec les associations La Pop, La Caserne Éphémère.

2026 DAC 97 Subvention (25.000 euros) à l'association Ensemble les Talens Lyriques et convention.

2026 DAC 104 Subventions (140.000 euros) à quatre structures organisant des événements musicaux, convention avec Technopol - Techno Parade et avenant à convention avec Kiosquorama et Vox'Pop Collective.

2026 DAC 105 Subventions (33.000 euros) à 4 associations pour l'organisation d'opérations de promotion de musiciens et musiciennes et avenant à convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort.

2026 DAC 106 Subventions (45.000 euros) à deux associations œuvrant dans le secteur musical et convention avec l'association Son Ré.

2026 DAC 124 Subventions de fonctionnement (1.418.173 euros) et avenants aux conventions avec la Fondation Cité internationale des Arts, Le Cent ECS et Le Bal (Paris Centre, 12e, 18e).

2026 DAC 125 Subventions (52.000 euros) aux associations Photo Saint-Germain-des-Prés (5e, 6e) et Réseau Lux et convention avec Réseau Lux.

2026 DAC 126 Subventions (23.000 euros) aux associations Lézarts de la Bièvre (13e) et Art Azoï (20e).

2026 DAC 127 Subventions (38.000 euros) aux associations Artagon et Roaratorio dans le cadre du soutien aux festivals arts visuels sur le territoire parisien et convention avec Artagon.

2026 DAC 129 Subventions (46.000 euros) à 9 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et convention avec l'association Glassbox.

2026 DAC 130 Convention d'occupation du domaine public avec l'association La Gare Expérimentale pour les parties extérieures situées 18 boulevard Sérurier (19e).

2026 DAC 162 Subventions (192.000 euros) à 14 associations dans le cadre du soutien aux Cultures étrangères et signature de 3 conventions.

2026 DAC 167 Subventions (80.000 euros) et conventions avec neuf structures culturelles pour des résidences artistiques en écoles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2026 DAC 168 Subventions (165.000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2026 DAC 188 Subventions (43.500 euros) de onze formations chorales et orchestres et d'une fédération musicale.

2026 DAC 191 Subventions (40.000 euros) à dix associations de pratiques amateurs (musique, danse, théâtre) et signature de conventions.

2026 DAC 192 Subventions (41.500 euros) à huit structures associatives d'arts visuels et signature de conventions.

2026 DAC 193 Subventions d'investissement (106 100 euros) à huit structures, dont trois écoles de musique et signature de conventions

2026 DAC 194 Subventions (180.000 euros) à l'association Paris Ateliers.

2026 DAC 196 Subventions (1.823.500 euros) et avenants à convention avec deux EPCC et une association du champ des enseignements et des pratiques artistiques.

2026 DAC 197 Convention - cadre de partenariat entre le CRR de Paris et la Cité de l'architecture et du patrimoine relative à l'organisation d'échanges artistiques et pédagogiques.

2026 DAC 198 Convention - cadre de partenariat entre le CRR de Paris, la Fondation Royaumont et la Bibliothèque musicale La Grange-Fleuret pour l'organisation de projets artistiques, pédagogiques et de recherche.

2026 DAC 217 Subventions (3.000 euros) à l'association La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse.

2026 DAC 231 Signature d'une convention cadre de partenariat pour le prix littéraire Les Mordus du manga.

2026 DAC 264 Subvention (2.238.805 euros) à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (Paris Centre) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2025.

2026 DAC 363 Subventions (10.000 euros) à 3 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 6e arrondissement.

2026 DAC 364 Subventions (10.000 euros) à 6 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 7e arrondissement.

2026 DAC 365 Subventions (10.000 euros) à 5 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 8e arrondissement.

2026 DAC 366 Subventions (10.000 euros) à 4 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 9e arrondissement.

2026 DAC 367 Subventions (17.000 euros) à 6 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 10e arrondissement et convention avec l'association Le temps des rues.

2026 DAC 368 Subventions (18.500 euros) à 11 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 11e arrondissement et signature de 5 conventions.

2026 DAC 369 Subventions (16.500 euros) à 8 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 12e arrondissement et la signature de 2 conventions.

2026 DAC 370 Subventions (26.500 euros) à 15 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 13e arrondissement et signature de 5 conventions.

2026 DAC 371 Subventions (19.000 euros) à 12 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 14e arrondissement et signature de 3 conventions.

2026 DAC 372 Subventions (27.000 euros) à 8 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 15e arrondissement.

2026 DAC 373 Subventions (17.000 euros) à 7 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 16e arrondissement et la signature de 2 conventions.

2026 DAC 374 Subventions (23.000 euros) à 13 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 17e arrondissement et convention avec l'association SYTTEEN.

2026 DAC 375 Subventions (40.000 euros) à 17 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 18e arrondissement et signature de 5 conventions.

2026 DAC 378 Subventions (25.200 euros) et signature d'avenants aux conventions pluriannuelles pour 3 associations au titre de la Politique de la ville.

2026 DAC 429 Signature d'un protocole d'accord transactionnel relatif à la réparation de l'accident subi par un usager de la médiathèque Marguerite Yourcenar (15e) le 30 août 2022.

2026 DICOM 22 Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.

M. Florian SITBON, rapporteur.

2026 DGOM 2 Conventions de partenariats pour le " Carnaval Tropical de Paris " édition 2026.

M. Laurent SOREL, rapporteur.

2026 DPE 33 Poursuite de l'étude de jardins de pluie expérimentaux - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'École Du Breuil.

2026 DTEC 11 Avenant n° 2 à la convention triennale entre la Ville de Paris et l'Agence Parisienne du Climat (12e).

2026 DTEC 13 Avenant n°1 à la convention de partenariat 2024-2026 avec Sorbonne Université pour le Groupe régional d'études sur les changements climatiques et la transition écologique (GREC) francilien.

2026 DTEC 14 Avenant n°1 au Partenariat de recherche-action et de développement entre la Ville de Paris et EFFICACITY.

2026 DTEC 17 Convention d'occupation pour un projet de centrale photovoltaïque portée par la société de projet ASER Citoyens MGP au collège G. Apollinaire (15e).

2026 DTEC 18 Adhésion de la Ville de Paris à l'Association Réseau des territoires innovants "Les Interconnectés".

Mme Alice TIMSIT, rapporteure.

2026 DAE 90 Grand Prix de pâtisserie de la Ville de Paris édition 2026 - Prix 2027 - dotation de 4.000 euros.

2026 DAE 128 Participation de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2026 (326.000 euros) pour la Charte de coopération conclue entre la Ville de Paris, la SEM Paris Commerces et le GIE Paris Commerces.

2026 DAE 133 Présentation du bilan d'activité final et clôture de la Commission de Règlement Amiable pour l'indemnisation des commerçants en raison des travaux de prolongation du T3 (2020-2025).

2026 DAE 134 Mise en œuvre pour l'année 2026 de la convention biennale avec la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR) (40.000 euros)

2026 DAE 147 Emplacement commercial 115 avenue des Champs-Élysées (8e) – Timescope (35.910 euros) - Convention et redevance.

2026 DAE 149 Désignation de personnalités qualifiées composant la commission professionnelle des kiosquiers.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2026 DCPA 11 Jury de concours d'architecture et d'ingénierie - Composition et modalités de fonctionnement des jurys organisés par la DCPA - Attribution des marchés de maitrise d'oeuvre sur concours d'architecture.

2026 DCPA 12 Rémunération de vacations d'experts en maitrise d'oeuvre dans les commissions et jurys pour marchés de maitrise d'oeuvre passés par la DCPA.

2026 DU 47 Acquisition auprès de la RATP, au prix de 1 euro, d'une emprise en fond de parcelle Villa des Lyanes (20e) en vue de réaliser un espace végétalisé.

2026 DU 55 Cession par adjudication du lot de copropriété n°2 de l'immeuble 9-11, impasse Delaunay (11e).

2026 DU 70 Subvention à l'association ADA 13 au titre de l'année 2026.

2026 DU 73 Cession de 3 lots de copropriétés au 16, rue Visconti (6e).

2026 DU 76 Cession d'une parcelle boulevard des Grouettes à Vernou-la-Celle-sur-Seine (77).

2026 DU 77 Cession de trois parcelles lieudit Le Petit Villeron à Moret-Loing-et-Orvanne (77).

2026 DU 79 Cession après déclassement et en vue de sa régularisation foncière d'un débord en tréfonds du domaine public au 209-211 rue de Bercy (12e).

2026 DU 89 Cession d'un immeuble 57, rue Jeanne d'Arc à Saint-Mandé (94).

M. François VAUGLIN, rapporteur.

2026 DAC 128 Subventions de fonctionnement (42.000 euros) aux associations les Amis de Frans Krajcberg (15e) L'Entre Prise (20e) et le Comité Professionnel des Galeries d'Art.

2026 DAC 229 Subventions (10.000 euros) à Paris Livres Événements organisant le Festival du livre de Paris et la Grande Dictée.

2026 DAC 420 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et L'Agence d'Événements Culturels pour la manifestation Fine Arts Biennale.

2026 DAE 86 Salon d'art contemporain et de design et Salon d'Automne sur la place de la Concorde (8e) du 12 octobre au 2 novembre 2026 - convention de partenariat et tarification.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, rapporteure.

2026 DJS 156 Subvention lauréat Budget participatif 2024 : "Toujours plus de neuf dans les centres Paris Anim" (9e).

2026 DJS 164 Subventions (254.000 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

2026 DJS 177 Convention d'occupation du domaine public à titre gracieux du mur de l'Espace Paris Jeunes la Villa, 48 rue Charles Hermite Paris 18e, en vue de la réalisation d'une fresque.

2026 DJS 187 Convention d'occupation du domaine public pour la tenue d'un stand mobile alimentaire ou "food truck" à Quartier Jeunes 13 - Fixation d'une redevance.

M. Mams YAFFA, rapporteur.

2026 DDCT 89 Subventions (27.500 euros) à 12 associations pour le financement de 13 projets pour les quartiers politique de la ville parisiens 2ème enveloppe (12e).

2026 DDCT 127 Subventions (224.300 euros) à 51 associations pour le financement de 79 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (2ème enveloppe) (13e).

2026 DDCT 128 Subventions (114.000 euros) à 38 associations pour le financement de 52 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (2ème enveloppe) (14e).

2026 DDCT 135 Subventions (90.000 euros) à 4 associations - Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2026.

2026 DDCT 136 Subventions (340.750 euros) à 78 associations pour le financement de 112 projets pour les quartiers politique de la ville parisiens (2ème enveloppe) (18e).

2026 DDCT 137 Subventions (115.000 euros) à 32 associations pour le financement de 52 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (2ème enveloppe) (17e).

2026 DDCT 138 Subventions (383.670 euros) à 106 associations pour le financement de 148 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (2ème enveloppe EDL) (19e).

2026 DFA 34 Modification de la délibération 2023 DFA 69 relative à la mise en œuvre du programme "Investissement Territorial Intégré" de Paris cofinancé par le FEDER pour le développement des quartiers populaires.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2026 DAJ 17 Communication sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e, au titre de l'article L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteur.

2026 DAJ 15 Communication de la liste des marchés conclus du 30 mars 2026 au 28 mai 2026 au titre de la délégation donnée au Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, de passation.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteur.

2026 SG 17 Rapport d'observations définitives de la CRC et ses réponses sur le Carreau du Temple.

M. Florian SITBON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Présents :

Mmes Amina BOURI, Rachida DATI, Frédérique DUTREUIL, Catherine IBLED, Johanne KOUASSI, Carine ROLLAND, Anouch TORANIAN, Marion WALLER, Élisa YAVCHITZ, MM. David ALPHAND, Saïd BENMOUFFOK, Nicolas BONNET-OULALDJ, Richard BOUIGUE, Geoffroy BOULARD, Ian BROSSAT, Mathieu DELMESTRE, Antoine DUPONT, Arnaud LEHOUX, Émile MEUNIER, Sylvain MAILLARD, Pierre RABADAN et Tom ROUFFIO.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Alexia GERMONT.

Absent :

M. Pierre CASANOVA.

******

La séance est ouverte à 15 heures 31.

Présentation du budget supplémentaire 2026 du budget spécial de la Préfecture de police par M. ALFONSI, Directeur adjoint des finances, de la commande publique et de la performance.

Question de M. MEUNIER.

Réponse de M. ALFONSI.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 69 à l'ordre du jour :

Économie sociale et solidaire - Mme BOURI, rapporteure.

Mme BOURI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Emploi, insertion - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DAE 106 et DAE 130.

Question de M. MAILLARD, de M. DUPONT et de M. MEUNIER sur le projet de délibération DAE 106 relatif à une subvention de 3.115.000 euros et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Développement économique, dialogue avec les entreprises, attractivité et innovation - M. BOUIGUE, rapporteur.

M. BOUIGUE présente le projet de délibération DAE 141 relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Finances et pilotage S.E.M. et S.P.L. - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. MEUNIER et de Mme YAVCHITZ sur le projet de délibération DFA 29 : Fixation des taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation applicables à compter du 1er janvier 2027.

Question de M. MEUNIER, de M. BOULARD et de M. DUPONT sur le projet de délibération DFA 26 : Règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris.

Réponse de Mme KOUASSI.

Tourisme et vie nocturne - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines et dialogue social - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. DUPONT sur le projet de délibération DRH 14 relatif à la modification de la délibération 2025 DRH 35 relative à la fixation d'un plafond d'emploi pour les personnels contractuels recrutés sur le fondement des articles L.332-13 et L.332-23 du CGFP.

Question de M. MAILLARD, de M. DUPONT et de M. MEUNIER sur le projet de délibération DFA 27 relatif au budget supplémentaire emplois pour 2026.

Réponse de Mme ROLLAND.

Commerce, artisanat et professions libérales - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. DUPONT, de M. MAILLARD et de Mme IBLED sur le projet de délibération DAE 91 relatif au dispositif "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité (exercice 2025).

Question de M. MAILLARD et intervention de Mme YAVCHITZ sur le projet de délibération DAE 147 relatif à l'emplacement commercial 115, avenue des Champs-Élysées (8e) - Timescope (35.910 euros) - convention et redevance.

Réponse de Mme TORANIAN.

Vœux et amendements :

8 vœux rattachés, 5 vœux non rattachés et 8 amendements ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 17 heures 35.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 6 juillet 2026

Présents :

Mmes Agnès BERTRAND, Anne BIRABEN, Alexandra JARDIN, Béatrice LECOUTURIER, Marie-Pierre MARCHAND, Laurence PATRICE, Raphaëlle PRIMET, Emmanuelle HOFFMAN, Camille VIZIOZ-BRAMI, MM. Laurent SOREL, Roland TIMSIT et Aurélien VÉRON.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Valentine SERINO, MM. Florian SITBON et Jérôme COUMET.

Absentes :

Mmes Manon HAVET, Eleonore CREUZE, Dominique KIELEMOËS et Emma RAFOWICZ.

******

La séance est ouverte à 10 heures 05 par la présidente Mme PRIMET.

Mme PRIMET informe qu'en l'absence de M. Florian SITBON, retenu dans le cadre de ses obligations pour représenter la Ville, c'est Mme PATRICE qui présentera ses projets de délibération.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 85 à l'ordre du jour :

Monde combattant, Histoire et Mémoire de Paris - Cycle mémoire de l'Histoire coloniale, référente Défense - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE débute son intervention par un point sur plusieurs décisions de report d'apposition de plaques en hommage à des personnalités, dont Michel Rocard, puis évoque différents projets d'apposition de plaques et de dénomination de jardin (DAC 295, DASCO 78). Elle aborde les 5 projets de subventions (DAC 258, DAC 259, DAC 260, DAC 261, DAC 262) à différentes associations et le projet de délibération DAC 263, qui permettra l'acquisition des droits d'exploitation non commerciale du documentaire "Clandestins 1900-1944".

Mme PATRICE se réjouit de la mise en place d'une nouvelle commission consacrée aux dénominations et hommages dans l'espace public prévue par le projet de nouveau règlement intérieur du Conseil de Paris, inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de juillet. Après l'examen des projets afférents par les conseils d'arrondissement, cette commission pourra notamment émettre des avis qui, s'ils sont favorables, ne seront pas soumis en Conseil de Paris, permettant ainsi d'alléger l'ordre du jour des séances.

Culture, souveraineté culturelle et médias libres - Mme PATRICE, rapporteure en l'absence de M. SITBON.

Quelque 320 projets de subventions sont inscrits à l'ordre du jour avec notamment pour objectif de favoriser un accès universel à la culture pour les plus jeunes (DAC 166, 167, 168) ou en faveur des fonds d'animation locale (DAC 361 à DAC 375).

Outre-mer - M. SOREL, rapporteur.

M. SOREL présente le projet de délibération DGOM : Conventions de partenariats pour le Carnaval tropical de Paris édition 2026.

Intervention de Mme BIRABEN au sujet du projet de délibération relatif à la Commission du Vieux Paris, reporté de la séance de juin. Elle se demande s'il est inscrit à la séance de juillet. Il lui est répondu que le projet sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour à l'automne.

Vœux et amendements :

9 vœux, dont un rattaché et un amendement ont été déposés.

Intervention de Mme JARDIN pour souligner le vœu en soutien à la création parisienne face à l'émergence de l'intelligence artificielle.

Intervention de M. VÉRON pour présenter le vœu relatif à la Halle Saint-Pierre.

Intervention de Mme PRIMET pour évoquer les vœux relatifs aux personnels des conservatoires et au soutien à la libraire indépendante "Les mots à la bouche".

Séance levée à 11 heures 03.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 6 juillet 2026.

Présents :

Mmes Lamia EL AARAJE, Maud GATEL, Jeanne OUVRET, Gabrielle SIRY HOUARI, Céline VERZELETTI, MM. David BELLIARD, Philippe GOUJON, Kevin HAVET, Abdoulaye KANTÉ, Gaston LAVAL, Dan LERT, Frédéric PÉCHENARD, Christophe PRUDHOMME, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Eric SCHAHL, Jérôme STERKERS et Ariel WEIL.

Absents :

Mmes Halima JEMNI et Rym KARAOUN-GOUEZOU.

******

La séance est ouverte à 9 heures 02.

Présentation du budget supplémentaire 2026 du budget spécial de la Préfecture de police par M. ALFONSI, Directeur adjoint des finances, de la commande publique et de la performance.

Question de M. GOUJON et de M. PRUDHOMME.

Réponse de M. ALFONSI.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 22 à l'ordre du jour :

Prévention, aide aux victimes, sécurité et police municipale - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DAJ 12, DGGP 3 et DPMP 6.

Intervention de Mme OUVRARD.

Réponse de Mme EL AARAJE.

Transports, mobilités, plan piéton, plan vélo et logistique urbaine - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

2 vœux rattachés, 10 non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 9 heures 52.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Présents :

Mmes Gwenaëlle AUSTIN, Florence BERTHOUT, Annah BIKOULOULOU, Lila BOUADMA, Kadiatou COULIBALY, Sophie de La ROCHEFOUCAULD, Céline HERVIEU, Fatoumata KONÉ, Ophélie MADINIER,

Alexandra NICOL, Juliette SABATIER, MM. Adji AHOUDIAN, Antoine ALIBERT, Pierre-Jean BATY, Yvain BOURGEAT-LAMI, Maxime CROSNIER, Simon DUQUERROIR, Pierre LISCIA et Daniel TRAN.

Absent :

M. Antoine BEAUQUIER.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Carine PETIT.

Sous la présidence de Mme Ophélie MADINIER, la séance est ouverte à 9 heures 06.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 29 à l'ordre du jour :

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - Mme BIKOULOULOU, rapporteure.

Mme Anna BIKOULOULOU présente les projets de délibération DDCT 72, DDCT 74, DDCT 75 et DGRI 23.

Pas d'intervention.

Seniors et enjeux démographiques. - M. CROSNIER, rapporteur.

M. Maxime CROSNIER présente les projets de délibération DLH 91, DSOL 38, DSOL 49, DSOL 84 et DSOL 98.

Mme Juliette SABATIER prend la présidence pour l'examen des projets de délibération présentés par M. Adji AHOUDIAN.

Hébergement d'urgence et protection des réfugiés. - M. AHOUDIAN, rapporteur.

M. Adji AHOUDIAN présente les projets de délibération DDCT 93, DDCT 94, DDCT 120, DDCT 121 et DSOL 101.

Mme Ophélie MADINIER reprend la présidence.

Santé, Santé publique et environnementale, de la lutte contre les pollutions et de liens avec l'A.P.-H.P. - M. ALIBERT, rapporteur.

M. Antoine ALIBERT présente les projets de délibération DAC 166, DSP 40, DSP 41, DSP 42, DSP 45, DSP 50, DSP 54 et DSP 55.

M. Christophe PRUDHOMME intervient sur le projet de délibération DSP 45, ainsi que Mme Florence BERTHOUT.

Solidarité, lutte contre les inégalités et contre l'exclusion. - Mme KONÉ, rapporteure.

Mme Fatoumata KONÉ présente les projets de délibération DSOL 56, DSOL 60, DSOL 72, DSOL 75 et DSOL 103.

Vœux et amendements :

24 vœux ont étés déposés et 2 amendements.

Séance levée à 10 heures 49.

5e COMMISSION

Présents :

Mmes Azadeh AKRAMI-CASTANON, Clara CHASSANIOL, Alexandra CORDEBARD, Séverine de COMPREIGNAC, Catherine LECUYER, Sabrina NOURI, MM. Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Nour DURAND-RAUCHER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ, Ladji SAKHO, Adrien TIBERTI, François VAUGLIN et Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Lucie CASTETS, MM. Jacques BAUDRIER et Eric LEJOINDRE.

Absent :

M. Grégory CANAL.

******

Commission présidée par M. Éric PLIEZ - ouverture à 15 heures 35.

Présentation par M. VAUGLIN de ses dossiers.

DU 47, DU 55, DU 65, DU 90 et DU 104 : aucune question.

DU 89 : question de Mme de COMPREIGNAC : pourquoi on a une mise en vente en dessous de la valeur ?

Un prix inférieur incite les enchères.

Mme AKRAMI CASTANON :

Présentation de tous ses dossiers.

M. ZIADY :

Point spécifique sur les projets de délibération DDCT 125,135, 140 et DFA 34.

Pas de question.

M. BAUDRIER est excusé, ses dossiers sont présentés par M. SAKHO.

23 projets de délibération.

7 projets de délibération : garanties d'appoint.

5 projets de délibération : baux emphytéotiques - DLH 114 - 158.

Financement de logements sociaux.

Bilan financier des actions de la SOREQA.

Aucune question.

M. CHEVANDIER présente tous ses dossiers.

Aucune question.

Présentation des vœux par Nour DURAND-RAUCHER du groupe GESP : habitat inclusif.

Mme de COMPREIGNAC : présente ses 2 vœux du groupe PAC.

Levée de la Commission 16 heures 08.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 7 juillet 2026.

Présents :

Mmes Karine BARBAGLI, Anne-Claire BOUX, Delphine BÜRKLI, Sonia CHAOUCHE, Emmanuelle DAUVERGNE, Ines de RAGUENEL, Théa FOURDRINIER, Nelly GARNIER, Barbara GOMES, Rania KISSI, Yasmina MERZI, Rachel-Flore PARDO, Isabelle ROCCA, Marlène SCHIAPPA, Mélody TONOLLI, Laëtitia VIPARD, MM. Jean-Noël AQUA, Maxime DES GAYETS, Valentin GUÉNANEN, Jean-Pierre LECOQ, Paul SIMONDON et Mams YAFFA.

******

La séance est ouverte à 10 heures 40.

Les élus d'arrondissement ont été conviés à la réunion de la 6e Commission ; quatorze élus ont répondu à cette invitation en y participant.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 54 à l'ordre du jour :

Aide sociale à l'Enfance, Protection de l'Enfance - Mme MERZI, rapporteure.

Mme MERZI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Université, recherche, culture du savoir et économie de la connaissance et coordination du conseil scientifique - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente les deux projets de délibération relatifs à sa délégation : DAE 125 et DAJ 11.

Pas d'intervention.

Jeunesse, vie étudiante, éducation populaire et promesse républicaine - M. YAFFA, rapporteur.

M. YAFFA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme CHAOUCHE sur le projet de délibération DJS 187 : Convention d'occupation du domaine public pour la tenue d'un stand mobile alimentaire ou "food truck" à Quartier Jeunes 13 - Fixation d'une redevance.

Réponse de M. YAFFA.

Conseil de Paris, simplification de l'action publique, évaluation des politiques publiques, Résilience - M. DES GAYETS, rapporteur.

M. DES GAYETS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Egalité femme/homme, lutte contre le travail précaire, économie des plateformes - Mme GOMES, rapporteure.

Mme GOMES présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DDCT 77, DDCT 78, DDCT 79, DDCT 80 et DDCT 81.

Question de Mme SCHIAPPA sur ces projets.

Réponse de Mme GOMES.

Affaires scolaires et petite enfance - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme de RAGUENEL et de M. LECOQ sur le rapport de la convention citoyenne.

Interventions de Mmes SCHIAPPA et DAUVERGNE.

Réponse de Mme BOUX.

Question de M. LECOQ et de Mme DAUVERGNE sur le projet de délibération DFPE 219 : Subventions de fonctionnement (13.287.195 euros), avenants aux CPO passées par la DFPE avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle petite enfance.

Réponse de Mme BOUX et complément de réponse de Mme FRIBOULET, directrice adjointe et sous-directrice de de l'accueil de la petite enfance.

Présentation de Catherine BARATTI-ELBAZ, nouvelle Directrice de la DASCO.

Question de Mme DAUVERGNE relatif au frais de cantine, à la transparence sur la situation dans le périscolaire et au recrutement des chefs et cheffes de CASPE.

Réponse de Mme BARATTI-ELBAZ.

Question de M. AQUA, de Mme FOURDRINIER, de Mme DAUVERGNE et de Mme VIPARD sur le regroupement d'écoles et l'actualisation de la carte scolaire.

Réponses de Mme BARATTI-ELBAZ.

Vœux et amendements :

11 vœux rattachés, 8 vœux non rattachés et 5 amendements ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 12 heures.

7e COMMISSION

Présents :

Mmes Hélène BIDARD, Sophia CHIKIROU, Geneviève GARRIGOS, Audrey PULVAR, Marine ROSSET, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. Guillaume DURAND, Antoine LESIEUR, Charles MERGEY, Bechir SAKET et Maxime SAUVAGE.

Absents :

Mme DUMAS, MM. Pierre BENASSAYA, Sandro GOZI, Thierry GUERRIER et Benjamin HADDAD,

******

Ouverture de la séance à 14 heures 04.

Mot d'introduction de la présidente, Mme GARRIGOS.

Audition de M. ZOURABICHVILI, Président de l'association Géorgie en France.

Présentation de la situation en Géorgie.

Echanges entre les commissaires et M. ZOURABICHVILI.

14 heures 32 : présentation des rapports

Présentation par Mme Audrey PULVAR des projets de délibérations inscrits à l'ODJ.

Intervention de Anne-Claire TYSSANDIER : question sur Solidays.

Vœux :

Présentation des vœux du groupe Communiste de Paris sur le Venezuela et sur la journée internationale de la paix.

Présentation par Mme Marine ROSSET des projets de délibération inscrits à l'ODJ.

Point d'actu : 1.000 volontaires ont tenu les bureaux de vote lors des municipales, réception pour les remercier.

Mercredi lors du CP : les membres de la convention citoyenne vont venir présenter leurs conclusions.

Projets de délibération :

16 projets de délibération - dont 12 portent sur le Fond d'Animation Locale - vie associative et citoyenne.

Question sur les critères de répartition des FAL dans les arrondissements ?

Majoration pour les quartiers pop et en fonction de la population.

Présentation par M. Maxime SAUVAGE des projets de délibération inscrits à l'ODJ.

Point d'actualité : baignades ouvertes. Réunion avec les élus d'arrondissements pour faire un point d'étape.

Projets de délibération : de nombreuses subventions pour le sport avec volonté de maintien des montants de 2025.

Présentation du vœu du groupe "Paris Liberté !" sur les horaires des piscines.

Fin de la commission : 15 heures 25.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 6 juillet 2026.

Présents :

Mmes Carine EKON, Agnès EVREN, Valérie MONTANDON, Aminata NIAKATÉ, Alice TIMSIT, MM. Rodrigo ARENAS, Karl ASTIÉ, François-Marie DIDIER, Irénée FREROT, Antoine GUILLOU, Pierre LOMBARD, Sylvain MASCHINO, Alexandre MENNUCCI et Jules PASQUIER.

Absents :

Mmes Marion-Émi ALIX, Véronique BALDINI, Julie BOILLOT, Camille NAGET et M. Luc LEBON.

******

La séance est ouverte à 14 heures 38.

En l'absence de Mme BOILLOT, Présidente de la 8e Commission, M. MASCHINO, vice-président, prend la présidence de la 8e Commission.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 33 à l'ordre du jour :

Propreté, assainissement, réduction des déchets et économie circulaire - M. LOMBARD, rapporteur.

M. LOMBARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DAE 114, DPE 21 et DPE 25.

Question de M. MEUNIER sur le projet de délibération DPE 21 : Subventions (124.000 euros) et 10 conventions avec 9 associations œuvrant à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les "territoires zéro déchet" avec présentation du vœu rattaché déposé par le groupe Nouveau Paris Populaire.

Réponse de M. LOMBARD.

Espaces verts et bois, alimentation durable, circuits courts, Axe Seine et canaux, affaires funéraires - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DAE 131, DEVE 27, DEVE 46, DEVE 45 et DTEC 16.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace public, biodiversité, condition animale - Mme NIAKATÉ, rapporteure.

Mme NIAKATÉ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - Mme TIMSIT, rapporteure.

Mme TIMSIT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DTEC 10, DTEC 13, DU 90 et DTEC 11.

Pas d'intervention.

Vœux :

7 vœux rattachés, 25 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints au Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 30.

Listes des membres présents.

Mercredi 15 juillet 2026 - Matin

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. Antoine DUPONT, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, M. Roland TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre BENASSAYA, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Catherine DUMAS, M. Simon DUQUERROIR, Mme Alexia GERMONT.

Absents :

Mme Véronique BALDINI, Mme Lucie CASTETS, M. François-Marie DIDIER, M. Sandro GOZI, M. Benjamin HADDAD, Mme Halima JEMNI, Mme Rania KISSI, M. Aurélien VÉRON.

Mercredi 15 juillet 2026 - Après-midi

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. Antoine DUPONT, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Benjamin HADDAD, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, M. Roland TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre BENASSAYA, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Catherine DUMAS, M. Simon DUQUERROIR, Mme Alexia GERMONT.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. François-Marie DIDIER, M. Sandro GOZI, Mme Halima JEMNI, Mme Anouch TORANIAN, M. Aurélien VÉRON.

Jeudi 16 juillet 2026 - Matin

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, M. Roland TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre BENASSAYA, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Simon DUQUERROIR, Mme Alexia GERMONT.

Absents : Mme Karine BARBAGLI, M. François-Marie DIDIER, Mme Théa FOURDRINIER, M. Sandro GOZI, M. Benjamin HADDAD, Mme Halima JEMNI, M. Eric PLIEZ, Mme Emma RAFOWICZ, Mme Marlène SCHIAPPA, M. Aurélien VÉRON.

Jeudi 16 juillet 2026 - Après-midi

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, Mme Manon HAVET, M. Kevin HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre BENASSAYA, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Simon DUQUERROIR, Mme Alexia GERMONT.

Absents :

M. François-Marie DIDIER, Mme Théa FOURDRINIER, M. Sandro GOZI, M. Benjamin HADDAD, Mme Halima JEMNI, Mme Emma RAFOWICZ, Mme Anouch TORANIAN, M. Aurélien VÉRON.

Vendredi 17 juillet 2026 - Matin

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Sandro GOZI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Alexandra JARDIN, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, M. Pierre LOMBARD, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, M. Roland TIMSIT, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre BENASSAYA, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Simon DUQUERROIR, Mme Alexia GERMONT.

Absents :

M. François-Marie DIDIER, M. Benjamin HADDAD, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Catherine IBLED, Mme Halima JEMNI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Aurélien VÉRON.

Vendredi 17 juillet 2026 - Après-midi

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, Mme Marion-Émi ALIX, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Rodrigo ARENAS, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Lila BOUADMA, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Amina BOURI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, Mme Catherine DUMAS, M. Antoine DUPONT, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Sandro GOZI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Alexandra JARDIN, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, M. Roland TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, M. Mams YAFFA, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLIARD, M. Pierre BENASSAYA, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Simon DUQUERROIR, Mme Alexia GERMONT, M. Pierre LOMBARD.

Absents :

M. François-Marie DIDIER, M. Benjamin HADDAD, Mme Catherine IBLED, Mme Halima JEMNI, Mme Marlène SCHIAPPA, M. Aurélien VÉRON.

Samedi 18 juillet 2026 - Matin

M. Adji AHOUDIAN, Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, M. Antoine ALIBERT, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, M. Karl-Hadrien ASTIÉ, Mme Gwenaëlle AUSTIN, Mme Véronique BALDINI, Mme Karine BARBAGLI, M. Pierre BATY, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. Saïd BENMOUFFOK, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Annah BIKOULOULOU, Mme Anne BIRABEN, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Richard BOUIGUE, M. Geoffroy BOULARD, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, Mme Sonia CHAOUCHE, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Sophia CHIKIROU, Mme Kadiatou COULIBALY, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Eléonore CREUZE, M. Maxime CROSNIER, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, M. Mathieu DELMESTRE, M. Maxime DES GAYETS, M. Antoine DUPONT, M. Guillaume DURAND, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Frédérique DUTREUIL, Mme Carine EKON, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Théa FOURDRINIER, M. Irénée FREROT, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Sandro GOZI, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Valentin GUÉNANEN, M. Thierry GUERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kevin HAVET, Mme Manon HAVET, Mme Céline HERVIEU, Mme Catherine IBLED, Mme Alexandra JARDIN, M. Abdoulaye KANTÉ, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Rania KISSI, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Gaston LAVAL, M. Luc LEBON, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Arnaud LEHOUX, M. Eric LEJOINDRE, M. Dan LERT, M. Antoine LESIEUR, M. Pierre LISCIA, Mme Ophélie MADINIER, M. Sylvain MAILLARD, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Sylvain MASCHINO, M. Alexandre MENNUCCI, M. Charles MERGEY, Mme Yasmina MERZI, M. Emile MEUNIER, Mme Camille NAGET, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Alexandra NICOL, Mme Sabrina NOURI, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, M. Jules PASQUIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe PRUDHOMME, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emma RAFOWICZ, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Isabelle ROCCA, Mme Carine ROLLAND, Mme Marine ROSSET, M. Tom ROUFFIO, M. Nicolas ROUVEAU, Mme Juliette SABATIER, M. Bechir SAKET, M. Ladji SAKHO, M. Maxime SAUVAGE, M. Eric SCHAHL, Mme Valentine SERINO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, M. Jérôme STERKERS, M. Adrien TIBERTI, Mme Alice TIMSIT, M. Roland TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, M. Daniel TRAN, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Céline VERZELETTI, Mme Laëtitia VIPARD, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, M. Mams YAFFA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre BENASSAYA, Mme Clara CHASSANIOL, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Simon DUQUERROIR, Mme Alexia GERMONT, M. Pierre LOMBARD.

Absents :

Mme Marion-Émi ALIX, M. Rodrigo ARENAS, M. David BELLIARD, Mme Agnès BERTRAND, Mme Lila BOUADMA, Mme Amina BOURI, M. Pierre CASANOVA, Mme Lucie CASTETS, Mme Alexandra CORDEBARD, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Benjamin HADDAD, Mme Emmanuelle HOFFMAN, Mme Halima JEMNI, Mme Valérie MONTANDON, Mme Carine PETIT, Mme Marlène SCHIAPPA, Mme Gabrielle SIRY-HOUARI, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Marion WALLER, M. Ariel WEIL, Mme Elisa YAVCHITZ, M. Karim ZIADY.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

Séance des 15, 16, 17 et 18 juillet 2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
I - Débats Organisés												
6ème	1		GCP	Jean-Noel AQUA	A	2026 DASCO 84	relatif à l'acces au poste de categorie A de directeur.ice périscolaire aux personnels d'animation responsables de la mise en oeuvre du dispositif « Action Collegiens »	Mme Anne-Claire BOUX			Retiré	15/07/2026
6ème	2		GCP	Jean-Noel AQUA	A	2026 DASCO 84	relatif à l'elargissement de l'acces au poste de categorie A de directeur.ice périscolaire	Mme Anne-Claire BOUX			Retiré	15/07/2026
6ème	3		NPP	Sonia CHAOUCHE	V	2026 DASCO 84	relatif à la mise en oeuvre des recommandations de la Convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant	Mme Anne-Claire BOUX		Défavorable	Rejeté au scrutin public	15/07/2026
6ème	3BIS	135	Executif		V	2026 DASCO 84	En reponse au voeu 3 de NPP	Mme Anne-Claire BOUX			Adopté	15/07/2026
6ème	186		NPP		A	2026 DASCO 84		Mme Anne-Claire BOUX		Défavorable	Rejeté au scrutin public	15/07/2026
6ème	77		PL	Jean-Pierre LECOQ	V	2026 DASCO 84	relatif au retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques parisiennes et à la suppression des temps d'activités périscolaires	Mme Anne-Claire BOUX		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
II - Budgets												
1ère	187		NPP		A	2026 DFA 26		Madame Johanne KOUASSI			Rejeté au scrutin public	15/07/2026
1ère	4		GCP	Raphaelle PRIMET	A	2026 DFA 21	relatif au budget alloué à la rénovation et l'adaptation aux fortes chaleurs des écoles et des crèches parisiennes	Madame Johanne KOUASSI		Retrait en seance	Retiré	15/07/2026
1ère	5		GCP	Raphaelle PRIMET	A	2026 DFA 21	relatif aux subventions aux associations ADIL et BAIL pour la défense des locataires	Madame Johanne KOUASSI		Retrait en seance	Retiré	15/07/2026
1ère	6		GCP	Raphaelle PRIMET	A	2026 DFA 21	relatif au budget alloué au Compte foncier logement	Madame Johanne KOUASSI		Retrait en seance	Retiré	15/07/2026
1ère	7		GCP	Raphaelle PRIMET	A	2026 DFA 21	relatif au soutien des dispositifs pour accompagner les personnes les plus vulnérables vers l'insertion et l'emploi	Madame Johanne KOUASSI		Retrait en seance	Retiré	15/07/2026
1ère	8		PAC	Maud GATEL	A	2026 DFA 21	relatif au renforcement du dispositif ELIAHS	Madame Johanne KOUASSI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	15/07/2026
1ère	9		PAC	Maud GATEL	A	2026 DFA 21	relatif au renforcement des moyens consacrés au repérage et à la prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène.	Madame Johanne KOUASSI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	15/07/2026
1ère	188		NPP		A	2026 DFA 21	amendement au voeu 10	Madame Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
1ère	189		GESP	MARCHAND	A	2026 DFA 21	relatif au financement d'activités ludiques dans les lieux municipaux petite enfance	Madame Johanne KOUASSI			Retiré de l'ODJ	15/07/2026
1ère	10	136	GCP	Raphaelle PRIMET	V	2026 DFA 21	relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris.	Madame Johanne KOUASSI		Favorable	Adopté	15/07/2026
1ère	11	137	GCP	Ian BROSSAT	V	2026 DFA 21	relatif à la mobilisation du patrimoine municipal au service de la production de logements sociaux et abordables	Madame Johanne KOUASSI		Favorable	Adopté	15/07/2026
1ère	12		PA	Catherine IBLED	V	2026 DFA 21	relatif au financement d'un Grand Plan d'investissement pour la rénovation thermique des écoles, collèges et crèches municipales.	Madame Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
1ère	13		PAC	Maud GATEL	V	2026 DFA 21	relatif à l'élaboration du plan d'investissement de la mandature	Madame Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
1ère	190		GESP		A	2026 DFA 21		Madame Johanne KOUASSI			Retiré	15/07/2026
1ère	191		GESP	MARCHAND	A	2026 DFA 21	relatif à l'accompagnement des acteurs associatifs dans le cadre de la reprise des crèches gerees par la Fondation des Œuvres de la Croix Saint Simon	Madame Johanne KOUASSI			Retiré de l'ODJ	15/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
1ere	192		GESP		A	2026 DFA 21		Madame Johanne KOUASSI			Retiré	15/07/2026
1ere	193		GESP		A	2026 DFA 21		Madame Johanne KOUASSI			Retiré	15/07/2026
1ere	194		GESP	MARCHAND	A	2026 DFA 21	relatif à l'entretien et le renouvellement du patrimoine arboré	Madame Johanne KOUASSI			Retiré de l'ODJ	15/07/2026
1ere	195		NPP		A	2026 DFA 21		Madame Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté au scrutin public	15/07/2026
1ere	196		NPP		A	2026 DFA 21		Madame Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté au scrutin public	15/07/2026
1ere	197		NPP		A	2026 DFA 21		Madame Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
1ere	198		NPP		A	2026 DFA 21		Madame Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
1ere	199		NPP		A	2026 DFA 21		Madame Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
1ere	200		NPP		A	2026 DFA 21		Madame Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
1ere	201		NPP		A	2026 DFA 21		Madame Johanne KOUASSI		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
1ere	14		GCP	Raphaelle PRIMET	A	2026 DFA 27	relatif au renforcement des effectifs de la direction des constructions publiques et de l'architecture pour accélérer la transition écologique des équipements [illegible]	Madame Carine ROLLAND		Retrait en séance	Retiré	15/07/2026
1ere	15		GCP	Raphaelle PRIMET	A	2026 DFA 27	relatif au renforcement des effectifs de la direction du logement et de l'habitat	Madame Carine ROLLAND		Retrait en séance	Retiré	15/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
1ere	16	138	GCP	Raphaelle PRIMET	V	2026 DFA 27	relatif à la hausse du point d'indice suite à la hausse du SMIC et à l'amélioration des conditions d'emploi des fonctionnaires.	Madame Carine ROLLAND		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	15/07/2026
1ere	202		NPP		A	2026 DFA 27		Madame Carine ROLLAND			Rejeté	15/07/2026
1ere	203		NPP		A	2026 DFA 27		Madame Carine ROLLAND			Rejeté	15/07/2026
1ere	204		NPP		A	2026 DFA 27		Madame Carine ROLLAND			Rejeté	15/07/2026
1ere	17		NPP	Sonia CHAOUCHE	V	2026 DSOL 67	relatif à la réalisation d'un diagnostic global des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance	Madame Yasmina MERZI		Favorable si amendé	Rejeté	15/07/2026
Projet de réglement intérieur												
6ème	18		NPP	Emile MEUNIER	V	2026 DDCT 147	relatif à la reconnaissance des pétitions citoyennes en ligne dans le cadre de l'initiative citoyenne prévue par le reglement intérieur du Conseil de Paris	Monsieur Maxime DES GAYETS		Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	15/07/2026
6ème	205		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté au scrutin public	15/07/2026
6ème	206		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté au scrutin public	15/07/2026
6ème	207		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté au scrutin public	15/07/2026
6ème	208		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté au scrutin public	15/07/2026
6ème	209		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Favorable	Adopté	15/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
6ème	210		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
6ème	211		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
6ème	212		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
6ème	213		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
6ème	214		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
6ème	215		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
6ème	216		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
6ème	217		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
6ème	218		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
6ème	219		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
6ème	220		NPP		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
6ème	253		Exécutif		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS			Adopté	15/07/2026
6ème	254		Exécutif		A	2026 DDCT 147		Monsieur Maxime DES GAYETS			Adopté	15/07/2026
II - Proposition de délibération												
4ème	19		NPP	Christophe PRUDHOMME	V	2026 PL 1	relatif au renforcement de l'accès à la médecine de ville à Paris	Monsieur Antoine ALIBERT		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
III - Autres dossiers												
3ème	221		NPP		A	2026 DPMP 6		Madame Lamia EL AARAJE			Rejeté	15/07/2026
3ème	20		NPP	Céline VERZELETTI	V	2026 DPMP 6	relatif à la création d'un service communal de prévention et de sûreté.	Madame Lamia EL AARAJE		Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	15/07/2026
3ème	21	139	SPPDG	Valentin GUÉNANEN	VNR		relatif à l'extension des goûters d'anniversaire dans les équipements municipaux.	Madame Lamia EL AARAJE		Favorable	Adopté	15/07/2026
3ème	22		GESP	Jeanne OUVRET	VNR		relatif à la garantie de la liberté de réunion à Paris et à la transparence des arrêtés d'interdiction de manifester.	Madame Lamia EL AARAJE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	15/07/2026
3ème	23		PL	Thierry GUERRIER	VNR		relatif au renforcement de la lutte contre le marché noir de cigarettes pour protéger les buralistes parisiens.	Madame Lamia EL AARAJE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	15/07/2026
3ème	24		PL	Valentine SERINO	VNR		relatif à la sécurisation des canaux et des quais parisiens face aux incivilités liées à la baignade sauvage et aux nuisances nocturnes.	Madame Lamia EL AARAJE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	15/07/2026
3ème	25		PA	Abdoulaye KANTÉ	VNR		relatif à la préservation de la tranquillité publique et au renforcement de la prévention autour des sites de baignade	Madame Lamia EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	15/07/2026
3ème	26		PA	Florence BERTHOUT	VNR		relatif au festival SOLIDAYS 2026.	Madame Lamia EL AARAJE		Voeu de l'exécutif	Rejeté	15/07/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
3ème	26BIS	140	Exécutif		VNR		En réponse au vœu 26 de PA	Madame Lamia EL AARAJE			Adopté	15/07/2026
3ème	27		NPP	Céline VERZELETTI	V	2026 DVD 64	relatif à un Plan parisien de circulation et une gestion intelligente de la circulation.	Monsieur Dan LERT		Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	15/07/2026
3ème	28		PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif au renforcement de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires.	Monsieur Dan LERT		Retrait sinon défavorable	Rejeté	15/07/2026
4ème	29	141	NPP	Sabrina NOURI	V	2026 DDCT 93	relatif au renforcement du droit à l'apprentissage du français et à l'accompagnement des personnes exilées	Monsieur Adji AHOUDIAN		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	15/07/2026
4ème	30	142	NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	V	2026 DSOL 102	relatif à la lutte contre le sans-abrisme des femmes et des familles	Monsieur Adji AHOUDIAN		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	15/07/2026
4ème	31	143	SPPDG	Jérôme COUMET	VNR		relatif à la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence à Paris et en Ile-de-France.	Monsieur Adji AHOUDIAN		Favorable	Adopté (Amendé)	15/07/2026
4ème	224		NPP		A	2026 DSP 42		Monsieur Antoine ALIBERT		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
4ème	222		NPP		A	2026 DSP 45		Monsieur Antoine ALIBERT			Rejeté au scrutin public	16/07/2026
4ème	32		NPP	Christophe PRUDHOMME	V	2026 DSP 45	relatif à la situation de la Fondation des OEuvres de la Croix-Saint- Simon (FOCSS)	Monsieur Antoine ALIBERT		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/07/2026
4ème	33		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	V	2026 DSP 50	relatif au renforcement des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'accès aux droits des gens du voyage	Monsieur Antoine ALIBERT		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
4ème	34	144	GESP	Lucie CASTETS	VNR		relatif à la lutte contre la financiarisation de la santé et à la défense d'une offre de soins accessible, transparente et non lucrative.	Monsieur Antoine ALIBERT		Favorable	Adopté	16/07/2026
4ème	35	145	GESP	Marion-Émi ALIX	VNR		relatif à la santé reproductive, à l'infertilité et à l'autorisation du DPI-A dans le cadre des États généraux de la bioéthique 2026.	Monsieur Antoine ALIBERT		Favorable	Adopté	16/07/2026

Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
4ème	36		PL	Jean-Pierre LECOQ	VNR		relatif à la création d'une Maison des familles dans le 6e arrondissement	Monsieur Antoine ALIBERT		Retrait sinon défavorable	Retiré de l'ODJ	16/07/2026
4ème	37	146	GCP	Camille NAGET	VNR		relatif au soutien et à la pérennité des centres médico-psychopédagogiques (CMPP).	Monsieur Antoine ALIBERT		Favorable si amendé ?	Adopté	16/07/2026
4ème	38		GCP	Camille NAGET	VNR		relatif au maintien et au renforcement du centre d'accueil et de crise (CAC) Ginette Amado.	Monsieur Antoine ALIBERT		Favorable si amendé ?	Retiré	16/07/2026
4ème	38BIS	147	Exécutif		VNR		en réponse au vœu 38	Monsieur Antoine ALIBERT			Adopté	16/07/2026
4ème	223		NPP		A	2026 DDCT 72		Madame Annah BIKOULOULOU		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/07/2026
4ème	39	148	GESP	Marie-Pierre MARCHAND	V	2026 DDCT 72	relatif au festival "Paris ciné contre les discris".	Madame Annah BIKOULOULOU		Favorable	Adopté	16/07/2026
4ème	40		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	V	2026 DDCT 72	relatif au renforcement de la politique de Paris pour en faire une véritable capitale antiraciste	Madame Annah BIKOULOULOU			Rejeté au scrutin public	16/07/2026
4ème	41		PA	Julie BOILLOT	VNR		relatif au signalement des LGBTphobies et l'application « Signal by Flag »	Madame Annah BIKOULOULOU		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
4ème	42		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	V	2026 DSOL 98	relatif à la transparence dans la gestion des résidences seniors parisiennes et au renforcement de l'accompagnement des personnes âgées à Paris	Monsieur Maxime CROSNIER		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/07/2026
4ème	43	149	SPPDG	François DAGNAUD	VNR		relatif au fonctionnement des clubs seniors du 19e arrondissement.	Madame Fatoumata KONÉ		Favorable	Adopté	16/07/2026
4ème	44		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	V	2026 DSOL 56	relatif à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et de qualité	Madame Fatoumata KONÉ		Retrait sinon défavorable	Rejeté	16/07/2026
4ème	184		Exécutif		A	2026 DSOL 60	Amendement technique.	Madame Fatoumata KONÉ			Adopté	16/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
4ème	225		NPP		A	2026 DSOL 72		Madame Fatoumata KONÉ		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/07/2026
4ème	226		NPP		A		amendement sur le VNR 46.	Madame Fatoumata KONÉ		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
4ème	46	150	GCP	Camille NAGET	VNR		relatif à la défense du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et des Centres communaux d'action sociale.	Madame Fatoumata KONÉ		Favorable	Adopté	16/07/2026
4ème	93	151	GESP	Ophélie MADINIER	VNR		relatif à la pérennisation du Territoire zéro non-recours.	Madame Fatoumata KONÉ		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	16/07/2026
5ème	47	152	NPP	Sabrina NOURI	V	2026 DSOL 92	relatif à la mise en œuvre d'un Plan parisien pour l'accessibilité universelle 2027-2032	Madame Azadeh AKRAMI-CASTANON		Favorable	Adopté	16/07/2026
5ème	48	153	GCP	Gwenaëlle AUSTIN	VNR		relatif au rétablissement d'un service PAM francilien fiable, digne et respectueux des droits des personnes en situation de handicap.	Madame Azadeh AKRAMI-CASTANON		Favorable	Adopté	16/07/2026
5ème	49	154	GESP	Nicolas ROUVEAU	VNR		relatif au développement d'habitats inclusifs pour les personnes en situation de handicap.	Madame Azadeh AKRAMI-CASTANON		Favorable	Adopté	16/07/2026
5ème	227		NPP		A		amendement sur le VNR 50 de NPP.	Madame Azadeh AKRAMI-CASTANON		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
5ème	50	155	PAC	Maud GATEL	VNR		relatif au renforcement du maillage territorial des bibliothèques accessibles aux personnes en situation de handicap.	Madame Azadeh AKRAMI-CASTANON		Favorable	Adopté	16/07/2026
5ème	255		Exécutif		A	2026 DLH 70	amendement technique.	Monsieur Jacques BAUDRIER			Adopté	16/07/2026
5ème	51	156	GCP	Adrien TIBERTI	V	2026 DLH 70	relatif à la défense du Fonds Vert et des moyens de la transition écologique alloués aux collectivités territoriales.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	16/07/2026
5ème	52		NPP	Sabrina NOURI	V	2026 DLH 70	relatif à une stratégie parisienne de sortie du logement de la spéculation immobilière.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
5ème	53		NPP	Emile MEUNIER	V	2026 DLH 114	relatif au maintien du calendrier d'interdiction de location des passoires thermiques et à la position de la Ville de Paris sur le projet de loi de relance du logement	Monsieur Jacques BAUDRIER		Voeu de l'exécutif	Retiré	16/07/2026
5ème	54	157	GCP	Jean-Noël AQUA	V	2026 DLH 121	relatif au maintien des APL pour les étudiant·es non boursiers et extra-communautaires.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Favorable	Adopté	16/07/2026
5ème	55		Exécutif		A	2026 DLH 143	amendement technique.	Monsieur Jacques BAUDRIER			Adopté	16/07/2026
5ème	228		NPP		A	2026 DLH 143		Monsieur Jacques BAUDRIER			Retiré	16/07/2026
5ème	228BIS		Exécutif		A	2026 DLH 143	en réponse à l'amendement A228.	Monsieur Jacques BAUDRIER			Adopté	16/07/2026
5ème	181		PL	Valérie MONTANDON	A	2026 DLH 158	relatif au rééquilibrage de la répartition des catégories de logements sociaux (PLAI, PLUS, PLS) de l'opération, conformément aux orientations du Programme Local de l'Habitat et de la Ville	Monsieur Jacques BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
5ème	182		PL	Valérie MONTANDON	A	2026 DLH 158	relatif à la garantie de l'intégration architecturale et de gabarit du bâtiment dans son environnement, ainsi que la qualité environnementale et la résilience de la construction face aux enjeux climatiques et aux	Monsieur Jacques BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
5ème	56		GESP	Nour DURAND-RAUCHER	VNR		relatif à l'habitabilité à Paris et aux renoncements de l'État en matière d'adaptation des logements.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Voeu de l'exécutif	Retiré	16/07/2026
5ème	57		PL	Geoffroy BOULARD	VNR		relatif à un plan global d'accompagnement des copropriétés privées pour l'adaptation climatique.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
5ème	58		GCP	Adrien TIBERTI	VNR		relatif au projet de loi portant relance de la politique du logement.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Voeu de l'exécutif	Retiré de l'ODJ	16/07/2026
5ème	59		NPP	Rodrigo ARENAS	VNR		relatif à l'accélération de la rénovation des logements parisiens face aux fortes chaleurs.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
5ème	60		PAC	Jules PASQUIER	VNR		relatif au déploiement des volets à Paris.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	16/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
5ème	60BIS	158	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux V52, V53, V56, V57, V58, V59 et V60.	Monsieur Jacques BAUDRIER			Adopté	16/07/2026
5ème	257		NPP		A		amendement au vœu VNR 61.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
5ème	61		PL	Anne BIRABEN	VNR		relatif aux travaux de Paris Habitat dans la résidence du 6 rue Larrey (Paris 5e)	Monsieur Jacques BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
5ème	62		PL	Geoffroy BOULARD	VNR		relatif à un plan logement social global d'adaptation climatique, de rénovation thermique et de maîtrise des charges du parc social parisien.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Retrait sinon défavorable	Rejeté	16/07/2026
5ème	63		PAC	Maud GATEL	VNR		relatif à l'accompagnement des locataires lors des travaux dans le parc social.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Retrait sinon défavorable	Retiré	16/07/2026
5ème	64		GESP	Nour DURAND-RAUCHER	VNR		relatif au financement d'aménagements transitoires Porte de la Villette.	Monsieur Thomas CHEVANDIER		Retrait sinon défavorable	Retiré de l'ODJ	16/07/2026
5ème	65		GESP	Irénée FREROT	VNR		relatif à la dépose des Mobiliers Urbains d'Information à l'expiration du contrat avec Cityz Média en 2027.	Monsieur Thomas CHEVANDIER		Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	16/07/2026
5ème	66	159	PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif à la reprise du projet de rénovation de l'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch.	Monsieur Thomas CHEVANDIER		Favorable	Adopté	16/07/2026
5ème	67		PL	Agnès EVREN	VNR		relatif à la fermeture du maximum de chantiers de la Ville pour rendre de la liberté et de la mobilité aux Parisiens et aux Parisiennes.	Monsieur Thomas CHEVANDIER		Défavorable	Retiré de l'ODJ	16/07/2026
5ème	68		PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif à la requalification des places Claude François et Barcelone dans le cadre du programme « Embellir Votre Quartier ».	Monsieur Thomas CHEVANDIER		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/07/2026
5ème	69		PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif aux moyens consacrés à l'enveloppe souplesse des pieds d'arbres.	Monsieur Thomas CHEVANDIER		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/07/2026
5ème	70		PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif à l'adaptation du projet d'aménagement de la rue Erlanger face aux enjeux climatiques.	Monsieur François VAUGLIN		Défavorable	Rejeté	16/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
5ème	71		PA	Florence BERTHOUT	VNR		relatif au projet Exelmans-Erlanger (Paris 16e).	Monsieur François VAUGLIN		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/07/2026
5ème	72		NPP	Emile MEUNIER	VNR		relatif à l'inexécution de la convention d'occupation du terrain municipal du 17 avenue Junot.	Monsieur François VAUGLIN		Défavorable	Rejeté au scrutin public	16/07/2026
5ème	73		NPP	Christophe PRUDHOMME	VNR		relatif à l'instauration d'un moratoire sur les projets de bureaux et à leur transformation en espaces verts de proximité.	Monsieur François VAUGLIN		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
5ème	74		NPP	Sabrina NOURI	V	2026 DDCT 119	relatif au maintien des équipes de développement local des 11e et 20e arrondissements.	Monsieur Karim ZIADY		Défavorable	Retiré	16/07/2026
5ème	75		Exécutif		A	2026 DDCT 125	amendement technique.	Monsieur Karim ZIADY			Adopté	16/07/2026
5ème	76		Exécutif		A	2026 DDCT 129	amendement technique.	Monsieur Karim ZIADY			Adopté	16/07/2026
6ème	80		NPP	Sonia CHAOUCHE	V	2026 DFPE 173	relatif à un plan de municipalisation des établissements de la petite enfance de la FOCCS pour garantir la sauvegarde de l'ensemble des places en crèches.	Madame Anne-Claire BOUX		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
6ème	185		PAC		A	2026 DASCO 31	relatif à la cité scolaire régionale François Villon	Madame Anne-Claire BOUX		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
6ème	250		PL		A	2026 DASCO 31	relatif au financement de la rénovation de la demi-pension de la cité scolaire François Villon	Madame Anne-Claire BOUX		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
6ème	229		NPP		A	2026 DASCO 59		Madame Anne-Claire BOUX		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
6ème	78		PAC	Jules PASQUIER	V	2026 DASCO 72	relatif à l'avenir du patrimoine scolaire parisien	Madame Anne-Claire BOUX		Retrait sinon défavorable	Rejeté	16/07/2026
6ème	79	160	NPP	Rodrigo ARENAS	V	2026 DASCO 72	relatif au recensement des logements de fonction vacants dans les établissements scolaires parisiens	Madame Anne-Claire BOUX		Favorable	Adopté	16/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
6ème	81		GCP	Jean-Noel AQUA	A	2026 DFPE 239	relatif à l'arrêt des subventions publiques aux crèches confessionnelles et à la réorientation de ces subventions vers les crèches publiques.	Madame Anne-Claire BOUX		Retrait	Retiré	16/07/2026
6ème	230		NPP		A	2026 DFPE 239		Madame Anne-Claire BOUX		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
6ème	82		PL	Catherine LECUYER	V	2026 DFPE 239	relatif à l'accélération de l'adaptation climatique des crèches et des écoles	Madame Anne-Claire BOUX		Retrait sinon défavorable	Rejeté	16/07/2026
6ème	83	161	GESP	Guillaume DURAND	V	2026 DFPE 239	relatif au financement public de l'AFC Saint-Pierre-Saint-Dominique.	Madame Anne-Claire BOUX		Favorable	Adopté	16/07/2026
6ème	231		NPP		A	2026 DFPE 248		Madame Anne-Claire BOUX		Défavorable	Rejeté	16/07/2026
6ème	85		PA	Florence BERTHOUT	A	2026 DFPE 252	Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris.	Madame Anne-Claire BOUX		Amendement bis	Rejeté	16/07/2026
6ème	86		PA	Florence BERTHOUT	A	2026 DFPE 252	Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris.	Madame Anne-Claire BOUX		Amendement bis	Retiré	16/07/2026
6ème	232		NPP	CHAOUCHE	A	2026 DFPE 252	Amendement 1	Madame Anne-Claire BOUX			Retiré	16/07/2026
6ème	232BIS		Exécutif		A	2026 DFPE 252	en réponse aux amendements A85, A86 et A232.	Madame Anne-Claire BOUX		Amendement bis ?	Adopté	16/07/2026
6ème	84		PA	Marlène SCHIAPPA	A	2026 DFPE 253	Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.	Madame Anne-Claire BOUX		Amendement bis ?	Rejeté	16/07/2026
6ème	87		PA	Florence BERTHOUT	A	2026 DFPE 253	Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.	Madame Anne-Claire BOUX		Retrait sinon défavorable	Rejeté	16/07/2026
6ème	233		NPP		A	2026 DFPE 253		Madame Anne-Claire BOUX			Retiré	16/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
6ème	233BIS		Exécutif		A	2026 DFPE 253	en réponse aux amendements A87 et A233.	Madame Anne-Claire BOUX			Adopté	16/07/2026
6ème	88		NPP	Sonia CHAOUCHE	V	2026 DFPE 253	relatif à la souplesse d'accueil dans les établissements municipaux de la petite enfance.	Madame Anne-Claire BOUX		Retrait sinon défavorable	Rejeté	16/07/2026
6ème	89	162	SPPDG	Karine BARBACLI	VNR		relatif à la continuité des parcours linguistiques, notamment en italien, à Paris Centre.	Monsieur Maxime DES GAYETS		Favorable	Adopté	17/07/2026
6ème	90		GESP	Laetitia VIPARD	VNR		relatif à l'accompagnement des victimes de violences dans le périscolaire parisien.	Monsieur Maxime DES GAYETS		Favorable	Retiré de l'ODJ	17/07/2026
6ème	258		NPP		A		amendement au vœu V91.	Monsieur Maxime DES GAYETS		Défavorable	TOMBE	17/07/2026
6ème	91		PL	Geoffroy BOULARD	VNR		relatif à la révision de la sectorisation des collèges publics parisiens.	Monsieur Maxime DES GAYETS		Retrait sinon défavorable	Retiré	17/07/2026
6ème	259		???		A		Amendement au vœu V92.	Monsieur Maxime DES GAYETS			TOMBE	17/07/2026
6ème	92		PA	Marlène SCHIAPPA	VNR		relatif à la reconnaissance de l'engagement des professionnelles de la petite enfance.	Monsieur Maxime DES GAYETS	et PP	Voeu de l'exécutif	Retiré de l'ODJ	17/07/2026
6ème	94		NPP	Sabrina NOURI	VNR		relatif à la publicité des auditions de la Mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire parisien.	Monsieur Richard BOUIGUE		Défavorable	Rejeté	17/07/2026
6ème	95		NPP	Sonia CHAOUCHE	V	2026 DDCT 76	relatif à l'intégration des usages des enfants et des adolescents dans les politiques parisiennes d'aménagement et de jeunesse.	Madame Barbara GOMES		Retrait sinon défavorable	Rejeté	17/07/2026
6ème	96	163	SPPDG	Céline HERVIEU	VNR		relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'élargissement du déploiement du dispositif "Demandez Angela".	Madame Gabrielle SIRY-HOUARI		Favorable	Adopté	17/07/2026
6ème	97		GESP	Simon DUQUERROIS	VNR		relatif au soutien des revendications des agentes et agents du SAMU social de Paris.	Madame Yasmina MERZI		Défavorable	Rejeté	17/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
6ème	98		GCP	Gwenaelle AUSTIN	VNR		relatif au soutien aux agent·es du Samusocial de Paris en grève.	Madame Yasmina MERZI		Voeu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026
6ème	98BIS	164	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux V97 et V98.	Madame Yasmina MERZI			Adopté	17/07/2026
6ème	251		NPP		A	2026 DJS 157		Monsieur Mams YAFFA			Rejeté	17/07/2026
6ème	234		NPP		A	2026 DJS 163		Monsieur Mams YAFFA		Défavorable	Rejeté	17/07/2026
6ème	235		NPP		A	2026 DJS 163		Monsieur Mams YAFFA		Défavorable	Rejeté	17/07/2026
6ème	99		PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle des aides attribuées dans le cadre de « Paris Jeunes Vacances »	Monsieur Mams YAFFA		Retrait sinon défavorable	Rejeté	17/07/2026
7ème	100		NPP	Sophia CHIKIROU	V	2026 DGRI 24	relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Francesca Albanese.	Madame Audrey PULVAR		Défavorable	Rejeté au scrutin public	17/07/2026
7ème	101		NPP	Sophia CHIKIROU	V	2026 DGRI 24	relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Nicolas Guillou, Reine Alapini-Gansou et Beti Hohler, juges de la Cour pénale internationale.	Madame Audrey PULVAR		Défavorable	Rejeté au scrutin public	17/07/2026
7ème	102	165	NPP	Sophia CHIKIROU	V	2026 DGRI 24	relatif à la condamnation des actes de christianophobie commis contre les communautés chrétiennes de Palestine et du Liban.	Madame Audrey PULVAR		Favorable si amendé	Adopté amendé au scrutin public	17/07/2026
7ème	236		NPP		A	2026 DGRI 25		Madame Audrey PULVAR		Défavorable	Rejeté	17/07/2026
7ème	103	166	GESP	Pierre BENASSAYA	VNR		relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec le peuple vénézuélien à la suite des séismes du 24 juin 2026.	Madame Audrey PULVAR		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	17/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
7ème	104	167	GCP	Raphaelle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR		relatif au soutien aux populations sinistrées du Venezuela.	Madame Audrey PULVAR		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	17/07/2026
7ème	105	168	GCP	Raphaelle PRIMET, Ian BROSSAT	VNR		relatif à la célébration de la Journée internationale de la paix.	Madame Audrey PULVAR		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	17/07/2026
7ème	106		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	VNR		relatif à l'apposition du drapeau palestinien sur les frontons de l'Hôtel de Ville et des mairies d'arrondissement de Paris.	Madame Marine ROSSET		Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	17/07/2026
7ème	107		NPP	Sophia CHIKIROU	V	2026 DDCT 96	relatif à la création d'un véritable Fonds populaire d'initiative locale dans les arrondissements.	Madame Marine ROSSET		Retrait sinon défavorable	Retiré	17/07/2026
7ème	108		PAC	Maud GATEL	VNR		relatif à une réforme du Budget participatif parisien.	Madame Marine ROSSET		Retrait sinon défavorable	Rejeté	17/07/2026
7ème	109		NPP	Sophia CHIKIROU	V	2026 DJS 104	relatif au développement d'un sport populaire, émancipateur et démarchandisé à Paris.	Monsieur Maxime SAUVAGE		Voeu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026
7ème	110		NPP	Sophia CHIKIROU	V	2026 DJS 119	relatif au renforcement de l'accès au sport dans les quartiers populaires.	Monsieur Maxime SAUVAGE		Voeu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026
7ème	111		NPP	Sophia CHIKIROU	V	2026 DJS 176	relatif à la création d'un Plan municipal de développement du sport féminin.	Monsieur Maxime SAUVAGE		Voeu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026
7ème	111BIS	169	Exécutif		V	2026 DJS 176	en réponse aux vœux V109, V110 et V111.	Monsieur Maxime SAUVAGE			Adopté	16/07/2026
7ème	112		NPP	Sophia CHIKIROU	V	2026 DJS 109	relatif à un plan d'ouverture élargie des équipements sportifs municipaux.	Monsieur Maxime SAUVAGE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	17/07/2026
7ème	113		NPP	Sophia CHIKIROU	V	2026 DJS 114	relatif à l'instauration d'un engagement social renforcé des grands clubs sportifs subventionnés par la Ville de Paris.	Monsieur Maxime SAUVAGE		Retrait sinon défavorable	Retiré	17/07/2026
7ème	114		NPP	Emile MEUNIER	V	2026 DJS 173	relatif à l'arrêt du recours au naming pour les événements publics parisiens.	Monsieur Maxime SAUVAGE		Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	17/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
7ème	115		PL	Catherine LECUYER, Eric SCHAHL	**VNR**		relatif à l'élargissement des horaires d'ouverture des piscines municipales lors des vagues de chaleur et des canicules.	Monsieur Maxime SAUVAGE		Retrait sinon défavorable	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	116		NPP	Rodrigo ARENAS	**V**	**2026 DEVE 27**	relatif à la présentation d'un bilan annuel du Plan Alimentation Durable 2022-2027.	Monsieur Antoine GUILLOU		Retrait sinon défavorable	**Retiré**	17/07/2026
8ème	237		NPP		**A**	**2026 DEVE 48**		Monsieur Antoine GUILLOU		Défavorable	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	238		NPP		**A**	**2026 DEVE 48**		Monsieur Antoine GUILLOU		Défavorable	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	239		NPP		**A**	**2026 DEVE 48**		Monsieur Antoine GUILLOU		Défavorable	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	240		NPP		**A**	**2026 DEVE 48**		Monsieur Antoine GUILLOU		Défavorable	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	241		NPP		**A**	**2026 DTEC 16**		Monsieur Antoine GUILLOU			**Rejeté**	17/07/2026
8ème	117		PL	Anne BIRABEN	**VNR**		relatif à l'entretien des sépultures des personnalités historiques ayant façonné le patrimoine parisien et à l'urgence de la restauration des cimetières parisiens.	Monsieur Antoine GUILLOU		Défavorable	**Retiré**	17/07/2026
8ème	118	**170**	GCP	Raphaelle PRIMET	**VNR**		relatif à l'avenir des Nautes et au maintien d'une offre culturelle accessible sur les quais de Seine.	Monsieur Antoine GUILLOU		?	**Adopté (Amendé)**	17/07/2026
8ème	119		NPP	Sophia CHIKIROU	**VNR**		relatif à la préfiguration d'une Écorégion Seine comme nouvel espace de planification écologique.	Monsieur Antoine GUILLOU		Retrait sinon défavorable	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	242		NPP		**A**		amendement sur le VNR 120	Monsieur Antoine GUILLOU		Défavorable	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	120	**171**	GESP	Sylvain MASCHINO	**VNR**		relatif au soutien à l'Office français de la biodiversité et aux moyens publics nécessaires à la protection de la biodiversité urbaine.	Madame Aminata NIAKATE		Favorable	**Adopté**	17/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
8ème	121	**172**	PL	Philippe GOUJON	**VNR**		relatif à l'accessibilité des parcs et jardins aux chiens tenus en laisse et à la réforme du Règlement Sanitaire Départemental de Paris.	Madame Aminata NIAKATE		Favorable si amendé	**Adopté (Amendé)**	17/07/2026
8ème	122		PL	Karl-Hadrien ASTIÉ	**VNR**		relatif à la mise en place d'un dispositif d'accueil des animaux de compagnie des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.	Madame Aminata NIAKATE		Défavorable	**Retiré de l'ODJ**	17/07/2026
8ème	123		PA	Julie BOILLOT	**VNR**		relatif à la lutte contre la prolifération des épillets dans l'espace public parisien et à la protection des chiens.	Madame Aminata NIAKATE		Retrait sinon défavorable	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	124		NPP	Rodrigo ARENAS	**V**	**2026 DU 90**	relatif à l'abandon du projet Thermo-sur-Seine et à la réduction de la dépendance de Paris à l'incinération des déchets.	Madame Alice TIMSIT		Défavorable	**Rejeté au scrutin public**	17/07/2026
8ème	125		NPP	Rodrigo ARENAS	**V**	**2026 DU 90**	relatif à l'élaboration d'une stratégie de réduction de la dépendance de la Ville de Paris à l'incinération des déchets.	Madame Alice TIMSIT		Défavorable	**Rejeté au scrutin public**	17/07/2026
8ème	126		PL	Valérie MONTANDON	**V**	**2026 DTEC 10**	relatif à la mise en place d'un indice NDVI à Paris.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un voeu de l'exécutif	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	243		NPP		**A**	**2026 DTEC 10**	sur le voeu 127	Monsieur Antoine GUILLOU		Défavorable	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	127		PL	Anne BIRABEN	**V**	**2026 DTEC 10**	relatif à la création d'une « pièce fraîche » dans les résidences de logement social parisiennes.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un voeu de l'exécutif	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	128		GCP	Camille NAGET	**V**	**2026 DTEC 10**	relatif au développement d'espaces fraîcheur adaptés aux jeunes enfants dans l'espace public parisien.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un voeu de l'exécutif	**Retiré**	17/07/2026
8ème	129		GCP	Jean-Noël AQUA	**V**	**2026 DTEC 10**	relatif au développement du réseau de froid parisien et de la géothermie de minime importance en direction de l'est parisien et des quartiers populaires.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un voeu de l'exécutif	**Retiré**	17/07/2026
8ème	130		NPP	Rodrigo ARENAS	**V**	**2026 DTEC 10**	relatif à la transformation du rapport annuel « Paris Demain » en rapport de suivi du Plan Climat de Paris.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un voeu de l'exécutif	**Rejeté**	17/07/2026
8ème	131		NPP	Sabrina NOURI	**V**	**2026 DTEC 10**	relatif à l'adaptation des conditions de travail des agents municipaux face aux vagues de chaleur.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un voeu de l'exécutif	**Rejeté**	17/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
8ème	132		PL	Pierre LISCIA	V	2026 DTEC 10	relatif à la création d'un bouclier thermique d'urgence pour les établissements seniors du CASVP et les hôpitaux de l'AP-HP.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026
8ème	133		SPPDG	Gaston LAVAL	VNR		relatif à un plan d'urgence « chaleur » dans les transports franciliens.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	134		SPPDG	Luc LEBON	VNR		relatif à l'ouverture du jardin de la mairie du 7e arrondissement au public, notamment dans le cadre de la lutte contre les fortes chaleurs.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	135		SPPDG	Céline HERVIEU	VNR		relatif à l'ouverture prolongée en soirée du Jardin du Luxembourg durant les périodes de canicule.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	136		SPPDG	Céline HERVIEU	VNR		relatif à l'ouverture du jardin de l'ancienne École Polytechnique.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	137		SPPDG	François DAGNAUD	VNR		relatif au renforcement de la maintenance et du suivi des brumisateurs, fontaines et dispositifs de rafraîchissement gérés par Eau de Paris.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	138		GESP	Sylvain MASCHINO	VNR		relatif à l'accélération et à l'amplification du programme de végétalisation de l'espace public parisien.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	139		GESP	Ophélie MADINIER	VNR		relatif à la rénovation des résidences seniors à Paris.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	140		GESP	Marion-Émi ALIX	VNR		relatif à la création d'un Réseau parisien de solidarité climatique.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	141		GESP	Marion-Émi ALIX	VNR		relatif à une stratégie de rafraîchissement et de résilience de Paris et des villes fondée sur la diversité des solutions d'adaptation au changement climatique.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	142		GESP	David BELLIARD	VNR		relatif à l'instauration d'un congé climatique pour protéger les travailleurs et les travailleuses les plus exposé.e.s face aux épisodes climatiques extrêmes.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	143		PL	Grégory CANAL	VNR		relatif à la lutte contre les effets de la canicule dans les bus parisiens.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026

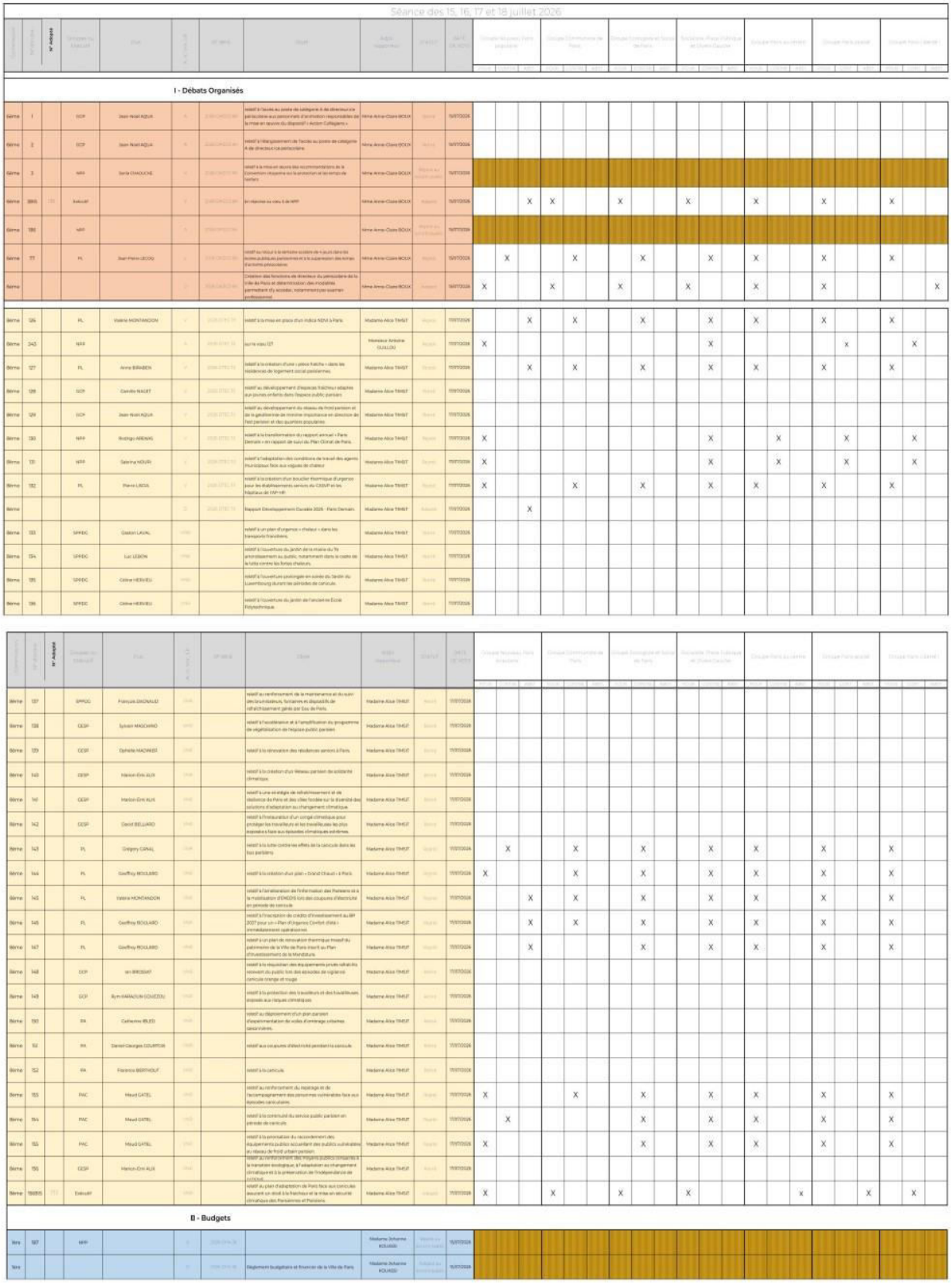
Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
8ème	144		PL	Geoffroy BOULARD	VNR		relatif à la création d'un plan « Grand Chaud » à Paris.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026
8ème	145		PL	Valérie MONTANDON	VNR		relatif à l'amélioration de l'information des Parisiens et à la mobilisation d'ENEDIS lors des coupures d'électricité en période de canicule.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026
8ème	146		PL	Geoffroy BOULARD	VNR		relatif à l'inscription de crédits d'investissement au BP 2027 pour un « Plan d'Urgence Confort d'été » immédiatement opérationnel.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026
8ème	147		PL	Geoffroy BOULARD	VNR		relatif à un plan de rénovation thermique massif du patrimoine de la Ville de Paris inscrit au Plan d'Investissement de la Mandature.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026
8ème	148		GCP	Ian BROSSAT	VNR		relatif à la réquisition des équipements privés rafraîchis recevant du public lors des épisodes de vigilance canicule orange et rouge	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	149		GCP	Rym KARAOUN GOUEZOU	VNR		relatif à la protection des travailleurs et des travailleuses exposés aux risques climatiques	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	150		PA	Catherine IBLED	VNR		relatif au déploiement d'un plan parisien d'expérimentation de voiles d'ombrage urbaines saisonnières.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	151		PA	Daniel-Georges COURTOIS	VNR		relatif aux coupures d'électricité pendant la canicule.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	152		PA	Florence BERTHOUT	VNR		relatif à la canicule.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	153		PAC	Maud GATEL	VNR		relatif au renforcement du repérage et de l'accompagnement des personnes vulnérables face aux épisodes caniculaires.	Madame Alice TIMSIT			Rejeté	17/07/2026
8ème	154		PAC	Maud GATEL	VNR		relatif à la continuité du service public parisien en période de canicule.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026
8ème	155		PAC	Maud GATEL	VNR		relatif à la priorisation du raccordement des équipements publics accueillant des publics vulnérables au réseau de froid urbain parisien.	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un vœu de l'exécutif	Rejeté	17/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
8ème	156		GESP	Marion-Émi ALIX	VNR		relatif au renforcement des moyens publics consacrés à la transition écologique, à l'adaptation au changement climatique et à la préservation de l'indépendance de l'ADEME	Madame Alice TIMSIT		Retrait au profit d'un voeu de l'exécutif	Retiré	17/07/2026
8ème	156BIS	173	Exécutif		VNR		relatif au plan d'adaptation de Paris face aux canicules assurant un droit à la fraicheur et la mise en sécurité climatique des Parisiennes et Parisiens.	Madame Alice TIMSIT			Adopté	17/07/2026
1ère	252		Exécutif		A	2026 DAE 106	amendement technique.	Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ			Adopté	17/07/2026
1ère	157	174	GCP	Rym KARAOUN GOUEZOU	V	2026 DAE 106	relatif au soutien de l'insertion par l'activité économique et à la sécurisation des parcours d'insertion des Parisiennes et Parisiens.	Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ		Favorable	Adopté	17/07/2026
1ère	158	175	NPP	Roland TIMSIT	V	2026 DSOL 70	relatif à un moratoire parisien sur les sanctions RSA et à l'abrogation du régime national de suspension-remobilisation	Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ		Retrait sinon défavorable	Adopté (Amendé)	17/07/2026
1ère	244		NPP		A	2026 DAE 112		Madame Amina BOURI		Défavorable	Rejeté	17/07/2026
1ère	245		NPP		A	2026 DDCT 150		Madame Johanne KOUASSI			TOMBE	18/07/2026
1ère	246		NPP		A	2026 DDCT 150		Madame Johanne KOUASSI			TOMBE	18/07/2026
1ère	183		Exécutif		A	2026 DDCT 163	amendement technique.	Madame Johanne KOUASSI			Adopté	18/07/2026
1ère	159		NPP	Emile MEUNIER	V	2026 DFA 29	relatif à la fiscalité des résidences secondaires et à la prévention du contournement de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.	Monsieur Jacques BAUDRIER		Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/07/2026
1ère	160	176	GESP	Antoine DUPONT	VNR		relatif à la mise en œuvre d'une politique de soutien aux communs numériques.	Madame Johanne KOUASSI		Favorable	Adopté	18/07/2026
1ère	161		PL	David ALPHAND	VNR		relatif à l'exigence de transparence financière totale sur le périscolaire et à la création d'un paragraphe dédié au sein du prochain Compte Administratif.	Madame Johanne KOUASSI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	18/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
1ère	162		NPP	Christophe PRUDHOMME	V	2026 DILT 9	relatif à une gestion de proximité du dispositif PAM par la Ville de Paris.	Madame Carine ROLLAND		Défavorable	Rejeté	18/07/2026
1ère	163		NPP	Sonia CHAOUCHE	VNR		relatif à la création d'un parcours parisien garantissant l'accès des jeunes à un stage ou à une alternance.	Madame Carine ROLLAND	YAFFA	Voeu de l'exécutif	Rejeté	18/07/2026
1ère	163BIS	177	Exécutif		VNR		en réponse au VNR 163.	Madame Carine ROLLAND			Adopté	18/07/2026
1ère	164		NPP	Céline VERZELETTI	VNR		relatif à la protection des commerçants des marchés découverts.	Madame Anouch TORANIAN		Défavorable	Rejeté	18/07/2026
2ème	165	178	SPPDG	Emma RAFOWICZ	VNR		relatif à la dénomination d'un espace public au nom de Marjane Satrapi, autrice de Persepolis	Madame Laurence PATRICE		Favorable	Adopté (Amendé)	18/07/2026
2ème	166	179	PL	Philippe GOUJON	VNR		relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Marjane Satrapi.	Madame Laurence PATRICE		Favorable	Adopté (Amendé)	18/07/2026
2ème	167	180	PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Pierre-François Veil	Madame Laurence PATRICE		Favorable	Adopté	18/07/2026
2ème	168	181	PL	Philippe GOUJON	VNR		relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Bernadette Chirac.	Madame Laurence PATRICE		Favorable	Adopté	18/07/2026
2ème	169		PL	Anne-Claire TYSSANDIER	VNR		relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Charlie Dalin.	Madame Laurence PATRICE		Favorable	Retiré de l'ODJ	18/07/2026
2ème	170	182	PL	Jérémy REDLER	VNR		relatif à la création d'un lieu de mémoire en hommage aux victimes françaises des attaques terroristes du 7 octobre 2023.	Madame Laurence PATRICE		Favorable	Adopté au scrutin public	18/07/2026
2ème	171		Exécutif		A	2026 DAC 65	amendement technique.	Monsieur Florian SITBON		Favorable	Adopté	18/07/2026
2ème	172		Exécutif		A	2026 DAC 81	amendement technique.	Monsieur Florian SITBON		Favorable	Adopté	18/07/2026

Commission	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou EXécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
2ème	173		GCP	Ian BROSSAT	A	2026 DAC 230	relatif au rétablissement du montant de la subvention attribuée à l'association Ferraille, prospection et exploitation artistique	Monsieur Florian SITBON		Défavorable	Adopté au scrutin public	18/07/2026
2ème	247		NPP		A	2026 DAC 361		Monsieur Florian SITBON			Rejeté au scrutin public	18/07/2026
2ème	248		NPP		A	2026 DAC 397		Monsieur Florian SITBON		Défavorable	Rejeté	18/07/2026
2ème	174		Exécutif		A	2026 DAC 439	amendement technique.	Monsieur Florian SITBON		Favorable	Adopté	18/07/2026
2ème	249		NPP		A	2026 DAC 440		Monsieur Florian SITBON		Défavorable	Rejeté	18/07/2026
2ème	175		SPPDG	Alexandra JARDIN	VNR		relatif à la protection des artistes, des auteurs et des créateurs face à l'intelligence artificielle générative et au soutien à la création parisienne	Monsieur Florian SITBON		Favorable	Retiré de l'ODJ	18/07/2026
2ème	176		PL	Thierry GUERRIER	VNR		relatif à la normalisation de la relation entre la « Halle Saint Pierre » et la Ville de Paris	Monsieur Florian SITBON		Défavorable	Rejeté	18/07/2026
2ème	177		GCP	Raphaelle PRIMET	VNR		relatif aux suppressions d'heure d'enseignement artistique au sein des Conservatoires municipaux d'arrondissement, conservatoire à rayonnement régional et aux Ateliers Beaux-Arts	Monsieur Florian SITBON		Défavorable	Rejeté au scrutin public	18/07/2026
2ème	178		NPP	Roland TIMSIT	VNR		relatif à l'arrêt des suppressions d'heures et à la titularisation des enseignants dans les conservatoires parisiens	Monsieur Florian SITBON		Défavorable	Rejeté	18/07/2026
2ème	179	183	GCP	Ian BROSSAT	VNR		relatif au soutien à la librairie Les Mots à la bouche et à la préservation des lieux culturels LGBTQIA+	Madame Camille VIZIOZ-BRAMI		Favoable si amendé	Adopté (Amendé)	18/07/2026
2ème	180	184	GESP	Nour DURAND-RAUCHER	VNR		relatif à l'effectivité du dépistage gratuit de la chlordécone à Paris et à l'accompagnement des personnes exposées	Monsieur Laurent SOREL		favorable	Adopté	18/07/2026

Tableau des groupes politiques.



Arrondissement	N° d'ordre	N° Adopté	Groupe ou Individuel	Nom	N° article	Objet	Auteur(s)	Avis	Date de dépôt	Groupe Nouveau Paris Ensemble			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Socialiste, Radical, Républicain et Divers Gauche			Groupe Paris au Centre			Groupe Paris Audacieux			Groupe Paris Libéré !		
										Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
16ème	4		GCP	Raphaëlle PRIMET	1	2026 DFA 21	relatif au budget alloué à la rénovation et l'adaptation aux fortes chaleurs des écoles et des crèches parisiennes	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026																				
16ème	5		GCP	Raphaëlle PRIMET	1	2026 DFA 22	relatif aux subventions aux associations AERL et GRIL pour la défense des locataires	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026																				
16ème	6		GCP	Raphaëlle PRIMET	1	2026 DFA 23	relatif au budget alloué au Compte foncier logement	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026																				
16ème	7		GCP	Raphaëlle PRIMET	1	2026 DFA 24	relatif au soutien des dispositifs pour accompagner les personnes les plus vulnérables vers l'insertion et l'emploi.	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026																				
16ème	8		PAC	Maud GATEL	1	2026 DFA 25	relatif au verdissement du dispositif ELANS	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
16ème	9		PAC	Maud GATEL	1	2026 DFA 26	relatif au verdissement des moyens consacrés au repérage et à la prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène.	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
16ème	186		NPP		1	2026 DFA 27	amendement au vœu 31	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X				X			X			X
16ème	10	136	GCP	Raphaëlle PRIMET	1	2026 DFA 28	relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris.	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026	X			X			X			X				X			X			X
16ème	11	137	GCP	Ian BROSSAT	1	2026 DFA 29	relatif à la mobilisation du patrimoine municipal au service de la production de logements sociaux et intermédiaires.	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026	X			X			X			X				X			X			X
16ème	12		PA	Catherine BLED	1	2026 DFA 30	relatif au financement d'un Grand Plan d'investissement pour la rénovation thermique des écoles, collèges et crèches municipales.	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026		X			X			X			X						X			X	
16ème	13		PAC	Maud GATEL	1	2026 DFA 31	relatif à l'élaboration du plan d'investissement de la mandature.	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026	X															X					
16ème	190		ENP		1	2026 DFA 32		Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026																				
16ème	192		GEGP		1	2026 DFA 33		Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026																				
16ème	193		GEGP		1	2026 DFA 34		Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026																				
16ème	195		NPP		1	2026 DFA 35		Madame Johanne KOUASSI	Retiré en séance	15/07/2026																				
16ème	196		NPP		1	2026 DFA 36		Madame Johanne KOUASSI	Retiré en séance	15/07/2026																				
16ème	197		NPP		1	2026 DFA 37		Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
16ème	198		NPP		1	2026 DFA 38		Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
16ème	199		NPP		1	2026 DFA 39		Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
16ème	200		NPP		1	2026 DFA 40		Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
16ème	201		NPP		1	2026 DFA 41		Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
16ème							Budget supplémentaire du budget général 2026.	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026		X		X			X			X						X			X	
16ème							Budget supplémentaire du budget général 2026.	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026		X		X			X			X						X			X	
16ème							Budget supplémentaire des transports automobiles municipaux - 2026.	Madame Johanne KOUASSI	Favorable	15/07/2026		X		X			X			X				X		X			X	

Arrondissement	N° d'ordre	N° Adopté	Groupe ou Individuel	Nom	N° article	Objet	Auteur(s)	Avis	Date de dépôt	Groupe Nouveau Paris Ensemble			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Socialiste, Radical, Républicain et Divers Gauche			Groupe Paris au Centre			Groupe Paris Audacieux			Groupe Paris Libéré !		
										Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
16ème	14		GCP	Raphaëlle PRIMET	1	2026 DFA 42	relatif au renforcement des effectifs de la direction des constructions publiques et de l'architecture pour accélérer la transition écologique des équipements publics de la Ville de Paris	Madame Carine ROLLAND	Favorable	15/07/2026																				
16ème	15		GCP	Raphaëlle PRIMET	1	2026 DFA 43	relatif au renforcement des effectifs de la direction du logement et de l'habitat	Madame Carine ROLLAND	Favorable	15/07/2026																				
16ème	16	138	GCP	Raphaëlle PRIMET	1	2026 DFA 44	relatif à la hausse du point d'indice suite à la hausse du SMIC et à l'amplification des conditions d'emploi des fonctionnaires.	Madame Carine ROLLAND	Retiré en séance	15/07/2026	X			X			X			X				X			X			X
16ème	202		NPP		1	2026 DFA 45		Madame Carine ROLLAND	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X				X			X			X
16ème	203		NPP		1	2026 DFA 46		Madame Carine ROLLAND	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X				X			X			X
16ème	204		NPP		1	2026 DFA 47		Madame Carine ROLLAND	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X				X			X			X
16ème							Budget supplémentaire emploi pour 2026.	Madame Carine ROLLAND	Favorable	15/07/2026		X		X			X			X				X			X			X
16ème							Budget Annexe de l'assainissement - Budget Supplémentaire 2026.	M. Pierre LOMBARD	Favorable	15/07/2026		X		X			X			X				X				X	X		X
16ème							Budget Annexe de l'Eau - Budget Supplémentaire 2026.	M. Pierre LOMBARD	Favorable	15/07/2026		X		X			X			X				X				X	X		X
16ème	17		NPP	Sonia CHAOUCHE	1	2026 DFA 48	relatif à la réalisation d'un diagnostic global des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.	Madame Yasmina MERO	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
16ème							Budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance.	Madame Yasmina MERO	Favorable	15/07/2026		X		X			X			X			X			X			X			X	
16ème			ESP		1	2026 DFA 49	vote électif sur l'article 305-2 en investissement	Mme Lamia EL AARAJE	Favorable	15/07/2026	X							X			X			X							
16ème			ESP		1	2026 DFA 50	vote électif sur l'article 121-2 en fonctionnement	Mme Lamia EL AARAJE	Favorable	15/07/2026	X							X			X			X							
16ème							Budget supplémentaire 2026.	Mme Lamia EL AARAJE	Favorable	15/07/2026		X		X			X			X			X			X			X	

Projet de règlement intérieur

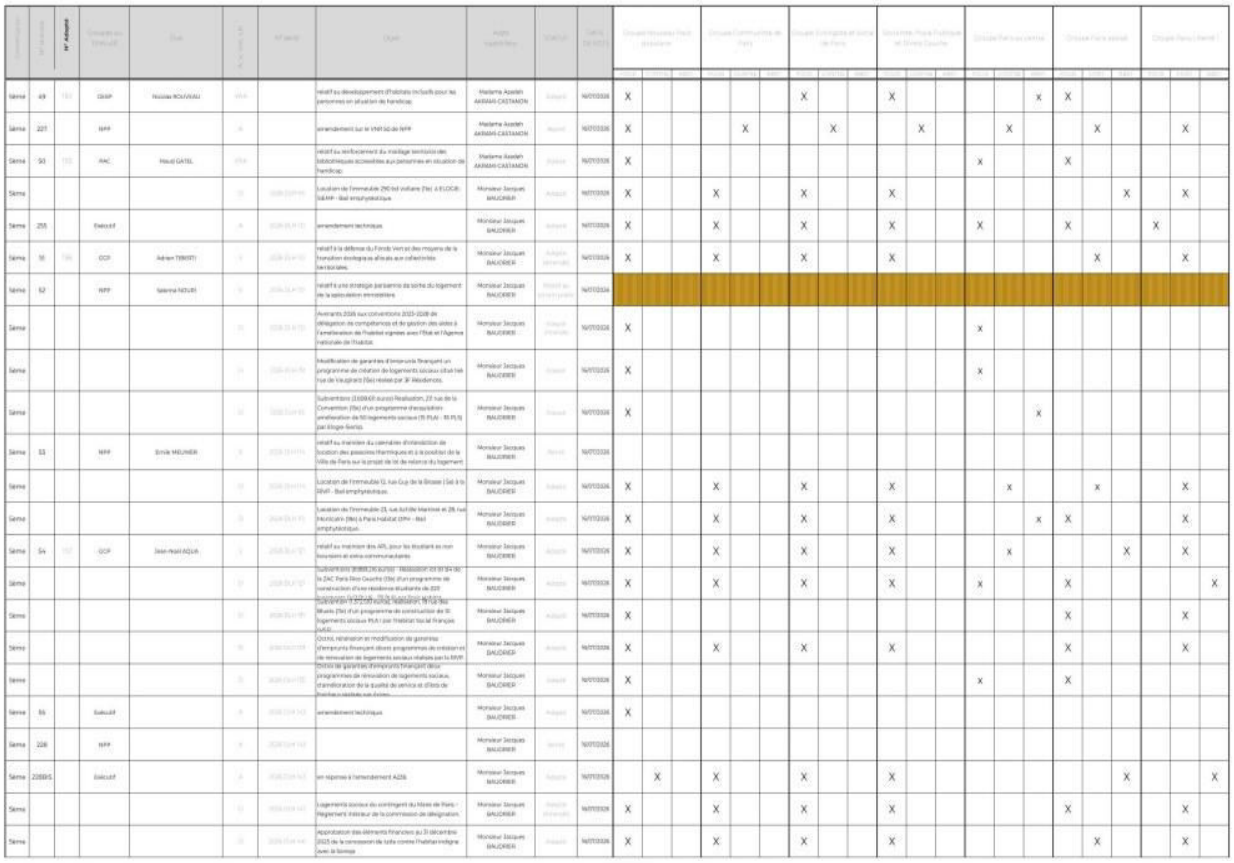
Arrondissement	N° d'ordre	N° Adopté	Groupe ou Individuel	Nom	N° article	Objet	Auteur(s)	Avis	Date de dépôt	Groupe Nouveau Paris Ensemble			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Socialiste, Radical, Républicain et Divers Gauche			Groupe Paris au Centre			Groupe Paris Audacieux			Groupe Paris Libéré !		
										Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
16ème	18		NPP	Ericka HELMER	1	2026 DGCT 147	relatif à la reconnaissance des pétitions citoyennes en ligne dans le cadre de l'initiative citoyenne prévue par le règlement intérieur du Conseil de Paris	Monsieur Maxime DES GAYETS	Retiré en séance	15/07/2026																				
16ème	205		NPP		1	2026 DGCT 148		Monsieur Maxime DES GAYETS	Retiré en séance	15/07/2026																				
16ème	206		NPP		1	2026 DGCT 149		Monsieur Maxime DES GAYETS	Retiré en séance	15/07/2026																				
16ème	207		NPP		1	2026 DGCT 150		Monsieur Maxime DES GAYETS	Retiré en séance	15/07/2026																				
16ème	208		NPP		1	2026 DGCT 151		Monsieur Maxime DES GAYETS	Retiré en séance	15/07/2026																				
16ème	209		NPP		1	2026 DGCT 152		Monsieur Maxime DES GAYETS	Favorable	15/07/2026	X			X			X			X				X			X		
16ème	210		NPP		1	2026 DGCT 153		Monsieur Maxime DES GAYETS	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X			X			X		
16ème	211		NPP		1	2026 DGCT 154		Monsieur Maxime DES GAYETS	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X			X			X		
16ème	212		NPP		1	2026 DGCT 155		Monsieur Maxime DES GAYETS	Favorable	15/07/2026	X				X			X			X			X			X		

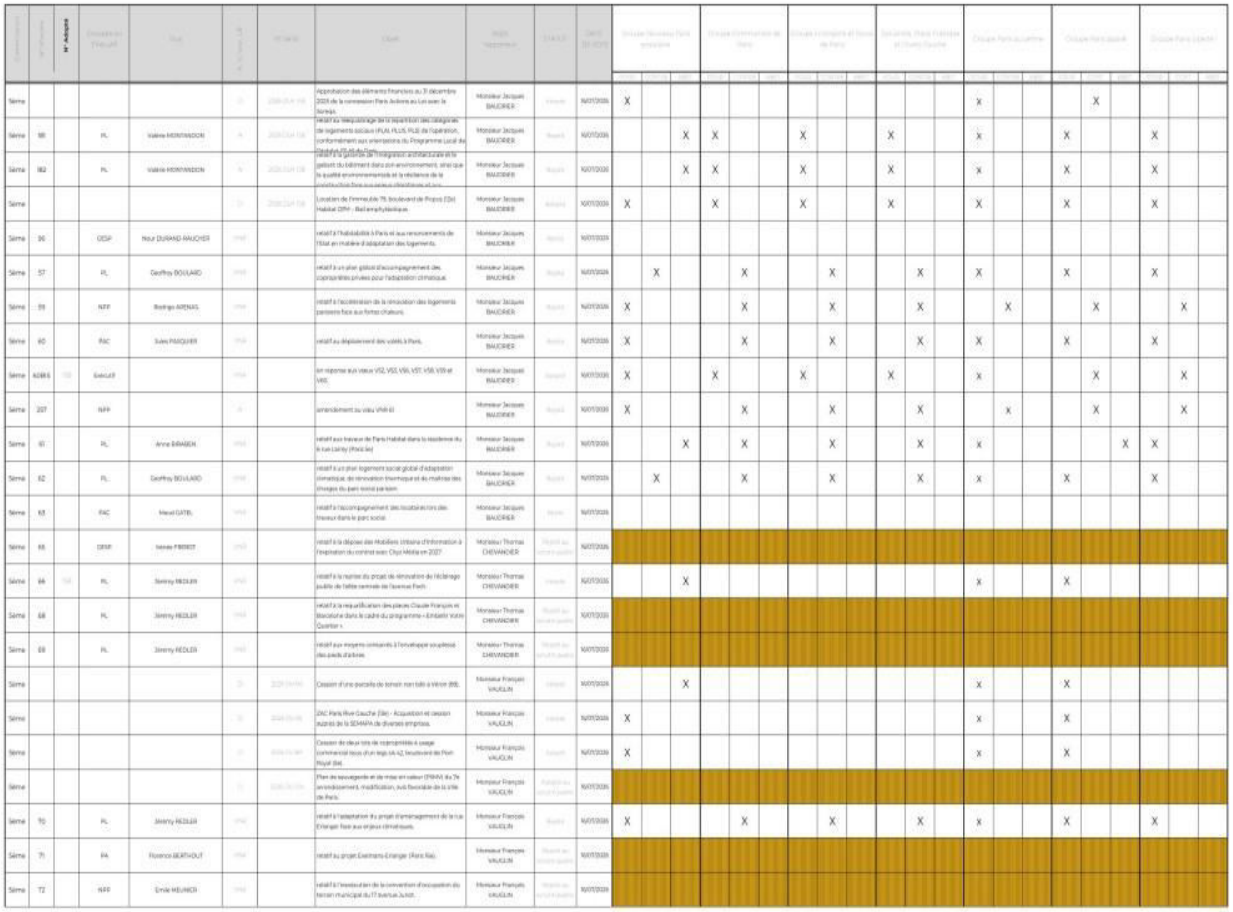
Commission	N° d'ordre	N° Adoptis	Groupe ou Indépendant	Civilité	N° de voie, bis, ter	N° de rue	Objet	Auteur(s) du projet	Contrôle	Date de dépôt	Groupe Nouveau Paris Ensemble			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Radical, Républicain et Citoyen Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris Libertés			Groupe Paris Libertés		
											Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
5ème	193		NPP					Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
5ème	194		NPP					Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
5ème	195		NPP					Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
5ème	196		NPP					Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
5ème	197		NPP					Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
5ème	198		NPP					Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
5ème	199		NPP					Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
5ème	200		NPP					Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
5ème	253		Exécutif					Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	15/07/2026			X													X					
5ème	254		Exécutif					Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	15/07/2026			X													X					
5ème							Adoption du Règlement intérieur du Conseil de Paris.	Monsieur Maxime DES GAYETS	Retiré (ordre)	15/07/2026		X		X			X			X			X			X			X	
5ème							Création des commissions thématiques du Conseil de Paris.	Monsieur Maxime DES GAYETS	Rejeté	15/07/2026			X	X			X			X			X			X			X	
II - Proposition de délibération																															
5ème	19		NPP	Christophe PRUDHOMME			relatif au renforcement de l'accès à la médecine de ville à Paris	Monsieur Antoine AUBERT	Rejeté	14/07/2026	X															X				
14ème							Débat organisé relatif à renforcer l'accès à la médecine de la Ville de Paris	Monsieur Antoine AUBERT	Projet de délibération	14/07/2026																				
III - Autres dossiers																															
5ème							Signature de 4 partenariats d'accord transactionnels relatifs à l'indemnisation de 3 victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026	X													x			X				
5ème							Convention de financement avec la Mairie de du Grand Paris pour la rénovation énergétique du Pavillon de l'Arsenal (1 000 000 euros).	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026	X																X				
5ème	221		NPP					Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026	X				X			X			X				X				X		
5ème	31		NPP	Céline VENZELETTI			relatif à la création d'un service communal de prévention et de Lutte	Madame Lamia EL AARAJE	Projet de délibération	15/07/2026																				
5ème							Subventions (90.000 euros) et conventions avec trois associations dans le cadre de l'occupation précaire de l'espace public et du rapprochement entre la police municipale et les habitants.	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026	X													x			X				
5ème							Subventions (70.000 euros) et convention avec l'association Paris Aide aux Victimes (PAV) dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026	X													x			X				
5ème							Subventions (90.000 euros) à 70 associations et 24 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026	X													x			X				
5ème							Modification de la délibération n° 2024 PP 35 portant dispositions relatives à la protection sociale complémentaire pour les agents de la FP relevant du [illegible]	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026	X													x			X				

Commission	N° d'ordre	N° Adoptis	Groupe ou Indépendant	Civilité	N° de voie, bis, ter	N° de rue	Objet	Auteur(s) du projet	Contrôle	Date de dépôt	Groupe Nouveau Paris Ensemble			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Socialiste, Radical, Républicain et Citoyen Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris Libertés			Groupe Paris Libertés		
											Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
5ème	21		MRDC	Valentin GUENANEN			relatif à l'extension des goûters d'anniversaire dans les équipements municipaux	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026			X	X			X			X							x		X	
5ème	22		DEIP	Jeanne OUVRET			relatif à la garantie de la liberté de réunion à Paris et à la transparence des arrêtés d'interdiction de manifester	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026	X			X			X				X			X			X			
5ème	23		PL	Thierry COURBIER			relatif au renforcement de la lutte contre le marché noir de cigarettes pour protéger les buralistes parisiens	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026		X			X			X			X		X			X			X	
5ème	24		PL	Valentina SERRAO			relatif à la sécurisation des coraux et des quais parisiens face aux incivilités liées à la baignade sauvage et aux nuisances nocturnes	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026		X			X			X			X					X			X	
5ème	25		EA	Abdoulaye KANTE			relatif à la préservation de la mémoire politique et au renforcement de la prévention autour des sites de baignade.	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026		X			X			X			X		x			X			X	
5ème	26		EA	Florence BERTHOUT			relatif au festival SOLIDAYS 2026	Madame Lamia EL AARAJE	Rejeté	15/07/2026	X				X			X			X		X			X			X	
5ème	26BIS	NG	Exécutif				En réponse au vœu 24 de l'EE	Madame Lamia EL AARAJE	Adopté	15/07/2026	X			X			X			X			X			X			X	
5ème	27		NPP	Céline VENZELETTI			relatif à un Plan parisien de circulation et une gestion intelligente de la circulation	Monsieur Dan LERT	Rejeté (ordre public)	15/07/2026																					
5ème							Subventions aux associations (20.000 euros). Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public marchi dans le Code de la rue et le plan " Paris sonore 2030 "	Monsieur Dan LERT	Adopté	15/07/2026	X			X			X			X			X			X			
5ème							Subventions (50.000 euros) et convention avec 3 associations - Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable.	Monsieur Dan LERT	Adopté	15/07/2026	X												X			X			
5ème							Subventions (10.000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France	Monsieur Dan LERT	Adopté	15/07/2026	X												X			X			
5ème			PL				vote désormé sur l'article 5	Monsieur Dan LERT	Adopté	15/07/2026	X																			
5ème			PL				vote désormé sur l'article 15	Monsieur Dan LERT	Adopté	15/07/2026	X																			
5ème							Vœu DEE - Subventions de fonctionnement et d'investissement à 28 associations (maintenu 240.000 euros en fonctionnement et 58.000 euros en [illegible]	Monsieur Dan LERT	Adopté	15/07/2026	X												x			X			
5ème	28		PL	Jérémy REDLER			relatif au renforcement de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires	Monsieur Dan LERT	Rejeté	15/07/2026			X		X			X			X		X			X		X		
14ème							Subventions (38.000 euros) à l'association au titre de l'intégration	Monsieur Adjé AHOUDJIAN	Adopté (en cours d'exécution)	15/07/2026																				
14ème	29	NG	NPP	Sabrina NOURI			relatif au renforcement du droit à l'apprentissage du français et à l'accompagnement des personnes exilées	Monsieur Adjé AHOUDJIAN	Adopté (ordre)	15/07/2026	X			X			X			X				x			X			
14ème							Subventions (250.000 euros) à 36 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.	Monsieur Adjé AHOUDJIAN	Adopté	15/07/2026	X															X			
14ème							Subventions (230.000 euros) à 14 associations au titre de l'accès à l'emploi (REFUG 2026).	Monsieur Adjé AHOUDJIAN	Adopté	15/07/2026	X															X			
14ème	30	NG	NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD			relatif à la lutte contre le sans-abrisme des femmes et des familles	Monsieur Adjé AHOUDJIAN	Adopté (ordre)	15/07/2026	X			X			X			X				x			X			
14ème							Subventions de fonctionnement (5.000 à 30 euros) et conventions relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition sur la Ville de Paris	Monsieur Adjé AHOUDJIAN	Adopté	15/07/2026	X			X			X			X			x			X			X
14ème	31	NG	MRDC	Jérôme COUMET			relatif à la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence à Paris et en Ile-de-France	Monsieur Adjé AHOUDJIAN	Adopté (ordre)	15/07/2026	X			X			X			X							X			
14ème							Conventions d'objectifs et de financement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants - parents dans 10 centres de PMI (ks, [illegible])	Monsieur Antoine AUBERT	Projet de délibération	15/07/2026																				
14ème	224		NPP					Monsieur Antoine AUBERT	Rejeté	15/07/2026	X				X			X			X			X			X			

Arrondissement	N° d'ordre	N° Amendement	Groupe ou Président	Nom	N° de voie	Objet	Avis Mairie	Sort	Date de dépôt	Groupe Nouveau Paris Ensemble			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Ensemble, Vivre l'Attitude et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris Audacieux			Groupe Paris Libertés !		
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
4ème					75		Subventions (324 956 euros) et conventions avec 3 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Hard (Oui Sha, Aurore, Aurore)	Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté	16/07/2026			X	X			X			X			X			X			X			X		
4ème	223		NPP		4			Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté en séance publique	16/07/2026																				
4ème	31		NPP	Christophe FIRMENICHE	4		relatif à la situation de la Fondation des Œuvres de la Croix-Saint-Simon (FOCSS)	Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté en séance publique	16/07/2026																				
4ème					75		Subventions (169 235 euros) et avenants à conventions avec la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon pour l'Hôpital Hors Enfant de l'Île Flamain, le centre de santé sexuelle et au centre du Mail	Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté	16/07/2026	X			X			X			X			X			X			X			X		
4ème	33		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	4		relatif au renforcement des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'accès aux droits des gens du voyage	Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté	16/07/2026	X					X		X			X			X			X		
4ème					75		Subventions (8 000 euros) à l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage.	Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté	16/07/2026	X			X			X			X			X			X			X					
4ème					75		Subventions (80 000 euros) et convention avec le groupement d'acteurs sociaux de Belleville pour la restructuration du centre de santé Belleville (20e).	Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté	16/07/2026	X												X			X							
4ème	54	144	GEP	Lucie CASTETS	5ème		relatif à la lutte contre la financiarisation de la santé et à la défense d'une offre de soins accessible, transparente et non lucrative	Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté	16/07/2026	X			X			X			X			X			X			X		
4ème	55	145	GEP	Marion Ève ALIX	5ème		relatif à la santé reproductive, à l'interruption et à l'extension du DIU-4 dans le cadre des États généraux de la bioéthique 2026	Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté	16/07/2026	X			X			X			X			X			X					X
4ème	97	146	GCP	Camille NACET	5ème		relatif au soutien et à la pérennité des centres médico-psychopédagogiques (CMPP)	Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté	16/07/2026	X			X			X					x			X					X
4ème	98		GCP	Camille NACET	5ème		relatif au maintien et au renforcement du centre d'accueil et de crise (CAC) Crisalis Arnaldo	Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté	16/07/2026																					
4ème	34bis	147	Ind.LGT		5ème		en réponse au vœu 34	Monsieur Antoine ALBERT	Rejeté	16/07/2026	X																				
4ème	223		NPP		4			Madame Anaïs BAKOULOUKOU	Rejeté en séance publique	16/07/2026																				
4ème	39	148	GEP	Marie-Pierre MARCHAND	5		relatif au festival "Paris cité contre les discrimi"	Madame Anaïs BAKOULOUKOU	Rejeté	16/07/2026	X																X				
4ème	40		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	5		relatif au renforcement de la politique de Paris pour en faire une véritable capitale anti-raciste	Madame Anaïs BAKOULOUKOU	Retiré en séance publique	16/07/2026																					
4ème			PL		5ème		vœu déposé sur l'article 21	Madame Anaïs BAKOULOUKOU	Rejeté	16/07/2026	X																		X		
4ème					75		Subventions (187 000 euros) à 34 associations au titre de la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme	Madame Anaïs BAKOULOUKOU	Rejeté	16/07/2026	X			X						X			X								
4ème			PL		5ème		vœu déposé sur les articles 31, 33 et 40	Madame Anaïs BAKOULOUKOU	Rejeté	16/07/2026	X																				
4ème					75		Subventions (333 000 euros) à 47 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité LGBTQI+.	Madame Anaïs BAKOULOUKOU	Rejeté	16/07/2026	X									X			X								
4ème					75		Subvention (57 000 euros) à 12 associations au titre des droits humains.	Madame Anaïs BAKOULOUKOU	Rejeté	16/07/2026	X									X			X								
4ème	41		PA	Julie BOILLOT	5ème		relatif au signalement des LGBTphobies et l'application « Signal by Pôlp »	Madame Anaïs BAKOULOUKOU	Rejeté	16/07/2026	X									X			X								
4ème					75		Subventions (42 500 euros) à 13 associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens, et signature	Monsieur Maxime CROSNIER	Rejeté	16/07/2026	X									X			X								
4ème					75		Vœu Commission des finances de la présentation de la perte d'autonomie - Subventions au titre de l'enveloppe " autres actions de prévention " - Signatures conventions annuelles multi-bénéficiaires	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X									X			X								
4ème	42		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	5		relatif à la transparence dans la gestion des résidences seniors parisiennes et au renforcement de l'accompagnement des personnes âgées à Paris	Monsieur Maxime CROSNIER	Rejeté en séance publique	16/07/2026																					

Arrondissement	N° d'ordre	N° Amendement	Groupe ou Président	Nom	N° de voie	Objet	Avis Mairie	Sort	Date de dépôt	Groupe Nouveau Paris Ensemble			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Ensemble, Vivre l'Attitude et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris Audacieux			Groupe Paris Libertés !		
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
4ème					75		Subvention et convention pluriannuelle d'objectifs d'une subvention d'investissement entre la Ville de Paris et la Société Anonyme d'HLM "Habitation Confortable" (Comité Bois Habitat)	Monsieur Maxime CROSNIER	Rejeté	16/07/2026	X														X								
4ème	43	149	BPRDG	François DAGNAUD	5ème		relatif au fonctionnement des clubs seniors du 19e arrondissement.	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X														x					X			
4ème	44		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	5		relatif à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, durable et de qualité	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X				X			X			X				X			X			X		
4ème					75		Subventions (548 776 euros) et subventions (277 860 euros) sur 2026-2028 soient pour 11 associations et une fondation mettant en place des actions de solidarité Cités	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
4ème	194		Exécutif		4		Amendement technique	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X															X							
4ème					75		Subventions (120 000 euros) et subventions d'investissement (50 000 euros) à 6 associations et une fondation pour des projets à destination de femmes victimes de violences conjugales	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
4ème	226		NPP		4			Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté en séance publique	16/07/2026																				
4ème					4		ESL de Paris : Avenant à convention avec EDF et convention avec le SIAAP et avec Octopus Energy relatifs au maintien de la fourniture d'énergie et d'eau et aux conditions de participation au ESL	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
4ème					5		Subventions (70 040 €uros et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socio-culturels de Paris	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
4ème					5		Subventions (1 447 400 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 2e associations gestionnaires d'Espaces de Vie Sociale.	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
4ème					5		Subventions (100 000 euros) et convention à l'association de Solidarité Internationale d'Intégration (ASI). Lauréat "IMP 2022 " des locaux équipés pour un quartier plus solidaire.	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
4ème	226		NPP		4		amendement sur le vivre ad	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X																X					
4ème	46	150	GCP	Camille NACET	5ème		relatif à la défense du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et des Centres communaux d'action sociale	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté	16/07/2026	X			X			X			X							X			X		
4ème	93	151	CEGP	Ophélie MADINIER	5ème		relatif à la préservation du Territoire zéro non recours.	Madame Fatoumata KONÉ	Rejeté en séance publique	16/07/2026	X			X			X			X					X			X			X
5ème					5		Aide en nature à l'association "Age et Vivre Faubourg" pour le mise à disposition de locaux situés 58 rue Archereau (19e).	Madame Azadeh AKBARI-CASTANON	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
5ème					5		Subventions (69 500 euros) à 31 associations, avenants à convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et des aidants	Madame Azadeh AKBARI-CASTANON	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
5ème					5		Subventions (120 000 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 5 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap	Madame Azadeh AKBARI-CASTANON	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
5ème					5		Subventions (76 500 euros) à 10 associations et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme	Madame Azadeh AKBARI-CASTANON	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
5ème					5		Subventions (100 000 euros) à 8 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit	Madame Azadeh AKBARI-CASTANON	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
5ème	47	152	NPP	Sabrina HOUR	5		relatif à la mise en œuvre d'un Plan parisien pour l'accessibilité universelle 2027-2032	Madame Azadeh AKBARI-CASTANON	Rejeté	16/07/2026	X			X			X			X			X				X			X		
5ème					5		Subventions (52,300 euros) à 9 associations et conventions ou avenants N°2 et 3 avec 3 d'entre elles, pour les événements installés, culturels et festifs.	Madame Azadeh AKBARI-CASTANON	Rejeté	16/07/2026	X												x			X							
5ème	48	153	GCP	Gwenaëlle AUSTIN	5ème		relatif au rétablissement d'un service PMR fonctionnel, stable, digne et respectueux des droits des personnes en situation de handicap	Madame Azadeh AKBARI-CASTANON	Rejeté	16/07/2026	X			X			X			X				X				X			X		





5ème	73		NPP	Christophe PROCHOMME			relatif à l'instauration d'un moratoire sur les projets de bureaux et à leur transformation en espaces verts de proximité.	Monsieur François VAUGLIN	Rejeté	16/07/2026	X				X			X			X			X			X			X		
5ème	74		NPP	Sabrina NOUBI			relatif au maintien des équipes de développement local des 19e et 20e arrondissements.	Monsieur Karim ZIADY	Retiré	16/07/2026																					
5ème			FL				vœu déposé sur l'article 10.	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X													X			X		
5ème							Subventions (980.00euros) à 21 associations pour le financement de 30 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (2e enveloppe) (1re).	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X												x			X					
5ème	75		Exécutif				amendement technique.	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X												x			X					
5ème							Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 318 424 euros pour 11 projets associatifs).	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X												x			X					
5ème			FL				vœu déposé sur l'article 12.	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X																X			X	
5ème							Subventions (134 470 euros) à 16 associations pour le financement de 16 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. (2ème enveloppe) (CA. 10)	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X			X			X			X			x			X			X		
5ème	76		Exécutif				amendement technique.	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X															X					
5ème							Subventions (0 000 euros) à 20 associations pour le financement de 37 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. (2ème enveloppe) (1bis).	Monsieur Karim ZIADY	Retiré (erreur matérielle)	16/07/2026	X			X			X			X			X			X			X		
5ème			FL				vœu déposé sur les articles 27, 30, 76 et 91.	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X																X			X	
5ème							Subventions (211 900 euros) à 42 associations pour le financement de 68 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens. (2e enveloppe). (2bis).	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X												x			X					
5ème							Subventions (80 000 euros) à 11 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers populaires mis en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires.	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X												x			X					
5ème			FL				vœu déposé sur l'article 2.	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X																		X			X	
5ème							Subventions (12 000 euros) pour 8 associations. Soutien aux réseau du familles monoparentales dans les quartiers populaires (7e, 18e, 1er, 3e, 7e, 8e, 19e et 20e.)	Monsieur Karim ZIADY	Adopté	16/07/2026	X												x			X					
6ème	80		NPP	Sonia CHAOUCHE			relatif à un plan de municipalisation des établissements de la petite enfance de la FOCOS pour garantir la sauvegarde de l'ensemble des places en crèches	Madame Anne-Claire BOUX	Rejeté	16/07/2026	X				X			X			X			x			X			X		
6ème							Subventions montant maximal (1.070.892 euros) soutien aux associations candidates à la reprise des activités du café petite enfance de la FOCOS.	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026				X	X			X			X			X			X			X		
6ème							Subventions de fonctionnement (3 297 761 euros) avenants aux CPO passées par la DPPE avec la FOCOS pour la financement de l'activité des établissements du groupe.	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026				X	X			X			X			X			X			X		
6ème							Délégation donnée au Maire de Paris en vue de compléter l'offre de reprise de la Ville de Paris dans le cadre de la procédure de cession d'actifs de la FOCOS, autorisant sa soumission	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026				X	X			X			X			X			X			X		
6ème	185		PAC				relatif à la cité scolaire régionale François Villon	Madame Anne-Claire BOUX	Rejeté	16/07/2026				X		X			X			X			X			X		
6ème	250		FL				relatif au financement de la rénovation de la demi-pension de la cité scolaire François Villon	Madame Anne-Claire BOUX	Rejeté	16/07/2026				X		X			X			X			X			X		
6ème							Collèges (cités parisiens - Externes) complémentaires de fonctionnement (39,68 euros), subventions d'équipement (24 540 euros) et subventions pour travaux (76 460 euros).	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026	X												x			X					
6ème							Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP).	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026	X			X			X			X			x			X					

6ème	229		NPP					Madame Anne-Claire BOUX	Rejeté	16/07/2026	X				X			X			X			X			X		
6ème							Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation sur temps péri et extrascolaire mis en œuvre dans le cadre du programme actions	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026	X			X			X			X			X			X			X		
6ème	78		PAC	Jules PASQUIER			relatif à l'avenir du patrimoine scolaire parisien	Madame Anne-Claire BOUX	Rejeté	16/07/2026	X				X			X			X			X			X		
6ème	79		NPP	Rodrigo ARENAS			relatif au recensement des logements de fonction vacants dans les établissements scolaires parisiens	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026	X			X			X			X						X		
6ème							Fusions d'écoles publiques pour la rentrée 2026.	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026			X									x			X					
6ème	81		CCT	Jean-Noël AQUA			relatif à l'arrêt des subventions publiques aux crèches confessionnelles et à la réorientation de vos subventions vers les crèches publiques.	Madame Anne-Claire BOUX	Gardé	16/07/2026																						
6ème	230		NPP					Madame Anne-Claire BOUX	Rejeté	16/07/2026	X				X			X			X			X			X		
6ème	82		FL	Catherine LECUYER			relatif à l'accélération de l'adaptation climatique des crèches et des écoles	Madame Anne-Claire BOUX	Rejeté	16/07/2026	X				X			X			X			X			X		
6ème	83		LESP	Guillaume DIAMAND			relatif au financement public de l'AFC Saint-Pierre-Saint-Dominique	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026	X			X			X				X				X			X	
6ème			CCT				vœu déposé sur les articles 6, 8, 10, 12, 19, 20, 21, 22, 24 et 27.	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026			X		X				X					X						
6ème							Subventions (5.982.164 euros) avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places).	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026			X	X			X			X			X			X					
6ème							Subventions (1.965.043 euros), avenants aux CPO passées avec 10 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places) et subventions d'investissement.	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026	X												x			X					
6ème	231		NPP					Madame Anne-Claire BOUX	Rejeté	16/07/2026	X				X			X			X			X			X		
6ème							Autorisation de signature des 2 conventions de transaction liées aux marchés publics de gestion d'établissements d'accueil dont les titulaires sont les associations Ceisenne et Les Lapérouse.	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026			X	X			X			X			X			X			X		
6ème	85		FA	Florence BERTHOUT			Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris.	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026			X									x			X					
6ème	84		FA	Florence BERTHOUT			Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris.	Madame Anne-Claire BOUX	Retiré	16/07/2026																						
6ème	232		NPP	CHAOUCHE			amendement I	Madame Anne-Claire BOUX	Retiré	16/07/2026																					
6ème	232BIS		Exécutif				en réponse aux amendements ABS, ABL et ALSS	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026	X													X			X		
6ème							Approbation du règlement de fonctionnement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux de la Ville de Paris.	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté (erreur matérielle)	16/07/2026	X												x			X					
6ème	84		FA	Fariéna SOUMAÏLA			Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.	Madame Anne-Claire BOUX	Rejeté	16/07/2026			X		X			X			X			X			X		
6ème	97		FA	Florence BERTHOUT			Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.	Madame Anne-Claire BOUX	Rejeté	16/07/2026			X		X			X			X			X			X		
6ème	233		NPP					Madame Anne-Claire BOUX	Retiré	16/07/2026																					
6ème	233BIS		Exécutif				en réponse aux amendements ABT et ALSS.	Madame Anne-Claire BOUX	Adopté	16/07/2026	X			X			X			X			X			X		

Groupe politique	N° d'ordre	N° d'amdt	Auteur(e) du vœu ou de l'amdt	Titre	Arr. ou Conv. C.D.	N° de vœu	Objet	Rapporteur(e)	Direction	Date de dépôt	Groupe Nouveau Front populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Rassemblé.e.s Patriotes et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris ayant			Groupe Paris Libéré		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
Vœu	89		NPP	Ilyess CHAOUCHE	11	2026 V 202	relatif à la souplesse d'accueil dans les établissements municipaux de la petite enfance	Madame Anne-Claire BOUX	Adjoint	16/07/2026	X													x			X				
Vœu					8	2026 V 203	Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.	Madame Anne-Claire BOUX	Adjoint	16/07/2026			X										x			X				
Vœu	89	152	GPPDG	Karima BARBACCI	19e		relatif à la continuité des parcours linguistiques, notamment en italien, à Paris Centre.	Monsieur Maxime DES CAYETS	Adjoint	16/07/2026	X												x			X				
Vœu	258		NPP		8		amendement au vœu V15	Monsieur Maxime DES CAYETS	Conseil	17/07/2026																				
Vœu	91		PL	Geoffroy BOULARD	17e		relatif à la révision de la sectorisation des collèges publics parisiens	Monsieur Maxime DES CAYETS	Maire	17/07/2026																				
Vœu					8	2026 V 15	Délibération relative à l'engagement par le Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre Madame D. et tous autres, du chef de diffamation publique	Monsieur Richard BOUROUE	Adjoint au Maire en charge de la sécurité, de la prévention et de la tranquillité publiques	17/07/2026																		
Vœu	284		NPP		8		amendement au vœu V15	Monsieur Maxime DES CAYETS	Conseil	17/07/2026																				
Vœu	94		NPP	Sabrina HOUIR	17e		relatif à la publicité des auditions de la Mission d'information et d'évaluation sur la période(s) parisien	Monsieur Richard BOUROUE	Adjoint	17/07/2026	X				X			X			X			X			X		
Vœu					8	2026 V 16	Subventions (86.800 euros) à 16 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle.	Madame Barbara GOMES	Adjoint	16/07/2026	X												x			X				
Vœu			PL		20	2026 V 17 BC	vote réservé sur l'article 9	Madame Barbara GOMES	Adjoint	17/07/2026	X															x			X		
Vœu					8	2026 V 17 BC	Subventions (98.500 euros) à 30 associations au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.	Madame Barbara GOMES	Adjoint	16/07/2026	X												x			X				
Vœu					8	2026 V 17 BC	Subventions (10 000 euros) à 13 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.	Madame Barbara GOMES	Adjoint	16/07/2026	X												x			X				
Vœu					8	2026 V 17 BC	Convention de partenariat relative à la Maison des Femmes	Madame Barbara GOMES	Adjoint	17/07/2026		X		X			X			X			X			X			X	
Vœu	95		NPP	Sonia CHAOUCHE	8	2026 V 17 BC	relatif à l'intégration des usages des enfants et des adolescents dans les politiques parisiennes d'aménagement et de jeunesse	Madame Barbara GOMES	Adjoint	17/07/2026	X			X			X			X			X			X		
Vœu					8	2026 V 17 BC	Subventions (38.200 euros) à 10 associations au titre de la prise en compte du genre dans les espaces publics, loisirs et sportifs parisiens	Madame Barbara GOMES	Adjoint	17/07/2026	X			X			X			X			X			X		
Vœu	96	153	GPPDG	Céline HERVIEU	19e		relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'élargissement du déploiement du dispositif "Demandes Angela"	Madame Gabrielle SÉRI HOUARI	Adjoint	17/07/2026	X			X			X			X			X			X		
Vœu					8	2026 V 17 BC	Evolution de la prestation des Internats Scolaires et Professionnels de la Ville de Paris	Madame Yasmina MEBZ	Adjoint	16/07/2026			X										x			X				
Vœu	97		GESP	Simon DUQUERROIX	19e		relatif au soutien des revendications des agentes et agents du SAMU social de Paris.	Madame Yasmina MEBZ	Adjoint	17/07/2026	X			X			X			X					x			X		
Vœu	98		CCI	Gwenaëlle AUSTIN	19e		relatif au soutien aux agent·es du Samusocial de Paris en grève	Madame Yasmina MEBZ	Adjoint	17/07/2026	X			X			X			X					x			X		
Vœu	98BIS	154	Exécutif		19e		en réponse aux vœux V97 et V96	Madame Yasmina MEBZ	Adjoint	17/07/2026	X			X			X			X						X			X	
Vœu			PL		11e	2026 DAE 22	vote réservé sur l'article 18	Madame Melody TONOLLI	Adjoint	17/07/2026	X																		X	
Vœu					8	2026 DAE 22	Subventions (77.500 euros) dans le cadre de l'appel à projets pour le partage de la culture scientifique à Paris	Madame Melody TONOLLI	Adjoint	17/07/2026	X			X			X			X			X			X		
Vœu					8	2026 V 11	Approbation de l'organisation d'un Concours d'élégance de la Ville de Paris au Théâtre de la Concorde.	Madame Melody TONOLLI	Adjoint	16/07/2026	X												x			X				

Groupe politique	N° d'ordre	N° d'amdt	Auteur(e) du vœu ou de l'amdt	Titre	Arr. ou Conv. C.D.	N° de vœu	Objet	Rapporteur(e)	Direction	Date de dépôt	Groupe Nouveau Front populaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Écologiste et Social de Paris			Rassemblé.e.s Patriotes et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris ayant			Groupe Paris Libéré		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
Vœu	251		NPP		4	2026 DJS 101		Monsieur Hanna YAFFA	Adjoint	17/07/2026	X				X			X			X			X			X		
Vœu					8	2026 DJS 101	Avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la SEM ELOGIE-SIEMP pour la démolition et la reconstruction du CPA Mercœur, 4 rue Mercœur (11e)	Monsieur Hanna YAFFA	Adjoint	17/07/2026	X			X			X			X			X			X			X	
Vœu	234		NPP		4	2026 DJS 103		Monsieur Hanna YAFFA	Adjoint	17/07/2026	X				X			X			X			X			X		
Vœu	235		NPP		4	2026 DJS 104		Monsieur Hanna YAFFA	Adjoint	17/07/2026	X				X			X			X			X			X		
Vœu					20	2026 DJS 105	Subventions (50.500 euros), conventions et avenants avec 3 associations au titre de la jeunesse et/ou du soutien l'année aux droits	Monsieur Hanna YAFFA	Adjoint	17/07/2026	X			X			X			X			X			X			X	
Vœu					8	2026 DJS 106	Subventions (204.300 euros), conventions et avenants avec 18 associations de jeunesse (9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.	Monsieur Hanna YAFFA	Adjoint	16/07/2026	X												x			X				
Vœu					20	2026 DJS 107	Subventions (278.000 euros), conventions et avenants avec 33 associations (Paris Centre, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) pour l'année des jeunes à la culture au sport et ceramic.	Monsieur Hanna YAFFA	Adjoint	16/07/2026	X												x			X				
Vœu					20	2026 DJS 108	Signature pour la régularisation d'une convention de financement avec la Préfecture de Région Ile-de-France pour l'édition 2024 du dispositif "Talents 2024".	Monsieur Hanna YAFFA	Adjoint	16/07/2026	X												x			X				
Vœu	99		PL	Jeremy REGLER	19e		relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle des aides attribuées dans le cadre de « Paris Jeunes Vacances »	Monsieur Hanna YAFFA	Adjoint	17/07/2026		X			X			X			X		x			X			X	
Vœu	100		NPP	Sophia CHIKIROU	5	2026 DDH 24	relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Francesca Albanese.	Madame Audrey PULVAR	Maire de Paris et Présidente du Conseil de Paris	17/07/2026																					
Vœu	101		NPP	Sophia CHIKIROU	5	2026 DDH 25	relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Nicolas Guillou, Reine Alapini-Gansou et Beti Hohler, juges de la Cour pénale internationale.	Madame Audrey PULVAR	Maire de Paris et Présidente du Conseil de Paris	17/07/2026																					
Vœu	102	155	NPP	Sophia CHIKIROU	5	2026 DDH 26	relatif à la condamnation des actes de cyberharcèlement commis contre les communautés d'Israéliens de Palestine et du Liban	Madame Audrey PULVAR	Adjointe chargée de la prévention et de la protection	17/07/2026																					
Vœu			PL		18e	2026 DDH 24	vote réservé sur les articles 1 et 5	Madame Audrey PULVAR	Adjointe	17/07/2026	X																		X		
Vœu					8	2026 DDH 24	Subventions (79.000 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international	Madame Audrey PULVAR	Adjointe	17/07/2026	X												x			X				
Vœu	236		NPP		4	2026 DDH 25		Madame Audrey PULVAR	Adjointe	17/07/2026	X						X				X							X		
Vœu			CCI		20	2026 DDH 25	vote réservé sur l'article 3	Madame Audrey PULVAR	Adjointe	17/07/2026		X			X			X												
Vœu					8	2026 DDH 25	Subventions (41.600 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris	Madame Audrey PULVAR	Adjointe	17/07/2026			X										x			X				
Vœu					18	2026 DDH 22	Subventions (70.000 euros) et convention avec ACTED pour une aide d'urgence destinée aux communautés touchées par l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo	Madame Audrey PULVAR	Adjointe	17/07/2026	X												x			X				
Vœu	103	156	GEMP	Pierre BENASSAYA	17e		relatif à la solidarité de la Ville de Paris avec le peuple vénézuélien à la suite des attentes du 24 juin 2026	Madame Audrey PULVAR	Adjointe chargée de la solidarité internationale	17/07/2026			X	X			X			X			X			X			X	
Vœu	104	157	GCR	Raphaëlle PRIMET, sur BROSSAT	19e		relatif au soutien aux populations et ennemis du Venezuela	Madame Audrey PULVAR	Adjointe chargée de la solidarité internationale	17/07/2026	X			X			X			X				X			X		
Vœu	105	158	GCR	Raphaëlle PRIMET, sur BROSSAT	19e		relatif à la célébration de la Journée internationale de la paix	Madame Audrey PULVAR	Adjointe chargée de la solidarité internationale	17/07/2026	X			X			X			X				X			X		
Vœu	106		NPP	Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD	19e		relatif à l'apposition du drapeau palestinien sur les frontons de l'Hôtel de Ville et des mairies d'arrondissement de Paris.	Madame Marine ROSSET	Maire de Paris et Présidente du Conseil de Paris	17/07/2026																					

Arrondissement	N° d'ordre	N° Adjoint	Groupe(s) politique(s)	Elue	N° de voie, bis, ter	N° de voie	Objet	Nom(s) rapporteur(s)	Avis	Date de mise à l'ordre du jour	Groupe Nouveau Paris solidaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Groupe Paris Libéré et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris ensemble			Groupe Paris Libertés		
											POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST
7ème	107		NPP	Sophia CHIKIROU			relatif à la création d'un véritable Fonds populaire d'initiative locale dans les arrondissements	Madame Hanna ROSSET	Avizé	17/07/2026																				
7ème							Subventions (35.000 euros) à 9 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" de Paris Centre.	Madame Hanna ROSSET	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
7ème			PL				vote dissocié sur les articles 1 et 2.	Madame Hanna ROSSET	Avizé	17/07/2026	X																	X		
7ème							Subventions (30.000 euros) à 12 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" (7ème)	Madame Hanna ROSSET	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
7ème	109		PAC	Maud CATEL			relatif à une réforme du Budget participatif parisien	Madame Hanna ROSSET	Avizé	17/07/2026		X			X			X			X		X			X			X		
7ème							Convention de partenariat avec Arena en soutien aux opérations et programmes de Baignade organisés en 2026.	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026		X		X			X			X			X			X			X		
7ème	109		NPP	Sophia CHIKIROU			relatif au développement d'un sport populaire, émancipateur et démocratisé à Paris.	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X				X			X			X				X			X		
7ème							Subventions (52.000 euros) à 6 associations sportives (et 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) Paris Centre.	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
7ème	110		NPP	Sophia CHIKIROU			relatif au renforcement de l'accès au sport dans les quartiers populaires.	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X				X			X			X				X			X		
7ème							Subventions (197.000 euros) à 19 associations sportives (et 5 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (7ème).	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
7ème	111		NPP	Sophia CHIKIROU			relatif à la création d'un Plan municipal de développement du sport féminin	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X				X			X			X				X			X		
7ème	7788	7ème	Ecologiste				en réponse aux vœux V109, V110 et V111	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	16/07/2026	X			X			X			X			X			x					X
7ème							Attribution d'un contrat d'occupation du domaine public d'une salle de boxe (centre sportif Carpentier)	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X												x			X					
7ème	112		NPP	Sophia CHIKIROU			relatif à un plan d'ouverture élargie des équipements sportifs municipaux.	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X				X			X			X		x		X			X		
7ème							Subventions (78.400 euros) à 10 associations sportives (et 2 avenants à la convention pluriannuelle d'objectifs) (7ème)	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
7ème							Subventions (77.000 euros) à 13 associations sportives (dont 1 convention pluriannuelle d'objectifs et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (7ème)	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
7ème	113		NPP	Sophia CHIKIROU			relatif à l'instauration d'un engagement social renforcé des grands clubs sportifs subventionnés par la Ville de Paris	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026																					
7ème							Subventions (248.900 euros) à 12 associations sportives (et 9 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (7ème)	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
7ème							Subventions (128.000 euros) à 18 associations sportives (dont 1 convention pluriannuelle d'objectifs et 9 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (7ème)	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
7ème	114		NPP	Emie MEUNIER			relatif à l'arrêt du recours au naming pour les événements publics parisiens	Monsieur Hanna SAUVAGE	Projet de délibération retiré de l'ordre du jour	17/07/2026																					
7ème							Approbation du recrire dans le cadre de la concession de services relative au Marathon et semi-marathon de Paris.	Monsieur Hanna SAUVAGE	Projet de délibération retiré de l'ordre du jour	17/07/2026																					
7ème							Baignades en semi – subvention de fonctionnement – autorisation de signature d'une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris (12 e. 7e et Paris Centre).	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
7ème	115		PL	Catherine LECUYER, Eric SCHAHL			relatif à l'élargissement des horaires d'ouverture des piscines municipales lors des vagues de chaleur et des canicules	Monsieur Hanna SAUVAGE	Avizé	17/07/2026			X		X			X			X		X			X			X		
8ème							Budget participatif parisien – Conventions, avenant à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.210.000 euros) en faveur de dix structures de l'économie sociale.	Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X									X			X			X					

Arrondissement	N° d'ordre	N° Adjoint	Groupe(s) politique(s)	Elue	N° de voie, bis, ter	N° de voie	Objet	Nom(s) rapporteur(s)	Avis	Date de mise à l'ordre du jour	Groupe Nouveau Paris solidaire			Groupe Communiste de Paris			Groupe Ecologiste et Social de Paris			Groupe Paris Libéré et Divers Gauche			Groupe Paris au centre			Groupe Paris ensemble			Groupe Paris Libertés		
											POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST
8ème							Subventions (124.000 euros) et 10 conventions avec 9 associations ou projets à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les "Territoires zéro déchet"	Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X						X			X			X						X		
8ème							Subventions (34.700 euros) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité	Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X												X						X		
8ème							Subventions et subventions (20.000 euros) à quatre associations portant des projets en faveur du droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris (11e, 8e, 2e, 20e)	Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X												X						X		
8ème	116		NPP	Rodrigo ARENAS			relatif à la présentation d'un bilan annuel du Plan Alimentation Durable 2020-2027.	Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026																					
8ème							Subventions (75.000 euros) à 3 associations pour l'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective et la sensibilisation à l'alimentation durable	Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
8ème	237		NPP					Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X				X			X			X			x			X				X
8ème	238		NPP					Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X				X			X			X			x			X			X		
8ème	239		NPP					Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X				X			X			X			x			X			X		
8ème	240		NPP					Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X				X			X			X			x			X			X		
8ème							Autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations administratives, techniques, réglementaires relatives aux travaux dans le parc des Ateliers (Vauvenargues)	Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026			X										X			X					
8ème	241		NPP					Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X				X			X			X						X			X		
8ème							Approbation du réaménagement du bateau l'Autruche, de son ouverture à un public plus large et de la signature d'une convention de mandat avec un acteur privé	Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X				X		X			X			X			X			X		
8ème	117		PL	Anne BIMBENI			relatif à l'entretien des sépultures des personnalités historiques ayant façonné le patrimoine parisien et à l'urgence de la restauration des chapelles parisiens.	Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026																					
8ème	118	7ème	GCR	Raphaëlle PRIMET			relatif à l'accès des Alsaces et au maintien d'une offre culturelle accessible sur les quais de Seine.	Monsieur Antoine GUILLOU	Projet de délibération retiré de l'ordre du jour	17/07/2026	X			X			X			X				X			X			X		
8ème	119		NPP	Sophia CHIKIROU			relatif à la prétiguration d'une Écorégion Seine comme nouvel espace de planification écologique	Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X				X			X			X					x			X		
8ème			117				vote dissocié sur l'article 31	Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X																					
8ème							Subventions (79.600 euros) à 21 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animation de la vie	Madame Aminata NIAKATE	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
8ème	242		NPP					Monsieur Antoine GUILLOU	Avizé	17/07/2026	X															X			X		
8ème	120	7ème	GEP	Sylvain MACHINOT			relatif au soutien à l'Office Français de la biodiversité et aux moyens publics nécessaires à la protection de la biodiversité urbaine.	Madame Aminata NIAKATE	Avizé	17/07/2026	X						X			X			x					X			
8ème	121	7ème	PL	Philippe GOUJON			relatif à l'accessibilité des parcs et jardins aux chiens tenus en laisse et à la réforme du Règlement Sanitaire Départemental de Paris.	Madame Aminata NIAKATE	Projet de délibération retiré de l'ordre du jour	17/07/2026	X			X			X			X			X					X			
8ème	123		PA	Julie BOILLOT			relatif à la lutte contre la prolifération des ayrtels dans l'espace public parisien et à la protection des chiens.	Madame Aminata NIAKATE	Avizé	17/07/2026	X				X			X			X			X			X			X		
8ème							Réforme en gestion de l'ancienne usine des eaux d'Auteuil au 16 juillet 2026 (16e).	Madame Alice TIMSIT	Avizé	17/07/2026	X												X			X					
8ème	124		NPP	Rodrigo ARENAS			relatif à l'abandon du projet Thermo-sur-Seine et à la réduction de la dépendance de Paris à l'incinération des déchets.	Madame Alice TIMSIT	Projet de délibération retiré de l'ordre du jour	17/07/2026																					
8ème	125		NPP	Rodrigo ARENAS			relatif à l'élaboration d'une stratégie de réduction de la dépendance de la Ville de Paris à l'incinération des déchets.	Madame Alice TIMSIT	Projet de délibération retiré de l'ordre du jour	17/07/2026																					

8ème				Protocole d'accord en vue de l'acquisition du terrain sur lequel sont édifiées les centrales de cogénération et de production/traitement d'eau, situé à Vitry-sur-Seine (94)	Madame Alice TIMSIT	17/07/2026																					
1ère	252	Exécutif		amendement technique	Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ	17/07/2026	X																				
1ère	157	GCP	Rym KARAOUI-GOUEZOU	relatif au soutien de l'insertion par l'activité économique et à la sécurisation des parcours d'insertion des Parisiennes et Parisiens	Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ	17/07/2026	X			X			X			X				X			X			X	
1ère		PL		vote dissocié sur l'article 25	Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ	17/07/2026	X																				
1ère				Subventions (3 115 000 euros) et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi	Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ	17/07/2026	X												X			X					
1ère	158	MPF	Roland TIMSIT	relatif à un moratoire parisien sur les sanctions RSA et à l'abrogation du régime national de suspension-remobilisation	Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ	17/07/2026	X													X			X				
1ère				Subventions (169 800 euros) et conventions annuelles avec trois associations pour l'accompagnement des allocataires du RSA nécessitant une action de remobilisation [illegible]	Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ	17/07/2026	X												X			X					
1ère	244	MPF			Madame Amina BOUR[illegible]	17/07/2026	X													X			X				
1ère		PL		vote dissocié sur les articles 4 et 5	Madame Amina BOUR[illegible]	17/07/2026			X																		
1ère				Subventions et avenants (270 000 euros) à 5 structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social	Madame Amina BOUR[illegible]	17/07/2026			X										X			X					
1ère				Conseil d'administration de la SPLA SOREQA - Rémunération annuelle du président du conseil d'administration	Madame Johanne KOUASSI	18/07/2026		X														X					
1ère	183	Exécutif		amendement technique	Madame Johanne KOUASSI	18/07/2026		X														X					
1ère				Conseil d'administration de la Société d'économie mixte [illegible] - Rémunération annuelle du président au titre de la présidence du conseil d'administration	Madame Johanne KOUASSI	18/07/2026		X														X					
1ère				Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e) Avenant n° 3 à la concession de travaux	Madame Johanne KOUASSI	18/07/2026			X						X	X						X			X		
1ère	159	MPF	Emile MEUNIER	relatif à la fiscalité des résidences secondaires et à la prévention du contournement de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation	Monsieur Jacques BAUDRIER	18/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
1ère				Fixation des taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation applicables à compter du 1er janvier 2027	Monsieur Jacques BAUDRIER	18/07/2026	X									X			X					X		X	
1ère				Communication à la DRFIP de la liste des adresses des locaux susceptibles d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales [illegible]	Madame Johanne KOUASSI	18/07/2026	X															X			X		
1ère	160	GCP	Antoine DUPONT	relatif à la mise en œuvre d'une politique de soutien aux communs numériques	Madame Johanne KOUASSI	18/07/2026	X			X			X			X			X			X			X		
1ère	161	PL	David ALPHAND	relatif à l'urgence de transparence financière totale sur le patrimoine et à la création d'un paragraphe dédié au sein du prochain Compte Administratif	Madame Johanne KOUASSI	18/07/2026	X				X			X			X		X			X			X		
1ère	162	MPF	Christophe PRUDHOMME	relatif à une gestion de proximité du dispositif PAM par la Ville de Paris	Madame Carine ROLLAND	18/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
1ère				Convention de délégation de compétence entre IDFM et la Ville de PARIS pour le transport scolaire d'enfants en situation de handicap	Madame Carine ROLLAND	18/07/2026	X												X			X			X		
1ère				Présentation du rapport social unique 2025	Madame Carine ROLLAND	18/07/2026			X													X					
1ère				Modification de la délibération relative à l'accueil et à l'indemnisation des stagiaires effectuant à la Ville de Paris un stage pour leur cursus scolaire ou universitaire	Madame Carine ROLLAND	18/07/2026	X			X			X			X			X			X			X		
1ère				Allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2026	Madame Carine ROLLAND	18/07/2026	X												X			X					

1ère	163	MPF	Sonia CHAOUCHE	relatif à la création d'un parcours parisien garantissant l'accès des jeunes à un stage ou à une alternance	Madame Carine ROLLAND	18/07/2026	X				X			X						X			X			X	
1ère	163BIS	Exécutif		en réponse au V163	Madame Carine ROLLAND	18/07/2026	X																			X	
1ère				Dispositif "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité (exercice 2025)	Madame Anouch TORANIAN	18/07/2026			X																		
1ère	164	MPF	Céline VERZELETTI	relatif à la protection des commerçants des marchés découverts	Madame Anouch TORANIAN	18/07/2026	X							X									X			X	
2ème				Subventions (100 000 euros) à la Fondation Mémorial de la Shoah (Paris Centre) dans le cadre de deux conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025	Madame Laurence PATRICE	18/07/2026	X			X			X			X			X			X			X		
2ème				Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Chemetov au 12 rue de l'Épée de bois (5e)	Madame Laurence PATRICE	18/07/2026	X												X			X					
2ème				Dénomination du Jardin / Cour Ginette Kolinka (4e)	Madame Laurence PATRICE	18/07/2026	X												X			X					
2ème	165	[illegible]	Emma RAFOWICZ	relatif à la dénomination d'un espace public au nom de Marjane Satrapi, autrice de Persepolis	Madame Laurence PATRICE	18/07/2026			X										X			X					
2ème	166	PL	Philippe GOUJON	relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Marjane Satrapi	Madame Laurence PATRICE	18/07/2026			X										X			X					
2ème	167	PL	Jérémy REDLER	relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Pierre-François Veil	Madame Laurence PATRICE	18/07/2026		X											X			X					
2ème	168	PL	Philippe GOUJON	relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Bernadette Chirac	Madame Laurence PATRICE	18/07/2026			X	X					X	X			X			X			X		
2ème	170	PL	Jérémy REDLER	relatif à la création d'un lieu de mémoire en hommage aux victimes françaises des attaques terroristes du 7 octobre 2023	Madame Laurence PATRICE	18/07/2026																					
2ème				Subvention de fonctionnement (382 160 euros) à l'association pour le soutien du Théâtre Privé dans le cadre de la convention triennale tripartite avec DRAC [illegible]	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026			X	X			X			X			X			X			X		
2ème	171	Exécutif		amendement technique	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X															X					
2ème				Subventions (143 000 euros) à 5 associations dans le cadre du soutien à 6 festivals [illegible]	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X												X			X					
2ème				Avenant n°2 au contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel La Gaîté Lyrique (Paris Centre)	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X			X			X			X			X			X					X
2ème	172	Exécutif		amendement technique	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X															X					
2ème				Subventions (26 500 euros) à trois associations pour l'organisation de festivals musicaux	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X												X			X					
2ème				Subvention de fonctionnement (6 875 200 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e)	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X												X			X					
2ème				Subventions (32 000 euros) et conventions avec quatre associations culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et Centres de Protection Maternelle et Infantile	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X												X			X					
2ème	173	GCP	Ian BROSSAT	relatif au rétablissement du montant de la subvention [illegible] prospection et exploitation artistique	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026																					
2ème				Subventions et conventions (48 000 euros) [illegible] prospection et exploitation artistique [illegible] proposant des manifestations [illegible]	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X												X			X					
2ème	247	MPF			Monsieur Florian SITBON	18/07/2026																					
2ème				Subventions (25 500 euros) à 7 associations au titre du Fonds d'animation locale culturelle (FAL CULTURE) [illegible] à Paris Centre et convention avec l'association [illegible]	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026																					

2ème	248	MPF			Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
2ème				Subventions (210 400 euros) à 32 associations et 1 organisme au titre de l'Art dans les ensembles [illegible] Culture et Handicap 2026, et signature de 20 conventions	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X												X			X					
2ème				Convention d'occupation temporaire du domaine public pour les locaux situés 10 rue des Amandiers et 2-7 rue des Mûriers (20e) - Mise à disposition à l'association "Les Plateaux Sauvages"	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X			X			X			X			X			X					X
2ème	174	Exécutif		amendement technique	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X															X					
2ème				Subventions (82 010 000 euros) à l'établissement public Paris Musées	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X												X			X					
2ème	249	MPF			Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X				X			X			X			X			X			X	
2ème				Subventions (6 581 300 euros) à l'établissement public Paris Musées	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026			X	X			X			X			X			X			X		
2ème	175	PL	Thierry GUERRIER	relatif à la normalisation de la relation entre le musée [illegible] et la Ville de Paris	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026			X			X					X		X			X			X		
2ème	177	GCP	Raphaëlle PRIMET	relatif aux suppressions d'heures d'enseignement artistique au sein des Conservatoires municipaux d'arrondissement [illegible]	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026																					
2ème	176	MPF	Roland TIMSIT	relatif à l'arrêt des suppressions d'heures et à la titularisation des enseignants des conservatoires parisiens	Monsieur Florian SITBON	18/07/2026	X			X			X				X			X				X			X
2ème				Convention de partenariat entre la Ville de Paris et MCH Group pour la manifestation Art Basel Paris	Madame Camille VIZIOZ-BRAMI	18/07/2026		X		X			X			X			X			X			X		
2ème	179	GCP	Ian BROSSAT	relatif au soutien à la librairie Les Mots à la bouche et à la préservation des lieux culturels LGBTQIA+	Madame Camille VIZIOZ-BRAMI	18/07/2026	X												X			X					
2ème	180	[illegible]	Nour DURAND-RAUCHER	relatif à l'effectivité du dépistage gratuit de la drépanocytose à Paris et à l'accompagnement des personnes [illegible]	Monsieur Laurent SOREL	18/07/2026	X												X			X					

Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au vœu n° 3.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place		1
		Publique et Divers Gauche		
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		

10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
8	YAVCHITZ Elisa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris		1
19	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1

3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
108	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
152	BEAUQUIER Antoine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
40	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
110	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
131	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

63	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté		1
84	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
131	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre		1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre		1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre		1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre		1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre		1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 186.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Abst[-]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
8	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
108	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	ASTIE Karl[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
131	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	PECHENARD Frederic	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
131	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BATY Pierre[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 187.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
145	FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
120	GARRIGOS Geneviève[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
74	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe [A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1

132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
84	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
16	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
156	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
154	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
132	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
107	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
15	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
38	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
15	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté		1
38	REDLER Jérémy[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
84	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
131	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	LESIEUR Antoine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au projet de délibération DFA 26.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
6	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
8	DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
145	FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
120	GARRIGOS Geneviève[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place		Pour[++]	1

		Publique et Divers Gauche		
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1

55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
76	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
24	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
74	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
12	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	TIBERTI Adrien[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris	Contre[+]	1

	[A]	Populaire		
88	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
84	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
132	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
107	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
162	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
131	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	REDLER Jérémy[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
84	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
131	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
106	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé		1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
102	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 5 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 195.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
145	FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
120	GARRIGOS Geneviève[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

100	KIELEMOES Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place		1

		Publique et Divers Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	TIBERTI Adrien[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe [A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
131	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	CHASSANIOL Clara[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	HOFFMAN Emmanuelle[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	LESIEUR Antoine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GÂTEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 6 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 196.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
120	GARRIGOS Geneviève[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place		1

		Publique et Divers Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
23	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris		1

24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
74	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
41	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris		1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris		1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1

2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire		1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	PRUDHOMME Christophe [A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté		1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté		1
132	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
131	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté		1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	CHASSANIOL Clara[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	HOFFMAN Emmanuelle[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	LESIEUR Antoine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BATY Pierre[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits		1

Annexe n° 7 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026.

RECAPITULATIF GENERAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Fonction	Libellé	Stock net avant BS 2026	BS 2026	Stock net après BS 2026
0	Services généraux	1 060 911 650,43	(118 882 388,14)	942 029 262,29
1	Sécurité	30 802 672,27	4 638 393,87	35 441 066,14
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	564 864 479,66	(5 792 180,73)	559 072 298,93
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	770 966 147,24	(6 958 412,93)	764 007 734,31
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	255 043 937,63	3 010 345,71	258 054 283,34
5	Aménagement des territoires et habitat	4 331 656 490,78	(28 311 458,31)	4 303 345 032,47
6	Action économique	62 634 149,57	(5 449 645,80)	57 184 503,77
7	Environnement	364 914 441,49	(11 518 406,71)	353 396 034,78
8	Transports	246 607 839,96	3 470 642,33	250 078 482,29
TOTAL GENERAL		7 688 401 809,03	(165 793 110,71)	7 522 608 698,32

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 576 536 426,00	32 982 860,32	-49 799 710,71	15 123 000,00	15 123 000,00	15 123 000,00	0,00	48 105 860,32
900	Services généraux	152 262 561,00	10 220 848,76	-2 888 988,14	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	12 220 848,76
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	22 364 889,00	174 559,78	4 638 393,87	0,00	0,00	0,00	0,00	174 559,78
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	108 617 113,00	3 947 384,34	-5 792 180,73	9 400 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00	0,00	13 347 384,34
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	136 828 000,00	5 491 182,57	-6 958 412,93	1 223 000,00	1 223 000,00	1 223 000,00	0,00	6 714 182,57
904	Santé et action sociale (hors RSA)	72 226 000,00	1 958 836,40	3 142 926,99	-1 500 000,00	-1 500 000,00	-1 500 000,00	0,00	458 836,40
904-4	RSA	200 000,00	0,00	-132 581,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	831 616 810,00	6 491 785,82	-28 311 458,31	0,00	0,00	0,00	0,00	6 491 785,82
906	Action économique	24 965 000,00	485 685,57	-5 449 645,80	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 985 685,57
907	Environnement	111 040 400,00	1 504 610,97	-11 518 406,71	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	6 504 610,97
908	Transports	116 415 653,00	2 707 966,11	3 470 642,33	-2 500 000,00	-2 500 000,00	-2 500 000,00	0,00	207 966,11
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	762 342 028,00	0,00		83 200 000,00	83 200 000,00		0,00	83 200 000,00
921	Taxes non affectées	280 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	472 367 202,00	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00		0,00	2 500 000,00
925	*Opérations patrimoniales*	*209 150 000,00*			*80 700 000,00*	*80 700 000,00*		*0,00*	*80 700 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*80 044 826,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	*Chapitre de prévision sans réalisation*			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 338 878 454,00	32 982 860,32	-165 793 110,71	98 323 000,00	98 323 000,00	98 323 000,00	0,00	131 305 860,32

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	12 605 380,57

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II

TOTAL	143 911 240,89

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	179 606 274,00	0,00	3 223 000,00	3 223 000,00	3 223 000,00
900	Services généraux	973 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	8 564 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	18 778 851,00	0,00	1 223 000,00	1 223 000,00	1 223 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	7 110 873,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	111 450 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	15 792 530,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
908	Transports	16 236 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 736 359 492,00	0,00	82 200 000,00	82 200 000,00	82 200 000,00
921	Taxes non affectées	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	150 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	833 239 492,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
925	*Opérations patrimoniales*	*209 150 000,00*		*80 700 000,00*	*80 700 000,00*	*80 700 000,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*539 970 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	Chapitre de prévision sans réalisation	422 912 688,00	0,00	12 900 000,00	12 900 000,00	12 900 000,00
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*317 912 688,00*		*12 900 000,00*	*12 900 000,00*	*12 900 000,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	105 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 338 878 454,00	0,00	98 323 000,00	98 323 000,00	98 323 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	45 588 240,89
TOTAL	143 911 240,89

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	629 909 763,00	0,00	22 364 889,00	118 017 113,00	138 051 000,00	70 726 000,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	327 176 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 656 843,54	0,00	230 000,00	5 410 952,00	13 571 099,00	5 740 818,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 340 000,00	0,00	15 500 889,00	19 232 000,00	15 677 000,00	12 395 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 200 022,00	0,00	690 000,00	2 597 200,00	15 099 322,00	5 873 905,00	34 146,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	350 400,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	114 065 695,46	0,00	5 344 000,00	90 576 961,00	93 353 179,00	46 716 277,00	165 854,00
26	Participations et créances rattachées	46 625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	101 066 202,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 140 300 932,89	0,00	700 000,00	8 564 556,00	20 001 851,00	7 110 873,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	105 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	199 588 240,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
13	Subventions d'investissement	973 200,00	0,00	0,00	8 564 556,00	19 882 851,00	6 910 873,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	797 113 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	100 000,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 626 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		831 616 810,00	26 465 000,00	116 040 400,00	113 915 653,00		2 067 306 628,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		780 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		327 176 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 345 497,00	167 000,00	6 423 666,00	2 142 516,00		71 688 391,54
204	Subventions d'équipement versées	352 809 611,00	13 255 000,00	6 651 000,00	30 825 653,00		468 686 153,00
21	Immobilisations corporelles	274 477 085,00	10 296 000,00	31 946 965,00	1 756 824,00		360 971 469,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		350 400,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	185 534 617,00	2 747 000,00	71 018 769,00	76 690 660,00		686 213 012,46
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		46 625 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		101 066 202,00
45	Opérations pour compte de tiers	450 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00		3 750 000,00
RECETTES		111 450 179,00	0,00	17 792 530,00	16 236 085,00		1 322 157 006,89
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		105 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		199 588 240,89
13	Subventions d'investissement	84 909 009,00	0,00	17 792 530,00	12 736 085,00		151 769 104,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		797 113 428,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	23 275 610,00	0,00	0,00	0,00		23 275 610,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 265 560,00	0,00	0,00	0,00		3 442 560,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		37 626 064,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00		4 142 000,00

Annexe n° 8 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	7 595 292 774,00	19 325 018,89	0,00	55 048 982,94	55 048 982,94	0,00	55 048 982,94	74 374 001,83
930	Services généraux	942 193 713,00	6 550 954,32	0,00	409 462,53	409 462,53	0,00	409 462,53	6 960 416,85
930-5	Gestion des fonds européens	3 272 604,00	0,00	0,00	1 021 970,00	1 021 970,00	0,00	1 021 970,00	1 021 970,00
931	Sécurité	491 944 935,00	191 417,14	0,00	4 925 936,86	4 925 936,86	0,00	4 925 936,86	5 117 354,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	893 812 216,00	2 539 434,39	0,00	19 068 300,61	19 068 300,61	0,00	19 068 300,61	21 607 735,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	657 974 129,00	1 591 161,75	0,00	2 441 889,25	2 441 889,25	0,00	2 441 889,25	4 033 051,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	2 088 714 489,00	1 917 632,83	0,00	6 166 717,17	6 166 717,17	0,00	6 166 717,17	8 084 350,00
934-3	APA	145 644 121,00	0,00	0,00	100 898,00	100 898,00	0,00	100 898,00	100 898,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	461 679 458,00	0,00	0,00	245 834,00	245 834,00	0,00	245 834,00	245 834,00
935	Aménagement des territoires et habitat	317 988 243,00	2 364 137,83	0,00	1 427 376,17	1 427 376,17	0,00	1 427 376,17	3 791 514,00
936	Action économique	44 559 067,00	136 553,25	0,00	19 895 048,75	19 895 048,75	0,00	19 895 048,75	20 031 602,00
937	Environnement	806 726 458,00	1 767 835,67	0,00	-2 677 830,67	-2 677 830,67	0,00	-2 677 830,67	-909 995,00
938	Transports	740 783 341,00	2 265 891,71	0,00	2 023 380,27	2 023 380,27	0,00	2 023 380,27	4 289 271,98
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	2 385 388 629,00	0,00		12 445 228,30	12 445 228,30		12 445 228,30	12 445 228,30
940	Impositions directes	1 324 023 196,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	257 998 698,00	0,00		19 200 000,00	19 200 000,00		19 200 000,00	19 200 000,00
942	Dotations et participations	22 243 394,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	237 481 173,00	0,00		-6 501 250,70	-6 501 250,70		-6 501 250,70	-6 501 250,70
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 672 168,00	0,00		-253 521,00	-253 521,00		-253 521,00	-253 521,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*539 970 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	317 912 688,00		0,00	12 900 000,00	12 900 000,00		12 900 000,00	12 900 000,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*317 912 688,00*			*12 900 000,00*	*12 900 000,00*		*12 900 000,00*	*12 900 000,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		10 298 594 091,00	19 325 018,89	0,00	80 394 211,24	80 394 211,24	0,00	80 394 211,24	99 719 230,13

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
TOTAL	99 719 230,13

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR.N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	2 778 339 305,00	0,00	53 795 461,51	53 795 461,51	53 795 461,51
930	Services généraux	243 500 988,00	0,00	791 500,00	791 500,00	791 500,00
930-5	Gestion des fonds européens	3 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	3 382 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	73 874 000,00	0,00	15 700 000,00	15 700 000,00	15 700 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	128 948 300,00	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	384 423 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	43 348 331,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	269 590 009,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	68 058 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	216 879 700,00	0,00	18 520 000,00	18 520 000,00	18 520 000,00
937	Environnement	853 078 395,00	0,00	18 651 961,51	18 651 961,51	18 651 961,51
938	Transports	490 246 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	7 520 254 786,00	0,00	-130 914 100,00	-130 914 100,00	-130 914 100,00
940	Impositions directes	4 025 525 112,00	0,00	-21 314 100,00	-21 314 100,00	-21 314 100,00
941	Autres impôts et taxes	3 266 985 029,00	0,00	-85 000 000,00	-85 000 000,00	-85 000 000,00
942	Dotations et participations	135 477 679,00	0,00	-24 600 000,00	-24 600 000,00	-24 600 000,00
943	Opérations financières	12 222 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*80 044 826,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		10 298 594 091,00	0,00	-77 118 638,49	-77 118 638,49	-77 118 638,49

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	176 837 868,62
TOTAL	99 719 230,13

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	2 800 467 032,83	4 294 574,00	496 870 871,86	912 880 516,61	660 416 018,25	2 094 881 206,17	145 745 019,00
011	Charges à caractère général	212 606 664,00	478,00	17 080 125,86	48 682 892,61	95 034 392,25	89 706 255,17	386 297,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	445 502 156,00	384 096,00	218 160 199,00	603 299 063,00	377 578 135,00	585 687 136,00	3 858 722,00
014	Atténuations de produits	1 814 837 526,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 699 117,00	3 910 000,00	261 630 547,00	260 898 561,00	187 803 491,00	1 419 487 815,00	141 500 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 418 647,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	230 979 922,30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	12 423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	7 730 426 216,62	3 010 000,00	3 382 500,00	89 574 000,00	129 080 300,00	384 423 082,00	43 348 331,00
013	Atténuations de charges	5 030 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 386 626,00	0,00	0,00	29 838 727,00	64 832 657,00	70 897 009,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 838 038 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 360 226 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	103 220 822,00	3 010 000,00	1 362 500,00	57 940 160,00	14 756 415,00	254 701 979,00	39 748 331,00
75	Autres produits de gestion courante	208 963 544,00	0,00	2 020 000,00	1 795 113,00	49 491 228,00	58 824 094,00	3 600 000,00
76	Produits financiers	12 222 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**461 925 292,00**	**319 415 619,17**	**64 454 115,75**	**804 048 627,33**	**742 806 721,27**		**9 508 205 614,24**
011	Charges à caractère général	7 996 673,00	80 086 995,17	5 105 316,75	284 508 864,33	119 954 419,27		961 129 373,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 072 016,00	197 219 452,00	12 772 622,00	388 708 025,00	80 917 035,00		2 929 158 657,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	18 520 000,00	0,00	0,00		1 833 357 526,53
65	Autres charges de gestion courante	438 856 603,00	42 129 172,00	28 056 177,00	130 831 738,00	541 780 267,00		3 537 583 488,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 418 647,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		230 979 922,30
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00		12 578 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**269 590 009,00**	**68 058 000,00**	**235 399 700,00**	**871 730 356,51**	**490 246 000,00**		**10 141 430 626,51**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00		5 355 470,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	4 013 571,00	66 940 000,00	40 110 315,00	439 170 994,00		741 189 899,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 838 038 214,00
731	Fiscalité locale	246 590 009,00	2 000 000,00	155 520 000,00	686 778 055,00	0,00		5 451 114 596,00
74	Dotations et participations	12 000 000,00	2 783 000,00	47 200,00	1 405 876,00	820 000,00		491 796 283,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000 000,00	59 261 429,00	12 892 500,00	143 111 110,51	50 255 006,00		601 214 024,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 222 140,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Annexe n° 9 - Scrutin public relatif au vœu n° 18.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
92	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

45	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté		1
132	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

162	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	CHASSANIOL Clara[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	HOFFMAN Emmanuelle[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 10 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 205.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
92	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
86	ALPHAND David	5 - Paris Liberté		1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté		1
162	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté		1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté		1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre		1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre		1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits		1

Annexe n° 11 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 206.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
92	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
84	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
156	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
154	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
132	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
162	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
40	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
40	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	BÜRKLi Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 12 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 207.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
92	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
41	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris		1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris		1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire		1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TiMSiT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1

132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté		1
84	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
156	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
132	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
162	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
40	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
15	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 13 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 208.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
92	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
74	YAFFA Mams[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris		1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

	Sophie	Populaire		
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
86	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
131	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé		1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	HOFFMAN Emmanuelle[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1

58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaise	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 14 - Scrutin public relatif au vœu n° 20.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
47	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
96	BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
118	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
149	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
144	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
120	GARRIGOS Geneviève[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
92	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
118	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	KOUASSI Johanne[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	PULVAR Audrey[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
93	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
77	ROLLAND Carine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1

55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	TORANIAN Anouch[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de		1

		Paris		
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 15 - Scrutin public relatif au vœu n° 27.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
96	BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
149	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
26	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	EKON Carine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
144	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
120	GARRIGOS Geneviève[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	SAKET Bechir[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	HADDAD Benjamin	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
127	BATY Pierre[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 16 - Scrutin public relatif au projet de délibération DDCT 92.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
148	BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
96	BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
149	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
121	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
123	EKON Carine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
144	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
92	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
140	HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
143	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1

149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

	[A]			
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
132	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
132	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

35	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	HOFFMAN Emmanuelle[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 17 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 222.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche			1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
18	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	BONNET OULALDJ Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	PRIMET Raphaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire		1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

34	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	HADDAD Benjamin	5 - Paris Liberté		1
62	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre		1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 18 - Scrutin public relatif au vœu n° 32.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
142	PLIEZ Eric[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	NIAKATÉ Aminata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
18	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris		1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris		1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris		1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	TIMSIT Roland[A]	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
62	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	REDLER Jérémy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1

Annexe n° 19 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 223.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
142	PLIEZ Eric[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
26	PULVAR Audrey[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
46	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
24	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
5	LEHOUX Arnaud[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1

		Paris		
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
51	SOREL Laurent[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
74	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	BONNET OULALDJ Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
33	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé		1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
126	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 20 - Scrutin public relatif au vœu n° 40.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche			1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche			1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche			1
7	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Abst[-]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
142	PLIEZ Eric[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
26	PULVAR Audrey[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

113	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
24	KONÉ Fatoumata[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	LEHOUX Arnaud[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
51	SOREL Laurent[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
74	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	BONNET OULALDJ Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris		1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
126	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 21 - Scrutin public relatif au vœu n° 42.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
142	PLIEZ Eric[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
76	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
74	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
18	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PATRICE Laurence[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire		1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
110	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
108	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1

34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
36	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
86	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
37	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
84	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
40	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
16	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
131	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
84	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
108	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
14	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	NPPV[--]	1
126	BATY Pierre	7 - Paris au centre	NPPV[--]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	NPPV[--]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	NPPV[--]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	NPPV[--]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 22 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 225.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
9	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	LAVAL Gaston[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
74	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
18	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
57	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1

66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté		1
37	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 23 - Scrutin public relatif à la proposition de délibération PL 1.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
96	DELMESTRE Mathieu[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	LAVAL Gaston[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	PLIEZ Eric[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	FREROT Irénée[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
138	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
74	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
42	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire		1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1

40	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	BEAUQUIER Antoine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	BIRABEN Anne[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
108	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
162	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
40	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	REDLER Jérémy[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
62	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
60	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
59	LESIEUR Antoine[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
81	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 24 - Scrutin public relatif au vœu n° 52.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
26	PULVAR Audrey[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	SAUVAGE Maxime[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	SITBON Florian[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
74	TONOLLI Mélody	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	KARAOUN GOUEZOU Rym [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1

163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

36	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	REDLER Jérémy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	TYSSANDIER Anne-Claire [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
128	CASANOVA Pierre[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 25 - Scrutin public relatif au vœu n° 65.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
116	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	JARDIN Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
72	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
121	LAVAL Gaston[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
95	LEJOINDRE Eric[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
71	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
71	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
8	ROSSET Marine[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
28	SAUVAGE Maxime[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
97	SITBON Florian[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		

25	TORANIAN Anouch[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
27	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	ALIX Marion-Émi[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
31	BIKOULOULOU Annah[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	MADINIER Ophélie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
19	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris		1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	BONNET OULALDJ Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	KARAOUN GOUEZOU Rym [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	PATRICE Laurence[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
155	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	TYSSANDIER Anne-Claire [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	LESIEUR Antoine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 26 - Scrutin public relatif au vœu n° 68.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
116	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
72	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

71	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
8	ROSSET Marine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	SAUVAGE Maxime[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	SITBON Florian[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	TORANIAN Anouch[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
27	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	ALIX Marion-Émi[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
31	BIKOULOULOU Annah[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

113	MADINIER Ophélie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
19	AUSTIN Gwenaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
18	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	PATRICE Laurence[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	NPPV[--]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris	NPPV[--]	1

		Populaire		
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	NPPV[--]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	NPPV[--]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	NPPV[--]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	NPPV[--]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	NPPV[--]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	NPPV[--]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
155	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	TYSSANDIER Anne-Claire [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
59	LESIEUR Antoine[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
151	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	BÜRKLI Delphine[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 27 - Scrutin public relatif au vœu n° 69.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
116	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	JEMNi Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
72	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	LEJOINDRE Eric[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
71	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
71	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	SITBON Florian[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1

28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
27	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
117	ALIX Marion-Émi[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
31	BIKOULOULOU Annah[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
117	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	MADINIER Ophélie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
117	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
117	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
29	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

44	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
99	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	KARAOUN GOUEZOU Rym [A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	PATRICE Laurence[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
155	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

156	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	TYSSANDIER Anne-Claire [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
59	LESIEUR Antoine[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 28 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 104.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
142	CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
116	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
7	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
98	DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
28	DES GAYETS Maxime[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
163	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1

115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
72	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
72	LOMBARD Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
71	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
71	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1

		Publique et Divers Gauche		
149	ROSSET Marine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	SITBON Florian[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
25	TORANIAN Anouch[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
13	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	YAVCHITZ Elisa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
89	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
31	BIKOULOULOU Annah[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1

47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
54	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
114	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
137	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
140	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
140	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
29	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
44	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1

		Paris		
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	KARAOUN GOUEZOU Rym [A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
33	PATRICE Laurence[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
67	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé		1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Abst[-]	1

Annexe n° 29 - Scrutin public relatif au vœu n° 71.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
142	CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
116	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
28	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche			1
7	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
71	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
71	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
149	ROSSET Marine[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
97	SITBON Florian[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
25	TORANIAN Anouch[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		

97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		1
89	BELLIARD David	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
137	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de	Contre[+]	1

		Paris		
44	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
33	PATRICE Laurence[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté		1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	LESIEUR Antoine[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
81	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
82	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Abst[-]	1

Annexe n° 30 - Scrutin public relatif au vœu n° 72.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
142	CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
116	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
28	COULIBALY Kadiatou[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
98	DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
93	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
95	LEJOINDRE Eric[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
71	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place	Abst[-]	1
		Publique et Divers Gauche		
71	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
149	ROSSET Marine[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		

98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	SITBON Florian[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	TORANIAN Anouch[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
148	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	YAVCHITZ Elisa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
89	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1

		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
137	PETIT Carine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
138	RAIFAUD Sylvain[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
138	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
44	VIPARD Laëtitia[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	KARAOUN GOUEZOU Rym[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
33	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris		1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
66	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
14	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
153	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
15	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
81	PARDO Rachel-Flore[A]	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Abst[-]	1

Annexe n° 31 - Scrutin public relatif au projet de délibération DAJ 16.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
52	AHOUDIAN Adji[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
116	CORDEBARD Alexandra[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
123	COULIBALY Kadiatou[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
142	DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
120	DES GAYETS Maxime[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
163	EL AARAJE Lamia[A]	1 - Socialiste Place		Pour[++]	1

		Publique et Divers Gauche		
145	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	GARRIGOS Geneviève[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
54	GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
26	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
6	HERVIEU Céline[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
144	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
77	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
95	LEJOINDRE Eric[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
140	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
93	PULVAR Audrey[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1

26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	SITBON Florian[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
22	ALIX Marion-Émi[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
46	BELLIARD David[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
11	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
11	CROSNIER Maxime[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
159	DURAND-RAUCHER Nour [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	HAVET Manon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
79	TONOLLI Mélody	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
17	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	BONNET OULALDJ Nicolas [A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	SAKHO Ladji[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire		1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
160	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	BALDINI Véronique[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	BEAUQUIER Antoine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

	[A]			
35	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	LECOQ Jean-Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
155	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	PECHENARD Frederic	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	REDLER Jérémy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	STERKERS Jérôme[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
58	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	BOILLOT Julie[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	COURTOIS Daniel-Georges [A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	HOFFMAN Emmanuelle	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	SCHIAPPA Marlène	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
127	BATY Pierre[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	CASANOVA Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	GOZI Sandro[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 32 - Scrutin public relatif au vœu n° 100.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
52	AHOUDIAN Adji[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
96	CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Abst[-]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	DELMESTRE Mathieu[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
145	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
8	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
125	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
140	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
120	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		

142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
71	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	SITBON Florian[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
6	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1

		Paris		
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
79	TONOLLI Mélody	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
109	ASTIE Karl[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

84	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
34	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
128	CASANOVA Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Abst[-]	1

Annexe n° 33 - Scrutin public relatif au vœu n° 101.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
52	AHOUDIAN Adji[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
96	CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	DELMESTRE Mathieu[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
145	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
8	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
71	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	SITBON Florian[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
28	VAUGLIN François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
6	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

158	DURAND-RAUCHER Nour [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
79	TONOLLI Mélody	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
109	ASTIE Karl[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
161	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté		1
134	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
34	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
128	CASANOVA Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Abst[-]	1

Annexe n° 34 - Scrutin public relatif au vœu n° 102.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
52	AHOUDIAN Adji[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
7	BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
96	CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Abst[-]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
124	DELMESTRE Mathieu[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
145	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
8	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche			1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1

7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
144	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Abst[-]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
125	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	RABADAN Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1

		Publique et Divers Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
6	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	DURAND-RAUCHER Nour [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	SAKET Bechir	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
79	TONOLLI Mélody	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

19	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
163	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
154	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	ASTIE Karl[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
131	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

38	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	MONTANDON Valérie	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	OLIVIER Jean-Baptiste[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
107	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
106	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
34	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
129	BATY Pierre	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
128	CASANOVA Pierre	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 35 - Scrutin public relatif au vœu n° 106.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
92	BARBAGLI Karine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
47	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
97	CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	COULIBALY Kadiatou[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	COUMET Jérôme[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
10	DAGNAUD François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	EL AARAJE Lamia[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
13	HAVET Kévin[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	NPPV[--]	1
125	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
143	RAFOWICZ Emma[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
8	TORANIAN Anouch[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	WALLER Marion	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
118	WEIL Ariel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
140	YAVCHITZ Elisa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

159	DURAND-RAUCHER Nour [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	HAVET Manon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
139	KISSI Rania	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris	Pour[++]	1

		Populaire		
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	BEAUQUIER Antoine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	CREUZE Eléonore[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	MAILLARD Sylvain[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
63	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	SCHAHL Eric	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
155	TYSSANDIER Anne-Claire [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
34	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	CASANOVA Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
146	BOUADMA Lila	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Annexe n° 36 - Scrutin public relatif au vœu n° 114.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	BENMOUFFOK Saïd[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
97	CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche			1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	EL AARAJE Lamia[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
145	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
121	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
125	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
96	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
9	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place		1
		Publique et Divers Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		

55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
71	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	YAVCHITZ Elisa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1

		Paris		
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	DURAND-RAUCHER Nour [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
5	HAVET Manon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
19	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
18	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	NPPV[--]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
41	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
80	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	SAKHO Ladji[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1

65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire		1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire		1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté		1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
110	PECHENARD Frederic	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté		1
153	TYSSANDIER Anne-Claire [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
106	BOiLLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
105	HOFFMAN Emmanuelle[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	CASANOVA Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 37 - Scrutin public relatif au projet de délibération DJS 173.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
6	BENMOUFFOK Saïd[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
77	BERTRAND Agnès	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
124	BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
97	CHEVANDIER Thomas[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
163	EL AARAJE Lamia[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
145	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place		Pour[++]	1

		Publique et Divers Gauche		
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
57	GUILLOU Antoine	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
121	KIELEMOËS Dominique[A]	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
125	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
96	MENNUCCI Alexandre[A]	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
9	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		

75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
71	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
98	SIRY-HOUARI Gabrielle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
125	TRAN Daniel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
7	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
26	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	YAVCHITZ Elisa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
53	ZIADY Karim	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
45	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
43	ALIX Marion-Émi	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de	Abst[-]	1

		Paris		
101	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
46	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
113	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	DUQUERROIR Simon	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
22	PETIT Carine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1

30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
19	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
18	BIDARD Hélène	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	SAKHO Ladji[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
65	ARENAS Rodrigo	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
66	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	BOULARD Geoffroy[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
109	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

15	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté		1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
134	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
110	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté		1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
110	PECHENARD Frederic	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
162	REDLER Jérémy[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	TYSSANDIER Anne-Claire [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
106	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé		1
105	HOFFMAN Emmanuelle[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
104	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
128	CASANOVA Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1

Annexe n° 38 - Scrutin public relatif au vœu n° 124.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BARBAGLI Karine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
26	BOUIGUE Richard[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
51	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	EL AARAJE Lamia[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

142	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
9	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
96	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	YAVCHITZ Elisa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	ALIX Marion-Émi[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1

5	HAVET Manon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1

2	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	SCHAHL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	STERKERS Jérôme[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	TYSSANDIER Anne-Claire [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
58	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	CASANOVA Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 39 - Scrutin public relatif au vœu n° 125.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
145	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

142	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
9	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
96	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	YAVCHITZ Elisa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
89	ALIX Marion-Émi[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
158	DURAND-RAUCHER Nour [A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris		1

158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
20	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1

67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	NPPV[--]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
16	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
86	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
134	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
109	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
62	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
152	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
16	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1

156	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
86	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
35	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
14	STERKERS Jérôme[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
153	TYSSANDIER Anne-Claire [A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
58	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
83	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
82	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
128	CASANOVA Pierre	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre		1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 40 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 90.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
70	BARBAGLI Karine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
121	BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
93	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
163	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1

122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
8	EL AARAJE Lamia[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
145	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
91	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
75	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
92	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1

		Publique et Divers Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
9	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
7	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
149	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	YAVCHITZ Elisa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
74	AKRAMI-CASTANON Azadeh	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
49	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

89	ALIX Marion-Emi[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
114	DUPONT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Contre[+]	1
68	DUTREUIL Frédérique	2 - Ecologiste et Social de Paris	NPPV[--]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
137	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
27	KONÉ Fatoumata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
137	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
29	TIMSIT Alice	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	TONOLLI Mélody[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
3	BROSSAT Ian	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
56	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Contre[+]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	DAUVERGNE Emmanuelle	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

	[A]			
16	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté		1
134	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	DUMAS Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
109	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
154	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	LECUYER Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	LISCIA Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
62	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	NICOL Alexandra[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	SCHAHL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	STERKERS Jérôme[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
81	BOILLOT Julie	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
60	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
83	IBLED Catherine[A]	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
82	KANTÉ Abdoulaye	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
82	SCHIAPPA Marlène[A]	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
102	BÜRKLI Delphine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
128	CASANOVA Pierre	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
128	DE COMPREIGNAC Séverine	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1

Annexe n° 41 - Scrutin public relatif au vœu n° 170.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
93	BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
72	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
71	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
145	FOURDRINIER Théa[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
8	GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1

124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
7	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
9	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
71	SIMONDON Paul[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1

		Publique et Divers Gauche		
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
25	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
51	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	ALIBERT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
76	ALIX Marion-Émi[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
50	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
76	CROSNIER Maxime	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	DUTREUIL Frédérique[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
54	NIAKATÉ Aminata	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
157	RAIFAUD Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
138	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
41	AQUA Jean-Noël[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
12	BAUDRIER Jacques	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
18	NAGET Camille	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
57	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TiBERTi Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1

136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
64	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
64	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
40	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
110	PECHENARD Frederic	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
110	SCHAHL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

Annexe n° 42 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 173.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
149	AHOUDIAN Adji[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
72	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
24	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
50	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
51	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
12	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	DUQUERROIR Simon[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
158	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1

69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
80	BONNET OULALDJ Nicolas	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
19	GOMES Barbara[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHAOUCHE Sonia[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
16	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

61	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	EVREN Agnès	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	GARNIER Nelly[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
40	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
37	MONTANDON Valérie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
63	SCHAHL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
59	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
82	HOFFMAN Emmanuelle[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1

Annexe n° 43 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 247.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
149	AHOUDIAN Adji[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Abst[-]	1
93	BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
72	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	DES GAYETS Maxime[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche			1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1

144	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
7	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
117	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
9	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
119	TRAN Daniel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
24	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
22	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
21	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
23	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
91	BOURI Amina	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
12	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
45	CASTETS Lucie	2 - Ecologiste et Social de Paris		1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
91	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
113	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1

45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
44	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
1	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
57	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Contre[+]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Abst[-]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
16	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
15	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
61	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
34	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
14	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
40	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
85	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
35	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
38	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1

38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
84	SCHAHL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
86	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
59	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	HOFFMAN Emmanuelle[A]	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Contre[+]	1
126	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Contre[+]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Contre[+]	1

Annexe n° 44 - Scrutin public relatif au projet de délibération DAC 361.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
93	BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
72	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
94	DAGNAUD François	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
143	DES GAYETS Maxime[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
163	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Pour[++]	1
57	GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste Place		Pour[++]	1

		Publique et Divers Gauche		
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	JEMNI Halima[A]	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
149	LEBON Luc	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
119	LEJOINDRE Eric	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
7	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
117	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
25	PULVAR Audrey	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
9	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place	Pour[++]	1
		Publique et Divers Gauche		

75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
52	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
48	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
119	TRAN Daniel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
10	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
120	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
25	ZIADY Karim[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Pour[++]	1
22	AKRAMI-CASTANON Azadeh[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
21	ALIBERT Antoine	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
23	BIKOULOULOU Annah	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
91	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
12	BOUX Anne-Claire	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
20	DUPONT Antoine[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
91	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
24	LERT Dan	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
20	MADINIER Ophélie	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Abst[-]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
19	AQUA Jean-Noël	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1

42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
57	PATRICE Laurence	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
99	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire		1
111	NOURI Sabrina	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Abst[-]	1
16	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	BOULARD Geoffroy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
15	CANAL Grégory[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
61	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	DE RAGUENEL Inès	5 - Paris Liberté		1
14	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
34	DUMAS Catherine[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1

84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
14	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
40	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
85	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
35	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
162	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
108	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	PECHENARD Frederic[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
38	REDLER Jérémy	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
84	SCHAHL Eric[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
153	SERINO Valentine	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	STERKERS Jérôme	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
132	TYSSANDIER Anne-Claire	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
86	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Pour[++]	1
59	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
59	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
81	HOFFMAN Emmanuelle[A]	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
60	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Pour[++]	1
126	GATEL Maud[A]	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Pour[++]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Pour[++]	1

Annexe n° 45 - Scrutin public relatif au vœu n° 177.

ID du siègTitre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
32	AHOUDIAN Adji	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
148	BARBAGLI Karine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
70	BENMOUFFOK Saïd	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	BERTRAND Agnès[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
73	BOUIGUE Richard	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
143	BOURGEAT-LAMI Yvain	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
49	CHEVANDIER Thomas	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
118	CORDEBARD Alexandra	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
147	COULIBALY Kadiatou	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
6	COUMET Jérôme	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
123	DELMESTRE Mathieu	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
8	DES GAYETS Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
122	EKON Carine	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	EL AARAJE Lamia	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
145	FOURDRINIER Théa	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
121	GARRIGOS Geneviève	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
163	GRÉGOIRE Emmanuel	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
93	GUÉNANEN Valentin	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche		Contre[+]	1
57	GUILLOU Antoine[A]	1 - Socialiste Place		Contre[+]	1

		Publique et Divers Gauche		
115	HAVET Kévin	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
7	HERVIEU Céline	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
124	JARDIN Alexandra	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
100	KIELEMOËS Dominique	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
13	KOUASSI Johanne	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
120	LAVAL Gaston	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
140	LEBON Luc	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
7	LOMBARD Pierre[A]	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
71	MENNUCCI Alexandre	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
144	MERGEY Charles	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
52	MERZI Yasmina	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
95	PLIEZ Eric	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
26	RABADAN Pierre	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
9	RAFOWICZ Emma	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
96	ROCCA Isabelle	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
75	ROLLAND Carine	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
31	ROSSET Marine	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		
142	SABATIER Juliette	1 - Socialiste Place	Contre[+]	1
		Publique et Divers Gauche		

55	SAUVAGE Maxime	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
116	SIMONDON Paul	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
52	SIRY-HOUARI Gabrielle[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	SITBON Florian	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
72	TORANIAN Anouch	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
94	TRAN Daniel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
10	VAUGLIN François[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
97	VIZIOZ-BRAMI Camille	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
75	WALLER Marion[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
120	WEIL Ariel[A]	1 - Socialiste Place Publique et Divers Gauche	Contre[+]	1
4	BENASSAYA Pierre[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
91	BOURI Amina[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	BOUX Anne-Claire[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
45	CASTETS Lucie[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
4	DURAND Guillaume	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
89	DURAND-RAUCHER Nour	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
91	FREROT Irénée	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
47	HAVET Manon	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	KISSI Rania[A]	2 - Ecologiste et Social de	Pour[++]	1

		Paris		
45	LEHOUX Arnaud	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	LERT Dan[A]	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
5	MARCHAND Marie-Pierre	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
90	MASCHINO Sylvain	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
113	OUVRET Jeanne	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
44	ROUFFIO Tom	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
138	ROUVEAU Nicolas	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
78	SOREL Laurent	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
69	VIPARD Laëtitia	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
30	YAFFA Mams	2 - Ecologiste et Social de Paris	Pour[++]	1
42	AUSTIN Gwenaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	BAUDRIER Jacques[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	BIDARD Hélène[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	BROSSAT Ian[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
33	GOMES Barbara	3 - Communiste de Paris		1
18	KARAOUN GOUEZOU Rym	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
42	NAGET Camille[A]	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
1	PRIMET Raphaëlle	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
41	SAKHO Ladji	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
2	TIBERTI Adrien	3 - Communiste de Paris	Pour[++]	1
67	ARENAS Rodrigo[A]	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
112	CHAOUCHE Sonia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
66	CHIKIROU Sophia	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1

88	DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
67	MEUNIER Émile	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
136	PRUDHOMME Christophe	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
87	TIMSIT Roland	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
135	VERZELETTI Céline	4 - Nouveau Paris Populaire	Pour[++]	1
16	ALPHAND David[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
16	ASTIE Karl	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
134	BALDINI Véronique	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
152	BEAUQUIER Antoine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
61	BIRABEN Anne	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
15	CANAL Grégory	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
156	CREUZE Eléonore	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
134	DATI Rachida[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
61	DAUVERGNE Emmanuelle [A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
36	DE RAGUENEL Inès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
14	DIDIER François-Marie[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
85	EVREN Agnès[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
84	GARNIER Nelly	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
36	GOUJON Philippe	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
14	GUERRIER Thierry	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
35	HADDAD Benjamin[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
40	LECOQ Jean-Pierre[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
39	LECUYER Catherine	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
85	LISCIA Pierre	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
35	MAILLARD Sylvain	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
155	NICOL Alexandra	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
62	OLIVIER Jean-Baptiste	5 - Paris Liberté	Contre[+]	1
156	SERINO Valentine[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
152	STERKERS Jérôme[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
62	VERON Aurélien[A]	5 - Paris Liberté	Abst[-]	1
60	BERTHOUT Florence	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
58	COURTOIS Daniel-Georges	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
81	HOFFMAN Emmanuelle[A]	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
59	IBLED Catherine	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
58	LESIEUR Antoine	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
81	PARDO Rachel-Flore	6 - Paris apaisé	Abst[-]	1
126	BATY Pierre	7 - Paris au centre		1
103	GATEL Maud	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
127	GOZI Sandro	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
126	LECOUTURIER Béatrice	7 - Paris au centre	Abst[-]	1
151	PASQUIER Jules	7 - Paris au centre	Abst[-]	1